UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu3132pari

LA

SCIENCE SOCIALE

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

16e Année. — Tome XXXI

54199
1902

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1901

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉDUCATION

DOIT-ELLE DÉVELOPPER

L'APTITUDE A GAGNER DE L'ARGENT OU L'APTITUDE A LE DÉDAIGNER?

Ce titre pose, avec une certaine crudité d'expression, un grave problème que je voudrais soumettre à un sérieux examen. J'espère même arriver à démontrer qu'en somme toute la question de l'éducation, — l'éducation morale elle-même — est subordonnée à la solution de ce problème.

Il y a plus, la manière dont ce problème est résolu entraîne après elle des conséquences tellement décisives qu'elle peut aider à caractériser les types sociaux qui existent ou qui ont existé à la surface du monde.

Il s'agit donc d'établir cette démonstration non sur des théories abstraites, ou sur des arguments philosophiques, mais sur des faits précis, dont chacun est en mesure de vérifier l'exactitude, en s'examinant lui-même et en regardant autour de lui.

On peut établir une gradation entre quatre groupes de types :

1° *Type plus apte à gagner de l'argent qu'à le dépenser;*

2° *Type plus apte à dépenser l'argent qu'à le gagner;*

3° *Type également inapte à gagner de l'argent et à le dépenser;*

4° *Type également apte à gagner de l'argent et à le dépenser.*

La comparaison entre ces divers types nous permettra de décider dans quel sens il convient d'orienter l'éducation.

I. — TYPE PLUS APTE A GAGNER DE L'ARGENT QU'A LE DÉPENSER

Ce type est assez répandu dans l'humanité. Il est plus ou moins capable de l'effort nécessaire pour gagner de l'argent, mais il ne sait pas en user bien et largement. Il peut arriver à l'aisance, parfois à la richesse, mais, ainsi qu'on va le voir, il réussit mal à s'élever moralement et socialement.

Pour fixer plus exactement les idées, il est préférable de procéder par quelques exemples.

Le spécimen le plus caractérisé de ce type est le Juif. C'est, du moins, celui qui met le mieux en évidence le phénomène qu'il s'agit de déterminer.

Pour comprendre l'aptitude extraordinaire des Juifs à gagner de l'argent, il faut remonter à l'époque où cette race habitait la Palestine.

La législation mosaïque établissait des liens très étroits d'homme à homme, mais des liens très faibles entre l'homme et le sol.

Tous les cinquante ans, au retour du jubilé, les terres étaient réparties à nouveau, de manière à maintenir toutes les familles dans la médiocrité et l'égalité primitives.

Les familles les plus prévoyantes et les plus travailleuses souffraient particulièrement de ces partages qui les ramenaient toujours à une situation inférieure. Elles furent donc portées à chercher ailleurs que dans la culture un emploi à leur activité.

Elles le trouvèrent tout naturellement dans le commerce.

Dans l'antiquité, la Palestine était, en effet, la *seule voie de commerce* entre l'Extrême Orient et la Méditerranée, plus parti-

culièrement entre les deux grands et riches empires d'Égypte et d'Assyrie. Dans la Phénicie, Tyr et Sidon durent leur origine à cette situation exceptionnelle.

Ainsi naquit, chez les Juifs, une aptitude remarquable pour le commerce.

Mais cette aptitude fut plus tard développée singulièrement.

A la suite de la prise de Jérusalem par les Romains, les Juifs furent obligés de se disperser dans toutes les directions.

Or, de tous les arts usuels, le commerce est celui que des émigrants peuvent le plus facilement transporter avec eux. Il exige même des déplacements fréquents. Le commerce est surtout avantageux lorsqu'il est pratiqué par des gens résidant dans des pays différents et échangeant entre eux les produits de ces pays.

Obligés de s'expatrier, les Juifs furent donc naturellement portés, non pas à se grouper dans une région voisine, mais au contraire à se disperser le plus possible dans tous les pays où ils pouvaient ouvrir de nouveaux débouchés. Chacun des centres de commerce ainsi créés devint, à son tour, un foyer d'où partaient de nouveaux émigrants qui allaient s'établir dans des localités plus reculées pour les ouvrir au trafic. C'est ainsi que, par le fait même de leurs habitudes commerciales, les Juifs furent portés à se disperser sur toute la surface du globe.

Partout, ils y trouvèrent des conditions singulièrement favorables au développement de leur commerce, et, en particulier, du commerce de l'argent. En vertu de leur loi religieuse, les chrétiens et les musulmans, au milieu desquels les Juifs s'établirent, ne pouvaient pratiquer le prêt à intérêt. La loi mosaïque contenait bien la même interdiction, mais elle ne s'appliquait qu'aux Juifs *entre eux*. Les Juifs purent dès lors exercer, vis-à-vis des populations étrangères, le monopole du commerce de l'argent et en tirer souvent des profits considérables.

De tous les métiers, le commerce de l'argent est le plus facile. Il n'exige aucun effort physique, aucune installation importante sur le sol ; il excite, d'autre part, un attrait puissant, par les facilités même qu'il présente et par les bénéfices considérables qu'il peut donner.

Une autre circonstance vint encore développer chez les Juifs l'aptitude à ce genre de commerce. La pratique de l'usure souleva contre eux la colère des populations. De l'hostilité, on passa facilement à la persécution, car la fortune des Juifs, essentiellement mobilière, était un appât séduisant. Le peuple les persécuta pour satisfaire sa haine, les princes pour satisfaire leur cupidité.

Ils continuèrent ainsi à former un monde à part et à se confiner de plus en plus dans le commerce de l'argent. Et, comme ce travail présente l'attrait de la chasse, ils s'y adonnèrent avec une ardeur que l'atavisme n'a fait que développer.

Ainsi les Juifs ont acquis à un haut degré l'aptitude à gagner de l'argent, mais ils le gagnent par un travail qui n'attache pas l'homme au sol, qui aboutit souvent à l'exploitation du prochain et non à l'accroissement de la richesse publique.

Cette formation héréditaire a mis sur le Juif une empreinte tellement profonde qu'elle persiste même chez ceux qui renoncent au commerce de l'argent. La plupart vont, de préférence, aux professions libérales et au fonctionnarisme, qui exigent moins d'effort personnel. Ils y sont d'ailleurs préparés par leur travail traditionnel qui développe chez eux plutôt l'intelligence précoce et la souplesse d'esprit que le caractère.

Chez le Juif, la manière d'user de l'argent n'est pas moins caractéristique que la manière de le gagner.

Pendant des siècles, le Juif a été obligé de cacher son or, pour ne pas exciter les convoitises et pour se mettre à l'abri des spoliations. Pour mieux dissimuler son trésor, il s'est attaché à paraître pauvre et à restreindre ses besoins. Il a acquis ainsi l'habitude de vivre de peu et de ne dépenser que le strict nécessaire. Cette habitude est peu à peu devenue une seconde nature. Le Juif aime l'argent pour lui-même et il thésaurise avec passion. L'argent n'est pas un moyen, mais un but.

Cette étroite conception de la richesse empêche le Juif de s'élever au point de vue social; elle l'empêche de se faire des clients, d'exercer un haut patronage et de concourir largement aux œuvres du bien public. Elle le déprime moralement et le rend peu sympathique.

Je ne note en ce moment que les traits généraux du type : je sais parfaitement que certains Juifs ont su user noblement et largement de leur fortune. Mais cette attitude n'était pas le résultat de leur éducation et de leur milieu; ils subissaient une influence extérieure qui les portait à réagir contre leur propre éducation.

On peut d'ailleurs le constater par la manière dont quelques Juifs pratiquent une générosité parfois très large. Ils sont enclins à choisir des moyens bruyants qui sentent la réclame commerciale : ils font appel, par exemple, à la publicité des journaux et à l'affichage à la porte des mairies. Je fais allusion à des faits qui sont assez connus pour que je n'aie pas à insister. J'ajoute, pour être équitable, que beaucoup de chrétiens sont portés à agir de même; mais, chez le Juif, le procédé est plus général; il est une caractéristique du type.

Ainsi, le Juif a un procédé étroit, tant de gagner de l'argent, que de le dépenser. Bien qu'il n'en soit pas entièrement responsable, puisqu'il est lui-même la victime de circonstances séculaires, il n'en est pas moins vrai que ce procédé est inférieur, soit au point de vue moral, soit au point de vue social.

L'éducation ne doit donc développer ni cette manière de gagner de l'argent, ni cette manière d'en user.

Un autre spécimen de l'aptitude plus grande à gagner de l'argent qu'à en user largement, nous est fourni par le *paysan* de tous les pays.

Mais le paysan ne gagne pas l'argent par les mêmes procédés que le Juif.

En général, il ne recule pas devant l'effort physique; il est dur à son corps et persistant dans l'effort. Il ne travaille pas de la tête, comme le Juif, mais de ses deux bras.

Il est dressé au travail physique dès l'enfance, car la terre est avare et ne livre ses trésors qu'à ceux qui la violentent durement, du matin au soir, et en toutes saisons.

Et comme la culture conduit rarement à la richesse, le paysan est généralement voué toute sa vie à une situation médiocre,

parfois à la pauvreté. Il doit travailler toujours, travailler sans relâche, depuis son enfance jusqu'à sa mort.

Ainsi, tandis que le Juif a été dressé à gagner de l'argent, parce que son travail n'est pas pénible, que les chances de gain se renouvellent sans cesse, et qu'il a été confiné dans ce travail par la persécution séculaire, le paysan est dressé à l'effort physique par la dureté même de son travail et par la pauvreté qui en résulte.

Si j'en avais le loisir et si cette étude était autre chose qu'une simple ébauche, je pourrais distinguer et aligner diverses variétés de paysans, pour montrer les modalités de ce type.

Je me borne à renvoyer le lecteur à la description que j'ai donnée du paysan auvergnat (1). Ce type met bien en évidence l'aptitude à gagner de l'argent et aussi le manque d'aptitude à en user.

On comprend très bien que le paysan, gagnant son argent pour ainsi dire sou à sou, ne le dépense que sou à sou. Mais il conserve ces habitudes de parcimonie et de vie étroite, même lorsqu'il a réussi à faire une certaine fortune. C'est précisément le cas des Auvergnats qui se livrent à l'élevage et au commerce des bestiaux. Ils s'élèvent par leur situation financière, mais ne réussissent jamais à s'élever au point de vue social par un emploi large et intelligent de l'argent. Leur vie reste étroite et parfois sordide en dépit de leur fortune.

Et voilà bien, en effet, le point faible de ce premier type social : il sait en général, mais par de petits procédés, gagner de l'argent, mais il ne sait pas en user, soit pour améliorer son mode d'existence, soit pour relever et faire progresser sa profession, soit pour concourir libéralement à des œuvres d'intérêt public. Il reste esclave de cet argent.

La difficulté qu'éprouvent les diverses variétés de ce type à s'élever et la faible influence qu'elles exercent sur les progrès de l'humanité montrent bien qu'il ne suffit pas de gagner de l'argent, mais qu'il faut encore savoir s'en servir, savoir le dépenser utilement et largement.

(1) Voir *Les Français d'aujourd'hui*, liv. I, chap. III. La région des montagnes volcaniques ; le type auvergnat.

II. — TYPE PLUS APTE A DÉPENSER L'ARGENT QU'A LE GAGNER.

Ce type, qui est la contre-partie du précédent, compte également de nombreuses variétés, dont je signale seulement les plus caractérisées.

On peut y rattacher d'abord tout le groupe des populations orientales influencées par l'art pastoral.

La vie pastorale ne dresse pas ces populations à l'effort et au travail; d'ailleurs le développement exclusif des productions spontanées assure des moyens d'existence plus ou moins libéralement offerts par la nature. Ces populations ignorent donc les durs labeurs de la culture, et, par conséquent, elles ne connaissent pas le prix de l'argent. N'ayant pas à le gagner péniblement, elles le dépensent facilement et même fastueusement, lorsque cela leur est possible.

Il y a, dans le *Voyage en Tartarie* de M. Huc, une bien jolie scène sur la facilité avec laquelle les Chinois (peuple de paysans et de commerçants) font passer dans leur bourse l'argent des naïfs Tartares-Mongols qui ont le malheur de mettre les pieds dans les villes de la frontière. D'autre part, on connaît assez la large hospitalité de l'Arabe et le faste qu'il sait déployer à l'occasion.

Dans l'antiquité, les grandes sociétés issues des populations pastorales, la Chaldée, l'Assyrie, l'Égypte, ont étonné le monde par les prodigalités de leurs chefs. C'est d'ailleurs l'idée que donnent naturellement ces expressions : « Un monarque oriental, un faste oriental ». D'une façon générale, la vie de l'Oriental est large; c'est celle d'un homme qui sait dépenser l'argent qu'il a et parfois celui qu'il n'a pas. Sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, on a l'impression que ce type est très différent du précédent.

Il est vrai que le Juif est, lui aussi, du moins par ses origines, un Oriental, mais, depuis des siècles, il a été éloigné de ce milieu et soumis aux influences différentes et aux persécutions que nous

venons de signaler. C'est un nouvel exemple de l'aptitude qu'ont les types sociaux à évoluer lorsqu'on modifie les conditions du milieu social.

Beaucoup d'autres populations se rattachent à cette seconde catégorie. Ce sont, d'une façon générale, celles chez lesquelles l'influence de la vie pastorale s'est prolongée plus longtemps, comme les Celtes Bretons, les Irlandais, les Polonais.

Ce sont encore les populations méridionales, dispensées du travail intense et de l'effort par l'abondance et la variété des productions fruitières et par la douceur du climat, par exemple les Corses, les Espagnols, et leurs dérivés les Américains du Sud.

Enfin, on peut y comprendre les Gascons de l'époque héroïque, de l'époque qui a produit le type fameux de l'aventurier à panache, le fameux « cadet de Gascogne », gagnant peu, mais dépensant sans compter.

La faible aptitude au travail de ces diverses populations a été suffisamment exposée et expliquée par la *Science sociale* pour que je n'aie pas besoin d'y revenir (1).

Si ces populations sont généralement peu aptes à gagner de l'argent par le travail intense, elles sont au contraire très portées à le dépenser.

L'ouvrier breton ou irlandais, qui est ordinairement peu payé, parce qu'il ne donne qu'un faible travail, dépense ce modeste salaire facilement, inutilement, et, dans la mesure où il le peut, luxueusement.

Le Corse, qui répugne si parfaitement à tout travail exigeant l'effort, comme la culture, l'industrie ou le commerce, trouve rarement la richesse dans les situations qu'il recherche de préférence, l'administration ou l'armée. Néanmoins il partage volontiers avec ses voisins ce qu'il possède, et aussi ce que possèdent ces derniers. Je renvoie à la description que j'ai faite ailleurs de ce type (2).

(1) Voir notamment, dans les *Français d'aujourd'hui*, les types gascon-armagnac, corse et breton; dans la *Science sociale*, le type polonais, par M. L. Poinsard, et le type irlandais, par M. Ch. de Calan.

(2) Voir la note précédente.

Le noble polonais, l'hidalgo espagnol, le « rastaquère » de l'Amérique du Sud, l'ancien cadet de Gascogne, sont également portés à dépenser largement et magnifiquement un argent qu'ils ne savent pas gagner. Lents au travail, mais prompts à la dépense, telle pourrait être leur devise. On peut dire d'eux qu'ils considèrent le superflu comme plus indispensable que le nécessaire.

Un négociant français établi au Chili me disait récemment que ces habitudes de dépenses et de prodigalité s'observent même parmi les ouvriers chiliens. Les marchands de confections font dans ce pays d'excellentes affaires, car les gens du peuple, plutôt que de faire laver leur linge, trouvent plus simple de le jeter et de le renouveler chaque semaine. Cette habitude est tellement générale que l'industrie du chiffonnier est une des plus fructueuses que l'on puisse exercer au Chili.

L'imprévoyance de l'ouvrier chilien est telle que l'usage s'est établi de lui remettre, chaque soir, au moins un acompte sur le salaire de la journée.

Par cette aptitude à dépenser l'argent, les populations de ce type, surtout celles du Midi, présentent une certaine allure qui en impose parfois et qui étonne les naïfs. Beaucoup de gens admirent volontiers le geste large de ceux qui prodiguent l'argent ou tout au moins les promesses. On les admire d'autant plus facilement que, chez eux, tout est en dehors et en projets grandioses.

Malheureusement, tout est aussi en façade et ne peut se soutenir longtemps, car les conceptions, les projets, les désirs sont toujours plus grands que la bourse. On se drape dans un large et somptueux manteau, mais il est troué et laisse voir la trame. Tout se borne à de grands mots, à de grands gestes, à des phrases sonores. Le noble polonais, le caballero espagnol, le rastaquère de l'Amérique du Sud, le cadet de Gascogne ont de grands airs, mais de petits moyens.

Ce type est *inférieur socialement et moralement*.

Il n'a jamais provoqué qu'un développement social artificiel et factice, parce qu'il n'engendre pas l'aptitude au travail et à l'ef-

fort qui peut seul créer la puissance sociale. Toutes les sociétés où ce type a prédominé se sont affaissées dans des décadences retentissantes : voyez la Pologne, voyez l'Irlande, voyez l'Espagne et le Portugal, voyez l'Amérique du Sud, voyez la Corse toujours livrée à la vendetta et au brigandage (travail facile) et qui ne vit que de notre or, gagné dans des professions de parasites.

Par suite de l'inaptitude au travail intense, ce type ne pousse en avant ni l'agriculture, ni l'industrie, ni le commerce. Il ne donne donc pas, dans ces professions essentielles, des patrons éminents capables de soutenir la classe ouvrière et, à plus forte raison, de l'élever. Il ne produit guère que des chefs de clans qui exploitent le peuple, au lieu de lui être utiles.

L'*infériorité morale* n'est pas moins accusée.

Les gens, qui sont plus portés à dépenser l'argent qu'à le gagner, se trouvent facilement acculés à des situations difficiles et parfois aux dernières extrémités financières. Pour en sortir, ils n'ont pas la ressource de l'effort héroïque dans le travail, puisqu'ils n'en ont pas l'aptitude. Or, le plus honnête homme du monde, lorsqu'il est ainsi aux abois et qu'il est hors d'état de se retourner, en est bientôt réduit aux expédients et devient facilement le pire des coquins.

Il a recours au mensonge, l'arme des faibles; à la fraude, l'arme des lâches : parfois au crime, lorsque tout sens moral a été peu à peu atrophié par la nécessité impérieuse de trouver à vivre sans travailler.

J'ai pu suivre un cas de cette déchéance chez un ex-très honnête homme. Elle n'avait pas d'autre cause que son inaptitude au travail énergique. Sa main auparavant était toujours ouverte pour donner, il avait une âme sensible, était bon et serviable; c'était ce qu'on appelle un cœur d'or; mais il était chargé d'une nombreuse famille et n'avait pas été dressé à l'effort. Sa chute vint de cette unique cause.

C'est là un cas extrême que je cite seulement pour montrer le dernier degré de la pente sur laquelle ce type est placé par sa formation sociale.

On peut d'ailleurs observer ces mêmes conséquences dans une autre variété qui se rattache au même type.

Je veux parler de ce qu'on appelle : le « *fils de famille* ».

Lui aussi est plus apte à dépenser l'argent qu'à le gagner. C'est même là son trait le plus caractéristique.

Le fils de famille vit uniquement sur le patrimoine amassé par ses parents et il n'est capable que de le liquider joyeusement. Généralement, il exécute cette opération avec une rapidité extraordinaire.

Il faudrait crier aux parents qui ont une très grosse fortune et qui la conservent avec un soin jaloux pour leurs enfants : « Il y a neuf chances sur dix pour que votre fils soit un « propre à rien », et, en plus, un débauché qui ne vivra pas longtemps, ou, si les choses tournent bien, tout simplement un imbécile, proie des aventuriers et des aventurières de tous étages. Cet or que vous amassez si péniblement est l'arme la plus perfectionnée que vous puissiez imaginer pour le tuer avec certitude physiquement et moralement. S'il échappe au coup que vous lui préparez pour sa majorité, ce ne sera pas votre faute et il aura une fameuse chance. Mais de pareils miracles sont trop rares pour que vous puissiez y compter. »

Alors, me dira-t-on, quel emploi faut-il faire de son argent? On le verra plus loin. Pour le moment, je me borne à citer l'exemple d'un père immensément riche, mais assez avisé pour vouloir énergiquement que son fils ne fût pas la victime de sa fortune.

Il s'agit de l'Américain Cornelius Vanderbilt, qui fut surnommé le « roi des bateaux à vapeur », parce qu'il était le président et le maître des plus importantes lignes des États-Unis. Sa fortune dépassait un milliard de francs.

« Il avait treize enfants dont neuf filles, dit M. de Varigny (1). *Il les éleva durement*, comme il avait été élevé lui-même. De bonne heure, il plaça son fils aîné en qualité de *commis* dans une maison de banque. William tenait de lui la persévérance,

(1) *Les grandes fortunes aux États-Unis et en Angleterre*, p. 38 et suiv.

la volonté obstinée. Entré aux *appointements de* 150 *dollars* (750 fr.) *par an*, il en gagnait 1.000 trois ans plus tard, s'éprenait de miss Louise Kissam et l'épousait, malgré les remontrances de son père.

« — De quoi vivrez-vous? lui demanda celui-ci.

« — Des dix-neuf dollars que je gagne par semaine.

« — William, je vous ai déjà dit, et je vous répète, que vous n'êtes et ne serez jamais qu'un sot.

« Et il s'en tint là, aussi bien en fait de bénédiction paternelle que de dot. Quand, quelques années plus tard, William, qui se surmenait de travail, tomba malade et se vit dans l'impossibilité de continuer ses opérations sédentaires, il lui acheta cependant une petite ferme dont il lui fit présent, en ajoutant : « Je vois bien que je suis le seul de notre race capable d'autre chose que de remuer la terre. »

« Cependant William menait habilement sa ferme et commençait à prospérer. Son père « l'observait avec attention, *sans l'aider toutefois, désireux de voir s'il se tirerait seul d'affaire.* Une circonstance singulière lui fit bien augurer de l'avenir de ce fils. William offrit un jour à son père de lui acheter le fumier de ses écuries. Il en avait besoin pour sa ferme et le transportait chez lui, de l'autre côté de la baie, à bord d'un chaland.

« — Combien m'en donneras-tu? lui dit son père.

« — Quatre dollars le chargement.

« — C'est entendu, répondit le père, plus convaincu que jamais que son fils n'entendait rien aux affaires, le prix proposé étant double de celui qu'il eût accepté.

« Le lendemain, il se rend au débarcadère et y trouve son fils. Le chaland chargé allait mettre à la voile.

« — Combien de chargements y a-t-il là, Bill? »

« — Combien?... mais un seul.

« — Allons donc! Il y en a trente au moins.

« — Du tout. Quand je traite pour un chargement, j'entends tout ce que mon chaland peut porter.

« Et il prit le large, laissant le commodore stupéfait. Le matelot, témoin de l'anecdote, ajoutait : « Il resta là tant que le

chaland fut en vue, et je crois qu'à partir de ce moment, il eut une meilleure opinion de l'aptitude de son fils à se débrouiller. »

En effet, peu de temps après, il le prit comme associé dans ses nombreuses affaires.

A sa mort, Vanderbilt *laissa environ la moitié de son énorme fortune à des œuvres d'utilité publique*, et il répartit le reste entre ses enfants.

Il obtint ainsi un double résultat :

1° En dressant son fils au travail et en évitant à sa jeunesse les graves inconvénients de la fortune, il en fit un homme énergique, capable de continuer la race des grands initiateurs dont s'honore l'Amérique ;

2° Il créa et dota magnifiquement des œuvres de bien public et d'initiative privée qui contribuent à la grandeur nationale.

Je signale ce procédé aux parents riches de tous les pays. C'est le seul qui leur permettra de se survivre autrement que par le type déplorable du « fils de famille ».

III. — TYPE ÉGALEMENT INAPTE A GAGNER DE L'ARGENT ET A LE DÉPENSER.

Le premier type est du moins capable de faire l'effort nécessaire pour gagner de l'argent ; il a l'aptitude au travail.

Le second type met du moins de la crânerie à dépenser l'argent. S'il se ruine, il ne ruine que lui-même et le fait avec un geste qui ne manque pas d'une certaine allure.

Ce troisième type au contraire est dépourvu de ces deux aptitudes : il est peu porté au travail, comme le second ; il est économe et parcimonieux, comme le premier.

Les représentants de ce type ne sont pas très nombreux à la surface du globe et ils sont très circonscrits ; mais ils nous touchent de très près.

Depuis un siècle, une partie de la noblesse et de la bourgeoisie françaises semblent évoluer dans ce sens.

Pour la noblesse, cela a commencé après la chute de la monarchie et la perte des privilèges. Jusqu'à cette époque la noblesse se rattachait au second type, au type plus apte à dépenser l'argent qu'à le gagner. Elle vivait à la cour, ou des faveurs du roi et d'une foule de pensions, emplois ou sinécures distribués largement. Avec cela et le patrimoine paternel, on pouvait vivre avec plus ou moins de magnificence et on savait dépenser l'argent sans trop compter et souvent sans compter du tout. C'était même là un des signes auxquels on reconnaissait un gentilhomme.

Mais lorsque les faveurs cessèrent et que les privilèges furent abolis, la noblesse n'eut plus pour vivre que les revenus de ses propriétés. Elle aurait pu chercher une augmentation de revenus dans des entreprises industrielles ou commerciales, mais ç'eût été « déroger »; ces professions n'étaient pas estimées nobles. N'ayant donc pas la ressource d'augmenter ses revenus, elle chercha surtout à diminuer ses dépenses.

Ainsi cette partie de la noblesse perdit à la fois l'aptitude à gagner de l'argent et à le dépenser.

On sait assez comment elle essaye péniblement de maintenir, au moyen du mariage d'argent, une situation qui s'amoindrit sans cesse par la force des choses. Ce n'est pas le mariage d'argent qui peut relever une race ni financièrement, ni moralement. On ne relève une race que par le travail.

La bourgeoisie française, jusqu'au commencement de ce siècle, se rattachait au premier type, au type plus apte à gagner de l'argent qu'à le dépenser. Issue de la race travailleuse et économe des paysans ou des artisans, elle avait conservé précieusement, en s'élevant, la double aptitude à l'effort et à l'économie.

Mais lorsque les barrières qui la séparaient de la noblesse furent abaissées, puis renversées, une fraction de la bourgeoisie crut accentuer son élévation en vivant « noblement », c'est-à-dire en s'éloignant, comme la noblesse, des professions usuelles.

C'est alors qu'elle commença sa course folle vers les situations administratives, ou militaires, et vers les professions libérales. Cette recherche des professions qui exigent le moins d'effort, le

moins de responsabilité, le moins d'initiative, amoindrit peu à peu, dans la bourgeoisie, l'ancienne aptitude au travail. Et comme ces professions sont peu rétribuées, la situation financière de la bourgeoisie déclina progressivement. Cette classe en fut bientôt réduite, comme la noblesse qu'elle avait si sottement imitée, à chercher des palliatifs dans le mariage d'argent et dans des habitudes de plus en plus étroites d'économie. Elle était d'ailleurs préparée à adopter ces habitudes d'économie, en vertu de sa double origine : on connaît assez l'esprit d'économie des paysans et des artisans dont la bourgeoisie est issue.

Mais l'économie, sans le travail intense et rémunérateur, ne peut suffire longtemps et la bourgeoisie française décline comme la noblesse et pour les mêmes causes. Le petit nombre d'enfants ne les sauvera ni l'une ni l'autre. C'est l'affaire de quelques générations, si elles persistent dans cette voie.

Déjà le chiffre des dots baisse graduellement et cette diminution se complique de la baisse de l'intérêt de l'argent. Un jeune ménage qui n'a plus que cette dot amoindrie et le médiocre traitement administratif, en est réduit à vivre de privations. Et cela est juste et cela est bien.

On essaie cependant de sauver les apparences, de « sauver sa face » comme disent les Chinois. Le salon conserve encore un certain lustre, et la toilette aussi; on se soumet pour cela à toutes les privations. Mais on rogne sur la nourriture, sur le confortable intérieur, sur les frais d'éducation des enfants. On dépense pour le superflu, mais on économise sur le nécessaire; on se fait ainsi illusion à soi-même, mais on ne trompe pas les autres.

A ce régime, que devient une race?

Matériellement, elle s'effondre, faute de pouvoir se créer, par le travail, les ressources nécessaires.

Moralement, la situation n'est pas moins grave.

Nous pouvons bien nous faire illusion en vantant notre esprit d'économie. Notre esprit d'économie n'est que la conséquence de notre impuissance à entreprendre une œuvre difficile

et à la faire réussir, de notre attrait pour la chose facile et de notre horreur pour l'obstacle.

C'est un fait que la noblesse et la bourgeoisie sont devenues impuissantes à créer et à soutenir les grandes œuvres d'utilité publique. Ces œuvres sont tombées, chez nous, à la charge de l'État, qui s'en tire mal, parce qu'il n'a pas l'aiguillon de l'intérêt personnel. Et comme l'État n'a pas d'autre bourse que la nôtre, ses ressources diminuent fatalement en même temps que les nôtres.

Ainsi, avec ce type, tout périclite matériellement et moralement, aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique. La race se replie sur elle-même et finirait par sombrer sous le poids de sa double impuissance à gagner de l'argent et à en user dignement.

Le crise très grave dont souffre actuellement la société française, n'a pas d'autre cause que cette abdication d'un certain nombre de représentants de la classe supérieure. C'est à conjurer ce danger imminent que nous devons employer tous nos efforts. Pour cela, il faut que nous ayons le courage de faire le diagnostic du mal et d'adopter le régime qui peut le conjurer.

Le salut n'est pas, comme le croient les socialistes, dans la suppression de la classe supérieure.

Le socialisme ne ferait qu'empirer et généraliser l'inaptitude au travail et à l'initiative, puisqu'il poursuit le rêve irréalisable de vivre sur la communauté, c'est-à-dire sur le travail des autres.

Le salut est uniquement dans le relèvement de la classe supérieure, grâce aux éléments qui sont encore l'honneur de notre race.

Pour opérer ce relèvement, nous devons développer en France le quatrième type qu'il nous reste à décrire.

IV. — TYPE ÉGALEMENT APTE A GAGNER DE L'ARGENT ET A LE DÉPENSER.

Nous voici maintenant en présence du type supérieur et vraiment complet, puisqu'il associe en lui la double aptitude à gagner de l'argent et à le dépenser.

Sa supériorité se manifeste d'ailleurs par ce fait qu'il comprend les représentants les plus éminents de l'humanité, ceux qui ont réussi à développer le plus haut degré de civilisation, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes.

Dans l'antiquité, ce sont les Grecs et les Romains.

Dans les temps modernes, ce sont les grands propriétaires ruraux du moyen âge et la race anglo-saxonne.

C'est par le moyen du commerce que les Grecs anciens manifestèrent leur aptitude à gagner de l'argent. On sait assez comment ils couvrirent de villes commerçantes et de comptoirs tous les rivages de la Méditerranée et quelle était la richesse de ces centres urbains. Ils surent, pour réussir dans ces entreprises cependant si aléatoires, braver à la fois la mer et la mauvaise fortune.

Mais ils ne furent pas moins remarquables dans la manière de dépenser cet argent gagné par leur travail. Ils le dépensèrent avec une largesse magnifique et avec une haute intelligence, en faisant jaillir sous leurs pas les artistes, les chefs-d'œuvre de tous genres, les monuments, les musées, en créant un peuple de statues, dont les restes, même mutilés, excitent encore et exciteront toujours l'admiration des hommes. Ils surent entretenir largement des milliers d'artistes, ce qui est la meilleure preuve qu'ils savaient les apprécier. Par là, les Grecs anciens sont restés grands dans la mémoire des hommes et ils le méritent. L'argent est noble quand il est gagné et dépensé ainsi.

Le procédé des Romains pour gagner de l'argent fut différent.

Les Romains n'étaient pas des commerçants, mais des agriculteurs. Ils ne défrichèrent pas seulement le Latium, mais l'Italie. Ils ne défrichèrent pas seulement l'Italie, mais l'immense étendue des terres soumises à leur puissance. Ces durs laboureurs sillonnèrent le monde de ces magnifiques routes (la voie romaine!) qui sont de vrais monuments. Sur ces routes, ils firent circuler leurs légions de soldats-laboureurs et partout où s'arrêtaient ces légions surgissait une colonie, peuplée des fameux colons romains. Et, autour de chaque colonie, ils semaient les innombrables « villas » romaines, où vivait et travaillait sous leur direction un peuple de laboureurs. Ainsi ils transformèrent en champs les antiques forêts, repaires de bêtes sauvages, et ouvrirent le monde à la civilisation romaine, à la paix romaine.

Pour cela, ils ne reculèrent devant aucune dépense : la grandeur de leur œuvre et l'importance des monuments qu'ils construisirent pour faire circuler les denrées ou les eaux, le prouvent assez.

Les premiers, ils démontrèrent au monde que l'on peut gagner de l'argent par la culture et qu'on doit savoir le dépenser pour la culture.

Les grands propriétaires ruraux du moyen âge accomplirent une œuvre plus méconnue, mais non moins grande, car c'est d'eux qu'a surgi et c'est par eux qu'a été façonné le monde moderne, si supérieur au monde ancien.

Obscurément, pendant des siècles, du cinquième au quatorzième, ils continuèrent et développèrent l'œuvre du défrichement romain. Ce qu'ils jetèrent à terre de sombres forêts, ce qu'ils défoncèrent et « désouchèrent » de territoires incultes, ce qu'ils défrichèrent et mirent en culture de champs, confond l'imagination. Et ils tinrent bon dans cette œuvre obscure et rude jusqu'au jour où la malheureuse chevalerie féodale vint les arracher à leurs terres pour les jeter sur les grandes routes

l'épée à la main, en attendant que la royauté vint les jeter dans l'oisiveté de la cour, puis dans les antichambres de Versailles. C'est là que nous les avons rencontrés avec le type précédent.

Mais tant qu'ils restèrent de rudes et tenaces agriculteurs, ils surent non seulement gagner de l'argent, mais aussi le dépenser magnifiquement et utilement.

Ils l'employèrent d'abord à étendre de proche en proche le défrichement, qui était alors une œuvre singulièrement pénible et coûteuse.

Ils le dépensèrent ensuite en créant des sources inconnues de richesse qui firent vivre les artisans des villes du moyen âge. Ces artisans ne poussèrent si loin leur art et la perfection de leur travail que parce que les grands propriétaires ruraux, leur unique clientèle, savaient apprécier cet art et le rémunérer à sa valeur. Les collectionneurs de notre époque savent assez à quel point fut porté l'art de ces artisans.

Ils le dépensèrent enfin, en donnant l'argent nécessaire pour élever cette multitude d'édifices et d'églises que tout l'art et toute la générosité modernes sont impuissants à égaler (1).

Si l'histoire n'avait pas un bandeau sur les yeux, elle aurait donné à ces hommes la première place qu'elle accorde si généreusement et si bêtement aux potentats et aux conquérants!

Actuellement, c'est la race anglo-saxonne qui incarne, au plus haut degré, cette double aptitude à gagner de l'argent et à le dépenser.

Chez l'Anglo-Saxon, la cause première qui a développé l'aptitude à gagner de l'argent, c'est la nécessité où se trouve le jeune homme de se créer une situation le plus tôt possible et exclusivement par son travail personnel. N'ayant pas à compter, au moment de son mariage, sur une partie de la fortune de ses

(1) Voir cette démonstration dans mon volume *Les Français d'aujourd'hui*, liv. IV, ch. I; mais la voir surtout dans les articles de M. de Tourville en cours de publication dans la *Science sociale*, sous ce titre : *Histoire de la formation particulariste*.

parents, ni sur la dot de sa femme, il s'outille, dès le jeune âge et le mieux qu'il peut, en vue de la lutte pour la vie. Il s'entraîne à cette lutte, et toute son éducation converge vers ce résultat, au lieu d'avoir pour but une sinécure administrative. Il acquiert ainsi les qualités essentielles qui assurent le triomphe : l'énergie, la ténacité, la persévérance dans l'œuvre entreprise, l'aptitude au travail intense et à l'effort soutenu, l'attrait non pour la chose facile, mais pour l'obstacle à vaincre. Un pareil milieu est singulièrement réfractaire à la production du « fils de famille » qui escompte la fortune de ses parents. Je n'insiste pas sur les caractères de ce type social que j'ai suffisamment décrit ailleurs (1).

Ce type est aussi remarquable pour dépenser l'argent que pour le gagner.

On dirait vraiment que l'Anglo-Saxon jette l'argent par les fenêtres. Il s'installe confortablement à son foyer; il voyage constamment et paie largement; il alimente, par les seules ressources de l'initiative privée, toutes ses écoles, toutes ses universités, car il ne connaît pas la plaie d'une Université d'État, ni en Angleterre, ni en Amérique. Il crée, tout simplement par des donations ou par des legs, des œuvres d'utilité publique qu'un budget d'État ne serait pas assez riche pour créer et pour entretenir; et il fait cela avec une libéralité, avec une générosité, avec un luxe qui confond l'imagination. Il a jeté à travers le monde un gigantesque réseau de voies ferrées et de lignes de navigation qui transforme la surface de la planète. Enfin, il est le colonisateur par excellence; son œuvre coloniale laisse loin derrière elle celle des Romains.

L'Anglo-Saxon est la machine la plus perfectionnée qui ait jamais existé pour gagner de l'argent et pour le dépenser. Et sa supériorité vient précisément de cette double aptitude et de ce merveilleux équilibre, qui lui permet de dépenser largement parce qu'il sait travailler durement.

Aussi il pousse le monde en avant à la fois par cette puissance

(1) Voir *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*.

de travail et par cette manière large et intelligente d'employer l'argent produit par ce travail.

Cependant ce type porte à son flanc une plaie qui constitue pour lui un danger grave et pour nous un sujet d'enseignement, et même d'espérance, si nous savons mettre cet enseignement à profit.

Comme il arrive aux corps trop vigoureux et débordant de vie, il se manifeste à la surface du colosse anglo-saxon certaines végétations parasites qui vivent aux dépens du colosse lui-même et tendraient à la longue à vicier son organisme.

La supériorité de l'Anglo-Saxon vient de son aptitude à faire réussir une entreprise par une dépense extraordinaire d'activité, d'énergie et de persévérance. Mais supposez que cette puissance d'action, que les qualités d'énergie de la race soient employées à une œuvre mauvaise, à une entreprise louche, ou bien qu'elle mette en jeu des moyens coupables, qu'elle appelle à son aide la dissimulation et le mensonge, qu'elle essaye d'entraîner des individus plus faibles, plus confiants, à un acte coupable, alors il peut en résulter un mal dix fois, vingt fois, cent fois plus grand. Et, pour faire obstacle à cette force débordante mal employée, il sera nécessaire d'opposer une résistance dix, vingt, cent fois plus forte, sinon la vérité, la justice, le bon droit, seront vaincus par le mensonge, par l'injustice et par l'iniquité portées à leur plus haute puissance et armés de moyens plus redoutables.

Ces végétations parasites, qui tournent au mal les qualités de la race, produisent, en bas, le type célèbre du pick-pocket, très supérieur, dans sa spécialité, aux détrousseurs du continent; plus haut, le type du grand aventurier à la façon de Jameson, très supérieur par l'audace et la décision à la moyenne de nos aventuriers; tout en haut, enfin, un type de politiciens sans scrupule qui, à la façon de la *Tammany*, traite la politique comme une affaire supérieurement montée pour mettre le contribuable en coupe réglée. Et de même que le politicien de tous les pays ne représente pas l'élément le plus moral, ce politicien anglo-saxon aggrave les défauts communs

à cette espèce, par la brutale énergie de la race. Il poursuit son œuvre, parfois néfaste, avec une volonté, une ténacité, une indifférence sur les moyens, pourvu qu'ils soient énergiques, qui nous déconcertent et souvent nous révoltent.

Entre ces extrêmes, vous pouvez classer toute une série de types intermédiaires, qui opèrent au grand jour, ou dans l'ombre, en Angleterre, ou chez les peuples étrangers. Ils opèrent cependant de préférence à l'étranger, parce qu'ils y trouvent à exploiter des populations douées de moins d'énergie et de moins de résistance (1).

C'est le développement de ces individualités malfaisantes, mais redoutables pour les types inférieurs, qui a fait étendre injustement, à toute la race anglaise, l'épithète de « perfide Albion ».

Notre affaire à nous est de nous assimiler les qualités de cette race sans prendre ses défauts, qui ne sont qu'un mauvais emploi de ses qualités.

De l'examen et de la comparaison des divers types qui viennent de défiler sous nos yeux, il se dégage une conclusion qui s'impose.

C'est que l'argent est un élément de moralisation individuelle et de progrès social, mais à deux conditions impérieuses :

Il faut être apte à le gagner honnêtement et péniblement.

Il faut ensuite savoir le dépenser utilement et largement.

L'argent gagné péniblement dresse l'homme à l'effort, développe l'énergie et l'endurance, fait aimer l'obstacle et habitue à le vaincre. Dans quel abaissement inouï tombe l'humanité lorsqu'elle n'a pas, pour l'exciter au travail, l'aiguillon impérieux de la nécessité !

1. J'ai eu l'occasion d'observer, sur le continent, les procédés peu recommandables dont se servent ces parasites du faux type anglo-saxon, pour s'emparer d'une affaire et pour se subordonner les Latins, trop confiants et trop peu énergiques. Ces procédés expliquent bien des haines ; mais on aurait tort d'en rendre responsable la race elle-même, dont la supériorité s'est établie par l'énergie honnête et par le travail fécond.

Voyez le paresseux Oriental, voyez l'ancien courtisan, voyez le « fils de famille ».

L'argent dépensé utilement et largement élève l'âme et l'ennoblit. Il devient ainsi non un but, mais un moyen ; un moyen d'améliorer la condition humaine, de créer des institutions de bien public qui profitent aux générations actuelles et aux générations futures. Ainsi nous apprendrons à n'estimer l'argent que pour ce qu'il vaut réellement. On emporte si peu de cet argent avec soi quand on meurt !

Aimer l'argent pour lui-même est un vice bas et répugnant ; l'aimer pour l'effort qu'il exige et pour le bien qu'il permet de faire est une des plus hautes et des plus fécondes vertus.

Faire des hommes aptes à la fois à gagner de l'argent et à le dédaigner doit donc être le but le plus élevé de l'éducation et de l'éducateur.

Edmond Demolins.

École des Roches,
près Verneuil, Eure.

Le *Journal de l'Ecole des Roches* sera encarté dans la prochaine livraison.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

V

LE SAXON (1)

Au-dessous de la Norvège, la péninsule danoise n'offrait pas aux pêcheurs côtiers un champ d'expansion suffisant vers le sud. Les rivages étroits et improductifs du nord et de l'ouest du Danemark, constamment et violemment remaniés par la mer, ne se prêtaient pas à l'installation d'une population qui pût grandir dans la culture. Mais, au moins, le chemin était-il libre le long de cette côte qui n'était que faiblement occupée.

Il ne faut pas se représenter la presqu'île du Jutland, dans les temps très reculés dont nous parlons, telle qu'elle est aujourd'hui, mais il faut conclure, des transformations géographiques qu'elle subit encore, à celles qu'elle a subies anciennement et dont elle porte la trace. Voici quelques exemples de ces perturbations : « Le cordon littoral qui limite sur la côte ouest le bassin du Lim-fiord danois, a été coupé, dit Reclus, à diverses reprises pendant les tempêtes, notamment en 1624, en 1720 et en 1760. Le 28 novembre 1825, à l'époque où de terribles inondations dévastèrent toutes les côtes basses de la mer du Nord, et mirent sous l'eau le Waterland hollandais, d'Amsterdam à Alkmaar, la plage extérieure du Lim-fiord céda sous la pression des

(1) Voir l'article précédent, livraison de décembre 1900. — *Science sociale*, t. XXX p. 511

eaux, et l'étang se trouva réuni à la mer par une de ces nombreuses Nymindes (nouvelles bouches) qui se sont ouvertes sur le littoral jutlandais. Avant l'ouverture de la brèche d'Agger, toute la partie occidentale du Lim-fiord était remplie d'eau douce, mais l'irruption des flots salés et l'établissement d'un courant de mer à mer changèrent la composition du liquide dans tout le détroit. Les poissons de mer y ont pénétré en multitude et partout la teneur en sel a dû dépasser au moins 18 pour 1000, puisque des bancs d'huîtres se sont formés çà et là. » (Reclus, *l'Europe scandinave et russe*, p. 10.)

En dedans des flèches régulières de sable qui forment aujourd'hui le littoral, la côte primitive découpe très visiblement dans l'intérieur des terres ses contours irréguliers, à la façon des fiords. Les étangs immenses qu'enferment actuellement ces longues bandes sablonneuses sont d'anciens golfes d'eau salée, que les apports des rivières et les pluies ont changés en réservoirs d'eau douce et que les alluvions comblent peu à peu. Ils n'ont maintenant qu'une faible profondeur, et même plusieurs d'entre eux ont des fonds de vases qui, suivant les saisons et les tempêtes, sont noyés et émergés; cependant des chenaux navigables, étroites fosses qui serpentent au milieu des bancs vaseux, donnent encore accès aux petites embarcations. Des îles sont devenues parties du continent. Des villages en terre ferme, dont les noms se terminent en *ø* (îles) indiquent leur ancienne condition insulaire. (*Ibidem*, p. 8 et 11.)

Cette région, ainsi découpée par les eaux marines, toute différente qu'elle fût de la Norvège, surtout en ce qu'elle présentait de moindres points d'appui à l'établissement cultural, au domaine, était une voie, une porte ouverte aux pêcheurs côtiers. Il s'est souvent trouvé, aux confins des races expansives, de vastes espaces de pays auxquels elles ne pouvaient avantageusement s'étendre, mais qu'elles pouvaient rapidement et aisément traverser pour gagner d'autres lieux plus propices.

La grande voie de navigation qui s'offrait naturellement aux pêcheurs côtiers vers le Jutland, est la fosse du Skager-Rak, libre de tout écueil et partiellement abritée du vent le plus dange-

reux par les hautes terres de la Norvège méridionale. (*Ibidem*, p. 12.) Sur cette mer, qui baigne le nord du Danemark, s'ouvrent les fiords ou, pour mieux dire, les détroits qui autrefois traversaient la péninsule de part en part et du haut en bas, plus complètement et plus largement qu'ils ne le font aujourd'hui. Le poisson de la mer du Nord, moins abondant qu'en Norvège, y affluait cependant, comme il continue à affluer par toutes les ouvertures qui sont restées ou qui se sont produites à travers la flèche de sable du littoral actuel.

L'état présent des choses, décrit par Reclus, donne encore assez l'idée du fait ancien : « Le Lim-fiord, dit-il (le grand fiord du Danemark auquel se relient la plupart des autres), est un bassin à la fois lacustre et *maritime. Il traverse de part en part toute le péninsule du Jutland* et se compose de parties distinctes ayant ensemble *une superficie de* 1.169 *kilomètres carrés.* A l'ouest, c'est un vaste étang (autrefois fiord), limité du côté de la mer *par une mince flèche de sable qu'ébranlent les flots*, et qui n'a pas même un kilomètre de largeur en plusieurs endroits. A son extrémité orientale, cet étang communique par un étroit canal avec une labyrinthe de *lacs poissonneux*, qui entourent *la grande île de Morse et tout un archipel d'îlots*, puis se rejoignent en *une mer intérieure de plus ds* 469 *kilomètres carrés, séparée du Skager-Rak par un simple cordon de dunes et ramifiée au loin vers le sud en golfes et en baies.* » (*Ibidem*, p. 9.)

Tel était, mais bien autrement ouvert qu'aujourd'hui, le passage qui s'offrait éminemment praticable aux Norvégiens pour descendre vers les régions du midi. Il était adapté à leur moyen de transport, la petite barque, et il leur présentait la grande ressource alimentaire si appréciée d'eux, la pêche côtière.

Nous connaissons ainsi, après les rivages de la Norvège, ceux du Danemark en ce qui peut intéresser le plus nos recherches sur la propagation du type particulariste.

Au-dessous de la péninsule danoise, au delà de l'Elbe, l'aspect

change. C'est la Plaine Saxonne. La mer est encore la mer du Nord; les terres sont encore des terres pauvres : une lande maritime. Mais les eaux se retirent pour ainsi dire du milieu des terres, elles ne s'y engagent plus avec la même surabondance de pénétration; et les terres basses du rivage s'étendent, se dilatent, et s'arrondissent en un vaste golfe dans le continent.

Ainsi, arrière la mer et place aux terres! Voilà le changement.

C'est bien en quelque manière la même nature de sol que le versant occidental danois, mais avec deux différences : le retrait de la mer et la dilatation des terres.

Là, dans les plaines basses du Weser et de l'Ems, entre l'Elbec et les marais de Bourtange, limite de la Hollande actuelle, va s'accomplir le mouvement qui rejettera les pêcheurs côtiers de la mer en plein continent.

Le lieu est bien adapté à cette opération transformatrice. En voici quelques traits :

« A l'orient de l'Ems, plusieurs marais couvrent des milliers d'hectares en un seul tenant : le Saterland, le pays d'Arenberg, occupant dans l'Oldendourg et le Hanovre une grande partie de l'espace triangulaire formé par les cours de l'Ems et de la Séda, sont beaucoup plus vastes que mainte principauté de l'Allemagne. A l'est du Weser, la rivière de Hamme traverse une de ces régions marécageuses, certainement l'une des plus remarquables de l'Europe, car la masse spongieuse du sol, quoique déjà conquise par les cultivateurs, y flotte encore en plusieurs endroits à la surface des eaux. Lors de la fonte des neiges, quand la Hamme et les nombreux étangs de son bassin sont remplis, toutes les terres basses du pays sont gonflés par le flot, mais tandis que les unes, attachées au fond, se laissent recouvrir des eaux de crue, les autres, se détachant du lit sur lequel elles étaient échouées comme des navires, se soulèvent peu à peu avec les arbres et les cultures de leur surface. Une culture prolongée rompt l'équilibre de ces terres légères et les assied définitivement sur le fond du marécage. Au-dessus des terrains de marais s'étend la région du *geest* ou *gast*, dont le sol est composé d'ordinaire d'épaisses couches de sable enfermant des ar-

giles et des marnes. Dans son ensemble la terre de geest est très inégale à la surface, et çà et là même paraît montueuse aux habitants des marais et du littoral; mais plusieurs de ses cavités ont été comblées par des tourbes. Là où les cours d'eau se sont creusé de larges vallées en entraînant la couche supérieure des sables du geest, les argiles et les marnes dénudées par le courant forment une bonne terre nourricière, d'autant plus fertile que les ruisseaux les ont en même temps mêlées à des terres apportées de loin. En d'autres endroits, les divers éléments du sol sont assez rapprochés pour qu'il soit facile au laboureur d'opérer les mélanges nécessaires à la formation d'un bon terrain de culture.

« A l'est de la grande plaine du Hanovre, les landes de Lunebourg ne sont autre chose que la continuation orientale de la région du geest. C'est une des contrées les moins pittoresques de l'Allemagne, une de celles dont on parle toujours avec ironie, quoiqu'elle ait aussi sa beauté, ses fleurs roses, ses petits bouquets d'arbres, ses ravins, l'infini de ses horizons.

« Durant la période d'histoire qui s'est écoulée depuis les conflits de Rome avec les Germains, le profil de ces rivages allemands de la mer du Nord a beaucoup changé. Cet immense lais de mer, qui forme toute la région hanovrienne au nord de la Hesse et du Harz, a été rongé sur ses bords, et l'océan a repris une partie de son empire, bien avant dans les terres. Les annales du moyen âge racontent les effroyables désastres causés par les soudaines irruptions de la mer. Mais si les eaux assiègent le littoral, des causes naturelles tendent d'autre part à augmenter le domaine de l'homme aux dépens des flots et lui donnent d'excellentes terres d'alluvions dont l'épaisseur moyenne est de 10 à 12 mètres. Partout où l'eau douce se mélange à l'eau salée, c'est-à-dire dans les estuaires de l'Ems et du Weser ainsi qu'aux embouchures des petites rivières de la contrée, des troubles se déposent à l'heure où s'équilibrent le flot et le jusant. Non seulement les fines molécules de sable et d'argile se précipitent, mais aussi un travail chimique s'accomplit dans l'eau marine : des sels de chaux, de magnésie se mêlent au dépôt du fond. En

outre, d'innombrables infusoires d'eau douce qui meurent au contact de l'eau salée, et des myriades d'organismes marins que tue l'eau des rivières, s'accumulent en couches pressées sur le lit des estuaires et contribuent à former ces terres si fertiles, dont l'agriculteur, quand il les a conquises sur la mer, ne peut lasser la fécondité : elle donne récolte sur récolte pendant un siècle, sans qu'il soit nécessaire d'en réparer les pertes. Quand les bancs de vase commencent à émerger, ils se couvrent d'abord d'une végétation de salicorne, puis la terre moins saline donne naissance à des carex et bientôt le trèfle rampant apparaît sur le sol : c'est alors que l'homme doit chercher à s'emparer de ces plages nouvelles; elles le paieront largement de ses peines.

« Autrefois les habitants du geest, descendant à la conquête des terres basses, avaient soin de s'établir sur d'anciens îlots supérieurs au flux des marées, ou de se construire des huttes artificielles assez vastes pour recevoir leur demeure et leur grange et donner asile à leurs bestiaux. Chaque famille, semblable pendant l'heure du flot à un groupe de naufragés, habitait ainsi un tertre solitaire qu'il fallait consolider avec soin chaque année pour éviter que la mer ne l'emportât. On a trouvé sur ces tertres beaucoup de débris laissés par les hommes de l'âge de pierre ». (Reclus, *l'Europe centrale*, p. 724 à 730).

Combien il est aisé de se représenter les pêcheurs côtiers se répartissant sur ce sol avec leurs petits domaines, ainsi que le décrit Tacite : « Leurs habitations sont séparées et variées, selon qu'une source, un champ, un bois leur a plu. *Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.* » (*Germanie*, XVI.

Ce lieu était facile à occuper, il était presque libre.

Et d'abord, il était nettement séparé de la Plaine Baltique que nous avons suivie en racontant les origines germaniques des Goths (1). En effet, une immense dune rejette au nord l'Elbe inférieur, où se termine la Plaine Baltique. A l'est, au grand coude que fait l'Elbe, les marais dits de l'Anhalt mettent fin aux belles lagunes de la Sprée. Au sud, le massif du Harz, qui se

(1) V. *Science sociale*, livraison de février 1897, t. XXIII, p. 117.

dresse au-dessus de ces marais, va se prolongeant par des déclivités jusqu'au Rhin, près de la Sieg, en face de Bonn. A l'ouest, le Rhin et l'Yssel servent de fossés; et, de l'Yssel à l'Ems, les marais de Bourtange achèvent la clôture.

Dans ce lieu ainsi fermé, et pauvre par nature, comme nous l'avons vu, il n'était entré et demeuré de la grande invasion germanique originaire que des débris de peuplades, mis dans une condition inférieure par les conditions mêmes du territoire.

Leur type est représenté par Tacite dans la description des Chérusques et des *Fosi*, acculés à l'est de la Plaine Saxonne vers le grand coude de l'Elbe : « Les Chérusques, dit-il, que personne n'inquiétait, se sont longuement entretenus dans la paix à outrance et le marasme, si bien que ceux qu'on appelait autrefois les bons et honnêtes Chérusques sont appelés aujourd'hui inertes et stupides. — *Cherusci nimiam et marcescentem diu pacem illacessiti nutrierunt. Ita qui olim boni æquique Cherusci, nunc inertes ac stulti vocantur* ». (*Germanie*, XXXVI.)

On comprend qu'il était facile à nos émigrants scandinaves, sortis d'une grande race de paysans et perfectionnés par la pêche côtière, d'empiéter sur de pareils habitants. Un antique récit du Nord représente des pêcheurs côtiers se posant discrètement sur le rivage de la Plaine Saxonne et continuant là leur pêche. Les indigènes les tolèrent sans peine, et leur enjoignent seulement de ne pas s'emparer du territoire. Les relations sont si amicales, qu'à un jour de fête, un des chefs du pays veut faire un présent aux étrangers. Ceux-ci lui demandent pour tout bien une poignée de terre. Elle est accordée volontiers. Mais, le lendemain, la poignée de terre était semée au loin, et les pêcheurs côtiers prétendaient défendre par les armes toute l'étendue qui en avait été couverte.

Ce récit est assez expressif.

Tacite donne, à côté du portrait des Chérusques, celui des Chauques ou Cauches, qui est une admirable expression du type particulariste. Ces Chauques ont tout le caractère saxon. Peut-être même en ont-ils quelque peu le nom : de *Chauci* à

Sari ou *Saxones*, la différence n'est pas grande. D'ailleurs il n'importe guère, car rien n'est plus variable que les noms de peuples. Les Romains n'appelaient-ils pas Germains, des peuples qui ne s'étaient jamais donné ce nom? N'appelons-nous pas Allemands, ceux qui s'appellent *Deutschen?* L'histoire, en tout cas, passe des Chauques aux Saxons, sans qu'il apparaisse des uns aux autres aucun changement; ils occupent le même lieu, et aucune survenance de race nouvelle n'est marquée entre les uns et les autres. Les Saxons paraissent avoir reçu leur nom des couteaux de pierre (en vieux saxon, *Sahs;* en latin *Saxum*) qui leur servaient d'armes. Nous avons dit que les Norvégiens usèrent de cet instrument plus tard que les autres peuples de l'Occident. (V. Broch, *le Royaume de Norwège.*) Mais sans s'arrêter à ces détails, quelque significatifs qu'ils puissent être, il n'y a rien de plus frappant, de plus extraordinaire, de plus démonstratif, que cette soudaine apparition du pur type particulariste dans la Germanie de Tacite, en contraste inexpliqué jusqu'ici avec toutes les peintures que nous y trouvons du Germain.

« Jusqu'à cet endroit, dit Tacite (qui dans sa description a suivi le cours du Rhin et est arrivé au lac Flévo, le Zuyderzée actuel), nous avons reconnu la Germanie à l'Occident, mais ici, elle décrit une grande courbe au Nord. Immédiatement en ce lieu, est la race des Chauques, qui, bien qu'elle commence aux Frisons (la Frise actuelle) et qu'elle occupe une partie de ce littoral, se prolonge à l'intérieur sur le côté des peuplades (du Rhin) que je viens de faire connaître et s'insinue jusqu'aux Cattes (la Hesse actuelle). Cet espace si immense de terres, non seulement les Chauques le détiennent, mais ils l'emplissent. C'est parmi les Germains le plus noble peuple, et celui qui tient le plus à fonder sa grandeur sur l'équité. Sans passion, sans faiblesse, tranquilles et solitaires, ils ne provoquent aucune guerre et ne désolent pas le pays par les rapts et les vols. Ils donnent cette preuve capitale de valeur et de force, qu'ils ne poursuivent jamais d'insultes leurs chefs pour les pousser à agir. Et cependant, tous sont toujours prêts à prendre les armes, et même à former une armée, si l'affaire le demande. Ils ont beaucoup

d'hommes et de chevaux. Dans la paix leur renommée est la même ». (*Germanie,* XXXV.)

Je ne pouvais présenter par morceaux cette superbe esquisse du grand peintre, mais j'y reviens partie par partie pour la commenter.

« Cet espace si immense de terres, dit l'historien qui parle *de visu,* non seulement les Chauques le détiennent, mais ils l'emplissent : *tam immensum terrarum spatium non tenent tantum Chauci, sed et implent* ». N'est-ce pas bien là l'impression que donnent aujourd'hui encore aux voyageurs les vastes campagnes anglaises et américaines, semées partout d'habitations et sans solitude, par opposition à ces espaces vides où Tacite lui-même montre les communautés germaines promenant sans fin leur culture? (*Germanie,* XXVI.)

« C'est, parmi les Germains, le plus noble peuple et celui qui tient le plus à fonder sa grandeur sur l'équité. » Quelle vigoureuse expression de cet esprit de dignité personnelle et de ce sentiment du droit de chacun, qui est la caractéristique des races particularistes!

« Sans passion, sans faiblesse, tranquilles et solitaires, ils ne provoquent aucune guerre et ne désolent pas le pays par les rapts et les vols. » Même portrais de l'Anglais chez Montesquieu, du Norvégien chez Ampère. « Si l'on me demande, dit Montesquieu, quels préjugés ont les Anglais, en vérité je ne saurais dire lequel, ni la guerre, ni la naissance, ni les dignités, ni les hommes à bonnes fortunes, ni les délices de la faveur des ministres; ils veulent que les hommes soient hommes; ils n'estiment que deux choses : la richesse et le mérite ». (*Pensées diverses.*) A côté de ce large dessin de Montesquieu, voici un médaillon d'Ampère : « Les premières figures que j'aperçus en abordant furent celles de trois matelots, dont les cheveux blonds, les yeux d'un bleu clair, la peau blanche, la charpente massive, les gestes lents et tout d'une pièce, le flegme impassible m'offraient à mon arrivée un échantillon frappant du type scandinave. Ils portèrent mes effets à l'auberge et fixèrent leur rétribution à quinze shellings. Cette prétention était bien modeste,

un shelling suédois valant un peu moins d'un sou ; mais moi, qui n'étais pas au courant de la valeur de la monnaie dans le pays, et qui avait les shellings anglais en tête, je trouvai la demande exorbitante et commençai par me fâcher. Comme je me fâchais en allemand, ils ne comprenaient rien à ma colère, me laissaient dire, et renouvelaient paisiblement leur réclamation. Enfin un domestique de place, qui savait quelque peu d'allemand, et, faute de mieux, servait d'interprète, mit fin à ce malentendu. Ils ne parurent point triompher d'avoir raison, reçurent ce qu'ils avaient demandé, et se retirèrent tranquillement, comme s'ils n'y avait pas eu de contestation entre nous ». (*Esquisses du Nord*, p. 6 et 7.)

Je reviens aux Chauques de Tacite.

« Ils donnent cette preuve capitale de valeur et de force, qu'ils ne poursuivent jamais d'insultes leurs chefs pour les pousser à agir. » Voilà certes un flegme qui n'est pas germain et qui est bien anglo-saxon. Là, il est clair qu'il n'y a pas de clans.

« Et cependant, tous sont toujours prêts à prendre les armes, et même à former une armée, si l'affaire le demande : *Si res poscat ;* si la chose en vaut la peine. » Voilà des gens positifs. Pas de gloriole, pas de guerres pour passer le temps, comme chez les Germains.

« Ils ont beaucoup d'hommes et de chevaux. Dans la paix leur renommée est la même. » Et que font-ils donc de tant d'hommes et de tant de chevaux dans la paix, pour garder leur énergie, se préserver de passion et ne pas devenir inertes et stupides comme les Chérusques? Il est clair qu'ils sont tout à la culture. S'ils ne faisaient que monter et paître leurs chevaux, ils seraient, dans cette maigre steppe, pauvres, paresseux et batailleurs. Puis, ils parcourraient la plaine et ne l'empliraient pas.

Il faut avouer que cette silhouette de Chauque se détache étrangement sur tous les types germains qui remplissent le tableau de Tacite.

Pour accuser le contraste, je me contenterai de citer ce que l'auteur dit dans les généralités sur la Germanie : « Si la cité où ils sont nés languit dans l'oisiveté d'une longue paix, la plupart

des jeunes gens nobles vont s'offrir d'eux-mêmes aux nations qui sont en guerre; car le repos est insupportable à ces peuples, outre qu'il est plus facile de s'illustrer dans les hasards, et qu'un chef ne peut obtenir une grande suite que par la force et la guerre. Ce cheval de bataille, cette sanglante et victorieuse framée, sont des dons exigés de la libéralité du chef. Sa table et des festins abondants, quoique d'un apprêt grossier, tiennent lieu de paye : la guerre et les rapines fournissent à la munificence. On ne leur persuadera pas facilement de mieux aimer labourer la terre, et attendre l'année, que de provoquer les ennemis et de gagner des blessures; ce leur semble paresse et inertie d'amasser par la sueur ce qu'on peut conquérir par le sang. Le temps qu'ils ne sont pas en guerre, ils en passent beaucoup à la chasse, mais la plus grande partie dans l'oisiveté, à manger avec excès ou à dormir. Les plus vaillants et les plus belliqueux, inactifs, laissent le soin de la maison, des pénates et des champs aux femmes, aux vieillards, aux plus faibles de la famille, et croupissent dans le désœuvrement. Étrange contradiction de la nature, qui fait que les mêmes hommes qui aiment tant l'inertie, haïssent le repos! » (*Germanie,* XIV et XV.)

Il n'est pas besoin d'insister sur l'opposition des deux types sociaux.

Nous allons maintenant examiner quelles transformations a pu subir le pêcheur côtier, en échangeant les fiords de Norvège contre la Plaine Saxonne. En passant des ressources de la mer à celles des terres qu'il pouvait largement « gaigner » sur les vastes relais de l'océan, n'a-t-il pas vu se retourner tout l'organisme social qu'il avait si heureusement acquis? Tout le régime qu'il avait édifié sur les rivages à l'aide de sa petite barque, ne va-t-il pas se disloquer, — et c'est bien ici le cas de le dire — tomber à l'eau?

Eh bien, non! Et nous le savons d'avance! Nous savons, par nos précédentes observations, que, sur les rivages eux-mêmes et ayant encore sa petite barque, le pêcheur côtier a assis spontanément son établissement préféré, sa plus grande force, son in-

dépendance complète et définitive, la puissance achevée de la famille particulariste sur le Domaine.

Il n'y avait donc pas de crise pour lui à se rejeter de la barque sur le domaine en s'enfonçant dans les terres. Il est curieux de voir par quels liens rigoureux se rattachent ainsi entre eux les faits que nous suivons.

Nous comprenons parfaitement qu'en présence de la terre qui s'étend, du rivage qui se dilate à l'intérieur, le pêcheur côtier va lâcher la petite barque pour le domaine, puisque c'est là déjà ce qu'il faisait, quoique d'une façon moins apparente, sur les rivages étroits de la Scandinavie et en face de son canot.

Ce n'est pas que la Plaine Saxonne manque des ressources de la pêche. Deux fleuves en font le tour : l'Elbe avec la Saale son affluent, et l'Ems; un troisième la pénètre au centre, de part en part : le Weser. Une multitude de rivières et de cours d'eau en dépendent. Les espèces marines, ou d'eau douce, le saumon surtout, abondent dans toutes ces eaux, tributaires de la mer du Nord, qui sont autant de chemins par lesquels le poisson alimente le continent.

Mais l'art nourricier qui, en beaucoup d'endroits, demeure seul ou presque seul, c'est la petite culture. Elle est, parmi les modes de culture, la seule que puissent entreprendre les familles particularistes ordinaires, à cause du petit nombre des bras et à cause de l'indépendance que tiennent à garder les simples ménages, chacun sur un domaine à soi. D'ailleurs, le sol est pauvre, et il rend plus par les petits soins de la petite culture.

Le petit domaine, l'habitation séparée pour chaque ménage, constitue tellement la molécule sociale chez cette race devenue anti-communautaire, qu'on découvre à son origine un fait bien curieux. Comme les Saxons se sont rencontrés là avec des races inférieures, type des Chérusques, ils n'ont pas laissé que de commencer à avoir des esclaves. Or, ces esclaves, ils les ont organisés comme eux. Ils les ont fait habiter, ménage par ménage, dans des habitations séparées, en leur imposant pour tout devoir une mesure de travail agricole ou industriel ; point de service

personnel : tant de blé, tant de bétail à produire, tant de tissage, tant de confection de vêtement.

Tacite oppose cette organisation au système romain, qui était de grouper des esclaves nombreux en une seule *familia*, une seule troupe, dans une seule caserne, et de les occuper, suivant le régime de la division du travail, à des offices différents, mais relatifs à une même chose. « *Servis, non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit.* » (*Germanie*, XXV). Entendez-le bien, chaque esclave, a le *self-government* de son *settlement*, de son *home* à lui : *suam quisque sedem, suos penates regit :* comme on sent l'effort que fait Tacite, ce grand artiste en langage, pour traduire ces mots du saxon au latin ! « *Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit : et servus hactenùs paret* » : c'est-à-dire qu'à cela se borne toute l'obéissance de l'esclave.

C'est le serf attaché à la glèbe : il apparaît bien nettement; Tacite l'a vu, et il en a saisi toute la différence avec l'esclave rural romain : *non in nostrum morem !*

Telle est, chez le Saxon, l'organisation de la petite culture, des arts nourriciers et industriels.

Maintenant les transports ?

Sur « le plancher des vaches », plus de barque. C'est la marche à pied ou le cheval. Nous l'avons déjà vu dans le portrait du Chauque : « beaucoup d'hommes et beaucoup de chevaux ». C'est le cheval, employé bien plus à la culture qu'à la guerre. Sur l'homme, que son petit domaine rend indépendant et fournit de tout, le cheval n'opère que comme la barque : il lui sert à se tirer d'affaire tout seul, non à courir après d'autres.

Cependant Tacite nous avertit d'un phénomène particulier. Les hommes et les chevaux, ordinairement « tranquilles et solitaires » dans chaque domaine, se tiennent tout prêts à se réunir « même en armée, si l'affaire le demande ». Voilà une cause et des moyens de communication. La communication est d'ailleurs presque toute faite d'elle-même, puisque, sur « cet espace si

immense de terres », ils se tiennent de si près qu'ils l'emplissent.

Nous touchons ici à la question de l'organisation de la vie publique. Mais nous sommes obligés de reconnaître à ce fait d'union plutôt un caractère d'association libre.

Cette association, la seule qui apparaisse de domaine à domaine, a un caractère bien marqué : elle est limitée à une occasion spéciale. Parfaitement indépendant et isolé chacun chez soi, on n'est associé que pour le fait de la défense et qu'au cas où elle est positivement nécessaire; en dehors de là, on tient ses armes prêtes et voilà tout : *Prompta omnibus arma, et, si res poscat, exercitus.*

Ils se révèle dans cette association, un second caractère non moins remarquable, c'est la manière avec laquelle chacun s'y porte volontairement, et y donne son concours réfléchi.

Ce double trait de l'association, association spéciale et volontaire, se retrouve aujourd'hui encore dans la Plaine Saxonne. Il est caractéristique aussi des communes anglaises. Les communes privées ou publiques, saxonnes et anglaises, ne sont qu'une collection, constamment modifiée d'ailleurs, de services spéciaux, distincts, séparés, organisés chacun à part et suivant leur besoin spécial avec un personnel spécial. (V. Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 141 et suiv.; — *Constitution de l'Angleterre*, t. II, p. 9 et suiv.)

Quelle opposition avec la commune patriarcale, la commune russe par exemple, qui commence par englober de force tout le monde, et pour tout ce qui se présentera à faire : association forcée et générale! Notre commune française se rattache à ce système : une commune est établie *à priori*, qui sera chargée indistinctement de tous les intérêts communaux, avec la même organisation, avec le même personnel.

On comprend très bien la genèse différente de ces deux types de commune. La commune patriarcale procède de la communauté de famille qui se charge de tout pour tous. La commune particulariste procède du Domaine, qui se suffit; qui vit isolé et indépendant; qui n'entre en association que sur des points spé-

ciaux, très restreints, afin d'entamer le moins possible son indépendance; qui demeure la garantie suprême de l'existence et qui est la condition *sine qua non* de la constitution publique. Pas d'indépendance, plus de famille particulariste.

Et on comprend comment les sociétés particularistes vont organiser successivement les pouvoirs publics, la vie publique, d'une manière essentiellement subordonnée à l'indépendance particulière et privée. C'est une nécessité vitale et organique.

On entrevoit facilement aussi, dans ce régime d'associations publiques limitées à des choses spéciales, et séparées les unes des autres, deux traits caractéristiques de la vie publique des familles particularistes, à savoir : 1° la division des pouvoirs, très mal comprise d'ailleurs en France par une erreur de Montesquieu; 2° la souplesse des institutions publiques, c'est-à-dire les faciles transformations du pouvoir, sans révolutions, sans secousses violentes, et sans destruction ni renouvellement radical. Mais nous n'avons ici qu'à énoncer aussi sommairement que possible ces choses, dont nous saisissons seulement, de la façon la plus claire, le point de départ, la cause première, la raison maîtresse.

Après la question de la vie publique, la question de l'expansion de la race.

Avec le piéton et le cheval, comme avec la barque, l'expansion de la race se fait de proche en proche; c'est ainsi que s'emplit peu à peu et jusqu'au bord cette Plaine Saxonne. Tacite l'avait vue déjà comble, elle ne devait pas tarder à déborder, on le sait. Mais alors la famille particulariste passa sur un autre terrain dans un Lieu nouveau. Nous verrons comment et quelle transformation nouvelle elle y subit.

Et maintenant, remarquons une chose vraiment belle, c'est comment la Plaine Saxonne complète le merveilleux appareil qui a engendré la famille particulariste. Voici le résumé de cet appareil, déjà décrit en partie :

Un *entonnoir*, la Plaine Baltique, pour recevoir à l'origine la famille patriarcale;

Au fond de cet entonnoir, une *tubulure*, l'étroit versant sud-oriental du Danemark pour introduire la famille patriarcale dans les îles scandinaves;

Les îles scandinaves (la Scanie comprise) faisant l'office de *vases clos*, de cornues, pour enfermer la famille patriarcale;

Deux *agents*, pour porter, dans ces vases clos, la famille patriarcale à *la plus haute tension*, de façon à en dégager, sous cet effort, des *molécules libres;*

Ces deux agents sont : l'un, mis à l'intérieur de la cornue, les *terres fertiles;* l'autre, entourant la cornue, les *grands caravaniers commerçants.*

Sous cette double action, tension extrême de la communauté, dégagement des molécules libres : les *émigrants individuels.*

Le *col court* de la cornue, le Kattegat, les introduit dans le *serpentin* des fiords de la Norvège et du Danemark occidental.

C'est dans ce serpentin que, de place en place et *goutte à goutte*, perlent les familles particularistes avec leurs petits domaines.

La *distillation* des simples ménages de la famille patriarcale est achevée.

Mais, au-dessous du serpentin, s'ouvre le *grand récipient* de la Plaine Saxonne pour accumuler les familles particularistes qui sortent du serpentin, et pour les ramener *en masse* à l'intérieur du continent.

Et cela, *précisément à l'endroit même où elle l'avait quitté sous forme de familles patriarcales*, c'est-à-dire à l'extrémité de la Plaine Baltique.

C'est ainsi que, *en passant à travers l'alambic scandinave*, s'est continuée et reprise au même point *la véritable invasion germanique*, celle qui a fait la vraie gloire des Germains, celle qui les a distingués de tous les peuples du monde, parce que c'est celle qui a apporté à l'Europe une forme sociale supérieure à celle des Romains : la famille particulariste au lieu de la patriarcale, le domaine au lieu des communautés, des « gentes » et des « clientèles », enfin la subordination de la vie publique à la vie privée.

Toutes les parties de l'invasion germanique, que nous avons

vues déborder directement de l'entonnoir de la Plaine Baltique sur l'Europe, sans passer complètement par l'appareil scandinave, n'ont fait que couler sur le sol de l'Empire romain, comme un torrent passager et dévastateur : elles n'ont rien établi de durable. C'est une sorte d'invasion celtique. J'ai nommé les Ostrogoths, les Visigoths, les Vandales, les Burgondes, les Hérules, les Rugiens, les Suèves, les Lombards. Ces derniers cependant se sont distingués par l'importance particulière de l'Empire lombard : ils étaient les plus proches voisins des Scandinaves occidentaux.

Aucun de ces peuples germains n'a duré politiquement longtemps, ni n'a mené l'Europe de siècle en siècle.

Ils sont, l'un après l'autre, descendus des bords de la Baltique droit sur le Danube; puis là, infléchis par le courant des Huns, des Alains et des Avares, c'est-à-dire des Orientaux qui survinrent, ils ont remonté le haut Danube pour se répandre sur le Sud occidental, en Italie, en Gaule, en Espagne, en Afrique même, où ils ont été se perdre les uns par-dessus les autres après avoir terrorisé le monde romain.

Ces Germains-là ne présentent pas autre chose qu'une vaste couche de civilisation quasi celtique, recouvrant les ruines de l'Empire romain.

Mais, après ces Germains-là, sont descendus à leur tour sur l'Europe les Germains qui avaient fait le crochet par la Scandinavie orientale et occidentale et étaient rentrés dans le continent par la Plaine Saxonne. Ce sont eux qui ont organisé l'Europe : nous le verrons tout au long.

Le rôle incomparable des Germains, rôle dont les historiens ont eu le sentiment instinctif, se définit donc très nettement par le fait que dans leur race s'est opérée la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste. C'est là ce qui fait, sans qu'on s'en soit bien rendu compte jusqu'à présent, le fond de leur prodigieuse célébrité, célébrité d'ailleurs bien méritée. Les études sur les origines germaines, sur les institutions germaniques, pèchent toutes, sont remplies de confusion, parce qu'on n'a pas débrouillé ce point capital, et qu'on a constamment mêlé ce qui

procède des premiers Germains, des Germains de la Plaine Baltique en famille patriarcale, avec ce qui procède des Germains de la Plaine Saxonne en famille particulariste.

C'est à ces derniers seulement que revient le mérite d'avoir fourni une organisation sociale supérieure à celle des Romains.

Les deux adversaires dignes de demeurer les plus fameux de l'histoire, les Romains et ces seconds Germains, se sont précisément rencontrés dans cette guerre étrange de Germanie, qui se passe tout entière sur les confins de la Plaine Saxonne, et qui ne cesse pas, sur ce même point, pendant plus de cinq siècles.

Cette guerre est inexplicable dans sa durée, dans sa ténacité en un pareil point misérable du monde; elle est inexplicable dans les immenses résultats qu'a eus le triomphe final des Germains, sans l'explication qu'on vient d'en voir.

Le rôle de la Plaine Saxonne a été de réintroduire au cœur du continent européen les Germains *transformés* dans la Scandinavie; elle a été leur point d'*atterrissement*, le terrain de leur *groupement*, le centre de leur *rayonnement*. C'est là que le pêcheur côtier a renvoyé du pied sa barque pour s'enfoncer dans les terres intérieures. Nous verrons le chemin qu'il y a fait.

Henri de Tourville.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

DEUXIÈME PARTIE (1)

III

LE TRAVAIL. — MÉTHODE DU TRAVAIL. — LA SPÉCIALISATION COMMERCIALE DE LA CULTURE. — SA SUPÉRIORITÉ.

Nous avons reconnu deux méthodes différentes d'exploiter la terre : la culture ménagère intégrale et la culture de spécialisation commerciale. L'observation nous a fait constater que les forces naturelles du lieu favorisaient toujours entièrement la spécialisation commerciale, tandis qu'elles entravaient toujours, en quelque point, la culture intégrale. L'analyse et la comparaison de ces deux méthodes, dans chacun de leurs éléments pris séparément, nous a toujours montré une supériorité écrasante en faveur de la spécialisation. Nous avons donc constaté la supériorité de cette méthode comme moyen d'exploitation de la terre.

Il s'agit maintenant de faire la synthèse et de comparer, non plus chacun des éléments de ces deux méthodes pris séparément, mais les deux méthodes en elles-mêmes, telles qu'elles se comportent. Si chaque élément de l'une d'elles est supérieur, leur réunion donne forcément un ensemble supérieur; mais ici nous n'avons pas à faire un simple total; ce n'est pas une addition d'unités, naturellement séparées, mais la reconstitution

(1) Voir les livraisons de décembre 1899 à octobre 1900.

d'un organisme. Nous n'avons pas fait une division seulement, mais une anatomie. Nous avons en quelque sorte séparé les organes de deux sujets. Après avoir reconnu la supériorité des organes de l'un d'eux, nous savons qu'il est supérieur. Mais si nous savons le pourquoi, pour nous rendre bien compte du comment, il nous faut le voir fonctionner vivant.

C'est ainsi qu'après avoir examiné le cœur, les poumons, les muscles du lévrier et du bouledogue, l'anatomiste sait que le premier est supérieur pour la course. Encore fera-t-il bien de quitter sa table de dissection pour aller voir courir des animaux de ces espèces. Les bonds du lévrier lui révéleront comment s'exerce cette supériorité dont il a reconnu les causes.

Bien entendu, il ne s'agit encore ici que de la supériorité technique et pratique, de la spécialisation commerciale en tant que méthode. Nous constaterons seulement, par ses résultats, les supériorités du fonctionnement de cette méthode de travail pour l'exploitation de la terre : nous verrons son présent, c'est-à-dire les obstacles qu'elle rencontre, et, ce qui est la clé de son avenir, les moyens qu'elle a pour les surmonter. Inversement, nous constaterons les infériorités de la culture intégrale, la force des soutiens qui l'étayent, mais sa puissance d'inertie plus grande encore qui les écrase.

Mille objections pourront se présenter à l'esprit. La spécialisation en culture est-elle plus avantageuse pour l'ouvrier, pour la famille, pour le pays? Nous devons les laisser de côté, non pas que nous en méconnaissions l'importance, nous nous efforcerons au contraire de les aborder toutes; mais, dans une analyse méthodique, nous ne pouvons les étudier qu'au fur et à mesure de leur rencontre dans les faits. A la rigueur, la spécialisation pourrait être en elle-même supérieure, et son application déplorable par les conséquences qu'elle entraînerait, pour l'ouvrier par exemple. Nous n'en disconviendrions pas, mais ce n'est pas dans l'étude de la méthode de la spécialisation commerciale que nous rencontrons son effet sur l'ouvrier; c'est seulement lorsque nous observons l'ouvrier de cette méthode de travail. En ce cas, nous constaterions à l'étude de

la méthode, sa supériorité, et à l'étude de l'ouvrier, son application déplorable. Heureusement, le bien ne se contredit pas plus en matière sociale qu'en morale.

Ainsi donc, il existe deux méthodes bien distinctes d'exploiter la terre. En effet, la culture commerciale existe, même en France, et non seulement par des spécialisations nombreuses, éparses un peu partout et comprenant dans leur variété tous produits et sous-produits de la ferme, mais encore par groupes englobant des régions entières. Les vignobles du Midi sont une spécialisation culturale; les herbages normands d'élevage et d'engraissement en sont une; la culture de la betterave à sucre dans le nord, appelée culture industrielle parce que l'industrie des raffineries lui a donné naissance et parce qu'elle a employé la première des procédés de travail analogues à ceux de l'industrie (mise de fonds importante, engrais chimiques, machines perfectionnées), est bien une culture commerciale. Là le cultivateur produit pour vendre, pour faire argent de son produit, pour l'échanger contre de l'argent.

Mais si la culture commerciale existe, elle n'est pas reconnue, elle n'a pas d'existence légale, elle n'a pas droit de cité, elle n'est pas *née*, suivant l'acception que l'on donnait à ce mot sous l'ancien régime; elle ne compte pas. Voilà qui est grave.

L'existence ne pouvant se prouver à ceux qui la nient, puisqu'elle est à elle-même sa preuve, il nous reste à chercher pourquoi l'on nie ce qui est. Et, comprenons-le bien, on ne nie pas les faits, mais on nie la méthode; on ne veut pas voir de relation entre les faits, on n'y veut voir que des exceptions, des accidents sans lien. On ne nie pas que le Midi ne soit en vignobles, ni la Normandie en herbages; mais on dit que cela tient au pays, bien que vignes et herbages occupent des champs de fermes que l'on a connus en culture intégrale; on ne nie pas les spécialités éparses, mais on les attribue à des préférences personnelles du propriétaire ou à des conditions spéciales. On ne peut nier non plus que tous ces spécialisés n'aient pour but unique de gagner de l'argent, mais on nie qu'il y ait là une méthode nouvelle, puisque tous les cultivateurs désirent aussi

gagner de l'argent. Elle n'est applicable, dit-on, que là où elle a été appliquée. Et puis, tout cela, « ce n'est pas de la culture! » Ainsi, les exploitations prospères, les productions les plus riches, les seules qui, échappant à la crise agricole, aient su, pendant que celle-ci sévissait, décupler la valeur de leurs terres, comme il est arrivé dans le Midi, ne seraient pas de la culture!

Essayons de nous rendre compte des causes de ce mauvais vouloir de l'opinion courante.

La culture intégrale est *traditionnelle*. Dans nos habitudes d'esprit, ce fait suffit pour lui mériter toutes les sympathies; à défaut d'accord sur d'autres points, nous avons tous plus ou moins la religion des choses existantes.

Cette culture est *faible* en elle-même et par ses résultats. Elle maintient le producteur misérable, le montre inférieur et peinant. C'est un attrait pour nous. Nous avons une telle sympathie pour le faible, l'humble, qu'il n'est pas déraisonnable de se demander si nous n'aimons pas à le maintenir dans cette faiblesse et cette humilité. Cette même culture produit pour le consommateur la vie chère et médiocre, mais il l'excuse et il l'admet, comme une conséquence nécessaire de la misère et de l'infériorité du paysan. La faiblesse excite nos sympathies chevaleresques; nous avons l'habitude de nous ranger du côté du faible avant de chercher le bon droit; dans notre esprit, la faiblesse doit provenir de l'oppression.

Enfin cette culture *se meut*. Aussi, au milieu des lamentations générales qui constatent le fait, jette-t-elle un grand éclat, comme le font trop généralement chez nous les institutions vieillies, usées, moribondes. Les sacrifices les plus extravagants sont consentis pour elle : une nation tout entière accepte de payer son pain un tiers ou un quart plus cher que le reste de l'humanité. Les choses sont retournées : ce n'est plus le producteur qui, en vivant de son travail, nourrit le consommateur, mais le consommateur qui, par ses sacrifices, doit faire vivre le producteur. C'est le consommateur qui, chez nous, nourrit le producteur.

Pires sont les résultats, plus grande est la sollicitude générale à les prolonger. Depuis que cette culture sombre, on s'est décidé à l'enseigner. N'a-t-on pas inventé (nos fils ne pourront pas le croire) *des professeurs d'agriculture* pour enseigner aux paysans cette méthode qui ne leur réussit plus. A quand le professeur d'industrie pour apprendre au savetier à lutter contre la fabrique de chaussures, le professeur de commerce pour permettre aux boutiquiers arriérés de nos petites villes de province à continuer leur méthode traditionnelle en étranglant leur clientèle libérée par les grands magasins?

La culture n'est plus une source de richesse, mais de sacrifices, elle est devenue *une œuvre*. Elle suscite des dévouements! Des hommes, parmi les meilleurs, bénévolement, spontanément, se ruinent pour la faire revivre. On admet tout, on préfère accuser la terre, lui reprocher d'être usée, — elle, cette terre qui n'avait jamais donné les hauts rendements dont elle est devenue coutumière en cette fin de siècle, — on aime mieux tout que d'accepter la pensée de cultiver autrement que le faisaient nos pères du temps où ils allaient en diligence. Il semblerait que ce fût un sacrilège! Quand, honteuse de voir le jour de la civilisation moderne, cette méthode barbare, ayant conscience de son infériorité, a la pudeur de nous quitter d'elle-même, nous devrions du moins la lâcher comme une vieille guenille. Point du tout, nous nous y cramponnons; la quitter serait une désertion, tenue à déshonneur et trahison. Pour exciter cette fidélité amoureuse, elle n'est pourtant pas notre prochain. Le manque de charité envers celui-ci pourrait-il se remplacer par la charité envers les choses traditionnelles?

Le malheur est que la culture intégrale plaît surtout théoriquement. Ses praticiens lui restent fidèles parce qu'ils ne voient pas autre chose à faire ou qu'ils puissent faire. Mais ce sont les gens qui ne font pas de culture qui prisent celle-là, et c'est l'immense majorité dans les classes élevées. Ah! s'ils pouvaient y être condamnés pour un temps, leur sympathie serait de courte durée. Mais ils en font un idéal de vie que

certains d'entre eux placent à la fin de leur carrière; ils se la représentent comme « une tranquille retraite à la campagne », l'idylle de la vie champêtre, de la vie du paysan; surtout ils y voient la garantie des idées politico-sociales qu'un changement agricole bouleverse. On ne redoute rien tant qu'un changement dans les idées, dans les manières de voir : ce serait, semble-t-il, un cataclysme.

La culture commerciale est une *nouveauté*. On s'en méfie donc à priori.

Puis elle n'a pas pris dans sa marche l'allure administrative qu'on aime tant. Ce n'est pas par décret du gouvernement, ni même avec son autorisation qu'elle est née, mais spontanément, de-ci de-là, de l'*initiative privée*. Se développant ainsi, sans existence légale, elle n'est pas « admise ».

Lorsque des émigrants anglo-saxons emplissent individu par individu un pays, le fait nous paraît négligeable, jusqu'à ce qu'il reçoive sa consécration officielle par la mainmise du gouvernement britannique. Nous nous réveillons alors en sursaut; nous nous scandalisons de voir un pays, empli d'Anglais et fécondé par eux, devenir anglais. Nous n'admettons pas qu'il y ait là une conséquence de cette migration un à un. Nous nions la marche de la colonisation anglaise. C'est la perfide Albion, disons-nous, qui, dans son ambition insatiable, vient de voler un nouveau pays!...

De même pour la culture commerciale. Il n'y a, pense-t-on, qu'une méthode de culture, la culture intégrale, comme il n'y a qu'une méthode de colonisation, la conquête militaire, en vue de lever tribut sur le pays conquis. Ce n'est pas que cela réussisse, ni en colonisation, ni en culture, mais c'est la méthode « admise ». Rien n'y fait. Si le Midi est spécialisé en vignobles, question de climat; c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement là-bas. — Mais les vignobles ont été créés sur d'anciennes fermes? — C'est possible, mais c'est parce que cela se pouvait là-bas. Ce n'est pas d'une application générale; ici cela ne se pourrait pas. — Bien; mais on pourrait faire ici de l'élevage. — Ce n'est pas la même chose; et n'en fait-on pas d'ailleurs dans

les fermes? — Mais on pourrait ne faire que de l'élevage. — Cela ne se peut pas; si cela se pouvait, ce serait déjà fait. Non, cela n'a rien à voir avec la culture. — Et l'on n'en sort pas.

La culture commerciale n'est pas seulement nouvelle, elle est *forte*. Elle se passe de professeurs. Ces allures indépendantes ne disent rien de bon. N'aurions-nous pas affaire à des exploiteurs, à des spéculateurs? Justement, le spécialisé s'enrichit et on ne le voit pas peiner comme le paysan. Il s'étend, il se développe. — Jamais la culture n'a enrichi! Jamais un fermier n'absorbe les terres voisines! Ça, de la culture? Jamais de la vie.

Un homme, que je connais, homme moderne, homme de progrès, a transformé une terre qui, cultivée suivant l'ancienne méthode, lui coûtait; il y a fait de l'engraissement et a ainsi doublé le revenu du capital représenté par sa terre. Ses voisins le regardent avec une pitié envieuse. Ils ne peuvent nier son bénéfice, mais ils nient qu'il travaille. « Il ne fait plus absolument rien pendant la moitié de l'année, me disait l'un d'eux, et, le reste du temps, il se promène la canne à la main; il contemple ses animaux. Et vous admirez cela! Il gagne de l'argent, soit, mais je lui refuse le titre d'agriculteur! »

La propriété de mon interlocuteur, agriculteur bon teint comme on le voit, se prêtait à une spécialisation du genre de celle qu'il critiquait. Je tentai de la lui esquisser. « Mais songez-y, me dit-il, c'est effrayant! Il me faudrait 150.000 francs de bétail. C'est une affaire d'acheter un pareil nombre de bêtes. On a vite fait d'être volé d'une centaine de francs sur un bœuf et de perdre son bénéfice; il n'en faut pas de malades, ou gare les épizooties, c'est-à-dire la ruine! Puis il faut vendre, écouler tous ces animaux en peu de temps. Enfin, que faire pendant six mois de ce capital de 150.000 francs? Il faut le placer tout en assurant sa disponibilité à court terme. Quelle affaire! Je n'en dormirais pas. »

Ainsi, il reculait maintenant devant les préoccupations, les soucis, les aléas de cette « oisiveté » qui le scandalisait d'abord. Tout compte fait, il préférait son « occupation », c'est-à-dire son

travail sans souci, sa sinécure (*sine cura*), qui absorbait son temps, mais non ses facultés; elle lui semblait moins laborieuse que l'effort intellectuel de son voisin, auquel tout à l'heure il ne pouvait pardonner les loisirs de la promenade, canne à la main. Mais de quel côté, je le demande, est le vrai travail? Du côté du travail qui se voit, mais que les résultats démentent, ou du côté du travail qui ne se voit pas, mais que les résultats révèlent?

Si la culture commerciale enrichit le producteur, elle donne au consommateur la vie à bon marché, abondante et meilleure, nous l'avons vu. Celui-ci devrait être content. Et pourtant il n'est pas sympathique à ce genre de culture. La prospérité du spécialisé le scandalise. Bien qu'elle lui procure les choses à profusion, meilleures et meilleur marché, il se croit volé, puisque l'autre gagne. « Nul ne gagne, dit-il suivant l'ancien adage, qu'aux dépens d'autrui. » L'aléa lui déplaît instinctivement. Il redoute qu'il ne se traduise, pour lui, en perte; pour le voisin, en gain. Un homme qui consent à le courir ne doit pas être bien estimable, pense-t-il. Ce doit être un spéculateur. Puis, si la fièvre de la spéculation règne aux champs, adieu le rêve de retraite tranquille et sûre pour la fin de nos jours! Et le petit bagage d'idées générales politico-sociales, traditionnelles, pieusement conservées hors d'atteinte du libre examen, tout cela serait dérangé. Quoi? il faudrait étudier par soi-même, se faire une opinion personnelle au lieu de la recevoir toute faite. Très modestement, on s'en reconnaît incapable.

Nous arrivons donc à cette conclusion : malgré leur existence constatée, on nie que deux méthodes d'exploitation de la terre puissent exister; de ces deux manières de faire, l'une plaît, tandis que l'autre déplaît. On la nie parce qu'« on n'en veut pas ». C'est la politique de l'autruche. C'est celle que l'on a rejetée en substituant la méthode d'observation à la méthode rationnelle, et à la recherche d'un accord général dans la question agricole.

Il y a donc bien deux manières distinctes de tirer parti de la terre, comme il est deux manières de faire une route selon qu'on est à pied ou à bicyclette.

Ces deux méthodes diffèrent non seulement dans leurs procédés, comme nous l'avons vu, mais dans leur but.

L'une consiste à demander à la terre un ensemble de produits de consommation directe;

L'autre à lui demander de l'argent, par un ou plusieurs produits rémunérateurs, c'est-à-dire se convertissant en argent.

On objectera : Le fermier non spécialisé ne veut-il pas aussi gagner de l'argent? — Oui, mais seulement après s'être nourri. — C'est un désir qui chez lui est en deuxième ligne; pour le spécialisé, au contraire, c'est un besoin, et le seul; c'est ce qu'il veut avant tout et uniquement; et autre chose est de vouloir, autre chose de désirer. De ces vues différentes découlent les différences des deux méthodes. Le fermier limite son gain, il produit certains objets à perte, parce qu'il les lui faut pour vivre et qu'il peut à la rigueur vivre sans gagner d'argent; le spécialisé ne vivra que s'il gagne de l'argent et dans la porportion où il en gagnera. Il ne limitera donc pas par d'autres considérations ce gain, seul but de son effort.

On objectera encore : Le propriétaire de ferme ne tient-il pas au rapport en argent? Oui : mais il ne dirige pas la culture; c'est son fermier qui la dirige traditionnellement, lié d'ailleurs par le propriétaire lui-même à un bail, traditionnel aussi, qui ne lui permet pas une autre méthode.

Enfin, si le propriétaire dirige lui-même sa culture et veut de l'argent, encore faut-il qu'il en prenne le moyen. Il ne suffit pas de vouloir. Pour atteindre un but, il ne suffit pas de marcher, il faut encore suivre la route qui y mène.

La supériorité technique de la culture commerciale provient de ce qu'elle tend vers la spécialisation. Ce n'est plus seulement en analysant les éléments des deux méthodes, mais en les regardant fonctionner côte à côte, qu'il saute aux yeux que la supériorité de la culture commerciale découle du principe qui la dirige et dont nous connaissons les effets sur toute espèce de travail : *le principe de la division du travail.*

Toute machine à une seule fin est supérieure, pour cette fin, à la machine destinée à plusieurs usages. Le coureur préférera

une machine de vitesse à une bicyclette de tourisme à deux multiplications, c'est-à-dire donnant deux vitesses. Il en est de même de l'animal : le cavalier trouvera supérieur le pur sang de selle au cheval qui se monte et s'attelle.

Il en est de même de l'homme. Si vous souffrez des yeux, votre médecin ordinaire vous adressera à un spécialiste, à un oculiste.

Le principe de la division du travail, appliqué à l'industrie, est reconnu comme la grande cause génératrice du progrès industriel si extraordinaire que ce siècle a accompli. Le grand fait nouveau, celui qui entraîne la révolution agricole, c'est que la division du travail s'empare maintenant, et avec les mêmes prodigieuses conséquences, de la culture où elle n'avait pu encore être appliquée. Et c'est la mort de la culture intégrale.

Chaque fois qu'il se crée une spécialité agricole, le produit correspondant de la culture intégrale est ruiné dans la sphère d'action de cette spécialité. Un a un, tous les produits cessent de laisser au fermier une chance de gain. Une beurrerie se fonde-t-elle dans un pays, d'après les cours existants? Le beurre de ferme, reconnu inférieur, baisse. Bientôt on ne trouve plus à le vendre et la fermière en est réduite à céder son lait à la beurrerie qui le traite mieux qu'elle. On dit qu'elle y a bénéfice. Oui, comparativement aux prix auquel la beurrerie a fait tomber le beurre de ferme, mais en réalité il lui rentre moins d'argent. « Elle a plus de temps, » dira-t-on. Va-t-elle le consacrer à ses poulets? Mais en même temps que le beurre, ils ont été dépréciés par le produit des élevages spéciaux. La perte sur le beurre reste donc sèche, et sans compensation. « Elle vit du moins, » dira-t-on encore. Oui, mais en réduisant encore ses dépenses déjà si réduites, alors que toute la classe ouvrière a augmenté les siennes par suite de l'élévation des salaires. Elle en souffre donc, et, quand elle peut, elle abandonne la terre ou, par ses plaintes, en détourne ses enfants. Mais cette vie *minima* elle-même, dont il ne veut plus, est-elle assurée au paysan? De moins en moins. Nous verrons que ce minimum lui fait défaut.

On a l'erreur de croire qu'il suffit de travailler n'importe com-

ment pour vivre, que, pourvu qu'on travaille, on a le droit de vivre, qu'on a le droit de travailler à sa manière. Point du tout; le travail inintelligent, le travail à rebours ne nourrit pas. Et puisqu'il ne nourrit pas, on doit le changer.

Pour peu qu'on y réfléchisse, en échappant au convenu, aux idées toutes faites, à la foi dans ce qui doit être, cette méthode qui consiste à tout faire produire à chacun pour son propre usage, n'a d'autre excuse que la nécessité. Quand elle lui survit, elle devient ridicule.

Nos enfants auront une aussi dédaigneuse pitié pour la culture ménagère intégrale que nous la ressentons pour la fabrication ménagère intégrale des primitifs. Le paysan leur apparaîtra comme un être anté-diluvien, et la ferme modèle comme nous apparaîtrait l'originale mais inintelligente conception d'un industriel qui, pour utiliser son moteur, prétendrait commencer par fabriquer ses chaussures, son chapeau, son linge et ses vêtements, se leurrant de les obtenir à meilleur compte, puisqu'il les fabriquerait lui-même. S'il nous montrait avec fierté, comme un tour de force, une paire de gants blancs de sa façon, ne reconnaîtrions-nous pas en lui le sosie de l'agriculteur qui a réussi un ananas dans sa serre?

Je sais bien qu'il est admis que l'on ne doit pas assimiler la culture à l'industrie, mais cela en vertu de préjugés auxquels on tient d'autant plus que les faits les menacent. Oh! alors ils deviennent sacrés, ils sont entrés dans le domaine du sentiment.

Toute comparaison, je dois bien le reconnaître, ne saurait être absolue. Ainsi, il me semble constater dans la culture, en faveur de la division du travail, une raison plus forte que celle qui règne dans l'industrie. Ce sont les préférences de la terre.

Le lieu est généralement neutre en industrie. Les fabrications les plus diverses se rencontrent dans un même centre industriel. Quand le lieu exerce une influence, c'est par sa position géographique; les ateliers industriels se placeront près du port où aborde la matière première ou le combustible, quitte à abandonner les rivages maritimes pour l'intérieur des terres si un nouveau chemin de fer les leur amène à meilleur compte, ou si

c'est la nature même du lieu qui agit, en fournissant par exemple la force motrice, comme les chutes d'eau des montagnes. Cette influence s'exerce sur l'industrie en général, et toujours une nouvelle invention, une nouvelle découverte peut l'annihiler et amener un déplacement industriel. Mais en culture, l'influence du lieu est primordiale; c'est par sa nature même qu'il favorise telle culture ou lui nuit, et cette influence est immuable, il la favorisera ou lui nuira toujours. Les forces naturelles réclament donc en culture la division du travail, tandis qu'elles y restent indifférentes en industrie. C'est là un appoint considérable pour notre thèse. La supériorité de méthode de la culture commerciale, dûment établie dans chacun de ses éléments et dans son principe vital, devrait la faire prévaloir; mais pour cela encore faut-il qu'elle soit employée. Or les spécialisations sont encore l'exception chez nous, elles sont en minorité, et ne peut-on pas redouter qu'elles s'arrêtent dans leur développement? Car si le propriétaire répugne à cette méthode, si l'ouvrier s'y refuse, si l'opinion publique y est contraire, si la législation s'y oppose, si la constitution de la propriété y met obstacle, comme nous le verrons, si les pouvoirs publics y apportent instinctivement toutes les entraves en attendant de la combattre férocement quand ils reconnaîtront en elle l'opposé de tout ce qu'ils poursuivent; si, en un mot, le Français, amant de l'égalité, n'en veut pas, parce que, tout en améliorant le sort de tous, elle aura cependant pour effet d'augmenter beaucoup plus la richesse de quelques-uns, n'est-il pas téméraire à cette pauvre petite science sociale de prétendre vaincre tant de résistances par ses exhortations? Ce le serait, assurément, s'il s'agissait d'un système inventé par elle; elle se serait bien gardée d'ailleurs, en pareil cas, de choisir l'opposé de ce qui nous a tous séduits, l'idylle de la vie des champs; elle serait prête à toutes les concessions pour gagner la sympathie générale et lancer son système avec chances de succès. Mais il s'agit pour elle de ce qui ressort des faits. Si elle est dans le vrai, c'est la force des choses qui se chargera du succès et, malgré toutes les antipathies et les mauvais vouloirs, lui donnera inexo-

rablement raison dans la proportion exacte où elle l'aura reconnue, telle qu'elle est. Ainsi donc point de concession possible, la science sociale ne se livre pas en effet à l'invention, mais à la découverte, et l'on ne découvre avec succès que ce qui est, et non ce que l'on croit ou veut découvrir.

L'avenir est manifestement à la spécialisation commerciale; elle brisera en se jouant toutes les répugnances et tous les obstacles parce qu'elle est avantageuse au producteur et au consommateur, tandis que la culture intégrale deviendra chaque jour plus désavantageuse à l'un et à l'autre.

L'intérêt de tous est plus décisif que les préférences théoriques de chacun; chacun les contredira donc en pratique et sera illogique. Eh! oui. Cette constatation n'est pas pour nous surprendre. Elle a des précédents. Nous votons comme un seul homme le service militaire de trois ans, obligatoire pour tous; mais il semble qu'il ne le soit que pour les autres, puisque personne n'en veut pour soi et que chacun réussit à l'abréger. Quelle levée générale de boucliers contre les grands magasins de Paris, les bazars de la province! mais chacun y court, en profite, et les fait prospérer. Cette contradiction entre la théorie générale et la pratique personnelle sévit aussi au point de vue agricole.

La culture commerciale enrichit le producteur. Ce scandale suscite la réprobation de tous, mais obtient l'imitation du voisin d'abord récalcitrant. Sa théorie ne prévaudra pas sur son intérêt. Le succès, voilà ce qui entraîne le producteur, même malgré lui. Reste la masse des non-intéressés, qui, étant la majorité, pourrait mettre obstacle au mouvement. Mais ils sont consommateurs; la culture commerciale leur donne la vie meilleure et à meilleur marché. Ils pourraient sans doute le méconnaître quelque temps et le méconnaissent encore en effet. En théorie, on pourra donc voter des lois contraires à son développement, mais la pratique les renversera.

Quand le blé est à 17 fr. sur le marché universel, un journal agricole peut exhorter les cultivateurs à ne pas vendre le leur moins de 24 fr. en expliquant que le blé étranger, par suite du droit d'entrée qu'il doit payer en France, ne peut les concurren-

cer qu'à ce prix. Le lecteur agriculteur opine du bonnet et trouve ce raisonnement irréfutable; mais il saute aux yeux du consommateur qu'on lui fait artificiellement payer son blé trop cher. N'avons-nous pas déjà vu, contradiction instructive, le ministre apôtre de la protection, contraint de suspendre, à l'époque des élections, le droit d'entrée sur les blés pour ne pas mériter le titre de « marquis du pain cher »? Et puis un pays n'est pas plus libre que l'ouvrier de travailler à perte contrairement au progrès réalisé ailleurs. Des exemples récents le prouvent assez. Et ce n'est pas au moment où tombe la muraille de Chine qu'on peut songer à élever celle de France.

Aussi les réclamations des paysans, les sacrifices onéreux consentis par leurs clients, la bonne volonté des pouvoirs publics, l'effort de toute la nation enfin n'ont pu prévenir une crise agricole générale et la dépréciation de la terre. Nous n'avons abouti qu'à des palliatifs, écrasants pour les consommateurs, mais insuffisants pour les producteurs. C'est que l'entente des paysans, c'est-à-dire de la moitié de la nation, liés par le même intérêt, ne réclame rien moins qu'une protection universelle et grandissante. C'est une nécessité pour eux. Elle est consentie, en principe, par la bonne volonté de la nation qui dit : « Il faut bien que le producteur vive », et qui admet qu'il ne peut et ne doit vivre que par sa méthode; mais, l'intérêt général y étant contraire, elle discute la proportion de cette protection et la réduit au minimum de ce qui est indispensable au paysan pour subsister. Or ce minimum fixé lors de la discussion ne suffit plus dans l'application, parce que les choses ont marché et à l'envers de ce qu'on voulait. De leur côté cependant, les paysans, également convaincus de la nécessité de cette méthode unique, se serrent le ventre tant qu'ils peuvent, mais il y a une limite à cette compressibilité. Quelque grande que soit la leur et, une fois la limite atteinte, ils quittent un à un la terre et vont à la ville; ni la puissance du nombre ni leur bonne volonté ne suffisent donc à pallier le vice de la méthode.

Bien différent est le cas des spécialisés. Ils sont prospères et alors n'ont rien à réclamer, ou ne souffrent que de crises par-

tielles. Ils ne demanderaient pas mieux alors que de recourir à la protection, mais chaque spécialité représente un intérêt trop peu important pour éveiller la sympathie du public et de l'administration, qui d'ailleurs ne leur est pas naturellement acquise! On n'est même pas fâché de leur voir rendre gorge après leur scandaleuse prospérité. De plus, les prétentions injustes d'un spécialisé seraient neutralisées par celles de l'autre. Ce que l'on ne peut pas dire au paysan qui travaille pour se nourrir, on le dit au spécialisé qui travaille pour acquérir de l'argent. « Si votre métier ne va pas, lui dit-on, faites autre chose. » Il y a d'autres manières de gagner de l'argent, tandis que, quand on travaille pour se nourrir, comme le fait le paysan, et quand il est admis qu'il n'y a pas d'autre méthode de cultiver la terre, on ne peut, à moins de lui conseiller d'aller à la ville, lui dire de faire autre chose. S'il est donc bien constaté qu'il ne peut se nourrir par son travail, il faut l'aider par la protection.

Mais si le spécialisé est impuissant pour obtenir la protection, il est bien fort pour obtenir la liberté, la justice. Voici, par exemple, la crise de la mévente des vins. Que demandent les viticulteurs? La protection? Non, la libre circulation, plus de droits d'octroi. C'est d'accord avec l'intérêt du public consommateur; le sacrifice est demandé aux pouvoirs publics, au fisc. Il ne s'y prête pas de bonne grâce, croyez-le bien, mais le viticulteur a un argument décisif. Il montre sa comptabilité qui, elle, n'est pas compressible comme le ventre du paysan. « Je dépense 500 francs à l'hectare pour ma culture, dit-il; au prix actuel du vin, vos octrois me prennent tout mon bénéfice; si vous ne les supprimez, j'abandonne ma vigne, car il faut vivre d'abord et j'y emploierai les 500 francs que je lui avançais par ma culture. Seulement vous aurez une crise ouvrière. Je vivrai, moi, mais les ouvriers que je faisais vivre vous retomberont sur les bras. »

La complication de la culture ménagère intégrale conduit facilement au travail à perte et le cache longtemps; sa comptabilité est en nature, il n'y a pas d'avance en espèces. Le paysan dit qu'il ne compte pas son travail. Certes on vit toujours si l'on mange de moins en moins; mais arrive le jour où l'on ne

mange plus, et alors on part pour la ville, ou pour l'hôpital.

La simplicité de la spécialisation, sa comptabilité en espèces, éclairent donc tout de suite la perte; et comme cette méthode réclame des avances espèces, le spécialisé arrête les frais et préfère employer son argent à vivre qu'à consommer sa ruine. La culture commerciale n'entraîne pas au travail à perte. Tandis que, pour vivre, le paysan doit jusqu'à épuisement continuer sa culture qui lui donne à manger, le spécialisé l'arrêtera pour employer à subsister l'argent qu'il avance à sa culture.

Alors, dira-t-on, le produit de première nécessité (le blé), ne rapportant plus, serait abandonné par la culture commerciale? Sans l'ombre d'une hésitation, s'il ne lui rapportait pas, mais il lui rapporte, comme nous le verrons. Mais enfin, que se passerait-il, si la culture devenue commerciale, pour ne produire que ce qui lui rapporte, abandonnait le blé? L'épouvantail de la famine va-t-il s'agiter à nos yeux? C'est une mauvaise plaisanterie. Il arriverait simplement que nous paierions notre blé moins cher, 7 francs de moins le quintal, puisque le droit d'entrée sur les blés serait supprimé. Soit! Mais ne devenons-nous pas tributaires de l'étranger? C'est alors le spectre du chauvinisme qui se dresse! Mais ne sommes-nous pas déjà tributaires de l'étranger? Une grève de charbonniers en Angleterre n'influe-t-elle pas chez nous sur le prix du pain de l'industrie? Si nous ne produisons que la moitié des moutons que nous consommons, des bois d'œuvre que nous employons, n'est-ce pas être déjà tributaires de l'étranger? Nous sommes tellement imbus de l'esprit paysan que nous considérons que la première nécessité, la plus impérieuse, celle à laquelle nous devons tout sacrifier, est que la France se suffise chez elle comme nous voulons que tout propriétaire se suffise sur sa terre. Et pourtant les faits hurlent contre cette conception. Elle n'est pas vitale. L'ouvrier non-producteur des matières qu'il consomme, ne se nourrit-il pas mieux que le paysan? L'Angleterre qui ne se suffit pas ne se nourrit-elle pas mieux et à meilleur compte que la France? La famine générale qui a laissé des traces si profondes dans les traditions populaires n'a jamais sévi qu'avec la culture intégrale, parce qu'avec cette culture la

vie des populations dépend de la récolte locale, et que, si cette récolte vient à manquer, les populations sans transports et sans épargne argent, meurent de faim. Quand un pays quitte la culture intégrale pour la culture commerciale, crier à la famine, c'est évoquer un danger imaginaire, un de ces dangers dont on menace toujours, mais qui ne se réalisent jamais chez une nation prévoyante. Elle ne s'aveugle pas sur les dangers qui la menacent; elle les connaît mieux que toute autre, mais elle les prévient. L'Angleterre sait qu'elle doit la vie à bon marché qui lui permet de s'enrichir à l'importation des denrées alimentaires. Croit-on qu'elle ne se soit pas rendu compte, en l'adoptant, qu'il faudrait l'assurer? Quels sacrifices ne fait-elle pas pour sa flotte, pour maintenir sa suprématie des mers! Seulement elle y a avantage; sa flotte lui coûte moins cher que ce que la vie à bon marché ne lui rapporte. C'est une simple affaire de comptabilité. Ce n'est pas en vertu de principes à priori qu'elle agit; le libre échange n'est pas pour elle un principe rationnel, mais d'observation, la conclusion qu'ont donnée et que confirment les faits.

Ainsi l'objection à laquelle nous répondons ne serait pas décisive; il y aurait simplement à observer si la France, en abandonnant la culture du blé ou toute autre de nécessité vitale, a intérêt à le faire, et, dans les conditions actuelles du monde, peut normalement assurer sa subsistance. Mais tel n'est pas le cas à prévoir. Si notre conception de la nécessité pour chaque propriétaire de se suffire sur sa terre est décidément caduque, il n'en est pas moins certain que la France se suffirait en fait à elle-même avec ce qu'impliquent les dispositions même de notre terre.

Par son climat varié, sa position géographique intermédiaire, notre pays offre tous les produits de première nécessité, et une terre féconde les fournit plus généreusement. Non seulement la France agricole peut se suffire, mais elle doit exporter, grâce à la culture commerciale. Seulement, au lieu de rencontrer sur chaque point tous les produits, c'est par régions qu'elle les obtiendra en suffisance. Le Midi lui fournira son vin; la Normandie, sa viande; la Beauce, la Brie, le Nord, son pain; le Gascon, le Normand, le Beauceron ne se suffiront plus, mais le Français se suffira.

Comment, au point de vue du blé, dira-t-on, peut-on admettre qu'en diminuant son aire de culture, on augmentera sa production. Cette objection vulgaire a peu de valeur. Il semble que si, en faisant partout en France du blé, l'on suffit à peine à la consommation du pays, on n'y suffira plus en n'en cultivant que dans la moitié par exemple. On oublie que le paysan cultive en France chaque année, par le système des assolements, le tiers ou le quart de sa terre en blé, tandis que le spécialisé en cultivera la totalité ou au moins la moitié. On calcule que la moyenne de la production du blé en France est de 15 hectolitres à l'hectare, qu'il faut donc tant d'hectares pour assurer la consommation. Mais ne sait-on pas que cette moyenne de statistique provient de la réunion d'exploitations donnant 35 hectolitres à l'hectare avec d'autres n'en produisant que 7? Les premières, gagnant seules, subsisteront seules. Le pays de vigne, avec la culture intégrale, ne donne pas le centième peut-être de ce qu'il pourrait produire en vin parce qu'on lui demande du blé à 7 hectolitres l'hectare. Le Beauceron réduit sa culture de blé de 35 hectolitres pour faire du mauvais vin. Que l'un abandonne le mauvais blé pour ne faire que du bon vin, l'autre le mauvais vin pour ne faire que du bon blé. La production du pays se trouvera accrue en quantité et en qualité.

Tout cela ne se fait pas normalement d'un coup, mais peu à peu, spontanément, suivant les besoins de chacun, à moins que l'on n'entrave cette liberté, cette initiative individuelle, par des barrières artificielles que la force des choses emportera.

Redoutons moins les dangers imaginaires dont nous pourrions avoir à souffrir que ceux dont nous souffrons. Risquons, au besoin, une nouveauté pour échapper à une mort certaine.

En résumé, *la supériorité technique de la culture commerciale provient du principe supérieur de la division du travail; sa supériorité pratique de ce que, produisant la vie à bon marché pour le consommateur, la richesse pour le producteur, elle contente tous les intérêts privés. Seule l'administration aura quelques sacrifices à consentir.* La force des choses les lui arrachera.

(*A suivre.*) A. DAUPRAT.

PAR OU LES JAPONAIS

SONT-ILS ARRIVÉS AU JAPON? [1]

I

Dans son *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon,* l'une des sources les plus précieuses et la plus ancienne en la matière, le docteur Engelbert Kœmpfer donne un parallèle assez complet, au point de vue moral, entre le Chinois et le Japonais : « Les qualités même de l'esprit, dit notre auteur, sont très différentes dans ces deux nations. Les Chinois sont paisibles, modestes, se plaisent à mener une vie tranquille, spéculative et philosophique; mais avec cela fourbes et usuriers. Les Japonais au contraire sont belliqueux, séditieux, dissolus, méfiants, ambitieux et toujours portés à de grands desseins (2). »

De ces dissemblances, et d'un grand nombre d'autres tirées des usages spéciaux à chacune des deux nations, de leurs religions, etc., l'auteur conclut que « les Japonais sont une nation

(1) Sources : E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VI, VII (Paris, Hachette). — Engelbert Kœmpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon* (traduction française, Amsterdam, Herman Uitverf, 1732). — Comte de Dalmas; *Les Japonais, leur pays et leurs mœurs* (Paris, Plon, 1885). — Marcel Monnier, *Tour d'Asie : l'empire du Milieu*, prélude (Paris, Plon, 1900).

Voir le précédent article : *Influence politique du Lamaïsme*, t. XXVII, 3e livraison (mars 1899), p. 227 et suiv.

(2) Kœmpfer, t. Ier, p. 137. L'ouvrage est vieux de date, de style et de manière; mais il est rempli de documents et d'observations sur l'état du Japon aux époques antérieures; il serait difficile de trouver ailleurs ces renseignements. Le docteur Kœmpfer fut un observateur exact et minutieux.

originale, ou, tout au moins, qu'ils ne sont pas descendus des Chinois » (1).

Cette opinion est partagée par un très grand nombre d'observateurs.

Des faits historiques et politiques tout récents affirment le contraste qui existe entre la société japonaise et la société chinoise. Mais cependant, à côté de toutes ces qualités et manières d'agir opposées, certains traits ramènent invinciblement à l'esprit l'idée d'une *parenté* entre les deux peuples. Au physique, les Japonais, pris en masse, offrent les caractères qui distinguent la race jaune.

Au point de vue des traditions morales et cultuelles, les habitants des « Iles du Soleil Levant » ont perdu, il est vrai, le culte familial des ancêtres et les rites du sacrifice par effusion (2); mais n'avaient-ils pas *d'abord*, comme les « Célestes » et toute la race jaune, perdu aussi les données dogmatiques et les idées métaphysiques concernant l'existence et la nature de la Divinité, de la Cause Première?

De tout cet ensemble, qualités ou défauts, ressemblances ou différences, je crois raisonnable de conclure :

1° Que la race japonaise, rameau de la race jaune, a suivi pendant longtemps l'itinéraire commun au gros de la race. Sur cet itinéraire, les ancêtres des Japonais ont subi la sélection physique dont leurs descendants portent le sceau; comme les autres membres de la race jaune, ils ont perdu sur ce chemin, par suite des circonstances écartant la formation d'un corps sacerdotal, ils ont, dis-je, perdu les concepts métaphysiques, et les dogmes traditionnels reçus de la religion primitive, se référant à la Divinité (3);

2° Qu'en un certain point l'itinéraire de la race japonaise s'est séparé de celui qu'ont suivi les ancêtres des « Célestes », qui allaient continuer le long des fleuves chinois leur culture par irrigation.

(1) Kæmpfer, t. Ier, p. 137.
(2) Voir dans la *Science sociale*, t. XVIII, p. 257 et suiv. (septembre 1894).
(3) Voir *Ibid.*

Nous pouvons formuler une hypothèse touchant le point de séparation des deux itinéraires.

On peut admettre comme partie commune la traversée des Déserts depuis la Caspienne jusqu'aux monts Thian-Chan, les « Monts des Ancêtres » : car il s'agit ici de races *agricoles*, et les seules voies ouvertes aux cultivateurs sur ce parcours, les vallées du Syr et de l'Amou Daria, présentant les mêmes circonstances de lieu et de travail, conduisent aux mêmes résultats sociaux : ceux que nous avons jadis exposés (1).

Mais à partir des monts Thian-Chan, il est naturel de supposer une bifurcation dans les directions prises par les émigrants sortis des familles qui étaient établies en ce point; car de là s'étendent vers l'Orient deux régions de culture, séparées l'une de l'autre par l'étendue des steppes intransformables, et absolument différentes entre elles quant aux conditions d'habitation et de travail agricole.

L'une de ces régions, située au sud du désert mongol, est occupée par la race chinoise.

L'autre, celle située au nord des steppes, a-t-elle reçu et façonné la branche séparée de la race jaune, à laquelle ont appartenu les ancêtres des Japonais? C'est l'hypothèse qu'il s'agit de vérifier.

Au pied du versant nord des monts Thian-Chan, le bassin de Khouldja et la vallée de l'Ili constituent l'amorce de la région de culture que nous allons envisager. Territoires extrêmement fertiles, abondamment pourvus d'eaux courantes (1), ces pays engageaient évidemment à l'immigration les colons issus des familles adonnées à la culture arrosée. On y accède, en partant de Khachgar, par cette « Voie Impériale » que les Chinois ont toujours suivie dans leurs expéditions de guerre ou de commerce à travers les Thian-Chan (2).

Nous supposons donc qu'un certain nombre de familles, séduites par les avantages de cette contrée, par ses facilités d'arrosement, s'y fixèrent, et, suivant la loi générale, y multi-

(1) V. Reclus, t. VI, p. 455 en suiv. 559; t. VII, p. 168 à 176.
(2) *Id.*, t. VII, p. 105.

plièrent, en raison de la richesse du sol. A mesure que la population s'augmentait, on étendait les cultures en multipliant les dérivations et les canaux d'arrosage, dans toute la vallée de l'Ili. Mais le cours de cette rivière n'est pas étendu : bientôt, divisées en mille bras qui s'arrêtent subitement, ses eaux disparaissent sous terre pour reparaître dans le grand lac Balkhach, au seuil des steppes kirghizes. — Ainsi le cours même de leur rivière ramenait les gens de l'Ili en présence des steppes, qui ne peuvent convenir à des cultivateurs. Pour trouver à s'établir, les émigrants devaient tourner à l'est, aborder les vallées du versant septentrional de l'Altaï; ces vallées sont beaucoup mieux pourvues d'eau que celles du versant sud. C'est sur le versant nord des montagnes de la Dzoungarie et de l'Altaï que se trouvent actuellement les colonies russes florissantes de Kâpal, et celles de la vallée de Boukhtorminsk, où le froment, le chanvre, l'orge et l'avoine sont cultivés jusqu'à 1.200 mètres d'altitude (1).

En suivant ce même revers des montagnes, on entre définitivement en Sibérie. La voie de peuplement agricole se trouve dès lors choisie, déterminée; elle est bordée au sud par les déserts mongols, au nord par les forêts glacées, jusqu'aux rivages de l'océan oriental.

A partir de l'Altaï, la région de culture sibérienne se continue par la partie haute du bassin de l'Yénisséi, territoire bien abrité dont le climat adouci justifie le nom d' « Italie » donné par les colons russes à un certain nombre de leurs stations jouissant des mêmes avantages. De nombreux vestiges paraissant remonter à une haute antiquité attestent qu'il y eut là jadis d'innombrables communautés d'habitants (2).

De là on atteint facilement Irkoutsk, la Transbaïkalie et la Daourie (3), où les Bouriattes de race jaune, en général éleveurs de bétail, pratiquent cependant la culture et rivalisent avec les colons slaves (4), puis les bords de l'Onou et de la

(1) V. Reclus, t. VI, p. 665, 654.
(2) *Id.*, t. VI, p. 708, 711, 722, etc.
(3) *Id.*, t. VI, p. 839, etc.
(4) *Id.*, p. 748.

Chilka, qui étaient encore, au temps de Gengis-Khan, peuplés d'habitants sédentaires (1); enfin, la Mandchourie avec ses territoires fertiles du Songari et du Chara-Mouren, où vivent des centaines de milliers de cultivateurs.

La vallée du Chara-Mouren donne accès à la Corée (2), celle du Songari, par les plaines et les îles du Bas-Amour, conduit à l'île Sakhalin. Ces deux voies aboutissent à des bras de mer étroits, situés au nord et au sud du Japon; l'archipel est par là facilement abordable. Il est à croire que l'un et l'autre passages ont servi au peuplement des « Iles du Soleil Levant ».

L'expansion facile des colons russes dans les contrées que nous venons de désigner, leur marche constante de l'ouest à l'est, apportent une sérieuse contribution à la probabilité de notre hypothèse; elles lui donnent assez de poids pour qu'il semble utile de la vérifier par l'examen des faits sociaux.

On peut expliquer, au point de vue climatologique, l'existence de cette zone cultivable du nord, qui traverse une notable partie de l'Asie : la chaleur y est suffisante pour faire croître les céréales, à cause de la situation relativement méridionale de la région, qui est comprise entre les 45e et 55e parallèles; et l'humidité y est assurée par des pluies fortes et fréquentes, par de nombreux cours d'eau. Les chaînes de l'Altaï, des monts Sagan, des monts Stavonaï, Jablonoï, etc., forment une barrière constante qui arrête les nuées et les brumes poussées de l'océan glacial par le vent du nord, et retient sur le versant septentrional ou sibérien la masse d'eau que les grands fleuves de Sibérie ramènent aux mers polaires; tandis que le versant opposé des mêmes montagnes et la steppe qui s'étend au midi, ne recevant que l'air desséché, sont pour ainsi dire privés de cours d'eau pérennes.

Il est facile dès lors de se représenter la diversité d'aspect qu'offrent les deux versants. Du côté mongol, l'herbe seule re-

(1) V. Reclus, p. 823.

(2) Cf. comte de Dalmas, p. 53. Les travaux philologiques de L. de Rosny rapprochent les Japonais des Coréens : on pourrait, en effet, leur assigner en commun l'itinéraire que je viens d'exposer.

couvre la terre, dont la sécheresse prolongée exclut la végétation ligneuse. Du côté sibérien, le bois tend toujours à gagner sur la prairie, sauf dans les lieux bas et marécageux où les eaux qui s'amassent remplissent le sous-sol et nuisent aux racines des arbres.

Aussi les steppes, ou plutôt les prairies sibériennes, ne donnent pas cette impression d'uniformité monotone, indistincte et immense à la fois, que l'on reçoit de la terre des herbes : sur le versant sibérien, chaque prairie a un nom, parce qu'elle offre à l'œil *des contours* dessinés par les arbres; une physionomie propre et saisissable qui permet la division de l'espace, la localisation et la dénomination particulière de chaque endroit. Les parties cultivables de cette région, presque toujours en « terre noire » fertile, sont pour ainsi dire emprisonnées entre les pentes rocheuses ou les bois, d'une part, et les prés marécageux d'autre part. Les agriculteurs s'établissent de préférence au bord de ces steppes étroites, et, pour agrandir leurs terres, empiètent sur la forêt (1).

Voilà une région dans laquelle les conditions du travail agricole s'éloignent beaucoup de celles qui étaient imposées à l'ensemble de la race jaune, par la culture arrosée le long des grands fleuves, dans la traversée des déserts de l'Asie Moyenne. La seconde partie de l'itinéraire que nous supposons avoir été suivi vers le Japon doit être examinée, au point de vue des modifications qu'elle implique à la première formation sociale de la race jaune. Nous devons étudier cette seconde partie comme nous avons étudié la première, dont la caractéristique est l'*indépendance des familles isolées, et le lien très fort de la solidarité familiale* (2), comme nous avons antérieurement étudié l'itinéraire de la race indoue à travers les déserts persans, et la formation de la caste (3). Il nous faut voir si les modifications dont il s'agit répondent bien aux caractères sociaux que l'on reconnaît à la société japonaise.

(1) V. dans la *Science sociale : l'Empire russe en Asie* (P. de Rousiers), t. V, p. 347 et suiv., 547 et suiv. et 555, etc.

(2) V. *La Science sociale*, t. XVIII, p. 245 et suiv.

(3) *Id.*, t. XV, p. 57 et suiv. (janvier 1893).

Nous remarquerons d'abord, dans la région sibérienne, que l'art agricole n'est plus lié à l'irrigation : au lieu de rechercher les eaux, on doit au contraire en débarrasser les champs, et choisir des terrains où l'excès d'humidité ne nuise pas aux semences. De ce seul fait nous pouvons voir découler la diminution du rôle qui appartenait aux patriarches, ancêtres des Cent-Familles, dans la culture par dérivation sur les bords des fleuves. Leur fonction distributive et judiciaire ne peut conserver une aussi grande importance, lorsque chaque ménage (1) reçoit directement des nuages, sur son champ, l'eau qui lui est nécessaire et même davantage.

En même temps que l'autorité patriarcale diminue, la solidarité entre les membres du groupe familial tend à disparaître, parce que l'ensemble des ménages ne dépend plus d'un même canal et ne sent plus la nécessité de faire bloc pour la conservation de son moyen d'arrosage. Nos anciens immigrants en Sibérie se trouvent ainsi ramenés pour ainsi dire aux conditions de la culture européenne, de la colonisation primitive des territoires boisés dans le bassin du Danube et dans les Gaules.

Nous savons par une foule d'exemples, par l'observation directe de ce qui existe encore aujourd'hui, enfin et surtout *par la pratique actuelle des colons russes en Sibérie,* quelle est la forme du groupement qui prédomine dans ce cas : c'est le *village* (2).

Sortant du milieu le plus absolument patriarcal qui existe, nos émigrants de la race jaune n'ont pas même l'idée de tenter des établissements séparés. On s'installe en groupe, suivant la coutume des ancêtres; on conserve par tradition la hiérarchie familiale, l'habitude de grouper les demeures afin de s'appuyer les uns sur les autres; mais bientôt la force immanente des choses vient briser un lien, amoindrir et enfin supprimer un pouvoir, dont l'existence n'est plus justifiée par les nécessités du travail.

(1) V. *La Science sociale*, t. XVIII, p. 245 et suiv.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, les travaux de MM. de Tourville et Demolins sur les *Celtes*, sur le *Village à banlieue morcelée;* et, dans le *Mouvement social*, les considérations de M. de Tourville sur l'établissement en villages. Cf. Maltebrun, t. III, p. 158 à 175, etc.

Les ménages s'émancipent, — les défricheurs surtout, qui gagnent du terrain sur la lisière des bois par le pénible labeur de l'essouchement. Les commérages, les petites rivalités et contestations vidées sur la place publique, des désordres moraux qu'une autorité en décadence ne peut réprimer, tout cet ensemble de vie entre égaux, de situations qui s'élèvent ou s'abaissent, tout cela tend à remplacer les rites graves et ultra-respectueux, la vie renfermée et paisible, en un mot le caractère imposé au Chinois par la nature de son groupement purement familial et patriarcal, pour y substituer l'ouverture et la facilité d'esprit, les mœurs légères, les habitudes séditieuses et méfiantes du Japonais. Tout cela nous donne la raison des dissemblances relevées par le docteur Kœmpfer dans son parallèle que j'ai cité en commençant.

Inutile de se demander ce que peut devenir dans ces conjonctures le culte familial des ancêtres. Après avoir, avec toute la race jaune, perdu les notions dogmatiques sur la Divinité dans le premier itinéraire, l'émigrant en Sibérie a perdu dans ses villages le rite sacrificiel : la tradition s'en efface dans les familles disjointes, en même temps que disparaît l'autorité qui la conservait; l'ancêtre déchu, ignoré même, ne peut plus être l'objet d'un culte. Retenons bien en effet qu'il n'existait point chez la race jaune de corps sacerdotal ni de caste spéciale, préposés à la conservation du rite sacrificiel : le sacrifice y est purement et essentiellement familial (1).

Il était nécessaire cependant à nos villageois de reconnaître une autorité morale et même politique, pour maintenir parmi eux au moins ce minimum d'ordre et de paix dont une société agricole ne saurait être longtemps privée; j'entends parler ici seulement d'un pouvoir local, les dissensions et les chocs de village à village se trouvant prévenus par l'isolement de chacun au milieu des bois et des marais. Ce pouvoir local avait à remplir

(1) Le culte des ancêtres, ignoré des anciens Japonais, a fait cependant au Japon une apparition courte et très restreinte, ainsi que le Confucéisme. Ce fut après la grande persécution contre les néophytes chrétiens; mais cette imitation chinoise, tardive et incomplète, était considérée simplement comme un moyen d'échapper à la police soupçonneuse des Shogun.

— non pas au point de vue du dogme et des cérémonies, mais seulement quant au maintien de la morale et de la police usuelles, — le rôle qui incombait à la caste des Brahmanes au milieu de la société védantique, et qui fit surgir cette caste dans les petites oasis inextensibles du désert persan.

Une caste semblable à celle des Brahmanes pouvait-elle se former dans les villages sibériens au temps primitif? Je ne le pense pas. En premier lieu, la formation sociale, propre à la race jaune en général, exclut la création des castes; elle tend plutôt à en éloigner même l'idée. Ensuite, les circonstances locales ne s'y prêtent pas davantage. Dans les petites oasis persanes, entourées par le désert, c'est l'inextensibilité du territoire arrosable qui justifie l'existence de la caste fermée agricole, se réservant avec un exclusivisme absolu ces terres et cette eau, fondements de la vie, qu'on ne peut accroître en quantité. Au contraire, les territoires cultivables de la Sibérie centrale et orientale, quoique placés eux aussi à l'état d'îlots, au sein d'une région forestière, sont cependant *extensibles* dans une vaste proportion : leur fécondité en effet ne dépend point d'une irrigation fournie par de faibles sources; elle vient de l'eau du ciel. Leurs dimensions peuvent toujours s'accroître aux dépens de la forêt, par un travail tout à fait approprié aux moyens d'action des petites gens des villages. La base de tout le système des castes, qui est la caste agricole nécessitée par la *limitation des moyens d'existence,* faisait défaut dans la Sibérie primitive.

Et pourtant, de nos jours encore, on trouve installée, dans les villages et dans les campements nomades des Sibériens, *une caste* exerçant un métier fermé héréditaire. Ce métier est celui de jongleur ou devin ; il est exercé par les successeurs des Chamanes d'origine hindoue qui ont emporté en Sibérie leurs prétentions de caste pure et leurs pratiques de la magie. La puissance des jongleurs est superstitieusement révérée ; ils exercent la médecine, se donnent comme jeteurs et conjureurs de sorts, suivent habilement la piste des malfaiteurs, font les enquêtes pour retrouver les objets perdus ou volés. Ils détiennent un pouvoir considérable sur tous les groupes des populations sibériennes,

où rien d'important ne se décide sans la participation de ces auxiliaires. Les colons slaves eux-mêmes ressentent en leur présence un certain effroi (1).

Je crois qu'il faut admettre, comme raison du respect qu'inspirent les Chamanes et de la situation qu'ils occupent, une autre cause que la terreur imposée par des jongleries plus ou moins ridicules ou sinistres. Ils succèdent en effet, parmi les populations sibériennes, à ces anciens *Çramana* ou ascètes brahmaniques qui ont traversé le Thibet et les steppes, bien des siècles avant leurs rivaux actuels, les prédicateurs bouddhiques. Conduits par le désir du détachement à s'isoler de tout ce qui pouvait leur tenir au cœur, ils poussaient toujours plus loin devant eux pour quitter des disciples nouveaux qui s'attachaient à leurs pas et vivre sous la protection de « l'homme pur » : (c'est ce que signifie le nom de *Çramana* qu'ils se donnaient à eux-mêmes). Les « gens de la pureté », exhibant comme symbole le miroir auquel on attribue, de nos jours encore, des vertus magiques, étaient accueillis avec un étonnement craintif et respectueux par les populations de race jaune qui avaient perdu le culte des ancêtres et auxquelles ils venaient rapporter le grand et indispensable idéal de la pureté morale.

Dans les familles primitives de la race jaune, cet idéal de la pureté morale fut garanti par le culte ancestral. Nous en trouvons la preuve dans le « Livre des Rites » (2), par lequel l'*abstinence de tout acte mauvais* est imposée pendant trois jours au célébrant du sacrifice en l'honneur des ancêtres. Pour le rameau que nous suivons en Sibérie, la transformation du groupement familial en groupement villageois amena une crise périlleuse au point de vue de la conservation de l'idée morale, puisque la direction de la société était enlevée au patriarche, jusque-là représentant et mainteneur de cette idée. Cependant, quelle que soit la forme du groupement, l'idée morale est absolument nécessaire aux hommes vivant en société. Tout doit donc nous faire admettre que les premiers ascètes de la

(1) Malte-Brun, t. III, p. 180.

(2) V. Noël, S. J., *Philosophica sinica* (dans la *Revue*, t. XVIII, p. 257 et suiv.).

Pureté apparus dans les villages des cultivateurs sibériens primitifs y furent reçus avec honneur (1); comme les représentants, comme les « incarnations » de cette morale indispensable à la paix. Nous dirons plus : si une haute influence morale n'était pas intervenue pour remplacer le patriarche déchu, le maintien d'une société agricole dans la région sibérienne fût devenu très problématique, vu les conditions du lieu. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer entre eux les établissements des colons russes : on verra la prospérité des villages en rapport direct avec l'attachement aux croyances religieuses et à la morale. La palme appartient aux villages des *Raskolnik* ou « vieux croyants (2) ».

Si la formation sociale de la race japonaise dérive de l'itinéraire sibérien, non seulement les traits de mœurs et de caractères qui lui sont propres doivent y trouver leur explication, comme nous l'avons déjà vérifié ; mais, de plus, nous devons retrouver au Japon les traces non équivoques du Chamanisme sibérien antique, du culte de la Pureté morale et de la caste des « Gens Purs ».

Or, une caste religieuse se trouve établie, dès le commencement, au sein de la société japonaise. Une caste fermée, dominante, environnée d'un respect superstitieux, a gouverné le Japon depuis ses lointaines origines, pendant de longs siècles ; elle passait pour avoir présidé à l'engendrement même du peuple. Le très ancien culte japonais, le *Sinthos,* consacrait cette croyance. Il avait placé à la tête de la nation la caste fer-

(1) Il est à noter, au point de vue chronologique, que l'histoire réelle du Japon commence au VIIe siècle av. J.-C., beaucoup plus tard que les annales régulières de l'Empire chinois qui remontent mille ans plus haut. Or, rien ne nous porte à croire que l'Inde ait été peuplée postérieurement à la Chine, et le fait de l'exode d'ascètes brahmaniques vers le nord, dès les temps les plus reculés, ne parait pas improbable ; les causes de cet exode sont de tous les temps, et, dans les âges primitifs, les difficultés du trajet étaient diminuées de tous les dangers résultant des guerres et des brigandages dans le Thibet et dans les steppes.

(2) Si la branche japonaise de la race jaune a traversé la Sibérie, cependant les populations sibériennes adonnées à la culture se sont trouvées très rares au moment de la conquête russe. Ne pouvons-nous pas attribuer cette rareté à la disparition des villages privés de chamanes, ou corrompus en même temps que ces derniers eux-mêmes ?

mée du *Daïri* ou Cour sacrée, et fait du premier-né de cette caste le *Mikado* ou empereur spirituel, chef suprême de la religion en même temps que de l'État. Ces faits sont connus; il est inutile d'insister sur la situation à la fois religieuse et politique des anciens Mikados. Quant à la question de caste (1), on sait également quelle séparation complète existait entre la noblesse japonaise et le reste de la nation : séparation si absolue qu'il en est résulté une sélection physique. Il y a une dissemblance frappante entre le type du *Daïmio,* qui se rapproche des types européens, et le type (2) commun du Japonais, rappelant celui des Mongols.

II

La doctrine du sinthos, en même temps que les légendes relatives à la race japonaise, est contenue dans un très ancien livre rédigé, dit-on, sous la dictée d'une femme d'une mémoire extraordinaire qui avait recueilli les récits et les traditions répandues dans la nation. Voici comment s'y trouve exposée l'origine des choses : « Au commencement de l'ouverture de toutes choses, le chaos flottait, comme les poissons nagent dans l'eau pour leur plaisir. De ce chaos sortit quelque chose semblable à une épine, qui était susceptible de mouvement et de transformation. Cette chose devint une âme ou un esprit, appelé kunitokodatsno Mikotto » (3). Une première dynastie d'êtres spirituels est sortie de ce Mikotto. Pendant une durée incalculable, des centaines de millions d'années, ces êtres s'engendraient les uns les autres d'une manière inexplicable. Le dernier, *Ten-sin-Daïsin*, déjà légèrement uni à la matière, vécut dans la province d'Isje, au Japon, et y est mort. Depuis sa mort, il a prouvé par de nombreux prodiges qu'il est la vie, l'âme et la lumière de

(1) Cf. comte de Dalmas, p. 58, 86, 94, 95, etc. ; E. Reclus, t. VII, p. 759, 760 ; Kœmpfer, t. Ier, p. 238, 243, etc.

(2) Kœmpfer, t. Ier, p. 151. De même les *Canusi* ou prêtres sinthoïstes exercent un métier ferme héréditaire. (Cf. F. Martin, p. 71.)

(3) Kœmpfer, t. II, p. 8.

la nature. Ses quatre premiers descendants ont été engendrés « par le mouvement et le pouvoir actif des cieux »; le quatrième engendra charnellement, d'une manière incompréhensible, la dynastie des demi-dieux, esprits incarnés. Le dernier de cette dynastie, Awa-se, est le père de la dynastie des Mikados et de la caste du Daïri (1).

Nous retrouvons ici le pur écho des théogonies hindoues, multipliées à coups de millions de siècles (2) par la glose brahmanique. Pour compléter l'analogie, le Yamato-Bumi, « la Bible de l'antiquité japonaise », rapporte les luttes des dieux japonais contre les esprits autochtones et la défaite de ceux-ci.

Mais le Sinthos ne consiste pas exclusivement en cette partie dogmatique, base du pouvoir des Mikados et de leur caste : il comprend en outre des préceptes moraux et des pratiques rituelles.

Il y a quatre préceptes : 1° la pureté intérieure du cœur ; 2° l'abstinence religieuse de tout ce qui rend l'homme impur ; 3° l'observation des fêtes ; 4° les pèlerinages aux lieux sacrés ; à quoi quelques-uns ajoutent la mortification corporelle.

La *pureté intérieure* consiste à ne pas faire ce qui est défendu par la morale naturelle, par les lumières de la religion, ou par l'ordre immédiat et particulier de l'autorité publique. L'*abstinence*, ou pureté extérieure, s'oppose à ce que l'on touche du sang, des corps morts, ou à ce que l'on mange de la chair.

C'est en examinant les deux derniers préceptes du sinthoïsme, et la manière dont on y satisfait, que nous pourrons nous rendre compte de l'organisation rituelle de ce culte de la pureté.

L'observation des fêtes prescrites consiste à se présenter au temple. Pour accomplir ce devoir, il faut être en état de pureté extérieur; la visite au temple est un moyen de se diriger vers la pureté intérieure. Elle n'est pas autre chose : car il n'y a pas de sacrifice dans le sinthoïsme, par où ce culte se rapproche du bouddhisme, qui a du reste une origine hindoue offrant de grandes analogies avec celle du sinthoïsme.

(1) Cf. Kœmpfer, t. Ier, p. 155 à 161 ; comte de Dalmas, p. 56, 57, 222 à 224.

(2) La dynastie des demi-dieux, comprenant Ten-sio-Dai-sin et ses quatre descendants jusqu'à Awa ci-inclus, est censée avoir régné 2.342.467 ans (Kœmpfer, t. Ier, p. 228).

La visite au temple est l'acte rituel par excellence dans le culte du Sinthos. Les temples, précédés en général d'un jardin, sont entourés d'une galerie couverte dans laquelle se rendent ceux qui veulent faire leurs dévotions; le sanctuaire est fermé de toutes parts, et on n'y peut entrer. Mais une ouverture grillagée permet de regarder dans l'intérieur, et c'est devant cette ouverture que chaque dévôt à son tour vient se prosterner. A travers la grille, le temple proprement dit apparaît, entièrement revêtu de papier blanc découpé, emblème de la pureté extérieure; au milieu de ce sanctuaire ne s'élève point un autel, comme dans nos églises ou dans les temples antiques, puisqu'on n'y accomplit pas de sacrifice; on n'y trouve ni la chaire du pasteur, ni même le pupitre du Livre comme dans les mosquées. Le seul objet renfermé dans ce temple, et occupant la place d'honneur, est un miroir très net en métal poli, autre symbole de pureté, mais de la pureté intérieure et réflexe. Ce miroir est suspendu de manière à être vu de ceux qui se tiennent devant la grille et à renvoyer leur image. Chaque fidèle fait une courte prière en face du miroir, jette à travers la grille une offrande qui roule et retentit sur le pavé du temple, met en branle une clochette pour avertir le bonze, et s'en va : il a satisfait au rite que prescrit le culte institué par le grand ancêtre du Mikado et de la caste pure du Daïri, *Ten-sio-Daï-sin* (1), père de la race japonaise.

Il y a chaque année cinq grandes fêtes d'obligation et un certain nombre de fêtes moindres où l'on se rend aux temples. Mais le quatrième précepte, qui concerne le pèlerinage aux lieux saints, impose une visite qui passe pour plus sanctifiante encore : celle des sanctuaires érigés à la place où vécut et mourut *Ten-sio-Daï-sin*. Ce pèlerinage est en très grande vénération ; des foules immenses s'y rendent chaque année de tous les points du Japon ; ceux qui en reviennent rapportent une amulette en forme de boîte ornée d'inscriptions, délivrée par les bonzes du lieu sacré. On est censé rentrer du pèlerinage avec de si bonnes disposi-

(1) *Ten-sio-Daï-sin* signifie littéralement : « le grand dieu impérial héréditaire de la génération céleste ».

tions et résolutions, que l'amulette sert de passeport sur toutes les routes pendant toute l'année qui suit. C'est en quelque sorte un « certificat de bonne vie et mœurs ». En même temps que le coffret, les *Canaussi* ou prêtres du sinthos remettent aux pèlerins des almanachs dressés pour l'année courante, par l'ordre du Mikado. La supputation des temps rentre de droit dans les attributions de celui qui est le représentant de la « lumière de la nature ».

Arrivés à la rivière d'Isje, les pèlerins y font leurs ablutions, afin de s'assurer la pureté extérieure, puis ils se rendent d'abord au temple Ge-Ku, ou premier temple; de là au Fon-gu ou « vrai temple », celui qui est spécialement attribué à Ten-sio-Daï-sin. Dans ces deux temples il n'y a rien que des miroirs et du papier blanc comme dans tous les autres. Enfin, auprès du « vrai temple », sur le flanc d'une colline tout proche de la mer, le pèlerinage se termine par la visite à la grotte de Ten-sio-Daï-sin. C'est une petite caverne de la dimension de deux « *tatami* » (1), où Ten-sio-Daï-sin se retira, enlevant la lumière au soleil et aux étoiles par le seul fait de sa disparition souterraine, et montrant ainsi qu'il était lui-même la source de la lumière. Dans cette grotte pieusement conservée, est érigée une petite chapelle où l'on voit, pour tout ornement, *une idole assise sur une vache,* appelée « Daïnitz noraï », c'est-à-dire *représentation de la lumière.*

Cette statue est évidemment une idole brahmanique, semblable à celles qui se rencontrent, en particulier, à Bénarès, et représentant l'une des *Dêva :* la flamme courant sur la libation dans le sacrifice igné (2).

Ces légendes, ces monuments, comme le fonds même de la doctrine du sinthos, confirment l'origine hindoue de ce culte qui

(1) Le tatami ou natte est la mesure de surface usitée au Japon. Cette unité est ainsi dénommée à cause des paillassons de dimension constante et de forme rectangulaire qui garnissent les planchers de toutes les maisons. Les dimensions du *tatami* sont de un *kin* de long sur 1 2 *kin* de large (2 mètres de long sur 1 mètre de large environ). Cf. Kœmpfer, t. II, p. 318.

(2) Cf. dans la Revue, t. XV, p. 42 et suiv. Les rapports qui existent entre le sinthos et le chamanisme d'origine hindoue sont confirmés par les pratiques des *Jammabo,*

remonte aux débuts de la société japonaise. *Ten-sio-Daï-sin* nous apparaît comme un bon chamane arrivé des premiers au Japon avec sa clientèle d'émigrants villageois. Ascète consommé, doué en outre d'une habileté politique fréquente chez les jongleurs, il établit dans sa nouvelle résidence et au milieu du premier noyau d'émigrants le culte de la pureté morale, et en même temps le règne de sa dynastie, qui était la caste des gens purs; enfin, la quasi-divinisation du premier-né de cette caste, en qui il revivait par représentation. Cette fondation de l'état japonais doit être considérée comme postérieure au moins d'un millier d'années à la fondation de l'empire chinois (1).

Le quatrième descendant de Ten-sio-Daï-sin, *Awa-se*, est considéré comme ayant mené une vie moins exclusivement spirituelle que ses ancêtres et prédécesseurs. Ce fut lui, probablement, qui sortit de la situation d'ascète révéré pour prendre en mains la direction des affaires, et joignit la puissance temporelle aux pouvoirs surnaturels que l'on attribuait à la postérité de Ten-sio-Daï-sin. L'histoire réelle du Japon ne commence qu'avec l'empereur *Jimmu*, son successeur éloigné, au VIIe siècle avant notre ère. Avec ce dernier nous quittons la légende, qui est remplacée par des annales précises et par la liste ininterrompue des Mikados qui se sont succédé jusqu'au temps présent (2).

On remarque de suite quels sont les caractères moraux, sociaux même, de cette doctrine et de ces légendes. Pour les sinthoïstes, le peuple japonais entier et le Daïri en premier

ermites sinthoïstes vivant dans les forêts et les montagnes. Comme les *bisikhou* brahmaniques, ces ermites, qui ont pour but de pratiquer plus exactement la religion sinthoïste, vivent d'aumônes, s'abstiennent de tout ce qui a eu vie, se mortifient corporellement d'une façon immodérée, et figurent avec leurs doigts entrelacés les générations des dieux. Comme les jongleurs chamanes, ils pratiquent la magie, devinent les pensées, jettent ou conjurent les sorts, retrouvent les objets perdus ou volés, découvrent les malfaiteurs, etc. V. Kœmpfer, t. II, p. 42 et 54.

(1) D'après le P. Couplet (S. J.), les annales chinoises portent que, sous le règne de Un-Ye, 25e empereur de la dynastie Xam qui est la seconde, en l'an 1195 avant J.-C., « les nations barbares qui habitent au nord de la Chine étant devenues trop nom- « breuses, il s'en détachera diverses colonies pour peupler les îles situées dans l'Océan « oriental ». (Couplet, introduction à la philosophie de Confucius, Paris, 1687, p. 71, cité par le traducteur de Kœmpfer dans son discours préliminaire, p. XXIX.

(2) Le Mikado actuel, *Jochibito-Harounymia*, est le seul descendant existant de la dynastie : on le dit atteint de phtisie.

lieu, ont été engendrés par *ce qu'il y avait de plus pur* dans l'univers. Il s'agit, pour bien vivre, de se montrer digne de cette origine, de *conserver* cette pureté native, ce qui se fait par quelques cérémonies manifestant l'intention, renouvelée à chaque fois, de rester pur. Aucun rachat, aucun sacrifice, aucune médiation : ce culte est simplement un *memento,* remettant périodiquement sous les yeux des fidèles, avec le miroir poli, l'idée de la pureté morale.

Le sinthoïsme ne présente aucune solution, aucune donnée sur l' « au-delà ». Doctrine très confuse, comme tout ce qui vient de l'Inde, il semble l'adaptation, aux facultés de la race jaune, d'une théogonie d'origine brahmanique. Il contient les générations des dieux pendant des millions d'années, suivant le système des gloses védantiques des brahmes; et il considère ces dieux comme les ancêtres de la nation, comme ses fondateurs et premiers gouverneurs, leur assignant ainsi un rôle concret, temporel, en rapport avec l'état mental anti-métaphysique de la race jaune. — Aussi s'est-il toujours conservé comme religion populaire, fondamentale, comme religion d'État.

A la différence du bouddhisme primitif, le sinthos n'est pas du tout une école philosophique; c'est un *culte,* un fait social lié intimement à l'origine de la race et à sa constitution sociale. C'est le culte *national.* Aussi le sinthos n'est point annihilé par le pouvoir public devenu bouddhiste; il n'est même pas combattu par le bouddhisme aujourd'hui si répandu, si général dans la nation japonaise. Le sinthos n'est point non plus confondu avec le bouddhisme, qui se superpose à lui comme il se superpose en Chine au culte des ancêtres. Une secte bouddhique très nombreuse, celle de *Skingakou,* admet dans sa doctrine les principales données et les cérémonies du sinthos; cette tentative de rapprochement profite surtout au culte national *qui reste le culte de la secte,* et qui se trouve simplement orné de quelques maximes et théories d'un ordre plus élevé.

Tel est le *substratum* ancien et persistant de la race japonaise; il n'est pas encore enfoui et recouvert par les couches sociales

plus récentes. Presque partout il affleure au sol. Mais c'est surtout au voyageur pénétrant dans l'intérieur du pays, dans ses régions montagneuses, que le vieux Japon apparaît. Laissant les ports où tout se mélange, les grandes villes, les routes commerciales, ce voyageur se mêle aux populations des campagnes. En traversant les vallées profondes et les hautes cimes de ce pays volcanique, il croise, sur des sentiers raboteux et déclives, les bœufs porteurs chargés de gens et de bagages, les bandes de pèlerins vêtus de blanc qui se rendent aux temples célèbres, ou tentent l'ascension du Fuysi, — le cône fumant de toutes les peintures japonaises. Ce sont les paysans, qui viennent de terminer leurs récoltes, et accomplissent leur tournée aux temples en renom, — « en quête de plaisirs et d'indulgences (1) », avec la « légèreté naturelle » à l'esprit japonais — comme ils le font depuis des siècles. Parmi ces montagnards, les longues méditations ne sont pas de mise. Leurs pèlerinages aboutissent à « trois inclinaisons et un claquement de doigt (2) » devant le sanctuaire, puis à une station réjouissante dans les « maisons de thé » qui avoisinent toujours les temples, quel que soit leur rite, bouddhiste ou sinthoïste. Le peuple, presque indifféremment en apparence, se réunit devant la pagode où la statue de *Cyaka* (3) trône au milieu des cierges et des fleurs, ou devant la pagode au miroir; mais il gronde, il sévit même au moindre manque de respect vis-à-vis du culte national. C'est ainsi qu'on attribue à une légère irrévérence commise au temple l'assassinat du ministre Mori. L'homme d'État, par distraction peut-être, avait soulevé de sa badine le rideau qui forme la seule clôture de la cour consacrée à *Ama-Terasu*, la grande aïeule des Mikado et de tout le peuple japonais (4).

A l'apparition de ce vieux *substratum*, de ce peuple « robuste, serviable, hospitalier, qui promène encore la pittoresque défroque du passé » (5) l'observateur ne peut cacher son impression

(1) Marcel Monnier, *Tour d'Asie : Empire du Milieu*. Prelude, p. 6 à 17, etc.
(2) Marcel Monnier, *Tour d'Asie*. Prélude, p. 10.
(3) Gakya-Mouni.
(4) Ce meurtre eut lieu le 11 février 1889.
(5) Marcel Monnier, p. 4.

saisissante et inattendue : « Ces gens-là ne ressemblent en rien aux bonshommes peints sur les potiches et sur les éventails » (1).

En effet, ce ne sont pas des Chinois. Nous avons essayé de justifier, par une hypothèse sur son origine, les caractères sociaux qui appartiennent à cette branche spéciale de la race jaune, et cette hypothèse, nous semble-t-il, convient à la couche profonde, à la couche primitive de la population, telle que l'observateur la retrouve et la dépeint de nos jours. Nous devons maintenant rechercher, en suivant pas à pas l'histoire japonaise, les causes modificatrices qui, sur le vieux substratum, ont édifié, d'abord le Japon du moyen âge, puis le Japon moderne.

(*A suivre.*)

A. DE PRÉVILLE.

(1) Marcel Monnier, p. 9.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — CE QUE DOIT ÊTRE LE VINGTIÈME SIÈCLE

Le dix-neuvième siècle a vu éclater bien des révolutions politiques. Bien des gouvernements ont été jetés par terre; bien des nationalités se sont réveillées; bien des conquêtes ont été faites; bien des classements nouveaux, confondant la sagesse des diplomates, se sont établis parmi les États; bien des facteurs imprévus, frappant de stérilité les calculs des politiques les plus célèbres, ont bouleversé la vie intérieure des nations.

Pendant ce tumulte superficiel, si propre à fasciner l'histoire, mais en dépit duquel l'innombrable multitude des groupements sociaux poursuivaient leur évolution paisible, une chose progressait d'une façon merveilleuse et continue : la science.

La science a marché à pas de géant depuis un siècle, et son influence s'est fait sentir surtout dans le domaine des applications industrielles. Ceux-là seuls ont pu l'accuser de faillite qui ont envisagé les tentatives faites par certains spécialistes pour substituer leurs spécialités à la religion ou à la morale. Et, en effet, ce sont là des choses qu'un succédané ne remplace pas. Mais, dans l'ordre matériel, la science contemporaine a centuplé la force de l'homme, sa domination sur la nature, le pouvoir qu'il a de maîtriser la résistance de la matière, de neutraliser les distances de l'espace. La machine a pullulé, et, tout dernièrement encore, au cours de leurs promenades à l'Exposition universelle, certains visiteurs ne pouvaient retenir ce cri d'étonnement à la fois naïf et charmé : « Mais il y a donc des machines pour tout! »

Il y a, ou il y aura des machines pour tout, pour tout ce qui est matériel et peut se faire d'une manière automatique. Qui sait si quelque jour les services de la domesticité ne sont pas destinés à disparaître en grande partie, et si des machines à balayer, à époussseter, à laver la vaisselle, à entretenir les vêtements, ne viendront pas remplacer à nos foyers les serviteurs et les servantes définitivement émancipés de tout ce qui pouvait rappeler l'antique servitude? Que de forces non utilisées que l'on utilisera peut-être, à commencer

par le vent, dont les capricieuses fureurs finiront bien par se convertir, moyennant des procédés non encore prévus, en une source d'énergie continue et régulière! On voudrait pouvoir retrancher en ce moment un an de sa vie pour vivre un mois en l'an deux mille, afin de voir ce que feront alors nos arrière-petits-enfants et jouir d'un émerveillement analogue à celui qui eût transporté nos arrière-grands-pères s'ils avaient pu, de l'année 1800, être transportés brusquement au milieu des conditions d'existence où nous nous trouvons aujourd'hui.

Mais, en dehors de ce domaine matériel, la science n'a-t-elle aucun empire? Elle en a un, certes, et qui a également sa beauté. D'abord, ceux qui opposent la morale à la science commettent un singulier oubli. La morale, en effet, est une science, et la théodicée, la théologie sont aussi des sciences. Dire que la science les combat, c'est dire que la science combat la science, ce qui est un pur non-sens. En réalité, la science opère des progrès qui ne se traduisent pas en inventions de machines; mais ces progrès peuvent se traduire alors en méthodes nouvelles pour observer ou pour agir. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les progrès de la science sociale. Eux aussi peuvent contribuer à augmenter le bonheur de l'humanité ou à diminuer ses souffrances. Il n'est pas indifférent que les efforts tentés par les hommes d'élite pour créer la prospérité et l'harmonie parmi leurs semblables soient inspirés uniquement par de bonnes intentions insuffisamment éclairées, ou par la connaissance exacte des lois qui président au développement des phénomènes sociaux.

Or, si le dix-neuvième siècle a été le témoin d'un splendide essor de la science, il est malheureusement certain qu'un des effets de cette science même a été, par l'organisation de la très grande industrie, de provoquer l'éclosion de terribles haines sociales. Le régime collectiviste commence à être envisagé par certains esprits comme une possibilité de l'avenir. D'autres, sans partager cette opinion, éprouvent néanmoins très sérieusement la crainte de voir le mouvement socialiste aboutir en plusieurs pays à des révolutions violentes, accompagnées de tyrannies, de meurtres, de confiscations. Or, l'expérience démontre qu'une des causes qui tendent à rendre irréparables des conflits de cette nature, c'est l'ignorance où sont les parties adverses de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. L'*ignorance*, voilà donc un grand mal. Ce n'est pas le seul, mais il grossit les autres; il leur ouvre la porte; il leur donne occasion d'éclater quand ils n'éclateraient peut-être pas. Une partie du péril serait donc conjurée si, à l'ignorance des faits sociaux, pouvait se substituer leur science. Certes, on peut abuser de celle-ci comme de

toutes les autres; mais, en définitive, savoir vaut mieux qu'ignorer, et si la chimie, par exemple, a été cause de bien des falsifications, de bien des empoisonnements, de bien des attentats anarchistes qui n'eussent pas eu lieu sans elle, nul ne s'avisera de dire que le monde eût mieux marché, dans son ensemble, si la chimie n'avait pas existé.

Ces résultats utiles que nous appelons de nos vœux, nos lecteurs — tous appartiennent à la catégorie active et sérieuse — peuvent y contribuer pour leur part. La *Science sociale*, ils ont dû s'en apercevoir, n'est pas une revue comme les autres. Elle est peut-être la seule dont les études forment un tout parfaitement lié et, de près ou de loin, s'inspirent de la même méthode. Cette méthode, entre les mains d'un observateur consciencieux, est une clef qui peut ouvrir bien des mystères. Or, quel est celui qui, dans sa sphère grande ou petite, ne rencontre pas des questions intéressantes que son contact immédiat avec les faits le met à même d'éclaircir?

Que des concours de ce genre nous arrivent, intelligents, patients, nombreux et le fonds commun de la science, dussent quelques points de détail être contredits ou rectifiés par des observations plus exactes que les premières, ne pourra que s'enrichir promptement. Il y a là pour les personnes gratifiées de loisirs, et douées en même temps du goût des études sérieuses, un moyen de se rendre intellectuellement utiles et, sans préjudice d'autres œuvres dont nous ne voulons certes pas les détourner ni de l'action qu'ils peuvent exercer autour d'eux d'une manière immédiate, une occasion de coopérer indirectement au bien public.

L'acuité des crises ouvrières, en absorbant exclusivement l'attention de certains philanthropes, économistes ou moralistes, les porte à restreindre le sens du mot « social ». Le champ de la vraie science sociale est immense. Il englobe les questions ouvrières, mais s'étend en outre beaucoup plus loin. Qu'il s'agisse de géographie, d'histoire, d'art, de littérature, de politique même, tout ce qui comporte des relations d'homme à homme est chose *sociale* par sa nature. C'est ce qui explique la diversité des sujets traités dans cette revue, et le succès qu'elle a rencontré auprès d'hommes appartenant aux professions les plus diverses. Un agriculteur, un industriel, un commerçant, un écrivain, un artiste, un fonctionnaire peuvent, sans se transformer, concourir à l'œuvre que nous poursuivons depuis quinze ans. Nous avons une spécialité, mais elle a pour support toutes les autres.

Confiants, non dans nos talents, mais dans la méthode et dans les résultats acquis, nous formulerons en terminant, à l'intention du

nouveau siècle, un vœu à longue échéance, comme il convient, mais absolument désintéressé : celui de voir ce siècle faire progresser la science sociale, enrichir ses conclusions, changer en certitudes ce que nous sommes obligés de donner parfois comme hypothèses et conjectures, multiplier les observations fécondes à la suite desquelles on peut formuler des lois, dégager enfin cette science, s'il est nécessaire, des hésitations et des tâtonnements inévitables dont le dix-neuvième siècle avait pu environner ses premiers pas. Ce serait pour nous, pour nos amis, pour les zélés collaborateurs de cette revue à qui nous saisissons cette occasion d'adresser nos plus vifs remerciements pour le concours dévoué qu'ils nous apportent — ce serait, disons-nous, une grande joie de songer que, lorsque sonnera la fin du présent millénaire, des esprits incomparablement plus avancés que nous ne le sommes dans l'étude des sociétés pourront évoquer — avec reconnaissance, bien qu'avec une souriante indulgence pour ce que les premiers coups de hache purent avoir de novice, le souvenir des aventureux pionniers qui leur ont déblayé le chemin.

G. D'AZAMBUJA.

II. — UNE CRITIQUE DU SYSTÈME D'ASSURANCES PAR L'ÉTAT (1).

A une époque où ceux même qui ne se croient pas socialistes sont partisans d'un développement continu des attributions de l'État, on devait naturellement essayer d'y faire entrer l'assurance.

Cette tendance du reste n'est pas restée dans le domaine théorique. Des parlementaires, M. Viger, ancien ministre du commerce, et plus récemment M. Calvet, sénateur de la Charente-Inférieure, ont déposé tout un projet de loi d'assurances par l'État, ou, ce qui revient à peu près au même, par les départements. Sans doute leur proposition a été repoussée à une assez forte majorité, mais elle est de celles qui sont destinées à revenir fréquemment en discussion, et il est bon de signaler, par l'étude comparée des systèmes usités en France et à l'étranger, quels seraient les inconvénients théoriques et pratiques des assurances administratives.

C'est ce que ne manque pas de faire, avec beaucoup de force et de justesse, M. Déroulède, dans l'ouvrage que nous venons de lire.

On connaît l'argument principal des partisans de l'État assureur. Leur raisonnement est simple, et il n'y manquerait rien, s'il ne

(1) *Étude comparée des Systèmes d'assurances publiques et privées en matière d'assurance contre l'Incendie*, par M. Déroulède, docteur en droit. — Préface par M. Paul Arnaud.

fallait à un raisonnement, pour être parfait, que la simplicité. Le voici : les compagnies, avec le système actuel, font un bénéfice exagéré, scandaleux, puisque, tous frais d'administration payés, tous sinistres réglés, elles trouvent encore moyen d'accumuler des fonds de réserve considérables et de distribuer (voilà le principal grief d'importants dividendes à leurs actionnaires. C'est donc qu'elles font payer à leurs assurés des primes trop élevées. Aujourd'hui que, grâce aux statistiques, la théorie de l'assurance est à peu près fixée, que l'on sait, très approximativement, le nombre et l'importance des sinistres pour une région déterminée, il est logique, utile, de remplacer les Compagnies actuelles par l'État qui, n'ayant ni dividende à payer, ni actionnaires à satisfaire, pourra se contenter de bénéfices moindres, et fournira aux assurés la même garantie à un prix bien moins élevé. Il suffira pour cela de rendre l'assurance obligatoire, et chacun paiera sa prime en même temps que ses impôts. Les frais de recouvrements, si onéreux actuellement, seront presque supprimés, puisque les agents de la perception existant pourront suffire à ce soin. Il n'y aura plus enfin à rémunérer les agents assureurs qui grèvent si lourdement le budget des Compagnies, et, de ce chef encore, l'État assureur réalisera d'importantes économies.

Voilà la théorie. Elle pourra paraître séduisante à certains esprits. Mais combien s'en défieront à priori! Les bienfaits de l'État, cela cause souvent de si cruelles surprises! Volontiers ils répéteraient le fameux « *Timeo Danaos et dona ferentes...* ». M. Déroulède est de ceux-là, et il n'a pas de peine à démontrer tous les dangers du système que nous venons d'exposer dans ses grandes lignes.

Très méthodiquement, se plaçant tour à tour au point de vue juridique, puis social, il fait ressortir, de l'analyse du caractère de l'État, de ses droits et des services qu'il doit légitimement assurer, que les assurances n'entrent point dans ces derniers. Il fait remarquer à ce propos, avec des chiffres à l'appui, et quels chiffres! que le besoin ne se fait pas précisément sentir, à notre époque, de créer de nouvelles classes de fonctionnaires. Car enfin c'est une plaisanterie de soutenir que les fonctionnaires existants seraient capables d'assurer les services auxquels sont employés les 20.000 agents actuels des compagnies, stimulés, pour la plupart, par l'intérêt personnel. La perception des primes que les partisans de l'État assureur semblent seule envisager, n'est qu'une très petite partie de leur besogne. Il y a la rédaction des polices, la vérification des matières assurées ; il y a la constatation des incendies, le règlement des sinistres, etc... On conçoit, avec le système habituel de l'État qui,

payant peu ses employés, en exige peu de travail et, partant, doit en avoir un plus grand nombre, l'énorme développement du fonctionnarisme que cette transformation entraînerait.

Puis, serrant davantage la question, l'auteur, qui étudie plus spécialement l'assurance incendie, visée du reste principalement par les projets de loi en question, montre que c'est se faire une étrange illusion que de croire, en matière d'assurances, les statistiques fermement assises. L'aléa est encore très important, et provient de la part considérable de l'homme dans les sinistres. Aux époques de crises, les incendies volontaires augmentent dans des proportions impossibles à prévoir. Et à ce propos M. Déroulède fait un intéressant historique des vicissitudes que subirent les compagnies d'assurances de 1880 à 1884, et à la suite desquelles beaucoup disparurent avec un passif important. Les plus sérieuses ne durent leur salut qu'aux fonds de réserve qu'elles avaient eu le temps d'amasser. Serait-il sage de faire entrer, dans nos budgets déjà si mal équilibrés, un nouvel élément d'instabilité?

Du reste, les principes sur lesquels s'appuient les compagnies actuelles, et qui assurent leur prospérité, il est impossible à l'État assureur d'y satisfaire. Cette démonstration fait l'objet de la deuxième partie du travail de M. Déroulède. Les principales de ces règles fondamentales sont d'abord la *division* du risque, c'est-à-dire de la responsabilité que peut encourir une compagnie dans le temps et dans l'espace, puis la *sélection* de ce risque. Les compagnies divisent le risque dans le temps, en échelonnant leurs opérations sur une longue suite d'années et en créant des fonds de réserve. Les finances de l'État ne sont pas actuellement dans un état assez brillant pour que l'on puisse regarder comme possible la création de ces fonds de réserve. En supposant qu'ils soient créés, comment espérer que le gouvernement ait la force de résister à la tentation de les employer à une fin tout autre que leur destination naturelle. On en a vu malheureusement de trop nombreux exemples.

La division du risque dans l'espace s'obtient par les réassurances : les compagnies fixent un « plein », un maximum que, pour un immeuble, elles ne doivent pas dépasser. Si la valeur déclarée excède le plein, elles réassurent le surplus à une autre compagnie. Elles évitent ainsi, en cas de sinistre, un découvert trop considérable : aussi étendent-elles le plus possible des réassurances, surtout à l'étranger. On ne voit pas l'État contractant ses réassurances avec des compagnies étrangères. Cela entraînerait forcément, lors du règlement des sinistres, des complications diplomatiques.

Enfin l'État ne pourrait *sélectionner* les risques. Actuellement, on

le sait, la prime varie suivant la fréquence du risque. Une maison solidement construite en pierre de taille et en fer, avec toutes les précautions modernes, offre moins de chances d'incendie que des granges couvertes en chaume. La maison paiera proportionnellement moins cher. Cela est d'une stricte justice et a socialement les meilleurs effets en poussant l'individu à améliorer sans cesse sa propriété. Et cependant c'est la conséquence du système actuel qui est le plus vivement critiquée : elle fait payer en effet plus cher aux petits qu'aux grands, aux propriétaires soigneux qu'aux négligents. L'État assureur les traiterait tous sur le même pied. Voilà bien la contre-partie exacte des principes actuels, du pur socialisme aussi, puisque l'incapable est aussi bien traité que le capable.

Les faits heureusement viennent démontrer qne cette théorie, assez choquante en elle-même, n'est pas susceptible d'application pratique. M. Déroulède montre d'une façon péremptoire — et c'est très certainement la partie la plus instructive et la plus neuve de son travail, — l'échec du système administratif partout où on a voulu le faire fonctionner. Des tentatives sérieuses en ce sens ont été faites, en Suisse et en Allemagne principalement, et leur histoire prouve « que l'organisation administrative de l'assurance contre l'incendie, là où elle existe, n'est pas considérée comme *une conquête du progrès,* mais comme un *legs du passé* ».

Ces assurances administratives n'arrivent en effet à remplir qu'une partie des services qu'on est en droit d'en attendre. En Suisse, par exemple, l'administration se voit réduite à *n'assurer que les valeurs immobilières*, et encore ne dépasse-t-elle pas un certain maximum. En conséquence, s'il n'existe pas à côté d'elle des assurances privées, le propriétaire victime d'un incendie est exposé à n'être garanti que pour une partie de ses pertes. Comme elle ne choisit pas ses assurés, qu'en sa qualité d'administration elle doit assurer tout le monde, elle est amenée par la force des choses à être extrêmement sévère sur la faute de l'assuré, à ne lui payer, contrairement au système des assurances privées excluant seulement l'incendie volontaire, qu'une *indemnité moindre*, ou même point d'indemnité du tout, en cas *de faute lourde* de sa part. De cette façon, les assurés honnêtes, mais négligents, arrivent à payer pour les assurés malhonnêtes, mais habiles. Et cependant, malgré toutes ces restrictions, ces assurances administratives sont à la merci du premier sinistre important. L'histoire de l'incendie de Glaris et de sa répercussion sur la caisse d'assurance de ce canton, rapportée tout au long par M. Déroulède, en est la meilleure preuve.

En Prusse, où les deux systèmes d'assurances existent, malgré les

faveurs gouvernementales et une pression non déguisée, on s'adresse, toutes les fois que la chose est possible, à l'assurance privée. Seule elle assure les risques mobiliers; et, pour les risques immobiliers, elle fait des progrès énormes sur sa rivale. Tandis qu'aux débuts, en 1828, les assurances administratives avaient 69 % des affaires et les assurances privées 31 % seulement ; en 1861 la proportion est exactement renversée. Les premières n'ont plus que 37 % contre 63 %. A la fin de 1878, les assurances s'élevaient, en marks :

Pour les compagnies par actions :	38.802.166.887 m.
Pour les mutuelles.	5.182.292.862 —
Pour les sociétés publiques.	25.328.460.294 —

« Ces résultats sont remarquables, dit M. Déroulède, si l'on tient compte des entraves apportées pendant longtemps, par l'autorité, au développement de l'assurance privée. »

Mais il n'est pas besoin d'aller si loin chercher des exemples. On en trouve en France, et ils ne sont pas de ceux qui recommandent une règle. Nous voulons parler de la *Caisse des retraites pour la vieillesse*, de la *Caisse d'assurances en cas de décès* et de la *Caisse d'assurances en cas d'accidents*. M. Déroulède va nous dire, avec des chiffres à l'appui, les résultats de ces créations gouvernementales.

La première, d'après les dires de M. Tirard alors ministre des finances, avait en 1886, depuis sa fondation (1850), causé à l'État, sans compter les frais d'administration, un déficit total de *86 millions*.

Dans l'organisation de la deuxième, on n'appliqua pas, bien entendu, les principes qui font réussir les sociétés privées. L'État est au-dessus de cela. Au lieu d'assurer exclusivement les gens bien constitués ou de faire payer plus cher aux autres, on accepte tout le monde, hommes, enfants, invalides, au même tarif. Cependant, malgré ces conditions extrêmement favorables et le personnel innombrable des fonctionnaires, la caisse en question ne réussit à assurer, de 1868 (époque de sa création) à 1897, que 1.391 personnes, soit une moyenne *de 73 personnes* par an. En revanche, si le montant des primes encaissées était de 911.702 fr., celui des paiements effectués s'élevait à *1.142.062* fr., sans compter toujours les frais d'exploitation.

La caisse d'assurances contre les accidents est sensiblement aussi peu prospère.

Après ces exemples, on peut dire sans témérité que, si l'assurance n'avait eu, pour la développer en France, que la propagande de l'État, elle ne serait pas aussi répandue qu'elle l'est actuellement.

Les caisses d'assurances départementales contre l'incendie, qui fonctionnent dans la Meuse, la Somme, la Marne et les Ardennes, ne

donnent pas de meilleurs résultats. Comme le montre l'auteur, elles ne peuvent vivre qu'à coups de subventions et en ne réglant pas intégralement les sinistres. Elles se font seules juges de l'indemnité à accorder au sinistré et celui-ci n'a aucun recours devant les tribunaux : c'est une sorte d'*assistance administrative* coûteuse et des moins sûres.

Aussi la conclusion qui s'impose en présence de ces faits précis, c'est, dit M. Déroulède, et tout le monde devrait être de son avis, « qu'il ne faut pas permettre à l'État de tenter une usurpation nouvelle dans le domaine de l'initiative privée ». Nous sommes heureux de constater que l'auteur a étayé cette thèse absolument juste de preuves décisives prises dans la réalité des faits, et bien supérieures à tout argument théorique.

Maurice Bures.

III. — INITIATIVES ET PROGRÈS

Un colon français au Canada. — Nous avons publié sous ce titre, dans la livraison de novembre dernier, une lettre de M. Tenaille, *ranchman* à Maple Creek (Canada), informant les capitalistes amis des initiatives hardies et fécondes qu'il se mettait à leur disposition pour faire fructifier leurs capitaux.

Une personne qui désire ne pas voir son nom cité dans cette revue nous prie de faire parvenir à l'auteur de cette lettre la somme de cent francs.

Nous nous permettrons, sans la nommer, de la féliciter. Au reste, rappelons ici deux choses : en premier lieu, qu'il ne s'agit pas d'une charité, mais d'un placement lointain, qu'on a évidemment le droit de considérer comme aléatoire : en second lieu que la *Science sociale* joue en cette circonstance le rôle d'intermédiaire obligeant et gratuit, sans arrière-pensée de « publicité » quelconque. Les habitudes trop connues de la presse en ces matières nous font une nécessité, on le conçoit, de « mettre les choses au point ».

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Les lois coloniales anglaises.

La *Quinzaine coloniale* (1), à propos du régime des concessions de la Côte d'Or, apprécie comme il suit les lois coloniales anglaises :

(1) 25 décembre 1900.

« Les lois coloniales anglaises sont souvent citées comme des modèles dont les autres peuples colonisateurs, en particulier les Français, devraient s'inspirer. Si l'on examine quelques-unes de ces lois, soit qu'elles concernent la main-d'œuvre, le régime de la propriété, la justice indigène et surtout les rapports des Européens avec les indigènes, on ne peut manquer de s'apercevoir que les Anglais n'ont fait qu'appliquer, en matière de législation coloniale, les qualités naturelles de leur esprit qui les portent à envisager toute chose par le côté essentiellement pratique.

« Les lois coloniales anglaises sont, à vrai dire, peu nombreuses. Partout où ils se sont fixés, les Anglais se sont en effet efforcés, dans la mesure du possible, de conserver, là où elles existaient, les lois en vigueur ou les simples coutumes consacrées par l'usage.

« Lorsqu'ils se sont trouvés au contraire en présence d'un état de civilisation trop peu avancé pour qu'on pût y reconnaître des coutumes régulières admises par la généralité des habitants, ou lorsque ces coutumes étaient en contradiction trop grande avec les habitudes européennes, ils ont laissé aux événements le soin de leur indiquer ce qu'ils devaient faire. »

A la Côte d'Or une nouvelle ordonnance est donc intervenue pour protéger les indigènes contre « la supériorité trop grande des Européens dans l'art de conclure des marchés ». En effet, des colons *achetaient* trop facilement des terres à de pauvres diables de noirs qui, en vendant, ne savaient pas du tout ce qu'ils faisaient.

« L'ordonnance confère des pouvoirs très étendus aux « divisional courts », dont le devoir est, après enquête, de valider ou invalider les droits de propriété sur toute concession qui peut donner lieu à des contestations. Aucune concession ne peut être déclarée valable sans la sanction de ces tribunaux. » Ces tribunaux doivent examiner, entre autres choses, si la cession a respecté les droits coutumiers des indigènes et si la fraude n'a pas été employée.

La *Quinzaine coloniale* rappelle que nous avons été appelé à prendre des précautions, nous aussi, dans nos colonies de la Côte Occidentale d'Afrique, en vue de protéger la propriété indigène, et conclut ainsi : « Il n'est pas déplacé de montrer par quels principes différents Anglais et Français ont été amenés à appliquer dans ces territoires une législation qui vise au même résultat. Ce faisant, nous prévoyons et tâchons de prévenir les difficultés que les Anglais ont éprouvées et dont ils tentent aujourd'hui de s'affranchir. »

Le coton aux États-Unis.

Les *Questions diplomatiques et coloniales* (1) donnent les renseignements suivants sur l'état actuel de la culture et de l'industrie du coton aux États-Unis.

« On estime à 24.967.000 acres ou 40.000 milles carrés en 1898-99 l'étendue du terrain planté en coton aux États-Unis. C'est à peine le sixième de la superficie d'un État tel que le Texas, et il n'y a pas lieu de douter que de vastes espaces dans l'Ouest ne soient encore aptes à la culture du coton. Pour la quantité, les États-Unis n'ont à redouter que la concurrence de l'Inde; mais la « fibre de Surate », courte et épaisse, est moins appréciée. Pour la qualité, le coton d'Égypte peut rivaliser avec celui des États-Unis, mais le terrain à utiliser est jusqu'ici trop restreint dans la vallée du Nil. Le Brésil, le Pérou, le Chili ne sont que des producteurs de second ordre.

« C'est vraiment le coton des États-Unis qui alimente les filatures du monde et spécialement des grands peuples industriels de l'Europe. La crise cotonnière contemporaine de la guerre de Sécession a bien prouvé la dépendance de l'Europe vis-à-vis des États-Unis. « La fibre blanche et délicate avait formé un lien qui enlaçait toutes les nations du monde aux États du Sud. »

« Le principal client des États-Unis est la Grande-Bretagne, qui a importé, en 1899, 1.805.000.000 livres de coton, soit 48 % de la quantité vendue par la République américaine aux étrangers. Au total, la Grande-Bretagne a employé, l'année dernière, 3.519.600 balles de coton dans ses 45.400.000 métiers. A la même date, l'Allemagne a importé des États-Unis 864.000.000 livres de coton ou 23 % ; la France 402.000.000 livres ou 11 % ; l'Italie, 209.000.000 ou 6 0 0; le Japon, 91.000.000.

« Les ports des États-Unis d'où l'expédition du coton est la plus considérable sont Galveston et la Nouvelle-Orléans, d'où sortent annuellement plus de 2 milliards de livres; puis New-York, Savannah, Boston, Baltimore, Charleston, Pensacola exportent de 300 à 100 millions de livres chacun.

« Toutefois, le fait économique le plus marquant qui se soit produit depuis une vingtaine d'années est la multiplication des filatures aux États-Unis, sur le sol producteur du coton. Des fabriques de cotonnades se fondèrent d'abord dans les États du Nord, dans la Nouvelle

(1) Livraison du 15 décembre 1900. Cette note analyse très incompletement un substantiel article paru dans le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce française à New-York* (mai 1900, p. 3 8).

Angleterre, autour de Boston. Depuis 1872, ces usines utilisaient à peu près 30 0/0 de la production cotonnière des États-Unis. Mais, pendant ce temps, de nombreuses filatures se fondaient dans les États du Sud, à portée, sinon au contact des champs de coton. Les principales usines sont actuellement situées dans les États du Sud-Est, Caroline du Nord, Caroline du Sud et Géorgie, et, en moins grand nombre, dans les États d'Alabama, Virginie, Tennessee, Mississipi, Louisiane. Depuis 1896, ces usines ont tellement développé leur activité que les États-Unis ont accru leur fabrication de cotonnades dans la proportion de 34 0/0 et sont parvenus en 1899 à ravir le premier rang à la Grande-Bretagne. Celle-ci en effet n'a utilisé dans ses filatures que 3.519.600 balles de coton, tandis que les États-Unis en ont consommé 3.553,000 balles (1).

« On voit une fois de plus que la suprématie industrielle de l'Angleterre a son plus dangereux adversaire dans la grande République du Nouveau-Monde. Dans trois industries fondamentales : l'extraction de la houille, la métallurgie, le tissage du coton, l'ancienne colonie a détrôné la métropole. »

Un privilège de la Tunisie.

M. le vicomte de Montureux, dans l'*Économiste français* (1), s'occupe de la situation de la Tunisie. Cette situation, malgré quelques dangers signalés, est assez bonne, et serait meilleure si les petits colons français venaient se fixer en plus grand nombre dans ce pays. Un symptôme heureux, c'est la décision que prennent certains fonctionnaires, une fois retraités, d'acheter des terres et de s'établir comme colons. Il faudrait encourager ce mouvement par des concessions intelligentes. M. de Montureux conclut ainsi :

« Ce qu'il y a peut-être de plus intéressant en Tunisie, c'est qu'on n'y fait pas de politique : parmi tant de colons qui, s'ils étaient en France, appartiendraient aux nuances d'opinions les plus diverses, parmi un assez grand nombre de journaux qui ne craignent pas d'avoir leur franc parler, il ne s'élève pour ainsi dire jamais de controverses autrement que sur des sujets d'intérêt local. Cela vient de ce qu'il n'y a point d'élections de députés au Parlement; de ce que, par conséquent, il n'y a pas de majorités qui oppriment les minorités, de ce que personne n'a le temps ni l'idée de réglementer la vie privée ou la conscience de son voisin; en un mot, de ce que la liberté vraie y règne.

(1) 22 décembre 1900.

« C'est là, il faut bien le dire, une des plus grandes supériorités de la Tunisie sur l'Algérie et même sur la France. »

Comme on le voit, les meilleures colonies, pour la France, sont donc celles qui ne sont pas des colonies. Le protectorat impose au pays protecteur une certaine réserve, dont les effets sont salutaires et équivalent à ceux que produirait en France une large et sincère décentralisation.

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS (1).

En France. — Comment se vote un budget. — Encore la question du divorce. — La liberté d'association.
Dans les colonies. — Le budget spécial de l'Algérie. — Les vignerons siciliens en Tunisie. — Le caoutchouc de Guinée.
A l'étranger. — L'idée d'un original sur l'avenir de l'Angleterre. — Le Congrès hispano-américain. — Le Trentin et le Tyrol. — Les Italiens au Colorado. — Panama ou Nicaragua?

En France.

Chaque année, au jour de l'an, les contribuables français peuvent se dire : « Nous ignorons les événements heureux ou malheureux qui vont se dérouler pendant douze mois; mais nous sommes sûrs au moins d'une chose, à savoir que l'ensemble des agents de l'État prendra dans l'ensemble de nos poches un peu plus d'argent que l'an passé. »

La première année du vingtième siècle dépassera donc, sous le rapport des charges fiscales, toutes les années du dix-neuvième, ce qui est un moyen comme un autre, pour un nouveau siècle, d'affirmer du premier coup sa supériorité. Mais nous nous en voudrions d'insister sur cette vérité banale s'il n'y avait lieu, cette fois, de mettre en relief les conditions tout à fait spéciales et curieuses dans lesquelles le budget a été « bouclé ».

Le budget a été voté en des séances du matin, par quelques législateurs éparpillés sur des bancs déserts. Des chapitres entiers filaient en un clin d'œil, sans la moindre observation des représentants du pays. Les progrès du machinisme vont-ils permettre, dans un avenir peu éloigné, de remplacer le soi-disant contrôle national par un appareil fonctionnant automatiquement? Le prédire ou le conseiller

1. Afin de répandre plus de clarté sur cette série de courts aperçus, nous adopterons la division suivante : France, colonies et étranger.

serait irrespectueux. Pratiquement, une telle institution ne changerait pas grand'chose aux résultats que la manufacture légiférante obtient de nos jours avec le « travail à la main ».

Pendant la discussion du budget, nous lisions un jour dans un journal : « Hier, à l'ouverture de la séance de la Chambre, on comptait dix députés dans l'hémicycle. » Dix sur cinq cents quatre-vingt-six, c'était peu, et, le journal étant un organe d'opposition, connu par ses exagérations fantaisistes, nous eûmes la curiosité d'interroger un journaliste parlementaire fort sérieux, qui avait assisté à la séance. « Le journal exagérait sans doute? — Oui, nous fut-il répondu, le compte était inexact. Les députés n'étaient pas dix : ils étaient *onze*. »

On rit, et peut-être, au fond, a-t-on raison de rire. Si le budget, en effet, avait été discuté « sérieusement », que serait-il arrivé? On aurait, pour satisfaire des intérêts électoraux, mis le gouvernement en demeure de consentir à des augmentations de crédits, ce qui aurait accru le déficit. Nos mœurs politiques sont telles, que l'absence de contrôle est préférable à une intrusion des représentants du pays. Ceux-ci sont trop asservis par la préoccupation de récompenser, aux frais de la masse des contribuables, les fidèles auxquels ils doivent leur élection, en attendant de leur devoir leur réélection.

*
* *

Vers le même moment, certains incidents politiques ont ramené l'attention sur la question du divorce. Depuis 1898, la statistique accuse une légère diminution dans le nombre des divorces qui, jusqu'alors, n'avait fait que grandir. Nous nous sommes déjà occupés de leur répartition en France et nous avons constaté que les départements bretons et les départements de montagnes se font remarquer par la stabilité de leurs mariages, pendant que le phénomène contraire distingue les grandes villes, et surtout Paris. En 1899, le département de la Seine a vu prononcer 1.785 divorces (un environ pour quinze mariages). La Lozère et les Hautes-Alpes n'en ont pas présenté un seul.

C'est le moment qu'ont choisi deux romanciers pour ouvrir, en plusieurs revues et journaux, une ardente campagne en faveur du divorce libre, et un jugement du célèbre président Magnaud, dans un de ses considérants, est venu appuyer ces réclamations. Juge et romanciers, appuyés par de nombreux journalistes, trouvent le divorce trop difficile et veulent qu'on institue le divorce par consentement mutuel ; mieux que cela, le divorce *par consentement d'un seul*.

C'est purement et simplement la suppression du mariage, et il y a là un nouvel exemple du divorce — le mot est de mise — qui existe trop souvent entre les « Intellectuels » et la moralité. La littérature à la mode s'est tellement consacrée à la peinture exclusive de certains vices et a recruté par suite une clientèle si prépondérante parmi les familles désorganisées qu'il n'est pas étonnant de voir les romanciers, les journaux boulevardiers, les magistrats en quête de « réclame » orienter leurs opinions de façon à satisfaire ce monde spécial.

Ce monde spécial, heureusement, demeure encore une minorité. Le divorce, quelques efforts qui soient tentés pour le réhabiliter, demeure antipathique à ce qu'on appelle la « société » ou le « monde ». Quiconque y recourt se condamne à déchoir dans l'opinion. On conçoit donc que les déchus soient mécontents et désirent attirer dans leur camp le plus grand nombre possible de recrues. Si les divorces étaient beaucoup plus nombreux, les divorcés s'imposeraient peut-être, ou ils se consoleraient en organisant un « monde », une « société » à eux. Mais tel n'est pas le cas, et cette particularité, pour ceux qui connaissent certains cas individuels, donne le mot de bien des rancunes.

*
* *

Les mêmes hommes qui veulent l' « union libre », ou des mariages de nom faciles à faire ou à défaire à volonté, sous prétexte de favoriser l'essor de la liberté individuelle, sont aussi ceux qui ne sont pas fâchés de voir apporter des entraves et des restrictions au droit qu'ont les hommes de s'associer entre eux. Une des forces de l'Anglais et de l'Américain, c'est qu'ils disposent, non seulement de leur initiative, mais encore de celle d'autres individus semblables à eux avec qui ils s'associent spontanément, facilement, pour des buts déterminés. En France, les associations de ce genre sont nombreuses sans doute, mais la plupart se trouvent dans une situation « précaire », ce dernier mot étant pris dans son sens juridique. La mise en commun des bonnes volontés est tolérée souvent, défendue quelquefois, gênée presque toujours par des formalités désagréables. En tout cas, nos associations manquent trop fréquemment de cette sécurité et de cette confiance en l'avenir qui permet d'entreprendre de grandes choses. Cette situation produit même plus de mauvais effets qu'on ne s'en douterait au premier abord; car il faut tenir compte de tous les *nouveaux* services que rendraient les diverses associations si une vraie liberté leur était garantie par les lois.

Une loi nouvelle s'élabore dans le but officiellement déclaré de donner satisfaction à ce besoin. Mais l'esprit césarien a tellement

pénétré les gouvernants, même lorsqu'ils ne représentent que la menue monnaie d'un César, qu'il leur est impossible de donner d'une main sans rattraper de l'autre. Au lieu de dire franchement aux divers groupements d'initiatives privées : « Vous êtes libres », ils débutent ainsi : « Vous êtes libres, mais..... » et le « mais », dans la loi, tient infiniment plus de place que la proposition principale. En fait — et ce qui est bien conforme aux procédés connus de l'esprit de clan — les politiciens veulent établir des catégories d'associations, accorder leur faveur aux unes et réserver toute leur sévérité pour les autres, en attendant qu'un autre clan vainqueur procède logiquement à l'opération contraire. Si la mésaventure leur arrive, on ne les plaindra pas. Ceux qu'il faut plaindre, ce sont les citoyens qui, après tant de belles promesses de liberté et d'égalité, se voient ainsi divisés en classes, tout comme les Romains du temps de Servius Tullius, avec répartition inégale, entre ces classes, de privilèges et de vexations.

Dans les colonies.

A partir de 1901, l'Algérie va être pourvue d'un budget spécial.

Auparavant, les crédits afférents à l'Algérie étaient fixés par les Chambres françaises, et les Algériens n'étaient pas consultés, sinon par l'intermédiaire des quelques députés et sénateurs qu'ils comptent au Parlement.

En 1898, furent instituées les « délégations » financières, sorte de petit Parlement où se trouvent représentés, en sections distinctes — un peu comme les trois ordres des États généraux — l'élément français colon, l'élément français non colon et l'élément indigène. Tout d'abord, ces délégations n'ont joué qu'un rôle consultatif.

Dorénavant, elles joueront un rôle quasi législatif, et auront à se prononcer sur les dépenses civiles de la colonie, les dépenses militaires, très considérables, demeurant du ressort de la métropole. Celle-ci continuera encore à assumer la charge onéreuse des garanties d'intérêts pour les chemins de fer algériens. Toutefois, quand des excédents budgétaires auront permis de constituer un fonds de réserve, l'Algérie devra contribuer à cette charge, ce qui est assez équitable, puisque les chemins de fer profitent beaucoup plus aux Algériens qu'aux Français d'Europe.

Les délégations nommeront chaque année une « commission du budget », composée de quatre colons, de quatre non colons et de trois indigènes. Sur le rapport de cette commission, les délégations voteront le budget, où seront inscrites toutefois un certain nombre de

dépenses obligatoires. L'assemblée ne pourra mettre en discussion que les propositions déjà adoptées par l'une de ses trois sections. Le gouvernement central pourra opposer son véto à l'institution de nouvelles dépenses, mais il ne pourra en instituer lui-même sans le consentement des délégations.

Comme on le voit, la tutelle de l'État demeurera très puissante; mais, à tout prendre, on peut considérer l'organisation nouvelle comme un heureux commencement d'autonomie.

*
* *

La Tunisie, comme on le sait, a prospéré beaucoup plus rapidement que l'Algérie, le système du protectorat l'ayant préservée du péril fonctionnariste. Les hommes compétents croient devoir, néanmoins, attirer l'attention sur un autre péril qui menace l'influence française dans la Régence.

Ce péril, c'est l'immigration italienne. La Sicile est très voisine de la Tunisie, et l'on n'ignore pas que les Siciliens sont fort misérables. Ils émigrent donc en masse, et se portent d'autant plus volontiers vers la côte d'Afrique la plus voisine, que les armes françaises y ont établi une sécurité bien plus grande qu'auparavant.

Même avant la conquête française, du reste, les Italiens étaient nombreux à Tunis et dans quelques autres villes. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement dans les villes qu'on les rencontre, mais aussi dans les campagnes, où beaucoup s'établissent comme colons.

Le Sicilien est apte, en effet, par sa formation, à fournir à la Tunisie un petit colon passable. Il connaît le métier de *vigneron*. Or, la culture de la vigne est précisément une des branches agricoles sur lesquelles se porte de préférence l'effort de la colonisation. En outre, un petit vigneron n'a pas besoin de gros capitaux pour s'établir. Un lopin lui suffit, et c'est pourquoi, si la plupart des grands domaines, en Tunisie, se trouvent en des mains françaises, un nombre considérable de petites propriétés sont achetées par des Siciliens.

Ceux-ci n'ont presque pas de frais de voyage. Ils trouvent en Afrique un climat identique au leur. Derrière eux, la famine les talonne. Devant eux, les entreprises nouvelles créées par les capitaux français leur promettent du travail et des salaires. Ils partent donc, et, en général, se trouvent fort bien d'être partis.

En chiffres ronds, la Tunisie compte actuellement quatre-vingt mille Italiens contre vingt mille Français. Encore, parmi ces derniers, se trouvent un certain nombre de fonctionnaires qui ne font que passer et ne songent pas à s'établir dans le pays.

Pour combattre l'*italianisation* de la Régence, on compte beaucoup sur l'école. Mais, si nombre d'enfants italiens fréquentent les écoles françaises, il existe aussi des écoles italiennes qui neutralisent en partie l'influence de celles-là. Il faut surtout compter sur la supériorité sociale de la race française. Et puis, il faudrait qu'un nombre plus considérable de cultivateurs français — surtout de petits cultivateurs — se décidât à aller s'établir en Tunisie. On sait qu'un de nos abonnés, M. Saurin, s'est voué à la tâche difficile de transplanter des paysans de France en Tunisie. Quelques résultats ont été obtenus; mais il faudrait, pour que le but général fût atteint, pratiquer cette opération sur une grande échelle. La Tunisie ne sera jamais italienne si nous y exportons une convenable proportion de Français.

*
* *

On a cité cet autre exemple des inconvénients que peut avoir, au point de vue du développement colonial, une timidité trop grande dans les entreprises.

La Guinée française exporte une assez forte quantité de caoutchouc. Ce caoutchouc, les exportateurs ont essayé de le vendre au Havre et à Bordeaux. Ils n'y ont pas réussi. Pourquoi? Ce n'est pas que le besoin de caoutchouc ne soit pas ressenti en France. Au contraire. Ce besoin est éprouvé de plus en plus, à cause de l'extension des industries qui font usage de cette substance (notamment l'industrie des automobiles et des bicyclettes). Mais les intermédiaires français sont *habitués* à prendre leur caoutchouc sur les marchés de Liverpool, d'Anvers et de Hambourg, et ils craignent de rompre avec cette habitude. Les offres inattendues des exportateurs de Guinée ont donc été reçues avec méfiance, et, devant les difficultés qu'ils rencontraient, les producteurs de caoutchouc ont mieux aimé continuer à expédier tout leur stock aux marchés des trois villes étrangères citées plus haut, d'où le caoutchouc de Guinée parvient en France, après avoir été mélangé à des qualités inférieures. Nous payons en France le caoutchouc plus cher; mais nos commerçants y gagnent de ne pas être dérangés dans leur quiétude.

Certaines combinaisons seraient très faciles, on le voit, si on se donnait la peine de les étudier, d'affronter l'inconnu, d'accepter au besoin quelques aléas supplémentaires au début en attendant d'avoir régulièrement amorcé une série de bonnes affaires. Nous sommes heureux d'entretenir le mouvement de ce qui marche déjà; mais le travail de la mise en train nous effraye. Or, sous peine de

déchoir, à une époque où se créent à chaque instant des combinaisons nouvelles, il faut toujours prévoir, en matière industrielle et commerciale, ce travail éventuel de la mise en train.

A l'étranger.

Les Anglais poussent l'originalité jusqu'à l'excentricité, et toutefois conservent dans leurs fantaisies les plus excentriques un certain sens pratique et juste, dont leur esprit se sépare difficilement.

C'est ainsi que M. William Clarke a publié dernièrement, dans la *Contemporary Review*, un article dont beaucoup de journaux se sont occupés comme d'une chose assez amusante.

Cela est intitulé « l'Avenir social de l'Angleterre ». M. Clarke considère comme fatale, pour l'Angleterre, la perte prochaine de sa suprématie industrielle, ce dont il semble prendre facilement son parti.

« L'Amérique et l'Allemagne, déclare-t-il, l'emportent de plus en plus sur nous au point de vue économique; graduellement elles s'emparent des marchés où nous étions jadis les maîtres; dans un avenir rapproché nous apercevons la terrible concurrence chinoise. » Un de ces jours, déclare M. Clarke, le capitaliste anglais sera fatigué des luttes qu'il est obligé de soutenir contre la classe ouvrière organisée, et transportera son industrie en Chine, où il trouvera une main-d'œuvre immense, docile et laborieuse.

Que deviendra alors l'Angleterre? Une terre saine, propre, déclare M. Clarke, délivrée des fumées des usines et où disparaîtront les énormes agglomérations urbaines. Là où sont aujourd'hui réunis près de six millions d'êtres humains, entre White Chappel et Clapham, de Greenwich à Hamsptead, de verdoyantes prairies occuperont les bords de la Tamise.

L'industrie ayant disparu, l'Angleterre deviendra le « jardin d'agrément » de l'Empire britannique et de l'Amérique anglo-saxonne.

« L'on pourra alors offrir à l'admiration de tous les peuples de langue anglaise l'abbaye de Westminster, Oxford et Cambridge, Stradford-sur-Avon, et surtout nos centaines d'églises de village si remarquables. Jeunes étudiants des États-Unis, d'Australie, du Canada viendront terminer leur éducation en Angleterre, couverte d'hotels somptueux, et où partout s'élèveront des palais analogues à ceux qui entourent aujourd'hui Charing-Cross. »

M. Clarke ne se trompe peut-être pas en prédisant que l'Angleterre deviendra un grand parc. Elle commence à l'être. Peut-être ne

se méprend-il pas non plus en annonçant que les industriels iront transporter ailleurs leurs industries, là où les salaires sont inférieurs, et surtout là où se trouvent d'abondantes mines de houille. Celles de la Grande-Bretagne ne fourniront pas du charbon éternellement. Mais, si ce phénomène se produit, il ne fera que fortifier dans le monde la puissance industrielle de la race anglaise, qui fournira ainsi de grands patrons plusieurs peuples moins avancés. La dispersion n'est pas forcément la ruine. Elle peut s'appeler colonisation ou domination.

*
* *

La race espagnole se préoccupe aussi de son avenir. Un congrès hispano-américain vient de se tenir à Madrid. L'Espagne et les républiques américaines de langue espagnole y étaient officiellement représentées. Le but des congressistes était de resserrer les liens d'amitié entre tous ces États de commune origine, et de discuter les questions qui pourraient leur fournir la matière d'ententes internationales. Chose assez curieuse à remarquer, l'Espagne reconquiert un certain prestige sur ses anciennes colonies, longtemps en révolte contre elle, juste au moment où Cuba et Porto-Rico, les dernières possessions qui lui restassent dans le Nouveau-Monde, viennent de lui être enlevés par les Américains.

Il a été question dans ce congrès d'instituer un arbitrage entre les différentes républiques sud-américaines. Mais le Chili, dont la puissance militaire est relativement développée, a refusé de s'y prêter, et l'accord n'a pu avoir lieu. Du reste, le Brésil, qui n'est pas un État hispano-américain, mais un État lusitano-américain, n'était pas représenté au congrès, et le Brésil, à cause de l'étendue de ses frontières, est une puissance avec laquelle chacune des autres (sauf le Chili précisément), peut se trouver en conflit pour des raisons territoriales. Le Brésil et le Chili étant hors de la combinaison, il était difficile de rien tenter de bien sérieux.

Le congrès a envisagé aussi la question d'une union douanière; mais ici on se heurtait à une impossibilité absolue. L'Espagne est liée aux États-Unis, comme nous le sommes à l'Allemagne, par la fameuse clause de la nation la plus favorisée.

On a parlé aussi d'étendre à tout le monde hispanique la valeur des diplômes conférés par les Universités de chaque État. Mais les républiques sud-américaines ont trouvé sans doute que la combinaison serait trop favorable à l'Espagne, dont les vieilles Universités jouissent encore d'un certain prestige, au moins historique, et dont les nationaux émigrent en Amérique, au lieu que les Sud-Américains n'émigrent guère en Espagne.

En définitive, on n'a pris aucune résolution bien importante ; mais on s'est vu, concerté, apprécié. On a constitué un organisme permanent, sorte de commission exécutive chargée de préparer une conférence internationale plus importante. Le fait à retenir est le progrès de la tendance qui porte à conclure des accords internationaux, tendance étudiée dans cette revue par M. Poinsard (1).

*
* *

Autre mouvement de race. De graves problèmes s'agitent au Tyrol. Une partie de cette province, le Trentin, contiguë à l'Italie, est habitée par des gens de race italienne, qui réclament leur autonomie. Le gouvernement autrichien répugne à faire de cette région une province distincte, car il a peur que cette évolution ne serve de préface à une annexion du territoire par l'Italie. Pendant longtemps, les députés du Trentin ont boudé la diète provinciale du Tyrol et se sont abstenus d'y paraître. Ils viennent d'y reparaître, et leur leader, M. Brugnara, a déposé un projet organisant l'autonomie administrative du Trentin. Le gouverneur du Tyrol a déclaré que ce retour des députés de langue italienne rendait l'entente plus facile et ne s'est pas opposé à ce que la diète discutât la motion qui lui était soumise. La diète a donc discuté et, finalement, sur la proposition de M. Grabmayr, chef de la majorité allemande, a nommé une commission de douze membres pour examiner les diverses motions proposées, y compris celle de M. Brugnara et préparer un projet de loi à ce sujet.

On croit que le Trentin n'obtiendra pas toute l'autonomie qu'il réclame, mais que satisfaction partielle sera donnée aux revendications de ses représentants.

*
* *

D'autres Italiens sont aux prises, dans le Colorado, avec les Américains du Nord. Le fait n'a rien de neuf, et l'on se rappelle les troubles qui eurent lieu à la Nouvelle-Orléans il y a une dizaine d'années.

Un grand nombre d'immigrants italiens sont venus dans le Colorado pour travailler comme fondeurs. En vertu de leur formation sociale, ces immigrants sont disposés à accepter des salaires inférieurs et la modération de leur demande a pour résultat d'enlever du travail aux ouvriers américains, qui exigent des salaires élevés. L'Union des fondeurs a donc protesté contre cette immigration. Des rixes se sont élevées, et le consul d'Italie a été obligé d'invoquer l'assistance de la force armée en faveur de ses nationaux.

On peut plaindre ces Italiens qui, évidemment, ont le droit de travailler et d'être protégés dans leur travail. Mais leur exemple de-

1. *Science sociale*, t. XXX, livraison de juillet 1900.

montre, une fois de plus, que la sobriété ne conduit pas à tout, et que l'initiative, même avec un robuste appétit, est plus profitable.

*
* *

Ne quittons pas l'Amérique sans dire un mot de la question du canal de Nicaragua qui vient de revenir sur le tapis.

L'Angleterre et les États-Unis s'étaient entendues pour devenir les *patrons* exclusifs, mais égaux, d'un canal qu'on percerait de la mer des Antilles au Mexique, par le rio San Juan et le lac de Nicaragua.

Cette entreprise est née, on le sait, de l'échec du Panama. Le *droit* de percer l'isthme de ce nom est toujours la propriété de la compagnie française, mais, après la catastrophe financière et politique dont on se souvient, il est à craindre que l'entreprise, telle que M. de Lesseps l'avait conçue, ne puisse être relevée de sitôt. C'est ce qui a donné aux Américains l'idée de pratiquer une autre brèche, un peu plus au Nord. L'œuvre est un peu plus difficile, à cause des travaux à exécuter pour l'aménagement du rio San Juan; mais la langue de terre à percer, en définitive, est un peu moins large. A coups de millions et moyennant beaucoup d'écluses, on peut arriver au but.

Il y avait donc concurrence entre deux projets de canaux, entre ce que l'on a appelé le « canal latin » et le « canal anglo-saxon ». Mais, depuis quelques semaines, une autre concurrence s'est élevée entre les deux grandes nations anglo-saxonnes elles-mêmes. Du vote du sénat américain, il résulte que les États-Unis, repoussant l'idée d'un co-protectorat sur le canal de Nicaragua, se décideraient à « protéger » tout seuls. Les États-Unis se proposent d'élever des fortifications sur les rives du canal et d'y entretenir des troupes.

Il est, à cette occasion, des gens qui conseillent à la compagnie française de vendre ses droits aux Américains, pour que ceux-ci puissent percer le canal à Panama. Il en est d'autres qui opinent pour la persévérance, et jugent que, le canal de Panama ayant pour lui plus d'avenir, il y a lieu de conserver le privilège concédé par la Colombie à l'entreprise française, et de recommencer plus prudemment, avec des administrateurs plus sages et plus intègres, la tentative que l'on a si mal engagée une première fois. Le plus curieux, ce serait si l'on finissait par faire les deux canaux. Les compagnies de navigation y trouveraient leur bénéfice; mais il faudrait savoir si les deux compagnies rivales, après les dépenses énormes qu'elles auraient supportées, pourraient y trouver le leur. G. D'AZAMBUJA.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

LE CONTRAT DE TRAVAIL

LE ROLE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS

LE RÈGNE DE L'ANARCHIE DANS LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS (1)

Un jour, à l'Assemblée constituante, Mirabeau dit qu'il ne connaissait pour un homme que trois moyens de vivre dans la société : « être voleur, mendiant, ou salarié ». Il est probable que le grand orateur, qui désirait surtout obtenir un effet de tribune, ne se piquait pas d'exactitude scientifique dans la classification sociale qu'il proposait : en tous cas, sans rechercher si les deux premières classes se sont étendues ou rétrécies depuis un siècle, nous voudrions nous occuper de la troisième, qui non seulement n'a pas disparu, mais est représentée par un chiffre bien supérieur à celui que les statisticiens eussent pu relever au temps de Mirabeau.

(1) Sous ce titre, M. Paul Bureau vient de faire une série de neuf conférences, dont voici le programme :

I. La fonction de l'ouvrier dans la production industrielle : en quoi l'ouvrier est l'associé du patron et en quoi ses intérêts sont pourtant séparés et même contraires. — II. Le contrat de salaire. — III. Les diverses formes de salaires : perfectionnements possibles. — IV. Qualité essentielle à toute forme de rémunération de l'ouvrier : elle doit maintenir la séparation des intérêts de l'ouvrier et de ceux du patron. Echec de la participation aux bénéfices. — V. Le vrai moyen d'améliorer le taux des salaires : le syndicat. Le marché collectif de travail. — VI. A quelles conditions l'action des syndicats est efficace. — VII. Relations des syndiqués avec le patron, avec les non syndiqués et avec les consommateurs. — Notre collaborateur et ami veut bien nous communiquer une partie notable de cette remarquable étude. *La Rédaction.*

En se substituant au petit atelier domestique autonome, le grand atelier à moteur puissant qui agglomère de 500 à 10.000 ouvriers, a en effet singulièrement accru le nombre des salariés ; et, en même temps, comme ceux-ci se sont trouvés dans une condition très nouvelle et que le régime de leurs relations soit entre eux, soit avec l'employeur, a subi de profondes modifications, il n'est pas surprenant que la question ouvrière ait tenu et tienne encore une place de choix dans les préoccupations des esprits, depuis soixante ans environ.

Nous ne nous proposons pas d'étudier cette question ouvrière dans son ensemble, ni de faire pour la France un travail semblable à celui que M. Paul de Rousiers a accompli avec tant de méthode et de sagacité dans sa magistrale étude sur *La Question ouvrière en Angleterre*. Nous limitant à une tâche plus modeste, nous ne parcourrons pas les différents métiers, pour opérer entre eux un classement d'après le degré d'avancement de leur évolution industrielle ; nous bornerons notre observation aux métiers *qui ont déjà subi l'évolution économique :* nous considérerons seulement la grande industrie, plus spécialement le grand atelier ; et nous examinerons la situation faite à l'ouvrier par ce régime industriel. Nous rechercherons le rôle et la fonction de l'ouvrier dans ce mode de production, la nature du contrat de travail qui le lie à l'employeur : en d'autres termes, sa relation exacte avec cet employeur, et avec les autres ouvriers de la même industrie.

Il est superflu de dire que cette étude sera strictement conduite d'après la méthode d'observation et, s'il fallait donner une preuve nouvelle de l'excellence de cette méthode, le sujet même qui va être étudié la fournirait. Chacun sait que les relations entre employeurs et employés sont en France plus instables qu'en Angleterre et aux États-Unis, et ces deux pays, que le développement même de leur industrie mettait en face d'un problème plus grave, ont trouvé avant nous une solution meilleure. Pourtant, combien nous les avons dépassés par notre fécondité inépuisable en combinaisons arbitraires et en théories *a priori!* De Jean-Baptiste Say à Saint-Simon et à Cabet, de

M. de Molinari et de M. Yves Guyot à M. Jules Guesde et à Jean Grave, en passant par les interventionnistes timides, les démocrates chrétiens et les chrétiens sociaux, que de systèmes et que de doctrines! Pour nous reconnaître dans le grand désordre des faits et le fouillis des solutions imaginaires, chaussons modestement « les souliers de plomb de l'expérience » et recueillons patiemment le témoignage des choses.

C'est en France un fait constaté et précis, que les relations entre employeurs et employés ne sont pas établies d'une manière normale et saine : il semble même qu'on n'exagère rien en disant que, dans la très grande majorité des établissements industriels, ces relations sont purement *inorganiques*, *anarchiques* et *instables*. Cette désorganisation peut être démontrée de deux manières différentes: d'abord, en analysant les clauses du contrat par lequel l'employeur et l'employé assurent leur collaboration et la manière dont ils se garantissent réciproquement l'observation de ces clauses; en second lieu, en observant la méthode suivie par les parties pour régler les différends qui peuvent s'élever entre elles. Or, que l'on considère les patrons et les ouvriers au moment où ils paraissent marcher la main dans la main, ou au moment où ils se trouvent en conflit, la conclusion est la même : en France, les relations entre employeurs et employés ne sont jamais réglées avec précision ; elles sont essentiellement instables, livrées sans contrôle à l'action de la bienveillance ou de la ruse, de la bonhomie ou de la révolte; le régime de la rébellion succède au « régime à la papa », et réciproquement; à peine a-t-on réussi dans quelques établissements à constituer des rapports plus adéquats aux conditions nouvelles du travail en grand atelier.

C'est ce fait que nous voudrions établir aujourd'hui, en observant les périodes de lutte et de conflit: comme les grèves récentes ont spécialement frappé l'attention publique, il nous a semblé naturel de commencer cette étude par l'examen des suspensions concertées de travail.

Ajoutons, afin que personne, au début de ces pages, ne se méprenne sur nos intentions, que cette constatation de la désorganisation ouvrière et patronale n'est accompagnée dans notre esprit d'aucune pensée désobligeante pour le personnel de la grande industrie. On sait en quelle estime on tient dans cette Revue les hommes qui se livrent aux métiers usuels et, d'autre part, on ferait preuve d'injustice et d'ignorance, si on reprochait avec quelque sévérité aux employeurs et aux employés de n'avoir pas su mieux coordonner leurs rapports. Qui donc, dans la France moderne, a su résoudre les problèmes que les temps nouveaux nous ont posés? En matière politique et en matière religieuse, dans la famille, à l'école et dans l'atelier, une crise de même nature sévit : ici même, un grand penseur l'appelait un jour « la grande crise générale du personnel ». L'homme a abordé la vie nouvelle avec une formation et une mentalité adaptées à un ordre de choses ancien et disparu : dans ces conditions, l'harmonie était impossible et la souffrance inévitable. Y a-t-il eu des individualités qui auraient pu et dû être plus clairvoyantes? Ou y a-t-il eu des individualités qui, voyant juste, ont continué par mollesse ou lâche calcul à agir mal ? Il ne nous appartient pas de le rechercher; il nous suffit de connaître les conditions extérieures et parfaitement observables qui ont conduit la grande industrie française au régime inorganique qui est aujourd'hui le sien.

Le contrat de travail est soumis, par définition même, à de fréquentes revisions. En effet, l'employeur a un besoin indéfini et sans cesse renouvelé du concours des travailleurs manuels ; et, d'autre part, ni lui-même, ni ses employés ne peuvent se lier ensemble pour une période trop longue. Le taux des salaires, s'il était fixé à l'avance pour plusieurs années, risquerait de n'assurer à l'ouvrier qu'une rémunération inférieure à celle qu'il est en droit d'obtenir, ou de ruiner le patron; il dépend en effet de la prospérité ou de la dépression futures du métier (1), et celles-

(1) On trouvera dans les articles suivants la démonstration de plusieurs vérités qui ne peuvent être présentées ici que sous la forme d'une simple affirmation.

ci dépendent elles-mêmes de multiples éléments qui échappent à toute prévision tant soit peu précise. Il y aurait bien, à la vérité, un moyen de contracter pour une période, sinon très longue, du moins de quelque durée, dix-huit mois ou deux ans par exemple : ce serait d'établir une sorte de moyenne, chaque partie acceptant de courir un aléa, le patron se disant que peut-être il paie actuellement un salaire un peu supérieur au taux normal, mais que du moins il achète à ce prix l'avantage d'être garanti pour dix-huit mois contre une nouvelle hausse du coût du travail, l'ouvrier de son côté faisant un raisonnement parallèle en sens inverse. Ce genre de contrat est connu et pratiqué aux États-Unis et en Angleterre, et notamment il rend d'inappréciables services dans les industries textiles, la métallurgie et les mines de houille ; mais on devine aisément qu'il n'est possible que dans un régime de travail qui assure à chaque partie contractante la fidèle exécution des engagements stipulés ainsi à longue échéance. Un ouvrier, qui passerait une convention de ce genre avec un patron peu solvable, risquerait d'être dupe, et ce risque, accidentel pour l'employé, serait permanent et universel pour l'employeur. Quelle « surface pécuniaire » peut présenter, quelle garantie peut offrir un ouvrier isolé qui n'a aucune avance et qui vit, suivant l'énergique expression anglaise, de la main à la bouche, *from hand to mouth?* Aussi, le seul système d'entente possible dans tous les métiers où il n'existe aucune cohésion organique et durable entre les ouvriers — et en France la très grande majorité des métiers sont dans ce cas — est-il celui dans lequel l'employeur paiera à chaque moment le taux de salaire approprié et suivra pas à pas les fluctuations du marché du travail.

Si ces fluctuations sont peu fréquentes, les relations entre patrons et ouvriers pourront être à peu près pacifiques ; elles le seront encore le plus souvent, lorsque la dépression économique entraînera une baisse des salaires lente et progressive, car la concurrence entre ouvriers et l'isolement dans lequel ils se trouvent les uns vis-à-vis des autres sont précisément des collaborateurs de ce mouvement de baisse. Mais, s'il y a lieu au contraire de hausser

le taux de la rémunération ouvrière, le vice du système éclatera à tous les yeux.

C'est une banalité en effet que de rappeler que, dans un grand atelier, il ne saurait être question pour un ouvrier isolé de demander une augmentation de salaire; sa requête n'a aucune chance d'être accueillie, et l'employeur ne peut que sourire en entendant les excellentes raisons qu'un de ses employés lui fait valoir pour obtenir une exception au tarif général, qui règle la rémunération des trois cents, cinq cents ou mille camarades du même atelier. La cohésion des ouvriers entre eux est une condition élémentaire du succès de leurs revendications. Or, cette cohésion ne peut revêtir que deux formes : ou bien elle est stable, permanente, disciplinée, et c'est alors le syndicat professionnel sérieux; ou bien elle est temporaire, chaotique, formée en un moment d'excitation ou d'enthousiasme par des ouvriers imprévoyants, et c'est la grève (1) ou son avatar, le syndicat professionnel d'occasion et brouillon. On sait qu'entre les deux formes les ouvriers français n'ont pu encore choisir la meilleure; leur formation économique n'est pas assez avancée, et le mouvement syndical sérieux est à ses débuts. Trop souvent la vie des syndicats est éphémère, leur puissance instable, leur caisse vide, leur action peu raisonnée ; surtout ils ne groupent qu'un nombre très restreint d'ouvriers de la même profession et sont loin d'étendre leur influence à tous les établissements industriels similaires de la région. Aussi la grève est-elle la seule ressource, et on en use, même avec excès.

Il n'est pas nécessaire, au début de l'année 1901, de démontrer que les ouvriers français recourent à la grève avec une grande facilité : depuis le mois de septembre 1898, les suspensions concertées de travail ont été spécialement nombreuses et elles ont affecté, dans toute la France, les industries les plus diverses. Pour arriver à une plus grande précision, citons quelques chiffres relatifs seulement aux trois derniers mois dont les statistiques sont connues.

(1) Cette phrase n'implique en aucune manière que toute grève soit une preuve de désorganisation et d'imprevoyance : Cf. articles ultérieurs.

Dans le seul mois de septembre 1900, 76 grèves ont été signalées à l'Office du Travail, et le nombre de grévistes connu pour 67 d'entre elles a été de 14.230. En octobre, 69 grèves, dont un *lock out*, ont été signalées à l'Office du Travail; le nombre des grévistes connu pour 62 d'entre elles a été de 36.469. En octobre 1899 il y avait eu 74 grèves. Enfin en novembre 1899, on a relevé le chiffre énorme de 91 grèves nouvelles. Heureusement il n'a pas été égalé par celui des grèves du mois correspondant de 1900, qui s'est arrêté à 68.

Ainsi, le mouvement gréviste de l'année 1900 a rivalisé d'importance avec celui de l'année 1899, qui elle-même occupe une place d'honneur dans les annales des grèves françaises. En effet, tandis que la moyenne des grèves pendant la période décennale de 1890 à 1899, a été de 421, avec 92.448 grévistes et 1.502.185 journées chômées, en 1899 il y a en 740 grèves auxquelles ont participé 176.826 grévistes et le nombre des journées de chômage a été de 3.550.734, y compris 1.038.340 jours chômés par 35.576 ouvriers non grévistes (1).

L'élévation de ces chiffres atteste un malaise grave, surtout si on les compare à ceux que relève, pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, le Bureau du Travail de Londres. Quoiqu'on ne puisse légitimement comparer à ce point de vue la situation des deux pays pendant les mêmes mois ou la même année, il n'est pourtant pas sans intérêt de constater que l'Angleterre, quoique soumise plus que nous à l'action de la force *économique* qui a été pour notre pays la cause de grèves si nombreuses, à savoir la prospérité industrielle, n'a éprouvé qu'un nombre de grèves beaucoup moins élevé. Ainsi, pour prendre un seul exemple, dans le mois de novembre 1899, le *Labour Gazette* ne signalait que 31 grèves avec 9.704 grévistes, et dans le mois correspondant de 1900, 48 grèves avec 18.099 chômeurs. Si l'on tient compte de l'extension beaucoup plus considérable de l'industrie britannique et du nombre beaucoup plus grand de ses ouvriers, on peut conclure, semble-t-il, que depuis 28 mois (2) le mouve-

(1) *Bulletin de l'Office du Travail*, novembre et décembre 1900, janvier 1901.

(2) On sait que l'ascension rapide du nombre des grèves date de l'automne de 1898.

ment gréviste a été en France au moins quatre fois plus important qu'au delà de la Manche. Voilà certes une supériorité dont il n'y a pas lieu d'être fier.

Les grèves en France ne se signalent pas seulement à notre attention par leur multiplicité ; elles présentent encore un second caractère important, c'est la variété extrême des métiers qu'elles atteignent. Dans un grand pays industriel, il y a toujours une ou plusieurs professions plus spécialement en train de subir l'évolution amenée soit par la substitution du grand atelier au petit atelier, soit par la fermeture brusque de certains débouchés, soit surtout par l'effet d'une découverte qui modifie soudainement les méthodes de travail ; ces crises, quelque douloureuses qu'elles soient pour les individus qui les traversent, attestent seulement un malaise local et l'on sait que c'est d'une épreuve de ce genre que souffrent les canuts de Lyon et les dentellières et tullistes de Calais. Mais, tout au contraire, le mouvement gréviste de 1899 et de 1900 est remarquable par son caractère d'universalité ; il a atteint les professions les plus diverses, si bien qu'il paraît malaisé, sauf quelques exceptions dont nous tirerons plus tard un enseignement, de discerner celles qui ont été le plus atteintes. Biscuitiers et ouvriers d'huilerie, débardeurs et journaliers des ports, compassiers, lunettiers et opticiens, coupeurs de tabac et trieuses de café, fabricants de sacs en papier et déchireuses de chiffons, trieuses de gomme et ouvriers de féculerie, repasseuses et blanchisseuses, chauffeurs et cochers, charretiers et employés de tramways, diamantaires et corroyeurs, confiseurs et boulangers, menuisiers et typographes, mineurs et ouvriers des industries textiles de la laine, du coton, du lin et de la ramie, etc., etc... *tous et aux quatre coins de la France* se concertent allègrement pour cesser le travail. Et non seulement les grandes villes rivalisent les unes avec les autres, Marseille avec Paris, Bordeaux avec le Havre et avec Roubaix, mais les villes de moindre importance et même les campagnes fournissent leur contingent ; ainsi, pour ne citer que la Seine-Inférieure et l'Eure, sur lesquelles nos observations ont plus spécialement porté, les tisseurs de Fleury-sur-Andelle et de Bolbec, et les chaussonniers de Pont-

de-l'Arche font écho à leurs camarades d'Elbeuf et de Louviers.

Ainsi, on le voit, nous sommes en face d'une constatation très nette : pendant les années 1899 et 1900, les grèves en France ont été extrêmement nombreuses et ont atteint, sur toute la surface du territoire, les métiers les plus variés (1).

Des personnes irréfléchies pourraient d'abord prétendre que le malaise attesté par ces innombrables grèves ne doit pas être aussi grave qu'il le paraît, puisque les années 1899 et 1900 ont été, de l'aveu de tous, *exceptionnellement* fécondes en suspensions concertées de travail ; dès lors l'argument tomberait, en tant qu'il tendrait à prouver une maladie chronique de notre régime industriel : tout au plus, prouverait-il un mal *passager*. Ce raisonnement est un pur sophisme qu'il est facile de découvrir.

Sans doute les deux dernières années tiennent une place d'honneur dans les statistiques des grèves et il est exact que les conflits aigus avaient été moins fréquents pendant les mois correspondants des années précédentes : ainsi pendant le mois de septembre des cinq années antérieures à 1900, le nombre moyen des grèves n'avait été que de 36, chiffre très inférieur à ceux des mois correspondants de 1900, qui a donné un appoint de 76 conflits, soit une progression de 110 pour cent ; de même en octobre 1899 il y eu 74 grèves, et 69 en octobre 1900, contre 34, chiffre moyen du mois correspondant des cinq années

(1) Voici, à titre de renseignement, les causes des 69 grèves signalées par l'Office du Travail, au mois d'octobre 1900 (*Bulletin de l'Office du Travail*, novembre 1900, p. 1082) :

Demandes d'augmentation de salaire	35
Réduction ou menace de réduction de salaires	1
Retard dans le payement des salaires	2
Modification ou unification des tarifs	6
Demande de suppression des amendes et retenues	5
Demande de suppression de la retenue d'assurance	1
Demande de réintégration d'ouvriers ou contremaîtres	15
Demande de renvoi d'ouvriers ou contremaîtres	11
Demande de diminution du temps de travail	7
Demande de prolongation du temps de travail	1
Demande de suppression du marchandage	2
Demande de suppression du travail aux pièces	2
Règlement d'atelier	6

antérieures; mais ces différences attestent seulement que, pendant les années 1899 et 1900, s'est produite la combinaison des forces diverses nécessaires à l'éclosion d'innombrables grèves. Il en est des faits sociaux comme des faits de l'ordre chimique ou physiologique : une force unique ne suffit pas à les produire, parce qu'elle est souvent paralysée par d'autres ou impuissante à engendrer seule le phénomène. La pesanteur est une force constante qui agit sur tous les corps : et pourtant tous les corps ne tombent pas. Ainsi en est-il pour les grèves : la mauvaise et chaotique organisation des rapports entre patrons et ouvriers est nécessaire pour l'éclosion dans tous les métiers et sur tout le territoire de conflits aigus, très nombreux, mais cette condition ne suffit pas; il faut en outre une occasion favorable.

Or, cette occasion favorable a été fournie par les deux dernières années du dix-neuvième siècle qui ont apporté à notre pays le bénéfice d'un accroissement considérable du commerce intérieur et extérieur. Cette prospérité n'a pas été aussi grande que celle dont ont bénéficié nos concurrents des États-Unis, d'Angleterre et d'Allemagne, mais elle n'en a pas moins été notable. Elle est attestée par les témoignages convergents des faits les plus variés : les statistiques des douanes (1), la hausse des cours des valeurs minières et métallurgiques et de plusieurs établissements industriels, la fondation de nombreuses sociétés nouvelles, les bilans des banques et l'accroissement de la circulation fiduciaire, l'accroissement simultané du capital social des quatre grandes banques françaises, les résultats budgétaires, les recettes de nos sept grands réseaux de chemins de fer (2).

Un grand nombre d'entreprises industrielles ont donc réalisé en 1899 et en 1900 de très importants bénéfices et par suite, comme il n'existe pas généralement, dans notre pays, d'organisme normal chargé de répartir entre les deux collaborateurs de la

(1) En 1898, le montant de nos échanges extérieurs s'était élevé à 7 milliards 983 millions. En 1899, il a atteint 8,671 millions et en 1900, 8,486 millions.

(2) Ces recettes passent de 1.348.054.600, en 1898, à 1.392.596.100, en 1899, et à plus de 1.478.000.000, en 1900.

production les bénéfices impersonnels qui résultent, pendant les périodes de *vaches grasses*, de l'inflation du volume des affaires, les grèves ont éclaté de toutes parts.

Le régime du contrat individuel de travail dans la grande industrie rend nécessaires de fréquentes revisions du taux des salaires, et il ne permet pas de procéder à l'amiable à cette revision. Ainsi en toutes choses le désordre multiplie les problèmes et enlève les moyens de les résoudre.

Ce qui a donc été exceptionnel pendant les exercices 1899 et 1900, ç'a été la venue des « vaches grasses », non la désorganisation des industriels : celle-ci était ancienne et permanente ; elle préexistait à la prospérité, et malheureusement elle lui survit. De même un organisme débile donne l'apparence d'une santé satisfaisante, lorsque le climat est favorable, l'alimentation sagement ménagée et l'effort musculaire très modéré ; mais une légère modification des conditions extérieures vient attester que ce corps était sans force et que sa santé, toujours instable, était exposée à de nombreuses alertes. Ainsi en est-il en France pour la bonne harmonie des relations entre les deux collaborateurs de la production, et le grand nombre des grèves récentes n'a surpris le public que parce qu'il ignore la combinaison des forces sociales en présence et les lois qui la régissent.

On voit donc ce qu'il faut penser de deux prétendues explications souvent proposées dans les conversations mondaines et copieusement développées par des journalistes qu'elles dispensent de réfléchir et dont elles servent les passions politiques (1).

(1) Dans tous les ordres de connaissances, il y a toujours un grand nombre de personnes disposées à expliquer par des incidents et des causes secondaires les faits qui ne se reproduisent pas quotidiennement, et on qualifie volontiers d'anormal et d'extraordinaire tout phénomène qui ne se renouvelle que de temps à autre. Cette confusion est le résultat d'un pur sophisme et il est manifeste que les éclipses du soleil ne sont pas moins normales que les périodes de pleine lumière. Mais ce sophisme est trop complaisant pour ne pas recruter de nombreux amateurs : il est si agréable de rattacher à des causes accidentelles ce qu'on ne sait pas expliquer ! On connaît la fameuse division adoptée par Michelet pour le règne de Louis XIV : et que de gens ont des explications faciles pour tous les faits ! En politique, ils sont persuadés que toute l'histoire de France depuis vingt-cinq ans eût été modifiée si le comte de Chambord n'avait pas écrit sa célèbre lettre sur le drapeau blanc ; en matière religieuse, ils pensent que toute l'évolution de l'Église dépendra du choix du prochain pape ; et Se-

Suivant l'une, le ministère serait responsable de tout le mal, et la présence, dans les conseils du gouvernement, d'un socialiste militant rendrait compte de tout. « Le socialisme est venu là comme ailleurs gâter tout ce qu'il touche, et, comme il prêche la guerre des classes et la haine du patron exploiteur, il n'est que trop évident que des grèves devaient être le fruit naturel de ces dangereuses prédications... » On connaît le thème : il a plusieurs mérites, entre autres celui de répondre à une pensée favorite de l'esprit français, toujours enclin à faire remonter à l'État la responsabilité des maux dont souffre la société. Comme nous le disait récemment une excellente personne, « avec un pareil gouvernement, quel bien pouvons-nous faire et à quels maux ne faut-il pas s'attendre ! »

Cette explication simpliste n'explique rien. D'abord la présence au ministère du commerce d'un homme politique dévoué à une doctrine hostile aux intérêts des employeurs, loin d'être la cause des mauvaises relations existant entre ces employeurs et les employés, n'en est au contraire que l'effet ; n'est-il pas certain que ce sont précisément les ouvriers des grands établissements industriels qui ont donné leur appui très ferme à la venue d'un socialiste au ministère et lui ont permis de s'y maintenir ? Ceci dûment admis, il est possible qu'un gouvernement supposé favorable aux revendications ouvrières ait exercé quelque influence sur le mouvement gréviste ; mais cette influence n'a pu être que très minime, car il ne faut pas oublier — c'est un fait — que toutes les périodes de prospérité industrielle se signalent en France par des grèves très nombreuses et il n'en peut être autrement, — je viens de dire pourquoi ; — l'action d'un ministre sur les prix, même du travail, est heureusement très peu efficace.

Non moins fantaisiste est une seconde explication d'après laquelle la responsabilité de la plupart des conflits aigus de ces deux dernières années incomberait aux syndicats ouvriers. Ou bien cette explication aboutit à une tautologie — « les grèves

dan et le traité de Francfort rendent compte, à leurs yeux, de l'expansion commerciale et industrielle de l'Allemagne.

doivent être attribuées aux mouvements grévistes » — ou bien elle est radicalement inexacte. En effet, lorsque des ouvriers déjà en grève, ou méditant de s'y mettre, résolvent de fonder un syndicat, cette tactique, qui est très usuelle et qui, comme nous le verrons ultérieurement, a quelques avantages, ne fait que donner un nom au groupement passager des salariés; le mot syndicat ouvrier désigne dans la langue française une association d'employés réunis pour la défense de leurs intérêts professionnels : des ouvriers se trouvent accidentellement groupés pour une revendication commune ; ils décident de fonder un syndicat; rien ne leur semble plus naturel. Seulement, la plupart du temps, les événements se chargent de leur apprendre, au bout de quelques mois, qu'il ne suffit pas, pour fonder et faire vivre un syndicat, d'un vote en un jour d'enthousiasme. Ces groupements n'existent donc que sur le papier, et ce n'est que par un véritable abus de langage qu'on les distingue des groupements grévistes : ils sont ces groupements grévistes mêmes.

Si maintenant on voulait soutenir que l'organisation syndicale est intrinsèquement et par elle-même productrice de grèves, que c'est bien là son but et sa fonction propre, il suffirait d'écouter un instant le témoignage des faits, pour être convaincu de la radicale fausseté de cette affirmation. Si elle était exacte, on devrait constater que plus le mouvement syndical est développé, plus les grèves sont nombreuses et folles : or on constate précisément le contraire et, s'il est vrai que les jeunes syndicats manifestent trop souvent des tendances agressives, les associations plus anciennes sont au contraire remarquables par leur esprit de sagesse et de modération (1).

Il n'y a rien d'exceptionnel dans ce renseignement que donnait, au mois de juin dernier, le *Labour Gazette* de Londres et qui, sous des formes diverses, est répété si souvent dans les colonnes de ce périodique. « Les ouvriers tisseurs du Lancashire ayant demandé une augmentation de salaire de 10 p. 100, plusieurs réunions de conciliation eurent lieu entre les délégués

(1) Nous insisterons plus tard sur ce rôle pacifique des syndicats, qui est attesté par tous ceux qui ont quelque connaissance des organisations ouvrières.

de la *Northern Counties Operative Weavers' amalgamated Association* et le *Joint Committee of the North and North east Lancashire spinners — and manufacturers — Association.* L'accord s'est fait sur une augmentation de 2 p. 100 à partir de la paye de juin. Les représentants de la fédération patronale ont en outre émis un vœu en faveur de la création d'un comité de conciliation ayant un président indépendant, destiné à fonctionner dans le cas d'un désaccord que le comité actuel, tel qu'il est constitué, serait impuissant à résoudre. (1) »

Les arrangements de ce genre sont extrêmement nombreux en Angleterre et, chaque mois, le *Labour Gazette* en relate quelques-uns. Voici, au hasard, une communication relevée dans le numéro de novembre dernier : « Sur 142.776 travailleurs, pour lesquels des renseignements sont fournis, 142.492 ont obtenu une hausse de 2,35 en moyenne par semaine, principalement dans l'industrie houillère; 468 ouvriers ont obtenu cette hausse par grève préalable; 2.697, par échelle mobile; 130.000, dans deux affaires par des bureaux de conciliation, et 8.111 par négociation directe (2). »

Ces satisfaisantes constatations ne sont pas propres à l'Angleterre; on a la joie de les faire en France même, dans les cas trop rares encore où fonctionne un syndicat régulier. En 1899, M. Léon de Seilhac, confirmant les observations de ses prédécesseurs, écrivait ici même, dans un article intitulé *le Syndicat instrument de pacification :* « On commet une grave erreur en attribuant à l'action des syndicats la plupart des grèves. Dans la moitié de celles qui se sont produites au cours des années 1895, 1896 et 1897, l'*Office du Travail* a constaté qu'il n'existait pas de syndicat dans la profession des grévistes, et qu'à Tourcoing, notamment, sur 57 grèves qui ont éclaté en 1896, 5 seulement comprenaient des ouvriers syndiqués. » (3) C'est aussi

(1) *Bulletin de l'Office du Travail*, juin 1899, p. 528, extrait du *Labour Gazette.*

(2) *Bulletin de l'Office du Travail*, novembre 1900, p. 1108.

(3) *La Science sociale*, t. XVIII, p. 458. — M. de Seilhac citait en même temps les statuts de la Fédération des travailleurs du livre :

« Lorsqu'il y aura dissentiment dans une section entre patrons et ouvriers, ces der-

une vérité démontrée, et rappelée récemment par l'*Office du Travail,* que l'industrie textile, qui pendant la période décennale 1890-1899 a fourni à elle seule plus du quart des grèves et des grévistes, est aussi celle où les syndicats ouvriers ont eu jusqu'ici le plus faible développement (1).

Le doute n'est donc pas possible : le mouvement gréviste de 1899 et de 1900 ne saurait être imputé à l'action des syndicats, ni à la politique, et il reste démontré qu'il n'a été que le résultat de la combinaison chimique, en quelque sorte, de deux éléments sociaux : l'état inorganique des relations entre employeurs et employés d'une part, la prospérité industrielle et commerciale de l'autre.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'il soit dans notre intention de soutenir que les grèves des deux dernières années n'ont atteint que les établissements industriels réalisant de sérieux bénéfices : *rien n'est moins exact,* et c'est précisément le propre d'un mouvement tumultuaire et désordonné que d'atteindre à la fois et pêle-mêle les individus qui se trouvent dans les situations les plus opposées. Les compagnies de navigation maritime, grevées de charges très lourdes par la hausse du prix du combustible et la nécessité de construire des navires d'une vitesse accélérée, ont été obligées, pendant ces deux derniers exercices, de surveiller très étroitement leurs dépenses, et la Compagnie générale des voitures à Paris, qui résiste mal à la concurrence du Métropolitain et des tramways à traction mécanique, a distribué, tout juste, un dividende de 1 p. 100 à ses actionnaires : et

niers ne devront jamais quitter l'atelier sans l'autorisation du comité de section.

« Le comité de section, avant de prendre aucune décision, devra en informer immédiatement le comité central et le bureau régional, en leur fournissant des renseignements précis.

« Dans aucun cas, *la grève ne devra être autorisée avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation.*

« Un noviciat de six mois est exigible des nouvelles sections et des nouveaux sociétaires, avant qu'ils aient droit au secours de grève. »

Dans les cas graves, le comité central envoie un délégué sur les lieux, et on ne compte plus le nombre des différends qui ont été réglés par son entremise sans arrêt du travail.

(1) *Bulletin de l'Office du Travail,* octobre 1900.

pourtant les unes et les autres ont vu leur personnel se concerter sans hésiter pour de nombreuses et longues suspensions de travail. Ces exemples, auxquels il serait facile d'en joindre beaucoup d'autres, attestent à leur manière la désorganisation à laquelle est en proie le monde industriel; les ouvriers, isolés les uns des autres, n'ont pas les moyens de connaître d'une manière précise la situation de telle ou telle industrie : constatant autour d'eux l'inflation générale du volume des affaires, et témoins de la hausse des salaires dont bénéficient bon nombre de leurs camarades, ils concluent volontiers que tous les patrons réalisent de gros profits ou doivent les réaliser. Cette ignorance peut être excusée chez un ouvrier trop souvent soumis à la fatigue excessive de longues journées de travail, mais du moins témoigne-t-elle des relations défectueuses entre l'employeur et l'employé, et c'est la seule constatation que nous désirions faire aujourd'hui.

Ainsi, le nombre très élevé des grèves, la variété des professions auxquelles elles s'étendent, le caractère normal, régulier, et non accidentel, de leurs causes démontrent qu'en France les relations entre les employeurs et les employés sont inorganiques, anarchiques et instables. Dans un deuxième article nous montrerons comment cette preuve se trouve corroborée, lorsqu'on observe au moyen de quelle méthode la grève est déclarée, conduite et terminée. Pour donner plus de précision à cette seconde partie de notre étude, nous aurons à faire le récit de la grève récente des tisserands d'Elbeuf.

(*A suivre.*)

Paul Bureau.

ESSAI

SUR

DEUX PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ

LE GREC ET LE ROMAIN

Dans des études déjà lointaines, j'ai essayé d'esquisser à grands traits quelques types caractéristiques du bassin de la Méditerranée (1).

J'avais laissé en dehors de ces études les types grec et romain, qui furent l'expression la plus haute des populations méditerranéennes. Cet article comblera cette lacune. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est un simple essai, qui a seulement pour but d'orienter les esprits et, s'il est possible, de susciter des recherches plus approfondies.

Dans les études dont je viens de parler, j'avais décrit les trois éléments simples des sociétés du bassin de la Méditerranée : la Vallée, le Port, le Plateau (2). Nous allons voir maintenant leur combinaison, c'est-à-dire comment ces divers éléments se combinent en vue d'une action commune.

L'antiquité présente deux exemples fameux de cette combinaison : la Grèce et Rome.

Le développement social de la Grèce s'étant manifesté le plus anciennement, nous devons examiner ce type en premier lieu.

(1) Voir la *Science sociale*, t. XVII et suiv.

(2) Ces études précédentes, comme celle-ci, sont dues aux travaux de M. Henri de Tourville.

I

Nous avons déjà dit comment les rivages méditerranéens ont été peuplés par des populations agricoles du type pélasge. les populations se sont établies dans les petites vallées qui s'ouvrent uniformément sur la mer. Mais elles ne se sont pas installées le long du rivage, parce que, comme nous l'avons expliqué, celui-ci est généralement obstrué par les graviers et les rochers entraînés par les eaux venant des montagnes voisines. Ces graviers s'amoncellent aux approches du rivage, à l'endroit où le cours d'eau perd de sa force, par suite de la moindre déclivité du sol. C'est pour cette raison qu'il se forme des marécages à l'entrée de toutes ces vallées.

Les émigrants pélasges durent donc aller s'installer dans la partie centrale de la vallée, où ils trouvaient des terres desséchées et un sol plus favorable à la culture. Et telle est bien la situation géographique qu'occupent les vieilles cités pélasgiques, comme Argos et Mycènes. On peut observer le même phénomène en Gaule, dans la basse vallée du Rhône : les villes d'Avignon et d'Arles ont dû être établies au-dessus des marécages de la Camargue, qui rendent inhabitable le delta du fleuve.

« Les Pélasges aimaient les plaines d'alluvions s'ouvrant vers la mer et fécondées annuellement par le limon des fleuves, et ils les appelaient du nom générique d'*Argos,* appliqué plus tard aux villes qui s'y sont élevées. » De ce nom, on dérivait même leur nom national, Pelasgos ou Pelargos, les laboureurs des plaines. Un autre nom particulier aux Pélasges est celui de Larissa, que portent les villes bâties par eux, la *plupart au centre de plaines vastes et arrosées.* Ces Argos demandaient à être protégées contre le débordement des eaux, ces Larisses à être défendues contre les invasions des ennemis; de là, dans les pays occupés par les Pélasges, les canaux souterrains destinés à conduire les eaux à la mer, les digues et les chaussées construites pour les contenir dans le fond des vallées et les

prodigieuses murailles appelées *cyclopéennes* par les Grecs et qu'on rencontre surtout en Argolide et en Étrurie (1). »

Le type social des Pélasges s'est manifesté, dans la mythologie, par des divinités qui accusent bien le caractère essentiellement *agricole* de ces populations de la vallée.

D'abord deux divinités principales : *le Ciel*, ou Uranus; *la Terre*, ou Rhéa, ou Cybèle. Cette dernière divinité était représentée par une pierre massive, une de ces pierres qui encombraient les vallées, qui gênaient la culture, ainsi que nous l'avons expliqué, mais qui fournirent les matériaux cyclopéens.

Au-dessous de ces divinités, nous en trouvons de secondaires, qui ont également un caractère bien pélasgique : ce sont les *Curètes*, inventeurs de l'astronomie et de l'élevage des abeilles; les *Corybantes*, qui inventent l'airain qui sert aux labours et perfectionnent la culture; les *Dactyles*, qui inventent et travaillent le fer et dont le nom vient de « dactylos », doigt, ce qui signifie l'habileté des doigts; les *Telchines*, adonnés aux mines et à la métallurgie, inventeurs de la médecine, qui lancent des enchantements contre les moissons et les troupeaux.

Ce sont bien là des divinités de paysans travailleurs; ce sont des divinités pratiques, bien adaptées à nos cultivateurs des vallées.

Mais un jour descendirent dans ces vallées des hommes nouveaux, bien qu'appartenant à la même race, des hommes qui avaient séjourné dans la montagne et que cette route avait transformés.

Voici la genèse de ce phénomène.

Représentons-nous ces petites vallées fertiles, dont nous avons décrit le type ailleurs, occupées par ces cultivateurs pélasges. Les rivalités, les guerres intestines, les proscriptions éclatent fatalement dans ces sociétés circonscrites, où l'on vit trop près les uns des autres. Nous en avons l'écho par les légendes que la mythologie grecque a fait parvenir jusqu'à nous; on croirait entendre un récit de lutte et de vendetta corse.

(1) M. Ch. Perigot, article *Pélasges*. Dict. Dezobry.

Et, comme en Corse, les vaincus de ces luttes, ou ceux qui se sont mis hors la loi, s'empressent de gagner le maquis, je veux dire la montagne.

Il faut relire, à ce sujet, la remarquable étude publiée dans la *Science sociale,* par M. Henri de Tourville, sous ce titre : « *L'observation sociale appliquée à la mythologie grecque; Jupiter, Hercule et Hellen* ». Nous en reproduisons quelques extraits pour remettre le lecteur au point. Voici d'abord le mythe de Jupiter :

« Saturne, le père du fameux Jupiter, se trouve régner en Thessalie, *au centre de la vallée,* par le meurtre de son propre père. Dans cette usurpation parricide, il supplante son frère aîné, Titan, qui finit par s'accommoder avec lui, en stipulant que le pouvoir reviendra, après Saturne, « aux Titans ». Et pour garantir ce résultat, Saturne, qui n'était pas à cela près, s'oblige à mettre à mort ses propres enfants. Il avait d'ailleurs une peur terrible qu'un fils, instruit par son exemple, ne lui rendît ce que lui-même avait fait contre son père.

« La mère de Jupiter trouva moyen de faire échapper l'enfant aux funestes desseins du père, et voilà Jupiter banni dès le berceau. On n'est pas d'accord sur le lieu où il passa sa première enfance : l'opinion la plus accréditée est qu'il fut nourri au lait de chèvre, chez des *montagnards* de la Crète (1). »

Après une série de pérégrinations maritimes, Jupiter « revint au pays natal et s'installa sur le *mont Olympe,* bien planté sur la mer, à l'entrée de la vallée de Tempé ou du Penée (aujourd'hui la Salamvria) dominant la Thessalie. Et il ne tarda pas à prendre part à une guerre, qui s'était assez naturellement élevée entre Saturne et les Titans, à la nouvelle du retour de celui qu'on croyait mort au berceau.

« Quand Jupiter eut, une première fois, battu les Titans, il se mit à la place de son père, par le meurtre, comme l'avait assez sagement craint Saturne autrefois. Alors, renforcés par les mécontents, les Titans se soulevèrent de nouveau, et Jupiter *retourna à la montagne.* »

(1) T. XXIII, p. 302 et suiv.

Sur l'Olympe, dont le triple sommet presque inaccessible s'élève jusqu'à 2.972 mètres, « Jupiter, aidé de son fils Hercule, brava toutes les attaques des Titans, qui, pour rivaliser avec la position de l'ennemi, avaient établi leur camp sur l'Ossa et le Pélion, continuation de l'Olympe au delà de la brèche de Tempé. Jupiter était soutenu par les Centimanes, qui n'avaient, comme des montagnards, que leurs bras pour instrument de combat, tandis qu'il trouvait contre lui les Centaures, cavaliers de la Vallée, alliés des Titans.

« Les montagnards l'emportèrent, Jupiter resta le maître, devint le héros de la nouvelle couche qui supplantait les vieux Pélasges sur leurs propres terres et sa gloire éclipsa le culte de Cybèle et de Saturne. » C'est la déification du montagnard guerrier et triomphant.

Cette révolution dans la mythologie a sa contre-partie dans l'histoire.

Nous voyons alors commencer une série de grandes entreprises d'amélioration, que la légende a symbolisées dans les fameux « travaux d'Hercule ».

Les uns sont des travaux d'amélioration matérielle : des passages ouverts à travers les rochers qui encombraient les vallées, des fleuves détournés de leur cours pour les amener à la mer par une pente plus rapide, des vallées assainies par le desséchement des eaux stagnantes accumulées dans le voisinage de la mer, des bêtes féroces détruites (1).

(1) « Les anciens avaient grand soin de nettoyer les entonnoirs naturels, afin de faciliter l'issue des eaux et d'empêcher ainsi la formation de marécages insalubres. Ces précautions ont été *négligées* pendant les siècles de barbarie qu'a dû plus tard subir la Grèce, et l'*eau s'est accumulée* en maints endroits aux dépens de la salubrité du pays. C'est ainsi que la plaine du Pheneos ou de Phonia, ouverte comme un large entonnoir entre le massif du Cyllène et celui des monts Aroaniens, a été fréquemment changée en lac. Au milieu du siècle dernier, l'eau remplissait tout l'immense bassin et recouvrait les campagnes d'une couche liquide de plus de cent mètres d'épaisseur. En 1828, la nappe lacustre, déjà fort réduite, avait encore sept kilomètres de large et s'étendait à cinquante mètres au-dessus du fond. Enfin, quelques années après, les écluses souterraines se rouvrirent, mais en laissant deux petits marécages dans les parties les plus basses de la plaine, près des gouffres de sortie ; en 1850, le lac avait de nouveau soixante mètres de profondeur. Hercule, dit la légende antique, avait creusé un canal pour assainir la plaine et dégorger les entonnoirs ;

Les paysans pélasges n'avaient pas pu accomplir eux-mêmes ces divers travaux qui exigeaient des chefs, des hommes habitués au commandement. Mais ils fournirent la main-d'œuvre et en bénéficièrent, car les vallées devinrent ainsi plus ouvertes et plus fertiles.

Les autres travaux attribués à Hercule sont des œuvres d'amélioration morale : défense du faible, punition des tyranneaux qui opprimaient les habitants des vallées, royaumes enlevés aux oppresseurs, etc.

De pareils travaux témoignent bien que ces hommes étaient des civilisés et que la montagne n'avait été pour eux qu'un lieu de passage, comme elle l'est encore aujourd'hui pour les bandits de la Corse, de la Sicile, de l'Italie ou de la Grèce moderne, qui, sortis des cités de la vallée, gagnent le maquis dans la montagne.

En effet, ce type s'est perpétué de siècle en siècle jusqu'à nos jours et il est l'objet de la même admiration. Telle est bien l'odyssée de cet Hadgi-Stavros, fils d'un papas ou prêtre de l'île de Tino, qui s'établit sur le Parnès, d'où il dominait Athènes. « A l'époque de mon arrivée en Grèce, écrit Edmond About, le héros d'Athènes était précisément le fléau de l'Attique. Dans les salons, dans les cafés, chez les barbiers, où se réunit le petit peuple, chez les pharmaciens où s'assemblent la bourgeoisie, dans les rues bourbeuses du bazar, au théâtre, à la musique du dimanche et sur la route de Patissia, on ne parlait que du grand Hadgi-Stavros, on ne jurait que par Hadgi-Stavros; Hadgi-Stavros l'invincible, Hadgi-Stavros l'effroi des gendarmes, Hadgi-Stavros, le roi des Montagnes! On aurait pu faire (Dieu me pardonne) les litanies d'Hadgi-Stavros; Lord Byron lui dédia

maintenant on se contente de placer des grillages à l'entrée des gouffres pour arrêter les troncs d'arbres, et autres gros débris entraînés par les eaux...

« A l'extrémité méridionale de la plaine d'Argos, au défilé de Lerne, d'autres sources que l'on croit provenir, comme l'Eresinos du bassin de Stymphale, s'étendent en grand nombre de la base du rocher et s'étalent en marécages pleins de serpents venimeux : ce sont les *Kephalaria* ou « têtes » de l'antique hydre de Lerne, que le héros Hercule, le dompteur de monstres, trouva si difficiles à saisir. » E. Reclus, *Nouv. Géogr. univ.*, t. I, 86, 88.

une ode; les poètes et les rhéteurs de Paris le comparèrent à Épaminondas et même à ce pauvre Aristide (1). » Avec un peu plus de lointain et de recul, la légende aurait pu en faire un demi-dieu et un nouvel Hercule.

On comprend mieux, après cela, comment ces hommes civilisés par leur formation première dans la vallée et entourés d'une auréole par leurs exploits dans la montagne, ont pu être accueillis, non comme des étrangers, mais comme des héros et des dieux.

Après la descente des montagnards du type Héraclide, la Grèce vit descendre les *montagnards du type Hellène.*

Ceux-ci se superposèrent aux Héraclides. Ils descendaient du mont Othrys, moins élevé et moins isolé que l'Olympe. Aussi sont-ils plus civilisés: autre route, autre type.

Les Hellènes sont les restes du vieux parti des Titans et nous connaissons leur généalogie mythologique : Titan, Japet, Prométhée, Deucalion, Hellen.

Hellen donne naissance aux Éoliens, aux Achéens, aux Ioniens et aux Doriens. Ils s'étendent dans l'Hellade ou Phtiotide sud de la Thessalie), environ 1.500 ans avant J.-C. De là ils se répandent dans toute la Grèce.

C'est la distribution de la Grèce au temps des Argonautes et de la guerre de Troie; c'est la Grèce héroïque chantée par Homère. Ces héros, comme les précédents, ont été formés par la montagne, qui fut, dans le bassin de la Méditerranée, la grande fabrique des dominateurs.

Ce type donne une civilisation supérieure à celle des Héraclides, parce qu'il se superpose à des Pélasges déjà transformés et surélevés par les Héraclides; ensuite parce qu'il a été formé dans une montagne moins isolée de la Vallée et du Port.

Ainsi s'explique le progrès sensible de cette période et la supériorité de son action extérieure, manifestée par l'expédition des Argonautes et la guerre de Troie (2).

(1) *Le Roi des Montagnes*, p. 23, 25.

(2) Dans la guerre de Troie, le type du Grec-Hellène se distingue nettement de

Mais les Hellènes furent affaiblis par ces succès même. « Ulysse erra dix ans sur les flots, avant de revoir son Ithaque. Ménelas fut, pendant huit années, battu par les tempêtes. Agamemnon périt assassiné par Égisthe et par sa femme Clytemnestre. Diomède, menacé à Argos d'un sort pareil, s'enfuit en Italie. Minerve, poursuivant de sa colère Ajax fils d'Oïlée, brisa son vaisseau. Réfugié sur un rocher, il s'écria : « J'échapperai malgré les dieux! » Neptune fendit le roc de son trident et précipita le blasphémateur dans l'abîme. Teucer, repoussé par la malédiction paternelle pour n'avoir pas vengé la mort d'Ajax, son frère, alla fonder une nouvelle Salamine. La tradition conduisait encore Philoctète, Idoménée et Épéos sur les côtes d'Italie. Les poètes avaient chanté ces malheurs des héros et leurs récits formaient une contre-partie de l'*Iliade,* tout un cycle épique, dont il ne reste plus que l'*Odyssée* (1). »

La guerre de Troie, qui avait tenu ces chefs éloignés de la Grèce pendant dix années, ruina leur puissance et facilita la descente d'un troisième groupe de montagnards.

Ce furent les montagnards du type Thesprote-Thessalien.

Cette fois, c'est l'entrée en scène de la grande montagne, c'est la région située entre le Pinde et l'Atlantique, c'est-à-dire l'Albanie actuelle. Ces montagnards opérèrent leur descente soixante ans après la guerre de Troie.

Ils arrivèrent en grande masse parce qu'ils descendaient

celui du Pélasge-Troyen. Cette différence est bien accusée dans le portrait d'Énée tracé par Virgile. « Énée est un patriarche conducteur de peuple avant tout, tremblant sur toutes choses que ses Pénates ne périssent, cherchant, non pas de bonnes rafles à faire sur le rivage, mais un lieu paisible et heureux où il pourra s'établir. Tous les critiques ont remarqué combien ce personnage tranchait sur le héros grec ou romain et on lui en a fait un reproche, ne comprenant pas que c'est bien là le type du Pélasge, du Phrygien.

« Dans Homère, plus près des événements, quelle démarcation bien nette avec le héros grec qui est un descendant des montagnards et le héros troyen, qui est un Pélasge ! Dans le Pélasge, on sent un homme qui se bat bien, mais qui, après tout, se bat à regret et est de mœurs pacifiques et patriarcales. Des deux côtés figurent des jeunes et des vieux, mais quelle différence d'ardeur, de ressort entre Achille et Hector, entre Nestor et Priam! » Henri de Tourville, *Notes.*

(1) V. Duruy, *Histoire de la Grèce.*

d'une montagne plus étendue et *organisée militairement*, parce qu'ils étaient conduits par des Héraclides qui avaient gagné la montagne à la suite de la domination des Hellènes. Ils s'établirent en Thessalie.

Cette invasion eut une conséquence importante. Elle refoula les types issus de la petite montagne, c'est-à-dire les Hellènes, et beaucoup de ceux-ci s'en allèrent coloniser les rivages de l'Asie Mineure. Alors se nouèrent, *à travers la mer*, des rapports fréquents entre Hellènes.

C'est ainsi que les Hellènes, après avoir développé, comme nous l'avons vu, *le type de la Vallée*, développèrent *le type du Port*.

Et comme les Hellènes étaient eux-mêmes les représentants du *type de la Montagne*, il se produisit alors une combinaison des trois éléments fondamentaux du bassin de la Méditerranée.

C'est de cette combinaison que sortit le type grec. Il fut le résultat du croisement des trois routes que nous avons d'abord décrites séparément : la route de la Vallée, la route du Port, la route de la Montagne.

Il a fallu ce croisement pour produire le Grec complet.

C'est en effet à partir de ce moment qu'émergent les deux représentants les plus célèbres de la race grecque : le type spartiate et le type athénien.

Je n'ai pas ici à raconter leur histoire, mais seulement à les caractériser.

Les Doriens, qui ont constitué *le type spartiate*, étaient *les plus montagnards* de tous les Hellènes. Ils avaient séjourné longtemps dans le massif montagneux du Pinde, puis dans la Doride, pays de montagne situé entre l'Œta et le Parnasse. Ce long séjour dans la montagne leur imprima, plus fortement qu'aux autres Hellènes, le caractère de rudesse et les habitudes de simplicité qui caractérisent les montagnards; il leur conserva en outre, à un haut degré, des aptitudes guerrières que la montagne grecque développe si complètement. Ils furent, dans le bassin de la Méditerranée, la plus haute expression du montagnard rude et guerrier.

Et cela explique le type du Spartiate.

En se perpétuant plus longtemps que les autres dans la montagne, les Spartiates avaient perdu l'aptitude à la transformation. Étant restés plus éloignés de la civilisation urbaine, ils eurent plus de peine que les autres à y revenir.

Cette inaptitude à la transformation s'accusa plus nettement à Sparte qu'ailleurs, parce que les Doriens y furent noyés au milieu de populations différentes et nombreuses contre lesquelles ils avaient à maintenir leur domination. C'était une œuvre difficile.

D'après la tradition, les Spartiates ne comprenaient à l'origine que 9 000 chefs de famille entre lesquels Lycurgue partagea tout le territoire. Mais au ve siècle il n'en restait plus que 4 à 5.000 et, au vi^e^ siècle, 1.000 seulement.

Ce petit nombre de guerriers avait à maintenir sa domination contre les vaincus beaucoup plus nombreux et qui se divisaient en deux groupes :

1° Les *Hilotes,* au nombre d'environ 200.000, étaient d'anciens Pélasges, qui, suivant les traditions de ce type, se livraient à la culture. Après la conquête, ils durent travailler pour le compte des Spartiates qui les traitaient en esclaves et prélevaient sur eux une forte dîme.

2° Les *Périèques* (ceux qui habitent autour) formaient une population de plus de 100.000 âmes; ils habitaient les bourgades éparses dans la Laconie, surtout dans le voisinage de la mer. Ils s'adonnaient surtout à la fabrication, au commerce, à la navigation; vraisemblablement ils étaient originaires des villes maritimes où ils avaient acquis l'aptitude à ces divers travaux.

Pour maintenir sous leur domination les Hilotes et les Périèques qui formaient la très grande majorité de la population, les Spartiates adoptèrent comme régime de gouvernement une sorte d'état de siège, qui maintenait l'obéissance par la terreur.

Et comme c'étaient des montagnards plus frustes et plus grossiers que les autres, ils appliquèrent ce régime avec dureté et sans mesure. Ils étaient d'ailleurs aussi durs pour eux-

mêmes que pour les autres, en vrais montagnards qui ont peu de besoins et peu de délicatesse. Sur tout cela, lisez n'importe quelle histoire.

En somme, le régime politique de Sparte fut une communauté militaire implacable substituée à la simple communauté de famille. C'était par conséquent un régime factice qui ne pouvait se maintenir et qui ne se maintint en effet que par une oppression croissante des populations subordonnées.

Le *type athénien* était très différent.

Les Athéniens étaient des Ioniens restés ou refoulés dans l'Attique. Mais les Ioniens étaient les moins montagnards des Hellènes. « Ils étaient, ainsi que le constate très exactement M. Charles Périgot, plus fortement mélangés de sang pélasgique que les Doriens. C'est ce que symbolise d'ailleurs la tradition en faisant de Dorus le fils même d'Hellen et d'Ion seulement son petit-fils. »

L'influence de la montagne fut encore affaiblie chez les Athéniens par la situation géographique de l'Attique.

L'Attique est une presqu'île tournée vers l'Asie Mineure. Elle était le point d'aboutissement naturel du commerce si riche de cette région.

Elle devint donc rapidement le point central du commerce de la Grèce. On sait qu'Athènes avait deux ports.

Cette ville fut une sorte de « petit Paris » : on y allait faire de la politique, briller, s'instruire, s'affiner, s'amuser. Elle était le *centre intellectuel des commerçants.*

Ainsi s'expliquent les deux qualités principales de l'Ionien qui le distinguèrent si nettement du Dorien : il était *brillant*, moins par le commerce que grâce à la vie facile et fastueuse développée par le commerce.

Il était doué d'une grande *puissance d'expansion* au dehors, par suite du développement maritime dont l'Attique était le centre. Si la principale force de Sparte était dans son infanterie, la principale force d'Athènes était dans sa marine.

Le développement intellectuel et la vie facile expliquent le

régime politique d'Athènes. C'était une république libérale, où le citoyen était moins réglementé qu'à Sparte. Cependant la vie publique était encore prédominante, parce qu'elle était brillante et pleine de séduction... comme à Paris.

C'est par ce développement anormal, — quoique différent, — de la vie publique que Sparte et Athènes tombèrent en décadence.

A Sparte, on se révolta contre l'excès de réglementation et contre le despotisme étroit.

A Athènes, ce furent les désordres provoqués par l'anarchie et par l'excès de luxe qui amenèrent la décadence.

Mais, tout bien examiné, le luxe rendit Athènes moins résistante que Sparte. L'influence de la montagne fut plus forte que celle du Port maritime.

La double décadence de Sparte et d'Athènes laissa un libre cours à un quatrième flot d'envahisseurs, descendus, eux aussi, de la montagne.

Ce fut la descente des *Montagnards du type macédonien.*

Ils venaient des montagnes qui sont situées au nord du Pinde, dans la partie orientale de l'Albanie du Nord.

Ils venaient donc du grand et profond massif montagneux qui s'étend au nord de la Grèce : c'étaient les représentants de la *plus grande montagne.* Aussi étaient-ils demeurés plus et plus longtemps que les précédents envahisseurs à l'abri des influences du bas pays et de la civilisation.

Ils « étaient restés un peuple simple et ignorant. Il y avait beaucoup de bergers qui gardaient les moutons sur la montagne. Les nobles, c'est-à-dire les propriétaires, étaient grands chasseurs, grands batailleurs et grands buveurs. Celui qui n'avait pas encore tué de sanglier, n'était pas admis à s'asseoir dans les banquets; celui qui n'avait pas encore tué d'ennemis, portait une corde autour du cou. Dans les festins, il était d'usage de s'enivrer et souvent on se battait (1) ». C'était en somme un type bien caractérisé de rudes montagnards.

(1) Seignobos, *Hist. de la Grèce ancienne*, p. 463.

On considérait cependant les Macédoniens comme des Hellènes et ils parlaient un dialecte grec. Un de ces chefs « prétendait descendre des Héraclides d'Argos qui se disaient issus du héros Héraclès. Un de ses rois présenta des chevaux aux courses d'Olympie et les juges l'admirent à concourir, ce qui était le reconnaître comme Hellène. Un autre roi, Archélaüs, attira à sa cour des artistes célèbres, le peintre Zeuxis, le poète Euripide et établit sa capitale à Pella (1) ».

Ainsi les Macédoniens étaient à la fois éloignés de la civilisation des villes grecques et cependant touchés par elles et, comme les précédents groupes de montagnards, ils en étaient issus. C'étaient des barbares plus ou moins civilisés.

Un chef célèbre, Philippe de Macédoine, les conduisait. Dans sa jeunesse, il avait été emmené à Thèbes comme otage et y était resté neuf années. Ainsi il avait subi l'influence de cette civilisation qu'il allait dominer.

On connaît cette histoire. Il suffit au but que je poursuis de constater que l'invasion macédonienne fut en quelque sorte un perfectionnement du type albanais que nous avons décrit.

En effet, l'armée macédonienne avait une organisation plus savante.

D'abord sa fameuse *cavalerie* manœuvrait en ordre et en formant « le coin ». Ensuite, sa fameuse *infanterie*, « la Phalange », manœuvrait comme un seul homme. Enfin cette armée était renforcée de recrues gauloises, qui commençaient alors à descendre par les Balkans, et de Thessaliens, issus, eux aussi, de la Grande Montagne.

La conquête de la Grèce, commencée par Philippe, fut achevée par son fils Alexandre.

A partir de ce moment, la Grèce passa de la domination de la Petite Montagne à la domination de la Grande Montagne.

En somme, l'Empire d'Alexandre a été créé par des montagnards du type albanais, mais conduits par des chefs à formation hellénique.

(1) Seignobos, *Hist. de la Grèce ancienne*, p. 163.

Le démembrement de cet Empire a été rapide. Pour l'expliquer, il suffit de se rappeler les rivalités qui divisent actuellement encore les clans albanais. C'est la même cause qui divisa les capitaines d'Alexandre.

Le démembrement de l'Empire d'Alexandre amena le démembrement de l'Empire grec; sur ses ruines s'éleva la puissance romaine.

On peut se demander si les Grecs retrouveront jamais la prééminence sociale et politique de leurs ancêtres.

Cela n'est pas probable.

Ils seront fatalement retenus dans leur état actuel d'infériorité par la concurrence insurmontable des grands peuples de l'Occident, qui les priment actuellement à trois points de vue :

1° *Les peuples de l'Occident priment les Grecs, grâce à l'appui fondamental qu'ils trouvent dans une population agricole nombreuse et vigoureuse.*

Le développement de la population agricole constitue, pour un peuple, un élément essentiel de stabilité et de prospérité. Elle forme, en quelque sorte, la réserve inépuisable de sobriété, d'énergie, d'ardeur au travail qui est nécessaire pour renouveler constamment la population urbaine, anémiée physiquement et socialement. Ce n'est que par l'afflux perpétuel de ruraux que le travail se maintient dans nos grandes villes. Si la vie agricole ne crée pas ordinairement la richesse, elle crée du moins l'endurance, l'habitude de l'effort continu et tenace et elle donne ainsi naissance à des émigrants aptes à réussir dans les diverses carrières. Enfin, c'est par la culture seulement qu'une race peut prendre réellement et définitivement possession du sol; il n'y a de race définitivement envahissante et conquérante que celle qui forme et qui expédie au dehors des colons : le mot colonisation traduit bien cette idée fondamentale. Voyez ce qu'est devenu l'immense empire de l'Espagne, qui n'a su envoyer au dehors que des soldats et des trafiquants.

Or, la Grèce ne peut avoir une population agricole nombreuse

et vigoureuse. Elle en est empêchée par l'exiguïté de son sol cultivable et par la quasi-spontanéité de ses productions arborescentes, qui dispensent, à peu près, de toute culture.

Il est vrai qu'il en a été de même autrefois, à l'époque de la splendeur de la Grèce; mais alors la concurrence des peuples plus agricoles de l'Occident n'existait pas, et lorsqu'elle s'est manifestée, sous la figure du paysan romain, la suprématie de la Grèce s'est évanouie. Nous allons expliquer ce phénomène.

La Grèce ne pourrait donc être qu'une république commerçante comme Venise, avec un petit territoire. Dans cette condition, elle pourrait, comme Venise aussi, jeter de l'éclat dans les affaires et dans les arts, à cause de sa spécialité, de sa richesse et de son luxe; mais, pas plus que Venise, elle ne ferait une race solide, capable de dominer le globe et d'en prendre possession.

D'ailleurs, les Grecs seraient très gênés dans le développement même d'une grande puissance maritime autonome, parce qu'ils sont convoités, ou tout au moins jalousés et surveillés de près par des puissances voisines à vaste territoire et à population nombreuse, la Russie et l'Autriche. Ils verraient aussi se tourner contre eux les intérêts des grandes nations de l'Occident commercial, surtout l'Angleterre et la France.

Le bon temps n'est plus où la Méditerranée était fermée et appartenait aux Méditerranéens.

2° *Les peuples de l'Occident priment les Grecs par leur formation particulariste, ou plus ou moins influencée de particularisme.* — Cette formation est bien autrement forte pour susciter l'initiative que ne le sont les petites communautés des Grecs, toutes locales et autonomes qu'elles soient. Ces communautés sont d'ailleurs impuissantes à se retourner, lorsqu'un obstacle imprévu vient entraver leur industrie. Or, aujourd'hui, ces obstacles se rencontrent constamment, et il faut toujours être prêt à faire face aux conditions nouvelles par de nouvelles combinaisons.

3° *Les peuples de l'Occident priment les Grecs par leur position maritime sur l'Atlantique.* — C'est, en effet, sur l'Océan

que se trouvent aujourd'hui les populations chez qui grandissent le plus la production et la consommation, par conséquent la quantité et l'activité des échanges.

La Grèce, au contraire, est rejetée, par sa position géographique, et jusqu'à présent aussi par ses petits procédés de navigation, de ce grand trafic de l'Atlantique. Elle ne peut trafiquer, pour sa part, qu'entre l'Occident et l'Orient, qui, il est vrai, donne des produits précieux, mais d'une consommation trop restreinte pour fournir un fret suffisant. Aussi l'ensemble des navires indigènes méditerranéens ne jauge que le dixième de la flotte universelle et ne représente, par conséquent, que le dixième du commerce.

Telles sont les causes inéluctables qui interdisent aux Grecs modernes les grandes pensées d'autrefois, et qui condamnent d'avance à l'impuissance toutes les tentatives qu'ils ont essayé ou essayeront de faire dans ce sens.

II

A l'Empire des Grecs succéda l'Empire des Romains, qui fut la plus haute expression sociale des populations du bassin de la Méditerranée.

Si on voulait, à la lumière de la science sociale, caractériser et expliquer en une seule phrase la cause fondamentale de la puissance romaine, on pourrait dire : *Les Romains représentent, dans l'antiquité, le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté.*

Dans les temps modernes, certains peuples de l'Occident ont pu accomplir complètement cette évolution, et cela a suffi pour leur assurer la prééminence. Les Romains n'ont réussi qu'en partie, et leur puissance ne s'est affirmée que dans la mesure où ils ont réussi.

C'est ce que l'on va voir.

Deux populations non pélasgiques, deux populations à émi-

gration en masse et continentale, ont essayé, à l'origine, de pénétrer dans l'Italie, plus pénétrable que la Grèce :

Ce furent les Ibères souvent assimilés aux Ligures, et les Gaulois, descendant par le Nord.

Ils trouvèrent, au sud de l'Apennin, le sol hérissé par les citadelles pélasgiques; d'ailleurs l'étroitesse relative du pays ne leur convenait pas comme l'ample vallée du Pò. Ils furent arrêtés dans leur marche vers le sud.

Au sud, s'ouvraient deux plaines spécialement favorables pour des Pélasges : elles sont, l'une à gauche, l'autre à droite du Tibre, le Latium et l'Étrurie.

Ce sont les deux grands réceptacles naturels des cultivateurs dans la Péninsule. Le reste est plutôt montagnard, et plus herbeux et arborescent que labourable.

Les Pélasges du Latium appartenaient au type des petites émigrations pélasgiques. Ceux de l'Étrurie, au contraire, les Tyrrhéniens, offraient une confédération plus vaste, plus régulière. Ils étaient arrivés comme une grande sécession partie de la Lydie,

à une époque plus récente, et avaient dominé ou évincé les Pélasges primitifs dans la plus belle des deux plaines, qui est précisément l'Étrurie. Le Latium était resté intact.

De plus, l'Étrurie fut l'objet de la convoitise des Rasènes orientaux, navigateurs, qui jouèrent auprès d'eux, mais en les réduisant à la dépendance absolue, le rôle des hommes du port, le rôle des Phéniciens dans la Grèce primitive (Cécrops, Danaüs, etc...).

Le Latium ne subit aucune modification. Il n'avait été influencé que par les débris du monde troyen; c'était encore là de petites émigrations.

Il offrait donc une bonne souche de laboureurs, pas trop écrasés par la communauté, pas déviés par la domination étrangère et le commerce, à l'inverse des Étrusques.

Au milieu de ces deux plaines, une grande, l'Étrurie, et une petite, le Latium, s'avançait en coin, entre le Tibre, le Nar et l'Anio, un pays de petite montagne, qui fut peuplé par les fuyards des deux plaines : c'est le pays des *Sabins*.

De là, ces fuyards se répandirent dans tout l'Apennin, particulièrement le grand et haut Apennin central, le *Samnium*. Les Samnites représentent le type des grands montagnards.

Ces trois régions, le Latium, l'Étrurie, le pays des Sabins, vont donner la matière première du type romain.

Rome est située à la limite de ces trois régions. Jusqu'à la construction de la *Cloaca maxima*, elle était comme embourbée dans une plaine basse, marécageuse, au milieu de laquelle sep monticules émergeaient : le Capitole, le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin, le Palatin, le Cœlius et l'Aventin; on peut y joindre le Janicule.

Ces monticules, sur lesquels se pressait la population, étaient défendus contre l'Étrurie par le Tibre, contre le Latium et la Sabine par des marais, la fameuse Maremme romaine si redoutable par les fièvres qu'elle répand.

C'était là, par conséquent, *un excellent lieu de refuge* pour les habitants de l'Étrurie, du Latium ou de la Sabine, qui avaient

eu des difficultés avec la police de leur pays, ou qui étaient compromis dans quelques vendettas, ou qui éprouvaient tout simplement le besoin d'une plus grande indépendance et la passion des aventures.

Cette région marécageuse et si bien défendue par la nature était, en somme, une sorte de *Far West*, ouvert à tous les aventuriers du voisinage.

On sait en effet que, malgré leur fierté, les Romains reconnaissaient qu'ils étaient les descendants de bannis et de bandits, qui avaient cherché là un refuge. On n'avoue ces choses-là que lorsqu'elles sont manifestes et bien connues de tous. On prend même alors quelquefois le parti de s'en vanter.

Les légendes qui flottent autour des origines de Rome s'inspirent de la même tradition. Elles rapportent que Romulus ouvrit un asile à tous les bandits du voisinage, pour augmenter les habitants de Rome. L'enlèvement des Sabines s'explique naturellement, car cette immigration devait être principalement composée d'hommes. Ajoutons que, pour des gens de cette espèce, le rapt des femmes devait paraître un procédé parfaitement légitime.

Cet afflux d'individus venus de toutes les régions voisines, non seulement se manifeste aux origines de Rome, mais se continue pendant longtemps (1).

Dans les fastes consulaires on trouve, parmi les consuls des années 510 à 460, des Volsques, des Aurunces, des Sabins, des Étrusques, des Latins.

Parmi les grandes familles :

Les Jules, les Servilius, les Tullius, les Geganius, les Quinctius, les Curatius, les Clœlius, viennent d'Albe ;

Les Appius, les Postumius, et probablement les Valérius, les Fabius et les Calpurnius, viennent de la Sabine ;

Les Furius et les Hostilius, de Medullia dans le Latium ;

Les Pomponius, les Papius, les Coponius, de l'Étrurie, etc., etc.

(1) Nous reproduisons l'énumération qui suit d'après V. Duruy, *Hist. des Romains*, Préface, p. CXXIX.

Enfin, ce qui est bien caractéristique : Romulus et Tullus sont Latins; Numa et Ancus, Sabins; Servius et les deux Tarquins, Étrusques.

Dans cette population disparate et composite se développa tout naturellement un vif sentiment de la valeur individuelle et de la personnalité.

En effet, tous ces immigrants s'étaient arrachés violemment de leur milieu originaire et avaient, volontairement ou par la force des choses, brisé les liens qui les rattachaient à ce milieu. C'étaient vraiment des *outlaws,* des gens mis, ou qui s'étaient mis hors la loi.

Leur individualité était encore accusée par ce fait que beaucoup d'entre eux s'étaient sauvés, s'étaient réfugiés là, sans amener leur femme, puisqu'ils avaient dû ensuite s'en procurer par la force.

Ainsi, dès l'origine de Rome, nous nous trouvons en présence d'hommes sortis ou rejetés aussi complètement que possible de la vieille et traditionnelle communauté familiale, de cette communauté dont nous connaissons l'évolution depuis la steppe et à travers toutes les formes sociales de l'antiquité.

C'est la première fois que le monde ancien a vu l'homme aussi complètement isolé, aussi complètement obligé de reconstituer une société en se fondant, non plus sur le groupe, mais sur l'individu n'ayant à compter que sur lui-même.

J'ai tenu à bien poser ce point de départ, car il peut seul expliquer pourquoi le type romain a été à la fois si différent de tous ceux de l'antiquité et si supérieur.

En effet, ce qui va caractériser essentiellement le Romain, c'est la *prédominance originelle de l'individu sur la communauté.*

Essayons de marquer les grandes lignes de cette curieuse évolution.

D'abord, *le Romain devient, dès l'origine et nécessairement, un cultivateur renforcé*, très supérieur au simple Pélasge.

Nous avons des témoignages formels : « Quand nos pères, dit Caton, voulaient louer un homme de bien, ils l'appelaient *bon*

laboureur et *bon fermier;* c'était le plus bel éloge (1). » On n'habitait pas Rome, qui n'était qu'une agglomération de huttes grossières destinées surtout à enfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la campagne, pour les mettre à l'abri de l'ennemi. « *On vivait sur ses terres*, dans des villages, parmi les tribus rustiques, de toutes les plus honorables, et on ne venait à Rome que les jours de marché (2) ou de comices. A la villa, misérable cabane faite de pisé, de poutrelles et de branchages, pas un jour, pas un instant n'est perdu. Si le temps empêche d'aller aux champs, qu'on travaille à la ferme, qu'on nettoie les étables et la cour, qu'on raccommode les vieux cordages et les vieux habits; même les jours de fête, on peut couper les ronces, tailler les haies, baigner le troupeau, aller vendre à la ville l'huile et les fruits (3). »

On rédige des calendriers pour fixer l'ordre des travaux des champs. Voici, par exemple, des indications pour le mois de mai :

SEGETES RUNCANT.	On sarcle les blés.
OVES TONDUNT.	On tond les moutons.
LANA LAVATUR.	On lave la laine.
IUVENCI DOMANTUR.	On met les taureaux sous le joug.
VICIA PABULARIS SECATUR.	La vesce des prairies est coupée.
SEGETES LUSTRANTUR.	On fait la lustration des récoltes.
SACRUM MERCUR. ET FLORÆ.	Sacrifices à Mercure et à Flore.

Aussi le vieux Romain nous apparaît-il comme un type de paysan travailleur et économe.

« A Rome, dit Horace, on ne connut longtemps d'autre plaisir et d'autre fête que d'ouvrir, dès l'aurore, sa porte matinale, d'expliquer la loi à ses clients et de placer sagement ses écus sur de bons gages. On demandait aux anciens, on enseignait aux débutants l'art de grossir son épargne et d'échapper aux ruineuses folies (4). »

(1) Caton, *De re rust.* — Pline, XVIII, 3.

(2) *Nundinæ*, tous les neuf jours. Colum. *Præf.*, et Macr. *Sat.*, I, 1, 16. Cité par Duruy.

(3) Virg., *Georg.*, I, 275. Colum., *De re rust.*, II, 21. Caton, *De re rust.*, 39 *Ibid.*

(4) *Ep.*, II, 1.

L'ardeur au travail est telle que ce paysan se soustrait aux nombreuses superstitions qui prenaient tant de temps aux peuples de la Grèce. « Caton ne veut pas que le fermier perde son temps à consulter les aruspices, les augures et les devins; il lui interdit les pratiques religieuses qui l'éloigneraient du logis. Ses dieux sont au foyer et au plus prochain carrefour. Les Lares, les Mânes et les Sylvains suffisent à la protection de la ferme; il n'est pas besoin d'autres dieux (1). »

Ce vieux Romain est bien le type le plus réussi du paysan économe : « Le père de famille, dit Caton, doit faire argent de tout et ne rien perdre : s'il donne des saies neuves aux esclaves, qu'ils lui rendent les vieilles, elles feront des morceaux; qu'il vende l'huile, si elle vaut quelque chose et ce qui reste de vin et de blé; qu'il vende les vieux bœufs, les veaux, les agneaux, la laine, les peaux, les vieilles voitures, la vieille ferraille, les vieux esclaves et les esclaves malades; qu'il vende toujours : le père de famille doit être vendeur, non acheteur (2). »

Ce caractère rural renforcé paraît bien extraordinaire au premier abord, dans ce bassin de la Méditerranée où toutes les populations décrites jusqu'ici se livrent, en fait de culture, à une sorte de cueillette, qui ne demande aucun effort et qui se pratique presque en chantant et en dansant.

Comment ces bannis et ces bandits réfugiés au milieu des marécages de Rome font-ils exception à la règle générale; comment se sont-ils mis, seuls, et à ce degré, à une culture intense si insolite dans ces régions? Voilà bien le problème à résoudre.

Le caractère rural renforcé des vieux Romains résulte de la combinaison de trois causes principales :

1° *Les premiers Romains étaient principalement issus des cultivateurs pélasgiques du Latium.*

La présence des Pélasges dans le Latium est bien démontrée par les restes de murailles cyclopéennes, « blocs énormes posés

(1) *De re rust.* : *Rem divinam nisi compitalibus in compito aut in foco faciat.* V. Duruy, I, p. 136.

(2) Caton, *De re rust.*, 2.

sans ciment et qui ont résisté au temps et aux hommes (1) ».

Or nous avons vu que les Pélasges avaient déjà acquis une formation agricole : ils ont donné le type du cultivateur des vallées méditerranéennes.

2° *Les premiers Romains ne cherchèrent pas un refuge dans la montagne, mais dans le marais.*

Nous avons dit plus haut comment beaucoup de cultivateurs des vallées méditerranéennes se réfugièrent dans la montagne pour échapper aux dissensions intestines; comment ils y perdirent l'aptitude agricole et s'y transformèrent en guerriers, puis en dominateurs des vallées.

Les premiers Romains ne passèrent pas par la même évolution; ils ne cherchèrent pas un refuge dans la montagne, mais, comme nous venons de le voir, sur les sept petites collines qui émergeaient comme des îlots au milieu des marais.

Dans cette situation nouvelle, ils ne se transformèrent pas en montagnards guerriers, mais *en agriculteurs renforcés.*

En effet, ils *n'eurent pas d'autre ressource pour vivre* que d'entreprendre le desséchement des marais et de les mettre en culture. Ils étaient préparés à ce travail par leur formation pélasgique, puisque le Pélasge était essentiellement un défricheur de vallée.

Mais ici leur aptitude originelle fut singulièrement développée. En effet, ces terres d'alluvions, une fois débarrassées des eaux stagnantes, se trouvèrent avoir une fertilité extraordinaire qui rémunérait largement le travailleur et excitait son ardeur. On sait assez que, de toutes les cultures, la plus intensive et la plus productrice est la culture des terres basses et fraîches, ou la culture maraîchère; maraîcher vient du vieux français *marese*, marais. Ce sont ces terres que choisissent de préférence les jar-

(1) On a retrouvé des ruines pélasgiques à Povianum, à Volaterræ, à Lista, à Veies, à Signia, à Arpinum, etc. « A Signi, les murs, composés de blocs énormes, forment une triple enceinte. A Alatri, on voit encore la citadelle pélasgique. Les murs ont 40 pieds de haut et quelques pierres 8 à 9 pieds de long. Le faîte d'une des portes de la ville est formé par trois blocs posés l'un à côté de l'autre. Ces pierres ont été taillées avec soin et ajustées avec art. Le joint des pierres est parfait. C'est une œuvre de géants, mais de géants adroits. » Ampère, *l'Histoire romaine à Rome*, t. I, p. 135.

diniers qui cultivent les légumes et ils arrivent à obtenir un gros rendement sur un très petit espace. Un cultivateur maraîcher peut obtenir jusqu'à 6 ou 7 récoltes par an dans la même terre. Dans la Maremme, selon un proverbe italien, on s'enrichit en un an, ou on meurt en six mois.

C'est ainsi que ces marais desséchés eurent pour effet d'accentuer énergiquement les aptitudes agricoles des paysans pélasges.

Le Capitolin et le Palatin « étaient des refuges assurés ; mais, pour vivre et s'étendre, il fallait descendre des collines et combattre les eaux vagabondes ou stagnantes, sur lesquelles planait déjà la malaria. La fièvre eut, de bonne heure, sur le Palatin, un autel où l'on essayait de conjurer, par des prières et des sacrifices, sa fatale influence (1). Mais ce peuple superstitieux était en même temps un peuple énergique (par son origine, par son émigration individuelle et par sa lutte contre un sol envahi par les eaux). Ce qu'il demandait aux dieux, il le demanda aussi à son travail et cette lutte contre la nature prépara la lutte contre les hommes. Dans cette œuvre du remaniement du sol romain, il fut aidé par les Étrusques, qui savaient drainer les plaines fangeuses et construire, pour la direction des eaux souterraines, des monuments impérissables. L'entrée de l'art étrusque à Rome était une nécessité géographique, comme la vie laborieuse et rude des premiers Romains en fut une autre (2) ».

Ce caractère profondément agricole des premiers Romains est d'ailleurs accusé par les légendes et par l'histoire des origines de Rome.

D'après les traditions, dans les temps les plus reculés, régnait un étranger, un fils d'Apollon, Janus « le Divin », dont la demeure s'élevait sur le Janicule. Saturne, dépossédé du Ciel par Jupiter, obtint de lui la possession du Mont Capitole. « Pour prix de cette hospitalité, le dieu enseigna aux Latins l'art de cultiver le blé et la vigne. Saturne, « le bon semeur », était aussi le bon

(1) Pour les Latins, la Fièvre était le dieu Februus, à qui était consacré le mois de Février, durant lequel avaient lieu des sacrifices purificatoires, d'où le verbe *februare*, purifier.

(2) V. Duruy, *loc. cit.*, p. XXXIV.

laboureur, car il fut longtemps représenté avec une faucille, dont les âges postérieurs ont fait la faux du temps, en dénaturant le mythe primitif (1).

La tradition rapporte que Romulus traça l'enceinte sacrée de Rome au moyen d'une *charrue* attelée d'un taureau et d'une génisse sans tache.

Pendant cette première période, les Romains paraissent être tout entiers aux travaux agricoles. Numa fait une répartition des terres « afin que chacun puisse vivre en paix sur son héritage » ; il élève, sur le Capitole, un temple à la Bonne Foi ; il consacre les limites des propriétés ; il construit le temple de Janus dont les portes ne doivent être ouvertes qu'en temps de guerre. Sous Numa, « les villes voisines semblaient avoir respiré l'haleine salutaire d'un vent doux et pur qui venait de Rome », et le temple de Janus resta toujours fermé. A l'exemple de Numa, Ancus Marcius encouragea l'agriculture, qui continua à se développer sous son règne.

3° *A Rome, le commerce eut moins d'influence que la culture.*

Rome n'était pas, comme la Grèce, tournée vers les pays où se développaient alors la richesse et la civilisation.

L'Italie présente en effet une disposition *inverse* à celle de la Grèce ; ses terres s'ouvrent vers l'Occident, au lieu de s'ouvrir vers l'Orient. Et sa ligne de montagnes, qui court le long de l'Adriatique parallèlement aux montagnes albanaises, se trouve à l'Orient au lieu d'être, comme dans la Grèce, à l'Occident : c'est une situation retournée. On peut dire que la Grèce et l'Italie se tournent le dos. L'Italie rompt ainsi avec le monde oriental. Elle va se trouver, dans son histoire, beaucoup plus isolée que la Grèce. Elle sera beaucoup moins commerçante et artistique, à cause de cette rupture géographique avec l'Orient.

L'Italie est, en outre, incomparablement moins méridionale. Elle est comme partagée entre deux climats. Ce n'est qu'à son extrémité sud qu'elle trempe dans le climat de la Grèce. Elle s'élève ensuite très au nord de la Grèce.

(1) V. Duruy, *loc. cit.*, p. 4.

La *partie méridionale* (Naples et la Sicile) n'est qu'un trop-plein de la Grèce : c'est la Grande Grèce, très bien appelée ainsi. Elle ne peut rivaliser avec la Grèce, à cause de son éloignement de l'Orient. Elle est, toute proportion gardée, ce que le Brésil a été au Portugal, ce que le Canada aurait pu être à la France.

Quant à la *partie septentrionale* (Rome, la Toscane), elle a un *tout autre genre de productions* que la Grèce et elle s'éloigne encore plus radicalement de l'Orient que la grande Grèce. Sous ce climat moins chaud, la production arborescente est nécessairement *primée par la culture proprement dite.*

Telles sont les trois causes dont la combinaison fit des premiers Romains des cultivateurs renforcés.

Il est facile maintenant de comprendre que ces bannis contraints à la culture, surtout ceux du Latium, devaient apporter avec eux des préoccupations très spéciales.

Ils en apportaient deux qui devaient dominer tout leur état social et l'orienter dans un sens différent de toutes les sociétés que nous avons étudiées jusqu'ici.

D'abord ils entendaient être maîtres de leurs enfants et gouverner librement leur famille.

N'oublions pas que ces bannis étaient arrivés là individuellelement et, le plus souvent, sans liens les uns avec les autres. Pour venir, ils avaient dû se séparer de leur famille et briser violemment avec elle. Ils avaient le sentiment très vif qu'ils n'avaient plus à compter sur le groupe, mais sur eux seuls. Le sentiment de leur individualité s'était donc développé en eux au plus haut degré. Ils n'avaient plus de ménagements à garder ni avec les institutions ni avec les hommes. Ils se dressaient seuls dans leur indépendance farouche, difficilement et fièrement conquise. Chacun de ces bannis pouvait se considérer comme le roi de la portion du marais qu'il avait trouvé vacante et qu'il s'était attribuée de par sa volonté souveraine.

Tout naturellement la première souveraineté qu'il revendique est celle qu'il entend exercer sur sa propre famille.

Il s'est déjà émancipé de la grande communauté urbaine pélasgique et de la communauté familiale des collatéraux ; il ne va pas s'y asservir de nouveau, lorsque rien ne l'y contraint.

Aussi ses textes de droit peuvent-ils proclamer : « Il n'y a pas de peuple qui ait la puissance que nous avons chacun sur nos enfants. »

Et cela était vrai. « Le père de famille ! C'est toujours lui que l'on nomme, car il n'y a que lui dans la maison ! Femme, enfants, clients, serviteurs, tous ne sont que des choses (1), instruments de travail, personnes sans volonté et sans nom, soumises à la toute-puissance du père. A la fois prêtre et juge (mais sans subir l'influence des anciens de la communauté qui contre-balancent toujours l'autorité du patriarche), son autorité est absolue ; seul, il est en communication avec les dieux, car il accomplit seul les *sacra privata*. Comme maître, il dispose des forces et de la vie de ses esclaves ; comme époux, il condamnera sa femme à mort (2), si elle fabrique de fausses clefs ou viole la foi promise et il ne lui doit pas la religion du deuil, piété du souvenir (3) ; comme père, il tuera l'enfant né difforme et vendra les autres jusqu'à trois fois avant de perdre ses droits sur eux. Ni l'âge, ni les dignités ne les émanciperont : consuls ou sénateurs, ils pourront être arrachés de le tribune et de la curie ou mis à mort, comme le sénateur complice de Catilina, qui fut tué par son père. S'il est riche, il prêtera à 12, à 15, à 20 pour 100, car le père de famille doit faire valoir son argent comme ses terres et la loi lui abandonnera la liberté et jusqu'à la vie de son débiteur insolvable. A sa mort, ni ses enfants, ni sa femme ne pourront rien réclamer de son bien, s'il l'a légué à un étranger, car il a le droit de disposer de sa chose comme il l'entend (4). »

(1) *Mancipia*, de là *emancipatio* ; ils ne sont pas *sui*, mais *alieni juris*, et ne peuvent ester en justice. C'est le père qui répond pour eux, ou qui les juge.

(2) Denys, II, 25 ; Pl. *Hist. nat.* XIV, 15 ; Suet. *Tib.*, 55 ; Tac., *Ann.*, XIII, 32 ; Plut., *Rom.*, 22.

(3) *Uxores viri lugere non compellentur. — Sponsi nullus luctus est* Dig., III 2, 9. Et ailleurs : *Vir non luget uxorem, nullam debet uxori religionem luctus.*

(4) *Uti legassit super pecunia, tutelave suæ rei, ita jus esto* Fr. XII Tab., V. Duruy, *loc. cit.*

« Le mari, disait Caton, est *juge de sa femme ;* il peut ce qu'il veut. Si elle a commis quelque faute, il la châtie ; si elle a bu du vin, il la condamne ; si elle a été infidèle, il la tue. » Un sénateur, dont le fils avait pris part à la conspiration de Catilina, le jugea lui-même et le condamna à mort. Jamais, jusque-là, l'individu ne s'était élevé à une puissance plus entière et plus souveraine.

En somme, le vieux Romain, sorti lui-même de la communauté, en arrive tout naturellement à *réduire* sa famille à ses fils et à ses petits-fils non émancipés ; et c'est là le petit nombre. Loin de reconstituer la famille plus ou moins patriarcale, il crée un type de famille nouveau, qui se rapproche par certains caractères de la *famille particulariste*.

Nous savons que la famille patriarcale avait pour résultat de comprimer chez l'individu l'initiative, l'aptitude au travail et l'esprit de progrès ; au contraire, la famille particulariste développe au plus haut degré ces qualités fondamentales.

Les Romains ont d'ailleurs eu le sentiment de la supériorité qu'ils tiraient de cette prépondérance de l'individu, du chef de famille sur le groupe. Ils en étaient très fiers. Ils se considéraient comme très supérieurs aux communautés pélasgiques dans lesquelles l'individu était sans action et sans initiative. Eux, au contraire, se sentaient bien réellement maîtres à leur foyer ; ils ne se maintenaient pas par la force de la parenté, mais par la seule force de l'homme qui ne compte que sur lui. C'est bien ce sentiment qui explique comment ces fils de bannis et de bandits pouvaient avoir une si haute opinion d'eux-mêmes dès les premiers temps de Rome et alors que leur origine peu avouable était encore de notoriété publique.

La seconde préoccupation des vieux Romains était d'entourer la propriété privée et personnelle de garanties absolues et suprêmes, telles qu'il n'en avait jamais existé jusque-là.

On s'explique bien cet état d'esprit chez ces hommes qui arrivent brusquement et pour la première fois à la propriété pleine et individuelle du sol. Et il ne s'agit pas pour eux d'une propriété quelconque, mais d'une terre qu'ils viennent de dis-

puter péniblement, au milieu de quelles difficultés! aux eaux stagnantes et à la fièvre. C'est au prix de leur vie qu'ils ont mis, chacun pour sa part, ce sol en culture.

Ils ne sauraient admettre qu'on puisse leur faire perdre le fruit de leur travail, même qu'ils n'en aient pas la pleine, entière et indiscutable propriété; elle leur appartient par le droit de conquête le plus imprescriptible, puisque le sol avant eux était vacant et qu'ils en sont les premiers possesseurs.

Si le paysan est profondément attaché à la terre qu'il cultive, combien doit-il l'être davantage à la terre qu'il a créée lui-même sans le secours de personne; surtout lorsqu'il atteint pour la première fois, depuis l'origine du monde, à la plénitude de la propriété absolument individuelle.

Il faut bien se mettre à la place de ce paysan nouveau et entrer dans son état d'esprit pour comprendre les garanties extraordinaires dont il va entourer le droit de propriété, la fameuse propriété quiritaire. Jamais des communautaires n'auraient pu arriver à une pareille conception.

D'abord ce paysan, qui craint toujours qu'on ne lui prenne son bien, s'attache avec un soin extrême à entourer la propriété du sol d'un respect religieux; il divinise jusqu'aux bornes des champs; il crée le dieu Terme et les fêtes terminales. Le Terme, une fois établi, ne pouvait plus être déplacé; c'est ce qu'exprime cette légende : Jupiter ayant voulu se faire construire un temple sur le mont Capitolin, n'avait pu en déposséder le dieu Terme. Quiconque renversait cette borne, ou la déplaçait, commettait un sacrilège; aussi, d'après l'ancienne loi romaine, celui qui avait touché une borne du soc de sa charrue, se voyait, lui et ses bœufs, voués aux dieux infernaux.

Ce paysan entend protéger sa propriété mobilière aussi fortement que sa propriété territoriale. Le débiteur insolvable n'avait pas de pitié à attendre. « S'il ne paye pas, dit la loi, qu'il soit cité en justice. Si la maladie ou l'âge l'empêche, qu'on lui fournisse un cheval, mais pas de litière. La dette avouée et le jugement rendu, qu'il ait trente jours de délai. S'il ne satisfait pas encore, le créancier le jettera dans l'*ergastulum*, lié avec

des courroies ou des chaînes pesant 15 livres. Au bout de soixante jours, qu'il soit produit à trois jours de marché et vendu au delà du Tibre; s'il y a plusieurs créanciers, ils pourront se partager son corps; qu'ils coupent plus ou moins, peu importe (1). » Ainsi s'exprime la Loi des douze Tables et cette loi fut, suivant le mot de Cicéron, « la source de tout le droit romain ». Quatre siècles après sa rédaction, on la fait encore apprendre par cœur dans les écoles.

Comme on sent bien que ces gens sont arrivés nouvellement, péniblement, à la propriété individuelle du sol et de ses produits et qu'ils entendent se l'assurer *per fas et nefas!* Ils n'hésitent pas à frapper de terreur tous ceux qui auraient l'audace d'entreprendre quelque chose contre cette forme plus intense et plus particulière de la propriété.

Ils entourent également d'un caractère religieux leur foyer, aussi individuel que leur domaine, et qui est le sanctuaire de leur indépendance péniblement conquise.

Leur culte est essentiellement le culte du foyer et de ceux qui, dans le passé, ont habité le même foyer. C'est autour du foyer domestique qu'ils se réunissent pour les prières. « Le sanctuaire où se tiennent les *Lares* (2) est *caché dans la maison*, aucun *étranger n'en approche!* La famille romaine est comme une petite église; elle a sa religion et son culte, *auquel nul autre que ses membres n'est admis* (3). » Et il faut entendre par là le petit nombre de membres qui résident dans ce foyer restreint. Ceux qui en sont sortis pour s'établir au dehors en sont exclus.

Ainsi, maîtres absolus de leur famille et de leurs biens, les vieux Romains se distinguent essentiellement de tous les autres Pélasges. Mais cette évolution a eu deux autres conséquences importantes, *qui vont modifier la situation de l'individu vis-à-vis de la Cité.*

(1) *Secanto, si plusve minusve secuerunt, se* (pour *sine*) *fraude esto.* (Frag. des XII Tables.)

(2) On les appelle les *Pénates*, c'est-à-dire les dieux de l'intérieur.

(3) Seignobos, *Civilisation ancienne*, p. 203.

1° *La Cité romaine n'est qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu.*

Chez les Grecs, comme chez les diverses populations issues des Pélasges, la Cité est au-dessus de l'individu; elle le domine et parfois le comprime jusqu'à l'étouffer, comme à Sparte.

Chez les Romains, au contraire, c'est l'individu qui se met au-dessus de la Cité.

Cette prédominance de l'individu apparaît bien dès l'origine dans deux faits :

L'autonomie des familles et des propriétés se manifeste avant l'organisation de la Cité.

En second lieu, le jour où le pouvoir public devient envahissant, il est renversé. Ce n'est pas le particulier qui se soumet, c'est l'autorité publique.

Je me borne à rappeler brièvement les faits :

Rome est fondée principalement par des émigrés du Latium. Ils donnent le type social et caractérisent la première période, avec Romulus que les traditions font venir d'Albe, capitale du Latium.

Les Sabins plus montagnards et plus guerriers prennent la prépondérance avec Numa et Ancus Martius.

Enfin, les Étrusques, plus civilisés, s'emparent du pouvoir et l'exercent avec Tarquin l'Ancien, Servius Tullius et Tarquin le Superbe. On dirait que le paysan latin, tout occupé à la création et à l'exploitation de son domaine, dédaigne le pouvoir et le laisse prendre à des politiciens de profession ou d'origine. C'est ainsi que fera plus tard le paysan saxon vis-à-vis du Danois ou du Normand.

Sous l'influence de ces princes étrusques plus civilisés, la ville s'embellit et les organismes de la Cité se constituent. En même temps, les pouvoirs publics se développent et s'ingèrent dans la vie privée des citoyens, dont ils menacent l'indépendance familiale. On peut lire ces faits dans n'importe quelle histoire. Je les résume d'après celle de Victor Duruy (1).

(1) P. 29 et suiv.

Tarquin l'Ancien embellit Rome et entreprit de ceindre la ville d'une muraille, que Servius acheva. Le Forum, desséché et entouré de portiques, servit aux réunions et aux plaisirs du peuple. Le Capitole fut commencé, et le cirque aplani pour les spectacles et les grands jeux apportés de l'Étrurie. Mais les plus considérables de ces travaux furent les égouts souterrains qui portent encore aujourd'hui une partie de Rome. D'autre part, Tarquin voulut modifier la constitution, mais il ne réussit pas à modifier l'ordre des tribus.

Servius Tullius fit de grands changements dans la ville et dans les lois. Il agrandit Rome et la partagea en quatre quartiers ou tribus urbaines. Il divisa le territoire en vingt-six cantons, nommés aussi tribus et tout le peuple d'après le cens, c'est-à-dire d'après la fortune, en cinq classes et en cent quatre-vingt-treize centuries, dont la dernière était formée par les citoyens les plus pauvres.

Tarquin le Superbe ne garda plus aucun ménagement vis-à-vis des citoyens. Entouré d'une garde de mercenaires, il gouverna sans souci des coutumes qui protégeaient l'indépendance des familles; dépouillant les uns de leurs biens, bannissant les autres, et punissant de mort tous ceux qui lui inspiraient des craintes.

Ces trois rois inaugurent une ère nouvelle; ils portent la main sur la vieille constitution. Malgré l'opposition des patriciens, Tarquin l'Ancien créa cent nouvelles familles patriciennes, dont les chefs entrèrent dans le Sénat, probablement pour fortifier l'influence étrusque. Servius Tullius reprit aux chefs des familles patriciennes une partie des terres qu'ils avaient usurpées sur le domaine public, distribua à chaque chef de famille plébéienne 7 *jugera* (1 hect. 77) en pleine propriété quiritaire et força l'aristocratie déjà ébranlée par les innovations de Tarquin à recevoir les plébéiens comme membres d'une même cité. Tarquin le Superbe ne garda plus de mesure, et son règne marque le dernier effort pour introduire à Rome les institutions publiques de l'Étrurie, moins respectueuses de l'indépendance privée. « Il est difficile, dit exactement Victor

Duruy, de ne pas considérer le temps de la royauté des Tarquins comme l'époque d'une domination des Etrusques acceptée, ou subie, au nord du Tibre et la Rome du *Superbe* comme la capitale de la plus glorieuse des lucumonies (1). »

On sait par quelle révolution la république fut alors substituée à la royauté. Ce fut la revanche du paysan latin sur le Sabin et sur l'Étrusque, la réaction de la vie privée contre l'extension menaçante de la vie publique.

Les chefs de famille substituèrent au roi deux consuls, ou préteurs, choisis dans leur sein. Nous n'avons pas à raconter cette histoire.

2° *L'organisation militaire n'est qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu.*

L'organisation militaire des Romains a deux objets essentiels.

Elle a d'abord pour but de *se défendre contre les voisins*. C'est l'acte du paysan s'organisant pour préserver énergiquement son bien. Et ce chef de famille tient d'autant plus à son bien qu'il a eu plus de peine à le constituer et que ce bien a pour lui tout l'attrait d'une propriété plus individuelle.

Cette organisation militaire a ensuite pour but de *s'emparer de nouvelles terres*, afin d'y créer de nouveaux domaines. Et c'est bien là encore une idée de paysan pour lequel la conquête du sol est la préoccupation dominante. L'expansion de l'Anglo-Saxon dans le monde n'a pas eu d'autre mobile et son organisation militaire n'a pas eu d'autre objet.

Les succès prodigieux de cette armée de laboureurs qui, de proche en proche, a réussi à conquérir une partie du monde, s'explique par sa composition et par son but.

Sa *composition* est manifeste : ce sont des paysans. Ils sont, par leur formation, plus préparés à la discipline que les montagnards. Les montagnards sont plus guerriers, mais aussi plus

(1) Lucumon, mot étrusque signifiant *chef*, *prince* ou *roi*. L'Etrurie était divisée en douze lucumonies.

indisciplinés, ainsi que nous l'avons constaté en décrivant le type albanais.

C'est cette formation essentiellement rurale du soldat romain, qui lui a inspiré l'idée de la pratique constante du *camp retranché*. Ce camp était un énorme travail de défonçage à la bêche. Seul, un homme habitué à remuer la terre pouvait concevoir et entreprendre une œuvre pareille, surtout quand on songe que le Romain ne reculait pas devant cet effort, même pour camper un seul jour! Or ce camp retranché est la maîtresse pièce du mécanisme militaire des Romains.

Le *but* de cette armée, je viens de le dire, est de gagner des terres labourables. Chaque soldat est un colon : derrière chaque armée romaine pousse une foule de colonies romaines. Le Romain les sème comme il sème son blé.

Aussi il ne fait pas la guerre pour la guerre, à l'exemple du guerrier issu de la montagne qui va à la conquête de Troie, pour la vanité, pour la gloriole, pour passer le temps, pour le pur plaisir de frapper de grands coups et ensuite de les chanter en vers ou en prose. Le Romain fait la guerre sans passion, ou la traite par la politique plus que par les armes. Le paysan en effet est rusé, ou, si vous le voulez, « finaud » ; c'est une bonne préparation à la politique qui vit de ruses et souvent de finasseries. Et il apporte dans ces négociations une prudence d'homme d'affaire, car la culture est aussi une affaire et elle y prépare.

Le Romain procède comme les Anglais dans l'Inde. Il se crée des partisans dans le camp ennemi et il bat les autres avec l'aide de ceux-ci. C'est par ce procédé, autant que par les armes, que la Gaule a été conquise. Relisez les *Commentaires*. « Dans la Gaule, dit César, chaque cité, chaque bourg (*vicus*), chaque quartier de pays et presque chaque famille, est divisé en factions (1). » On sait comment César a su exploiter ces divisions et s'en servir.

Pour se créer des partisans en pays ennemi, les Romains ont un grand moyen, qui manque rarement son effet : ils suscitent

(1) VI, 11.

et excitent le désir de jouir des avantages de la liberté individuelle et de la propriété romaine. C'est encore ainsi qu'agissent les Anglais.

Les Romains faisaient donc participer les villes conquises au droit privé quiritaire. Mais, en politiques habiles, ils ne les faisaient pas participer au gouvernement qui était réservé aux seuls Romains.

Et voilà bien les causes essentielles de la supériorité des Romains comme conquérants.

Cependant cette supériorité eut plusieurs points faibles, plusieurs lacunes graves.

Le premier point faible de ce quasi-particularisme, fut l'impuissance des Romains à se *détacher complètement de la forme patriarcale de la famille*. Ils réduisirent cette forme plus qu'aucun peuple de l'antiquité, mais ils ne passèrent pas au type de la famille particulariste, qui a créé la prédominance de certains peuples modernes de l'Occident.

L'institution de la *gens*, groupe de familles descendant d'un même ancêtre, limitait, dans une certaine mesure, l'action et l'indépendance de chaque famille.

Ensuite — et cela fut plus grave, — le développement sans limite de l'action paternelle eut pour effet d'*entraver l'initiative des enfants*. Rome affranchit le père, mais non le fils, je veux dire le fils devenu homme et lui-même chef de famille. Par là, le type resta encore en partie tourné vers le passé, vers l'Orient, au lieu de marcher délibérément et complètement vers l'avenir, vers l'Occident. Il fut supérieur aux autres peuples de l'antiquité, mais inférieur aux peuples modernes qui triomphent aujourd'hui.

Le second point faible fut le *groupement exclusivement urbain*. Par là encore, le type romain se différentie nettement de la formation particulariste. Dès que Rome fut enceinte de murailles, le paysan romain abandonna la campagne pour habiter la ville, ou de gros villages, ainsi que le fait encore de nos jours le paysan italien. Le matin, il se rendait aux champs, le soir il revenait dans l'agglomération urbaine. L'idée de l'isolement sur un

domaine lui pesait. En cela, il était resté, comme les autres Pélasges, un urbain et un communautaire. Il ne s'empara pas complètement de la campagne, et complètement de lui-même. Il ne donna pas le type splendide du colon complet, établi fortement et à poste fixe au milieu de son domaine, dans une indépendance peut-être un peu farouche, mais singulièrement puissante. Il put coloniser par groupes, mais non individuellement à la façon du colon particulariste, qui s'empare actuellement du monde.

Enfin, le dernier point qui éloigna les Romains du type particulariste fut la *centralisation du pouvoir public à Rome*. C'est à Rome que les citoyens anciens ou nouveaux, les peuples vaincus devaient venir exercer leurs droits politiques. Cette mesure était la conséquence de l'idée urbaine et communautaire de la Cité. C'est le contraire du procédé particulariste qui crée au dehors des groupes autonomes, s'administrant eux-mêmes et ayant une vie propre.

Dans la société romaine, comme plus tard sous les régimes créés par Charles-Quint, par Philippe II d'Espagne, par Louis XIV, par la Convention, par Napoléon, toute la vie politique et sociale était concentrée dans la tête; les membres peu à peu anémiés n'avaient qu'une existence factice.

Aussi, à mesure que ces sociétés grandissaient en puissance ou en étendue, la province s'anémiait de plus en plus parce qu'il devenait de plus en plus difficile de faire circuler la vie jusqu'aux extrémités trop éloignées.

C'est ce qui arriva à Rome, lorsque son Empire s'étendit au loin. Son régime créé pour une seule ville et sa banlieue ne put s'étendre à un territoire aussi vaste. Il était impossible, de Rome et par Rome, de gouverner le monde.

On prit alors le parti de créer des proconsuls, qui, au nom de Rome, allaient gouverner les provinces. On sait ce qui arriva. Ces proconsuls se servirent de leur pouvoir pour lever des armées et marcher sur Rome. Ils vinrent, eux aussi, exercer à Rome leurs droits de citoyens, mais comme ils étaient en force, ils les exercèrent si bien, qu'ils s'emparèrent du pouvoir et qu'ils le gardèrent.

Ce fut l'Empire.

L'Empire ne fut pas autre chose que la reconquête de Rome par les peuples extra-méditerranéens, c'est-à-dire par les Barbares.

Ainsi Rome, qui avait dû sa puissance initiale à son quasi-particularisme, dut sa chute à ce qui était resté en elle de la vieille formation communautaire, et plus directement au régime centralisateur de l'État..... Et cependant, cet État avait été institué, à l'origine, pour l'avantage du particulier.

Parmi les peuples barbares qui envahirent l'Empire romain et qui se le partagèrent, il s'en trouva qui apportaient avec eux cette formule particulariste à laquelle Rome n'avait pu atteindre complètement. Plus heureux que les Romains, ils l'appliquèrent et, grâce à elle, ils créèrent un type social plus élevé et plus durable.

C'est l'avènement dans le monde de cette forme nouvelle de société qui a créé, — sans que les historiens l'aient aperçu — la grande séparation entre l'Antiquité et les Temps modernes.

Edmond Demolins.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

VI

LE FRANC (1)

(*Première partie*)

Nous avons été frappés de la tranquillité dans laquelle se tenaient, au témoignage de Tacite, les populations « qui emplissaient » la Plaine Saxonne.

Il est à remarquer que les expéditions si retentissantes des Romains, dans la Germanie du Nord, ne firent que suivre le bord de cette Plaine et n'y pénétrèrent pas à fond. Elles longèrent le pied des montagnes qui la limitent au sud. Cette voie est nettement marquée par les trois faits les plus mémorables de cette rude guerre. C'est au pied du Teutberg (ou Teutoburgerwald), là où l'Ems prend sa source, que Varus perdit ses légions. C'est au lieu où le Weser débouche des montagnes de la Hesse dans la Plaine, aux champs d'Idistavise, non loin de Minden, que Germanicus conquit son nom par la défaite d'Arminius. C'est en face des derniers contreforts du Harz, au confluent de l'Elbe et de la Saale, près de Magdebourg, que s'arrêtèrent définitivement les armes romaines. (V. *Atlas de Vidal-Lablache*, p. 94 et 95.) Sur toute cette ligne de pentes, limitrophes de la Plaine Saxonne, les Romains n'avaient pas affaire aux Saxons.

(1) Voir l'article précédent, janvier 1901. — *Science sociale*, t. XXXI, p. 28.

Ce qui tenait si tranquilles les gens de la Plaine Saxonne, c'était leur vie indépendante et laborieuse dans leurs petits domaines.

Leur travail était devenu plus intense, depuis qu'ils s'étaient enfoncés dans l'intérieur des terres, où ils s'éloignaient de la pêche côtière : il leur fallait aider leurs émigrants. En effet, ceux-ci n'avaient d'autre ressource, en quittant la famille, que de vivre d'un domaine à eux; or, un domaine à productions cultivées ne se trouve pas, comme un poste de pêche, prêt du jour au lendemain à nourrir son homme. La famille particulariste devait donc prendre là un caractère qui lui était inconnu sur les rivages maritimes. Les émigrants perdaient avec la pêche côtière la naturelle école et le naturel moyen de leur émancipation : il fallait que la famille elle-même avisât à se débarrasser d'eux. Les garder n'était plus possible : le grand cadre de la famille patriarcale, avec son entourage nombreux, propre à enrégimenter et à dominer toutes les natures, était rompu; il n'y avait plus qu'à accommoder les choses à l'indépendance inévitable.

Ce qui vint donc, nécessairement, suppléer la pêche côtière, ce fut l'*intervention transitoire de la famille dans l'établissement des émigrants*. Elle se mit en peine de les prédisposer à se tirer d'affaire seuls; et, le moment venu, elle leur fournit les premiers moyens d'installation.

Comment cela ? Il est aisé de se le représenter. Les familles devaient chercher de proche en proche, en étendant toujours les limites du pays, quelque emplacement libre, que l'on défrichait, ou plutôt dont on composait, comme nous l'avons vu, le sol en apportant ici des sables et là des vases, en écoulant ici ou en amenant là les eaux; puis, on semait et récoltait. L'émigrant futur s'employait sans doute plus que tout autre à ce travail. Peu à peu, avec ce concours familial, il s'installait une « Robinsonnière », où il pouvait aller vivre. Un jour, quand il avait assez de sa famille, ou sa famille assez de lui, il s'y rendait définitivement. La Plaine Saxonne s'était accrue d'un domaine.

Voilà la subvention familiale remplaçant le patronage de la pêche côtière.

C'est la première forme de cette dot des émigrants, de ce soin de la famille à les préparer, que nous voyons dans le type actuel des races saxonne et anglo-saxonne.

Je trouve au hasard, dans une monographie récente, la *Vie du Père Hecker*, un témoignage entre mille et dix mille, de cette coutume que les émigrants particularistes ont étendue et perpétuée à travers le monde. Il y est dit :

« Vers la fin du dix-huitième siècle, un horloger allemand — aïeul du P. Hecker — Engel Freund, en compagnie de sa femme et de ses enfants, quitta sa ville natale d'Elberfeld (Plaine Saxonne), pour chercher une nouvelle patrie en Amérique. Sa femme, Élisabeth Schneider, était née en 1764 à Frankenburg (encore en pays saxon, ancienne résidence de Charlemagne, près d'Aix-la-Chapelle). Elle lui donna un fils et plusieurs filles. Tous se fixèrent à New-York. A mesure que ses filles se mariaient, Engel Freund, alors dans toute la prospérité de son commerce, *les dotait chacune d'une maison* dans son voisinage, *afin*, disait-il, *de perpétuer ainsi sur la terre étrangère les bonnes coutumes de la mère patrie.* » (P. 1 et 2.)

Cette besogne, imposée à la famille particulariste vis-à-vis de chacun de ses émigrants, a une conséquence digne de remarque : c'est d'empêcher absolument le développement du petit domaine. Pendant qu'on est occupé à travailler pour l'émigrant, on n'agrandit pas le domaine pour la famille elle-même. C'est ce qui explique la permanence de ce type du petit domaine. La race s'étend, et à outrance, et sans répit, et sans retard, mais elle s'étend par petits domaines, non par agrandissement du domaine primitif. Le petit domaine ne s'élargit pas, mais il en engendre une quantité d'autres.

Ce mécanisme est bien curieux, et on en saisit à vue d'œil l'effet dans tous les pays particularistes, où se voit une marquetterie de petits domaines stables et toujours multipliés. C'est un mouvement qui se continue aujourd'hui dans le Far-West américain. Il est parti de la Plaine Saxonne.

Mais, il y a plus. Il fonctionne, à l'heure actuelle, directement de la Plaine Saxonne au Far-West. « Les jeunes agriculteurs

saxons, dit Le Play, qui ne trouvent point chez eux l'occasion de se livrer à l'exploitation d'un de ces domaines, se décident ordinairement *à émigrer dans l'Amérique du Nord, avec une somme d'argent provenant d'une avance faite par les parents.* Rarement, ils se décident à entrer comme apprentis dans les ateliers industriels. Cette répugnance à l'égard des travaux manufacturiers est un trait dominant chez toutes les races de paysans qui cultivent la vaste Plaine Saxonne comprise entre l'Elbe et le Rhin... L'émigration est partout établie dans les districts ruraux sur des bases régulières, et elle a le caractère d'une institution nationale. Les rejetons des maisons-souches, ne pouvant fonder de nouveaux établissements, ni se procurer du travail, sur un sol complètement occupé, ont trouvé la seule solution qui pût maintenir l'équilibre dans l'organisation sociale. Au lieu de reculer la difficulté par des palliatifs insuffisants, et de subdiviser le sol en parcelles, qui bientôt n'auraient donné aux familles que l'uniformité de la misère, les paysans de ces régions, tenanciers ou propriétaires, ont spontanément organisé un système d'émigration qui dirige régulièrement vers l'Amérique du Nord le superflu de la population. (Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 156 et 192.)

On comprend maintenant ce qui tenait si occupés en paix, et si peu pressés à faire la guerre, les Germains Chauques que Tacite nous a montrés en train de remplir la Plaine Saxonne.

Mais on comprend aussi que la première condition pour que la famille pût venir à bout de son affaire, c'était que le sol libre fournît avant tout la plus grosse mise à l'installation de l'émigrant. *La subvention familiale ne venait qu'en complément de la subvention donnée par le sol libre, par les terres nouvelles :* nous avons vu la famille commencer l'expulsion de l'émigrant par la recherche d'un terrain vacant. S'il lui avait fallu acheter pour chacun de ses rejetons un domaine, elle n'y aurait évidemment pas suffi, pas même pour l'un d'entre eux le plus ordinairement.

C'est ce qui nous explique encore cet indispensable besoin qu'ont les races à famille particulariste de trouver des terres nouvelles. Là est le secret très simple de cet envahissement incessant de pays nouveaux par les Saxons, par les Anglo-Saxons. C'est pour

eux une nécessité organique et vitale. Ce n'est ni un calcul politique, ni une théorie économique. C'est purement et simplement une indispensable affaire de famille, qui se fait tout naïvement par la famille elle-même.

Tenons de près les faits, et reconnaissons que ce que nous venons de constater dans la Plaine Saxonne est tout ce que peut une famille particulariste à petit domaine pour le placement de ses émigrants. Elle est assez affairée à cette besogne. Elle y dépense, sans reste, son temps, ses préoccupations, son avoir, ses aptitudes. Ce genre d'émigration à petite action est essentiellement une émigration un à un, un établissement de petits domaines un à un, là où se trouve une place vide. Ce mode d'expansion est demeuré la caractéristique de toutes les races particularistes, quand elles ont été réduites aux seules ressources de la famille du paysan, aux seules ressources du petit domaine.

On se rend assez compte que cette expansion est pacifique de sa nature : un à un!

C'est ce qui fait que, pendant plus d'un siècle encore après Tacite, la population de la Plaine Saxonne n'a produit, malgré les qualités extraordinaires que lui reconnaît l'historien, aucun éclat dans le monde, où pourtant tout était terriblement en branle de tous côtés. Il est frappant de voir que, dans leur suprême conflit, Germains et Romains respectent ce coin de terre, et font le circuit autour de la Plaine Saxonne, comme si c'était un pays muré ou quelque haut plateau solitaire. Si nous n'avions pas le témoignage de Tacite, nous pourrions croire que ces terres étaient absolument désertes, impraticables, ou submergées encore par les flots de l'Océan du Nord. Il nous serait impossible d'expliquer autrement les choses.

Mais tandis que, par cette émigration en détail, incessante, pacifique, les paysans de la Plaine Saxonne « s'insinuaient », selon le mot si expressif de Tacite, jusque chez les Cattes, c'est-à-dire jusque dans les vallées tortueuses du massif de la Hesse; tandis qu'ils acculaient de plus en plus les Chérusques aux marais de l'Elbe; tandis qu'ils serraient de plus près les petites peuplades germaniques déjà poussées au bord du Rhin, Bructères,

Teuctères, Marses, Chamaves, quelque chose de nouveau était survenu chez les Vieux-Germains de la Plaine Baltique et de la Scandinavie orientale, demeurés en famille patriarcale.

C'est ici que nous allons retrouver ces Chefs Odiniques que nous avons si fortement tenu à présenter à côté des Paysans Goths dans la préparation des destinées de la famille particulariste. C'est ici que nous allons voir l'effet qu'a eu sur cette famille ce groupe de meneurs d'hommes à traditions patriarcales et urbaines. (V. *La Science sociale*, t. XXIX, p. 27 et suiv.; livraison de janvier 1900.)

Nous savons que, à l'opposé des émigrants goths individuels, qui s'en allaient à l'occident de la Scandinavie, dans les fiords de Norvège, cherchant un lieu retiré où ils fussent indépendants, les Odiniques guerriers et riches ne songeaient qu'à se rouvrir le chemin de l'Orient et cherchaient dans toute la Plaine Baltique des peuples à remuer et à entraîner avec eux. Bientôt arrêtés du côté de l'Asie par les Huns et les Alains, ils avaient jeté successivement, au delà de la frontière romaine du Danube et du Rhin, les Ostrogoths, les Wisigoths, les Gépides, les Vandales, les Burgondes, les Suèves, les Rugiens, les Hérules. Ils avaient si bien réussi, qu'il ne resta bientôt plus de Vieux-Germains dans toute la Plaine Baltique. De sorte que la guerre cessait, faute de combattants. Le vide pourtant se remplissait de nouveaux venus, mais hommes d'une autre langue, d'un autre culte, d'une autre organisation, nomades encore ou demi-nomades, encadrés par leurs patriarches. C'étaient pour les guerriers odiniques, devenus d'ultra-civilisés, et d'ailleurs décimés par leurs exploits, des recrues à la fois insaisissables et trop faibles. Ces étrangers étaient les Slaves ou Wendes.

C'est alors que les Odiniques tournèrent leur vue vers la Plaine Saxonne, qu'ils avaient d'abord négligée comme un lieu séparé et sans issue, à population diffuse, inorganisée, sans ardeur pour la guerre et les aventures. Mais ce pays commençait à déborder d'habitants et à presser de toute part ses voisins. Les Odiniques retrouvaient là des gens de leur race, de leur langue,

de leur culte, de leurs traditions. Toutefois ce n'étaient plus les Vieux-Germains si faciles à enrôler, à soulever et à déplanter : nous avons vu par quelle force naturelle nos Néo-Germains de la Scandinavie occidentale et de la Plaine Saxonne repoussaient l'organisation de tout pouvoir au-dessus d'eux. Les descendants d'Odin et de ses compagnons ne trouvaient donc place, au milieu des paysans à famille particulariste, qu'à titre de *particuliers,* honorés à cause de leur origine illustre et des souvenirs scandinaves; mais c'était tout.

Tel était à cette époque, et tel fut jusqu'à la conquête de Charlemagne, le « Noble » saxon. (Voir *La Science sociale*, t. IX, p. 377 à 380; livraison d'avril 1890.) Cette condition de vie bourgeoise, peu adaptée au tempérament odinique, restreignait naturellement beaucoup l'immigration des Chefs guerriers. Néanmoins, ils apportaient au milieu des paysans un élément nouveau, qui allait trouver un emploi, un rôle, une utilité véritable.

L'utilité du guerrier scandinave fut de développer singulièrement la puissance et les effets de l'émigration saxonne, qui passa de l'émigration *un à un* à l'émigration *associée,* en bande, et de l'émigration *de proche en proche,* à l'émigration *lointaine.*

En effet, ces guerriers, à la différence des paysans, étaient, par la formation sociale que nous avons dite, essentiellement préoccupés d'agir sur les autres, et non pas sur eux seuls. Ils connaissaient par éducation la guerre d'expédition, d'aventure, de conquête, et non pas seulement la guerre de résistance, la guerre locale et défensive, à la façon des paysans que Tacite nous a décrits si pacifiques, ne prenant les armes que par nécessité et sans passion.

Pour organiser cette émigration associée et lointaine, le guerrier scandinave avait un instrument tout prêt, sa *Truste,* sa vaste compagnie domestique. Lui, n'était pas un homme du peuple, échappé à sa communauté à l'aide de la petite barque. Il était un riche descendant de famille patriarcale, entouré de ses *devoti,* je dirais de ses âmes damnées, à la façon celtique, à la façon des Vieux-Germains. Et, même quand il fuyait de la terre

paternelle, rapidement, après un mauvais coup, il avait sur le rivage une grande barque, à dix bancs de rameurs, qui le mettait vite au large. C'étaient là la fine fleur de ses *devoti ;* les autres l'attendaient dans la haute mer, ou allaient l'y rejoindre. C'est le tableau classique que nous offrent les Sagas.

Cette truste formait la garde personnelle, le cadre d'officiers et le corps d'administration qu'il fallait au guerrier scandinave pour organiser sa troupe.

Quant à sa troupe, elle ne se recrutait pas comme dans la vieille Germanie, où il faisait d'autorité mettre en marche tout un peuple avec femmes et enfants : il ne pouvait dans la Plaine Saxonne recruter que des volontaires individuels parmi les jeunes émigrants du foyer, et encore pour un but déterminé, selon le système des associations volontaires et spéciales.

Chose curieuse, c'est encore là aujourd'hui un mode de recrutement employé pour l'armée navale anglaise. Des jeunes hommes cherchant carrière, s'engagent en spécifiant le service qu'ils feront : l'un s'enrôle pour chauffer la machine ; un autre, pour monter à la hune ; un autre, pour servir aux pièces ; un autre encore, pour faire le service du bord.

Le but spécial que stipulait le jeune paysan saxon, c'était, non pas d'être conduit à de hauts faits d'armes, mais de faire du butin pour remplacer la subvention familiale nécessaire à son établissement, et de trouver quelque part du sol libre, ou que les Odiniques rendraient libre.

On comprend à quel point cette nouvelle forme d'émigration venait décharger la famille et aider l'indépendance de l'émigrant.

Aussi eut-elle un grand succès auprès de la population, et étendit-elle singulièrement l'action de la famille particulariste dans le monde.

Les moyens de transport privés furent appliqués à cette nouvelle forme de l'émigration : la marche et le cheval. Mais la marche était le lot le plus commun de l'émigrant, à qui sa famille avait préparé de bons membres, et à qui il était plus malaisé de céder un des chevaux de culture du domaine.

Le guerrier agissait ici sur les transports comme le chef de caravane : il faisait passer les transports privés à l'état de transports publics.

Et, de cette nouvelle organisation de transports, nous allons voir sortir, comme de la caravane, la première constitution des pouvoirs publics, dont nous savons la remarquable absence, jusqu'ici, au milieu des familles particularistes.

La bande émigrante, organisée comme nous venons de le dire, constitue, en propres termes, *une nation franque*. Autant de bandes de cette sorte, autant de nations franques. Les Francs, c'est le nom générique de tous ces émigrants, nom qui atteste assez haut le sentiment de leur indépendance ; mais il y a autonomie parfaite de chaque bande : il y a les Francs de Clodion, les Francs de la Sieg, ou Sicambres, les Francs Chamaves, les Francs Saliens, etc...

C'est d'ailleurs, sauf plus stricte définition, une loi sociale : les grands organisateurs de transport, qui se sont mis à la tête des bandes émigrantes, ont généralement fourni, au lieu d'arrivée, les premiers cadres des pouvoirs publics. Nous connaissons la formation de la bande ou nation franque ; suivons-la dans sa marche, et nous verrons à quel point toute son histoire se ressent de sa constitution première.

La route était tout indiquée. On allait chercher du butin et des terres : les meilleurs, sans conteste, étaient, non pas à l'orient, du côté des Slaves, mais à l'occident, du côté des Romains.

En traversant le Rhin, ce fossé qui est la plus faible frontière de la Plaine Saxonne, on trouve un exact pendant de cette région : c'est le pays des Flandres, pays qui comprend aujourd'hui le nord de la Province Rhénane, la Hollande Cisrhénane, la Belgique, la Flandre française et l'Artois. Il y a une différence pourtant : les terres sont là généralement plus riches que dans la Plaine Saxonne, et quelquefois de beaucoup.

Cette *Plaine Flamande* est formée, sur la gauche du Rhin, par la Meuse et l'Escaut, comme la Plaine Saxonne est formée, sur la droite du Rhin, par l'Ems et le Weser.

Ces deux plaines réunies forment un vaste demi-cercle, une

sorte de collerette autour du delta du Rhin dont le Zuyderzée est à peu près le centre.

Mais, quelles que fussent leur avidité et leur hardiesse à se jeter dans la Plaine Flamande, les bandes franques furent longtemps contenues par la résistance des Romains; et, comme elles ne pouvaient rebrousser vers la Plaine Saxonne, sous peine d'y être très mal reçues (ce qui se comprend et se constate), elles s'accumulèrent sur la rive droite du Rhin et sur les bords de ses affluents, depuis l'Yssel jusqu'à la Sieg, qui coule en face de Bonn, à l'extrémité sud de la Plaine Saxonne. De là les appellations diverses que les bandes franques reçurent du nom des rivières dont elles occupèrent les bords.

Mais l'espace se faisait étroit, et elles se décidèrent à contourner les montagnes de la Hesse pour aller déborder plus au sud dans la vallée basse du Mein. C'est de la sorte que se constitua, entre la Plaine Saxonne et le Mein, un premier pays franc appelé *France Orientale*.

Quand ils se furent ainsi accumulés et étendus, l'empire s'affaiblissant d'ailleurs de l'autre côté du Rhin, ils donnèrent, chaque bande pour son propre compte, l'assaut général qui nous est représenté par l'invasion franque du commencement du cinquième siècle. Depuis le Mein jusqu'à l'Yssel, ils franchirent cette fois triomphalement toute la ligne du Rhin.

Ils s'établirent d'abord tout le long de la rive gauche. Une fois là, ils ne tardèrent pas à rayonner dans la Plaine Flamande, qui est, je l'ai dit, à gauche du Rhin, la contre-partie de la Plaine Saxonne, et dans la vallée de la Moselle, qui est à gauche du Rhin aussi, la contre-partie de la vallée du Mein. Ce fut là la *France Occidentale*.

On comprend comment, avec leur mode d'émigration *associée* et *lointaine*, sous l'action inquiète de la truste aventureuse, ils occupèrent ou du moins pénétrèrent le pays d'une façon toute autrement rapide et précipitée, que n'avaient fait les Saxons dans la Plaine Saxonne avec un mode d'émigration purement paysannesque, un à un, et de proche en proche.

Dans cette série de faits complexes et si étroitement liés, nous

voyons comme à la loupe le mécanisme naturel de la bande franque; nous connaissons par le détail la genèse du peuple franc, depuis sa formation et son départ, au sortir des fermes saxonnes et sous la conduite de la truste odinique, jusqu'à la détermination de son premier territoire, au-dessous de la Plaine Saxonne, la France Orientale, et en face de la Plaine Saxonne, au delà du Rhin, la France Occidentale.

Tout ceci est l'effet direct et normal de la constitution de notre bande d'émigrants.

Arrêtons-nous maintenant, et assistons à l'établissement d'une de ces bandes.

Quand elle avait fait reculer ce qu'on appelait les légions romaines, qui n'étaient plus guère qu'un ramassis de Vieux-Germains, jetés et admis dans l'Empire, elle amenait à composition le représentant du pouvoir impérial. On convenait que le guerrier, chef de la bande franque, serait reconnu comme représentant de l'empereur, à la place de celui qui s'était fait battre. Le nouveau gouverneur s'installait, à la manière romaine, dans une ville qui lui était concédée avec le pays environnant pour y prélever les impôts à son profit personnel. Il avait avec lui sa truste, grossie en chemin de ceux qui se sentaient de goût et d'aptitude à y faire carrière. Les légions dites romaines passaient sous son commandement. Il recevait ou s'attribuait certaines grandes villas, certains espaces forestiers, qui appartenaient au domaine impérial, ou qui se trouvaient abandonnées. Il en ajoutait le revenu à celui des impôts, et c'était aussi pour lui des lieux de plaisance et des territoires de chasse.

On voit que le chef franc avec sa truste entrait naturellement dans la situation que tenait avant lui le gouverneur gallo-romain avec sa clientèle; il était bien là dans ses goûts traditionnels, sauf à ne pas tenir trop longtemps en place et à organiser quelque nouvelle expédition guerrière.

La différence n'était guère sensible entre lui et son prédécesseur en ce qui intéressait la population gallo-romaine. Le gouverneur précédent ressemblait déjà singulièrement au nouveau, et l'ancienne administration à la nouvelle.

Mais que devenait le simple Franc, l'émigrant agricole?

Pour lui, il s'installait hors de la ville, dans le domaine qu'il avait rêvé, et qu'il trouvait aisément, souvent même pourvu de toutes choses, dans ces campagnes où le vide s'était fait pour de bonnes raisons pendant la guerre. Il n'était pas nécessaire de recourir à l'éviction des propriétaires survivants, qui, selon l'usage romain, demeuraient dans la ville voisine : assez de terres, tant particulières que publiques, étaient vacantes, surtout pour le nombre relativement restreint des Francs.

Après la guerre, l'installation pouvait donc être aussi pacifique que facile et prompte. Le butin, les esclaves faits dans la bataille, les esclaves et les colons subsistant encore sur les propriétés délaissées remplaçaient merveilleusement pour l'installation de l'émigrant la subvention familiale.

La transformation que le Franc faisait subir aux fermes et aux maisons de plaisance gallo-romaines, où il élisait son *home*, où il se fixait et s'enfermait, n'était pas très compliquée. Il trouvait sur place des esclaves agricoles organisés en troupe et des colons. Quant aux premiers, il les installait en cases distinctes, réparties sur le sol, en leur donnant le soin de régir eux-mêmes leur famille, et l'obligation d'exploiter pour lui une portion de la villa : c'était la copie de l'organisation saxonne ou chauque décrite par Tacite. Quant aux seconds, les colons, il les trouvait déjà installés de cette façon, mais libres, libres du moins en titre, car le droit romain lui-même ne leur permettait pas de déguerpir et ne permettait pas au propriétaire de les renvoyer. On comprend que le Franc, qui entendait autrement la liberté, ne tarda pas à les confondre absolument avec ses esclaves en case, qu'il considérait comme faisant partie intégrante et immuable de son domaine.

Ainsi, l'esclave agricole passa du régime romain au régime saxon. Les Romains eux-mêmes avaient bien établi çà et là quelques esclaves sur le type du colon, moins la liberté; mais ils n'avaient fait que très exceptionnellement, pour certains serviteurs préférés et privilégiés, ce que les Saxons faisaient indistinctement pour tous les leurs.

Et le colon passa de sa liberté nominale au rang et au titre d'esclave ou plutôt de serf, peu à peu, à mesure qu'il sentit que celui-ci, sous le régime saxon, n'était pas moins bien établi que lui, et bénéficiait, en plus, de la responsabilité et de l'intérêt direct du maître.

Tel fut l'établissement naturel, facile et simple du *Servage*, l'esclavage saxon, l'esclavage franc.

Mais le point le plus délicat de l'installation de la bande franque, ce fut la question des rapports entre le chef guerrier et les simples Francs.

Les rapports ne purent pas être rompus absolument. Il était indispensable de rester unis au point de vue militaire. On n'était pas comme dans la Plaine Saxonne en pays dépeuplé, mais occupé : il fallait veiller à se maintenir au milieu des Gallo-romains. On n'était pas comme dans la Plaine Saxonne en pays fermé, isolé, mais en pays ouvert, où arrivaient continuellement de nouvelles bandes de Francs, qui constituaient des « nations » à part, et ne se faisaient pas faute de tomber sur les bandes congénères. Les Romains aussi essayaient certaines reprises. Enfin, des partis détachés de Vieux-Germains cherchaient passage un peu partout. Aussi, les Francs, en gens pratiques, ne firent-ils aucune difficulté de demeurer unis à leurs chefs *au point de vue militaire*.

Quand le chef, chargé de se tenir en éveil à raison de sa fonction, croyait à quelque nécessité de prendre les armes, il convoquait les Francs, qui s'entendaient entre eux pour présenter un homme au moins par une étendue donnée de territoire; les autres s'y rendaient s'ils le voulaient; les jeunes s'y portaient en qualité d'émigrants. C'était le Champ de Mars, dont la convocation n'était, comme on le voit, qu'accidentelle. Là, les Francs présents agréaient ou refusaient la proposition qui leur était faite de l'expédition. La proposition acceptée, la discipline la plus parfaite était observée sous le chef guerrier.

Ceci allait bien. Mais à l'égard du reste, c'était une autre affaire !

Le chef guerrier, qui voyait les Francs répartis çà et là dans

des domaines au milieu des terres de ses sujets gallo-romains, était merveilleusement porté à prélever l'impôt romain territorial et les autres droits du fisc, à son profit, sur toutes les propriétés indifféremment, qu'elles fussent aux mains d'un Gallo-romain ou d'un Franc. Il cherchait en tout à traiter les Francs comme de simples citoyens romains; mais le Franc ne connaissait qu'une chose, son absolue indépendance personnelle, et l'absolue indépendance de son domaine, *son royaume à lui*.

Aussi, la lutte ne tarda-t-elle pas à s'engager, et elle fut incessante.

Voici quelques traits qui le feront voir :

Childéric, chef des Francs Saliens, qui était le propre fils de Mérovée — nous sommes bien là aux origines mêmes — s'était établi sur le territoire de Tournay. Il déplut à ses Francs en dehors de toute question militaire. Ils l'expulsèrent et il s'en alla en Thuringe, cherchant sans doute à se refaire là une bande d'émigrants saxons. Comme il fallait aux Francs de Tournay un nouveau chef guerrier, ils prirent tout simplement à cet effet le général romain le plus voisin, un lieutenant d'Aétius, Égidius, qui commandait dans le nord de la Gaule et se rendait peu à peu indépendant entre la Somme et la Loire.

On voit assez clairement à quel point les Francs étaient peu portés à tolérer un souverain et à se tenir attachés à qui que ce fût, sauf à avoir pour le besoin un commandement militaire.

Mais la fin de l'histoire est ce qui importe le plus à notre affaire. Un « fidèle de la truste » de Childéric était resté à Tournay, « pour y veiller aux intérêts de son chef ». Il s'appelait Viomade. Il fut assez habile pour persuader à Égidius *de commettre quelques exactions contre les Francs :* l'effet fut immanquable; aussitôt les Francs lâchèrent leur chef romain, et Childéric, prévenu par son fidèle, put revenir au milieu d'eux, à la condition d'être plus prudent qu'Égidius en matière d'impôts.

Mais, cette prudence, les rois francs devaient fatalement l'oublier de temps à autre. Quant aux Francs, ils n'oublièrent jamais de la leur rappeler. J'en donnerai quelques exemples :

Théodebert étant mort, les Francs en profitèrent pour exercer

leur haine contre Parthénius, son leude, « *parce que sous le dit roi, il leur avait imposé des tributs* ». Parthénius, soupçonnant leur dessein, s'enfuit à Trèves et se cacha dans un coffre de l'église, tandis que les évêques francs cherchaient à apaiser la sédition. Mais ils n'y purent rien. Le peuple pénétra dans l'église, découvrit le coffre, et lapida Parthénius. C'était un avertissement pour le nouveau roi et pour ses leudes.

Plus tard, « le leude Audon avait soumis aux tributs publics un grand nombre de Francs, *qui dans le temps du roi Childebert l'ancien en avaient été exempts*. Après la mort du roi, les Francs le dépouillèrent, de façon qu'il ne lui resta que ce qu'il put emporter sur lui. Ils incendièrent sa maison, et ils lui auraient même ôté la vie, s'il ne s'était réfugié dans l'église ». (Grégoire de Tours, III, 36. — VII, 15.)

Un historien, plus admirateur des institutions romaines que de celles des Francs, M. Fustel de Coulanges, à qui ces traits ne disent pas grand'chose, et qui voudrait réduire le Franc comme le Gallo-Romain à la condition de bon contribuable, se ravise pourtant après coup, et, toute réflexion faite, il met à la fin de son chapitre cette simple note : « Si aucun document ne marque que les Francs furent exempts d'impôts (!), il est du moins vraisemblable qu'ils en payèrent peu. » Oh oui, très peu! Et cela est plus que vraisemblable. L'instinct du savant a rectifié ses préjugés. (Fustel de Coulanges : *Institutions politiques de l'ancienne France*, 1er partie, p. 446.)

Autant il est vrai que le chef guerrier cherchait à imposer ses Francs comme les Gallo-Romains, autant il est vrai que les Francs n'entendaient pas de cette oreille-là. C'est l'explication toute simple et évidente par elle-même des faits que nous venons de voir ; et cette explication ressort de la connaissance du régime social sous lequel s'était formée la bande franque. Un peu de science sociale fait grand bien à l'histoire, et empêche tout au moins de choisir entre deux hypothèses la moins vraisemblable.

Voilà donc le Franc défendant l'indépendance de son domaine *au point de vue de l'impôt foncier*, contre son chef mi-

litaire qui s'est installé en gouverneur romain. C'est un premier point.

Il y en a un second. Le Franc n'entend pas que les agents royaux, institués par son chef romanisé, entrent sur son domaine, et y exercent aucune judiridiction; il défend l'indépendance de son domaine *au point de vue policier et judiciaire.*

Là, comme tout à l'heure, les hommes de la truste cherchent à promouvoir l'action royale, et les Francs résistent imperturbablement. Le roi cède et donne ordre à ses agents de reculer. Les propriétaires ont soin de se munir de lettres du roi, reconnaissant leur droit de fermer la porte du domaine aux agents, et ils opposent ces lettres à ceux qui se présentent :

« Les lettres royales de cette nature ont été innombrables. Celles que les églises ont conservé et qui nous sont parvenues, atteignent un chiffre relativement élevé. Elles se ressemblent toutes, complètement pour le fond, presque complètement pour la forme. La lettre était remise par le roi aux mains du propriétaire, mais elle était adressée aux comtes et fonctionnaires royaux. Si le comte, ou son agent, se présentait pour juger dans le domaine, le propriétaire lui mettait la lettre sous les yeux et le comte y lisait ceci : « Nous décidons que ni vous ni vos agents, vous n'entrerez jamais sur les terres de cet évêque, de cet abbé, ou de ce laïque, pour juger les procès, ni pour recevoir les amendes, ni pour saisir ou arrêter les hommes soit libres, soit serfs. » La série de ces lettres royales se continue sous les Mérovingiens, sous les Carlovingiens et même au delà. Ces « concessions d'immunité » *ne sont pas l'origine de la justice domaniale : elles en sont seulement la conséquence.* (Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le Domaine rural*, p. 455.)

« L'édit de 614, de Clotaire II, prononce que : « Si des hommes appartenant à une église, ou à un propriétaire, sont accusés de crime, l'agent de l'église ou du propriétaire sera requis par les fonctionnaires royaux de les livrer au tribunal, *hors du domaine*, et y sera même contraint par la force, à moins qu'il n'ait déjà jugé, puni et amendé le crime. » *Ibid.*, p. 456.

Le propriétaire jugeait donc, avait un agent à lui pour juger *sur ses terres*, et pour châtier les hommes *tant libres qu'esclaves* qui y demeuraient. Et s'il n'exerçait pas ce droit qu'il s'attribuait, la justice royale réclamait le coupable, *mais hors du domaine.*

« On voit par là que le propriétaire devient, dans les limites de son domaine, une sorte de chef d'État. (M. Fustel de Coulanges aurait mieux fait de dire : entend rester chef d'État.) Les hommes du domaine l'appellent *Dominus*, terme qui signifie à la fois propriétaire et maître. Ils l'appellent aussi *Senior*, terme un peu vague de la langue mérovingienne, qui désignait la supériorité et l'autorité. Les documents nous le montrent appliqué aux propriétaires de grands domaines, *même quand ils sont de simples particuliers* ou des ecclésiastiques. Le maître de la terre était en même temps un seigneur d'hommes. Le séniorat n'était pas une institution créée par la force : il y a eu plus tard un séniorat militaire et féodal, *mais il y a eu d'abord un séniorat de propriétaires.* » (*Ibid.*, p. 458.) Pour cette fois, il est impossible de mieux dire.

Mais ce n'est pas tout que de bien dire les faits : il faut les comprendre et les expliquer. Et c'est ce que ne fait pas M. Fustel de Coulanges.

Pour nous, après la série de faits que nous avons rigoureusement suivis, selon la méthode de la science sociale, depuis le commencement de la formation particulariste, nous nous savons nettement en présence de *deux Pouvoirs : le Propriétaire du Domaine et le Chef guerrier.*

Ce qui a uni ces deux pouvoirs, absolument indépendants, l'un de l'autre et naturellement hostiles, c'est la *Bande franque*, c'est-à-dire *une organisation temporaire de transports publics des émigrants saxons.*

A l'arrivée, cette union se maintient sur un point qui demeure nécessaire : la défense militaire.

Sur le reste, l'union n'était plus possible. Dès que le Franc prenait pied sur son Domaine, le Chef n'avait qu'à se retirer, sauf son emploi militaire.

Mais le Chef a trouvé à s'installer, lui aussi, et à sa manière à lui, qui n'est pas celle du Franc. Il ne s'est pas tant installé dans un Domaine que dans une Fonction publique, politique et administrative, *grâce aux Gallo-Romains et à l'administration romaine, qu'il trouvait établis sur place.*

Cette fonction politique et administrative, le Chef a bien pu l'exercer sans peine sur le Gallo-Romain, mais non sur le Franc.

La lutte est engagée. Les deux éléments de la Bande franque, qui allaient si bien ensemble pour le transport, ne pouvaient s'accommoder dans la vie habituelle : le principe patriarcal et la famille particulariste.

Nous verrons l'issue de la lutte.

Henri de Tourville.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES BREVETS D'INVENTION

Les brevets d'invention sont régis en France par une loi qui date du 5 juillet 1844. Pendant que tous les États revisaient leur législation en cette matière, les Français ont laissé la leur à peu près intacte. Toutefois deux projets de réforme ont été soumis aux Chambres depuis une année. S'il viennent jamais en discussion, peut-être se demandera-t-on ce qu'il faut penser, au point de vue social, des brevets d'invention. Toute institution dépend de certaines conditions et produit certains effets. Quelles sont les conditions dont dépend l'institution des brevets d'invention? Quels en sont les effets? La présente étude répond à cette double question.

I

L'institution des brevets d'invention est de date récente. Dans le plus grand nombre des pays elle n'est apparue qu'à la fin du dix-huitième siècle ou au cours du dix-neuvième. Pourquoi a-t-on tant tardé à reconnaître à l'inventeur un droit exclusif sur le produit de son travail? Cela s'explique par deux raisons.

1° *Pour que l'institution des brevets apparût, il fallait que les inventeurs fussent assez nombreux pour être capables de faire triompher leur cause.*

Que la reconnaissance du droit de l'inventeur soit commandée par la justice, c'est ce qu'on admet communément. Mais il ne suffit pas qu'un droit soit juste pour qu'en fait il soit reconnu. La plupart de nos droits limitent la liberté d'autrui; ainsi, le droit de propriété que j'ai sur ma maison s'oppose à ce que ma maison

soit habitée par mon voisin. De là un conflit d'intérêts rivaux. Si le nombre de ceux qui sont intéressés à la reconnaissance d'un droit est trop faible, ils seront vaincus dans une lutte inégale.

Considérez ce qui se passe pour la propriété du sol dans les pays de steppes, tels que le plateau central asiatique, l'Arabie, le Sahara. Nous n'apprendrons rien aux lecteurs de cette Revue en disant que, dans ces pays, des peuples pasteurs pratiquent le libre parcours; ils ont besoin de grands espaces; l'intérêt général est que le sol soit commun à tous. Qu'un homme vienne avec une charrue, laboure et ensemence la terre qu'il a défrichée, les tribus qui détiennent la terre refuseront de le regarder comme propriétaire à titre exclusif de son champ. Mais si à ce premier agriculteur il s'en joint dix, puis cent, puis mille, ils seront assez forts pour remporter la victoire, et leur intérêt prévaudra; c'est ce qu'on observe aux confins des déserts.

Autre exemple. Nous avons assisté, il y a peu d'années, au triomphe du cyclisme. Au début du siècle qui s'achève, fut inventé par le baron Drais un vélocipède qu'on nomma célérifère ou draisienne; ce véhicule était composé de deux roues reliées par une traverse en bois et le cycliste le mettait en mouvement en frappant alternativement le sol avec l'un et l'autre pied. Puis, vers 1855, le grand bicycle fit son apparition. Enfin vint la bicyclette, à la fois stable et rapide. Chacun se rappelle encore le succès prodigieux de ce nouveau mode de locomotion. Cependant, dans les premiers temps, il rencontra des détracteurs. Pourquoi? C'est que la liberté du bicycliste limitait celle du piéton et de la voiture: il y avait deux intérêts en conflit. Le droit d'aller et de venir n'a pas été reconnu d'abord aux partisans de la bicyclette aussi largement qu'aujourd'hui; ils n'étaient pas encore assez nombreux. Mais bientôt ils sont devenus légion. Il a fallu s'incliner devant la toute-puissance du Touring Club, dont les membres ont obtenu tout ce qu'ils ont voulu, et les détracteurs de la bicyclette ont été réduits au silence.

Ce qui se passe dans la steppe, ce qui s'est passé pour la bicyclette, on peut le constater également en ce qui concerne la pro-

priété des inventions. Le monopole de l'inventeur est mal vu des fabricants que sa découverte intéresse. Son droit porte atteinte à leur liberté. L'intérêt des fabricants est donc opposé à celui de l'inventeur. Or, jusqu'à l'époque moderne, les inventions étaient peu fréquentes. Inventer, c'est utiliser les forces naturelles et les propriétés de la matière. Ces forces et ces propriétés, pour les utiliser, il faut les connaître. La découverte scientifique prépare l'invention industrielle. La nature ne se révèle pas tout entière à qui jette les yeux sur elle; elle a ses secrets qu'il faut lui arracher un à un. Les premiers hommes ont mis à profit ce qui s'offrait à eux, ce qui, pour être pénétré, ne demandait aucun effort. Les plus merveilleuses inventions ont été faites dans les temps préhistoriques. Quoi de plus beau, par exemple, dans l'histoire de la navigation, que la découverte du gouvernail ou celle de la voile? Mais, plus tard, il a fallu, pour que l'industrie pût se développer, qu'elle attendît les investigations des savants. Or, les progrès des sciences naturelles ont été lents pendant longtemps.

L'acquit scientifique était cependant déjà considérable vers la fin du moyen âge. De plus, à ce moment, le défrichement du sol à l'occident de l'Europe avait produit un certain accroissement de la richesse; l'industrie pouvait donc trouver autour d'elle une clientèle. Ajoutez enfin que, dans les sociétés qui se constituèrent depuis l'ère chrétienne, l'initiative individuelle, par l'effet de causes qu'il est inutile de rappeler ici, fut en général plus développée que dans les sociétés antérieures. Telle est l'origine de l'essor industriel dont nous recueillons aujourd'hui le bénéfice. Peu à peu la science a marché à pas de géant, les besoins se sont multipliés; les inventeurs, guidés par les savants, ont fait effort pour donner satisfaction au goût du bien-être qui s'est partout répandu. Il y a cent ans, leur nombre était devenu tel que leur droit ne pouvait être méconnu désormais par le législateur.

2° *Pour que l'institution des brevets apparût, il fallait, en outre, que l'industrie fût libre.*

S'il n'est pas permis à tous de s'adonner librement à la fabrication, l'inventeur qui prend un brevet n'en pourra tirer parti

qu'à la condition qu'il soit parmi les privilégiés. A quoi bon, dès lors, consacrer à son profit un monopole, si ce monopole est frappé de stérilité? Or, on sait que, dans beaucoup de pays, notamment en France, l'industrie n'a joui d'aucune liberté pendant de longs siècles. Soumise au régime corporatif, la fabrication était étroitement réglementée par les municipalités, par le pouvoir royal, par les corporations d'arts et métiers elles-mêmes. Il était nécessaire de faire partie d'une corporation pour ouvrir boutique et l'on n'obtenait d'être admis parmi les maîtres qu'après avoir vaincu toutes sortes de difficultés. Dans ces conditions, comment l'institution des brevets eût-elle pu naître? Le régime corporatif s'effondra précisément à l'époque où les inventeurs commençaient à former un groupe de plus en plus compact, et, sous la poussée de ce groupe, l'obstacle qui s'opposait à la création des brevets d'invention fut renversé.

Aujourd'hui, les brevets sont entrés dans la pratique générale des nations civilisées. Ils existent chez tous les peuples d'Europe, excepté en Hollande, en Grèce, en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie. Pourquoi ces pays se tiennent-ils à l'écart? Il suffit, pour l'expliquer, de constater que les inventions y sont rares. Ce sont des régions agricoles ou commerçantes plutôt qu'industrielles. Nous rencontrons donc ici la confirmation de la loi précédemment énoncée : lorsque les inventeurs sont peu nombreux, leurs droits sont foulés aux pieds.

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, un mouvement hostile aux brevets se produisit en Belgique, en Angleterre, en France et surtout en Allemagne. La lutte entre l'intérêt du fabricant et l'intérêt de l'inventeur recommença pour un temps; mais l'intérêt de l'inventeur a définitivement prévalu.

Ce que nous avons dit des conditions dont dépend l'institution des brevets d'invention permet de conjecturer le sort qui lui est réservé dans l'avenir : si ces conditions subsistent, elle subsistera.

Le nombre des inventeurs va-t-il diminuer? C'est le contraire qui est probable. En fait, on voit partout s'accroître la quantité des brevets pris. La fabrication tend à étendre son empire aux

dépens de la culture et de l'art pastoral; or, les brevets, pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'exposer dans une étude sociale, concernent principalement la fabrication. Viendra-t-il un jour où la fabrication sera le travail essentiel, le travail unique? C'est l'opinion qu'énonçait M. Berthelot dans un discours prononcé le 5 avril 1894, où l'imagination d'un poète s'inspire, pour prophétiser, de l'état actuel de la science. Les aliments, disait-il, au lieu d'être tirés du sein de la terre, seront fabriqués par des procédés chimiques. Pour produire la force motrice, on suppléera à l'épuisement de la houille en captant la chaleur solaire ou la chaleur centrale du globe. La terre livrée à elle-même se couvrira de verdure; elle redeviendra ce sol forestier qu'elle était avant d'être défigurée par l'agriculture. Si tel était l'avenir du monde, le rôle des inventeurs prendrait une importance de plus en plus grande.

La liberté de l'industrie disparaîtra-t-elle? Cela n'est pas probable; car, si les inventeurs sont de plus en plus nombreux, comment pourrait-on contre leur gré enchaîner de nouveau l'industrie? On a parlé, il est vrai, de rétablir les corporations; mais, sous ce nom, on entendait un régime où l'État interviendrait pour protéger et guider l'ouvrier, non pour limiter le nombre des producteurs ni régler les méthodes de fabrication. Parmi les systèmes soutenus de nos jours, le seul qui abolirait la liberté, c'est le collectivisme; qu'il nous suffise de dire qu'à notre avis il est impraticable.

II

Si, des conditions dont dépend l'institution des brevets d'invention, nous passons aux effets qu'elle produit, nous devons constater que ces effets ont trait d'abord au travail de l'inventeur. Dans cet ordre d'idées, deux faits sont à mettre en lumière.

En premier lieu, un plus grand nombre de personnes s'appliquent à faire des inventions.

Sans doute, la gloire qui attend l'inventeur est, aux yeux d'un

certain nombre d'hommes, assez enviable pour qu'ils entreprennent des recherches industrielles. Le plaisir d'inventer, l'ivresse du triomphe ne stimulent pas moins celui qui a formé le dessein de prendre place à côté des Stephenson et des Jacquard. Mais l'honneur d'avoir fait une découverte est souvent contesté et la joie de l'inventeur qui réussit est accompagnée de bien des déboires.

Il faut convenir que l'espoir de réaliser une fortune exerce, non sans raison, un attrait plus puissant. Certaines inventions ont été la source de bénéfices considérables et les inventeurs ne l'ignorent pas. Il est vrai que, pour un qui arrive à ses fins, on en voit cent qui échouent. Qu'importe? Absorbé dans son rêve, l'homme qui poursuit un secret merveilleux se berce d'illusions.

Cela posé, comment une invention pourrait-elle être lucrative, si le brevet ne conférait pas un monopole à celui qui en est l'auteur? Le brevet fait le prix de l'invention; c'est le brevet qui incite l'inventeur au travail. L'illustre Bessemer, qui renouvela la fabrication de l'acier, a raconté sa découverte. Son récit prouve à quel point les brevets sont prisés par les inventeurs; à ce titre, il est bon de le reproduire ici :

« A l'époque de le guerre de Crimée, dit-il, j'exerçais la profession d'architecte et d'ingénieur consultant en association avec M. Robert Longsdon; j'avais apporté quelques perfectionments aux projectiles qui furent essayés à Vincennes par le gouvernement français. Durant ces recherches, mon attention s'était portée sur les conditions de faiblesse extrême de quelques gros canons de fonte de fer employés dans ces expériences, et il me parut qu'en faisant usage pour leur construction de fonte de qualité plus malléable, on obtiendrait un résultat sensiblement supérieur. J'étais impatient de réaliser cette idée, et, bien qu'elle fût en opposition complète avec l'avis de gens pratiques qui m'entouraient, persuadé que c'était réalisable, je me mis à étudier la fabrication du fer, qui, jusque-là, ne m'était point suffisamment familière...

« Ces recherches m'avaient fait négliger ma profession durant deux ans, et je me crus tenu de me retirer de mon association, ou bien d'offrir à mon associé, M. Longsdon, un intérêt

dans mon invention. M. Longsdon accepta avec empressement et s'identifia ainsi avec moi dans toutes nos transactions ultérieures. J'avais donc consacré deux années entières et dépensé près de cent mille francs, lorsqu'on insista pour que je présentasse mon invention à l'Association britannique, à laquelle fut lue ma première note sur la fabrication du fer et de l'acier en 1866.

« De ce qui précède il ressort bien évidemment pour tout esprit impartial que ces expériences coûteuses, la grande perte de temps professionnel qui en était la conséquence et les laborieuses études qu'elles exigeaient de moi, n'auraient pas eu de raison d'être si je n'avais eu la perspective de la protection des lois pour mon invention ; car autrement il eût été insensé de ma part, dans ma position et sans aucun intérêt dans le commerce du fer ou de l'acier, de risquer mon temps et mon argent dans une pareille entreprise.

« Le résultat immédiat de ma communication à l'Association britannique fut la vente de plusieurs licences pour l'usage de mon procédé, et six cent cinquante mille francs furent réalisés ainsi dans l'espace du mois qui suivit. Toutefois, à ma surprise et à mon grand effroi, on ne tarda pas à découvrir que le procédé était encore trop imparfait pour réaliser commercialement un succès. La défiance succéda à l'enthousiasme dans l'esprit des industriels anglais, qui déclarèrent le procédé impraticable; les journaux furent unanimes à proclamer que c'était une déception et un échec...

« La loi des brevets vint ici exercer son heureuse influence pour aider l'inventeur à tirer l'invention de l'oubli. Mon associé et moi, nous avions une inébranlable confiance dans la vérité de la théorie, aussi bien que dans la réalité de certains faits incontestables révélés par nos longues expériences, et, malgré les conseils amicaux des uns et les railleries des autres, nous résolûmes de consacrer l'intégralité du produit des licences à la réalisation de notre œuvre. De nouvelles expériences coûteuses furent entreprises, divers brevets furent au fur et à mesure déposés, marquant chaque progrès que nous pensions avoir accompli : les descriptions et les dessins se succédaient, les appa-

reils se transformaient, les études chimiques se poursuivaient simultanément et sans relâche, et ainsi deux années et demie s'écoulèrent encore en travail incessant, dans des alternatives de craintes et d'espérances, absorbant une nouvelle somme de quatre cent mille francs, avant qu'il nous fût possible d'annoncer le succès définitif. Encore cette annonce ne rencontra-t-elle que des incrédules et fûmes-nous réduits à la nécessité de construire nous-mêmes une usine à acier à Sheffield, en plein cœur de l'industrie de l'acier, et à offrir nos produits au rabais, pour ramener la conviction dans l'esprit des métallurgistes anglais. Dès lors seulement, il nous fut possible de traiter à des conditions convenables et de vulgariser le procédé Bessemer dans tous les États d'Europe et d'Amérique (1). »

L'histoire de Bessemer est celle de beaucoup d'inventeurs parmi ceux qui réussissent. L'institution des brevets leur sert de point d'appui, les soutient au cours de leurs investigations et leur apporte, en cas de succès, la récompense qui leur est due. C'est pourquoi le nombre des inventeurs s'accroît de jour en jour. Non seulement les hommes, mais les femmes elles-mêmes, à notre époque, font des inventions. Cela est vrai surtout en Amérique, où l'initiative individuelle est stimulée par l'éducation. D'après une étude récemment publiée par la *Revue des Revues*, les brevets pris par des femmes aux États-Unis depuis vingt ans se comptent par centaines. On cite une dame qui s'est fait vingt-cinq mille francs de rente avec un simple tire-bouton pour les gants. Une autre n'a pas tiré un moindre profit d'un support de corset. En France, les femmes commencent également, à l'exemple de leurs sœurs d'Amérique, à prendre d'assez nombreux brevets. Il faut avouer que ce qu'elles font breveter appartient trop souvent au domaine de la fantaisie. Exemples : un peigne faisant parvenir directement du liquide sur le cuir chevelu, un cure-dents automatique, un fond idéal à côté mobile pour culottes de dames cyclistes, etc.

En second lieu le travail de l'inventeur tend à devenir son unique moyen d'existence.

(1) Ce récit a été publié en appendice au compte rendu des travaux du Congrès de la propriété industrielle tenu à Paris en 1878.

Supposez l'institution des brevets abolie. L'inventeur pourra tirer parti de son invention en l'exploitant lui-même, ou, tant qu'elle est secrète, en autorisant un fabricant à en prendre connaissance moyennant le paiement d'une somme d'argent. Mais le profit qu'il réalisera dans l'un ou l'autre cas sera bien modique; car, sans le brevet qui en assure la jouissance à une seule personne, l'invention ne peut être l'objet que d'un monopole de fait qui dure peu de temps. Tout au plus, lorsqu'il s'agit d'un procédé de fabrication, est-il possible, en le tenant soigneusement caché, de s'en réserver l'exploitation. Dans ces conditions, il est clair que l'inventeur devra tirer sa subsistance d'un travail autre que le travail d'invention.

Grâce au brevet, l'invention devient la source de bénéfices pécuniaires plus ou moins considérables. Cependant, en règle générale, le travail d'invention ne saurait procurer à l'inventeur les ressources dont il a besoin. C'est qu'on n'invente pas par un simple effort de volonté. Un écrivain fait, quand il veut, de la prose ou même des vers; ce qu'il compose peut être pitoyable, il n'en a pas moins accompli sa tâche. Écrire est donc un métier sur lequel il est permis de compter pour gagner son pain quotidien. Quant à l'inventeur, il n'est jamais sûr de trouver le secret qu'il poursuit, et, si ce secret lui échappe, il a perdu son temps et n'a rien produit du tout. Un problème technique ne comporte d'ordinaire qu'une seule solution; il s'agit de la mettre en lumière. Pour la découvrir, il faut de l'imagination; c'est l'imagination qui fait voir les applications des sciences. Il faut, de plus, une imagination d'un tour particulier, une imagination pratique; l'inventeur doit être naturellement porté à considérer dans les éléments fournis par la nature ce qu'ils offrent d'immédiatement utilisable. En d'autres termes, il ne suffit pas d'apercevoir, par exemple, dans le soleil une source de chaleur, dans le flux et le reflux de la mer une force à capter; il faut se demander comment cette source de chaleur, comment cette force peuvent être mises au service de l'homme. Enfin, beaucoup de découvertes n'auraient jamais vu le jour, si un hasard providentiel n'avait favorisé l'inventeur. Souvent, c'est la contemplation d'un phénomène na-

turel qui lui suggère l'idée de son invention; tel Galilée observant les oscillations d'une lampe dans une église. D'autres fois, il arrive qu'une combinaison d'éléments naturels formant un objet susceptible d'utilisation pratique soit réalisée par l'inventeur ou sous ses yeux sans dessein préconçu : ainsi fut inventé le bicycle, le fils d'un ouvrier ayant fait manœuvrer devant son père un tricycle auquel ce dernier avait enlevé une roue pour le réparer. Cela dit, il est manifeste qu'un homme, lorsqu'il a besoin de travailler pour vivre, ne saurait sans folie se dire : « Je me fais inventeur; je prendrai des brevets, et je les exploiterai ou les vendrai. » Inventer peut être dans la vie un travail accessoire qui procure un supplément de ressources; mais il faut avoir en même temps une profession qui vous donne des revenus, parfois moins élevés, mais plus réguliers à coup sûr et plus certains. De fait, c'est là ce qu'on observe, quand on lit la biographie des principaux inventeurs. Davy, par exemple, était garçon apothicaire; Franklin travaillait dans une fabrique de chandelles, etc.

Par exception, certains hommes d'élite parviennent à vivre des brevets pris pour leurs inventions. Voilà pourquoi il est permis de dire que le travail de l'inventeur *tend* à devenir, grâce au brevet, son unique moyen d'existence. Tel est le cas d'Edison, qu'on peut citer comme le type de ces inventeurs de génie auxquels des succès sans cesse répétés apportent la fortune avec la gloire.

Edison est un homme de basse extraction qui s'est élevé par son travail et son intelligence à la haute situation qu'il occupe. En 1859, il avait douze ans, lorsque son père, incapable de le nourrir plus longtemps, lui déclara qu'il fallait prendre un métier. Il lui remit quelques dollars et le fit entrer au service d'une compagnie de chemins de fer en qualité de *train-boy;* on appelle ainsi en Amérique les hommes d'équipe qui accompagnent les trains et restent dans le fourgon. L'enfant réussit à gagner plusieurs milliers de francs en colportant dans les trains de menus objets et en vendant un journal qu'il rédigeait et imprimait lui-même. Vers le même temps, un traité de chimie étant tombé entre ses mains, il sentit s'éveiller en lui le goût des sciences. Après diverses vicissitudes, il obtint, grâce aux con-

naissances qu'il avait acquises, une place dans les bureaux télégraphiques de Port-Huron. Il s'y montra un détestable employé. Comme il était toujours occupé de travaux étrangers, on lui imposa, pour assurer sa présence, la transmission du mot « six » toutes les demi-heures. Cette précaution fut inutile, car il imagina un appareil à déclenchement qui accomplissait cette tâche mécaniquement. A la même époque, il indiqua un moyen qui permettait de faire passer en même temps deux dépêches sur un seul fil. Puis il chercha à établir une communication télégraphique entre deux trains en marche. Par malheur, il occasionna une rencontre, ce qui lui valut d'être congédié. Il avait alors vingt et un ans. Pour se procurer des ressources, il alla à Boston, puis à New-York, et il fut bientôt attaché comme ingénieur à la *Gold and Stock Company* et à la *Western Union Telegraph Company*. Ces deux sociétés s'engagèrent à lui payer une rente annuelle de six mille dollars pour avoir le droit d'utiliser le système relatif à l'envoi simultané de deux télégrammes, dont il était l'auteur. Elles lui promirent un traitement fixe et se réservèrent de lui acheter la plupart de ses inventions. Enfin elles lui firent bâtir un atelier où il employa trois cents ouvriers. Afin de se consacrer plus complètement à l'étude, il quitta cet atelier en 1876 et fonda le laboratoire de Mengo Park, où il a fait ses principales découvertes. En 1892, il avait quarante-six ans, et l'on estimait à six cents le nombre de ses inventions, parmi lesquelles, outre le télégraphe *duplex*, il faut signaler principalement le micro-téléphone, la lampe électrique à incandescence, etc., qu'il a perfectionnés, et le phonographe, qui est peut-être son œuvre la plus originale. Sa fortune s'élevait, disait-on, à plusieurs millions de dollars. Ses brevets étaient exploités par de puissantes Compagnies : l'*Edison Illuminating Company* en Amérique et la *Compagnie continentale Edison* en Europe.

Répétons-le, une telle fécondité est très rare et, le plus souvent, l'inventeur continuera à s'appuyer sur un métier quelconque, comme il faisait jadis, avant l'institution des brevets. On dit en Amérique que le brevet fait vivre son homme. Il faut souhaiter que cela soit exact le plus souvent possible ; mais

on ne saurait compter qu'il en soit ainsi d'une façon habituelle.

III

L'institution des brevets produit d'autres effets qui concernent principalement la fabrication.

En premier lieu, l'institution des brevets pousse la fabrication en avant.

Nous avons montré précédemment comment le nombre de ceux qui s'appliquent à faire des inventions s'accroît, lorsqu'ils sont certains d'avoir la propriété du fruit de leurs travaux. Plus les chercheurs sont nombreux, plus les inventions se multiplient. Le progrès industriel qui en résulte est manifestement un effet de l'institution des brevets.

Par contre, il y a lieu d'observer que le brevet fixe pour un temps l'industrie sur un point donné. Tant que le breveté conserve le monopole de son invention, nul autre n'a le droit d'user des perfectionnements dont elle peut être l'objet, ces perfectionnements étant inséparables de l'invention à laquelle ils se rattachent. Il faudrait donc en conclure, semble-t-il, que, si l'institution des brevets, en suscitant des inventions nouvelles, pousse l'industrie en avant, cet effet, d'autre part, est neutralisé par le monopole constitué au profit de l'inventeur. Pratiquement ce n'est pas là ce qui a lieu, parce que, le plus souvent, il intervient un arrangement entre l'auteur du perfectionnement et celui de l'invention; certains pays imposent même à l'inventeur cet arrangement sous le nom de licence obligatoire.

En second lieu, l'institution des brevets rend plus difficile à résoudre la question du progrès des méthodes.

On sait que la fabrication est indéfiniment perfectible. Il est possible d'imaginer, pour fabriquer des objets de consommation ou des instruments de production, des combinaisons innombrables d'éléments fournis par la nature. Il suit de là qu'un fabri-

cant doit toujours être à l'affût des inventions nouvelles; il lui faut perfectionner lui-même son outillage et ses produits ou mettre à profit les travaux d'autrui. S'il reste stationnaire, ses rivaux le dépassent et il perd sa clientèle.

Pourquoi le brevet rend-il plus difficile à résoudre la question du progrès des méthodes? D'abord, parce que, le brevet poussant la fabrication en avant, cette question se pose aux fabricants d'une façon plus continuelle et plus pressante. Ensuite, parce que le brevet réserve à un seul le progrès inhérent à l'invention. Lorsque l'institution des brevets n'existait point, il suffisait que les fabricants fissent preuve de vigilance et profitassent en temps utile des découvertes qu'ils voyaient se produire autour d'eux. Aujourd'hui, un brevet pris par un rival heureux peut détruire leur industrie. Il n'est pas rare qu'une invention permette de réaliser une telle économie dans la production d'un objet déterminé que désormais la lutte devienne impossible contre celui qui en a le monopole. Que se passe-t-il en pareil cas? Les concurrents du breveté, plutôt que de disparaître, préfèrent violer ouvertement son droit et se laisser poursuivre en justice; ils estiment que les hasards des procès peuvent leur être favorables, et qu'au bout du compte les dommages-intérêts auxquels ils seront condamnés, s'ils succombent, ne les empêcheront pas, une fois la tourmente passée, de se relever. Tel est le secret de ces coalitions de contrefacteurs que connaissent bien magistrats et avocats.

L'institution des brevets rendant plus difficile à résoudre la question du progrès des méthodes, il faut que les fabricants se tiennent davantage en éveil. En fait, on constate, de nos jours, qu'ils cherchent à s'assurer la jouissance des inventions avant même qu'elles soient nées; ils se prêtent à des essais dans leurs usines et stipulent, dans leurs contrats avec leurs employés, le droit d'appliquer les brevets que ces derniers pourront prendre. En Allemagne, les grandes maisons qui fabriquent des produits chimiques ont des laboratoires où des chimistes travaillent uniquement à faire des recherches. Une invention sérieuse se produit-elle, les fabricants se la disputent; il se crée parfois un

établissement spécial pour l'exploitation du brevet dont elle est l'objet.

En troisième lieu, l'institution des brevets permet à l'invention de contre-balancer le pouvoir de l'argent.

Une manœuvre pratiquée souvent par les industriels consiste à vendre à perte pendant un certain temps, jusqu'à ce que leurs concurrents, disposant de capitaux moins importants, soient forcés de fermer leurs usines. Le développement de la richesse mobilière favorise les tentatives de cette espèce. Des syndicats de producteurs, parfois même un seul homme, réussissent à dominer de la sorte le marché.

Mais supposons qu'un brevet soit pris pour une invention propre à bouleverser l'industrie : qu'arrivera-t-il? Ou les accapareurs se feront céder le brevet et leur puissance en sera consolidée : c'est ce qui s'observe en Amérique, au dire de M. de Rousiers (1). Ou le breveté résistera aux demandes d'achat qui lui seront adressées et, s'il a les ressources nécessaires pour exploiter sa découverte, l'essai d'accaparement, qui ne pouvait réussir que dans l'état antérieur de l'industrie, sera frappé de stérilité; l'intelligence aura déjoué les calculs du capital. Cette dernière conséquence n'est ni l'une des moins importantes ni l'une des moins heureuses parmi celles qu'engendre l'institution des brevets d'invention.

G. Huard.

(1) Voir dans la *Science sociale*, avril 1900, l'article de M. de Rousiers intitulé *Le Trust aux États-Unis*.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

On annonçait, depuis plusieurs mois, l'apparition d'une encyclique sur la « démocratie chrétienne ». Cette encyclique vient de paraître le 18 janvier. En voici le résumé succinct :

Les luttes d'opinions sur les questions économiques dégénèrent depuis quelque temps en graves conflits. L'autorité pontificale éprouve donc le besoin d'intervenir pour mettre en lumière des principes déjà exposés précédemment. Des organismes utiles ont été créés : secrétariats du peuple, caisses rurales de crédit, sociétés de secours mutuels, syndicats, etc. Il y a là un mouvement à encourager, et qui peut servir les intérêts du peuple. Il n'y a pas d'inconvénient à donner à ce mouvement le nom de « démocratie chrétienne », en dépouillant le terme de démocratie de toute signification politique. La démocratie chrétienne s'oppose à ce que l'on appelle en beaucoup d'endroits « démocratie sociale » (autrement dit le socialisme). Celle-ci tend à désorganiser la société, au lieu que la démocratie chrétienne respecte tous les droits et toute la hiérarchie sociale. Elle doit tendre, en particulier, à l'union des classes et respecte les autorités constituées. Des erreurs particulières ont pu être commises, mais, d'une façon générale, il y a lieu d'approuver les hommes qui visent « à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de quoi assurer leur avenir, à ce qu'ils puissent, chez eux et en public, pratiquer la vertu et remplir leurs devoirs de piété ». Les solutions purement économiques ne peuvent résoudre la question sociale. Cette question ne peut être résolue sans la morale et la religion. En effet, il est des endroits où les ouvriers ont de forts salaires et où l'état social n'en est pas meilleur.

L'Evangile atteste l'amour du Christ pour les humbles et le souci qu'il prenait de leur prodiguer des bienfaits d'ordre purement temporel : « *Misereor super turbam* ». Les apôtres et leurs successeurs ont suivi l'exemple du Christ. Il ne faut pas vouloir supprimer l'aumône. On peut la faire intelligemment, sans blesser celui qui la reçoit. Du

reste les riches ont besoin des pauvres comme les pauvres ont besoin des riches. Le bien fait aux pauvres est plus stable lorsqu'il se lie à des institutions permanentes. Ici se place un passage sur le patronage, que nous citons textuellement :

« Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle ou morale assurent dans la société une autorité plus grande. Si ce concours fait défaut, c'est à peine si l'on pourra accomplir quelque chose de vraiment efficace pour améliorer comme on le désire la vie du peuple.

« Ce but sera d'autant plus sûrement et promptement atteint que les principaux citoyens voudront s'y employer plus nombreux et avec un zèle plus efficace. En ce qui concerne ceux-ci, nous voulons qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas à leur gré le droit de prendre soin de la condition des humbles et celui de les négliger, mais qu'ils sont tenus par un véritable devoir. L'homme, dans la société, ne vit pas en effet pour ses propres intérêts seulement, mais aussi pour les intérêts communs, de manière que, si quelques-uns ne peuvent contribuer pour leur part à l'ensemble du bien commun, les autres, ceux qui le peuvent, y contribuent plus largement. L'intensité de ce devoir se manifeste par la grandeur même des biens que l'on a reçus, grandeur d'où résulte un compte plus strict à rendre à Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient. Ce qui avertit encore de ce devoir, ce sont les fléaux qui, lorsque le remède n'arrive pas en temps opportun, se déchaînent parfois désastreusement sur la société tout entière; en sorte que celui qui néglige les intérêts du peuple souffrant, se montre imprévoyant pour lui-même et pour l'État (1) ».

Les nouveaux organismes créés n'entraînent pas la disparition des anciens. Toutes les bonnes volontés doivent s'allier et se concerter. Autre passage notable sur le socialisme :

« Oui, la situation le réclame, et le réclame à grands cris : nous avons besoin de cœurs audacieux et de forces unies, à une époque où la moisson de douleurs qui se déroule devant nos yeux est certes trop vaste et où des révolutions destructrices, en raison surtout de la puissance croissante des socialistes, suspendent sur nos têtes leurs formidables périls. Ces socialistes, ils se glissent habilement au cœur de la société. Dans les ténèbres de leurs réunions secrètes et à la lumière du jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte; ils rejettent la doctrine de l'Église, écartent les devoirs, n'exaltent que les droits, et sollicitent des foules de malheu-

(1) Traduction de l'*Univers*, 30 janvier 1901. — Cette traduction est contenue dans les numéros des 29 et 30 janvier.

reux chaque jour plus pressées, foules qui, par suite des difficultés de la vie, offrent plus de prise aux théories decevantes et sont entraînées plus facilement vers l'erreur. Il s'agit à la fois de la société et de la religion. Tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de les sauvegarder l'une et l'autre avec honneur. »

Les catholiques doivent s'abstenir de discussions inutiles, qui peuvent paralyser leur action. On peut différer d'avis sur des questions non tranchées par le dogme, mais ces divergences ne doivent pas troubler la charité. L'action populaire des catholiques doit, autant que possible, recevoir l'impulsion d'un organisme central, qui respecte l'autonomie des divers groupes. Les prêtres peuvent « aller au peuple » et s'occuper de ses intérêts, pourvu qu'ils agissent avec prudence, à l'exemple de saint François d'Assise et de saint Vincent de Paul. Prêtres ou laïques, lorsqu'ils parlent au peuple, doivent surtout lui inculquer les principes suivants : se garder des séditions et des hommes séditieux, respecter les droits d'autrui, accorder aux patrons les égards et le travail qui leur sont dus, aimer la vie domestique, pratiquer la religion, et lui demander des consolations dans les épreuves de la vie. Enfin les catholiques, dans leurs organisations d'œuvres sociales, doivent respecter l'autorité des évêques.

Le Saint-Père termine par une citation de saint Paul exhortant les Romains à se comporter les uns envers les autres d'une manière sociable.

Telle est la substance de cette encyclique. Comme on s'y attendait et comme il est naturel, elle n'entre pas dans une foule de détails sur lesquels s'est exercée le polémique des journaux, ou que traitent à divers points de vue les revues sociales. Elle proclame et rappelle de grands principes moraux, applicables à toutes les sociétés, à tous les temps, à toutes les formes gouvernementales, et invite ceux qui ont le louable souci de faire du bien au peuple à ne pas perdre de vue ces grands principes directeurs. Observons que le pape, en approuvant solennellement la démocratie chrétienne, prend soin de séparer nettement le mot de démocratie de son sens étymologique. *Démocratie* devient synonyme de *Démophilie*. Remarquons aussi la nouvelle et véhémente condamnation portée contre le socialisme, qui, en s'attaquant à la propriété, et en bornant l'horizon de l'ouvrier aux jouissances de la vie présente, entre directement en lutte contre la religion.

II. — COLONISATION ET SERVICE MILITAIRE

Parmi les obstacles qui empêchent le Français de coloniser, se trouve le service militaire.

Le Français qui émigre à l'étranger est dispensé de service. Le Français qui émigre aux colonies doit faire un an de caserne.

De là cette conséquence que les jeunes Français assez hardis pour s'éloigner des jupes maternelles aiment mieux, en bien des cas, se fixer à l'étranger que dans nos colonies.

C'est pourquoi MM. Le Myre de Vilers, Étienne, Guillain et Chautemps viennent de déposer une proposition de loi qui, si elle était adoptée, contribuerait à encourager efficacement l'initiative coloniale.

Cette proposition est si intéressante au point de vue de ses conséquences sociales, que nous tenons à en reproduire le texte, précédé de l'exposé des motifs :

EXPOSÉ DES MOTIFS

A toutes les causes que nous avons énumérées dans notre rapport sur le budget et qui constituent des entraves à la colonisation française, viennent s'ajouter les inconvénients graves qui résultent de la loi du 15 juillet 1889. Aux termes de l'article 50 de cette loi, un jeune Français qui s'en va hors d'Europe, sauf dans les colonies françaises, est exempté de tout service militaire, à condition qu'il y réside jusqu'à trente ans. Ce même jeune homme, s'il va s'établir dans les colonies, fera une année de service militaire, s'il a fixé son domicile dans la colonie avant dix-neuf ans révolus, et s'il prend l'engagement d'y résider pendant dix ans consécutifs.

Par l'article 50, le législateur a voulu favoriser l'établissement de nos nationaux dans les pays extra-européens, pour assurer à notre commerce et à notre industrie les moyens de conquérir des débouchés nouveaux et la possibilité de lutter sans désavantage contre la concurrence étrangère. Mais le même argument doit être invoqué en faveur de nos jeunes compatriotes qui vont s'établir dans les colonies pour travailler à leur développement économique. Et alors que, pour vaincre notre humeur casanière, nos répugnances, tout un ensemble de préjugés tenaces, il eût fallu créer un stimulant pour activer l'émigration, nous avons justement créé toute une série d'obstacles à l'exode de jeunes gens qui, s'ils bénéficiaient d'avantages spéciaux, n'hésiteraient probablement pas à aller porter soit en Indo-Chine, soit à Madagascar, soit en Nouvelle-Calédonie, leur activité et leurs capitaux.

Notre propre histoire coloniale nous fournit des exemples singulièrement instructifs à cet égard. Nos colons seraient d'incomparables auxiliaires. Dans la guerre du Transvaal, les contingents de l'Australie et du Canada ont rendu d'inappréciables services à l'Angleterre. En accordant aux futurs colons l'exemption totale du service militaire, nous n'aurions pas d'ailleurs à redouter de provoquer un courant d'émigration tel que la défense nationale puisse se trouver privée d'un appoint important. Cette éventualité est improbable. Les avantages qui seraient accordés aux jeunes Français, désireux d'aller s'établir aux colonies, n'auraient presque toujours pour effet que de rendre définitives des vocations naissantes. L'obligation de séjour de dix années dans une colonie serait, en effet, maintenue. D'autre part, la loi militaire a créé, au profit des enfants de la bourgeoisie aisée, une série de dispenses, en somme faciles à obtenir, et qui corrigent suffisamment ce que les obligations de service militaire ont de trop rigoureux à leur estime. La perspective du séjour de dix années dans les pays tropicaux et tous les aléas de la vie des colons suffiront à éloigner tous ceux qui ne se sentiront pas en quelque sorte naturellement portés à courir les dangers de la carrière coloniale.

Nous ne réclamons pas de privilège particulier en faveur des vieilles colonies, moralement assimilées, et qui réclament d'ailleurs pour leurs enfants le droit de servir la France comme leurs compatriotes du continent, ni pour l'Algérie, dont la situation au point de vue du recrutement a été déterminée avec sagesse par les auteurs de le loi de 1889. Seul, l'établissement dans un pays neuf doit justifier le bénéfice de la disposition exceptionnelle que nous réclamons. C'est vers ces régions si riches et dont la mise en valeur est à peine amorcée, qu'il faut diriger la jeunesse, et tout ce qui empêche les vocations coloniales de s'y donner librement carrière doit être proscrit comme nuisible aux grands intérêts mêmes qu'on prétend sauvegarder.

Mais, si tout le monde est d'accord pour considérer la loi militaire comme une entrave à la mise en valeur de notre domaine colonial, des craintes sont exprimées en ce qui concerne les intérêts de la défense nationale. Ces appréhensions ne sont pas justifiées. Dans l'hypothèse d'une guerre continentale, nos colonies suivraient la fortune de la métropole. Le péril pourrait être grand pour elles. Les colons, par leurs qualités propres, par la connaissance qu'ils auraient du lieu des opérations, par tout un ensemble d'avantages, formeraient dans les cadres des corps de réserve les éléments les plus précieux.

Obéissant aux mêmes préoccupations que nous, notre collègue

Fleury-Ravarin a saisi la Chambre d'une proposition tendant à introduire quelques améliorations dans le régime créé par la loi de 1889. Mais les mesures de détail qu'il énumère ne sauraient tenir lieu de la réforme radicale et simple que nous demandons à tous les représentants qualifiés des colonies.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER. — Tout Français, établi dans les pays de protectorat ou dans les colonies françaises autres que la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et l'Algérie, et s'y livrant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, pourvu qu'il y ait fixé sa résidence avant l'âge de vingt et un ans révolus, est dispensé du service militaire, à condition d'y faire un séjour de dix années consécutives. Il sera classé dans la colonie où il a son établissement.

ART. 2. — La dispense cesse de plein droit six mois après que le dispensé abandonne tout établissement agricole, industriel ou commercial dans les colonies ou pays de protectorat.

ART. 3. — Pendant la durée de son établissement dans les colonies ou pays de protectorat, le dispensé ne pourra faire, en France ou dans les possessions françaises soumises au régime de la loi du 15 juillet 1889, plus de trois séjours dont la durée ne devra pas excéder six mois pour chacun d'eux.

ART. 4. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures à prendre pour assurer l'exécution de ces dispositions.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'armée.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La France à Salonique.

Nous lisons dans les *Questions diplomatiques et coloniales* (1) :

« La France tient encore une place importante dans les transactions à Salonique, mais sur tous les points où sa supériorité était incontestée, elle commence à souffrir de la concurrence étrangère. Le tonnage sous pavillon français est à peu près égal à celui de l'Autriche-Hongrie (115.000 tonnes contre 121.521). Les navires français et austro-hongrois dépassent même par le nombre les navires anglais qui,

(1) 15 janvier 1901.

cependant, débarquent à Salonique un plus grand poids de marchandises. Aussi la Grande-Bretagne importe-t-elle pour 13.350.450 francs et l'Autriche-Hongrie pour 13.370.550 francs contre 10.383.900 francs seulement à l'actif de la France. Il est vrai que l'Italie, tout en venant au 4e rang, n'importe que pour 6.729.400 francs. Les travaux du port de Salonique sont confiés à une société française. La principale minoterie de Salonique, fondée par MM. Darblay, avait passé à la maison Allatini frères, qui possède aussi une briquerie dont toute la machinerie est française. Les machines françaises sont toujours les plus estimées à Salonique. La minoterie Allatini ayant été incendiée en 1898, c'est du Havre et de Marseille que la Macédoine a fait venir des farines jusqu'à concurrence de 3.542.000 francs.

« Mais la France, en 1899, importe peu d'articles macédoniens ; elle n'achète, par exemple, que 48 tonnes de cocons de soie, quand l'Italie en achète dix fois plus. Sur beaucoup de points, la France ne fait à Salonique aucune vente, ou des ventes insignifiantes. 2.400 tonnes de cotonnades ont été débarquées à Salonique en 1899, provenant d'Angleterre ou des États-Unis, de Suisse ou d'Italie ; la France n'en avait expédié que 40 tonnes, et elle défendait péniblement son commerce des toiles de Vichy contre les tissus similaires italiens.

« De même la draperie française, jadis très recherchée en Turquie et aujourd'hui encore considérée comme article de luxe, est délaissée pour les draps à bon marché fabriqués en Belgique ou dans les usines autrichiennes de Brünn.

Notre soierie de Lyon tient encore le premier rang, malgré les efforts de l'Italie, parce que les industriels lyonnais ont su se déranger et venir étudier le marché macédonien. Dans le commerce des peaux, au contraire, où l'industrie française réalise encore largement les deux tiers des affaires (plus d'un million de francs), nos articles commencent à souffrir des critiques intéressées que leur adressent les concurrents étrangers, parce qu'il n'y a pas de représentants français pour défendre le travail de leurs compatriotes. Enfin on est étonné de voir presque tout le commerce de la confection profiter aux maisons de Vienne, les gants provenir presque exclusivement d'Italie. Cela est dû au bon marché des costumes et de la ganterie, d'ailleurs de qualité médiocre, que fournissent ces deux pays, à la patience aussi de leurs commerçants. Des fabricants de chapeaux français ayant subi des pertes à Salonique ont abandonné la place ; leurs rivaux étrangers ne les ont pas imités.

« Le consul de France à Salonique conclut donc qu'il y a des efforts à faire pour maintenir à son niveau actuel le commerce de la France en Macédoine. Les quantités considérables de farines importées de

France à Salonique en 1899 ne seront plus nécessaires quand les récoltes redeviendront normales et que les moulins Allatini seront reconstruits. Pour relever le niveau des opérations commerciales de la France en Macédoine, il faudra que les industriels de notre pays se résignent à fournir de la marchandise de qualité ordinaire et à bas prix, que des représentants français la colportent en offrant à leur clientèle exotique plus de crédit que les maisons françaises n'en consentent habituellement. »

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La question du gaz à Paris. — Une querelle dans la Mine aux Mineurs. — A propos d'un vieux chef de bureau.
Dans les colonies. — La statistique de l'émigration en 1900. — L'élevage du bœuf et du porc à Madagascar. — La culture du tabac au Tonkin.
A l'étranger. — La mort de la reine Victoria. — Manifestations à Barcelone contre les courses de taureaux. — La mort de Serpa Pinto et le Portugal contemporain. — Qui a découvert l'Amérique ?

En France.

Toutes les questions qui passionnent ne sont pas bonnes à traiter ici. Signalons pourtant un débat d'où peuvent jaillir des réflexions instructives. Nous voulons parler de la question du gaz.

Bien que cette question soit locale, il y a lieu d'en dire un mot ici, car les incidents qui la constituent ont pu et peuvent se reproduire ailleurs, et reflètent un état social qui n'est pas particulier à la capitale.

Voici l'histoire en abrégé.

Depuis 1880, mais surtout depuis 1883, date de la première négociation vraiment officielle, la Compagnie du gaz de Paris proposait au conseil municipal de diminuer le prix de gaz, en le ramenant de 30 à 20 centimes le mètre cube, pourvu que le conseil voulût bien lui prolonger sa concession.

Pendant dix-sept ans, le conseil municipal a refusé, et les consommateurs de gaz ont perdu de ce chef une somme de 396 millions, sans compter ce qu'ont perdu, par un contre-coup de la même cause, les non-consommateurs de gaz qui, à un prix plus bas, seraient devenus consommateurs.

La question s'est de nouveau posée à la séance du 26 janvier. La commission acceptait, dans leurs grandes lignes, les propositions de la Compagnie. Moyennant certaines garanties accordées à celle-ci, les Parisiens auraient obtenu l'abaissement *immédiat* du prix du gaz à 20 centimes le mètre cube.

Par 38 voix contre 38 — à égalité, — la combinaison a été repoussée, et le gaz restera à 30 centimes.

A quels mobiles obéissent donc les adversaires du projet?

Laissons de côté les mobiles cachés, dont on ne sait rien, mais qui — de nombreux précédents sont là pour l'attester — doivent jouer un grand rôle, et ne considérons que les motifs allégués publiquement.

Les adversaires du projet soutiennent qu'il n'est pas avantageux d'abaisser le prix du gaz, immédiatement, à 20 centimes, attendu que dans cinq ans, ce même prix du gaz pourra être abaissé à 15 centimes, et même au-dessous, lorsque la ville se chargera de fabriquer elle-même son gaz.

Les consommateurs de gaz doivent donc se résigner à perdre, pendant cinq ans, 125 millions, dans l'espoir de voir ce sacrifice se changer en un bénéfice lointain, hypothétique, réparti sur un grand nombre d'années.

A cela, les partisans du projet répliquent :

1° Qu'il n'est pas sûr que le prix du gaz puisse véritablement être abaissé, en 1906, à 15 centimes;

2° Que, dans le cas où cette baisse aura vraiment lieu, ce résultat ne pourra être obtenu que grâce à un *déficit* dans l'exploitation, car les « Villes », quand elles se mêlent de *fabriquer,* fabriquent plus cher que l'industrie privée. Ce déficit, il faudra le combler, et, pour le combler, il sera nécessaire d'augmenter les contributions. Le Parisien paiera donc son gaz, *peut-être*, un sou de moins le mètre cube, mais il verra grossir de nouveau la note de son percepteur.

Cette affaire du gaz de la ville de Paris, qui aura coûté au public plus d'un demi-milliard qu'il aurait pu économiser avec une représentation municipale plus intelligente, demeurera un des exemples les plus remarquables — et les plus coûteux — de l'impuissance où sont les collectivités dominées par l'esprit de clan à promouvoir les réformes d'intérêt public. L'énorme retard apporté à la construction du Métropolitain en est un autre exemple célèbre.

*
* *

Autre page très curieuse de l'histoire du socialisme, et qui mérite de ne pas demeurer dans l'oubli.

Il existe, dans le département de la Loire, une exploitation minière qui a été inaugurée il y a quelques années, sous le nom de Mine aux Mineurs. Elle a d'ailleurs dû sa naissance à des capitaux mis à la disposition des ouvriers par des « bourgeois » compatissants. Elle devait donner un beau modèle : celui d'une entreprise appartenant aux ouvriers qu'elle occupe, et leur distribuant tous ses bénéfices.

La réalité n'a pas correspondu à ce plan « solidariste ». Les ouvriers de la première heure, propriétaires de l'exploitation, ne pouvant faire à eux seuls toute la besogne, ont engagé d'autres ouvriers. Mais ils n'ont pas voulu associer ceux-ci, sur le même pied qu'eux-mêmes, aux gains de l'affaire. Ils leur ont donné la qualification d'auxiliaires et leur ont fait signer l'engagement de n'exercer contre la société aucune poursuite dans le cas de renvoi. Ces « auxiliaires », malgré la théorique horreur des socialistes pour le salariat, sont de vulgaires *salariés*. Les auxiliaires ont réclamé. On n'a pas fait droit à leurs demandes; on a refusé notamment de reprendre un certain nombre d'entre eux qui avaient été congédiés. Là-dessus, ils ont presque tous cessé le travail et, comme ils faisaient mine d'user de violence, la police a dû prendre des mesures pour protéger les puits. Une vraie grève, en un mot, mais grève d'ouvriers contre d'autres ouvriers. Les premiers occupants, en effet, se sont fait la part du lion, et, pour la défendre, ont instinctivement recouru à tous les moyens qu'employaient jadis contre eux les patrons, ces patrons contre lesquels ils s'insurgeaient au nom des droits méconnus du prolétariat tout entier.

Les hommes sont donc ce que les situations les font, et il est à présumer que les patrons, à leur tour, si on les mettait à la place des ouvriers, se comporteraient comme ceux-ci, faisant valoir par les mêmes procédés, légaux et autres, les mêmes réclamations.

*
* *

Un homme dont la vie paraît avoir été peu accidentée est celle de M. Jean Alesson, chef de bureau au ministère de la justice, qui vient de prendre sa retraite le mois dernier. M. Alesson était employé au ministère de la justice depuis environ un demi-siècle et y a vu défiler *quarante-trois gardes des sceaux*.

Ce sont en réalité ces hommes, comme on l'a remarqué bien des fois, qui gouvernent la France. Les ministres passent, les bureaucrates restent. Les ministres font des circulaires, essayent des réformes, mais la masse inerte des employés, *habitués à leur routine*, est là pour faire contrepoids à ces ardeurs fugitives, et pour imprimer à tous les gouvernements sans exception, même à ceux qui se disent révolutionnaires, un caractère ultra-conservateur.

M. Alesson avait-il une opinion politique? Nous l'ignorons. Le fait est qu'il s'est incliné devant des chefs qui représentaient toute la gamme de l'opinion. Ce spectacle a dû le rendre philosophe. Il doit être très instructif pour un homme de voir les personnages politiques les plus différents en apparence se mettre tranquillement, une fois par-

venus au pouvoir, à faire ce qu'on y faisait avant eux. Il est peut-être plus facile à un ministre de changer la majorité d'une Chambre que de modifier les mœurs de ses bureaux.

Dans les colonies.

La *Feuille de Renseignements de l'Office colonial* a publié un tableau de l'émigration française aux colonies durant l'année 1900.

D'après ce document, 593 personnes seraient parties pour nos possessions d'outre-mer, l'Algérie exceptée, alors qu'en 1899, ce nombre ne s'était élevé qu'à 417. Parmi ces émigrants, 142 sont partis pour Madagascar, 213 pour l'Indo-Chine et 238 pour la Nouvelle-Calédonie.

Les capitaux que ces 293 personnes ont déclaré emporter atteignent la somme de 816.000 francs.

Comme on le voit, bien faibles sont ces chiffres. Heureusement qu'il s'agit de chiffres officiels, et que l'année 1900 a dû voir partir pour nos colonies un certain nombre de colons indépendants que n'a pas atteints la statistique. Malgré tout, il est incontestable que les départs sont peu nombreux. En outre, la statistique reproduite ci-dessous ne fait pas mention des retours. Or, le fait est certain, il y a des retours.

Tel qu'il est, ce mouvement d'émigration vaut mieux que rien, et les correspondances des diverses colonies accusent, sur divers points, des progrès lents, mais appréciables. Nous recueillerons, parmi les nombreux documents publiés par la *Quinzaine coloniale*, les deux exemples suivants :

*
* *

L'élevage et l'exportation des bœufs prennent une sérieuse extension à Madagascar. Ce travail, en principe, n'est pas difficile. Pratiqué sans aucune recherche des perfectionnement modernes, il diffère peu du travail pastoral pur. Mais, entre les mains de certains colons, cet élevage devient une « affaire « absorbant des capitaux et supposant des débouchés, ce qui réclame, non plus une simple capacité pastorale, mais une capacité commerciale. Or, ce genre de commerce est favorisé à Madagascar par le voisinage de l'Afrique australe où la population s'accroît, et où la demande de viande de boucherie devient de plus en plus considérable. La guerre du Transvaal a eu pour résultat de faire hausser notablement le prix des bœufs; mais, même après cette guerre, il y a lieu de croire que l'exportation continuera vers Lourenço-Marquez, Mozambique, Durban, etc. Certaines régions du continent noir sont absolument impropres à l'élevage de la race bovine. En outre, même dans les endroits où cet élevage peut avoir lieu, les ha-

bitants des ports de mer ont intérêt à faire venir leurs bœufs du rivage d'en face plutôt que d'aller les chercher dans l'intérieur de leur propre continent. Le transport est en effet plus facile.

D'après les renseignements fournis par le général Galliéni, on peut évaluer à huit ou neuf mille têtes la quantité de bétail exportée de Madagascar sur la côte d'Afrique. On exporte aussi vers l'île de la Réunion et vers l'île Maurice.

L'élevage du porc, depuis la conquête, s'est aussi notablement développé à Madagascar; mais, jusqu'à présent, la viande produite n'est guère consommée que dans l'île même. Toutefois, les résultats obtenus étant excellents, on pense que ce genre d'élevage, pratiqué sur une vaste échelle, procurerait de gros bénéfices aux capitalistes qui l'entreprendraient intelligemment.

*
* *

Une initiative intéressante a été prise au Tonkin par deux Français, MM. Condereau et Nieuss. Ils ont fondé à Sontay une fabrique de cigarettes et de tabac en paquets.

En même temps, une propagande habile est faite parmi les indigènes pour propager la culture du tabac. On l'a enseignée à un certain nombre d'individus d'élite qui, une fois revenus dans leurs provinces, doivent l'apprendre à leurs parents ou amis, en leur montrant ce qu'elle a d'avantageux. Les graines sont importées de la Havane et les premiers cigares se sont vendus, dit-on, à des prix élevés qui promettent beaucoup pour l'avenir.

Le gouvernement se trouvait en mesure d'encourager d'une manière efficace cette culture et cette industrie. Cet encouragement consiste dans la distribution aux soldats du tabac préparé par les colons. C'est un des cas assez rares où le patronage officiel peut vraiment aider beaucoup, en offrant à des créateurs d'entreprise la perspective d'un débouché exceptionnellement important.

A l'étranger.

L'Angleterre a changé de souverain, ce qui ne lui était plus arrivé depuis près de soixante-quatre ans. La mort de la reine Victoria et l'avènement de son fils ont été l'occasion de grandes manifestations « loyalistes » comme on en avait déjà vu pendant les « jubilés » de 1887 et de 1897. Les Anglais aimaient leur reine. Ils l'aimaient d'autant plus qu'elle et son gouvernement les gênaient moins.

La longévité exceptionnelle de la reine Victoria et la longueur de son règne ont superposé, pour ainsi dire, à la stabilité sociale de la race anglaise, une stabilité politique supérieure, et il en est résulté,

pendant près des deux tiers du dernier siècle, une sorte de grandiose harmonie. Les ministères et les parlements oscillaient sans doute entre la conservation intelligente et le libéralisme modéré; mais cette grande figure immuable, qui dominait tout l'édifice administratif et législatif, contribuait à donner à l'ensemble un cachet de force et de beauté.

Comme on l'a fait remarquer, l'Angleterre change une fois de plus de dynastie. Le nouveau roi, Edouard VII, est fils d'un prince allemand, de la famille de Saxe-Cobourg-Gotha. En d'autres pays, cette particularité exciterait des indignations, des soulèvements populaires. En Angleterre, rien de tout cela. Nos voisins savent trop bien qu'un souverain, même d'origine étrangère, ne peut, une fois assis sur le trône anglais, que devenir Anglais. Dans le cas présent, il y a longtemps que l'anglicisation est chose faite; mais, à d'autres époques, on a vu l'Angleterre accepter, avec la facilité la plus grande, des souverains venus d'Ecosse, de Hollande ou du Hanovre. Avec un peuple comme celui-là, l'atmosphère ambiante est plus forte que l'influence étrangère, et, du reste, l'intervention royale dans la vie de la nation se borne à si peu de chose que la question d'origine n'est plus qu'un détail.

*
* *

Si les récentes manifestations anglaises n'ont pas de quoi nous surprendre, tel n'est pas le cas de certaines manifestations espagnoles que les journaux ont signalées dernièrement.

Dans le courant du mois dernier, des réunions tumultueuses ont eu lieu à Barcelone pour réclamer.... quoi? — La suppression des courses de taureaux.

Un ancien maire de Barcelone était à la tête des manifestants, qui se sont rendus auprès du maire actuel et auprès du préfet pour leur signifier bruyamment leurs réclamations. Celles-ci ont été si ardentes que la police a opéré des arrestations. Un journal de Barcelone a déclaré que taureaux et toreros étaient pareillement des brutes.

C'est quelque chose de très curieux que ce mouvement anti-tauromachique; mais, si l'on peut s'étonner de le voir surgir en Espagne, on doit trouver très naturel, en revanche, de le rencontrer tout d'abord à Barcelone, le ville la plus *avancée* de toute la péninsule, profondément pénétrée par l'influence française, centre d'un mouvement industriel et commercial assez intense, en même temps que d'un mouvement autonomiste très prononcé.

La passion des Castillans pour les courses de taureaux est peut-être pour quelque chose dans le dégoût d'une partie des Catalans

pour ces mêmes courses. Outre le plaisir de défendre une bonne cause, on a celui de prendre le contre-pied d'un usage pratiqué avec amour par des rivaux que l'on n'aime pas.

*
* *

Ceux qui aiment à constater les revirements d'opinion n'ont qu'à se rappeler l'état d'esprit qui régnait en Portugal il y a une dizaine d'années et à le comparer avec les sentiments qu'on y trouve aujourd'hui. En 1890, l'Angleterre venait de couper l'Afrique australe portugaise, en s'annexant les territoires compris entre l'Angola et le Mozambique, territoires nominalement soumis à la souveraineté du Portugal, mais en réalité livrés aux petits roitelets nègres, absolument indépendants. On se rappelle l'émotion violente que cette annexion excita en Portugal et les manifestations anti-anglaises qui se produisirent dans ce pays. Des ovations enthousiastes furent décernées à M. Serpa Pinto, gouverneur du Mozambique et explorateur distingué, qui avait essayé un moment d'opposer la force aux tentatives anglaises. Or, Serpa Pinto vient de mourir. Sa mort a passé inaperçue. Le Portugal est le fidèle ami de l'Angleterre. Cette amitié va même jusqu'à une demi-alliance dans la guerre contre les Boers. La mort de la reine Victoria a occasionné à Lisbonne des manifestations anglophiles. Le philosophe, à ce spectacle, peut se laisser entraîner à des rêveries mélancoliques; mais si l'on sort du domaine des sentiments pour entrer dans celui des phénomènes sociaux, on reconnaît que le Portugal, se trouvant dans la dépendance absolue de l'Angleterre, ne peut faire autrement que de voguer dans le sillage de cette nation, qui constitue son principal débouché.

Serpa Pinto n'en aura pas moins été une curieuse figure. Comme Philopœmen fut appelé le dernier des Grecs, il pourra être appelé le dernier des Lusitaniens héroïques. Cet homme énergique avait le tempérament des *descobridors* et des *conquistadors*. Il est un des rares voyageurs qui ont traversé l'Afrique de part en part. Le mouvement par lequel il tenta de s'opposer par force à l'invasion des Anglais fut ce qu'on appelle un beau geste. Camoëns, ressuscitant après trois siècles et demi, aurait reconnu en lui un de ses héros; mais ce ne sont plus de tels héros, aujourd'hui, qui mènent le monde.

*
* *

Qui a découvert l'Amérique? Les hypothèses ont beau jeu en cette matière. Il paraît certain qu'une bonne partie au moins des peuples primitifs du Nouveau-Monde est arrivée par le Nord, grâce à la proximité de la Sibérie orientale et du territoire d'Alaska.

Mais une opinion veut, tout de même, que l'Amérique, à une épo-

que plus ou moins reculée, ait été découverte et peuplée par les Chinois. On assure que deux officiers américains de l'expédition de Chine ont trouvé à Pékin une relation d'anciens voyages exécutés à travers le Pacifique par des navigateurs chinois. En outre, on aurait trouvé, sur la côte occidentale du Mexique, des pagodes chinoises à moitié enfouies dans le sol. Enfin on a cru observer que, de nos jours, les Chinois émigrés au Mexique, au lieu de faire bande à part, s'allient volontiers aux gens du pays.

Ces faits demandent à être contrôlés, et il paraît qu'on se propose de les vérifier par des explorations scientifiques. En attendant, il est intéressant de les signaler, même sans conclusion immédiate.

G. D'AZAMBUJA.

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

D'où vient la décadence économique de la France? par M. le baron Charles Mourre (Paris, Plon, Nourrit et Cie, rue Garancière, 10).

La décadence économique de la France depuis un certain nombre d'années, l'avance que prennent sur nous à ce point de vue diverses nations européennes ont frappé M. Charles Mourre, qui en a recherché les causes dans ce que nous appelons la *formation sociale* de la nation française. C'est en étudiant l'histoire, en notant au fur et à mesure de leur apparition sur notre sol les différentes races qui ont contribué à le peupler et qui l'ont dominé, en se rendant compte des tendances vers l'activité ou vers l'inertie qui distinguent ces races entre elles, ainsi que des modifications que les faits historiques ont apportées à notre tempérament national, que M. Charles Mourre met en lumière les conditions présentes de notre commerce et de notre industrie, avec les causes dont elles dérivent. Cet ouvrage, clairement écrit, sérieux et réfléchi, constitue, malgré quelques longueurs, un excellent début, et une application intéressante de notre méthode à l'étude d'une des questions les plus graves qui se posent devant les Français contemporains.

On demande à quoi s'applique la note qui figure à la page 26, dans la livraison précédente. — Elle vise un grand établissement de commerce installé à Paris, il y a environ deux ans. E. D.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

UN PREMIER MANUEL DE SCIENCE SOCIALE

COMMENT LA ROUTE

CRÉE LE TYPE SOCIAL

LES ROUTES DE L'ANTIQUITÉ

Sous ce titre (1), M. Edmond Demolins publie, à la librairie Firmin-Didot, un nouveau volume, qui présente, suivant un plan méthodique, un tableau d'ensemble de la science sociale.

La Préface, que nous reproduisons, en donnera une idée.

Le problème dont nous exposons la solution dans cet ouvrage peut être formulé en ces termes :

Il existe à la surface du globe terrestre une infinie variété de populations;

Quelle est la cause qui a créé cette variété?

En général, on répond : c'est la race.

Mais la race n'explique rien, car il reste encore à rechercher ce qui a produit la diversité des races. La race n'est pas une cause, mais une conséquence.

La cause première et décisive de la diversité des peuples et de la diversité des races, *c'est la route que les peuples ont suivie.*

C'est la route qui crée la race et qui crée le type social

Les routes du globe ont été en quelque sorte des alambics

(1) Le titre complet est le suivant : *Les grandes routes des peuples. Essai de géographie sociale. Comment la route crée le type social.*

puissants, qui ont transformé de telle manière ou de telle autre les peuples qui s'y sont engagés.

Il n'a pas été indifférent pour un peuple d'avoir suivi telle route ou telle autre : la route des grandes steppes asiatiques, ou celle des Toundras sibériennes, ou celle des Savanes américaines, ou celle des Forêts africaines. Insensiblement et fatalement, ces routes ont façonné ou le type tartare-mongol, ou le type lapon-esquimau, ou le type peau-rouge, ou le type indien, ou le type nègre. Il n'y a pas à protester contre cela ; on va bien voir qu'on est en présence de la loi la mieux établie.

Il n'a pas été indifférent non plus de s'engager sur la route des Déserts de l'Arabie et du Sahara, ou sur celle de l'Asie méridionale et orientale. Insensiblement et fatalement ces routes ont façonné soit le type arabe, soit le type assyrien et égyptien, soit les types mède, perse, chinois, japonais, ou hindou.

Il n'a pas été indifférent non plus de suivre la route de la Méditerranée, ou celle de l'Europe centrale : la première a façonné le Phénicien, le Carthaginois, le Grec et le Romain ; la seconde, le Celte et le Germain.

Dans l'Europe orientale, la route qui est le plus au nord a créé exactement le type finnois ; celle des grandes plaines russes, le type nord-slave, et celle des montagnes méridionales, le type sud-slave. Toujours la route a mis sur l'homme son empreinte fatale et rigoureusement exacte.

Dans l'Europe occidentale — dont nous sommes — les types scandinave, anglo-saxon, français, allemand, grec, italien, espagnol, sont, eux aussi, le produit des routes sur lesquelles nos ancêtres se sont dispersés pour arriver dans leur habitat actuel. La diversité de ces routes explique seule la diversité des peuples de l'Occident et ce que l'on appelle trop commodément le génie national de chacun d'eux.

Modifiez l'une ou l'autre de ces routes, élevez-la, ou abaissez-la, faites-y pousser telle production au lieu de telle autre, transformez ainsi dans tel sens ou dans tel autre la forme et la nature du travail, aussitôt le type social est modifié et vous obtenez une autre race.

Je vais plus loin : si l'histoire de l'humanité recommençait, sans que la surface du globe ait été modifiée, cette histoire se répéterait dans ses grandes lignes. Il y aurait bien des différences secondaires, par exemple dans certaines manifestations de la vie publique, dans les révolutions politiques, auxquelles nous accordons beaucoup trop d'importance, mais les mêmes routes reproduiraient les mêmes types sociaux, et leur imposeraient les mêmes caractères essentiels

Si on veut bien me suivre à travers les pages de cet ouvrage, je crois qu'on arrivera à constater que cette nouvelle explication du monde modifie singulièrement la conception que nous nous faisons de la géographie et de l'histoire.

La géographie cesse d'être une aride nomenclature de noms, ou un tableau plus ou moins pittoresque du relief du sol; elle explique la nature et le rôle social de ces diverses routes et, par conséquent, l'origine des diverses races. Elle devient ainsi le facteur primordial de la constitution des sociétés humaines.

L'histoire cesse d'être le récit d événements souvent inexplicables. Elle s'éclaire d une lumière nouvelle, elle se coordonne, elle s'élève, elle aboutit à la plus haute et à la plus exacte des philosophies; elle devient le guide et la maîtresse de la vie.

Mais voilà de bien grands mots et des promesses bien pompeuses ! Le lecteur n'est pas tenu de me croire sur parole et il a le droit d'exiger des preuves.

J'ose croire qu il va les trouver dans les pages qui suivent.

Ces pages résument une partie de l'enseignement que j'ai donné pendant seize années, dans une des salles de la *Société de géographie* de Paris, à un auditoire composé principalement d'élèves de nos grandes Écoles. Les matières de ce cours étaient tirées surtout des travaux de mon maître et ami Henri de Tourville, à qui était due la création de cet enseignement. Beaucoup de mes élèves sont devenus pour moi des amis et des disciples de la *Science sociale*.

Je souhaite que cet exposé trouve, auprès du grand public,

un accueil aussi sympathique et qu'il attire à nos études sociales de nouveaux concours.

Je souhaite aussi qu'il donne une idée de la méthode et des résultats auxquels est actuellement arrivée la science sociale.

Les études publiées dans ce livre sont donc, pour une grande partie, le résultat des recherches de Henri de Tourville, qui a été le plus complètement l'héritier du génie de F. Le Play. Pendant vingt-cinq ans, il a poursuivi, avec le concours de nos collaborateurs de la *Science sociale,* dont on trouvera les noms dans cet ouvrage, la tâche difficile, qui consistait à continuer, à rectifier et à compléter les travaux de notre maître commun.

Le public n'a pas encore pu apprécier à sa haute valeur le labeur immense et la rare puissance d'esprit de Henri de Tourville, parce que, plus soucieux de continuer ses travaux que de les publier, il ne les a guère communiqués qu'à ses amis. Je dois rendre ce témoignage que, sans lui, jamais cet ouvrage n'aurait été écrit.

Mais cet ouvrage lui-même ne représente qu'une faible partie des résultats auxquels nous sommes actuellement arrivés. Pour permettre au public de se rendre compte de ces résultats, j'indique, à la fin de chaque chapitre, les études des collaborateurs de la *Science sociale* qui se rapportent à des types plus ou moins similaires. En lisant ces diverses études dans l'ordre que j'indique, on aura un exposé méthodique et complet de l'état actuel de la science sociale. Cette lecture donnera l'impression que ces travaux, poursuivis obscurément pendant vingt-cinq années, ont vraiment abouti à constituer une science nouvelle, qui est appelée à renouveler une partie de nos connaissances.

Cet ouvrage doit servir de base à l'enseignement de la géographie et de l'histoire à l'*École des Roches*. C'est pour cela que je me décide à le publier avant le volume des *Français d'aujourd'hui*, qui doit décrire *les types sociaux du Nord.*

EDMOND DEMOLINS.

École des Roches, près Verneuil (Eure).

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉGLISE

ET LES RACES PARTICULARISTES

L'observation permet-elle de dire que l'Église n'est pas faite pour s'adapter aux races particularistes? Il n'en est rien.

Beaucoup d'assertions courent et ont couru le monde, qui sont le résultat d'une observation conduite sans méthode exacte, et où l'on a pris une partie du fait pour sa totalité. Ce sont des appréciations « en l'air », de simples impressions, parfois très vives, mais prises d'un coin du fait, non de sa vue complète.

Il est de fait que l'Église est, au temps présent, dans une de ses mauvaises époques. Elle a été atteinte de maux plus douloureux. Mais elle est, pour le moment, dans un sensible état de dépression. Je crois qu'à vrai dire tout le monde, ou peu s'en faut, est d'accord là-dessus. Ses adversaires s'en réjouissent et en triomphent très haut. Ses partisans se lamentent et accusent toutes sortes de causes. Il n'y a guère que quand on les serre de trop près et avec exagération, qu'ils se retournent en sens contraire, et, dédisant beaucoup de leurs plaintes spontanées, s'efforcent d'établir que jamais l'Église n'a été en plus magistral état. Mais, retombant bientôt sous le sentiment de la réalité, ils se demandent : « Que pourrait-on donc bien faire pour sortir enfin de cette crise? » Ainsi on peut dire que tout n'est pas au point.

Mais l'erreur commune de beaucoup d'adversaires et de beaucoup de partisans de l'Église est de la considérer comme étant actuellement tout ce qu'elle peut être et tout ce qu'elle doit jamais être. Puis il y a la théorie du « bloc ». Pour condamner l'Église, on la prend en bloc, sans distinguer ce qu'elle est essentiellement et ce qu'elle est par accident; de même que, pour la justifier, on a le tort de la prendre en bloc, sans avoir soin de discerner ce qu'elle est immuablement et par nature, et ce qui, en elle, peut et doit changer.

Il n'est pas possible d'admettre que la discussion se pose sur ce terrain-là. La doctrine catholique, elle-même et la première, se refuse absolument à soutenir que l'Église, prise dans sa manière d'être spéciale à telle époque ou à telle autre, soit, dans toutes ses parties, immuable, intangible, irréformable. Et ce n'est pas la doctrine seulement, ce sont les faits qui disent que, dans l'Église, il y a certaines choses déterminées qui lui sont essentielles, sans lesquelles, ni ici ni là, elle n'est plus, et d'autres choses en nombre indéterminé, qui sont chez elle accidentelles, qui lui viennent des circonstances et qui sont des applications modifiables.

Ces principes et ces faits, indéniables et parfaitement concordants, étant ainsi posés, la question est de savoir si ce qu'on reproche à l'Église lui appartient essentiellement, inséparablement, ou n'est qu'accidentel et destiné à disparaître.

Pour trancher cette question, on peut employer deux méthodes : l'examen des principes et l'observation des faits.

Par l'examen des principes, on peut démontrer que telle manière de faire, en vigueur, en crédit ou en vogue dans l'Église à un moment donné, n'est pas nécessairement requise par ses principes; que c'est un mode d'application particulier, relatif à telle circonstance accidentelle; que ce n'est pas une application obligatoire en soi, indispensable en doctrine, mais seulement facultative de sa nature, et gouvernée par les conditions du lieu et du temps. Cette méthode de discussion convient à ceux qui ont besoin d'être éclairés sur la doctrine. Parmi ceux-là sont les catholiques insuffisamment instruits, qui ap-

préhendent, à l'accommodement de l'Église avec les races particularistes, des difficultés du côté des principes. Cette méthode a encore un intérêt particulier pour les esprits théoriques, qui s'intéressent, et non sans raison, aux doctrines. Elle est, en fin de compte, d'un intérêt général pour tous ceux — et ils sont nombreux — qui faussent dans leur esprit la doctrine de l'Église, soit adversaires, soit partisans.

Par l'observation des faits, on démontre que tel fait n'est pas imputable à telle cause, mais à telle autre, parce qu'il s'isole de la première, et non pas de la seconde, avec laquelle il est dans un rapport nécessaire selon des proportions constantes. Cette méthode de démonstration, très profitable pour tous, est particulièrement utile vis-à-vis des catholiques, qui, rassurés sur la doctrine, sont troublés par les faits; vis-à-vis des adversaires de l'Église, qui s'efforcent de tirer contre elle argument des faits; vis-à-vis des esprits à tournure pratique, qui veulent se persuader des choses par les faits.

C'est cette méthode qu'il s'agit d'appliquer ici. Je démontrerai par les faits :

1° Que la répudiation de l'autorité de l'Église n'engendre pas le particularisme; 2° que le particularisme s'adapte avec l'Église et lui est favorable; 3° que le particularisme n'est pas né du protestantisme : 4° que le particularisme est né d'une formation sociale d'ordre naturel; 5° que le protestantisme doit au particularisme d'ordre social naturel, ce qu'il a acquis de tendances particularistes; 6° que l'Église doit à la formation naturelle quasi-communautaire des races néo-latines ce qu'elle offre accidentellement de résistance aux tendances particularistes.

Et d'abord : *La répudiation de l'autorité de l'Église n'engendre pas le particularisme.* Cette répudiation est commune à tous les hétérodoxes; or, il s'en faut de beaucoup que tous soient devenus particularistes. Les hétérodoxes de l'Orient sont tous autoritaristes, traditionnels, routiniers, stagnants, en vertu de la formation communautaire orientale. Les hétérodoxes de l'Europe Centrale, les protestants de race celtique ou germanique, non saxonne, sont autoritaristes, quasi patriarcaux, pro-

gressistes seulement par la centralisation, par l'appel à l'État, et cela en vertu de leur formation quasi communautaire. Les hétérodoxes de l'Occident, les protestants de race norvégienne, saxonne et anglo-saxonne sont particularistes, en vertu des circonstances spéciales de la formation originaire de cette race et des conditions déterminées de sa conservation, comme on peut le voir dans l'Histoire de la Formation particulariste tirée de la science sociale et publiée dans cette Revue.

Mais il y a plus : *Le particularisme s'adapte avec l'Église et lui est favorable.* Les races particularistes ont toutes été catholiques, dans le temps où elles étaient déjà particularistes, et même le plus particularistes, alors qu'elles ont nettement formulé et moulé en airain leur constitution particulariste. L'Angleterre était catholique quand, sous Édouard le Confesseur, elle a proclamé la *Common Law*, dite « Loi du bon roi Édouard », et quand, au début du XIIIe siècle, elle a établi la « Grande Charte ». L'Angleterre était catholique, quand le particularisme des Saxons a triomphé des non-particularistes, Angles, Danois, Normands, qui le voulaient dominer. C'est le particularisme des Francs et des Saxons du continent qui a fait le Moyen Age, si brillant pour l'Église. Aujourd'hui, c'est chez les particularistes les plus en avant, dans les possessions anglaises et aux États-Unis que l'Église jouit de la plus grande liberté et fait ses progrès les plus marquants.

De ces faits, il est nécessaire de conclure que : *Le particularisme n'est pas né du protestantisme.* Il lui est bien antérieur.

Le particularisme est né d'une formation sociale, d'ordre naturel, qui s'est faite, il y a deux mille ans, dans les fiords de la Norvège, par un peuplement d'émigrants individuels et capables, sortis des familles des beaux paysans goths de la Scandinavie orientale. De là, sous la conduite des guerriers de migration odinique, ils sont descendus dans la Plaine Saxonne, dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne. Les Norvégiens actuels en présentent encore très bien le type originaire. Les Anglo-Saxons d'Amérique en montrent le type le plus avancé. Il n'y a pas eu de formation particulariste, si ce n'est par assimilation, en dehors de la trans-

mission historique que je viens de dire. On peut faire le tour du monde et remonter à travers tous les temps, on ne trouvera pas de particularisme qui vienne d'autre cause que de ces causes démontrées. Tous les faits sont là, et c'est une démonstration qu'on pourra toujours recommencer. Qui voudra bien chercher, trouvera cela, et ne trouvera pas autre chose.

Le protestantisme doit au particularisme, d'ordre social naturel, ce qu'il a acquis de tendances particularistes. Le protestantisme a été reçu à la fois par des races quasi communautaires, et même communautaires, telles que les Allemands de la Baltique, les Suédois et les Écossais, et par des races particularistes, telles que les Saxons, en partie seulement, les Norvégiens et les Anglais. Suivant la loi des faits sociaux, chacune de ces races est restée dans sa formation sociale naturelle : les communautaires sont restés communautaires, et les particularistes, particularistes. Protestants et catholiques font la même erreur historique, quand ils inféodent leur foi à une forme sociale spéciale. Les origines du protestantisme ne sont pas d'allure particulariste. Presque partout, il a été introduit par des pouvoirs publics remarquablement autoritaristes et compressifs, même chez les peuples particularistes qui les subissaient tant bien que mal, par exemple en Angleterre. Si, chez ces peuples particularistes, à raison même de leur tendance naturelle, le pouvoir central est aujourd'hui atténué, il n'en subsiste pas moins avec éclat dans les autres pays protestants, par exemple en Allemagne. Mais c'est bien chez ces peuples particularistes que le particularisme est venu au secours du protestantisme, lequel peu à peu a succombé sous sa forme première, comme institution officielle, comme église établie, ou comme corporation religieuse compacte et unifiée. Chacun, ou à peu près, au sein même de l'Église anglicane et des communions protestantes d'ancienne dénomination, a, chez ces peuples particularistes, recouru à sa formation naturelle pour se maintenir à sa manière dans quelque croyance religieuse, et se faire une religion personnelle, la religion protestante primitive venant à défaillir. Et ce particularisme, appliqué au besoin religieux, a si bien pris la place du protestantisme pre-

mier et doctrinal, que par lui s'opère, en Angleterre et aux États-Unis, ce qui est précisément le contraire du protestantisme, le retour au catholicisme. La plupart des conversions actuelles, dans ces pays particularistes, sont des conversions absolument personnelles et spontanées, sans influence du milieu, et très souvent sans le concours du clergé catholique. Telle a été la marche des faits dans l'histoire du protestantisme : le protestantisme a dû au particularisme, qui est d'ordre social naturel, ce qu'il a acquis de tendances particularistes.

Inversement, mais par la même loi qui fait que la formation sociale naturelle agit favorablement ou défavorablement sur les choses religieuses, *l'Église doit à la formation naturelle quasi communautaire des races néo-latines ce qu'elle offre accidentellement de résistance aux tendances particularistes.* Autant le particularisme a été avantageux au protestantisme, comme je viens de le dire, et autant il l'a été pour l'Église au Moyen Age, comme je l'ai dit plus haut, autant l'autoritarisme néo-latin est aujourd'hui devenu désavantageux à l'Église. Que le souverain pontife ait dans l'Église tous les pouvoirs, en principe, ce n'est pas là ce qui décide de l'usage qu'il en fait. Les faits sont là pour démontrer que cette autorité a inévitablement été amenée à s'exercer de manières les plus différentes suivant les différents états sociaux. Et, comme la chose est patente à qui connaît l'histoire, je me bornerai à un simple exemple de ce temps-ci. L'intervention usuelle, fréquente, détaillée, de la papauté a exactement suivi le développement des communications et de la centralisation, de sorte que là où, aujourd'hui même, expirent ces deux faits, le gouvernement effectif de la papauté n'est plus le même : c'est ainsi que les pays de vraies missions, où les communications et les informations sont difficiles, ont un clergé, ordinairement de réguliers, qui emporte avec lui des pleins pouvoirs absolument inconnus aux pays catholiques, lesquels ont recours incessamment à Rome. Tout ceci est évidemment relatif aux circonstances et aux dispositions d'esprit sociales. Il en est là comme du pouvoir souverain dans l'ordre naturel lui-même. Toute nation a, en principe, et par droit fondamen-

tal et essentiel, le pouvoir souverain complet pour obvier à tous les besoins : on dit avec raison que le parlement anglais, tout particulariste que soit la nation, a le pouvoir de tout faire pour le pays, sauf de changer une femme en homme. Je veux bien que ce pouvoir total dans le peuple, pouvoir qui lui vient de Dieu, soit sujet à des limitations dites constitutionnelles, ce qui n'a pas lieu pour le pouvoir du souverain pontife dans l'Église. Il ne faut pourtant pas oublier que l'Église, elle aussi, a une constitution essentielle, et que, par un fait unique au monde, elle l'a toujours pratiquée comme absolument inviolable. Mais je me borne à cette observation que, politique ou religieux, le pouvoir est, en fait, indispensablement influencé et déterminé, dans son exercice, par les conditions ambiantes de la société. Que de choses l'Église a été déterminée à faire par des influences et des circonstances du dehors! Ainsi, l'unité de rite, qui s'arrête aux limites des formations sociales analogues entre elles; de même l'unité de langue liturgique; la suprématie politique de la papauté au Moyen Age, avec la féodalité; l'organisation territoriale épiscopale, prise sur les délimitations administratives romaines; les modes successifs d'élection des papes, etc..., etc... C'est par une influence de ce genre, prise de la formation sociale des peuples néo-latins, que l'Église a adopté une pratique de l'autorité qu'elle a rencontrée partout autour d'elle. Dès que la pratique différente des races particularistes apparaîtra incontestablement comme meilleure, l'Église l'emploiera. C'est ce qu'elle a toujours fait. C'est ainsi qu'elle ne fait pas actuellement, de l'excommunication nominale et solennelle, de l'interdit sur les pays, de la dispense des engagements de sujétion politique, et de bien d'autres choses, l'usage qui s'accordait avec un autre état social. C'est ainsi qu'après Charlemagne, beaucoup des plus illustres personnages de l'Église croyaient bon d'appeler de leurs vœux et de leurs efforts une continuation de l'Empire romain de Constantin, tandis que, les faits marchant, l'Église n'a pas tardé à entrer dans un régime tout nouveau, et particulariste dans son fond, le régime féodal. Beaucoup de manières

de faire ont commencé dans l'Église par l'impulsion première d'une minorité.

Ainsi cette scolastique, qui a été si puissante dans les études religieuses, s'est introduite d'abord péniblement par le patronage des quelques prédécesseurs de Thomas d'Aquin, et la philosophie d'Aristote, bientôt devenu « le Maître », a un instant failli être rejetée en bloc. Si aujourd'hui on observe à l'intérieur de l'Église la lutte entre la formation particulariste et la formation néo-latine, on remarque nettement que c'est là un conflit non pas religieux, mais foncièrement social. La preuve en est que la division se fait, entre les deux tendances, sur toute la série des institutions sociales, et non pas seulement sur la question seule et unique de savoir si l'Église se montrera plus favorable aux peuples particularistes. Les mêmes personnes qui veulent retenir les formes néo-latines dans la pratique de l'Église, veulent retenir dans la société civile les traditions néo-latines de la famille, de l'éducation physique et mentale, de la domesticité, de l'héritage, de l'organisation industrielle, du patronage, du commerce, de l'instruction, des relations et des usages du monde, c'est-à-dire du voisinage, des pouvoirs publics, des rapports de l'Église et de l'État, etc., etc. Et ceux qui ne veulent pas que l'Église se montre favorable aux races particularistes ne sont pas invariablement et essentiellement les plus éclairés et les plus solides dans la foi catholique, mais les plus entrés dans l'ancien système social : ce sont les classes dites anciennes, et les pays dits vieux pays. D'où il suit que la résistance au particularisme, parmi les catholiques, ne vient pas de la foi, mais de l'opinion sociale.

Or, l'Église, je l'ai montré, n'est pas liée essentiellement à cette forme sociale qui s'en va, qui perd du terrain tous les jours, et qui se trouve inférieure d'abord sur un point, ensuite sur un autre, à mesure que l'épreuve se déroule.

***

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

DEUXIÈME PARTIE (1)

IV

LE TRAVAIL. — LE PERSONNEL.

Nous avons vu que la culture commerciale, inspirée par le principe de la division du travail, favorisée par les forces naturelles du Lieu et dotée d'une supériorité écrasante dans chacun des éléments constitutifs de la méthode du travail (objet, outillage, atelier, opération), représentait un tel progrès dans l'exploitation de la terre, que l'ancienne méthode traditionnelle, la culture ménagère intégrale, était frappée à mort.

Faut-il le regretter? Évidemment non pour le consommateur, à qui la spécialisation commerciale de la culture fournit la vie meilleure et à meilleur marché. Mais pour le producteur, pour le rural, cette nouvelle méthode sera-t-elle un bien? Et d'abord, tandis que sa rivale ne nourrit plus son homme, elle le fait vivre, et vivre bien ; c'est déjà quelque chose. Mais, si la transformation qu'elle impose est matériellement profitable au producteur, le sera-t-elle aussi moralement? S'affirmera-t-elle, en définitive, comme un progrès de la race? Car, en fin de compte, il faut toujours aboutir là. Tout progrès n'est progrès que s'il fait progresser l'homme.

(1) Voir l'article précédent, livraison de janvier 1901, p. 46.

Nous allons nous en rendre compte en comparant aujourd'hui les ouvriers que forment nos deux méthodes de culture. Il ne sera question cette fois que de l'ouvrier en tant qu'ouvrier, non pas encore de l'ouvrier homme de la famille, homme de la vie privée, homme de la vie publique; celui-ci nous occupera plus tard.

La spécialisation commerciale exige-t-elle et forme-t-elle un ouvrier supérieur au paysan en tant qu'ouvrier?

Il s'agit d'établir l'action de nos deux méthodes sur le groupement de l'atelier.

Le phénomène fondamental que présente le travail quant à l'organisation du personnel est celui-ci :

A mesure que le travail progresse, la disposition en échappe à la famille ouvrière.

Le fait est facile à constater dans la fabrication et dans le commerce; leur enfance se contentait du petit commerçant, de l'artisan; leur adolescence a fait naître les Grands Magasins du Louvre, le Creusot. C'est au tour de la culture maintenant, et c'est ce que nous allons vérifier avec la spécialisation agricole.

L'organisation du personnel donne lieu à deux grandes distinctions :

1° Ou bien la disposition du travail appartient à la famille ouvrière, qui travaille à son compte; nous allons l'observer dans la culture ménagère intégrale;

2° Ou bien la disposition du travail appartient au patron, l'ouvrier travaillant pour le patron; c'est le fait de la culture commerciale spécialisée.

I. — LE PERSONNEL DE LA CULTURE MÉNAGÈRE INTÉGRALE. LE PAYSAN.

Par qui est fait le travail et dans quelles conditions? Dans la culture ménagère, l'ouvrier travaille à son compte. Et ici, les ouvriers, ce sont les membres de la famille ou leurs remplaçants.

Le travail de la ferme se prête même à une certaine élasticité à ce point de vue. Il donne emploi à tous les membres de la famille. Certains produits apparaissent ou disparaissent suivant le nombre des enfants. Par exemple, on aura un troupeau de dindons ou d'oies, lorsqu'on aura un enfant pour les mener. Ce travail utilisera l'enfant, mais ne sera pas considéré comme assez fructueux pour un gagiste. Il sera supprimé, si un deuxième enfant ne peut remplacer l'aîné, quand celui-ci aura grandi et pourra faire mieux. Il reparaîtra, quand il y aura des petits enfants. C'est ce qui a fait dire que les familles nombreuses étaient une richesse à la campagne; elles fournissaient des ouvriers naturels.

Le paysan propriétaire. — Que le paysan travaille à son compte quand il est propriétaire, cela est évident.

Le paysan fermier. — Cela est vrai encore quand il est fermier. Le fait de louer la terre, son instrument de travail, n'empêche pas qu'il ne bénéficie de tout son travail, grevé seulement par ce loyer fixe qui représente l'intérêt du capital immobilier qu'il emprunte.

Le paysan métayer. — Le cas ne paraît plus être le même dans le métayage. Le métayer ne semble plus travailler à son compte. Mais, pour une grande partie, il ressemble fort au fermier. Il y a, dans les produits de la ferme, des produits impartageables, parce qu'ils sont à peu près impossibles à contrôler exactement : par exemple, la quantité de lait fournie par les vaches. Elle varie constamment suivant la nourriture, l'état de gestation ou d'allaitement. La quantité de beurre fournie par le lait varie également, suivant mille circonstances. Le nombre des volailles en liberté est à peu près impossible à déterminer.

Aussi, pour éviter des discussions sans fin, ces produits donnent-ils lieu à des redevances fixes. Le métayer fournit tant de volailles, tant de livres de beurre. Ces petits produits ont facilement fait l'objet de concessions de la part des propriétaires, qui n'en perçoivent jamais la moitié.

La porcherie est souvent abandonnée au métayer pour une somme fixe, parce qu'un porc ne peut être envoyé au propri-

taire éloigné, comme des livres de beurre ou des volailles.

Il y a des tolérances : une chèvre, des lapins, qui ne comptent pas.

Enfin, le potager du métayer ne doit rien au propriétaire.

Dès lors nous voyons toutes les préoccupations du métayer se tourner vers les produits de la cour, dans lesquels il a la meilleure part. La culture des pommes de terre pour les porcs augmente, comme celle des plantes potagères (choux, carottes, betteraves) qui donnent du lait aux vaches. C'est à ces cultures privilégiées que vont les soins, le temps, le travail, le fumier.

En sorte que le propriétaire est loin d'être pour moitié dans le fruit du travail. Il ne prend sa moitié, en définitive, que dans le blé et la vente des veaux et des vaches de rebut. Le métayer travaille donc à son compte, comme le fermier, avec cette différence que son fermage varie suivant la récolte des grains; mais, comme il y a de ce chef plus de chances de diminution que d'augmentation, le métayer se trouve avoir fait une assurance contre la perte.

Le paysan domestique de ferme. — Les domestiques de ferme rentrent dans ces conditions. Ils remplacent les membres de la famille qui manquent, ils font partie de la famille. Aussi peu « salariés » que possible, leurs gages sont infimes; ils sont principalement payés en nature, logés, nourris. Ils travaillent donc, en quelque manière, pour leur compte; ils sont intéressés à la réussite du blé, des pommes de terre, qu'ils mangeront. Bien plus, ils sont intéressés à ce qui n'est pas leur propre affaire : le berger ne se fera pas prier pour donner un coup de bêche au potager, et en passant il fermera la porte du toit aux porcs, laissée entr'ouverte ; si le porc s'échappait, et qu'il arrivât par malheur qu'il se cassât la patte, le berger sait bien qu'il faudrait le manger, quoique maigre.

Le domestique de ferme peut donc être assimilé à un membre de la famille, sauf cette infériorité qu'il exige un salaire.

Le paysan journalier. — Reste l'homme de journée. Il rentre aussi dans ce cadre familial C'est un ami, un voisin, que l'on prend d'habitude, à son jour. C'est un membre momentané de la

famille. On le nourrit, on le paie à la journée et il travaille avec le patron. S'il s'agit de faucher, le patron se placera en tête et il faudra bien le suivre. Un tâcheron ne serait pas plus avantageux, il faudrait le payer plus cher en argent; aussi ce mode d'engagement n'est-il pas fréquent; la besogne d'ailleurs est trop coupée. Après que le pré sera fauché, le paysan ne sera pas mécontent de faire tirer du puits, à son faucheur, l'eau pour les animaux, ou de profiter de ce qu'on est deux, occasion attendue, pour accomplir quelque opération délicate, tondre, par exemple, un cheval un peu chatouilleux.

Mais, avec le domestique comme avec le journalier, ce n'est pas seulement la surveillance du patron qui est indispensable, c'est sa présence, sa coopération à la même besogne. Les ouvriers veulent bien fournir leur part de travail pour recevoir leur part de nourriture, mais non travailler pour engraisser le patron. Le fermier qui ne travaillerait pas avec ses gens serait du reste un paresseux; une ferme ne nécessite pas une direction assez absorbante pour exonérer son chef du travail manuel. Sans cette surveillance patronale, la mollesse du travail des gagistes aurait vite amené la ruine.

Ainsi donc, dans la culture ménagère, l'ouvrier, bien qu'avec des nuances très marquées, travaille à son compte. C'est une bonne condition pour atteindre le but visé; aussi est-il atteint. Mais n'oublions pas qu'ici, le but visé, c'est un avantage en nature : se nourrir. Là est l'intérêt capital. Le bénéfice pécuniaire vient après : on ne saurait lui sacrifier le principal, qui est d'assurer la vie.

Il en résulte que le travail ne trouve pas une sanction, un juge à satisfaire comme est l'acheteur du marché par exemple. Le juge, ici, c'est le producteur lui-même, qui est un consommateur rompu à l'endurance. Travaillera-t-il plus pour manger mieux, ou se contentera-t-il de ce qu'il a obtenu? Je ne prétends pas qu'il ne préférerait pas le bon produit au misérable; mais ce n'est pas au moment de se mettre à table qu'il a ce choix, c'est six mois auparavant, quand il aurait fallu donner une deuxième façon aux pommes de terre. Et il a espéré que la saison favorable

ne rendrait pas ce travail nécessaire. Et puis, il avait tant à faire! Il n'a plus qu'à se résigner; c'est ce qu'il fait.

On peut en dire autant pour la poursuite du bénéfice pécuniaire. Il l'atteint dans les bonnes années. Mais l'année sera-t-elle bonne? Ce n'est pas le travail, c'est la chance qui la donne, dans l'opinion du paysan, et cela est vrai avec sa manière de faire. Il l'espère donc, mais mesure sa peine afin de ne pas être dupe si l'année ne répondait pas à son désir.

Il n'en va plus de même si son but essentiel est menacé. Le fatalisme disparaît, un effort désespéré le remplace. S'agit-il d'assurer la rentrée du foin ou de la moisson, le paysan ne comptera pas sur le beau temps, mais travaillera jusqu'à 18 et 20 heures par jour. C'est que sa vie en dépend. Je connais un journalier, qui, sa journée finie, piochait sa vigne au clair de la lune, à 10 heures du soir. C'était pour boire du vin, non pour le vendre.

En résumé, *dans la culture ménagère, l'ouvrier travaille à son compte; aussi atteint-il le but visé, se suffire. Mais, seul juge de son produit, il ne lui accorde que le minimum d'efforts, quitte à se contenter ensuite de l'avoir inférieur.*

II. — COMPARAISON DU PERSONNEL OUVRIER DE LA CULTURE COMMERCIALE SPÉCIALISÉE AVEC LE PERSONNEL DE LA CULTURE MÉNAGÈRE INTÉGRALE. — L'OUVRIER SPÉCIALISÉ.

Dans la spécialisation, sauf certaines petites spécialités où le patron-ouvrier peut produire en grand — par exemple, la spécialité des fruits, des pêches de Montreuil, du raisin de Thomery, des fraises dans le Midi, — la tendance au grand atelier est bien marquée. Là, le cadre familial est rompu; les ouvriers ne sont plus les membres d'une même famille, ou leurs remplaçants, mais des individus isolés, sans lien entre eux.

Alors c'est le patron qui a la part prépondérante dans le succès du travail et qui en a la disposition. L'ouvrier travaille au compte du patron.

C'est ce travail non intéressé, faible comme rendement, tou-

jours imparfait, qui a été la principale cause de ruine des exploitations directes de fermes plus ou moins modèles, où, par le fait de l'étendue, la surveillance est d'autant plus difficile qu'elle est plus nécessaire.

Le spécialisé ne saurait s'en tirer avec ce système. D'un côté, il lui faut faire bien, car il ne consomme pas ses produits comme le paysan, et le marché les lui refuserait ; de l'autre, il ne peut, comme le fermier, s'astreindre à une surveillance incessante ; il ne veut pas faire le garde-chiourme et ne le peut pas. Il lui faut s'absenter pour placer ses produits, pour se tenir au courant. La direction seule suffit à l'absorber. Que fait-il donc? Il intéresse l'ouvrier par deux combinaisons qui lui laissent la liberté nécessaire : une part dans les bénéfices des produits (mais alors sans aucune des réserves que nous avons vues pour le métayer ou le travail à la tâche. Ces combinaisons ne sont possibles qu'avec la production en grand. La part dans les bénéfices doit représenter plus que le salaire habituel pour être acceptée de l'ouvrier, qui sait qu'il aura un effort plus grand à faire. Le travail à la tâche exige un établissement de prix qui ne se fait que quand il en vaut la peine et qu'on a intérêt à aller vite.

Si, paysan, j'ai cinq pommiers à planter, je ferai faire les trous par l'homme qui travaille dans mon potager, et devrai le surveiller pour qu'il ne perde pas trop de temps. Il me fera deux à trois trous dans sa journée payée quarante sous, et il n'y arrivera que si je n'ai pas eu à m'absenter ; sinon, il trouvera je ne sais combien d'excuses pour prouver qu'il n'a pu les achever : la terre était sèche, il a rencontré une veine de pierres, etc.

Si, spécialisé, je plante mille pommiers par an, j'ai tout intérêt à estimer le travail et à le donner à la tâche. Une fois le marché fait, je n'aurai plus à m'occuper de rien ; mon tâcheron fera six trous par jour et gagnera six francs. Quand il aura fini, je n'aurai qu'à prendre livraison du travail en vérifiant si les dimensions ont été observées. Il aura gagné davantage ; et moi j'y aurai gagné le temps de ma surveillance et un travail plus vite fait. Lui, de l'argent, moi du temps. Mais le temps, c'est de l'argent pour le spécialisé qui sait l'employer.

Entre le tâcheron indépendant, travailleur, ambitieux, et le journalier dépendant ou le fermier son surveillant — tous deux plus ménagers de leur peine qu'ardents au gain, — il y a la même différence qu'entre le cocher de fiacre à la course et le cocher de fiacre à l'heure. Le spécialisé sera donc favorisé dans son personnel, non seulement parce que son contrat de travail stimule tout ouvrier, mais encore parce qu'il est recherché par les travailleurs et peu prisé des paresseux.

Mais est-il possible de tout faire à la tâche?

Je sais bien qu'en la pratique certaines opérations semblent exclure le travail à la tâche et qu'on trouve des tâcherons dans la culture ménagère et des journaliers dans la spécialisation; mais les deux méthodes vont en sens inverse. Plus la culture ménagère est dans son type pur, moins elle laisse de place pour le travail à la tâche, à cause de la production en petit et aussi de l'entremêlement des travaux, conséquence de leur variété, qui fait que dans la même journée on exécute bon nombre d'opérations de nature très différente, réclamant de très différentes aptitudes. Ainsi vous entendrez un fermier excuser un mauvais faucheur en disant : « Il ne sait pas faucher, mais c'est bien commode, il se met à tout. » C'est que faucher n'est qu'un détail dans l'ensemble de ce qu'il demande à cet homme. Ce cumul disparaissant par la spécialisation, par la production en grand, par la division du travail qui en est la conséquence, la tendance au travail à la tâche est forcée, parce que l'état des choses est exactement retourné. Et cette tendance atteint des proportions qu'on ne soupçonne pas. L'exemple suivant, quoique pris hors de l'agriculture, me paraît de nature à en donner une idée. Le directeur d'un de nos Grands Magasins disait un jour devant moi :

— Chez nous il n'y a pour ainsi dire pas de traitements fixes. Tout se fait à la tâche.

— Mais tous vos employés, pourtant, ne sont pas à la tâche?

— Tous.

— Comment, même les garçons de recette?

— Parfaitement. Les garçons de recette ont un tant pour cent de leurs recettes. Oui, il y a, paraît-il, deux manières de

toucher une facture selon qu'on y est intéressé ou non. Le garçon intéressé connaît l'heure à laquelle il doit se présenter pour rencontrer le client. Il sait insister, attendre. Je ne saurais vous dire comment il s'y prend, mais, de fait, depuis que nous avons intéressé nos garçons de recette, nous y trouvons avantage, nos factures sont recouvrées plus régulièrement.

Le même fait se reproduit dans la culture spécialisée.

En résumé, *l'ouvrier du spécialisé, intéressé par le travail à la tâche, donne le maximum d'effet utile.*

Tel est le fait capital. Voyons maintenant ce que l'influence du Lieu et de nos deux méthodes de travail font de l'ouvrier

Le Lieu. — Le paysan en est étroitement dépendant, son nom l'indique. Enfant du *pays*, il est fait par lui et pour lui. C'est une « espèce » du pays. Le Lieu a ses productions naturelles végétales et animales : le paysan est sa production humaine spontanée. C'est un homme rudimentaire. Entre l'homme libéré, roi de la création, et les êtres non doués de raison, il représente en quelque sorte une espèce intermédiaire, une transition. Il n'est pas doué de *mobilité*. Comme pour les végétaux, on dira qu'il est attaché au sol, qu'il y a pris racine, qu'ailleurs il est transplanté, qu'il ne peut s'acclimater en dehors de son pays d'origine, qu'il souffre du mal du pays. Le hasard de sa naissance l'a fixé pour toujours. Un déplacement le *dépayse*, le mot est frappant et montre bien le désarroi qui alors annihile cet homme et lui fait perdre jusqu'à son nom.

Le spécialisé est un homme fait. La faculté de se mouvoir en fait le roi de la terre, et non plus un produit local, un produit dépendant de la localité. Tandis que le paysan se soumet à la loi du pays, le spécialisé, indépendant du lieu, ne reconnaît que la loi du travail. Il va chercher le lieu qui lui convient; il ne lui reste pas attaché. Il n'est pas dévoué à la terre; il faut qu'elle le serve.

Un pépiniériste m'expliquait qu'il préférait prendre à loyer pour cinq ans ses terres à pépinières. Après ce temps le paysan

les retrouve améliorées pour la culture par le défoncement, mais elles sont épuisées pour les arbres. Si le pépiniériste les gardait, il devrait y apporter des engrais ; il préfère en louer d'autres, comme le colon des pays neufs, qui a intérêt à épuiser sa terre par des cultures successives de blé sans engrais, et à passer ensuite plus loin.

Le paysan connaît son pays traditionnellement, empiriquement, mais à un seul point de vue : sa méthode de travail. Ayant à cultiver certains produits à l'encontre des conditions du lieu, il saura où les placer pour le faire le moins à rebours possible. Dans un pays réfractaire au pommier, il choisira bien l'endroit où cet arbre végétera le moins mal. Il logera ses poulets dans l'endroit le plus sec de sa ferme humide. Notre pépiniériste, lui, connaît scientifiquement les nécessités de sa spécialisation. Ignorant du pays, il ne louera qu'après avoir fait faire l'analyse chimique de la terre et obtenu l'assurance qu'elle sera favorable aux arbres.

L'objet du travail. — Le paysan s'adonne à une grande variété d'objets, qu'il cultive en petite quantité et produit misérablement. Quelle influence cette manière de faire exerce-t-elle sur lui ? Il sait beaucoup de choses, dit-on. Oui, mais comment? Mal, de la façon la plus empirique et la plus rudimentaire. Il connaît toutes les cultures à peu près comme le sauvage connaît toutes les industries. Comment a-t-il appris toutes ces choses ? Traditionnellement, par imitation, sans effort personnel qui développe. Il s'intéresse à beaucoup de choses, mais est-il pour cela plus éveillé, plus énergique? Il en profite pour se plaindre; il en a toujours le droit. Mais il peut, en même temps, toujours se réjouir. Sa vigne a coulé cette année, mais la pomme a donné. Il boira du cidre. En somme, il est d'ordinaire philosophe, sans souci, mou et gras. Enfin, dans les crises réelles, il a, pour se consoler, la solidarité de métier. Il souffre, mais comme tout le monde. Voilà qui lui fait supporter des misères incroyables. C'est la grande considération qui lui a permis d'atteindre son endurance proverbiale. Les paysans russes, de vrais paysans ceux-là, n'ont-ils pas inventé, pour lutter contre la famine en-

démique, un système qui a un nom et qui consiste à rester couché en hiver pour économiser la nourriture! Ils arrivent ainsi à ne presque plus manger.

Ce n'est pas par l'endurance passive, mais par l'effort actif, ce n'est pas par la tradition, mais par l'ingéniosité à innover, que le spécialisé se tire d'affaire. Il est homme avant tout, et s'il travaille pour manger, il mange pour travailler. Il préfère le travail au jeûne. Ne s'occupant que d'un objet, il veut le produire bien et en grand. S'il ne fait qu'une chose, du moins il la fait parfaitement. Il la connaît, non superficiellement, mais à fond. Il ne se contente pas d'une manière de faire acquise, mais, par un effort personnel toujours en éveil, il creuse son sujet et le perfectionne. Il n'a qu'un intérêt et non des intérêts destinés à se compenser au défaut les uns des autres; il ne saurait donc être fataliste. Se passer de vin, s'il est vigneron? Mais le vin ne représente plus pour lui seulement une boisson, ou même la boisson, mais aussi le pain, la viande et le reste, toute sa vie, en un mot; et il vit bien. Aussi, il se démène; il virole sa vigne contre la coulure, la sulfate contre le mildew, la défend contre la gelée par des nuages artificiels, à coups de canon contre la grêle. Ce n'est pas le paysan, qui boit du cidre quand le vin manque, qui a inventé toutes ces nouveautés qu'il n'accepte qu'en maugréant. Le spécialisé qui, dans sa ruine, n'aurait pas la consolation de la souffrance solidarisée, lutte avec rage, non pas seulement contre les fléaux, mais pour la simple conquête de la vie; et il l'obtient large et abondante.

L'outillage. — Le paysan, avons-nous vu, supplée par le tour de main à l'insuffisance de son outillage. Il est donc ingénieux, débrouillard, dira-t-on. Oui, dans les détails d'une chose connue, inférieure, rudimentaire. Il réparera son manche de faux avec une ligature de fil de fer, sa charrue avec un bout de planche rapportée et quelques clous, la roue de sa carriole avec une corde s'entre-croisant dans les rayons pour les retenir au moyeu. Toujours de l'inférieur, de l'à-peu-près. Enfin, conclut-on, il se tire d'affaire et le spécialisé ne le peut pas avec sa machine. En cas d'accident il faut, à celui-ci, faire venir une pièce de re-

change; il est arrêté, et le paysan le regarde avec la joie malicieuse qu'a dû connaître, aux premiers temps des chemins de fer, le postillon qui réparait son trait cassé devant le mécanicien désemparé par une avarie de sa locomotive. Pourtant la simple connaissance d'une machine, la compréhension de son fonctionnement, les incessants perfectionnements dont elle est capable, sa conduite, son entretien (graisser les rouages, serrer les écrous pour qu'elle travaille d'aplomb, placer une pièce de rechange, qui arrive toute faite mais qu'il faut adapter) tout cela suppose une supériorité de précision que ne saura atteindre notre débrouillard par à peu près. Donnez-lui seulement à placer une pièce interchangeable, et vous verrez qu'il arrivera à ne pas admettre l'interchangeabilité des pièces. Cette perfection le dépasse. Il est offusqué par l'idée que cette pièce puisse, telle qu'elle est, entrer en place du premier coup. Malgré tous les avertissements, il lui donnera un coup de lime pour commencer, parce qu'il estime que des gens qui n'ont pas pris mesure sur sa faucheuse, qui ne l'ont même pas vue, ne peuvent lui envoyer une pièce juste. Il la gâchera pour l'arranger. Tout au plus peut-il s'élever aux conceptions de l'ajusteur. C'est que, quand son manche de faux est trop gros pour entrer dans la douille, il l'affine avec son couteau, et, quand il est trop petit, il l'ajuste avec une cheville qu'il fabrique. L'outillage du spécialisé réclame donc des connaissances et une précision auxquelles l'autre ne saurait atteindre.

L'*atelier* du paysan est familial. Aussi allons-nous y voir tout se passer en famille. Rien de bien fixe, de bien déterminé ; on va au plus pressé, c'est toujours et pour tout la cote mal taillée. La solidarité y règne, c'est-à-dire à la fois le dévouement et l'égoïsme. Nous y trouvons des dupes et des roublards. Il faut que le travail se fasse ; tous y sont intéressés et il est fait par tous. Dès lors l'habileté personnelle dans les relations, l'entregent, l'intrigue commencent à paraître. On peut agir sur les autres pour se faire aider; c'est le fait du paresseux qui devient roublard pour faire moins que son devoir et recevoir plus que son dû. Il en a les moyens; il se met en retard, puis demande un coup de

main, pour un travail auquel la communauté est intéressée, et l'obtient. Ces injustices permanentes ont partout causé la destruction de la communauté agricole, à mesure qu'un travail plus intensif les mettait plus en relief. Mais la communauté est surtout le triomphe du pouvoir. Voyez la paysanne, sous le fardeau de l'herbe de ses vaches, rentrer accompagnée de son mari, qui porte sa pioche sur l'épaule : ils n'échangent pas leurs charges; ce n'est pas le plus fort qui porte le plus lourd, mais le plus maître qui s'en exonère.

Le spécialisé dans son atelier ne travaille pas en famille. Il ne reconnaît point de solidarité. Il n'a d'aide à recevoir de personne. Ce n'est pas son voisin qui lui donnera un coup de main, et il ne l'aide pas davantage. Chacun pour soi. C'est un égoïste, dira-t-on. C'est entendu; mais cet égoïste fait vivre sa famille. Sa femme et ses enfants restent à la maison. Le sauvage vit du travail de sa femme, le paysan la fait travailler plus que lui, le spécialisé la nourrit par son travail. Plus d'entregent ni d'intrigues. Ici, on n'agit pas sur les autres, mais sur soi-même. Le roublard, à la tâche, est celui qui travaille le plus, qui invente un moyen de gagner plus, c'est-à-dire d'en faire davantage. Ici, la tête travaille avec les bras, le cœur y est, l'homme s'emploie.

L'opération. — Passons à l'opération. Nous savons que, chez le paysan, elle se réduit à faire juste le nécessaire pour faire tout. C'est, dans chaque opération, un travail rudimentaire, un minimum de travail, à moins qu'une terre ingrate, un produit non favorisé ne réclament l'effort; mais c'est alors un travail à rebours, un travail appliqué à ce qui rapporte le moins. Le travail n'est pas trop ennuyeux : il est varié. Cet attrait relatif est extérieur, il provient de la variété des opérations que réclament de nombreux produits différents; il ne procède pas du travailleur, auquel les opérations traditionnelles se représentent chaque année immuables dans leur variété. L'habitude de ce travail distrayant rend le paysan incapable d'une application prolongée; il n'est pas accoutumé à faire longtemps la même opération; elle l'ennuie, surtout si elle réclame de lui une atten-

tion qu'il a remplacée, dans sa méthode, par la routine. Toujours en retard, il a devant lui beaucoup de travaux différents qui se présentent à la fois. Il en résulte que c'est un affairé, touchant à tout, habile à choisir parmi ces opérations celle qui, selon le temps et les circonstances, demandera le minimum d'efforts. Il est content, parce qu'il a le sentiment qu'il a beaucoup à faire, qu'il fait beaucoup. Comme il ne pense pas à se perfectionner, — ni d'ailleurs à grand'chose, — et que le manque de point de comparaison ne lui fait pas voir la nécessité du mieux, il a la conscience qu'il sait tout faire, puisqu'il fait tout; qu'il sait tout ce qui concerne son métier; qu'il n'a rien à apprendre.

Son point d'honneur, son amour-propre va aux travaux à rebours, dont il a le génie. Il joue la difficulté. Il excelle à faire pousser ce qui ne végète pas naturellement; et il l'obtient misérablement et à perte. C'est là qu'il met sa fierté. Il améliore la mauvaise terre, non normalement par la culture, mais pour permettre cette culture. Il n'enrichira pas d'azote, par la luzerne qu'il y sèmera, une profonde terre à luzerne, mais il fera venir de la luzerne dans une terre sans fond, en enlevant le banc de pierres qui lui nuit.

Quel intérêt un spécialisé peut-il trouver à répéter toujours une même opération qui exige une attention soutenue? Comment peut-il la rendre attrayante? En la perfectionnant. La variété pour lui vient de lui et non des opérations diversifiées, de l'intérieur et non de l'extérieur. Il connaît bien son travail, il n'est pas distrait par lui, mais absorbé par lui; il lui donne sa tête et son cœur. Il en connaît le côté faible. S'il trouvait un moyen de le réduire, un bénéfice immédiat s'ensuivrait. Il devient inventif, il a des idées, et de bonnes idées, parce que les mauvaises, se traduisant aussitôt par des pertes immédiates, tangibles, sont aussitôt abandonnées. Il ne choisit pas selon le temps le travail le moins pénible; il découvre le moyen de faire son travail malgré le temps.

Quand il gèle, on ne peut creuser la terre, dit le paysan, et il abandonne le fossé commencé pour quelque autre « bricole » en

retard, qu'il peut faire au chaud dans sa grange. Avant de partir le soir, quand il craint la gelée, le tâcheron recouvre le sol en prolongement de son fossé avec des ajoncs, des feuilles mortes, des bottes de paille : il sait préserver la terre de la gelée pour ne pas rester sans ouvrage. Il ne croit pas tout savoir, puisqu'il cherche toujours à apprendre.

La fierté que le paysan met à jouer la difficulté, le spécialisé la mettra à trouver la simplicité plus grande, le produit le plus favorisé, la terre la plus convenable. C'est qu'il apprécie les choses aux résultats, et non d'après l'effort de luxe. Aucune considération ne l'influence en faveur du travail improductif; il n'admet aucune excuse au travail à perte. Il travaille pour gagner le plus possible, dans le moins de temps et avec le moins de peine.

III. — LA DIFFÉRENCE DU SPÉCIALISTE ET DU SPÉCIALISÉ.

Si, après avoir analysé chez nos deux ouvriers les influences qu'ils reçoivent de chaque élément de leurs méthodes de travail toutes différentes, nous les regardons travailler, l'observation synthétique accusera encore ce que nous savons déjà. Quelques exemples et quelques considérations opposeront l'un à l'autre les deux types mis en relief.

Et d'abord nous devons donner ici l'explication du terme de « spécialisé » que nous avons choisi et la raison qui nous l'a fait choisir. Pourquoi pas celui de « spécialiste », qui se présentait tout naturellement pour désigner un homme spécialement occupé d'une seule des branches d'un même ordre de travail? La médecine a pour objet générique toutes les maladies; un médecin les soigne toutes. Un oculiste soigne spécialement celles des yeux; on l'appelle un spécialiste. De même, la culture a pour objet générique toutes les cultures; le paysan les fait toutes; celui qui ne s'occupe que d'une seule devrait s'appeler un spécialiste. Pourquoi ne pas adopter ce terme? C'est que le mot de spécialiste implique une idée d'aptitude exclusive, tandis que celui de spécialisé n'indique qu'une simple constatation de fait, et nous allons

montrer que c'est le paysan qui est un spécialiste, un exclusiviste, un spécialiste du pays, un spécialiste de méthode, déformé par son travail, rendu inapte à tout autre ; et son vainqueur, le spécialisé, n'est pas un spécialiste ; il est affranchi en fait par sa méthode de travail unique qui, dans l'ouvrier, respecte et fait valoir l'homme, augmente sa valeur d'homme, en développant des qualités qui le rendent plus apte à tout travail quelconque.

L'ouvrier de la culture ménagère est spécialiste de pays. Le premier homme qui s'est cantonné dans une ferme isolée, a créé pour ses besoins la culture ménagère, et il s'est adapté à ses exigences ; mais, depuis des siècles, la culture ménagère, effet de cet isolement, est devenue cause à son tour, et elle a façonné les générations. Les fils cultivent traditionnellement comme leurs pères. L'imperfectibilité de la méthode en a assuré la stabilité.

Mais, qu'un fait nouveau, le développement des transports, par exemple, supprimant l'isolement, raison d'être de cette antique méthode, la rendent inutile et bientôt impossible, nous découvrirons que la culture ménagère a créé un spécialiste aussi intransformable, aussi dérouté devant un progrès, que l'ouvrier de métier quand une machine prend sa place. Le malheureux se trouve devant un abîme ; son gagne-pain lui est retiré. Il n'avait de valeur que pour cette opération, c'était le fruit de longues années d'application à s'y perfectionner ; il ne peut à quarante ans redevenir apprenti ; tout lui manque. C'est vraiment poignant.

Le spécialiste créé par la culture ménagère, c'est l'homme du pays, le paysan. Ce n'est pas l'homme des champs, l'homme de la terre ; c'est l'homme du pays. Il ne vaut que là.

Mesurant tout à l'espace extraordinairement restreint où s'écoule sa vie, il dit du boucher *qu'il voyage*, parce qu'avec sa carriole il fréquente plusieurs communes. Dans cet étroit espace, il n'a appris que par tradition locale et par observation locale ; il connaît une seule manière de faire, dans un seul lieu. Il n'a pas de point de comparaison entre deux méthodes différentes, mais entre la bonne et la mauvaise manière de pratiquer la méthode du pays, entre ce que font les bons cultivateurs et ce que font les

paresseux. Pour lui, la terre est un mystère. Sur celle du pays, il croit détenir des secrets et possède en effet certaines données empiriques qu'il entremêle d'ailleurs de superstitions sans nombre. Quant à avoir la notion que la terre puisse donner lieu à des connaissances certaines, comme celles que fournit, par exemple, l'analyse chimique, il ne l'imagine même pas.

Si vous lui dites : « Ici, l'acide phosphorique manque; nous allons mettre du superphosphate pour faire pousser du trèfle », il n'y veut rien entendre, et devant la réussite même il n'est pas ébranlé. Il ne croira pas que vous avez agi d'après une connaissance certaine, mais que vous avez eu la chance de réussir dans une expérience tentée. Il notera le fait dans sa tête, mais seulement pour ce champ-là. Si vous voulez vous appuyer sur cet exemple pour opérer, avec les mêmes précautions scientifiques, sur le champ voisin, vous rencontrerez chez lui la même incrédulité. Le paysan ne généralise pas; il procède par recettes. En faisant de telle manière à telle place déterminée, on réussit. Ici la vigne vient bien; là, non. Pourquoi? Il n'y a pas de raison. La terre le veut ou ne le veut pas. Aussi, ailleurs et pas bien loin, à peine hors de pays, il se reconnaît incapable, il est *dépaysé*. J'ai eu des Angevins à mon service. Ils étaient perdus en Touraine, ne reconnaissaient plus leurs instruments, trouvaient tout changé. C'est une des principales raisons de l'émigration du paysan vers la ville et non vers d'autres campagnes. Il se trouve moins dépaysé en ville que dans une autre campagne.

L'ouvrier de la culture ménagère est spécialiste de méthode. — Spécialiste de pays, le paysan est encore plus spécialiste de méthode dans son travail. Le fait paraît étrange. Il semblerait, au premier abord, qu'il dût être un homme complet, et que, puisqu'il fait toutes les opérations qui concernent la culture, ce devrait être un jeu pour lui de ne faire qu'une d'entre elles. Qui peut le plus peut le moins.

Assurément le paysan est un être complet que son travail a développé d'une façon harmonieuse, mais si rudimentaire que ce n'est pas l'arbre isolé comparé à l'arbre serré de nos forêts, mais le buisson isolé comparé à la futaie. Le paysan est un

homme complet, comme le *patriarche* est un *patron complet;* il est un agriculteur universel, comme le patriarche est un patron universel. Il est spécialiste, arrêté dans son développement, non pas parce qu'il fait de tout, mais parce qu'il fait tout au minimum, avec le moindre effort.

Regardez labourer le paysan perpendiculairement à la route où passent les carrioles qui se rendent au marché. En faisant souffler ses chevaux au bout du sillon, il attend, adossé aux manchons de sa charrue, la voiture en vue. Il cause, il plaisante, il s'enquiert des cours. Il n'a pas perdu son temps, il travaille pour lui et il faut bien laisser souffler ses chevaux, se tenir au courant. Une heure de sa bordée a été ainsi employée sans qu'il s'en doute. Qu'a-t-il labouré en moins? Un are peut-être? Ce n'est pas une affaire! Voyez par contre le défonceur sur sa charrue à vapeur. Il ne fait pas d'effort physique comme le paysan, mais il a *la continuité de l'application.* Il ne s'arrête pas. Une heure perdue, ce serait tant de kilos de charbon brûlés pour rien et dix ares peut-être labourés en moins; or, il paie son charbon et est payé à la tâche.

Le faucheur, accompagné par le bruit rythmé de son coup de faux, décrit son demi-cercle; il ne pense à rien; l'effort est purement musculaire; le cerveau n'intervient pas. Il tourne la tête pour dire à celui qui le suit que le soleil monte, qu'on va pouvoir goûter; sa faux rencontre un piquet qu'il n'a pas vu; il n'en est pas fâché. On commençait à se lasser, dit-il, et il va battre sa faux à l'ombre d'un arbre.

Le conducteur de faucheuse est assis sur sa machine, la main sur le levier, prêt à relever la lame au moindre obstacle. Il ne peine pas comme le faucheur, mais s'il ne voyait pas le piquet, sa lame volerait en morceaux, le travail serait arrêté pour plusieurs jours peut-être, il faudrait faire venir une pièce de rechange. Il doit faire attention.

Le paysan est prévoyant, dit-on. Tout est relatif; il est prévoyant par comparaison avec le pasteur, c'est-à-dire le contemporain de la naissance du monde. En réalité, comparée au travail intense tel qu'on le comprend à notre époque, sa mé-

thode demande peu de prévoyance et c'est pour cette raison que la direction de la culture n'a pas échappé au paysan. Sa méthode demande peu de cette qualité rare qui consiste en l'*énergie morale* de faire effort bien avant la récolte, en cette *perspicacité intellectuelle* qui fait donner cet effort dans les meilleures conditions de rendement. La prévoyance qui lui est nécessaire, le paysan y est *rompu* dès l'enfance. Il sait qu'à la Saint-Joseph on met les pommes de terre en terre, et qu'à la Saint-Jean on fauche les prés; des proverbes le lui rappellent.

C'est un *minimum* qu'il a pu contrôler. Tel voisin, faisant ses 28 jours, n'a pu semer son seigle à la date voulue; l'effet en est constatable toute l'année. Il faut, dira-t-il, semer le seigle au 15 septembre, ou manquer de pain. Et l'effort qu'il ne ferait pas pour mieux faire, il le fera pour atteindre le résultat minimum qu'il vise.

Il est *soutenu* par l'exemple. En se croisant le soir sur la route, les cultivateurs se diront : « S'il fait beau demain, on sèmera les betteraves. » Et pendant qu'il préparera sa graine, le matin, il verra son voisin en train de semer. Et toute la commune sèmera le même jour. Il le fera donc, ne serait-ce que par respect humain, pour faire comme les autres, pour ne pas être montré au doigt, pour ne pas être raillé pendant six mois de ce que, faute d'avoir été semées au jour favorable, ses betteraves sont en retard. Et puis, pas de betteraves à donner aux vaches, pas de lait en hiver. Pas de lait, pas de beurre. Et c'est avec l'argent du beurre que la ménagère pourvoit au ménage. Pas de petit lait; le porc, dont il faudra se nourrir, donnera peu. Il est clair qu'entretenue par des considérations d'un horizon aussi restreint, l'énergie morale pour faire effort avant la récolte est réduite au minimum.

Quelle différence avec le spécialisé qui a en vue un perfectionnement, qui tente une opération dont le résultat n'est pas consacré par l'expérience, qui doit la faire de sa propre initiative, seul, contrairement à l'opinion générale et malgré les railleries, malgré les prédictions malveillantes. « Quel mal, dit-on, il va se donner pour rien. Il aura beau faire; si l'année n'y est pas, il ne récoltera pas! »

Quant à *la perspicacité intellectuelle* qui fait donner cet effort dans les meilleures conditions de rendement, le paysan n'en a cure; il consommera toujours ce qu'il produit.

Le spécialisé doit compter avec des inconnus, avec des aléas, que rien ne peut empêcher : la hausse et la baisse, la faveur de la clientèle. Parmi les variétés de sa spécialité, son produit est-il bien choisi? Sera-t-il demandé? Il ne lui suffit pas de produire l'espèce, mais la variété qui sera demandée l'année prochaine. Si l'on doit préférer sur le marché la « Hollande » à la « Magnum Bonum » que l'on aimait l'année dernière, il faut qu'il le devine. Il lance de nouveaux produits dont le succès est incertain, sur ce marché impitoyable où il ne rencontrera pas les complaisances du producteur-consommateur. Là, on ne tient pas compte des difficultés de la production. Il faut satisfaire l'acheteur. Il ne jouit pas, comme le paysan, du monopole d'être son propre fournisseur; il affronte les comparaisons; il s'est mis volontairement à la rude mais développante école de la concurrence.

Dans la culture commerciale, la méthode du travail est aussi nouvelle et perfectible que nous l'avons vue traditionnelle et imperfectible dans la culture ménagère. Cette dernière a donné la stabilité, mais en créant un spécialiste presque intransformable, spécialiste de pays et de méthode, le paysan, qui ne s'élève pas dans son propre métier. Pour s'élever, il en sort. Le fils du paysan aisé devient urbain, médecin, notaire, fonctionnaire.

Avec la spécialisation, l'instabilité est plus grande du fait du progrès, mais :

1° Le métier permet de s'élever. Je vois par exemple des faits de ce genre : « Un tel et ses fils, ou les fils d'un tel, pépiniéristes. » Le père a fait l'œuvre, l'affaire est bonne, les fils n'ont garde de l'abandonner. Le père était un homme intelligent, mais commun et sans instruction. Les fils ont été bien élevés; ce sont des messieurs, ils trouvent dans l'affaire l'emploi de leur éducation supérieure et lui donnent un développement considérable.

2° Il se passe dans la spécialisation commerciale de la culture ce qui s'est produit dans l'industrie et ce que M. Henri de Tour-

ville a si bien mis en lumière dans sa préface au beau livre de M. de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre* : résultat bien imprévu, ce travail spécialisé déspécialise l'ouvrier qu'il élève.

Pour faire bien, c'est-à-dire scientifiquement, avec précision, une des choses qu'il fait, il faudrait au paysan une formation d'homme supérieure à celle qu'il a reçue; aussi cela lui est-il plus difficile qu'à un spécialisé de changer de spécialité, parce que les qualités primordiales de précision, d'attention, le spécialisé les possède et qu'elles sont applicables à chaque spécialisation où elles ont une importance bien autrement capitale que le côté métier. Le tour de main qui demandait des années d'apprentissage existe de moins en moins. L'apprentissage se réduit de plus en plus comme durée. Mais ce qui augmente d'importance, ce sont les qualités nécessaires de l'homme.

Le botteleur de foin dans les campagnes est un homme de métier; de longues années d'apprentissage lui ont donné le tour de main. Je lui confierais moins volontiers une presse à fourrage qu'au conducteur de la faucheuse. Pourquoi? Parce que l'un est habitué au travail attentif, silencieux, continu, qu'exige la machine, l'autre au travail que l'on fait en causant et en le coupant de rasades qui ne nuisent pas trop au maniement de l'outil à la main. Et cinq minutes perdues seront représentées par 1 pour le botteleur, par 10 pour le conducteur de la presse.

L'éleveur de volailles, habitué aux soins minutieux de propreté, à la nourriture pesée, se mettra plus facilement à l'engraissement rationnel des moutons dont il ne s'est jamais occupé, que l'homme de pays qui en a toujours eu dans sa ferme. L'un est habitué aux méthodes exactes, aux changements qu'impliquent leur perfectionnement; l'autre a été élevé dans un travail d'à peu près, traditionnel et imperfectible; il ne le conçoit pas autrement et n'a pas ce qu'il faut pour le perfectionner.

En sorte que, quand sa culture lui fait défaut, nous voyons le paysan tomber dans la misère, déserter les campagnes et aller recruter le paupérisme des villes. Le spécialisé, au contraire, s'il jouit par essence de moins de stabilité que n'en a eu le paysan,

est du moins apte à se retourner et à gagner sa vie autrement, parce qu'il a les qualités que demande de plus en plus impérieusement le travail actuel et qu'avec le progrès de l'outillage le changement d'opération, de plus en plus facilité, demande de moins en moins d'apprentissage.

En somme, la division du travail réclame et produit un *ouvrier supérieur*. Nous n'avons pas encore observé son influence sur l'homme tout entier, mais ce que nous pouvons dire déjà, c'est qu'elle le dote des supériorités qui font le meilleur ouvrier.

En résumé : *Le paysan est un spécialiste de pays et de méthode. La culture ménagère intégrale ne permet pas à son ouvrier de s'élever dans le métier et, quand le métier fait défaut, elle ne laisse à son ouvrier d'autre ressource que d'aller recruter le paupérisme urbain.*

La spécialisation commerciale de la culture permet à l'ouvrier de s'élever dans le métier et, le déspécialisant du pays et de la méthode, le rend apte à se tirer d'affaire dans un autre pays et dans un autre métier. Elle exige et produit un ouvrier supérieur.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

VII

LE FRANC (1)

(Deuxième partie.)

Nous avons assisté à la formation, à la marche et à l'installation des bandes franches, dites « nations franques », émigrant de la Plaine Saxonne.

Nous savons qu'elles apportaient avec elles sur le territoire de l'Empire tout autre chose que ce qu'y avaient apporté jusque-là les populations d'Outre-Rhin : elles apportaient le régime de la famille particulariste.

Les historiens n'ont pas été sans s'apercevoir que l'invasion franque différait essentiellement des autres invasions germaniques. Ils ont saisi cette différence sur trois points, qui en présentent, pour ainsi dire, les aspects extérieurs. Ils constatent que :

1° Les invasions germaniques procèdent par peuples entiers, par la levée en masse de populations au grand complet, marchant comme en une seule troupe, avec femmes et enfants, avec tout ce qu'on peut emporter de son bien. Ainsi arrivèrent les Vandales, les Suèves, les Burgondes, les Wisigoths, qui envahi-

(1) Voir l'article précédent, février 1901. — *Science sociale*, t. XXXI, p. 158.

rent successivement la Gaule, et tous ceux qui se répandirent sur le reste de l'Empire.

Les invasions franques seules procèdent par petites bandes séparées, indépendantes les unes des autres, peu fournies, composées presque exclusivement d'hommes, et d'hommes jeunes.

Tandis que les Burgondes, par exemple, entrent en Gaule tous ensemble, comptant encore soixante mille âmes environ, la plus belle bande des Francs, avec Clovis, n'en compte guère que six mille. Et, en dehors d'elle, il y a les Francs de Sigebert, ceux de Ragnacaire, ceux de Cararic, ceux de Renomez, et d'autres sans doute : ce n'est pas la migration générale d'un peuple; ce ne sont que des convois d'émigrants, qui, détachés de leur parenté, ont traité avec différents entrepreneurs de transports, avec différents chefs d'expédition.

2° Les invasions germaniques, en partant de la Plaine Baltique, vident complètement la place, qui, bientôt, est prise par des peuples slaves avançant de l'Orient.

L'invasion franque, en sortant de la Plaine Saxonne, n'y fait pas le vide, à telles enseignes que les Saxons continuent à se dilater de proche en proche, selon leur méthode, et ne tardent pas à empiéter sur les limites de leurs émigrés, les Francs. De là, les guerres fameuses des Francs contre les Saxons, jusqu'à la conquête de la Plaine Saxonne par Charlemagne.

3° Les invasions germaniques ne fondent que des établissements éphémères. Les royaumes des Ostrogoths, des Wisigoths, des Gépides, des Vandales, des Burgondes, des Suèves, des Rugiens, des Hérules, des Lombards disparaissent tous rapidement.

L'invasion franque absorbe peu à peu tous ces établissements, en Gaule et en Germanie d'abord, ensuite au midi et à l'orient, par conquête ou par influence; et, dans la mesure où elle les absorbe, ici plus, là moins, elle y substitue un régime politique absolument nouveau, la Féodalité, qui s'étend sur toute l'Europe et se perpétue pendant des siècles : c'est ce que nous verrons de point en point.

Mais les historiens, qui ont relevé ces différences, si considé-

rables et si manifestes, entre les invasions germaniques et les invasions franques, n'en ont pas aperçu la cause : ils ne l'ont même pas recherchée. Ils ont pris le fait pour ce qu'il est.

Pour nous, nous tenons la raison fondamentale du phénomène : nous savons que, entre tous ces envahisseurs germains, les Francs seuls étaient de formation particulariste ; et nous savons que cette formation, *non seulement explique, mais exige* les trois traits distinctifs que nous venons de dire. A leur seul énoncé, ils nous ont apparu comme la conséquence évidente et nécessaire de ce que nous avons vu précédemment.

Après avoir constaté ces traits particuliers, les historiens n'en ont pas moins inscrit les invasions franques au nombre des invasions germaniques. C'est une confusion que nos études font cesser. Il faut distinguer nettement, d'une part, les invasions franques, venues de la Plaine Saxonne et amenant avec elles la famille particulariste, et, d'autre part, les invasions proprement germaniques, venues de la Plaine Baltique et n'amenant avec elles que la famille patriarcale, plus ou moins désorganisée par de longues aventures militaires.

Parmi les invasions communément et confusément dites germaniques, la seule qui ait foncièrement changé la constitution de l'Europe *continentale*, — nous parlerons plus tard des expéditions saxonnes d'outre-mer, — est donc l'invasion franque : pas une autre. Il y aurait une satisfaction plus grande, pour nous Français, à le constater, si nous étions restés plus fidèles à nos origines ; la suite de cette étude nous dira comment nous nous en sommes écartés.

Ces premières remarques doivent être complétées par une autre :

Le territoire nouveau sur lequel les invasions franques étendent la famille particulariste est le Bassin Rhénan, en y comprenant les grandes plaines de la Meuse et de l'Escaut qui se confondent avec lui. De sorte que la Germanie nouvelle est dans le Bassin Rhénan, et non, comme l'ancienne Germanie, dans la Plaine Baltique. Ce qui est à noter, c'est que cette Germanie nouvelle n'a pas eu d'abord d'autre nom que celui de

pays des Francs : France orientale sur la rive droite du Rhin, dans les vallées du Mein et des affluents plus au nord; France occidentale sur la rive gauche du Rhin, dans les vallées de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut. Et la France était là toute entière : elle ne s'étendait pas ailleurs. Du côté de la Gaule, qu'elle entamait à peine, elle avait pour limites sud-occidentales la Somme et les faibles hauteurs qui descendent vers les bassins de la Seine et du Rhône. Mais bientôt nous verrons au contraire le nom de France disparaître du Bassin Rhénan, se transférer et se limiter à ce qui est au-dessous de la Somme et des hauteurs septentrionales des bassins de la Seine et du Rhône; et, pendant des siècles, du dernier carlovingien à Louis XIV, ce nom ne s'étendra guère au delà. Le bassin du Rhin et toutes les parties de l'ancienne Germanie qui seront peu à peu reprises par la race franque et saxonne sur les Slaves, recevront différents noms, notamment ceux d'Empire germanique et d'Allemagne. Mais il n'en est pas moins vrai que là subsistera et continuera à dominer cette race franque et saxonne, jusqu'à ce que, là aussi, et par les mêmes causes qu'en France, elle en soit venue à dégénérer de ses origines. Plus d'une fois nous aurons l'occasion de voir la singulière fortune et les étranges transplantations que subissent les noms de peuples et de pays.

Ces remarques faites pour bien camper nos Francs comme ils doivent l'être dès le début dans l'histoire, en face de tous les Vieux-Germains, continuons le récit de ce qui advint après leur installation.

Nous avons vu la bande franque, en s'arrêtant, garder d'abord son organisation de transport à titre d'organisation militaire, mais l'émigrant agricole, en reprenant pied sur un domaine, ressaisir l'instrument de son indépendance. De là, lutte entre le guerrier odinique et l'émigrant agricole, entre le chef d'État et le propriétaire de domaine, entre le prince et le particulier. Nous allons suivre ce duel curieux de la Truste patriarcale et du Domaine à famille particulariste.

Le duel n'aurait pas duré longtemps, si la truste patriarcale

n'avait pas eu d'utilité pour assurer le territoire de la famille particulariste. C'est le but qui avait uni les émigrants francs au guerrier odinique. C'est ce but qui les maintint quelque temps encore côte à côte. L'exemple du propre fils de Mérovée, renvoyé en Thuringe par les émigrants à peine installés à Tournay, montre assez ce qui serait immédiatement advenu du chef militaire et de sa truste, s'ils n'avaient eu leur raison d'être, encore après l'invasion première. Le guerrier et l'émigrant continuaient en somme à poursuivre le même dessein : l'occupation suffisante de territoires nouveaux ; et, là-dessus, ils s'entendaient et se soutenaient l'un l'autre.

Mais, l'occupation une fois assurée, ils ne s'entendaient pas sur la manière d'en bénéficier.

Le guerrier prétendait exploiter le pays par les moyens administratifs — la guerre, les impôts, la justice, la police — et réclamait de vivre ainsi à la charge de la population.

L'émigrant entendait exploiter le pays par la propriété et ne permettre à personne, surtout pas à l'administration, de vivre à ses dépens.

Nous allons voir, parallèlement, le développement des deux institutions : l'Administration souveraine et le Domaine indépendant ; l'une, création de la Truste patriarcale ; l'autre, création de la Famille particulariste.

La *première séparation nette entre le guerrier et les émigrants* se fit quand Clovis, le chef des Francs de Tournay, obéissant à son humeur odinique, eut franchi les limites du Bassin Rhénan et eut définitivement transféré à Paris le centre de l'invasion par les armes. La bande franque le suivit encore dans cette équipée, mais ce fut la dernière fois. Là, on voit encore le chef franc, comme précédemment, à la tête d'une double armée de choix : la bande des Francs et les soi-disant légions romaines. Mais, une fois Clovis installé, mort, et enterré à Paris, on ne voit plus, derrière le chef franc, qu'une armée levée au moyen de la « presse » parmi la population ancienne du pays conquis. Alors, plus de convocation spéciale des Francs, plus

d'assentiment à recevoir d'eux, plus de Champs de Mars. (Voir à ce sujet : *La Monarchie franque*, par Fustel de Coulanges, p. 288 et suiv.)

Mais, il y a ici une observation à faire : Sans doute, l'émigrant installé dans la région de la levée en masse devait être requis de suivre comme les autres. Cependant : 1° Cette levée se faisait de préférence dans des contrées encore peu francisées, c'est-à-dire où il y avait peu de Francs. 2° On n'était pas tellement contraint à partir en guerre, que beaucoup de gens ne restassent chez eux; si bien, qu'on se mit en devoir d'édicter contre eux une amende. 3° Édicter allait bien; percevoir devait être plus difficile. Puisque le propriétaire de domaine était sommé de s'armer avec ses gens ou une partie de ses gens, il était assez naturel qu'il lui vînt en pensée d'employer plutôt cette troupe à défendre contre le percepteur d'amendes l'inviolabilité et la franchise de sa personne et de son domaine. Nous avons la preuve de cette disposition dans les « *reconnaissances* d'immunités » délivrées à profusion par le roi.

Cette séparation, clairement attestée, du guerrier et de la bande d'émigrants, est absolument caractéristique. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien elle répond aux tendances naturelles des deux parties.

Mais ce qui en résulte, c'est que le chef, avec sa truste, va s'organiser complètement en dehors de ses émigrants. Ainsi maître de lui-même, quelle organisation va-t-il prendre? L'organisation administrative romaine, purement et simplement.

Ceci est gros de science sociale.

Comment! ce chef de truste germanique entre du premier coup dans le mode d'administration des Romains! Ne savons-nous pas que cette administration était le résultat d'une formation sociale absolument spéciale aux Grecs et aux Romains, et beaucoup plus prononcée encore chez les Romains que chez les Grecs? Ne savons-nous pas qu'elle était une production à part dans la société antique? Et voilà, ici, qu'elle nous apparaît, l'histoire et toutes preuves en main, comme le fonctionnement pur et simple d'un clan germanique!

Sur ce sujet encore, les historiens se sont fort embarrassés.

Oui, les chefs barbares, les Vieux-Germains, non seulement Clovis, mais les rois des Wisigoths, des Burgondes, et de tous les peuples germaniques que nous avons énumérés plus haut, sont entrés de plain-pied dans le système romain; mais c'est par la bonne raison que les Romains avaient adopté, depuis longtemps déjà, le système barbare.

Les gens qui ont étudié le droit romain savent parfaitement que le vrai droit romain, le droit quiritaire, avait peu à peu fait place au droit des pérégrins, c'est-à-dire au droit privé des Barbares, à mesure que Rome s'étendait en dehors d'elle-même. Cela s'accéléra surtout extraordinairement à partir de l'Empire. De sorte que le droit final des Romains n'est pas le droit romain, mais bien plutôt le droit commun des Barbares. Il est seulement merveilleusement mis en ordre par les jurisconsultes romains.

Or, ce qui est arrivé pour le droit privé romain, est arrivé aussi pour le droit public, pour les institutions politiques de Rome. Les institutions barbares ont remplacé finalement, à Rome même, les vraies, les pures institutions romaines.

Et c'est ce dont ne se sont pas avisés les historiens, dans la question présente. Si bien que M. Fustel de Coulanges, par exemple, en voyant les chefs de truste adopter toutes les institutions de la période impériale romaine, s'écrie : Ces Germains qu'on nous vante tant, ils ont tout pris aux Romains; ils n'ont pas eu une idée à eux; ils n'ont pas apporté une institution tant soit peu neuve et valable! Il n'y a partout chez eux que du Romain! Il eût dit volontiers, je crois : « Ça embaume le Romain! » Et il ne remarque pas que c'est le Romain qui embaumait ou plutôt qui empestait le barbare.

Là est l'explication de ce problème historique. Les Barbares ont complètement *romanisé*, parce que les Romains avaient complètement *barbarisé*.

Rome était complètement retombée dans le système du clan. J'expliquerai tout à l'heure comment. Ce qu'elle y avait ajouté, ainsi qu'au droit privé des pérégrins, c'était la netteté des choses, la régularité des formes, par imitation de son ancienne exactitude

administrative, dont elle était redevable au corps de gros propriétaires fonciers qui, sous le nom de Patriciens, l'avaient organisée et gérée comme leur propre affaire pendant ses premiers siècles. Mais, au moment où nous voyons le domaine de la famille particulariste s'établir sur le sol romain et constituer une organisation sociale et politique qui est encore aujourd'hui celle de l'avenir, celle des races anglo-saxonnes, il est nécessaire de savoir pourquoi la vieille administration romaine, toute fondée qu'elle fût sur un admirable gouvernement de propriétaires fonciers, n'a pas duré.

Les premiers fondateurs de Rome étaient, il est vrai, comme les fondateurs de la famille particulariste, des émigrants agricoles individuels. Ils cherchaient, eux aussi, à constituer leur indépendance individuelle, privée et publique. Mais, pour se l'assurer d'emblée et totale, il ne trouvèrent pas les Rivages de la mer du Nord et la Pêche cotière. Ils durent lui chercher immédiatement une garantie dans l'association; ce fut l'œuvre de Romulus. Ils firent ainsi, non pas *des propriétaires absolument isolés* et se tirant complètement d'affaire tout seuls, mais *une corporation de propriétaires*, unis pour leur avantage commun. Ce fut là la constitution de Rome. Ils constituèrent « une Bourgeoisie », comme on dirait encore aujourd'hui en Suisse.

Ce corps de Bourgeois, propriétaires fonciers, ne pouvait subsister qu'en se recrutant avec prudence, et en gouvernant avec habileté ceux des nouveaux venus qu'il n'admettait pas en participation avec lui. Si les Romains avaient créé, dans d'autres villes que Rome, d'autres bourgeoisies que la leur, ces bourgeoisies auraient pu grandir comme la leur, devenir des rivales et des rivales heureuses. Aussi, quand ils s'emparèrent des villes voisines, ils ne leur laissèrent à chacune que la gestion de leurs petits intérêts purement locaux; et les habitants qu'ils admettaient à la bourgeoisie romaine devaient venir à Rome même pour y exercer, dans les affaires générales de la République, leur droit de suffrage, leur droit d'admission aux fonctions politiques de Préteur, de Consul, etc. C'est par ce système que Rome gouverna toute l'Italie. C'est là son antique adminis-

tration, son administration originelle. Elle la maintint jusqu'à ce qu'elle fut contrainte à sortir de l'Italie, pour atteindre en Sicile la puissance de Carthage, dont le voisinage la menaçait de trop près.

Mais quand Rome eut vaincu Carthage, et que, restée sans égale, elle put étendre ses conquêtes en dehors de l'Italie, elle créa, pour ces populations lointaines et annexées en masse, la Province et le Proconsul, c'est-à-dire qu'elle adopta, pour ces régions, le gouvernement à la barbare, le gouvernement de chef de clan, purement et simplement.

Le proconsul n'était pas autre chose qu'un chef de clan, institué par la République, et qui se substituait, en réalité, ou se superposait, aux chefs de clan barbares auprès desquels on l'envoyait. Entouré de son double cortège de légionnaires et de fonctionnaires, qu'il gagnait complètement par les profits qu'il leur accordait de faire dans la province, il n'était pas autre chose qu'un Romain à la tête d'une truste. Voyez Verrès; voyez-les tous, malgré les différences que la diversité de leur caractère personnel imprime à leur gestion.

Or, il est clair que bientôt le rêve des plus éminents d'entre les proconsuls, lorsqu'ils étaient rappelés à Rome au terme de leur fonction, fut de se faire proconsuls à Rome même et de gouverner ou plutôt d'exploiter Rome comme une province. Voyez successivement Marius, Sylla, Pompée et César. Le rêve était réalisable, quand on revenait à Rome avec une truste composée de plusieurs légions, et avec des richesses, qui permettaient d'acheter dans le peuple autant de partisans qu'il en fallait pour se faire adjuger quand même tous les honneurs et toutes les charges publiques.

Voilà comment le gouvernement de Rome, l'administration romaine, était devenue un gouvernement parfaitement fait à l'image de la truste barbare. C'est dans les provinces barbares que les proconsuls s'y étaient formés.

Le gouvernement *provincial* romain n'était pas autre chose que le gouvernement de truste pratiqué par les Romains chez les Barbares. Et le gouvernement *impérial* romain n'était pas

autre chose que le gouvernement provincial pratiqué sur Rome même.

Le territoire romain, depuis les grands proconsuls en retour, — Marius, Sylla, Pompée, César, Octave — était donc retombé tout entier dans le régime du gouvernement de clan, du gouvernement de truste à la barbare.

De là, la physionomie asiatique de l'Empire romain, succédant à la République, c'est-à-dire au gouvernement à physionomie vraiment originale de la Bourgeoisie de Rome.

Dès le moment où se forma l'Empire, les Barbares avaient en réalité conquis Rome et détruit les Romains, puisque le droit privé des pérégrins et le droit public des provinces avaient fait disparaître le droit quiritaire et l'administration de la Cité romaine.

Ceci constaté, nous tenons deux conclusions :

1° La constitution originelle de Rome n'avait pas le même principe de durée que la formation particulariste.

En effet, il n'y a pas de comparaison possible entre les deux institutions que voici : d'une part, un corps de Bourgeois, propriétaires fonciers, qui, dans une ville unique, entreprennent de gérer les affaires communes d'un immense territoire, l'Italie d'abord, ensuite les rivages africains et une grande partie de l'Europe et de l'Asie antérieure; d'autre part, de simples propriétaires de domaine, absolument indépendants les uns des autres, qui entreprennent de gérer complètement et à tous les points de vue, chacun chez soi, leur domaine. On comprend que la corporation bourgeoise doit ne plus suffire à la tâche, dès que son territoire s'étend, même à l'Italie, mais surtout au delà; et qu'au contraire les propriétaires indépendants ne sont pas plus à bout de force, quand ils ont rempli un continent, que quand ils ont rempli une province : chacun n'a que la charge de son domaine. On comprend que, quand la corporation bourgeoise succombe, tout ce qu'elle soutenait s'effondre, et ne saurait se reconstituer facilement; et qu'au contraire, quand, parmi les propriétaires indépendants, il y en a qui succombent, ils disparaissent seuls, et ils sont aisément remplaçables par d'autres.

Telle est l'immense différence de la constitution sociale et politique des Romains, et de la constitution sociale et politique des races à famille particulariste. Ceci explique comment la République romaine craquait aux limites de l'Italie, et comment la République américaine ne craque pas sur un territoire démesurément plus grand. Ceci explique comment le type romain s'en allait, se perdait avec Rome, tandis que le type de la famille particulariste est aussi vivace aujourd'hui qu'il y a deux mille ans.

2° Le chef de truste mérovingien n'avait aucune difficulté à entrer dans le système proconsulaire et impérial de l'administration romaine.

C'était son système naturel et à lui : il le trouvait seulement rendu plus commode, à certains égards, et en tout cas plus prestigieux, par le formalisme et la paperasserie, que les Romains y avaient ajoutés en vertu des traditions d'exactitude et d'ordre administratif des vieux Bourgeois de Rome.

Voyons maintenant de près ce qu'était cette administration, impériale ou mérovingienne : car c'est une même chose.

La Gaule se trouvait, tout comme au temps des Celtes, partagée administrativement en régions, à chacune desquelles on donnait anciennement le nom de *Pagus*, remplacé par celui de *Civitas*, selon la traduction qu'en avait faite César dans ses *Commentaires*. Le pagus était cette ville gauloise qui dominait un petit territoire rural avec quelques villages. Dans chaque pagus ou civitas, l'empereur romain ou le prince mérovingien députaient un fidèle, un « compagnon » de leur truste : *Comes*, un Comte. C'est le terme par lequel Tacite avait traduit l'Antrustion, le fidèle (*Comes*, l'antrustion ; *Comitatus*, la truste : *Germanie*, XIII) ; c'est le titre qu'avaient adopté les empereurs pour le gouverneur qu'ils envoyaient dans la civitas. Il n'y avait même plus le grand proconsul et la grande province : le comte, proconsul au petit pied, était plus commode et moins redoutable à l'empereur.

Quand il était accidentellement utile de grouper plusieurs « civitates » sous un commandement supérieur, l'empereur ou le

mérovingien, envoyait un fidèle de plus haute portée, ou de plus haute fidélité, qui se superposait transitoirement à plusieurs comtes. L'empire lui avait donné, à lui aussi, un nom tout barbare, qui n'avait jamais représenté une appellation officielle dans la vieille Rome : *Dux,* chef, Duc.

Un Celte d'avant César serait revenu au monde, qu'il aurait retrouvé sur pied tout le système administratif de son temps, avec deux différences seulement :

1° Les chefs de petits clans, dans les « pagi », et les chefs accidentels de confédérations de « pagi », étaient maintenant envoyés par l'empereur, ou le mérovingien, au lieu de procéder d'eux-mêmes. Tels étaient les Comtes et les Ducs. Ces noms auraient été immédiatement intelligibles pour notre Celte.

2° Les formalités, les paperasses (diplômes) donnaient un air plus régulier et plus savant aux mêmes manières d'exploiter le pays.

La mission principale du Comte, on le comprend bien, était de lever l'impôt. C'est ce que lui explique le diplôme qui l'institue. Il en levait tant qu'il pouvait, et comme il le pouvait : à la façon du proconsul, du pacha, de tout chef de clan en sous-ordre. Le contrôle qu'exerçait sur lui l'empereur, ou le mérovingien, c'était de le disgrâcier, si l'impôt ne rentrait pas assez bien. Il fallait donc qu'il trouvât quand même le moyen d'envoyer de l'argent à son maître. Voici un trait qui donne la manière de faire :

Il y avait, dans la civitas de Tours, un comte appelé Eunome, qui avait comme lieutenant (*Vicarius*), un nommé Injuriosus. Ils se procurèrent auprès de quatre associés, deux juifs et deux chrétiens, l'argent représentant le tribut, pour l'expédier à Childebert : ils firent des billets aux quatre associés. Quand ceux-ci vinrent réclamer leur remboursement, Injuriosus invita à dîner l'un d'eux qui portait la parole, le juif Armentaire. Ils sortirent ensemble après le dîner, et le lendemain les quatre associés, assassinés, étaient au fond d'un puits voisin de la maison d'Injuriosus. Leurs parents, ne les voyant pas

revenir, s'émurent, allèrent à Tours, s'informèrent, et on trouva les corps dans le puits. Injuriosus, aisément soupçonné du crime, nia et proposa de se justifier par serment. On préféra en appeler à Childebert. Injuriosus vint au plaid, devant le roi, et attendit trois jours, consciencieusement, jusqu'au coucher du soleil. « Comme ses adversaires ne se présentèrent pas et que personne ne se porta contre lui dans cette affaire, il retourna chez lui. » (Grégoire de Tours, VII, 23.)

Voilà une manière de lever le tribut à bon compte. Ensuite, ce qu'on prend sur les populations est pour soi.

Outre la levée de l'impôt, le comte avait la charge de tenir périodiquement tribunal, soit au chef-lieu de la civitas, soit dans les villages par tournée. Il était seul juge. Il pouvait se faire remplacer par son lieutenant, son vicarius, homme de son choix. Il appelait « pour l'assister », mais non pour juger, des habitants notables, à son choix aussi : c'est ce qu'on appelait les *Boni-homines*, ou *Rachimbourgs*. Ceux-ci, au nombre de trois ou de sept, voire même davantage, ne jugeaient que si le comte, absent ainsi que son vicaire, les laissait prononcer en son nom. Le public était convoqué à voir. Bon tribunal de pacha!

Outre l'impôt et la justice (ô justice!), le comte était chargé encore de la police. C'est lui qui levait l'armée, quand le prince avait envie de se battre. Sous les successeurs de Clovis, nous avons vu que l'armée se levait par « la presse », par le racolage en masse et à outrance. Les gens assez solides pour oser rester, restaient et devaient payer l'amende : je ne jurerais pas qu'ils la payassent toutes les fois, quoique cela eût fait sans doute plaisir à M. Fustel de Coulanges.

En résumé, le comte était le seul représentant soit de l'empereur, soit du mérovingien. Il en était le factotum.

Il était, en conséquence, essentiellement révocable. Et en principe, il n'était jamais nommé qu'à temps, pour un an seulement, très probablement. Mais il avait des moyens pour se prolonger quelquefois : cela va sans dire, et « quelquefois » est euphémique. J'en citerai un exemple qui m'est particulièrement

resté en mémoire, parce que le fait y a pris un tour imprévu qui n'est que plus démonstratif. Un comte, pour être continué dans sa charge, dépêche auprès du roi un de ses fils avec des présents. Le fils donne les présents en son propre nom et revient pourvu de la charge de son père!

« Un certain Leudaste, né esclave sur un domaine du roi, attaché aux cuisines royales, plusieurs fois fugitif (au demeurant, le meilleur homme du monde!) réussit à devenir chef des écuries de la reine et s'enrichit dans cet emploi. La reine morte, il donna force présents au roi pour obtenir le même emploi auprès de lui; puis, de Comte de l'Écurie (Connétable, s'il vous plaît!) il devint comte de la Civitas de Tours, où il se montra plus fier, plus hautain et plus rapace qu'aucun de ses prédécesseurs. » (Grégoire de Tours, V, 48 et 49.)

C'est ainsi qu'on entre en charge, et qu'on s'y perpétue.

Mais à cela se joint encore autre chose : c'est le Comte qui choisit personnellement tout son monde, tous ses agents; c'est en son propre nom qu'il les institue; c'est à lui, en nom, qu'ils prêtent serment de fidélité dans leurs fonctions, non au roi. Le roi n'entre pour rien là dedans, non plus que l'empereur autrefois.

En voilà, un petit clan caractérisé! une vraie truste comtale!

Les principaux agents ainsi choisis sont :

Le lieutenant du Comte (le *Vicarius*); c'est son remplaçant, ou son aide, en tout.

Les officiers du Comte (les *Centenarii,* comme qui dirait centurions, officiers), ce sont des agents secondaires, qui remplacent ou aident le Comte pour la besogne de second ordre ou plus localisée : les petits jugements, le gouvernement de parties du pagus, etc...

Au delà des agents, on devine la foule des clients : avec une autorité ainsi constituée, il y a moyen de faire aux gens ou tant de bien, ou tant de mal!

Le Comte résidait à la ville, centre de la civitas ou pagus. Encore une habitude de gouverneur romain et de chef de clan celte ou germain!

Il n'était pas chargé de la gestion des biens ruraux fonciers appartenant au « fisc », comme on disait, c'est-à-dire à l'empereur ou au mérovingien. Ces biens étaient gérés, chacun à part, par des agents privés du roi : de simples gérants.

Sans doute le Comte avait bien la jouissance de quelque villa royale, à titre de campagne; mais c'était tout : ce n'était qu'une annexe de sa résidence officielle à la ville.

Toute sa force était dans son clan.

Les petits clans des « civitates » ou comtés, que les Comtes, députés par l'empereur ou le mérovingien, s'en allaient ainsi former sur tout le territoire, n'étaient que les satellites du grand clan de l'empereur ou du mérovingien.

Cette grande truste centrale, d'où émanaient les comtes, s'appelait le Palais impérial ou royal : *Palatium* ou *Domus*. C'est le nom de la truste elle-même, bien plus que des bâtiments urbains ou des villas où elle se transportait suivant le besoin Elle accompagnait le prince.

Le prince avait, lui aussi, un lieutenant, le *Major Palatii* ou *Major Domus*, le Maire du Palais. C'était le premier ministre, ou même le seul : le grand vizir.

Au-dessous, les différents services étaient conduits par des fidèles appelés eux-mêmes comtes (compagnons) : les Comtes du Palais, pour les distinguer des comtes des cités. D'autres titres ornaient diverses fonctions, tous titres barbares : l'Échanson, etc...

Au-dessous encore, quantité d'agents de tous degrés. On montait assez ordinairement de degré en degré.

Une truste idéale! Tous — inutile de le dire, — étaient à la complète discrétion du prince.

Voilà l'installation du chef guerrier, entré en Gaule avec la bande des émigrants, et dégagé bientôt du milieu d'elle, ainsi que nous l'avons vu.

Je laisse à penser, ou plutôt à se rappeler, l'atroce remue-ménage qui devait se produire dans ce monde de clan! Il n'y a pas d'histoire de clan plus « réussie » que l'histoire des Mérovingiens : voyez tout Grégoire de Tours. Un Mérovingien mort,

aussitôt ses fils divisent entre eux son clan. Puis, chacun d'eux cherche à faire tomber les autres dans un guet-apens pour avoir leurs clans. S'il manque son coup, son propre clan le lâche et passe aux autres. Il intrigue. Son clan lui revient : les autres l'avaient déjà partagé en autant de morceaux qu'ils étaient de chefs vainqueurs. Plus heureux que la première fois, il réussit à assassiner un de ses frères : le voilà seul avec deux clans entiers : il est le plus fort, il bat un second frère, le met à mort; les autres passent vite à la même destinée, une fois qu'il s'est ainsi accru. Le voilà seul chef. Après lui, ses fils recommencent. Et c'est toujours de même.

Mais les choses ne se passaient pas ainsi uniquement en famille.

Clovis, par les moyens que nous connaissons maintenant, avait supprimé les autres chefs de bandes franques, entrés comme lui en Gaule, et il avait pris ce qui restait aux Romains entre la Somme et la Loire. Il s'était donc étendu sur toute la moitié du nord de la Gaule. Au-dessous de la ligne de la Loire et du bassin de la Moselle, il trouvait comme voisins ces Vieux-Germains de la Plaine Baltique que nous avons vus descendre dans tout le midi de l'Europe : c'étaient, dans le bassin de la Garonne, les Wisigoths, et, dans le bassin du Rhône, les Burgondes. Ces voisins étaient dans la même condition que lui : gens de truste, ils pratiquaient à merveille le système romano-barbare, qu'ils avaient trouvé sur place, eux aussi. « Le jeu de clan » fonctionnait entre eux, et ce que je viens de raconter tout à l'heure des Mérovingiens se pratiquait tout aussi bien de voisins à voisins : Mérovingiens, Wisigoths, Bourguignons, se disputèrent le pouvoir par les mêmes moyens. Clovis, qui s'était rendu puissant « comme on sait », eut le dessus : et bientôt les Mérovingiens furent seuls princes sur le vieux sol gaulois.

Mais ils continuèrent le jeu entre eux.

Au delà du Rhin, au delà de la France orientale, les voisins étaient différents : c'étaient, au nord de la France orientale, les Saxons : ils poussaient toujours; à l'est de la France orientale, un reste de Vieux-Germains, non romanisés, qui, pressés entre

les Saxons et les Slaves d'au delà de l'Elbe, voulaient descendre comme tous les autres : ils s'appelaient Suèves, ou Souabes, Allmans, c'est-à-dire « Tous hommes » ou « Peuplades réunies » et Thuringiens. Au sud de la France orientale, des nomades, les Huns, arrivés à l'extrémité du Danube, descendaient sur le Mein. Ces ennemis, si rapprochés les uns des autres, se coalisaient même souvent pour pénétrer en France.

Devant cette grande invasion, les chefs de clans dont nous avons parlé s'unissaient pour un moment, si dans ce moment même l'unité n'était pas accidentellement faite par l'un d'eux, vainqueur des autres et seul maître. Et on repoussait les envahisseurs, comme sur l'Unstrut, à Tolbiac, à Châlons. Les Saxons se comprimaient pour un temps. Les Huns filaient. Les Thuringiens, Souabes et Allmans étaient incorporés : les premiers au nord du Mein, les autres au sud, jusqu'au bassin du Danube, dans la vallée du Neckar. Chez ces peuples incorporés, le pouvoir mérovingien organisa ou plutôt étendit son régime romano-germanique.

C'est ainsi que les chefs guerriers des Francs établirent leur pouvoir sur toute la Gaule et dans tout le Bassin Rhénan, jusqu'à Bâle et à Constance.

Voilà le territoire que la Truste, incapable de repos, avait, de son propre mouvement, continué à ouvrir aux émigrants francs. La terre ne leur manquait plus! Le chef guerrier était allé terriblement de l'avant! Eux n'en étaient pas fâchés et en profitaient. Mais comment?

Car, au milieu de cette bagarre, de ces guerres, de ces dévastations, et sous cette immense puissance du clan, que pouvait bien devenir le pauvre petit Domaine? Comment même pouvait-il exister?

Il était en train de démolir tout cela et d'y substituer sa propre souveraineté.

C'est ce que nous verrons la prochaine fois.

La suite au prochain numéro.

HENRI DE TOURVILLE.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

IV

LA FAMILLE DANS LE VALAIS. — LES COMMUNAUTÉS MONTAGNARDES EN VOIE DE DÉSAGRÉGATION (1).

Nous avons, dans notre dernier article, tracé une rapide esquisse de l'organisation de la propriété dans le Valais. Il a dû en rester à nos lecteurs une double impression : 1° la propriété conserve en beaucoup de cas une forme communautaire; 2° dès que cette forme communautaire disparaît, c'est pour faire place à l'émiettement, autrement dit à la multiplication des parcelles.

Jetons aujourd'hui un coup d'œil sur l'organisation familiale. Cette organisation, comme on le sait, dépend étroitement du genre de propriété créé lui-même par la nature du travail. Rien d'étonnant, par suite, si nous allons nous trouver en présence d'une double catégorie de phénomènes se rapportant, l'un, à la persistance d'une certaine communauté patriarcale, l'autre, à la désagrégation parfois très profonde de cette même communauté.

De nos jours, cette dernière catégorie de phénomènes tend à prédominer, car, à mesure que la population s'accroît, la plupart des jeunes ménages trouvent intérêt ou agrément à se mettre « à leur pain », c'est-à-dire à part. Les subventions fournies par la propriété communale et souvent *réparties par*

(1) Voir les livraisons de septembre, novembre et décembre 1900.

feux, incitent même les familles au dédoublement, puisque le nombre des « parties prenantes » s'en trouve augmenté.

Les jeunes gens, grâce à cette situation, ont, en ce qui concerne leur établissement, une liberté de choix plus grande. La commune leur offrant un commencement de sécurité, ils peuvent contracter alliance selon leur inclination, sans avoir à se préoccuper du bien que leur femme peut apporter, préoccupation d'où naissent trop souvent des discordes. Malgré tout, le mode patriarcal est demeuré longtemps et demeure encore, en certaines parties du Valais, la forme préférée de l'organisation familiale. Parfois aussi, après l'avoir abandonné, on cherche à le rétablir, comme en fait foi l'exemple que je vais citer et que j'ai eu sous les yeux.

I. — DÉGÉNÉRESCENCE DU PATRIARCAT.

Vers le commencement de 1884, deux jeunes gens qui se jugeaient les plus riches de leur village et qui passaient leurs loisirs à s'extasier sur la similitude de leurs positions — très équivalentes d'ailleurs — vinrent à contracter mariage. Cyrille G*** avait dix-neuf ans, sa conjointe Marie R*** dix-huit. Mais, tandis qu'il se trouvait être le cadet de quatre enfants, sa jeune femme était l'aînée d'une fillette de neuf ans et d'un garçon de six. Son beau-père manquant ainsi de bons bras, il allait de soi que Cyrille quitterait ses frères prêts à se passer de lui pour venir demeurer dans la famille de sa femme. Seulement, le jeune marié, taxant peut-être son aide au delà de la valeur réelle, ne se contentait pas de cette vie en commun ; estimant que son bien valait celui de son épouse, il demandait à en garder tout le produit pour le vendre à son bénéfice particulier : ceci en compensation de cet apport de labeur dont son beau-père eût dû s'estimer fier et heureux. On travaillerait en commun pour récolter à part. Le beau-père acceptait cette combinaison.

Toutefois, les présomptions de Cyrille ne tardèrent pas à rencontrer un premier obstacle : un enfant lui survint — ce qui

faisait trois bouches sur le compte des quatre représentées par les beaux-parents. Leurs enfants cadets étant encore dans l'incapacité de rétablir l'équilibre, les parents R*** continuèrent de tolérer le *statu quo*, non sans faire entendre à leur gendre que l'apparition d'une quatrième bouche dans sa nichée les forcerait à demander la revision de leur contrat (1).

Cyrille G*** s'arrangea du mieux qu'il put : sa famille n'augmenta pas. Néanmoins, à la majorité des beaux-frères mineurs, l'existence en commun étant peu à peu devenue intenable, Cyrille dut déserter le foyer patriarcal et attendre que sa femme se décidât à le rejoindre, car elle déclarait formellement qu'elle entendait loger *chez elle* et ne pourrait se résigner à le suivre qu'il n'eût une maison à lui.

Le gendre acquit une maison à quelque distance, mais, au bout de cinq ans, le jeune beau-frère qui le gênait le plus étant mort, il se hâta de la troquer contre une autre, attenante à celle des parents R***, près desquels il vit dès lors, sans jamais avoir tenté de rentrer dans leur ménage.

Un tel épisode me paraît bien démontrer que la vie patriarcale ne saurait plus guère être qu'accidentelle, puisque, en dépit même de la résolution des intéressés, elle a perdu toute faculté de se rétablir dans ce milieu où l'autorité de la famille se trouve fortement contre-balancée par les influences combinées de la communauté et du clan.

Les populations du Valais, cloisonnées par vallées et séparées encore par les irrégularités de structure de ces vallées, poussent l'esprit autonomiste à ses plus extrêmes limites, et c'était bien autre chose encore du temps où le commerce était complètement inconnu : chacun se cantonnait alors dans sa commune, dans sa section, dans son hameau. Et quand les jeunes gens entreprenaient d'aller rendre visite à une jeune fille d'un village voisin, ils avaient pour première précaution de ne pas s'aven-

(1) Cette ardeur à accumuler les parcelles développe une forme particulière de la prévoyance : la stérilité systématique. Ces paysans ont peu d'enfants : ils en ont généralement d'autant moins qu'ils possèdent un plus grand nombre de parcelles. — *Champagne Pouilleuse, Science sociale*, t. V.

turer seuls, car ces équipées donnaient lieu à des combats parfois sanglants entre ceux de l'endroit et les intrus, combats compliqués de représailles qui perpétuaient l'état de guerre. De là l'institution de clans locaux pour la défense contre les rivaux extérieurs, ce qui n'empêchait nullement des sous-clans de se former plus ou moins nombreux selon l'étendue et le caractère de chaque peuplade. Chacun de ces groupements de jeunesse subissait en une certaine mesure les influences combinées de la parenté, d'autant plus fréquente que l'on se mariait plus souvent dans son propre hameau, et aussi celle du voisinage qui rapprochait les ménages par l'occasion qu'il leur offrait de s'entr'aider pour la moindre besogne ou de se prêter quelque outil.

Voilà des facteurs qui, mis en œuvre dans d'aussi petites localités, ont contribué de tout temps à affaiblir le lien patriarcal, car ce que l'individu avait à donner ainsi à son clan, à son sous-clan, à la famille élargie du lieu, il fallait bien qu'il le prît quelque part et c'est la famille proprement dite qui en faisait les frais. Au reste, nous savons que le village valaisan est presque toujours étroitement groupé, qu'il campe le plus souvent sur des pentes dont la déclivité ne se prête guère au développement superficiel des vastes bâtisses. Or, jusque dans ces derniers temps, où l'on commença à juger les forêts suffisamment ravagées, tout était construit en bois et chacun peut savoir que la solidité des constructions en charpente bannit autant les adaptations compliquées des solives que le déploiement démesuré des proportions. Dans ce mode d'architecture, la formule rudimentaire des quatre pièces rejointes par le croisement des angles est toujours celle qui présente la meilleure garantie d'équilibre et de résistance, de telle sorte que ces maisons, étagées sur des pentes, et aussi limitées de surface que de hauteur, ne pouvaient offrir un espace suffisant au déploiement quotidien de trois à quatre générations groupées en un seul ménage. De là cette habitude d'essaimer dès le jour du mariage, habitude que la vallée la plus fidèle à ses vieilles coutumes, celle d'Anniviers, observe encore avec scrupule.

Cependant, si le paysan n'a pas la facilité de développer les pro-

portions de sa demeure, il dispose par compensation d'une autre ressource, celle d'en posséder plus d'une pour y loger ses réserves. C'est ainsi que la cohabitation du fils marié et de ses ascendants est inconnue et que, dès le jour des épousailles, le jeune couple va prendre possession du domicile que les parents lui ont préparé. De ces faits il est bien permis de déduire que la famille anniviarde, type le plus conservé de la famille valaisanne, se rattache plutôt à la variété *quasi patriarcale* qui, très vraisemblablement, fut jadis pareille dans presque tout le pays, du moins dans toutes ses vallées hautes, où le patriarcat pur et simple est également inconnu. Le plus souvent, un seul des frères contracte mariage et c'est autour de cette souche que vient se déployer l'ambition et l'espérance des collatéraux, car, en dépit du partage égal et légal qui a régulièrement lieu, leurs biens sont ainsi destinés à rentrer un jour ou l'autre dans le tronc principal. Tel un réseau de lianes menues qui se divisent, s'isolent, s'égarent à l'envi dans la forêt, mais n'en reviennent pas moins rejoindre quelque part la même souche favorisée pour concentrer leur sève, percer les ombres, prendre l'élan vers l'azur et perpétuer l'espèce. A leur vieillesse, les frères célibataires, abandonnant à leur tour le domicile qu'ils occupent, le laissent à la disposition du nouvel essaim et vont reprendre à la ruche-mère la place laissée libre.

Par de semblables dispositions, l'on prévient à la fois l'accroissement démesuré de la famille, les partages indéfinis, l'émigration si redoutée, les différends que la gêne ne tarde pas à faire surgir, les procès, les hypothèques et leurs mille conséquences. C'est pour être demeurée fidèle à ces traditions, et pour avoir persévéré dans une frugalité et un labeur tenace qui facilitent le sacrifice de certaines joies personnelles, que la population d'Anniviers a réussi à demeurer jusqu'à ce jour la plus riche du pays. Dans les autres vallées du sud, de telles pratiques ne subsistent déjà plus qu'à titre de souvenir; dans celle de Bagnes, presque modernisée aujourd'hui, une seule bourgade, Sarrayer, les maintient encore avec stoïcisme. Aussi, cette dernière vallée, avec celles d'Entremont et de Salvan, fournissent-

elles le gros contingent de ces émigrants intermittents — c'est-à-dire malgré eux — qui ne partent presque jamais sans esprit de retour et n'osent trop s'éloigner par crainte de ne pouvoir revenir.

II. — FRÉQUENTATION ET MARIAGE.

Mais venons à la formation de cette organisation familiale dont la déchéance va s'accentuant de jour en jour et prenons la peine de la suivre dans son développement normal :

Le voisinage influence d'une manière très directe le choix réciproque des jeunes gens : la difficulté faite au garçon de fréquenter avec quelque régularité une fille d'un hameau différent, l'obstacle suscité par les travaux et les transports, la perte qu'on s'expose à subir par les échanges de terrains lorsque la pénurie du numéraire ne permet pas de régulariser les différences, tout contribue à circonscrire l'activité du prétendant parmi son groupe de maisons. Ainsi sélectionnée, la jeunesse du même lieu se fréquente pour ainsi dire en pleine liberté.

Il est bien rare du reste que les parents soient consultés pour un mariage, hormis les cas où il est préparé par leurs soins. Les cas de pression ou d'opposition nette sont peu fréquents, attendu que détourner un fils de la fille d'un voisin serait un sanglant outrage que chacun est préoccupé d'épargner à des gens de même origine, avec qui la vie s'écoule côte à côte, qu'il peut rencontrer à tout instant pour solliciter de lui quelque coup de main. D'autre part, comme le plus léger écart, la plus élémentaire violation de la morale comporterait une sorte de flétrissure, le père de famille se rend trop bien compte des embarras d'un scandale pour ne pas savoir le prévenir.

Dès qu'un projet d'union est consenti dans le tuyau de l'oreille entre les deux premiers intéressés, ils en font part à leurs père et mère, puis se mettent en devoir de l'exécuter sans le moindre retard. Les trois semaines de délai exigées par la publication des bans à l'église suffisent à tous les préparatifs. Jus-

qu'à l'heure la plus extrême, ces projets sont tenus cachés aux regards profanes. Fort souvent les frères et sœurs du contractant n'en sont saisis qu'à l'église, le jour de la première publication. C'est en tout cas ce qui se pratique dans les vallées du centre, dans celle d'Illiez et dans les villages de la plaine. Il paraît que l'usage est différent dans la vallée de Viège, du moins si nous en croyons la *Nouvelle Gazette de Zurich*, de laquelle nous tirons les renseignements suivants :

« Les familles de Zermatt sont d'autant plus nobles qu'elles possèdent plus de fromages et de plus anciens; certains datent d'avant la Révolution française : leurs propriétaires forment la haute aristocratie du pays.

« Les fromages jouent un rôle très spécial dans la vie sociale de Zermatt. Quand un enfant naît, on fabrique un fromage qui porte son nom; ce fromage est mangé en partie le jour du mariage de cet enfant; on l'achève le jour de ses obsèques. Quand un jeune homme désire épouser une jeune fille, il s'invite à dîner un dimanche dans la famille de sa prétendue ; si le père de cette dernière exhibe au dessert le fromage qui porte son nom et en donne un morceau à l'amoureux, c'est qu'il l'agrée pour gendre. »

Depuis 1876, date d'introduction du mariage civil dans toute l'étendue de la Confédération suisse, cette coutume de dissimuler les projets d'union jusqu'à la dernière heure a dû perdre quelque chose de sa rigueur. Néanmoins, bien des couples attendent encore la nuit close pour aller se faire inscrire (*aller marquer*) soit à l'état civil, soit au presbytère. Dans différentes régions, le cérémonial des noces a presque disparu. Quelques familles aisées ont seules maintenu le repas. Cependant l'habitude de se rendre solennellement à l'église en habits neufs, accompagnés de la parenté et des principaux amis, subsistait encore vers 1870.

Un usage curieux que j'ai vu pratiquer dans la vallée de Bagnes il y a quelque trente ans, à l'occasion d'une noce, mérite d'être mentionné. La cérémonie religieuse était terminée et le groupe nuptial, assez nombreux, avait environ huit kilomètres à faire pour se rendre du village paroissial à son hameau. Cette distance

à franchir, jointe à la bonne humeur de l'assistance, justifiait une petite halte au cabaret. Alors, tandis qu'un invité tirait l'époux à l'écart, un second emmenait l'épouse dans un autre établissement. Au retour du marié, personne ne consentant à le renseigner sur le chemin qu'on avait fait prendre à la mariée, il dut se mettre lui-même à sa recherche. Cette attitude conventionnelle de toute l'assistance témoignait bien que j'étais en présence d'un fait admis par la pratique. Dans un tel cas, si l'époux prend un air vexé, on dit de la conjointe qu'elle sera « mal appareillée ».

III. — AUTORITÉ PATERNELLE AMOINDRIE.

Le nombre des enfants dans une même famille a sensiblement diminué au cours de ce siècle, à mesure que s'affaiblissait la résignation des oncles à demeurer célibataires pour la gloire et le profit d'un frère. Néanmoins, les familles de cinq à six enfants tiennent encore la bonne moyenne. L'oncle célibataire, vivant dans le ménage d'un frère marié, est généralement désigné par le titre distinctif d'*aveu*. Il est rare qu'il ne manifeste quelque sorte de préférence pour l'un ou l'autre des enfants et, comme sa vie en communauté ne l'empêche pas d'être investi de sa part de biens, dont il apporte la jouissance au ménage dans lequel il va séjourner, il a coutume d'avantager ce préféré. Naguère, la plupart des *curiales* (appellation vulgaire du notaire et de l'avocat) devaient le privilège d'avoir fait des études à la largesse de l'aveu, comme bien des prêtres devaient celui de la tonsure au vœu et au sacrifice de quelque tante pieuse. Les filles n'obtiennent de semblables faveurs qu'aux prix d'actes de dévouement en cas de maladie ou d'accident.

Dès qu'un enfant se marie, ses parents lui abandonnent, en manière d'à-compte sur le partage, la jouissance d'une parcelle de pré ou de champ. En attendant l'héritage, il devra veiller à se tirer d'affaire avec ces fragments de campagne, d'une étendue bien souvent modeste. Aussi, beaucoup de ménages précoces apprennent-ils à connaître la gêne dès le seuil de leur nouvelle

habitation. C'est bien pis encore dans les cas où le jeune émancipé prétend se choisir une autre carrière que l'agriculture. Pour le vieux Valaisan, l'établissement hors de sa bourgeoisie respective, l'entrée en service, le métier manuel forcément un peu nomade, sont tenus pour les ultimes ressources des indigents et de quelques « mauvais sujets ». L'argent monnayé étant presque inconnu, le jeune homme épris d'aventures qui cherchera à s'éloigner, obtiendra avec peine un subside paternel de vingt à trente francs. S'il est résolu d'émigrer définitivement, et moyennant que sa famille se trouve en état de supporter une telle brèche, il recevra quelquefois, par anticipation, sa quote-part de l'héritage à prévoir.

Malgré tout, dès son installation au loin, le fugitif se fait le plus grand des scrupules de soulager un peu sa famille; cela lui maintient le droit de revenir au foyer.

L'autorité paternelle est en baisse rapide dans les régions tant soit peu entamées par les ressources extra-agricoles. Comme l'a dit M. Lemoine (1), « les chemins de fer, en rendant plus faciles les rapports des campagnes avec les villes, ont développé l'esprit de nouveauté et créé des besoins de curiosité et de bien-être. Dans ce pays, enfoncé si loin au sein du grand massif alpestre, le chemin de fer a révolutionné bien d'autres choses. Avant lui, le jeune homme ne quittait guère la maison paternelle que pour aller rejoindre les armées étrangères de France ou d'Italie; l'émigration pour les pays d'outre-mer était par trop onéreuse pour les nécessiteux qu'elle aurait pu tenter et, partant, l'autorité paternelle se conservait presque absolue. L'unité de la famille n'eût alors pu s'ébranler sous l'initiative de la jeunesse, puisque aucune initiative ne trouvait à s'exercer. Seul le mariage parvenait encore à offrir un à-compte d'émancipation aux plus fortunés. Jusque-là, que faire que de ronger son frein sur le sillon ou sur l'andain où l'on mêlait ses gouttes de sueur à celles du père et du frère, en acceptant pour vêtement le drap tissé de la laine des brebis, pour linge la grosse toile faite du chanvre

(1) *L'Émigration bretonne à Paris et dans les environs* (*Science sociale*, t. XIV, juillet 1892).

du routoir de famille, pour chaussure les souliers du cuir de la vache et des veaux abattus l'année précédente?

Le commerce n'a pas seulement apporté des besoins de curiosité et de bien-être ; il a amené des naturalistes et des ingénieurs qui, ayant fouillé le sol, ont découvert du plomb, de l'argent, du cuivre, du nickel, du cobalt, de l'anthracite, des ardoises, des pierres ollaires. De là des exploitations qui ont joui, vers le milieu du siècle, d'une prospérité plus grande que dans la suite. Il y a quelque trente ans, les gens d'Orsières pouvaient gagner leur vie à transporter les blocs de glace du glacier de Saleinaz à Martigny. Le nombre toujours croissant des touristes ouvrait à l'intrépide jeunesse une carrière bien spéciale à ce pays, celle de guide de montagne. La vie de cocher, avec ses hasards, souriait à d'autres que les aléas et le décousu de l'existence ne faisaient pas reculer. A défaut d'industries importantes, mille petites ressources étaient offertes au peuple par sa grande patronne, la Nature : Salvan et Sembrancher avaient des ardoises, Bagnes des pierres à fourneaux et une mine de plomb, Anniviers du nickel, Saillon des marbres, Monthey du granit; d'autres vallées « flottaient » du bois le long de leurs torrents; le Mont Rose et le Simplon faisaient accourir les chercheurs d'or. C'est ainsi que la jeunesse commença à se détacher de la puissance paternelle, car toujours pour parler comme M. Lemoine, « l'enfant cesse d'avoir du respect pour ses parents le jour où il ne peut plus voir en eux la providence universelle et constante prête à donner satisfaction à tous ses besoins ». En d'autres termes, l'affaiblissement du pouvoir paternel est le produit direct de la désorganisation de l'atelier domestique.

Dans les villages du vignoble, cette émancipation, que l'on voit se propager graduellement parmi les habitants des vallées latérales, était chose faite dès longtemps. La jeunesse y parvenait par la pratique des mariages précoces. Et le lieu me paraît venu de signaler ce qu'on a dit de la *famille* dans les pays vinicoles en général : « La vigne désagrège la communauté par ce fait qu'elle permet à *chacun*, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation.

Et, comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'éloigner le plus tôt possible du foyer paternel pour s'établir à son compte. »

A Charrat, à Fully, à Chamoson, et en général dans tout le grand vignoble du Rhône, la plupart des jeunes filles se marient dès l'âge autorisé. Naguère, les unions de fillettes de quatorze ou quinze ans avec des garçons de dix-sept ou dix-huit étaient fréquents dans la plaine. Peut-être même que les facilités offertes à ce précoce essaimage par la culture de la vigne se doublaient de celle d'élever le cheval qu'on mène paître en liberté dans les marais du Rhône durant l'été, pour le vendre si possible, en automne, ou le donner *à l'hiverne* chez les voisins, plus occupés et plus industrieux, des rives du Léman. Grâce à ce louage moyennant entretien, on arrive à élever le cheval sans bourse délier, puisqu'on tire du terrain communal jusqu'au maïs qui est la subsistance de luxe. On ne saurait donc concevoir un moyen d'établissement plus aisé et plus sûr.

IV. — L'ASSISTANCE. — UNE FAMILLE-TYPE.

Les vieillards, les infirmes, les orphelins sont placés à l'année dans les familles parentes par les soins d'une chambre pupillaire communale qui constitue et surveille les conseils de tutelle. Dans les localités conservatrices des traditions de la race comme celles dont nous venons de nous occuper, le rôle de ce pouvoir tutélaire est presque nul, attendu que l'orphelin anniviard est confié à ses plus proches parents et que ceux-ci se gardent avec un absolu scrupule de toucher à ses revenus, lesquels se capitalisent jusqu'à sa majorité. C'est pourquoi l'on y a créé certain proverbe patois : *Por venen retzo, Fâ êchre orfeno.* (Pour devenir riche, il faut être orphelin.)

Bref, bien ou mal traité, suivant le degré de désagrégation de l'ancienne famille, le pauvre hère, l'infirme, l'idiot, ne tombe

(1) *Les Français d'aujourd'hui*, p. 136.

cependant à la charge directe de sa commune qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la parenté. Il n'en est pas ainsi dans certains cantons du centre de la Suisse. Malgré l'aisance plus générale qui y règne, il ne se passe guère d'année sans qu'un organe local ne proteste contre le barbare procédé qui consiste à adjuger l'orphelin ou l'impotent à quelque amateur (1).

En résumé, dans toutes les parties du pays, se retrouvent des tendances ou vestiges de tendances au régime de la communauté familiale... Un frère a-t-il été dissiper au loin toute sa part de l'avoir paternel? S'est-il brouillé avec ses cohéritiers? Il est bien rare qu'à son retour, le seuil du foyer patrimonial lui soit interdit. Il n'y conserve plus le moindre droit légal, mais une ombre de droit moral, représentée par la mémoire paternelle, assurera son admission. En compensation de cette hospitalité, le nouveau venu prêtera ses bras à son hôte, lors même que ce dernier s'en passerait, et cela jusqu'au jour où un expédient lui sera fourni pour vivre *à son pain*.

Nous rencontrons dans l'importante famille Z***, dont une génération complète vit encore dans une de ces vallées, un frappant et typique exemple de cette pratique et d'autres coutumes qui survivent à la tradition de communauté familiale.

Vers 1850, la famille de feu Joson Z*** se composait de sa veuve et de sept enfants adultes :

1° Joseph Z***, l'aîné, tailleur de son état, s'étant marié, emporta son bien pour se fixer au hameau voisin, dans l'appartement de sa femme. Mais le malheur s'abattit sur son ménage avec la naissance de deux enfants si complètement idiots que, vaincus et découragés, Joseph et sa femme tombèrent en peu de temps

(1)... « Le corps de sa mère n'était pas encore refroidi que l'administration des pauvres s'était emparée de lui comme de sa chose. Un dimanche, après la messe, l'huissier communal, quand il eut fait lecture à la foule assemblée devant l'église, de quelques articles de la feuille officielle, avait improvisé l'annonce suivante : « Fait « à savoir que demain, devant le four banal, on exposera en mises publiques le petit « Jacquot, fils de feu Gabriel Cortoz dont la mère vient de décéder. Les amateurs sont « cordialement invités ».

Jacquot avait donc été adjugé en due forme au plus offrant, c'est-à-dire à celui qui se chargerait de nourrir, d'habiller, d'éduquer — lisez : de rosser le pauvre diable au plus bas prix. (Sciobéret. *Scènes de la vie champêtre*.

dans une gêne profonde. Les frères Z***, redoutant de voir ses biens aller à des « étrangers », se hâtaient de les acheter. Vingt-cinq années plus tard, la malheureuse famille se réduisait au père seul. Joseph Z*** était soulagé, mais plus pauvre que Job.

2° Laurent Z***, cordonnier, va en journée chez les particuliers, à l'exception des périodes de récolte où il se rend avec les autres aux champs.

3° Thérèse Z***, se trouve déléguée aux fonctions de l'étable; l'été, elle mène paître une chèvre en teillant le chanvre.

4° Maurice Z***, s'ingénia de bonne heure à acheter des peaux et de jeunes chevreaux, dont il négocie la chair et la fourrure. Il est le trésorier général de la communauté, l'homme des relations extérieures.

5° Rosine Z***, qui a passé quelques années de jeunesse en service dans le bas pays, est la conseillère générale, l'intendante déléguée aux emplettes. Elle est spécialement chargée de la sonnerie des trois *Angélus* au clocher voisin.

6° Justinien Z***, le lettré du ménage, était parti un beau jour de foire pour l'Italie, au service du Saint Père, avec le produit de la vente d'une vache. Revenu au bout de quelques années, il a repris place au foyer patrimonial. Mais, pour récupérer ses droits au sein de ce nid de célibataires, il a dû remplir pendant quelques années la fonction de maître d'école, avec un salaire de 90 francs pour six mois — car il n'avait pas de brevet. Ces petites sommes devaient payer la vache commune.

7° Christine Z***, chargée du ménage, a donné naissance, il y a trente ans, à un garçon (hors mariage). Malgré la loi (1), cet unique rejeton est destiné à devenir le successeur général.

En effet, toutes les économies, tous les efforts, toutes les préoccupations tendent à transmettre au jeune Albert Z*** ce patrimoine commun, sinon élargi, du moins sérieusement agrémenté. Et ce dessein est si bien mûri dans la famille Z***, que, depuis une douzaine d'années, toutes les fois que l'aîné — soulagé du poids de sa triste descendance — vient reprendre place au logis

(1) La loi valaisanne n'accorde à l'enfant illégitime que le quart de l'avoir maternel. Mais chacun s'arrange pour l'éluder.

patriarcal, il s'y trouve admis, ou plutôt toléré, sans être tenu pour participant aux revenus de la collectivité. Il y passe l'hiver à revêtir et raccommoder la maisonnée, puis, l'été venu, repart à pied pour la Savoie où, en dépit de ses 72 ans sonnés, il va exercer le métier de berger.

N'imaginez point, du reste, que l'on compte abdiquer d'ores et déjà au bénéfice de ce garçon actuellement marié. Ah! non, par exemple!... Aux jours de fanage et de moisson, la tribu se porte, au grand complet, sur le même pré ou le même champ, comme si chacun redoutait qu'un des autres ne cherchât à vendre quelque cordée de foin ou quelque liasse de blé au détriment de la collectivité. Souvent, la parcelle de champ ou de pré suffit à peine à les contenir tous : ce qui leur importe, c'est d'arriver et de repartir *ensemble*. On n'aurait plus beau jeu, comme jadis, à vendre une vache pour aller offrir son sabre au pape!

Mais ce n'est pas tout. Pour cette dernière phalange de la communauté traditionnelle, il n'est point de trop petites économies. Les Z*** demeurant tout près de l'église, le ménage s'arrange, en dépit des attributions particulières de chacun à assurer tout le service extérieur du culte, à sonner l'*Angélus*, à carillonner les dimanches et fêtes, à servir des messes, à chanter aux stalles en l'absence d'autres voix dévouées, à escorter les capucins dans leurs quêtes de blé, de laine et de vin. Ces différents services se soldent généralement en pains de seigle, blé, vin, laine, etc., mais rien ne saurait être dédaigné par cette tribu héritière de tant d'instincts ataviques de l'austère race alpestre

Cette famille-type nous montre surtout au prix de quels efforts d'équilibre elle a pu échapper à la dislocation. Et son souci de la moindre épargne ne nous prédit-il pas à quelle étroite forme d'individualisme pourra tomber la même race, quand elle aura tranché tous les liens de l'unité familiale.

(*A suivre.*) Louis COURTHION.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — UNE CONFÉRENCE DE M. PAUL DE ROUSIERS

Le port de Hambourg.

Notre ami et collaborateur M. Paul de Rousiers, au retour d'un voyage d'enquête en Allemagne, vient de faire à Paris, au cercle du Luxembourg, une conférence sur le port de Hambourg, dont voici le résumé succinct.

Le développement économique de l'Allemagne, dans ces derniers temps, a été énorme, et Hambourg est un des meilleurs points où l'on puisse se placer pour mesurer l'importance de ce développement. En 1850, le mouvement de ce port était d'*un million* de tonnes ; en 1900, le chiffre est de *seize millions*, ce qui représente le mouvement des ports de Marseille et du Havre réunis. En Europe, Hambourg occupe le quatrième rang, après Londres (30 millions de tonnes), Liverpool (18 millions), Newcastle (un peu plus de seize millions).

Ce commerce, quelles en sont les sources? Il faut considérer deux choses : ce que Hambourg reçoit de l'Allemagne; ce que l'Allemagne demande à Hambourg.

Hambourg s'est développé dans « l'isolement hanséatique ». La ville était environnée de marais qui entravaient les communications avec le continent. En outre, l'Allemagne était un pays pauvre. Tout cela est bien changé. L'Allemagne est maintenant un pays riche, et Hambourg se trouve relié à l'intérieur par l'Elbe aménagé, ainsi que par de nombreux chemins de fer. D'innombrables marchandises descendent l'Elbe. L'Allemagne, qui jadis importait du sucre, en exporte un million de tonnes, dont 900,000 par Hambourg. De divers points du territoire allemand affluent vers ce même port la caïnite, des sels pour produits chimiques, du charbon. Hambourg est le théâtre d'un intéressant duel entre le charbon anglais et le charbon westphalien. Jadis, les exportateurs de Newcastle considéraient la Baltique et la mer du Nord comme leur domaine propre. La concurrence allemande, intelligemment protégée par le gouvernement allemand, est devenue redoutable. Un canal a été creusé pour favoriser le transport

du charbon westphalien à Hambourg et les chemins de fer lui font des tarifs de faveur.

L'Allemagne reçoit de Hambourg plus qu'elle ne lui envoie, soit : 1 milliard et demi de matières premières, 700 millions de denrées alimentaires, 250 millions seulement de produits fabriqués. C'est une importation de peuple travailleur, et qui dénote une grande activité industrielle.

En outre, quatre autres milliards de marchandises passent par Hambourg, venant d'ailleurs et allant ailleurs. Les Hambourgeois ont donc coopéré puissamment à la prospérité de leur ville et l'Allemagne n'a pas tout fait. Hambourg est le marché du café, des vins et des alcools. On trie l'un, on mélange les autres. Des cargaisons de vins de Bordeaux viennent à Hambourg et repartent de là pour les colonies anglaises. L'alcool de pommes de terre alimente une copieuse exportation.

Quelles sont les causes de ce développement? D'abord la situation favorable de Hambourg. Le Jutland arrête la navigation ; l'Elbe l'attire. Ce fleuve coupe l'Allemagne en coup de sabre, du nord-ouest au sud-est, et ouvre une route jusqu'en Bohême. Ensuite les Allemands, par leurs efforts, ont puissamment aidé la nature. Leur langue a un mot qui signifie « reconstruction des fleuves ». En fait, ils ont littéralement « reconstruit » l'Elbe. Six États : Bohême, Saxe, Prusse, Anhalt, Mecklembourg, Hambourg, ont dû s'entendre pour cela. Les bassins et les quais sont admirables et pourvus d'appareils de déchargement perfectionnés. Le développement des quais atteint trente kilomètres. Autre cause de prospérité : le port franc. M. de Rousiers s'étend sur cet organisme si curieux et donne des détails que nous sommes forcé d'abréger. Le port franc représente une superficie de 1,027 hectares. Il a l'immense avantage d'affranchir les navires des formalités gênantes de la douane. Il permet la manipulation, le mélange, le reconditionnement des marchandises en vue de la réexportation.

Le développement de l'armement tient du prodige. Jusqu'en 1895, le pavillon britannique dominait à Hambourg. Depuis lors, le pavillon allemand a pris le dessus. Les compagnies de navigation, surtout la *Hamburg-America*, qui a doublé depuis un an l'importance de sa flotte, se livrent à de gigantesques efforts pour faire aux navires anglais une victorieuse concurrence.

M. de Rousiers montre ensuite la principale cause *sociale* de ces progrès. Elle réside en ce que les Hambourgeois, même après fortune faite, continuent à travailler, et forment leurs enfants au travail. Ceux-ci voyagent, s'instruisent, vont étudier au Brésil la question des cafés, ailleurs d'autres questions commerciales. Le fils du bourg-

mestre vient de mourir à Java, où il était allé pour s'intruire. Les voyageurs allemands enlèvent des clients à l'Angleterre en s'adaptant mieux que les Anglais aux fantaisies des différents peuples.

Hambourg n'a probablement pas atteint l'apogée de sa grandeur. Il a un avenir industriel. Avant le Zollverein, Hambourg ne pouvait pas fabriquer, car les droits de douane s'opposaient à l'écoulement des produits. Depuis le Zollverein, des industries se sont créées : d'abord des industries annexes du commerce : fabrication de sacs, triages de cafés, mélange de spiritueux ; puis d'autres industries plus indépendantes. Mais la métallurgie commence à peine. Or, Hambourg, largement pourvu de charbon, peut se livrer à l'industrie du fer aussi facilement que bien d'autres villes d'Allemagne, vu que ce pays importe par mer la plus grande partie de son minerai. Après la phase d'isolement, qui a formé à l'initiative le Hambourgeois, après la phase d'essor commercial, où nous sommes en plein, viendra donc peut-être la phase de la puissance industrielle. Il nous faut songer à tout cela.

Le conférencier a été écouté avec le plus vif intérêt par la nombreuse assistance, et félicité par plusieurs personnes particulièrement compétentes qui étaient venues l'écouter.

II. — UNE CONFÉRENCE DE M. VICTOR MULLER

Le 16 décembre dernier se tenait à Bruxelles l'assemblée générale de la « Ligue Nationale pour la vulgarisation des sciences pratiques, pédagogiques et sociologiques dans les familles » dont l'organe est la revue l'*Éducation familiale.*

Notre ami et collaborateur M. Victor Muller a fait devant cette assemblée une remarquable conférence, introduction à un cours de douze leçons qu'il devait donner ensuite à Bruxelles et à Louvain.

La conférence avait pour sujet : « La science sociale, son histoire, son objet, ses résultats; comment elle domine et complète l'art de l'éducation. »

La place nous manque malheureusement pour reproduire, et même pour résumer exactement cette conférence, dont l'*Éducation familiale* ne publie d'ailleurs, dans son dernier numéro, que la première partie.

Nous devons donc nous borner à la signaler, en remerciant M. Vic-

tor Muller de l'éloge éloquent qu'il a cru devoir faire des continuateurs de Le Play, notamment de M. Henri de Tourville. Nous le félicitons aussi, une fois de plus, du zèle intelligent avec lequel il s'efforce de vulgariser en Belgique les éléments de cette science sociale que ses propres études ont contribué à enrichir.

III. — UN POLITICIEN AMÉRICAIN. — M. BRYAN EST-IL SOCIALISTE?

S'il faut en croire la nouvelle donnée par les journaux américains, M. Bryan, deux fois candidat malheureux à la présidence des États-Unis, vient d'abandonner la direction du parti démocrate.

Un récent article de la *Review of Reviews* jette une vive lumière sur la personnalité et les idées de ce célèbre politicien (1). L'auteur de cet article, M. Charles B. Spahr, est un ami personnel de M. Bryan, et mérite, par conséquent, toute confiance. Or, le portrait qu'il nous trace de son ancien chef nous le montre très différent de ce qu'on se l'était imaginé en Europe, surtout lors de l'élection présidentielle de 1896.

En 1896, l'Europe industrielle et commerciale applaudit au succès de M. Mac-Kinley qui, s'il représentait la politique protectionniste, était aussi le défenseur de la « saine monnaie ». Les hommes d'affaires du Vieux Monde, ayant à choisir entre deux maux, rejetaient la frappe libre de l'argent et les fluctuations du change. Ils se résignaient à l'élévation des droits de douane, se disant que le nouveau tarif, avec ses chances sérieuses de durée, leur permettrait d'établir longtemps à l'avance leurs prévisions et leur assurerait la stabilité si favorable au commerce.

L'adoption du bimétallisme et la frappe libre de l'argent, avec un rapport légal de 16 contre 1, étaient l'article principal du programme de M. Bryan et figuraient en première ligne sur la *platform* adoptée par la Convention nationale démocratique de Chicago (2). La victoire de M. Mac-Kinley fut assurée par ses déclarations en faveur de l'étalon d'or.

Mais en dehors de la question monétaire, le programme de M. Bryan

(1) Numéro de novembre 1900.

(2) Avant chaque élection présidentielle, les divers partis politiques tiennent des *Conventions* de délégués de tous les États de l'Union. En 1896, la Convention démocrate se réunit à Chicago, et la Convention républicaine à Saint Louis.

comportait plusieurs articles qui permirent de donner à sa candidature une apparence plus ou moins socialiste. — Dans son discours à la Convention de Chicago — discours qui le fit choisir comme candidat du parti démocrate à la présidence — M. Bryan se prononçait en faveur de l'impôt sur le revenu, et protestait contre la décision de la Cour suprême déclarant cet impôt inconstitutionnel. Il dénonçait l'accaparement de la richesse par une petite minorité, et, d'après lui, le gouvernement fédéral avait pour devoir d'exercer sur les chemins de fer un contrôle plus strict et d'empêcher la formation des *trusts* et des *pools* (1).

Enfin la *platform* démocrate « dénonçait l'intervention arbitraire des autorités fédérales dans les affaires locales comme une violation de la constitution des États-Unis et un crime contre des institutions libres, et protestait spécialement contre le gouvernement par *injunction,* forme d'oppression nouvelle, et très dangereuse ».

Ce langage était clair pour tout le monde : il blâmait le président Cleveland d'avoir écrasé la grève des chemins de fer de 1894 en envoyant à Chicago des détachements de l'armée fédérale que ni M. Hopkins, maire de Chicago, ni M. Altgeld gouverneur de l'Illinois, n'avaient demandés pour maintenir l'ordre (2). De même, protester contre le gouvernement par injonction, c'était blâmer M. Cleveland d'avoir fait poursuivre le fameux chef des grévistes, Eugène Debs, et ses associés pour arrêt des malles-poste fédérales (*for impeding the United states mails*).

Après la grève, M. Altgeld, qui n'avait pu maintenir l'ordre avec les seules troupes de l'Illinois — beaucoup dirent qu'il ne l'avait pas voulu — n'en prétendit pas moins qu'il y serait parvenu, et protesta contre les empiètements du gouvernement fédéral sur les droits de l'État d'Illinois.

La Convention démocratique de 1896 adopta, nous venons de le dire, la façon de voir de M. Altgeld, ce qui permit au parti républi-

(1) Pour cette question des *trusts*, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. Paul de Rousiers, *Les Industries monopolisées aux États-Unis*, Paris, A. Colin, 1898.

(2) Quelques faits suffiront à rappeler ce que fut à Chicago la grève des chemins de fer de 1894. La grève fut déclarée le 26 juin. Huit jours plus tard, 50.000 à 60.000 grévistes armés étaient maîtres presque absolus des faubourgs de la cité. Bien que la milice de l'État d'Illinois, renforcée de volontaires, fût sous les armes, M. Hopkins et M. Altgeld ne purent empêcher les malfaiteurs de brûler plusieurs palais de l'Exposition de 1893. Des trains de marchandises entiers furent incendiés, le trafic fut bloqué pendant plusieurs jours sur la plupart des grandes lignes aboutissant à Chicago ; le commerce — du fruit principalement — subit des pertes immenses. Pour Chicago seul, on évalue à une trentaine de millions la valeur de la propriété publique ou privée détruite par les grévistes.

Les troupes régulières envoyées par le président Cleveland rétablirent l'ordre en quelques jours, mais il fallut plusieurs fois tirer sur les grévistes qui eurent une cinquantaine de tués et blessés.

cain de traiter M. Bryan d'anarchiste. L'appui de M. Altgeld, politicien peu honorable, qui s'était signalé en gràciant les fameux anarchistes de Chicago, aliéna d'ailleurs des sympathies à M. Bryan.

Un autre argument des républicains fut de faire passer le candidat démocrate pour un « populiste ». L'accusation était fausse, mais vraisemblable, car la convention populiste, tout en choisissant dans ses rangs un candidat pour la vice-présidence des États-Unis, avait acclamé la candidature de M. Bryan à la présidence.

Aussi l'opinion européenne voyait-elle en M. Bryan, non seulement un bimétalliste intransigeant, mais encore un politicien sans scrupules aux tendances socialistes. Et les publicistes républicains des États-Unis faisaient tous leurs efforts pour enraciner cette opinion (1).

*
* *

En regard de toutes ces accusations, il faut maintenant citer les principaux passages de l'article de M. Spahr.

« Je rencontrai pour la première fois M. Bryan, écrit M. Spahr, au printemps de 1894... C'était à Washington, le matin du jour où la caravane de Coxey devait entrer dans les jardins du Capitole, et

(1) Je me bornerai à deux exemples :

Dans l'*American Review of Reviews*, M. Theodore Roosevelt, aujourd'hui *vice-président* des États-Unis, appréciait ainsi le programme de Chicago :

« Une *platform* qui se déclare en faveur de la liberté illimitée de l'émeute, et qui, lorsque le gouvernement fédéral a usé de son droit de police, proteste aussi fortement que les clubs présidés par MM. Most, Eugène Debs, et autres individus dont les photographies ornent les commissariats de police de nos grandes villes, une telle platform ne peut avoir la sympathie des gens ayant dépassé l'âge de pierre de la civilisation.

... Vouloir payer ses dettes avec des dollars dont la valeur aura diminué de moitié n'est pas une belle chose, mais c'est bien pire encore de vouloir livrer son pays à l'anarchie..... »

M. Roosevelt continue en traitant M. Bryan de populiste. Or, qu'est-ce que les populistes ?

« Généralement, ce sont des gens très sincères, tout au moins les simples soldats, mais ce sont aussi des gens très défiants. Ils se méfient de tout ce qu'ils ne peuvent comprendre, et, comme ils ne comprennent pas grand'chose, leur méfiance a de vastes proportions. ... L'économie, l'habileté et l'énergie dans les affaires sont des qualités absolument incompatibles avec le véritable sentiment populiste. Le paiement des dettes et la suppression des émeutes répugnent à l'esprit populiste ; ces façons d'agir lui semblent immorales. M. Bryan fut élu au Congrès sur la même liste que deux collègues dont l'un me déclara à moi-même qu'aucun honnête homme n'avait jamais gagné 25.000 francs par an, et que quiconque atteignait ce chiffre était un voleur. » (*American Review of Reviews*, août 1896).

Je passe au second exemple :

Un sénateur républicain, M. Chandler, défendait la candidature Mac-Kinley dans les termes suivants :

« La mission du parti républicain est d'empêcher les anarchistes, les socialistes, et les autres ennemis de la société organisée de remporter un premier succès dans l'œuvre de destruction de l'ordre social sur lequel reposent la paix et la prospérité du pays. » (*North American Review*, août 1896.)

M. Bryan et moi, nous nous assîmes sur une des terrasses du Capitole pour voir l'événement. Ce que j'ai reconnu plus tard être une des caractéristiques fondamentales de M. Bryan m'étonna beaucoup ce jour-là. Je pensais qu'en sa qualité de représentant d'un district de l'Ouest où les populistes formaient la majorité des électeurs, M. Bryan éprouvait de la sympathie pour la propagande de Coxey, mais je m'aperçus qu'il la répudiait totalement. Les hommes dont il défendait les intérêts étaient ceux qui s'efforçaient de travailler chez soi, et non des aventuriers réunis pour une parade de théâtre...

« ...En 1896, on dénonça M. Bryan dans les villes et même dans les fermes de l'Est comme le représentant du radicalisme destructeur. On caricatura chaque article de son programme, et ses partisans ne purent se faire entendre, la presse quotidienne presque entière formant contre eux un bloc hostile. Demander la frappe libre de l'argent ou se prononcer en faveur d'un dollar valant 50 *cents* furent déclarées choses équivalentes. Et cependant tout l'argument en faveur de la frappe libre était que la rentrée de l'argent dans la circulation monétaire doublerait certainement la demande de la monnaie d'argent, et presque sûrement doublerait sa valeur.

« Les autres articles du programme de Chicago furent également défigurés. L'article qui condamnait le gouvernement par injonction ne condamnait pas les poursuites judiciaires équitables. Quant à l'impôt sur le revenu, ses partisans ne font que réclamer sous une forme nouvelle ce que demandait le parti républicain à ses débuts et ce que demandent aujourd'hui tous les partis libéraux de l'Europe occidentale : qu'une partie des charges de l'impôt repose plutôt sur ce que les hommes possèdent que sur ce dont ils ont besoin.

« La première et la moins importante des questions nouvelles qui, pendant les quatre dernières années, se sont imposées à l'attention publique, est celle des *Trusts*. Sur cette question, l'attitude de M. Bryan est nettement conservatrice. Pour cette raison, il a perdu l'appui des quelques radicaux irréconciliables qui votèrent pour lui en 1896. Un de leurs penseurs les plus éminents m'a fait un jour cette remarque : « Pourquoi soutiendrais-je Bryan? Au fond du cœur, c'est un individualiste. » Ceci est absolument vrai. M. Bryan est au fond du cœur (*at heart*) un individualiste. Il est partisan en vérité de la municipalisation de certains services publics (*public franchises*); mais ces services municipaux sont forcément des monopoles, et M. Bryan estime, comme le fait notre *common law*, qu'un monopole privé est essentiellement hostile à l'intérêt public. De même le fai que ces monopoles municipaux doivent être exploités sous le contrôle des électeurs augmente sa conviction que c'est là une mesure

démocratique. Mais si M. Bryan réclame la municipalisation des monopoles urbains, il n'a pas la moindre sympathie pour le programme socialiste et capitaliste, d'après lequel on doit permettre à toutes sortes d'entreprises manufacturières et autres de passer entre les mains de monopoles privés. Il ne croit pas, comme les socialistes, que le peuple, en se laissant tomber sous le contrôle des monopoles privés, prenne le bon chemin pour arriver à contrôler ces mêmes monopoles. Et il ne croit pas, comme les capitalistes, que les monopoles privés soient un avantage pour le public ou pour les ouvriers qu'ils emploient. Au point de vue économique même, M. Bryan sait l'inertie qui résulte toujours du monopole privé, la diminution de production qui survient toujours dans l'industrie contrôlée, et la paresse pour les améliorations qu'a toujours engendrée le manque de concurrence. Mais, alors même qu'il ajouterait foi aux absurdités économiques énoncées en tout temps par les partisans du monopole, celui-ci lui serait quand même odieux à cause de son influence déprimante sur l'indépendance, l'esprit d'initiative, la virilité de caractère des ouvriers. L'idée d'un peuple de travailleurs irresponsables sous la direction de monopoles privés répugne autant à l'esprit de M. Bryan que celle d'un peuple de sujets irresponsables sous le contrôle des gouvernants. Cette idée semble même plus détestable à M. Bryan, car, à son avis, nos institutions républicaines résultent dans une large mesure de l'indépendance économique de la masse du peuple américain. Détruire cette indépendance et cette responsabilité individuelle, serait détruire le meilleur élément de notre caractère national. Comme le disait mon ami le socialiste, M. Bryan est au fond du cœur un individualiste, et c'est pourquoi il voudrait mettre un terme à la protection des *trusts* par le tarif douanier, et userait de toute l'autorité gouvernementale pour empêcher les ententes grâce auxquelles les accapareurs empêchent le public d'acheter à leurs concurrents, et pour briser les clauses secrètes qui leur donnent un accès moins coûteux sur les marchés. »

M. Spahr ajoute qu'à sa connaissance « M. Bryan ne s'est jamais montré partisan de mesures agressives contre le droit de propriété des chemins de fer », mais qu'il est en faveur de l'extension des pouvoirs de la « commission du commerce entre les États ».

« Si cette commission avait le droit de déterminer quels sont les tarifs raisonnables de chemins de fer, on pourrait arrêter dans une large mesure la destruction des petites maisons de commerce dans les petites villes, destruction causée par les tarifs réduits (*discriminations*) accordés à leurs concurrents des grandes villes. De même, en exigeant une publicité complète des transactions des chemins de fer,

on pourrait en grande partie empêcher les faveurs secrètes accordées à des individualités puissantes, et à des *trusts*. Ce ne sont pas là les remèdes d'un radical, mais ceux d'un conservateur qui voudrait rendre aux districts ruraux, aux petits manufacturiers et aux petits commerçants, les droits qui leur appartiennent naturellement. Si l'on faisait disparaître les avantages artificiels dont jouissent les *trusts*, et si les combinaisons formées par les manufacturiers de différents États, en vue d'arriver à un monopole, étaient aussi effectivement prohibées que les combinaisons de banques nationales dans des villes différentes le sont actuellement, le danger des *trusts* disparaîtrait pour une large part. »

*
* *

Lors de l'élection présidentielle de 1896, le peuple américain avait eu à choisir entre la frappe libre de l'argent et le maintien de l'étalon d'or. Ce fut la question monétaire, nous l'avons dit plus haut, qui décida de l'échec de M. Bryan. En comparaison des sympathies que lui aliénèrent ses opinions bimétallistes, les accusations de socialisme et d'anarchie portées contre lui n'eurent qu'une influence médiocre. Il n'en fut même plus question, en novembre dernier, quand M. Bryan se représenta devant les électeurs américains.

Ainsi que l'écrivait très justement M. Albert Shaw, dans la *Contemporary Review* (1), les vieilles questions sur lesquelles se divisaient les électeurs ont disparu, et si M. Bryan a été battu, c'est parce qu'il s'est prononcé contre la politique impérialiste et anglophile du parti républicain.

Il est probable qu'en 1904, l'élection présidentielle se fera de nouveau sur cette question de l'impérialisme. Mais ce ne sera plus M. Bryan qui engagera la lutte au nom du parti démocrate. C'est pourquoi j'ai cru intéressant, au moment où ce politicien très calomnié rentre dans l'ombre, de faire connaître l'article de M. Spahr aux lecteurs de cette revue.

J. Bailhache.

IV. — LE SERVICE MILITAIRE ET LES COLONIES

Les propositions de loi de MM. de Myre de Vilers, Fleury-Ravarin et Le Hérissé tendant à étendre aux jeunes colons français éta-

(1) Numéro d'octobre 1900.

blis aux colonies l'exemption du service militaire dont jouissent ceux qui vont se fixer à l'étranger, n'ont pas eu de succès devant la commission de l'armée.

Mais les auteurs de ces propositions, à ce que l'on espère, ne se tiendront pas pour battus, et continueront leur excellente campagne.

La *Quinzaine coloniale* dit à ce sujet : « Notre espoir a été déçu. Une note communiquée aux journaux a annoncé que la commission avait décidé de maintenir le *statu quo*. On ajoute, il est vrai, que, tout en repoussant les propositions qui lui étaient soumises, elle s'est montrée favorable à l'octroi de certaines facilités à accorder aux jeunes gens établis aux colonies; mais ce n'est pas là une solution et nous comptons que la commission reprendra la question aussitôt que le règlement le lui permettra. La réforme de la loi militaire dans le sens d'une extension aux jeunes gens établis aux colonies du privilège dont bénéficient ceux installés à l'étranger, voilà ce que la commission de l'armée doit avoir à cœur de réaliser; c'est la seule solution qui soit à la fois logique et efficace. »

Continuer à refuser l'exemption, c'est, en effet, dire aux rares jeunes gens doués de l'esprit d'initiative : « Mes amis, allez coloniser en Chili, dans l'Uruguay, dans la République Argentine, ou encore dans les colonies anglaises, partout enfin, hormis sur un territoire français ».

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES.

La pêche à vapeur.

M. le commandant M***, dans l'*Économiste français*, étudie les modifications apportées par la vapeur à l'organisation de la pêche, principalement sur le littoral de la Manche, et le contre-coup de cette transformation sur le monde des pêcheurs.

« La machine à vapeur, en s'installant sur le bateau de pêche, a tout modifié en vue de son utilisation. Le navire lui-même, l'engin de pêche, le champ d'exploitation, la préparation des produits, le contrat du pêcheur avec l'armateur, tout s'est renouvelé. La substitution des vapeurs aux voiliers, du chalut à planches au chalut à bâton, de la pêche en haute mer à la pêche côtière, de la

conservation à la glace à la salaison, de l'engagement au mois à l'engagement à la part, tels sont les traits principaux de l'évolution. Celle-ci s'accomplira partiellement ou plus complètement, suivant la région, dans l'un ou l'autre de ses termes, mais actuellement déjà elle affecte profondément l'exercice séculaire de la pêche dans nos ports du nord. Comme dans toute industrie, une pareille transformation ne saurait s'accomplir sans modifier les conditions d'existence de l'ouvrier. Si ses conséquences ne sont pas encore très apparentes, c'est que l'évolution commence à peine; c'est le moment de s'efforcer de les discerner, de prévoir ce qu'elles peuvent avoir de dangereux, afin d'y porter, en temps utile, le remède nécessaire. »

L'évolution, d'ailleurs, ne s'accomplit pas dans tous les ports, et, lorsqu'elle se produit, elle ne s'opère pas partout avec la même rapidité.

« C'est à Boulogne que la substitution se poursuit sur la plus grande échelle. Boulogne est non seulement notre premier port de pêche, mais probablement le plus important du continent européen; le fait mériterait d'être plus connu. Il n'est donc pas surprenant que la transformation du matériel, une fois reconnue avantageuse, ait trouvé à Boulogne un terrain favorable, grâce aux capitaux dont dispose la pêche, à l'importance du marché, à l'esprit d'entreprise des armateurs, et surtout aux qualités remarquables de sa population maritime. Négligeant quelques essais isolés, n'ayant donné que des résultats peu satisfaisants, on peut dire que la pêche à vapeur a commencé à Boulogne en 1886. Le nombre des vapeurs de pêche, depuis cette date, n'a pas cessé de s'élever régulièrement; il est aujourd'hui de 49. Les premiers avaient 12 mètres de quille et 18 tonneaux de jauge. Les derniers ont 39 mètres de longueur, 200 tonneaux de jauge et 400 chevaux de machine. De pareils navires, au cœur de l'hiver, font sans hésiter le tour des Iles Britanniques entre deux escales, lorsque la recherche du poisson les y conduit. Cinq de ces vapeurs, les plus grands, pêchent tantôt au chalut, tantôt aux filets dérivants; dix-sept ne pratiquent que le chalut et les vingt-sept autres les cordes. Parallèlement à ce développement de la pêche à vapeur, ces dernières années ont vu décroître le nombre des chalutiers à voiles; depuis sept ans, leur nombre a diminué de 25, soit de 16 0/0, et aucun n'a été mis en chantiers depuis deux ans; ceux qui existent encore, revenant à environ 25.000 fr., ne trouvent pas, en parfait état, preneurs à 5.000 fr. lorsqu'ils sont mis en vente.

Dans le port de Dieppe, la transformation est aussi très avancée.

Les conséquences de ce phénomène, c'est la diminution du nombre des pêcheurs, l'orientation de leurs enfants vers d'autres métiers que la pêche, et, parmi ceux qui restent pêcheurs, le développement du salariat :

« Autrefois, c'est-à-dire il y a moins de trente ans, on ne connaissait à Boulogne que l'armement à la part. Le capital et le travail étaient fournis en commun et les bénéfices partagés entre les associés. Les pêcheurs apportaient chacun un lot de filets, le patron-armateur fournissait le bateau ou, du moins, s'il avait dû emprunter une partie de la somme nécessaire, il n'en était pas moins le véritable armateur, son bailleur de fonds n'étant qu'un consignataire. Chose curieuse, cette organisation de la pêche, qui semble inspirée des plus pures doctrines socialistes, nous avait été léguée par les régimes antérieurs : l'administration de la Marine l'avait, jusqu'à ces dernières années, soutenue de tout son pouvoir, et c'est à l'heure où les doctrines socialistes font la conquête des pouvoirs publics que nous la voyons sans appui, menacée de disparaître.

« Aujourd'hui en effet, non seulement tous les harenguiers sauf un, mais tous les chalutiers à vapeur et la plupart des cordiers ont leurs équipages engagés à salaires fixes, au mois ou à la semaine.

« La pêche à vapeur a donc aggravé, en la généralisant, une modification du régime du travail dont l'effet est de rejeter des associés dans la classe des salariés. »

La pêche est donc en pleine crise. Des souffrances la marqueront; mais on saura plus tard si le nouvel état de choses constitue oui ou non une amélioration de l'ancien. Il se peut que ce qui inquiète les économistes à l'heure actuelle se révèle ultérieurement, même au point de vue social, comme un progrès.

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — La grève des tullistes de Calais. — La grève de Montceau-les-Mines. — Un patron qui n'a pas peur des grèves. — La question de la raffinerie de Saint-Ouen. — La lutte contre la tuberculose et l'initiative privée.

Dans les colonies. — La suppression de la prestation à Madagascar. — L'insuffisance de la culture vivrière à la Nouvelle-Calédonie.

A l'étranger. — La journée de huit heures en Angleterre. — L'exode des travailleurs aux Antilles anglaises. — Les cultures arborescentes en Australie. — La discorde au Parlement autrichien.

En France.

Encore des grèves, et des grèves qui nous donnent des leçons.

D'abord, dénouement de celle des tullistes et ouvriers en dentelles de Calais. Dans cette industrie, l'interdiction légale de travailler par relais avait mécontenté ouvriers et patrons. Ceux-ci, devant les prescriptions de la loi, avaient essayé d'un autre système, qui fatiguait davantage les ouvriers tout en les faisant travailler pendant *moins* d'heures. De là une grève, sur laquelle les politiciens socialistes se sont jetés avec ardeur. La crise a été si grave que les patrons — anciens ouvriers pour la plupart — se sont demandé un instant s'ils ne transporteraient pas leur industrie en Angleterre, où on leur faisait des offres. Toutefois les ouvriers étaient partagés. Pendant que le syndicat *l'Union* prêchait la grève à outrance, le syndicat *l'Emancipation* manifestait son désir de voir le travail reprendre. Ce dernier syndicat a organisé parmi les ouvriers un *referendum* proposant de rentrer dans les ateliers et d'y travailler « par quarts », comme autrefois, moyennant certaines modifications qui permettront, tant bien que mal, de se mettre en règle avec la loi. Les patrons ont agréé la combinaison, et, malgré la résistance du syndicat *l'Union*, la majorité des ouvriers s'est prononcée en faveur de la reprise du travail. Malheureusement, ce qu'ils ne reprendront pas, ce sont les trois millions de salaires que la grève leur a coûtés. En outre, durant ce temps de chômage, les commandes ont afflué à la fabrique de Nottingham, et il se peut que bien des clients habitués à acheter des dentelles françaises donnent désormais la préférence aux dentelles anglaises. Cette circonstance recule, pour les tullistes de Calais, l'espoir qu'ils pourraient nourrir de voir se relever un jour leurs salaires. Il est vrai que ce n'est pas précisément ce qu'ils réclamaient dans le cas présent, mais les ouvriers ont, d'une façon générale, intérêt à ce que leur industrie soit prospère, car les

demandes d'augmentation ont plus de chance d'être écoutées quand les affaires battent leur plein.

*
* *

On pense, au moment où nous écrivons ces lignes, que la grève de Montceau-les-Mines va bientôt finir. On sait que ce coin de Bourgogne est la terre d'élection des grévistes et des entrepreneurs de grèves. Sur aucun autre point de France et peut-être du globe, les ouvriers ne montrent plus d'aptitude à se mettre en grève sans savoir exactement pourquoi. C'est après coup qu'ils se le demandent, et alors on les voit inscrire sur leurs cahiers de réclamations des choses vagues et abstraites : liberté de conscience, respect des syndicats, etc. C'est du reste la troisième ou quatrième grève de ce genre qui éclate à Montceau depuis peu d'années. D'importantes concessions ont été faites aux ouvriers par la Compagnie. On a relevé les salaires ; on a écarté des employés « cléricaux ». Il paraît que cela ne suffit pas, et, plus que jamais, la cessation du travail a pris le caractère d'une manifestation politique.

Cependant, là encore, un fait intéressant s'est produit. A côté du courant révolutionnaire, on a pu constater l'existence et la force relative d'un autre courant allant en sens inverse du premier, et représenté par le fameux « Syndicat Jaune », partisan de la continuation du travail. Sans doute les « Jaunes », en présence des violences de leurs adversaires, ont été réduits à l'impuissance. Ils n'ont pu travailler, car toute tentative en ce sens aurait été, selon l'usage, le signal de voies de fait. Les grévistes, organisés en « patrouilles », surveillaient avec vigilance les abords des puits et les chemins pouvant conduire à ceux-ci. Les adversaires de la grève ont donc chômé par force, mais ils n'ont chômé qu'en protestant, et leurs protestations se sont fait entendre très loin. De plus, comme cette partie des ouvriers, privée à la fois de leurs salaires et des subsides fournis à leurs camarades par les organisations socialistes, couraient le risque de mourir littéralement de faim, des souscriptions ont été organisées par plusieurs journaux et ont produit des sommes relativement fortes, qui ont permis au « Syndicat Jaune » de secourir efficacement ses adhérents. Du reste, comme la richesse a toujours ses courtisans, le seul espoir d'avoir plus facilement de la soupe a détaché un certain nombre de grévistes du « Syndicat Rouge » et les a portés à souscrire au « Syndicat Jaune ». Celui-ci ne distribue les secours qu'à ceux qui signaient une demande de reprise du travail ; de sorte que, pour le moment, le bataillon des

non grévistes est en train de se grossir aux dépens des rangs ennemis.

Ces deux exemples de Calais et de Montceau montrent la fécondité de l'action syndicale, lorsqu'elle est exercée par des types d'élite, assez indépendants pour demeurer réfractaires à l'influence des agitateurs professionnels.

*
* *

A propos de grèves, un rédacteur du *Gaulois* interviewait dernièrement un grand industriel de Paris. « Sans doute, disait celui-ci, la situation de patron n'est pas le sort le plus beau, le plus digne d'envie. Mais je défie cependant mes ouvriers à moi de me donner par surcroît l'ennui d'une grève. »

Et comme le journaliste manifestait un certain étonnement, l'industriel reprit :

« Mon moyen est simple et d'application pratique. Lorsque j'ai un mauvais ouvrier, je ne le conserve qu'à défaut de mieux, mais quand j'en ai un vraiment bon, je le paie en vertu de la formule : « A chacun suivant ses œuvres ». J'y ai avantage, d'abord puisqu'un bon ouvrier me fait souvent l'ouvrage de deux mauvais, ensuite pour une cause dont vous allez être juge. Ce surcroît de salaire est réservé à l'ouvrier sous forme d'une gratification mensuelle versé dans ma caisse, qui lui rapporte cinq pour cent l'an et qu'il peut toucher à son départ, pourvu, bien entendu, qu'il me quitte sans avoir commis d'indélicatesse et sans avoir participé à une grève. »

On voit la garantie qu'assure à l'industriel cette combinaison. Elle est double. Ses ouvriers ne font pas grève, désirant conserver la somme intégrale des gratifications. Et si par hasard une grève se déclarait, le patron rentrerait en possession de ces gratifications, c'est-à-dire d'une somme importante qui le dédommagerait du préjudice causé par la grève.

Le moyen est bon.... pour ceux qui peuvent l'employer, car il suppose une industrie stable et prospère.

*
* *

Tout le monde reconnaît, avec les socialistes, le droit qu'ont les ouvriers de cesser leur travail; mais les socialistes ne reconnaissent pas, avec tout le monde, le droit qu'ont les patrons de cesser le leur, même en avertissant longtemps à l'avance, ce que les grévistes ne font presque jamais.

La raffinerie de Saint-Ouen ne faisait plus « ses affaires ». L'en-

treprise ne payant plus, le conseil d'administration a annoncé que l'usine serait fermée dans quelques mois. En même temps, une somme de cinq cent mille francs était allouée aux ouvriers, à titre d'indemnité. Là-dessus, une violente agitation s'est produite et s'est répercutée jusqu'au Parlement. Des publicistes ont soutenu que, la fabrication du sucre étant subventionnée au moyen de primes, les raffineurs sont des espèces de fonctionnaires, qui n'ont pas le droit d'abandonner leur poste. Toutes les influences politiques ont été mises en œuvre pour déterminer les raffineurs à revenir sur leur décision. Du reste, il est parfaitement exacte que la fermeture de la raffinerie, comme il arrive toutes les fois qu'une grande entreprise succombe, causera des pertes appréciables à nombre de gens qui avaient pris l'habitude de vivre directement ou indirectement de celle-ci, et qui, ne pouvant ou ne sachant se retourner vers d'autres sources de gain, tendent instinctivement les bras vers les pouvoirs publics, en leur réclamant, soit une aumône, soit le maintien artificiel de l'ancien état de choses, condamné par l'évolution normale de l'industrie.

Un député a demandé que la raffinerie fût exploitée par l'État. Chose amusante, cette proposition, qui n'a réuni qu'un chiffre de voix dérisoire, a été repoussée par les socialistes, bien que M. Millerand ait préconisé, dans son fameux discours de Saint-Mandé, la confiscation des raffineries par l'État. C'est que l'auteur de la proposition n'était pas socialiste, et que les principes, quand il s'agit de tactique parlementaire, sont toujours sacrifiés.

La grande leçon qui se dégage de l'incident, c'est que le rôle des capitalistes et des grands patrons est reconnu comme absolument indispensable par ceux-là même qui attaquent tous les jours le capitalisme et le patronat. On a dit plaisamment, mais judicieusement, que les socialistes avaient inventé une nouvelle peine : la raffinerie forcée à perpétuité. Ils ne veulent pas que l'ouvrier soit dirigé dans son travail par un être supérieur à lui ; seulement si cet être fait mine de se retirer, ils s'insurgent contre cette retraite, et disent au transfuge : « Commandez-nous ; nous vous l'ordonnons. »

*
* *

Il a été indirectement question des doctrines socialistes à l'Assemblée générale de l'Œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson, qui s'est tenue le 21 février à la Sorbonne, sous la présidence du président de la République. Cette œuvre, due au concours de plusieurs initiatives privées, est patronnée par l'État en ce sens : 1° qu'elle a été reconnue d'utilité publique ; 2° qu'il lui est accordé une légère

subvention de dix mille francs par an; 3° que le Parlement a autorisé une loterie en sa faveur, loterie dont le tirage a eu lieu récemment et a rapporté une très forte somme. Tout en remerciant le gouvernement de ces preuves de bienveillance, M. le docteur Léon Petit, secrétaire général de l'Œuvre, a tenu, dans son discours, à bien affirmer, en matière d'assistance, la supériorité de l'initiative privée sur l'action des pouvoirs publics. Des voix se sont parfois élevées pour engager l'État à se charger de tous les tuberculeux. Cela représenterait un surcroît de dépenses de sept à huit cents millions par an, c'est-à-dire un accroissement d'impôts formidable. Et encore, a ajouté le docteur Petit, il y aurait bien en France quelques fonctionnaires de plus, mais pas un tuberculeux de moins. De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles de l'orateur, d'autant plus caractéristiques et courageuses qu'elles étaient prononcées en présence du chef de l'État, d'un ministre et de plusieurs fonctionnaires.

En fait, la lutte contre la tuberculose, lutte qui commence à peine, s'annonce comme difficile; car la science n'a pas encore réalisé sur ce point tous les progrès qu'on attend d'elle. En outre, c'est un grave problème que celui d'arracher un homme à ses occupations, au travail qui nourrit sa famille, pour le confiner dans un *sanatorium* où il devra peut-être, pour se guérir, séjourner plusieurs années. Aussi l'Œuvre a-t-elle limité ses efforts et a dirigé ceux-ci du côté des enfants, qui, ne gagnant pas encore leur vie, lui sont confiés facilement par les familles. D'importants résultats ont été atteints, et plusieurs des enfants ainsi hospitalisés, devenus jeunes gens, font aujourd'hui leur service militaire, ce dont le rapporteur s'est montré justement très fière.

Dans les colonies.

Le général Galliéni vient de prendre, à Madagascar, une décision importante. Il a supprimé la prestation, régime qui avait succédé à l'esclavage aboli presque immédiatement après la conquête. Il est dans l'ordre des choses que les abus très graves ne disparaissent que moyennant une transition faite d'abus moins graves. La prestation, ou corvée, avait de sérieux inconvénients. Elle a pourtant rendu de réels services, surtout en ce qui concerne les travaux publics. On lui doit la contruction de la route de Tananarive à Tamatave. Mais, en dehors d'une étroite surveillance, le système produisait peu de fruits. Certains indigènes payaient même des colons peu consciencieux pour que ceux-ci prétendissent les avoir

pris à leur service, et échappaient ainsi aux réquisitions du gouvernement, alors qu'ils ne travaillaient en réalité ni pour celui-ci, ni pour les colons.

L'abolition de la prestation aura pour résultat prévu la hausse des salaires, événement auquel il fallait évidemment s'attendre. Cette hausse des salaires aura elle-même pour résultat d'établir une sélection entre les entreprises. Les mieux agencées subsisteront et progresseront : les autres devront sans doute disparaître.

Pour compenser la perte éprouvée par le gouvernement, le gouverneur a augmenté la taxe sur les indigènes. Le surcroît de taxe sera payé, naturellement, sur le surcroît de salaire, et les indigènes, dans l'ensemble, y gagneront encore.

Enfin, pour faciliter l'inauguration du nouveau régime, le gouverneur a établi un office central et des offices régionaux du travail. Ces offices ont pour mission de favoriser le recrutement des ouvriers. Ce sont, par certains côtés, des bureaux de placement, et, par d'autres côtés, des bureaux de police, ou encore des conseils de prud'hommes, adaptés aux nécessités locales. Tout chef d'entreprise qui voudra recruter des indigènes devra faire munir ses agents recruteurs des certificats délivrés par l'Office du travail, qui contrôlera également l'exécution loyale des contrats de louage entre employeurs et employés. Du reste, on ne pourra juger sainement ces organismes que lorsqu'on les aura vus fonctionner.

*
* *

Les auteurs d'entreprises coloniales ne songent pas à tout, et négligent parfois certaines « branches » où l'on pourrait gagner beaucoup, tout en rendant de précieux services à la colonie. C'est ainsi qu'à Nouméa le beurre et les œufs sont aussi chers qu'à Paris. Pourquoi? C'est que l'on ne songe pas, ou presque pas, à faire du nourrissage autour de la ville, ni à y élever de la volaille. D'autre part, les moyens de transport ne sont pas assez développés pour qu'on puisse apporter à peu de frais le beurre et les œufs qui abondent à l'intérieur de l'île, et qui s'y vendent à un prix dérisoire. De même pour le fromage et les légumes. Ces denrées sont importées de Sydney, ce qui augmente considérablement leur prix de revient. Pendant ce temps, à quelques lieues de là, le lait se perd dans les fermes, et les planteurs s'adonnent exclusivement à la culture du café, qui leur cause parfois des mécomptes. Il est bon sans doute d'être spécialisé, comme M. Dauprat l'a démontré dans cette revue, mais il n'est pas bon que tout le monde se jette sur la même spécialité, car, outre les lacunes qui en résultent, les variations de prix, dans la

marchandise produite exclusivement, engendrent parfois des catastrophes.

Il y a donc, semble-t-il, de bonnes affaires en perspective pour ceux qui voudraient entreprendre le nourrissage et la culture maraîchère, non seulement aux environs de Nouméa, mais aussi, croyons-nous, aux environs de divers centres urbains coloniaux, encore approvisionnés de tout par voie de mer, ce qui ne peut durer indéfiniment.

A l'étranger.

Le 27 février dernier, la Chambre des Communes a émis un vote important.

Par 212 voix contre 199, c'est-à-dire à 13 voix de majorité, elle a adopté un *bill* de M. Yoxall, député libéral, dont voici le texte :

« Aucune personne, dans un intervalle de vingt-quatre heures, ne pourra être employée dans une mine plus de huit heures. Les huit heures seront comptées du moment où la personne quittera la surface du sol pour entrer dans la mine jusqu'au moment où elle y remontera. Exception sera seulement faite en cas d'accident à la machinerie, de coup de grisou ou de tout autre cas fortuit occasionnant la cessation du travail de la mine. »

La majorité qui a voté le *bill* comprend les libéraux, les Irlandais, les représentants du parti ouvrier, et quelques conservateurs. Le ministère a déclaré se désintéresser de la question, et M. Chamberlain a voté avec la majorité.

On attribue à l'influence exercée par la Fédération nationale des mineurs d'Angleterre, forte de 360,000 syndiqués, un rôle prépondérant dans la campagne qui a amené ce vote.

Si le *bill* est transformé définitivement en *loi*, il ne fera d'ailleurs, pour la plus grande partie de l'Angleterre, que sanctionner un fait accompli. La journée de huit heures existe déjà dans un très grand nombre de mines. Certaines d'entre elles ne comportent même que sept heures et demie de travail.

*
* *

Beaucoup d'îles des Antilles, pour des raisons diverses, font entendre depuis quelque temps des doléances variées. C'est le sucre de canne qui se vend moins bien, depuis que le sucre de betterave, encouragé par les primes, inonde les principaux marchés. C'est le café qui monte et baisse brusquement, passant par des crises violentes. C'est enfin la population elle-même qui déserte ces îles jadis si pros-

pères pour se porter vers des territoires où le travail est plus rémunérateur.

Cette désertion éprouve particulièrement la Jamaïque, Sainte-Lucie et les îles Sous le Vent.

Beaucoup de travailleurs, employés jusqu'à présent sur des plantations, s'embarquent pour la Guyane française, attirés par les mines d'or, dont l'exploitation est en progrès.

D'autres s'en vont, recrutés par des agents américains, travailler à la construction du chemin de fer de l'Équateur. Les salaires offerts sont très élevés. En outre, le gouvernement équatorien, pour rendre les perspectives d'immigration plus séduisantes, distribue gratuitement des terres sur le parcours de la future ligne. On comprend que bien des gens se laissent tenter et que, durant les deux derniers mois de 1900, trois mille ouvriers aient ainsi quitté la Jamaïque pour l'Équateur.

Mines d'or, terres libres : ces deux causes d'attractions continuent donc à agir puissamment sur les groupes un peu denses de populations qui se trouvent dans le voisinage, lorsque l'organisation des transports peut facilement avoir lieu. Or, nous sommes à une époque où les transports s'organisent de mieux en mieux. Il ne faut donc pas s'étonner de voir décliner, provisoirement au moins, l'antique prospérité des « Iles » au profit des régions continentales qui, à peine entamées jusqu'à ce jour, se laissent désormais gagner, grâce à des instruments de pénétration plus efficaces, par le mouvement colonisateur.

*
* *

L'Australie a sur les Antilles l'avantage de posséder une immense réserve de terres neuves. Aussi la colonisation continue-t-elle à s'y développer. Un rapport récent signale, en particulier, le progrès des cultures arborescentes. Le nombre des orangers a doublé depuis dix ans. Les citronniers se sont multipliés plus rapidement encore et la récolte des citrons a doublé en un an. C'est un fruit que les Australiens consomment en grande abondance. Outre que son jus entre dans la confection du *punch*, il sert à préparer également, vu la chaleur du climat, des boissons rafraîchissantes. Jusqu'ici, l'Australie avait été obligée d'en importer.

On plante aussi beaucoup d'oliviers, et le nombre des pieds dépasse actuellement soixante mille. Le commerce de l'huile d'olive est, paraît-il, très rémunérateur, ce qui est facile à croire, car l'olivier est un arbre qui ne pousse que dans certaines régions privilégiées.

La surface plantée en vignes a triplé, ou peu s'en faut, depuis 1890.

On a recensé, en 1898, plus de neuf millions de pieds. La récolte de vin de 1899 a été d'environ soixante mille hectolitres (1,342,910 gallons).

Ces divers progrès réalisés par la culture arborescente ont pour effet de rendre les Australiens plus indépendants au point de vue économique. Le sentiment de cette indépendance ne peut que renforcer chez eux cet esprit d'autonomie politique, dont la proclamation récente de la fédération australienne a été la dernière expression.

*
* *

Si les diverses colonies d'Australie se rapprochent les unes des autres, on ne peut en dire autant des diverses provinces qui constituent l'empire d'Autriche. Nos lecteurs ont lu dans les journaux le récit des scènes violentes qui ont marqué, depuis un mois, les réunions du nouveau Reischrath. Plus que jamais les Tchèques se montrent intransigeants sur la question des langues et sur les immunités des régions qu'ils représentent. Plus que jamais les Allemands, surtout ceux qui s'intitulent libéraux, affichent la prétention de tout germaniser par une centralisation puissante et d'investir leur langue d'un monopole légal. Il en résulte une véritable guerre civile, circonscrite dans l'enceinte du parlement, mais qui reproduit, sous cette forme restreinte, les luttes de la guerre des Hussites et de la guerre de Trente ans. Les intérêts en jeu n'ont pas changé au fond, bien que les mœurs se soient considérablement modifiées.

L'empereur d'Autriche — aujourd'hui le doyen des souverains du monde — manifeste, en présence de ces événements, une lassitude et une découragement bien compréhensibles. Des voix s'élèvent pour prédire que l'unité de son empire ne durera pas plus que lui. D'autres voix répondent que ces prophètes sont trop pessimistes, et que la nationalité autrichienne est plus solide qu'on ne le croit. Quoi qu'il en soit, il est clair qu'une bonne partie des Allemands d'Autriche tournent les yeux vers l'Allemagne, tandis que les Tchèques sont prêts à tout, même à l'insurrection, pour défendre leurs traditions nationales. L'Autriche est, semble-t-il, le point de l'Europe d'où une crise générale pourrait le plus facilement sortir. C'est pourquoi il est fort à désirer que des arrangements, fussent-ils illogiques, interviennent entre les partis en lutte, et prolongent la durée de cette mosaïque de peuples, qui, ayant résisté déjà à tant de chocs, a peut-être assez de force pour en supporter d'autres, sans que les chances de désagrégation s'en trouvent bien sensiblement augmentées.

G. D'AZAMBUJA.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce, par PAUL GUIRAUD, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. 1 vol. gr. in-8°, fasc. XII de la *Bibliothèque de la Faculté*, Alcan, Paris.

Cette étude historique sur la main-d'œuvre industrielle dans l'antiquité présente un intérêt particulier à notre époque où sont agitées tant de questions concernant la classe ouvrière.

L'auteur s'occupe de la situation des personnes qui exerçaient en Grèce les métiers industriels et non la manière dont elles les exerçaient. Il n'a touché ce dernier point que dans la mesure nécessaire pour comprendre le genre d'existence de l'ouvrier. Il a porté son attention sur les hommes plutôt que sur les choses : organisation de l'industrie, répartition du travail entre la main-d'œuvre libre et la main-d'œuvre servile, rapports réciproques des ouvriers et des patrons, taux des salaires, etc.

Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur cet ouvrage remarquablement instructif, qui fournit, sur la condition des divers travailleurs dans la Grèce ancienne, un certain nombre de faits sur lesquels peut s'appuyer la science sociale.

Le catholicisme social depuis l'encyclique « Rerum Novarum », par M. Max Turmann, professeur au collège libre des Sciences sociales. — Alcan, Paris.

Ceux que l'on appelle les catholiques sociaux, et que l'on a désignés quelquefois, par abus de langage, sous le nom de « socialistes chrétiens », professent sur l'organisation du travail un certain corps de doctrines qu'il est intéressant de connaître.

M. Max Turmann, qui a exposé ces doctrines au collège libre des Sciences sociales, publie aujourd'hui le résumé de ses cours.

Après avoir fait l'historique du mouvement d'idées qui a provoqué et suivi l'encyclique *Rerum Novarum* sur la condition des ouvriers, l'auteur s'occupe des diverses mesures qui pourraient, selon lui et selon le groupe qu'il représente, contribuer au soulagement de la classe ouvrière : limitation du travail, introduction de l'élément ouvrier dans l'administration de l'usine, salaire familial, organisation professionnelle obligatoire, développement de l'intervention de l'État, bien de famille, protection internationale des travailleurs. Il combat les économistes libéraux, le « capitalisme », l'usure, la spéculation, et se fait le champion de la « démocratie chrétienne ».

Une seconde partie, très développée, est consacrée à rassembler les documents sur lesquels l'auteur appuie sa thèse. Ce recueil, à lui seul, représente une importante somme de travail. Il constitue une mine de renseignements pour ceux qui désirent savoir ce qui a été dit ou écrit sur ces questions, en divers pays, par les notabilités catholiques : discours, programmes, manifestes, vœux de congrès, etc. Les six dernières pages sont consacrées à la « bibliographie » du sujet traité.

L'ouvrage est de ceux qui provoquent les discussions, mais qui méritent haut la main l'épithète de sérieux.

Nous recevons le premier exemplaire de l'*Arbitrage entre nations*, revue nouvelle, consacrée à une propagande que son titre indique suffisamment.

Ce numéro contient des articles de MM. Frédéric Passy, Raphaël-Georges Lévy et Marillier.

Certains points des idées exposées prêteraient à la discussion ; mais l'intention est noble et généreuse, et la revue, d'une façon générale, marche dans le sens du progrès.

Romans sociaux de M. Gabriel d'Azambuja :

L'Abdication, chez Briguet, 83, rue de Rennes, Paris.

Entre cousins, chez Petithenry, 5, rue Bayard, Paris.

Brochures sociales du même auteur :

Pourquoi le roman à la mode est-il immoral et pourquoi le roman moral n'est-il pas à la mode?

Ce que le christianisme a fait pour la femme.

L'esprit chrétien et les affaires.

(Ces trois brochures se trouvent chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 60 centimes).

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LE RÈGNE DE L'ANARCHIE

DANS LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS

LES GRÈVES D'ELBEUF (1)

Il a été démontré, dans un précédent article, que le mouvement gréviste de 1899 et de 1900 avait été le résultat de la combinaison chimique, en quelque sorte, de deux éléments sociaux : l'état inorganique des relations entre employeurs et employés d'une part, la prospérité industrielle et commerciale de l'autre. Nous avons constaté que, pour la très grande majorité des ouvriers français, la suspension concertée du travail était le seul moyen de faire prévaloir leur droit à une hausse des salaires, pendant les périodes de prospérité industrielle, et que l'absence de toute autre voie régulière suffisait à attester un état anarchique et désorganisé. Qui donc estimerait que les relations entre deux États sont normales et saines, si ces deux gouvernements n'avaient d'autre ressource que la rupture des relations diplomatiques ou la guerre, pour trancher les conflits qui les divisent?

Il importe aujourd'hui de pousser plus avant notre étude en

(1) Cet article fait suite à celui qui a paru en février sur la même question. *Science Sociale*, t. XXXI, p. 105.

observant attentivement les grèves elles-mêmes, abstraction faite de leur nombre et de leur fréquence, et la méthode — on dirait mieux, hélas! l'absence de méthode — suivie pour les *déclarer*, les *poursuivre* et les *terminer*. On va voir que cet examen ne nous fournira malheureusement que la surabondante confirmation des constatations relevées dans notre premier article.

Toute grève n'est pas nécessairement une preuve de la mauvaise organisation des relations entre employeurs et employés, et, en sens inverse, l'absence de grèves ne suffit pas à attester la bonne organisation de ces relations. En cette matière comme en toutes les autres, on retrouve la singulière complexité et l'enchevêtrement des phénomènes économiques, et, puisqu'on a l'habitude de comparer la grève à la guerre entre deux États — cette comparaison est d'ailleurs très grossière et peu exacte — on peut rappeler que la guerre ne disparaît pas nécessairement lorsque deux États établissent entre eux des relations plus régulières et plus saines. Lors de l'effroyable régime industriel qui sévissait en Angleterre au début de ce siècle, et en France vers 1840, alors que des enfants de huit et dix ans travaillaient parfois quinze heures par jour pour un salaire dérisoire, il n'y avait pas de grèves. De même aujourd'hui, les infortunées créatures qui, pour 60 centimes par jour, se soumettent à un travail épouvantable dans les solfatares de Sicile, et les Nègres ou les Indiens qui, dans les plantations du Texas ou les *haciendas* mexicaines, mènent une vie si dégradée, ne se mettent pas non plus en grève; et, sans aller si loin, ne sait-on pas qu'il existe à Paris des milliers de couturières et de lingères que le *sweating-system* opprime et qui ne peuvent songer à une suspension concertée de travail. Tout leur interdit une pareille combinaison, leur extrême misère, leur dispersion, le grand nombre des ouvrières en chômage toujours prêtes à prendre la place de celles qui refuseraient le travail.

De même encore, pour emprunter à la région rouennaise un échantillon social différent, on ne voit pas se mettre en grève cette masse innombrable d'hommes, de femmes et d'adolescents

qui sortent des filatures et des tissages de coton après un travail de onze heures et dont la vie matérielle familiale et morale incline pourtant si visiblement vers la désorganisation. Et comment le foyer serait-il bien constitué et attrayant, quand la mère de famille le quitte à 5 h. 45 le matin pour n'y rentrer qu'à 6 h. 1/4 du soir, sauf une courte apparition d'une demi-heure pour le repas de midi? « Ce sont encore de bons enfants », comme disent les patrons; et, en effet, ce sont de braves gens, restés encore sous l'influence des idées calmes et ordonnées que la vie rurale avait développées soit en eux-mêmes, soit dans la génération précédente; et pourtant, à y regarder de près, il est facile d'apercevoir en eux le développement progressif d'un mauvais régime industriel.

L'absence de grève n'est donc pas nécessairement un signe de bonne organisation du contrat de travail. En sens inverse, avons-nous dit aussi, l'apparition d'une grève n'atteste pas fatalement l'existence d'un régime défectueux. En Angleterre et aux Etats-Unis, on voit souvent des ouvriers, très sérieusement groupés en des syndicats stables et fixes, se concerter pour assurer le chômage. Le contrat qui lie l'employé à l'employeur peut toujours être dénoncé, puisqu'il se renouvelle par tacite reconduction chaque huitaine, chaque quinzaine ou chaque mois. Il est loisible à l'acheteur ou au vendeur de travail de déclarer qu'il ne veut plus se porter acheteur ou vendeur, et lorsque plusieurs ouvriers, connaissant l'inutilité d'une suspension isolée de travail à laquelle se déciderait un ouvrier individuellement, « mettent leurs têtes ensemble » (*put their head together*), cette entente ne rend pas illicite l'acte ainsi combiné. Un employeur a le droit de déclarer à ses ouvriers qu'il ne peut plus les employer s'ils ne consentent pas à une baisse de salaires de 10 pour 100, ou, ce qui revient à peu près au même, à un chômage de deux jours par semaine, et la vie industrielle nous donne des exemples journaliers de décisions de ce genre (1); pourquoi l'employé n'au-

(1) Voici un exemple très récent rapporté par le journal *le Temps* (13 mars 1901). « L'assemblée des patrons tisseurs qui vient de se réunir à Stuttgard a décidé de procéder à une nouvelle réduction du travail dans les tissages : la réduction du travail

rait-il pas le droit correspondant de déclarer que la hausse du prix des subsistances, l'accroissement des besoins résultant de la civilisation ne lui permettent plus de couvrir ses frais généraux d'existence avec un salaire si bas? Chacun joue ses cartes sous sa responsabilité propre. Et, après tout, s'il était permis au savant qui ne poursuit que la constatation des faits de se départir de son rôle d'observateur impartial et de manifester sa sympathie à l'un des deux joueurs, il n'hésiterait pas, semble-t-il, à la témoigner aux employés. Ceux-ci, pour résister à la baisse des salaires ou obtenir une hausse, sont obligés d'accomplir un acte difficile, c'est-à-dire d'établir une entente entre tous les camarades, parfois très nombreux, d'une même usine ou d'une même circonscription industrielle, tandis que le patron, étant à lui seul la contre-partie de tous ses ouvriers, n'a, pour résister à une hausse ou obtenir une baisse de salaires, qu'à prendre une décision personnelle, ou tout au plus à se concerter avec un nombre relativement restreint d'employeurs.

Puisque la grève n'est pas, par elle-même, indicatrice d'un bon ou d'un mauvais régime de relations entre patrons et ouvriers, il importe de rechercher si les grèves qui ont été déclarées en France pendant ces deux dernières années, attestent, par la manière dont elles ont été déclarées et conduites, l'existence d'une sage et prévoyante organisation ouvrière. Le langage emploie souvent une expression unique pour traduire des idées très différentes; un Canaque ou un Iroquois est un homme aussi bien que Newton ou Pascal, et pourtant quel abîme les sépare! de même il y a deux sortes de grèves, celle des disciplinés et

faite dans ces établissements, il y a quelque temps, a été de 13 % et portait sur 3.800 métiers : à l'unanimité l'assemblée a décidé de porter la réduction à 25 % pendant le deuxième trimestre de l'année. Tous les tissages d'Allemagne seront invités à adhérer à cette résolution. » On trouve tout naturel que les employeurs proposent des conventions de ce genre à leurs employés : pourquoi manifeste-t-on tant de surprise quand les employés font une proposition inverse? Dans ce dernier cas, on s'inquiète des difficultés que rencontreront les industriels à écouler leurs marchandises dont le coût de revient est majoré, mais ignore-t-on que, dans le premier cas, les ouvriers éprouveront de non moins grandes difficultés à équilibrer leur budget familial?

celle des désorganisés : c'est ce qu'il importe de montrer aujourd'hui.

Pour le mieux faire, il nous paraît plus simple de rappeler brièvement les phases d'une grande grève anglaise célèbre, celle des mécaniciens, en 1897, et d'en noter les traits caractéristiques.

Depuis plusieurs années, l'union des *Amalgamated Engineers* négociait pour obtenir la réduction à huit heures de la journée de travail, dont la durée ordinaire était fixée à neuf heures, et cette demande était spécialement instante de la part des ouvriers mécaniciens de Londres, sur qui la longueur des distances à parcourir matin et soir pesait plus lourdement. La plupart des grands établissements de construction mécanique résistaient à cette requête, mais bientôt il sembla que le succès était possible. Nous nous souvenons encore de l'intérêt sympathique avec laquelle l'attention publique s'attachait, en 1896, à la réforme de la grande maison Mather et Platt de Manchester, qui venait d'introduire la journée de huit heures, et qui devait être bientôt suivie dans cette voie par la très importante usine Brotherhood de Londres. Poussés par ces exemples, qui démontraient à leur point de vue la possibilité de la réforme, et se souvenant aussi de la résistance qu'avait rencontrée l'introduction de la journée de neuf heures et qu'avait seule pu vaincre la grande grève de 1871, les ouvriers mécaniciens concertèrent entre eux une suspension de travail. Le 5 juillet 1897, après un congé régulièrement donné, la branche londonienne des *Amalgamated Engineers* mettait à l'index cinq grands établissements de la métropole. C'était la grève par échelle, une des tactiques les plus redoutables de la stratégie ouvrière moderne et grâce à laquelle les grévistes sont soutenus par une contribution levée sur leurs camarades des autres établissements en activité. Naturellement les patrons, discernant le sort qui leur était réservé, résolurent de faire front aux grévistes, et un *lock out* général fut décrété par les employeurs londoniens dont les ouvriers étaient affiliés à l'union qui avait déclaré la mise à l'index. De Londres, le mouvement gréviste s'étendit à diverses villes d'Angleterre et, comme

le *lock out* des patrons donnait partout la réplique aux grèves des ouvriers, il arriva qu'à la fin de décembre 1897, 110.000 mécaniciens avaient quitté leurs ateliers.

Au mois de janvier 1898, il devint évident que les patrons demeureraient victorieux. Aussi, lorsque le vote fut régulièrement ouvert par les grévistes, 42.315 votants seulement se présentèrent et, comme 28.588 bulletins se prononcèrent en faveur de la reprise du travail, alors que 13.727 bulletins seulement demandaient la continuation de la grève, *tous* les ouvriers et *tous* les patrons convinrent de rouvrir les ateliers, le lundi 31 janvier. Pendant cette grève de sept mois moins une semaine, la solidarité n'avait été violée par aucun membre des deux armées belligérantes et la paix était conclue sans représailles, car aucun patron, ni aucun ouvrier n'était exclu pour avoir joué un rôle proéminent dans la grève ou dans le *lock out*.

Il est utile de formuler sur ces faits les remarques suivantes :

1° La suspension concertée de travail ne fut déclarée qu'après l'exposé précis de la réclamation par des délégués régulièrement élus, et *après* l'échec des longues négociations qui avaient été entamées pour examiner cette réclamation.

2° Le moment arrêté pour la déclaration des hostilités était habilement choisi. En effet, on sait que l'année 1897 compte, avec la précédente et la suivante, parmi les trois années les plus prospères que le commerce britannique ait jamais connues. Comme nous visitions l'Angleterre à l'automne 1896, nous nous souvenons qu'on n'apercevait de toutes parts que de nouvelles usines en construction ou d'anciens établissements en voie d'agrandissement. Ce choix du moment opportun était facile pour les mécaniciens, parce qu'ils avaient su mettre à leur tête des hommes éclairés et sagaces, qui avaient à leur disposition un service très complet de renseignements sur l'état du marché du travail.

3° Sans nier l'importance du sentiment de solidarité, sentiment sans lequel l'action concertée d'un grand nombre d'hommes est impossible, il est certain que les ouvriers se lançaient dans la grève sous l'action d'une pensée consciente et individuelle et,

pour la très grande majorité des intéressés, l'acte était volontaire et raisonné.

4° A un autre point de vue encore, la suspension de travail avait été préparée de longue main par l'accumulation d'un fonds de prévoyance considérable. Sans parler des économies personnelles que beaucoup de grévistes pouvaient avoir faites et dont le chiffre ne saurait être déterminé, sans parler non plus du crédit individuel dont ils pouvaient jouir, l'union des *Amalgamated Engineers* avait une encaisse disponible et liquide de huit millions de francs et, d'autre part, cette union est si solidement organisée, la perception des cotisations est si certaine, qu'elle a pu emprunter près de six millions de francs. Avec un pareil capital, les mécaniciens anglais pouvaient faire la grève en hommes libres et non en affamés; les patrons étaient prévenus que la lutte serait sérieuse et longue et les leaders des ouvriers pouvaient compter sur la fidélité de leurs troupes.

5° Grâce à ce fonds de prévoyance, des distributions régulières de secours furent faites aux grévistes, et « quoique les privations, sinon les souffrances, ne leur aient pas été épargnées, cependant ils ne se trouvèrent pas plongés dans la détresse. Les allocations, modestes sans doute, mais proportionnées au nombre des membres de chaque famille, leur permettaient de vivre: ils subissaient des retranchements de confortable, mais non la misère noire (1) ».

6° A aucun moment, les mécaniciens anglais ne se sont livrés à des manifestations tumultueuses; moins encore ont-ils songé jamais à endommager la moindre machine-outil, à dévaster un établissement, ou à molester les ouvriers qui ne s'associaient pas à leurs revendications. Laissons ici encore une fois la parole à M. Paul Leroy-Beaulieu, dont on ne saurait contester l'amour passionné de l'ordre matériel et économique : « Cette grève gigantesque et prolongée, dit-il, s'est déroulée sans aucun désordre, non seulement sans aucun trouble matériel, mais même sans récriminations véhémentes. Les deux partis luttaient comme

(1) *L'Économiste français*, 1er février 1898.

des joueurs d'échecs. L'ordre moral égalait presque l'ordre dans les rues. Cela prouve en faveur des ouvriers britanniques. » En effet, on n'entendit aucun chant révolutionnaire, aucun homme politique ne fut invité ou ne s'invita lui-même à venir surexciter le courage des ardents, ranimer le zèle des tièdes et entraîner les indifférents : il n'y avait pas de place pour le rôle de « chauffeur », et personne ne désirait entendre des discours sur « le chambardement général de la société capitaliste ».

7° Quand des hommes font, pendant plusieurs mois, preuve d'une telle discipline et d'une pareille maîtrise d'eux-mêmes, et quand, parmi leurs compatriotes, se trouvent un grand nombre d'hommes de cette même formation, il est inévitable que leur cause suscite bien des sympathies. En effet, les grévistes recueillirent plus de quatorze millions de dons ; plusieurs grands employeurs leur firent des avances considérables et un groupe important de professeurs d'Oxford se prononça en leur faveur.

8° La grève prit fin dans tous les ateliers le même jour et à la même heure ; aucun traité de paix individuel n'était intervenu avant le 29 janvier 1898 ; chaque membre des deux groupes adverses avait trop le sentiment de la solidarité pour compromettre ainsi, par lâcheté et par égoïsme, la cause de ses collègues, et d'autre part ce même sentiment n'aurait pas toléré que le traité du paix emportât l'exclusion d'aucun ouvrier pour fait de grève, ou d'aucun patron pour fait de *lock out*.

9° Chacun des contractants, en apposant sa signature au bas de la convention, savait qu'il pouvait compter sur la fidèle exécution des engagements réciproques. Cette fidélité était assurée pour deux raisons : d'abord, parce que le traité n'avait pas été arraché à l'autre contractant par l'intimidation, la surprise ou le concours d'une intervention arbitraire : chacun se rendait compte que le jeu avait été loyal, qu'il y avait eu *fair play* et que les conditions économiques du marché du travail, non l'arbitraire de l'homme, dictaient en quelque sorte les conditions de l'accord. En second lieu, chacun savait qu'en face de lui une organisation puissante, stable et fortement disciplinée, était capable d'imposer le respect de la convention tout à la fois à ses membres mécon-

tents ou récalcitants et aux membres du groupe opposé. Aucune violation individuelle n'eût été tolérée, et les deux syndicats se fussent associés pour la réprimer. Grâce au double groupement syndical, les hostilités avaient pu être poursuivies avec calme, et avec modération ; grâce aussi à ce double groupement, la convention finale avait une signification précise et si, au cours de la grève, quelques patrons, dont l'éducation économique était peu avancée, se prirent à maudire la société des *Amalgamated Engineers*, qui, avec une discipline admirable, prononçait progressivement la fermeture des ateliers, ils purent reconnaître plus tard l'étendue de leur méprise ; et le colonel Dyer, chef du syndicat patronal, plus avisé, ne cessa de déclarer que la disparition de l'union des *Amalgamated Engineers* eût été un grand mal.

Ayant ainsi sous les yeux le type d'une grève dans un milieu à groupement patronal et ouvrier stable et discipliné, examinons, en suivant la même méthode monographique, un type de grève française. Nous le prendrons à Elbeuf, ville réputée pour sa fabrication de draps de laine de belle qualité.

Plusieurs motifs nous ont guidé dans ce choix.

D'abord, la population ouvrière de ce centre industriel présente un échantillon moyen de beaucoup de milieux ouvriers français ; le régime de la grande usine n'y est pas très ancien, et les tisserands elbeuviens, naguère soumis à l'influence que la campagne a eue, soit sur eux-mêmes pendant leur enfance, soit sur leurs parents immédiats, sont encore ce qu'on peut appeler de braves gens ; les idées révolutionnaires n'ont exercé sur leurs esprits qu'une séduction limitée (1).

D'un autre côté, le travail des industries textiles est à mi-chemin entre ce que les Anglais appellent le *unskilled labour* et le *skilled labour*, entre le travail du manœuvre ou du journalier et l'habileté technique de l'ouvrier d'art. Il n'eût pas été légitime de prendre pour exemple une grève de débardeurs de port ou d'ouvriers en bronze. De plus, la population ouvrière elbeuvienne présente une homogénéité parfaite : la filature et le tissage de

(1) A la Chambre des députés, le représentant de la circonscription d'Elbeuf siège au centre gauche.

la laine, avec tous leurs accessoires, sont le seul travail industriel et à peine aperçoit-on de-ci de-là une usine ne se rattachant pas à cette industrie.

Enfin et surtout, il nous a paru que du mouvement gréviste elbeuvien se dégageait avec une netteté spéciale une grande leçon pour ceux qui veulent discipliner leur esprit à l'enseignement des faits. De l'avis de tous, la population ouvrière elbeuvienne était animée jusqu'en ces dernières années d'un excellent esprit, et cet esprit est loin d'avoir disparu; jamais il n'y avait eu à Elbeuf de grève quelque peu importante, et jamais les patrons n'avaient rencontré chez leurs ouvriers la moindre résistance. Or voilà que soudainement, à l'improviste, un mouvement éruptif s'est manifesté à l'automne de 1900; spécialement du 4 novembre au 6 décembre 1900, les suspensions concertées de travail ont été si nombreuses et si variées que, de l'avis de tous, on a assisté à Elbeuf à une sorte d'essai de mobilisation pour la grève générale. On peut donc mesurer avec précision dans cette ville l'action dissolvante qu'exerce dans un milieu industriel la violation persistante des lois sociales relatives à l'organisation du travail : on y voit, spectacle douloureux et instructif entre tous, de braves ouvriers et des patrons bienveillants marcher inconsciemment vers la guerre sociale. Les premiers engagements ont été terribles; personne, six mois auparavant, ne les eût crus possibles.

Le véritable début du mouvement gréviste elbeuvien doit être placé au dimanche 4 novembre 1900. Sans doute, il y avait eu auparavant quelques escarmouches, notamment, à la fin de septembre, la grève des rattacheurs de la maison Frænkel-Blin, celle des tisseurs, des façonniers, et, en octobre, celle des 318 trieuses de chiffons de la maison Pierre Desplanques et Cie, mais ces attaques isolées n'étaient que de faux départs et n'avaient que mieux démontré la nécessité de la cohésion, au moins passagère, pour mener à bien une grève. Lorsque une population ouvrière est réduite au système habituel de la pulvérisation, elle est obligée, quoiqu'elle en ait, de se concentrer et de s'unir, ne fût-ce que pour quelques heures ou pour quelques jours, si elle veut déclarer une grève qui puisse avoir quelque chance de succès.

C'est ce que comprirent bien les chefs du mouvement gréviste qui, au mois d'octobre 1900, essayèrent de réunir les ouvriers en une action commune pour obtenir un relèvement des salaires; les grèves du Havre venaient après tant d'autres de surexciter la population elbeuvienne et il semblait que le moment propice était venu. Des conférences publiques furent organisées, des affiches furent apposées, en même temps qu'on adressait aux journaux amis des « communications ». Voici, à titre de document, le texte de l'une de celle-ci annonçant une conférence publique sur « l'organisation syndicale et sa nécessité contre la baisse des salaires » :

« Camarades,

« Depuis longtemps, la vie nous devient de plus en plus difficile par suite de la diminution des salaires et de l'augmentation des vivres, conséquence forcée des impôts de toutes sortes. Il est temps de réagir contre cet état de choses qui nous mène à la plus grande misère. Il n'appartient qu'à nous de vouloir pour pouvoir. Soyons unis pour défendre nos droits, nos salaires et l'avenir de nos enfants.

« Le vent des revendications sociales souffle d'un bout du monde à l'autre; il faut adhérer en masse aux chambres syndicales et étudier nos intérêts économiques; c'est par la solidarité que nous pourrons atténuer la concurrence existant entre les travailleurs.

« Par l'action syndicale, nous pouvons de suite arrêter la baisse des salaires, c'est pourquoi nous vous convions à cette conférence pour discuter avec nous les questions du travail.

« Considérant que nous sommes tous solidaires dans la lutte, nous adressons un chaleureux appel aux citoyennes, nous invitons aussi les indifférents à venir nous entendre, car nous sommes certains que le jour où ils auront compris, ils viendront grossir les rangs des adhérents de nos chambres syndicales.

« Les Organisateurs.

« Entrée : 10 centimes. — Gratuit pour les citoyennes [1].

[1] *Le Petit Rouennais*, 11 novembre 1900.

Cette propagande eut un demi-succès, en ce sens qu'elle réussit bien à soulever cette population ouvrière elbeuvienne, d'ordinaire si pacifique et si douce, mais elle ne réussit pas à établir entre les douze mille ouvriers de l'industrie lainière la cohésion nécessaire, tant il est vrai qu'il est plus facile de produire dans les esprits un mouvement dispersé et chaotique de soulèvement et d'indignation, que de grouper, ne fût-ce que pour quelques jours, ces indignations en un faisceau.

Trois corporations semblent s'être montrées plus capables que les autres de groupement cohésif : les décatisseurs, les foulonniers et les teinturiers vinrent en grande majorité se faire inscrire au syndicat. Aussi convient-il de mettre à part et d'étudier séparément leurs trois grèves.

L'honneur d'ouvrir le feu de la véritable bataille revint aux presseurs décatisseurs. Le dimanche 4 novembre, *après-midi,* le secrétaire de la Fédération elbeuvienne de l'industrie lainière fit parvenir à sept patrons décatisseurs de la ville une lettre ultimatum, *lettre que n'avait précédée aucune demande préalable et dont la préparation avait même été tenue dans le plus grand secret,* aux termes de laquelle les presseurs demandaient 24 francs par semaine au lieu de 22, les décatisseurs 23 au lieu de 21 et la suppression des heures supplémentaires. Les employeurs étaient informés que si, dans les 24 heures, une réponse satisfaisante n'était pas donnée, le travail cesserait le mardi matin dans tous les établissements. La tactique était habile : pour l'apprécier, il faut savoir que le décatissage est la dernière opération que subit l'étoffe de laine, avant d'être livrée aux commissionnaires ou aux maisons de gros, et que le décatissage, sauf dans les deux grandes maisons Frænkel-Blin et Blin et Blin, est exécuté par des façonniers, c'est-à-dire par des industriels qui se chargent de ce travail pour le compte des fabricants de drap. En arrêtant le décatissage, on arrêtait du même coup toute livraison des étoffes de l'été 1901, au moment même où cette livraison était la plus urgente pour le fabricant obligé de satisfaire aux engagements pris vis-à-vis de ses clients.

Les sept patrons visés par la lettre ultimatum se concertèrent

et informèrent les ouvriers qu'ils se mettaient à leur disposition, à condition que le travail ne serait pas suspendu avant qu'une solution fût intervenue. Les ouvriers n'acceptèrent pas cette interversion des rôles et, le mardi matin, la grève fut effectivement déclarée dans quatre établissements. Les patrons proposèrent alors une augmentation de salaires de 10 °/₀, qui fut également repoussée. La journée et la soirée du mardi furent employées à une active propagande, si bien que deux établissements de décatissage durent fermer le lendemain mercredi, et un autre le jeudi. Ce même jour, des lettres ultimatums émanant de la commission de la Bourse du Travail furent envoyées à quatre autres chefs d'établissements et, au bout de quatre jours, la grève des décatisseurs était à peu près générale. En fait, elle ne le devint jamais, car, au milieu de la semaine, plusieurs patrons se décidaient à accorder l'augmentation demandée, d'autres transigeaient avec leurs ouvriers et leur accordaient des satisfactions partielles; de sorte que, le samedi matin, la grève des presseurs décatisseurs était terminée. Les ouvriers avaient remporté une victoire complète dans la plupart des établissements et obtenu de très importants avantages dans les autres.

Du type de cette première grève, il convient de rapprocher celle des foulonniers, qui suivit, et celle des teinturiers : toutes trois attestent le même effort vers la suspension concertée de travail, et toutes trois furent déclarées par une lettre ultimatum *très secrètement préparée*, adressée aux patrons et leur déterminant un délai de 24 heures pour réfléchir. Mais on voit que l'effort est pénible, car si l'entente s'établit à peu près lorsqu'il s'agit de charger un délégué de rédiger une lettre ultimatum, elle n'est plus aussi complète lorsqu'il s'agit de mettre la menace à exécution, de quitter l'atelier; elle diminue plus encore lorsqu'il faut continuer et maintenir le chômage ou reprendre le travail. Suivant l'habileté du patron à persuader à ses ouvriers que leur demande est illégitime, suivant son influence sur leur esprit, suivant surtout que les suggestions de la faim pressent plus ou moins tels ou tels ouvriers ou que la parole d'un de leurs camarades est plus chaude et plus entraînante, on voit les ouvriers de tel ou tel établissement traiter

isolément avec leur employeur, à des conditions transactionnelles. Dans ce cas, il y a en réalité double défection : l'employeur rompt par égoïsme ou souci de sa tranquillité la solidarité qui doit l'unir aux autres employeurs, et les employés ne laissent pas dans un moindre embarras leurs camarades des autres ateliers.

Ces faits purent surtout être constatés pour la grève des teinturiers qui échoua partiellement, grâce à l'habileté d'un patron. Celui-ci avec bonhomie dit à ses ouvriers : « Voyons, mes chers amis, il y a quarante ans que je suis avec vous dans le métier : je n'ai jamais eu de grève et jamais non plus je n'ai entendu parler de syndicat, ni de bourse de travail. Vous demandez une augmentaion de 3 francs par semaine : je vous propose 1 fr. 50 ; je ne peux pas vous accorder davantage ». Les teinturiers acceptèrent, leur défection entraînait l'échec de toute la grève des teinturiers ; et, un mois après, les patrons pratiquaient des coupes sombres, boycottant les fortes têtes, les meneurs ; ceux-ci, devant l'impossibilité de trouver du travail, ont dû quitter le pays.

Voilà la description sommaire des trois grèves les mieux organisées du mouvement elbeuvien de novembre 1900. A côté de celles-ci, il faudrait pouvoir décrire les quarante autres grèves isolées et parcellaires qui se déroulèrent allègrement pendant un mois, et dire comment, pendant cette période, les trieuses de chiffons en atelier, les apprêteurs, les fileurs, les rattacheurs, les tisseurs, les laineurs, les échantillonneurs, les bonnetiers, les coupeurs de peaux de lapins, les encolleurs, les ourdisseurs, les porteurs d'ensouples cessèrent le travail par petits groupes de huit, douze, vingt, trente, dans l'établissement de M. C., puis dans celui de M. H., puis dans celui de M. L. On put alors contempler dans son plein jour ce qu'est une poussière humaine désagrégée. Suivant les hasards, suivant que dans tel groupe il se trouvait un ouvrier à la parole plus enflammée que les autres, on formulait au petit bonheur une revendication quelconque, que l'on abandonnait peut-être deux heures plus tard. « Chaque jour, pendant trois semaines, nous disait un membre de

la commission de la Bourse du Travail, et souvent plusieurs fois par jour, et, à une heure quelconque, les tisseurs de tel ou tel établissement, ou les échantillonneurs de tel autre, ou les laineurs de tel autre encore, venaient me trouver à la Bourse du Travail, où des délégués siégaient en permanence, et me disaient : « Vous savez, nous venons de nous mettre en grève ; nous demandons une augmentation de salaire et nous comptons bien que vous et la Bourse du Travail vous allez nous soutenir dans nos revendications. » Le premier soin du malheureux délégué permanent était alors de demander à ses interlocuteurs d'exposer leurs griefs, afin de pouvoir les notifier officiellement au patron qui, le plus souvent, n'avait été saisi que d'une demande assez vague. Parfois la grève durait un tiers de jour, parfois une journée, parfois trois ou quatre jours; le plus souvent, une transaction intervenait entre les ouvriers de tel établissement et leur patron, celui-ci refusant à peu près invariablement de traiter avec le secrétaire du syndicat ou un délégué de la Bourse du Travail. Les mêmes forces chaotiques qui avaient amené la déclaration de la grève, en amenaient aussi la fin : suivant les hasards, les ouvriers de tel établissement acceptaient une transaction que le patron ou les ouvriers de tel autre repoussaient, et *pourtant le travail était identique.*

En présence de ce mouvement gréviste universel, un grand nombre d'employeurs, ne doutant pas que la suppression du travail menaçât leur fabrique, avaient pris les devants en accordant une augmentation de salaire. Il arriva à plusieurs reprises que, quinze jours après cette concession, les ouvriers, voyant que leurs camarades de l'établissement X ou Z avaient obtenu à la suite d'une grève une augmentation plus forte que la leur, formulaient une nouvelle requête et déclaraient ne plus pouvoir se contenter des conditions dont, peu de jours auparavant, ils s'étaient déclarés satisfaits. De toutes parts, aussi bien du côté des employeurs que du côté des employés, c'était l'action inorganisée, dispersée et tumultuaire dans un mouvement qui demandait par définition même la cohésion, l'entente et le serrement des coudes. Il est impossible de raconter ici les incidents

comiques ou tragiques de cette lutte de trois semaines. Voici à titre d'échantillon un curieux récit que nous a fait M. C.

« J'ai chez moi six ou sept louvetiers : on désigne sous ce nom de simples manœuvres qui étalent la laine en balle, afin de la huiler. Je les payais 3 francs par jour. Un matin, comme je savais qu'ils allaient me demander 25 centimes d'augmentation et qu'ils se proposaient de se mettre en grève, je vins causer avec eux à leur travail et je leur fis expliquer le motif de leur demande : ils m'exposèrent leur affaire et me dirent qu'autrefois ils touchaient 25 centimes de plus par jour. C'est vrai, leur dis-je, mais le travail était distribué de manière différente et vous étiez six pour exécuter un travail beaucoup plus important que celui que vous exécutez aujourd'hui. — Non, Monsieur, me dit l'un, nous étions huit. — Je t'assure que tu te trompes, vous n'étiez que six; tiens, veux-tu parier? Si vous étiez huit, je vous paie à tous une tournée, ce soir; seulement, si c'est toi qui perds, tu paieras la tournée à tes camarades. — L'autre hésitait : « Allons, si tu es sûr, parie toujours, nous verrons bien. » Il paria en effet; on interpella un vieux louvetier, attaché à la maison depuis longtemps et qui travaillait à quelques mètres de là : il répondit qu'effectivement, on était huit autrefois et non pas six. Le patron avait perdu son pari, ce qui ne le surprit pas, *car il ne l'avait fait que parce qu'il savait bien devoir le perdre;* il paya la tournée à ses louvetiers qui se dirent que le patron « était un bon zigue » et que sans doute les affaires ne lui permettaient pas d'accorder l'augmentation demandée. M. C. n'entendit plus parler de rien; probablement, ajouta-t-il, ce pari m'a évité une grève, car à ce moment-là toute la ville était en effervescence. »

Faut-il ajouter enfin, pour achever la description du mouvement gréviste elbeuvien, que de fréquentes réunions publiques, de nombreux appels à la solidarité en étaient les auxiliaires et même les promoteurs indispensables (1). Comme l'industrie elbeuvienne

1. Ces appels étaient formulés sur un ton modéré qu'il importe de signaler. Voici l'*Union syndicale des ouvriers tisseurs.* « La Chambre syndicale des ouvriers tisseurs du canton d'Elbeuf fait appel à la solidarité de tous ouvriers et ouvrières tisseurs

emploie un grand nombre de femmes et que les sentiments de celles-ci sont d'ordinaire plus enclins à la passivité et à la soumission, la tâche était rude pour les organisateurs du mouvement qui ne ménagèrent pas leurs fatigues pendant six semaines et appelèrent pour les assister des camarades de la Bourse du Travail de Paris. La salle de l'Alcazar, à Caudebec-lès-Elbeuf, ne chôma guère pendant cette période; plusieurs réunions du soir furent spécialement animées et les discours qui y furent prononcés n'étaient pas tous empreints d'une extrême modération.

Toutefois nous tenons à bien dire qu'à aucun moment l'ordre ne fut menacé par ces grévistes de l'industrie lainière : pas une machine ne fut détériorée, aucun chant révolutionnaire ne fut chanté dans les rues et aucune menace ne fut proférée contre les propriétés ou les personnes. Pas davantage la liberté du travail ne fut-elle entravée, et chaque ouvrier resta libre de suivre son propre mouvement. La masse des ouvriers d'Elbeuf, qui, encore une fois, comprend un grand nombre de femmes, n'en est pas à ces violences-là; mais, comme si la Providence tenait à bien montrer vers quel lamentable état social les milieux industriels sont en train d'évoluer en France, à moins que les employeurs et les employés ne se décident enfin à suivre une ligne de conduite plus sage et plus conforme aux lois sociales, une autre grève, d'un caractère singulièrement plus violent, se poursuivait parallèlement à toutes celles que nous venons de décrire; cette grève des ouvriers stéariniers de M. Perré, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ne peut être passée sous silence.

Puisqu'il était entendu, au mois de novembre dernier, parmi les ouvriers elbeuviens de *toute* profession, que *tous* les salaires devaient être accrus, les stéariniers de la fabrique de bougies de Saint-Aubin pensèrent qu'il n'y avait aucune raison pour que

et tisseuses de la région pour venir se faire inscrire au Syndicat, afin de pouvoir d'un commun accord revendiquer nos droits méconnus; car nous sommes convaincus que c'est par l'union que nous pourrons sortir victorieux dans nos justes et légitimes revendications qui ne doivent pas être un vain mot.

« Camarades, si vous pensez comme nous que c'est par l'union que nous pourrons arriver à vivre en travaillant, vous répondrez en masse à notre appel en venant vous faire inscrire à notre Syndicat. » (*Le Petit Rouennais*, 16 novembre 1900.)

les quelques centaines d'ouvriers n'appartenant pas dans Elbeuf à la fabrication lainière, ne profitassent pas de la hausse générale des salaires, et ils demandèrent une augmentation de 50 centimes par jour à leur patron. Celui-ci, après un dizaine de jours de réflexion, répondit qu'il lui était impossible d'accorder l'augmentation demandée; et, à la paye du samedi 17 novembre, il mit en congé de huitaine tous les ouvriers et ouvrières qui avaient réclamé l'augmentation. Cette mesure atteignait 70 ouvriers, dont 51 hommes et 19 femmes, sur un effectif total de 150 ouvriers, comprenant 28 ouvrières. Les neuf femmes qui n'avaient pas demandé l'augmentation de salaires étaient précisément celles qui gagnaient le moins, c'est-à-dire 12 francs par semaine. Leurs camarades plus ardentes étaient recrutées parmi les ouvrières gagnant 15 francs.

Les employés congédiés se concertèrent aussitôt; et, comme ils ne risquaient plus rien, puisque, de toute façon, ils devaient se trouver sans travail à partir du samedi suivant, ils se réunirent le lundi à l'heure du déjeuner, et, s'étant assurés de leur accord mutuel, ils déclarèrent le soir à leur employeur qu'ils ne reviendraient pas à l'atelier le lendemain matin. Ainsi fut-il fait, et, le mardi matin, 70 ouvriers et ouvrières, sur 150, suspendaient le travail. La tactique n'était point maladroite, car, plus on prenait le patron au dépourvu, plus on diminuait ses chances de se pourvoir d'autres ouvriers. M. Perré, en donnant congé à ses 70 ouvriers, avait dû escompter soit la possibilité de leur trouver des remplaçants, pendant le délai d'une semaine qui lui restait, soit le désistement des ouvriers congédiés, que la perspective de rester sans travail pousserait probablement à abandonner leur prétention. En se mettant en grève, les ouvriers témoignaient que cette perspective ne les effrayait pas. Malheureusement, ils ne se bornèrent pas à suspendre le travail pour leur part et à arrêter en réalité tout fonctionnement de l'usine — car, si M. Perré conserva ses 80 autres ouvriers et ouvrières, ce ne fut que par un sentiment de justice, et aussi, il faut le dire, afin de ne pas accroître la puissance de ses adversaires; mais, à vrai dire, tout le travail de sa fabrique était paralysé;

— ils recoururent à un système général d'intimidation et de manifestations tumultueuses, qui eurent pour effet de terroriser pendant une semaine la petite commune de Saint-Aubin. Aux heures d'entrée et de sortie des ateliers, ils venaient essayer de débaucher leurs camarades et les saluaient des quolibets les plus désobligeants; puis, entonnant la « Carmagnole » et le « Ça ira », ils se dirigaient en groupe vers « le château du seigneur de Saint-Aubin », qu'ils menaçaient de suspendre à la lanterne, ou « de couper en deux, afin d'avoir deux patrons aussi chics que lui ». Des quolibets de mauvais goût étaient aussi proférés à l'adresse de la famille de M. Perré.

L'employeur notifia à ses ouvriers qu'il était prêt à négocier avec eux individuellement, et qu'ils n'avaient qu'à venir le trouver dans son bureau. Très habilement les ouvriers déjouèrent la manœuvre, sachant très bien que plusieurs d'entre eux transigeraient, arriveraient à des concessions, et que c'en serait fait de la cohésion d'où venait toute leur force. Ils répondirent qu'ils n'admettraient de négociation qu'avec deux de leurs délégués assistés d'un membre de la Bourse du Travail. M. Perré, en présence de l'effervescence de ses ouvriers, et aussi pour ne pas reconnaître officiellement leur groupement, pensa qu'il valait mieux charger M. le maire de Saint-Aubin, son adversaire politique, de le représenter, et de jouer en même temps le rôle d'arbitre entre les parties litigantes. Le samedi donc, une conférence eut lieu à la mairie entre M. le maire et les délégués ouvriers, assistés d'un délégué de la Bourse du Travail, et le négociateur, ne pouvant obtenir une modération des exigences des grévistes, finit par leur concéder ce qu'ils demandaient. Le lundi matin, le travail général reprenait à la fabrique de bougies, à la suite de la victoire complète des grévistes. Et remarquons au passage que les ouvriers non grévistes bénéficiaient, comme leurs camarades, d'une importante augmentation de salaires. « Ce fut une belle semaine pour nous, me disait un des stéariniers de cette fabrique : pendant le jour, on se promenait sur les routes et dans les bois, on rigolait, et je vous assure qu'on ne s'ennuyait pas. Vous nous dites que nous ne

nous sommes pas conduits comme des hommes libres et sérieux, mais il ne faut pas oublier que la peur que nous avons inspirée au patron a beaucoup contribué à notre succès. Si nous nous étions comportés autrement, nous n'aurions pas réussi aussi bien. Regardez donc quel succès! Nous avons obtenu *toute* l'augmentation que nous demandions; on a été forcé de traiter avec nos délégués, et pas un gréviste n'a été renvoyé! Si on avait essayé d'en congédier un seul, on aurait bien vu que nous ne l'aurions pas toléré. Depuis trois mois, nous avons fondé un syndicat des stéariniers, et les 70 membres de ce syndicat paient régulièrement leur cotisation de 50 centimes par mois. » Le pis est que cet ouvrier ne se trompait pas sur les causes de la victoire de ses camarades. Un enseignement très grave se dégage ainsi de la grève de Saint-Aubin. Il n'y a pas de raison de penser que la manipulation de la stéarine ait des propriétés spécifiques capables de faire germer des idées révolutionnaires dans des cervelles, que l'industrie de la laine maintiendrait au contraire dans le calme et la modération (1) : toute la différence vient de ce que les stéariniers et les stéarinières de Saint-Aubin ont, plus que leurs camarades de l'industrie textile, subi l'influence de la vie industrielle désorganisée. Ils ont franchi plus tôt les étapes vers lesquelles les autres seront poussés, si on ne renonce à suivre les mêmes errements.

Telles furent les trois variétés de suspensions concertées de travail auxquelles donna naissance le mouvement gréviste elbeuvien. On peut se demander pourquoi ce mouvement a tout d'un coup fléchi aux environs du 3 décembre, et pourquoi, à cette époque, les patrons n'ont plus été exposés à voir leurs ouvriers quitter à toute heure du jour leurs métiers et leurs navettes. Sans doute, les employeurs, chez lesquels l'absence de toute cohésion ne sévissait pas moins que chez leurs adversaires, commençaient à s'organiser et à établir entre eux une entente nécessaire; sans doute aussi, tout a une fin en ce

(1) La complexité des phénomènes économiques est si grande que, là même, il ne faut rien exagérer : ainsi, des observations médicales ont paru établir que l'emploi de la lumière rouge dans les ateliers de la Société des Plaques-Lumière, avait des effets physiologiques caractérisés sur les ouvriers et les rendait plus excitables et plus nerveux.

monde; et, comme dans l'espace d'un mois les quatre cinquièmes environ des ouvriers venaient d'obtenir une hausse de salaire, la satisfaction même pouvait engendrer la satiété. Mais ce n'était que possible. Depuis longtemps les moralistes ont remarqué que les appétits de l'ordre intellectuel sont aiguillonnés par la satisfaction même du désir. Vers la fin de novembre, personne à Elbeuf n'eût été capable d'indiquer l'époque où le calme reviendrait : les stéariniers venaient, par leur ardeur débordante et leur victoire, d'échauffer encore les courages; il y avait eu de grandes soirées à l'Alcazar de Caudebec; le mouvement gréviste était à son point culminant. Il n'y avait aucune raison pour que les ouvriers qui, quelques jours auparavant, s'étaient contentés de concessions partielles, ne reprissent pas la lutte.

Le lundi 3 décembre, un incident vint tout à coup jeter le découragement parmi les assaillants; et ce trait suffirait à lui seul, s'il en était besoin, à prouver la désorganisation profonde des troupes qui livraient bataille. Vers le 20 novembre, trois employeurs, notamment MM. Clarenson et Lebret, et MM. Olivier et Picard, s'avisant que ces ruptures brusques du contrat de travail étaient illégales, puisqu'on n'y observait pas le délai de huitaine dont l'usage constant faisait la loi des parties, assignèrent leurs ouvriers « en paiement de 201 francs de dommages-intérêts, pour réparation du préjudice causé par un brusque départ effectué contrairement aux usages constants de la place ». La question ainsi posée ne pouvait recevoir qu'une solution, et, le lundi 3 décembre, le Conseil des Prud'hommes ne put que condamner les ouvriers à des dommages-intérêts équivalents au salaire hebdomadaire de l'ouvrier assigné, c'est-à-dire s'élevant à vingt francs environ. Vainement les défendeurs soutinrent-ils que le droit de grève, reconnu par les lois du 23 mai 1864 et du 21 mars 1884, impliquait nécessairement le droit de cesser brusquement le travail, qu'au surplus la grève n'était pas une rupture du contrat dans la forme ordinaire, mais *une suspension de travail*. Cette théorie subtile et inexacte ne fut pas accueillie; et il est fâcheux que les ou-

vriers elbeuviens, au lieu de reconnaître la parfaite correction de cette décision, aient cru n'être qu'une fois de plus les malheureuses victimes d'une manœuvre patronale.

Quoi qu'il en soit, ce jugement du Conseil des Prud'hommes coupa court au mouvement gréviste. La cause de cette brusque terminaison ne doit pas être cherchée dans la nécessité où allaient se trouver les ouvriers de payer des dommages-intérêts à leurs employeurs, car il était entendu que personne ne se proposait d'exiger le paiement effectif de ces condamnations, et les trois patrons, après avoir obtenu trois décisions de principe contre un de leurs ouvriers, s'empressèrent de retirer du rôle toutes leurs autres poursuites; mais il parut aux grévistes qu'une condamnation émanant d'un tribunal où leurs propres représentants se prononçaient en faveur des patrons, les mettait en mauvaise posture et que, de plus, cette faute légalement constatée permettait aux employeurs de ne reprendre que les ouvriers qui leur agréeraient, et de pratiquer à leur aise des coupes sombres parmi les meneurs ou les moins dociles; le sentiment, vague sans doute, mais très réel néanmoins, de l'état de pulvérisation de la population ouvrière elbeuvienne poussa les grévistes à se désister d'un mouvement qui aurait donné au moins une apparence légale au boycottage et à l'exil des plus dévoués d'entre eux aux intérêts de leurs camarades. Comme, d'autre part, les ouvriers jugeaient absolument impossible de faire grève en se soumettant à l'observation du congé à huitaine, le travail régulier reprit partout à Elbeuf et, à partir du 6 décembre, on ne vit plus de métiers à tisser soudainement abandonnés à neuf heures du matin ni des cuvées d'indigo, préparées deux heures auparavant, gâtées et perdues parce que les teinturiers ne voulaient plus continuer de travailler. La période aiguë des grèves avait duré exactement un mois.

Le lecteur aura lui-même spontanément rapproché le mouvement gréviste elbeuvien de la grève des mécaniciens anglais, et certes le rapprochement est suggestif!

A suivre. Paul Bureau.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

VIII

LE FRANC (1).

(TROISIÈME PARTIE)

Le guerrier odinique, organisateur du transport public des émigrants de la Plaine Saxonne, a maintenu son cadre de marche, sa truste communautaire, après son arrivée sur les territoires peuplés de Gallo-Romains et de Vieux-Germains, et il a fait de cette truste un pouvoir public conforme à toutes les traditions patriarcales.

A côté de lui, l'émigrant agricole en famille particulariste a rompu l'ordre de marche et s'est isolé sur un domaine. Nous allons lui voir faire de son droit de propriété un pouvoir public, qui supplantera l'autre et triomphera du régime patriarcal.

Voici tout d'abord un fait étrange : Une troupe de volontaires, hardie, aguerrie, victorieuse, homogène, peu nombreuse, où tous peuvent aisément se connaître et s'entendre, ne songe pas un instant à se maintenir en garde prétorienne, en corps de Mamelouks ou de Janissaires, pour dominer son chef et exercer par lui le pouvoir. Il faut que ces gens n'aient pas eu du pouvoir le même sentiment que les autres. Ils ont dû le concevoir d'une manière qui n'est pas ordinaire.

(1) Voir l'article précédent, mars 1901. *Science sociale*, t. XXXI, p. [illegible].

Désormais les émigrants de la Plaine Saxonne, qui vont affluer tout à leur aise sur le territoire conquis, ne formeront plus de bandes armées; ils entreront isolément, incessamment, indéfiniment, au gré de leur plus entière liberté.

D'ailleurs, le clan mérovingien, dont le premier soin a été de supprimer tous les chefs existants de bandes franques, est essentiellement soucieux de préserver son territoire de toute tentative nouvelle d'invasion par les armes. Si, par aventure, les Saxons se présentent à la frontière en corps militaire, le Mérovingien accourt et les repousse. Si les Thuringiens, les Souabes ou les Alemans, délogés de la vieille Germanie par les Slaves, font irruption en masse dans le Bassin Rhénan, le Mérovingien les désarme, et les laisse ensuite s'établir.

Une fois que les émigrants en famille particulariste ne pénètrent plus par des expéditions guerrières, mais entrent individuellement sur les terres franques, il est clair qu'ils vont surtout emplir le pays le plus voisin de la Plaine Saxonne, c'est-à-dire le Bassin Rhénan inférieur avec les vallées du Mein et de la Moselle. Rien ne les pousse à descendre jusque sur le versant atlantique des Gaules. C'est ainsi qu'il va se former, sous la domination mérovingienne, deux groupes de population très nettement tranchés : dans le Bassin Rhénan inférieur, une population où domine la famille particulariste; dans le Bassin de la Seine, entre Somme et Loire, une population où domine la famille patriarcale désorganisée. Cette seconde région est la seule partie de la vieille Gaule celtique qui, jusqu'à l'arrivée de Clovis, ait complètement échappé à toute domination germanique quelconque et soit demeurée absolument celte et romaine.

On comprend par cette différence de formation les caractères opposés de ces deux groupes de population. Aussi leurs territoires prennent-ils bientôt deux noms qui s'opposent l'un à l'autre : Austrasie et Neustrie.

L'Austrasie est évidemment le lieu où nous allons voir fleurir par excellence l'action de l'émigrant franc. La Neustrie, au contraire, est le lieu où nous avons vu s'épanouir, dès l'arrivée de Clovis, la truste mérovingienne. Pour ce gouvernement de clan,

quelle terre promise! Une terre demeurée celtique! Et, par surcroît, une terre où le régime de la province romaine était resté intact : l'Empire s'y était maintenu jusque-là; dans la Gaule déjà démembrée par les premiers barbares, cette partie avait gardé le nom de *Romanum Imperium*.

C'est parce que la Neustrie a été le lieu où le pouvoir du chef des Francs le plus marquant a trouvé ses conditions les plus favorables et s'est fixé, qu'elle a été considérée comme le centre de la nation, et qu'elle a retenu le nom de France, préférablement au reste du territoire, quand sont venus les morcellements et les dénominations diverses du pays conquis. Mais l'erreur est palpable : cette région était foncièrement et essentiellement celtique. Le noyau de la nation franque, au contraire, s'est trouvé en Austrasie; là on a continué à parler le tudesque, tandis qu'il disparaissait même chez les Vieux-Germains, Wisigoths et Burgondes, pour faire place au latin; et c'est de là que la famille particulariste et la langue tudesque se sont plus tard répandues sur l'ancienne Germanie, temporairement tombée aux mains des Slaves. C'est ainsi que l'Austrasie est devenue le centre d'une Germanie nouvelle, qui s'est appelée l'Empire Germanique. Telle est la destinée des noms : une population éminemment celtique reçoit le nom des Francs; et une population éminemment franque reçoit le nom des Germains.

Tout en s'accumulant surtout en Austrasie, à cause de la proximité de la Plaine Saxonne, les émigrants de famille particulariste ne laissaient pas que de se pousser un peu partout. On en trouve dans toutes les parties du territoire mérovingien. Il n'en est pas moins avéré que les traces de l'influence particulariste vont se raréfiant à mesure qu'on s'éloigne de l'Austrasie, du Bassin Rhénan inférieur.

Il y a plus, et ç'a été là un des grands moyens de diffusion et de première fortune des émigrants francs : on en trouve beaucoup dans la truste même du Mérovingien et dans les trustes comtales. Il semble qu'il y en ait eu autant que de Gallo-Romains et de Vieux-Germains. Ceci n'a rien de surprenant et ne fait que mettre en relief un des traits, que nous connaissons

déjà, de la méthode de développement de l'émigrant particulariste. Ce n'était pas tout, en effet, pour lui que de pénétrer aisément en Austrasie, ou même plus loin; encore lui fallait-il une première mise de fonds, en attendant la trouvaille, l'emplette peut-être, en tous cas les productions d'un domaine; il lui fallait quelque chose qui remplît avec avantage et surabondance le rôle que jouait dans la Plaine Saxonne la subvention familiale. La truste, mérovingienne ou comtale, faisait cela à merveille. Il y avait là, nous l'avons vu, des offices nombreux, de tous rangs, et progressifs. On y était entretenu, et on y faisait des profits... tant qu'on voulait. De plus, la guerre y offrait des occasions exceptionnelles pour avoir du butin et des terres.

Le régime de la truste était donc merveilleusement organisé pour servir d'échelle à l'émigrant afin d'arriver à un domaine. Aussi, que de gens passaient par la truste et du comte et du roi! Que d'exemples n'avons-nous pas dans l'histoire, dans l'hagiographie, de Francs installés sur leur domaine et parvenus à être de simples particuliers, qu'on mentionne comme ayant été plus ou moins longtemps, plus ou moins haut, dans la truste royale ou comtale!

Ainsi se continue et s'accentue, en se modifiant avec les circonstances, ce procédé constitutif du régime particulariste de la famille : l'émigrant pratique un métier transitoire pour arriver à un domaine; en Norvège, il est pêcheur-côtier; dans la Plaine Saxonne, poussé à l'émancipation par une intervention plus active des siens, il compose avec leur concours le sol même de sa future exploitation; dans l'expédition franque, il fait du butin; dans le pays conquis, il se fait antrustion. Mais ce qui le caractérise dans ces métiers, qu'il pratique comme tout le monde, et souvent mieux, c'est qu'il ne s'y adonne qu'en vue d'un domaine, non en vue de s'y prolonger et de s'y borner. On voit que ces Francs, qui n'avaient pas voulu s'incorporer à la truste en bande et à perpétuité, savaient, selon leur formation, se servir d'elle individuellement et transitoirement. C'est de cette façon que nous les trouvons auprès du Mérovingien, après qu'ils ont cessé d'être ses gardes du corps. Cette évolution est curieuse,

et elle explique comment la truste, leur rendant de cette manière un service si commode, n'a pas suscité chez eux une haine radicale et un soulèvement immédiat et décisif. Ils se sont arrangés pour se défendre contre ses méfaits et employer ses bienfaits, jusqu'au temps où ils sont parvenus à constituer dans toute sa force le pouvoir supérieur et souverain du domaine, qui a éliminé les Mérovingiens et le régime des trustes.

Au reste, la truste était loin d'être le seul métier transitoire lucratif auquel eût recours l'émigrant particulariste. Et d'abord, dans la truste même, il n'y avait pas que des fonctions publiques : il y en avait de privées, et beaucoup. Dans la « maison » du roi et du comte, il y avait emploi pour des artisans de tous métiers, métiers manuels et métiers libéraux. Il y avait aussi l'administration des biens du fisc, c'est-à-dire du roi, biens immenses, à entretenir ou à mettre en exploitation, biens répandus partout : des terres de culture et d'herbe, des forêts, de superbes landes. Voilà qui était un bon apprentissage pour un émigrant agricole !

Et il ne faut pas oublier que nous ne sommes plus ici sur le territoire pauvre de la Plaine Saxonne, d'où se retiraient les Chérusques errants, au fur et à mesure du progrès des Saxons : nous sommes en territoire riche, en pays de sédentaires et de cultivateurs, qui n'ont pas déguerpi devant l'invasion. Que de fonctions et de métiers de tous genres à exercer lucrativement auprès de la partie riche de la population gallo-romaine ! Là encore, une belle école de culture ! Quel pays de Cocagne pour le pauvre émigrant franc ! Je comprends qu'il se soit accommodé transitoirement des Mérovingiens, tout en faisant ses réserves.

Et ce que je comprends aussi, ce que nous verrons bientôt, c'est qu'il ait si magnifiquement passé de la petite culture à la grande.

Mais le voilà donc, après un métier transitoire, s'il l'a fallu, le voilà enfin en possession d'un domaine, soit qu'il ait trouvé un bel endroit inexploité ou délaissé, soit qu'il ait acquis une villa ou qu'il ait été assez habile pour se la faire donner en paiement de quelque service. Comment va-t-il s'organiser ?

Suivons son mouvement d'émancipation et n'en perdons rien.

Déjà nous avons vu que sa prétention d'être maître indépendant sur son domaine se manifestait par une résistance toute particulière à l'impôt royal, si bien que le « grand exacteur des Francs », M. Fustel de Coulanges, en dépit de tous ses textes et de toute son argumentation, se croit obligé de déclarer, dans deux ouvrages successifs, qu'il pense au fond que les Francs payaient très peu l'impôt. Nous avons vu encore une manifestation non moins remarquable de l'indépendance à laquelle le Franc prétendait sur son domaine : il entendait qu'aucun agent du roi n'y entrât pour quelque besogne d'ordre public que ce fût; il se chargeait de faire cette besogne lui-même. Et en cela il ne se fondait pas comme le Romain sur ce que la population du domaine était esclave et relevait du maître, mais il se fondait directement sur l'inviolabilité du domaine; car, fait absolument nouveau, il entendait exercer la police et la justice non seulement sur les serfs, mais sur les hommes libres, sur les Francs tels que lui, à raison même de ce qu'ils étaient sur sa terre.

Mais ce n'est pas tout que de constater ces prétentions du propriétaire franc et leur succès, il faut encore voir comment il a pu si bien réussir. Et c'est ce qu'il nous reste à faire.

Voyons d'abord, pour mieux saisir les choses par le contraste, voyons quelle était l'organisation d'un domaine, avant l'arrivée des Francs, sous l'Empire en décadence :

Le domaine était cultivé par une bande d'esclaves, vivant en troupe, logés en caserne, distribués par escouades de dix pour le travail, gouvernés souverainement par un esclave choisi, appelé le *villicus*. Le propriétaire habitait en principe la ville, le centre de la *civitas*, où il était d'ailleurs sévèrement tenu par les rescrits des Empereurs d'exercer les fonctions de Curiale, c'est-à-dire de membre de la municipalité. Non seulement, il en était membre de force, mais il en devait accepter les dignités à son tour, être duumvir, par exemple, c'est-à-dire consul municipal. Il était, par ces deux obligations, rendu responsable sur sa fortune de l'impôt de toute la *civitas*, et chargé à son tour d'en poursuivre la rentrée. Tous les historiens ont signalé

le développement de ces centres de Cité dans les Gaules, bien plus encore au temps des Romains qu'au temps des Celtes. Ce maître, sans doute, allait bien de temps à autre dans sa villa, ou dans ses villas. Il arrivait même qu'il y allât assez souvent, et, dans certaines occasions, assez longtemps; mais il y allait comme faisaient Cicéron, Horace ou Pline : c'était en villégiature. Il n'avait pas là son domicile. On voit bien qu'il s'intéressait parfois, même assez particulièrement, à la culture. Mais tout cela n'en faisait pas un rural, un homme adonné sur place à la gestion de sa propriété des champs, au gouvernement direct des gens de son domaine. Les affaires publiques, les cultures intellectuelles, les relations du monde, les plaisirs de la ville ou de la campagne, étaient d'ordinaire pour lui le fond essentiel de l'existence. C'était la conséquence de ses origines à la fois patriarcales et urbaines, celtes et romaines.

M. Fustel de Coulanges, après avoir réuni tout ce qu'il pouvait trouver de textes pour représenter ce maître comme un châtelain du moyen âge, est obligé pourtant de conclure que le propriétaire romain n'était en fin de compte qu'à demi rural : c'est là tout : et notez qu'il n'est ici question que des meilleurs exemples de propriétaires romains, non des plus nombreux. « Ce qui est certain, dit-il, c'est que tous les écrits que nous avons du quatrième et du cinquième siècles (voyez pourtant comme on approche de l'époque franque!) dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale autant qu'urbaine (voilà l'aveu : urbaine donc autant que rurale!) Elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce les magistratures et administre les Cités (rien que cela!) Elle est rurale par ses intérêts (les propriétaires absentéistes les plus signalés sont ruraux de cette manière!), par la plus grande partie de son existence (oui, en villégiature), par ses goûts (oui, par ses goûts de chevaux, de chiens et de chasse, qui sont loin d'être exclusifs des plaisirs de la ville). » — (*L'Alleu et le Domaine rural*, p. 94 à 96.)

Ce que je viens de décrire était la culture directe : on se représente bien cette bande d'esclaves menée par un esclave ; puis, ce maître venant de la ville voir un peu comment fonctionne

cette machine et la remettre au point. Notez encore une fois que c'est le meilleur type. Beaucoup de maîtres laissaient faire l'esclave chef, ou ne connaissaient que lui et n'avaient de leur villa que l'agrément, point le souci.

Conclusion : le personnel qui peuple le domaine romain n'a d'attache solide ni avec la terre, ni avec le maître.

Indépendamment de la culture directe, il y avait la culture indirecte, par fermiers, par colons. De grands fermiers? Il n'y faut pas penser; un homme libre riche achetait et ne louait pas. De tout petits fermiers? Oui, des hommes libres sans le sou et sans aptitudes, qui se réduisaient à cultiver. C'est ce qu'on appelait les colons.

Ils étaient, d'abord, peu nombreux. Le malheur des temps en augmenta le nombre, durant l'Empire. Comme ils n'arrivaient guère à payer leurs redevances, ils se trouvaient liés par cette dette, obligés de continuer à cultiver tant qu'ils ne payaient pas tout, c'est-à-dire indéfiniment, et leurs enfants après eux en qualité d'héritiers responsables.

Il me semble que voilà au moins un personnel attaché à la terre et lié au maître. Mais point!

Les impôts avaient pris de telles proportions sous l'Empire, pillé par les Empereurs encore plus que par les barbares, que les propriétaires et les colons aimaient mieux abandonner, les uns la propriété et les autres la culture, que d'avoir à répondre devant le fisc de la taxe du domaine.

Les Empereurs imaginèrent une ressource : trouver des colons parmi les barbares, qui se tenaient à la porte de l'Empire, demandant des terres. On transporta les barbares par milliers dans l'intérieur de l'Empire, sur les domaines que l'Empereur était obligé de garder pour lui, faute d'amateurs, ou sur les domaines de particuliers qui s'adressaient pour avoir des colons au « bureau de placement officiel ». Ceci est à la lettre. L'administration impériale ne réduisait pas ces barbares en esclavage, parce qu'ils auraient été sous la responsabilité des maîtres, ce qui n'était pas l'affaire du fisc : le fisc voulait des colons réputés libres pour répondre personnellement du

paiement de l'impôt, sur des récoltes à eux appartenant.

On devine aux motifs de l'institution les résultats. En somme, le colon se trouvait ne travailler que pour le fisc. Il est assez probable que son fermage ne s'élevait pas au-dessus de la dîme des récoltes. Pour qu'il fût tenu à si peu, vis-à-vis de son propriétaire, il fallait que lui-même ne gardât pas grand'chose de son travail, et que la presque totalité du produit fût absorbée par le fisc. Dans ces conditions, le colon n'aspirait guère à rester colon : pas plus le colon barbare que le colon romain. Le propriétaire ne tenait pas davantage à le garder, car, derrière le colon, il demeurait responsable vis-à-vis du fisc; mieux valait laisser la terre sans culture et dire au fisc : Prenez-la, si vous le voulez.

L'institution du colonat des barbares manquait donc son coup : le fisc allait se retrouver devant des terres vacantes.

Les Empereurs firent un pas de plus : ils interdirent aux propriétaires de renvoyer leurs colons. Il fallait bien en même temps leur interdire de changer le contrat de ces colons : ce fut fait. Et, pour compléter la mesure, il fut également interdit aux colons de se retirer de la culture.

C'était la culture forcée et immobilisée.

Voilà ce qu'était la culture indirecte.

Je laisse à penser quel est le diable d'intérêt qu'aurait bien pu y prendre le propriétaire! Il n'avait absolument rien à y faire, et aucun droit d'y rien changer. C'était le fisc (il était le seul intéressé) qui prenait directement soin d'enregistrer la contenance de chaque tenure, le nom du colon, la redevance due au propriétaire; c'était le fisc qui veillait directement à ce que la tenure ne fût pas abandonnée, à ce qu'elle fût reprise par les héritiers du colon.

Pour faire cette besogne, le fisc appelait devant lui, dans ses tournées, les colons de chaque domaine. Salvien nous dit que la rougeur lui monte au front, en racontant ces odieuses ingérences du fisc.

Ainsi, culture indirecte : le fisc complètement à la place du propriétaire, les colons pillés de leurs récoltes par le fisc et ne restant que par force, que par la contrainte publique. Voilà en-

core un personnel du domaine qui n'a guère d'attache solide ni avec le maître, ni avec le domaine.

Pour compléter le tableau du domaine romain, disons que quelques esclaves étaient mis sur le même pied que les colons, sauf la qualité, d'ailleurs fort peu appréciable, d'homme libre. On les appelait *servi casati,* parce qu'ils avaient une tenure à part, une « case » à eux, comme les colons; ou bien *servi adscripticii,* parce qu'ils étaient personnellement inscrits par le fisc avec leur tenure; ou bien encore *servi colonarii,* parce qu'ils avaient ces analogies avec les colons. Mais ceci n'ajoute et ne retranche rien à l'idée que nous venons de donner de la culture indirecte.

Voilà le domaine romain, tel qu'il apparaît nettement dans tous les documents antérieurs à l'invasion franque, ou même postérieurement dans les rescrits des Empereurs qui règnent hors du territoire franc.

Voyons maintenant l'organisation du domaine dans les possessions franques, postérieurement à l'invasion franque.

La première chose que fait l'émigrant franc sur son domaine est typique et absolument originale. Il prend une partie de son domaine pour servir l'autre : il y aura un fonds servant et un fonds servi.

M. Fustel de Coulanges dit : Mais les Romains avaient bien fait déjà deux parts de leurs domaines : une, qu'ils exploitaient directement par la *familia* esclave et le *villicus* esclave, et l'autre, qu'ils exploitaient indirectement par les colons ou les esclaves colonaires. Il ne voit pas qu'une exploitation directe, d'un côté, et une exploitation indirecte, de l'autre, n'ont jamais fait que deux exploitations essentiellement séparées, et n'ont jamais constitué une organisation dans laquelle les gens qui habitent et vivent sur une terre viennent cultiver l'autre. C'est cependant gros comme le monde! Ce n'est rien que de faire deux parts dans son domaine : la question est de savoir ce qu'on fait de ces deux parts.

D'où est venue à notre Franc cette idée de faire servir une partie du domaine par l'autre? Elle lui est venue de sa tradition à lui. L'émigrant goth individuel était un homme qui avait vu se rompre autour de lui tous les liens personnels. Il s'était rejeté

sur la possession, la plus libre et la plus absolue, d'un domaine, d'un domaine à lui tout seul. C'était là sa ressource. Quand il a voulu se faire de l'un de ses fils adultes un associé définitif, à quel procédé a-t-il recouru? Il lui a fait concession de son domaine, à charge de pourvoir à tels besoins de père, mère, frères ou sœurs. Voilà le procédé trouvé. Il n'en avait pas d'autre en son pouvoir. Quand ensuite il est descendu dans la Plaine Saxonne, il a trouvé des gens aptes à faire des esclaves : les a-t-il attachés à sa personne? Non, pas même pour son service personnel, qu'il se contentait de faire faire, dit Tacite, « par sa femme et ses enfants en bas âge. » (*Germanie*, XXV.) Les a-t-il attachés les uns aux autres, sous un *villicus?* Non : il a attaché chacun d'eux à un coin de terre, dont il lui a fait la concession, et il lui a imposé, non pas de le servir, lui maître, mais de servir une partie du domaine, sur lequel était prise cette concession. Ainsi, même procédé pour fixer son esclave que pour fixer l'homme libre, son associé héritier : une concession de terre et un service rattaché à la terre, incorporé à la possession du sol, immobilisé avec lui, se transmettant avec lui. Eh bien! ce procédé, qui remplace les liens de l'homme à l'homme, formule patriarcale, par les liens de l'homme à la terre, formule particulariste, nous voyons tout simplement l'émigrant franc continuer à l'appliquer dans les terres riches du Bassin Rhénan et de la Gaule, d'abord à ses collaborateurs esclaves, les serfs, — ensuite à ses collaborateurs hommes libres, ceci viendra plus loin — comme déjà il l'avait appliqué à ses esclaves dans la Plaine Saxonne, du temps même de Tacite, et à son libre associé héritier, dès le commencement, sur les rivages mêmes de la mer du Nord. Le « Domaine servi » et le « Domaine servant » sont, non pas des créations, mais des importations de l'émigrant franc, quant à l'idée qui les détermine.

Et ce qui le prouve, c'est non seulement la filiation des faits que je viens de montrer, non seulement l'hiatus qu'il y a entre cette organisation et celle des Romains, que j'ai décrite tout à l'heure, mais ce sont encore les deux autres faits que voici :

1° Le nom de cette organisation n'apparaît qu'avec les Francs : « *Mansus dominicatus* », le domaine fait maître ; « *Mansi servi-*

les seu aspicientes, » les domaines serviteurs, ou « regardant » un autre comme pour lui obéir. Rien de cela chez les Romains, jusqu'en plein cinquième siècle.

2° Ce n'est pas le nom seul qui est nouveau, c'est la chose : « Cette division (division n'est pas précisement le mot propre) du domaine en deux parts devient générale alors », dit lui-même M. Fustel de Coulanges. Pour générale, oui, elle l'est; quant à dire qu'elle le devient alors, il aurait fallu montrer qu'elle existait antérieurement; mais c'est alors seulement qu'elle commence, et elle est aussitôt ou bientôt générale.

Mais poursuivons. *Mansus dominicatus*, expression qui apparaît seulement alors, n'est qu'une traduction; le terme propre et original, on le trouve dans les chartes « du Nord et de l'Est » (aveu de M. Fustel), c'est-à-dire en Austrasie, dans la terre franque par excellence; et ce terme propre, désignant le domaine-maître, c'est *Sala* (ou *Terra salica*). Oui, ce *Mansus dominicatus*, c'est tout simplement la « *Salle* », le « *Hall* », le manoir à vaste salle centrale, importé de la Plaine Saxonne, la maison-maîtresse, et avec elle la terre Salique qui en dépend, la « *terre du Hall* »! Et les « *Mansi serviles seu aspicientes* », comment les appelle-t-on? *Casæ*, de petites demeures, des cases, ou encore « *Hobæ* », des « *Hof* ». Et ceci est si vrai, que M. Fustel de Coulanges lui-même déclare, après les maîtres de l'École des Chartes, que les Francs ont été appelés *Saliens*, à cause de cette institution de la *Sala* et de la *Terra salica*, à cause de l'organisation particulière de leur domaine par conséquent; et ce nom de Saliens est reconnu s'étendre normalement à tous les Francs.

Du reste, ce qui parle plus haut que tous les érudits, ce sont les faits sociaux. Or, très peu de temps après l'installation des Francs, les deux institutions, qui étaient partout de la *familia* esclave et des colons immobilisés par le fisc, ont disparu. Et par quoi ont-elles été remplacées? Par le régime de l'esclavage saxon que décrit Tacite. Ni *familia*, ni colons à la romaine : l'esclave saxon tout pur, ou des restes de colons « complètement assimilés » à ces esclaves, de l'aveu exprès de M. Fustel. C'est le servage.

Et c'est tellement l'esclavage à la saxonne, que M. Fustel en-

core est obligé de relever un trait nouveau, inouï aux Romains, mais noté par Tacite en Germanie : la femme de l'esclave et ses enfants ne travaillent pas pour le maître! Ils travaillent pour leur mari et père; les fils, même adultes, travaillent sur le manse servile du père, tant que le maître ne s'entend pas avec eux au sujet d'une concession de terre pour eux-mêmes.

Ainsi, le servage, cette organisation du domaine qui consiste à en concéder une partie pour qu'on en travaille une autre, a complètement et rapidement remplacé le double régime de la *familia* esclave et du colonat, à partir de l'invasion franque.

Est-ce clair?

Et, pour enfoncer le trait jusqu'au fond, remarquez bien, dans l'organisation nouvelle. Ce sens tout nouveau et absolument typique du terme *mansus servilis :* ce n'est plus un manse tenu par un esclave, mais un manse qui doit le service d'esclave, si bien que, quel que soit celui qui le tienne, homme libre ou clerc même, le manse doit au domaine ce service d'esclave. A celui qui tient le manse d'en faire, à ses frais, remplir le service, s'il croit au-dessous ou en dehors de sa condition de s'en acquitter par lui-même.

La conséquence, non seulement immédiate, mais immanente, du système franc, c'est qu'à la concession du manse correspondait un service à rendre sur le domaine, en dehors du manse. Ceci, qui permettait de se passer de la *familia* esclave, obligeait à changer absolument le contrat du colon, qui jusque-là devait, comme un simple fermier, une part des fruits de son manse, en argent ou en nature, part fixe ou proportionnelle à la récolte. Le manse à la franque n'était pas fait pour fournir des fruits tirés du manse lui-même : ceux-là étaient, sauf de très modiques redevances, absolument abandonnés au teneur comme sa chose propre; le manse à la franque était fait pour servir en travaux le domaine maître. Il faut donc nous attendre, si nous sommes dans le vrai, à voir une révolution dans la condition des colons, dans le contrat des colons, à partir de l'invasion franque. Or, cette révolution, elle a lieu. Les colons, je viens de le dire, n'étaient antérieurement que des fermiers, ils n'étaient pas des

corvéables : ils sont rendus rapidement et universellement corvéables, comme les serfs. Ils ne diffèrent que par leur titre, assez peu appréciable, d'hommes libres.

Cette révolution est d'autant plus frappante que, du deuxième au sixième siècle, il y a une série monumentale de rescrits des Empereurs pour assurer l'*immutabilité absolue des anciens contrats* des colons. Or, antérieurement au sixième siècle, antérieurement aux Francs, quelque document qu'on apporte, on ne trouve à la charge du colon, comme corvée, que celle qu'on mettait encore, il y a quelques années, dans les baux des fermiers normands et qui est faite aujourd'hui à titre de bon office réciproque par les voisins : à savoir, un coup de main donné à quelques travaux accidentels qui réclament beaucoup de monde à la fois. En propres termes, ceci consistait pour les colons, d'après les seuls textes qu'on puisse alléguer, en « deux journées de labour, deux de sarclage, et deux de moisson, par année » : six jours en tout par an ! Mais, les Francs arrivés, la situation est méconnaissable ; laissons parler M. Fustel de Coulanges :

Alors, dit-il, « *le principe qui paraît dominer tout* est que la terre du propriétaire soit cultivée : cette culture est le prix *principal* (quel changement !) du fermage des colons. Tantôt l'étendue à cultiver pour chacun ou le nombre de jours est fixé à l'avance, tantôt il est indéterminé (voilà bien du nouveau) ! L'un doit un jour de travail (*par semaine*), un autre deux, un autre trois (*par semaine*). (C'est-à-dire cent cinquante-six par an, au lieu de six !) Beaucoup (soulignez ce beaucoup) doivent les corvées, les mains-d'œuvre, charrois, coupes d'arbres, autant qu'il leur est commandé. C'est l'arbitraire du maître, ou, pour être plus juste, ce sont les besoins du domaine qui font la mesure de leurs obligations. »

Voilà donc, avec une netteté parfaite et un relief puissant, l'organisation, *seule et unique*, du domaine franc. Elle tranche absolument sur le régime antérieur, le bouleverse de toutes pièces, même à l'égard des colons, qui semblaient s'en rapprocher le plus. L'institution est complètement originale et inconciliable avec les précédentes.

Maintenant, examinons, en deux mots, les résultats :

1° Le personnel du domaine est puissamment attaché au domaine.

Je ne parle pas de l'obligation qui l'attache. Le colon, lui aussi, était attaché par une obligation : il était lié par ses arriérés à l'égard du propriétaire, ensuite par la contrainte du fisc, les rescrits des Empereurs. Mais ce n'est pas là un lien auquel on tienne.

Le serf au contraire était lié, lui, par la concession en toute jouissance d'une demeure et d'une terre. Là, il était son maître, le maître de sa famille, de son travail et du produit : ni propriétaire, ni fisc pour le piller. Les redevances du serf en nature, je l'ai dit, sont insignifiantes : quelques poulets, un peu de miel, etc..., petits objets, que le maître ne voulait pas cultiver en grand par lui-même. Voilà une situation faite pour attacher volontiers au sol.

C'est ici le lieu de noter que le manse du serf se composait régulièrement, constamment, de tout ce qui est nécessaire à la vie : champ pour les céréales et les plantes textiles, pré pour les animaux utiles, vigne pour la boisson, bois à couper selon le besoin; avant tout, la maison et la cour enclose (voir les *Polyptiques*).

2° Le personnel du domaine est puissamment attaché au maître : *Trois jours par semaine*, en moyenne, chaque serf vient travailler sous les ordres du maître. Voilà un contact énergique, je pense. Remarquez bien que c'est le très petit nombre, le nombre infiniment petit des corvées, auquel le règlement du domaine donne à l'avance une destination fixe, comme « la façon d'une vigne de tant d'arpents ». L'immense majorité des corvées consiste en journées à faire pour des travaux que déterminera le maître. C'est la marque incontestable du gouvernement que le maître entend donner à la culture. On ne se met pas sur les bras le personnel entier du domaine pour lui distribuer du travail, quand on n'a pas le souci essentiel et prédominant, non de recueillir commodément des produits, mais de mener le travail. Voyez aujourd'hui les gens qui prennent des fermiers : c'est bien pour n'avoir point le souci du travail. Le Franc fait tout le con-

traire : il supprime les fermiers, les colons à redevance; c'est par un sentiment contraire.

Il y avait une bonne raison pour que le Franc aimât mieux les corvées à sa disposition : c'est qu'il ne s'agissait plus ici, comme dans la Plaine Saxonne, d'entretenir en bonne producduction un petit domaine à rendement fixe, tel que celui des terres pauvres; il s'agissait de défricher de larges et vastes domaines, et de faire progresser la culture sur des terres riches. Cela ne se fait qu'avec du travail à la complète disposition du maître.

Il ne faut pas oublier que l'Austrasie particulièrement, la terre préférée du Franc, était très peu défrichée du temps des Romains. Ils n'avaient pas étendu vigoureusement leur action jusque-là, et le voisinage incessant des invasions germaines n'avait pas permis au pays de se peupler et de prospérer. C'est là qu'étaient ces immenses forêts germaniques demeurées célèbres dans les guerres de l'Empire romain.

C'est aux Francs qu'est dû le défrichement de l'Austrasie.

Cette action directrice du maître, à deux et trois journées par semaine, était complétée dans son influence par un trait, qu'indique Tacite, et que confirme l'histoire franque : le Franc traitait ses esclaves doucement. La liberté même qu'il leur laissait chez eux, et sur leurs familles, l'installation d'un petit domaine pourvu de tout, qu'il mettait à leur disposition, en est déjà la marque; mais voici le texte plus formel de Tacite, « *Verberare servum, ac vinculis et opere coercere, rarum. Occidere solent, non disciplinâ et severitate, sed impetu et irâ, ut inimicum.* » (*Germanie,* XXV.)

Mais, une fois le personnel fortement attaché au domaine et au maître, il y avait deux ennemis à craindre : l'avenir et l'extérieur.

Le Franc y a pourvu, et ceci va nous expliquer deux nouveaux traits historiques de l'institution :

1° L'avenir : le Franc l'a assuré par un moyen bien simple, toujours le même : concéder sa terre à un héritier, à la charge de « maintenir l'organisation telle qu'il la laissait, et de garder

chacun dans les rapports où il l'avait établi avec la terre ». De là la fixité si étrange des serfs, de ces esclaves en apparence sans droits, et ce phénomène, si curieux, de maîtres qui ne peuvent changer la condition de leurs esclaves. Les actes en font foi.

Remarquez bien que cette fixité n'avait aucun inconvénient pour le progrès de la culture, puisque les redevances de corvées étaient, pour l'immense majorité, en journées de travail, dont le nombre était souvent même indéterminé, et que le maître demeurait libre d'appliquer le serf à tel travail qu'il jugeait bon.

2° L'extérieur : Nous avons vu que les Mérovingiens ne se gênaient pas pour *commovere exercitum*, faire publier le *ban du roi* par les comtes et lever tous les hommes, ou du moins un bon nombre, afin d'aller en guerre. Quel désordre ne devaient pas mettre ces levées dans la belle organisation du domaine! Eh bien, non, le Franc y a pourvu. Les seuls hommes qui pussent être requis pour la guerre étaient les hommes libres, les colons. Les Francs se sont hâtés de convertir les colons en serfs : ils ne se sont pas contentés de les assimiler aux serfs par les corvées, comme nous l'avons dit; le colonat, ce titre de liberté, a rapidement et bientôt complètement disparu. Voilà l'explication de ce phénomène autrement très inexplicable : le remplacement absolu du colonat par le servage, malgré les idées chrétiennes d'affranchissement.

Voyez-vous maintenant ce personnel, fortement attaché au domaine, habitué au gouvernement incessant du maître, immuable à travers les générations, insaisissable pour la guerre par les comtes! Dites-moi si le maître, lui, avait là une armée assez solide, assez dans sa main, assez à lui, pour défendre son domaine, pour en interdire l'entrée à qui il ne lui plaisait pas de l'ouvrir? Vous expliquez-vous maintenant ces lettres d'immunité qui pleuvent des mains du Mérovingien, pour interdire à ses comtes de se mêler de rien de ce qui vivait, de rien de ce qui se passait sur le domaine? Le maître et les serviteurs étaient-ils assez d'accord et assez liés pour défendre le domaine? Faisait-il bon vouloir y entrer malgré eux?

Et qui avait conquis cette liberté du domaine? Le Franc avec son

organisation absolument à lui, avec celle qu'il apportait de son origine.

Maintenant que nous commençons à être rassurés sur le sort de l'émigrant franc et de son domaine, nous nous arrêterons là pour aujourd'hui : nous respirons à l'aise.

Nos craintes passent du côté du comte et du Mérovingien.

Il nous reste en effet à voir comment le Franc a si bien poussé son domaine, que le comte et le roi mérovingien ont été détruits et remplacés par le propriétaire du domaine.

Ne nous inquiétons pas de l'idée que notre propriétaire était, lui du moins, en qualité d'homme libre, requis pour la guerre et entraîné loin de son domaine par le métier des armes. Déjà nous avons dit, d'après l'histoire, qu'il savait très bien, en restant, mériter l'amende et ne pas la payer; nous venons de voir comment il arrêtait à la porte du domaine le comte qui prétendait y lever l'amende. Nous verrons mieux que cela la prochaine fois.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de Tourville.

LA

POÉSIE A ÉPANCHEMENTS PERSONNELS

LES LYRIQUES JOUEURS DE LYRE — LE TYPE DE LESBOS.

Beaucoup de gens aiment à parler d'eux-mêmes. Les uns racontent leurs chasses ou leurs campagnes ; d'autres écrivent leur autobiographie ou leurs « confessions ». Plusieurs tiennent à faire savoir au plus grand nombre de gens possible la manière dont ils ont aimé ou souffert, et notent leurs émotions au fur et à mesure qu'elles se déroulent, pour les transmettre à la postérité.

Il y a là un phénomène psychologique, propre à intéresser les philosophes. Mais il y a là aussi un phénomène social. On parle *de soi*, mais l'on en parle *aux autres*. On ne s'épancherait pas s'il n'y avait personne pour recevoir les épanchements. Ceux qui dévoilent ainsi leur âme peuvent quelquefois être des timides, des sauvages. Au fond, ce sont des expansifs, des communicatifs, qui, vivant sans cesse avec la préoccupation de se révéler à autrui, subissent, plus que d'autres peut-être, l'influence extérieure de la société.

Nous avons, en de précédents articles, tâché d'expliquer le lyrisme impersonnel de Pindare et démontré le mécanisme de ces champs triomphaux que le poète composait véritablement *sur commande* (1). Nous avons analysé le lyrisme militaire de Tyrtée, sorte d'éloquence poétique appropriée à un genre spécial de persuasion (2). Nous avons montré comment les cris et les chants des vendanges ont pris la forme d'un chœur de danse d'où est sortie

(1) *Science sociale*, t. XXVIII, septembre 1899.
(2) *Ibid.*, novembre 1899.

la tragédie (1). Revenons aujourd'hui un peu en arrière, et, abordant un genre qui nous touche de plus près, tâchons de nous expliquer sommairement l'origine de la poésie lyrique à inspiration personnelle.

1. — LESBOS ET SES HABITANTS

Une légende avait cours dans l'île de Lesbos. La tête d'Orphée, lorsque celui-ci eut été mis en pièces par les Ménades, avait roulé dans les flots de l'Hèbre jusqu'à la mer et les flots de la mer l'avaient déposée sur une plage lesbienne. En mémoire de ce fait merveilleux, les insulaires avaient érigé un autel au chantre de Thrace et lui rendaient des honneurs spéciaux. Or, même fantaisistes, de tels récits ont leur raison d'être. « C'est à Lesbos, suivant la légende, que la tête d'Orphée, poussée par les flots, avait enfin trouvé le repos. En d'autres termes, l'éolienne Lesbos était l'héritière de l'antique tradition nationale personnifiée dans Orphée (2). » Ainsi parle M. Croiset, qui interprète fort judicieusement la fable en question.

L'île de Lesbos, une des plus grandes de l'Archipel, est très voisine de la côte d'Asie. Elle se trouve au sud de la Troade et au nord de l'Ionie, non loin du point où les Pélasges primitifs, arrivant par l'Hellespont, durent s'élancer sur l'Archipel et la Grèce. L'île est montagneuse, et comprend même plusieurs chaînes de montagnes, actuellement couvertes d'une vaste forêt d'oliviers. Elle a plusieurs ports très sûrs, accessibles aux navires de petit tonnage. Le sol est fertile, le climat doux; là poussent le figuier, le mûrier et divers arbres fruitiers; les vignes, comme celle de Chio et de Samos, produisent un vin généreux. Comme animaux, ce sont le mulet et le mouton qui dominent. Les Grecs décernaient à Lesbos l'épithète de « fortunée ». Ils prétendaient trouver un charme particulier au chant de ses rossignols et louaient proverbialement la grande beauté de ses femmes.

(1) *Science sociale*, t. XXIX, avril 1900.
(2) *Hist. de la litt. grecque*, t. II, p. 55.

De ces quelques traits, une première impression se dégage, celle d'une terre heureusement dotée par la nature, et propre à rendre la vie facile en diminuant le travail humain. Il est vrai que c'était le cas de bien d'autres îles et de bien d'autres rivages aux environs. Il ne s'agit donc pas d'une exception bien tranchée, et nous avons montré à quel point l' « heureuse Ionie », dans le voisinage, avait été favorisée des mêmes dons naturels. Ce que nous désirons constater, pour le moment, c'est l'éloge tout particulier que les Grecs eux-mêmes faisaient de la fertilité de Lesbos, et aussi la situation légèrement septentrionale de cette île, qui la rapprochait de l'Hellespont, tout en la tenant abritée des vents du nord par le promontoire massif et montagneux de la Troade. Une médaille, reproduite par Duruy, représente Lesbos sous les traits de Cybèle, tenant en main la corne d'abondance. Nous venons de dire que la beauté des femmes lesbiennes était célèbre. Homère la constate et d'autres témoignages en font foi. Or, il est difficile que les femmes soient belles dans une race sans que toute la race le soit, et la beauté physique dépend, en partie au moins, des conditions heureuses du climat, de l'absence de surmenage, des extrêmes facilités de la vie.

On ignore, faute de documents, ce que put être l'histoire de Lesbos avant le grand mouvement des peuples connu sous le nom de « retour des Héraclides », qui suivit la guerre de Troie (1). Mais le témoignage de l'*Iliade* elle-même semble attester que ce petit coin du monde grec avait conservé plus fidèlement sa vieille physionomie pélasgique (2). Éloignées de la Grèce, les îles et les côtes d'Asie Mineure avaient dû échapper à bien des transformations sorties des grandes descentes de montagnards. En outre, pour parler spécialement de la Troade et des îles voisines, c'était vraisemblablement dans cette direction que fuyaient les Pélasges vaincus lorsqu'on les chassait de Grèce, car les peuples en fuite ont une tendance marquée à prendre, dans leur retraite, la route par

(1) Lesbos, d'après l'*Iliade* (IX, 129) fut ravagée par Achille peu avant la guerre de Troie, ce qui est très logique. Les aventuriers passaient par l'une pour aller à l'autre et se faisaient la main chemin faisant.

(2) Strabon constate (livre V, chap. II) que l'île de Lesbos a reçu le surnom de « pélasgique ».

laquelle leurs ancêtres sont venus (1). Nous ne croyons donc pas abuser du droit d'hypothèse en conjecturant que les péripéties de l'histoire de Lesbos, avant la guerre de Troie, ont consisté en retours de Pélasges vers d'autres Pélasges, et en superpositions de types très ressemblants, qui ne faisaient que se renforcer par leur superposition même. Du reste, c'est dans cette région restreinte que s'est maintenu, sous le nom de dialecte éolien, les formes de langage les plus primitives de la langue grecque. L'aire de cette langue primitive, d'abord étendue à tout le monde pélasgique, dut se restreindre peu à peu, à mesure que survenaient çà et là diverses transformations sociales propres à influer sur le langage. L'île de Lesbos est un des endroits qui résistèrent le mieux à ces influences linguistiques, preuve que les éléments de conservation, sur ce point et sur quelques autres peu nombreux, s'étaient accumulés et comme fortifiés dans leurs derniers retranchements.

Mais, là encore, nous ne prétendons noter qu'une nuance. Ce caractère pélasgique de l'île de Lesbos ne pouvait pas et ne devait pas rester absolu. Nous connaissons la force expansive du type hellène (2), force expansive incarnée par la légende dans des expéditions comme la guerre des Argonautes et celle de Troie. Les dominateurs issus du type de la montagne devaient arriver tôt ou tard. Ils arrivèrent plutôt *tard*, mais ils arrivèrent. Cette émigration fut sans aucun doute un événement d'importance capitale, car c'est de lui que date l'entrée de Lesbos dans l'histoire proprement dite.

Les nouveaux venus étaient les Éoliens.

Les Éoliens étaient une branche des Hellènes, qui s'étaient répandus sur une notable partie de la Grèce, notamment dans la Thessalie, appelée alors Hæmonie, pays fertile et pourvu de larges plaines, chose rare dans toute cette région. Les Éoliens s'y étaient déjà superposés à des Pélasges et du mélange était

(1) Le même Strabon dit que l'Hellespont est considéré, par certains, comme commençant au promontoire septentrional de Lesbos.

(2) Voir, dans le numéro de février, l'article de M. Demolins sur les types grec et romain.

résulté une civilisation dont la légende, à défaut de l'histoire, nous a conservé le souvenir. « L'Hæmonie, dit Duruy, avait été un des principaux foyers de la vie hellénique, la patrie des dieux, des héros et des plus anciennes légendes; presque toute la poésie d'Homère en sort (1). » Parmi les héros d'Homère, Nestor, Ulysse, Ajax fils d'Oïlée, Philoctète, les médecins Machaon et Podalire, le devin Mélampos « qui comprenait le chant des oiseaux », étaient des Éoliens, et nous voyons, par l'*Iliade* même, que ces Éoliens connaissaient fort bien la route de la Troade, autrement dit la route de Lesbos.

Cette route, faite et refaite plusieurs fois, une partie d'entre eux se vit obligée de la reprendre, lorsque les montagnards thessales, arrivant de l'Épire, se précipitèrent sur l'Hæmonie, dont ils firent la « Thessalie ». Affaiblis, battus, refoulés, les Éoliens se réfugièrent vers le sud, en Béotie; mais nombre d'entre eux firent voile vers le rivage d'Asie Mineure situé en face de la Thessalie, et s'emparèrent de Lesbos (2). On sait que plusieurs troupes d'Ioniens, parties de l'Attique où ils avaient dû se réfugier, exécutaient vers la même époque un mouvement exactement parallèle. La multiplicité de ces traditions et leur parfaite vraisemblance nous garantissent leur véracité.

Les Éoliens arrivaient à Lesbos en vaincus, mais en vaincus civilisés, supérieurs par la culture intellectuelle, par les aptitudes militaires et gouvernementales, à ceux dont ils requisitionnaient l'hospitalité. La civilisation hellénique, après une crise qui dut être longue et terrible — car les rares faits enregistrés par l'histoire ne font que résumer et synthétiser probablement toute une série d'événements semblables — reprit sur la rive orientale de la mer Égée son développement brutalement interrompu sur la rive occidentale. Vers le septième siècle avant Jésus-Christ, tout ce littoral, avec les îles qui l'avoisinent, offre le spectacle d'une brillante prospérité.

(1) *Hist. des Grecs*, t. I, p. 151.

(2) Cette migration aurait eu lieu au onzième siècle, sous la conduite de Penthilos, chef achéen de la race d'Agamemnon (les Éoliens semblent reconnaître ainsi la supériorité de la civilisation achéenne), et l'expédition serait partie d'Aulis, c'est-à-dire du port même d'où était partie l'expédition contre Troie.

Mais cette prospérité — il faut le reconnaître — est surtout le fait de l'Ionie. Smyrne, Éphèse, Milet, Phocée sont les reines du commerce. C'est là que s'accumule la plus grande somme de richesse. L'Éolide a moins d'éclat; ses ports continentaux sont moins bien placés que les ports ioniens. Quant à ceux de l'île de Lesbos, ils paraissent n'occuper qu'un rang secondaire. Les Athéniens viennent conquérir sur Mytilène des comptoirs situés pourtant sur la côte d'Asie (1) (la porte en face) en attendant de soumettre à leur empire l'île tout entière et ses dépendances. Le travail des Lesbiens, en définitive, est demeuré plus agricole que commercial. Non pas que le commerce y soit nul (2); mais enfin il est loin d'égaler l'intensité de celui qui fait monter si haut les illustres cités ioniennes. Ce n'est encore qu'une *nuance*, mais il nous faut bien nuancer, pour expliquer, non plus l'existence de la littérature, mais des variétés littéraires. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser longuement les causes de cette infériorité des Éoliens comparés aux Ioniens. Nous croyons cependant pouvoir la rattacher à trois faits : 1° Ils avaient colonisé une terre plus fortement pélasgique; 2° leur civilisation, même du temps de la guerre de Troie, jetait moins d'éclat que celle des Iono-Achéens, comme le prouve, entre autres faits, le prestige dominant de la langue ionienne aux temps homériques et même plus tard; 3° les ports d'Ionie, par les fleuves dont ils gardaient l'embouchure, avaient une meilleure porte ouverte sur l'intérieur de l'Asie et la civilisation babylonienne.

Mais, si les Lesbiens n'étaient pas des commerçants de premier ordre, ils avaient suffisamment de quoi « frotter leurs cervelles » contre la cervelle d'autrui. Du reste, ils profitaient forcément, par la situation même de leur île, de la prospérité des pays voisins. Leurs ports étaient des escales sur la route de l'Ionie

(1) Les Mytiléniens avaient *colonisé* sur la côte d'Asie, dans les environs de l'ancienne Troie, et avaient subjugué quelques autres cités nées aussi de migrations éoliennes. Détail curieux que rapporte Élien : les Mytiléniens, vainqueurs en Troade, auraient interdit aux habitants d'élever leurs enfants dans les lettres et la musique. Les Lesbiens auraient donc cherché à se créer un monopole dans la région favorisée par les mêmes influences sociales que celles qui s'exerçaient à Lesbos.

(2) D'après Strabon (livre XVII, chap. II), Characus, frère de Sapho, exportait du vin à Naucratis, en Égypte.

à l'Hellespont et, l'île étant très fertile, les commerçants des autres cités devaient s'y approvisionner de denrées alimentaires. De là une cause d'enrichissement, enrichissement qui ne devait pas coûter grand'chose aux Lesbiens et ne pas trop nuire à leurs loisirs.

Enfin, autre fait que nous transmet l'histoire : on était belliqueux à Lesbos. L'île étant vaste, quatre principales cités se la partageaient et luttaient entre elles. La rivalité de Mytilène et de Méthymne fut longue et célèbre. En outre, dans chaque cité, des partis se faisaient la guerre, les armes à la main. Le bannissement était pratiqué sur une vaste échelle. Fuir était facile, l'île étant couverte de montagnes et offrant un grand développement de rivages. Mytilène, à une certaine époque, fut *assiégée par les bannis*.

Les guerriers éoliens, fils des conquistadors qui étaient allés prendre Troie, avaient donc conservé dans leur nouveau séjour leurs mœurs batailleuses, qui s'alliaient chez eux — c'est là le fait typique — avec l'amour des chants, des danses, de toutes les belles choses, et avec cet esprit d'organisation qui nous étonne dans l'histoire de Sisyphe, par exemple, ce brigand éolien tué par le gendarme Thésée. Le brigand avait amené les eaux d'un fleuve sur les hauteurs qui dominent Corinthe et construit une muraille en travers de l'isthme. Pour exercer le brigandage de cette manière, il faut avoir fait ses études d'ingénieur (1).

Les luttes commencées jadis entre les clans de la montagne se perpétuèrent donc entre les clans de la Cité. Au-dessus de la population agricole de Lesbos, composée de petits paysans à existence facile, adonnés principalement aux cultures arborescentes, s'élevait une aristocratie à la fois affinée et batailleuse. Et pourtant, si nous disons « affiné », nous ne disons pas « raffiné ». Le raffinement n'était pas loin. L'Ionie à son apogée en offrait précisément le tableau. La population de Lesbos, dit M. Croiset, « moins longuement civilisée que celle de

(1) Mentionnons un fait postérieur assez curieux : les deux Barberousse, qui organisèrent la marine des Turcs, autrement dit la piraterie barbaresque, sont nés à Lesbos.

l'Ionie, était à la fois plus ardente et plus naïvement sensuelle (1) ».

Lesbos, en un mot, a eu des poètes comme beaucoup d'autres régions de la Grèce, parce qu'elle participait, d'une façon générale, à la même formation sociale. Mais ceux des poètes de Lesbos qui sont devenus célèbres, ont fait éclater leur supériorité dans un genre qui demande précisément une certaine *spontanéité :* la poésie lyrique dite personnelle, ou « subjective », dans laquelle le poète, au lieu de « travailler sur commande », exprime « pour le plaisir » les émotions qui passent en lui.

Cette poésie lyrique de Lesbos, examinons-la de près, et tâchons d'en déterminer la nature. Mais, rappelons-nous que « lyrique » vient de « lyre », et que les poètes dont nous parlons étaient *d'abord* des instrumentistes, des musiciens, des chanteurs.

C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue, et même ce qu'il faut considérer tout d'abord.

II. — LES APTITUDES MUSICALES A LESBOS.

Nous ne pouvons faire ici comme pour Pindare. Le temps, qui a respecté les odes triomphales de ce dernier, a détruit l'œuvre d'Alcée, de Sapho et de leurs compatriotes moins célèbres. C'est sur des fragments qu'il nous faut juger, sur les imitations d'Horace, et sur les appréciations portées par les critiques de l'antiquite. Quant à l'élément musical, il a disparu, et nous ne pouvons qu'entrevoir, à travers la contexture des « strophes », une vague trace du rythme qui formait l'ossature de ces mélodies oubliées.

Ce qui caractérise l'île de Lesbos au milieu du monde grec, c'est *le développement plus rapide et plus ingénieux de la musique.* Nous avons mentionné la tradition relative à la tête d'Orphée, l'opinion relative aux rossignols de l'île. Ajoutons la légende d'Arion, le musicien de Méthymne, qui, ayant été jeté à la mer par des

(1) *Hist. de la litt. grecque*, t. II, p. 202.

matelots plus ou moins pirates, aurait été recueilli et porté sur le rivage par un dauphin que charmaient ses chants. Arion passait pour le plus habile joueur de lyre de son époque. Il était l'ami et le protégé de Périandre, tyran de Corinthe, qui l'avait fait venir de Lesbos pour organiser les chœurs de danse. Mais Arion était poète en même temps — nous avons dit quels liens étroits reliaient la poésie et la musique — et c'est à lui qu'on attribuait l'invention du *dithyrambe*. Tout au moins a-t-il dû le perfectionner. C'était sans doute le type du mandoliniste imaginatif, tel qu'on le retrouve en Espagne ou en Italie, qui improvise d'emblée un air et des paroles, et arrange des mots sonores sur ses lèvres pendant que ses doigts courent agilement sur les cordes. Seulement, Arion devait représenter ce type-là d'une façon intense et plus cultivée, car ce qui charme aujourd'hui des lazzaroni dans un carrefour charmait alors l'élite sociale.

Arion, comme joueur de lyre, avait eu un prédécesseur non moins illustre : Terpandre, et Terpandre était encore de Lesbos. Terpandre, comme Arion, était prisé en Grèce. On l'invitait à venir à Sparte, où il calma, dit-on, une sédition populaire par la douceur de son chant. Cela n'empêcha pas les Spartiates de le bannir, pour avoir ajouté des cordes à la lyre, ce qui, paraît-il, en rendait les sons trop doux et trop efféminés. Ce perfectionnement de la lyre est du reste le fait capital de l'existence de Terpandre. On dispute pour savoir en quoi consistait l'innovation ; mais trop de témoignages concordent pour attester que Terpandre fut un *inventeur* en matière instrumentale, et aussi en composition mélodique. Le même homme, en ces temps où la division du travail était bien moins avancée que dans les sociétés actuelles, pouvait cumuler très normalement le rôle du compositeur, de l'exécutant, du poète, du chanteur, du luthier. On possède un fragment de deux vers où Terpandre lui-même se glorifie de son invention. Il n'est pas étonnant que celle-ci, comme il arrive d'ordinaire, lui ait attiré à la fois une réputation « hellénique » et d'inévitables oppositions. Mais, en perfectionnant la musique, il se trouvait que Terpandre et ses collabora-

teurs perfectionnaient également la poésie. De tâtonnements en tâtonnements, ils trouvaient, tant pour l'une que pour l'autre, les *rythmes* les plus convenables et les plus heureux. Ces chants, rythmés d'une façon *spéciale*, furent appelés *nomes*, et les nomes de Terpandre furent chantés à l'ouverture des Grands Jeux. A ces mêmes efforts pour trouver des *combinaisons nouvelles* de sons longs et brefs, va se rattacher la création de la *strophe alcaïque* et de la *strophe saphique*, strophes qui, toujours en vertu de l'union intime entre les deux arts, constituaient des systèmes de *mesure* musicale en même temps que des *mètres* de prosodie. Ce qui se dégage de tous ces faits, c'est une poussée brillante dans le sens du progrès, en ce qui concerne, d'une façon générale, l'art de charmer l'oreille par quelque chose de rythmique et d'harmonieux.

Tous les Grecs aimaient la musique. Le goût s'en développait tout naturellement chez ces populations *à travaux faciles*. « La cueillette aime les chants », dit Mistral dans *Mireille*. C'est là une vieille vérité d'observation. De nombreuses légendes, dans toute la Grèce, montrent cette diffusion de la passion musicale, notamment celle d'Apollon et de Marsyas. Nous avons constaté ailleurs la mode des chœurs de danse. Quand Platon veut prendre, au hasard, un exemple de profession, il cite immédiatement les joueurs de flûte. Or, ces populations si éprises de musique *admiraient* les musiciens de Lesbos. Ils avouaient la supériorité de ceux-ci, ils les appelaient chez eux, comme nos rois de France, au seizième siècle, faisaient venir des peintres italiens. Il faut en conclure que le milieu lesbien présentait des conditions particulièrement favorables à l'éclosion de l'art musical. Derrière les légendes que nous venons de citer s'évoque d'elle-même l'image d'une île toute gaie, toute riante, toute pleine de chansons, une île où chevriers sur les collines aromatiques, vendangeurs dans les vignobles, cueilleurs et cueilleuses d'olives dans les « olivettes », pêcheurs dans les criques du rivage, bandits dans les défilés de leurs montagnes, tous, en un mot, devaient, *plus facilement encore qu'ailleurs*, céder à l'agréable tentation de charmer par le chant leurs occupations douces et légères, leur nombreux et

joyeux loisirs. La modération même de l'expansion commerciale aidait sans doute à ce développement des récréations spontanées. Les Lesbiens prirent au commerce la richesse qu'il enfante, les idées qu'il fournit, l'instruction qu'il développe (1); ils ne paraissent lui avoir pris que faiblement l'activité spéciale qu'il engendre. Ils purent, mieux qu'ailleurs, se laisser vivre et s'écouter chanter. En s'écoutant chanter, ils finirent par perfectionner les mélodies un peu enfantines et un peu informes du début, par leur donner des *lois* (les *nomes*), et aussi par perfectionner l'instrument par excellence qui servait à soutenir la partie vocale. Une variété de la lyre, dans leurs mains, prit le nom de *pectis*.

Le lyrisme personnel n'est pas né à Lesbos. Il est né partout, ou presque partout. Il y a des rudiments d'odes et de cantates dans la façon dont les jeunes enfants expriment parfois leur joie, leur tendresse, leurs diverses émotions. De même, partout où il y a du vin, du cidre, de la bière, on trouvera des chansons à boire. L'expression de l'amour, ce sentiment si universel, donne lieu en beaucoup d'endroits à des effusions poétiques. Nous avons vu quelque part une traduction de chant amoureux emprunté à des Peaux-Rouges. Ce qui s'est passé d'original à Lesbos, c'est *la promotion de tels chants à la dignité artistique*, en même temps que les paroles chantées se trouvaient *promues à la dignité littéraire*. C'est à Lesbos que le cri de joie, le cri d'admiration, le cri d'amour, le cri de colère ont pris le caractère esthétique propre à les tirer de l'oubli, et à les signaler, comme « œuvres poétiques » à l'attention des historiens comme à celle des éducateurs, qui détiennent les brevets définitifs d' « immortalité ».

Cette période brillante a passé. Lesbos, après avoir joué son rôle d'initiatrice, est rentrée dans son obscurité, parce que les *poussées* sociales qui tendent à faire monter certaines individualités au niveau que l'on appelle *génie* ne se produisent qu'à

(1) Aujourd'hui encore, les écoles sont nombreuses à Lesbos. Tout le monde, paraît-il, sait lire et écrire. La population parle grec, mais connaît le turc. *Dictionnaire géographique de Vivien de Saint-Martin.*

certaines heures avec la force voulue. L'effet produit, cette force se repose, comme un nuage qui s'est déchargé de son électricité. Néanmoins, des faits sociaux analogues continuent à se manifester dans les milieux analogues. MM. Georgeakis et Léon Pineau ont publié un volume intitulé *Le Folklore de Lesbos* (1), où se trouvent reproduites nombre de chansons relativement modernes que chantent les Lesbiens contemporains. Nous y apprenons qu'aujourd'hui encore, à Lesbos, des cortèges chantants se forment en plein air, que, la veille du jour de l'an et de l'Épiphanie, des gamins vont débiter des chansons devant les maisons riches, pour recevoir des présents et des gâteaux; que, pendant le carnaval, on se réunit en des banquets où l'on chante, que les fiançailles et le mariage y fournissent un prétexte à des chœurs musicaux. Seulement, des faits sociaux *nouveaux*, inconnus au temps d'Arion et de Terpandre, veulent que la *gloire* soit pour les Verdi et pour les Wagner.

III. — L'INSPIRATION POÉTIQUE A LESBOS.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les fragments d'Alcée qui nous restent, une chose nous frappe au premier abord : la fréquence des passages où le poète s'écrie qu'il faut boire. Ces passages sont nombreux parmi des fragments peu nombreux : « Buvons, car le soleil est au zénith. — Verse le vin plus doux que le miel. — Je sens venir le printemps fleuri : verse le vin dans les cratères. — Buvons; pourquoi attendre la lumière de la lampe; il n'y a plus qu'un filet de jour. — N'abandonnons pas nos cœurs à la calamité : le chagrin ne nous guérira pas; ô Bacchus! le meilleur remède, c'est d'apporter du vin et de s'enivrer. — Arrose de vin tes poumons. — Le vin est pour l'âme un miroir. — C'est maintenant qu'il faut s'enivrer, maintenant qu'il faut boire à outrance, puisque Myrsilos est mort. » Nous re-

(1) Maisonneuve. Paris. 1894.

viendrons tout à l'heure sur l'ardeur sauvage de ce dernier cri.

Or, est-il téméraire de penser que, pendant qu'Alcée chantait ainsi à Mytilène, des chants *analogues* s'élevaient en beaucoup d'autres endroits? Évidemment non. En chantant le vin, en s'écriant : « Buvons! buvons pour ceci! buvons pour cela! » Alcée faisait *comme tout le monde*. Seulement, il faisait *mieux*. Il vivait dans un milieu où l'art de chanter et celui d'adapter des paroles aux chants avaient pris un développement particulier, et où l'on était arrivé à dire « Buvons! » si joliment, que les populations voisines, où l'on buvait aussi, où l'on chantait aussi en buvant, séduites par la perfection artistique de ce « Buvons! » venu de Lesbos, se sentaient entraînées à l'adopter, à le répéter pour leur compte.

La joie de boire n'est pas, dira-t-on, un sentiment lyrique bien relevé. En fait, nous ne classons plus les chants bachiques avec les « odes ». Le genre, cependant, admet fort bien l'enthousiasme, et il est très « subjectif ». La chose chantée a du moins le mérite d'intéresser personnellement et directement le poète. Tel n'était pas, nous l'avons vu, le cas de Simonide obligé de se battre les flancs pour célébrer son athlète, et ne parvenant pas à contenter celui-ci. Du reste, si l'enthousiasme du joyeux buveur est le trait qui nous frappe tout d'abord dans Alcée, ce trait n'est pas le seul. Reprenons un des courts passages cités plus haut, et reproduisons le fragment tout entier :

« Arrose de vin tes poumons, le soleil est haut, la saison est accablante, et la soif brûle toute chose. Harmonieusement, dans le feuillage, bruit la cigale, et de ses ailes tombe en notes pressées son chant sonore, tandis que l'été embrasé, s'étendant sur la terre, y répand la sécheresse. »

Le passage est imité d'Hésiode, le poète-paysan, l'auteur des *Travaux et Jours*, dont l'idéal correspond à ce qu'il y a de plus pélasgique dans le type grec. Hésiode était d'ailleurs béotien, et c'est de Béotie que les Éoliens avaient fait voile vers Lesbos, où beaucoup de leurs congénères étaient restés. Mais cette description de la nature extérieure, qui constitue chez Hésiode l'ornement accessoire d'un poème didactique, prend chez Alcée cette phy-

sionomie, cet *élan lyrique* propre au genre que nous considérons ici. A la description s'unit l'amour de ce qu'on décrit. Quelques autres fragments témoignent du penchant qui portait le poète à demander des inspirations au spectacle de la « nature ». Une ode débutait ainsi : « Jupiter verse la pluie; une tempête violente descend du ciel; le courant des eaux est pris par la glace. » Cette fois, il s'agit d'un spectacle rare et impressionnant pour un homme de Lesbos. Voici maintenant Sapho : « Le bruit des feuilles a dissipé mon sommeil »..... « L'aurore à la chaussure d'or paraît déjà à l'horizon »..... « La lune dans son plein éclairait les cieux »..... « Les étoiles cachent leurs feux brillants dans le voisinage de la lune, surtout lorsque, parfaitement arrondi, ce bel astre éclaire la terre. » Ce sentiment des beautés du paysage, même à l'époque d'Alcée et de Sapho, n'était évidemment pas neuf. Il est pour quelque chose dans la tendance qu'eurent les hommes à diviniser les forces de la nature; mais c'est alors seulement qu'on le voit se dégager de la mythologie et prendre une forme littéraire. On sait que nos lyriques modernes, notamment Lamartine, ont tiré de ce sentiment, bien développé depuis lors, leurs plus beaux effets poétiques.

Amour du bon vin, amour des beaux horizons et du spectacle pittoresque des choses : voilà déjà deux éléments bien nets du lyrisme lesbien. Mais il est un autre sentiment, plus universel encore, qui éclate dans cette poésie de la façon la plus lyrique : nous voulons parler de l'amour proprement dit.

Ce sentiment profane, dont on chercherait vainement l'expression dans toutes les odes de Pindare et dans les chœurs des tragiques grecs, eut une grande place dans l'œuvre d'Alcée, mais il éclate d'une façon dominatrice dans celle de Sapho, que la légende (une légende qui a probablement son point de départ dans l'histoire), nous représente comme véritablement affolée par la passion, et cherchant dans une mort volontaire un remède au désespoir qu'elle éprouvait de ne pas la voir partagée.

Il n'est pas sûr du tout que Sapho se soit précipitée du rocher de Leucade dans la mer; mais il est très sûr que les fragments de ses poésies témoignent d'une âme prompte à s'en-

flammer. L'amour qu'elle chante, il est vrai, n'est pas toujours le sien. Ses poésies sont souvent des épithalames, mais, autant qu'on peut en juger, ces œuvres conservaient, malgré leur destination, un caractère de spontanéité qui permet de ne pas les faire rentrer dans la catégorie des « odes sur commande ». Du reste, il est plus facile d'y « mettre du sien » lorsqu'on parle d'amour que lorsqu'il s'agit de célébrer les exploits d'un lanceur de disque ou de javelot.

L'amour existe partout. L'idée de le chanter germe en beaucoup d'endroits. C'est dans les milieux où règnent les loisirs, les longues conversations, où les circonstances favorisent, par des réunions plus faciles et plus fréquentes, la naissance et l'entretien d'affections particulières, et où en même temps le niveau intellectuel est suffisamment relevé, que peuvent prospérer les tentatives faites pour donner une physionomie littéraire à l'expression rythmée de la passion. Le sonnet d'Oronte « L'espoir, il est vrai, nous soulage » et la vieille chanson d'Alceste « J'aime mieux ma mie, ô gué! » représentent deux formes d'épanchement amoureux correspondant à deux « espèces » de milieux sociaux favorisant l'un et l'autre l'essor du même « genre » de poésie. Mais la chanson d'Alceste évoque l'idée des bons dimanches villageois dans la vieille campagne de France, avec les rondes sous les ormeaux, les bavardages près de la fontaine, les coups de poing des gros gars balourds aux jeunes paysannes rieuses. Le sonnet d'Oronte nous fait pénétrer dans les salons des précieuses — et des précieux — au milieu d'une société d'aristocrates qui, nouvellement éprise des charmes de la vie urbaine, de la conversation galante et sentimentale, occupait ses loisirs à raffiner sans cesse sur les raffinements déjà inventés de l'art de bien dire. A Lesbos, nous ne sommes ni chez des villageois mal dégrossis, ni chez des mondains intellectuels en mal de pointes et d'antithèses. Beaucoup plus fin, beaucoup plus éveillé que ceux-là, le Lesbien est plus simple et plus naïf que ceux-ci. Les loisirs, les travaux faciles facilitent dans son île l'éveil des passions, les alimentent, engagent à en faire le sujet d'entretiens nombreux, et, comme tout aboutit

à des chansons, la matière d'odes ou d'épithalames. Là encore, Lesbos prend l'avance sur les cités concurrentes. Cette avance se trouve facilitée par une circonstance spéciale notée depuis longtemps par les historiens : à savoir la liberté exceptionnelle dont jouissaient les femmes, liberté dont on a cru retrouver la trace dans certaines coutumes actuelles de cette même île de Lesbos (1).

A quoi tenait cette exceptionnelle liberté ? Nous avouons n'avoir là-dessus aucune donnée certaine. L'hypothèse la plus vraisemblable, selon nous, est que les Éoliens immigrés dans l'île, grâce à l'étendue et à la nature montagneuse de celle-ci, avaient pu, non seulement conserver quelque chose des mœurs qui leur étaient propres en Thessalie, mais même reprendre en partie celles qui les caractérisaient quand ils étaient, sur l'Othrys, les hommes de la montagne. On a vu ici même, par les études de M. Champault (2), que la femme homérique avait plus d'initiative, d'audace, d'action extérieure que n'en eut plus tard la femme grecque classique, surtout chez les Ioniens. La difficulté consisterait alors à expliquer comment le même effet ne s'est pas produit sur d'autres points. Mais ces autres points, observons-le, se trouvaient habités presque toujours, soit par des Ioniens chez qui une civilisation plus avancée, plus complètement déroulée, avait détruit depuis longtemps ces mœurs montagnardes, soit par des Doriens très frustes et organisés militairement, chez qui la préoccupation de la défense nationale réduisait la femme à prendre sa part de la discipline commune

(1) Outre Sapho, d'autres Lesbiennes ont cultivé la poésie avec succès. Erinne fut célèbre. Sapho elle-même nomme deux femmes poètes, Gorgo et Androméda.

(2) V. *Science sociale*, t. XVI, p. 69.

Citons encore ce fragment extrait du *Folklore de Lesbos* (*La jeune fille Klephte*) :

« Qui a vu le soleil après son coucher et les étoiles à midi ?

« Qui a vu une jeune fille aux monts, habillée en Klephte ?

« Douze ans elle servit de capitaine aux Klephtes.

« Personne ne savait qui elle était, ni quel Dieu elle adorait.....

(Un Klephte la regarde.)

« — Qu'as-tu à rire, ô Klephte, et à me regarder ?.....

« — Je veux t'épouser ; tu seras ma femme.

« Quand la jeune fille entendit cela, cela lui déplut. Elle se mit en colère.

« Elle tira son épée d'argent, et d'un seul coup le tua. »

et à ne jouer, quelque énergique et quelque audacieuse qu'elle pût être, qu'un rôle passif et subordonné.

Nous n'insisterons pas sur la corruption de mœurs qu'engendrait l'oisiveté combinée avec l'afflux de la richesse. Cette corruption régnait un peu partout, au moins dans les principales cités grecques, à Athènes et en Ionie comme à Lesbos. Si cette île, au point de vue moral, avait endossé une mauvaise réputation particulière, il faut évidemment en voir la cause dans l'indépendance d'allures dont y jouissait l'élément féminin. La perversité des femmes, en définitive, ne faisait qu'imiter celle des hommes.

Ce que nous tenons à mettre ici en relief, c'est le succès merveilleux de Sapho comme interprète poétique de l'amour. Un des petits poètes de l'Anthologie dit quelque part, en parlant d'une personne qui lui est chère : « Qu'importe qu'elle soit étrangère, et ne sache pas les vers de Sapho? » L'auteur de ce madrigal admet donc comme chose indiscutable que, si la personne en question n'avait pas été étrangère, elle aurait su par cœur les vers de Sapho. Rappelons d'ailleurs ce titre de « dixième Muse » que lui décerna l'admiration des Grecs. Tout le monde convenait que cette Lesbienne avait trouvé, pour exprimer l'amour, des accents plus beaux que tout ce qu'on avait pu produire ailleurs en ce genre. Solon, au dire de Stobée, entendant un de ses neveux réciter une poésie de Sapho, s'écriait avec enthousiasme : « Je ne serais pas content si je mourais avant de savoir ce morceau par cœur. »

Il ne faut pas pourtant exagérer, et concentrer dans la seule Sapho l'origine du genre dont nous parlons. Vers la même époque, en effet, ou très peu après, vivait dans l'île ionienne de Samos un poète ionien de Téos, qui a donné son nom à une spécialité. Nous voulons parler d'Anacréon. Mais Anacréon — les critiques en conviennent — a quelque chose de moins passionné, de moins ardent que Sapho. C'est un pensionné du tyran Polycrate, un poète de cour, qui sert à l'ornement des fêtes officielles, et ne fait, à ce que pensent quelques-uns, que chanter les amours de son puissant protecteur. C'est le poète délicat et

gracieux, qu'imiteront plus tard tous les versificateurs épris de grâce et de délicatesse, tous les virtuoses de la mignardise et de l'allégorie raffinée. Anacréon, personnellement, était sans doute moins affecté que ne devaient l'être ses copistes, mais, à en juger par les fragments qu'il nous a laissés, il y avait chez lui moins de flamme que de gentillesse. Il y a du raffinement, et même un peu de sophistique : « J'aime, et je n'aime pas; je suis fou, et je ne suis pas fou » (1). Ce n'est pas l'accent inspiré, plus véritablement « lyrique » de Sapho dans la fervente supplication à Aphrodite : « O déesse, délivre-moi de mes peines cruelles, et, tout ce que mon cœur brûle de voir accompli, accomplis-le, et sois mon alliée ! » ou encore dans l'ode célèbre qui commence ainsi : « Il me paraît semblable aux Immortels, celui qui s'assied près de toi et, te regardant, écoute le doux son de tes paroles », ou enfin dans ce cri poignant dont Racine se souviendra peut-être en faisant parler sa Phèdre : « Ma langue se brise, un feu subtil et rapide court en moi, mes yeux ne voient plus rien, mes oreilles bourdonnent. (2) » On s'explique, après cela, que les faiseurs de pastiches, impropres aux grands élans, se soient attachés à Anacréon plutôt qu'à Sapho, et qu'une signification spéciale, peu relevée, se soit attachée à l'épithète d' « anacréontique », pendant que Sapho demeurait, au point

(1) Anacréon a aussi des « chansons à boire », comme Alcée, mais toujours sur un ton moins vibrant.

(2) Comparez cette chanson, extraite du *Folklore de Lesbos :*

— Qu'as-tu, Théonitsa, que tu pleures et te bats.
Et que tu ne veux pas confier à ta mère?
— Que te dirai-je, ma mère, que te raconterai-je?
Tu ne sais pas ce que c'est que l'amour, cette secrète brûlure.
J'étais dans ma chambre et je faisais ma toilette.
J'ai vu Athanassakis, et j'ai été hors de moi !
— J'aime mieux, Théonitsa, te voir dans l'enfer
Qu'appeler Athanassakis mon gendre !
. . . . . .
La Théonitsa est tombée malade,
Et sa mère faisait venir tous les jours les médecins,
— Prends, médecin, tes remèdes!
Et va-t'en, occupe-toi de ton métier!
Les souffrances de mon cœur, tes livres n'en parlent pas!

Théonitsa n'est-elle pas une vraie Sapho?

de vue littéraire, l'objet d'un culte plus sérieux et plus ardent, comme elle avait été plus sérieuse et plus ardente elle-même.

La chanson bachique, l'ode descriptive où le poète s'enthousiasme des spectacles de la nature, celle où il exhale une véhémente affection : voilà donc trois *espèces lyriques* bien déterminées, et bien fécondes depuis lors, qui nous apparaissent à l'état naissant dans la poésie de Lesbos. Mais ce n'est pas tout. Si nous jetons un rapide coup d'œil sur ce qu'a été le lyrisme au dernier siècle — un siècle type à ce point de vue — nous n'apercevons pas seulement les chants à boire de Béranger et des autres chansonniers, les contemplations imagées et les confidences amoureuses d'un Lamartine, d'un Musset, d'un Victor Hugo. Nous voyons surnager des strophes vibrantes d'indignation et de colère, celles des *Stances* à Némésis et des *Châtiments*. Il y a donc un lyrisme politique, et il est à remarquer, précisément, que, parmi les derniers poètes qui ont fait leur réputation, plusieurs, comme MM. Déroulède et Théodore Botrel, se classent parmi les militants d'un parti (1).

Des *Châtiments*, des *Stances à Némésis*, Alcée, il y a deux mille cinq cents ans, en écrivait à Lesbos.

La vie de ce poète est une des plus accidentée qu'ait enregistrée l'histoire littéraire. Le « tyran » Mélanchros est maître à Mytilène. Alcée et ses frères, en compagnie du « sage » Pittacos, conspirent et tuent le tyran. Mais la guerre civile continue. Les « bannis » du parti de Mélanchros ressaisissent le pouvoir, et bannissent les chefs aristocrates, entre autres le poète Alcée. Alcée s'en va, voyage, pousse jusqu'en Égypte, pendant que son frère Antiménidas va prendre du service dans l'armée de Nabuchodonosor. Les deux frères reviennent, débarquent dans leur île, se mettent à la tête des bannis et tentent un coup de main sur Mytilène. Ils échouent. Leur ancien ami Pittacos est au pouvoir et les combat maintenant. Strophes véhémentes d'Alcée contre le sage Pittacos, devenu le plus exécrable des hommes. « Ils ont nommé

(1) Voir notre article « Les Poètes et la politique », *Science sociale*, t. XXIX, p. 105.

Pittacos *au méchant père* (τὸν κακοπάτριδα), tyran de notre malheureuse cité ! » Finalement, on s'abouche de part et d'autre, et une amnistie est votée. Alcée rentre dans sa patrie, cette patrie dont Sapho, au dire de certains auteurs, avait été également exilée, à un certain moment, pour des raisons politiques. Entre temps, le même Alcée avait guerroyé contre les Athéniens au cap Sigée, et jeté son bouclier dans la bataille. Entre temps aussi, une autre conspiration avait renversé un autre tyran, Myrsilos.

Comme on voit bien, au-dessus de la population à formation pélasgique : vignerons, cueilleurs d'olives, chevriers, petits paysans médiocrement adonnés au travail rural, se dessiner le rôle dominateur et turbulent joué par l'aristocratie éolienne ! Ces gens-là ont un travail bien particulier, bien à eux : ce travail, c'est la politique, c'est la lutte pour la domination dans la cité. Si l'on est vainqueur, on devient magistrat, « tyran », chef du pouvoir exécutif à un titre quelconque. Si l'on est vaincu, on se jette dans le mâquis, ou l'on s'embarque pour un rivage étranger, en attendant l'occasion de rentrer en scène. Et c'est alors, ballotté sur les flots de l'Archipel, que le poète a l'idée de comparer à un vaisseau en péril sa malheureuse patrie :

« Le flot roule tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; et nous, dans notre noir navire, nous sommes portés à travers la mer, ballottés par une terrible tempête ; l'eau, pénétrant à l'intérieur, atteint le pied du mât ; la voile est déchirée et l'on en voit pendre de grands lambeaux de toile (1). »

Mais voici le poète revenu. Il pénètre dans la demeure d'un ami, qui se prépare à la bataille. Ces préparatifs le font tressaillir de joie :

« Partout l'airain étincelle ; les lambris sont ornés de casques à longue crinière, de cuirasses tissues de lin, de brillantes cnémides, avec de nombreux boucliers et des tuniques de guerre. » Les insurgés ont-ils triomphé ? Un « tyran » a-t-il mordu la poussière ? C'est alors que la joie du chantre divin devient féroce : « C'est maintenant qu'il faut boire, s'écrie-t-il, et maintenant

(1) On sait que cette ode, comme bien d'autres d'Alcée, a été imitée par Horace : « *O Navis, referent in mare te fluctus...* »

qu'il faut s'enivrer! » Le vers terrible de Victor Hugo appliqué à Napoléon III :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité

ne trouve-t-il pas ici un ancêtre? (1)

Le dix-neuvième siècle nous a offert de magnifiques exemples de lyrisme religieux, comme les *Harmonies* de Lamartine. Il nous est difficile de savoir si les hymnes composés par les poètes éoliens de Lesbos avaient quelque chose de plus inspiré, de plus personnel, que les hymmes éclos, un peu partout, sous l'influence universelle du sentiment religieux et des besoins du culte. On sait tout au moins que le *rythme* des hymnes d'Alcée différait du rythme épique employé jusqu'alors. « Il est probable, dit M. Alexis Pierron, que ces hymnes n'affectaient guère la forme narrative, et qu'ils se distinguaient des hymnes anciens par *un ton plus vif et plus animé* (2). » Mais le même critique pense que les lyriques éoliens, en chantant les dieux, restaient fidèles aux traditions et aux formules. Du reste, il est certain que la religion sert à « assaisonner » une foule d'œuvres poétiques. On invoque Bacchus quand on va boire, et Aphrodite quand il s'agit d'amour. Mais ce n'est pas précisément le lyrisme religieux tel que nous l'entendons aujourd'hui, et qui dérive surtout de la source biblique, infiniment plus abondante à ce point de vue que la source hellénique.

Si maintenant nous recherchons ce qu'il y a de *commun* au fond de tous ces divers genres : chansons à boire, admiration de

(1) Dans le *Folklore*, les Alcées modernes chantent :

« Nous étions quarante frères, quarante palikares!
Nous avions des moutons
Et nous en mangions :
De petits béliers grillés.
Nous avions aussi du vin doux....
.... Le lundi matin, notre vin a fini;
Le capitaine m'a envoyé chercher du vin... »

(*Et cætera*. Est-ce assez bien dans le ton?)

(2) *Hist. de la litt. grecque* (Lyrique éolien). — En effet, les documents ont disparu ou sont insuffisants pour juger. La petite ode « A la Force » attribuée à Erinne, et où des critiques voient une ode « à Rome » composée plus tard par une autre femme poète, n'a rien de caractéristique.

la nature, explosion d'amour ou de haine, peut-être adoration de la divinité — nous reconnaissons que c'est un certain *élan*, une *démangeaison de s'épancher* en musique et en vers, démangeaison qui, sans être spéciale à Lesbos, se trouva plus forte à Lesbos que partout ailleurs. Cette disposition privilégiée se traduisit par des œuvres qui, répondant aux besoins poétiques, non seulement des Lesbiens, mais d'une foule de cités environnantes, atteignirent la célébrité sur une foule de points à la fois et, par leurs succès, agrandirent les petites réputations lesbiennes à la taille du monde grec. Car, si c'est aux particularités du milieu lesbien qu'il faut demander l'explication des *dons* manifestés par les poètes de Lesbos, c'est à la société grecque tout entière, telle que nous la connaissons, qu'il faut demander la raison de leur vogue, de leur prospérité littéraire, de leur immortalité. Un pays, autant que possible, cesse de produire une marchandise lorsqu'un pays voisin la produit supérieurement. De même les Grecs, grâce aux lyriques dont nous venons de parler, purent négliger, laisser dans l'ombre ou le demi-jour des milliers d'autres joueurs de lyre, produits de milieux presque semblables, quoique légèrement inférieurs. De ces joueurs de lyre, quelques-uns seulement pouvaient devenir *illustres*. Il n'est pas étonnant que l'avance ait été prise par les individualités les plus inspirées et les plus musiciennes de cette île plus musicienne et plus inspirée de Lesbos.

G. D'AZAMBUJA.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

V

LA VIE DANS LE VALAIS

Nous avons essayé de donner une idée du déclin des traditions patriarcales dans la famille du Valais. Nous allons suivre aujourd'hui cette famille dans les manifestations intimes de sa vie en commun et dans l'emploi qu'elle va faire de ses ressources, ressources qui lui ont été fournies, nous l'avons vu, par la disposition et la nature du lieu, par son travail extérieur et par le mode de répartition de la propriété publique et privée.

Et d'abord, le phénomène de l'installation au foyer va nous offrir le spectacle d'une complication particulière. C'est cette installation que nous allons examiner avant tout, en y joignant un rapide aperçu des occupations domestiques.

I. — L'HABITATION ET LES OCCUPATIONS AU FOYER.

En raison du train de vie plus ou moins nomade que pratique l'immense majorité des familles valaisannes, il nous faut en effet, pour passer en revue leurs occupations domestiques, leurs passe-temps et leur méthode de vie, les considérer dans quatre séjours : l'habitation permanente ou *foyer hivernal*, le *mayen*, l'*alpage*, le *vignoble*.

1° *L'Habitation permanente.* — Voici le village, un véritable labyrinthe où les maisons semblent jouer à cache-cache parmi d'autres bâtiments plus nombreux construits en charpente

et juchés sur des plots équarris dressés sur les angles d'un soubassement de maçonnerie. La plupart des ménages possèdent, à proximité de leur habitation, deux à trois (1) de ces constructions dont la longueur normale des billes de mélèze vient limiter arbitrairement la surface. L'un est le *raccard* du foin; il comprend dans son soubassement, revêtu d'un mur, l'étable qu'il devra approvisionner pendant l'hiver; l'autre est le *raccard* du blé, des cubes de javelles de seigle et de froment y attendent qu'on les vienne délier pour les aligner sur l'aire et battre leurs épis en cadence, à coups de fléau. Un troisième bâtiment, généralement plus petit et plus scrupuleusement clos, est décoré du nom de *grenier*. Destiné à abriter les provisions sèches, viandes, grains, farine, pains de seigle militairement alignés dans les chevilles d'un râtelier, le grenier est aussi ajusté sur des plots surmontés d'une dalle ronde, formant champignon, et chargée d'arrêter les rats.

Dans ces amas irréguliers de bâtiments de mélèze, les maisons parviennent tout au plus à se distinguer par leurs fenêtres accouplées et, le plus souvent, par le mur récrépit qui en revêt la charpente jusqu'à mi-hauteur. Ainsi l'étage préféré, l'étage inférieur, se trouve vêtu de blanc, tandis que l'étage supérieur semble pincé dans un étroit corselet de couleur noisette.

A l'heure du souper, la famille a pris place autour de l'âtre de la cuisine. Cette pièce enfumée qu'éclairent, le soir, les flambées de cet âtre, le jour, l'ouverture du vantail supérieur de la porte, est presque partout la première pièce de l'appartement, celle qui règle l'accès des autres, souvent même de la cave. Au ras du même âtre, un trou carré, aménagé dans la muraille, sert à alimenter le fourneau de la chambre principale, scellé sur l'autre face de la même cloison. Ordinairement, un cabinet ou une chambre écartée sert de réduit et renferme le lourd et spacieux métier sur lequel les femmes tissent la laine de leurs brebis et le chanvre de leur routoir.

Tant que le froid n'est pas rigoureux, l'on prend volontiers le

(1) Nous disons « deux à trois » parce qu'il existe des *raccards* indivis entre plusieurs ménages.

souper à la cuisine afin de profiter de la dernière flambée de l'âtre et de ménager ainsi l'huile de chènevis. Cependant, au bout de quelques instants, tout menace de s'éteindre sous la large cheminée, où se balance la lourde et épaisse crémaillère, et l'on se décide à prendre place dans la chambre, autour de la table sur laquelle un lampion suspendu jette son rond de lumière.

La grand'mère a repris sa quenouille et son rouet dont, de temps à autre, elle graisse les rouages au beurre frais. Les autres femmes teillent, tricotent, raccommodent. Les enfants répètent tout haut leurs leçons ou barbouillent leurs devoirs du lendemain, en espérant peut-être que la grande sœur aura la visite d'un *veilleur* lettré, capable de lui *enseigner* l'analyse ou le problème. Une agréable chaleur emplit la pièce et le père a pris sa place coutumière sur le canapé, derrière le fourneau, attendant peut-être aussi ses veilleurs, lui, mais des veilleurs plus graves et avec lesquels, tout posément, entre deux bouffées de pipe, il pourra parler de ce que racontent les *papiers*, échanger des vues sur les élections de décembre ou les affaires de la commune.

La première période des soirées hivernales est consacrée au teillage du chanvre, opération à laquelle chacun met la main. Ensuite, c'est le tour des noix à casser pour faire de l'huile; puis vient la longue série des filages et des raccommodages.

L'ameublement de l'habitation valaisanne a complètement perdu la beauté de son ancien style, comme si le goût des belles choses disparaissait avec l'instruction plus générale et le nivellement social. Dans certaines vieilles maisons où l'huissier n'est jamais entré, les panneaux décorés, les lits et les bahuts sculptés se trouvent encore; mais, plus souvent, ils ont disparu pour être remplacés par des objets vulgaires, de fabrication purement industrielle; car propriétaires, magistrats, prêtres même s'intéressent médiocrement aux choses de l'art et du passé.

Néanmoins il subsiste encore un type plus ou moins précis d'intérieur, commun aux différentes parties du pays : c'est la chambre revêtue en planches de sapin qui ont pour but de préserver de l'humidité. Un fourneau en pierre ollaire d'Ernen,

d'Hérens ou de Bagnes, fixé au mur, s'alimente par la cuisine. Un bahut, de noyer quelquefois, de sapin le plus souvent, sert de coffre-banc et de malle à effets. Parfois un ménage dispose d'une seule chambre où les lits se superposent. Le lit inférieur se glisse le jour sous un autre et se tire en travers de la chambre pour la nuit. Un crucifix, un bénitier, quelques images de saints, grossières et crûment enluminées, décorent les parois.

De l'habitation permanente, passons aux habitations temporaires.

2° *Au mayen* — Durant un mois de printemps, de fin mai à fin juin, et durant un mois et demi d'automne, du 15 septembre à fin octobre, un détachement de chaque ménage est envoyé dans ces pâturages de moyenne altitude pour y garder son petit troupeau. Au printemps, le lait étant assez abondant, on y fait le beurre et de temps en temps un petit fromage maigre appelé *tomme* ou *vacherin*. En automne, la quantité de lait fournie est rarement suffisante pour cette opération; on le destine à la nourriture du jour. Le surplus, quand la distance le permet, est descendu dans la vallée.

Les chalets de mayens, tout en bois, comprennent une étable couverte par un fenil (grange) où l'on dépose provisoirement le foin de l'été et sur lequel s'établit le lit, ou mieux « le nid », de la bergère et des enfants. Dans une pièce attenante se trouve la *chavanne,* pièce où l'on fait le feu, où l'on prend ses repas et où se prépare le fromage. La chavanne est séparée par une cloison d'un réduit où repose le lait et où sont rangées les provisions.

Aux veillées d'octobre, c'est l'étable qui tient lieu de salon, car la chaleur tiède et moite du bétail en fait la seule pièce où l'on puisse souffrir deux ou trois heures d'immobilité. Plusieurs ménages se réunissent ainsi dans la même étable; chacun fournit à tour de rôle la lumière.

Tandis que les enfants jouent à colin-maillard dans les crèches, autour des vaches, sur le dos des moutons, les jeunes bergères, alignées sur des planches disposées en bancs le long des parois libres, se mettent à tricoter en attendant que leur « veillée »

se complète, et sous ce plancher, si bas qu'un adulte est contraint de se ployer, elles risquent de temps en temps un regard anxieux vers l'entrée, non sans songer qu'il y a souvent trois bonnes lieues du village au mayen.

Mais voici que la porte grince avec lenteur sur ses épaisses charnières de bois et que, dans un souffle d'air vif, passent des chuchotements. Bientôt, dans l'entrebaillement, apparaît une ombre que d'autres suivent. Un court dialogue s'engage, qui peut se prolonger — ceux du dehors couvrent leur voix en grasseyant. Souvent les rôdeurs qui ont ainsi exploré la composition de la veillée sans se laisser connaître, décident de ne pas entrer et de poursuivre leurs explorations. Parfois, au contraire, ayant dûment reçu la permission d'entrer, la bande fait irruption. Chacun s'installe, qui en amoureux assidu, qui en boute-en-train ; les pipes entrent en activité et, après les dernières nouvelles « d'en bas », vient le tour des chansons, des contes de revenants, de fées, de dragons et d'apparitions de toute sorte ; car les superstitions foisonnent parmi ces peuplades montagnardes.

Ces veillées se prolongent parfois bien loin dans la nuit. C'est généralement par la marche de la constellation des Pléiades (la Poussinière) que l'on a coutume de se rappeler l'heure normale du coucher, souvent reculée par la ténacité des amoureux. Car, à ce moment de l'année, les parents sont fort occupés au logis du village, en sorte que ces soirées du mayen prennent une tournure des plus libres : on y joue parfois au *plomb*, au *roi des sottises*, exposé de menues gaillardises, et à d'autres jeux où la décence n'est pas toujours respectée.

3° *Sur l'alpage.* — Le mode d'existence des bergers qui gardent les troupeaux collectifs sur les grands alpages supérieurs a déjà été exposé, du moins en ce qui concerne la nourriture et le logement. Cela devrait suffire, si l'on se contentait de constater que ce mode d'existence n'est réservé qu'à un chiffre très restreint de Valaisans. Mais cette classe-là ne saurait être délaissée, en raison précisément de l'influence très grande qu'elle exerce sur l'esprit et le caractère général de la population. Si l'effectif des individus qui se vouent professionnellement à cette vie pasto-

rale est restreint, le nombre de ceux qui ont passé un été ou deux à la montagne dans leur enfance est considérable, et cette étape dans la vie contemplative laisse une empreinte éternelle sur le type. C'est le monde pastoral qui a peuplé les Alpes d'êtres fantastiques, et c'est de son imagination qu'est sorti le dragon volant qui habite les lacs glacés des hauteurs d'où il vient dévorer les agneaux. C'est le fromager qui a découvert les lutins bienfaisants et capricieux qui nettoyent les ustensiles du chalet pendant son repos. C'est au maître vacher, sans cesse inquiet du sort de ses vaches, que la mythologie alpestre est redevable des démons invisibles qui roulent des rochers dans les abîmes, comme de mille autres superstitions qui se sont développées sans peine dans ces esprits frustes et contemplatifs. Si les bergers de carrière tendent à devenir bien rares, ceux qui le sont demeurés ont conservé un prestige souverain. Pas un sceptique ne tenterait de sourire quand, le matin, à la fin de sa prière, le « maître » trace, avec la flamme d'une chandelle de cire jaune, une croix noire au chevron du chalet. On le voit même se livrer à cette opération avec une si haute gravité, une si loyale conviction de l'importance de son rôle, que l'on a le sentiment du profond et persistant souci entretenu en lui par la responsabilité d'un troupeau. Or, n'auriez-vous passé qu'un été à l'alpage, en qualité d'humble *supportieu* (1), que l'habitude de respecter ces superstitions, même sans y croire, vous aura impressionné pour la vie. Et, comme chacun est fier d'avoir été « à la montagne » dans sa jeunesse, le berger d'âge mûr continue d'exercer dans les villages une sorte d'ascendant moral que ne justifie nullement la nature de son esprit ou de son savoir-faire. C'est d'autant plus étrange en effet que le pasteur, dont les préoccupations sont des plus simplistes et dont les ans se sont passés loin des passions, des luttes, des embûches et des travaux compliqués, forme plutôt l'arrière-garde intellectuelle des populations alpestres.

La seule explication possible d'une telle anomalie est qu'il est le créateur et le conservateur des traditions du peuple,

1) Dernier berger âgé de 12 ou 13 ans.

comme ailleurs le duc sans duché ou le chevalier sans épée. Le passé revit dans le titre et, quoi qu'on dise ou puisse dire, l'on s'incline devant ce que le titre évoque. Ailleurs, le gentilhomme dissipateur est respecté pour la légende du château dont il porte le nom; ici, le pasteur ignorant l'est pour la grandeur des lieux où il trône, en faisant le geste de conjurer les fléaux.

Au reste, si la fonction de berger est tombée de nos jours aux mains d'humbles paysans capables de se contenter de 190 à 200 livres de fromage pour tout salaire, du 1er juillet à la Saint-Maurice, il n'en a pas été de même de tout temps. Ainsi que cela se fait encore à Évolène, dans le district d'Hérens, les paysans se répartissent à tour de rôle, par année, le soin de garder leurs troupeaux communs. Et, lorsque le tour lui échoit, chacun s'empresse avec une sorte de gloire d'accepter la corvée.

Le mode d'existence pratiqué au chalet peut ainsi modifier ou influencer considérablement le caractère fondamental du type. On le comprendra lorsque nous aurons à suivre hors de chez eux tant de Valaisans à la fois timides, fiers, muets, contemplatifs et passivement soumis.

4° *Au vignoble. Le mazot.* — Le « mazot », petite maisonnette que les montagnards habitent auprès du vignoble, comprend une chambre, une cuisine et une cave de plain-pied. Quelquefois il est accompagné d'un hangar à fourrage et d'une écurie qu'un petit verger approvisionne. Les gens qui n'ont pas d'étable remisent leur monture dans la cave. Quoique ces étroites chambres de mazots à plate et basse toiture soient très exiguës, il n'est pas rare que deux ou plusieurs ménages doivent s'y entasser, plus à l'étroit que les émigrants sur un paquebot transatlantique. Nous avons vu déjà qu'à Vétroz, où les montagnards de Nendaz ont leurs vignes, un mazot est parfois indivis entre vingt-cinq à quarante familles. A Sion, dans la rue des Remparts, l'on trouve une maison qui compte trente-deux propriétaires, tous habitants de la commune montagneuse d'Évolène. Dans de semblables conditions, il ne saurait être question de lits ou de repas, et ce réduit collectif sert plutôt de réserve aux denrées sèches : pain de seigle, fromage, viande salée, que chacun

emporte et mange dans sa vigne. Le soir, le plancher de ce logis provisoire prend la physionomie d'un vaste lit de camp.

A Fully, maint Entremontan, mal guéri des rancunes du partage avec ses frères ou ses cousins, doit se résigner à faire sa *polenta* dans la même marmite qu'eux, à coucher dans le même lit — quitte à leur tourner le dos, s'il y a possibilité — tandis que les enfants, plus volontiers étrangers à la haine et à la bouderie, s'amusent dans un autre lit de la circonstance qui les rapproche. A Vétroz, l'on échappe à ces demi-réconciliations en se plaçant côte à côte auprès de ceux qu'on n'a pas besoin de bouder. Lorsque l'on est à quinze, à vingt, à trente propriétaires dans une bicoque, on n'a que l'embarras de choisir son voisin.

Quant aux Anniviards, plus nomades et plus cossus, dont les mazots se groupent par villages sur les coteaux de Sierre, nous avons déjà eu l'occasion de dire que leur séjour au vignoble prenait un autre caractère, qu'ils s'y faisaient suivre de l'instituteur et du curé et qu'ils y passaient volontiers de longs mois avec toute leur maisonnée et leur bétail. A ce compte, ils ne sauraient se contenter de logements trop exigus. Leur séjour en plaine dure, en février et mars, de sept à huit semaines, et, comme ils y possèdent des prés, ils y doivent descendre en juin pour les foins. En octobre et novembre, ils y reviennent avec le bétail qui tondra le pré et ils profitent de l'étape pour presser le vin demeuré en cuve depuis la vendange, puis pour faire l'eau-de-vie. Les Anniviards laissent longuement cuver leurs vins. Avant de regagner leur haute vallée, ils en vendent une partie aux habitants de la région allemande du pays et transportent le reste dans leurs villages. C'est de cette provision annuelle que l'on tire le vin dit « du glacier », parce que nulle part il ne saurait se parfaire comme à une certaine altitude. Les vignes qu'ils possèdent à Sierre produisent surtout un raisin d'espèce particulière appelé *rèse* (*redze*). Après sa longue fermentation au mazot, son passage au pressoir, et ce voyage obligatoire, ce raisin est exposé à l'air libre. On laisse tout l'été la cave ouverte; car il n'y a rien à redouter des voleurs dans ce nid de mœurs antiques. Au bout de trois ans de ce traitement, la *rèse*

commence de se métamorphoser en « vin du glacier »; puis, bien clarifiée par une sorte de seconde fermentation, elle peut enfin redescendre à la plaine et affronter le commerce où on la reconnaît à son bouquet spécial. Très souvent, ce vin est vieux de plus de cinquante ans et bien des particuliers l'héritent de leurs aïeux. On ne le laisse pas vieillir en bouteille, mais en tonneau.

II. — LA NOURRITURE.

Les aliments varient selon les localités, et surtout selon les saisons. Durant toute la dernière partie de l'automne, chacun s'applique à précipiter la consommation des produits d'une conservation douteuse, tels que les poires blettes et les raves, qu'escortent les éternelles pommes de terre. Mais, dès que survient l'époque des « boucheries », la poire cède la place à une saucisse « au sang » dans laquelle le rôle du sang s'est borné à colorer quelques choux.

Cette « boucherie » particulière varie ordinairement en importance selon le nombre de bêtes que chaque ménage se dispose à sacrifier, car le porc seul est acquis dans ce but. Vers ce moment, le régime nutritif subit sa première évolution. Toutes les grosses viandes sont fumées et mises en réserve; le reste est consommé frais ou mis en saucisses, avec des choux. Puis, vers la Noël, les vaches commençant à vêler, on va pouvoir porter le lait à la laiterie et, chaque soir, consommer, avec des pommes de terre, le petit lait qu'on en aura retiré. Ces frugales collations, remplacées souvent aujourd'hui par un trop léger café au lait, constituent le souper classique du villageois valaisan. La *polenta*, bouillie de maïs — car le maïs réussit très bien dans la plaine du Valais, quoique les gens aisés préfèrent celui des environs de Naples et destinent le leur aux bestiaux — représente aussi, à côté des fromages maigres et des galettes de seigle, l'un des aliments généraux.

Ces braves gens connaissent peu et dédaignent d'ailleurs super-

bement de connaître les apprêts raffinés : toute leur viande, répartie sur les dîners des dimanches de l'année, est consommée bouillie avec des choux, des pommes de terre, des poires ou des raves. Ils usent le moins possible des produits tels que le beurre et les œufs; leur fromage gras est scrupuleusement vendu. Il faut qu'un accident ait brisé une pièce en morceaux informes pour que ces éleveurs de bétail se résignent, la mort dans l'âme, à en goûter une fois dans la vie.

Une exception doit être faite pour la vallée d'Anniviers et un ou deux autres endroits ignorants du commerce ou trop éloignés pour le pratiquer. Là, le fromage gras est religieusement conservé et tenu en réserve pour les grandes solennités de famille. Car le fromage est la nourriture essentielle et le morceau de luxe des Anniviards. N'en vendant guère, ils collectionnent ces meules, les alignant selon leur provenance, leur âge, leur qualité. Les pièces les plus simples servent à la nourriture courante, les plus appréciées servent à solenniser, d'une façon en quelque sorte symbolique, les événements mémorables du foyer. Ce que nous avons dit ailleurs des fromages de Zermatt s'applique mieux encore à ceux d'Anniviers. Du reste, ces traditions gastronomiques sont communes à tout le haut Valais. En 1871, au concours de la Suisse Romande à Sion, on a vu apparaître des fromages de 100, 120 et 150 ans, ces derniers sortis de la vallée de Binn.

C'est pourquoi les gens d'Anniviers ne font guère de cuisine que le dimanche; durant la bonne saison on les voit partir aux champs de grand matin sans avoir déjeuné, mais approvisionnés pour la journée de pain et de fromage. Cette coutume semblerait même être une des principales caractéristiques de leur tempérament nomade, puisque ces deux aliments composent la munition ordinaire du montagnard en voyage.

Schiner mentionne « un usage qui s'observe dans le val d'Anniviers où les personnes mariées vivent très frugalement pendant tout le temps de leur mariage et cela, comme ils disent, pour pouvoir bien faire enterrer les leurs. Car ils donnent, le jour de l'enterrement d'un adulte, de grandissimes repas à une centaine de personnes au moins ».

D'autre part, M. Felley, ancien curé de Saint-Luc, nous dit avoir connu un homme qui ne se souvenait pas d'avoir vu faire de déjeuner le matin dans sa famille. Bien qu'exceptionnels, de tels traits donnent une idée de la sobriété et de l'endurance de cette variété de montagnards.

III. — L'HABILLEMENT.

Nous avons vu que les montagnards valaisans demeurés dans la tradition n'achètent presque rien pour leur habillement. Tel est encore le cas aujourd'hui chez les gens d'Isérables, de Nendaz, de Savièse, d'Anniviers, d'une partie d'Hérens où la femme même ne porte que des vêtements en drap de l'endroit, bordés de velours.

Le costume varie sensiblement d'une vallée à l'autre ; chez la femme, sa forme classique est généralement une robe courte qui ne la gêne pas trop pour monter les coteaux, un corsage assorti, mais indépendant, en forme de veste que recouvre un fichu de soie noire à raies bleues ou violettes tombant en pointe sur le dos. Les jeunes filles ajustent leur chapeau à ailes tantôt plates, tantôt recourbées des deux côtés, sur une légère coiffe blanche ornée de dentelles. Les mères de famille remplacent cette coiffe par une manière de bonnet de taffetas noir à dentelles tombantes. Une coiffure dont la Valaisane se montrait fière autrefois et que les dames elles-mêmes portaient souvent, parfois avec des costumes citadins, était le chapeau falbala, formé de tresses juxtaposées, c'est-à-dire enroulées en ressort. Le bord des ailes était orné d'une ruche ronde, en moire, de l'épaisseur d'un boudin. Un ruban de 15 centimètres de hauteur, en soie brochée ou brodée, entouré au sommet de dentelles d'or, en recouvrait toute la cape. Ces coiffures servaient généralement à plusieurs générations, car on ne voyait jamais une femme les porter au travail.

Le costume classique masculin est une sorte d'habit de cérémonie que les paysans appellent *blanchet*, doublé de grosse

toile avec gilet et pantalon pareils. La coiffure consistait, il y a quarante ans, en une casquette en drap de cérémonie ou à oreillettes (reverchette), elle a graduellement disparu devant les chapeaux de divers modèles que le commerce ne cesse d'importer et dont les façons changeantes ont fini par détrôner définitivement jusqu'au « haut-de-forme », naguère classique, du magistrat. En 1870, aucun député valaisan n'eût osé se rendre en session du Grand conseil (Corps législatif cantonal) sans un chapeau haut-de-forme. Le député montagnard l'arborait par-dessus son blanchet de gros drap roux. Aujourd'hui le président de ce corps vient lui-même aux séances en chapeau melon.

IV. — L'HYGIÈNE.

Il a été fait au pays du Valais une réputation qui affecte profondément l'amour-propre de ses habitants. Sans avoir été de tout temps exagérée, cette fâcheuse réputation a perdu aujourd'hui toute raison d'être.

Nous voulons parler du goître et du crétinisme, deux affections souvent réunies, et dont les eaux stagnantes, les fortes chaleurs, la rigueur des longs hivers incitant à l'agglomération des gens et des bêtes, l'insuffisante aération des logements, le manque d'eau potable dans les localités non dominées par les réservoirs des neiges éternelles, ont été les facteurs les plus communs. Les localités du Valais ne sont pas également aérées et la nonchalance générale qu'on mettait naguère à se déplacer a fait le reste.

« Quoique les habitants de Sion soient beaux et agréables disait Schiner, et qu'il y ait plusieurs belles promenades à l'entour de la ville, les habitants s'y promènent néanmoins fort peu ; *il en est à peu près de même dans le reste du pays :* car on y trouve souvent les plus belles promenades dans bien des endroits, mais en général les Valaisans aiment mieux rester chez eux *ou devant leurs maisons.* »

Cette constatation est parfaitement juste. Les jours chômés, les villageois se réunissent auprès d'un jeu de quilles, les uns atten-

dant parfois une heure leur tour de lancer la boule, d'autres heureux de regarder. Les femmes aiment à se tenir assises devant les maisons, et l'on se promène si peu que bien des commerçants de Sion, de Martigny ou de Sierre, dont les vallées d'Hérens, d'Entremont et d'Anniviers ont fondé la fortune ou assuré la richesse, meurent sans avoir jamais entrepris une course de trois ou quatre lieues pour les visiter.

Partout où l'air est pur et où les conditions générales de l'hygiène se réalisent d'elles-mêmes, le danger de cette humeur peu vagabonde ne saurait être sensible, encore qu'on ait souvent vu le préjugé public imputer à la présence d'un trop grand nombre de noyers la perpétuation d'un fléau qui avait plutôt sa première source dans l'insuffisance d'aération des appartements. Il est juste aussi d'ajouter que la moindre considération d'intérêt incite les jeunes gens à fermer les yeux sur l'état de la santé des ascendants ou des parents collatéraux de leur conjoint et à perpétuer par leurs unions les tares héréditaires.

Par contre, dans les localités assises à la base de la chaîne du nord, dans les anses du massif montagneux où les courants de la vallée ont de la peine à renouveler l'air, cette tendance à l'immobilité portait sans peine certains êtres déjà indolents de nature à vivre leurs journées en plein soleil, assis devant les bâtiments, De là un laisser-aller qui dégénérait bien vite en une apathie ou en une insensibilité définitives. Il est par conséquent bien difficile de se montrer surpris si quelques-uns des étrangers, encore bien rares, qui parcouraient autrefois les villages et bourgs de la plaine tandis que la population valide se trouvait dispersée dans les champs, ont pu être frappés de n'y rencontrer âme qui vive, hormis quelques douzaines des infortunées créatures dont nous venons de parler.

Si quelque chose est fait pour étonner la génération actuelle, c'est bien plutôt l'extrême rapidité qu'un tel fléau semble avoir mise à déserter le pays. Ces infirmités s'en vont en effet de jour en jour, et, quelque obstination que l'on mette encore dans certaines classes — plutôt dans les classes supérieures — à encourager les alliances de parenté et d'intérêt, on ne peut les rendre

assez fréquentes pour collaborer, avec les fièvres paludéennes, à la funeste perpétuation de ce fléau endémique.

V. — LES RÉCRÉATIONS.

La description de l'installation au foyer et des occupations domestiques nous a entraîné à dire un mot des divertissements auxquels s'adonne la famille valaisanne. Nous avons signalé notamment les « veillées » dans les mayens ». Signalons aussi le goût marqué de nos Valaisans pour les réjouissances du Carnaval.

Plusieurs semaines avant le mardi gras, des « déguises », c'est-à-dire des bandes masquées, recrutées les unes parmi la jeunesse, les autres parmi les enfants, parcourent les « veillées » de village. Cette période carnavalesque vient se clore par de longues danses qui prennent les journées et les nuits des trois derniers jours avant le mercredi des Cendres. Dans certains endroits, c'est la seule fête franchement récréative de l'année, et les vieillards mêmes tiennent à venir au bal « fairé » une ou deux danses pour rafraîchir leurs souvenirs et montrer qu'eux aussi savaient s'amuser « dans leur bon temps ».

Il est encore une forme de passe-temps que nous ne saurions omettre, car elle ne saurait trop primer les autres, bien que tel ne soit pas le cas chez les Valaisans.

On observe que les populations des localités extrêmes des hautes vallées montrent souvent un goût plus marqué de la culture de l'esprit que les populations de la plaine, et une finesse dont les exemples se font rares à mesure qu'on descend vers le Rhône ou qu'on parcourt les coteaux moyens. Ainsi, la population très alerte et matériellement aisée du Val d'Illiez a les livres en une sainte horreur et c'est Champéry, celle de ses bourgades que l'on n'atteint qu'en dernier lieu, qui professe le plus de goût de l'instruction. En se dirigeant vers le Grand Saint-Bernard, on parcourt de nombreux villages avant d'atteindre celui du Bourg-de-Saint-Pierre, le dernier vers la haute montagne. Or cette

commune, et celle de Bagnes, également montagneuse, fournissent depuis longtemps plus de la moitié du corps enseignant de la partie romande du canton. Salvan procure un appoint notable. De leur côté les vallées hautes de Conches et de Viège ont produit toute une pléiade de Valaisans distingués qui ont joué un grand rôle au XVIe siècle dans la politique et dans les sciences, toujours grâce à leur propre effort.

Ces coïncidences portent à conclure qu'amené d'une part à l'observation par la nécessité des déplacements et par la vision plus pénétrante des contrastes, d'autre part à la réflexion qu'engendre la rigueur des longs hivers, le montagnard cherche plus volontiers dans les livres des délassements et des satisfactions de curiosité. Cette inclination intellectuelle devait aussi avoir pour effet un certain amour de la propreté qui distingue Conches, Viège, Bagnes, Bourg-de-Saint-Pierre et Salvan et qui manque plus ou moins dans les villages de la plaine, comme dans ceux de la montagne qui ne partagent pas ce goût de la recherche et de l'étude.

Au reste, cette observation n'est pas seulement applicable au Valais. M. Fernand Butel l'applique aux Pyrénéens d'Ossau et M. Poirée assurait il y a déjà nombre d'années que, « dans le Briançonnais, en apparence séquestré de la société par d'horribles précipices, il est rare qu'un enfant ne sache pas lire, écrire et compter ». L'opinion, citée plus haut, de M. Briot, confirme le même fait.

VI. — LES INCIDENTS DE LA VIE.

Nous avons peu de chose à dire, dans une étude qui n'a pas la prétention d'être une « monographie » complète et proprement dite, sur les « phases de l'existence ». Nous n'en ferons donc pas la matière d'un article à part, et nous nous bornerons à quelques traits qui nous ont paru plus saillants.

La plupart des mariages villageois sont contractés entre ressortissants de la même commune ou du même quartier commu-

nal. Nous avons vu quelles guerres se livraient les jeunes gens de chaque hameau afin de garder pour eux les filles de « leur endroit ». Or, quand un mariage extra-local ne peut pas être évité, c'est le charivari. Le couple, soucieux d'échapper à la menace de ce tapage déshonorant, est alors appelé à négocier avec les chefs du clan de jeunesse. Suivant leurs moyens ou le nombre de jeunes gens de la localité, les conjoints payent un, deux, trois setiers de vin pour échapper au discordant concert (le setier est de 45 litres).

A Sarrayer, dans la commune de Bagnes, il existait même, il y a un siècle, un impôt religieux sur les ressortissants qui prenaient femme dans un autre village de la commune. Sarrayer renferme une chapelle dédiée à saint André, et le délinquant devait payer quinze écus à ce saint. Il y a quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans, un jeune homme ayant refusé de payer ce droit, l'usage tomba en désuétude, ce qui n'empêcha toutefois pas ses voisins de faire longtemps encore au récalcitrant le reproche d'avoir volé saint André.

Comme nous avons à peu près parcouru déjà les étapes de la vie de la famille, il nous reste peu de chose à dire sur ce sujet. L'esprit de hiérarchie, surtout, joue un très petit rôle dans ces ménages où, par suite du partage égal de tout bien, l'enfant lui-même est tenu pour un membre fédératif d'un minuscule Etat. Dès l'âge de raison, il a sa part d'obligations, bêtes à paître d'abord, fardeaux à porter ensuite. Souvent, de par la volonté de quelque oncle ou tante, il a été investi dès le bas âge de la propriété d'un pré ou d'un champ, valeur qui, jointe à celle de la main-d'œuvre, le rend indépendant de la tutelle paternelle. Au surplus, à quoi bon cette autorité quand nulle séduction n'est à prévoir ni à craindre, quand, dès dix ans, on est aussi grave qu'à quarante et qu'on inspire, à un Jean-Jacques Rousseau parcourant le val d'Anniviers, des réflexions du genre de celle-ci : « Les enfants en âge de raison sont les égaux de leurs pères, les domestiques s'asseyent à table avec leurs maîtres; la même liberté règne dans la république, et la famille est l'image de l'État ».

Devenu vieux, le montagnard qui dispose de quelque bien réussit sans peine à se faire recueillir. S'il est aisé, il apporte ses revenus à la famille dans laquelle il est hébergé et nourri. Si son bien est trop modeste, il obtient le même résultat en se liant par une donation. En « retirant » de la sorte des vieux et des pauvres d'esprit, certains ménages ont réussi à améliorer notablement leur prospérité. On a vu des familles patientes instituer auprès d'elles de véritables asiles. Nourrir trois ou quatre vieillards jusqu'à la mort leur paraissait infiniment moins difficile que d'acheter des biens.

Les naissances illégitimes sont rares entre ces gens sédentaires ayant tout intérêt à régulariser en temps utile les situations. Dans la plupart des cas, elles sont l'œuvre des domestiques placées hors de leur vallée natale. Lorsqu'elles se produisent, la mère apporte l'enfant chez ses parents, le leur abandonne à garder et repart « gagner » pour aider à l'entretenir.

Car, si âpre qu'il puisse être au gain, le Valaisan se sait trop exposé à toutes les calamités naturelles ou sociales pour fermer son cœur aux sentiments de pitié. A la fin du XVIIIe siècle (1798-1799), les troupes du Directoire, aidées des bas Valaisans, mirent le haut Valais à feu et à sang pour le contraindre d'accorder à ces derniers l'égalité politique. En raison de la résistance opiniâtre de ces montagnards, les Français eurent recours aux derniers moyens pour arriver à les soumettre ; de nombreux villages haut valaisans furent réduits en cendres. Malgré tous les désaccords politiques qui venaient de déchirer le pays en deux portions, les bas Valaisans rivalisèrent de zèle pour recueillir les orphelins de leurs oppresseurs de la veille. Je sais tel petit hameau de douze misérables ménages qui en avait recueilli un. Il devint l'enfant du village ; on se le passait à tour de rôle. En 1818, d'affreuses calamités ayant à leur tour désolé le bas Valais, les vaincus de 1799 surent se montrer reconnaissants en venant alléger la misère des habitants de la partie française du pays et en prenant leurs jeunes enfants pour les emmener une année ou deux « apprendre à parler allemand chez eux ».

Il n'est point rare non plus de voir la jeunesse masculine

abandonner ses jeux et sa chopine du dimanche pour aller au bois chercher la fourniture du chauffage d'une veuve ou faire la moisson d'un malade.

De ces exemples l'on peut conclure que le souci nécessairement mesquin de *ce qui est à soi,* l'âpreté au gain, la préoccupation jalouse, mais, en somme, très légitime *de ne rien laisser perdre,* ne servent qu'à accentuer, à renforcer les liens de la solidarité si naturels parmi ces populations. Le *déclin* de la communauté n'est donc pas une *destruction.* Les habitants de ce canton montagnard, malgré tout, se sentent confusément les membres d'une grande famille fractionnée, mais non pulvérisée. Ils n'ont plus la fraternité absolue des communautaires purs; mais ils conservent une demi-fraternité, bien appropriée à des demi-communautaires.

Louis Courthion.

(*A suivre.*)

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LA SCIENCE SOCIALE EN BELGIQUE.

Nous avons mentionné la conférence faite à Bruxelles par notre ami et collaborateur M. Victor Muller. Nous tenons à reproduire ici, d'après la revue *l'Éducation familiale*, une partie de la conclusion du conférencier :

« Que de parents ont rêvé un avenir brillant, une situation de premier ordre pour un garçon dont les qualités précoces faisaient leur orgueil. Persuadés que, pour être à même de mener les hommes et de leur commander, il fallait avant tout savoir obéir, ils se sont attachés à plier l'enfant à leurs volontés, lui marquant à chaque pas ce qu'il avait à faire, réprimant ses mouvements personnels, le dirigeant dans ses moindres actions. Mais quels ne furent pas leur étonnement et leur confusion quand ils le virent, devenu adulte, rester incapable de rien faire par lui-même, manquer d'initiative et de décision, apte tout au plus à agir en sous-ordre et toujours à condition d'être dirigé et soutenu, bref condamné à tout jamais à jouer un rôle d'arrière-plan en individu purement passif.

« Certes, dans tous ces cas, le but était louable, les efforts avaient été persévérants, le dévouement complet; mais que valaient les moyens?

« Et s'il vous faut d'autres exemples, Mesdames, rappelez-vous donc les plaintes désolées de tant de mères. Combien, après avoir voué leur vie à développer les plus hautes vertus morales chez leurs fils, les ont vus, à peine sortis de leurs mains, se comporter en hommes aussi incapables de se préserver des dangers qui les entourent qu'impuissants à s'élever par une vie de travail à la hauteur des exigences modernes : d'où leur déclassement rapide par le vice et le désœuvrement. N'est-ce pas là l'histoire de tous les jours?

« Si tant d'éducations soignées viennent à tromper les plus chères espérances au moment même où elles auraient dû produire leurs fruits, n'est-ce pas là un signe certain de leur insuffisance?

« Lorsque, d'une façon aussi générale, nombre de jeunes gens

échouent dès qu'ils sont livrés à eux-mêmes et qu'ils doivent se débrouiller dans le monde, c'est qu'ils ne sont pas préparés à l'affronter, c'est qu'ils manquent de formation sociale.

« Mais comment y remédier? » me demandez-vous.

« C'est ce que nous apprend la Science sociale. Étendant singulièrement le champ jusqu'ici restreint de la pédagogie, elle détermine en toute sûreté l'effet des diverses influences qui agissent sur l'homme en tant que membre de la société.

« Elle étudie les divers procédés d'éducation au point de vue du succès respectif qu'ils assurent aux individus lorsque les conditions de l'existence les mettent aux prises avec les mêmes difficultés. Ainsi éclatent la supériorité des uns et l'infériorité des autres.

« Mais ce n'est pas tout. La Science sociale ne s'en tient pas à ce rôle de vérificateur et de redresseur des méthodes pédagogiques. Elle nous montre dans quel sens il faut élever les enfants. Or c'est à l'heure actuelle la grande question.

« Tant que les races vivaient cantonnées, chacune chez elle, sans rapports avec l'extérieur, le mode traditionnel de formation donné à la jeune génération dans un milieu donné, fût-il même très inférieur à celui des peuples voisins, suffisait à la rigueur à assurer l'existence et la réussite des individus dans ce milieu.

« Mais aujourd'hui, pour des causes que la Science sociale a très bien mises en lumière, les sociétés les plus diverses et les plus éloignées sont en contact et elles subissent même une transformation radicale. C'est pourquoi l'éducation donnée jusqu'à ce jour est devenue insuffisante. Dictée par un état social en train de disparaître, elle ne peut plus répondre aux nécessités du présent ni surtout à celles de l'avenir. De là les insuccès répétés de ceux qui s'obstinent à s'y tenir. Regardez autour de vous : les jeunes gens n'ont jamais eu tant de peine qu'en ce temps-ci à se faire une situation; il n'y a jamais eu tant de ratés.....

« Messieurs, vous faites aujourd'hui appel, pour l'éducation de vos enfants, aux découvertes de la physiologie. Certes, vous avez raison. Rien de mieux pour assurer leur développement physique; rien de tel même pour travailler à leur formation morale et réussir à leur inculquer fortement les plus hautes vertus. Que d'éducations ont été manquées et le sont encore tous les jours parce que les éducateurs ignoraient les rapports exacts du corps et de l'âme et les lois de leurs réactions réciproques! Mais est-ce tout? S'agit-il de faire de l'enfant un homme quelconque? N'est-il pas destiné à vivre en société et dans une société au sein de laquelle l'existence devient de jour en jour plus difficile? La préparation qu'il aura reçue en vue de la lutte qu'il

va devoir y livrer ne décidera-t-elle pas de son sort, de sa situation sociale, de sa dignité morale même?

« C'est pourquoi, à ceux qui ne veulent pas entreprendre des éducations condamnées d'avance à l'insuccès, aux parents qui ne veulent pas jeter dans la société des êtres incapables de s'y suffire, j'ose dire, en toute assurance : Demandez à la Science sociale une orientation et une formation sociale! »

La même revue (numéro de février) renferme une série de conseils pédagogiques, intitulé : « Le travail personnel chez l'enfant », une courte étude sur les maladies infectieuses de l'enfance, et spécialement sur la rougeole, une causerie sur l'histoire des sciences, la suite d'un article sur « le caractère » et une revue des journaux d'éducation.

La « Ligue nationale pour la vulgarisation des sciences pratiques, pédagogiques et sociologiques dans les familles » a pour but général, dit le règlement, de « répandre dans les familles, et particulièrement par l'intermédiaire de la femme, les notions pédagogiques indispensables pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des enfants et de suppléer aux lacunes des programmes actuellement suivis dans les maisons d'éducation en vulgarisant la connaissance pratique des sciences naturelles, économiques et sociales ».

Comme on le voit, c'est de la science sociale pratique.

II. — A PROPOS D'UN CHEMIN DE FER TUNISIEN

La Tunisie veut avoir un chemin de fer. M. Berthelot, député de Paris, est d'un avis différent. La Chambre, il y a quelque temps, appelée à se prononcer sur la question, a décidé en faveur de M. Berthelot et contre la Tunisie. A la suite de l'interpellation du député, avocat de certains intérêts particuliers, l'exécution du projet a été suspendue. La convention conclue entre l'État tunisien pour la construction de la voie ferrée de Tunis au Kef sera soumise à une enquête par le gouvernement central, ce qui signifie le renvoi aux calendes grecques.

M. Taine, fils de l'historien et grand colon tunisien, a adressé à ce sujet au *Journal* une lettre dont voici quelques passages :

« Dès le début de son discours, M. Berthelot dit que, selon lui, le protectorat doit n'être que l'administration des indigènes par les indigènes, et pas autre chose. Mais, quant à l'administration de nos nationaux, il propose de la centraliser davantage encore en subor-

donnant désormais tout ce qui se fera d'important dans la Régence à un vote des Chambres. On ne se contente plus de nous centraliser à Tunis, maintenant on nous centralise à Paris.....

« Le vote d'il y a huit jours est donc gros de conséquences : après cette première emprise, la Chambre voudra discuter le budget tunisien, puis les décrets et les arrêtés ; elle tiendra de moins en moins compte de l'avis des fonctionnaires de Tunis et des colons, les principaux intéressés.

« C'est un coup sensible porté au système du protectorat.....

« Un bon choix de contrôleurs civils et des instructions sages et libérales, tel est le véritable remède à la situation actuelle. M. Berthelot, par le vote qu'il a demandé à la Chambre, a tout mis en suspens, et notamment le développement si impatiemment attendu de nos voies ferrées. Il n'en faut pas davantage pour briser l'essor de cette colonie, qui se développait si bien et qui ne demandait qu'à prendre un nouvel élan.

« Recevez, etc.

« Émile-H. Taine,

« Propriétaire à Bou-Arada (Tunisie). »

Le 8 mars, une réunion publique a eu lieu à Tunis, et l'on a protesté contre cette ingérence du pouvoir métropolitain qui prive le pays d'un moyen de transport jugé nécessaire par les habitants. Sur le parcours de la ligne projetée existent des richesses minières qui ne pourront être exploitées que lorsque des communications seront établies. Un ordre du jour a été adopté, invitant le résident de France à transmettre les vœux des colons au gouvernement français, et remerciant le ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, d'avoir soutenu — quoique avec mollesse — la cause du bon sens contre M. Berthelot.

Le 18 mars, le bureau du syndicat des colons français en Tunisie, conduit par M. Paul Leroy-Beaulieu, s'est rendu auprès du ministre et lui a remis une protestation dans le même sens.

On espère que ce mouvement d'opinion triomphera des résistances de la Chambre. Pour nous, nous nous contenterons de retenir un fait : la tendance de nos législateurs à régenter de leur Palais-Bourbon, non pas seulement les colonies françaises, mais un pays de protectorat, officiellement gouverné par le Bey, et dont les relations avec la France sont du ressort du ministère des « Affaires étrangères », au lieu de passer par le ministère des Colonies.

La Tunisie, en définitive, vient d'être traitée comme un vulgaire département français, et, comme les intérêts de ce département se

trouvaient moins bien défendus que certains intérêts rivaux la Tunisie n'a pas de représentants à la Chambre, on a cru pouvoir préférer ceux-ci à ceux-là.

Pendant ce temps, le progrès subit des retards. Mais qu'importe aux politiciens? Ils en ont retardé et en retarderont bien d'autres.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Le rachat des chemins de fer.

M. Emmanuel Ratoin, dans le *Journal des Économistes*, s'élève contre le projet de rachat des chemins de fer par l'État.

Chez nous, l'État a déjà accaparé les poudres, les allumettes, le tabac, les téléphones, pour le plus grand détriment de l'industrie.

Il a donné une fois de plus la preuve qu'il était un commerçant médiocre, un industriel routinier et tâtillon, fabricant à chers deniers.

Les plaintes auxquelles donne lieu la gestion des différents monopoles de l'État sont innombrables. Les chambres de commerce le constatent, et les rapports de la Commission du budget leur donnent raison. Moins que jamais, cette absorption par l'État des principaux objets de l'activité commerciale se comprend.

Elle a produit des résultats désastreux au point de vue économique. Elle a restreint le champ d'action de l'initiative privée, transporté à l'étranger des industries florissantes en France, elle a diminué les énergies et accru le mal du fonctionnarisme, cette plaie des pays en décadence.

Le nombre des fonctionnaires s'est augmenté outre mesure. Aussi la nouvelle de cet essai d'étatisme a-t-elle provoqué un tollé général. Le projet parlementaire du rachat par l'État des concessions des Compagnies du Midi, de l'Ouest, de l'Est, de l'Orléans, a rencontré l'opposition de tout le commerce et de toute l'industrie en France.

Nous souffrons de tous les monopoles! C'est le langage de toutes les Chambres de commerce.

Pourquoi en ajouter un nouveau à ceux qui existent déjà? Celui-là sera plus vexatoire, plus préjudiciable à nos intérêts, plus lourd pour le budget encore que les autres.

Ces protestations des Chambres de commerce peuvent être considérées comme les véritables cahiers du commerce et de l'industrie française. Il est impossible d'apporter à une cause des arguments plus sages et plus précis, des exemples plus frappants, des réclamations plus modérées.

M. Ratoin montre, d'après les calculs des chambres de commerce, que le rachat, financièrement parlant, serait une affaire désastreuse. Il ajoute, en se faisant particulièrement l'écho du rapporteur de la Chambre de commerce de Marseille :

Si l'on se reporte aux discussions qui ont lieu devant le Parlement, si l'on relit les rapports de la commission du budget, si l'on consulte les bulletins journaliers des feuilles publiques, on est frappé de la gravité et de la fréquence des critiques relevées d'ailleurs contre l'administration de l'État. Il n'est pas de service public qui soit à l'abri du reproche. Il n'est pas une des manufactures gérées par l'État qui trouve grâce. Le service des postes est accusé d'insuffisance. Celui des télégraphes et des téléphones n'est pas mieux traité. La fabrication des tabacs est fort attaquée. Celle des allumettes l'est bien plus encore. On se plaint des ponts et chaussées, dont les travaux sont coûteux et interminables; de l'Université, dont les programmes sont impossibles à défendre. On dit que le contrôle est partout à peu près illusoire. Cette longue énumération pourrait être indéfiniment allongée.

Que l'État remplisse médiocrement la plupart des fonctions dont il est chargé et qu'il les remplisse à trop hauts frais, cela est un truisme pour l'immense majorité des hommes politiques et des simples citoyens français : et c'est à cet État qu'on veut confier le soin d'exploiter plus de 30.000 et peut-être même 40.000 kilomètres de chemins de fer, et celui de gouverner 700.000 fonctionnaires qu'on lui aura enfin donnés! C'est à cet État qu'on va confier le soin de satisfaire aux besoins les plus vitaux de tout le commerce et de toute l'industrie en France!

Au Nord, au Midi, à l'Est, à l'Ouest, ce sont les mêmes craintes, les mêmes protestations; toutes les chambre de commerce s'élèvent contre cette nouvelle annexion étatiste. Elles n'y voient pas seulement la menace d'une exploitation ruineuse, mais elles redoutent un régime oppressif.

L'auteur de l'article montre que l'exemple des pays où l'État a mis la main sur les chemins de fer doit nous mettre en garde contre la même pratique. Les budgets de ces chemins de fer sont en déficit, déficit que l'on a quelquefois, mais en vain, essayé de masquer dans la comptabilité gouvernementale. Partout l'expérience du chemin de fer d'État a révélé que cette méthode d'exploitation était oppressive, tracassière, soumise aux influences politiques et aux manœuvres électorales, plus dispendieuse enfin que l'exploitation par l'initiative privée. M. Ratoin conclut :

Les États-Unis et l'Angleterre, où les chemins de fer sont prospères, n'ont jamais songé à confier à l'État l'administration des voies ferrées. La grande industrie des chemins de fer est restée une industrie libre, largement ouverte à l'activité individuelle et qui a puissamment contribué à développer la richesse publique au lieu de devenir une source d'impôts et une nouvelle forme de monopole aussi vexatoire que ceux que nous subissons.

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les grèves de Marseille. — Une conséquence possible des grèves de Marseille et de Montceau-les-Mines. — A propos de 3.300 décorations. — Un politicien désabusé. — La supériorité des vins français.

Dans les colonies. — Le retour de M. Doumer et les progrès de l'Indo-Chine. — Les colons militaires à Madagascar.

A l'étranger. — L'abdication du « roi de l'acier ». — Les troubles en Russie. — Les chemins de fer de l'Asie Mineure.

En France.

Au moment où paraissait notre dernier numéro, la grève de Marseille battait son plein. On a pu voir, pendant plus de quinze jours, le premier port de France entièrement paralysé par le chômage des déchargeurs, les usines obligées de se fermer, les navires partant à vide ou cherchant d'autres ports, et le crédit commercial sérieusement menacé par une cascade de liquidations ou de faillites. Peu de grèves, jusqu'à présent, avaient vu leurs effets économiques se répercuter aussi loin.

Rarement aussi on a pu voir la loi de l'offre et de la demande si pleinement contredite par les faits. Les ouvriers sans travail abondent à Marseille; ils abondaient au moment où la grève a éclaté. Pourquoi ne se sont-ils pas empressés immédiatement de prendre la place de ceux qui partaient? — Uniquement par suite de l'*organisation menaçante* des grévistes, armés littéralement en guerre contre tout travailleur. Aux docks, les déchargeurs gagnaient six francs par jour. Des ouvriers sans travail qui auraient été bien aises d'en gagner trois n'ont pas osé les supplanter, ou tout au moins ne s'y sont décidés tardivement, sur certains points, que lorsque la ville a été occupée militairement par des troupes venues de toutes les garnisons environnantes. La grève, dans le cas actuel, a bien pris le caractère d'une guerre civile.

Elle s'est traduite, des deux côtés, par une *perte sèche* : deux millions de salaires et une somme incalculable de bénéfices ont été sacrifiés. La ville a vu baisser les recettes de son octroi. L'État a supporté des dépenses militaires. Bref, la répercussion de la crise a été générale. Mais, comme il faut qu'un malheur profite toujours à quelqu'un, l'événement s'est traduit par une impulsion nouvelle donnée aux progrès du port de Gênes. Un de nos amis, qui voyage en ce moment dans l'Italie du Nord, nous écrit qu'il est stupéfait des progrès accomplis depuis peu de temps par cette région. Les Génois

feront tout ce qu'ils pourront, on le conçoit, pour retenir les clients d'occasion qui leur sont venus pendant la grève de Marseille. Or, on sait que les nouvelles voies ferrées des Alpes favorisent singulièrement le transit des marchandises par Gênes. Une partie de ces clients peut donc se trouver bien de l'expérience et abandonner définitivement le port français. Qui en pâtira le plus? Les ouvriers marseillais, qui auront bien moins d'ouvrage. S'il est des grèves inspirées par une idée pratique et heureuse, celle de Marseille n'aura pas été dans ces cas. Aussi a-t-elle — ce qui est logique — obtenu un retentissement en rapport avec sa stérilité.

*
* *

A propos de cette grève, M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, observe que Marseille est le port de la Méditerranée où les déchargeurs sont payés le plus cher. Le fait marque la supériorité de la race française sur toutes les autres races méditerranéennes. C'est précisément au point le plus septentrional de la Méditerranée que l'ouvrier peut trouver, s'il le veut bien, la plus grande somme de bien-être. Mais ce fait peut avoir deux sortes de conséquences assez différentes : d'une part, il incite les compagnies de navigation et les propriétaires de navires à rechercher des ports où le déchargement coûte moins ; d'autre part, il incite les entrepreneurs de déchargements marseillais à perfectionner leur outillage, afin de gagner, par la quantité de l'ouvrage effectué, ce qu'ils perdent par l'augmentation des salaires.

Nous ne serions pas étonnés que des grèves dans le genre de celles de Marseille et de Montceau-les-Mines, si elles se généralisaient et se perpétuaient, eussent pour résultat le plus clair la diffusion croissante de deux appareils relativement récents : la grue à vapeur et la perforatrice électrique. Le patron qui paye d'infimes salaires est porté à gaspiller les bras. Le type extrême est celui de l'entrepreneur antique, employant des légions d'esclaves. Au contraire, le patron obligé de payer des salaires élevés songe tout naturellement à réduire son personnel et à transformer ses « manœuvres » en « mécaniciens ». Certes, l'évolution est difficile, et ne peut s'accomplir partout ; mais, en beaucoup d'endroits, de grands progrès ont été réalisés en ce sens. La meilleure vengeance que les patrons de Marseille et de Montceau-les-Mines puissent donc tirer des véritables émeutes dirigées contre eux, ce serait de transformer, autant que possible, l'exploitation à bras par l'exploitation mécanique, dussent-ils mieux payer encore ceux des ouvriers — l'élite seulement — qu'ils conserveraient dans leurs puits ou sur leurs quais.

C'est l'événement qui se produira peut-être : à moins que, par un phénomène d'ordre différent, mais répondant aux mêmes nécessités, on ne voie se produire quelque jour une vaste immigration de travailleurs chinois qui, profitant des communications plus rapides établies entre l'Orient et l'Occident, viendraient supplanter, dans les travaux qui réclament seulement de l'endurance physique, nos ouvriers devenus de plus en plus difficiles sur le choix des métiers.

*
* *

Une situation qui ne déplaît pas, et qui fascine même de plus en plus, c'est celle de « décoré ». Le *Journal Officiel* du 29 mars a publié une liste de trois mille trois cents heureux mortels gratifiés des palmes académiques, ou élevés, dans la même catégorie honorifique, au grade supérieur. Jamais liste de ce genre n'avait été si longue. Il semble donc que les gens d'humeur bienveillante aient lieu de se réjouir en songeant à la multitude de personnes qui ont dû pousser un cri de joie en lisant, ce jour-là, l'organe administratif.

Hélas ! il y a plutôt lieu de compatir à bien des douleurs, et de préparer des compliments de condoléance. Trois mille trois cents désirs ont été satisfaits, mais voilà : les postulants étaient, dit-on, au nombre d'environ vingt mille, de sorte que l'armée des malheureux l'emporte de beaucoup sur le régiment des satisfaits. Louis XIV, qui ne distribuait pas des rubans violets, disait déjà de son temps : « Quand je donne une place, je fais cent mécontents et un ingrat ».

Il n'est pourtant pas très simple d'être postulant. Ce n'est pas qu'il y faille un mérite extraordinaire. Des paysans illettrés se sont vu parfois décerner les palmes en échange de services électoraux ; mais, en règle générale, quiconque soupire après cet honneur doit se soumettre à des formalités que certains esprits auraient le droit de considérer comme rebutantes. Il faut d'abord formuler sa demande, pour ne pas exposer le ministre à un affront analogue à celui que l'un d'eux vient d'essuyer au sujet d'une croix de la Légion d'honneur. Le candidat doit donc rédiger une lettre de sollicitation. La lettre faite, il doit la faire apostiller par les sénateurs et les députés qui le patronnent. Ces mêmes sénateurs et députés doivent, bien souvent, se livrer ensuite à des démarches personnelles auprès des ministres pour leur rappeler leurs protégés. Les ministres aiment à obliger les députés à ces démarches : cela leur permet de mieux tenir en main leur clan législatif. En outre, l'administration procède à une enquête. On convoque le candidat à la mairie de sa localité. On le questionne sur ses titres, sur ses antécédents, quel-

quefois même sur ses opinions politiques. On prend ou l'on est censé prendre des notes sur sa moralité. Ce n'est pas tout. Le candidat a un deuxième questionnaire à subir. L'inspecteur d'académie mande l'impétrant, et l'interroge sur ses titres universitaires, sur ses travaux littéraires ou, au pis aller, sur son degré d'instruction. Tout ce questionnaire est résumé dans une feuille appelée le *curriculum vitæ*. Il y eut même à ce propos, dit-on, un inspecteur célèbre à Paris. Quand il avait devant lui un candidat douteux, il le priait de remplir son *curriculum* lui-même. C'était l'épreuve, le piège : le bonhomme ignorait-il le sens du mot? Il était impitoyablement biffé. On prétend que la méthode éliminait une bonne moitié des solliciteurs, ce qui prouve une fois de plus — n'est-ce pas? — l'utilité du latin.

Eh bien, malgré toutes ces haies à sauter, le *steeple-chase* de la décoration est plus en faveur que jamais dans le pays qui a élevé tant de barricades pour l'amour de l'égalité. De là ces listes formidables, que nul ne lit, sauf le correcteur des épreuves, et qui menacent de s'allonger sans cesse, au risque de multiplier les « coquilles » bizarres, les erreurs amusantes, et les cas non moins curieux où le ministre se trouve avoir décoré un mort.

*
* *

La députation est un plus beau rêve encore que la décoration; et pourtant il n'est pas impossible, même dans ces hautes sphères, de rencontrer des désabusés.

C'est un fait digne d'intérêt que la démission de M. Rivals, député de l'Aude, et la lettre par laquelle il notifiait sa détermination contient des passages dignes de nous arrêter un instant.

« La vie parlementaire, disait M. Rivals, telle que je l'ai découverte depuis que les électeurs de Castelnaudary m'ont envoyé au Palais-Bourbon, par 5.000 voix de majorité, m'effraye à tel point que je préfère y renoncer et retourner à mes champs.

« Je ne suis pas fait pour l'existence de Paris, d'abord. Et j'ai eu constamment, depuis que j'ai quitté ma province, la nostalgie de nos campagnes, des êtres et des choses parmi lesquels j'étais accoutumé à vivre depuis mon enfance. La nostalgie de mon coin de terre natale m'a repris, plus impérieuse que jamais, et j'y dois céder. Je reviens à ceux qui mènent la seule existence qui me puisse convenir, à mes paysans du Midi.

« En dehors de Paris, pour qui je ne suis pas fait, il y a ensuite le Parlement. Je ne suis pas fait non plus pour le travail qu'on y accomplit.

« Je ne comprends pas, en effet, le rôle du Parlement tel qu'il est aujourd'hui. La politique a tout envahi, déborde partout et prime tout. On ne fait que de la politique, et les politiciens seuls ont raison. Moi, j'ai l'effroi des politiciens. Je suis un brave homme, venu de son pays avec un mandat qu'il a rempli de son mieux, en toute loyauté, avec une conscience scrupuleuse, mais qui voyait dans la Chambre un ensemble de représentants de la première nation du monde, préoccupés de maintenir cette nation à son rang par l'étude sérieuse et appliquée des questions économiques et sociales.

« Mais on n'obéit qu'à des calculs politiques. Et la solution pacifique du règlement des rapports entre le capital et le travail, par exemple, qui presse et qui importe tant, fait moins l'objet des préoccupations de la Chambre qu'une querelle quelconque entre partis politiques.

« Voilà pourquoi je ne regrette rien d'une vie parlementaire pour laquelle, bien sincèrement, je n'étais pas né. Ne cherchez pas d'autre raison à ma retraite : je quitte Paris qui ne m'a jamais convenu, pour retourner aux campagnes qui m'ont gardé tout entier. »

Est-il utile de prophétiser que cet exemple sera peu suivi?

Des pamphlétaires, parlant de tels ou tels personnages politiques, dénoncent une foule de scandales auxquels, d'après eux, ces personnages ont été mêlés. On assiste même à de formidables déballages de « linge sale » entre membres brouillés d'un même parti. Deux journaux socialistes viennent de nous en donner un instructif exemple. Dans ces cas-là, l'homme sage se dit que les pamphlétaires exagèrent certainement et mentent peut-être. Mais il se dit aussi qu'il est bien d'autres scandales dont nul ne parle, parce que les pamphlétaires ne les connaissent pas, et cette réflexion achève de l'attrister, car enfin, très probablement, les méfaits qu'on invente à plaisir sont moins nombreux que ceux qui n'arrivent pas au grand jour.

On comprend dès lors les désabusés, et l'on regrette quelquefois qu'il n'y en ait pas davantage.

*
* *

M. Rivals va retrouver ses campagnes, c'est-à-dire ses vignobles. La région qu'il représentait vient d'obtenir un triomphe : le dégrèvement des vins. Cette mesure est arrivée d'autant plus à propos que la récolte de 1900 est réellement magnifique. On n'en avait pas vu de plus belle depuis un quart de siècle. Elle a été de 67.353.000 hectolitres.

La production du vin est une des supériorités françaises. La

France est le pays du monde qui fournit la plus grande quantité de cette boisson. Après elle viennent l'Italie et l'Espagne ; et ces trois pays produisent la presque totalité du vin consommé dans le monde entier.

Presque partout les vins français tiennent la première place sur le marché des peuples étrangers. Il y a quelques exceptions : l'Autriche consomme surtout des vins italiens; le Mexique, le Brésil, la République Argentine s'adressent à l'Italie et à l'Espagne. En Angleterre, où nos vins tiennent encore l'avance, nos rivaux espagnols nous serrent de près. Quant aux vins portugais, ils sont facilement absorbés par la consommation anglaise. Notons quelques tentatives des vins américains de Californie pour pénétrer en Danemark. La tentative n'a pas très bien réussi ; mais il est clair que, si la culture de la vigne continue à se développer aux États-Unis, les trois grands pays producteurs d'Europe pourront rencontrer quelque jour, de ce côté-là, une sérieuse concurrence.

Nous venons de parler de l'Amérique du Sud. Dans cette région, nos vins étaient autrefois très recherchés. Ils ont perdu du terrain. Pourquoi? Pour une raison bien simple. C'est que très peu de Français émigrent dans ces pays, et qu'il y émigre beaucoup d'Italiens et d'Espagnols. La clientèle est donc facilement saisie par les commerçants de même race et de même langue. Où le triomphe de la France est universel, c'est sur le chapitre des vins mousseux, un des nombreux articles de luxe qui contribuent à imprimer un cachet spécial à toute notre exportation.

Dans les colonies.

M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, est venu passer quelque temps en France. Ce voyage a été l'occasion d' « interviews », de banquets et de nombreux articles sur la situation de notre grande colonie indo-chinoise.

Cette situation paraît prospère. Les amis de M. Doumer énumèrent avec complaisance tout ce qui a été fait de bien depuis sa nomination. Ses ennemis ne répliquent pas grand'chose, ce qui prouve qu'il n'y a pas grand'chose à répliquer. En réalité, M. Doumer, qui est d'ailleurs un administrateur capable, a eu la chance d'arriver en Indo-Chine au moment où ce pays venait de triompher des crises du début et prenait spontanément un certain essor.

Cet essor devait se produire, du moment que la sécurité se trouvait enfin rétablie, et que les capitaux français consentaient à s'aventurer en des entreprises coloniales. Aussi la culture du riz et du thé, l'ex-

ploitation du bois de teck et des lianes à caoutchouc, pour ne parler que de ces travaux, ont-ils acquis un développement sensible. La population fournit une main-d'œuvre assez nombreuse, ce qui n'est pas le cas de toutes les colonies. Sous n'importe quel gouverneur, ce mouvement ascensionnel se serait produit. Le gouverneur actuel a eu du moins le mérite de ne pas contrarier l'évolution naturelle des choses, et d'y aider même, à ce que l'on reconnaît communément.

L'année prochaine va voir s'ouvrir, à Hanoï, une Exposition coloniale. Comme on l'a fait remarquer, les récents travaux exécutés à Hanoï constituent déjà un élément important de cette Exposition. La gare est en voie d'achèvement; on a jeté sur le Fleuve Rouge le tablier d'un pont métallique de deux kilomètres; les rails d'un tramway électrique sont posés dans les rues. Un nouveau quartier européen est en construction, et, dans ce quartier, va s'élever le nouveau palais du gouvernement; des travaux d'égouts ont été entrepris pour un million; les quais sont presque terminés et seront éclairés électriquement. On doit édifier un palais de justice et un théâtre qui contiendra huit cents places. Enfin la voie ferrée d'Hanoï à Haïphong est sur le point d'être achevée. Tous ces travaux qui font de la période actuelle un « âge d'or pour les entrepreneurs », prouvent que les colons sont désormais nombreux et que leurs affaires ne sont pas mauvaises. Derrière ceux qui bâtissent, on entrevoit ceux qui plantent; et certainement l'on ne bâtirait pas tant si les plantations n'étaient pleines de promesses. Nous éprouvons une double satisfaction à constater cet accroissement de l'esprit d'entreprise. On a pu quelquefois, en effet, nous accuser de lamentations systématiques sur l'impuissance de nos compatriotes. Tous ne sont pas impuissants; et, quand nous assistons aux efforts de certains d'entre eux pour implanter au loin la race française, nous les saluons avec joie. Il faudrait seulement que ces exemples fussent plus nombreux.

*
* *

A Madagascar, le mouvement est moins brillant, ce qui est naturel, la colonie étant plus jeune et la main-d'œuvre plus rare. Il est intéressant toutefois de mentionner une tentative assez heureuse du général Galliéni : celle de faire cultiver le sol par d'anciens militaires, à qui ont été dévolues des concessions. Quarante militaires choisis ont été ainsi transformés en colons. Sur le nombre, trente-sept ont réussi et ont persévéré. Des subventions en argent leur ont été accordées; mais ces subventions, pour une durée de deux ans, ne se sont élevées qu'à la somme de 45.900 francs, ce qui ne fait guère

plus de mille francs par tête. La plupart des militaires colons ont consacré, en outre, à leurs installations des ressources personnelles.

La *Quinzaine coloniale*, à qui nous empruntons ce fait, explique la réussite de l'expérience par trois causes : 1° le choix des soldats ainsi pourvus, qui ont été, paraît-il, triés sur le volet; 2° la connaissance qu'ils avaient du pays, et la facilité qu'ils avaient, par conséquent, de choisir de bonnes terres; 3° l'habitude qu'ils avaient de commander aux indigènes et de s'adapter à leurs mœurs. Le patronage intelligent du gouverneur a fait le reste. Toutefois, comme on peut s'en rendre compte, le résultat acquis est mince. On a la qualité ; mais on n'a pas la quantité. Trente-sept soldats colons, c'est peu. Il est à désirer que la réussite des premiers suscite de nombreuses imitations. En ce cas, notre colonisation à Madagascar sera solide et pratique. Elle aura quelques traits de l'ancienne colonisation romaine.

A l'étranger.

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, du grand *trust* de l'acier aux États-Unis, qui constitue la plus vaste combinaison industrielle dont on ait jamais entendu parler. De vastes entreprises ont fusionné en vue de dominer le marché. M. Carnegie, le « roi de l'acier », s'est retiré des affaires, moyennant une somptueuse compensation. Il s'est ensuite embarqué pour l'Europe, laissant à l'administration de sa Compagnie une somme de 20 millions de francs, destinée à former une caisse de secours et de retraites pour les employés et ouvriers âgés et invalides.

M. Carnegie, par suite de son entente avec le *trust*, dispose d'un revenu annuel de 75 millions, dont il consacrera 60 millions à des œuvres philanthropiques. Dans la lettre où il déclare faire le don de 20 millions dont nous parlons, il s'exprime ainsi :

« Je fais ce premier usage de mon superflu de richesse en me retirant des affaires, comme un acte de reconnaissance de la dette que j'ai contractée envers les ouvriers qui ont contribué à mon succès.

« Le travail, le capital et le sens des affaires sont les trois pieds d'un seul escabeau ; aucun d'eux ne doit avoir la préférence, tous sont également nécessaires ; quiconque veut jeter la discorde parmi eux est leur ennemi à tous.

« Pour moi, j'ai fait mon devoir en me retirant quand l'occasion opportune s'est présentée. »

Nous ne défloreronS pas par des considérations de sentiment cet

acte simple et beau d'un grand industriel qui prend sa retraite. Disons simplement que, parmi des hommes également aptes à gagner l'argent et à le dédaigner, selon la forme de M. Demolins, M. Carnegie occupe une place d'honneur.

*
* *

Il est difficile de savoir au juste ce qui s'est passé récemment en Russie, mais l'on a pu voir, par les récits écourtés des journaux, que des troubles très graves avaient éclaté à Moscou, à Saint-Pétersbourg, et que des arrestations avaient dû être opérées par centaines, surtout parmi les étudiants, mécontents du régime auquel sont soumis leurs Universités. Comme on le sait, l'esprit de révolte, dans ce pays, souffle plutôt des sphères intellectuelles que des sphères ouvrières. C'est pourquoi les aspirations des émancipés s'orientent moins vers le socialisme que vers l'anarchie. L'excommunication du fameux Tolstoï a contribué à l'agitation du monde lettré. Les idées de cet écrivain ont en effet ce qu'il faut pour agir sur des intelligences russes. Il y a du mysticisme, de la poésie, de l'amertume, du nihilisme. C'est le Slave initié par l'instruction à des doutes qui n'effleurent pas la masse paysanne, et qui le portent à saper la base paternelle sur laquelle repose en son pays toute la société.

L'organisation de la société russe n'a pas prévu, pour ainsi dire, les périls que pouvaient lui faire courir la multiplication fatale de ses points de contact intellectuel avec l'Occident. L'étudiant russe, par cela même que ses travaux le familiarisent avec des concepts sociaux autres que le concept de la vieille société à traditions patriarcales, tend à devenir un insurgé, et il le devient à la mode russe, en gardant quelque chose de cette formation profondément religieuse, qui est celle de sa race. Il mettra de la ferveur, de l'adoration, de l'illuminisme dans sa façon d'adopter ou de soutenir une théorie. Son scepticisme pourra être celui de Tolstoï. Ce ne sera pas celui de Voltaire. Les attentats anarchistes, les particularités de l'existence des réfugiés russes à l'étranger, les émeutes récentes de Saint-Pétersbourg : tous ces faits sont unis entre eux par un lien étroit, et procèdent d'un courant social identique. Mais il ne paraît pas que ce courant soit assez fort pour tout emporter. Les « intellectuels » ne forment en effet que l'imperceptible minorité du peuple russe. La masse de ce peuple, composée de paysans religieux, « conservateurs » dans la plus forte acception du mot, résistera longtemps encore, toujours peut-être, à cette agitation du monde lettré, comme la masse des eaux de l'Océan ne participe en rien aux tempêtes qui en bouleversent la surface.

*
* *

A qui appartiendront les vallées du Tigre et de l'Euphrate? Plusieurs puissances européennes ne seraient pas fâchées de reprendre, dans cette région, la succession de Ninive et de Babylone. Mais, pour le moment, c'est l'Allemagne qui paraît en meilleure posture. Une mission allemande vient d'examiner le tracé du chemin de fer de Konia à Bagdad, concédé à une société germanique par le gouvernement ottoman. La voie ferrée doit traverser le bassin houiller d'Eregli, encore inexploité, à cause de la difficulté actuelle des communications. Elle passera ensuite, de l'autre côté de l'Anti-Taurus, à Adana, franchira l'Euphrate à Biredjik et le Tigre à Diarbékir. Le chemin de fer côtoiera le Tigre, desservira Mossoul (ruines de Ninive), Erbil (l'antique Arbelles) et enfin Bagdad, où le Tigre, déjà parfaitement navigable, permet de communiquer librement avec le golfe Persique. Bagdad est tout près du point de l'Euphrate où se trouvait jadis Babylone.

Konia, point de départ de la ligne projetée, est elle-même le point terminus d'un réseau actuellement existant, qui la relie à Scutari. Cette ville de Scutari, un ingénieur allemand, M. Seseman, étudie depuis longtemps les moyens de la relier à Constantinople par un pont sur le Bosphore, ayant pour effet de raccorder les lignes d'Europe aux lignes d'Asie. Si le plan s'exécute, on pourra, sans changer de wagon, se trouver transporté de Paris à Bagdad. Outre la question de commodité pour les voyageurs, il y a encore celle de l'utilité stratégique pour la Turquie, et celle de la mise en valeur de toute une région assez fertile, dont les produits s'écoulent malaisément aujourd'hui. Nous avons parlé des mines de houille. La Mésopotamie renferme aussi des mines de pétrole, et le pétrole est une donnée qui paraît avoir de l'avenir. Tout cela est pour encourager les initiateurs du projet. Les perspectives de bénéfices sont considérables en effet. L'on se demande même si l'un des effets de la voie nouvelle ne sera pas de repeupler, dans un avenir peu lointain, ces espaces jadis cultivés où vécurent des peuples riches et prospères, et réduits depuis des siècles à la condition de déserts.

G. D'AZAMBUJA.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LE PATERNALISME ALLEMAND

COMMENT IL EMPÊCHE LA CONSTITUTION D'UNE ÉLITE OUVRIÈRE

I

L'Allemagne est essentiellement un pays de paternalisme, c'est-à-dire un pays dans lequel ceux qui occupent les situations dirigeantes sont portés à considérer le bonheur des gens qu'ils dirigent comme l'affaire propre des dirigeants, affaire à laquelle les dirigés ne comprennent rien ou seulement peu de chose.

Il y a de cette tendance des manifestations diverses et diversement honorables.

D'abord le paternalisme d'État, dans lequel le gouvernement se donne des airs de père prévoyant pour avoir l'occasion de tenir ses sujets en lisière. On attribue souvent en Allemagne la triple loi sur les assurances contre les accidents, la vieillesse et l'invalidité à une pensée de cet ordre. A des ouvriers si bien assurés, on peut tenir avec quelque apparence de vérité ce langage fallacieux : « Pourquoi vous syndiquer, mes bons amis? Qu'avez-vous besoin de toutes ces institutions de prévoyance qui ont fait la force principale des *Trade-Unions* fondées par

vos camarades anglais? Nous vous déchargeons de ce soin. Dormez en paix sous l'égide de l'aigle impérial. »

Il y a aussi un paternalisme patronal, fatal, inévitable, dû à la nature de certaines industries. La grande métallurgie, par exemple, qui a créé d'un seul coup et dans une court espace de temps d'immenses établissements comme ceux d'Essen, du Creusot, d'Armstrong à Newcastle, de Carnegie à Pittsburg, qui associe fortement ainsi toute une population ouvrière à sa prospérité personnelle, qui, de plus, forme puissamment ses ouvriers en développant chez eux certaines aptitudes techniques, en les initiant à des tours de mains, à des secrets de métier, qui les loge au moins au début, parce qu'elle seule peut les loger, — la grande métallurgie pratique presque partout ce genre de paternalisme, sans qu'il y ait ni à la louer ni à la blâmer de ce fait, parce qu'elle ne peut guère échapper à cette nécessité. Suivant l'esprit qui règne dans la direction à ce point du vue, elle exerce son paternalisme avec plus ou moins de bienveillance, de générosité et d'efficacité, mais elle l'exerce forcément. En Allemagne, l'autoritarisme qui flotte dans le milieu ambiant trouve là un élément favorable à son développement.

Enfin, il y a un paternalisme dû aux dispositions préalables des ouvriers, à leur formation sociale inférieure. Un patron se trouve en présence d'une race d'individus peu prévoyants et peu capables; il cherche à les rendre plus prévoyants et plus capables, et pour atteindre ce résultat, il met à leur portée les encouragements les plus aptes à agir sur eux. — Mais, me direz vous, cela n'est pas du paternalisme; c'est du patronage; c'est l'heureuse, féconde et nécessaire préoccupation d'élever l'ouvrier de plus en plus, moralement, intellectuellement, matériellement! — Oui, sans doute, mais à condition que l'influence patronale s'exerce uniquement pour compléter la capacité de l'ouvrier, toujours prête à remplir cette fonction quand elle est réclamée, toujours prête à se retirer quand elle ne l'est plus. Et il faut aux patrons un tact merveilleux, une préoccupation constante de ne pas dépasser la mesure, une confiance inébranlable dans

l'efficacité sociale du patronage libéralement exercé, et, au préalable, une intelligence précise de ce patronage, pour ne pas se laisser décourager par l'échec de tentatives même répétées, ou vaincre par l'inertie de ceux qu'il veut seconder. La plupart d'entre eux et principalement en Allemagne, croient plus volontiers à la « manière forte », visent à *tenir* leur ouvriers plutôt qu'à les élever. Quant à l'élite qui perçoit la faiblesse constitutionnelle de la « manière forte », qui voit plus juste et plus loin, elle en vient souvent, après quelques années de pratique, à traiter de rêves irréalisables ce qui lui apparaissait clairement jadis, à rendre la condition ouvrière supportable au moyen d'une série de palliatifs, de moyens de détail, à abandonner la poursuite du vrai but : l'indépendance croissante par l'élévation morale, intellectuelle et matérielle croissante de l'ouvrier, ouvrier plus heureux, parce que l'homme est plus complet.

Ce n'est pas à dire que le paternalisme subsistant chez ces patrons un peu désenchantés ait tué chez eux la disposition généreuse. Beaucoup, au contraire, se montrent d'une grande libéralité; ils sont même d'autant plus portés au don gratuit vis-à-vis de leurs ouvriers qu'ils ont moins confiance dans l'aptitude de ceux-ci à se diriger. Par les caisses de secours qu'ils fondent ou qu'ils subventionnent, par les maisons ouvrières qu'ils louent parfois à perte, par les hôpitaux, les maisons de convalescents, etc., qu'ils établissent, ils viennent au secours des familles éprouvées par la maladie, la mort, l'imprévoyance. Et comme ils désespèrent de les voir faire de leurs salaires un usage raisonnable, ou bien comme ils ont affaire à des ouvriers incapables de gagner des salaires suffisants pour élever une famille, ils ne voient de salut que là.

Bien des fois, au cours de récents voyages en Allemagne, j'ai eu l'occasion de constater à quel degré les dispositions préalables des patrons comme celles des ouvriers tendaient à transformer en paternalisme abusif le patronage nécessaire. Le fait crève les yeux en Silésie, par exemple, où l'industrie minière se trouve entre les mains du gouvernement, de grands seigneurs

ou de puissantes sociétés par actions, tandis que la classe ouvrière se recrute dans des familles d'origine slave, souvent encore aujourd'hui de langue slave, en tous cas, et très nettement de formation sociale slave. Le paternalisme, même abusif, est encore la variété la plus louable de rapports qui existent là entre employeur et employés. Trop souvent la société par actions est simplement ignorante des conditions de vie de ses ouvriers et assez indifférente à leur sort. Et on conçoit quels obstacles peut rencontrer sur son chemin un patron éclairé s'efforçant d'élever le niveau général d'une population qui comprend mal sa langue, qui conserve un fonds de défiance et d'hostilité vis-à-vis de la race à laquelle il appartient, et chez laquelle le souci spontané de s'élever soi-même est peu marqué !

A mesure que l'on avance de la Silésie vers l'Occident, par la Saxe, le Hanovre, la Westphalie, les provinces rhénanes, l'impression s'efface, au contraire, et la situation se rapproche de plus en plus de celle que nous connaissons en France et en Belgique.

Mais aux extrémités même du territoire allemand, à quelques kilomètres de la frontière hollandaise, on retrouve cependant, dans les rapports de patrons à ouvriers, des traits caractéristiques du paternalisme que je signalais plus haut. J'ai séjourné à München-Gladbach, petit centre d'industrie textile, entouré lui-même d'autres villes industrielles. J'ai eu la bonne fortune d'y être mis en rapports avec un des patrons les plus remarquables et par le souci hautement désintéressé de ses ouvriers, et par les efforts qu'il a faits pour leur élévation, et par les résultats obtenus, M. Franz Brandts. J'ai été mis par lui au courant des institutions qu'il a créées, j'ai même été admis à en étudier l'effet concret sur les familles ouvrières. C'est le résumé de ces renseignements et de ces observations que je voudrais présenter ici.

Il va sans dire que ni M. Brandts, ni son usine, ni les familles ouvrières qui y sont employées ne constituent des types courants en Allemagne, mais, au contraire, une variété très exceptionnelle. M. Brandts est un patron plein de cœur, ce qui le dis-

tingue déjà de la masse des patrons; il a cherché à associer les ouvriers au gouvernement intérieur de sa fabrique, ce qui lui donne un caractère social tout particulier; enfin, les familles qui vivent de l'usine sont, autant que possible, personnellement connues de lui, en tous cas aidées par lui dans toutes les circonstances difficiles de leur existence. Tout cela est rare, bien entendu; certains traits, même, ont bien peu d'analogues en Allemagne.

Et précisément à cause de cette disposition très remarquable du patron dont il s'agit à poursuivre l'élévation de ses ouvriers *pour elle-même*, sans l'arrière-pensée d'obtenir plus de docilité grâce à plus de bien-être, précisément en raison de la sincérité de la tentative, il est intéressant de constater combien elle a de peine à se dégager de l'allure paternaliste, combien la formation préalable de l'ouvrier allemand le rend peu apte à tirer tout le bénéfice du patronage désintéressé qui lui est offert. Le patron lui tend une échelle: l'ouvrier est moins tenté d'en gravir les échelons que de s'appuyer tranquillement sur ceux-ci.

II

L'organisme le plus curieux de l'usine de tissage de M. Brandts est le comité d'ouvriers, *Arbeiterauschuss*, connu aussi sous le nom de « réunion des anciens », *Aeltesten-Collegium*, et analogue aux conseils d'usine existants dans quelques établissements très peu nombreux en France.

Cet *Arbeiterauschuss* participe à l'élaboration et à l'exécution des règlements de l'usine. Il est à la fois législateur et administrateur, mais il n'est ni l'un ni l'autre exclusivement et sans contrôle. Le propriétaire de la fabrique conserve le droit d'édicter les mesures qu'il juge nécessaires sans en saisir le comité. Toutefois, cette manière d'agir est exceptionnelle, et en règle générale (*in der Regel*), il soumet à la libre discussion du

comité « toutes les affaires ayant trait à la réglementation du travail et au bien des ouvriers (1) ».

En plus, le comité ne peut pas établir définitivement l'ordre du jour d'une de ses séances, sans que le fabricant l'ait approuvé (§ 2). De cette manière, les discussions inopportunes, inutiles ou dangereuses sont écartées.

Enfin, une décision adoptée par l'*Arbeiterauschuss* n'est valable qu'après l'approbation du fabricant (§ 3). Celui-ci peut la refuser, proposer des modifications, ou même inscrire de nouveau l'affaire à l'ordre du jour.

Dans ces conditions, le comité joue plutôt auprès du fabricant un rôle consultatif que délibératif; mais ce n'en est pas moins une chose fort importante que le contact qui en résulte forcément entre les ouvriers et le patron. Grâce à cela, celui-ci peut souvent être mis au courant des souhaits ou des réclamations de ses ouvriers, y donner satisfaction lorsque c'est possible, en tous cas éviter d'aller directement à leur encontre, comme il arrive parfois quand il les ignore.

En réalité, c'est là surtout le but que paraît s'être proposé M. Brandts en fondant le comité d'ouvriers. Il a cherché à s'entourer d'hommes de confiance choisis parmi ses plus anciens employés, pour arrêter de concert avec eux les mesures les plus propres à assurer la paix sociale dans son usine. Il a voulu se donner des auxiliaires éclairés.

On le voit bien plus clairement encore à propos des fonctions administratives du comité. L'article 1er du *statut* lui assigne comme principal devoir de veiller autant que possible au maintien et à l'encouragement de l'esprit d'union (*Zusammengehörigkeit*), à l'ordre et aux bonnes mœurs. Si des difficultés s'élèvent entre les ouvriers, le comité est l'arbitre désigné pour y mettre fin quand ces difficultés se manifestent à l'intérieur de l'usine; il peut en connaître, même si elles conservent un caractère privé, lorsque l'une des parties a recours à lui; bref, à

(1) V. dans l'*Auszug aus der Arbeitsordnung den Statuten und Reglements der Fabrik der Firma F. Brandts zu M. Gladbach*, le *Statut für den Arbeiterauschuss*, § 7.

l'intérieur de l'usine, c'est un commissaire de police et un juge de paix. Mais — et la différence est notable — c'est un commissaire et un juge issu du milieu même des justiciables, vivant avec eux; c'est l'un d'eux. Il les comprend, il les connaît, et la responsabilité dont il se sent investi tend à le former, à l'élever.

L'*Arbeiterauschuss* a lui-même des auxiliaires qu'il élit parmi les ouvriers comptant au moins trente ans d'âge et cinq ans de présence à l'usine. Ce sont les *Vertrauensmänner*, hommes de confiance, chargés de signaler à la direction les défectuosités de l'outillage, d'être l'interprète des plaintes qui pourraient se produire au sujet de la distribution du travail, de surveiller l'accomplissement des mesures préventives contre les accidents, enfin de faire régner l'ordre moral dans l'usine.

Sans doute, les membres du comité, pas plus que les *Vertrauensmänner*, ne sont les représentants élus des ouvriers; ce sont plutôt des aides du patron, mais non pas ses aides pour le soin égoïste et étroit de ses propres intérêts; ce sont ses aides dans la tâche noble et désintéressée qu'il se préocupe de bien remplir, dans l'exercice de son patronage moral.

Et le seul fait que M. Brandts cherche ses auxiliaires parmi ses ouvriers, qu'il va vers eux sans défiance, produit ce résultat important, le plus précieux résultat du patronage : il les initie à l'exercice d'une responsabilité. Il en fait des hommes plus capables de se conduire.

Avec les dispositions d'esprit de M. Brandts, il aurait à coup sûr adopté une organisation plus libérale du comité des ouvriers, s'il avait cru son personnel mûr pour elle; mais il n'a pas jugé son personnel susceptible de se faire efficacement représenter, de choisir ses mandataires en connaissance de cause.

En effet, M. Brandts encourage la formation des syndicats ouvriers dans la région qui entoure son usine. La première fois que j'ai eu l'honneur de lui être présenté, c'était à Crefeld, à une réunion de l'*Arbeiterwohl* qu'il présidait. L'*Arbeiterwohl* est une société catholique animée de l'esprit le plus large et le plus libéral, qui s'est donnée pour but, comme l'indique son nom, le bien des ouvriers. Elle est très nettement favorable

aux *Arbeitervereine* ou syndicats ouvriers catholiques; elle a appuyé également le très intéressant mouvement des *Christliche Gewerkvereine,* ou syndicats chrétiens unissant ensemble sur le terrain professionnel des syndicats catholiques et des syndicats protestants (*evangelishe*). Or, dans la région qui entoure Gladbach et à Gladbach même, les syndicats ouvriers catholiques et protestants sont beaucoup plus puissants que les syndicats affiliés à la Social démocratie (*Gewerkschaften*). Aussi l'*Arbeiterwohl* compte-t-elle malheureusement peu de fabricants; la plupart d'entre eux, en effet, s'opposent d'un manière absolue et irraisonnée au mouvement syndical, lors même que, par suite des fâcheuses divisions de l'Allemagne, il se présente à eux avec le drapeau religieux et politique qui est le leur. En prenant une part active et prééminente à la vie de cette association, M. Brandts donne donc la preuve de la largeur de ses vues; non seulement il ne redoute pas la représentation ouvrière, mais il la provoque.

Mais ce qui le ramène forcément vers le paternalisme, ce qui l'oblige à commencer l'éducation de ses ouvriers par le tout premier commencement, par conséquent à les traiter un peu en enfants, c'est leur manque de formation préalable.

Les institutions créées dans l'usine Brandts ou à côté de l'usine, mettent très bien en lumière ce manque de formation préalable.

Ainsi il existe, pour les ouvriers mariés de l'usine, une *Consumverein,* société coopérative de consommation, qui poursuit le double but de faire échapper les ménages ouvriers à l'exploitation des détaillants de Gladbach et de favoriser l'épargne par la distribution de dividendes importants. Cette seconde préoccupation apparaît même nettement dans le titre officiel de la société : *Sparverein für die verheiratheten Arbeiter zum Zwecke billiger Anschaffung von Lebensmitteln* (Société d'épargne pour les ouvriers mariés, dans le but de leur procurer des vivres à bon marché). Cette société ressemble par son organisation à beaucoup d'autres du même type; elle diffère des plus recommandables en ceci qu'elle est une création extérieure à la classe ouvrière qui

en profite. Elle est due non pas à l'initiative des intéressés, mais à celle de M. Brandts. Et non seulement parmi les 260 ouvriers de cette usine, mais parmi les 10.000 qui vivent à Gladbach, il ne s'en est pas trouvé d'assez intelligents, ou d'assez énergiques, ou d'assez informés, ou d'assez dévoués, pour établir une coopérative de consommation. Dans de petits villages miniers d'Écosse, dans des localités isolées du Yorkshire, dans des centres industriels encore peu développés des États-Unis, j'ai vu naître spontanément des associations de ce genre. On en trouve presque toujours en France ou en Belgique dans un centre ouvrier de l'importance de Gladbach. Celle de l'usine Brandts compte seulement 99 membres et a pu distribuer l'année d'avant ma visite, c'est-à-dire en 1899, des dividendes de 18 % tout en mettant 10 % au fonds de réserve. On me donne la liste des marchandises et la mention des prix pratiqués par la société. Ceux-ci ne sont pas très sensiblement majorés pour obtenir de gros bénéfices, comme cela arrive parfois. Comment donc expliquer les 28 % de l'an dernier? La conversation d'un directeur et la lecture des statuts de la *Consumverein* me fournissent la clef de l'énigme : En premier lieu, M. Brandts loge la société gratuitement : en second lieu, il la subventionne ; par exemple il paie 5 % d'intérêts sur tous les versements de ses ouvriers dont le montant total ne dépasse pas 300 marks. Le mystère s'éclaircit ; la société ne vit pas par les ouvriers seuls, pas plus qu'elle n'a été fondée par eux seuls. M. Brandts, auquel je fais part de mes réflexions à ce sujet, me répond que ses ouvriers ne feraient rien si on ne les poussait pas ainsi. Et je ne puis que m'incliner devant son expérience et son dévouement. Ce patron est réduit au paternalisme par la nécessité.

A côté de la *Consumverein*, une caisse d'épargne spéciale à la fabrique, également subventionnée par le patron, puis une *Familienkrankenkasse*, caisse de maladie des familles pour suppléer les caisses établies en vertu de l'assurance d'État, dans les cas où elles ne donnent pas de secours, une caisse de prêts aux ouvriers, une école maternelle pour les petits enfants à partir de trois ans, une école de couture, une bibliothèque, un établissement de

bains, une société musicale. Toutes ces organisations ont été créées et sont soutenues par M. Brandts, les ouvriers contribuant seulement dans une certaine mesure à leur administration et à leurs charges.

Enfin, d'autres services sont purement gratuits. Ainsi la *Saint-Josephshaus,* vaste maison entourée d'un parc et touchant l'usine, est ouverte aux ouvriers et ouvrières de midi à 1 heure et demie, de manière que ceux qui demeurent trop loin de leur demeure pour aller y prendre leur repas, puissent trouver là un abri. Un restaurant a été établi et fournit moyennant 25 pfennigs un dîner très convenable. Le parc est toujours à la disposition des ouvriers et de leurs familles.

Il existe aussi des primes à la tempérance. M. Brandts remet 1 marc par mois à tout ouvrier de plus de 16 ans qui s'abstient totalement d'eau-de-vie et autre boisson alcoolique. 237 individus différents ont participé pendant la dernière année écoulée à cette récompense, qui a coûté 951 marcs à M. Brandts. Il y a encore des primes à l'exactitude : celle des hommes, lorsqu'elle a été constante pendant un mois, leur vaut 1 marc ; celle des femmes, 70 pfennigs seulement. Coût pour M. Brandts : 2.386 marcs l'an dernier.

Et je n'ai pas le prétention d'être complet dans mon énumération. Je me souviens encore d'ingénieuses tire-lires mises à la disposition des ouvriers pour leur permettre d'économiser de toutes petites sommes. La caisse d'épargne de l'usine ne reçoit pas de versements inférieurs à 1 marc (1 fr. 25) ; les tire-lires reçoivent les simples pfennigs. Il n'est pas, je crois, de tentative que M. Brandts n'ait faite pour encourager ses ouvriers à l'épargne, à l'exactitude, à la bonne tenue matérielle et morale, pour les initier à l'administration de leurs intérêts, pour les élever en un mot ; seulement il a eu affaire à des éléments presque inertes. il n'a pas pu se contenter de seconder leurs aspirations spontanées ; il a dû chercher à les faire naître.

Sur un point, M. Brandts a dépassé la mesure. Entraîné, soit par sa générosité naturelle, soit par les habitudes de paternalisme qu'engendre nécessairement la pratique du patronage vis-

à-vis d'individus peu capables, il a construit une série de maisons ouvrières et me déclare lui-même qu'elles ne sont pas « *rentabel* », qu'elles rapportent moins de 2 %. Ces maisons sont très bien comprises, et assurément ce n'est pas un moyen d'élévation négligeable pour une famille ouvrière que la jouissance d'un logement convenable; encore faut-il qu'elle le paie pour que la leçon ait tout son effet, qu'elle le paie sérieusement, entièrement, et non pas en partie. « Non, non, me répond M. Brandts, la bienfaisance gratuite (*Wohlthätigkeit*) est nécessaire pour faire vivre ces institutions. Par exemple, j'ai dû payer plus cher le terrain des dernières maisons que j'ai construites; pouvais-je en exiger un loyer plus élevé? Non, mes ouvriers n'auraient pas compris cette différence! » L'occasion, cependant, n'eût pas été mauvaise de leur faire toucher du doigt une difficulté qu'ils auraient rencontrée eux-mêmes s'ils avaient bâti à leur compte, à laquelle ils ne se soustraient pas d'ailleurs quand ils prennent en location des immeubles ordinaires.

Je me rends bien compte que le Monsieur qui passe, un carnet et un crayon à la main, a fort mauvaise grâce à critiquer l'industriel avisé et dévoué qui, non content de bien diriger son usine — ce qui est son premier devoir, même vis-à-vis de ses ouvriers — trouve encore le temps de s'occuper activement d'eux et qui, par-dessus le marché, consacre à leur éducation une partie de ses revenus. Il est facile de juger sommairement, même d'indiquer une réforme, et de reprendre le chemin de fer.

Mais ici, et en ce qui concerne la question des logements ouvriers, je puis opposer à la méthode trop paternaliste de M. Brandts la méthode plus normale, plus féconde et plus éducative d'une société de Gladbach pour la construction, la location ou l'achat par annuités de maisons ouvrières. Ce n'est pas moi qui réponds aux arguments de M. Brandts; c'est la *Gladbacher Actienbaugesellschaft*.

Cette société s'interdit de distribuer à ses actionnaires plus de 40 % de dividendes, mais elle arrive à les leur donner tout en constituant un fonds de réserve raisonnable. Ainsi, sans vouloir faire une spéculation, elle n'entend pas non plus faire un

cadeau aux ouvriers. Son œuvre a par suite une portée bien plus considérable que l'avantage, très appréciable pourtant, qu'elle procure aux familles qui deviennent ses locataires ou ses acheteurs. Elle est une démonstration, parfaitement claire pour tous, que dans une ville industrielle telle que Gladbach, les ouvriers peuvent payer les loyers afférents à des installations décentes, voire même devenir propriétaires de leurs maisons. Et c'est la condamnation des taudis où demeurent beaucoup d'ouvriers.

En plus, une affaire de ce genre, n'étant pas fondée sur la bienfaisance pure, est susceptible de grands développements. On ne peut pas toujours demander aux personnes les plus généreuses de donner leur argent. On peut leur offrir de le placer à 4 % dans une entreprise qu'il leur sera facile de suivre. La *Gladbacher Actienbaugesellschaft* est actuellement au capital-actions de 300.000 marcs. Elle a construit 534 habitations, dont 508 petites maisons susceptibles d'être acquises par annuités, et 26 grandes destinées uniquement à la location et comprenant chacune plusieurs logements.

Je visite un certain nombre d'entre elles sous la conduite de l'architecte, qui abandonne gracieusement pour me guider le chantier où il prépare des constructions nouvelles. Bien entendu, le même plan se répète souvent, et c'est même là un des éléments de succès de l'entreprise ; mais il y a une variété suffisante pour répondre aux besoins différents des familles ouvrières suivant leurs ressources et le nombre de leurs enfants. « Nous arrivons, me dit l'architecte, à établir nos maisons à raison d'un loyer moyen de 50 à 60 marcs par pièce, mais ce sont des pièces suffisamment grandes, claires, aérées, et nous constatons que, dans les maisons ordinaires de Gladbach, des pièces semblables se louent 25 % plus cher. »

Voici une maison à sept pièces, trois au rez-de-chaussée, trois au premier étage, une sous le toit. Elle comprend en outre une cave, un petit appentis pour le lavage et un étroit jardin. Elle a coûté, « la clef en main » (*Schlüssel fertig*), 4. 700 marcs. Mais c'était il y a quelques années. Aujourd'hui, en raison de l'augmen-

tation de prix des matériaux (1), elle coûterait 5.100 marcs. Elle est occupée par deux familles, l'une qui est propriétaire, mais qui doit encore la plus grande partie des 25 annuités à 7 1/2 % au moyen desquelles elle se libérera, l'autre locataire de la première et lui servant de cheval de renfort pour arriver à payer les annuités. C'est que cette dimension d'habitation est considérable pour une famille ouvrière; elle dépasse, en général, ses besoins et surtout ses ressources. Dans une autre maison à 9 pièces, je trouve encore des locataires pour 2 d'entre elles, un jeune ménage qui a pris gîte là au milieu d'une très nombreuse famille. La combinaison s'impose presque toujours; elle est financièrement avantageuse, mais la promiscuité qui en résulte est tout à fait contraire au but que se propose la société. Aussi multiplie-t-elle beaucoup les petites maisons accolées deux à deux, mais séparées du haut en bas par un mur plein et comprenant chacune 4 à 5 pièces.

Avec une entente très juste des besoins divers de la population, la société construit aussi des maisons à loyer avec appartements pour 6 ou 9 familles. Quel que soit l'attrait justifié de se voir propriétaire de sa demeure, il peut être impossible ou imprudent, pour beaucoup d'ouvriers, de donner cette destination à leur épargne. Ceux-ci ont besoin de logements conçus uniquement en vue de la location, séparés autant que possible les uns des autres, mais profitant de la grande économie de construction que permet la réunion sous un même toit et entre les mêmes murs.

Je visite une de ces maisons récemment achevée et divisée en 9 appartements. Chaque appartement se compose de 4 pièces, dont 2 grandes (4^{m},20 sur 3^{m},85), une moyenne (3^{m},60 sur 3^{m},80 et une plus petite (3 mètres sur 2^{m},50). En plus, chacun d'eux comporte une cave dans le sous-sol et un cabinet séparé; quelques-uns mêmes ont une arrière-cuisine de 2 mètres sur 1^{m},50. Un ménage avec 5 ou 6 enfants jeunes peut vivre là dans de bonnes conditions. Détail important : chaque appartement donne droit à

(1) Je cite ce renseignement tel qu'il m'a été donné par l'architecte. Ma visite remontant au mois de mars 1906, au moment où les fers atteignaient leur prix maximum, il est à croire que c'est là le principal élément de la hausse signalée

l'usage d'une buanderie et d'un séchoir installés à côté de la maison dans un bâtiment séparé. Distribution d'eau dans chaque cuisine, ventilation soignée, pas de luxe, mais une construction sérieuse. Toutes les maisons de la société sont élevées sur caves, et ces caves sont voûtées en briques et fers à T. Enfin le prix de location n'est pas inabordable : 228 marcs pour les appartements du premier, 216 marcs pour le rez-de-chaussée et le second.

Les maisons séparées construites par M. Brandts pour ses ouvriers sont naturellement moins chères, puisque leur loyer représente moins de 2 % de la dépense de construction. A Marienhof, sorte de petite cité où se trouvent groupées plusieurs d'entre elles, j'en vois une de 165 marcs par an seulement, et qui est ainsi composée : au rez-de-chaussée, élevé de 3 marches au-dessus du sol, une *Wohnzimmer*, sorte de petit salon correspondant au *Sitting-room* des ouvriers anglais et une cuisine. Au premier étage deux chambres à coucher, plus une petite pièce prise sur la cage d'escalier; en bas, dans le sous-sol voûté, deux caves, l'une servant de buanderie, l'autre de soute à charbon, etc. ; par derrière, une cour étroite avec cabinets et cordes à sécher le linge.

Ces chiffres de loyer ne disent pas grand'chose à qui ne connaît pas les ressources et les charges des familles qui ont à les payer. J'ai eu la facilité d'interroger à Marienhof deux des locataires. Voici les renseignements que j'ai recueillis.

La famille M*** est nombreuse, sept enfants s'échelonnant de 16 à 2 ans. Tous vivent encore sous le même toit, un peu resserrés dans leurs chambres, mais assez au large dans les deux pièces du rez-de-chaussée, et jouissant d'une bonne aération.

Le père est au travail pendant ma visite. La mère m'explique qu'il est employé dans l'usine de M. Brandts depuis 26 ans. Cette ancienneté de services lui a valu sans doute la faveur d'habiter ici, faveur très recherchée bien entendu. Les maisons ouvrières, telles qu'elles existent chez M. Brandts, constituent une prime; il est tout naturel qu'elles soient données aux serviteurs les plus anciens et les plus dignes. M*** est *Kammmacher*, c'est-à-dire, préparateur, nettoyeur, monteur de peignes pour le tissage. Avec une fonction pareille, on est forcément payé à la journée. M*** reçoit

4 marcs par jour, mais c'est un salaire de faveur; il ne gagnait que 3 marcs quand il s'est marié. M. Brandts l'a augmenté en raison des charges considérables qui résultaient pour lui du grand nombre de ses enfants. Tel est, du moins, le témoignage formel que je recueille de la bouche de la femme.

A 280 jours de travail par an — l'usine chôme les dimanches, toutes les fêtes catholiques (1), et la Kermesse locale — 4 marcs par jour donnent un salaire total annuel de 1.120 marcs. Il faut ajouter à cela quelques heures supplémentaires dans les moments de presse, ce qui donne au plus 1.200 marcs, soit 1.500 francs. C'est jusqu'à présent sur cet unique salaire qu'a vécu la famille. Les deux filles aînées commencent à rendre service. Gertrude, la plus âgée, placée dans un magasin depuis quelque temps, gagnera 65 pfennigs par jour du moment qu'elle aura seize ans révolus, dans peu de jours; la seconde aide sa mère dans les travaux du ménage, l'entretien et la confection des vêtements, le soin et la garde des enfants; mais le père est seul jusqu'ici à fournir de l'argent au ménage. Notons en passant que, grâce au souci de M. Brandts pour le bien-être de ses ouvriers, grâce aussi à ce fait qu'il est possible dans son industrie de travailler pour le stock, le travail n'a jamais manqué à M***. Il n'a jamais eu à subir ces chômages professionels, si fréquents dans beaucoup d'industries, et si préjudiciables aux familles ouvrières.

Le loyer coûtant 165 marcs, il reste de 1.200 marcs, chiffre approximatif du salaire en tenant compte des heures supplémentaires, un millier de marcs, ou 1.250 francs pour nourrir et habiller toute cette famille. Il est vrai que nous l'observons précisément à la période la plus difficile, au moment où les enfants sont très nombreux sans qu'aucun d'eux se soit encore créé des ressources personnelles. La femme de l'ouvrier arrive à résoudre son problème, car la maison est bien tenue et ses enfants ont de bonnes figures réjouies qui témoignent en faveur de leur régime. Je vois

(1) Circoncision, lundi de Pâques, Rogations, Ascension, lundi de la Pentecôte, Fête-Dieu, Toussaint, Noël (fêtes légales en Allemagne); plus, l'Épiphanie, la Chandeleur, l'Annonciation, Saints-Pierre et Paul, l'Immaculée Conception. On chôme aussi aux jours gras et aux kermesses. (V. *Statuten der Fabrik*, sc. p. 8.)

les cinq plus jeunes prendre leur repas de 4 heures, café sans sucre et pain beurré, *Butterbrod*. Ce *Butterbrod* se compose de deux tartines, l'une de pain noir, l'autre de pain blanc, plus ou moins parcimonieusement beurrées ; les enfants les collent ensemble et mordent là dedans avec grand appétit.

Le matin, en se levant, la famille fait un premier repas semblable à celui-ci : café et *Butterbrod*. A midi a lieu le repas principal : soupe, viande et légumes ; le soir, souper : des pommes de terre, du hareng, un reste du dîner de midi, parfois. Jamais de bière ni de vin à aucun repas.

J'essaie de me rendre compte de ce que la femme achète chaque semaine pour pourvoir à cet ordinaire. Il est clair que la plus stricte économie préside à ses combinaisons. Le pain noir est acheté au dehors ; il en faut 14 kilog. par semaine, soit $2^{m},20$ pf. Le pain blanc se fabrique à la maison ; on le cuit dans le fourneau ; on achète à la *Consumverein* 7 kilog. de farine par semaine pour le faire, soit $2^{m},10$. Nous avons ainsi $4^{m},30$ pf. ou 5 fr. 35 c. de pain par semaine ; c'est le plus gros élément de dépense. La viande, en effet, atteint à peine 4 marcs : « Le samedi, me dit la femme, je prends environ 1 kilog. et demi de bœuf qui me coûte $1^{m},60$, et cela nous fait deux jours ; le reste du temps, je me contente de saucisses. » Avec 1 kilog. de beurre, 7 litres de lait, quelques œufs et une très faible quantité de sucre, on arrive au bout de la semaine. Quant au café, si on en boit beaucoup, il ne coûte pas cher, et on recourt à mille procédés ingénieux pour colorer en noir un liquide que l'on baptise de ce nom. A la *Consumverein*, le café grillé coûte 2 marcs le kilog., le café en poudre 72 pfennigs le kilog. ; mais l'orge grillé est mélangé au café par les femmes économes, et il y a des essences de café à 20 pfennigs la boîte « qui font plus d'effet qu'une livre de café », m'assure-t-on.

La femme de M*** débourse environ 12 marcs par semaine pour les dépenses de nourriture, mais elle achète en gros mille kilog. de pommes de terre chaque année et cinq tonnes de charbon. Le charbon qu'elle avait en cave au moment de ma visite lui revenait à $11^{m},60$ pf. (14 fr. 40) la tonne, mais elle a dû payer

beaucoup plus cher celui qu'elle a acheté depuis. Encore M. Brandts fait-il à ses ouvriers cet avantage de leur livrer au prix coûtant le charbon qu'il fait venir pour les besoins de sa fabrique. En comptant le charbon au prix payé la dernière année avant ma visite, nous avons 60 marcs de dépense annuelle; les 1.000 kilog. de pommes de terre valent environ 40 marcs, soit 100 marcs. Avec 52 semaines à 12 marcs qui donnent 624 marcs nous obtenons un total approximatif de 724 marcs pour les dépenses de nourriture. Nos 1.000 marcs de ressources se réduisent à 276 marcs, avec lesquels il faut faire face aux dépenses de vêtements, de nettoyage, d'éclairage, à l'entretien du mobilier, etc.

La famille ne paie pas d'impôt sur le revenu, bien que ses ressources annuelles soient supérieures à 900 marcs, limite inférieure du revenu imposable ; la règle fiscale est en effet de décompter du revenu réel d'une famille, 50 marcs par tête d'enfant pour obtenir le revenu imposable. Les sept enfants de la famille M*** ramènent ainsi son revenu à 850 marcs pour le fisc. A l'époque où M*** n'avait que trois ou quatre enfants, il payait un léger impôt de ce chef. Actuellement, l'impôt afférent à sa maison étant compris dans le loyer et acquitté par le propriétaire, il ne se trouve chargé d'aucune contribution directe.

Il est vrai qu'il supporte, comme tout Allemand, les taxes indirectes résultant des douanes, des droits de consommation, etc. On estime généralement que l'ensemble de ces taxes équivaut à 15 marcs par tête d'habitant. Mais, ces sommes se trouvant confondues dans le prix des objets achetés, il n'y a pas lieu de les faire figurer à part dans le budget.

Au contraire, il faut y inscrire les 35 marcs de retenues de salaires que subit M*** pour les trois assurances d'État contre les accidents, la vieillesse et l'invalidité.

L'école, bien qu'elle soit gratuite, entraîne des frais de fournitures scolaires assez considérables, mais que je ne saurais préciser. La *Gewerkverein*, à laquelle l'ouvrier appartient, lui coûte 5 marcs par an, la *Katholische Arbeiterverein* 1m,50 par an. Cette dernière société est une sorte de cercle ouvrier; M*** le fréquente peu, comme d'ailleurs la plupart des ouvriers mariés et

rangés, parce que sa fréquentation comporte irrésistiblement une certaine dépense de bière.

En somme, nous nous trouvons en présence d'un budget très étroitement limité. Mais, je le répète, la famille n'aura jamais autant de charges avec si peu de ressources, puisque l'une des filles va commencer à recevoir un salaire personnel. Une chose prouve, d'ailleurs, que la situation était meilleure antérieurement, c'est l'épargne réalisée par M***. Il possède un livret de caisse d'épargne de 600 marcs et son mobilier d'une valeur de 2.000 marcs environ. Sauf quelques pièces de ce mobilier, tout a été acquis depuis son mariage.

Il faut tenir compte aussi de la sécurité donnée à la famille par les divers systèmes d'assurances dont elle profite. Non seulement le père est garanti contre les accidents, la vieillesse et l'invalidité, mais la *Familienkrankenkasse* de l'usine vient au secours de tous les membres de sa famille en cas de maladie. Le prix des visites du médecin se trouve réduit de moitié, et les remèdes sont entièrement gratuits.

Dans une maison pareille, située en face et faisant partie du même groupe de Marienhof, je vois une autre famille, moins nombreuse, trois enfants seulement, et dont le chef gagne 3 marcs par jour. Lui non plus n'est pas exposé au chômage; il est employé comme jardinier dans le parc de *Saint-Josephshaus;* En revanche, il n'a pas la ressource des heures supplémentaires, de sorte que son salaire pour 280 jours par an ressort exactement à 840 marcs. Il serait difficile de joindre les deux bouts avec cette somme, surtout en payant un loyer de 165 marcs. La famille K*** est très grandement logée. L'installation, entièrement semblable à celle que je viens de décrire, est large pour cinq personnes, étant donné surtout que trois de ces personnes sont des enfants de dix ans à vingt mois; précisément pour la même raison, on peut prévoir que le nombre des habitants augmentera encore. K***, qui travaille depuis 20 ans chez M. Brandts, avait des droits à obtenir une de ses maisons ouvrières; il paierait presque le même prix ailleurs pour avoir le logement dont il a

besoin ; c'est ce qui explique son luxe actuel de cinq pièces, deux caves, etc.

Un mobilier d'une valeur de 1.500 marcs garnit la maison. K*** n'en possédait qu'une très petite partie quand il s'est marié, il y a douze ans, mais avait déjà réuni quelques petites économies. Une pièce intéressante de ce mobilier est une machine à coudre qui a coûté 135 marcs il y a huit ans. Ce n'est pas seulement un élément important pour la fabrication domestique du vêtement, comme dans la famille précédente ; c'est l'instrument d'un travail lucratif, je veux dire d'un travail procurant à la famille quelques ressources complémentaires, car l'épithète de lucratif s'applique mal, à Gladbach comme ailleurs, aux travaux de couture, surtout à ceux qui sont exécutés à domicile. La femme de K*** coud des chemises d'homme en cotonnade pour une maison de confections de Gladbach. Elle reçoit 15 pfennigs par chemise. Elle met, en travaillant sans interruption, 40 à 45 minutes à en coudre une. Encore doit-elle fournir le fil. Le fil lui coûte 2^{m}.40 pf. les douze bobines, et il lui faut deux bobines pour 3 douzaines de chemises, soit 40 pf. à enlever sur les 5^{m}.40 pf. que représentent ces trois douzaines. Elle arrive parfois à livrer 5 douzaines en une semaine, quand le travail presse ; mais, en moyenne, elle en confectionne seulement de 3 à 4 douzaines, ce qui donne un gain moyen de 5^{m}.90 pf. pour 28 heures de travail effectif. L'heure ressort à 0^{m}.21 pf. 4 dixièmes de pfennig, 0^{f}.27, mais sans tenir compte de l'usure et de l'entretien de la machine, ni de l'éclairage supplémentaire nécessaire au travail.

Dans les conditions où se trouve la famille K***, c'est incontestablement là une ressource très précieuse, et qui lui procure près de 300 marcs par an. Il est clair que, si le nombre des enfants augmente, cette ressource diminuera, mais actuellement la femme peut, sans quitter son foyer, sans négliger la tenue de son ménage ni le soin de ses enfants, augmenter dans une mesure très sensible le bien-être de sa famille. Il semble même que le produit de son travail soit bien nécessaire à l'équilibre du budget, car la femme me déclare qu'elle ne peut faire aucune épargne.

Et, dans les premiers temps de son mariage, elle arrivait à mettre de côté quelques petites sommes, puisque le mobilier a été constitué par ces économies.

L'une et l'autre, les deux familles observées à Marienhof, représentent bien par leur origine le milieu où se recrutent les familles ouvrières de Gladbach. M*** est né à Gladbach même, d'ouvriers; sa femme est issue de paysans des environs très proches. K*** vient d'un village situé « à trois heures de marche d'ici », me dit-il; sa femme, d'un autre village situé à une heure de marche. Le milieu est très homogène : gens dociles, généralement laborieux, habitués à vivre étroitement, ce qui facilite pour eux la solution du problème de la subsistance, mais peu portés à agir puissamment sur les conditions qui les entourent, à les modifier ou à en sortir. A l'aide des institutions diverses qui les garantissent contre les vicissitudes les plus graves de l'existence, ils réussissent — du moins les meilleurs d'entre eux — à en surmonter les problèmes ordinaires et journaliers; mais ils sont peu armés personnellement, même dans cette élite, pour améliorer par leur propre effort leur condition ouvrière, encore moins pour y échapper. Heureux ceux que leur bonne fortune conduit chez un patron comme M. Brandts!

Dans un milieu de ce genre les syndicats ouvriers ne peuvent guère être fortement organisés. Il existe des *Katholische Arbeitervereine*, et des *Evangelische Arbeitervereine*, et des *Gewerkschaften*, social démocrates, dans la région de Gladbach. Les premières y sont de beaucoup les plus puissantes. Mais jusqu'ici elles ont peu fait pour l'organisation du marché collectif de travail. Leur action dans ce sens est rendue difficile par la division même du personnel ouvrier en groupes confessionnels ou politiques. Elle est rendue plus difficile encore par le peu d'autonomie de ces associations généralement suscitées et dirigées par des membres du clergé. Et cependant le problème de l'organisation ouvrière s'impose là comme dans tous les pays de grande industrie. Le marché collectif de travail y est pratiqué par la force des choses; il reposera toujours sur des bases

chancelantes tant qu'une représentation sérieuse n'aura pas été constituée par les ouvriers eux-mêmes, tant qu'il ne sera pas le résultat d'une discussion éclairée entre les patrons d'une part, les mandataires ouvriers de l'autre.

Le paternalisme, même le plus désintéressé, les préparera mal à cette tâche; il en fera des enfants bien sages et non des hommes. Et, d'autre part, l'abandon, l'indifférence coupable du patron, laissant ses ouvriers aux prises avec des difficultés qu'ils sont malhabiles à surmonter, en fait des révoltés. Le grand danger de l'Allemagne est dans ce contraste. Elle compte dans la classe ouvrière urbaine beaucoup d'éléments inertes et beaucoup d'autres révolutionnaires. Les uns comme les autres sont impuissants, et les premiers ne sont guère moins dangereux que les seconds.

La paix sociale solidement assise, durable, réclamerait une élite ouvrière capable de s'organiser elle-même.

Paul de Rousiers.

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

DEUXIÈME PARTIE (1)

V

LE TRAVAIL. LA FABRICATION.

Nous avons vu :

Que les forces naturelles du lieu favorisent la spécialisation commerciale de la culture;

Que cette méthode de travail a une telle supériorité, qu'elle ne permet pas à la culture ménagère intégrale de soutenir la concurrence : elle la tue;

Que l'avenir lui appartient, parce qu'elle répond à l'intérêt du producteur et à celui du consommateur, c'est-à-dire à l'intérêt de tous, le fisc excepté;

Qu'elle réclame et produit un ouvrier supérieur, ce qui vient encore ajouter à sa supériorité.

Mais cadre-t-elle avec le reste? S'accorde-t-elle avec ce vaste ensemble, cet immense organisme que l'on a si justement appelé le corps social? Quel effet va-t-elle y produire en s'y introduisant ou en s'y développant? Dans le corps social, les organes sont liés entre eux, leur solidarité est complète; point de modification, quelque petite qu'elle soit, d'une quelconque des parties qui, de

(1) Voir l'article précédent, livraison de mars 1901, p. 217.

proche en proche, ne se répercute sur chacune des autres et ne produise son effet sur le tout. Et de quoi ne s'agit-il pas dans le cas présent! De rien moins qu'un bouleversement de la culture, c'est-à-dire du travail dont la moitié de la population tire sa subsistance et subit par conséquent l'action directe, en même temps que l'autre moitié de la société est indirectement atteinte dans une proportion qu'on reconnaît être immense et qui est, en réalité, plus considérable encore qu'on ne l'imagine.

La spécialisation commerciale de la culture est-elle réclamée par les besoins de la société; cadrera-t-elle avec eux; ou sera-t-elle au contraire une cause de trouble?

Nous ne prétendons pas découvrir par un coup d'œil jeté à vol d'oiseau les effets de la révolution agricole sur la société toute entière; l'analyse doit précéder la synthèse; nous chercherons donc d'abord à nous rendre compte de la répercussion de cette transformation du travail sur le point le plus voisin de celui auquel nous sommes parvenus.

Ce que nous avons observé jusqu'à présent, c'est l'atelier agricole, au propre point de vue de la culture.

Mais les produits extraits du sol ne le sont pas toujours, tant s'en faut, sous la forme dans laquelle l'homme les emploie. De là la nécessité de recourir à un autre genre de travail : c'est la fabrication, ou élaboration de ces produits.

La *fabrication*, ce n'est pas là directement notre affaire, mais nous voyons qu'elle naît des travaux d'*extraction*, dont la *culture* fait partie. Elle n'a donc pas seulement des rapports avec la culture, comme tous les faits sociaux en ont entre eux; elle se rattache à elle aussi immédiatement que possible pour les produits qu'elle en reçoit pour les transformer. Nous devons ainsi l'observer non en elle-même, mais comme conséquence de la culture et comme réagissant sur elle : les effets une fois produits deviennent causes à leur tour.

La fabrication, née de la culture, est en relations directes et proportionnelles avec elle. Elle ne peut naître que si la culture lui fournit ses produits; elle ne peut se développer que si la

culture lui en fournit beaucoup; elle diminuera si la culture lui en fournit moins; elle s'arrêtera, cessera d'exister, dès que la culture ne lui en fournira plus. C'est ce lien, ce rapport entre la fabrication, ou du moins une certaine fabrication et la culture, qui nous intéresse.

Quelle a été l'influence de la culture ménagère intégrale sur la fabrication?

Si la culture donne naissance à la fabrication, elle ne suffit pas au début à la constituer en travail distinct, avec un personnel distinct. La culture ménagère rudimentaire ne produit qu'une fabrication ménagère et encore plus rudimentaire. Pour que la fabrication sorte de la famille du paysan, il faut un développement de la culture, il faut que le paysan fournisse des produits en dehors de chez lui, et il ne le fait que quand il en a en surabondance.

Cela se conçoit. Le premier blé du paysan lui sert pour se nourrir; comme il l'a produit pour lui-même, il doit aussi pour lui-même l'écraser et le cuire. Ce n'est donc pas, au début, la culture seulement qui est ménagère, c'est aussi la fabrication.

Mais quand, par le progrès de sa culture, le paysan est arrivé à produire normalement au delà de sa consommation, il regretterait de perdre ce surplus; il désire naturellement s'en servir. Le fait, en se généralisant, donne naissance au meunier : celui-ci ne produira plus le blé qui le nourrira, mais il le gagnera: il moudra le blé des paysans et en prélèvera une part pour son travail. Les paysans consentiront à donner un peu du surplus de leur récolte pour s'épargner la dure opération du broyage.

La fabrication proprement dite naît ainsi du développement de la culture, mais, une fois née, la développe à son tour.

Le meunier, après avoir gagné son pain avec le paysan, voudra améliorer sa position en fournissant de la farine au boulanger, né à son tour de la demande d'autres artisans, cordonniers, maréchaux, qui, eux non plus, ne produisent pas de blé et n'ont le temps ni de l'écraser ni de le cuire. Le meunier achè-

tera alors au paysan tout le blé que celui-ci voudra, et il l'incitera par là même à en produire davantage.

Le développement de la culture ménagère intégrale donne ainsi naissance à une petite fabrication locale.

Voyons maintenant les caractères de ces fabrications issues de la culture ménagère, l'influence qu'elles ont exercée et qu'elles exercent encore, et les préjugés qui en découlent.

Caractères de la fabrication ménagère et préjugés. — La fabrication ménagère, d'abord, comme la culture ménagère avec laquelle elle se confondait, est née de la nécessité de se suffire et non du choix de l'homme. La famille, au début, a entrepris de se suffire en toutes choses, comme Robinson Crusoé, et, comme lui, parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement. Elle n'est pas arrivée peu à peu à ce cumul, elle a débuté par lui. Chaque progrès a été marqué par la renonciation de la famille à satisfaire directement quelqu'un de ses besoins, qui est devenu l'objet d'une nouvelle branche de travail avec un personnel spécial, étranger à elle.

Les caractères de la fabrication ménagère sont exactement ceux de la culture ménagère : multiplicité des objets à produire (vêtements, chaussures, habitation, outils, etc.), production en petit, sans outillage spécial, dans la famille, par ses membres et pour eux-mêmes, avec un minimum de travail. L'ouvrier de cette fabrication, qui n'est autre que le paysan, travaille à son compte et, seul juge de son produit, se contente de peu. Il fait traditionnellement tout au minimum. C'est ainsi qu'encore maintenant dans les steppes, dans le désert, la fabrication ménagère est rudimentaire, traditionnelle et non progressive. Le paysan n'a donc pas été influencé par cette fabrication autrement que par la culture, avec laquelle elle se confondait ; au contraire, par ce cumul, il a présenté un type plus achevé de l'homme qui se suffit complètement et directement à lui-même. Il a perdu quelque chose de lui, quand la fabrication a quitté sa famille malgré ses efforts pour la retenir. S'il est vrai que, comme la culture ménagère, il ne l'a pas choisie, mais subie par nécessité, il est vrai

aussi qu'une fois formé par elle il s'y est cramponné, comme d'ailleurs à la culture ménagère elle-même, et qu'il l'a fait survivre longtemps aux nécessités d'où elle était née.

Il ne faudrait pas croire que, pour observer ces faits, il nous faille remonter dans le passé mythologique, à l'homme des cavernes ou à l'Asiatique; l'observation directe du présent chez nous suffit. Des traces nombreuses en subsistent chez le paysan. On peut voir, par exemple, dans chaque troupeau du Limousin, quelques bêtes à toison noire conservées pour l'usage de la famille; les femmes en filent la laine; j'en ai même vu qui filaient encore à la quenouille. Et ces industries ménagères, qui disparaissent une à une, laissent longtemps des regrets; un peu partout dans nos campagnes on regrette les bonnes étoffes, le linge inusable que l'on faisait autrefois à la maison.

Il y a plus : les industries ménagères ne subsistent pas seulement en partie, il s'en crée encore de nouvelles, mais de si courte durée qu'elles ne sont plus que des tentatives avortées. Chaque fois qu'un besoin nouveau se présente, le paysan espère pouvoir y répondre par lui-même et il ne manque pas de l'essayer, malgré les échecs précédents. Est-il obligé de remplacer ses vignes phyloxérées, sa première pensée sera de faire sa pépinière et de greffer lui-même ses plants américains.

Et ce n'est pas seulement à la campagne, c'est aussi à la ville, que ces préjugés et ces aspirations tenaces se constatent chez des sociétés qui ont depuis longtemps abandonné la fabrication ménagère. Ces tendances sont du reste sans cesse importées à nouveau par les ruraux dans les centres urbains, et nous sommes encore tellement imbus de l'esprit paysan qu'elles continuent à régner en fait et en doctrine dans la grande masse des familles bourgeoises. Là est prisée la fabrication des liqueurs de ménage, des confitures, la confection des vêtements à la maison, la tapisserie, le tricot, etc. Tout ce qu'on peut faire par soi-même à la maison est considéré *à priori* comme meilleur et plus économique; on résiste à l'évidence, pour continuer à le faire; bien plus, quand une de ces pratiques a fini par être abandonnée,

parce que son objet était décidément fabriqué ailleurs meilleur et à meilleur marché, il en reste le pieux regret. On s'obstine à se persuader qu'on a cédé à une nécessité fatale, mais que, fait à la maison comme autrefois, ce devait être pourtant meilleur et à meilleur marché.

Ce préjugé persistant provient d'un raisonnement qui, pris en lui-même, paraît aboutir à l'évidence, mais qui est aussi simpliste que faux quand on le généralise sans discernement. Le voici : on fait mieux et plus honnêtement ce que l'on fait pour soi, parce qu'on s'y applique à cause de soi et qu'on ne se vole pas. De plus, il est évident qu'on y gagne le salaire que l'on devrait payer à un fabricant.

Pour que ce raisonnement soit vrai, il faut que toutes choses soient égales d'ailleurs. Elles sont loin de l'être généralement. Elles l'étaient dans l'ancien temps, elles le sont encore à beaucoup d'égards pour le paysan. Quand, pour un objet dont il manque, il doit recourir à son voisin, qui le produit dans les mêmes conditions que lui, mais qui en est mieux approvisionné, il voit celui-ci commencer par se servir, c'est-à-dire garder le meilleur, puis se faire rémunérer pour céder ce qui est inférieur : en tout état de cause il aura moins bon et paiera ce qui ne lui aurait coûté rien. Cela lui paraîtra d'autant plus dur, qu'il ne sait pas y trouver de compensation ; il a seulement bouché un trou par une dépense qu'il eût pu éviter, mais qui ne rapportera pas. De là le proverbe : Il est ruineux de recourir à la cave ou au grenier du voisin. De plus, si le voisin n'est pas délicat, l'occasion est tentante ; il tient l'acheteur à sa discrétion, il est porté à lui faire payer la convenance, à l' « étrangler », à déterminer le prix bien plus d'après le besoin accidentel que d'après la valeur normale de l'objet. Ce marchandage usuraire de la convenance est courant. Il ne s'agit pas ici d'un commerçant, qui doit ménager sa clientèle, mais d'un homme en face d'une occasion exceptionnelle, dont il cherche à tirer tout ce qu'elle peut donner.

Il reste donc acquis que, *là où règne la fabrication ménagère*, mais non pas ailleurs, on se sert mieux et à meilleur compte soi-même.

Caractères de la petite fabrication locale et préjugés. — Avec le développement de la culture, nous avons vu la fabrication sortir de la famille du paysan sous forme de petite fabrication locale de l'artisan vendeur de ses produits : tels le meunier, le boulanger, le menuisier, le maréchal ferrant. Ces gens élaborent les produits du pays pour les besoins du pays. Ces issus de paysans sont encore des paysans, possédant des terres et les cultivant, et ne donnant qu'une partie de leur temps à leur nouvelle profession. Quand ils sont devenus totalement gens de métiers, ils passent dans les villes ; mais, tout imprégnés encore de leurs origines, ils restent des spécialistes de localité, parce que, s'ils peuvent quitter le lieu de leur naissance, faire même leur tour de France, ils n'ont pas ce qu'il faut pour déborder la localité dans laquelle ils se fixent. Un peu plus mobiles que le paysan, ils sont presque aussi intransformables que lui ; ils sont attachés au métier qui les a déformés, comme le paysan est attaché à sa terre.

Leur apparition a été et continue à être le premier coup porté aux axiomes de la fabrication ménagère, chers au paysan. Ce qui, dès longtemps, a commencé à se produire, se répète en effet aujourd'hui quand les mêmes circonstances se rencontrent, c'est-à-dire quand une industrie ménagère sort de la famille. Le greffeur de vignes américaines, récemment apparu, rencontre les mêmes oppositions, l'emporte pour les mêmes causes, que l'a fait autrefois le cordonnier ou le tailleur. La petite fabrication triomphe surtout par la façon, la grande fabrication, que nous verrons plus tard, par le bon marché et la qualité. Dans tous les cas le triomphe est dû à l'une quelconque de ces supériorités, mais il ne débute d'ordinaire que par l'une d'elles ; c'est ce qui permet pour un temps aux apôtres de la fabrication ménagère de dénigrer le produit de métier en ne faisant cas que de la qualité qui lui manque. Si le produit est meilleur, on le considérera comme n'étant qu'à la portée des millionnaires ou des dissipateurs ; s'il est meilleur marché, ce sera de la camelote.

Prenons le premier cas.

Lorsque les bottes du cordonnier local entrèrent en concurrence avec les chaussures que fabriquait la famille, le paysan fut

bien forcé, non sans regret et non sans résistance, d'admettre la supériorité du spécialiste, de constater que les choses entre eux n'étaient plus égales et que ce spécialiste, bien que travaillant pour un autre, faisait mieux que lui paysan ne pouvait faire pour lui-même; et finalement, il s'adressa à l'artisan. Les défaites de ses produits personnels se multipliant, il fut bien obligé de s'en donner une explication, et il se résigna « : A chacun son métier », dit-il. C'est l'aveu de son infériorité, c'est la reconnaissance de la supériorité du spécialiste; mais, comme il ne généralise pas, ce n'est que la constatation des faits acquis jusque-là. Elle ne l'empêchera pas de lutter aussi énergiquement, à la prochaine occasion, pour conserver la fabrication d'un nouveau produit menacé.

C'est qu'il conserve l'idée que, somme toute, il y perd, et c'est vrai, parce qu'il ne sait généralement pas compenser la dépense nouvelle de l'achat par une nouvelle ressource; la perte reste donc sèche. Puis, avec cette fabrication toute locale, il ne peut pas se faire d'illusion, il se reconnaît dans de mauvaises conditions, il est sans garantie vis-à-vis du fabricant. Il lui faut se méfier et se défendre, surveiller la fabrication, choisir avec l'artisan les matériaux, s'y connaître pour ne pas être volé, ou s'appuyer sur des relations personnelles, sur des échanges de services, qui lui font penser : « Je suis bien avec lui, il ne voudrait pas me tromper. » Et il aura beau choisir les peaux, être bien avec cet homme, il restera persuadé que celui-ci ne travaillera pas pour un autre comme s'il travaillait pour lui-même. La fille du cordonnier portait à sa noce des chaussures qui faisaient dire : « On voit bien que son père est cordonnier! »... Le cordonnier aura beau répondre aux recommandations du paysan : « Soyez sans crainte, je ferai comme pour moi. » C'est un aveu, et le paysan sait que la promesse ne sera pas si facilement tenue. On ne travaille pas spontanément pour les autres comme pour soi. La chaussure sera pourtant mieux que ce que le paysan pourrait fabriquer lui-même, ignorant qu'il est du métier. Que faire? Il se résigne : « Il faut bien que chacun vive », dit-il. C'est l'acceptation d'une cruelle nécessité. Il marchande tant qu'il

peut, mais en fait il paie cher, parce que le fabricant vendeur doit répartir ses frais généraux sur une petite clientèle : clientèle qu'il ne cherche guère à augmenter, car la disposition qu'il tient de ses origines est de fabriquer le moins possible pour économiser son travail, et de vendre le plus cher possible pour pouvoir vivre de ce peu de produits. Il reste donc acquis que le paysan, quand il achète à l'artisan local, fait une dépense hors de proportion avec celle qui lui incomberait, s'il savait aussi bien fabriquer l'objet qu'il achète. Quelle économie ce serait pour lui ! Mais il y a cette réserve : « S'il savait aussi bien fabriquer ! »

Ainsi, quoique le spécialiste l'emporte par la supériorité de son produit, les vieux principes du paysan, ceux de la fabrication ménagère, ne s'en sentent pas tout à fait ébranlés. Voici comment ils se formulent :

1° Le spécialiste travaille mieux pour lui-même que pour sa clientèle : on fait mieux ce que l'on fait pour soi ; on peut se choisir les meilleurs matériaux ; on ne se vole pas. — C'est vrai, parfois ; mais, parfois aussi, le spécialiste utilise pour lui et les siens ce qui se perdrait, ce dont la clientèle ne voudrait pas. Puis, ce que le paysan ne voit pas et ce que pourtant il pourrait constater tous les jours, c'est que la fabrication faite par le spécialiste pour sa propre consommation est, en réalité inférieure à sa fabrication de vente, parce qu'elle est maintenue au minimum d'efforts par une paresse à laquelle il peut librement s'abandonner. L'intérêt qu'il aurait à jouir personnellement de son produit se trouve, dans la plupart des cas, victorieusement combattu par son intérêt premier à ne pas se fatiguer en le faisant. Les efforts exceptionnels prennent un caractère de luxe ; ils restent dans la mémoire comme un exemple victorieux de ce qu'on pourrait faire ; mais on ne les fait guère ; la règle est l'inverse. On se contente de peu, quand on travaille pour soi. « Le cordonnier est le plus mal chaussé. » Les chaussures de noce de sa fille ont été son chef-d'œuvre et on a constaté là ce qu'il pouvait faire pour lui : d'où l'on a conclu qu'il le faisait ; et l'idée est restée que, pourvu qu'on en soit capable, on travaille mieux pour soi que pour les autres.

2° Quand l'impuissance force à recourir au travail des autres, il se paie cher. C'est une dépense, sans apport de nouvelles ressources pour y correspondre. Ce n'est donc pas à souhaiter, mais à éviter.

La seule consolation du paysan est que du moins ce fabricant local ne s'élève pas au-dessus de lui, et reste aussi misérable que lui; ce qu'il demande à sa clientèle lui est donc nécessaire pour vivre. Il ne le vole pas tant que cela, puisqu'il ne s'enrichit pas! La disproportion entre ce que paie le paysan et ce que cet objet lui coûterait s'il savait le faire, n'est à ses yeux que la conséquence fatale des nécessités de vie du fabricant, et « il faut bien que tout le monde vive ».

Inutile d'ajouter que cette fabrication demeure à l'état rudimentaire : elle n'a rien de ce qu'il faut pour progresser.

Elle présente donc bien les mêmes caractères que la culture ménagère intégrale. Le paysan se reconnaît dans ce fabricant, qui est né de lui; leur idéal à tous deux n'est pas de faire effort pour bien vivre, mais de faire juste le nécessaire pour ne pas mourir de faim. Tous deux ont plus de paresse que d'ambition.

Caractères de la grande fabrication et préjugés opposés. — Et maintenant, placez brusquement ce paysan, ou quelque proche issu de ce paysan — depuis le fabricant local jusqu'au bourgeois des villes qui a conservé les préjugés de sa formation d'origine — placez-le devant une fabrication basée sur la division du travail. Mettez cet habitué d'une petite fabrication locale, qui transforme les produits du pays à l'usage de ses habitants, mettez-le devant la grande fabrication, qui fait venir sa matière première on ne sait d'où et qui la réexpédie manufacturée aux quatre coins du monde, et vous comprendrez le trouble, la confusion, les malentendus, les colères impuissantes, qui doivent naître de son état d'âme, de sa mentalité, en face de cette réalité nouvelle qui lui apparaît monstrueuse. Que voulez-vous qu'il en pense? Très justement, il ne se reconnaît pas en elle, elle ne vient pas de lui, ni de son fils le fabricant local, ni de son arrière-petit-fils le citadin; elle n'est pas

dans la loi de leur croissance normale. De la clientèle villageoise, ils atteindront bien à la clientèle de la petite ville, mais à Paris ils ne déborderont pas de la clientèle du quartier. Un homme nouveau a surgi que ni le paysan, ni sa descendance directe ne s'expliquent, et contre lequel, par conséquent, leur opinion commune se soulève. Cette fabrication nouvelle les scandalise et les indigne. Mais ils en bénéficient, et c'est là ce qui les trouble.

Prenons le pur paysan, dont le raisonnement plus simpliste nous montrera mieux le fond des préjugés de toute sa descendance. Nous serons seulement obligés de faire intervenir ici le grand commerce (qui déborde notre sujet présent et que nous étudierons plus tard) parce que c'est par le grand commerce que la grande fabrication atteint le client. Ils lui apparaissent liés l'un à l'autre et il les confond ensemble. Il contemple une fabrique dont les kilomètres de bâtiments s'allongent à perte de vue. « Quelle énormité de dépenses, pense-t-il! Et dire que c'est nous qui les payons! Ces gens-là ne prennent rien dans le pays, ils font tout venir de loin; les transports coûtent cher, et c'est avec les prix auxquels nous leur achetons qu'ils peuvent faire venir de loin leur matière première. Donc, ils ne nous achètent pas nos produits, mais nous prennent notre argent. Et comment! Ce n'est pas comme mon voisin, qui n'a qu'une mauvaise boutique et qui me revend manufacturé ce qu'il m'a acheté brut; ceux-ci ne se donnent pas cette peine : ils recourent à des intermédiaires : et c'est encore moi qui les paie. Et quels intermédiaires! De grands magasins, dont nous payons encore le luxe. Enfin ces fabricants et ces commerçants font sur notre dos des fortunes immenses. Il n'y a pas de doute, ils me volent, et bien plus que mon voisin s'il faisait pareille fortune, puisque lui n'aurait pas du moins à défalquer tous ces faux frais. C'est un scandale! »

Mais reste le fait qui trouble ce brave homme : il paie moins cher que chez le voisin. Le bon marché de ces « exploitations » soi-disant honteuses l'abasourdit. « C'est par là qu'ils m'attirent pour me voler, pense-t-il. Comment me volent-ils, en me ven-

dant meilleur marché? c'est un mystère, mais je suis dupe, puisqu'ils gagnent à si bas prix. »

La grande conception qui fait la fortune forcée de cette fabrication, non seulement échappe au paysan, mais son exposé même le déroute, le prend à rebours. La réduction à un petit profit pour une plus grande production, c'est l'inverse de ses axiomes, c'est l'opposé des principes de sa formation; pour lui c'est l'absurde, c'est ce qui ne peut pas être. Aussi supposera-t-il tout, plutôt que d'être assez naïf pour croire à ce qu'il voit : il cherche les dessous, car c'est un finaud, rompu à l'habitude de fermer les yeux à ce qu'on lui montre pour découvrir ce qu'on lui cache. Nous parlons du paysan, mais son cousin le citadin n'a pas été plus simple. Inspiré par la même méfiance, elle subsiste encore théoriquement sous une forme plus raffinée de scepticisme railleur. On connaît cette boutade qui a fait fortune à propos de la vente en grand, à bas prix : « Les Grands Magasins, a-t-on dit, *perdent* sur chaque objet, mais se rattrapent sur la quantité ».

Et pourtant, il y a là une évidence grosse comme le monde : c'est de la simple arithmétique.

Il est bien évident que le bon marché ne peut s'obtenir que par la production en grand. Les frais généraux de la grande fabrication, en effet, ont beau être beaucoup plus élevés que ceux de la petite, chaque objet vendu en est moins grevé, parce que l'écart entre le nombre des objets produits par ces deux fabrications est beaucoup plus grand encore que celui de leurs frais généraux respectifs. Si donc un grand fabricant, par de meilleures méthodes, par la division du travail, par le machinisme, peut abaisser de moitié le prix d'un objet de 10 francs, sur lequel le petit fabricant gagnait 2 fr. 50, mais centupler sa clientèle et, au lieu de dix objets en vendre mille, il aura réduit de moitié son bénéfice sur chaque objet, mais n'en gagnera pas moins 1 fr. 25 × 1.000 = 1.250 francs, alors que le petit fabricant, à un prix double, ne gagnait que 2 fr. 50 × 10 = 25 francs.

Le public est donc avantagé par ce fabricant qui fait fortune,

tandis qu'il était écorché par le malheureux qui ne joignait pas les deux bouts.

Et la grande fortune que l'on reproche au grand fabricant est fatale, elle tient à la force des choses. Il ne peut s'adonner qu'à un produit qu'il espère développer. S'il s'est trompé, il se ruine et disparaît. Sa fortune est fatalement et proportionnellement liée à l'avantage qu'il a su procurer au public, puisqu'il ne gagne pas à raison de gros bénéfices faits sur un petit nombre d'acheteurs qu'il écorche, mais à raison d'un petit profit multiplié par le nombre immense d'acheteurs qui y trouvent leur avantage. Ce n'est pas sa rapacité, mais au contraire sa modération intelligente, et l'acceptation d'un plus grand travail, qui créent sa richesse. Il ne mérite donc pas le mépris et la haine de ses concitoyens, mais leur admiration et leur affection. Sa fortune ne l'empêche pas d'être un bienfaiteur de l'humanité; elle est sa récompense pour l'avoir été. Le bienfait, c'est le profit du public, qui a marché de pair avec sa fortune.

Comment, dans un pays où le suffrage universel est en honneur, n'en tient-on pas compte là où il s'applique normalement, et ne se contente-t-on pas de sa sanction? Les acheteurs sont libres, ils sont compétents dans leur propre cause, intéressés à ne pas se tromper. C'est d'eux que dépend la fortune du grand fabricant, suivant qu'ils lui accordent ou lui refusent leur pratique. Ne devrait-on pas bonnement se ranger à leur suffrage et, devant leur adhésion, supposer que la chose doit être bonne?

C'est que nos idées retardent singulièrement sur les faits, et que nos préjugés tiennent longtemps contre l'évidence; l'évidence est réservée aux vues simples et c'est par là qu'elle échappe le plus à notre époque. Ce sont des vérités présentes, grosses comme le monde, à la portée de tous, que nous ne voyons pas, parce que nous sommes préoccupés, jusqu'à la quintessence, des mille petits côtés des choses du passé; très experts pour nous préserver le mieux possible dans les complications, nous sommes aveuglés par la simplicité des grands faits.

Voyons le raisonnement de notre paysan devant l'exposé de la

conception nouvelle de la fabrication, qui dépasse la portée de son petit esprit :

« Comment admettre, se dit-il, qu'un homme, délibérément, limite le gain qu'il pourrait faire sur chaque objet, pour en vendre davantage? Ce serait gagner moins, pour travailler plus. C'est absurde. » Il comprend qu'on vende le plus cher possible pour vivre en travaillant le moins possible. C'est ce qu'il a coutume de faire. Il admettra même qu'on se réduise, qu'on limite son gain, non certes par une réduction du profit, mais par celle des objets fabriqués, pour limiter sa peine, pour « éviter le tracas ». *Il préfère en effet le repos au gain.*

Dans la nouvelle conception de la fabrication, nous avons affaire à un travailleur ambitieux, *qui préfère le gain au repos.* C'est là qu'est le changement d'espèce, l'hiatus, que la pensée du paysan ne sait pas franchir. Ce n'est pas pour travailler plus que le fabricant moderne vend moins cher — ce ne serait pas humain — c'est pour gagner davantage. « En diminuant mon bénéfice sur chaque objet, se dit-il, j'atteindrai une clientèle plus grande; j'augmenterai mon travail, il est vrai, mais encore plus mon gain. » — « En augmentant mon bénéfice sur chaque objet, se dit l'issu de paysan, je pourrai vivre en travaillant moitié moins. »

Mais, avec cette conception, il se ruine, perd sa clientèle et veut la retenir de force en réclamant la protection pour lui, l'entrave pour son rival.

Nous avons donc affaire à deux conceptions de vie différentes : d'un côté, plus d'ambition que de paresse; de l'autre, plus de paresse que d'ambition. Les deux se rencontrent partout et toujours, et l'homme possède dans une certaine mesure, mais dans une certaine mesure seulement, la liberté de choisir entre elles, tant qu'il n'empiète pas sur les droits du voisin. Nous pouvons travailler plus pour vivre mieux, mais nous n'avons pas le droit, pour travailler moins, de demander à nous faire entretenir sous prétexte que notre gain ne nous suffit pas.

La grande fabrication est essentiellement démocratique, c'est-à-dire qu'elle met à la portée d'un nombre de plus en plus grand

les produits que la petite fabrication ne procurait sur commande qu'à une petite clientèle aristocratique ; seulement la multiplicité de ces produits, malgré leur meilleur marché, expose à des dépenses plus fortes à cause de leur multiplication même. Tandis que chaque besoin, pris à part, peut être plus aisément satisfait, trop souvent, les ressources restent stationnaires. Si elles restent stationnaires, ce n'est pas, comme on se plaît à le dire, le fait même des nouvelles méthodes de production qui amèneraient une baisse de la main-d'œuvre ; la preuve en est que leur personnel a vu croître son salaire en proportion de ses nouveaux besoins. Mais ce sont les travailleurs attachés aux vieilles méthodes, qui ne peuvent pas, sans dommage, user des facilités d'améliorer leur mode d'existence, parce qu'ils ne veulent pas faire progresser parallèlement leur travail. Avec cet état d'esprit, on est envieux et méfiant devant le succès des travailleurs modernes et intelligents. On ne profite pas d'eux autant qu'on le voudrait, et on leur en veut au lieu de s'accuser soi-même. On pourrait bien plus justement retourner l'explication fantaisiste du succès des grands magasins, « qui *perdent* sur chaque objet, mais se rattrapent sur la quantité », et prétendre que leur client gagne sur chacun de ses achats, mais se ruine par leur quantité. On a déjà accusé les grands magasins d'être des incitateurs à la ruine. Pauvre défaite. On conseille alors de se restreindre, pour maintenir ses besoins en rapport avec ses ressources ; mais l'on n'y parvient pas, parce que c'est contre la marche naturelle des choses : le travail est resté en arrière, c'est sa production qui doit être mise à hauteur, pour fournir aux besoins modernes.

Si, au début, nous avons vu la fabrication ménagère reconnaître la supériorité de la fabrication locale, mais déplorer sa cherté, nous voyons, aujourd'hui, la fabrication ménagère et la fabrication locale admettre le bon marché de la grande fabrication, mais dénoncer son infériorité. Les confitures des grandes épiceries, on le reconnaît, peuvent être moins chères, mais comment les comparer aux confitures délicatement faites à la maison ? Les vêtements des grands magasins de confection

sont-ils comparables à ceux du tailleur? En fait, cela peut être vrai; mais l'erreur est de croire qu'il en soit nécessairement ainsi, et que les choses doivent en rester là.

Les débuts de la machine ont donné temporairement raison à ce préjugé, et l'on en a tiré à tort un jugement définitif. Les machines ont débuté par une production à bon marché, mais inférieure. Elles se sont perfectionnées ensuite en maintenant le bon marché, et elles atteignent peu à peu en tout une supériorité écrasante sur le travail de l'artisan, à bien plus forte raison sur celui de la famille. Avec la première machine à coudre, un point parti, toute la couture se défaisait : la couture à la main était alors supérieure; mais la supériorité a passé à la machine actuelle, qui coud également à l'endroit et à l'envers un point arrêté avec une perfection et une solidité que la main ne saurait atteindre, et le bon marché s'est maintenu.

De même pour les vêtements, et en général pour les choses « toutes faites ». Au début, il y avait trois types de vêtements, petit, moyen et grand : ils n'allaient bien à personne. A meilleur marché, mais mal faits, ils laissaient voir leur origine à l'œil le moins exercé : aujourd'hui, les plus prévenus s'y trompent. On faisait autrefois les gants sur mesure : qui en porte maintenant?

De même encore pour ces « recettes de familles », ces demeurants de la fabrication ménagère, que l'on veut considérer comme intangibles parce qu'elles sont comme la dernière réserve du cher axiome : on fait évidemment mieux et à meilleur compte ce que l'on fait pour soi. Longtemps les maîtresses de maison ont déclaré qu'on ne ferait jamais les confitures à si bon compte que chez soi, et c'est par économie qu'elles les faisaient chez elles. On est bien obligé d'en rabattre aujourd'hui sur ce bon marché, mais on prouve la supériorité de la fabrication ménagère en les comparant à certaines confitures, vendues pour de l'abricot, que l'on paye moitié prix de ce qu'elles devraient valoir en sucre et en fruits. Faut-il s'étonner en ce cas de ne manger que du potiron? Mais, si on prend pour exemple la confiture d'orange qui fait en Angleterre l'objet d'une grande

fabrication réputée sous le nom de Dundee Marmelade, on sera bien obligé de constater qu'on ne la ferait pas aussi bien chez soi et qu'elle reviendrait plus cher.

En sorte que, pratiquement, on a raison de préférer aux produits de la grande fabrication, quand elle n'a pas encore atteint la bonne qualité, les produits faits chez soi, si on y tient et si on ne peut les remplacer par des équivalents; mais, théoriquement, on a tort de déclarer que la bonne qualité est impossible à réaliser ailleurs qu'à la maison; il faut s'y attendre au contraire, l'espérer, et se tenir au courant pour profiter de l'avantage dès son apparition.

Mais, objectera-t-on, que faire alors des gens qu'on employait chez soi à ces produits de famille et dont le travail ne coûte pas, puisqu'ils sont payés en tout cas? Il faut en diminuer le nombre. Il fut un temps où l'on avait intérêt à faire beaucoup de choses chez soi, la conséquence était d'avoir un personnel nombreux; l'intérêt actuel est de faire le moins possible chez soi, il faut réduire ce personnel improductif pour l'employer productivement ailleurs. Telle est la conception nouvelle en économie domestique. Elle est l'opposé de l'ancienne. Seulement, pour s'y adapter, il ne faut point faire de saut, la nature n'en fait pas; il suffit de se retourner et de faire face en avant, au lieu de marcher en regardant en arrière.

Cette grande fabrication, qui rappelle sous tant de rapports les caractères de la spécialisation commerciale de la culture que nous avons reconnue comme une nécessité actuelle, correspond — nous l'avons entrevu et nous le verrons plus tard en détail — au grand commerce remplaçant le petit commerce local. C'est un fait incontestable : depuis que le monde existe, jamais la fabrication n'a présenté un pareil développement, ni donné lieu à des groupements aussi considérables. La fabrication en grand, et en grands ateliers, peut rencontrer encore certaines répugnances, à cause des préjugés que nous avons vus. Elle a cependant triomphé partout. Dire que le dix-neuvième siècle a été marqué par une grande révolution

industrielle, qui est toute en ce sens, c'est être d'accord avec tout le monde.

Et pourtant notre culture est restée la culture ménagère intégrale en petits ateliers! Comment la fabrication, qui naît de la culture et en suit le développement, l'a-t-elle précédée dans ce mouvement? C'est que la grande fabrication ne provient pas de notre petite culture; elle ne saurait en provenir. D'où provient-elle donc?

La fabrication naît, ne l'oublions pas, non seulement de la culture, mais de tous les travaux d'extraction.

Voyons donc quels sont les produits qui ont donné naissance à notre grande industrie et le régime sous lequel se trouvaient leurs travaux d'extraction respectifs.

La grande fabrication provient :

1° *De la grande exploitation des mines.* — Prenons le fer pour exemple. Le Creusot n'a pu se développer au point d'occuper la population d'une ville entière que par suite de l'exploitation en grand des mines de fer qui lui fournissent d'énormes quantités de minerai et l'exploitation en grand des mines de houille qui lui fournissent tout le combustible qu'il réclame. Ce n'est pas par la multiplicité des petits hauts fourneaux de jadis que s'est développée la fabrication du fer, et ce n'est pas par la masse des petites mines locales exploitées un peu partout jadis, actuellement abandonnées, que le Creusot est approvisionné. C'est la grande mine qui a permis la grande fabrication.

2° *De la grande exploitation de produits de simple récolte.* — Comme grande fabrication provenant de produits de simple récolte, nous trouvons par exemple, sur les côtes de l'océan, les fabriques de conserves de sardines. Qui les fait naître? Ce n'est pas la masse des petits pêcheurs du littoral, qui demandent à la mer, au hasard de la pêche, une consommation variée pour eux-mêmes et vendent le surplus de leur approvisionnement, mais ce sont les grandes entreprises de pêche spécialisée, qui ne visent que la sardine et n'envoient leurs bateaux que sur son passage, en méprisant les autres habitants des mers.

3° *De la culture en grand.* — Les produits provenant de la

culture ont bien donné naissance à de grandes fabrications, mais nous remarquons que :

a. Ce sont d'abord des *spécialités* agricoles et étrangères. Les principaux produits de culture qui ont développé notre fabrication sont des produits d'*importation*. Et pourquoi avons-nous avantage à les faire venir de loin? C'est parce qu'ils proviennent de spécialisations commerciales. Ils sont exploités en grand. Ce ne sont pas nos laines, mais les laines des spécialisés australiens, qui ont développé la fabrication des lainages; ce ne sont pas les peaux de nos animaux de ferme, mais celles des grands troupeaux de *ranches* du Paraguay, qui ont donné naissance aux grandes tanneries. La laine inférieure de nos moutons, les rares peaux de nos bœufs n'y auraient pas suffi. La grande fabrication de produits naturellement étrangers à notre sol, s'est même développée chez nous : le coton, la soie, par exemple; mais il ne s'est pas développé de grande fabrication des produits de notre petite culture.

b. Des spécialités de notre culture. — Notre culture produit bien certaines grandes fabrications, mais ce n'est pas notre culture ménagère intégrale, c'est la culture commerciale, spécialisée, la culture en grand qui les produit. Tels sont les sucres de betteraves, les vins de Champagne, ceux du Midi, les eaux de vie de Cognac, d'Armagnac, etc.

c. De certains produits arrachés enfin à la culture ménagère, mais qui alors achèvent sa ruine. — Si, à la longue, une grande fabrication de beurrerie, par exemple, a pu se développer dans un pays de culture ménagère, elle n'en provient pas normalement; elle le dépouille malgré lui et sans compensation, nous l'avons vu, d'une de ses sources de profit, ou bien elle le fait passer à la culture commerciale, comme l'ont fait certaines laiteries et fromageries dans les Alpes. Le paysan tend à devenir spécialisé, producteur de lait.

Les produits normaux de notre culture intégrale, c'est-à-dire ce surplus que le paysan apporte sur le marché après avoir prélevé sa consommation, ne sont pour rien dans ce développement de la grande fabrication, elle ne les utilise même pas :

ils lui sont contraires, parce qu'ils sont trop inférieurs, trop disséminés en petits paquets, pour que le fabricant puisse les réunir sans gros frais d'intermédiaires et de transports et qu'il ait avantage à le faire. Il préfère s'approvisionner en grand, et en qualité supérieure, à l'étranger. C'est la possibilité de le faire qui a donné naissance à notre grande fabrication. Quand elle n'a pas rencontré cette facilité, elle ne s'est pas développée. La meunerie est restée longtemps une petite industrie locale; chaque commune avait son meunier. La grande meunerie est née des importations d'Amérique et de Russie; les petits meuniers sombrent.

Ainsi donc, la culture ménagère intégrale non seulement n'a pas développé la fabrication comme il le fallait, mais elle est tellement en opposition avec le développement que celle-ci a su prendre en s'adressant à l'étranger, qu'elle ne peut lui faire accepter ses produits. Ils continuent à alimenter de petites industries qui ne sont pas en harmonie avec les besoins actuels et qui périclitent et disparaissent, dès qu'une spécialisation commerciale agricole permet à quelque grande industrie correspondante de se développer.

En fin de compte, et c'est là l'objet de nos recherches, la spécialisation commerciale de la culture non seulement s'accorde avec l'état actuel de la fabrication, mais elle est depuis longtemps réclamée par lui.

Notre fabrication, fille de la culture étrangère, demande à notre culture, qui eût dû être sa mère, de ne pas du moins entraver son développement.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

IX.

LE FRANC (1).

(QUATRIÈME PARTIE)

Nous avons vu le pouvoir de l'émigrant franc commencer avec une organisation toute particulière de son domaine. La familia esclave et le colonat romains ont fait place au servage saxon, complété par la combinaison du fonds servant et du fonds servi.

Dans ce régime, le personnel du domaine est puissamment lié, en fait, au domaine et au maître du domaine : là est la force de l'émigrant franc, sur son domaine et à la tête du personnel de son domaine.

Avant d'aller plus loin, notons bien cette caractéristique du domaine à famille particulariste : c'est par le domaine que s'établissent les liens des personnes entre elles, tandis que, dans le régime patriarcal, c'est à l'aide des liens directement établis entre les personnes que s'organise le domaine.

En effet, les seuls liens directs que la famille particulariste garde entre les personnes, dans son système d'indépendance, sont ceux-ci :

1° Les liens du mari et de la femme : ils sont assurés par le libre choix que le mari fait de sa femme pour les seuls mérites personnels de celle-ci.

(1) Voir l'article précédent, avril 1901. *Science Sociale*, t. XXXI, p. 315.

2° Les liens des parents avec les enfants non adultes : ils sont assurés par la dépendance naturelle de l'enfant et par l'avertissement péremptoire que les discours et les faits quotidiens lui donnent, d'avoir à profiter solidement de l'éducation pour ne pas succomber dans la nécessité de se tirer seul d'affaire à l'âge adulte.

Quant aux liens entre adultes, sauf le mariage, il n'en existe pas de directs. Il y a bien les associations volontaires, mais elles sont restreintes dans leur objet et transitoires.

Ces réserves faites, l'adulte n'a d'attache assurée et ferme qu'avec la terre : tel est le régime de la famille particulariste, et tel est le caractère de son domaine.

Nous avons constaté, dans notre précédente étude, la force supérieure des liens établis entre les personnes par le domaine. Mais, pour fort que soit le pouvoir de l'émigrant franc sur son domaine, il a une infériorité à l'égard de la truste mérovingienne : ses ressources se bornent à ce que le domaine fournit en hommes et en biens. C'est solide, mais c'est court.

La truste mérovingienne est faible par son principe, par les liens purement personnels sur lesquels elle repose ; mais nous avons vu l'étendue de ses ressources : son personnel est indéfini, son royaume est immense et se dilate. En présence d'une puissance adverse comme celle-là, il faut à l'émigrant quelque chose de plus que dans la Plaine Saxonne pour assurer son indépendance. Son domaine à la saxonne n'en pose que les premières assises. Il faut du nouveau. Nous allons en voir.

Il n'y avait, semble-t-il, qu'une coalition des propriétaires qui pût vraiment assurer l'indépendance des domaines en face de la puissance extensive de la truste. Mais, si cette coalition s'était fondée sur le même principe que la truste, sur l'association directe des personnes, elle aurait couru précisément les mêmes risques que la truste. Et c'est ce qui s'est vu. A toute occasion, sous les Mérovingiens, on voit les habitants d'un pagus, d'une région plus étendue, ou même d'un des royaumes francs, et à leur tête les plus riches propriétaires, se prononcer en masse pour un parti ou pour un autre, soutenir un compéti-

teur du pouvoir ou un autre, pousser à une guerre ou s'opposer à une autre, se venger d'un impôt ou se refuser à un autre; mais ces ligues se dissolvent aussi aisément qu'elles s'étaient formées : elles ne constituent pas une association plus ferme que le clan.

Aussi, n'est-ce pas sur ce principe des liens personnels que s'est faite la coalition des propriétaires francs. Elle s'est faite, comme les premières des institutions franques, au moyen des droits sur la terre. Et sa force a été irrésistible.

Nous allons assister au développement de ce curieux spectacle, où le régime social apporté des rivages de la Mer du Nord, et que représente l'homme appuyé sur son seul domaine, achève de se montrer à plein et se substitue complètement dans l'Occident aux régimes sociaux connus jusque-là.

S'il est vrai que les terres riches du Bassin Rhénan et de la Gaule avaient donné à la truste une extension qu'elle n'aurait jamais pu prendre sur les terres pauvres de la Plaine Saxonne; il faut dire aussi que ces mêmes terres riches apportaient un changement considérable au domaine du particulier. Les terres pauvres, la médiocrité des subventions familiales, l'exiguité du territoire avaient maintenu essentiellement, dans la Plaine Saxonne, le petit domaine. Les terres riches, l'abondance du butin, la ressource des situations transitoires lucratives, l'immensité du territoire ouvert à la famille particulariste par les expéditions des bandes franques ou des armées mérovingiennes, créaient aisément pour l'émigrant franc le grand domaine. Voilà le point de départ du « nouveau ».

Déjà nous avons vu l'influence du grand domaine se manifester d'une façon caractéristique. Si Tacite a été exact, il faut croire que, dans la Plaine Saxonne, la tâche du serf se déterminait par une quantité à produire : « *Modum frumenti, aut pecoris, aut vestis, dominus, ut colono, injungit, et servus hactenus paret.* » *Germania*, XXV. « Le maître fixe, comme à un colon, la quantité de blé, de bétail ou d'objets de vêtement à fournir : à cela est réglée la tâche du serf. » Ce mode de réglementation du travail se conçoit avec un petit domaine à production invariable. Mais, au temps des Mérovingiens, dans les recueils d'actes de pro-

priété, qu'on appelle polyptyques, apparaît, avec l'institution du fonds servant et du fonds servi, un régime de *corvées* — non plus de *fournitures* — qui était imité du règlement saxon à la tâche. Tel manse servile devait, par exemple, « *la façon* d'un arpent de vigne ». Ce n'était pourtant là encore qu'un régime approprié à une culture qui ne varie pas. Mais c'était un acheminement à une modification plus profonde.

A côté de ce genre de corvée, une autre est inscrite au compte du même manse, et c'est elle qui manifeste la transformation apportée au système franc par le grand domaine et la grande culture : « Ce même manse, est-il dit, doit *trois journées* de travail *par semaine* ». C'est évidemment la plus grosse part du travail, et elle n'est plus réglée ni à la fourniture, ni à la façon, mais *à la journée*. La raison en est, qu'en étendant le domaine, on est passé à des nécessités nouvelles et indéfinies de travail, qui ne peuvent plus se déterminer par un objet fixe. A partir du défrichement, qui va progressant, quelle série d'améliorations et de remaniements n'amène pas la grande exploitation du sol! Dans cette évolution, on ne pouvait assurer au serf une condition constante, qu'en déterminant le temps de son travail : et c'est le biais qui est pris par les grands propriétaires dans les actes de fondation, de donation ou de transmission héréditaire de leur domaine.

Une autre conséquence immédiate de ce passage du petit domaine au grand, de la petite culture à la grande, c'est le développement des aptitudes patronales chez les émigrants francs capables. La sélection va devenir intense. La diversité des situations va s'accentuer et se multiplier. Aussi voit-on des Francs dans les conditions de fortune les plus différentes et les plus opposées. Il y en a de riches en terres comme des princes ; il y en a de pauvres jusqu'à se faire serfs. Les historiens se sont étonnés de ce phénomène chez une race conquérante et dominatrice, ou même ils l'ont méconnu ; mais il n'a rien que de naturel.

Les plus avisés des Francs purent donc se faire rapidement de splendides domaines.

Mais ces grandes exploitations ne se dirigent pas par un homme tout seul ; il lui faut des auxiliaires.

Les Francs n'admettant pas le *villicus,* intendant esclave, ni le cortège détestable des affranchis, ne songèrent à prendre leurs auxiliaires dirigeants que parmi les hommes libres. Ce sont ces hommes libres que nous avons rencontrés sur le domaine, quand nous avons vu l'interdiction faite aux comtes, par les lettres d'immunité, de se mêler ni des serfs du domaine, ni des hommes libres *qui y habitent.*

La condition de ces hommes libres constitue, chez des gens venus de la Plaine Saxonne, une situation évidemment insolite et nouvelle. Ce sont des hommes libres étrangers à la famille du propriétaire et sans domaine à eux. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ne voie pas cette situation se dessiner nettement, dès l'arrivée des Francs, comme celle du serf. On la constate, mais on la définit mal : c'est qu'elle se fait par tâtonnement.

Telle est la raison de l'origine obscure, en apparence, des *Vassaux* et de tout ce qui regarde la *Vassalité.*

Cependant, dès l'origine, le nom qu'on donne de préférence à ces hommes de condition particulière, est celui d'où semble bien dériver le mot latinisé *Vassus :* on les appelle des Hôtes, *Gasts* en langue saxonne. Les chartes et les historiens traduisent ce mot germanique par *Ingenui commanentes,* ou encore par *Accolæ,* etc., tous synonymes d'*hôtes.* « Il existait sur chaque domaine, dit Fustel de Coulanges, tout un petit peuple. On y trouvait en premier lieu des serfs, les uns nés là, les autres achetés, etc... Au-dessus de ces catégories d'hommes, il existait ordinairement, sur le domaine, quelques hommes libres, *ingenui,* qui y étaient établis à titre d'habitants, *accolæ,* ou à titre d'hôtes, *hospites* (écoutez bien ceci) : *avec la jouissance d'un lot* qu'on appelait *hospitium.* Les uns étaient comme des fermiers de la terre (c'est-à-dire qu'ils payaient une certaine redevance en plus des services libéraux qu'ils rendaient sur la terre, comme certains serfs payaient une redevance en plus des corvées) ; les autres en étaient de simples habitants, *commanentes* (c'est-à-dire ne payaient pas de redevance) ; mais tous, entrés

libres sur le domaine, y subissaient forcément *une sorte de dépendance* à l'égard du propriétaire et devenaient *ses hommes*. » Voir Beauchet, *Organisation judiciaire à l'époque franque*, p. 435.

Remarquons bien tout ceci :

1° Oui, ils devenaient « *ses hommes* »; et malgré leur titre d'*ingenui*, de *franci*, qu'on leur donne partout et qui ne souffre aucune difficulté, aucune restriction, on comprend très nettement qu'ils n'étaient pas sur le domaine pour rien, mais « *pour des services d'homme libre à y rendre* ». Le fait est très clair par toute la manière dont on parle d'eux et dont on les fait figurer à la suite du Dominus ou Senior, le grand propriétaire. Celui-ci a bien, comme le dit Fustel de Coulanges, « deux séries de gens *qui lui sont attachés par le domaine* », des hommes libres, qu'on appelle simplement « *ses hommes* », et des hommes serfs, qu'on appelle simplement « *ses serfs* ». Voici à ce sujet une formule des plus explicites: c'est une lettre d'immunité : « *Jussimus, ut nec comes, nec ullus judex publicus, in eosdem terminos, ad homines ejus, tam ingenuos quam servos, ibidem habitantes, distringendos ingredi præsumat* ». Beauchet, *Organisation judiciaire à l'époque franque*, p. 472.) « Nous avons ordonné que ni comte, ni aucun officier public n'entreprenne d'entrer dans lesdites limites pour y inquiéter *ses hommes* (les hommes du seigneur) *tant libres que serfs*, qui y habitent ». Libres et serfs sont « ses gens, ses hommes. »

2° Les hommes qui remplissent sur le domaine des services d'hommes libres ont dans le domaine une tenure, une concession de terre, dont le nom le plus habituel est *hospitium*, hôterie : voilà bien le procédé, déjà appliqué aux esclaves, qui commence à s'essayer pour le serviteur libre. Et cette tenure a tous les caractères d'une institution en formation, d'une chose à l'essai: elle n'a rien de très ferme ni de très défini. C'est une situation de fait, plutôt qu'un droit réglementé. Le servage lui-même avait subi quelques retouches, avant le moment où nous l'avons vu devenir un droit précis et ferme, par la charge imposée à l'héritier de maintenir, telles qu'elles étaient établies, les relations des serfs avec la terre. L'*hospitium* était une tenure un peu à

volonté. Il fallait que ce fût ainsi, puisque, d'une part, on avait affaire à un homme libre, qui ne pouvait être contraint ni retenu malgré lui, et, d'autre part, le genre de service qu'on exigeait de lui était de ceux dans lesquels il est délicat de savoir jusqu'à quel point un homme continuera à se montrer utile, à se tenir à la hauteur, à répondre au besoin.

L'*hospitium* était donc une concession de terre, qu'il était permis d'abandonner, s'il plaisait de se défaire de la charge qui y était attachée. Parallèlement, cette concession pouvait être reprise par le propriétaire, si la charge n'était plus remplie à son gré par le concessionnaire. C'était là le principe. Mais toutes sortes de conventions, adaptées à la nature des gens auxquels on avait affaire, à la nature des services en question, modifiaient indéfiniment l'*hospitium*, quant à sa composition territoriale, quant à ses charges, quant à sa durée. On trouve, dans les actes, des tenures d'hommes libres de tous genres. Il pouvait y avoir une telle variété de gens et de services! N'y avait-il pas, entre autres, le service religieux qui était assuré sur le domaine même par des biens affectés à la chapelle, par des biens affectés aux chapelains? Ces grands domaines équivalaient à des paroisses.

Il y avait donc des droits et des charges spécialement déterminés pour chaque *hospitium*. Dans les actes de donation ou de transmission de ces domaines, on voit, à côté des manses serviles, figurer sous des noms tantôt spéciaux, tantôt génériques, une quantité de tenures dites libres, *ingenuiles*, résumées souvent par ces mots ou leurs analogues : « *Omnia tenementa ad eumdem fundum pertinentia.* » Ces « hôteries » sont cédées avec leurs « hôtes » tout comme les manses serviles avec leurs serfs. Restait à l'hôte, en pareil cas, à savoir s'il lui plaisait ou non de demeurer là, et au nouveau propriétaire à savoir s'il lui plaisait ou non de garder son hôte. Mais ce qui est certain, c'est que le contrat fait avec l'ancien propriétaire subsistait et réglait les conditions dans lesquelles on pouvait, de part et d'autre, se séparer.

En résumé, suivant les temps, suivant les lieux, suivant l'importance des domaines, apparaissent des tenures libres variées. Probablement, elles étaient bien définies dans chaque cas parti-

culier; mais il n'y avait pas de forme généralement adoptée.

Néanmoins, le nom d'*hospitium* doit être retenu comme appellation générale de toutes ces variétés de tenures libres :

1° Parce qu'il a été suggéré par le terme germanique *Gast*, hôte, qu'on trouve rapproché de l'idée de servage dès le commencement de l'époque franque pour désigner des hommes qui, tout libres qu'ils sont, appartiennent à quelqu'un, encore que ce soit à un titre relevé. C'est de ce même terme *Gast* que paraît être sortie finalement l'appellation de *Vassus*, vassal. Ainsi, par les termes mêmes, la suite des faits est bien saisissable, de la tenure en *hospitium* à la tenure en *vassalité*.

2° Parce que l'*hospitium*, parmi les régimes de tenure libre, est le premier dénommé dans les documents. Ceci tient à son analogie avec un contrat romain : le rapprochement entre la tenure du *gast* et le domicile de l'*hospes* romain s'est fait tout naturellement, les noms et les conventions ayant des similitudes. Mais l'*hospes* romain ne jouait en rien le rôle du *gast* franc auprès du maître du domaine. L'erreur de ceux qui font venir des Romains les institutions franques portant un nom romain, est naïve. La langue romaine a prévalu à cause de ce qui s'est passé en Neustrie : nous l'avons vu. Il a donc fallu traduire les termes francs. Quand on traduit des choses nouvelles, c'est par des analogues. Mais, parce qu'un mot est transporté d'une institution à une institution analogue, il ne s'ensuit pas que les deux institutions n'en fassent qu'une et sortent l'une de l'autre. Il est même fort à propos de discerner la diversité de leurs origines, quand le terme ne répond pas dans sa seconde application à ce qu'il représentait dans la première. Or, c'est ce qui arrive ici. Le *gast* chez les Francs ne répond pas à la condition sociale et au rôle qu'avait l'*hospes* chez les Romains, où il n'était qu'une sorte de petit locataire sans bail, sans importance. L'analogie se borne donc au sens fondamental du mot hôte, qui est très vague et très large, et à la révocabilité de la tenure dans les deux institutions. De l'*hospes* romain au vassal du moyen âge, le rapport est insaisissable, tandis que le rapport est des plus visibles et des plus directs, des plus historiques, entre les « *homines ingenui*

commanentes in fundo » et les vassaux. C'est que les « *homines ingenui commanentes in fundo* » ne procèdent pas des *hospites* romains, et là se fait l'hiatus entre les deux genres d'*hospitium*.

Voilà donc les commencements de la tenure libre.

Mais notre émigrant capable une fois bien pourvu de ces aides, hommes libres, qui répondent à ce qu'on appelle en science sociale les Auxiliaires du Patronage, comment va-t-il pouvoir les soustraire à l'action du Comte?

Pour les travailleurs manuels, cela lui avait été tout simple; il les avait fait entrer dans la condition servile, et, de ce fait, le Comte n'avait eu plus rien à y voir, ni selon le droit barbare, ni selon le droit romain, car les esclaves étaient exclus de l'armée et justiciables de leur maître. Mais les hommes libres?

Voyons d'abord comment ils ont été soustraits au service militaire.

Sans doute, les levées en masse s'efforçaient d'atteindre le plus d'hommes libres qu'il était possible. Mais comme ce genre de recrutement suppose l'absence d'organisation militaire, on ne fournissait pas aux gens qu'on levait les moyens de se nourrir. Ils devaient vivre de pillage. Aussi ne pouvait-on les lever que sur les confins de l'ennemi : autrement, ils auraient pillé le pays lui-même sur toute la route. Ceci restreignait les levées en masse, quant à l'étendue. Elles se restreignaient d'ailleurs naturellement d'elles-mêmes quant à la fréquence : jamais un même pays ne se laissera lever en masse à tous coups. C'est pourquoi il fallut réserver les levées en masse pour les cas de grande invasion, comme nous l'avons déjà dit. Le reste du temps (et on sait si les Mérovingiens se battaient souvent!), il fallut lever les troupes avec choix et non plus en masse. Or, dès que ce n'est plus la levée en masse, il faut étendre le recrutement à une surface plus grande, pour avoir le nombre d'hommes voulu. Mais ces hommes auront à faire du chemin avant d'arriver aux confins ennemis, où l'on peut piller, et il faudra leur interdire de piller sur la route, en pays ami : ainsi il faudra qu'ils se nourrissent à leurs frais. Dès lors, on ne peut plus lever que les gens qui ont quelque chose. Et comme, dans

l'état économique de l'époque, il n'y avait de fortune ordinaire et constatable que la propriété foncière, on ne pouvait lever que les *propriétaires*. Ce régime de recrutement alla se régularisant autant que possible, et il se formula d'une façon authentique sous les Carlovingiens ; mais il commença dès après les premières conquêtes des Mérovingiens, qui avaient été la belle époque des levées en masse.

On aperçoit immédiatement le privilège dans lequel se trouvaient tout naturellement constitués ceux qui, hommes libres, n'étaient pas propriétaires, mais hôtes de propriétaire. Ils n'étaient pas sujets au service militaire : ils n'avaient pas de biens à eux. Quant au propriétaire lui-même, j'ai déjà expliqué qu'il partait ou ne partait pas, sauf à devoir et souvent à ne pas payer ce qu'on appelait le Ban ou l'Hériban, c'est-à-dire l'amende de soixante sous : grosse amende, mais légère après tout à un grand propriétaire, surtout quand il ne la payait pas. Je dois ajouter qu'il se faisait parfois remplacer par un de ses fils : c'était pour celui-ci le commencement de l'émigration vers un domaine à lui.

Voilà pour l'exemption militaire des hôtes.

Disons maintenant comment ils étaient soustraits à la justice du Comte.

Nous avons déjà vu que le Franc savait se servir de la truste du roi. Quand il y était lui-même passé pour s'enrichir, il était encore mieux à même d'en tirer parti par la suite. D'ailleurs, les présents, et on en voit porter beaucoup aux champs de Mars mérovingiens et dans bien d'autres circonstances, les présents étaient tout ce qu'il fallait pour avoir ses entrées. Le grand propriétaire franc se faisait donc, par la faveur, par des services rendus, par des présents, recevoir de la *Mainbour* du roi, sans engager en rien son domaine : c'est-à-dire qu'il avait le privilège, pour lui et tous ceux de sa terre, de passer par dessus la juridiction du comte, pour peu qu'elle lui fût suspecte, et d'aller directement à celle du roi. Il était, par ce même acte, constitué Avocat ou Avoué (c'est la même chose) de ceux de sa terre, c'est-à-dire qu'il était autorisé à se porter leur défenseur.

Voilà la justice du comte tournée! Celle du roi est bien loin! Les hôtes du domaine n'ont donc que le roi pour les gêner : encore leur propriétaire est-il d'office leur défenseur.

C'est par ce biais de la Mainbour que beaucoup de propriétaires arrivaient, peu à peu, à l'immunité que nous avons vue et qui leur attribuait à eux-mêmes le droit de justice sur leurs hommes libres. On conçoit bien en effet que le propriétaire, constitué Avoué de ses hommes, les jugeait par là en fait, puisqu'il les défendait bien ou mal, devant le roi, suivant qu'il voulait ou non les voir absouts. Le roi ne tarda pas à trouver tout aussi simple de les laisser juger en droit par leur défenseur. Le même phénomène se produisit exactement, dans l'Empire romain et chez les Barbares, pour le défenseur de la Cité, qui était souvent l'Évêque : ce défenseur avait le droit de porter les affaires de la cité directement au tribunal souverain et de les appuyer : on ne tarda pas à le constituer juge lui-même dans la plupart des cas; c'était plus court.

Poursuivons. Les *petits propriétaires*, à moins qu'ils fussent très pauvres, devaient le service de l'armée et ils demeuraient sujets de la justice du comte. On imagine s'ils virent avec envie la situation des hôtes du grand domaine qui, pourvus d'une bonne tenure, échappaient à l'armée et à la justice comtale! En étudiant le clan celte, la clientèle romaine, nous avons dit que, dans toutes les époques troublées, les faibles s'entendaient spontanément et directement avec les forts pour s'appuyer sur eux et se défendre avec eux. C'est là la *Recommandation*. Cette recommandation prend seulement des moyens différents et mène à des résultats différents suivant ce qui se trouve à sa disposition. Or, ici, il fallait choisir entre le comte et le grand propriétaire, il fallait avoir la faveur de l'un ou de l'autre. Mais celle du grand propriétaire était la seule sûre, la seule stable, parce que lui ne bougeait pas, son domaine ne décampait pas, et il avait un héritier auquel il léguait les hôtes : le comte, au contraire, était constamment changé et ne choisissait pas son successeur. A partir du moment où la situation des hommes libres du grand domaine fut ce que nous avons dit, les petits

propriétaires qui, jusque-là, n'avaient aspiré qu'à la truste comtale pour arriver à la truste du roi, tournèrent rapidement le dos et s'adressèrent aux grands propriétaires.

Le coup était fait : la féodalité commençait en principe; le grand propriétaire avait battu la truste sur toute la ligne.

Il n'y a plus qu'à suivre l'histoire du mouvement : le mouvement est décidé. La stabilité du domaine fait sa force contre l'instabilité de la truste. Là est le secret, là est la supériorité de l'ordre social nouveau.

La forme de la recommandation nouvelle était toute trouvée. Le petit propriétaire n'avait qu'à changer le titre de sa possession, c'est-à-dire qu'il cédait en toute propriété son bien au grand propriétaire, et celui-ci, par des combinaisons amiables, le lui rendait, non en propriété, mais en hôterie, comme une tenure d'homme libre : il était devenu, lui petit propriétaire, le *Gast*, le *Vassus* du grand propriétaire.

On conçoit combien cette nouveauté changeait la condition des premières tenures libres, des *hospitia* proprement dits : cette tenure nouvelle ne pouvait pas, en réalité, être révocable, puisqu'elle n'était, après tout, qu'une forme déguisée de la propriété du teneur. Voilà donc des tenures libres qui vont aller se multipliant et qui ont toutes le caractère net de tenures à perpétuité.

Dans les commencements, mille formes sont prises pour donner à cette perpétuité les apparences d'un bon vouloir du grand propriétaire; mais le résultat est positif, ces tenures-là sont héréditaires. Ainsi les hommes libres du domaine sont, comme les serfs eux-mêmes, attachés à perpétuité au domaine. Leur seule différence avec les serfs, après celle de leurs emplois non serviles, de leurs services libéraux, est qu'ils sont libres de quitter le domaine, mais en lui laissant leurs biens : ce qui rend la chose difficile.

En voilà une coalition formidable! Et formidable parce qu'elle est fondée, non sur des liens personnels, mais sur le domaine, sur des concessions de terre. En voilà, une création à la saxonne! Comme tout cela se suit et se ressemble!

Un genre de grand domaine qui eut le plus grand succès,

dans ce mouvement de recommandation que nous appellerons terrienne, ce fut le domaine des Églises et des Abbayes.

En principe, ces domaines là n'avaient pas d'autres droits que ceux que nous avons vus acquis par les grands domaines laïques. Ils provenaient d'ailleurs en bonne partie de donations laïques franques, à charge de conserver la terre avec son organisation. Mais, en fait, ils offraient des garanties très particulières : 1° Ce qui leur appartenait était protégé par les censures ecclésiastiques ; 2° Les immunités étaient plus libéralement accordées, à cause de la condition spéciale des Clercs, et elles s'étendaient cependant à tout le domaine ; 3° Les Évêques et Abbés (sauf les interventions abusives du pouvoir royal multipliées à partir de Charles-Martel) étaient des maîtres choisis avec certaines précautions canoniques et inspiraient une confiance particulière.

La recommandation aux domaines ecclésiastiques avait une forme préférée, celle du *Précaire*, c'est à dire de la location. Celui qui donnait son bien à l'Église, et le reprenait en tenure, s'engageait à un petit prix de louage. Ceci se comprend à raison du droit canonique : ces biens, ainsi cédés, et rétrocédés en vue de la recommandation, n'étaient évidemment pas destinés au culte, ni à ses ministres, ni aux pauvres; néanmoins, comme c'étaient là les destinations des vrais biens de l'Église, l'usage était de ne laisser jouir personne d'un bien mis sous le nom de l'Église sans qu'il remplît une fonction ecclésiastique, ou sans qu'il payât sa jouissance au profit du culte et des pauvres : le Précaire remplissait cette dernière condition.

La recommandation aux Églises allait un tel train que Chilpéric II disait : « Notre fisc est devenu pauvre (l'impôt ne rendant plus), les richesses sont passées aux églises; les Évêques seuls règnent ; l'éclat de notre trône a disparu et les Évêques des cités en sont investis ». Et Dagobert commençait à dépouiller ouvertement les églises, en professant qu'elles doivent être pauvres.

Franchissons une nouvelle étape. Il est clair qu'à ce train des choses l'office des comtes baissait terriblement. Leur grand revenu, c'était les amendes pour condamnation en justice, desquelles ils touchaient les deux tiers; c'était les confiscations

de petites propriétés, qu'ils trouvaient d'excellentes raisons de prononcer; c'était les exactions de tous genres, qu'ils pratiquaient à l'égard des faibles; c'était les impôts, dont ils s'arrangeaient pour garder une bonne partie. Or, devant le pouvoir et les immunités des grands propriétaires, plus de tout cela : ni justice, ni confiscation, ni vexations, ni impôts qui ne fussent contrecarrés, empêchés. Aussi, les gens de la truste du roi demandèrent-ils désormais, en récompense de leurs services, non pas tant des titres de comte que des terres, pour en avoir le revenu, meilleur que celui des fonctions comtales. C'est alors qu'on voit les Mérovingiens se dépouiller rapidement de leurs immenses biens, des biens du fisc, et les donner à leurs fidèles. Et bientôt ils n'ont plus d'autre ressource que de confisquer en masse les biens ecclésiastiques pour satisfaire leurs gens. Mais en donnant leurs biens, ou ceux des autres, les rois s'avisèrent de modifier leur ancienne manière de procéder à cet égard.

A l'origine de la monarchie, s'ils donnaient, c'était en toute propriété. Quelquefois cependant, c'était simplement la jouissance à vie, ce que nous appelons l'usufruit : mais ceci beaucoup plus rarement. Souvent, ceux qui avaient reçu la pleine propriété à perpétuité, ou leurs enfants après eux, se tournaient contre le roi. C'est dans ce cas seulement que le roi se croyait permis de reprendre son bien, encore que rien ne parût avoir été stipulé à cet égard. Instruits par ces revirements du dévouement, les rois, quand ils multiplièrent forcément leurs donations, eurent la prudence de ne plus les faire ordinairement qu'à titre d'usufruit, ce qu'on appelait bénéfice, *beneficium*, jouissance, sauf à prolonger l'usufruit aux descendants s'ils étaient contents d'eux comme de leurs pères. C'est là ce qui fait apparaître vers la fin de la royauté mérovingienne cette énorme quantité de *Bénéfices*.

Les Bénéficiers étant ainsi, non des donataires, mais des gens du domaine du roi, auraient dû logiquement être exempts du service militaire, à moins qu'ils n'eussent des propriétés personnelles. Les rois, et surtout les ancêtres et les premiers des Carlovingiens, mirent à cela bon ordre et assimilèrent, pour le service militaire, leurs bénéficiers aux propriétaires.

Mais avançons encore. Les bénéficiers du roi se mirent, à tout hasard, à concéder des parties de leur bénéfice à des hommes à eux : concessions qui ne pouvaient durer que ce que durerait leur bénéfice. Ces sous-bénéficiers étaient bien appelés à l'armée, d'après ce qui vient d'être dit ; mais celui qui leur avait fait cette sous-concession prétendait qu'ils étaient « ses hommes », et, puisque le prince les contraignait d'aller à l'armée, ils ne devaient y aller que sous le commandement de leur maître, non sous celui du comte, ni sous celui du prince. Il fallait bien demeurer maître de ses hommes, et ne pas les voir s'armer contre soi ! Le temps n'était plus où les rois pouvaient résister à une volonté aussi capitale et aussi résolue des grands bénéficiers, unis aux grands propriétaires, qui avaient eux-mêmes adopté le bénéfice comme une forme de recommandation et qui avaient aussi leur peuple de bénéficiers à tenir sous eux. Cette fois, la féodalité militaire était faite. L'immense majorité des hommes libres, s'ils allaient à l'armée, marchaient derrière leur grand propriétaire ou derrière leur grand bénéficier, et non derrière le comte, ni derrière le roi, quand même ils allaient se battre pour le roi.

On voit ce fait éclater dans les *conventus*, grandes convocations des principaux personnages sous les derniers Mérovingiens. Les *Seniores*, les Seigneurs, ces grands propriétaires ou bénéficiers, y viennent à la tête d'hommes à eux, armés, enrégimentés, qui n'obéissent pas au roi ; et ces hommes, on les appelle *Vassi*, vassaux : le nom est déjà tout fait. (Voir Fustel de Coulange, *Monarchie franque*.)

Ainsi, le roi se trouvait seul en face d'un petit nombre de grands propriétaires et de grands bénéficiers, qui tenaient tout son peuple sous eux et qui le tenaient en armes. Le domaine avait vaincu, le domaine était maître, c'est par le domaine qu'on régnait !

Les appellations qui répondent à cette situation sont aisées à comprendre. Les terres tenues en pleine propriété étaient des « Aleux », c'est-à-dire des terres héréditaires. Leurs propriétaires étaient simplement des « Sujets » du roi, c'est-à-dire qu'ils n'étaient liés à lui par aucun lien spécial. Les terres tenues en tenure libre, mais à vie seulement, sous toutes sortes de conventions cons-

tituant des charges à l'égard du domaine, étaient des « Bénéfices ». On étendait à ceux qui en jouissaient le titre de « vassaux du domaine ». Si le domaine, sur lequel était établi le bénéfice, était domaine du roi, ils étaient « vassaux du roi », et non pas seulement ses sujets. Si le domaine était à un propriétaire particulier, ils étaient vassaux de celui-ci, qui s'appelait « Senior, Seigneur ».

Les grands propriétaires devaient donc marcher au commandement du roi en qualité de sujets ; les grands bénéficiers, en qualité de vassaux. Mais la différence était nominale, parce que les bénéficiers du roi n'étaient pas de petits bénéficiers, qui fissent au roi une troupe nombreuse immédiatement sous ses ordres ; c'étaient de grands bénéficiers, qui se présentaient à la tête de leurs vassaux à eux (de ceux auxquels ils avaient concédé des petits bénéfices sur le grand bénéfice), et ces quelques grands bénéficiers faisaient la loi au roi, tout comme les grands propriétaires.

C'est à partir de ce moment que la Vassalité apparaît comme un service militaire, caractère qu'elle n'avait pas eu d'abord, comme nous l'avons vu : mais ce service est dû *au propriétaire*.

L'intérêt qu'on attacha à ce service militaire, dès qu'il devint ainsi l'instrument décisif de la puissance des particuliers, des seigneurs, fit que ceux des vassaux qui étaient encore exempts, par diverses causes, du service militaire, passèrent au second plan, et que le titre courant de Vassal indiqua un vassal avec service militaire.

Que restait-il des Comtes? Il n'y avait plus d'office de comte possible en dehors des grands propriétaires et des grands bénéficiers : ceux-ci avaient absorbé, dans leurs domaines, tout le territoire, tout le peuple, toutes les fonctions!

Le titre de Comte, ou de Duc, ne pouvait plus se donner qu'à de grands propriétaires ou de grands bénéficiers, dont la condition n'était pas changée pour cela : ils n'étaient, en réalité, Comtes ou Ducs que sur leurs propres domaines, et ils l'étaient tout aussi bien sans ce titre.

Ainsi : annihilation du roi et annihilation des comtes par les propriétaires ou bénéficiers de domaines.

Voilà le fait consommé.

Tel est l'aspect bien connu, et maintenant bien compris, de la décadence mérovingienne.

Elle ne tarda guère à se produire, car elle était, en vérité, achevée moins de deux siècles après que Clovis avait triomphalement installé la truste romano-germanique à Paris. L'émigrant franc, qui avait alors lâché la truste pour s'installer sur un domaine, n'avait pas depuis perdu son temps!

Néanmoins l'émigrant ne s'arrêta pas en si belle route. Et, dans le siècle suivant, il se donna deux luxes :

1° De convertir la jouissance, censée à vie, des bénéfices, en jouissance carrément héréditaire et perpétuelle;

2° De convertir les titres, censés révocables et personnels, de comte et de duc, en titres héréditaires et perpétuels, attachés au domaine de celui auquel on les avait une fois accordés.

Parmi les grands propriétaires ou bénéficiers qui marchaient vers ce but, il y en eut un qui, avec un éclat sans pareil, alla du premier coup jusqu'au bout, les autres continuant d'ailleurs chacun leur poursuite particulière.

Ce fut le plus grand propriétaire et bénéficier d'Austrasie. Il avait, bien comptés, plus de cent domaines (et quels domaines!) dans la vallée du Rhin; il en avait encore de tous les côtés dans le royaume, jusqu'aux Pyrénées.

Il avait là un moyen suffisant de rendre héréditaires dans sa famille les deux plus hauts titres du royaume : celui de Duc d'Austrasie et celui de Maire du Palais. Et c'est ce qu'il fit.

Il s'appelait Pépin de Landen, du nom de son domaine favori.

Son descendant à la quatrième génération pensa qu'il n'était pas plus difficile de prendre le titre même de roi.

Et c'est ainsi que Pépin le Bref, héritier associé du plus grand propriétaire d'Austrasie, personnifia en lui la triomphante victoire de l'Emigrant Franc et de son Domaine sur le Guerrier mérovingien et sa Truste.

Henri de Tourville.

(*La suite au prochain numéro.*)

UN

ESSAI DE RÉVOLUTION BOURGEOISE

AU XIVe SIÈCLE

Les hasards d'un changement de logis ont remis sous mes yeux, récemment, une brochure publiée il y a près de quinze ans par un professeur d'histoire, M. J. Tessier, sous ce titre : *La mort d'Étienne Marcel*. Je l'ai relue, elle m'a intéressé, et amené à étudier de nouveau, avec quelque détail, cette curieuse période de notre existence nationale. La série de faits qui la remplissent, mis en ordre au moyen de la méthode de la science sociale, fournit un enseignement et aboutit à des conclusions qu'il me semble utile de mettre en lumière. Je le ferai brièvement.

Rappelons d'abord les principaux éléments de la situation existante à l'époque où le nom d'Étienne Marcel surgit tout à coup de l'obscurité, pour s'inscrire dans l'histoire en caractères ineffaçables. Ces éléments peuvent être résumés de la manière suivante.

I

A ce moment, c'est-à-dire au milieu du XIVe siècle, le monde féodal tombait en ruines [1]. L'ancienne noblesse particulariste

1 Voir les belles études publiées dans cette revue par M. H. de Tourville. Elles contiennent une véritable révélation historique en même temps que sociale.

franque, après avoir longtemps protégé, dirigé, puis affranchi à prix d'argent les paysans des campagnes et les bourgeois des communes urbaines, abandonnait décidément ses anciennes traditions d'autonomie et de gouvernement local, ou plutôt domanial. Elle tournait à l'aristocratie militaire et quasi nomade, tout au moins très mobile, friande d'expéditions, d'aventures, de tournois, de luxe et de plaisirs (1). Les croisades d'abord, puis les luttes de voisinage, les invasions sarrasines, les expéditions en Italie, enfin la guerre contre l'Angleterre, avaient préparé et mené lentement cette évolution. Il en résultait un continuel chassé-croisé de chevauchées, des combats, des pillages, des dévastations, dont le menu peuple portait presque tout le poids (2). Le seigneur ne trouvait plus le loisir de s'occuper de ses domaines et de ses gens pour les diriger. Souvent, au milieu de ces conflits parfois très étendus, il n'avait pas davantage la force de les protéger. Les villes s'enveloppaient de murailles pour résister aux pillards. Mais les paysans, les gens du plat pays, comme on disait alors, devaient tout endurer, tout souffrir, et payer des deux mains (3). C'était une triste et rude époque. Chaque noble gardait encore la notion, ou plutôt la prétention de l'indépendance, sans remplir les conditions nécessaires pour la réaliser de façon normale. On n'est réellement indépendant chez soi, en effet, que quand on conduit et protège régulièrement le travail. Les seigneurs d'alors le troublaient sans cesse et en dilapidaient brutalement les fruits. De là sortait l'affreuse anarchie qui succédait à la paix prospère de la vraie période féodale, restée longtemps sans histoire, parce que, calme et laborieuse, elle n'a point fourni de matériaux aux chroniqueurs.

(1) C'est de leur grand orgueil dont ainsi sont tentés,
Bombance et vaine gloire, vesture déshonnête,
Les ceintures dorées, la plume sur la tête,
La grand'barbe de bouc, qui est une sale bête,
Les vous font étourdir comme foudre et tempête.

(*Complainte du XVIe siècle.*)

2. V. Bonnemère, *Histoire des paysans.*

3. Souvent ils devaient se réfugier dans les villes, dans des bateaux amarrés en rivière, ou dans des souterrains. Mais il y avait les surprises!

En face de cette classe en décadence, la royauté avait beaucoup agrandi et fortifié sa position, en dépit de certains reculs temporaires. Profitant du désarroi et de l'éparpillement des nobles, elle en avait abattu quelques-uns, séduit beaucoup d'autres par des dons, des titres et des faveurs. Toutefois, elle n'avait encore fait qu'ébaucher les cadres de son gouvernement. Elle n'osait ordonner que par moments, lorsque la faiblesse de ses turbulents vassaux le lui permettait. Elle était obligée à une politique compliquée et tortueuse pour maintenir son prestige, son influence. Tout était difficile pour elle au milieu de ce chaos, qui n'était plus l'ancien régime féodal, et qui n'était pas encore le nouveau régime absolutiste. Réunir des hommes d'armes pour la guerre, recueillir de l'argent pour satisfaire aux charges et au lustre de la couronne, maintenir l'ordre dans le pays, c'était là, pour celle-ci, autant de problèmes ardus, car si personne ne se trouvait plus en état de bien diriger, personne aussi ne se montrait disposé à obéir, même lorsque les intérêts du royaume l'exigeaient de la façon la plus impérieuse. N'est-ce pas d'ailleurs le propre de toute période anarchique, de manquer à la fois de forces directrices en haut, et d'esprit de discipline en bas ?

Ainsi, la noblesse ne se trouvait plus en état de conduire la nation La royauté ne s'était pas encore bien mise en mesure d'y pourvoir. La bourgeoisie, dont je n'ai encore rien dit, ne pouvait-elle aider l'une en remplaçant l'autre?

II

Depuis trois ou quatre siècles, la classe bourgeoise travaillait lentement, laborieusement, à se former. Sortie en général de la classe rurale, au moins dans le nord, elle avait commencé par se spécialiser dans les métiers de fabrication ou de commerce. En se groupant, les artisans formaient des bourgs, lieux de marché, devenus peu à peu de petites villes, rivales des antiques cités d'origine romaine demeurées debout çà et là. La vie urbaine prit dès lors un développement toujours croissant. La prospérité

temporaire des campagnes sous le régime franc amena la fortune chez beaucoup d'artisans et de commerçants, qui firent souche de bourgeois aisés.

Ces villes, les unes anciennes, les autres récentes, ne vivaient pas sous le même régime. Les cités constituées dès l'époque romaine, assez nombreuses dans le midi de la France, étaient habitées par des familles d'origine gallo-romaines, restées libres et propriétaires du sol où se dressaient leurs habitations. Elles s'administraient elles-mêmes par des consuls, ou des capitouls, assistés de conseils, sous la haute surveillance d'un agent du souverain : le comte. Dans le nord, les villes de ce type étaient beaucoup plus rares. L'invasion franque les avait parfois détruites, et toujours amoindries. De plus, les colons ruraux de race franque s'étant emparés du sol disponible, lorsqu'on voulait construire des habitations, soit autour d'un centre déjà constitué, soit ailleurs, il fallait en demander l'autorisation au seigneur du lieu et se placer sous son allégeance. Au début, ce lien fut aisé à porter. Le seigneur-patron protégeait la ville grandissante, favorisait son commerce. Mais plus tard, quand survint le déclin de la féodalité, les villes commencèrent à souffrir comme le plat pays. Le seigneur les accabla de taxes; des troupes de bandits s'organisèrent pour les piller; les ennemis firent de même. Contre les exigences des seigneurs et contre les courses des gens d'armes, les villes s'organisèrent en communes fortifiées et libres, avec une administration bourgeoise élue. Cela leur permit de subsister et même de prospérer encore dans les moments d'accalmie. Aussi a-t-on beaucoup célébré et vanté le régime communal. Il est sorti en effet d'une révolution remarquable, la seule mesure de préservation que les urbains pussent d'ailleurs prendre en de telles circonstances. Mais, en fait, le régime communal, considéré au point de vue social, a constitué un organisme fort éloigné de la perfection. Ces petites bourgeoisies oligarchiques furent toujours fort exclusives (1), assez dures pour le menu peuple, et divisées par des factions rivales et jalouses. Il

(1) Il suffit de rappeler comment elles ont organisé le régime corporatif, instrument perfectionné d'oppression économique.

en résulta des luttes intestines et sanglantes, des révoltes, qui bouleversèrent à diverses reprises la plupart des communes urbaines (1), nécessitèrent des interventions seigneuriales ou royales et amenèrent finalement l'échec à peu près total de ce régime (2). En Angleterre, où les villes ont grandi beaucoup plus tard sous le contrôle d'une féodalité rurale qui s'était transformée par une évolution lente et normale (3), au lieu de tomber prématurément en décadence, l'administration municipale s'est constituée sur des bases très différentes, plus larges, moins exclusives, plus favorables à la paix publique et au progrès du commerce et de l'industrie (4). Chez nous, en somme, la corruption de la classe noble dirigeante l'a conduite à essayer de vivre en exploitant les individus, et non plus le sol. Ce fait capital a tout dérangé, tout compromis dans notre organisme social. Il a remplacé l'*évolution* par la *révolution*, le progrès régulier par la crise chronique.

Voici encore un fait qu'il faut rappeler pour bien faire saisir l'ensemble des choses. L'extrême subdivision territoriale établie par la féodalité franque n'existait déjà plus au même degré vers 1350. Par des annexions successives, le royaume avait pris dès cette époque une assez grande extension. D'autres États, plus petits, mais également autonomes (5), s'étaient formés de divers côtés. De plus, la confusion et les malheurs des temps avaient permis à certains seigneurs de s'agrandir aux dépens de quelques voisins moins forts (6). Enfin les princes de la maison régnante occupaient de vastes apanages (7). Toutefois, même dans le royaume, l'unité était fort loin d'exister (8). Beaucoup de sei-

(1) Les sanglantes dissensions des cités flamandes sont célèbres. Les conflits internes de nos villes ne furent pas moins aigus.

(2) Peu à peu, le souverain s'ingéra dans la nomination des prévôts, consuls, capitouls et même des conseils de ville. Les maires de Paris ne sont-ils pas encore nommés par le gouvernement ?

(3) Une partie du territoire des villes anglaises appartient encore à de grands propriétaires terriens, qui en louent des parcelles par bail emphytéotique pour construire des maisons. Lord Salisbury possède ainsi plusieurs quartiers de Londres.

(4) Les corporations de métiers, notamment, n'ont pu prendre pied dans ce pays.

(5) Royaume de Navarre, comté de Provence, provinces occupées par les Anglais, etc.

(6) Duchés de Bourgogne, de Bretagne, comtés d'Artois, de Foix, etc.

(7) Duchés d'Anjou, de Berry.

(8) Même matériellement, les membres en étant dispersés et séparés par des pays indépendants ou vassaux.

gneurs se maintenaient dans une position de demi-indépendance. Les villes, érigées en communes, vivaient d'une existence très séparée. Les campagnes avaient leurs chefs spéciaux et leur vie propre. Souvent deux provinces assez peu éloignées l'une de l'autre parlaient des langages très différents. Fréquemment aussi des provinces dépendant de la même couronne étaient coupées par des territoires autonomes ou appartenant à une autre allégeance. Dans ces conditions, l'idée de la grande patrie ne pouvait guère exister. On apercevait bien le lien politique commun, représenté par le roi. On reconnaissait aussi certains devoirs et certains intérêts généraux. En un mot, on se savait en droit membres du même État, mais le sentiment tout moral du patriotisme, qui résulte d'ailleurs d'un vaste ensemble de faits sociaux : naissance, famille, éducation, travail, intérêts, se limitait encore presque exclusivement au cercle étroit de la localité : province, seigneurie, ville, à laquelle on se rattachait directement. Il fallait qu'un long et profond travail de fusion intervînt encore pour étendre cette notion intellectuelle élevée jusqu'aux limites où elle atteint aujourd'hui.

Résumons-nous. Au XIVe siècle, la féodalité est en décadence; la noblesse, sortie des cadres du travail, vit pour ainsi dire en dehors, et au-dessus de la nation; elle est devenue oppressive, exigeante; elle se fait détester en beaucoup d'endroits. La bourgeoisie se développe, s'enrichit, s'instruit, étend son influence, mais ses origines la prédisposent aux divisions, aux factions, aux clans adverses, aux luttes intestines. Les paysans sont arrêtés dans leurs progrès par l'oppression seigneuriale, les invasions et le brigandage. Ignorants, appauvris, pillés, battus et bafoués (1), ils sont les misérables parias de cette triste époque, mais on constate déjà chez eux le sentiment de l'injustice qui les frappe et de leur droit naturel méconnu (2).

(1) On les avait baptisés du nom ridicule de *Jacque Bonhomme*. « Oignez vilain, disait un proverbe aristocratique, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra. »

(2) Un poète du temps leur fait dire avec une douloureuse naïveté, à l'adresse des nobles :

Pourquoi nous laisser faire dommage?
Nous sommes hommes comme ils sont!
Comme eux des membres nous avons,
Et tout aussi grands cœurs avons,
Et tout autant souffrir pouvons!

Ces préliminaires vont nous permettre de comprendre sans effort les péripéties curieuses du drame politique dominé par la figure imposante d'Étienne Marcel, et aussi son dénouement.

III

La fameuse bataille dite de Poitiers, livrée dans les champs de Maupertuis en 1356, avait mis aux mains des Anglais le roi Jean le Bon et un grand nombre de nobles français. C'était alors l'usage de se racheter de captivité par la rançon. Les Anglais ne gardèrent que le roi et quelques princes ou hauts seigneurs. Le reste, relâché sur parole, rentra dans ses châteaux pour tirer des paysans l'argent nécessaire à son rachat. Le gouvernement du royaume fut assumé par le jeune dauphin Charles, duc de Normandie, sous le titre de lieutenant du roi, jusqu'en février 1358, époque où, sur l'instigation de Marcel, il prit le titre de régent. Lui aussi avait grand besoin d'argent. Il en fallait pour payer la rançon de son père, pour suffire aux charges du gouvernement, pour reconstituer une armée et recommencer la lutte contre les envahisseurs. Or, à ce moment, les impôts royaux étaient encore peu nombreux, et ne pouvaient suffire à des besoins extraordinaires (1). En établir d'autres *proprio motu*, c'était s'exposer à d'innombrables résistances locales parmi toutes les classes de la population. Pour tourner cette difficulté, on convoqua les États généraux, déjà réunis par Jean en 1355 dans le même but. Cette assemblée tint session à diverses reprises en 1356, 1357 et 1358. Elle consentit à voter des subsides, mais à trois conditions : 1° renvoi et jugement d'un certain nombre de fonctionnaires (on disait alors *officiers*), accusés de dilapidation ; 2° réalisation de plusieurs réformes politiques et administratives (2) ; 3° perception de subsides et ordonnancement des dépenses par les

1. En fait, la royauté vivait encore, pour la plus grande partie, des revenus de son domaine propre : produits et redevances.

2. Ces réformes se résument ainsi : réunion annuelle des États ; création d'un comité permanent élu par les États ; délégués élus aussi par eux pour le contrôle de l'administration royale ; réorganisation de la justice et de l'armée, paix publique imposée aux nobles ; répression des abus commis aux dépens des non nobles, et, de plus, la réforme financière. Ordonnance de mars 1357.

délégués des États, non plus par les seuls officiers du roi, qui ne gardaient que le paiement des créances reconnues.

C'était déjà là une véritable révolution pacifique, puisque les États intervenaient pour restreindre considérablement la prérogative royale, et s'érigeaient en Convention législative, avec une sorte de comité exécutif appelé à surveiller le gouvernement et à contrôler les finances. On espérait par là redresser les abus, modérer le pouvoir royal et féodal, et assurer le bon emploi des fonds de subsides.

Mais le système improvisé par les États n'aurait pu assurer la réalisation de leurs désirs que s'il avait été imposé par une sanction énergique et immédiate. Le duc Charles rendit bien une ordonnance contre ses officiers, mais il les rappela sous main peu après. Pour se procurer de l'argent hors du concours des États généraux, il ordonna des émissions de monnaie faible de titre, et plus tard convoqua des assemblées d'États provinciaux afin d'exploiter l'esprit de particularisme local. Enfin, les courtisans trouvèrent encore le moyen de détourner l'argent du Trésor à leur profit en trompant les commissaires des États. Tel qui promettait de fournir une compagnie de cent hommes d'armes y faisait figurer pour 50 ou 60 % des non-valeurs, qui disparaissaient aussitôt après la *montre* (revue d'effectif). Tel autre se faisait payer des fournitures imaginaires ou des services illusoires. Souvent d'ailleurs les caisses publiques étaient pillées par des brigands. Enfin, le duc et ses conseillers, voyant que la bourgeoisie se mettait sur un pied dangereux pour les privilégiés, se souciaient bien plus de paralyser son mouvement ascensionnel, que de combattre l'Anglais ou de pourchasser les routiers.

Il faut dire que, de fait, les bourgeois tendaient à prendre tout à coup dans l'État une place énorme. Déjà quelques-uns des leurs, directement comme fonctionnaires, ou indirectement, en passant par les charges d'Église, s'étaient placés sur les marches du trône, à titre de hauts officiers, magistrats ou conseillers. Aux États généraux, le Tiers, qu'ils formaient en entier, avait joué le rôle capital. La noblesse et le clergé s'étaient divisés, et une bonne partie des membres de ces deux ordres avaient figuré en quelque

sorte comme alliés et satellites du Tiers. Enfin les municipalités des bonnes villes (1), spécialement celle de Paris, élevaient aussi la prétention d'influer sur la politique du gouvernement. Avouons que cela faisait beaucoup de nouveautés surgissant à la fois (2).

Pour paralyser le mouvement, la cour employa les expédients les plus singuliers. Elle prorogea par subterfuge les États généraux, laissa sans exécution les ordonnances de réforme, tendit des pièges aux chefs de la bourgeoisie. Finalement, on vit le duc de Normandie, lieutenant du roi, se rendre aux Halles et en place de Grève pour haranguer le menu peuple de Paris et l'exciter contre la municipalité, qui répondit par le même procédé. C'était le *meeting* en plein air, remplaçant les journaux à « communiqués », encore inconnus, avec le chef de l'État pour principal orateur!

La lutte ainsi engagée alla en s'envenimant de jour en jour. Pendant ce temps, la misère publique prenait des proportions effroyables. Les Anglais occupaient tout le sud-ouest du royaume, de Bordeaux à Poitiers et à Calais; ils tenaient Poissy. Partout ailleurs des bandes de routiers désolaient les campagnes (3), déjà ruinées par les besoins de la noblesse. Plus de commerce, plus de culture régulière, partout la famine, la maladie, l'anarchie, le meurtre, le viol, le pillage.

L'hiver de 1357, assez dur, exaspéra toutes les souffrances. Las de patienter, les Parisiens, sous l'impulsion d'Étienne Marcel, voulurent brusquer le dénouement en forçant le duc à accepter de façon définitive et à appliquer les réformes bourgeoises.

IV

Étienne Marcel était un riche marchand drapier, établi juste en face du palais royal, bâti sur l'emplacement du Palais de Jus-

(1) Villes érigées en communes libres.

(2) Dès cette époque, les légistes commençaient à prendre dans l'administration une large place, et, dans leur intérêt propre d'agents autant que dans celui de la royauté, ils poussaient à la restauration des doctrines du droit public romain (et vieux-germain). « Si veut le roi, si veut la loi, » disaient-ils. De là encore un obstacle fort important opposé à la révolution bourgeoise.

(3) C'étaient les grandes compagnies, qui formaient parfois de petites armées, comme celle du comte de Longueville, frère du roi de Navarre, par exemple.

tice actuel. C'était sans nul doute un homme fort intelligent et d'une grande énergie de caractère, éclairé pour son temps et sa classe, grâce à ses relations étendues, surtout en Flandre, où il était allé plusieurs fois pour ses affaires.

Il avait fréquenté là ces puissants maîtres d'industrie ou de négoce, en même temps chefs de clans dans les florissantes républiques bourgeoises de Gand, d'Anvers, de Malines et de tant d'autres cités de renom. Lui-même avait acquis à Paris une grande influence. En 1356, âgé de quarante à quarante-cinq ans, il avait été élu prévôt des marchands, c'est-à-dire chef de la municipalité, et il avait pour adjoints (échevins) des hommes très dignes de cet honneur, nommés Charles Toussac, Jean de Lisle, Pierre Gilles. Vingt-quatre prudhommes composaient le conseil de ville. A côté de nos bourgeois restés tels, on voit figurer des hommes d'Église, sortis également de bourgeoisie, comme Robert Le Coq, évêque de Laon, conseiller du roi, Jean de Saint-Leu, curé à Paris, ou même des nobles, comme Jean de Picquigny et quelques autres. La plupart d'entre eux avaient joué un rôle fort actif aux États généraux, et ils étaient exaspérés de voir leurs efforts et leurs sacrifices rendus inutiles par l'inertie de la cour. C'est ce qui les amena peu à peu à remplacer la discussion et les exhortations par la violence. En janvier 1358, une manifestation fut organisée pour effrayer le duc et la cour. Les corps de métiers, groupés en armes autour de leurs bannières, défilèrent devant le palais en poussant des cris hostiles. Le duc Charles, ému en effet, fit des promesses qui ne furent point tenues. Au contraire, le 11 février, il essaya, comme je l'ai dit plus haut, d'ameuter le peuple contre le prévôt. Le 12, le corps de ville répondit, en place de Grève, par l'organe de Ch. Toussac, et l'avantage lui resta. Peu de jours après, las d'attendre, Marcel organise une seconde émeute. Cette fois, il pénètre avec une troupe armée jusqu'auprès du duc, lui rappelle aigrement ses torts, et le somme d'agir en conformité des ordonnances inspirées par les États généraux. Sur une réponse non moins aigre du duc, visiblement inspirée par les courtisans qui l'entourent, Marcel fait massacrer sur place le sire de Conflans et Robert de Clermont,

maréchaux de la noblesse, considérés comme les plus irréconciliables ennemis de la réforme. Les autres courtisans s'enfuient et le dauphin terrifié devient pour quelques jours un instrument entre les mains du chef des bourgeois de Paris. Mais il parvient à quitter nuitamment la capitale (mars), se rend à Senlis, y réunit les États (avril), leur dénonce la rébellion de Paris et les meurtres commis et demande du secours. La noblesse, irritée de l'atteinte portée à sa situation, accourut en nombre. Peu après, le duc occupait Meaux et le cours de la haute Marne, interceptant les approvisionnements de Paris. En juin, il assiégeait la capitale elle-même avec vingt mille hommes.

Entre temps (21 mai) les paysans du pays de Beauvais et d'Amiens, entraînés par quelques-uns d'entre eux, rendus à moitié fous par la faim et le désespoir, s'étaient soulevés contre les nobles. En peu de temps, ils furent vingt-cinq à trente mille par les chemins, demi-nus, armés de faux, de piques, de bâtons, de couteaux, errant de place en place sans plan déterminé. Ces malheureux se ruaient comme des brutes sur les demeures seigneuriales, les emportaient d'assaut, les brûlaient, et martyrisaient leurs habitants, sans égards pour le sexe ou l'âge. Marcel essaya de régler leur effort en leur envoyant un corps de bourgeois sous Pierre Gilles, qui tenta de reprendre Meaux avec eux, mais la chevalerie accourut, et en fit un épouvantable carnage. Cet événement nuisit, en somme, à la bourgeoisie, en achevant d'exaspérer la noblesse, déjà irritée du meurtre de ses chefs, et en l'obligeant à se mobiliser. Le clergé fut, lui aussi, détourné par ces événements. D'ailleurs il finissait par craindre pour ses propres privilèges. Quant aux villes, quelques-unes, dans le Nord, se montrèrent disposées à seconder Paris, mais bientôt elles furent coupées de la capitale et réduites. Les autres restèrent indifférentes ou même furent hostiles. L'idée d'un intérêt politique commun manquait donc autant que celle d'une grande patrie commune.

Paris se trouva ainsi, presque aussitôt, réduit à ses seules forces. Marcel l'avait fortifié en hâte contre les Anglais, après Poitiers; cela mettait la ville à l'abri d'un coup de main. De

plus, le prévôt avait organisé militairement les bourgeois, et disposait de quelques milliers d'hommes armés, qui ne manquaient pas de bravoure. Il pouvait donc soutenir un siège, et s'y résolut. Mais bientôt son autorité fut minée, non seulement par les émissaires du duc Charles, mais encore par des factions adverses, jalouses de remplacer lui et ses amis dans le conseil de ville. Il essaya vainement de les comprimer par la terreur, et de s'appuyer sur Charles le Mauvais, roi de Navarre, cousin de Jean le Bon, qui réclamait certaines places, châteaux ou domaines confisqués à son détriment, et prétendait même à la couronne de France. Mais il semble que Marcel ne voulut pas se prêter, comme on l'a dit (1), à un changement de dynastie, car Charles le Mauvais, élu capitaine des Parisiens le 15 juin 1358, agit toujours avec mollesse, et s'arrangea plutôt pour nuire à la cause de Marcel que pour la soutenir. Il eût été un meilleur allié s'il avait compté sur le prévôt pour satisfaire son ambition.

Finalement, un complot, ourdi contre le prévôt, éclata dans la matinée du 31 juillet 1358, et Etienne Marcel fut tué par les conjurés, au cours d'une ronde aux remparts, avec quelques-uns de ses amis. Les autres, saisis et torturés, périrent sur l'échafaud. Le duc rentra à Paris, et tout recommença comme par le passé. La révolution avait complètement échoué. Pourquoi? Parce que la division était partout : entre les classes, et dans les classes, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure. L'ordre social organisé par les Francs, au lieu d'évoluer régulièrement, avait été dérangé, corrompu. Il ne pouvait sortir d'une telle situation que l'anarchie. Celle-ci dura encore près de trois siècles. La monarchie y mit fin un instant, grâce au génie centralisateur de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. La bourgeoisie se consola de son échec en envahissant peu à peu presque tous les bons emplois administratifs ou judiciaires. Mais le génie est un phénomène passager. Avec Louis XV l'anarchie reparaît et aboutit à la révolution de 1789, qui ressemble par bien des traits à celle de 1358. Elle a duré plus longtemps, mais a-t-elle mieux réussi?

(1) D'après une chronique du temps, écrite par un courtisan, Pierre d'Orgemont, dont la partialité n'est pas douteuse.

En apparence beaucoup mieux, mais la réalité est moins favorable. Si la Révolution a pu abolir des abus déjà fort ébranlés elle a, d'autre part, abouti au despotisme napoléonien et à la centralisation bureaucratique actuelle, qui nous donne les dehors de la liberté, mais non son esprit ni sa pratique. Sans doute, nous sommes infiniment plus tranquilles et plus heureux, au point de vue du bien-être et de la sécurité, que nos ancêtres du quatorzième siècle, mais nous le devons au progrès général des mœurs, bien plus qu'à l'action politique ou sociale de nos classes dirigeantes. La bourgeoisie, après avoir dépossédé la royauté et absorbé la noblesse, n'a guère mieux réussi politiquement et socialement. Elle s'en console en jouissant de la riche prébende dont elle a hérité de ses devancières. Reste à savoir combien de temps encore cette classe restera en possession de ses avantages actuels, si elle ne réussit pas à se transformer par l'éducation et par l'application sincère de la vraie liberté politique et civile.

Il va sans dire que ceux qui prétendent la remplacer sont du reste hors d'état de faire autrement. On peut même croire qu'ils s'engageraient encore beaucoup plus loin dans la voie rétrograde du communisme, et, de crise en crise, nous conduiraient à l'anarchie. L'essentiel est précisément de sortir du régime incertain de la lutte des classes et des crises périodiques, pour revenir à celui de l'organisation régulière du travail et de la vie publique.

Cette organisation se ferait tout naturellement sous l'initiative de la classe dirigeante actuelle, si une forte part de son élite n'était absorbée soit par les fonctions administratives, soit par de stériles luttes politiques, qui n'ont, en somme, pour fins dernières, que la conquête du pouvoir et de ses profits. Bien diriger le travail national, renfermer l'État dans les strictes limites de sa fonction, voilà, d'après les constatations de la science, le secret de la prospérité des peuples. Ce secret n'a pas été aisé à découvrir, et il est plus difficile encore de le réaliser. Mais il faut espérer toujours. L'espoir, la confiance, sont de puissants leviers; le pessimisme, au contraire, est un agent de désorganisation. Donc, espérons, et surtout, travaillons!

Léon Poinsard.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LE MÉTIER DE PEINTRE

Un peu avant l'ouverture du « Salon », M. Benjamin Constant a fait une conférence sur « le métier de peintre ».

Le peintre doit avoir avant tout la « vocation ». Mais, d'après le conférencier, il y a trois sortes de vocations :

La première, c'est la vocation de naissance, le don sacré, la faculté naturelle de ressentir l'émotion esthétique. Elle se reconnaît à un signe particulier : le futur artiste est contemplatif.

La deuxième vocation est celle de l'atavisme. Les fils de peintres sont souvent peintres eux-mêmes. Les familles d'artistes fournissent de nombreux exemples à l'appui de la thèse.

La troisième est décidée par l'influence du milieu.

L'auteur de la conférence est sans doute un peintre de talent; mais on a le droit, semble-t-il, de considérer sa théorie comme assez imparfaite.

Il n'y a pas plusieurs espèces de vocations pour un même métier. Il n'y en a qu'une. C'est la différence des professions qui fait la différence des vocations.

Nul ne sera peintre, évidemment, s'il n'a des aptitudes spéciales à être peintre. Et il est non moins évident que nul ne sera peintre si le milieu ne favorise le développement de ces aptitudes latentes.

Si Raphaël était né chez les Papous, il n'aurait jamais tenu un pinceau de sa vie.

Il est probable qu'en tout temps, parmi les multitudes d'êtres humains qui couvrent la terre, il existe une infinie variété de génies en puissance qui *se développeraient* si les circonstances sociales le leur permettaient.

Parmi nos médiocres barbouilleurs ou nos infimes versificateurs, on verrait peut-être se révéler des talents hors ligne pour tirer de l'arc ou pour scalper un ennemi, si un bouleversement social nous ramenait à la condition des Peaux-Rouges.

La naissance donne les facultés; l'état social leur ouvre ou leur

ferme les carrières où il peut leur être donné de s'affirmer avec éclat.

Quant à l'*atavisme*, ne serait-ce pas tout simplement l'*éducation?*

Raphaël était fils de peintre, et passa, par conséquent, sa première enfance en compagnie d'un homme qui maniait le pinceau, et l'entretenait des choses de l'art.

Cette fréquentation n'aurait évidemment servi de rien si le jeune Sanzio n'avait eu des « dispositions ». Mais précisément il les avait; et ces dispositions, cultivées de bonne heure par un homme compétent, allèrent en se perfectionnant de plus en plus.

On ne voit pas du tout ce que fait ici l'*atavisme*. Il faudrait prouver que Raphaël a eu des dispositions *parce qu'il était* le fils de son père. Or, qui le prouvera? Une foule de peintres ont des fils qui n'ont pas de dispositions pour la peinture. Il n'y a rien de merveilleux à ce que quelques-uns d'entre eux aient des fils bien doués sous ce rapport. Dans ce cas, le germe déposé par la nature dans l'âme de l'enfant a moins de chances de demeurer stérile. Il y a un *privilège d'éducation*, si l'on veut. Il n'y a pas *atavisme*.

Qu'il s'agisse d'art ou d'autre chose, il faut se garder des métaphores commodes, et se mettre en face des réalités. M. Benjamin Constant, comme bien d'autres d'ailleurs, paraît avoir cédé à l'attrait vainqueur de la métaphore.

S. B.

II. — UNE FÉDÉRATION SYNDICALE

Nous recevons la communication suivante :

Paris, le 18 avril 1901.

« *Monsieur le Directeur de la « Science Sociale »*.

« Sachant combien vous vous intéressez aux questions sociales dont l'étude et la solution occupent aujourd'hui une si grande place dans les esprits sérieux, nous prenons la liberté d'appeler votre attention sur la création de la *Fédération générale des Chambres syndicales patronales françaises de l'Industrie, du Bâtiment et des Travaux publics*, fondée en vertu de la résolution votée par le Congrès national des Chambres syndicales, tenu à Paris le 27 septembre dernier.

« Notre but, en créant un lien de solidarité entre tous les patrons

français, par l'intermédiaire du *Moniteur des Syndicats patronaux*, organe mensuel que nous fondons au prix modeste de 5 fr. par an, au siège social de la Fédération des Chambres syndicales, 3, rue de Lutèce, à Paris, est de mettre l'échange des idées propres à provoquer des solutions pratiques dans les questions du travail, de façon, tout en ménageant les intérêts supérieurs de notre Industrie nationale, à chercher à satisfaire au mieux ceux, communs par tant de points, des patrons et des ouvriers, entre lesquels nous nous attacherons à dissiper les malentendus et à développer les sentiments d'union qu'il est désirable de voir régner entre eux.

« Si vous voulez bien faire connaître l'œuvre de concorde et non de lutte que nous entreprenons, nous vous en serons particulièrement obligés, convaincus que vous travaillerez ainsi au succès d'une œuvre sociale utile ; à cet effet, d'ailleurs, nous aurons l'honneur de vous adresser, dans quelques jours, le premier numéro du *Moniteur des Syndicats patronaux*.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments bien distingués.

« *Pour le Comité de la Fédération :*

« Le Président,

« Frédéric BERTRAND, O. ✠, I. ✠, C. ✠, C. ✠.

Président du Groupe des Chambres syndicales
de l'Industrie et du Bâtiment de la Ville de Paris. »

III. — UN ORPHELINAT AGRICOLE AUX SOURCES DU JOURDAIN

Le *Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient*, dirigé par Mgr Charmetant, publie, dans son numéro de mars-avril 1901, un rapport de M. l'abbé Kattim-Malouf, sur l'orphelinat agricole d'El-Koussaïr, fondé par Mgr Geraïgiry, alors évêque de Césarée de Philippe, aujourd'hui patriarche d'Antioche.

Voici quelques détails sur les occupations des orphelins :

« Nous avons tenu à leur enseigner comment retirer de la terre les trésors cachés qu'elle renferme, et, en particulier, comment il faut planter, arroser et soigner les légumes dont ils se nourrissent. Ils font tout cela avec ardeur, et grande est leur joie quand ils cueillent

les fruits de leurs travaux, quand ils les mettent en réserve pour leur nourriture ou pour la vente...

« Il est pour nous une autre préoccupation, moins importante en soi, il est vrai, mais non moins absorbante, c'est l'achèvement du plan primitif des travaux qu'il a fallu entreprendre dès le premier moment pour assurer l'avenir de l'orphelinat. Notre propriété comprend une cinquantaine d'hectares dont une partie irrigable par l'Hasbani, une des sources du haut Jourdain, et qu'il a fallu défoncer profondément : c'est ce que nous avons fait. Ce travail, quoique long et pénible, nous a été particulièrement avantageux par la grande quantité de pierres de taille que nous avons pu extraire pour les futures constructions.

« Au fur et à mesure qu'on aplanissait une partie du terrain, on la plantait aussitôt d'arbres fruitiers pris à la pépinière qu'avait eu soin de faire préparer le regretté P. Ludovic Briaux. Quatre hectares furent ainsi travaillés et plantés. Le reste du terrain non irrigable fut défriché et rendu labourable pour recevoir les diverses semences en céréales, tandis qu'une autre partie était plantée en vignes, en oliviers et en figuiers. Une moindre portion, encore en friche, attend de nouvelles ressources pour être défoncée et mise en culture.

Grâce à tous ces travaux, à la bénédiction de Dieu et à la rosée du ciel qui, en ces régions, est très abondante, notre vaste propriété revêt maintenant une végétation luxuriante, au lieu de l'aspect désolé et sauvage de cette terre autrefois aride et pierreuse, refuge préféré des loups et des chacals. Ses produits en céréales, fruits et légumes de toute sorte, offrent déjà un résultat très satisfaisant, après ces trois années d'un labeur important.

« Outre les travaux des champs, Mgr le Patriarche nous a ordonné de reprendre les travaux interrompus de la construction de notre établissement, car il n'y avait de fini que le quart des constructions. Cette année, nous avons pu achever un autre quart, ce qui constitue à peu près la moitié des travaux et constructions actuellement réalisée. Nous avons eu, en outre, la consolation de poser le soubassement de notre future chapelle qui doit trouver place, ainsi qu'une salle d'étude et un dortoir, dans les ailes à adjoindre au rectangle existant... Selon le proverbe arabe, nous mesurons nos pas à la longueur de nos jambes ; c'est pour cela que notre maison est actuellement dans l'impossibilité de recevoir et d'abriter plus de vingt orphelins, et nous avons la grande douleur d'être dans l'obligation, faute de ressources suffisantes, de refuser la demande de nombreux enfants abandonnés qui viennent chaque jour solliciter leur admission. Déjà plusieurs centaines ont dû être refusés ainsi.

« Plus nous recevons de ces visites poignantes, plus nous multiplions nos soins auprès de nos chers orphelins pour leur bonne formation, dans l'espoir qu'un jour ils sauront aider les autres à leur tour et faire du bien à leurs malheureux compatriotes. Ce but, nous commençons déjà à l'atteindre. En effet, cinq des anciens élèves de l'orphelinat travaillent aujourd'hui au dehors et font beaucoup de bien autour d'eux. »

Mgr Charmetant fait précéder le rapport de la réflexion suivante :

« Les orphelinats agricoles et les écoles professionnelles constituent, après les séminaires indigènes, l'œuvre la plus féconde, dans cet Orient où règne trop l'esprit d'indolence et d'inertie. Aussi notre Œuvre est-elle heureuse d'encourager et de seconder tout ce qui peut développer l'esprit d'initiative et de travail parmi les nouvelles générations chrétiennes du Levant. »

IV. — NOBLESSE FRANÇAISE ET NOBLESSE ANGLAISE

M. le vicomte d'Avenel, qui vient de publier chez Armand Colin un livre sur *La noblesse française sous Richelieu*, plein de détails intéressants sur les droits, les privilèges et les mœurs de cette noblesse, conclut en disant que la décadence de la noblesse française est venue de ce qu'elle ne servait plus à rien, en dehors du service militaire, et de ce que la monarchie a aidé de toutes ses forces à accentuer cette inutilité.

« Devait-on, dit-il en terminant, proscrire toute aristocratie héréditaire? La fortifier, la corriger n'était-il pas un impérieux devoir?

« Au XVIIe siècle, de semblables combinaisons utiliser réellement dans l'État la force sociale représentée par la noblesse pouvaient s'offrir à la pensée des hommes d'État. Ce qui devait au reste les frapper, c'était le nombre immense des membres de la noblesse française des centaines de mille tout à fait disproportionné avec les services qu'ils pouvaient rendre et les emplois qu'il pouvaient occuper. En Angleterre, où la « high court of Parliament », partie du même point que la nôtre, n'avait plus avec elle de commun que le nom, la pairie, par un admirable mécanisme, refoulait dans le gros de la nation toutes ses branches collatérales qui, à partir des petits-fils puînés d'un pair, demeuraient confondues avec le reste des citoyens, sans aucune marque distinctive, sans aucun titre; et attirait en même temps à elle toutes les notabilités, sans souci de leur origine plus ou moins popu-

laire. En France, au contraire, on a vu comme l'organisation était défectueuse en elle-même, et comme les rois contribuaient à la relâcher encore et à l'affaiblir. »

M. d'Avenel constate qu'avec cette différence de méthode, les Anglais se sont épargnés la Révolution, qu'ont préparée inconsciemment nos grands rois et leurs grands ministres.

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La guerre aux banques.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, s'occupe des mesures réclamées par certains socialistes, et notamment par M. Viviani, contre les grands établissements de crédit.

Selon M. Viviani, il faut, « après avoir réglé imparfaitement la situation des congrégations, reviser la situation des Sociétés ».

M. Paul Leroy-Beaulieu, après avoir montré combien M. Viviani est ignorant des questions qu'il traite, s'exprime ainsi :

« Le bruit court que, sans prendre à son compte les griefs chimériques de M. Viviani contre les Sociétés de crédit, le gouvernement serait disposé à s'inspirer de quelques-unes des idées du chef socialiste et à entrer dans une voie de réglementation de ces établissements et de restriction de leur rôle.

« On leur reprocherait d'avoir deux milliards de dépôts, auxquels on adresse les critiques contradictoires, tantôt que ce sont des capitaux qui dorment, tantôt que les chefs des Sociétés de crédit les emploient à leur guise et sans responsabilité ni contrôle.

« Ce que nous reprochons, quant à nous, à nos Sociétés de crédit, ce n'est pas d'avoir deux milliards de dépôts, c'est de n'en point avoir huit à dix milliards. Bien loin d'être le signe de la somnolence des capitalistes d'un pays, l'abondance des dépôts aux Sociétés de crédit est la preuve de leur activité, de leur confiance et de leur esprit d'entreprise. La Grande-Bretagne, d'une part, les États-Unis, de l'autre, en donnent la démonstration saisissante : au mois d'octobre 1899, les dépôts et les comptes courants dans les banques du Royaume-Uni s'élevaient à 624.715.000 livres sterling ou 15 milliards 620 millions de francs en chiffres ronds, soit sept fois plus que le chiffre correspondant en France ; sur ces 624.715.000 livres, 53.700.000 seulement

concernaient la Banque d'Angleterre, les 571 millions autres livres, c'est-à-dire près de 14 milliards 1/2, représentaient les dépôts et les comptes courants aux banques britanniques diverses.

« L'essor des banques, sous le régime salutaire d'une plus grande liberté encore, est bien plus considérable encore aux États-Unis : en 1898, la somme des dépôts aux banques nord-américaines atteignait le chiffre vertigineux de 5.741 millions de dollars ou 28 milliards 705 millions de francs, treize à quatorze fois le montant des dépôts et comptes courants dans nos Sociétés de crédits autres que la Banque de France.

« Ainsi, il est infiniment regrettable que les dépôts soient si peu nombreux dans nos banques ; cela vient de nos habitudes routinières. Une foule de gens encore chez nous gardent qui des centaines de francs, qui des milliers de francs chez eux, sans en faire aucun emploi. La circulation de notre Banque de la France est ainsi démesurée, en même temps que les réserves dormantes chez les particuliers, en billets de banque ou en espèces, sont surabondantes. Tout cela est la preuve de beaucoup d'inertie. »

L'île de Chypre au XIVe siècle.

M. Charles Diehl, dans la *Revue de Paris* (1), décrit les « villes mortes d'Orient », et trace aussi le tableau de la prospérité de Chypre, durant la période qui suivit immédiatement les croisades :

« On a pendant longtemps considéré les croisades comme de brillantes expéditions militaires, nées d'un grand mouvement d'enthousiasme religieux, comme des guerres saintes, dont le seul but fut la reprise et la défense de la Palestine. Et sans doute il y a dans cette conception une part de vérité. Pourtant, ce serait étrangement fausser l'histoire des établissements latins d'Orient que de les voir sous ce jour trop exclusivement héroïque. De bonne heure, le zèle religieux des premiers jours fit place à des préoccupations plus pratiques et plus matérielles ; bien vite, les grandes villes commerçantes d'Italie, qui avaient puissamment contribué de leurs vaisseaux et de leur argent au succès de la croisade, comprirent l'importance du marché nouveau qui s'ouvrait à leurs spéculations et à leurs entreprises ; elles nouèrent dans l'Orient des relations d'affaires, créèrent des comptoirs, organisèrent un actif mouvement d'échanges et de colonisation. Par elles, l'Occident prit l'habitude et le goût de ces articles de luxe, de ces denrées précieuses, que Vénitiens et Génois tiraient de l'intérieur de l'Asie et qui tenaient, dans l'économie domestique du XIIIe et du XIVe siècles, la place qu'occupent aujourd'hui les denrées coloniales.

Aussi, quand le royaume de Jérusalem tomba, trop d'intérêts d'argent, trop de besoins matériels s'étaient créés pour qu'on pût se résoudre à les abandonner. La conquête de la Terre Sainte par les croisés avait ouvert d'immenses sources de richesse et de bien-être ; ceux qui en profitaient ne se résignèrent point à ce que la perte de la Palestine vînt les tarir.

« C'est ce qui fit la fortune de Chypre. Placée à deux jours de l'Égypte, à quelques heures à peine de la Syrie et de l'Asie Mineure, en face des ports où aboutissaient les grandes routes du commerce oriental, par sa situation géographique, déjà elle était préparée au grand rôle qu'elle allait jouer. Sa position insulaire, en la protégeant contre les invasions, l'affranchissait du souci militaire qui avait constamment pesé sur le royaume de Jérusalem, et lui permettait de se livrer plus librement aux travaux de la paix. Une circonstance politique acheva d'assurer sa prospérité. Après la chute de Saint-Jean-d'Acre, les papes avaient interdit aux chrétiens tout commerce direct avec les infidèles : Chypre fournit, à point nommé, un terrain neutre où Vénitiens et Génois purent, sans contrevenir aux défenses de l'Église, continuer avec l'Orient leurs fructueuses opérations. Dans ses ports, devenus un grand entrepôt international, Orientaux et Occidentaux se rencontrèrent et échangèrent leurs marchandises, et, par là, durant tout le XIVe siècle, l'île fut merveilleusement prospère....

« Durant tout le XIVe siècle, la richesse de Famagouste fut proverbiale. Dans cette grande ville de commerce où se faisaient d'énormes fortunes, le luxe était magnifique, les fêtes splendides, les dépenses insensées, la vie facile et singulièrement relâchée. Un pèlerin allemand du XIVe siècle, qui passa vers 1340 à Famagouste, écrit que posséder à Chypre trois mille florins de rente, c'est être plus pauvre qu'avoir chez nous trois marcs de revenu. »

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Ce que dit le recensement. — Grève et référendum. — Un syndicat de musiciens. — Les employés des bureaux de poste et le public.
Dans les colonies. — Le peuplement de la Tunisie. — Les Anglais en Nouvelle-Calédonie.
A l'étranger. — Les entreprises américaines au Mexique. — Les villes qui déménagent.

En France.

Les résultats du recensement arrivent les uns après les autres à la connaissance du public. Ils nous apportent peu d'indications nou-

velles. Les agglomérations urbaines continuent à se développer et les campagnes à demeurer stationnaires, lorsque leur population ne diminue pas. Toutefois il faut signaler la décroissance de certaines villes de province, autrefois importantes, mais qui se trouvent désormais hors des grands courants commerciaux. Ce ne sont donc pas toutes les villes qui attirent, mais seulement les plus peuplées d'entre elles, celles où grandissent des industries d'avenir. En outre, il faut mentionner la victoire de Marseille sur Lyon, victoire qui n'en est peut-être pas une, si l'on considère que Lyon fait corps, en réalité, avec plusieurs communes suburbaines qui ont considérablement grandi, au lieu que Marseille est environnée d'une très vaste banlieue rattachée à la ville. Le recensement prouve surtout que beaucoup de Lyonnais profitent de leurs tramways pour aller habiter hors des limites officielles de leur commune. Le même fait se produit à Paris, où il est pourtant neutralisé par une immigration incessante de provinciaux. Du reste, à Paris même, les arrondissements du centre perdent des habitants ou demeurent stationnaires, au lieu que les arrondissements voisins des fortifications ont bénéficié d'accroissements analogues à ceux des localités suburbaines.

En résumé, les grands centres attirent toujours; mais l'on tend à s'y *entasser* un peu moins, et à rayonner dans la zone contiguë aux campagnes. On peut discuter sur la valeur sociale du premier fait; mais le second doit être enregistré comme un progrès.

*
* *

Faut-il inscrire sous la même rubrique la tentative de référendum organisée par le congrès des mineurs de Lens, au sujet de la grève générale? Nous ne savons ce qui pourra sortir de combinaisons pareilles: mais, pour le moment, il est clair que le but visé ne saurait être atteint. Les chefs socialistes les plus en vue se soucient médiocrement, pour le quart d'heure, d'une suspension de travail qui susciterait des embarras au gouvernement. Du reste, pour qu'une grève soit « générale », il faut que le travail soit suspendu par *tous* les ouvriers, par ceux qui ont voté *contre* comme par ceux qui ont voté *pour*. Or, il n'existe — en dehors des coups et des menaces — aucune force capable de contraindre à une telle abstention les milliers de travailleurs qui se déclarent satisfaits des conditions de leur travail. En sens inverse, il n'existe absolument aucune force — pas même les coups et les menaces — pour forcer au travail des ouvriers qui préfèrent abandonner leur besogne; et, si l'on a vu des grévistes se livrer à des actes de violence sur leurs camarades réfractaires à la grève, on n'a jamais vu ceux-ci maltraiter les gré-

vistes pour les obliger à venir travailler avec eux. C'est même cette différence de situation entre les deux camps qui encourage secrètement les agitateurs socialistes. Ils savent que, dans le cas où l'on organiserait le système de la grève par scrutin, le dernier mot resterait toujours, en fin de compte, à ceux qui ne veulent pas travailler, que la majorité se soit prononcée pour eux ou contre eux.

*
* *

Dans un autre genre de travail, signalons la fondation à Paris d'un syndicat nouveau, celui des musiciens employés dans les cafés-concerts.

Les cafés aiment à employer la musique comme moyen de réclame. On a pu s'en rendre compte à l'Exposition, où ces établissements, trop multipliés pour qu'ils pussent faire leurs frais, rivalisaient entre eux de tapage, et souvent sans grand succès. Mais la musique, a dit un humoriste peu mélomane, est le plus cher de tous les bruits, et les tenanciers de cafés cherchent, comme on le devine, à lésiner le plus possible sur cette portion de leurs frais généraux. La parcimonie leur est d'autant plus facile, que les musiciens abondent à Paris, comme tous les autres représentants des professions libérales. Les flûtistes et les violonistes sans auditoire n'y sont pas plus rares que les avocats et les médecins sans clients. Conséquence : les musiciens d'orchestre sont fort mal rétribués, et envient le sort de bien des « prolétaires » assujettis à de vulgaires travaux manuels.

C'est pourquoi quelques-uns d'entre eux, voulant mettre à profit la force qui naît de l'association, ont organisé une réunion et voté l'ordre du jour suivant :

« Les artistes musiciens réunis au Café de l'Épi-d'Or engagent les délégués des orchestres de Paris à se réunir le plus tôt possible pour adresser un appel aux orchestres non représentés, afin que le programme de réforme et d'action soit présenté à la prochaine assemblée générale par un comité représentant sans exception tous les orchestres parisiens. Ils adressent à la presse parisienne leurs chaleureux remerciements. Ils admettent le principe de la formation d'une caisse du syndicat par un prélèvement à fixer sur les appointements établis. »

Il paraît que ces musiciens d'orchestre sont victimes de marchandages onéreux. Par suite de forfaits de patrons à sous-entrepreneurs, les collaborateurs sont contraints d'accepter des conditions

très désavantageuses, surtout lorsqu'il s'agit d'établissements inférieurs.

Les exécutants d'orchestre se proposent d'étendre la protection de leur syndicat aux « amateurs », c'est-à-dire aux musiciens qui, employés de bureaux, placiers ou photographes pendant la journée, arrondissent leurs appointements en jouant le soir, dans quelque taverne, des valses et des polkas.

Un chroniqueur, à qui nous empruntons ce détail, admire à cette occasion les organisateurs du syndicat nouveau. Ils font preuve d'une certaine abnégation en élargissant ainsi leurs cadres. Ce sont ces « amateurs », en effet, qui occasionnent en partie la baisse des salaires, puisque, jouissant déjà d'une source régulière de revenus, ils peuvent se contenter, pour leur métier « accessoire » de musicien, d'une rémunération dérisoire.

*
* *

Certains employés auraient, selon la formule connue, besoin de la musique pour « adoucir leurs mœurs ». On sait, par exemple, avec quel dédain silencieux, mais impatientant, les fonctionnaires des postes traitent quelquefois le public.

Aussi ce dernier a-t-il accueilli avec joie une circulaire de M. Mougeot, sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes, circulaire que les journaux ont publiée, mais que nous ne croyons pas inutile de reproduire, pour l'édification de nos lecteurs :

« On se plaint de voir des agents inoccupés, causant entre eux dans le bureau, alors qu'un grand nombre de personnes se pressent devant les guichets et ne peuvent obtenir satisfaction qu'après une attente prolongée.

« On fait remarquer que des agents se tiennent derrière les guichets fermés et renvoient à des guichets encombrés le public qui s'adresse à eux.

« On signale également l'habitude prise par beaucoup d'agents de ne s'occuper d'une personne présente au guichet qu'après avoir rempli toutes les pièces de comptabilité intérieure afférentes à l'opération précédente.

« Ces plaintes, j'en ai acquis la certitude, sont souvent fondées. Or je tiens essentiellement à ce que les habitudes et les errements qui les provoquent soient abandonnés. Vous voudrez bien y veiller personnellement. »

Cet acte ministériel était beau, trop beau peut-être. Car il ne s'agit pas seulement de faire des circulaires. Il faut encore les faire respecter.

Quelques jours après la publication de celle-ci, un de nos collaborateurs avait à faire recommander un envoi dans un des principaux bureaux de poste de Paris. Ajoutons, pour préciser, que c'était le bureau de poste de la rue Littré, près de la gare Montparnasse.

Le guichet orné de la pancarte « chargements et recommandations » était ouvert, et, par derrière, siégeait un employé qui ne faisait rien ou pas grand'chose. Notre ami s'étant présenté, on lui enjoignit d'avoir à s'adresser au guichet voisin. Or, le guichet voisin, consacré à l'émission des mandats, était encombré de braves gens qui, rangés à la queue leu leu, attendaient patiemment leur tour.

Notre ami regimba, déclara qu'il venait pour une recommandation, et non pour un mandat, et qu'il n'entendait pas être renvoyé d'un guichet libre à un guichet encombré. Il rappela la circulaire de M. Mougeot, et fit si bien que le bureaucrate finit, non sans avoir maugréé pour le principe, par s'occuper de son envoi.

Morale : sachons protester, lorsque les protestations peuvent être efficaces. Nos concitoyens ont fait des révolutions et renversé des trônes : mais, dans l'intervalle, ils obéissent trop passivement aux fantaisies du dernier agent du pouvoir.

Dans les colonies.

Nous avons parlé à diverses reprises des efforts tentés par des notabilités coloniales, et aussi par la résidence française de Tunis, pour attirer dans la Tunisie des colons français, et neutraliser ainsi l'effet de l'immigration italienne, dont nous avons dit un mot dans une précédente livraison.

Un « comité du peuplement français de la Tunisie » fonctionne à Tunis depuis environ deux ans. Cette société centralise les demandes des cultivateurs français qui désirent s'établir dans la Régence comme garçons de fermes, maîtres-valets, métayers et fermiers et les offres des propriétaires qui sont disposés à employer des Français. Elle étudie en même temps les mesures les plus propres à faciliter la colonisation et les recommande à l'attention des autorités. Elle a délégué récemment à Paris son secrétaire général, M. Jules Saurin, avec mission d'insister auprès des pouvoirs publics pour l'application du programme suivant, que résume la *Quinzaine coloniale :*

1° Dotation supplémentaire de 8 millions à la caisse de colonisation afin qu'elle achète des terres destinées à être morcelées en faveur des Français ;

2° Modification de la législation des biens habbous privés ou publics ;

3° Création de centres avec adduction d'eau, postes, écoles et église;

4° Amorcer le courant d'émigration entre la France et la Tunisie en payant tous les ans le voyage à un millier de cultivateurs sérieux qui voudraient étudier le pays avec l'intention de s'y fixer — et en établissant au plus tôt mille familles de petits cultivateurs français en qualité de cantonniers sur les routes, de poseurs de la voie et de garde-lignes sur les chemins de fer;

5° Libération anticipée par congés renouvelables des soldats de la division de Tunisie qui justifieraient qu'ils peuvent s'établir dans le pays comme colons.

« Le Comité, dit la *Quinzaine coloniale,* espère que, quand on aura pris ces mesures, il sera possible de faire appel à toutes les forces de la France, aux officiers, aux instituteurs, aux curés, à tous les bons citoyens pour qu'ils contribuent à envoyer en Tunisie des colons français; il y aura place pour toutes les catégories de cultivateurs, depuis celui qui n'a que ses bras et qui pourra être cantonnier, poseur de la voie ou maître valet jusqu'au riche bourgeois qui fera une affaire fructueuse en créant des fermes qu'il donnera en métayage ou en location à des paysans français disposant de 500 à 2.000 francs. »

Pour que cet appel eût des chances d'être mieux entendu, il faudrait, comme nous l'avons déjà dit, qu'on s'occupât de multiplier les moyens de transport propres à faciliter l'exportation des produits. Malheureusement, les politiciens, qui ont bien d'autres préoccupations en tête que la multiplication de nos colons et l'essor de notre agriculture, s'attachent, comme on le sait, à mettre plutôt des bâtons dans les roues que des rails dessous, et des régions fertiles demeurent incultes en attendant les « routes » qui seules pourront donner une valeur véritable aux avantages naturels dont elles sont douées.

*
* *

Les étrangers affectionnent plusieurs de nos colonies; mais tous n'y vont pas de la même manière. La façon des Anglais, par exemple, n'est pas celle des Italiens, et nos lecteurs ne sont pas de ceux qui pourraient s'en étonner.

Une mission d'ingénieurs anglais vient de parcourir la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie. Au cours de ce voyage, les ingénieurs ont visité les mines de la Société d'exploitations coloniales.

Ils ont ensuite pris passage à bord d'un navire pour visiter les mines de la baie du Prony et de la côte Est, propriété de la même

Société. D'autre part, un M. Power, qui est allé visiter, à Bourail, les mines de nickel de M. Oulès et de cinabre de M. Prévost, va également prospecter minutieusement les mines de la Société minière calédonienne dans différentes régions.

En d'autres termes, les Anglais, avant de venir « travailler » dans notre colonie calédonienne, consacrent des capitaux à rechercher quelles sont les entreprises qui les « paieront » le plus. C'est de la haute prévoyance et de la colonisation riche, lesquelles ne sont pas à la portée de toutes les races.

On ne nous dit pas d'ailleurs que ces explorations aient été vues d'un mauvais œil chez nos colons. Des entreprises comme celles que semblent méditer les colons anglais sont de nature, en effet, à fournir du travail à bien des gens et à augmenter la prospérité commerciale.

A l'étranger.

De l'autre côté du Pacifique, un autre genre de colonisation est signalé, celle des capitalistes américains au Mexique. Ces capitalistes fondent et exploitent diverses plantations, notamment des plantations de caoutchouc. L'importance de ces plantations a amené la formation de plusieurs Sociétés industrielles, opérant dans le district d'Ubero sur l'isthme de Tehuantepec. On cite tout d'abord deux sociétés américaines ayant leurs agences principales à Indianopolis : *The Mexican Coffee and Rubber Company* et *The Ubero Plantation Company of Indianopolis.*

The Ubero Plantation Company a été fondée le 10 août 1900 au capital de 1.000.000 de dollars. Elle possède 3.000 acres de terrains qui sont limitrophes de l'État d'Ubero, sur lesquels elle se propose de planter : 1.000.000 de caféiers, 400.000 arbres à caoutchouc et 1.000.000 d'ananas.

La *Mexican Plantation Company* fondée le 20 novembre dernier au capital de 10.000 dollars, se propose de planter cette année 125.000 arbres à caoutchouc.

La *Zacualpa Rubber Plantation Company* a planté, en 1900, 600.000 arbres à caoutchouc. Un million de pieds de ces mêmes arbres ont été mis en pépinières pour être plantés en 1901, et un autre million a été préparé sur couche, pour être transplanté plus tard dans les pépinières.

Les Yankees, en définitive, viennent faire au Mexique ce qu'il y a à faire, et ce que les Mexicains ne font pas. C'est la main-mise du

capital anglo-saxon sur les richesses longtemps détenues sans profit par des races moins douées d'initiative.

*
* *

A propos de l'esprit pratique des Américains, le *Journal des Débats* signalait, il y a quelque temps, le déménagement complet de trois petites villes, accompli dans les circonstances suivantes :

Un nouveau chemin de fer se construisant dans le comté Charles-Mix, ces trois villes, Le Platte, Edgerton et Castello, furent fâchées d'apprendre que le tracé passerait à une distance d'environ 12 kilomètres de leurs clochers. « Chez nous, observe le *Journal des Débats*, on se fût lamenté; on eût écrit à la sous-préfecture, au ministre. Là-bas, on fit tout autrement. »

Les ingénieurs avaient adopté le tracé le plus direct sans se soucier des intérêts des trois petites agglomérations. Le parti des propriétaires fut vite pris. Ils transporteraient leurs maisons sur la nouvelle route créée.

Un mois durant, on ne rencontra plus sur les routes que des bâtiments de toutes dimensions avançant lentement à travers champs, dans la direction de la voie ferrée. On en voyait d'isolés, d'autres groupés par bandes, se prêtant un mutuel appui. Pour comble de difficultés, il y avait à traverser un ruisseau. On le passa. Les bâtiments cheminaient sur de forts madriers que l'on poussait en avant au fur et à mesure. La charge à traîner était quelquefois si forte que le frottement menaçait d'incendier les charpentes. Une voiture spéciale portant de l'eau et de la graisse permettait de remédier à cet inconvénient.

Soixante-quatre chevaux distribués en trois attelages, quelquefois soixante-douze, remorquaient les châssis gigantesques sur lesquels reposaient les maisons, souvent allégées de leurs portes et de leurs cloisons. Des douzaines d'habitations s'en allèrent ainsi 12 à 13 kilomètres plus loin, et l'opération ne donna lieu à aucun accident. Maintenant, les trois anciennes petites agglomérations occupent dans la plaine, le long de la voie nouvelle, les premières rues du lotissement de la Compagnie du chemin de fer. Et déjà, à ce qu'on affirme, la nouvelle petite ville prospère et est pleine d'animation.

Cette histoire est tout un symbole. Ne fût-elle pas vraie, elle mériterait de l'être; car elle contient la quintessence du caractère anglo-saxon, lequel, en présence d'un obstacle, consiste à se mettre bien en présence de la réalité des faits, sans réclamations inutiles, et à déployer ensuite le maximum d'énergie pour arriver à un ré-

sultat positif. C'est par la haine du chimérique, chose curieuse, que ces gens-là parviennent à faire du merveilleux.

G. D'AZAMBUJA.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le mécanisme de la vie moderne, par le vicomte G. d'Avenel. — 3 volumes in-16. — Armand Colin et Cie, Paris.

Les choses que nous connaissons le moins sont souvent celles qui nous touchent le plus. Nous profitons d'une foule d'institutions, d'organismes, de combinaisons industrielles et autres, sans nous rendre compte de la manière dont tout cela fonctionne, pour le gain des uns et pour le bien-être des autres. M. d'Avenel, un des hommes les plus « documentés » de notre époque, a voulu nous renseigner sur les principaux « mécanismes » de notre civilisation contemporaine, et il l'a fait en une langue claire, agréable, sans abuser des termes techniques, mêlant les réflexions spirituelles aux enseignements dont ses trois volumes sont remplis.

Ces trois volumes ne constituent pas une *suite*. On peut commencer par le second ou par le troisième, aussi bien que par le premier. Dans chaque volume, l'auteur traite également plusieurs sujets distincts, dont il nous suffira de donner l'énumération pour montrer l'intérêt de l'ouvrage :

1er volume : Les magasins de nouveauté; l'industrie du fer; les magasins d'alimentation; les établissements de crédit; le travail des vins.

2e volume. — Le papier, l'éclairage, les compagnies de navigation, la soie, les assurances sur la vie.

3e volume. — La maison parisienne, l'alcool et les liqueurs, le chauffage, les courses.

M. d'Avenel décrit plus qu'il n'explique. Son ouvrage ne se rattache donc à la science sociale que par les *matériaux* qu'il peut fournir à celle-ci. Du reste, il pique vivement la curiosité et la satisfait sur bien des points. Les idées que l'auteur mêle à son exposé sont généralement larges et saines. Ce sont celles d'un homme qui apprécie les progrès de son époque et salue à l'avance, avec raison, les progrès futurs.

Annales de la bibliographie critique. — Sous ce titre, une nouvelle revue bibliographique vient de paraître à Paris, 83, rue des Saints-Pères.

Cette reine, qui s'occupera surtout des œuvres historiques, sociales, littéraires, paraîtra tous les mois. Citons parmi les collaborateurs : MM. d'Azambuja, de Curzon, Funck-Brentano, l'abbé Klein, et l'abbé Fesch, le Dr Loiseau, de l'Institut Pasteur. Dans le premier numéro se trouve analysé l'ouvrage de M. Demolins : *Comment la route crée le type social.*

Romans sociaux de M. Gabriel d'Azambuja :

L'Abdication, chez Briguet, 83, rue de Rennes, Paris.
Entre cousins, chez Petithenry, 5, rue Bayard, Paris.

Brochures sociales du même auteur :

Pourquoi le roman à la mode est-il immoral et pourquoi le roman moral n'est-il pas à la mode?
Ce que le christianisme a fait pour la femme.
L'esprit chrétien et les affaires.

(Ces trois brochures se trouvent chez Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris. Prix : 60 centimes.)

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LA BEAUTÉ DES SITES

A-T-ELLE A SE PLAINDRE OU A SE LOUER DU PROGRÈS MODERNE?

Plusieurs députés, appartenant à des régions et à des nuances diverses, ont déposé une proposition de loi « ayant pour objet d'organiser la protection des sites et monuments naturels de la France ». On se plaint en effet, en divers lieux, que certains paysages aient été gravement défigurés par des exploitations industrielles. Tels rochers qui, sur les côtes de Bretagne, faisaient l'admiration des touristes, sont considérés par des entrepreneurs comme de vulgaires carrières, d'où l'on peut tirer de la pierre à bâtir. On a signalé notamment le péril que courent les roches du Huelgoat, dans le Finistère, et celles que l'on a surnommées « les quatre fils Aymon », dans la vallée de la Meuse. On a dénoncé une municipalité franc-comtoise qui a environné d'une palissade choquante pour les yeux une superbe grotte de glace. De magnifiques futaies sont coupées par leurs propriétaires, impatients de réaliser le capital qu'elles représentent. Des constructions banales viennent enlaidir de petits coins verdoyants où l'on aimait jadis à rêver. Les villes elles-mêmes, qui ont leurs quartiers pittoresques, leurs « sites » urbains, pour ainsi dire, ont à supporter mille bouleversements

qui altèrent la physionomie poétique des vieilles maisons, des vieilles rues, ou même les font disparaître. Les nouvelles voies elles-mêmes, qui ont leur beauté symétrique et grandiose, se voient envahies par des édicules, par des gares, par des poteaux, par des fils conducteurs de tramways, par des bureaux d'attente, sans compter les affreuses annonces peinturlurées qui s'emparent de la moindre muraille nue pour accrocher le regard de tous ceux qui passent. Soit aux champs, soit à la ville, il y a donc quelque chose à faire, semble-t-il, pour protéger le beau contre ses ennemis. Ruskin, l'apôtre enthousiaste de la « religion de la beauté » (1), s'était déjà fait, en Angleterre, le promoteur d'un mouvement de ce genre. Plusieurs de nos artistes, de nos archéologues, de nos simples amateurs croient également à l'utilité d'une campagne contre le vandalisme moderne, et préconisent, non plus seulement la « religion », mais la police de la beauté.

La civilisation et les conséquences qu'elle entraîne sont-elles donc funestes aux merveilles de la nature, ainsi qu'aux monuments anciens qui, ayant fini par se fondre avec les objets qui les entourent, constituent de leur côté, sinon des beautés naturelles proprement dites, du moins des prolongements harmonieux, quoique artificiels, de ces beautés?

Dans un certain sens, on peut répondre que oui.

Le premier ennemi de la poésie des choses a été le défrichement.

L'imagination, sans crainte de se tromper, peut se donner libre carrière en essayant de reconstituer idéalement les immenses et magnifiques forêts qui couvraient le globe au moment où les hommes commencèrent à le mettre en valeur.

Quelques lambeaux de ces forêts existent encore : ce sont les forêts vierges. On sait à quelles merveilleuses descriptions elles ont donné lieu. Le producteur de caoutchouc ou l'exportateur

(1) Nous avons signalé dans cette revue (livraison de septembre 1898, t. XXIV, p. 165) l'ouvrage si curieux de M. Robert de la Sizeranne : *Ruskin et la religion de la beauté* (Hachette, 1897).

de bois d'ébénisterie, lorsqu'ils entament aujourd'hui les richesses forestières de la Guinée ou du Congo, sont les représentants de la vile prose comme le furent, il y a une quinzaine de siècles, les seigneurs francs et les moines qui, la hache à la main, rétrécissaient peu à peu l'espace occupé par ces vénérables forêts de la Gaule, où les druidesses avaient coupé le gui sacré avec leurs faucilles d'or.

Le défrichement s'est attaqué à la lande, dont les horizons monotones et mélancoliques sont si suggestifs. Il s'est attaqué aux prairies naturelles, océans de verdure qui ondulent avec tant de grâce au souffle du vent. Le drainage, son frère, a engagé la lutte avec le marais, si curieux avec ses roseaux, ses nénuphars, ses glaïeuls et ses vols de canards sauvages. Sans doute les cultures ont aussi leur physionomie pittoresque; mais c'est du pittoresque géométrique, rectangulaire, avec des rangées de vignes, des carrés de choux; et puis des tas de fumier, et puis des masures. Il y a quelque chose, mais *ce n'est plus ça.*

Les rivières et les torrents n'ont pas été laissés tranquilles. Des moulins se sont installés sur leurs bords. Des quais ont rectifié le cours des fleuves. Des écluses ont interrompu le cours des eaux. Des canaux de dérivation l'ont détourné, fractionné, épuisé. Des centaines d'ingénieurs, au moment où nous écrivons ces lignes, s'apprêtent à mettre la main sur les cascades, pour leur faire produire de l'électricité. L'écume des torrents, dit-on, c'est la « houille blanche ». Les pays de montagnes vont devenir, nous promet-on, des centres industriels, comme le sont aujourd'hui les bassins houillers.

Avec l'expansion industrielle, les villes se sont agrandies, et cet agrandissement ne pouvait se faire qu'aux dépens de coins de banlieue, parfois jolis, vers lesquels s'étaient portées, pendant bien longtemps, de joyeuses promenades. Nous nous souvenons, un soir de Pâques, d'avoir écouté chanter le rossignol dans un petit bois de pins, non loin d'un chantier de terrassement où l'on préparait l'ouverture d'une nouvelle rue, destinée à relier à une gare de banlieue les faubourgs d'une grande ville de France. Nous pensions que le pauvre rossignol n'en avait plus pour long-

temps, et cette pensée avait évidemment quelque chose de triste. Telle rue de Paris, que vous arpentez distraitement, fut peut-être, il y a deux ou trois siècles, un coin de bois analogue, où des poètes ont rêvé, où des rossignols ont chanté. Les noms eux-mêmes le disent : Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame-des-Champs, le Mont-Parnasse, la Butte-aux-Cailles, la rue du Champ-de-l'Alouette. Ces dénominations, qui contrastent si étrangement avec l'aspect actuel des rues ou des quartiers qu'elles désignent, évoquent l'image de bien des beautés naturelles, successivement englouties par l'extension progressive du gouffre urbain. De temps à autre, dans les quartiers excentriques de la capitale, nos regards s'arrêtent sur une vieille maison mal alignée, avec des frontons, des corniches, des moulures, un soupçon de péristyle. Qu'est-ce que cela? L'ancienne villa de quelque riche bourgeois du dix-huitième siècle, perdue jadis au milieu d'un parc ombreux, et aujourd'hui transformée en une juxtaposition de taudis pour familles ouvrières. Encore un nid d'où la poésie s'est envolée et où, semble-t-il, elle ne reviendra jamais plus.

La vapeur a eu sa grande part des méfaits. C'est elle qui a dressé dans les campagnes ces massives usines, avec leur cheminée qui crachent une fumée noire dans le ciel bleu. C'est elle qui a mis aux abords des villes les gares, avec tout leur chaos de hangars, de wagons, de monceaux de houille. C'est elle qui a fait rayonner de toutes parts les voies ferrées, pour barrer de leurs tranchées ou de leurs remblais tant de sites dont on prisait jadis l'harmonie et la solitude. Et ce sont aussi des stations, des cabanes de gardes-barrières, des disques, des signaux, des ponts vulgaires, des bouches noires de tunnels. Sur ces voies circulent des trains, dont les locomotives laissent sur leur passage des escarbilles et de la poussière de charbon. Arbres et prés en sont noircis. Enfin, — dernier attentat, — des commerçants profitent de ce que les voyageurs ont volontiers la tête à la portière pour planter, le long de la voie, des poteaux portant d'immenses écriteaux-réclames. Cette végétation nouvelle masque parfois de vastes fragments du ciel. « Si Lamartine revenait au vallon qu'il a si suavement chanté, disait l'autre jour le *Temps*, il n'y

trouverait plus qu'une invitation à s'habiller richement avec les laissés pour compte des grands tailleurs. C'est le progrès. »

C'est le progrès aussi qui bouleverse les villes. On sait ce que le baron Haussmann a fait de Paris. Bien des archéologues en ont gémi, et en gémissent encore. Des maisons originales, et même des édifices plus importants se sont écroulés sous la pioche du démolisseur, afin de laisser passer ces grandes avenues rectilignes où roulent aujourd'hui nos tramways électriques. La ligne courbe, si fertile en surprises, en délicieux caprices, a dû faire place à ce que Victor Hugo appelait avec indignation « la lugubre tristesse des angles droits ». Quand les villes étaient petites, nos ancêtres ne se figuraient pas qu'on éprouverait un jour le besoin de les parcourir avec des véhicules, que ces véhicules seraient nombreux, spacieux, qu'ils se croiseraient, que les piétons eux-mêmes passeraient à flots plus pressés, d'un pas plus affairé et plus rapide, que le recul progressif de la campagne rendrait nécessaire, à un certain moment, la création de clairières artificielles, où l'air pourrait circuler à l'aise et le regard se reposer sur quelques brins de gazon. Nos aïeux ne prévoyaient pas tout cela, et le moment est venu où il a fallu réparer cette imprévoyance. Mais, pour élargir les rues et créer des squares, on n'a encore trouvé qu'un moyen, qui est de démolir les maisons, les belles comme les laides, celles qui charment le touriste comme celles qui ne lui disent rien. On a donc « haussmannisé » Paris et les grandes villes. On les haussmannise » encore, et les amis du « vieux Paris » sont obligés de concentrer leurs énergies conservatrices sur quelques détails isolés.

Ce que nous faisons, d'autres l'ont fait, à leur manière, à d'autres époques. On a quelquefois taxé de barbares ceux qui ont démoli en partie le Colisée, construit des tours au milieu des arènes d'Arles et de Nîmes, pris les pierres d'arcs de triomphe pour construire les maisons du village voisin. Sans doute, ces gens-là n'étaient pas des humanistes ; mais ce qu'ils faisaient répondait à un besoin. C'était pour eux la question de l'abri quotidien, ou la question de la défense locale, et ces monuments

— nous allons revenir sur cette idée tout à l'heure — avaient moins de charmes pour ces gens du moyen âge que pour nous. L'auréole poétique demande du recul dans la durée et la notion de ce recul dans l'esprit des populations. Du reste, on n'a pas besoin d'être du moyen âge pour exécuter de pareilles démolitions. M. Paul Leroy-Beaulieu, dans une correspondance adressée de Tunisie à l'*Économiste Français*, révélait dernièrement que nos colons sont en train de détruire, avec une parfaite insouciance, les ruines de la ville romaine de Tabarca, ruines fort belles, paraît-il, et qu'avaient épargnées Vandales, Sarrazins, Turcs et Génois. Partout la demeure de ceux qui sont morts, lorsqu'elle est devenue inhabitable, a été considérée comme une « carrière » propre à fournir des matériaux de construction à la demeure des vivants.

Le feu, une des plus anciennes conquêtes de la civilisation, a été un grand destructeur de beautés; la poudre à canon lui a permis de transporter plus loin ses désastres; le pétrole a fourni de quoi les rendre plus actifs et plus rapides. Ces terribles inventions ont surtout porté le ravage dans les sites urbains, toutes les fois que de violentes crises sociales ont affecté la vie des nations. Les conditions d'une lutte violente entre peuples ou entre fractions d'un même peuple sont funestes aux édifices qui deviennent, soit des obstacles à supprimer, soit des symboles odieux d'un régime ou d'une doctrine dont on ne veut plus. Le Parthénon, transformé par les Turcs en magasin à poudre, saute sous le choc d'un boulet vénitien. Le château de Saint-Cloud, pris entre deux feux pendant le siège de Paris, est la proie des flammes. La Commune brûle les Tuileries. Elle est sur le point de brûler le Louvre. L'histoire parle à chaque instant de villes rasées, de châteaux démolis, tantôt par des « Jacques », tantôt par un Richelieu. Il est clair que ces forces-là agissent en sens inverse de la nature et de l'art. Elles nous rappellent, par des exemples éclatants, que les sociétés sont soumises à des influences perturbatrices, que la désorganisation y peut atteindre les limites de la sauvagerie, ou encore que les préoccupations artistiques passent au second plan quand se dé-

chaînent les grandes luttes de races, de classes, de clans, de religion. Et il n'y a là rien qui doive nous étonner ni nous scandaliser. Certains besoins collectifs atteignent alors une acuité extraordinaire qui relègue à un rang très secondaire le besoin de contempler de belles lignes et le souci d'en conserver le spectacle pour les générations à venir. Les Turcs avaient *besoin* de l'espace vide contenu dans le Parthénon pour y placer leur poudre, et les Vénitiens avaient *besoin* de priver leurs ennemis de cet arsenal. Ces deux besoins l'emportaient forcément sur celui de conserver à la postérité l'œuvre de l'Athénien Ictinos. Ce n'est pas à cela que pensaient ni les généraux du Grand Turc ni les amiraux de Venise, ou, s'ils y ont pensé, ç'a été seulement pour dire : « Tant pis! »

Dans ces derniers temps, de grandes discussions ont eu lieu, à Paris, pour savoir s'il y avait lieu de permettre aux tramways de traverser l'avenue des Champs-Élysées. Les journaux se sont jetés dans la bataille. Certains d'entre eux en ont fait une question *de principe* et se sont bruyamment félicités de voir le tramway, véhicule démocratique, admis à couper le cortège des fiacres, véhicules évidemment aristocratiques. Ces mêmes Champs-Élysées ont dû offrir, de place en place, un petit bout de terrain pour les escaliers conduisant au chemin de fer métropolitain. En revanche, ce qui n'a pas été admis à Paris, et ce qui est admis en province, ce sont les tramways électriques à *trolley* (1), autrement dit à conducteur aérien. On a reculé devant des installations qui auraient rendu moins élégante la ville de toutes les élégances, et où tant de choses n'existent qu'en vue des étrangers riches et oisifs. Le *trolley* a donc été condamné, et les tramvays électriques ont dû adopter le conducteur souterrain, qui revient plus cher. C'est l'exemple d'un sacrifice offert à la beauté, ou — plus exactement — à l'intérêt que l'on a, dans une ville aussi exceptionnelle, à ne pas choquer les regards des hommes délicats, plus nombreux que partout ailleurs.

Faut-il donc en conclure que la situation est lamentable, et

(1) Les humoristes, s'emparant d'un jeu de mots tout fait, écrivent : « trop laid ».

que le mal, en raison des progrès futurs de la civilisation, doit nécessairement empirer? Un examen superficiel de la question semble conduire à cette prévision peu consolante. Puisque des beautés naturelles ont disparu, d'autres disparaîtront encore. Des paysages encore vierges seront enlaidis, souillés, débités en lots de terrain à bâtir. Des cours d'eau, comme la Bièvre, se métamorphoseront en égouts. Des milliers d'usines peupleront les gorges splendides des montagnes. Des émeutes nouvelles brûleront peut-être Notre-Dame et Saint-Pierre de Rome. « Nous souhaitons bien du plaisir aux touristes du vingtième siècle, » dit M. Charles Beauquier, député du Doubs (1). Le législateur franc-comtois se désole en termes lyriques à la pensée que l'on va, « sous prétexte de progrès industriel », se livrer à tant de vandalismes, et, notamment, car c'est ce qui menace surtout la région franc-comtoise, « installer de vulgaires bâtisses au pied même des cascades pour utiliser la chute de l'eau ».

Eh bien, nous croyons que les touristes du vingtième siècle ne seront pas si mal partagés que cela.

Après avoir exposé le revers de la médaille, tâchons de montrer maintenant le beau côté de cette civilisation, et les raisons qui permettent de collaborer au progrès moderne, sans s'exposer à travailler au triomphe de la laideur.

Nous ne saurions, sans doute, avoir la prétention de prédire l'avenir; mais, dès maintenant, et dans le passé même, un grand nombre de faits sont de nature à nous rassurer sur les conditions qui seront faites au patrimoine esthétique de l'humanité.

Un premier fait très simple, qu'il est presque puéril de rappeler, c'est la grandeur du globe terrestre, et, en particulier, la vaste étendue des régions pittoresques dans lesquelles personne ou presque personne n'a encore pénétré.

Ces régions peu visitées sont plus nombreuses qu'on ne le croit. Nous en trouvons en France même. Il est des endroits où les

(1) *Revue bleue* du 1er juin.

touristes vont par tradition, et qui sont fort beaux en effet ; mais il en est, non loin de là, qui sont aussi beaux, et où les touristes ne vont pas, soit parce que les chemins de fer ne vont pas assez près, soit parce que les hôtels ne sont pas assez confortables, soit parce que les sites en vogue suffisent à utiliser tous les loisirs disponibles pour le moment.

Or, dans ces régions, se trouvent des beautés naturelles indestructibles de leur nature, parce que l'homme est impuissant à les transformer. Telles sont les hautes montagnes, les glaciers, les golfes, les promontoires, la steppe, la mer. On ne peut soutenir que tout cela sera couvert de bâtiments et d'usines. Du reste, à mesure que les touristes trouveront un paysage déshonoré, ils pourront en chercher d'autres et ils en trouveront toujours.

En effet, la civilisation met à la disposition des touristes d'aujourd'hui ce que ne possédaient pas les touristes d'autrefois : des moyens de transports rapides. *Elle rend accessibles, de plus en plus, des beautés qui ne l'étaient pas.* Comparez le nombre des Parisiens qui vont aujourd'hui, pendant l'été, contempler les falaises de la Manche, au nombre de ceux qui pouvaient faire de même il y a cent ans. De même, combien d'étrangers jouissaient-ils alors des paysages de la Suisse, et combien en jouissent-ils aujourd'hui? On entend dire négligemment, en conversation : « L'an dernier, j'ai été voir le soleil de minuit au cap Nord ». Quel grand seigneur, sous Louis XIV, se serait octroyé ce plaisir?

La civilisation met donc « en circulation » des beautés naturelles ; elle leur donne une valeur qu'elles n'avaient pas, ou augmente dans des proportions prodigieuses celle qu'elles pouvaient avoir. Nous parlions tout à l'heure de la Tunisie. Il y a vingt ans seulement, il n'était pas commode de voyager dans ce pays, non seulement en raison du manque de routes, mais à cause du défaut de sécurité. Or, nous venons de nous entretenir, il y a quelques semaines à peine, avec deux jeunes gens qui sont allés faire un voyage d'*agrément* en Tunisie, et qui ont pu y admirer des points de vue d'une espèce particulière. Qu'importe

à ces deux jeunes gens si, aux environs de leur ville natale, les progrès de la bâtisse industrielle ont fait disparaître de jolis bosquets où leurs grands-pères se promenaient autrefois?

Si leurs grands-pères étaient allés en Tunisie, on les aurait assassinés ou réduits en esclavage, deux accidents qui nuisent légèrement à la contemplation esthétique.

La construction de nouvelles lignes de chemin de fer, la création de nouvelles lignes de navigation, l'occupation de pays barbares ou sauvages par des nations policées qui percent des routes et répriment le brigandage, ont donc pour effet de mettre à la portée d'une foule de gens des spectacles qui n'avaient pas de spectateurs depuis des siècles, ou qui n'avaient été qu'entrevus, de temps à autre, par des explorateurs audacieux.

Ajoutons que, pour les petites bourses, les tramways et les chemins de fer de banlieue constituent, sous ce rapport, une ressource ignorée du bon vieux temps.

Pour quelques sous, le dimanche, une famille d'ouvriers peut se voir transportée, en une demi-heure, à une distance de la grande ville que jadis elle eût mis trois ou quatre heures à franchir; de sorte qu'en définitive, malgré l'élargissement de la ceinture d'usines, on peut toujours retrouver, sinon des beautés naturelles intactes, du moins des coins de banlieue verdoyants, propres à reposer et à réjouir le regard. La campagne s'enfuit, mais on la rattrape.

Il est clair que la foule des Parisiens qui se promènent le dimanche dans les bois de Montmorency, de Vincennes, de Verrières, de Meudon, serait bien moins nombreuse si elle n'avait à sa disposition ni les chemins de fer, ni les bateaux à vapeur sur la Seine. Or, quand on ne peut pas se payer la vue des Alpes et des Pyrénées, c'est encore assez beau de pouvoir se transporter en des endroits où l'on a tout au moins l'illusion des choses rustiques.

La civilisation, autrement dit l'ensemble des progrès agricoles, industriels, commerciaux, produit un autre effet qui donne au phénomène précédent une portée plus grande encore : elle augmente le bien-être, et rend ainsi plus nombreuse la classe des

personnes qui, moyennant des frais de déplacement grands ou petits, peuvent aller jouir des sites pittoresques. Ce qu'on appelle la classe moyenne a désormais les ressources nécessaires pour entreprendre des voyages dont les personnes opulentes avaient naguère le monopole. D'autre part, dans la classe ouvrière, le budget du superflu, malgré les misères particulières, s'accroît de jour en jour, comme en témoignent le développement des débits de boissons, des cafés-concerts et théâtres d'ordre inférieur, des bals publics et autres divertissements de ce genre. Plus saine et plus morale est, pour cette même partie de la population, la distraction qu'offre une excursion aux champs, après un court trajet en chemin de fer qui représente une dépense minime. Cette dépense minime, un nombre croissant d'ouvriers et de petits employés est en mesure de se la permettre, en raison de la hausse des salaires, laquelle tient elle-même à l'activité de l'industrie.

Ce n'est pas tout. Avec le bien-être, l'instruction a progressé. Or, il faut bien le reconnaître, un certain degré de culture intellectuelle est nécessaire, en général, pour *admirer* quoi que ce soit. Le sens du beau est sans doute un don naturel, comme le sens du vrai et celui du bien; mais il est certain que l'éducation perfectionne, dans une très large mesure, cette faculté originelle, et qu'un lettré, en présence d'une belle scène de la nature, éprouve des impressions autrement intenses qu'un paysan mal dégrossi. L'instruction devient même tout à fait indispensable pour dégager le charme qui s'élève d'un paysage auquel s'allient des souvenirs historiques. Un illettré ne peut aucunement saisir, par exemple, ce qu'éprouvait Lamartine devant le golfe de Baïa lorsque, après avoir évoqué les souvenirs d'Horace, de Properce, de Tibulle et du Tasse, il s'écriait :

Colline de Baïa, poétique séjour,
Voluptueux vallon qu'habita tour à tour
Tout ce qui fut grand dans le monde,
Tu ne retentis plus de gloire ni d'amour!
Pas une voix qui me réponde
Que le bruit plaintif de cette onde
Ou l'écho réveillé des débris d'alentour!

La nature s'anime en effet, lorsqu'on ressuscite par la pensée les personnages qui ont vécu ou passé dans tel ou tel lieu. Les janissaires qui escortaient Chateaubriand dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* ne soupçonnaient pas les sentiments qu'éveillaient chez l'écrivain la vue des ruines de Sparte ou d'Athènes, et ce n'est pas pour rien que les disciples de Ruskin, lorsqu'ils voyagent, tiennent à agrémenter leurs excursions de lectures appropriées, relatives aux belles choses qu'ils voient. Cela redouble, on le conçoit, l'intensité de leur jouissance intellectuelle.

Sans doute, tout le monde ne peut regarder un paysage avec l'état d'âme d'un Lamartine, d'un Chateaubriand ou d'un disciple de Ruskin. Mais le peuple lui-même commence à connaître pas mal de choses, à avoir son petit bagage de notions historiques et littéraires, moyennant lesquelles il peut réfléchir sur certains sites, certaines ruines, ou même savourer avec réflexion, à la façon des « connaisseurs », l'harmonie de tel ou tel paysage. On trouvera, parmi les bibelots insignifiants d'un humble ménage, un caillou avec un nom propre et une date dessus. C'est un « souvenir ». Un jour, on a été à Dieppe, à Chantilly, à Fontainebleau. C'est un événement mémorable. On a éprouvé, durant cette journée, des émotions particulièrement intenses. Un poète eût composé là-dessus une pièce de vers. Un peintre eût tracé une ébauche. Un psychologue eût ajouté des pages à son journal. On se contente d'emporter un caillou; mais ce caillou en dit long sur l'aspiration de certaines âmes populaires à s'élever graduellement vers les sommets de la contemplation esthétique.

Mais, dira-t-on, si la nature est pour ainsi dire inépuisable, et si elle tient en réserve des sites merveilleux pour les révéler et les vulgariser au fur et à mesure que l'homme découvrira les moyens s'y accéder plus facilement, en est-il de même des sites urbains, de ces monuments architecturaux du passé dont la quantité est limitée dans le monde, et que rien ne ressuscite quand la pioche les a une fois détruits?

Le cas n'est pas tout à fait le même, mais le résultat ne change pas.

Ici, ce n'est pas la nature qui est inépuisable. C'est l'homme lui-même.

Des pertes ont eu lieu; des pertes auront lieu; c'est fatal. Et pourtant il y a de grandes chances pour que les touristes du vingt et unième siècle aient plus de monuments curieux, plus de monuments *anciens* à voir que nous n'en avons aujourd'hui.

Expliquons-nous.

Tout d'abord, grâce à la multiplication des moyens de transport, et aux autres causes indiquées plus haut, les mêmes monuments pourront être admirés par un plus grand nombre de personnes. Leur « valeur humaine », comme celle des sites ruraux, se trouvera donc augmentée.

Quant à ceux qui auront été détruits, ou qui seront tombés d'eux-mêmes en poussière, leur disparition se trouvera compensée, et amplement, par le prolongement d'existence de tous les autres, qui les aura rendus plus vieux, plus vénérables, plus auréolés de cette majesté particulière que donne le temps.

Dix monuments datant de trois siècles s'élèvent dans une région. Cent ans passent. L'un a été démoli; mais les neuf autres datent désormais de quatre siècles. Au point de vue poétique, c'est un gain, surtout si l'on considère que, depuis le siècle où ont été construits ces neuf monuments, il s'en est édifié d'autres qui vieilliront à leur tour.

On peut être tenté de taxer notre arithmétique de puérile. Aussi n'est-ce pas à proprement parler de l'arithmétique, mais la constatation d'un fait bien connu.

Voilà longtemps qu'un latin a dit : *Major a longinquo reverentia*. C'est qu'en effet la tendance de notre imagination est d'idéaliser les choses lointaines, alors que les contemporains de ces choses, assez souvent, ne songeaient pas à leur trouver de la beauté, ou ne leur trouvaient qu'une beauté plastique, non renforcée encore par le magique effet du lointain.

Les chevaliers, à coup sûr, ne s'admiraient pas eux-mêmes

autant que le dix-neuvième siècle les a admirés. Il en est de même, pour rester dans le point de vue architectural, des édifices qui se rapportent à la vie chevaleresque et féodale : donjons, tours, tourelles, créneaux, mâchicoulis, pont-levis, herses, fossés, etc. Tout cela nous semble *beau,* parce que cela ne sert plus; mais tout cela semblait *utile,* parce que cela servait. Ceux qui bâtissaient les castels étaient des gens aussi pratiques, dans leur genre, que les grands industriels qui bâtissent aujourd'hui des usines ou les chambres de commerce maritimes qui font aménager des docks. Des villes comme Guérande ou Aigues-Mortes, que l'on va voir aujourd'hui par curiosité, et dont on ne pourrait endommager les remparts sans soulever les réclamations de toutes les Académies, étaient des villes quelconques, dont la valeur pittoresque s'est créée peu à peu, comme les couches ligneuses se forment dans un arbre qui vieillit, à mesure que le moyen âge s'éloignait, et que les autres villes prenaient une physionomie plus moderne. Aujourd'hui, la rencontre d'un moulin à vent est une surprise romantique. Les amateurs trouvent que cela « fait très bien » et regrettent que les minoteries à vapeur chassent de nos campagnes ces tours aux larges ailes, si tentantes pour le dessinateur. Tel n'était sans doute pas l'avis du grand Frédéric quand il s'emportait contre le meunier Sans-Souci, ni celui de Don Quichotte, lorsqu'il trouvait odieux et bêtes les gestes de ces grands géants. Bien des bourgeois du vieux Paris, s'ils revenaient au monde, s'étonneraient de voir les amateurs organiser des campagnes de presse pour la conservation de tel hôtel, de telle fontaine, de telle façade, de tel portail sculpté, à côté desquels ils passaient tous les jours sans y remarquer des beautés bien remarquables. Peut-être un jour nos grandes maisons de rapport, élevées en bordure de nos rues nouvelles, plongeront-elles dans une pieuse admiration les archéologues du temps futur, surtout si l'art de bâtir accomplit l'évolution que l'on prévoit, et si le domaine de la pierre, dans l'industrie du bâtiment, se restreint de plus en plus au profit de celui du fer. La plus affreuse de nos préfectures, ou de nos casernes, sera traitée comme le sont aujourd'hui les maisons de la Renaissance, avec

leurs ogives surbaissées et leurs curieux croisillons. Et si quelque cataclysme, ou quelque vandalisme, anéantit un jour les palais seigneuriaux de Venise, la génération suivante se consolera en environnant d'un culte respectueux ce qui pourra rester de nos bâtisses scolaires ou des arcades de la rue de Rivoli.

A vrai dire, et vues d'un certain biais, bien des constructions dues à la civilisation moderne commencent dès maintenant à se revêtir d'une certaine poésie. Un chemin de fer qui traverse un vallon sur un viaduc, une forge dont les cheminées lancent des flammes dans la nuit, un immense paquebot qui s'ébranle et fend rapidement la mer, un pont métallique à la courbe légère et hardie, une usine même aperçue de loin, dans un cadre assez riche pour la faire valoir, et dont le bruit atténué se mêle à celui d'une rivière voisine : autant de beautés réelles dont ne jouissaient pas les hommes d'autrefois, et dont nous pouvons jouir aujourd'hui. Vienne une révolution industrielle qui rende inutiles, désormais, les usines telles qu'on les conçoit actuellement. Les vieilles fabriques abandonnées, à la longue, deviendront l'ornement de la campagne. Le lierre, la mousse, les plantes grimpantes voileront la nudité de leurs murs. Le silence rendra plus impressionnantes les cours désertes. Le touriste ému se représentera la ruche bourdonnante d'autrefois. Il rêvera aux évolutions de l'industrie comme nous rêvons, sur les ruines d'un vieux château fort, à l'évolution de l'art de la guerre, et il sortira de là, en définitive, avec des impressions analogues à celles que nous rapportons d'une visite à un vieux donjon féodal.

On se rappelle quelles protestations, parmi les artistes, ont accueilli la récente démolition des ruines de la Cour des Comptes. Ce monument, de style officiel et assez banal, n'avait rien de bien remarquable; mais, depuis l'incendie qui avait commencé à le détruire, il *tendait* à devenir intéressant, et il eût été certainement très curieux, en même temps que très suggestif, pour les hommes des siècles prochains. Outre sa valeur pittoresque, il aurait eu sa valeur historique et sociale. Mais l'utile, ici encore, a prévalu sur la beauté, et l'on nous a donné, en échange de l'édifice sacrifié, une gare moderne, assez élégante, qui mettra

plus de temps à devenir belle, mais qui le deviendra peut-être, si Dieu et les révolutions lui prêtent vie.

Du reste, c'est une pensée louable que de combattre, autant que possible, les causes de destruction énumérées plus haut, et de disputer au feu, à la bombe, à la pioche le plus qu'on pourra des spécimens anciens de l'architecture. C'en est une aussi que de sauvegarder, même contre l'expansion légitime des villes et des usines, tel ou tel paysage rural qui fait l'objet d'une particulière admiration.

Aux ravages de la guerre, aux brutalités des insurrections, aux surprises foudroyantes de l'incendie, on ne peut sans doute opposer, en fait de moyens préventifs, que des mesures insuffisantes. On peut en opposer cependant. Les progrès du droit international, l'éducation de l'élite du peuple, les pompes perfectionnées, peuvent servir à propos la cause de l'art. Quant au caprice des particuliers ou des pouvoirs publics, il commence à trouver un léger frein dans certaines « ligues » ou sociétés qui se fondent de droite et de gauche. Nous mentionnions tout à l'heure la Société du Vieux Paris. Les provinces ont aussi des sociétés savantes aux instincts fort conservateurs. En ce qui concerne les beautés naturelles, il s'est créé récemment une « Ligue pour la protection des paysages vus du chemin de fer » et il paraît que la Compagnie d'Orléans a bien voulu déférer sur certains points à ses observations discrètes. On signale aussi, à Besançon, l'action d'une « Société des Beaux-Arts » qui a empêché la mutilation de plusieurs sites pittoresques. On voit que l'esprit d'association, qui tend à se développer à notre époque, est favorable aux vœux des amis de l'art. On pousse même le zèle jusqu'aux « reconstitutions ». On veut refaire ce que le temps ou les hommes ont détruit, et, avec le même enthousiasme que leurs pères ont mis à démolir la Bastille, certains Parisiens nous parlent aujourd'hui de la rebâtir.

Mais c'est moins sur ces efforts de détail que l'on doit compter, semble-t-il, que sur la vaste et générale orientation des phénomènes sociaux. Les contrées dites « primitives », presque inac-

cessibles jusqu'à ce jour, contiennent d'inépuisables trésors de beautés naturelles qu'elles ouvriront peu à peu aux races supérieures, comme pour récompenser celles-ci de s'être mises en mesure, par leur travail persévérant, d'y trouver un accès plus facile; et ces races supérieures elles-mêmes, croissant et multipliant, créent chaque jour sur une foule de points du globe des monuments ou des sites urbains, mis en réserve, à mesure que brûle çà et là quelque vieil édifice vénérable, pour s'imprégner à leur tour, graduellement, du charme qui se dégageait jadis des anciens. Pendant ce temps, le nombre des hommes capables de comprendre et de goûter le beau, sous quelque forme qu'il se présente, s'accroît sous l'influence de la richesse, de l'éducation, du nivellement social. Bref, il n'y a pas déficit, mais bénéfice; et, tout bien compté, par une loi providentielle que nous devons admirer, il se trouvera que l'humanité, après des milliers d'années de labeur, ne sera pas seulement parvenue, à la sueur de son front, à gagner plus abondamment que jamais le pain de la vie matérielle, mais qu'elle aura vu se multiplier par surcroît ses aliments intellectuels.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

X

LE FÉODAL (1)

(Première Partie : *Charlemagne.*)

Le gouvernement des Carlovingiens ne pouvait être de même nature que celui des Mérovingiens. L'avènement de Pépin le Bref n'était pas un simple changement de dynastie; il intronisait un nouveau régime politique, progressivement issu de la formation particulariste : la souveraineté fondée sur le domaine.

Nous connaîtrons bien cette nouvelle forme du pouvoir, en l'observant chez celui qui en a été l'expression la plus haute : chez Charlemagne.

Ce qui fait le fond de la situation de Charlemagne, tout roi et empereur qu'il soit, c'est sa qualité de grand propriétaire. C'est par le grand domaine, constitué à la franque, que la famille d'Héristal était arrivée au pouvoir. C'est en perdant ses propriétés qu'elle perdra le pouvoir. Et, comme le régime introduit par l'avènement des Carlovingiens n'aura pas alors disparu, la famille des Capétiens, qui les remplacera, sera la famille des plus grands propriétaires de France à cette époque.

(1) Voir l'article précédent, mai 1901. *Science sociale*, t. XXXI, p. 430.

On comprend à merveille la vie fondamentale de Charlemagne, quand on sait qu'il est essentiellement un grand propriétaire. On peut dire dans un sens très juste que cet homme ignore la ville. Par une nouveauté inouïe, ce chef d'un immense État, cet administrateur d'un pouvoir colossal, ne sait pas ce que c'est qu'une capitale. Aucune installation urbaine et centrale de son gouvernement. En réalité, personne ne réussira à représenter Aix-la-Chapelle comme le point de concentration de la puissance carlovingienne. Charlemagne avait assez de villes à choisir pour y fixer ses bureaux et pour y étaler son faste souverain : il n'en choisit aucune. Son centre vrai, celui autour duquel lui apparaissait tout le reste, était le vieux domaine préféré de sa famille, le domaine d'Héristal, dans la vallée de la Meuse, en face de la Plaine Saxonne. Et il se garda bien de créer là une ville. Aix, ainsi appelé à cause de ses eaux chaudes, et surnommé plus tard Aix-la-Chapelle, n'était pas loin de là. « Les bains d'eaux naturellement chaudes, nous dit Éginhard, plaisaient beaucoup à Charles. Passionné pour la natation, il y était devenu si habile, que personne ne pouvait lui être comparé. *C'est pour cela* qu'il fit bâtir un palais à Aix-la-Chapelle, et qu'il y demeura constamment *pendant les dernières années* de sa vie. Il invitait à prendre le bain avec lui, non seulement ses fils, mais encore ses amis, les grands de sa cour et quelquefois même les soldats de sa garde, de sorte que souvent cent personnes et plus se baignaient à la fois. » Ailleurs, le même historien dit encore : « Charles pratiqua avec la plus grande ferveur la religion chrétienne, dont les principes lui avaient été inculqués dès l'enfance. *C'est pourquoi* il fit construire à Aix-la-Chapelle une superbe basilique, qu'il orna d'or, d'argent, de candélabres, de grilles et de portes d'airain massif, et pour laquelle il fit venir de Rome et de Ravenne les marbres et les colonnes qu'on ne pouvait se procurer que là. Il fréquentait assidûment cette église le soir, le matin et même pendant la nuit, pour assister aux offices et au saint sacrifice, tant que sa santé le lui permettait. » Éginhard : *Vie de l'empereur Charles*, ch. XXII et XXVI, cf. 17. Voilà ce que le contemporain,

l'intime, qui s'est le plus appliqué à fixer pour la postérité la physionomie du gouvernement de Charlemagne, a trouvé à dire du rôle d'Aix-la-Chapelle dans l'histoire du puissant chef des Francs. Les érudits de nos jours, qui ont la malheureuse préoccupation de ramener les témoignages de l'histoire aux idées qu'ils se sont faites à leur guise des sociétés humaines, n'ont pu accepter le fait, étrange à leurs yeux, d'un grand empire sans capitale. Leurs efforts n'ont abouti qu'à recueillir sur le compte d'Aix-la-Chapelle quelques appellations honorifiques, qui conviennent aussi bien à une résidence royale qu'à une capitale, et dont les plus emphatiques sont tirées d'une œuvre de poésie. Rien de ce genre ne saurait prévaloir contre la connaissance détaillée des faits et gestes de Charlemagne, dans la longue série desquels Aix-la-Chapelle est loin de figurer comme le chef-lieu attitré du gouvernement. Nous en aurons quelque idée tout à l'heure.

En propriétaire qui pratique son métier, Charlemagne ne négligeait pas pour Héristal ses autres domaines; de sorte qu'on ne le voit guère faire d'Héristal même autre chose qu'un centre d'affection. Il va d'un domaine à un autre, suivant le besoin, suivant la facilité des circonstances.

Rien n'est curieux à cet égard comme la liste qu'Éginhard a dressée, année par année, des lieux où Charlemagne transportait sa résidence et traitait les plus grandes affaires de l'État. Il faut lire ces *Annales* dans leur suite ininterrompue pour se représenter à quel point est poussé le trait singulier et caractéristique que je relève ici. Cette allure de simple particulier, cette absence totale d'une installation spéciale du pouvoir public sont telles, qu'il n'y a aucune localité, aucune partie même du royaume qui soit désignée en principe, ni pour l'assemblée générale des Francs, où les seigneurs suivis de leurs vassaux étaient appelés à délibérer de la guerre, ni pour la réception des ambassades, qui devaient chercher à travers le pays, souvent même au delà des frontières, le représentant de la puissance franque. Voici quelques échantillons du fait : mais, pour se

rendre compte de son extraordinaire continuité, il faudrait tout citer :

« *Année* 771. — Après avoir tenu l'Assemblée générale, qu'il convoqua cette année *à Valenciennes*, sur l'Escaut, le roi Charles revint en Gaule passer l'hiver. Il célébra les fêtes de Noël *à Attigny*, et celles de Pâques *à Héristal*.

« *Année* 772. — Le roi Charles après avoir convoqué *à Worms* l'Assemblée générale, prit la résolution d'aller porter la guerre dans la Saxe... Il revint ensuite dans le pays des Francs et célébra *dans sa terre d'Héristal* les fêtes de Noël et de Pâques.

« *Année* 773. — Le pape Adrien résolut d'envoyer vers Charles une ambassade pour prier ce prince de le protéger ainsi que les Romains contre les Lombards... Celui qu'il avait chargé de cette mission rencontra le roi *à Thionville, où ce prince avait passé l'hiver*.

« *Année* 775. — Durant l'hiver qu'il passa *dans son domaine de Quierzy*, le roi résolut de recommencer la guerre contre les Saxons... Il tint l'Assemblée générale *dans sa terre de Duren* (à 25 kilomètres d'Aix-la-Chapelle).

« *Année* 776. — Comme le roi rentrait dans ses États, il apprit que le Lombard Rotgaud tentait une révolte en Italie. Il prit avec lui l'élite de ses troupes. A peine avait-il traversé les Alpes, qu'il rencontra des gens qui venaient lui annoncer que la citadelle d'Éresbourg avait été prise par les Saxons. Il résolut, après avoir tenu l'Assemblée *à Worms*, de marcher en toute hâte contre les Saxons... Ayant relevé le château d'Éresbourg, qui avait été détruit, il s'en retourna passer l'hiver *à Héristal*.

Année 777. — Au premier souffle du printemps, il partit pour *Nimègue*, où il célébra les fêtes de Pâques. Ensuite, voyant bien qu'on ne pouvait se fier aux promesses trompeuses des Saxons, il résolut d'aller tenir, *au lieu nommé Paderborn* (dans la Plaine Saxonne) l'Assemblée générale de son peuple. Il reçut là une fois de plus la soumission des Saxons ... Le Sarrasin Ibn-al-Arbi vint dans cette ville se présenter devant le roi. Il arrivait

d'Espagne avec d'autres Sarrasins ses compagnons, pour se donner au roi des Francs avec toutes les villes dont le roi des Sarrasins lui avait confié la garde. Après avoir clos l'Assemblée générale dont nous avons parlé, le roi retourna en Gaule; il célébra les fêtes de Noël *dans son domaine de Douzy* (à 8 kilomètres sud-est de Sedan) et celles de Pâques *à Casseneuil, en Aquitaine* (à 24 kilomètres nord d'Agen). » (Éginhard, *Annales* des Francs, de l'année 741 à l'année 829.)

Et les choses se poursuivent ainsi, sans qu'il y soit question d'aucune ville jouant le rôle de capitale.

Citons encore quelques exemples, qui ont bien leur intérêt particulier :

« *Année* 800. — Au retour du printemps, vers le milieu de mars, le roi étant parti d'*Aix-la-Chapelle,* parcourut les rivages de l'océan Gallique, établit une flotte dans ces parages que les Nortmans infestaient alors de leurs pirateries, disposa des garnisons sur la côte, et célébra la fête de Pâques *à Centule, dans le monastère de Saint-Riquier.* Reprenant ensuite son chemin par les bords de la mer, il arriva dans la cité de Rouen : *là, il traversa la Seine,* et se dirigea vers Saint-Martin de Tours pour y faire ses dévotions. Il demeura à Tours *pendant quelques jours, retenu par l'état désespéré de la santé de sa femme* Lintgard, qui mourut dans cette ville et y fut ensevelie. Le roi revint ensuite *par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle;* et s'étant rendu à *Mayence* au commencement du mois d'août, il y tint l'Assemblée générale, et annonça son intention de faire un voyage en Italie.

« *Année* 804. — Vers le milieu de septembre, l'empereur se rendit à Cologne. Après avoir congédié son armée, il alla d'abord à Aix-la-Chapelle, et de là dans les Ardennes pour y chasser. Puis il revint dans son palais d'Aix. Vers le milieu de novembre, on lui rapporta que le pape désirait célébrer avec lui les fêtes de Noël *en quelque endroit que cela pût s'effectuer.* Il s'empressa d'envoyer son fils Charles jusqu'à Saint-Maurice (en Valais) avec ordre de recevoir le pape honorablement. Lui-même vint au-devant du pape jusqu'à Reims, et, après l'avoir

reçu dans cette ville, *il l'emmena d'abord dans sa terre de Quierzy, où furent célébrées les fêtes de Noël*, et ensuite à Aix-la-Chapelle. »

Dans cette longue suite de faits, les préférences de Charlemagne sont manifestement pour ses domaines. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, c'est le domaine qui règne. Les hivers presque constamment passés « dans ses terres », de Noël à Pâques, accusent assez la tradition rurale du plus illustre des Francs. Si « dans les dernières années de sa vie » il revient le plus habituellement à son palais d'Aix-la-Chapelle, c'est encore — Éginhard nous le fait savoir — par une considération sportive, qui ne tient ni de l'urbain, ni du politique. Le même trait de ruralité se voit exactement chez le père et prédécesseur de Charlemagne, Pépin le Bref. (Voir Éginhard, *Annales :* années 753, 757, et 759 à 768.) Les Mérovingiens, aussi bien que tous les monarques du monde, avaient assurément leurs villas, qui étaient pour eux des lieux d'agrément et où il leur arrivait parfois de se tenir dans quelques circonstances marquantes. Mais tous avaient leur capitale, qui était leur grand point d'appui, le centre très effectif de leur puissance, et dont leur royaume a gardé historiquement le nom : royaume de Soissons, royaume de Paris, royaume d'Orléans, royaume de Metz. Voilà bien des villes fameuses dont les noms ne figurent guère dans l'administration de Charlemagne. Elles sont éclipsées par les domaines d'Héristal, d'Attigny, de Quierzy, de Duren.

C'est de ses domaines mêmes que Charlemagne tirait ses ressources essentielles et de beaucoup les plus abondantes : tant il est vrai que le domaine était la pièce principale de son organisme gouvernemental. Ceci va de soi : dans le régime politique issu de l'effort que les propriétaires avaient fait pour s'exempter de l'intervention du pouvoir sur leurs terres, il est clair qu'on ne connaissait plus l'impôt. En dehors des revenus du domaine, on ne connaissait plus guère que les redevances d'un domaine à un autre : Charlemagne assurément avait beaucoup de celles-ci, mais c'était encore en sa qualité de propriè-

taire seigneur, non en sa qualité de souverain; ces redevances étaient privées et ne faisaient pas partie des ressources publiques. Les amendes payables au fisc avaient à peu près disparu comme les impôts, puisque la justice royale était remplacée à peu près partout par celle des grands propriétaires, même à l'égard des hommes libres, petits propriétaires transformés presque tous en vassaux. Des droits, d'origine romaine, se percevaient encore sur certaines villes, mais ils étaient eux-mêmes tombés presque universellement dans la propriété privée : les villes, peu à peu, avaient été données ou accaparées à titre de dépendance des grands domaines, dans lesquelles elles se trouvaient comme noyées.

Charlemagne vivait donc surtout de ses domaines.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner de le voir mettre en tête de ses préoccupations administratives l'exploitation de ses propres biens. Dire, comme l'ont fait généralement les historiens, que sa puissante capacité s'étendait et ne craignait pas de s'abaisser aux détails de cette gestion rurale, c'est mal comprendre sa situation. Pour lui, ce n'était là rien moins que la surveillance du ministère des Finances, le grand ministère en tout État bien constitué.

N'oublions pas que les guerres n'étaient pas à sa charge : le service militaire, nous l'avons dit, impliquait pour ceux qui le devaient l'obligation de servir à leurs frais personnels.

Charlemagne est bien dans la forme d'un grand propriétaire rural, appliqué à la direction des affaires publiques : seulement, au lieu d'avoir une propriété de quelques centaines d'hectares, il a plus de cent domaines d'une prodigieuse étendue, semblables à des provinces, et au lieu de s'occuper des intérêts d'un canton, il s'occupe de ceux d'un empire. Mais le type est le même.

Cette situation se reflète dans les allures intimes et les habitudes domestiques les plus caractéristiques de Charlemagne; et nous verrons, de proche en proche, qu'elle s'affirme nettement vis-à-vis des Francs par tous les procédés de son admi-

nistration publique et dans toutes les parties de son gouvernement souverain, même les plus hautes.

Il portait couramment le costume ordinaire des Francs, le costume bourgeois des Germains, et ne s'affublait pas, à la manière des Mérovingiens, de l'uniforme des dignités civiles ou militaires des Romains. Et quand un jour, par une idée qui n'était pas de lui, il fut sacré empereur, « ce ne fut que dans Rome seulement, à la demande du pape Adrien d'abord, puis à la prière du pape Léon, son successeur, qu'il se laissa revêtir de la longue tunique, de la chlamyde et de la chaussure des Romains. Dans les grandes fêtes, ses habits étaient brodés d'or et ses brodequins ornés de pierres précieuses; une agrafe d'or retenait sa saie, et il marchait ceint d'un diadème étincelant d'or et de pierreries; mais les autres jours son costume était simple et différait peu de celui des gens du peuple ». (Éginhard, *Vie de l'empereur Charles,* ch. XXIII.)

Si on étudie l'organisation de sa maison, on y trouve bien le ton d'un grand propriétaire influent, qui cherche à donner par son exemple le branle au pays, à la société, dans un ordre de choses où l'administration ne saurait agir et surtout agir avec fruit. Sa maison est un type de grande existence, amatrice des lettres, des arts et des sciences, cultivés à domicile. Sa cour n'est en somme que sa famille et ses intimes. Son luxe n'est pas dans des fêtes et des jeux publics, dans des exhibitions extraordinaires, mais dans le confortable et l'agrément intelligent de son intérieur. Les contemporains se sont évertués à décrire ce caractère tout à fait particulier de la maison de Charlemagne, et il n'est pas d'historien qui ait résisté au plaisir de reproduire cette description, si sensiblement différente de celle des grandes cours souveraines antérieurement au régime carlovingien. Il est bien de s'être aperçu de l'originalité de ces traits; il est meilleur encore d'en saisir la cause. Charlemagne apparaît bien là, à raison de la formation de sa race, tel qu'un grand seigneur anglais, élevé à des proportions gigantesques. S'il n'y a pas de seigneur anglais qui soit fait à cette taille, c'est qu'il n'y en a pas qui ait de pareils domaines; il n'y en a

pas qui ait à donner exemple à de si grands seigneurs sous lui ; il n'y en a pas qui ait le génie de Charlemagne. Mais, la cour de Charlemagne est vraiment son « *home* », et le luxe qu'il y entretient est bien ce luxe qui ne se sépare pas de l'utile. La physionomie, beaucoup plutôt privée et intime que publique de cette cour, répond à l'idée qu'on peut concevoir de l'intérieur d'un grand propriétaire particulariste devenu le premier de sa nation.

Ainsi se comprend cette façon à demi bourgeoise et familiale, cette allure « écolâtre » et éducatrice, ce ton positif et sérieux en même temps qu'artistique de la maison de Charlemagne : ce n'est guère autre chose que son intérieur de grand propriétaire.

Nous venons de voir Charlemagne vivant sur ses terres et dans son « *home* ». Voyons sa manière d'agir au dehors.

Au dehors, son action première s'exerce sur les grands bénéficiers qui relèvent de son domaine, soit que ces grands bénéficiers aient reçu des titres, des *honores*, de comte, de duc, soit qu'ils n'aient que la qualité de bénéficiers, sans titre. Comme ils relèvent de son domaine, il tient aussi fermement que possible à leur rappeler et à leur faire observer les conditions de leurs bénéfices et honneurs. C'est l'objet le plus habituel des pièces qu'il rédige, soit sous forme de règlement général, soit sous forme de dispositions particulières et accidentelles : tels sont les *Capitulaires*, en très grande partie.

Mais le difficile était d'obtenir que de si gros personnages se missent à la raison. Charlemagne n'avait à cet effet que deux ressources :

1° L'envoi d'hommes de confiance, vrais diplomates, les *Missi dominici*, chargés de mener les choses à aussi bonne fin que possible par les moyens de persuasion ;

2° L'appel fait aux bénéficiers de même condition, aux *Pairs*, pour qu'ils aidassent, par la persuasion d'abord, mais en dernier état de cause par la force, à faire rentrer leur pareil dans l'observation de ses devoirs de bénéficier. On comprend très

bien la disposition que pouvaient avoir ces personnages de même situation, à vouloir que leur égal se soumît aux mêmes obligations qu'eux et n'en fût pas seul dispensé. C'est là tout le ressort et tout le mécanisme du jugement et de l'exécution par les pairs.

Mais il est facile de voir que cette double forme de gouvernement se bornait le plus souvent à une action morale exercée, autant qu'elle était possible, sur des hommes que leur puissance domaniale rendait de fait profondément indépendants. Les *Missi dominici* étaient loin d'obtenir toujours ce que Charlemagne souhaitait, et les Pairs du vassal récalcitrant trouvaient assez souvent plus habile de faire cause commune avec lui et de poursuivre avec lui l'affranchissement des mêmes obligations de vassalité. Le règne de Charlemagne et ceux de ses successeurs bien davantage se passèrent à des concessions de ce genre, arrachées par les vassaux que l'intérêt dominant de l'indépendance portait à cette entente spontanée contre le pouvoir.

A ce point de vue très saillant, le gouvernement de Charlemagne se présente donc bien encore comme celui d'un grand propriétaire, dont toute la force repose sur son domaine, mais qui, en dehors de là, doit parlementer avec les autres propriétaires qui le suivent dans la voie de l'émancipation souveraine à laquelle il est arrivé le premier.

C'est ce qui explique un autre caractère des capitulaires : dans quantité de cas, ils ne sont que des résolutions prises à l'amiable ; ainsi, les capitulaires délibérés en Champ de Mai ; ainsi, les capitulaires concernant les affaires ecclésiastiques ; ainsi, les capitulaires portant modification de quelque partie des coutumes anciennement rédigées, dites Lois barbares. Dans ces capitulaires-là, Charlemagne n'agit plus comme dans les précédents, en qualité de seigneur-propriétaire de grands bénéficiers plus ou moins oublieux de leurs obligations envers lui, mais en qualité de président de l'Assemblée générale des propriétaires francs et de leurs vassaux, ou de régulateur de congrès occasionnels, ecclésiastiques ou laïques. C'est un archi-grand proprié-

taire tenant « *meeting* » et énonçant les résolutions prises sous son influence.

De là, cette allure parlementaire que prend très manifestement le gouvernement, non pas depuis l'avènement de Pépin et de Charlemagne seulement, mais depuis les derniers temps des Mérovingiens, depuis les énormes progrès apportés par le système de la vassalité à l'émancipation des propriétaires vis-à-vis de la Truste royale. Le prince, si grand qu'il puisse être par ses biens et par sa personnalité, sent qu'il n'est plus que *primus inter pares*.

Tandis que Charlemagne cherchait à maintenir ses droits de seigneur-propriétaire vis-à-vis des bénéficiers de ses domaines, et à régler par *meetings* les affaires qui intéressaient le bien public, il cherchait aussi à préserver de l'absorption par les grands propriétaires les petits propriétaires demeurés encore indépendants. Là, il agissait suivant la tradition royale, qui faisait de la royauté la protectrice des hommes libres restés en dehors de la protection seigneuriale. C'est l'objet d'autres capitulaires. Mais ces actes n'avaient guère plus de succès que ceux qui tendaient à maintenir les obligations des bénéficiers. En effet, ces deux séries de capitulaires visaient à enrayer le mouvement féodal, c'est-à-dire le progrès de la puissance des grands propriétaires et de la protection des petits propriétaires par les grands plutôt que par la royauté. Ici Charlemagne représente bien l'homme monté le premier à l'assaut du pouvoir comme à l'assaut d'une ville, et qui, une fois entré dans la citadelle, se retourne vers sa suite pour lui dire : « N'entrez plus; c'est assez; que chacun garde son rang actuel de la bataille. » C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui vouloir couper sa queue.

Beaucoup de capitulaires encore ne sont pas autre chose que la mise par écrit de certaines pratiques et de certains principes qui s'observaient de plus ou moins longue date déjà. Ce sont en quelque sorte des rédactions de coutumes : ainsi, les capitulaires qui publient les Lois barbares; ainsi, la plupart des capitulaires relatifs au service militaire, objet qu'il n'était pas

aisé de modifier, comme nous le savons, mais que Charlemagne s'efforçait de fixer.

On voit par tous ces faits que les capitulaires sont loin d'être l'expression de la toute-puissance,

Il y en a même qui sont de simples mémoires, des notes personnelles sur des sujets à l'étude. Tel capitulaire, par exemple, porte sur cette question : « Comment se fait-il que chacun paraisse peu empressé à secourir son voisin? » On saisit là les préoccupations d'un homme souverainement mêlé aux affaires publiques : on en trouverait l'analogue dans les notes d'études d'un grand propriétaire, homme public influent.

Voilà l'action extérieure, voilà le gouvernement de Charlemagne en dehors de son domaine, sur le territoire national, en temps de paix. Nous sommes bien toujours là en présence de cette situation fondamentale de grand propriétaire, maître chez lui, mais influent seulement auprès des autres.

Ce qui faisait, pour Charlemagne, que cette influence s'exerçait pourtant d'une façon si illustre, c'était sa valeur personnelle, son génie : tous les historiens le constatent. On est frappé de voir combien peu de nouveautés Charlemagne a pu introduire; mais il a réussi à mener d'une façon prodigieusement habile et intelligente les choses qu'il ne pouvait pas modifier. C'est ce qui explique comment ce gouvernement admirable cesse immédiatement avec lui.

Il nous reste à voir le mode d'action de ce grand propriétaire dans la guerre, ou au point de vue militaire.

A part les hommes qui sont à lui, qu'il lève sur son domaine, mais qui sont peu relativement à l'ensemble de la population, et à part les petits propriétaires encore libres de vassalité, qui marchent directement derrière lui en sa qualité de roi, son armée immédiate n'est composée que de *barons*, c'est-à-dire de grands propriétaires, qui tiennent sous eux leur propre armée de vassaux. Aussi, quand Charlemagne convoque son armée, ce sont « les barons » qu'il convoque.

Les vassaux faisaient serment, en vertu de leur tenure, de

servir leur baron, mais non pas directement de servir le roi. Charlemagne et ses successeurs firent longtemps effort pour obtenir de tout vassal un serment direct au roi, indépendamment du serment au baron. Ce fut très difficile et très long. On passa par beaucoup de combinaisons intermédiaires, comme par exemple le serment de servir le baron, sauf contre le roi, ce qui n'était pas la promesse de servir le roi sans que le baron le servît, et encore moins de servir le roi contre le baron.

Les frais de ces armées et de la guerre étaient à la charge des combattants : les barons et leurs vassaux.

Des combattants, tous propriétaires, et des combattants qui devaient si souvent aller si loin chercher l'ennemi, sans aucune organisation militaire publique, ne pouvaient être qu'à cheval. Ils se faisaient suivre de tout ce qui leur était nécessaire et de tous les gens dont ils pouvaient avoir besoin. Ceux des propriétaires qui, par une immunité quelconque, ne devaient pas le service militaire, particulièrement les monastères, fournissaient en revanche des chariots appelés basternes, couverts de peaux imperméables, et attelés de bœufs la plupart du temps. Tel abbé, de Corbie ou d'ailleurs, devait ainsi, par exemple, cinquante bœufs attelés. En grand capitaine qu'il était, Charlemagne réussissait à entraîner tout ce monde ; mais c'était là encore un don purement personnel, pareil à celui de César ou de Napoléon. On sait assez le prestige de Charlemagne sur le champ de bataille : la légende le montre recevant la soumission des villes affolées, sitôt qu'elles apprennent qu'il est arrivé au camp. Le camp ne se formait en effet que peu à peu, par l'arrivée successive des barons au lieu du rendez-vous, en face de l'ennemi, ou du moins à sa frontière.

Mais ce qui aidait puissamment Charlemagne à lever aussi souvent une armée constituée de cette manière, c'était le sentiment général du danger d'invasion auquel était exposé alors le territoire franc : toutes ces guerres étaient nationales en réalité. Et cette raison était si bien celle à laquelle obéissaient les barons que, bientôt, ils stipulèrent formellement qu'ils ne marcheraient derrière le roi « qu'en cas de guerre nationale ». Du reste,

ici comme dans la paix, on voit se former ou plutôt se confirmer le régime parlementaire, né sous la décadence mérovingienne : même nécessité qu'en paix de parlementer avec des propriétaires aussi puissants, aussi capables, aussi désireux d'indépendance.

Les barons étaient donc convoqués en Champ de Mai, et parfois même en dehors du printemps, car Charlemagne arriva à obtenir d'eux cinquante-quatre campagnes! Ce n'était plus le Champ de Mars, mais le Champ de Mai, par la raison que l'armée étant toute en cavalerie, il fallait attendre pour entrer en campagne l'époque où l'herbe recommençait à croître. Nous avons vu dans la chronique d'Éginhard ces multiples convocations de l'Assemblée générale, avant la guerre et près des confins de l'ennemi. Charlemagne y délibérait de l'expédition avec les barons; et le fidèle historien marque bien que les décisions du grand chef n'allaient pas sans la tenue de l'Assemblée : « Après avoir convoqué à Worms l'Assemblée générale, Charles prit la résolution de porter la guerre en Saxe (772). Il résolut, après avoir tenu l'Assemblée à Worms, de marcher en toute hâte contre les Saxons (776). Etc. »

Ainsi, c'est toujours bien la même note, le même type de gouvernement, en guerre comme en paix : *Primus inter pares*, le premier propriétaire se concertant avec les autres.

Sous ce régime nouveau, le territoire qu'avaient déjà si largement acquis à l'influence particulariste la bande franque et l'armée mérovingienne, s'étendit prodigieusement :

Il y eut trois extensions, qu'il importe de distinguer :

1° Extension chez les Vieux-Germains. Clovis, Dagobert et d'autres avaient commencé de ce côté, nous l'avons vu. Charlemagne acheva, notamment en Bavière et chez les Lombards : puis chez les Wisigoths, en Espagne septentrionale. Il est intéressant de remarquer à ce sujet que les Francs, avant ou avec Charlemagne, n'ont pas seulement porté leurs armes, mais quelque chose de leur organisation sociale, chez ces Vieux-Germains. Les Codes des Bavarois, des Lombards, des Wisigoths, comme

ceux des Allmans aussi, ont été « rédigés », c'est-à-dire mis au point et modifiés par écrit sous l'action des rois francs : il est notoire qu'on y a introduit ce qu'on a pu des institutions privées franques. Ainsi, on sait parfaitement que le code des Allmans a inséré, sous l'influence des Évêques notamment, le règlement du servage, tel que nous l'avons vu s'organiser sur les grands domaines francs. Il ne faut donc pas s'étonner de retrouver, chez ces Vieux-Germains conquis et assimilés, des coutumes purement franques. Les historiens se sont souvent trompés en attribuant à ces Vieux-Germains eux-mêmes, parfois à tous les Germains en général, des institutions qui ne leur sont arrivées que par les Francs, par les Néo-Germains. Un fait facile à observer, c'est que cette organisation si nette du domaine franc par le servage et la vassalité présente des traits de moins en moins fermes à mesure qu'on s'éloigne de son point de départ, de l'Austrasie, et à mesure que la domination franque est moins accentuée ou moins durable.

Voici donc, du fait des armées de Charlemagne, le territoire de la famille particulariste étendu chez les Vieux-Germains jusqu'à l'Ébre, dans la vallée du Rhin au complet, et dans le haut bassin du Danube.

2° Extension chez les peuples non-germaniques. Deux sont à noter. D'abord les Slaves : là, l'armée carlovingienne ne pouvait que faire du butin (et, dans le camp des Avares, elle en fit un qui est homérique) ; puis, stipuler un tribut : ces peuples n'étaient pas sédentaires. Ce furent les peuples dits *tributaires*. En second lieu, les Grecs ou plutôt les Romains de la décadence, dans l'Italie proprement dite : c'est là que Charlemagne retrouva quelque chose d'analogue à ce qu'avait trouvé Clovis en entrant dans l'*Imperium Romanum*, dans le vieux centre de la Gaule celtique demeuré purement gallo-romain. Le 25 décembre de l'an 800, le peuple romain, dont les papes s'étaient constitués depuis longtemps les « Défenseurs » dans toute l'étendue du terme, transmit à Charlemagne la dignité impériale romaine. Il y a bien quelque chose de grandiose dans cette scène fameuse du couronnement de Charles Empereur : elle

fut loin d'avoir les résultats qu'en attendaient le peuple de Rome et le Souverain Pontife; mais elle fut l'expression d'un fait immense : la puissance romaine disparaissait finalement devant un grand propriétaire originaire des rivages du Nord, et elle disparaissait devant la puissance du domaine privé! Et, par une rencontre qui a bien sa valeur parce qu'elle donne du relief à ce grand fait, le nom de cet homme du Nord était précisément celui que portaient ces émigrants de paysans Goths, fondateurs de la famille particulariste et du domaine indépendant : il s'appelait « Karl », c'est-à-dire « le paysan » dans la langue gothique. (Voir la *Chanson de Rig*, dans les Sagas.)

Il est beau assurément de voir les grands phénomènes sociaux trouver une expression aussi magique que celle du triomphe de la formation particulariste dans le couronnement de Charlemagne Empereur.

Quant à cette dignité impériale, elle n'eut aucun effet sur la constitution sociale des Francs. La féodalité acheva sous Charlemagne, et après lui, son œuvre commencée de l'indépendance souveraine du domaine.

3° Expansion chez les Saxons. Voilà encore un grand fait et bien caractéristique : c'est l'attaque à fond et la soumission d'une métropole par les émigrants qui en étaient sortis. Que de fois ne voit-on pas dans l'histoire un pareil mouvement de retour des émigrants d'autrefois!

Cette guerre des Saxons est bien curieuse.

On y voit ce peuple de petites gens inflexible dans la défense de son indépendance. Toutes les fois qu'il est battu, il courbe la tête pour un instant. Son meneur, Witikind, se réfugie dans le vieux pays d'Odin, en Danemark; puis il revient, à la façon des guerriers odiniques, mettre de nouveau tout ce peuple en branle. Chaque fois qu'il revient, ils se remettent en guerre. Chaque fois qu'il part, ils s'arrêtent; mais, au fond, jamais ils ne cèdent. Nous ne tarderons pas à voir ce pays saxon devenir l'âme de l'Allemagne, séparée bientôt de la France. Charlemagne connaissait assez les Saxons pour ne pas vouloir leur imposer de tous points l'organisation du grand domaine franc, née sur les

terres riches de la Gaule. Il établit là, pour encadrer ce peuple indomptable, non pas de grandes seigneuries laïques, mais des évêchés. Cette puissance se présentait avec un autre caractère que celui de la domination purement civile et politique. De plus, Charles comptait sur la fidélité des évêques plus que sur celle des seigneurs laïques. Enfin, il était désabusé des bénéfices en les voyant peu à peu devenir tous héréditaires; or, par la fondation d'évêchés, il était plus à même d'intervenir à chaque succession pour y faire entrer un homme de son choix, digne de son œuvre.

Sur ces divers territoires conquis, on constate que Charlemagne exerçait une puissance tout autre que celle qu'il avait au milieu des Francs. Cette puissance était, là, royale sous des formes diverses.

Mais bientôt le régime du grand domaine souverain allait tout envahir, et, loin de revoir un second Charlemagne exerçant selon le territoire la fonction de grand propriétaire ou celle de roi, on n'allait plus voir que la république des grands domaines, mettant partout le pouvoir souverain au nombre des attributions naturelles de la propriété privée.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri DE TOURVILLE.

LE RÈGNE DE L'ANARCHIE

DANS LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS

LES GRÈVES D'ELBEUF (1) (*suite*)

Dans deux articles précédents, nous avons déterminé d'abord les faits généraux que met en évidence le mouvement des grèves, et nous avons ensuite analysé deux grandes grèves, l'une anglaise, l'autre française, en vue de reconnaître les conditions diverses des divers résultats obtenus de part et d'autre. Nous avons pris pour type, en France, la grève récente d'Elbeuf, par les motifs scientifiques que nous avons dits. Les faits exposés, il nous reste à en tirer les conclusions.

1° Un premier caractère domine ici tous les autres et suffit à lui seul pour expliquer tout le mécanisme de ces grèves; nous voulons parler de l'impuissance manifeste à établir une véritable cohésion soit entre les ouvriers, d'une part, soit entre les patrons, de l'autre : le système de la pulvérisation inorganique prévaut d'un côté comme de l'autre. Sans doute, un même sentiment de combativité anime la plupart des esprits de cette grande masse ouvrière, autrement le mouvement gréviste que nous avons décrit ne se serait pas produit, mais ce sentiment reste vague et imprécis et ne peut engendrer une intense coopération. Tels de jeunes écoliers qui, sans être dirigés par un maître compétent, prennent un ballon et organisent une partie de football : chaque membre des deux camps devine aisément

(1) Voir les livraisons de février et d'avril 1901. — *Science sociale*, t. XXXI, p. 105, et p. 295.

qu'une étroite solidarité doit l'unir à ses camarades; et pourtant quelle différence sépare son jeu de celui que lui imposera plus tard la règle de Rugby! c'est ce qui se voit ici, avec cette particularité supplémentaire que chaque ouvrier peut être aisément induit à négliger l'intérêt collectif pour ne poursuivre que son intérêt personnel *apparent*. Les ouvriers d'un établissement non seulement sont incapables de coordonner, *même temporairement*, leur action avec celle des ouvriers d'établissements similaires; mais, souvent, ils ne parviennent même pas à établir l'unité d'effort entre eux, à l'intérieur du même établissement; et le patron, de son côté, ne parvient pas davantage à établir une solidarité, *même temporaire*, entre ses collègues et lui : bien plus, son action est si incertaine, ses convictions successives sont à la fois si fortes et... si facilement modifiables, qu'on peut presque dire qu'il n'est pas apte à se solidariser avec lui-même.

Cette absence de cohésion ouvrière ou patronale se retrouve dans chaque incident du mouvement gréviste : on la relève tour à tour et dans la déclaration et dans la poursuite et dans la terminaison de la grève : partout domine l'action tumultuaire et chaotique, et lorsque, dans trois grèves, exceptionnellement, les ouvriers ont réussi à établir une entente pour formuler leurs revendications, il semble que tout leur effort de cohésion ait été épuisé; l'accord ne s'est maintenu ni pour cesser le travail le même jour, ni pour décider à quelles conditions on le reprendrait.

Et pourtant n'est-il pas vrai qu'une grève sans cohésion sérieuse est une œuvre déraisonnable et folle, puisque le premier mot, la grève, suppose manifestement le second, la cohésion, l'entente? N'est-il pas évident que le patron est plus fort pour résister, si plusieurs de ses ouvriers, continuant à travailler, démontrent par leur exemple que les conditions présentes du travail peuvent être acceptées? N'est-il pas vrai que cette résistance devient même, pour lui, une obligation, lorsque les ouvriers des établissements concurrents se déclarent satisfaits du tarif ancien des salaires? D'autre part, n'est-il pas aussi

évident que la concession faite par un seul patron rend très difficile et souvent impossible la résistance des autres, à qui les ouvriers pourront démontrer péremptoirement qu'il est possible de payer un salaire plus élevé? Oui certes, tout cela est manifeste et indiscutable, et personne à Elbeuf ne conteste vraiment qu'une grève sérieuse de l'industrie lainière supposait nécessairement la double cohésion patronale et ouvrière; seulement, tout le monde reconnaît que cette double cohésion est encore actuellement un leurre : l'imprévoyance, l'absence d'éducation économique, une fausse conception de la concurrence maintiennent l'isolement, ou, pour mieux dire, l'anarchie chaotique entre co-intéressés, et on sent que la désorganisation est si profonde, que les ouvriers ne savent même pas s'unir pour un mouvement de révolte, ni les patrons s'associer pour résister à l'assaut.

Voilà la grande et douloureuse conclusion qui se dégage des grèves d'Elbeuf.

Comment expliquer alors que tous les Elbeuviens, sans aucune exception, soient d'accord pour affirmer que les syndicats sont les seuls auteurs du mouvement gréviste et que sans eux il ne se serait pas produit? Au surplus, c'est peut-être le seul point sur lequel tous les habitants de cette circonscription industrielle soient unanimes et il est à peine besoin d'ajouter que, suivant son tempérament, chacun fait suivre son affirmation de l'expression de ses plaintes amères ou de ses congratulations sympathiques. Les patrons imputent aux syndicats la responsabilité des pertes que leur infligent la cessation du travail et la hausse des salaires, et leur accusation paraît d'autant plus fondée que les *leaders* ouvriers ont été les premiers à reporter sur les syndicats l'honneur de la victoire remportée. Les premières lignes d'un article du *Petit Rouennais* publié sous ce titre : « le Mouvement gréviste à Elbeuf » indique bien ce sentiment des ouvriers : « Il y a quelques années, un pareil titre aurait paru invraisemblable, car la population ouvrière d'Elbeuf et de la région était connue pour son indifférence à l'égard du mouvement syndical, et les diminutions de salaire étaient acceptées

comme une fatalité contre laquelle les travailleurs semblaient incapables de se défendre. Mais les ouvriers ont pris peu à peu conscience du pouvoir que leur donnait l'association, et ils ont fini par suivre les conseils que ne cessaient de leur donner tous les démocrates au sujet de l'action syndicale... Unis, groupés, syndiqués, ils prenaient conscience de leur pouvoir et recherchaient les moyens de faire valoir leurs droits; et, sachant que le gouvernement actuel leur était favorable, qu'il n'emploierait pas contre eux la force, ils ont jugé que le moment était venu de commencer le mouvement dont dépend l'amélioration de leur situation matérielle et morale. En outre, admirablement conseillés par la commission administrative de la Bourse du Travail, les ouvriers de l'industrie elbeuvienne ont élaboré un programme de revendications qui est aujourd'hui en pleine voie de réalisation (1). »

Nous voici donc en présence de deux faits très précis et nettement contradictoires : d'une part, les grèves d'Elbeuf attestent l'impuissance des ouvriers à se grouper même pour quelques jours en une masse compacte et solidement organisée, et, par suite, leur impuissance bien plus grande encore à fonder des syndicats; d'autre part, tous les Elbeuviens, amis ou adversaires des syndicats ouvriers, s'accordent à considérer ces groupements comme la cause des grèves et à en reporter sur eux l'honneur ou la responsabilité. Essayons d'étudier minutieusement cette contradiction et de résoudre ce paradoxe : la chose en vaut la peine, car nous touchons ici à une des erreurs les plus malfaisantes et les plus extraordinaires de l'esprit public en France.

Au risque, en effet, de scandaliser toutes les personnes qui, à Elbeuf, ont bien voulu se prêter à nos interviews et qui sont — on nous permettra de le dire en passant — nos compatriotes; au risque plus grave encore de paraître à leurs yeux atteint de singulière faiblesse d'esprit ou de déviation du sens commun, nous sommes bien obligé de déclarer avec la dernière

(1) *Le Petit Rouennais*, 27 novembre 1900.

énergie que les Elbeuviens se trompent lorsqu'ils attribuent aux syndicats ouvriers une action qui n'est point leur fait. *A Elbeuf comme ailleurs, la grève a pour cause directe l'impuissance à pratiquer un régime stable et fixe d'association, et c'est l'absence de syndicats qui engendre les suspensions concertées de travail.* Pour audacieuse que puisse paraître cette proposition, elle n'énonce pourtant qu'une vérité certaine dont l'exemple même d'Elbeuf fournit la péremptoire démonstration.

Non seulement la manière dons les grèves d'Elbeuf ont été déclarées, poursuivies et terminées est radicalement incompatible avec l'existence de syndicats, mais il est possible de donner une preuve plus indiscutable encore de cette inexistence : en effet, lorsqu'on recherche quels seraient les syndicats qui auraient fomenté les grèves, on trouve qu'*il n'en existait aucun avant le mouvement gréviste*. On connaît la réponse de l'agneau de la fable injustement accusé par le loup :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

Les syndicats elbeuviens pourraient faire la même réponse à leurs accusateurs ou à leurs admirateurs. Voici, en effet, des renseignements très précis qui se réfèrent, afin d'éviter toute confusion, à l'époque où le mouvement gréviste commençait à se dessiner, du moins d'une manière latente, c'est-à-dire au printemps de l'année 1900. A cette date, il y avait à Elbeuf trois syndicats des ouvriers de l'industrie lainière. Cette pluralité, qui est déjà un premier témoignage de faiblesse, ne doit pas faire illusion sur le nombre des adhérents. L'Union syndicale des tisseurs, n° 2, fille chétive de l'ancienne Union syndicale fondée en 1882, comprenait à peu près 100 membres; la « Fourmi », fondée en 1884-1885, pour tous les ouvriers de l'industrie lainière, comprenait environ 150 à 160 membres; enfin la Fédération elbeuvienne des ouvriers et ouvrières de l'industrie lainière comptait un effectif un peu plus nombreux, puisqu'il s'élevait à 500 membres. Si l'on additionne ces trois contingents et si on les rapproche du nombre total des ouvriers que la fabrication des tissus de laine occupe dans la région elbeuvienne, nombre qui est probablement supérieur à douze

mille, on est bien obligé de reconnaître que les chambres syndicales ouvrières d'Elbeuf n'étaient pas encore en mesure d'exercer cette fameuse « tyrannie syndicale » qui a été si souvent stigmatisée.

Voici d'ailleurs un second fait non moins significatif : aucune d'elles n'avait une encaisse appréciable et aucune d'elles n'avait amassé le moindre fonds de prévoyance. En effet, l'Union syndicale des tisseurs se contentait de lever sur ses adhérents une cotisation dérisoire de 30 centimes par mois, et la « Fourmi » avait réduit pour ses membres la cotisation à 10 centimes; la Fédération elbeuvienne avait encore surenchéri sur cette paternelle bienveillance, et l'article 8 de ses statuts fut, jusqu'au 1er janvier 1900, rédigé comme il suit : « Pour faciliter à tous les ouvriers et ouvrières de faire partie de la Fédération elbeuvienne, l'inscription et la remise des statuts aux adhérents sont entièrement gratuites. Les cotisations mensuelles seront remplacées par une collecte libre, qui sera faite dans chaque réunion générale et dont le produit sera porté au procès-verbal de la séance ». Avec des statuts si libéraux, la Fédération elbeuvienne eût dû recruter comme adhérents tous les ouvriers d'Elbeuf et, si l'on y prend garde, rien n'atteste mieux l'indifférence de ces ouvriers vis-à-vis du groupement syndical que leur peu d'empressement à adhérer à un syndicat qui ne leur demandait que leur nom. Quoi qu'il en soit, on devine aisément que le produit des collectes était à peine suffisant pour l'éclairage et la location de la salle : aussi, depuis le 1er janvier 1900, l'article 8 des statuts modifiés stipule-t-il que la cotisation *mensuelle* est fixée à 20 centimes pour les hommes et à 10 centimes pour les femmes.

Faut-il ajouter qu'à s'en tenir même à la lecture de ces statuts si accueillants, on aurait encore une idée inexacte de la vie réelle de ces chambres syndicales? En fait, les cotisations n'étaient pas régulièrement payées; aucune comptabilité sérieuse n'était produite, les réunions n'étaient pas régulièrement tenues, les membres du bureau n'étaient pas régulièrement élus : tout se passait « en famille et entre braves gens », c'est-à-

dire dans le plus grand désordre. Comment, en effet, avec une vie si chétive, chaque chambre syndicale aurait-elle pu s'organiser pour un fonctionnement régulier?

Il n'est que trop évident qu'aucune de ces trois chambres syndicales n'était capable de prendre en main la direction d'une grève et de la conduire à la manière des mécaniciens anglais : et, si l'on veut bien réfléchir, il est manifeste au contraire que l'inaptitude de ces groupements instables et chaotiques à représenter valablement les ouvriers de l'industrie lainière, à formuler en leur nom leurs revendications, à passer en leur nom un traité en due forme devait nécessairement rendre la grève inévitable, le jour où les circonstances économiques et l'exemple des autres milieux industriels pousseraient les ouvriers à demander un accroissement de salaires. C'est donc bien l'absence de groupements syndicaux, et non leur existence, qui, jointe aux conditions économiques, a favorisé l'éclosion du mouvement gréviste elbeuvien.

Mais alors, dira-t-on, comment expliquer cette universelle méprise des Elbeuviens? Pour répondre à cette question, il suffit de constater une fois de plus la facilité avec laquelle l'esprit, non discipliné à la méthode d'observation, se perd au milieu de la complexité des phénomènes sociaux et les embrouille. Il serait absurde de prétendre qu'une opinion aussi unanime ne repose pas sur quelques apparences et, de fait, en voici la génération psychologique assez simple.

La très grande majorité des ouvriers et des ouvrières d'Elbeuf est totalement indifférente à l'idée du groupement syndical. Comme nous l'avons dit dans le précédent article, la population elbeuvienne, naguère encore soumise à l'influence de la campagne — puisque le tissage à la main et en petit atelier rural a disparu depuis assez peu d'années — n'a reçu aucune formation économique, et ces tisserands, honnêtes et bons, sont aussi totalement ignorants des lois sociales qui régissent leur vie industrielle. La chose n'est pas pour surprendre, puisque, dans ce doux pays de France, on fait à chaque pas la même constatation et que, par une sorte de gageure scandaleuse, il semble que les

Français se soient donné la mission de démontrer qu'on ne peut être en même temps un honnête homme et un homme clairvoyant, conscient des choses vraies, vivantes et progressives.

Dans ces conditions, il est aussi impossible de grouper les tisserands d'Elbeuf en vue d'une action à *lointaine* échéance dirigée apparemment *contre* les patrons et demandant des sacrifices pécuniaires *actuels,* que de démontrer à des Irlandais que la capacité personnelle, non la politique, est la voie la plus sûre pour améliorer sa destinée; presque tous répondent que leur salaire leur suffit à peine, « sans aller encore verser quelque sous chaque mois »; et ceux qui, pour des raisons diverses, ont quelques économies, sont d'ordinaire des ouvriers très soumis « qui ont bien su s'arranger sans les syndicats », et qui les jugent inutiles. Si l'on joint à cela que les patrons, dont la formation économique est non moins arriérée que celle de leurs ouvriers, considèrent les syndicats comme la pestilence de l'industrie moderne, — pestilence dont « l'action ne peut que ruiner le peu d'industrie qui reste encore en France », — et qu'en conséquence ils poursuivent le plus souvent « à boulet rouge » les audacieux qui se hasardent à prendre l'initiative d'un groupement corporatif, on comprend que ceux que les employeurs appellent avec plus ou moins de raison les fortes têtes, les drôles et les turbulents, soient trop souvent les seuls à entrer dans les syndicats ouvriers et en tous cas à en prendre la direction : le poste est périlleux, il demande du courage et, de même que les soldats de Biribi sont en temps de guerre parmi ceux qui se battent le mieux, de même, dans la grande lutte industrielle, l'avant-garde ne peut être composée que de « risque-tout ».

Par tempérament *et par nécessité*, les hommes qui composent la petite cohorte des syndiqués elbeuviens ne pouvaient guère concevoir d'autre moyen que la grève pour obtenir une hausse de salaires, car l'expérience démontre qu'en tout pays il est possible d'échauffer par une parole ardente et de pousser vers une rébellion de quelques jours des hommes qui n'auraient ni la prévoyance, ni la capacité de s'associer en une action à longue

portée : comme les souffrances de la classe ouvrière elbeuvienne ne sont que trop réelles, il était évident qu'un jour viendrait où il serait possible de réveiller les indolents et les assoupis. Lorsqu'en septembre 1900, cette heure sonna, ce furent en effet les fondateurs et les chefs des trois chambres syndicales de l'industrie lainière qui furent aussi les chefs du mouvement gréviste, et l'*adhésion au mouvement gréviste se manifestait sous la forme d'une adhésion aux chambres syndicales existantes,* notamment aux deux chambres dont les opinions politiques et sociales sont le plus avancées, la « Fourmi » et la Fédération elbeuvienne. Les syndicats furent le noyau autour duquel s'agglutina le mouvement gréviste : en moins de six semaines, l'Union syndicale des tisseurs, groupe n° 2, passa de 100 membres à 600, la « Fourmi » de 150 à 1.500, et la Fédération elbeuvienne de 500 à 1.200. Pour tous, il y avait alliance entre l'idée de syndicat et l'idée de grève, et cela est si manifeste qu'on voit, à la même époque, les ouvriers des autres professions fonder sur l'heure de nouvelles unions : en quelques semaines, les métallurgistes, les ouvriers du port, les menuisiers, les charpentiers, les maçons, les caoutchoutiers, les stéariniers, les manœuvres fondent à l'envi des chambres syndicales et Elbeuf, qui ne comptait au printemps 1900 que trois syndicats ouvriers, sans caisse et l'on pourrait dire sans syndiqués, possède maintenant onze syndicats doués en apparence de vigueur et de force. Que durera ce mouvement syndical? Au dire même d'un de ses plus ardents protagonistes, on doit s'attendre à voir à brève échéance les quatre cinquièmes des membres cesser de payer leur cotisation ; car « puisqu'il n'y a plus de grève, ce n'est plus la peine de faire partie d'un syndicat ».

Étrange doctrine en vérité, mais qui du moins nous montre avec une grande clarté ce que signifie cette fameuse phrase, tant répétée à Elbeuf et ailleurs, que « les syndicats ne sont bons qu'à organiser les grèves et sont en train de ruiner la France ». Oui certes, il n'est que trop vrai que, pour un grand nombre d'ouvriers français, le mot syndicat est synonyme d'organisation de la grève, et ce n'est là, au demeurant, qu'un fait nouveau à

joindre à la grande histoire des manières dont l'homme pervertit ses facultés naturelles ou acquises. Les inventions humaines ne sont, pas plus que les organismes naturels, donnés à l'homme par la Providence, à l'abri du mésusage; ne sait-on pas qu'à notre époque il y a bien des gens qui n'emploient les chemins de fer que pour aller dans les villes d'eaux ou pour faire venir d'Autriche les chevreuils dont la poursuite les distraira quelques heures, comme d'autres ne se servent de l'imprimerie que pour répandre des récits déshonnêtes ou diffamatoires? La loi de 1884 est venue conférer la liberté syndicale à des ouvriers qui ne connaissaient pas d'autre moyen d'améliorer leur salaire que la suspension concertée de travail, ils ont usé de la liberté nouvelle dans le sens qui leur apparaissait comme le seul praticable (1) : c'est fâcheux; mais au demeurant cette tactique n'est, hélas! que trop usuelle en toutes choses, et on peut croire que la responsabilité la plus lourde ne pèse pas en tout ceci sur les ouvriers.

Mais comment ne voit-on pas que ce mésusage, cette application maladroite, et de pure forme, du syndicat à la grève, ne prouve rien contre le syndicat lui-même, et qu'en réalité, ainsi que nous l'avons déjà dit et que l'étude des grèves d'Elbeuf le montre péremptoirement, prétendre que les grèves sont dues aux syndicats, aboutit à dire que les grèves sont dues aux mouvements grévistes? La loi de 1884 n'eût-elle pas été votée, les choses se passeraient exactement de la même manière. Les ouvriers décorent aujourd'hui du nom de syndicats de simples coalitions éphémères et instables, qui relèvent uniquement de la loi de 1864 sur le droit de grève et qui ne ressemblent en rien aux associations permanentes et régulièrement administrées que devrait seules désigner le mot syndicat. Ce mauvais jeu de mots est fort regrettable, car il fournit un argument complémentaire à tous ceux que leur ignorance réelle ou feinte pousse à débla-

(1) Les ouvriers parisiens donnent aussi un exemple notoire de déviation singulière d'une institution salutaire en elle-même. La juridiction des prud'hommes est par excellence, semble-t-il, un tribunal destiné à assurer le règlement, d'une manière équitable et bienveillante, des petits litiges qui surgissent entre les employeurs et les employés : or, n'a-t-on pas vu des corporations parisiennes ouvrières donner à leurs élus le mandat impératif de toujours condamner le patron?

térer contre l'organisation syndicale, et il serait temps que les bons citoyens missent plus de discernement dans le jugement qu'ils portent sur les causes des grèves. A Elbeuf, les grèves, loin d'être produites par les syndicats, ne viennent au contraire que de l'impuissance à en constituer de stables et de fixes, et loin que le syndicat engendre la grève, on voit au contraire la grève engendrer le syndicat, comme sa suite indispensable. Faute de bien saisir l'ordre des phénomènes, on s'expose à mettre son énergie à combattre une institution au développement de laquelle on devrait collaborer avec ardeur, et cette méprise contribue à entretenir la guerre sociale que l'on voudrait voir cesser.

2° Si les ouvriers de l'industrie lainière elbeuvienne n'ont pas réussi, au mois de novembre 1900, à établir entre eux une cohésion réelle, capable de durer un mois, les employeurs ont, de leur côté, manifesté une impuissance non moins profonde à solidariser leurs intérêts. Et pourtant la tâche était pour eux plus simple que pour leurs adversaires. Le nombre des fabricants a singulièrement diminué à Elbeuf depuis une trentaine d'années sous l'action des forces économiques qui, dans cette ville comme ailleurs, poussent vers la concentration des capitaux, et c'est à peine si ce nombre atteint actuellement le chiffre de trente. Néanmoins on constatait à tout propos la tendance persistante de chaque employeur à rester isolé, à s'arranger séparément avec ses ouvriers sans s'inquiéter de la répercussion de son contrat sur les établissements concurrents : l'égoïsme et la mauvaise formation économique suffisaient à maintenir vivace cette tendance funeste (1).

Comment d'ailleurs les patrons auraient-ils agi autrement? Ils n'en concevaient ni l'utilité ni le désir! N'étaient-ils pas

(1) Répétons-le pour la seconde et dernière fois, en faisant cette constatation, comme toutes les autres, il n'entre dans notre esprit aucune pensée de blâme ni de critique à l'égard des employeurs elbeuviens ou de leurs employés; nous ne faisons que constater des phénomènes sociaux et rechercher leurs causes extérieures et leurs effets. Il n'est malheureusement que trop aisé de comprendre comment le régime de l'isolement et de la pulvérisation prévaut à Elbeuf aussi bien chez les employeurs que chez les employés : puissent-ils seulement, les uns et les autres, ne pas mettre trop de temps à discerner les maux qui résultent fatalement de ce régime déplorable!

habitués, depuis la disparition du régime corporatif au dix-huitième siècle, à traiter isolément avec leurs ouvriers? Chacun d'eux n'avait même pas un tarif uniforme pour les employés de sa propre fabrique : comment dès lors auraient-ils pu s'entendre entre eux pour unifier les salaires dans toutes les usines? Tous, ils étaient persuadés que le fabricant habile doit réussir à payer ses ouvriers moins cher que son rival, comme il doit réussir à acheter moins cher que lui la laine ou le charbon qui alimente ses métiers ou la grille de sa chaudière à vapeur? Cet isolement égoïste paraît si naturel aux employeurs, qu'ils se voient dans l'impossibilité de solidariser efficacement leurs intérêts, dans trois grèves où une lettre ultimatum identique aurait pourtant dû leur suggérer cette entente. Les patrons décatisseurs n'arrivent pas plus que leurs adversaires à s'unir sérieusement, même pour quelques jours, et, après qu'ils se sont mis d'accord pour concéder une augmentation de dix pour cent des salaires, il semble qu'il ne leur est plus possible de maintenir une union qui leur pèse; chacun s'empresse de retourner à son isolement, de traiter séparément, quitte à compromettre la cause de ses collègues, devenus ici ses associés, et, par suite, à compromettre sa propre cause.

A plus forte raison, dans les quarante grèves parcellaires, le régime de la pulvérisation patronale correspond-il à celui de la pulvérisation ouvrière. Chaque employeur ne considère que son intérêt industriel, tel que son insuffisante éducation économique le lui fait envisager, pour décider s'il doit résister, céder ou transiger. Si les commandes sont pressées ou si l'état actuel de ses affaires le lui permet, il cède volontiers, sans porter plus loin son regard, accroissant ainsi les forces des assaillants qu'il munit d'une arme nouvelle pour atteindre les autres employeurs; demain peut-être, victime de sa tactique défectueuse, ses propres ouvriers, forts à leur tour des concessions plus grandes faites par un concurrent, lui demanderont une hausse nouvelle de salaires (1) : alors il se débattra comme

(1) Il y a eu, à Elbeuf, plusieurs exemples de ces demandes réitérées; MM. Béranger frères, apprêteurs, notamment, avaient accordé 20 francs la semaine à leurs ou-

il pourra, tout surpris de cette répercussion inévitable, à laquelle il n'avait pas songé.

Faut-il ajouter que parfois l'employeur, pris à l'improviste par l'insurrection soudaine de ses « bons enfants », ne peut pas s'entendre avec lui-même. Comme s'il n'était pas constant que le taux des salaires est ascensionnel depuis un demi-siècle dans tous les pays industriels, et *que ce sont précisément les pays où le salaire est le plus élevé* qui remportent la victoire dans la grande bataille du commerce d'exportation, il s'écrie, à la moindre demande d'élévation de paie, « qu'il va être obligé de fermer son usine, qu'il ne pourra plus désormais affronter la concurrence, qu'il se mettrait à casser des cailloux sur la route, plutôt que d'accepter la charge nouvelle qu'on veut lui imposer ». Comme il fallait s'y attendre, ces affirmations classiques, qui n'en sont plus à compter les démentis, n'ont pas arrêté les grévistes et, aujourd'hui, on peut entendre à Elbeuf les ouvriers s'amuser des déclarations patronales en constatant que tous les travailleurs elbeuviens ont obtenu une élévation sensible de salaires et que personne ne peut démontrer que cette hausse a rétréci les débouchés.

Ainsi chaque employeur, suivant les tendances d'un tempérament combatif ou pacifique, l'état actuel de ses affaires, ou les suggestions souvent contradictoires de la surprise, ne tire conseil que de lui-même et prend seul une décision qui exigerait l'entente commune de tous les intéressés. Sans doute, la force des choses a contraint récemment les fabricants elbeuviens à établir entre eux une cohésion inconnue jusque-là, et ils pourraient nous répondre en nous montrant le tarif uniforme de salaires, qui vient d'être élaboré par le syndicat patronal. Mais, sans insister sur cette circonstance, assez grave cependant, que ce consortium des employeurs ne comprend pas les deux plus fortes maisons de la place, la maison Frænkel-Blin et la maison Blin et Blin,

vriers qui, quinze jours plus tard, se mirent en grève pour obtenir 22 francs : comme la cohésion ouvrière elbeuvienne est encore à l'état rudimentaire, les patrons se contentèrent de remplacer les grévistes par d'autres ouvriers. Dans un milieu industriel organisé, les employés n'auraient pas pu former cette demande nouvelle et les employeurs n'auraient pas eu à recourir à ce moyen de résistance, d'ailleurs très peu assuré.

qui ont refusé d'y entrer, sans insister non plus sur les violations actuelles dont ce tarif est déjà l'objet, il nous sera permis de dire que ce syndicat patronal, fondé beaucoup moins sur le sentiment de la solidarité nécessaire dans la grande industrie entre employeurs d'une part et employés de l'autre, que sur le désir de résister aux trois chambres syndicales ouvrières, ne durera que le temps pendant lequel les employeurs ne pourront pas retourner au système du contrat individuel de travail. Si, demain, des grèves nouvelles éclataient à Elbeuf, on verrait bien vite les membres du syndicat patronal s'efforcer de régler séparément leurs conflits avec leurs ouvriers. Et, de même, dès que les syndicats ouvriers seront retombés dans leur atonie coutumière, la concurrence entre industriels et le défaut de ressources des salariés auront vite fait de briser une cohésion que supportent impatiemment ceux-là mêmes qui l'ont établie dans un moment de crise. Si, comme les leaders ouvriers eux-mêmes le présagent, les syndicats ouvriers perdent la plus grande partie de leur effectif, ce tarif n'existera bientôt plus que sur le papier. On serait donc mal venu à insister sur le fait du « tarif uniforme ».

Tels sont les deux traits caractéristiques primordiaux du mouvement gréviste elbeuvien de novembre 1900 : l'absence de cohésion des ouvriers entre eux et des patrons entre eux. Ces deux traits expliquent tous les autres, parmi lesquels nous allons signaler ceux qui méritent le plus de retenir l'attention.

3° Ainsi il devient facile de comprendre pourquoi les ouvriers de l'industrie lainière n'ont pas mieux choisi leur moment pour s'unir en une suspension concertée de travail. Sans doute, la prospérité industrielle avait été grande pendant les deux années précédentes; mais, par cette raison même, cette période des *vaches grasses* touchait à sa fin, et plusieurs indices, dont les prodromes étaient visibles depuis plusieurs mois déjà, attestent que le mois d'octobre 1900 a précisément marqué le début de la période de liquidation et de crise au déroulement de laquelle nous assisterons en 1901 et en 1902. De plus, et en dehors de cette raison générale, il semble que les ouvriers de l'industrie lainière avaient des motifs spéciaux de ne pas imposer des

charges supplémentaires à leurs employeurs pendant l'automne 1900 : l'été, qui venait de finir, n'avait-il pas, en effet, été signalé par une crise lainière d'une extraordinaire gravité? En quelques jours, au mois de septembre, le prix de la laine était tombé de 2 fr. 40 le kilogramme à 1 fr. 20; et, s'il est vrai que la place d'Elbeuf, beaucoup moins engagée que celle de Roubaix, — qui a, dit-on, perdu 80 millions au minimum, — n'avait pas à subir la même secousse, du moins aurait-on dû savoir que nombre de fabricants avaient été très heureux de constater que l'exercice 1899-1900 se soldait pour eux sans perte, et qu'ils en étaient quittes pour « avoir passé de l'eau claire dans un tamis ».

On constate bien ici un des premiers effets de l'absence de tout groupement organique et stable des ouvriers de la grande industrie : dans le système de l'isolement, de la pulvérisation, il est impossible que les ouvriers soient renseignés d'une manière quelque peu précise sur l'étendue des bénéfices des employeurs. Le plus souvent, ils n'auront connaissance de la prospérité commerciale qu'au moment où celle-ci, devenue tout à fait notoire, touchera déjà à son terme; et, si l'on demande aux ouvriers elbeuviens pourquoi ils se sont mis en grève en novembre 1900 plutôt qu'en novembre 1899, époque qui aurait été beaucoup plus favorable à leurs intérêts, ils sont bien obligés de répondre que c'est parce que le mouvement gréviste, qui s'était propagé dans toute la France, devait nécessairement ne soulever que tard la population elbeuvienne, au tempérament pacifique et docile, et parce que les grèves du Havre en août et septembre avaient spécialement contribué à réveiller les Elbeuviens. De même dans les collèges, des raisons déjà éloignées et des incidents très secondaires poussent quelque jour, assez mal à propos, les écoliers à se mutiner.

4° Les grèves d'Elbeuf présentent aussi, et par les mêmes causes, un caractère qui ne se trouve pas usuellement dans les grèves anglaises et américaines : *elles éclatent comme un coup de foudre*. La suspension concertée du travail n'est plus la ressource suprême à laquelle recourent des hommes qui ont essayé vaine-

ment et longtemps — parfois pendant plusieurs mois et plusieurs années — d'amener une entente amiable ; elle est un procédé brutal de surprise, et, avant tout, on estime que la condition la plus essentielle pour réussir est de prendre l'adversaire au dépourvu. Soit que tous les ouvriers d'une même profession aient réussi à établir enfin une cohésion passagère, comme les teinturiers, soit qu'ils en aient été incapables, dans les deux cas on ne donne à l'adversaire aucun délai pour réfléchir ; et, attendu qu'on ne saurait en principe pousser trop loin ce qui est bon, on en arrive même à ne formuler aucune réclamation avant de suspendre le travail : on se met en grève et, au moment même ou quelques heures après, on informe l'employeur de ses griefs. « Le point essentiel pour nous, nous disait un membre de la commission de la Bourse du Travail, était de prendre les patrons au dépourvu : à plusieurs reprises, ceux-ci nous ont dit : « Vous nous avez mis le couteau sous la gorge ». C'était parfaitement exact et nous le reconnaissons ; c'est précisément ce qui nous a permis de réussir. »

Cette arme de la surprise paraissait si indispensable aux ouvriers elbeuviens, que la décision des prud'hommes équivalait pour eux à la suppression même du droit de grève. Voici au surplus un extrait d'un journal qui est l'organe le plus autorisé du parti ouvrier de la région :

« Comme nous le disions hier, le Conseil des prud'hommes d'Elbeuf a, dans son audience de lundi, rendu une série de décisions qui mettent en échec le *droit* de grève, ou qui, tout au moins, rendent, en réalité, l'exercice de ce droit absolument impossible. C'est peut-être juridique, mais c'est, en tout cas, profondément inique. Il est facile de comprendre, en effet, que, dans l'état actuel des rapports entre patrons et ouvriers, une grève suppose presque toujours une brusque *suspension* du travail, car les patrons considèrent les demandes d'augmentation de salaires comme un mauvais procédé, et renvoient le plus souvent les ouvriers assez audacieux pour se faire les interprètes de leurs camarades. Pour éviter la condamnation des délégués par les patrons, les ouvriers interrompent la plupart du temps le travail en masse et entament ensuite des négociations. Cependant

tel n'était pas le cas des grévistes elbeuviens. Ils avaient fait savoir à leurs patrons qu'ils voulaient modifier les conditions de leur travail, et ils ne l'ont quitté qu'après avoir subi un refus formel. Il ne s'agit pas là d'une cessation définitive du travail, mais d'une *interruption* seulement. Le Conseil des prud'hommes n'a pas admis cette distinction; il a dit que le délai de prévenance s'imposait dans le cas de grève, comme dans les autres, et, de cette façon, il a rendu presque illusoire le droit conféré aux travailleurs par la loi du 25 mai 1864 » (1).

Les ouvriers elbeuviens ne sont d'ailleurs ici que les fidèles représentants d'une doctrine aujourd'hui chère à tous leurs camarades de France (2), et récemment un de nos ministres, pour légitimer un projet de loi sur les grèves qui a soulevé plusieurs objections graves, était obligé de rappeler que « la grève ne doit pas être une explosion ou une surprise, mais qu'elle doit être l'exercice normal et régulier d'un droit ». Hélas! nous ne sommes pas encore près de voir en France une application concrète et large de cette conception plus raisonnée! La surprise est un atout que le faible n'écarte pas volontiers de son jeu, et ce n'est qu'autant qu'une masse ouvrière est fortement disciplinée et pourvue d'un capital suffisant qu'elle ne voit plus d'inconvénient à notifier

(1) *Le Petit Rouennais*, 5 décembre 1900.

(2) Voici le texte d'une délibération que le Comité central électoral et de vigilance des conseillers prud'hommes ouvriers de Reims a prise à ce sujet :

« Considérant que le législateur, en adoptant l'article 1er de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, a voulu enlever toute entrave au droit de coalition pour la défense des intérêts professionnels ; que, par cette loi, le droit de grève est licite; que c'est violer ce droit et méconnaître l'esprit de la loi, quand les tribunaux accordent des indemnités en vertu de l'article 1382 du Code civil; que l'exercice d'un droit reconnu par la loi ne peut donner lieu à aucun dommage-intérêt;

« Considérant, d'autre part, qu'il est inadmissible de prétendre que le préavis d'usage, pour la rupture du contrat de louage, doit être observé en cas de grève : faire grève n'est pas une rupture du contrat dans la forme ordinaire, mais bien une suspension de travail motivée par une réclamation collective non acceptée par la partie adverse, qu'il est évident que, le délai d'usage donné, il n'y a plus de grévistes, puisque la rupture du contrat est accomplie;

« Par ces faits, le Comité proteste contre les atteintes portées au droit de grève par divers jugements de prud'hommes et autres tribunaux, et, s'appuyant sur la loi déclare que le préjudice porté par la suspension du travail, par le fait d'une déclaration de grève, n'implique aucune réparation civile en faveur d'une des deux parties en conflit. » *Le Petit Rouennais*, 5 décembre 1900.

longtemps à l'avance les requêtes, qu'elle se sait et qu'on la sait être en mesure d'appuyer par des moyens efficaces.

A un autre point de vue encore, l'arme de la surprise paraissait indispensable aux leaders ouvriers elbeuviens : elle rendait plus facile l'entraînement de leurs propres troupes. Dans les pays à pronunciamentos, les généraux révolutionnaires sont grands admirateurs de la fameuse formule : « Vite et tout » ; non seulement ils paralysent ainsi plus aisément leurs adversaires, mais ils sont plus sûrs de la fidélité de leurs soldats, fidélité qui ne résisterait peut-être pas à la réflexion et aux séductions intéressées du parti opposé. Les leaders elbeuviens ressemblaient un peu à ces généraux de l'Amérique du Sud. En une semaine les patrons auraient pu, par des entretiens individuels, amener bien des défaillances ou refroidir un enthousiasme qui n'était pas toujours aussi chaud qu'on le souhaitait. L'ultimatum instantané pare à ce danger et rend ainsi un service appréciable.

5° Telle est aussi l'utilité que présentaient à Elbeuf les réunions publiques, les conférences données par les camarades de Paris, les affiches, les communications aux journaux amis : les mécaniciens anglais n'avaient pas besoin de ces adjuvants, car la grève avait été longuement examinée dans les réunions syndicales, une forte majorité la voulait et cette majorité avait délibéré avec sang-froid et modération, et la petite minorité des opposants ne songeait pas un instant à rompre le lien de solidarité. A Elbeuf, il n'en était pas de même ; sans doute un grand nombre de cerveaux étaient en effervescence, mais l'effervescence est soumise à la loi des hautes températures, il faut des moyens puissants pour la maintenir. Ceux qui s'étonnent des processions avec bannières et des réunions publiques grandioses que les grévistes de Marseille ou de Monteeau-les-Mines organisaient quotidiennement ignorent les nécessités d'une grève française.

Nous achèverons, dans un prochain article, ces conclusions tirées d'un bon type de grève française.

(*A suivre.*) P. Bureau.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

VI

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE. — LE ROLE PEU SAILLANT DU PATRONAGE

En décrivant « la vie dans le Valais (1) », nous avons glissé rapidement sur les « phases de l'existence », et montré que le mécanisme communautaire, malgré les ébranlements qu'il a subis, est encore en mesure d'assurer le patronage. Mais ce terme de patronage éveille l'idée d'hommes spéciaux, et le langage courant qualifie plus volontiers de « patrons » les hommes qui dirigent de grandes entreprises industrielles. C'est donc, nous semble-t-il, le moment de dire un mot de l'industrie dans le Valais, et comme le commerce, dans la nomenclature sociale, est classé le premier parmi les auxiliaires du patronage, nous donnerons également, dans cet article, un aperçu de ce qu'est le commerce valaisan.

I. — L'INDUSTRIE.

« Le Valais, a dit le doyen Bridel, un de ses plus fervents admirateurs, n'est presque qu'un grand cabinet d'histoire naturelle. Toutes les années, on y fait de nouvelles découvertes et il y a encore des vallées où jamais naturaliste n'a poussé ses reconnaissances. »

Depuis 1819, date vers laquelle ces lignes furent écrites, d'im-

(1) Voir la livraison d'avril.

portantes découvertes ont eu l'occasion de se produire. Néanmoins, il est permis de tenir l'industrie expansive comme née de fraîche date et comme soumise encore à la plupart des déboires du début. Quant à la vieille industrie sédentaire (métiers manuels au service du logement, du vêtement et de l'alimentation), elle n'a pas attendu la substitution de la nouvelle pour céder le pas aux produits du commerce et décliner avec rapidité.

1° *Industries locales.* — Dans les vallées à la population pastorale et, en général, dans les localités où la construction en bois est le plus en faveur, les paysans s'adonnent assez communément à la charpente, surtout au cours des hivers. Mais, partout où l'ancien mode de construction tend à disparaître, les charpentiers meurent un à un sans être remplacés.

Avant l'ouverture du chemin de fer (1860), la plupart des familles possédaient l'outillage nécessaire à la confection de l'habillement. Après avoir filé la laine de leurs brebis et le chanvre de leur routoir, les femmes tissaient elles-mêmes le drap et la toile sur un métier, installé au logis. Un teinturier du même lieu donnait ensuite à ces draps l'uniforme teinte noisette, obtenue par un mélange de bois de santal et de brou de noix. Pour obtenir la souplesse nécessaire à l'usage, ces étoffes étaient jetées sous de lourds pilons de bois, puis des tailleurs mandés en journée bâtissaient avec cela des habits solides et durables, en y adaptant pour doublure la forte toile sortie du même métier. Le Valaisan a dès longtemps adopté la blouse bleue flottante chère au paysan de France. Toutefois on ne le verra jamais s'en revêtir le dimanche pour se rendre à l'église, pas plus qu'on ne le verra chausser ses socques ce jour-là (1). Il préférera faire trois lieues sous le soleil d'août dans son lourd habit de drap.

Le pain se faisait dans un local adhérent au four banal ou au logis même. Dans les localités écartées, il est encore d'usage de ne chauffer le four qu'une ou deux fois par an et les diffé-

(1) « Par la nouvelle route, montent maintenant tout l'été des caravanes de touristes et de visiteurs; mais l'Anniviard regarde, indifférent comme ses rochers, ce flot passer et s'écouler; il reste ce qu'il était jadis, il conserve ses mœurs, ses coutumes, ses habitudes; il a résisté à l'ignominie de la blouse, cette camisole de l'esclave moderne... » Victor Tissot, *La Suisse inconnue.*

rents ménages y enfournent à tour de rôle leur lot respectif de pains de seigle en forme de galette, portant d'ailleurs tous l'empreinte d'un sceau de buis sculpté apposée par leur propriétaire. Quelques particuliers possèdent des moulins à eau et se chargent de moudre pour le compte des autres, moyennant un prélèvement proportionnel sur la farine.

Les bouchers villageois ne sont que des « tueurs » qui se rendent au jour convenu chez le client pour abattre et dépecer les bêtes qu'il tient à sacrifier. Leur rémunération est prélevée sur le meilleur morceau de la culotte de l'animal. La peau et le cuir étaient naguère confiés à des tanneurs de la région, lesquels étaient aussi rémunérés par des prélèvements en nature. Mais les tanneries se font rares et n'existent plus guère que dans les centres principaux de la plaine. Une fois remis en possession de ces marchandises, le paysan prenait un cordonnier en journée pour rechausser tout le ménage.

2° *Industrie extra-locale.* — Le peu d'aptitudes que manifeste le Valaisan pour les entreprises en association doit être tenu pour le premier des obstacles à l'établissement d'industries nouvelles. Peut-être on s'étonnera d'une telle inaptitude à l'association de la part d'hommes issus de communautés, mais, pour peu qu'on se donne la peine de les considérer isolément, on ne tarde pas à en découvrir la cause vraie.

Dans ces localités régies par les mœurs communautaires, la moindre des distinctions acquiert une importance que chaque notable est jaloux de s'octroyer, et le souci de devenir chef de clan ou de parti vient bientôt développer l'ambition et l'individualisme chez tout personnage indépendant qui *fait travailler*. Étant donné que chacun est préoccupé de capter à son profit personnel le moindre courant d'influence, un contrat d'association est presque toujours condamné dès ses premières applications. Ce qui s'est passé autour de deux industries qui ont réussi à maintenir leurs positions, peut donner une idée des pièges ordinairement tendus aux initiatives.

Lorsque, vers le milieu du siècle écoulé, on établit à Monthey la verrerie qui, depuis lors, y a pris un développement admi-

rable, les meneurs du parti politique opposé à celui des fondateurs n'eurent rien de plus pressé que d'en fonder une deuxième. Mais ce fruit d'une préoccupation toute politique n'eut qu'une durée de feu de paille, parce qu'au lieu de viser droit au résultat normal d'une entreprise, l'on visait à d'autres buts. La leçon fut salutaire aux habitants de cette localité avantageusement postée, à l'entrée du pays, près de la tête du Léman, aux portes des cantons de la Suisse romande et du Chablais. Mais elle ne fut pas également profitable partout, car, en 1890, un fait à peu près identique se produisit à Ardon, où des chefs politiques locaux créèrent *ex abrupto* une concurrence destinée à étouffer une industrie spéciale, établie par un étranger suspect d'indifférence religieuse. Ici encore la victoire devait rester au premier occupant, car la fabrique politicienne, frappée d'immobilité, abattu en retraite. Toutefois, quoique nous en ayons assez dit, semble-t-il, pour donner une idée des difficultés que doit prévoir l'initiateur en venant se dresser en face des clans routiniers de ce pays, ajoutons, pour compléter cette démonstration, que maint établissement susceptible d'extension végète encore sans progresser en raison des préoccupations politiques de ceux qui le dirigent.

Néanmoins, les cours d'eau torrentiels, plus nombreux et plus abondants qu'en aucune autre contrée et aptes à fournir des trésors à l'industrie électrique, appellent de plus en plus l'attention des ingénieurs. Malheureusement, — et c'est là une mauvaise note pour la classe fortunée du pays — dès qu'un *consortium d'indigènes* se forme pour l'obtention de quelque concession de force motrice, c'est dans un but de trafic et d'accaparement. Plus tard, les entrepreneurs de services publics ou d'industries devront subir cette entremise, d'autant plus exigeante, que les bourgades se pourvoient une à une de lumière électrique et que les usines vont se multipliant. Monthey, qui tient toujours la tête sur le terrain de l'industrie, renferme, hors les verreries, déjà tenues pour anciennes, des fabriques de produits chimiques, de savon, de tabac, de pendules, de bois de placage, de calorifères. Bagnes possède depuis soixante ans une fabrique de draps; l'on vient d'y

introduire le tissage de la soie. Ardon compte plusieurs installations industrielles, au premier rang desquelles figure une manufacture de caractères d'impression en bois. La plaine de Saxon, couverte de magnifiques plantations horticoles, particulièrement affectées aux légumes fins et aux fruits de table, a suggéré à quelques courageux lanceurs d'affaires l'idée d'y créer une fabrique de conserves alimentaires, dont l'éclatant succès à la dernière Exposition universelle a assis pour longtemps la renommée.

Tout cela n'en est pas moins de création plutôt récente et, presque toujours, exotique. En sorte que, si l'on tient compte des promesses que sa situation et ses conditions physiques font au Valais, il convient de considérer encore son mouvement industriel comme étant en pleine enfance. Car, après quarante années de vaine attente, il va voir enfin se réaliser le percement du Simplon, destiné à transformer cette formidable impasse qu'est la haute vallée du Rhône en une importante voie internationale. L'impulsion vraie et décisive ne résultera évidemment que du couronnement définitif de cette œuvre capitale.

Mais, en parcourant cette étude toute consacrée à la population autochtone, on est tout naturellement conduit à se demander dans quelle proportion elle sera appelée à prendre part à la métamorphose de cette Bretagne suisse... Quel sera son rôle? dans quelle mesure déploiera-t-elle son activité?

Nous croyons pouvoir prédire que ce rôle sera faible, c'est-à-dire mesuré à la somme de son initiative.

II. — LE COMMERCE.

Le commerce a trop de rapports avec l'industrie pour plaire davantage à un peuple rebelle à toute innovation et dont son historien, le père capucin Furrer, avait si bien défini le caractère en écrivant : *La plus innocente, la meilleure entreprise est flétrie du nom de nouveauté et devient tellement odieuse au commun peuple et même aux classes plus élevées, que l'homme le mieux*

intentionné n'a pas le courage d'émettre une idée nouvelle.

Aussi le seul commerce tenu jadis en estime consistait-il à écouler le superflu des produits. Dans cette mesure-là chacun, ayant peu ou prou à échanger pour ses besoins propres, nul ne se distinguait ni ne faisait un pas hors de la routine. Mais dès qu'il s'agit de fonder une maison, d'établir le moindre petit comptoir, ce fut bien autre chose. Les critiques de tous s'ajoutèrent aux embûches de quelques-uns et, si votre situation matérielle ne vous avait pas placé d'avance au-dessus des conséquences de la lutte, elle s'engageait sur-le-champ, sourde ou déclarée, tortueuse ou directe, patiente ou hâtive, selon les cas et les circonstances.

A. *Commerce établi.* — Le commerce proprement dit, c'est-à-dire le négoce sédentaire, en magasin, n'a guère pris naissance en Valais qu'avec le dix-neuvième siècle. La plupart des familles qui y ont fait fortune ou y réussissent actuellement, sont originaires des pays limitrophes de la Savoie et du Piémont. Tout Valaisan qui « entreprend », étant généralement bafoué comme paresseux ou vagabond, l'étranger avait, de ce fait, les meilleures chances de réussite (1). Moins susceptible et moins soucieux des railleries, il ne craignait point, lui, de pratiquer le petit colportage, cette source du commerce actuel. Les meilleurs commerçants de Sion, de Martigny et de Monthey se plaisent aujourd'hui, du milieu de leur aisance, à se draper dans la légende de l'aïeul qui « roulait avec une boîte ». Cette jalousie, cette barrière jetée devant l'effort, cet encouragement à la mollesse, cette guerre à l'initiative, s'expliquent sans peine au milieu d'une société à ce point localisée. Car l'effort prépare la fortune, la fortune engendre la puissance et grossit les rangs de la classe dirigeante. Et cependant, tandis que de telles rivalités déchirent les indigènes, que fait le nouveau venu? Il affiche une certaine neutralité dans les questions locales, et, sans

(1) Pour empêcher un compatriote de parvenir à quelque rang, ils cherchent de suite à flétrir sa réputation et à le rendre odieux au public. Ils sont extrêmement jaloux, non relativement aux femmes, mais à l'avancement, à la fortune de leurs compatriotes. — SCHINER, *ouvr. cité.*

froisser aucun parti, prodigue ses marques de respect à toutes les autorités, à tous les chefs de clan, n'attendant que de se faire naturaliser Suisse dès que sa situation lui paraîtra suffisamment assurée. Dès ce moment il lancera son fils dans l'arène électorale où, grâce aux rivalités des anciens bourgeois, la carrière s'ouvrira plus facile devant lui que devant d'autres.

Il est assez rare qu'un Valaisan vise jusqu'aux fortunes supérieures. Dans le domaine des biens matériels comme dans celui de la politique, son ambition est d'une portée moyenne : elle est généralement limitée par la possibilité qu'il entrevoit de bien équilibrer ses forces entre ces deux éléments d'attraction.

C'est ainsi que la plupart des hôtels ou stations alpestres que l'on voit se multiplier dans chaque petite vallée et se faire une concurrence souvent plus qu'active, sont l'œuvre de politiciens locaux. Projetant avant tout de régner sur le clan communal, ce politicien saura même sacrifier une part de sa petite fortune en vue d'atteindre à quelque haute fonction non rémunérée, ou si peu que rien. Mais ne faut-il pas donner le spectacle d'une certaine grandeur desintéressée, d'une préoccupation réelle des intérêts de sa minuscule patrie, si l'on veut retenir autour de soi ces citoyens d'élite que sont les guides des Alpes? Et cette collection remuante de cochers, femmes de chambres, sommeliers, cuisinières, muletiers, maîtres d'état et autres fournisseurs qu'on aide à vivre ou qu'on incite à végéter!

Un tel individualisme politique isole donc le citoyen indépendant, l'empêche de s'allier en affaires et fait qu'il n'est pas d'association commerciale facile entre hommes du pays. Aussi, quoique réputés les premiers de la Suisse, les vins valaisans cèdent-ils, commercialement, le pas aux vins des coteaux du Léman. Cela vient surtout de ce que, dans le Valais, c'est le propriétaire de vignes qui, généralement, fait commerce de son vin et qu'il le fait presque toujours sans goût ni aptitudes acquises. De la sorte, le champ de ses opérations est forcément limité.

Chez le Vaudois, arrivé beaucoup plus tôt à l'entente des affaires, c'est le contraire. Avant de se livrer à cette forme du

commerce, il songe à acquérir quelque entente du mouvement commercial et des aléas possibles. Mais à quoi bon cela pour le vigneron valaisan? Son vin ayant de tout temps trouvé un écoulement facile, il ne saurait se donner un surcroît de peine pour lui créer d'autres débouchés, ni même pour arriver à une majoration de prix. N'ayant pas de grande agglomération urbaine, il ignore et dédaigne les artifices compliqués du commerce. Au reste, une pareille constatation ne s'applique pas seulement à lui. N'a-t-on pas dit dans cette même revue : « Ne perdons pas de vue que la vigne, comme toutes les productions fruitières, soutient l'individu, le patronne *bien plus qu'elle ne l'incite à se soutenir, à se patronner par lui-même.* »

Cette remarque, appliquée aux populations vinicoles du centre de la France, s'adapte encore mieux à la bourgeoisie férue de noblesse des petites cités valaisannes. Car l'homme le plus préoccupé de son rang et le moins apte aux affaires pourra, sans se compromettre trop, proposer du vin en bonne compagnie, d'autant que les transactions ne vont pas sans quelque agrément, qu'elles ont lieu loin de la poussière des bureaux, sous l'attestation obligeante de quelques invités. On peut ainsi conclure que, si les vins vaudois n'ont pas encore perdu le premier rang qu'ils avaient su conquérir sur les tables suisses, c'est qu'on leur assure la plus-value de la vente en bouteilles, méthode qui exige trop de soucis, et une trop grande mise de fonds, pour un simple commerçant-vigneron doublé d'un magistrat qu'agite sans cesse le mouvement des clans.

B. *Maquignonnage.* — Cette branche commerciale échappe plus aisément aux critiques dont nous venons de parler. Dans tout pays rural, le propriétaire est contraint d'être tant soit peu maquignon. Le point de démarcation entre ces deux fonctions résulte du plus ou moins de zèle qu'on apporte à l'une ou à l'autre. De plus, le maquignonnage est, tout au moins dans ses débuts, un fait commercial tout accidentel ; le jour où il s'accentue pour se métamorphoser en profession, l'homme qui s'y adonne se trouve *ipso facto* à l'abri de la critique, vu que son caractère nomade le rend invulnérable aux coteries hostiles. Aussi, cette méthode de

commerce doit-elle réussir plus que toute autre à certains Valaisans.

Néanmoins, pour s'y adonner franchement, il faut être servi par des conditions d'ordre exceptionnel, et surtout par une sorte de mutualité. Car tout bon propriétaire, en dépit de la fierté qu'il met à vouloir paraître « connaisseur », ne peut guère se livrer d'une manière suivie au maquignonnage ; il y trouve trop d'aléas et un « tiens » lui vaut encore mieux que deux « tu l'auras ». Dans la plupart des vallées frontières, on rencontre de nombreux paysans pris de goût pour les échanges et les « bons marchés », sans qu'un tel empressement parvienne à les éloigner de leurs autres affaires courantes.

Le type du maquignon valaisan se rencontre à Liddes, sur la route du Grand Saint-Bernard. Là, il est complet et, de temps immémorial, de nombreuses familles se sont vouées à cette carrière. Orsières, placé à une lieue plus bas, Bourg de Saint-Pierre, à une lieue plus haut, ne tentent pas plus l'un que l'autre de faire concurrence à cette localité intermédiaire.

La cause de cette aptitude toute locale n'est pas difficile à saisir. Depuis le temps de la conquête des Gaules par les Romains, le Grand Saint-Bernard est le plus connu, comme longtemps il fut le plus fréquenté des passages internationaux des Alpes. Or, Liddes commande cette route à distance à peu près égale du Rhône et du col : position exceptionnelle et avantageuse s'il en fut, puisqu'elle répartissait en étapes égales le trajet à accomplir entre les deux principales places d'échanges, qui sont Martigny sur le versant suisse et Aoste sur le versant italien. Bien plus, chaque fois qu'un paysan fait un effort d'initiative, c'est à la condition qu'il ne lui soit pas trop coûteux. L'étape Liddes-Martigny ne lui imposait pas de dépense pécuniaire, c'est vrai ; mais il en eût été autrement de l'étape Liddes-Aoste qui est double de l'autre, sans l'intervention d'un autre fait particulier. Chacun sait la légendaire hospitalité qu'offre à tout passant le monastère du Grand Saint-Bernard. C'est elle qui nous explique la situation privilégiée de Liddes, et l'orientation commerciale prise par les ancêtres des maquignons d'aujourd'hui.

Vers le soir, sa journée de campagne accomplie, ses javelles de fèves pendues aux perches, l'habitant de Liddes quittait son village par la fraîcheur du soir. Quelques heures plus tard, il frappait à la porte de l'hospice. Dès le matin, il était en marche sur la pente de la vallée du haut Piémont. Peut-être couchait-il une fois à Aoste, mais c'était tout. Après avoir fait son marché et chassé ses jeunes mulets vers la montagne, il revenait coucher au couvent, rentrait le lendemain à Liddes d'où, parfaitement reposé par cette série d'étapes régulières, il se trouvait tout dispos dès l'aube suivante pour aligner sa cavalerie sur la route de Martigny.

Aujourd'hui, les conditions générales de ce commerce ont quelque peu changé; elles n'ont fait que développer cette aptitude et élargir l'activité du maquignon lidderain. L'établissement des réseaux ferrés a évidemment atténué les avantages de position de son village; mais, préparé désormais, par l'habitude des aléas, à des entreprises plus étendues, c'est à Martigny qu'il vient de transférer son quartier général. Il n'y trouve plus, pour occuper sa famille, les champs de fèves de là-haut, qui donnaient à ses mulets leur aliment de prédilection; mais tandis que, de foire en foire, il court jusqu'en Bourgogne, jusqu'à Lyon, jusqu'en Alsace, sa famille fait valoir à Martigny une boucherie, un restaurant, ou quelque cabaret, commerces voisins ou dérivés du sien. Dans ce nouveau milieu, il reste seul maquignon, car le maquignonnage absorbe jusqu'à ses propos du café et le rend indifférent à l'appât des os à ronger des politiciens du lieu.

C. *Le commerce d'exportation.* — Vers 1574, du temps de Simler, l'on passait du vin à dos de mulet à travers les montagnes, dans les différents cantons et jusque dans le pays des Lépontiens (Ossola). Ce commerce, primitivement opéré par voie d'échanges avec les montagnards des vallées environnantes, n'a toutefois jamais pris un essor très considérable. Pourtant, la tradition s'en est maintenue plus ou moins. Jusqu'à ces dix dernières années, au cours desquelles quelques Valaisans se sont appliqués à leur créer d'autres petits débouchés, la Suisse allemande a presque seule appris à apprécier les vins valaisans.

Le chemin de fer a aussi fait progresser l'arboriculture, autrefois absolument négligée, et qui se trouve loin encore de donner ce qu'elle devrait (1). Les fruits du Valais se consomment surtout dans les hôtels des rives du Léman, où quelques humbles revendeurs les amènent sur des chars. En raison de leur précocité, ils sont fort recherchés; malheureusement, le progrès de cette spécialité est lent à produire ses effets et, du reste, la routine veut encore que maint propriétaire sacrifie les plus beaux arbres au plus maigre gazon. L'établissement à Saxon d'une fabrique de conserves de légumes et fruits, *créée par des Valaisans de fraîche date et exploitée par des commerçants d'autres cantons*, a fourni à l'arboriculture un utile moyen d'impulsion. Moins heureuse fut certaine importante fabrique de sucre de betteraves montée à grand renfort de réclame et de luxe, *avec des capitaux allemands*. Au bout de deux années d'exploitation, cette considérable entreprise périssait, faute de betteraves. On avait cru amener à la culture du légume sucré tous les petits propriétaires de terrains colmatés de la plaine rhodanienne. Le dernier mot resta à la routine triomphante.

Le Valais est l'un des rares cantons suisses qui tire de son sol assez de blé pour son usage. « La moisson y dure depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre », disait Schiner. Le haut village d'Isérables, situé à 1.100 mètres d'altitude, tire du coteau déclive qui le domine beaucoup plus de blé qu'il n'en faut pour l'entretien de ses mille habitants, lesquels vont vendre le surplus sur les marchés environnants. Chaque vallée latérale entretient les marchés de la petite ville qui lui sert de débouché. Les fromages gras de Conches sont très recherchés pour la *raclette*, sorte de régal en faveur dans la contrée de Sion; ceux de Bagnes sont disputés sur le marché de Martigny, mais ce commerce s'arrête net à la frontière du canton. Ces fromages, qui sont peut-être les plus fins de la Suisse, ne peuvent étendre leur renommée, en raison de l'obstination de leurs fabricants, qui ne travaillent jamais pour leur compte, mais toujours pour une col-

1. Il néglige entièrement la culture des arbres fruitiers qu'il laisse des siècles entiers sans les toucher. SCHINER, *ouv. cité*.

lectivité. En 1872, un fromager de Gruyère fut appelé dans la vallée de Bagnes pour y introduire les procédés de fabrication de sa contrée. Il se retira après quelques mois, sans avoir fait accepter ses procédés de personne, et son départ fut une fête pour les fromagers bagnards.

Outre ces produits de la culture, le pays exporte de la glace à rafraîchir, tirée des glaciers tributaires du Mont-Blanc, des marbres, des ardoises, du granit, des bois. Le travail des carrières, qui constituerait une notable ressource, n'attire point l'indigène; il abandonne ce labeur à l'Italien, qui s'y enrichit. Peut-être est-ce précisément parce que l' « Italien » en a fait sa spécialité qu'il croirait se ravaler en l'acceptant. Car on le voit s'adonner à des besognes autrement périlleuses, comme le flottage des bois de construction, où l'homme doit souvent se résigner à descendre au fond d'une gorge et plonger dans l'eau, suspendu à des cordes, pour y dégager les billes accrochées. Que voulez-vous? ceci est à la mode des gens du pays; cela ne l'est pas. En revanche, un compatriote, un voisin vient-il de déployer une initiative exceptionnelle dans une entreprise neuve? Tous s'y jettent à sa suite et viennent l'imiter en s'installant le plus près possible de l'endroit où il réussit. Témoin certaine vallée qui, en 1889, n'offrait au touriste que deux pied-à-terre éloignés sur un parcours de onze lieues. En 1890, un particulier ayant demandé une concession d'un hôtel entre ces deux étapes, un second s'installa aussitôt juste à côté. Dès 1893, un troisième établissement prit naissance entre les deux? Un autre survint en 1897 et, à l'heure actuelle, deux nouveaux droits d'enseigne viennent d'être concédés, toujours pour le même endroit. Et pourtant la vallée renferme cent autres sites enchanteurs, avec de longs trajets absolument privés de pied-à-terre et de moyen d'approvisionnement. Nous verrons plus loin *combien va s'accentuer encore dans l'émigration cet instinct moutonnier de la race.*

D. *Banques.* — Il s'agit bien, en effet d'un instinct propre à cette race, car voici la classe dirigeante du pays qui va l'appliquer dans son domaine étroit et fermé, pour s'en faire en même temps une source de revenu et un levier politique. La banque et

l'escompte sont encore un élément importé avec les nouveaux besoins créés depuis l'apparition du chemin de fer. Autrefois, le paysan n'empruntait guère, hormis les années d'extrême détresse. Il s'adressait pour cela à quelque voisin plus aisé, lui signait une « créance » et, moyennant un honnête intérêt, pouvait attendre, sans grand souci, que des circonstances plus favorables vinssent le délivrer de l'unique dette. Cependant, le chiffre de la population s'étant accru, et avec lui les nouvelles exigences de la vie sociale, les nécessités naguère exceptionnelles devinrent bientôt générales.

En 1856, un décret du grand conseil valaisan instituait une banque cantonale, soit une banque d'État au capital de 1.500.000 francs, divisé en 6.000 actions de 250 francs. L'État y contribuait pour un cinquième (300.000 francs).

Une profonde obscurité étant bientôt venue régner sur la situation financière du pays, les comptes de cet établissement allèrent complaisamment se mélanger à ceux de l'État, grâce à la connivence de la direction de la banque et du département (ministère) des Finances. La guerre franco-allemande lui ayant, par surcroît, fermé les nouvelles sources de crédit, le conseil de la banque dut, vers la fin de 1871, en décider la liquidation.

Le seul État du Valais en était devenu débiteur pour plus de 2.000.000 de francs.

Ce fut une catastrophe longuement préparée par l'aveuglement des pouvoirs. Dans le courant de 1869, une voix s'était élevée pour appeler sur ces faits l'attention de l'Assemblée législative; elle s'était éteinte en plein désert. La lettre de démission adressée par le chef du département des Finances à ce corps élu, au lendemain du *krach*, contenait ces lignes significatives : « *Une confiance illimitée, aveugle, est la seule cause de nos embarras; la direction des finances doit en supporter le premier choc et passer en d'autres mains.* »

Nous n'avons point à nous arrêter sur ces faits, que nous aurions même négligés, si nous n'avions dû remonter à cette catastrophe pour trouver la source d'une branche commerciale nouvelle, assurément connue dans tous les pays, mais

qui, nulle part, j'en suis assuré, n'a trouvé à se répandre et à s'étaler aussi librement que dans le Valais. Il s'agit de la forme que devait prendre dès cette date le commerce de l'argent.

Dans les principales localités, tous les hommes de loi et commerçants, non obérés eux-mêmes, se mirent aussitôt sur le pied de pratiquer le prêt sur billet à ordre, c'est-à-dire à courte échéance et à lourds intérêts. Le temps béni de l'honnête créance était passé pour jamais, et comme le pays s'engageait de plus en plus dans sa voie de transformation sociale et économique, la ruine des petits paysans vint aggraver les épreuves déjà subies par les actionnaires de la Banque cantonale.

Dès lors, quiconque se vit à la tête de la moindre somme disponible se fit *banquier,* c'est-à-dire prêteur dans la limite de ses moyens. De 1871 à 1895 (date de création d'une banque hypothécaire cantonale), le petit agriculteur fut laissé en proie à ces prêteurs isolés, qui opéraient sans règlement adopté ni contrôle. En raison même de la rareté du numéraire, l'on exigeait trois, quatre co-signatures, et le prêteur qui maintenait ses taux au-dessous du huit pour cent, était jugé digne des plus vifs éloges.

C'était encore une carrière lucrative, aisée à pratiquer par les hommes les mieux brouillés avec le travail, et faite pour plaire aux notables des villes et des bourgs tranquilles de la plaine et des vallées du Valais. Par son régime tout draconien, elle devenait à la fois un levier puissant aux mains des ambitieux et un joujou momentané, mais dangereux, pour le petit vigneron, dont ces menus tracas d'affaires et l'occasion de fréquenter les cabarets rompaient l'existence monotone. Parcourez les établissements de ces diverses localités, vous entendrez toutes les conversations rouler sur le papier timbré, les cautionnements, les élections locales, la prospérité des affaires de X*** ou de Y***. Certains cabarets sont de véritables instituts de procédure courante.

En résumé, le seul commerce dont le Valaisan soit capable, c'est celui qui n'exige ni assiduité, ni écritures compliquées.

Nous l'avons vu vendre son vin sans se déplacer, sans modifier ses habitudes, nous le voyons de même se livrer au commerce très rémunérateur de l'argent sans s'exposer au moindre risque, à la moindre secousse. Et, comme l'institution de banques par actions cesserait d'être un instrument direct de son ambition, il préfère opérer seul. De la sorte il manœuvre la nacelle à son gré, dispensé même du train d'un bureau, puisque, le billet à ordre une fois signé, le débiteur sait à quoi il s'expose en n'inscrivant pas la date d'échéance dans un agenda ou en ne le gravant pas fortement dans sa mémoire.

Les principales branches commerciales sont entre les mains des étrangers, et nous avons vu qu'il en est de même des principales entreprises industrielles. Il ressort ainsi de nos observations une inaptitude à peu près générale du Valaisan, soit à constituer d'importantes entreprises de fabrication, soit à lancer de véritables affaires commerciales. La fabrication et le commerce existent bien chez lui, mais à l'état rudimentaire, et, sauf exception, ils ne se séparent pas des autres travaux, qui constituent le moyen d'existence fondamental de la race.

Le pays, en définitive, ne produit pas de grands patrons, et d'autre part, on n'éprouve qu'à un très faible degré le besoin de patronage. Ce dernier organisme est un nouveau venu, qui tend à se développer sans doute, mais qui, jusqu'à présent, n'a joué qu'un rôle restreint.

(*A suivre.*) Louis Courthion.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LES « FAITS DIVERS » ET LES LOIS SOCIALES

Il y a des crimes de toute espèce, et on peut les classer de bien des façons. Toutefois, les personnes qui lisent assidûment les « faits divers » des journaux, et qui, au lieu de se contenter de leur curiosité satisfaite, cherchent à dégager la morale des événements, ne peuvent s'empêcher de constater un caractère commun, non seulement à presque tous les criminels, mais encore à un grand nombre de victimes : à savoir l'état de *désorganisation familiale* où ils se trouvent, soit par leur faute, soit par celle d'autrui.

On pourrait presque exprimer cela dans une formule, et dire : sur dix crimes qui se commettent, neuf au moins ont été précédés d'un détraquement familial.

Nos lecteurs ont été souvent frappés, par exemple, de la fréquence exceptionnelle des meurtres dans un certain monde interlope, où les gens n'ont pas l'habitude d'avouer ouvertement leur profession. Ce monde *sui generis* se compose, en ce qui concerne l'élément féminin, de personnes absolument affranchies de toute autorité familiale. C'est l'indépendance, si l'on veut — et c'est aussi la servitude, l'esclavage rigoureux, ou encore la solitude et l'abandon, avec tous les dangers qu'ils comportent. Ces personnes-là assassinent et sont assassinées beaucoup plus souvent que les personnes honnêtes, nouvelle preuve que la morale et l'organisation sociale sont choses connexes et ordonnées au même dessein providentiel.

Il y a toute une catégorie de crimes, dits « passionnels », qui se commettent dans un monde plus relevé. Il en est qui éclatent même dans des milieux distingués, raffinés, traditionnellement considérés comme honorables à cause du prestige de certains noms et du souvenir de certains aïeux. Quand ces crimes ont eu lieu, et que la justice en recherche la cause, on découvre que le mal, longtemps avant le coup de poignard ou le coup de revolver, était déjà profond et intense, que le foyer n'était plus ce qu'il doit être, que les lois sacrées du mariage étaient violées, qu'une foule de choses, en un mot, n'étaient pas à leur place et marchaient au rebours de ce que demande

la nature. Le monde des divorcés, relativement restreint quoique trop nombreux encore, fournit un contingent proportionnellement considérable à la liste de ces attentats qui alarment le public et inquiètent la magistrature, réponse tragiquement ironique de la réalité sociale aux prophètes imprudents qui préconisaient dans le divorce un instrument de pacification et d'apaisement moral.

Un fils, il y a quelques mois, assassinait son père. Pourquoi? Pour subvenir aux fantaisies d'une femme qui était l'épouse d'un autre. Toujours le détraquement familial avant l'apparition du crime. Tous ceux qui passent par la première étape n'arrivent pas à la seconde; mais presque tous ceux qui atteignent la seconde ont passé par la première. C'est une vérité qui crève les yeux.

Nous avons quelquefois parlé des suicides. L'homme qui attente à sa vie, presque toujours, est, ou bien un malheureux qui a été arraché à sa famille, ou bien un misérable qui s'en est arraché lui-même, un homme qui s'est mis « hors le foyer », comme les bandits se mettent « hors la loi ». Sans doute, cet exil du milieu familial n'est pas précisément la cause des suicides; mais c'est une circonstance qui les favorise d'une façon extraordinaire, en supprimant une bonne part des influences consolatrices propres à détourner un désespéré de ses funestes résolutions. A chagrins égaux, et même à incrédulité égale, un homme qui a rompu avec sa famille a plus de chances de se faire sauter la cervelle que n'en a l'homme demeuré fidèle au foyer ou tout au moins aux affections du foyer.

Les victimes des meurtres, elles-mêmes, sont plus nombreuses parmi les personnes émancipées de la famille que parmi celles dont l'existence a conservé son cadre normal et providentiel. Là encore, la leçon des « faits divers » est éloquente. C'est un vieil avare qui vivait seul, une vieille fille maniaque, un célibataire égoïste et sauvage, un insociable qui s'était brouillé avec les siens et ne voulait voir personne, parfois une personne estimable et digne de sympathie, mais qui, par des circonstances fortuites, se trouvait dépourvue de tout voisinage et de tout appui. On apprend, un beau matin, que ces personnes ont été égorgées pendant la nuit, sans qu'on s'en doutât. S'il y avait eu un mari, une femme, un père, une mère, des enfants, un ami, ou seulement des voisins serviables, la tragique aventure ne serait pas arrivée.

Il y a évidemment des exceptions. En Corse, par exemple, la plupart des meurtres n'ont pas pour cause la dissolution matérielle ou morale de la famille, mais la haine entre les familles. C'est une autre espèce de mal social, qui atteint un groupement moins essentiel, et laisse intacte la « cellule sociale ». Aussi la moralité des bandits

corses, en définitive, paraît-elle supérieure à celle de nos assassins continentaux. Bien des maux peuvent être guéris quand l'élément familial n'est pas atteint, de même que, dans le corps humain, la santé reprend facilement le dessus quand l'organisme n'est pas infecté, molécule par molécule. Dans ce dernier cas, le mauvais état de l'ensemble n'est que la résultante de la corruption d'une foule de petits organismes distincts, et, si ces organismes corrompus deviennent trop nombreux, c'est un arrêt de mort pour l'être vivant tout entier.

La leçon des « faits divers », c'est qu'il faut soigner la « cellule sociale », qui est la famille, et ne pas oublier que la première condition des grandes réformes d'ensemble est la multiplication des petites réformes accomplies, çà et là, dans des familles distinctes, jusqu'au jour où celles-ci sont assez nombreuses pour imprimer la direction de leur courant à toute la masse.

F***

II. — LE « TRAVAILLEUR LIBRE »

Nous tenons à citer ici, comme document intéressant, le programme d'un nouveau journal qui vient de paraître à Valenciennes, sous ce titre *le Travailleur libre,* et qui promet d'être l'organe des syndicats vraiment professionnels, affranchis de toute tyrannie politique :

« Les « travailleurs libres », c'est-à-dire les ouvriers qui ont souci de leur indépendance et de leur dignité, qui veulent le respect absolu de la liberté, dans les questions de travail, sont nombreux dans notre région.

« Il y a quelques mois encore, ils n'étaient que des individualités, sans cohésion et, par suite, sans influence. Mais, devant le péril croissant des grèves purement politiques, effrayés des souffrances qu'elles entraînent, révoltés de l'atteinte portée à leur dignité d'hommes libres par la projet liberticide de la grève obligatoire, par la prétention de supprimer le droit démocratique par excellence, le droit au travail, ces travailleurs libres se sont groupés, à Denain d'abord, et de là dans les divers centres miniers et métallurgiques.

« Et aujourd'hui ils peuvent constater avec une légitime fierté que ces modestes groupes sont devenus des syndicats puissamment organisés : les *syndicats libres;* dont l'action s'affirme de plus en plus au grand jour dans des conférences très suivies et dont le pro-

gramme est très applaudi, parce qu'il répond aux aspirations générales.

« Ce programme, simple et loyal, peut tenir dans cette déclaration significative : les syndicats libres sont des syndicats exclusivement *professionnels*. Nullement affiliés aux intérêts d'un parti, nullement asservis aux passions d'une coterie politique, les membres des syndicats libres restent maîtres de leur choix entre la grève et le travail; ils ne reçoivent pas de mot d'ordre, ils peuvent voter à leur guise dans toutes les élections, professer ou non telle ou telle religion ; ils conservent, en un mot, le plein exercice de leur libre arbitre dans toutes les questions politiques, religieuses ou sociales.

« Les syndicats libres n'admettent pas que des politiciens, souvent étrangers, sans compétence et sans responsabilité, viennent leur dicter la loi. Ne faisant pas de politique, ils excluent ces politiciens dangereux et ne veulent pas servir de marchepied à des ambitions malsaines et égoïstes.

« Conscients de leur rôle social, de l'importance de leur action dans les moments troublés que nous traversons, les syndicats libres ont exprimé le désir d'avoir un journal spécial, un organe qui s'imprègne de leurs idées, de leur esprit, *qui ne fasse pas de politique*, mais soit uniquement un agent actif, un propagateur de leur programme de travail, de concorde, de tolérance et de liberté. Les syndicats libres estiment avec raison que les ouvriers honnêtes et indépendants peuvent et doivent s'unir sur ce large terrain pour « la défense de la liberté ».

« Le programme des syndicats libres sera le nôtre. Excluant la politique de nos colonnes, nous entendons nous renfermer uniquement dans la discussion sage et raisonnée des revendications ouvrières, dans l'étude et la poursuite des améliorations que peuvent comporter les intérêts représentés par les syndicats uniquement et exclusivement professionnels. »

III. — ALFRED NOBEL

Un de nos amis nous adresse les réflexions suivantes :

Monsieur,

Peut-être le nom de *Nobel* ne déparerait-il pas la liste des hommes de progrès que signale de temps en temps la *Science sociale*.

Un article de M. L. Henry, dans la *Revue des Questions scienti-*

fiques, de Bruxelles (20 avril 1901), nous édifiait récemment sur cette intéressante existence.

Alfred Nobel était à la fois un grand savant, un grand industriel, un grand commerçant. Il s'est spécialisé dans les explosifs et les huiles minérales, mais s'intéresse toujours à toutes les grandes entreprises. Il produisait annuellement pour 1.250 millions de francs de glycérine, occupant un personnel de 12.000 personnes; et d'autre part la société des frères Nobel est la plus puissante de celles qui exploitent les sources pétrolifères de Bakou. L'inventaire de sa fortune monte à plus de 46 millions de francs.

A. Nobel ne se maria jamais. Toutes ses affections se concentraient sur sa mère. Mais il avait des idées sur l'éducation. Le travail était la loi de sa vie et il en eût voulu faire la règle de vie de tout le monde. Aussi ne voulait-il pas qu'un homme pût jouir d'une extrême opulence sans s'être donné la peine de la conquérir « simplement parce qu'il était le fils de son père ou le neveu de son oncle », car la possession de la richesse sans labeur engendre l'oisiveté; « les grandes fortunes acquises par héritage ne portent jamais bonheur;... elles ne servent qu'à engourdir les facultés et... empêchent le développement naturel de la faculté d'initiative personnelle ». L'auteur de l'article ne peut s'empêcher de faire des réserves et des restrictions à ces doctrines de Nobel, dont le « socialisme » admettait « le droit de propriété jusqu'à ses limites extrêmes ».

Comme patron, il n'eut jamais de grève à déplorer dans ces établissements, dont plusieurs datent de plus de 25 ans, et où les conditions de la vie sont cependant difficiles et pénibles.

Industriel émérite, il connaissait l'importance de la science pure dont la pratique industrielle recueille les « bénéfices réels », alors que le savant retire rarement le fruit de ses travaux. Désireux de voir encouragé le travail, quelle qu'en fût l'espèce, il a donc voulu surtout favoriser l'homme de science pure. « Je ne saurais rien léguer à un homme d'action, disait-il peu de mois avant sa mort. Je l'exposerais à la tentation de cesser le travail. J'aiderais au contraire volontiers un rêveur qui aurait de la peine à se tirer d'affaire dans la vie. » Il fonda donc des prix de physique, de chimie, de médecine, de littérature, de la paix, car cet inventeur d'explosifs était essentiellement un pacifique.

Malgré l'opposition de quelques membres de la famille, le testament fut approuvé et défendu par son parent E. Nobel, directeur des établissements de Saint-Pétersbourg et Bakou. Il comptait d'ailleurs, pour faire respecter son testament, sur sa famille et sur son pays, la Suède, qu'il donne comme celui où il a rencontré une plus forte

proportion d'hommes honnêtes. C'est ce qui donne une plus grande valeur à l'idée que se faisait de l'éducation cet homme éminemment capable et dévoué dans un milieu déjà si élevé.

Veuillez agréer...

P. L.

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'agriculture en Perse.

M. Tuillier expose, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, la situation actuelle de la Perse, et montre combien l'agriculture est arriérée dans ce pays, comme beaucoup d'autres choses. Il constate que cette infériorité tient en grande partie au manque de moyens de transport :

« Les instruments aratoires en usage dans les différentes provinces persanes sont encore des plus primitifs. Selon l'observation d'un haut personnage persan, ces instruments suffisent à la situation économique du pays. L'anecdote suivante jettera un jour sur ce côté particulier de la question.

« Un consul de Belgique à Téhéran passait, pour rentrer en Europe, dans la ville de Sina. Le gouverneur du Kurdistan apprend son arrivée et lui rend une visite officielle. Dans sa conversation, et malgré la réserve diplomatique habituelle, le consul ne put cacher son étonnement d'avoir traversé tant de terres qui lui paraissaient incultes. Comme réponse, le gouverneur lui donna rendez-vous pour le lendemain et lui montra, ce jour-là, des greniers remplis de céréales : « A quoi nous servirait, disait le haut fonctionnaire persan, de cultiver plus de terres pour récolter de plus amples moissons? Nous avons bien des greniers pour les contenir, mais l'excédent de nos besoins se gâterait d'une année à l'autre, et ce superflu, nous ne pourrions le vendre facilement. Nous manquons en effet de voies commodes de transport, de routes carrossables, de fleuves sillonnés par des bateaux à vapeur et de grandes lignes de chemins de fer. »

« Des voies de communication, voilà, en effet, ce qui manque totalement au pays. C'est pour cette raison que l'industrie manufacturière est sans débouchés, confinée dans un travail exclusivement domestique, pour les besoins du propriétaire et des indigènes, pour leur consommation respective. Le commerce, qui devrait porter au loin les fruits de l'agriculture et les produits de l'industrie, est paralysé

dans son action au dehors. Il demeure purement intérieur et n'a plus dès lors qu'une activité restreinte.

« Et pourtant, la Perse renferme quantité de ressources qui pourraient être exploitées si l'absence de moyens de communication ne s'y opposait. L'orge, le riz, le blé poussent partout en abondance, quoique la vieille charrue du temps des Mèdes égratigne à peine un sol fertile. Les céréales sont broyées dans des moulins de construction primitive. Le coton, qui pourrait être une source de profits considérables, est seul l'objet d'une culture intensive; mais cette culture est mal dirigée, mal outillée et ne s'inspire aucunement des perfectionnements européens : d'où sa dépréciation sur les marchés. La soie et le tabac se vendent communément dans les États environnants. Une certaine quantité d'opium est aussi exportée dans les Indes anglaises.

« La race chevaline, issue d'étalons arabes et indigènes, est représentée par d'admirables spécimens.

« Le sel, le plomb, le cuivre, l'antimoine abondent partout. On trouve à Ardebil, dans l'Azerbeïdjan, de considérables gisements de cuivre; à Aher, au nord-est de Tabriz, des mines de fer de grand avenir. »

Le patronage de la colonisation.

La *Quinzaine coloniale* cite un cas intéressant de patronage accordé par des hommes riches et intelligents à la petite colonisation.

« Le bénéficiaire en est M. Eugène Garnier, âgé de trente ans, natif d'Annoire (Jura), qui était en mai 1900 employé dans les ateliers de M. Hesse, fondeur de métaux précieux, 70, rue des Archives. Intelligent, économe, laborieux et robuste, M. Garnier était un excellent ouvrier, très apprécié de son patron; mais, fils de cultivateur, et ayant lui-même travaillé aux champs dans sa jeunesse, il avait conservé la nostalgie de la terre et avait depuis longtemps formé le projet d'aller s'établir comme colon en Nouvelle-Calédonie.

« Avec l'idée arrêtée de réaliser un jour cet objectif, il arriva, bien que marié et père de trois enfants (7, 5 et 4 ans), à économiser, en cinq années, une somme de 5.000 francs. Cette épargne, qui témoignait de sa sagesse et de son esprit d'ordre, était cependant insuffisante pour lui permettre de mener à bien son entreprise. Garnier cherchait vainement à doubler son petit capital, quand il fut informé, par les soins de l'Union Coloniale, du système de crédit créé par M. de Castries pour la colonisation familiale et dont l'application avait été déjà faite à des familles se trouvant dans une situation analogue à la sienne. Il fut mis par M. de Castries en relations avec M. le vicomte de Noailles, membre de l'Union Coloniale, qui, après s'être

entouré de renseignements, consentit à lui avancer une somme de 5.000 francs. Les clauses de la reconnaissance souscrite par M. Garnier et relatives au remboursement, aux intérêts et à la garantie sont identiques à celles du contrat passé entre M. de Castries et la famille Lapetite, que nous avons analysé naguère ici même.

« M. Garnier partit avec sa famille pour la Nouvelle-Calédonie au mois de juillet 1900. A son arrivée à Nouméa, on lui affecta, dans la vallée de Hyenghène, un lot de 50 hectares, à 10 kilomètres environ en amont de la concession de M. Lapetite. La correspondance de M. Garnier, que nous a gracieusement communiquée M. le vicomte de Noailles, est des plus intéressantes et constitue pour la colonisation un document pris sur le vif.

« Sa première lettre, datée du 12 septembre 1900, écrite quelques jours après son débarquement, est empreinte d'un certain découragement. M. Garnier aurait voulu des lots moins retirés dans la montagne. La seconde, du 2 janvier 1901, est écrite sous une toute autre impression. Il a reconnu l'existence de caféiers en plein rapport sur sa concession et compte sur une récolte prochaine. Il débrousse dans la plaine pour faire du manioc et se propose de monter une porcherie. Il a, en attendant, acheté un petit taureau, deux vaches, dont une a son veau. « Ainsi, écrit-il, nous avons lait, beurre et fromage. »

« L'année prochaine, il augmentera son troupeau, dont il espère un bon rapport. Un four en terre, qu'il a construit lui-même, lui permet de faire d'excellent pain dont les indigènes se montrent très friands. Au surplus, ses relations sont très bonnes avec les Canaques du voisinage. Entre eux et lui, c'est un échange de bons procédés et de produits, et ce petit commerce, qui facilite l'existence du nouveau colon, lui rapporte en même temps quelques bénéfices. Il a passé un forfait avec des scieurs de long qui débitent pour lui du bois dans la forêt; car il a l'intention de remplacer par une maison en planches la case que l'administration met à la disposition des immigrants et qui manque par trop de confortable. En un mot, l'avenir lui apparaît plein de promesses et, le travail aidant, il supporte allègrement l'isolement qui l'avait effrayé tout d'abord.

« Enfin, dans une troisième lettre, Garnier exprime sa satisfaction complète et demande qu'on facilite le départ de son frère pour la Nouvelle-Calédonie. Il compte sur lui pour l'aider dans son entreprise, et ainsi se trouve mise en lumière, une fois de plus, cette vérité d'expérience, à savoir que la meilleure propagande pour nos colonies est celle que font les colons eux-mêmes auprès des parents et des amis qu'ils ont laissés en France. M. Garnier n'est, d'ailleurs,

pas abandonné à lui-même. Par delà les mers, M. de Noailles continue à s'intéresser à son œuvre, le soutient de ses encouragements, l'éclaire de ses judicieux conseils. On ne peut rien imaginer qui soit plus réconfortant et qui fasse plus d'honneur à l'obligé et à son bienfaiteur que la déférente cordialité de celui-là et l'affectueuse tutelle que celui-ci continue à exercer sur le premier. Aussi souhaitons-nous à la Nouvelle-Calédonie beaucoup de colons comme M. Garnier, et à la métropole beaucoup de coloniaux à l'esprit large et au cœur généreux comme M. de Noailles et M. de Castries. »

Les femmes et la campagne.

Sous ce titre : « Le retour aux champs; *celles* qui n'en veulent pas », le P. Burnichon analyse et commente, dans les *Études de la compagnie de Jésus* (1), le roman social *l'Abdication*, publié dernièrement par M. Gabriel d'Azambuja (2).

Le P. Burnichon approuve la thèse de notre collaborateur, et constate que, si les Français de notre époque n'aiment pas s'établir à la campagne, ce sont souvent les femmes qui mettent obstacles aux velléités qu'ils pourraient avoir d'émigrer aux champs.

L'auteur de l'article voit dans l'*Abdication* « l'histoire contemporaine de la désertion des champs, non plus par les garçons et les filles de la ferme, mais par les héritiers du château ». « C'est eux, dit-il, en faisant allusion au roman de M. René Bazin, qui auraient dû paraître les premiers dans le triste défilé de la *Terre qui meurt*, car c'est bien eux qui mènent le convoi. »

L'auteur ajoute :

« Mais eux-mêmes, circonstance atténuante, ils sont menés. Et par qui? Par les femmes. Dans l'*Abdication*, elles se mettent trois, tante, sœur et femme, pour arracher Robert de Blincourt à la terre. En vérité, que vouliez-vous qu'il fît contre trois?

« M. d'Azambuja paraît s'être attaché tout spécialement à ce côté de son étude sociale. Sans doute, ce qu'il prétend montrer tout d'abord, c'est que le riche propriétaire campagnard s'annihile en allant dans les grandes villes s'exposer aux séductions du luxe et de l'oisiveté. C'est là l'idée maîtresse, traduite par le titre même du roman, *l'Abdication*. Mais, à voir la place que ces dames occupent sur la scène, il semble bien qu'il ait voulu attirer sur elles une grosse part

(1) Livraison du 5 mai 1901.
(2) Chez Brignet, 83, rue de Rennes, Paris.

de notre attention. Et cela, pour nous donner à entendre de façon très claire que ce sont elles, les grandes coupables.

« Le dédain des gens riches pour les professions agricoles, l'abandon des champs et l'émigration vers les villes qui en est la suite, constituent à l'heure présente une véritable calamité nationale; mais, si le récit de M. d'Azambuja est un tableau fidèle de la réalité — et malheureusement cela n'est guère contestable — la responsabilité en revient aux femmes du monde. C'est elles, bien plus que les hommes, qui ne veulent plus vivre à la campagne. On trouverait encore des fils de famille pour se faire agriculteurs; mais ces dames et ces demoiselles ont pris racine au bord des rues et des boulevards; elles ont besoin d'être enfermées dans ces grandes murailles et de respirer cette fumée. Le grand air leur fait peur; ne voir, quand on ouvre sa fenêtre, que des champs de blé, des coteaux verts, le rideau de peupliers qui encadre la rivière, des vaches qui paissent dans les prés, c'est affreusement monotone et ennuyeux à périr. Quelques semaines, pendant les grandes chaleurs, au milieu de cette paysannerie, c'est tout ce qu'elles en peuvent supporter; mais s'y installer à demeure, elles appellent cela s'enterrer toutes vives. »

Le P. Burnichon reconnaît que cette aversion des femmes pour la campagne a des circonstances atténuantes. La ville est *plus commode* pour bien des choses : provisions, instruction des enfants, et surtout *plus agréable* à cause des visites, des réunions, des occasions multiples de se voir et de babiller entre amies.

« Ces occupations, ou semblants d'occupations, tiennent une place considérable dans la vie des femmes à qui le bon ton interdit tout emploi et tout travail en dehors du gouvernement de leur maison. Les supprimer, c'est faire le vide dans leur existence, et la nature a le vide en horreur.

« Aussi ces dames ne se voient pas reléguées dans une maison à la campagne, où il y a peu ou pas de société; plus d'après-midi à courir les magasins et les salons, plus de ces heures exquises où l'on se régale entre amies des *potins* du jour autour de la table à thé. Personne à voir, personne à qui parler. Une vie de taupe! Horreur! C'est le cri de la nature.

« Il ne faut donc pas trop s'étonner si la plupart des femmes du monde regardent comme le pire malheur d'être obligées de quitter la ville. Cela rappelle les seigneurs et prélats de cour de l'ancien régime tombés en disgrâce et qu'on *exilait* dans leurs terres ou dans leurs diocèses. La campagne apparaît aussi à ces dames comme un exil maussade. »

L'auteur de l'article montre que, malgré tout, même en ce qui concerne l'éducation des enfants, la ville a bien plus d'inconvénients que d'avantages.

« Ce n'est pas seulement la poitrine et les muscles qui en pâtissent. L'enfant enfermé devient vite insupportable ; il a un besoin physiologique de remuer et de faire du bruit. On le gronde, on lui dit d'être sage, entendez de rester immobile, ce qui est contre nature. Ou bien, plus raisonnable, vous le laissez prendre ses ébats. Mais alors c'est du vacarme, un meuble cassé, une étagère renversée, un rideau déchiré...

« Il n'y a pas à dire, dans un appartement en ville, les enfants sont des meubles de luxe, très chers, très encombrants, gênants pour les voisins au moins autant que les pianos ; si bien que leur présence déprécie les immeubles et que tels propriétaires stipulent dans les contrats qu'il n'y aura pas d'enfants. Et, de fait, il n'y pas d'enfants, ou du moins aussi peu que possible. C'est le parti auquel on s'arrête pour échapper à tant de dépenses et d'ennuis. Le remède est radical, sans doute, mais c'est le cas de dire qu'il est cent fois pire que le mal. Nous savons bien que le fléau ne sévit pas seulement sur les grandes agglomérations urbaines; mais ce qui, à la campagne, est seulement le fait d'une erreur coupable devient en ville presque une irrésistible nécessité. Nombre de personnes qui ne sont point à la gêne, mais qui habitent la ville, se trouvent par là même dans l'impossibilité morale d'élever une famille un peu nombreuse; il en irait autrement si elles vivaient à la campagne.

« Les femmes du monde, qui veulent défendre leurs prédilections pour le séjour de la ville, ne doivent donc pas se retrancher derrière les enfants; la position est plutôt mauvaise. Tout compte fait, il semble bien que l'intérêt des enfants demande non pas que l'on amène en ville ceux qui sont aux champs, mais qu'on emmène aux champs ceux qui sont en ville. »

Les femmes doivent donc réformer leur opinion sur la vie rurale. Il faut qu'elles « comprennent » les champs.

« Mais pour qu'elle les *comprenne*, qu'elle s'y intéresse et s'y attache, il faut évidemment changer quelque chose à un système d'éducation où tout conspire à lui en donner de bonne heure le dédain et le dégoût. L'éducation des jeunes filles, du commencement à la fin, est exclusivement dirigée du côté de la vie urbaine, si bien que celles qui, plus tard, sont obligées d'aller vivre à la campagne, se trouvent com-

plètement déroutées, exposées à des luttes violentes et à de fâcheuses crises d'âme. C'est cette orientation trop uniforme et trop constante, qu'il faudrait changer. C'est donc un coup de barre à donner résolument dans un sens qu'on était convenu d'éviter jusqu'à présent. La famille et l'école devront y contribuer chacune pour leur part ; car ici, comme en toute chose, leur action doit s'unir, sous peine de s'annihiler. »

Le P. Burnichon termine par un conseil aux couvents qui élèvent des jeunes filles :

« On leur jette comme mot d'ordre le grand nom de la Science, sans prendre garde à la monstrueuse équivoque dont il est farci, grâce à ceux qui en font le synonyme d'irréligion. Quoi qu'il en soit, s'il importe au pays que les femmes soient plus savantes, il lui importe aussi qu'elles aient moins de répugnance pour la vie saine et raisonnable des champs. Que les couvents ne regardent donc pas exclusivement du côté des villes; qu'ils écoutent aussi l'appel désespéré de la terre qui meurt et la plainte des familles pour qui l'abandon des champs équivaut à l'abdication. »

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les retraites ouvrières. — Un congrès fédéraliste. — Le congrès socialiste de Lyon. — Le gaspillage des médicaments dans les hôpitaux. — Le congrès des poètes.

Dans les colonies. — A propos des troubles d'Algérie. — L'alcoolisme à Madagascar.

A l'étranger. — L'ouverture du Parlement australien. — Les élections espagnoles.

En France.

D'importantes polémiques ont accueilli le dépôt du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Ce projet a pour but d'assurer une retraite à tout ouvrier âgé de soixante-cinq ans et ayant travaillé trente ans.

La caisse de retraites serait alimentée : 1° par des versements obligatoires des ouvriers; 2° par des versements obligatoires des patrons; 3° par des versements obligatoires de l'État.

Les ouvriers verseraient un, deux ou trois sous par jour, selon leur salaire; les patrons verseraient ce que versent les ouvriers; l'État verserait... Ici, c'est le grand point d'interrogation qui se dresse.

D'après le projet de la commission dite de prévoyance, l'État devait parfaire les versements, de façon que l'ouvrier pût être assuré de toucher à soixante-cinq ans une pension de 360 francs. Mais des calculs ayant démontré que les contribuables devraient supporter, de ce chef, une charge supplémentaire de 80 millions au moins (et probablement très supérieure), le ministre des finances a proposé des rectifications, diminuant les engagements de l'État, mais risquant fort de diminuer aussi la rente promise aux vieux travailleurs.

M. Paul Leroy-Beaulieu a qualifié le projet de « gouffre » et de « mystification ». Gouffre, parce qu'il ne pourrait devenir réalisable qu'au moyen d'une énorme augmentation des charges publiques ; mystification, parce que les vieux ouvriers, en définitive, ne pourront recevoir de ce chef que des secours insignifiants. D'autres financiers compétents sont du même avis, et ne voient pas l'utilité qu'il peut y avoir à mettre en branle toute la mécanique administrative pour arriver à de si piteux résultats.

Au point de vue social, on peut adresser, nous semble-t-il, de plus justes critiques à cette conception d'une caisse *nationale* des retraites. C'est éteindre ou restreindre chez l'ouvrier la prévoyance et l'initiative que l'*obliger* à économiser mécaniquement. C'est aussi refroidir le zèle des personnes qui s'occupent de procurer aux ouvriers les moyens de s'assurer du pain pour leurs vieux jours. « C'est l'affaire de l'État, » diront les uns comme les autres, et cette réflexion sera une raison commode pour se dispenser de tout effort.

Ajoutons que, le principe une fois posé, deux graves tentations naissent pour les législateurs de l'avenir : celle d'abaisser l'âge auquel on jouit de la retraite, et celle d'augmenter la quotité des versements obligatoires. Ce serait la multiplication indéfinie des pensionnés de l'État et le grossissement des charges fiscales amené au point où l'impôt prend le nom de confiscation. Des organismes issus de l'initiative privée : sociétés de secours mutuel, syndicats, compagnies d'assurance, peuvent, semble-t-il, procurer aux ouvriers les mêmes avantages sans se heurter aux mêmes inconvénients.

*
* *

Mieux inspirés sont les hommes persévérants qui, malgré la longue obstination des pouvoirs publics à faire la sourde oreille à leurs réclamations, viennent de proclamer une fois de plus les avantages de la décentralisation dans le congrès de la « Fédération régionaliste française ».

Ce congrès, qui s'est tenu vers le 20 mai, comprenait des hommes

politiques de tous les partis. On y a entendu MM. Antide Boyer, député socialiste, E. Godefroy, monarchiste, de Jouvenel, républicain, Lafargue, révolutionnaire, Marc Sangnier-Lachaud, démocrate chrétien, et Maurice Spronck, conseiller municipal de Paris, nationaliste. Tous ont exprimé leurs sympathies pour l'idée d'une organisation « fédérale », ou « provinciale », ou « régionale ». Il ne s'agit point d'ailleurs, dans leur pensée, d'une restauration archéologique, mais d'une adaptation aux besoins présents des circonscriptions territoriales indiquées par la nature des lieux et l'histoire de la race.

Voici le programme sur lequel ont roulé les délibérations du congrès :

I. — *Au point de vue administratif :*

1° Division de la France en régions homogènes;

2° Création de centres régionaux;

3° Gestion des affaires de la commune par la commune, de la région par la région, de la nation par l'État;

4° Création d'une juridiction arbitrale chargée de connaître des conflits entre l'individu, la commune, la région et l'État.

II. — *Au point de vue économique :*

1° Liberté des initiatives communales et régionales;

2° Conciliation des intérêts économiques de chaque région.

III. — *Au point de vue intellectuel.*

1° Appropriation de l'enseignement à ses trois degrés aux besoins régionaux et locaux;

2° Développement des œuvres de l'initiative privée dans le domaine des lettres, des sciences et des arts.

Deux rapports généraux, l'un de M. Charles Brun sur les questions d'enseignement, l'autre de M. de la Renommière sur la division de la France par régions, ont obtenu un très grand succès. Une décision a été votée, d'après laquelle il sera procédé à une enquête auprès des conseils généraux, des chambres de commerce, des syndicats, des sociétés scientifiques, etc., enquête dont les résultats permettront d'établir cette division rationnelle.

*
* *

Peu de jours après, à Lyon, s'ouvrait le congrès des socialistes français. Deux fractions seulement du parti étaient représentées à cette assemblée; les blanquistes, et ceux que l'on commence à appeler, du nom de M. Millerand, les « millerandistes ». Les guesdistes, qui ont fait scission l'année dernière, avaient refusé d'y siéger. Ce congrès a été orageux et a fait peu de besogne. Ses membres, recrutés

dans la bourgeoisie plutôt que dans les professions manuelles, l'ont fait verser entièrement dans la politique.

Bien que l'on fût « en famille », on s'est fort injurié. La « question Millerand » a fait les frais du débat. Depuis que M. Millerand a accepté le portefeuille du commerce, la grande question qui passionne les militants du socialisme est celle-ci : « Un socialiste peut-il faire partie d'un ministère bourgeois? » On se rappelle que le congrès de l'année dernière avait traité la question, et que les ministériels, grâce à la multiplication artificielle de leurs mandats ainsi qu'à la retraite de M. Guesde et de ses amis, avaient fini par l'emporter. On avait déclaré alors solennellement que l'affaire était réglée, et que l'union était faite à jamais dans le parti socialiste. Le congrès de Lyon s'est terminé d'une façon absolument analogue. Cette fois, ce sont les blanquistes qui, ne voulant pas approuver ni même excuser M. Millerand, se sont séparés avec éclat du groupe ministériel. Cette nouvelle scission n'a pas empêché les amis de M. Millerand de proclamer, dans un manifeste, que la réalisation de l'unité était un fait accompli.

La vérité, c'est que les diverses sectes du parti se préparent en vue des élections de l'année prochaine, et c'est à qui prendra la meilleure pose devant le public ouvrier. C'est une querelle d'états-majors se disputant la même armée. Du reste, cette désunion ne doit pas rassurer outre mesure les amis de l'ordre et de la propriété ; car tous ces congressistes qui se querellent sur des questions de méthodes et de personnes, demeurent toujours unis dans l'esprit de haine et de révolution. Ce sont des cadres tout prêts pour les émeutes futures. Le grand enseignement qui ressort de ces palabres violentes, et que les ouvriers d'élite devraient commencer à méditer, c'est l'impossibilité radicale où se trouveraient ces hommes, supposés vainqueurs, d'organiser une société quelconque, sans un vaste déchaînement de compétitions et de discordes intestines, dont la population ouvrière souffrirait certainement plus qu'elle ne souffre aujourd'hui.

∴

Voici, ajouté à bien d'autres, un exemple de l'infériorité de l'action collective comparée à l'action individuelle.

Le directeur par intérim de l'Assistance publique s'est vu obligé d'adresser aux médecins, chefs de service dans les hôpitaux de Paris, une lettre circulaire les invitant à réfréner le gaspillage croissant des denrées pharmaceutiques.

La consommation de certaines de ces denrées s'est élevée, depuis quelques années, dans des proportions fabuleuses. Or, il en est,

comme l'ergotinine, dont le prix est de 35.000 francs le kilogramme, soit près de douze fois le prix de l'or! Ces remèdes coûteux sont prescrits trop fréquemment, même en des cas où ils pourraient, de l'avis d'une commission médicale, être remplacés par des substances qui coûtent moins cher. En outre, sait-on jamais exactement, dans les grandes machines administratives, si tout ce qui est payé est véritablement utilisé? N'y a-t-il pas, qu'on le veuille ou non, la part du « coulage », quand il n'y a pas celle du larcin?

La conséquence de cet état de choses, on l'a remarqué, c'est que l'on gaspille, pour soigner des malades indigents, des médicaments dont les médecins particuliers prescrivent très rarement l'usage aux malades riches eux-mêmes.

Il semble que l'Administration (avec une majuscule), soit une grande dame excessivement riche, et riche d'une fortune personnelle où nul n'a rien à voir, de sorte qu'on peut lui infliger impunément les plus formidables dépenses. On ne réfléchit pas que c'est *nous* qui payons, ou plutôt, si l'on y songe parfois, on se dit que chaque nouvelle dépense se traduit, pour chaque contribuable, par une charge tellement imperceptible qu'on ne la voit pas. Sans doute; seulement, comme il se fait des millions de raisonnements de ce genre, l'accroissement des charges finit par se voir bien vite, et surtout par se sentir.

∴

A l'exemple des savants, qui tiennent des réunions régulières, un certain nombre de poètes ont voulu avoir leurs congrès. Ils en ont tenu un vers la fin de mai, à Paris, où l'on s'est occupé du rôle social de la poésie et du poète, ainsi que de la décentralisation intellectuelle.

Presque tous les poètes sont provinciaux et, comme la poésie vit de souvenirs, beaucoup, même à Paris, chantent dans leurs vers leurs provinces, auxquelles ils tiennent toujours par le cœur. Ils protestent contre la tyrannie de Paris, sans la permission de qui nul ne peut conquérir la gloire, et voudraient que la vie littéraire pût renaître comme autrefois dans les diverses régions de la France.

En ce qui concerne le rôle social du poète, qui fut si grand jadis, comme le prouvent les légendes dans le genre de celle d'Orphée et plusieurs traits authentiques de l'histoire ancienne, il n'y a guère d'espoir de lui voir acquérir une semblable importance dans la société d'aujourd'hui. Le poète distrait ou charme un cercle restreint d'admirateurs généralement instruits. Il peut, comme tout écrivain, édifier ou corrompre. Mais, en définitive, le cercle de son action s'élargit difficilement, à moins qu'il ne se jette dans la politique, comme nous avons essayé de le montrer dans cette revue. Le poète agit alors

par la transformation de sa poésie en éloquence. Mais tous ne sont pas également aptes à cette transposition. On sait que Lamartine, par exemple, y a beaucoup mieux réussi que Victor Hugo; et, du reste, ce mode d'action sociale n'est pas le meilleur qu'on puisse rêver.

Quant à l'idée de faire des « congrès » de poètes, l'opinion générale ne l'a pas estimée très heureuse. Les poètes se groupent volontiers en écoles, en cénacles, en « pléiades », en coteries, mais, à moins de devenir de purs théoriciens, occupés de morale ou de métrique — deux « gèneuses » plutôt que deux amies pour la plupart de nos rimeurs — on ne voit pas trop l'intérêt qu'ils peuvent avoir à tenir ces solennelles assises.

Dans les colonies.

L'Algérie vient d'être troublée, d'une sanglante façon, par la révolte et les massacres de Margueritte. Quelques jours après, le gouverneur récemment nommé, M. Jonnart, donnait sa démission pour raisons de santé, et cette détermination était accueillie avec déplaisir, soit par ceux qui avaient confiance dans la capacité de l'ancien ministre, soit par ceux qui attachent avant tout un grand prix à la stabilité dans le gouvernement colonial. Vers le même moment, Mgr Oury, archevêque d'Alger, exprimait publiquement les regrets que lui causaient les entraves mises par notre méthode de gouvernement à la propagation du christianisme parmi les populations indigènes.

Tous ces faits montrent que le problème algérien est loin d'être résolu. L'Algérie a réalisé des progrès, c'est certain, mais ces progrès ont été beaucoup moins rapides qu'ils n'auraient pu l'être avec une meilleure administration et des colons mieux préparés à leur rôle. Comme au temps de la conquête, mais d'une autre façon, on y vit toujours sur le pied de guerre. L'Arabe est exploité par le colon, qui est rançonné par le Juif, qui est maltraité par les politiciens, qui sont combattus par les fonctionnaires. Cela fait beaucoup de haines qui s'accumulent, et se traduisent de temps à autre, soit par des meurtres, soit par des émeutes, c'est-à-dire par l'insécurité. Or, le premier effet de l'insécurité est d'arrêter les initiatives qui pourraient se produire et de détourner vers d'autres pays les émigrants de type supérieur.

Le nouveau gouverneur, M. Revoil, a des antécédents qui préviennent en sa faveur et l'on compte beaucoup sur lui pour améliorer la situation de notre grande colonie africaine. Mais il faut bien se dire que le plus parfait gouverneur du monde ne peut donner que ce qu'il a, et que ses efforts ne produisent des effets

vraiment salutaires que s'ils sont secondés par la bonne volonté de tous.

*
* *

Il est clair qu'on ne saurait traiter les enfants comme de grandes personnes, ni certains peuples arriérés comme des peuples civilisés. Un exemple nous en est fourni par nos Malgaches de Madagascar, qui, sur certains points, deviennent trop facilement la proie de l'alcoolisme, et qu'il serait urgent de protéger contre les poisons qu'on leur distribue.

Vohémar (ou Yarana), dans les environs de Diégo-Suarez, est, dit-on, une petite ville proprette, aux rues bien alignées, coquettement assise aux bords d'une jolie baie. Elle compte environ deux cents cases. Chacune a sa petite cour, son enclos, ses cocotiers. Vohémar est un centre de commerce : c'est là que s'approvisionne une partie de la côte orientale : c'est là qu'à certains jours se rassemblent les immenses troupeaux de bœufs de la province. On les embarque pour Maurice, pour la Réunion, pour le Transvaal. Les Anglais viennent y faire leurs provisions et payer 145 francs par tête des bœufs qui, avant la guerre, se vendaient à peine 60 francs.

Mais que devient cet argent? Ceux qui sont allés là-bas affirment que tout, ou à peu près tout, passe en eau-de-vie, et en eau-de-vie frelatée! Un seul commerçant reçoit le même jour jusqu'à 40 barriques d'alcool; le lendemain, il ne lui en reste plus que 19. Aussi ne voit-on à Vohémar que débits de boissons, et tous ces débits prospèrent. Tel Européen, débarqué avec des idées grandioses d'élevage, de plantations, d'exploitations de tous genres, trouve plus pratique de se faire cabaretier.

Dans tous les villages, même les plus reculés de l'intérieur, on ne songe guère à se procurer du pain, du vin, ni aucune autre chose utile; mais partout on trouve des caisses d'eau-de-vie anisée.

On cherche à morigéner les habitants; mais ils vous rient au nez. Ne sont-ils pas riches sans aucun effort? Ils ont des bœufs et ils ne s'en occupent pas; un Malgache, payé dérisoirement, en a la garde. De temps en temps ils vont les compter; ils les vendent lorsque l'occasion s'en présente, achètent des caisses de tafia à des prix relativement élevés, cachent le reste de l'argent et les voilà pour longtemps à l'abri du besoin. Ils se reposent.

On se plaint que la main-d'œuvre ne soit pas assez nombreuse à Madagascar, que la population soit moins dense qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Si on laisse des poisons circuler aussi facilement parmi des êtres incapables de s'en défendre, la population ne

pourra que diminuer encore. Ce serait donc une mesure de sécurité, rentrant dans les attributions des pouvoirs publics, que d'interdire ce commerce, comme on interdit aux pharmaciens de livrer sans ordonnance de l'aconit ou du laudanum.

A l'étranger.

Le 9 mai, à midi, a eu lieu à Melbourne un événement qui marquera dans les annales de l'histoire.

Le premier Parlement fédéral de la République d'Australie a été solennellement ouvert par le duc de Cornouailles.

Plus de 12.000 personnes étaient assemblées dans le palais de l'Exposition.

Le duc de Cornouailles, dans son discours, a rappelé que le désir formel de la reine Victoria avait été qu'il vînt, en personne, ouvrir le Parlement fédéral.

« Le roi, mon bien-aimé père, a ajouté le duc, partageant pleinement les désirs de la feue reine, a décidé de les suivre et a consenti à une séparation momentanée, désirant reconnaître ainsi la loyauté et le dévouement d'une des colonies au cours de la guerre sud-africaine. »

Le prince a exprimé tout l'intérêt que le roi prenait au bonheur du peuple australien et tous les vœux qu'il formait pour la continuation de ce bonheur.

Après avoir déclaré le Parlement ouvert, il a lu la dépêche suivante du roi Édouard VII, dont les termes sont bien faits pour « démonter » un politicien français qui les méditerait un instant.

« Mes pensées sont avec vous en cette heureuse occasion. Je souhaite *à la République d'Australie* toute espèce de bonheur et de prospérité. »

De longs applaudissements ont accueilli la lecture de ce télégramme. Les membres des deux chambres ont ensuite procédé à la prestation du serment de fidélité; puis, après une courte allocution de lord Hopetown, gouverneur, la séance a été levée au chant du *Rule Britannia* et du *God save the King*.

Les six colonies australiennes sont désormais fédérées, comme celles du Canada et comme les États-Unis. Un sénat, composé de six membres par colonie, représente le principe de l'égalité des colonies entre elles. La chambre des représentants représente la population, et chaque colonie y envoie un nombre de députés proportionnel à celui des électeurs.

Le gouvernement anglais n'est plus représenté que par un gouverneur, jouant le rôle de président de république. Si quelqu'une de nos colonies en agissait de même, nous nous lamenterions sans doute, et penserions l'avoir perdue. Les Anglais n'ont pas le même concept de l'expansion coloniale et, puisque les Australiens sont assez grands pour faire leurs affaires tout seuls, ils ne voient pas d'inconvénient à leur laisser les coudées franches. Le gouvernement royal met même, comme on le voit, une particulière bonne grâce à octroyer les immunités nouvelles à ses sujets d'outre-mer.

*
* *

Il y a quelquefois, pour un observateur superficiel, de singulières ressemblances, au point de vue des manifestations de la vie publique, entre deux nations de formation sociale absolument différente.

Cette réflexion nous vient à propos des élections espagnoles. En Espagne, comme en Angleterre, il existe deux grands partis : l'un conservateur, l'autre libéral. Ces deux partis occupent le pouvoir alternativement, avec une régularité qu'un optimiste serait presque tenté de qualifier d'admirable. S'ensuit-il que le régime parlementaire réponde, chez nos voisins d'au delà des Pyrénées, aux mêmes phénomènes sociaux que chez nos voisins d'outre-Manche? En aucune manière, et il suffit de creuser un peu les faits pour saisir les différences profondes que recouvre cette similitude apparente.

En Espagne, la chose a été remarquée depuis longtemps, les élections ne sont qu'une formalité. Le gouvernement désigne, pour chaque circonscription, les candidats que l'on doit élire, *y compris les candidats de l'opposition*. Les deux grands clans reçoivent chacun leur part, l'une copieuse, l'autre congrue ; mais le ministère, en définitive, se ménage toujours une majorité écrasante. Il y a des exceptions, mais elles sont rares, et tiennent à des particularités locales. Les ministères tombent pendant les législatures, *à des moments où ils ont la majorité*. La Chambre est alors dissoute, et, la couleur du cabinet ayant changé, la couleur de la majorité nouvelle change invariablement dans le même sens. Aussi beaucoup d'Espagnols indépendants, sachant d'avance le résultat des scrutins, s'abstiennent-ils de voter.

Nous lisions l'autre jour, dans un journal, que les Espagnols — ceux du moins qui sont capables d'avoir une opinion — se partagent, à peu près également, en trois partis politiques. Il y aurait un tiers de carlistes, un tiers de républicains et un tiers de conservateurs libéraux. A part quelques sièges, ce dernier parti est seul représenté, et se subdivise en deux nuances, qui ne correspondent pas à de grandes divergences d'opinions. Les changements de ministères, en d'autres

termes, ainsi que les dissolutions de Chambres, constituent tout simplement, en Espagne, des querelles de famille à l'intérieur d'un même parti. Les deux autres sont tenus à distance et relégués hors du pouvoir par l'organisation de la pression administrative.

Il n'en est pas ainsi en Angleterre, où, quelle que soit l'âpreté déployée dans les luttes électorales, la plupart des scrutins expriment réellement l'opinion, bonne ou mauvaise, mais spontanée, de la majorité des votants.

Du reste, plus la formation particulariste est puissante dans un pays, moins il est facile à des fonctionnaires de dicter arbitrairement aux citoyens les choix qu'ils doivent faire. Au contraire, dans les pays à formation communautaire, l'individu se laisse plus docilement mener par la houlette des représentants de l'État, la grande communauté nationale, jusqu'au moment où leur tyrannie devient trop sensible. Et alors ce ne sont plus des élections hostiles au ministère, mais des pronunciamientos et des révolutions.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La fondation universitaire de Belleville (*Travail intellectuel et travail manuel*, par Charles Gide. — *Premiers efforts et première année*, par Jacques Bardoux). Félix Alcan, Paris.

On sait le mouvement qui se dessine, depuis peu, en faveur de la fondation d'universités populaires, ou de cercles d'études sociales, ou d'organismes analogues destinés à élever les classes populaires par un enseignement spécialement adopté à ses besoins intellectuels. La « fondation universitaire de Belleville » est un de ces organismes, et M. Jacques Bardoux, dans la courte brochure que nous avons sous les yeux, fait l'historique de cette intéressante création.

Cet historique est précédé d'une conférence faite à la « fondation », par M. Charles Gide, l'économiste bien connu. Le sujet en est particulièrement bien choisi. De même que les universités populaires cherchent à opérer la fusion des classes en réunissant dans les mêmes locaux des jeunes gens « de bonne famille » et des ouvriers, M. Charles Gide rapproche le travail intellectuel et le travail manuel, en vue de démontrer que la distance devient de moins en moins grande entre ces deux modes d'activité. Grâce aux machines de plus en plus perfectionnées, le travail manuel devient une

occupation de *gentleman*. D'autre part, la généralisation de l'instruction engendre aujourd'hui un « prolétariat intellectuel » et bien des gens lettrés, instruits, éprouvent une peine croissante à trouver, grâce à leur savoir, des moyens d'existence comparables aux salaires de plus en plus forts que gagnent les ouvriers. Sans doute, le préjugé qui détourne du travail manuel existe toujours et survivra longtemps encore; mais l'heure ne viendra-t-elle pas où la barrière aura définitivement disparu?

La brochure de MM. Gide et Bardoux est donc doublement curieuse et par les faits qu'elle consigne, et par les idées qu'elle répand.

Création à Paris d'un Institut de médecine coloniale. — Cette brochure, publiée au siège de l'Union coloniale française, 44, rue de la Chaussée d'Antin, est recommandée en ces termes par cette société :

« Un tel Institut est appelé à rendre les plus éminents services à la cause de la colonisation et, par conséquent, à contribuer dans la plus large mesure à la prospérité matérielle et morale de notre pays. L'État, nous en avons l'assurance, ne refusera pas son concours, mais l'**Institut de médecine coloniale** ne peut acquérir tout son développement et porter tous les fruits qu'il promet que s'il jouit d'une large autonomie et dispose de ressources importantes. Les *Écoles de médecine tropicale* de Londres et de Liverpool et l'*Institut Pasteur* doivent nous servir de modèles : ils sont dus à l'initiative privée et l'indépendance dont ils jouissent a été le principal élément de leur prospérité. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE ET UNIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1901

Pages.

Questions du jour. — L'Éducation doit-elle développer l'aptitude à gagner de l'argent, ou l'aptitude à le dédaigner? par M. **Edmond Demolins.** 5

Histoire de la formation particulariste. — V. Le Saxon, par M. **Henri de Tourville** 28

La révolution agricole suivant la méthode d'observation (Deuxième partie). — III. Le travail. Méthode du travail. — La spécialisation commerciale de la culture. Sa supériorité, par M. **A. Dauprat** 46

Par où les Japonais sont-ils arrivés au Japon? par M. **A. de Préville** .. 64

Mouvement social. — I. Ce que doit être le vingtième siècle, par M. **G. d'Azambuja.** — II. Une critique du système d'assurance sur l'État, par M. **Maurice Bures.** — III. Initiatives et progrès. — IV. Coup-d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja** 83

LIVRAISON DE FÉVRIER 1901

Questions du jour. — Le contrat de travail. — Le rôle des syndicats professionnels. — Le règne de l'anarchie dans les relations entre employeurs et employés, par M. **Paul Bureau** 105

Essai sur deux peuples de l'antiquité. — Le Grec et le Romain, par M. **Edmond Demolins** 121

Histoire de la formation particulariste. — VI. Le Franc, par M. **Henri de Tourville** 158

Les brevets d'invention, par M. **G. Huard** 176

Mouvement social. — I. La démocratie chrétienne. — II. Colonisation et service militaire. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — V. Bulletin bibliographique 190

LIVRAISON DE MARS 1901

Un premier manuel de science sociale. — Comment la route crée le type social. — Les routes de l'antiquité, par M. **Edmond Demolins** 205

Questions du jour. — L'Église et les races particularistes par *** 209

Pages.

La révolution agricole suivant la méthode d'observation (DEUXIÈME PARTIE). — IV. Le travail ; le personnel, par M. **A. Dauprat**..... 217
Histoire de la formation particulariste. — VII. Le Franc (DEUXIÈME PARTIE.), par M. **Henri de Tourville**..... 239
Le Valaisan et son rôle social. — IV. La famille dans le Valais. — Les communautés montagnardes en voie de désagrégation, par M. **Louis Courthion**..... 256

Mouvement social. — I. Une conférence de M. **Paul de Rousiers.** — II. Une conférence de M. **Victor Muller.** — III. Un politicien américain. M. Bryan est-il socialiste? par M. **J. Bailhache.** — IV. Le service militaire et les colonies. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VII. Bulletin bibliographique..... 270

LIVRAISON D'AVRIL 1901

Questions du jour. — Le règne de l'anarchie dans les relations entre employeurs et employés. — Les grèves d'Elbeuf, par M. **Paul Bureau**..... 293
Histoire de la formation particulariste. — VIII. Le Franc (TROISIÈME PARTIE), par M. **Henri de Tourville**..... 315
La poésie à épanchements personnels. — Les lyriques joueurs de lyre. — Le type de Lesbos, par M. **G. d'Azambuja**..... 333
Le Valaisan et son rôle social. — V. La vie dans le Valais, par M. **Louis Courthion**..... 355

Mouvement social. — I. La science sociale en Belgique. — II. A propos d'un chemin de fer tunisien. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**..... 373

LIVRAISON DE MAI 1901

Questions du jour. — Le paternalisme allemand. — Comment il empêche la constitution d'une élite ouvrière, par M. **Paul de Rousiers**..... 389
La révolution agricole suivant la méthode d'observation (DEUXIÈME PARTIE). — V. Le travail ; la fabrication, par M. **A. Dauprat**..... 410
Histoire de la formation particulariste. — IX. Le Franc (QUATRIÈME PARTIE), par M. **Henri de Tourville**..... 430
La guerre des classes chez nos aïeux. — Un essai de révolution bourgeoise au XIVe siècle, par M. **Léon Poinsard**..... 447

Mouvement social. — I. Le métier de peintre, par M. **S. B.** — II. Une fédération syndicale. — III. Un orphelinat agricole aux sources du Jourdain. — IV. Noblesse française et noblesse anglaise. — V. Coup d'œil sur les revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja.** — VII. Bulletin bibliographique..... 460

LIVRAISON DE JUIN 1901

Questions du jour. — La beauté des sites a-t-elle à se plaindre ou à se louer du progrès moderne? par M. **G. d'Azambuja**..... 477

Pages.

Histoire de la formation particulariste. — X. Le féodal (PREMIÈRE PARTIE : *Charlemagne*), par M. **Henri de Tourville**..... 494

Le règne de l'anarchie dans les relations entre employeurs et employés. — Les grèves d'Elbeuf (*suite*), par M. **Paul Bureau**..... 511

Le Valaisan et son rôle social. — VI. L'industrie et le commerce. — Le rôle peu saillant du patronage, par M. **Louis Courthion**..... 529

Mouvement social. — I. Les « faits divers » et les lois sociales, par M. **F.** — II. Le travailleur libre. — III. Alfred Nobel, par M. **P. L.** — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — VI. Bulletin bibliographique..... 544

Table des matières du tome XXXI..... 566

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

LA

SCIENCE SOCIALE

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

16e Année. — Tome XXXII

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1901

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS.

QUESTIONS DU JOUR

LE CLERGÉ CATHOLIQUE

ET LA FORMATION INTELLECTUELLE EN AMÉRIQUE [1]

A une époque aussi « intellectuelle » que la nôtre, on ne peut pas s'acquitter dignement des fonctions du culte, si l'on n'est en même temps capable de très bien instruire les fidèles. Rien ne servira au prêtre de se parer de riches et symboliques ornements, dans un temple majestueux, devant des autels de marbre, au milieu d'une musique solennelle, dans le mystère du demi-jour et d'une sorte de lumière d'au delà, si, lorsqu'il ouvre la bouche, ses paroles ne sont que l'écho d'un esprit vide et inculte. Volontiers les ennemis de la foi s'inclineraient devant la poésie de notre culte et viendraient chercher dans nos églises cette consolation, cette élévation d'idées et de sentiments qu'inspire toujours la présence du sublime et de l'indéfini ; ils se contenteraient de nous entendre déclarer que tout cela n'est que de la poésie, une poésie belle et bienfaisante comme tout ce qui touche à l'art. L'esprit actuel me semble de plus en plus disposé à nous recon-

(1) M. l'abbé Félix Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris, vient de publier chez Lethielleux (10, rue Cassette, Paris), un remarquable volume où, sous le titre d'*Opportunité*, il a réuni, en les faisant précéder d'une élégante et instructive notice, plusieurs discours de Mgr Spalding, évêque de Peoria (Illinois), une des figures les plus saillantes de l'épiscopat américain à notre époque. Les pages que l'on va lire sont empruntées à ce volume, dont M. l'abbé Klein a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles. Nos lecteurs y retrouveront avec plaisir des idées tout à fait conformes aux conclusions de la Science Sociale.

naître toutes sortes de mérites, sauf la possession de la vérité intellectuelle.

L'Église catholique, on en tombe d'accord, est une puissance merveilleuse; ses triomphes ont été si durables et si surprenants que, seuls, les ignorants ou les insensés peuvent la croire près de disparaître; elle a converti le monde païen, sauvé le christianisme à la chute de Rome; elle a refréné la férocité des barbares, protégé la faiblesse et encouragé le travail; elle nous a conservé les classiques; elle a maintenu l'unité et la sainteté du mariage, défendu la pureté et la dignité de la femme, épousé la cause de l'opprimé, proclamé à une époque d'ignorance et d'anarchie la suprématie du droit et la valeur de la science. A tant de signalés services on peut ajouter qu'elle a mis de l'aisance et de la délicatesse dans les rapports sociaux des hommes, également éloignée de l'austérité des puritains et de la licence païenne; que son goût de la grâce et de la beauté ont fait d'elle la mère nourricière des arts; que son amour de la grandeur et de la perfection lui ont fait produire des caractères immortels; enfin que son sens pratique de toutes les formes de la vie lui a permis de recruter ses saints chez des docteurs, des apôtres, des mystiques, des philanthropes, des artistes, des poètes, des rois, des mendiants, des guerriers, des paysans, des barbares et des philosophes.

Voilà, si je ne me trompe, autant de concessions que les incrédules sont de plus en plus disposés à nous faire, et ils ne peuvent assez exprimer leur admiration pour la force et la majesté d'un pouvoir, unique au milieu des nations chrétiennes, qui remonte à l'origine des grandes civilisations aujourd'hui disparues, qui a conservé intacte, parmi les révolutions sociales de vingt siècles, son unité organique et qui demeure aujourd'hui encore la plus grande force morale du monde.

Mais, à travers tous ces hommages, on sent percer la conviction qu'un si noble édifice est en train de s'écrouler; que le monde de foi et de pensée au milieu duquel il s'élevait s'est transformé en un désert aride, où ni les fleurs ne peuvent croître ni les hommes ne peuvent vivre; qu'enfin le temple est beau encore, mais

de l'inutile et triste beauté des ruines. Il n'y a plus, va-t-on répétant, de croyance qui ne branle, de dogme qui ne soit mis en doute, de tradition qui ne menace de disparaître.

Les conquêtes de l'esprit humain dans le domaine de la nature ont produit une fermentation de pensées, une activité intellectuelle dont rien dans le passé ne donnait l'idée. Elles ont accru la puissance de l'homme dans des proportions presque incroyables, lui ont donné l'empire des terres et des océans; elles ont mis à sa portée des forces invraisemblables et découvert à ses regards des perspectives sans fin; elles l'ont placé sur une nouvelle terre, sous de nouveaux cieux, et ont projeté sur l'histoire de sa race une lumière insoupçonnée. Du sein de cet immense développement, de nouvelles questions, de nouvelles théories, de nouveaux doutes se sont élevés, et, parce que nous avons changé nous-mêmes, il semble que toutes choses doivent avoir changé avec nous.

Mais, comme à la base de chaque problème se trouve une question religieuse, il est résulté de tout ce bouleversement que la discussion des problèmes philosophiques et religieux est devenue de nos jours une nécessité sociale, et que la critique, d'une part, les sciences physiques, de l'autre, ont jeté les combattants sur un terrain mal connu où l'on est forcé de livrer bataille sans pouvoir battre en retraite.

Moins difficilement l'on en reviendrait à la féodalité qu'aux anciennes théories de la nature. Et cette vision différente du monde façonne et colore de façon nouvelle notre pensée en théologie comme en toute autre science, si bien que des vérités cachées jusqu'alors commencent à se faire jour, et que des principes connus depuis longtemps trouvent d'autres applications.

Jamais la défense de la religion n'a réclamé tant ni de si éminentes qualités d'esprit. Les premiers apologistes, qui faisaient contraster la pureté et la sublimité de la foi chrétienne avec un paganisme corrompu, avaient la tâche facile. Au moyen âge, le christianisme était à la tête du mouvement intellectuel. La controverse que souleva le protestantisme fut surtout biblique et historique; il demeura superficiel dans sa critique. Les écoles

antichrétiennes du XVIIIe siècle furent littéraires plutôt que philosophiques, et leurs objections ne sortaient guère du domaine politique et social. Dans toutes ces discussions le terrain contesté demeurait bien défini et relativement restreint. Quelle différence avec le monde où nous sommes jetés! Ces premiers explorateurs voguaient sur des fleuves aux rives bordées de rochers et ombragées de forêts vierges, où l'on pouvait de temps en temps se reposer parmi la verdure et les fleurs sauvages, tandis qu'aujourd'hui, de la barque de Pierre, nous contemplons, par delà une mer sombre et orageuse, un monde inconnu, dont les rivages indécis s'éloignent devant nous à mesure que nous croyons approcher du port.

De même qu'au XIIe siècle le cri de : « Dieu le veut! » résonnait par toute l'Europe et lançait des milliers de chevaliers en armes à la délivrance du tombeau du Christ, de même aujourd'hui, du haut de ses mille beffrois, la science jette aux échos la voix de ses clairons; mais c'est pour entraîner les hommes à l'assaut des croyances divines, c'est pour renouveler sur terre les combats primitifs que l'esprit du mal osa livrer contre Dieu jusque dans les plaines célestes. Et comme, suivant l'expression du poète, celui-là se rit des coups qui n'a jamais reçu de blessure, ainsi l'on voit, dans cette bataille, les moins savants afficher le plus d'audace. Ce n'est pas à dire, sans doute, que ces difficultés doivent ébranler notre conviction, que ces objections ne puissent être réfutées, qu'il soit nécessaire de répondre à toutes les hypothèses qui se dissipent aussitôt produites, qu'il faille attacher grande importance à des conclusions mal déduites. On perd son temps à instruire des esprits incapables de voir clair ni de se fixer à des notions justes. Mais le champ d'attaque contre la religion a pris tant d'étendue, le chaos de pensées au milieu duquel les spéculations et les découvertes nouvelles ont jeté l'esprit de l'homme, même instruit, est si étourdissant, les méthodes destinées à établir le vrai sont si embrouillantes et si mal appliquées, l'acharnement de la multitude à discuter des problèmes laissés jusqu'ici aux seuls philosophes est si stupéfiant, que ceux qui comprennent le mieux l'état moral du monde moderne et la

véritable position des controverses religieuses, philosophiques et scientifiques, hésitent à entrer en lutte sur un champ de bataille qui change constamment, et où l'on ne peut, en mettant les choses au mieux, remporter que des victoires partielles et qui conduisent à de nouveaux conflits.

Il convient aussi de se rappeler que, dans l'arène intellectuelle, l'attaque est plus aisée que la défense, l'orateur ou l'écrivain le plus superficiel et le plus illogique pouvant soulever des difficultés que le plus profond penseur aura peine à résoudre.

Le seul fait de notre caducité et de celle de nos œuvres semble donner raison à ceux qui rejettent des systèmes de pensée et de croyance où l'on prétend à la pérennité, et notre cœur est trop conscient de sa faiblesse pour adhérer sans effort à une Église qui se déclare au-dessus de l'erreur et de la défaillance.

N'y a-t-il pas, dans la nature, de quelque façon que nous l'expliquions, une espèce de crainte et d'horreur du surnaturel, semblable à l'impression qu'un coupable éprouverait à se trouver en face de la conscience du genre humain? Et tout cela ne fait-il pas pencher le monde du côté de ceux qui voudraient bannir Dieu de l'univers?

Mais, d'autre part, le cœur de l'homme étant un foyer de contradictions, n'est-il pas vrai de dire aussi qu'il est naturellement religieux? Sa foi en Dieu n'est pas moins profonde ni moins ferme que sa foi au témoignage de ses sens. On me dira qu'il y a des athées ; il y a aussi des hommes pour prétendre que rien n'est réel, qu'il existe seulement des apparences et que le monde n'est qu'une idée aux mille formes, aux mille teintes différentes, le songe d'un rêveur qui vit à peine. Non seulement nous croyons à l'existence de Dieu et à celle de l'âme ; mais tout ce que nous aimons, tout ce que nous espérons, tout ce qui donne à la vie son charme, sa dignité, sa sainteté, est rempli, embaumé et illuminé de cette croyance. Si les hommes pouvaient se persuader que l'inconscience est le commencement et la fin de tout, quelle en serait la conséquence? La lumière des

cieux s'évanouirait, la plus haute foi de l'âme deviendrait un mensonge; le pauvre n'aurait plus d'ami, le méchant resterait sans crainte, et le juste sans espérance; le succès seul compterait, et le malheureux n'aurait de refuge que dans la mort; le bien-être corporel lui-même, en sortant de l'ordre moral, perdrait son charme humain. Si donc, de nos jours, le scepticisme s'étend de plus en plus, si nous sentons vaguement que la science est en voie de miner la religion, et les croyances les plus sacrées en train de se dissoudre, il faut en chercher la cause, moins dans les tendances naturelles de l'esprit et du cœur que dans les conditions de la société, dans une crise de la pensée et dans le déplacement du point de vue d'où les hommes avaient jusqu'ici regardé la nature.

La durée comme le progrès du doute, et conséquemment de l'indifférence, sont attribuables, pour une bonne part, à la faute qu'ont commise les meilleurs tenants du christianisme en se laissant dépasser depuis plus d'un siècle, comme culture philosophique et littéraire, par ceux qui, ayant perdu la croyance au surnaturel, cherchent une sorte de compensation dans une connaissance plus large et plus approfondie de la nature, dans une jouissance plus complète et plus délicate des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. De même qu'en toute discussion le plus habile, eût-il tort, peut aisément triompher du plus faible, de même, à une époque et dans un pays où les non-chrétiens, tout au moins les non-catholiques, possèdent la meilleure formation de l'esprit, on verra l'opinion publique s'éloigner de l'Église et il sera peu à peu admis que, quoi qu'il en soit du passé, elle a fini son temps. Aucun avantage extérieur, si brillant qu'il soit, ne la sauvera de ce danger. Que de fois l'histoire des nations et des religions ne nous montre-t-elle pas dans la pompe du dehors un signe de décadence interne! Rome libre se contentait d'une vie simple; avec la servitude parurent les palais de marbre. Le monarque qui construisait Versailles dressait aussi l'échafaud où devait périr la royauté française. C'est ainsi qu'une foi mourante, comme le soleil qui se couche, peut disparaître

dans la gloire. Le royaume de Dieu est au dedans des âmes : de là viennent la vie et la force sans lesquelles on ne peut rien attendre ni du nombre, ni de la richesse, ni des édifices somptueux, ni des rites solennels. Nous ne pouvons pas non plus compter sur l'amour des hommes, si nous perdons toute influence sur leurs pensées. On n'attire les hommes qu'en s'adressant par l'esprit au cœur, et le pouvoir d'une mère est diminué de moitié quand elle cesse d'être intellectuellement supérieure à ses enfants. Comment donc la céleste mère des âmes conservera-t-elle sa place dans le monde, si ceux qui parlent en son nom troublent et détruisent par d'ignorantes paroles la divine harmonie de ses doctrines?

Apprenons à voir les choses telles qu'elles sont. En face du monde moderne, ce qu'il y a de plus nécessaire au prêtre catholique, après la vertu, c'est la haute culture de l'esprit, d'où viennent l'ampleur des vues, l'exactitude des idées, le clair discernement du rapport entre les diverses vérités et des limites de la connaissance scientifique, la souplesse des pensées, la grâce de l'expression, la droiture et le bon sens. La culture dont je parle ici tend plutôt à élargir l'esprit, à lui donner de la méthode qu'à le meubler de connaissances ; à développer des aptitudes que, faute de mieux, j'appellerai philosophiques, plutôt qu'à former des dogmatistes profonds, des canonistes érudits ou des casuistes subtils. Elle fortifie l'esprit et l'aide à se reconnaître dans le dédale des faits, comme à se garantir de la brume des passions. Elle l'amène à cette perfection d'intelligence que le cardinal Newman a décrite ainsi : « Elle est la vision et la compréhension claire, calme et précise de toutes choses, dans la mesure où un esprit fini peut les concevoir, conservant à chacune sa place et son caractère propres. Sa connaissance de la nature et de l'histoire lui donne une sorte de puissance prophétique ; sa connaissance de la nature humaine lui permet de sonder les cœurs ; par son absence d'étroitesse et de préjugés, elle a quelque chose de la charité surnaturelle ; elle possède presque la sérénité de la foi, car rien ne peut la surprendre, et presque la splendide beauté de la contemplation céleste, tant elle est

familière avec l'ordre immuable des choses et avec l'harmonie des sphères éternelles. » Je sais bien que c'est là de l'idéal, mais ceux qui ne croient à rien d'idéal ne sont pas capables de connaître la réelle valeur des choses.

Il est clair qu'une pareille éducation tend vers un autre but que la simple acquisition des connaissances utiles. Elle suppose que le savoir est bon en soi, quand même il ne procurerait ni la richesse, ni le pouvoir, ni d'autres avantages extérieurs. Elle regarde l'esprit comme l'organe de la vérité, et le façonne pour lui-même, non pour le préparer à l'exercice d'une profession. Elle est donc essentiellement libérale, au lieu d'être professionnelle. Elle tient à la culture des facultés plus qu'à l'érudition; elle emploie la science à faire avancer l'esprit, plutôt que l'esprit à augmenter la science. On peut être un habile médecin, un avocat judicieux, un savant théologien, et manquer totalement de culture intellectuelle. Il est reconnu que les hommes enfermés dans leur profession ont souvent des vues très étroites. Leur pensée, comme la main de l'ouvrier, les assujettit à leur travail; elle manque d'ampleur, de souplesse, d'ouverture, de facilité. Ils mesurent toute vérité sur les lois de leur art et prennent leurs procédés spéciaux pour les seules règles du raisonnement. Les mêmes défauts se rencontrent chez ceux qui se livrent exclusivement à l'étude des sciences physiques. Quand leur télescope a sondé le firmament sans y trouver Dieu, ils en concluent que Dieu n'existe pas. L'âme n'apparaissant pas sous leur microscope, pour eux il n'y a point d'âme; et, comme la pensée ne s'élabore pas sans mouvement nerveux, ils déclarent que c'est le cerveau qui pense.

Mais, s'il est à désirer que ceux qui sont chargés de l'enseignement et de la défense des vérités divines soient exempts d'une telle étroitesse d'esprit, on en peut conclure qu'il faut au prêtre quelque chose de plus qu'une éducation professionnelle, et qu'on ne doit pas se contenter pour lui d'une école comme le séminaire, où il se prépare simplement aux côtés pratiques de son futur ministère.

Le séminaire a pour but de préparer les jeunes gens à l'exercice convenable des fonctions générales du sacerdoce, et le bien qu'il a fait est trop grand et trop manifeste pour qu'il ait besoin d'apologie. Mais, ni en Amérique, ni ailleurs, le séminaire n'est proprement une école de culture intellectuelle, et c'est une illusion de s'imaginer qu'il le devienne jamais. Sa mission est d'enseigner une certaine mesure de connaissances professionnelles, de préparer ses élèves à remplir avec plus ou moins d'habileté le rôle de catéchistes, de rubricistes et de casuistes. Il est fait pour cela : s'il en résulte un progrès intellectuel, c'est par surcroît et comme par accident. Les méthodes du séminaire ne sont pas de celles qui ouvrent l'esprit, qui l'élargissent, qui l'assouplissent, l'affinent, lui donnent force et grâce. Les livres qu'on y met aux mains des élèves sont souvent écrits en un style barbare ; les sujets y sont discutés avec sécheresse et mécaniquement ; le professeur, tout à l'instruction qu'il donne, ne se préoccupe guère, parfois, de la manière dont il l'expose, ou bien encore, ne possédant pas lui-même une réelle culture d'esprit, il tient en médiocre estime l'ampleur des vues et l'élégance du langage ; il n'y voit, si encore il est bien disposé, que de simples ornements.

Je ne viens pas critiquer le séminaire, je me borne à souligner ce fait évident qu'il n'est pas une école de culture intellectuelle, et que, par conséquent, la durée de ses cours fût-elle augmentée de cinq, six, huit ou même dix années, les élèves en sortiraient avec une formation professionnelle plus complète, mais non avec un esprit réellement plus cultivé. C'est moins ce qu'on sait, que la manière dont on le sait, qui donne la mesure de l'intelligence, de même que, dans l'ordre moral, la multiplicité des vertus importe moins que la perfection avec laquelle on les pratique. La science n'est pas plus l'éducation que ce qu'on mange n'est la nutrition, et de même qu'avec un appétit féroce on peut manquer de vigueur et de santé, ainsi l'on peut avoir beaucoup appris et manquer totalement de culture intellectuelle. Les connaissances, entassées dans la mémoire à la manière des enfants, sont une charge et une cause d'embarras

pour l'intelligence, loin de constituer un principe vital qui l'élève, qui l'éclaire et qui l'embellisse. De toutes nos facultés, c'est la mémoire qui est la moins noble et qui se rapproche le plus de l'instinct animal; la grande affaire n'est pas, pour l'éducateur véritable, de la bourrer de faits. Or c'est, pour tout bagage, ou peu s'en faut, une mémoire plus ou moins meublée qu'un jeune homme qui sort du collège apporte au séminaire; comme je l'ai déjà fait remarquer, il n'y vient pas chercher une méthode qui lui ouvre l'esprit, le rende capable de travail personnel, lui apprenne la meilleure façon de présenter ses idées, mais simplement une formation professionnelle qui le mette à même de remplir son ministère sacré. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que des prêtres qui sont d'ailleurs zélés, pieux, discrets, pleins d'abnégation et de bon sens, possèdent rarement cette haute culture de l'esprit, puisque c'est à l'Université, non pas au séminaire, qu'on peut la recevoir. On ne saurait douter que ce ne soit là un sérieux obstacle au progrès du catholicisme.

Quoique désintéressée en principe, l'éducation supérieure est, pratiquement, utile à tout, et rien comme elle ne prépare l'homme aux difficultés de la vie. Elle lui permet de se rendre aisément maître de n'importe quelle question, de remplir avec honneur n'importe quel emploi; elle lui assure en toute matière la supériorité sur ses rivaux, elle l'élève au-dessus des coups de la fortune, et dans le malheur ou l'abandon, elle lui reste pour le consoler, comme la foi, comme l'espérance ou comme l'amitié. Des Universités anglaises, malgré leurs imperfections, le cardinal Newman a pu dire « qu'à tout le moins elles peuvent être fières de cette succession de héros, de politiques, d'écrivains et de philosophes, d'hommes remarquables par leurs vertus naturelles, leur entente des affaires, leur connaissance de la vie, leur sûreté de jugement pratique, et leur bon goût enfin, qui ont fait de l'Angleterre ce qu'elle est, l'ont mise en état de subjuguer le monde et de dominer les catholiques ».

Ce n'est que dans une Université que toutes les sciences sont mises en contact les unes avec les autres, que leurs rapports sont établis et que leur champ d'action se trouve déterminé.

Les sciences naturelles y sont limitées par la métaphysique : la morale y est étudiée à la lumière de l'histoire, la langue et la littérature au point de vue ethnologique ; la critique, qui cherche la beauté, non la difformité, et qui, dans les jardins de l'esprit, récolte le miel en laissant le poison, y est appliquée à l'étude de l'éloquence et de la poésie ; la religion enfin, répandue sur tout le reste comme un rayon d'en haut, y jette l'ardente vie de la foi et de l'espérance. L'esprit s'habitue ainsi à comparer tout naturellement les idées et les vérités entre elles, et cet exercice le grandit, le fortifie, l'élargit, le rend souple, sincère, accueillant, équitable.

Quand un grand nombre de prêtres seront capables de porter cette haute culture dans l'étude des sujets religieux, alors on reverra la théologie catholique sortir de l'isolement qui est le sien au milieu du monde moderne, la vérité catholique illuminer et embaumer les pensées et les opinions des contemporains, les doctrines catholiques pénétrer à fond les cœurs, au lieu de n'occuper que la surface des esprits comme un vêtement qui tient à peine ; et l'on sentira que le prestige de la foi chrétienne est encore intact et tout ravissant, aussi supérieur au charme de la science que la joie d'une âme de poète est supérieure aux plaisirs des sens.

Ce sera toujours la religion qui donnera la clé de la vie, puisqu'on ne peut autrement expliquer nos aspirations, ni justifier notre espérance et nos enthousiasmes ; or, pourvu qu'on la présente en langage intelligible, la religion qui prévaudra sera toujours ce culte de Dieu en esprit et en vérité, que le Christ a révélé au monde, et qui n'est ni d'un temps ni d'un peuple, mais de tous les temps et de tous les peuples. La religion, comme la morale, est dans la nature des choses, et la foi catholique, sans cesse attaquée, sans cesse victorieuse, ressemble à ce chevalier de la Rose-Croix dont le bouclier porte la marque de terribles coups, mais que la Providence sauve de tous les périls et garantit contre les traits empoisonnés du monde et les monstres de l'abîme.

Mais est-il un vrai chrétien qui se croie dispensé d'efforts

parce que le Christ a déclaré que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église? Ne savons-nous pas que si, dans sa course à travers le monde, elle a triomphé au point d'apparaître comme le miracle de l'histoire, elle n'en a pas moins essuyé, sur beaucoup de points, des échecs désastreux? Ses amis doivent donc veiller et se tenir prêts à la bataille. A une époque où la persécution a sinon disparu, tout au moins perdu de sa violence, où les abus criants ont cessé, où l'hérésie a fini son temps, où la lutte du monde avec l'Église se cantonne presque exclusivement sur le terrain des idées, le clergé ne saurait, en vérité, développer trop sa puissance intellectuelle. Par conséquent, les évêques, entre les mains de qui repose l'éducation des prêtres, ne sauraient trop se préoccuper de faire donner à leurs prêtres le plus de culture possible.

Et, si c'est là une vérité générale, à combien plus forte raison ne s'applique-t-elle pas à nous autres, Américains, dont les ancêtres ont été, pendant des siècles entiers, opprimés pour leur foi, frustrés de toutes les ressources d'éducation, réduits par la spoliation à l'ignorance et à la pauvreté, obligés, sans pouvoir répondre, d'entendre leur religion accusée des crimes de ses ennemis? Maintenant qu'enfin, dans ce monde nouveau, nous avons vu poindre des jours meilleurs, est-il parmi nous désir plus naturel que de quitter ces bas-fonds pour monter aux sommets inondés de lumière? Devons-nous rien avoir tant à cœur que de prouver que nos malheurs seuls, non pas notre foi, ont fait notre infériorité? Nos concitoyens, malgré leur bienveillance, gardent contre nous une foule de préjugés héréditaires, et depuis trois siècles que la haute culture de l'esprit est refusée aux catholiques de langue anglaise, ils ont fini par identifier le protestantisme avec la lumière, le catholicisme avec l'ignorance. Pouvons-nous, avec du sang dans les veines, supporter que cela dure?

Or, le moyen de changer cette situation, ce n'est pas de disserter sur l'influence de l'Église, sur ce qu'elle a fait à d'autres époques, mais de réaliser en nous-mêmes son idéal. Ici, plus qu'en toute autre circonstance, il convient d'appliquer

le proverbe : *Verba movent, exempla trahunt.* De même que l'amour des Américains catholiques pour leur pays et ses institutions libres, à force de se montrer sur les champs de bataille, comme dans chaque acte de la vie, a bien fini par convaincre tous les gens raisonnables de la profondeur et de la sincérité de notre patriotisme, ainsi, lorsque notre zèle pour le développement de la haute culture aura suscité chez nous des hommes qui prendront place parmi les premiers penseurs et les premiers écrivains de leur temps, leur présence suffira pour attester que la foi catholique ne s'oppose à aucun progrès, et que, si elle contente les plus humbles esprits, elle peut également satisfaire et même fortifier le génie d'un Augustin, d'un Dante, d'un Bossuet. Mais, pour devenir aussi savants que les autres, il faut bien que nous recevions une formation égale à la leur. Si nous ne songeons qu'à multiplier les écoles et les séminaires, sans entreprendre la création d'une véritable Université, nous n'avancerons qu'avec lenteur et incertitude, l'Université étant le moyen normal de favoriser la culture supérieure.

Comme le pays lui-même, c'est surtout dans le domaine extérieur, en nombre, en richesse, que l'Église s'étend. De là, la nécessité d'un plus vigoureux effort pour développer aussi les avantages spirituels. Les tendances mêmes de notre vie sociale assurent la multiplication des églises, des couvents, des écoles, des hôpitaux, des asiles; de dix en dix ans le catholicisme augmentera de plusieurs millions le chiffre de ses fidèles et celui de sa fortune, en même temps que les cérémonies de son culte deviendront de plus en plus splendides. Absorbés par cet accroissement, aurons-nous assez d'énergie pour ne risquer pas d'oublier ou de moins apprécier des biens qui sont pourtant supérieurs à ceux-là?

Peu d'hommes savent unir en eux l'action et la pensée. L'homme d'action vit tout dans le monde qui l'entoure, le penseur vit au dedans de lui-même. La contemplation, en élargissant nos vues, nous montre que tout ce que peut faire même le plus grand génie se perd dans l'infini de l'espace et du temps; elle porte l'âme à se replier sur elle-même et à regarder pas-

sivement le monde suivre son chemin, comme si le flot des événements terrestres ne dépendait pas plus de nous que le cours des saisons. Le travailleur, au contraire, qui n'a guère de goût ni de temps pour la réflexion, ne considère que le présent et que ce qui le touche de très près; plus il agit, souvent, et moins il pense. Or l'Église a besoin à la fois d'hommes qui agissent et d'hommes qui pensent; et, puisque chez nous tout pousse à l'action, il n'est que sage de cultiver de notre mieux la faculté de réfléchir.

C'est également notre devoir d'Américains. Tous, ici, concourent à développer les ressources matérielles, qui sont presque infinies; que quelques-uns au moins cherchent à développer l'homme. D'innombrables multitudes travaillent à construire des cités, à défricher des déserts, à tirer de la terre les trésors qu'elle renferme; qu'il reste au moins une petite élite pour se vouer à l'idéal, pour cultiver le beau, pour chercher à répandre l'amour de la perfection morale et intellectuelle. Et, puisque nous croyons que l'Église, avant tout instituée pour nous conduire au ciel, est capable aussi de diriger les peuples dans la voie de la civilisation et du progrès, pourquoi ne désirer pas de lui voir prendre une influence bienfaisante et élevante sur la vie publique de notre pays? Il ne peut, en fait de mission temporelle, rien lui échoir de plus élevé que d'être l'amie de cette grande république, le plus beau don que sur terre Dieu ait fait à ses enfants (1).

Si, comme nous le reprochent des critiques anglais, notre style a de l'enflure, c'est que nous sentons en nous la promesse d'une destinée qui dépasse nos moyens d'expression. Quelques défauts qu'on nous puisse trouver, il est une chose qu'on ne doit pas nous disputer : le caractère universel de notre mission. Si nous restons forts et fuyons les bas compromis, il y aura de la liberté pour tous les pays du monde. Si nous sommes fidèles à notre providentielle destinée, les haines nationales céderont la place à de généreuses émulations; les peuples verront croître

(1) C'est ainsi que nous trouvions très simple d'appeler la France « le plus beau des royaumes après celui du ciel ». (*Note du traducteur.*)

leur sagesse et leur énergie ; la société deviendra plus juste et compatissante ; il n'y aura pas de cri de détresse, vînt-il des confins du monde, qui n'éveille dans tous les cœurs un écho fraternel.

Qui ne se sent pris d'un sentiment de religieuse gratitude, pour peu qu'il réfléchisse à l'origine et à l'accroissement de notre pays? Quel est, surtout, le catholique dont l'âme ne se dilate à cette vue? C'est ici que, pour la première fois peut-être dans l'histoire, l'Église possède une vraie liberté. Sa position temporelle n'est pas une entrave à son influence spirituelle, et l'État lui reconnaît une parfaite autonomie. On ne voit pas ici les monuments de sa gloire passée, soustraits à son contrôle, se dresser comme d'ironiques témoignages de ce qu'elle a perdu. Elle reprend une nouvelle jeunesse et se lève le front haut, non certes pour faire fi de son splendide passé, mais pour embrasser d'un regard sûr l'avenir, plus glorieux encore, qui s'ouvre devant elle. Qui donc, en face de telles perspectives, pourrait se laisser aller au découragement, jeter un coup d'œil de regrets sur d'autres temps ou d'autres pays? Quiconque a pu en d'autres lieux, à d'autres époques, devenir un sage, un saint, un héros, peut le devenir ici et à l'heure présente; eût-il le cœur de François d'Assise, le génie d'Augustin et le courage d'Hildebrand, il trouverait ici une tâche à sa hauteur.

J.-L. Spalding.

Evêque de Peoria.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XI

LE FÉODAL (1).

(Deuxième Partie : *La Décadence carlovingienne*)

Nous avons vu Charlemagne occuper en homme de génie le rôle de principal propriétaire franc.

C'est la condition à laquelle il dut se tenir.

Tout cependant semblait fait pour restaurer avec lui le pouvoir à la manière antique : son génie, ses richesses immenses, la défense nationale qui groupait autour de lui toutes les forces du pays, sa gloire militaire, les nations conquises habituées à la domination royale, enfin le titre même d'empereur. Mais tant et de si puissantes choses venaient échouer contre la force de résistance des grands propriétaires vraiment maîtres sur leurs domaines. Non seulement ils conservèrent leur indépendance, mais il est visible qu'à raison de leur nombre ils forcèrent plus d'une fois la main à Charlemagne.

Aussi n'y a-t-il rien de surprenant à ce qui se passa à la mort de l'illustre Charles. Cette grande personnalité disparue, l'illusion tomba, et l'on vit, ce qui n'avait pas cessé d'être, chacun des propriétaires seigneurs régner en souverain sur son domaine. Dans les affaires extérieures, ils se liguèrent suivant

(1) Voir l'article précédent, juin 1901. *Science sociale*, t. XXXI, p. 494.

le besoin, comme font des princes indépendants. Le grand *leader*, qui avait eu le talent de les grouper derrière lui, et que les circonstances avaient aidé, ne pouvait être remplacé par personne.

C'est cette inévitable crise qu'on a appelée, d'un nom inexact, la décadence de l'empire carlovingien. L'empire, à vrai dire, finissait avec Charlemagne, et il n'y eut de décadence que celle de la famille et du domaine des Carlovingiens.

Cette décadence est facile à comprendre. Dès que le successeur de Charlemagne manquait des talents personnels de celui-ci, et qu'il prétendait cependant jouer comme lui le rôle de *leader*, il ne pouvait espérer se faire suivre des grands propriétaires, ou tout au moins de quelques-uns d'entre eux, qu'en les gagnant par de nouvelles concessions de domaine. Et c'est ce qui ne tarda pas à dépouiller complètement de ses biens la famille d'Héristal. Mais, le domaine épuisé, l'influence devenait nulle, le rôle était clos, les Carlovingiens cessaient d'être.

Une première concession qui s'imposa aux descendants de Charlemagne fut l'abandon formel, explicite, du droit de reprendre les bénéfices à la mort du titulaire, ou de transporter les honneurs, c'est-à-dire les titres de duc et de comte, d'un domaine à un autre. Ce fut la confirmation officielle, définitive et générale de l'hérédité des terres concédées jusque-là en usufruit : usufruit qu'il fallait avoir l'habileté de faire renouveler à chaque génération. Cette révolution, dès longtemps commencée, fut consommée par un capitulaire de Charles le Chauve conclu au domaine de Quierzy-sur-Oise, en 877.

C'est alors que le nom de Bénéfice, c'est-à-dire de jouissance usufruitière, tomba à bon droit en désuétude, et qu'on y substitua définitivement celui de *Fief*, c'est-à-dire de terre tenue héréditairement en foi et hommage sous l'obligation des services de vassalité. De là est venu à ce régime désormais nettement établi le nom de *Féodalité*.

Mais, pour la famille de Charlemagne, l'entente faite à Quierzy n'était encore que demi-mal : ce n'était après tout que la ratification et la généralisation d'un fait à peu près acquis déjà

Le plus funeste fut le besoin de se conserver des partisans par de nouvelles largesses, en leur concédant des portions de cet immense domaine pleinement réservé que nous avons vu faire le fond de la situation de Charlemagne.

La nécessité de retenir des partisans à ce rude prix fut prodigieusement augmentée par les dissensions des descendants de Charlemagne, qui poursuivirent, chacun pour leur compte, la prétention de continuer le rôle de leur glorieux ancêtre. A quel marchandage une pareille concurrence ne devait-elle pas fournir l'occasion!

Ces concessions, faites sur le domaine réservé, ne prirent fin que quand la famille de Robert le Fort se fût fait, peu à peu, céder ce qui restait aux derniers Carlovingiens, à commencer par le Duché de France pour finir par la ville de Laon (de 861 à 944).

Telle est l'histoire abrégée de la « décadence carlovingienne » : c'est toujours l'histoire du domaine.

Le grand fait qui se montre alors à découvert, et qui est bien significatif, c'est l'*isolement réel* de chacun des grands domaines.

L'isolement du domaine : c'était bien le régime social immanent à la formation particulariste chez les pêcheurs scandinaves et chez les paysans saxons, et il est bien le même chez les grands propriétaires francs. A travers tant de péripéties, le caractère typique de la famille particulariste ne se dément pas : elle aime l'isolement du domaine, c'est l'essence de son régime social. Aussi, après la disparition de la Truste mérovingienne, après la disparition de la personnalité de Charlemagne, allons-nous retrouver sur le sol franc, sur les terres riches de l'intérieur, ce que nous avons invariablement trouvé sur les rivages de la mer du Nord et sur les terres pauvres de la Plaine Saxonne : chaque domaine vivant non seulement dans l'indépendance, mais *dans l'isolement* d'un État indépendant.

C'est là le caractère accentué de la Féodalité à son époque la plus pure, entre la fin de Charlemagne et les premiers empiètements de la royauté capétienne : de 814 à 1202. C'est là, plus strictement encore, le caractère des xe et xie siècles qui for-

ment le centre de cette période, alors que les successeurs de Charlemagne avaient été formellement repoussés (887, déposition de Charles le Gros) et que les préparateurs de Philippe-Auguste ne s'étaient pas encore montrés (1128, Louis VI et la commune de Laon).

Cet isolement des domaines est ce qui coupe court à « la grande histoire » dans les xe et xie siècles, et de là est venue l'idée d'une « nuit du moyen âge » et d'un « chaos de la Féodalité », allusion à la vie séparée des petits États féodaux. Mais cette façon de représenter les choses exprime une colossale erreur. Il n'y a ici de nuit et de chaos que dans l'esprit de ceux qui, ignorant l'organisation sociale, ne voient plus rien et brouillent tout là où il ne se passe plus de « drames historiques à grand effet ». On a dit avec un meilleur sentiment de la vérité sociale : « Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » C'est ce que nous allons vérifier au sujet des peuples qui ont vécu sur le territoire franc aux xe et xie siècles. Ces deux siècles, dits de fer, ont été deux des plus grands et des plus heureux qu'il y ait eus. Nous le verrons surtout, et avec la dernière évidence, dans notre prochain chapitre.

Constatons d'abord l'isolement des domaines.

Les institutions de Royauté et d'Empire que nous nous représentons au moyen âge comme la centralisation de la Féodalité, parce que nous les voyons à travers leur restauration dans l'Age moderne, tenaient pourtant si peu de place, avaient si peu d'efficacité dans l'organisation sociale et vitale de la Féodalité vraie, que ces deux grands titres se trouvent complètement laissés à l'abandon lorsque s'éteint la famille de Charlemagne. De ce côté du Rhin, la famille de Robert le Fort qui, moyennant son domaine de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, jouait auprès des Carlovingiens un rôle analogue à celui des Maires du Palais, dédaigna à plusieurs reprises le titre de Roi, qu'il lui était aisé de s'approprier, et quand Hugues Capet se décida à le prendre, cela ne lui soumit en réalité aucun des grands domaines voisins : son action resta étroitement confinée dans son domaine propre. De l'autre côté du Rhin, quand les descendants de Charlemagne

disparurent pareillement, personne ne prit le titre d'Empereur (de 899 à 936). Un peu plus tard, on s'avisa de le reprendre, mais en ayant soin de ne pas le rendre héréditaire, et d'élire empereurs les grands propriétaires dont les États étaient le plus restreints, afin de bien annuler l'effet du titre impérial.

Telle fut la Féodalité dans son véritable triomphe : l'anéantissement de la Royauté et de l'Empire.

Aussi a-t-on peine à suivre à cette époque les traces, les simples traces, de la vieille institution monarchique ou impériale. Il y a peu d'historiens qui ne se découragent dans la tâche ingrate de présenter comme une série de rois et d'empereurs une suite de personnages sans aucune espèce de puissance effective.

A vrai dire, ni la Royauté, ni l'Empire n'existaient plus, et les titres mêmes de ces deux grandes institutions tombaient en déconsidération, en déshérence et en oubli. Hugues Capet, dans la bourgade de Noyon, s'adjugeait le nom de « roi des Gaulois, des Bretons, des Normands, des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Gascons », à peu près comme les princes de Savoie portaient naguère encore le titre de rois de Chypre et de Jérusalem. Le légendaire colloque entre le premier Capétien et Adalbert, comte de Périgord : « Qui t'a fait comte? » — « Qui t'a fait roi? » est resté l'expression classique de cet état de choses.

Nous nous sommes assez convaincus que ce qui fait le fond de l'esprit féodal, c'est la résistance à l'idée de la royauté : là est le trait dominant de cette longue histoire que nous avons suivie si intimement, et plusieurs siècles encore après celui où Adalbert de Périgueux pouvait dire : « Qui t'a fait roi? » Enguerrand III, simple châtelain de Coucy, disait aussi fièrement : « Roi ne suis, ne prince, ne duc, ne comte aussi : je suis le sire de Coucy! »

Il ne faut pas se laisser tromper par les apparences de l'organisation hiérarchique de la Féodalité. Les grands propriétaires étaient censés relever du roi. En réalité, ils ne relevaient que d'eux-mêmes. C'est bien le sens de toute leur histoire : que font-ils, depuis les temps mérovingiens jusqu'à la publication du capitulaire de Quierzy, sinon de s'émanciper de plus en plus de la royauté?

On dit que la féodalité va s'organisant dans cette période, que les rapports se précisent, que les droits se formulent : mais ce qui s'organise, ce qui se précise, ce qui se formule, c'est l'indépendance progressive des grands propriétaires, c'est l'isolement de plus en plus complet. Telle est la marche très nette de l'institution.

Voyez les deux célèbres Assemblées après lesquelles on n'éprouve même plus le besoin de conférer et de se concerter, car ce sont les dernières, et chacun ensuite s'en va jouir à ses risques et périls de son indépendance : je veux parler des Assemblées de Mersen (847) et de Quierzy (877) : on y stipule qu'on ne suivra le roi que contre l'étranger, et qu'on jugera soi-même si l'ennemi est étranger; puis, on se donnera à soi-même l'héritier qu'on voudra.

Dans cette indépendance expresse et bien formulée, pourquoi voit-on subsister chez les grands propriétaires l'usage de l'hommage au roi?

Il importe de le comprendre. C'est par le contrat de foi et hommage que les grands propriétaires avaient lié à leur domaine tous leurs tenanciers, ou petits propriétaires devenus leurs vassaux. Ils tenaient donc énergiquement à ce que ce contrat fût réputé ferme et immuable. Et comme eux-mêmes, alors que leur indépendance n'était pas encore absolue, avaient accepté ce contrat à l'égard de la royauté, ils continuaient à le garder vis-à-vis d'elle pour n'en pas laisser contester le principe. Mais il y avait, entre les grands propriétaires et les petits qui s'étaient liés à eux, cette énorme différence que le roi n'était pas de force à faire observer aux grands propriétaires leur contrat de foi et hommage, tandis que les grands propriétaires employaient précisément leur puissance à faire observer vis-à-vis d'eux-mêmes les contrats de foi et hommage des petits propriétaires. Tout ceci éclate dans les faits. Voyez par exemple dans quel esprit Rollon victorieux accepte de rendre foi et hommage à Charles le Simple : il n'a assurément pas la pensée de marcher derrière ce piètre roi, mais il applique si carrément en Normandie le régime féodal que son duché en

présente bientôt le type le plus régulier. Du reste, puisque l'hommage des grands propriétaires se bornait à promettre de suivre le roi dans la guerre nationale seulement et quand eux-mêmes la jugeraient nationale, il est clair que le roi n'avait rien à attendre d'eux pour l'établissement de son pouvoir à l'intérieur : l'engagement aboutissait ainsi à néant.

Cette situation se trahit de mille manières :

Pendant les Xe et XIe siècles, on voit le roi absolument confiné dans son domaine, où il ne joue d'autre rôle que celui de tous les grands propriétaires chacun chez eux.

Il applique ses forces à mettre au pas les petits propriétaires de sa dépendance : de là, toutes ces petites guerres autour de Paris.

Il s'emploie encore à recueillir la succession des domaines qui lui reviennent, non en qualité de roi, mais de parent : de là, la guerre de Bourgogne.

On voit d'ailleurs combien sa situation est faible, même dans ce rôle de particulier, car plus d'une fois il n'en vient à bout qu'en gagnant l'alliance de quelque grand propriétaire voisin, plus vigoureux que lui. Je dis, en gagnant là une alliance, et non pas en invoquant le service féodal. Le comte de Vermandois et le duc de Normandie, auxquels il plaît de venir guerroyer pour lui, marquent très bien qu'ils le font non pas en gens tenus de le faire, mais par bon vouloir et en vertu d'arrangements pris à l'amiable : ce ne sont pas en effet des guerres nationales. Et dès que le comte de Vermandois ou le duc de Normandie se retirent, le roi est battu.

Voilà donc ce qu'était en fait ce lien du roi et des grands propriétaires : nul.

Indépendamment du service militaire, réduit à ce que je viens de dire, il entrait dans le contrat de foi et hommage deux obligations, qui n'avaient pas plus d'effet que la première entre les grands propriétaires et le roi. Ces deux obligations étaient d'apporter conseil à son suzerain quand il le réclamait, et de se rendre au jugement des pairs convoqués par le suzerain, c'est-à-dire au jugement de ceux qui étaient vis-à-vis du suzerain

dans la même condition de vassalité. Or, je prie tout esprit bien sensé de croire que le roi ne s'avisait pas de demander conseil à d'aussi embarrassants personnages que ces grands propriétaires. Et, quant au jugement des pairs, il est clair que le vassal qui s'était senti assez fort pour manquer au roi, avait fait son calcul de ne pas se présenter devant les pairs : il était prêt à repousser le roi et les pairs par les armes. D'ailleurs les pairs de leur côté étaient disposés à l'absoudre et à lâcher le roi, dans les trois quarts des cas. Ces faits sont constants.

Ainsi, des trois devoirs féodaux appelés Service, Fiance et Justice, ou encore Ost, Cour et Plaid (*Exercitus, Curtis, Placitum*), il n'y en avait pas un qui fût sérieusement rempli vis-à-vis du roi par les grands propriétaires, et cela par la bonne raison que ces grands propriétaires étaient trop puissants pour qu'il y eût à leurs devoirs une sanction efficace. Quand donc on parle de l'organisation féodale, il faut avoir soin d'appliquer aux grands propriétaires la fable de la mouche qui passe à travers les toiles d'araignées à raison de sa grosseur Dans la forme, l'organisation s'étendait aux relations des grands propriétaires avec le roi : nous avons dit pourquoi. Dans le fait, elle ne fonctionnait qu'au-dessous des grands propriétaires : l'histoire le montre.

En dépit du titre royal, la Féodalité est donc bien une république de grands domaines, parfaitement indépendants à l'égard de la royauté et les uns à l'égard des autres.

Entre eux, les grands propriétaires n'avaient de lien que celui de la Pairie, c'est-à-dire qu'ils promettaient au roi d'aider leurs pairs. Mais cette obligation, comme celle d'aider le roi lui-même, se limitait au cas de guerre nationale et avait tout juste la même efficacité, pour les mêmes raisons. Ce n'était qu'une autre forme de l'obligation de suivre le roi au même cas. On supposait un des pairs dans la nécessité de se défendre contre l'étranger sans attendre le roi : les pairs devaient spontanément le secourir.

Une fois bien comprise cette indépendance parfaite des grands propriétaires à l'égard du roi et entre eux, on voit se dérouler normalement l'histoire du moyen âge jusqu'au XII siècle. Chaque grand propriétaire agit de son côté en souverain, avec telles

alliances spéciales et temporaires qu'il peut faire. C'est bien le système de la famille particulariste appliqué au profit des grands propriétaires : indépendance et isolement sur le domaine, associations spéciales et transitoires suivant le besoin.

Ainsi, tout se suit strictement dans cette histoire de la famille particulariste et dans le développement de ses institutions : sur les rivages de la mer du Nord, elle crée le domaine fragmentaire aidé de la pêche côtière, et elle fait ce domaine souverain; dans les terres pauvres de la Plaine Saxonne, elle crée le petit domaine, et elle le fait souverain; enfin, dans les terres riches des deux côtés du Rhin, elle crée le grand domaine, et elle le fait souverain.

J'ai pris comme exemple ce qui s'est passé sur la rive gauche du Rhin, parce que nous sommes, en France, plus familiarisés avec les faits de cette région; mais la même chose s'est exactement passée sur la rive droite.

J'ai indiqué plus haut que les titres de roi et d'empereur avaient suivi une fortune très semblable : le titre de roi est resté sur la rive gauche, à cause du souvenir de Clovis qui résidait en Neustrie ; le titre d'empereur, sur la rive droite, à cause du souvenir de Charlemagne qui habitait de préférence l'Austrasie et qui étendit ses conquêtes surtout en Saxe, en Bavière, en Germanie orientale.

Et maintenant que nous nous retrouvons bien en présence de l'organisation politique native de la famille particulariste, hostile à tout système de pouvoir public qui ne procède pas d'elle, maintenant que nous sommes bien, comme aux origines norvégiennes et saxonnes, en présence du domaine souverain, retombons sur l'examen d'une question que nous aurons vue liée à celle de l'expansion et des évolutions du type particulariste, la question des transports.

Un même caractère y persiste, bien que les moyens soient changés; ce caractère est celui qui résulte de l'isolement : peu de transports organisés, faible constitution des transports usuels. Au lieu du piéton et du cheval de culture, que nous avons vu dans la Plaine Saxonne succéder à la petite barque de Norvège, nous avons rencontré ici le char à bœufs et le cheval de combat : ceci

tient à la différence des terres riches aux terres pauvres, du grand domaine au petit. Nous avons dit que le domaine franc, par opposition au domaine saxon, est riche et militaire : de là, le char à bœufs au lieu du piéton, et le cheval de combat au lieu du cheval de culture. Mais malgré la supériorité technique de ces deux véhicules francs, le rôle des transports reste au fond le même dans la vie normale : on s'isole sur son domaine.

Reprenons un peu l'histoire de nos transports à partir de la Plaine Saxonne, à partir de la bande franque.

De même que nous avons vu, sur le sol franc, coexister, puis s'en aller chacun de son côté le régime politique antique et le régime politique nouveau, nous allons voir coexister, puis s'en aller chacun de son côté le régime de transports antique et le régime de transports nouveau.

Les Mérovingiens recueillirent dans leur succession les voies romaines, comme les formes administratives romaines. Ils usèrent largement de ces voies pour faire marcher leurs armées à la conquête du pays et pour le tenir sous leur domination.

On lit, dans Grégoire de Tours, que ce qui souffrait dans le passage des levées en masse, c'étaient les propriétés et les églises qui bordaient les voies romaines: et c'est ce qui explique la tendance que les grands propriétaires avaient, comme les couvents, à se constituer des domaines dans les lieux écartés et dits « sauvages ».

C'est par les voies romaines que le Mérovingien était en rapports faciles avec ses comtes dans chaque cité. Mais de même que le Mérovingien ne recueillait en réalité que les formes de l'administration romaine, il ne recueillait que les dehors subsistants de la « Voie romaine » : il ne possédait pas plus que les Romains de la décadence ce qui avait fait la vitalité de cette puissante institution chez les vieux Romains. De sorte que les voies romaines allaient se dégradant de jour en jour.

Brunehaut se fit une célébrité, qui a traversé les siècles, en prenant soin de réparer quelques tronçons de ces fameuses voies : les chaussées de Brunehaut ont pullulé dans l'imagination de la postérité.

Ces voies devaient être entretenues au moyen de péages. Les Mérovingiens et leurs comtes furent très empressés à maintenir les péages; ils firent plus, ils cherchèrent bien des fois à les multiplier. Mais j'ai à peine besoin de dire que l'argent perçu par les péages n'était pas appliqué à l'entretien des routes. Et j'ai même un peu tort de parler d'argent, car les péages étaient bien plutôt des prélèvements faits en nature sur les marchandises. Or, on imagine si ces prélèvements en nature passaient facilement dans la consommation sur place et dans les petits trafics locaux du comte!

Mais sur cette question des péages, comme sur toutes celles des impôts, le propriétaire franc se dressait en face de l'administration mérovingienne. Usant toujours de sa même méthode, le propriétaire franc se faisait accorder des immunités; ce qu'il transportait était déclaré exempt des droits de péage : ces immunités abondent dans les papiers laissés par les Mérovingiens.

Il y avait même quelque chose de mieux; c'était de se faire accorder le droit de percevoir les péages de tel pont, ville, etc., à son profit : ces concessions abondent sous les Mérovingiens, et sous les Carlovingiens pour ce qui restait à concéder.

D'ailleurs, sur les réclamations générales, il sortait de temps à autre du Palais une injonction aux comtes de ne pas créer de nouveaux péages.

Il arriva donc finalement pour les péages comme pour les autres droits souverains, que les grands propriétaires s'en rendirent d'abord exempts, puis se les approprièrent et les exercèrent à l'égard du public. Les droits de péages, à l'entrée des villes, au passage des rivages, dans les ports, etc., furent par eux attachés à la terre, au domaine, comme tout le reste.

Les grands propriétaires, qui étaient très soucieux de ne pas acquitter de péage et qui étaient satisfaits d'en recevoir, n'étaient pourtant pas empressés à entretenir les routes. Ce n'est pas seulement que cette manière de faire leur parût économique, mais l'intérêt du domaine ne les portait pas à faire autrement. Nous savons que ces immenses domaines se partageaient en un

nombre infini de petites tenures, répondant chacune directement aux besoins d'une famille. Les transports publics n'étaient donc en rien nécessaires au fonctionnement et à la vitalité du domaine. Il y a plus : l'intérêt essentiel du domaine était que rien n'en sortît. C'était la condition de l'indépendance absolue, de la vie à soi tout seul.

« Le commerce, dit Pigeonneau, fut presque suspendu pendant deux siècles. La société féodale s'était organisée de manière à ce que chacun des petits États dont se composait le royaume de France pût se suffire à lui-même et fût obligé de compter le moins possible sur ses voisins. On cultivait partout le seigle, le froment, l'orge, les légumes qui formaient la base de l'alimentation ; la culture même de la vigne s'était propagée dans les régions où elle ne pouvait donner que de médiocres résultats et qui l'ont abandonnée quand les relations commerciales sont devenues plus faciles, en Normandie, en Bretagne, jusqu'en Picardie ; chaque paysan, serf ou tenancier libre, avait sa basse-cour, son toit à porcs, son étable assez grande pour quelques chèvres et une ou deux vaches.

« Le bétail pâturait moyennant une légère redevance dans les prairies, les bruyères ou les bois taillis qui formaient pour ainsi dire la propriété commune du fief. Le seigneur y nourrissait d'ordinaire de grands troupeaux de moutons, dont la laine filée par les femmes servait à tisser les vêtements. Les forêts seigneuriales fournissaient le bois d'œuvre et de chauffage. Les dîmes (en nature), les champarts, les redevances que les seigneurs et l'Église percevaient sur le cultivateur et qui allaient s'entasser dans les granges et dans les celliers du château ou de l'abbaye servaient à nourrir le châtelain, sa famille et ses serviteurs, l'abbé et ses moines ; mais c'était aussi un approvisionnement en temps de guerre, quand les paysans étaient obligés de se réfugier au château ; c'était une réserve en cas de mauvaise récolte.

« Loin de songer à se démunir au profit de ses voisins, de ces précieuses réserves, le seigneur n'a qu'une préoccupation, *empêcher ses hommes d'exporter les produits de son fief*, surtout

ceux qui sont indispensables à la défense, à la sécurité, à la vie même des populations qu'il exploite : le blé, les boissons, le bétail, les chevaux, les laines, le lin, le chanvre.

« Le fief a son moulin, son pressoir, son four banal, comme il a son grenier d'abondance.

« Il en est de l'industrie comme de l'agriculture. Chaque fief veut produire les denrées et les matières premières nécessaires à l'alimentation, aux vêtements, aux transports; chaque fief veut avoir aussi ses industries de première nécessité, son charpentier, son maçon, son potier, son forgeron, son armurier, son tisserand, son tailleur. » (Pigeonneau, *Histoire du Commerce de la France*, t. I, p. 91 et suiv.)

On imagine ce que devenaient les villes, qui ne vivent après tout que du commerce. Elles gravitaient péniblement autour du fief rural et comptaient si peu dans l'organisation du pays que les historiens sont incapables de dire ce qui s'y passait, la façon dont elles étaient administrées, le genre de vie qu'on y menait, les occupations qu'on y pouvait avoir.

C'était bien le triomphe absolu du domaine rural. Et quelle opposition avec ce que nous avons vu chez les Gallo-Romains, où tout rayonnait autour de la ville! Quel retournement de l'ordre social par les émigrants francs!

Nous comprenons maintenant comment l'isolement des domaines et l'absence de communications ont succédé, normalement et logiquement et non par le fait d'une décadence, à la vaste ouverture du monde romain et à sa prodigieuse facilité de communications.

Dans le régime économique que présente l'organisation du domaine franc, il est clair que la ville, le petit marché ordinaire du voisinage n'a rien à faire : chacun est pourvu directement chez soi et par soi de ce qui lui est couramment nécessaire.

Mais l'accumulation des produits sur place, que nous dépeignions tout à l'heure, finit cependant par donner un excès, qu'on fut bien aise d'échanger, au bout d'une certaine période, contre ce qui manquait au milieu de cette abondance du néces-

saire, ou même contre ce qui pouvait se révéler çà et là d'agréables nouveautés au dehors. Aussi voit-on, à cette époque où se forme et où règne la féodalité, un centre tout particulier d'échanges se substituer à la ville : c'est la *Foire*.

De même que nous avons vu, dans l'isolement errant de la steppe, des marchés à longue période se tenir aux lieux de pèlerinage religieux, de même voyons-nous, dans l'isolement stable des domaines à famille particulariste, les foires s'organiser autour des lieux fréquentés à des temps déterminés pour les besoins religieux.

Le type de ces foires féodales est la fameuse foire du Landit, tenue sur les terres de l'abbaye de Saint-Denis ; et, antérieurement, la foire de Saint-Denis, tenue aux mêmes lieux et transférée ensuite à Paris, tout près de là. A côté de ces foires, figure au premier rang la foire de Troyes, en Champagne.

Il est curieux de voir que le commerce de toutes ces foires vise le Nord, qui jusque-là était resté si loin des centres commerciaux. Ce qui fait le succès des plaines de Saint-Denis et de la Champagne, c'est qu'elles rayonnent vers le Nord. Le Midi, si fécond en produits recherchés, franchit les plus lointaines hauteurs du bassin de la Méditerranée et vient jusqu'au centre de ces grandes plaines ouvertes sur le Nord.

Les foires de Saint-Denis et de Troyes, en Champagne, étaient le rendez-vous de gens venus de toutes les parties de l'Europe. A côté des vins et des huiles du Midi, on voyait figurer le miel et la cire de l'Armorique, les toiles et la garance de la Neustrie, les métaux de l'Espagne et de l'Angleterre, les fourrures du Nord, les lainages de la Frise, les épices, le poivre, les tissus de soie et de coton, les bijoux, les émaux, l'orfèvrerie de l'Orient, arrivés par les ports de la Méditerranée, plus rarement par la voie du Danube, et apportés surtout par les Juifs, dits Syriens ; les parchemins, recherchés par les abbayes, etc. Voir Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*.

Ces déplacements, très accidentels, pour aller aux foires ne nuisaient en rien à l'isolement du domaine. Le grand secours que prêtaient aux foires les seigneurs féodaux était de se dis-

penser de percevoir, au passage, les péages sur les objets qu'on y portait, et de répondre de la sécurité des marchands et des marchandises pendant la traversée du fief.

Une occasion de transports qui, au premier abord, doit paraître avoir tranché beaucoup plus sur l'isolement du domaine, c'est le transport pour cause de guerre : nous avons vu, à la suite de Charlemagne, d'immenses files de chars à bœufs et de chevaux de combats s'en aller jusqu'à l'Ebre, jusqu'au Vulturne, jusqu'au moyen Danube, et jusqu'à l'Elbe : en Espagne, en Italie, en Germanie, en Saxe. Mais nous savons aussi que, depuis Charlemagne, les grands propriétaires avaient mis bon ordre à ces grandes entreprises et avaient solennellement stipulé qu'ils ne suivraient le roi que dans les expéditions qu'ils jugeraient nationales, ou, « *pour parler franc,* » qu'ils jugeraient les intéresser eux-mêmes tout de bon. Aussi ne voit-on plus les rois entreprendre rien de pareil aux dixième et onzième siècles, malgré le désir qu'ils en peuvent avoir.

Nous avons maintenant pleinement constaté l'*Indépendance* et l'*Isolement* des grands domaines.

Il nous reste à voir quels en ont été les résultats : bons ou mauvais.

C'est là que nous jugerons de ce qu'a donné la Féodalité à son apogée, c'est-à-dire aux dixième et onzième siècles.

Henri de Tourville.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

DEUXIÈME PARTIE (1)

VI

LE TRAVAIL. — LES TRANSPORTS.

Les forces naturelles du Lieu favorisent la spécialisation commerciale de la culture.

Cette spécialisation, basée sur la division du travail, représente une méthode d'exploitation de la terre, supérieure à celle de la vieille culture ménagère intégrale.

Elle produit un ouvrier supérieur au paysan.

Non seulement elle s'accorde avec le développement actuel de la fabrication, mais encore la grande fabrication qui, en tant qu'elle concerne les produits agricoles, doit sa naissance à la spécialisation commerciale de la culture à l'étranger, réclame de notre culture en France l'adoption de cette méthode, pour n'être plus entravée dans son essor par notre infériorité culturale.

La suite de notre observation méthodique des faits sociaux relatifs à la spécialisation de la culture nous amène à observer, en rapport avec ce régime agricole, un nouveau genre de travail : les Transports.

(1) Voir l'article précédent, livraison de mai 1901, p. 410.

Les transports ont pris, dans la deuxième moitié de ce siècle, une extension inouïe, qui ne semble à personne devoir s'arrêter. Nous ne saurions négliger ce grand mouvement, et nous devons nous demander si la spécialisation commerciale de la culture cadre avec l'état actuel des transports chez nous et dans le monde.

Comme pour la fabrication, nous n'avons pas ici à étudier les transports pris en eux-mêmes, mais au point de vue de leurs rapports avec nos deux méthodes de culture.

La culture ménagère ou la culture commerciale développe-t-elle les transports?

Les transports développent-ils la culture ménagère ou la culture commerciale?

Telle est la question.

Cependant, en constatant le développement actuel des transports, il convient de nous demander d'abord et d'une façon générale : D'où proviennent les grands transports, et que produisent-ils?

Nous devons nous le demander, parce que le spectacle de ce qui se passe chez nous pourrait nous amener à une confusion regrettable, s'il n'était contrôlé par une observation à plus longue portée, débordant notre territoire et notre époque.

En effet, considérons chez nous les transports dans leur plus large acception : transports de marchandises, de personnes, d'idées, par les canaux, les routes, les chemins de fer, les paquebots, les postes, les télégraphes, les téléphones, nous constaterons que tous sont des créations de l'État ou, au moins, qu'ils sont inspirés, concédés, subventionnés, contrôlés par lui. Nous serions donc amenés à conclure que les transports sont une des productions naturelles de l'État créateur; que les transports provenant de lui sont faits pour lui; que leur premier objet est naturellement le service administratif et politique, et que leur effet normal est la centralisation administrative dont nous jouissons. De fait, ce sont bien là chez nous et leur cause et leur effet.

La première impression qui nous vient à la vue de la carte du réseau de nos chemins de fer, admirable de symétrie, n'est-elle pas l'idée d'une toile d'araignée dont Paris serait le centre? Et si nous considérons nos grandes lignes, parallèles aux grandes routes qui les avaient précédées, ne se placent-elles pas comme les rayons d'une grande roue dont Paris serait le moyeu? La rectitude de toutes ces voies vers Paris nous remet en mémoire l'anecdote de l'autocrate fameux de toutes les Russies, anecdote que nous avons appris à admirer au collège : comme il éprouvait le besoin administratif de réunir ses deux capitales, il prit une règle, unit sur la carte d'un trait de crayon Pétersbourg et Moscou, et décréta, au mépris des plans de ses ingénieurs, que cette ligne droite serait le tracé officiel. A la vue de cette toile d'araignée, de cette roue, nous ne pouvons échapper au sentiment que nous nous trouvons en présence d'un véritable organisme, pour lequel notre admiration n'est que trop excitée, lorsque nous remarquons que, comme les chemins de fer ont suivi les grandes routes, les télégraphes et les téléphones suivent les chemins de fer : car il n'y en a guère ailleurs. Aussi, devant ce parallélisme et ce rayonnement de tous les transports — qui se prolongent vers nos colonies, je ne dirai pas par les câbles sous-marins, nous en avons si peu, mais par nos paquebots-postes subventionnés — nous passons de l'image de la toile d'araignée ou de la roue à des comparaisons plus nobles, et Paris devient à nos yeux le cœur et le cerveau de la France.

Quel pays bien fait, sommes-nous tentés de nous écrier! Quelle admirable symétrie! Comme la nature a bien servi les besoins de l'Administration. Quoi! pas la moindre irrégularité? Entre tant de villes, point d'intérêts qui ne soient subordonnés à leurs rapports administratifs? Quel que soit leur éloignement de la capitale, toutes éprouvent d'abord l'impérieux besoin de s'unir à Paris. Cette aspiration universelle de la Province ne rend-elle pas évident que le rôle de ce Paris est de vivifier la France jusqu'à ses extrémités, que partout on a besoin de recevoir la pensée de lui seul, de tout retourner à lui seul? Et cela dans chaque localité, suivant son importance administrative. C'est

admirable! Ce sont d'abord les préfectures qui ont été unies à Paris, ainsi qu'on nous le faisait remarquer au collège en nous signalant telle préfecture comme la dernière à attendre le chemin de fer; puis, les sous-préfectures, par l'intermédiaire de leur préfecture; c'est la voie hiérarchique. Il semble que l'intérêt vital de Paris et de toute localité en France soit dans leur union directe, et qu'elles n'en aient pas d'autre. C'est donc comme la circulation du sang dans le corps : la voie descendante de Paris est l'artère, dont le sang vermeil nourrit tout sur son parcours, tandis que le sang veineux de la Province est porté par la voie ascendante vers Paris, chargé de l'épurer. Paris prend là vraiment à nos yeux toute son importance.

Et, pas de petite circulation locale indépendante! Il suffit de traverser la France de l'est à l'ouest, au-dessus ou au-dessous de Paris, en coupant les grandes lignes qui y mènent, pour s'en rendre compte. Si pourtant il a été admis, à la longue, que des localités voisines pussent communiquer entre elles sans passer par Paris, on s'aperçoit que ces voies, indirectes et lentes, n'ont pas eu pour but de répondre à des besoins locaux, mais qu'elles doivent leur existence à des raisons politiques. L'électeur était flatté d'avoir son chemin de fer; aussi, pour le satisfaire, l'Administration, mère prévenante et juste, a-t-elle forcé les Compagnies, en les subventionnant, à faire passer partout leurs lignes, mais également, car il ne faut pas de préférence. Ce sont donc des grâces, et l'État s'est montré jaloux de son impartialité dans sa justice distributive : il n'hésite pas plus à unir par un chemin de fer des localités qui n'ont rien à faire entre elles, qu'à se refuser à l'accroissement d'une ligne que les échanges locaux naturels surchargent et rendent insuffisante. Ces considérations vénales n'ont évidemment pas de prise sur lui, il serait injuste de l'en soupçonner.

Bien plus, pour établir cette justice égalitaire, l'État-Providence a su triompher de l'ingrate nature. En effet, si de la carte politique nous passons à la carte physique de notre pauvre pays, nous sommes confondus de constater à quel point la nature avait mal fait les choses : nous sommes scandalisés de voir,

par exemple, trois de nos grands fleuves, la Loire, la Garonne, le Rhône, — ces routes qui marchent et conduisent, prétend-on, où l'on veut aller, — ne point aboutir à Paris! Comment n'ont-elles pas jeté le trouble dans cette belle ordonnance que nous venons d'admirer? C'est que l'Administration veillait; elle a vu le mal et l'a réparé. Oh! bien simplement : elle a rendu nos fleuves non navigables et elle les maintient dans cet anéantissement. Cela n'a pas été tout seul : elle paraît, par exemple, avoir été vaincue dans le Midi. Elle avait affaire à la Garonne qui, on le sait, a mauvaise tête; les Gascons ont obtenu leur grande Compagnie à eux, celle du Midi. Mais la concession de l'État à ces enfants terribles n'était qu'apparente : il leur a bien concédé leur chemin de fer, à côté de leur Garonne aussi innavigable que son canal, mais il a gardé la haute main sur l'entreprise et ne lui a laissé que les dehors de l'indépendance, en en transportant l'administration à Paris, à côté de l'Institut agronomique et en attendant le *Borda*. En sorte que, lorsqu'ils veulent se servir de leur chemin de fer, les Gascons, tout comme les autres, doivent s'adresser à Paris.

Eh bien! notre fait français est assurément remarquable à un certain titre. C'est la floraison administrative la plus complète que le monde ait jamais connue; mais c'est une fleur de serre chaude. Notre exemple est un tour de force. L'artifice en fait la curiosité, mais aussi la monstruosité. Il n'est pas possible de fausser d'une façon plus néfaste l'ordre naturel et fécond des choses. Aussi le payons-nous, et chèrement.

En dehors de tout artifice, normalement, spontanément, la naissance et le développement des transports ne sont pas d'ordre administratif, mais proviennent du commerce dont les transports vivent; puis, leur établissement amène l'augmentation des échanges.

L'influence du commerce est, chez nous, extraordinairement méconnue. Il est méprisé alors qu'il a ouvert la terre aux nations et réuni les hommes. Dans les temps reculés, ce sont les peuples commerçants, les Phéniciens, qui ont civilisé la Méditerranée, la mer marchande par excellence de l'antiquité:

plus récemment, comme on le verra dans les belles études de M. Henri de Tourville (*Histoire de la Formation particulariste*), ce sont les seigneurs-marchands de Venise qui ont porté la vie dans tout l'Orient, tandis que la ligue des marchands Hanséates à l'Ouest faisait naître l'activité sur les côtes de l'Océan. Les grandes découvertes, l'Amérique, la circumnavigation de l'Afrique sont dues au commerce des épices, au commerce des produits des Tropiques, qui cherchait une nouvelle route des Indes, celle de l'Orient ayant été bloquée par les Ottomans. Les explorateurs d'autrefois étaient des marchands; ils passaient devant les pays qui ne pouvaient donner lieu à des échanges et s'arrêtaient au contraire là où il y avait à commercer : ils n'établissaient que là des comptoirs et un va-et-vient de transports. Les explorateurs actuels, même ceux des missions scientifiques, n'emportent-ils pas une pacotille, ne notent-ils pas les produits du pays, n'en rapportent-ils pas des échantillons pour provoquer le commerce à établir là des relations, des transports? Quels sont les peuples qui actuellement ouvrent le monde? Ne sont-ce pas encore les peuples commerçants, et en particulier les Anglo-Saxons?

Les expéditions militaires, les conquêtes administratives n'ont rien fondé de durable en fait de transports, ni autrement d'ailleurs. Quels transports devons-nous aux Croisades, aux conquêtes des Conquistadors? Notre marine marchande ne décroît-elle pas en même temps que notre empire colonial s'étend? Il n'est au contraire pas un pays traficable dont le commerce ne fasse spontanément la conquête, créant des transports en proportion avec les ressources à exploiter, développant les transports par l'activité des échanges, et conservant cette conquête tant qu'elle reste propice au trafic. C'est que le commerce ne crée et n'entretient que des transports rémunérateurs, tandis que les conquêtes militaires sombrent souvent sous la charge de transports onéreux. Les transports qui procèdent de l'amour de la gloire ne valent pas pour l'humanité ceux qu'elle doit à l'esprit de lucre. Ne nous en scandalisons pas. Normalement, les transports n'étant pas à eux-mêmes leur propre fin, ils répondent à un

besoin et ne sont pas une doctrine. Ils naissent du besoin de véhiculer marchandises, hommes ou idées entre deux points, prennent de l'importance en proportion de la possibilité de ces échanges, ont généralement pour effet de l'augmenter, et se développent encore par ce fait même.

Il faut bien comprendre que ce que nous voyons chez nous est fait à rebours, et on le reconnaît à ce que le résultat est opposé à l'effet normal des transports.

Ce n'est pas en établissant, par besoin administratif ou pour plaire à l'électeur, une ligne de chemin de fer coûteuse là où le commerce ne peut la rémunérer, qu'on est en droit de se glorifier de ses transports; il ne suffit pas de tolérer que le commerce en use, il faut qu'il en soit la raison d'être; sinon, pour la faire vivre, il faudra la subventionner. De même que l'on ne colonise pas fructueusement quand on n'a pas de colons, et que la conquête se traduit alors par une dépense de luxe, de même la création d'un transport quelconque est infructueuse sans le trafic. Mais il s'agit, dit-on, d'un ensemble, et les bonnes lignes paient pour les mauvaises. Pourquoi alors les subventionner, c'est-à-dire les faire payer par la communauté? C'est toujours le génie du travail à perte, dont nous sommes possédés, l'esprit du paysan, dont nous ne pouvons nous débarrasser, cet esprit qui le fait compter sur ses moutons pour le sauver des pertes que lui cause régulièrement sa culture de blé. C'est aussi ce paternalisme sentimental à justice distributive, que nous poursuivons jusque dans la matérialité des choses et qui aboutit à l'écrasement des capables, avec une tendance marquée à leur éviction au profit des incapables.

Là où, de parti pris, on a mélangé le bon au mauvais, le fructueux à l'infructueux, on ne peut attendre et obtenir le même résultat que ceux qui n'ont recherché que le bon et le fructueux. Dans les comparaisons avec d'autres nations dont nous devrions envier les institutions, il ne s'agit pas de constater si les mêmes faits se rencontrent, mais aussi comment ils se sont produits de part et d'autre, normalement ou arbitrairement. Il ne s'agit pas de constater s'il y a partout des chemins de fer, mais si, conçus

pour des besoins normaux ou en dehors de cette préoccupation, ici ils sont fructueux, et là en déficit; il ne s'agit pas de remarquer que le sol est partout cultivé, mais qu'ici le cultivateur soigne ses produits fructueux et là les sacrifie aux dépréciés. De part et d'autre, il peut y avoir des bœufs et une charrue, mais celle qui est attelée devant les bœufs ne laboure pas. A cela près, mais à cela près seulement, les choses en reviennent au même.

Du fait que c'est le commerce qui engendre, alimente et développe les transports, il résulte que la culture ménagère ne les déloppe pas, pour deux raisons :

1° Parce que le paysan, consommant ce qu'il produit, n'a que peu de produits à exporter, et que d'ailleurs il les place autour de lui, dans la localité;

2° Parce que, produisant ce qu'il consomme, il n'a presque rien à importer et que le peu dont il a besoin lui est fourni par ses voisins.

Ce n'est donc pas notre culture ménagère intégrale qui a produit le développement actuel des transports, pas plus qu'elle n'a produit celui de la fabrication.

Inversement, la culture commerciale développe les transports pour les raisons inverses, puisque le spécialisé exporte toute sa production — de laquelle il n'use pas et n'aurait pas le placement dans sa localité — et importe toute sa consommation.

Maintenant, les transports existant pour une cause ou pour une autre, normale ou artificielle, développent-ils la culture ménagère?

Les faits sont là pour répondre. Non, ils la ruinent. Au début, les chemins de fer ont bien favorisé les premières régions qui en ont été dotées, mais leur extension a rétabli l'équilibre entre toutes et, en amenant partout la concurrence étrangère, a précipité la ruine de notre culture. Elle n'est guère prospère en effet!

Les transports favorisent-ils au contraire la culture commerciale? Ils commencent d'abord par lui donner naissance en la ren-

dant possible, puis il est évident que, plus ils augmentent, et plus il est facile au rural de tout exporter.

Au début de notre deuxième partie de la *Révolution agricole*, une première constatation, dans l'étude du Lieu, nous avait fait nous demander si l'influence des transports n'était pas décisive sur la méthode de culture. Le lieu, avions-nous remarqué, jouit de transports ou en manque. Sans transports, il nécessite la culture ménagère intégrale; avec des transports, n'exigerait-il pas la culture commerciale? La crise agricole dont nous souffrons ne proviendrait-elle pas de la méconnaissance de l'influence des transports sur la méthode culturale?

Nous sommes parvenus au point où nous pouvons résoudre le problème; mais il ne nous suffit pas d'établir que, logiquement, telle chose doit être; il nous faut, en plus, montrer qu'elle est. Tant de systèmes ont paru établis logiquement et ont été démolis par les faits! Nous restons souvent indécis devants les seuls arguments logiques, parce qu'il leur arrive de laisser en oubli bien des faits.

Si les transports, par leur absence ou par leur présence, sont vraiment la cause déterminante de nos deux méthodes de culture, et si l'on peut observer dans les faits un rapport constant, proportionnel, entre la facilité des transports et le mode de culture, nous nous trouvons en face d'une relation de cause à effet, c'est-à-dire d'une loi. S'il y a loi, il faut qu'elle se soit exercée de tout temps dans le passé, que nous la retrouvions partout dans le présent; qu'elle soit en rapports directs avec le phénomène qu'elle régit, c'est-à-dire que, là où nous rencontrons des transports, dans le passé et dans le présent, nous devons voir régner la spécialisation commerciale de la culture suivant la proportion exacte de leur facilité, jusqu'à extinction complète de la culture ménagère, ou tout au moins jusqu'à un état manifeste de souffrance qui atteste la violation de la loi.

Une telle loi doit donc fonctionner toujours, partout, proportionnellement; c'est-à-dire qu'elle doit fonctionner suivant des rapports constants et proportionnels. De plus, si l'influence des transports est vraiment la loi déterminante de la méthode de cul-

ture, nous devons vérifier qu'elle opère indépendamment de la nature du sol, indépendamment de la volonté de l'homme, indépendamment de la connaissance qu'on en a.

C'est bien ce que l'observation des faits va nous montrer.

La loi a-t-elle fonctionné et fonctionne-t-elle *toujours,* dans le passé comme dans le présent?

Dans le passé, et jusqu'à un passé très récent, les campagnes, partout au monde, étaient dépourvues de moyens de transports qui leur permissent de songer à tout importer, à tout exporter; aussi savons-nous que partout régnait la culture ménagère intégrale. L'assolement triennal que l'on doit à Charlemagne s'est perpétué jusqu'à nos jours sur la majeure partie de l'Europe centrale. Il en est la caractéristique. Le manque de transports était la règle, comme aussi la culture ménagère intégrale. Cependant, mais tout à fait exceptionnellement, certains pays dès longtemps ont joui, par la nature même du lieu, du bienfait des transports. La colonie tropicale des Antilles est entourée de la mer commerçante : de tout temps le colon s'y est adonné à une spécialisation commerciale et il a reçu un nom qui l'indique; il a toujours été « planteur », non « paysan ». Il a fondé une « plantation » de café, de cannes à sucre, de vanille, non une « ferme » à culture intégrale.

Dans le présent, nous avons encore en France nombre de fermes isolées ne jouissant pas de transports faciles. Il leur serait pratiquement impossible de s'approvisionner du dehors pour tous les besoins de la vie, et souvent il ne leur serait pas possible d'exporter la spécialité qui conviendrait à leur sol et qu'elles seraient amenées à prendre si elles avaient auprès d'elles une gare de chemin de fer ou un centre de consommation. C'est ainsi, par exemple, que la spécialité du lait, reconnue très avantageuse dans la proximité d'une ville, ne peut se faire à grande distance par le moyen des voitures. Dans ces fermes isolées, la culture ménagère intégrale règne sans conteste et normalement. En revanche, à grande distance des centres de consommation, mais dotés de chemins de fer, les ranchs améri-

cains embarquent à leurs gares leurs animaux et y trouvent leurs approvisionnements.

Nous vérifions donc la loi dans le présent comme dans le passé.

Fonctionne-t-elle et a-t-elle toujours fonctionné *partout?*

Chez nous, dans le passé, nous avons vu régner partout la culture ménagère intégrale et, dans le présent, nous l'avons retrouvée normalement dans les fermes isolées; c'est-à-dire que, dans le passé et dans le présent, elle coïncide avec l'absence de transports.

Mais, dans le passé comme dans le présent, nous trouvons, même chez nous, les spécialisations commerciales prospères coïncidant avec les transports (1).

Depuis le XIe siècle, l'Aunis est en vignobles. Le port de la Rochelle, par la mer qu'il a rendu commerçante, a, dès cette époque, exporté les vins, eaux-de-vie, sel, spécialités de la région, et a importé le blé et le bétail que ses navires ramenaient des Flandres. Pauvre pays de culture intégrale qu'un pays de vigne! L'Aunis cependant était florissant, mais par la spécialisation commerciale.

Actuellement, les transports faciles ont permis la création des vignobles du Midi qui, en pleine crise agricole, ont décuplé la valeur des terres.

L'étranger n'est et n'a pas été moins que nous soumis à cette loi.

Dans le passé, les colons anglo-saxons débarqués sur les côtes du Nord-Est de l'Amérique y ont aussitôt établi des fermes, dont le but était de subvenir directement à leurs besoins : ils y vivaient des produits de leurs terres. Étant donné des transports aussi rares, aussi difficiles et aussi coûteux que ceux de l'Atlantique à cette époque, il eût fallu en effet de bien riches productions pour en vivre au moyen de l'exportation à pareille distance. Mais ce sont ces productions riches que rencontraient précisément ceux des colons qui s'étaient établis au Sud-Est,

(1) *Science sociale*, 1898, II. Une grande ville de commerce. — Le type rochelais, par M. J. Périer.

dans la Virginie, dans la Louisiane, dans les régions chaudes : aussi ne retrouvons-nous plus là des fermiers, mais des planteurs. Éloignés de l'Europe autant et plus que les premiers, ils pouvaient, grâce à la richesse de leurs produits, utiliser les transports et ils passaient à la spécialisation commerciale.

Il en est de même à l'étranger, dans le présent. Dans tout l'Orient de l'Europe, les transports sont difficiles à la campagne. Voyez le paysan russe, c'est bien un paysan de culture ménagère intégrale. Tous les livres de Tolstoï en font foi. L'idéal paysan les remplit. Tous les axiomes du paysan s'y retrouvent. Pas de transports en Asie. Le Chinois, avec sa culture de riz, et son élevage de porc, est un paysan. C'est là sa culture intégrale restreinte, il la fait pour sa consommation. Il vit directement et absolument de sa terre. Il a le souci intense du fumier, et nous savons jusqu'où il pousse la préoccupation de tout restituer à la terre. Et il a raison, dans les conditions où il se trouve. Point de transports en Afrique australe non plus. Le Boër est un paysan renforcé. Il est chasseur, pasteur plus que cultivateur, mais c'est parce qu'il en a les moyens. Donnez au paysan français du gibier et l'espace herbu, il réduira sa culture au minimum. Mais, dans le « pound », dans la terre de l'étang qu'il a obtenu par un barrage, le Boër fait bien une culture ménagère ; elle est aussi intégrale ; tous font la même chose, dans les mêmes proportions, qui sont reconnues depuis longtemps répondre aux besoins de leur vie.

Les États-Unis sont sillonnés de chemins de fer. D'ailleurs le colon anglo-saxon s'arrange pour jouir toujours de transports suffisants. S'il s'établit loin de la voix ferrée, il fera un ranch et se contentera de conserves. C'est que cette spécialité a elle-même son transport ; à travers la prairie, il conduira son troupeau à la gare et en rapportera ses conserves. Mais pour être producteur de blé, il lui faudra le voisinage d'une gare et de son élévator. L'élévator, aux lieux de chargement de grands transports par terre et par eau, indique la spécialisation commerciale de la culture, comme le grenier au-dessus du foyer du paysan indique la production pour la consommation directe. Si l'Américain

s'adonne au laitage, à la volaille, ce n'est que pour la vente, mais toujours, alors, dans la proximité d'un centre de consommation. Aussi les campagnes des États-Unis présentent-elles à outrance le spectacle de la spécialisation et forment-elles avec les nôtres un contraste frappant. Autour des villes, les fermes à volailles, les laiteries, les cultures maraîchères, les vergers; au Far-West, les ranchs d'élevage; à l'ouest, les ranchs d'engraissement; le Dakota est un immense champ de blé. Chaque exploitation ne donne plus la viande, le blé, les produits de la basse-cour; il y a la région de la viande, celle du blé, et chaque ville est entourée d'une zone de culture maraîchère et fruitière avec ses laiteries et ses fermes à volailles. C'est cette spécialisation qui a fait la supériorité de la culture américaine, nous le verrons à n'en pas douter.

Nous retrouvons donc *toujours* et *partout* notre loi.

Fonctionne-t-elle *proportionnellement* à la facilité des transports?

Il y a toujours, par rapport aux produits et aux besoins du rural, une certaine possibilité d'exporter et d'importer quelque chose; l'impossibilité de rien exporter, dans une mesure si minime qu'elle soit, n'a peut-être jamais existé; et, d'autre part, la possibilité de tout importer à la campagne est bien récente et encore exceptionnelle. Nous ne cherchons pas l'absolu, mais le plus ou le moins. On peut donc dire que le rural, depuis longtemps, jouit d'une certaine possibilité de transports; mais, ce qui est intéressant, c'est qu'il s'est spécialisé toujours dans la proportion de leur facilité.

Chez nous, le fermier cultive encore sa ferme par la culture intégrale pour en vivre directement, en nature. Dans le passé lointain, avant les routes, il était métayer, il payait en nature, remettant la moitié des produits au propriétaire. Dès l'apparition des grandes routes, il tend à devenir fermier. Il continue sa culture ménagère, mais il doit payer son fermage. Aussi le voyons-nous s'adonner à une spécialité, en rapport avec le nouveau moyen de transports : c'est le blé, produit riche sous un petit volume, très maniable, qu'il peut au besoin charger sur le

dos d'un âne pour atteindre par les petits chemins la grande route. Les fermages sont payés en argent par la vente de ce blé. Le fermier « force » sur le blé, suivant l'expression consacrée, c'est-à-dire qu'il en développe la culture bien au delà de ses besoins, pour en faire un produit de vente. Les chemins de fer paraissent : alors il peut aller vendre à la foire ses animaux gras, parce que les marchands qui les lui achètent les envoient par chemin de fer à Paris ; et, ce qui ne pouvait résulter de la première spécialisation, celle du blé, nous le voyons se produire dans les régions particulièrement aptes à cette transformation nouvelle, comme la Normandie : de grosses fermes sont mises en herbages, des régions entières passent à la spécialité commerciale de l'élevage et de l'engraissement. Là où la gare est voisine de la ferme, on expédie pour certains centres urbains assez proches les volailles, les œufs, le beurre, les légumes, qui demandent des transports rapides pour arriver frais. Enfin, avec le bon marché des transports, autre genre de facilité, nous voyons aujourd'hui les fermiers demander à vendre leurs pailles et leurs fourrages, c'est-à-dire les produits les plus encombrants, ceux que l'on gâchait autrefois, qu'on laissait pourrir dans la cour durant les années plantureuses et dont on ne savait faire que du fumier. Cesser de restituer à la terre le fumier en vendant les fourrages destinés à la litière, c'est le dernier coup porté aux axiomes de la culture ménagère.

Le propriétaire s'est adapté aux transports avant le fermier; il a commencé, de-çi de-là, par abandonner sa réserve, où il produisait pour sa consommation personnelle ; il en a joint les terres à celles de sa ferme, à un renouvellement de bail; il a alors acheté au boulanger le pain, et à son fermier le lait, le beurre, les œufs, les volailles, que lui-même produisait directement autrefois. On commence aujourd'hui à voir, au contraire, des propriétaires reprendre des terres à leurs fermiers; mais c'est pour s'y adonner à une culture spécialisée, pour créer un vignoble, par exemple. En même temps, ils achètent leur beurre à la beurrerie, où il est mieux fait qu'à la ferme. C'est qu'il leur est facile maintenant de le recevoir par colis postal, comme il leur est facile

d'expédier leur vin. Le voisinage de leur ferme ne leur est plus nécessaire. Si, en retirant des terres à leur fermier, celui-ci doit abandonner tel produit, ils n'en seront pas gênés.

A l'étranger, le même fait, c'est-à-dire l'intensité de la spécialisation commerciale de la culture marchant de pair avec la facilité des transports, se retrouve dans le passé comme dans le présent.

Le planteur des Antilles était un spécialisé. Il jouissait de transports pour sa spécialité, les bateaux prenaient son sucre. Mais il ne pouvait faire venir d'Europe ses œufs ni ses légumes. Isolé au milieu de son île, il était bien obligé de faire un peu de culture de consommation : seulement, il n'en faisait que l'indispensable : c'était pour lui le mal nécessaire, la conséquence forcée des conditions d'isolement dans lesquelles il était obligé d'exercer sa spécialité. Pourquoi, par exemple, le planteur de Saint-Domingue, décrit dans cette Revue par M. de Préville (1), cultive-t-il 100 carreaux (le carreau vaut de 3 à 4 hectares) en cannes à sucre, et 36 seulement en culture vivrière, c'est-à-dire en produits de consommation directe? Et pourquoi ne divise-t-il pas sa propriété en fermes? C'est parce qu'il peut s'adonner à une riche spécialité qu'il a le moyen d'exporter. Aussi cette spécialité est-elle la raison d'être de son exploitation, tandis que sa culture vivrière n'en est que la conséquence regrettable, faute de pouvoir importer sa nourriture. Et ce fait se traduit par la valeur des terres : sa terre en cannes à sucre vaut 7.000 francs le carreau, tandis que sa terre en culture vivrière vaut de 2.500 à 3.000 francs, pas plus que la terre inculte, la savane, dont il possède 64 carreaux pour faire paître ses animaux. Actuellement les colons anglo-saxons en Amérique, comme partout ailleurs du reste, ne veulent plus de la culture paysanne, qu'ils jugent trop peu lucrative. Qu'arrive-t-il? Ils ne s'établissent qu'auprès des chemins de fer : c'est par la création d'une ligne ferrée qu'ils ouvrent une colonie. Ne voulant faire qu'une spécialité lucrative, ils en réclament les moyens. Ils ont

1. *La Colonie de Saint-Domingue*, *Science sociale*, 1886, t. II, p. 32[illegible] et 32[illegible].

besoin des chemins de fer pour exporter leurs produits et pour pourvoir à leur consommation. Autrefois, au contraire, les colons paysans se suffisaient sur leur terre et en absorbaient les produits, préférant l'isolement. Comme ils ne demandaient rien au dehors, ils redoutaient l'intrusion de l'étranger, qui, ne pouvant leur servir, ne pouvait que leur nuire. Les exploitations rurales du moyen âge s'établissaient loin des routes parcourues par les pillards.

Ainsi, *partout* et *toujours*, la loi fonctionne *proportionnellement* à la facilité des transports. Quand le colon manque de transports, il ne pratique que la culture ménagère intégrale; quand il jouit de transports pour un produit, il s'y spécialise, en demandant encore à la culture ménagère de pourvoir aux besoins qu'il ne peut satisfaire par l'importation; mais, quand il a goûté de la facilité d'exporter toute sa production et d'importer toute sa consommation, il y tient, il ne s'établit plus que là où il la rencontre, et ne se livre plus qu'à la culture commerciale.

La loi ne fonctionne pas seulement *partout, toujours* et *en proportion* de la facilité des transports, mais encore *malgré la terre*.

La terre a ses préférences, elle est adaptée à certains produits qu'elle favorise, elle n'est pas propice à d'autres. Et ce n'est pas une petite affaire, ni surtout une opération généralement lucrative, que de violer ses préférences et de lui faire produire ce pourquoi elle n'est pas faite. Eh bien, il est tellement vrai que la loi de l'influence des transports est la déterminante de la méthode de culture, qu'elle réussit à vaincre ces répugnances de la terre! Quand le produit exportable est assez avantageux, on oblige la terre à le fournir malgré elle, on la spécialise par force et on s'en trouve bien. En voici quelques exemples :

Le voisinage implique une facilité de transporter. Nous ne croyons pas, comme M. Prudhomme, que la Providence, après avoir fait couler les fleuves dans les grandes villes, ait ceinturé toutes les villes d'une zone propre à la culture maraîchère, et toutefois nous trouvons des maraîchers autour de toutes les villes. Ce n'est pas que partout cette culture spéciale soit appropriée au

sol, c'est que partout le voisinage immédiat de la ville permet d'y porter facilement les légumes.

Certaines terres de Champagne ont produit le vin qui fait la renommée du pays; mais celles-là étaient rares en Champagne même, et les autres terres y étaient absolument rebelles à ce genre de culture. Cependant ce produit, exportable de sa nature, étant demandé et richement payé, les propriétaires de Champagne font maintenant leur terre : ils composent, dans les parties ingrates du sol, leur terrain sur le fond qui ne leur sert plus que de support ; ils y apportent les terres qui plaisent à la vigne, dans les proportions qu'elle réclame. Ainsi, la terre naturelle étant impropre à la spécialité réclamée, on fabrique par-dessus une terre artificielle qui répond aux besoins.

En revanche, la colonie tropicale des Antilles a toujours fait l'objet de cultures spéciliasées; ce sont des plantations de café, de canne à sucre, de vanille, auxquelles la terre est propice: mais l'homme doit aux transports la possibilité de s'y adonner. Voyez Robinson Crusoé échoué dans son île tropicale. Il n'a cure de savoir si le sol réclame la culture de la vanille, dont il ne peut se nourrir et qu'il ne peut vendre. Il faut qu'il vive de la terre. Il sème pour lui du blé, des légumes, élève et entretient des chèvres. Malgré la terre, il se fait paysan, reconstitue la ferme, le domaine à consommation directe. Il est fier et à juste titre de ses misérables produits, obtenus en dépit de la terre. Le pauvre naufragé ne jouit pas de transports.

Ces fermes de l'Est Américain que nous avons vu établir par les premiers colons pour subvenir à leur consommation personnelle, alors qu'ils ne jouissaient pas de transports faciles, sont devenues avec les chemins de fer des exploitations spécialisées en vue de la vente. Pourtant la terre n'a pas changé. D'où vient que sa production s'est modifiée? De l'apparition des transports. Qu'est-ce qui a permis la création des vignobles du Midi dans les anciennes fermes du pays? Ce sont les transports. La terre est bien de la terre à vigne, mais on ne pouvait autrefois lui demander de produire exclusivement du vin, faute de transports.

Nous vérifions donc que notre loi fonctionne *en dépit même de la terre.*

Nous allons vérifier qu'elle fonctionne encore *malgré la volonté de l'homme.*

Ce n'est pas du caprice de l'homme que dépend la méthode de culture à laquelle il s'adonne, mais de la présence ou de l'absence de transports. Il doit se soumettre à la loi, conscient ou inconscient, satisfait ou rebelle.

Les exemples abondent. Quelques spécialisés ont raisonné leur affaire, non au point de vue général, mais à leur point de vue particulier. Je connais par exemple un industriel retiré à la campagne qui s'est dit : « Je ne connais rien à la culture, c'est bien embrouillé! Mais j'ai encore de l'activité, je vais m'occuper de vigne. » Il est tombé juste. Il s'en félicite, il a fait une excellente affaire et me disait avec admiration : « Vraiment on ne se doute pas de ce qu'on peut faire produire à la terre ; mon vignoble depuis seize ans me rapporte 200 %. » D'autres ont fait comme lui, simplement parce qu'il réussissait, sans se rendre compte du pourquoi ; le succès leur suffisait. D'autres ont obéi à contre-cœur, cédant à une fatalité qu'ils constatent sans l'approuver : « Que voulez-vous, disent-ils, on ne peut plus s'en tirer que comme cela. »

C'est que la loi fonctionne automatiquement, connue ou méconnue. Elle ne demande pas que l'homme la reconnaisse théoriquement, mais elle le réduit à l'obéissance pratique. Elle est implacable. La bonne foi ne sauve pas le cultivateur : s'il croit bien faire, en se conformant à la tradition, s'il croit que la culture ménagère est la seule sensée et profitable, sa bonne intention ne lui donne pas le succès. Si, au contraire, il la quitte avec remords et l'abandonne en déserteur, ses remords et sa désertion ne l'empêcheront pas de réussir.

Ce n'est pas par la connaissance de la cause, mais par la constatation des effets, que les spécialités se sont formées. Cela s'est fait d'abord par tâtonnement. On a cherché ce qui réussissait et on s'y est arrêté, une fois trouvé ; puis cela s'est étendu par imitation : on a suivi l'exemple de ceux qui réussissaient.

L'homme peut ignorer la loi, il n'en réussira pas moins en lui obéissant; mais il est évident qu'il aura plus de chances de s'y conformer en la connaissant.

Ainsi, la loi fonctionne *toujours, partout, proportionnellement à la facilité des transports, malgré les préférences de la terre et malgré la volonté de l'homme.*

Nous nous croyons donc en droit de dire qu'il est établi, par une observation rigoureuse et scientifique, qu'une loi, celle de l'influence des transports, régit la méthode culturale; que la méthode à suivre dépend directement de la présence ou de l'absence de transports; que ce sont les transports qui imposent l'obligation d'exploiter la terre par la méthode de la culture ménagère intégrale ou par celle de la spécialisation commerciale.

S'il en est ainsi, nous devons, à titre de contre-épreuve, vérifier que *la violation de la loi entraîne la souffrance et la soumission à la loi la prospérité.*

L'homme peut, en vertu de son libre arbitre et pendant un certain temps, lutter contre une loi, mais ce qui fait qu'il finit par s'y ranger, c'est qu'il ne trouve dans cette lutte que la souffrance et la mort; ce qu'il cherche est le bien-être et la vie, et il ne les rencontre que dans son accord avec la loi.

En France, les pays de culture intégrale, notamment ceux du Centre, sont en proie à la crise agricole. Ils souffrent, parce qu'ayant des transports ils cultivent la terre par la méthode qui convient en l'absence des transports. Au contraire la prospérité, la plus-value de la terre ont accompagné la spécialisation commerciale des vignobles dans le Midi, de l'élevage en Normandie, de la culture industrielle de la betterave dans le Nord. Les pays de l'Europe centrale, nouvellement ouverts aux chemins de fer et qui n'ont pas encore rencontré la transformation culturale qui y correspond, souffrent de la crise agricole. Nous voyons les agrariens de la Prusse réclamer comme nos cultivateurs paysans la protection à outrance, et d'instinct se révolter contre l'ouverture de canaux qu'ils regardent, non sans raison, comme une menace et un danger mortel pour leur culture.

Les colonies anglo-saxonnes spécialisées enrichissent leurs colons. Tandis que dans nos pays la culture ruine, on s'enrichit là-bas, dans les jardins à thé de l'Inde, dans les runs de moutons de l'Australie; et l'Amérique, malgré la distance, malgré la main-d'œuvre plus élevée et malgré nos droits de douane, nous envahit de ses produits. Il faut d'immenses spécialisations commerciales d'élevage pour alimenter les villes de viande de l'Ouest et des établissements comme ceux d'Armour. Jamais la culture ménagère n'a produit ces immenses élévators à blé du Dakota. La bonne méthode de culture fait la prospérité de ces pays et leur donne cette supériorité écrasante sur les pays attardés dans les vieux errements que les chemins de fer ont rendu erronnés. Nos rivaux nous battent par une supériorité de méthode, en dépit de toutes les barrières dont nous voulons nous protéger.

En résumé, nous avons vérifié que partout, toujours et proportionnellement au fait, malgré la terre et malgré l'homme, l'absence de transports implique la méthode de la culture ménagère intégrale et leur présence la méthode de la spécialisation commerciale de la culture; et que, à l'apparition de transports nouveaux, comme à notre époque, la culture est prospère là où l'on obéit à la loi et souffre là où on la viole.

La loi reconnue, comme l'on ne peut lutter contre elle, il faut nous y ranger. C'est par la transformation de notre méthode de culture, et ce n'est que par elle, que nous retrouverons la prospérité agricole. Les hommes de bonne volonté profiteront de la loi, les récalcitrants seront broyés par elle. Mais la force des choses, — c'est-à-dire les effets de la loi, succès d'un côté, ruine de l'autre, — imposera fatalement la méthode de la spécialisation commerciale de la culture.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE ANCIEN

I

LA FABRIQUE SOUS LE RÉGIME DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL. — LA TECHNIQUE DE L'ANCIENNE FABRICATION

Nous avons vu ce que la fabrique lyonnaise est dans le présent. Mais les phénomènes actuels s'expliqueront mieux si nous recherchons leur origine dans le passé.

L'acclimatation des végétaux exotiques dans nos pays tempérés s'opère assez souvent par phases. Pendant quelques hivers, une serre recueille les émigrés qui, aguerris peu à peu, accoutumés progressivement aux intempéries et aux frimas, produisent avec le temps une race robuste, pouvant se passer d'abri.

La soierie lyonnaise est une plante du midi, acclimatée sous la double protection de la royauté et de la ville. La jeune plante grandit et prospéra pour ainsi dire sous verre. Mais un jour l'acclimatation fut complète, et les soins qui avaient permis à l'exilée de croître risquèrent d'entraver son épanouissement. C'est alors qu'une secousse formidable renversa, trop brusquement, hélas! tous les abris, et brisa subitement toutes les entraves.

La Révolution est une date dans l'histoire de la fabrique lyonnaise comme dans celle de la France et de son industrie. Si la protection créa la « grande fabrique » et sauvegarda ses premiers jours, la liberté couronna sa fortune. Cependant un examen

impartial des faits montre qu'il y aurait à prendre et à laisser dans les déclamations systématiques contre l'oppression du travail par les règlements de l'ancien régime. Voilà une industrie créée au seizième siècle, à peu près libre dans une cité libre. Progressivement, sans beaucoup d'interventions spontanées de l'État, par l'entraînement de l'exemple sans doute, mais aussi par la force des choses, par l'effet d'initiatives émanées le plus souvent d'en bas, cette industrie s'érige en communauté, en corporation fermée et réglementée. Tout en se fermant, tout en se réglementant, c'est positif, presque jusqu'à la fin de l'ancien régime, elle s'étiole peut-être, mais elle grandit.

Cette communauté tardive ne devait pas sombrer tout entière dans la tourmente qui emporta ses aînées. La fabrique lyonnaise, nous l'avons vu, demeura jusqu'à nos jours un *organe témoin*, évoquant par certains aspects d'autres siècles, chronologiquement assez près, économiquement et socialement loin de nous. Sans être fin prophète, on peut affirmer que le passé de la « grande fabrique » continuera longtemps encore à imprégner son présent. Durant près de trois cents ans, du seizième siècle à la fin du dix-huitième, les volontés humaines concoururent avec les circonstances pour faire de la soierie lyonnaise, avant tout, et presque exclusivement, une industrie de luxe et de goût. Le luxe et le goût ne sont guère à l'ordre du jour, à notre époque de poussée démocratique ; n'importe, les caractères spécifiques de la manufacture de Lyon offrent une précieuse garantie pour son avenir. Le goût français est impérissable et le beau tissu de Lyon, c'est un peu la quintessence du goût français.

Si, historiquement, la création de la soierie lyonnaise est en partie l'œuvre personnelle de nos rois, logiquement cette industrie ou toute autre du même genre eût pu se constituer tôt ou tard à Lyon par le libre jeu de forces économiques. Le commerce des produits de luxe sur une place internationale appelle l'industrie de luxe. Une population qui tire de sérieux profits de l'entrepôt et de la vente de certains objets coûteux est naturellement portée, surtout si elle a, comme c'est le cas à Lyon, des propensions au labeur industriel, à passer de la vente de ces

objets à leur fabrication. Elle fera fête aux ouvriers immigrants, aux initiateurs que la force centripète des routes attirera un jour ou l'autre au carrefour vers lequel les voies convergent.

Dès l'époque romaine, nous voyons cette force irrésistible conduire à Lyon, sinon précisément des tisseurs en soie, du moins des artisans d'un métier voisin. Une inscription trouvée sur le plateau de Saint-Gust mentionne un certain Constantinius Æqualis, originaire de Syrie et *barbaricarius*, c'est-à-dire brodeur en or et en soie, brocheur à la navette.

« Il y avait donc, dit M. Allmer, au deuxième siècle, à Lyon, des ouvriers qui... étaient de véritable canuts, précurseurs de cette industrie reine, dont Lyon tire plus que de toute autre sa force et sa gloire (1). »

Æqualis eut peu d'imitateurs. Lyon était, il y a 1700 ans, par trop loin des pays producteurs de soie, matière alors hors de prix. Elle valait, au temps d'Aurélien, 5.157 francs le kilog. et trois siècles plus tard, quand la fabrication des soieries devint le monopole des gynécées impériaux, 17.190 francs.

Pour retrouver les canuts lyonnais, il faut faire un saut de treize siècles, et arriver au 23 novembre 1466. Ce jour-là, le roi de France Louis XI rend une ordonnance dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Nous considérans la grant vuidange dor et dargent que chacun an se fait de nostre royaume, es moyen et occasion des draps d'or et de soye, qui sont débitez et exploictez en nostre dit royaume... et pour donner ordre que l'art et ouvraige de faire les dicts draps dor et de soye soit commence et introduict en nostre dicte ville de Lion *en laquelle, comme l'en dit, y en a jà commencement*... Ayons par grant et meure délibération du conseil, conclud et ordonne faire mectre sus et introduyre ledict art et ouvraige de faire les dicts draps dor et de soye en icelle nostre ville de Lion. Et pour ce ordonne faire venir au dict lieu maistres et ouvriers appareilleurs et experimentez tant au faict de l'ouvraige de la dicte soye, comme es taine-

(1) Inscriptions antiques du Musée de Lyon, II, 103 et suiv.

ture et autres choses à ce propres et convenables et aussi pour faire le molins, ostils et autres habillements qui y seront nécessaires. »

Pour subvenir aux premiers frais, le roi prescrit « la somme de 1.000 livres tournois être mise sus et levée en icelle ville de Lyon ».

Quel était le *commencement* auquel fait allusion l'ordonnance royale? M. Godart (1) suppose qu'avant la tentative de Louis XI, le courant normal de pénétration du tissage soyeux en France, courant dont on peut suivre aux quatorzième et quinzième siècles la marche le long de la vallée du Rhône, avait atteint Lyon. Une tradition assez accréditée attribue aux Lucquois l'origine de la « grande fabrique ».

La plupart de ces canuts primitifs n'étaient pas d'ailleurs tisseurs, mais *tissotiers*, fabricants de galons de passements, etc... Les *tissotiers* furent seuls à demeurer à Lyon après l'échec désastreux de la fabrique créée par le bon plaisir du roi.

Il s'agissait, remarque fort bien M. Godart (2), dans la pensée de Louis XI, non pas de développer le commencement de manufacture existant, mais de créer de toutes pièces, dans la ville choisie par la volonté royale, une industrie toute nouvelle. Privilèges et faveurs sont offerts en grand nombre aux immigrants. Le roi songe aussi aux Lyonnais auxquels il faut faire accepter l'imposition des 1.000 livres. « L'art des draps d'or et de soie, disent les lettres patentes de Louis XI, est chose honnorable et honneste, et à quoi se pourront occuper licitement hommes et femmes de tous étaz... et tant gens d'Église, nobles femmes de religion et autres qui à présent sont oiseux y auront honneste et proufitable occupacion. »

Tout ceci est fort bien raisonné, mais la sagesse humaine et même royale est souvent courte par quelque endroit. Malgré son intelligence ouverte, son esprit progressiste, son sens du

(1) Nous ne saurions indiquer tous les emprunts que nous faisons pour la partie historique de notre étude au travail de bénédictin de notre devancier : *L'ouvrier en soie, monographie du tisseur lyonnais.*

(2) Godart, *op. cit.*, p. 6.

pratique. Louis XI ne sut pas éviter une faute. Il ne tint aucun compte du milieu qu'il voulait modifier, il ignora ou feignit d'ignorer le caractère lyonnais.

« Jaloux des prérogatives de leur cité qui est libre [1], bourgeois et notables de Lyon ne peuvent que s'insurger contre la volonté royale. Créer avec les deniers des habitants une manufacture dont la direction restera entre les mains du roi, n'est-ce pas porter atteinte aux privilèges de Lyon? Par qui sera dirigée la nouvelle fabrique? Par les gens du roi ou par ceux de la cité? Quel profit en retirera Lyon? Qui paiera le déficit éventuel?»

Il n'est pas de moyen, petit ou grand, que l'obstination tranquille des Lyonnais n'emploie pour contre-carrer la volonté de Louis XI. Les Italiens émigrés à Lyon sont en butte à mille taquineries. On remontre fort respectueusement au roi que les étoffes de soie ne sauraient être fabriquées à Lyon au même prix qu'en Italie. Puis, dévoilant leur secrète ambition, les échevins ajoutent :

« Et néantmoins, quant le bon plaisir du roy serait que l'establissement de la manufacture se fist, ils seroient et estoient toujours pretz d'obéir de tout leur pouvoir, mais bien leur sembloit que quant le plaisir du Roy sera que l'ouvraige tire avant et qu'il y ait ouvriers et gens pour ce faire, *et que iceuls conseillers en eussent la conduite par leurs mains*, l'on y pourroit trouver autre manière de faire plus convenable et à moins de fraiz. »

Dans cette phrase, qui semble embrouillée à plaisir, perce un trait essentiel de l'esprit lyonnais, l'amour du « self government », l'horreur de l'ingérence officielle. Seules ont prospéré, seules réussiront dans notre seconde capitale les entreprises dirigées par les notables de la ville, par les Lyonnais qu'élèvent au-dessus de leurs compatriotes les avantages extérieurs de fortune et de famille, aussi bien que le mérite personnel.

La ruse audacieuse qui triompha de Charles le Téméraire ne put rien contre la force d'inertie des Lyonnais. Les étrangers

[1] *Op. cit.*, p. 7.

qu'avait attirés à Lyon l'annonce pompeuse de la création d'une manufacture royale, se trouvant dans un milieu de plus en plus hostile, ne tardèrent pas à se décourager et regagnèrent leurs foyers. Si le roi ne voulait pas perdre tout le fruit de ses efforts, il lui fallait au plus vite prendre un grand parti.

Un petit nombre de tisseurs italiens étaient encore à Lyon. Plongés dans la plus noire misère, ils menaçaient de se disperser. Louis XI ordonna leur transfert à Tours, prétextant qu'il avait particulièrement à cœur « que le mestier des draps de soie fût fait et continué dans sa bonne ville de Tours ». Sa Majesté prescrivit aux échevins de Lyon de défrayer les ouvriers en soie de tout ce qu'ils devaient à n'importe qui et en quelque lieu que ce fût. Sans difficulté, le consulat versa la somme importante de cent écus d'or : « Une perte d'argent n'était rien, dit M. Godard, quand il s'agissait d'éviter tout empiètement de la royauté sur les privilèges de la ville. » Avions-nous tort d'appeler les Lyonnais de vrais républicains d'origine?

Après l'échec lamentable de la tentative de Louis XI, l'établissement, à Lyon, d'une manufacture de soieries ne devait pas sembler une entreprise de tout repos. Qui le croirait? Moins d'un siècle s'écoule, l'expérience se renouvelle et cette fois est couronnée d'un plein succès.

L'histoire parallèle des deux tentatives montre l'impuissance flagrante de l'absolutisme en matière économique; elle met en face de la réussite lente et sûre d'une industrie amenée par les besoins du lieu, l'échec de l'anormale création d'une manufacture, là où rien d'autre que l'intervention d'un roi ne pouvait en assurer le succès.

« Environ ce temps (en 1536), dit un chroniqueur, le Roy (François Ier) eut nouvelle que les Suysses estoient venus courir jusqu'auprès de Briançon et avoient brûlé un village près de Château-Dauphin. Pourquoi le Roy partit soudainement et vint à Lyon. »

Le retour de François Ier après l'expédition poussa deux Piémontais, Turquet et Nariz, à exposer au roi un nouveau projet de fabrique.

« Or, cependant que le Roy estoit en voyage, écrit Claude de Rubyt, se présentarent aux eschevins de la ville de Lyon deux marchands natifs de Quier en Piedmont, qui remonstrarent aux échevins que s'ils pouvoyent obtenir du Roy semblable privilége pour des ouvriers en drap de soye comme avoit fait avoir à ceux de Tours feu Jacques de Beaune, ils avoyent moyen de faire venir de Gênes et autres lieux bon nombre d'ouvriers en drap de soye, et establir par ce moyen ladicte manufacture à Lyon qui seroit un grand moyen pour bonifier la ville... A quoi les dicts échevins prestarent volontiers l'oreille, et de faict, le Roy étant de retour de son voyage de Provence, ils en firent la requête à Sa Majesté qui leur fut accordée, et leur en furent expédiées lettres en bonne forme. »

Turquet et Nariz ne demandèrent pour eux-mêmes aucun monopole, fait inouï à une époque où la plupart des industriels et des commerçants cherchaient avant tout à rendre la concurrence impossible. La royauté favorisa seulement la jeune fabrique par des privilèges et des exemptions. Le consulat se garda cette fois de combattre une entreprise faite avec l'appui du pouvoir royal, mais en dehors de sa direction, et conservant le caractère d'une entreprise *privée*.

L'atelier de Turquet et Nariz, faible à son début, incapable de subsister sans la tutelle efficace de la royauté et de la ville, est le véritable berceau de la grande fabrique. Bientôt cet atelier a des émules, et la manufacture se développe progressivement suivant une marche sûre et continue.

Dix ans après les lettres patentes de François Ier, Lyon n'a pas encore la réputation d'une place de soieries. Mais dès 1575, on y trouve 224 ouvriers soyeux privilégiés (sans compter les auxiliaires). En 1620, on y compte déjà 716 maîtres travaillant la soie, et en 1660, 841.

En 1777, 25.469 personnes sont occupées à la manufacture lyonnaise d'or, d'argent et de soie ; en 1788, le nombre des *canuts* et de leurs aides est de 38.600 sur une population urbaine totale de 130.000 habitants.

L'histoire de la manufacture de Lyon sous l'ancien régime

méritait un volume. Ce volume a été fait et bien fait. De la multitude de documents accumulés et mis en œuvre par notre prédécesseur M. Godart, nous chercherons seulement à dégager quelques données générales; elles nous permettront de nous faire une idée sommaire de la vie industrielle et ouvrière de l'ancien Lyon, de comparer avec pièces à l'appui ce qui fut à ce qui est et même à ce qui sera.

Le tissage, tel que Lyon le reçut des Italiens, présentait sous le rapport de la technique des différences sérieuses avec l'industrie actuelle, différences intéressantes à noter non seulement pour elles-mêmes, mais surtout pour leurs conséquences économiques et sociales.

La fabrication des *unis* était alors, à quelques détails près, ce qu'elle serait aujourd'hui avec des métiers à plusieurs marches. Le taffetas en particulier, dont l'exécution exige encore l'emploi de deux marches, se confectionnait jadis à peu près comme il se fabrique actuellement.

Au contraire, l'exécution des *façonnés* exigeait l'emploi d'un appareil compliqué, d'un métier pénible dit *à la tire*, construit suivant un vieux système chinois à peine modifié par son long trajet du Céleste Empire en Occident.

Ce métier conservait les pédales pour tisser le fond et les armures. On y ajoutait pour obtenir les dessins un volumineux équipage de cordes.

Les métiers à la tire se divisaient en métier à la grande et à la petite tire, ces derniers dits encore : métiers à boutons. Cette division correspondait à celle des *façonnés* en grands et petits façonnés, le premier groupe comprenant les tissus dont le dessin ne se reproduit pas dans le sens de la largeur, alors qu'il se répète au moins une fois dans ceux du second.

Qu'il s'agit d'exécuter du grand ou du petit façonné, le but du système de tire était le même : soulever à volonté tel ou tel fil de chaîne. Cet office, dévolu aujourd'hui aux maillons soutenus par les aiguilles Jacquard, (1) était déjà, il y a trois cents ans, rempli

(1) Voir notre second article sur la technique des fabriques de soieries.

par des maillons. Seulement ceux-ci dépendaient alors, non pas d'aiguilles, mais de deux nappes de cordes, la première mi-horizontale, mi-verticale, la seconde verticale, cette dernière reproduisant exactement, mais verticalement, la disposition des fils de chaîne.

Pour la fabrication du grand façonné, une auxiliaire, la *faiseuse de lacs*, nouait à l'aide d'une cordelette appelée *lac* les cordes de la nappe verticale (le *semple*) qui devaient être tirées ensemble pour produire l'*effet* voulu. Afin que ces lacs ne s'embrouillassent pas, l'auxiliaire les attachait par leur extrémité à une grosse corde parallèle au *semple*, la *gavacinière*.

La mise en action des métiers *à la grande tire* nécessitait l'intervention de deux personnes, celle qui tissait, et celle qui tirait les *lacs*.

« Une fois le dessin lu dans le *semple*, écrit M. Godart (1), le tissage allait commencer. Le maître, installé devant son métier, s'occupait des marches, du battant et des navettes. Devant le *semple* se plaçait une auxiliaire, la *tireuse de cordes*. Son rôle consistait à prendre successivement les *lacs*, le long de la *gavacinière*, à les tirer à elle pour dégager le faisceau de cordes correspondant au coup de navette, et à faire effort sur ce faisceau pour lever les fils de chaîne. Cela fait, elle criait au maître la couleur qui devait passer. Celui-ci lançait la navette, et la tireuse laissait aller le lac. Et elle continuait ainsi, prenant les unes après les autres les cordelettes échelonnées le long de la gavacinière, recommençant quand le dessin était terminé...

« De plaintives chansons de canuts, de ces chants sans envolée, composés dans la boutique close d'où l'air était exclu à cause des poussières qu'il déposait sur la soie, ont pour refrain le triste appel des tireuses, énumérant, sur un ton monotone, les éclatantes couleurs des riches étoffes. »

Le système de la petite tire, moins compliqué et d'un usage moins pénible que celui de la grande, exigeait cependant aussi l'intervention d'une auxiliaire qui, au lieu de tirer les *lacs*, tirait

(1) Godart, *op. cit.*, 71.

les *boutons*. Des métiers à la tire fonctionnent encore aujourd'hui, d'abord en Chine, leur pays originaire, et aussi dans certains coins isolés du Piémont où ils servent à la fabrication d'étoffes pour meubles, tissus classiques à dessins invariables. Partout ailleurs, ces métiers primitifs ont cédé le pas à l'ingénieuse mécanique que nous avons étudiée et à laquelle le Lyonnais Jacquard attacha son nom (1).

L'ancien mode de fabrication ne laissait pas que d'être assez pénible pour les maîtres tisseurs, obligés de se tenir debout tout le jour, et de jouer des marches de leur métier à peu près comme les organistes des pédales. L'abus de cet exercice rendait les canuts sujets à de graves infirmités ; la plus sérieuse et une des plus fréquentes était la *hernie* ou descente.

Mais les misères des maîtres n'étaient rien comparées à celles de leurs auxiliaires, tireurs et tireuses de cordes, pauvres femmes, enfants chétifs voués pour toute leur existence à une besogne rebutante et harassante qui leur faisait contracter les plus douloureuses maladies.

Pour que les lacs fussent suffisamment et également tendus, la tireuse se servait d'une machine composée de deux lourdes barres de bois. Elle tenait la barre de devant horizontalement étendue sous le poids de son corps, pendant que le tisseur brochait le lac.

On voit quels efforts incessants étaient exigés d'un être frêle, mal nourri, vivant misérablement dans un réduit obscur, à peine aéré. La malice des hommes ajoutait encore aux rigueurs de la profession. Un règlement draconien interdisait aux tireuses de cordes de jamais s'asseoir à un métier, même après un nombre illimité d'années d'exercice comme auxiliaire. On trouve donc dans l'ancienne fabrique lyonnaise, comme dans toutes les vieilles fabriques soyeuses, à côté d'ouvriers privilégiés qui, après les mauvais jours pouvaient en connaître de bons, toute une classe de sacrifiés pour qui chaque jour était d'avance marqué d'un caillou noir.

(1) Voir notre deuxième article sur la technique des fabriques de soieries.

Dans son poème, *Au tombeau de Jacquard,* Jean Tisseur nous montre son héros persécuté par la vision du martyre des tireuses de cordes, et invoquant la muse de son génie :

« Oh! viens, lui disait-il, viens, délivre mes yeux
De tout ce que je vois, de ces cordes, ces nœuds,
Ces marches, ces agrès, ce *rame,* cette *lisse.*
C'est l'instrument grossier d'un éternel supplice.
Je me meurs chaque jour sous ce comble étouffant,
Je me meurs dans la chair de ce chétif enfant,
Prisonnier comme moi dans les faisceaux du *semple.*
Vois son sang appauvri, sa joue hâve, contemple
Sa gêne, la torture où son corps est noué...
Et maintenant tu peux, loin du *semple* maudit,
Secouer au grand air tes membres dégourdis.
Pauvre enfant, te voilà délivré, remercie
Celui qui fut pour toi comme un second Messie.

Un mot serait à reprendre dans les vers du panégyriste de Jacquard. Le Messie de Lyon est un être collectif, la question Jacquard étant une petite question d'Homère.

Nous retrouverons cette question à son lieu et place, en abordant la seconde période de l'histoire de la fabrique lyonnaise, celle de la liberté du travail. Il nous faut auparavant examiner un peu longuement les causes pour lesquelles la manufacture soyeuse de Lyon est devenue, non pas une fabrique quelconque, mais la « grande fabrique » ; c'est ce que nous ferons dans notre prochain article.

(*A suivre.*)

H. DE BOISSIEU.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — L'ATAVISME ET L'ART

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Dans le numéro de mai du « Mouvement social », à propos d'une conférence de M. Benjamin Constant sur le « Métier de peintre », M. S. B. s'en prend à l'*atavisme* et affirme plus nettement ce que la « Science sociale » avait déjà avancé au sujet de l'hérédité.

« Me permettrez-vous de répondre en quelques lignes?

« Les romanciers contemporains (Zola, J.-H. Rosny, etc.) ont mis l'atavisme à la mode, avec la préoccupation bien évidente de se donner à peu de frais une apparence de culture scientifique : ils ont *outré;* en voulant entrer trop avant dans la vérité, ils en sont sortis par l'autre bout.

« C'est ainsi que nous voyons tous les actes des nombreux membres de la tribu des Rougon-Macquart ne dépendre aucunement de la volonté de ceux qui les commettent, mais provenir uniquement de l'état d'âme de certain ancêtre, souvent mort depuis longtemps.

« Avec J.-H. Rosny, c'est encore mieux : c'est l'homme des cavernes qui agit sous la peau du civilisé, et cela, tout au long de nombreux volumes.

« On conçoit très bien que ces extravagances agacent de bons esprits. Je m'explique moins que cet agacement aille jusqu'à leur faire nier l'évidence.

« L'hérédité, c'est-à-dire la *prédisposition* à certaines qualités morales, intellectuelles, physiques ou aux défauts opposés, prédisposition que l'homme trouve dans l'héritage de ses ascendants, est indéniable, et la science ne peut être complète si elle la néglige.

« N'est-ce pas par la sélection des reproducteurs que l'on obtient des bœufs et des moutons de boucherie donnant peu d'os et beaucoup de viande? Et quand on veut un bon cheval de course, n'exige-t-on pas tout d'abord que ses parents soient de bons chevaux de course?

« L'homme physique n'échappe pas à cette grande loi, et bien avant Darwin, on avait déjà découvert que les enfants ressemblent à leurs parents.

« L'homme intellectuel, aussi, ressemble à ses parents, même quand il ne tient pas d'eux son éducation, et aussi l'homme moral. On ne peut le contester sans nier l'influence bien connue du physique sur le moral et sur l'intellect, sans nier aussi une vérité d'observation universelle.

« Il est bien évident que l'éducation de l'École des Roches, par exemple, aura fort à faire pour rendre énergique le descendant d'une race de mous, et M. Demolins se rend certainement compte que la même éducation, si elle est bienfaisante pour tous, ne l'est pas *également*.

« Et puisqu'il s'agit de peintres, quoi d'étrange à ce que le descendant d'une race de peintres soit *plus prédisposé qu'un autre*, toutes choses égales d'ailleurs, aux aptitudes physiques : sens aigu des nuances et des ombres, habileté manuelle, sans lesquelles on n'est pas peintre? C'est le contraire qui serait surprenant.

« Pour généraliser, nous dirons que *la race* est le produit, non seulement du milieu et de l'éducation, mais qu'elle est aussi le produit de l'hérédité. Ni l'une, ni l'autre de ces trois influences, d'ailleurs, n'*agit fatalement;* sur l'individu pris isolément « l'Esprit souffle où il veut », mais ceux qui se vouent à la régénération d'une race n'en doivent négliger aucune, et, après tout, n'est-il pas consolant de se dire que, quand on s'améliore soi-même, on améliore ses enfants, et que, quand on améliore ses enfants, on améliore aussi leurs descendants? »

« Veuillez, etc...

« E. Guerrin. »

Nous remercions M. Guerrin de ses observations judicieuses. Au fond, elles ne contredisent pas, à ce qu'il nous semble, l'article de notre collaborateur. Elles le complètent.

Il est évident que la vie physiologique d'un homme dépend en grande partie de ses ascendants, et il est exact que le physique influe sur le moral. Par suite, l'œil et la main peuvent se ressentir des exercices visuels et manuels des générations antérieures.

Seulement, il est non moins certain que l'on met communément sur le compte de l'atavisme bien des faits qui sont tout simplement le résultat de l'éducation.

En ce qui concerne en particulier le métier de peintre, il est facile de constater que la plupart des peintres ne sont pas fils de peintres,

et il est permis de conjecturer que les fils de peintres qui se font peintres suivent cette vocation parce que l'idée leur en a été suggérée par le milieu familial. Il y a *imitation*, bien plus que *prédisposition* physique. Si le rôle de cette dernière était prépondérant, on verrait le génie ou le talent se perfectionner de génération en génération dans les familles où se succèdent des artistes adonnés au même art. Or, très souvent, il y a plutôt décadence, et l'on connaît le proverbe : « Les grands hommes n'ont pas de postérité ».

Sans nier l'atavisme et ses effets — difficilement contrôlables du reste — il nous semble qu'on peut dire, d'une manière générale, que le développement de l'art tient avant tout à une orientation particulière de l'éducation, due elle-même aux conditions du milieu.

G. D'A.

II. — LE CHOMAGE PLUTOT QU'UN « TROU »

Une de nos lectrices nous adresse la lettre suivante :

Paris, 1er juillet 1901.

« Monsieur,

« Un petit bout d'entretien, involontairement surpris dans la rue, renseigne parfois sur l'état d'esprit du peuple, aussi bien et mieux que ne le pourraient faire de copieuses statistiques et de longues conférences.

« Jugez-en par ce petit mot que j'ai recueilli l'autre jour.

« Deux ouvriers marchaient dans la rue à quelques pas devant moi. Je compris à leur conversation qu'ils cherchaient du travail et n'en trouvaient pas.

« Tout à coup, l'un d'eux, tout jeune, dit à son compagnon :

« — Oh! si je voulais, dans la Sarthe, j'en aurais tant que je voudrais, du travail. Mais rester là-bas, dans un trou, ah! non alors! »

« Je n'ai pas entendu la suite du dialogue; mais cette brève profession de foi, à elle seule, n'est-elle pas d'une rare et édifiante éloquence?

« Veuillez agréer... »

Est-il besoin d'ajouter que nous sommes de l'avis de notre honorable correspondante?

Ce cri de l'ouvrier, c'est aussi celui de bien des bourgeois, de bien

des fonctionnaires, de bien des hommes de lettres et des artistes. Ce qui porte tant de gens à venir s'entasser à Paris et à s'y contenter de situations inférieures à celles qu'ils pourraient avoir en province, c'est, comme pour ce jeune Manceau, l'horreur du « trou ».

III. — LA MENDICITÉ POLITIQUE

M. le vicomte de Vogüé, dans *Les Morts qui parlent*, met en scène un député qui fait, à un collègue nouvellement élu, les honneurs du Palais-Bourbon. Tous deux arrivent dans la salle réservée à la correspondance.

Nous citons :

— Il me paraît qu'on s'empresse surtout là, observa Jacques (le nouvel élu).

Il montrait l'immense table en fer à cheval, couverte d'écritoires et de papiers aux majestueux en-tête, qui remplit jusqu'à la cheminée monumentale tout le reste du salon. Les arrivants s'installaient aux rares places libres, déchargeaient sur le drap vert leurs serviettes bourrées de paperasses.

— Oui. Tu vois ici le réfectoire du grand Ordre mendiant. De tous les noms qui pourraient définir le Parlement, c'est encore celui qui convient le mieux : l'Ordre mendiant du XIXe siècle. Fouille chacune de ces serviettes, chacun de ces dossiers formés durant les longues stations matinales dans les antichambres ministérielles ; penche-toi sur ces forcats de la correspondance : d'un bout du fer à cheval à l'autre, tu retrouveras quatre types de lettres, toujours les mêmes. Lettre de l'électeur ou du petit fonctionnaire, qui sollicite une place, un passe-droit, un avancement. Lettre du député au ministre, pour recommander instamment la demande désorganisatrice des services publics. Réponse du ministre, câline et dilatoire : bonne note prise, examen sérieux, promesse de faire droit à la première occasion favorable... Réponse du député à l'électeur : une amplification de la vague promesse ministérielle, un mensonge servile qui va enflammer les espérances, là-bas, au village, et y propager la contagion chez les quémandeurs. Nous tournons ainsi dans le cercle vicieux de la mendicité parlementaire : l'électeur mendie des faveurs chez le député, qui les mendie chez le ministre, lequel mendie les votes du député, qui mendie les suffrages de l'électeur. Comment cette table ne croule-t-elle pas sous le poids des millions de mensonges qu'elle a portés ? »

Le tableau est tracé de main de maître, et nous n'y saurions rien ajouter.

IV. — UNE PROPOSITION ÉTRANGE

Certains publicistes se préoccupent des moyens qu'il conviendrait de prendre pour transformer et élever le peuple chinois.

M. Piry traitait dernièrement cette question dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er juin), et arrivait aux conclusions suivantes, qui ne laissent pas d'étonner un peu :

« Fidèle à ses traditions, la Chine se révolterait contre l'abandon forcé de ses belles-lettres et de l'étude de ses chers philosophes; aussi le gouvernement, s'il est sage, *ne changera-t-il rien* aux programmes antérieurs, ni aux concours qui lui amènent à Pékin toute la fleur de la race, venant y chercher la dernière consécration et l'appel aux emplois publics; c'est un système de succion ou de tri qui a trop de mérite pour être rejeté. Seulement, entre le dernier ou troisième concours et ce stage après élection à la capitale dont nous avons parlé, *on pourrait intercaler un quatrième concours*, celui-là tout aux sciences, à ces sciences de l'Europe dont l'Empire a besoin pour avoir ses légistes, ses financiers, ses ingénieurs, ses nouveaux hommes d'État. »

Ainsi donc, le meilleur moyen de combattre le mandarinisme serait de le renforcer! Trois examens suffisent à abrutir un homme, et un quatrième aurait le don de le rendre intelligent!

Cette application inédite de l'homéopathie à la guérison des maladies sociales nous paraît une des idées les plus extraordinaires que l'on puisse concevoir, et nous avons tenu à la signaler, comme une curiosité de thérapeutique sociale.

V. — L'OPINION D'UN AMÉRICAIN SUR LES BOERS

Le capitaine Reichman, attaché militaire américain près des Boërs au début de la guerre, adressait dernièrement au département de la guerre de Washington un rapport dont plusieurs journaux ont publié le résumé.

Il loue l'audace et l'endurance des Boërs, mais critique leur manque de certaines qualités militaires et de discipline. Les attaques étaient presque exclusivement faites par les soldats étrangers au service des Boërs.

La politique, dit-il, joue un trop grand rôle dans l'élection des officiers. Les officiers subalternes suivent leur propre initiative à un degré presque incroyable. Les Boërs sont encore de bons tireurs, moins qu'autrefois, cependant; ce sont plutôt des chasseurs que des soldats. Ils ne défendent pas une position jusqu'à la dernière extrémité, contrastant absolument en cela avec les troupes étrangères.

Dans l'offensive, ce sont toujours les étrangers qui ont donné. A Spion-Kop, le principal détachement était composé presque exclusivement d'étrangers. Dans l'attaque avortée de Mafeking, les étrangers ont dirigé l'assaut, mais Snyman, le plus mauvais des généraux boërs, n'amena pas les renforts convenus.

Pendant les sept mois que le capitaine Reichman a passés au milieu des Boërs, jamais il n'en vit un seul en état d'ivresse, jamais il n'entendit un juron.

Au camp, les Boërs lisaient la Bible, et le soir ils se réunissaient par groupes pour chanter des psaumes. Le sentiment religieux prédominait tous les autres. Ils étaient aussi épouvantés de tuer un ennemi que désolés de leurs propres revers.

Les Boërs soignaient avec une égale sollicitude les blessés des deux côtés et traitaient les prisonniers avec bienveillance.

Leur plus grave défaut était leur manque de discipline. Quand un mouvement était ordonné, qui déplaisait aux hommes, aucun officier ne pouvait se faire obéir, cela fut la cause de plusieurs échecs. Leur manque d'offensive les empêcha toujours de profiter de leurs succès.

La guerre actuelle n'a établi aucun principe nouveau dans l'art de la guerre.

Critiquant les rapports anglais, le capitaine Reichman dit que les troupes montées seront inférieures aux Boërs tant qu'elles se composeront d'infanterie montée et non de cavalerie. Il leur faudrait se mouvoir comme la cavalerie et se battre comme l'infanterie.

Comme on le voit, ce rapport contient des traits assez curieux, et qui paraissent notés par un observateur impartial. Ils n'étonneront pas ceux qui connaissent la formation sociale de cette population.

VI. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Types de Turcs d'Asie.

Nous trouvons dans les *Missions* des Augustins de l'Assomption une lettre du P. Herménégilde, datée d'Eski-Chéir, l'ancienne Dorylée. Cette lettre jette un jour intéressant sur l'état social des Turcs d'Asie, considérés sur les lieux où ils s'installèrent d'abord, avant d'envahir l'Europe et d'y prendre contact avec les nations de l'Occident.

*
* *

La colonie, amenée par Ertoghroul, père d'Otman, s'installa près de la population chrétienne. Les plus anciennes familles de notre ville se font gloire de remonter à l'époque de la conquête, au milieu du XIIIe siècle.

Le nombre des Turcs, à Eski-Chéir même, peut s'élever de 15 à 20.000 âmes : l'incertitude des chiffres est due au manque de précision des recensements. Les habitations, groupées sur le flanc de la colline, forment une ville en amphithéâtre, séparée des quartiers chrétiens par un canal détourné du Poursak. Toute cette partie d'Eski-Chéir présente un aspect triste et morne, avec ses maisons construites en terre. Seuls, une vingtaine de minarets émergent au-dessus des toits.

Ces constructions, basses et obscures pour la plupart, caractérisent bien leurs habitants dans la rudesse de leurs mœurs primitives. Les Turcs d'ici n'ont rien perdu de leur tempérament âpre, instinctivement hostile à l'étranger. Ils renoncent difficilement à leurs préjugés, et ont pour tout ce qui porte le cachet de la civilisation moderne une véritable horreur. Leur attachement au Coran les met en défiance contre tout ce qui ne se trouve pas consigné dans le livre sacré.

Nous demandions à l'un d'eux, qui suivait péniblement à cheval la voie ferrée de Constantinople, pourquoi il n'usait pas du train, comme moyen de locomotion plus rapide et plus commode. Il nous allégua d'abord la modicité de ses finances, puis l'exemple de Mahomet qui, disait-il, n'était jamais monté sur une machine pareille.

L'esprit religieux va jusqu'au fanatisme : toutefois, avouons-le, le peuple a, depuis quelques années, subi l'action bienfaisante du christianisme, et se montre moins réfractaire à l'influence étrangère.

Les mosquées sont au nombre de 26, mais n'offrent rien de re-

marquable au point de vue architectural. La prière s'y fait régulièrement. D'ailleurs, le Turc asiatique fait partout sa prière avec une ponctualité et un recueillement remarquables. Il interrompt son travail au milieu des champs, à l'atelier, sur un chantier de construction, fait ses ablutions, étend par terre un vieux tapis, un sac, une couverture, et, tourné vers La Mecque, insensible dès lors à ce qui se passe autour de lui, récite ses prières accompagnées de prostrations profondes, le visage contre terre.

L'auteur de la lettre décrit les cérémonies du Ramazan et ajoute :

Au point de vue économique, le ramazan est désastreux : il fait dissiper aux pauvres gens dans les festins de la nuit leurs rares économies, et il les empêche de travailler pendant le jour.

Il est vrai que le Turc n'est pas précisément très ardent à la besogne. Il a peu d'attrait pour l'agriculture : « Les anges ne visitent pas une maison qui renferme une charrue », lui dit le Coran.

Le paysan des villages, par incurie, par routine, par crainte du fisc, ne travaille guère que pour gagner juste son pain de chaque jour.

Sa charrue est en bois. Des juifs, émigrés de Roumanie, ont essayé dernièrement d'importer des charrues en fer, mais le prix en est trop élevé pour les pauvres gens. Ils continuent à effleurer la terre de leur soc de bois, et, sans la fumer d'aucun engrais, y sèment leur blé dont ils ne prennent aucun soin jusqu'à la moisson. Sur la récolte, on prélève le nécessaire pour la famille : le reste est envoyé à Eski-Chéir, où des marchands grecs et arméniens l'achètent à un prix dérisoire pour l'expédier à Smyrne ou à Constantinople.

Le marché est le lieu le plus pittoresque de notre ville. On y accourt de villages distants de six à huit heures, à pied, à cheval, à âne, avec des chars primitifs aux roues et aux essieux en bois. Le soir, on campe sur la place entourée par les véhicules : bêtes et gens voisinent fraternellement auprès d'un feu alimenté par les branches mortes qu'on a ramassées sur son chemin...

On pouvait croire que l'établissement de la ligne du chemin de fer Constantinople-Koniah serait la ruine des chameliers. Il n'en a rien été. Ceux-ci soutiennent, paraît-il, fort bien la concurrence. Les chameaux d'Eski-Chéir sont les plus renommés de l'Asie Mineure. Les marchandises nous arrivent de Smyrne surtout par ce moyen de transport : ce sont surtout des céréales, du sel, des fruits secs, de la terre à foulon. Le trajet, de 680 kilomètres, dure de vingt à vingt-cinq jours...

Une des manies de nos Turcs, c'est de passer le printemps et l'été à la campagne. La moindre cabane de planches suffit à le loger :

elle lui fournit un abri contre les ardeurs du soleil et la fraîcheur des nuits. Toute la famille part en villégiature.

D'ordinaire, autour de la maisonnette, est un jardin que cultivent les femmes. Le mari a pour occupation exclusive de veiller contre les incursions des maraudeurs... et de faire son *kief*, c'est-à-dire de se reposer. Les animaux, cheval, âne, une chèvre, un mouton surtout, attachés à un piquet, tiennent compagnie à leurs maîtres. Le Turc se souvient du temps où ses pères vivaient en nomades avec leurs troupeaux...

Un office d'émigrants.

M. Noufflard, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, décrit le fonctionnement de l'*Emigrant's Information Office*, fondé à Londres pour venir en aide à ceux qui désirent émigrer.

« Sur une sorte de comptoir — derrière lequel trois jeunes employés expédient des lettres à la machine à écrire — sont classées, dans une rangée de petits casiers, la série des notices publiées par l'Office et la collection des guides, horaires, etc., des différentes Compagnies de navigation qui desservent les colonies.

« Le futur émigrant entre, choisit les documents dont il peut avoir besoin, paie quelques sous pour certaines notices et sort complètement renseigné sur la colonie de son choix, les moyens d'y arriver, les avantages accordés, tant pour s'y rendre qu'au point de vue de l'installation, du prix de la vie, etc.

« L'*Emigrant's Information Office* fut fondé au mois d'octobre 1886. C'est un service annexe du *Colonial Office*. Son rôle se borne uniquement à fournir des renseignements aux émigrants, principalement sur les colonies de peuplement, l'Australasie, le Canada, le Cap, etc.

« Cet Office reçoit de l'État une subvention annuelle de 1.500 livres (37.500 fr.). Il est dirigé par un Conseil d'administration dont le président est le secrétaire d'État pour les colonies. L'Office a un certain nombre de succursales dans les principaux centres de province, qui sont rattachées généralement aux bibliothèques publiques... »

M. Noufflard insiste sur le caractère pratique de l'affiche apposée tous les trois mois dans tous les bureaux de poste de l'Angleterre.

« Cette affiche est en quelque sorte le sommaire des informations publiées dans les circulaires et les notices sur les colonies de peuplement. Elle indique en premier lieu la longueur du trajet à destination des principales colonies et le prix minimum du voyage à bord des paquebots anglais. L'affiche se divise ensuite en deux colonnes, l'une consacrée aux avantages variés accordés par les diverses colonies au

point de vue des passages, l'autre relative à la nature des débouchés que ces colonies offrent aux émigrants...

« Ces affiches — apposées, nous le répétons, dans tous les bureaux de poste et dans près de 600 bibliothèques publiques et institutions diverses — constituent à la fois le meilleur moyen de propagande et l'avertissement le plus utile.

« Non seulement ces affiches servent à attirer des demandes à l'*Emigrant's Information Office*, mais encore elles les épurent et les dégrossissent un peu d'avance. Le correspondant de l'Office, qui a, neuf fois sur dix, pris connaissance des informations publiées dans l'affiche, a déjà reçu une certaine orientation et il peut aborder, dès la première lettre, le sujet des renseignements complémentaires.

« En France, le total annuel des lettres d'émigrants est considérable. Le Ministère des Colonies, l'*Office colonial*, les sociétés privées, en reçoivent plusieurs milliers, et pour chaque correspondant, c'est toute une éducation à faire. Il faut entrer dans des considérations sur le climat de nos colonies, qui interdit, d'une façon presque absolue, le travail manuel; il faut avertir les employés de commerce que les places sont rares et qu'il serait imprudent d'émigrer sans s'être assuré d'avance d'une situation, etc. En Angleterre, tout cela tient dans trois ou quatre lignes d'une affiche dont il est impossible de ne pas prendre connaissance, tant elle est répandue.

« Aussi la correspondance de l'*Emigrant's Information Office* est-elle relativement peu élevée, comparativement à l'importance de l'émigration anglaise. »

VII. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Encore les retraites ouvrières. — Une annonce caractéristique. — La vie à bon marché. — Le congrès des radicaux. — La « Question des huiles ». — Les Parisiens de Paris et d'ailleurs.

Dans les colonies. — Le chemin de fer du Yun-nam. — L'émigration imprévoyante à Madagascar. — Une école professionnelle à Nouméa.

A l'étranger. — Le voyage de l'empereur d'Autriche en Bohême. — La question albanaise et l'Italie.

En France.

Le projet de loi sur les retraites ouvrières a subi, vers la fin de la session législative, un léger choc. Sur la proposition de M. de Gailhard-Bancel, la Chambre a invité le gouvernement à consulter les syndicats patronaux et ouvriers. Certains publicistes, comme M. Jaurès, se sont plaints amèrement de ce temps d'arrêt; mais d'autres

politiciens ne s'en plaindront pas. Le projet, n'étant pas réalisé, pourra plus facilement servir de tremplin aux candidats pour les élections de l'année prochaine (1). Car — et c'est là le gros point noir de ce projet — il paraît trop certain que le système a été conçu principalement en vue de flatter la classe ouvrière et de faire une merveilleuse réclame aux législateurs qui auront adopté cette nouvelle forme d'impôt absolument inégal. Tous les projets de ce genre, qui recrutent des partisans honorables parmi les hommes d'ordre en même temps que parmi les agitateurs professionnels, partent évidemment de l'idée très juste et très chrétienne que le superflu des riches doit servir à améliorer la condition des pauvres; mais il serait beaucoup plus méritoire, et beaucoup plus conforme aux lois naturelles de la société, que les riches fussent laissés libres de faire retomber à leur guise ce superflu sur ceux qui en ont besoin. Ceux qui cherchent à rendre les ouvriers prévoyants seront peut-être découragés par l'idée que l'État se charge de substituer un mécanisme automatique à l'action de la prévoyance, en même temps qu'ils seront vexés de voir s'accroître leurs charges fiscales, et moins disposés que jamais à dépenser le restant de leurs revenus à des œuvres de bien public.

Mais les auteurs de la loi font coup double. Ils se créent des partisans, non seulement par la promesse de rentes viagères aux vieux travailleurs, mais encore par la perspective des places nouvelles qu'il faudra créer pour administrer le nouvel organisme. On parle de dix mille comptables, en d'autres termes, de dix mille fonctionnaires nouveaux. Il y a là, pour les politiciens, une magnifique ressource, et un excellent moyen de grossir leur clan.

Le revers de la médaille, c'est que ces dix mille comptables coûteront par an vingt millions — vingt-deux millions et demi, d'après certains calculs qui semblent plus rigoureux. Chaque année, avant que l'ensemble des prélèvements aient produit un « effet utile », il y aura une vingtaine de millions sacrifiés au Moloch du fonctionnarisme; seul le surplus pourra être capitalisé et distribué... à moins que quelque gigantesque banqueroute, à la suite d'une guerre ou d'une révolution, ne vienne ruiner d'un seul coup toutes les espérances.

Les ouvriers intelligents feront bien de chercher d'autres combinaisons pour assurer le pain de leurs vieux jours.

*
* *

Nous venons de parler du fonctionnarisme, et de la poussée qui va

(1) Le caricaturiste Henriot, représentant les futurs candidats en tournée, donne à la « caisse » de secours la forme d'une « grosse caisse ».

se produire, si la loi des retraites ouvrières est votée, vers les nouvelles places créées en vue de son fonctionnement. On sait que ce sont là, dans notre pays, les métiers séduisants par excellence. Nous n'en voulons comme preuve que la petite annonce suivante, découpée dans un des principaux journaux de Paris :

A céder après fortune
SITUATION DE 15.000 FRANCS
par an. Affaire facile, genre administratif.
Prix : 15.000 francs. Facilités.

Suit l'adresse.

« Affaire facile, *genre administratif* ». Même quand il s'agit d'une position en dehors du fonctionnarisme, on ne trouve rien de mieux à dire aux gens, pour les inviter à la prendre, que cette formule magnifique : « C'est tout à fait comme dans l'administration ».

Nous avons un grand goût, décidément, pour les besognes qui se font toutes seules, et les agents de publicité, qui sont de grands psychologues, le savent bien.

*
* *

Une formule très séduisante, aussi, c'est celle de « la vie à bon marché ». Il en a beaucoup été question lors de la suppression des droits de régie et d'octroi sur les boissons hygiéniques. Les Parisiens, pour ne citer qu'eux, payent désormais le vin un peu moins cher, mais ils ont, en échange, le désagrément de payer quelques taxes nouvelles. Depuis lors, chacun fait ses calculs. Les uns constatent qu'ils ont gagné au change; les autres, qu'ils y ont perdu. Cela dépend du loyer de chacun, et de la quantité de vin qu'il boit. Les gros buveurs à petits loyers sont enchantés de la réforme. Les buveurs d'eau à gros loyers en sont très mécontents. Entre ces deux extrêmes prennent place des catégories intermédiaires. Toutefois — est-ce un effet de l'ingratitude humaine? — les murmures sont plus bruyants que les témoignages de satisfaction.

Un humoriste, commentant un discours de M. Caillaux, dans lequel le ministre des finances proclamait la vie à bon marché comme étant le premier *desideratum* du programme démocratique, déclarait, avec une ironie légèrement amère, que, s'il faut s'en rapporter à la récente expérience, le bon marché coûte fort cher.

« Si ajoutait-il, après avoir dégrevé le vin, on se met à dégrever dans les mêmes conditions toutes les denrées nécessaires à l'existence, beaucoup de contribuables ont des chances de mourir sur la paille.

« Si c'est dans ces conditions que doit continuer à s'effectuer le programme de la vie à bon marché, de grâce, qu'on nous laisse la vie chère. Nous y trouverons notre compte. »

Chose typique : cet humoriste est un journaliste ministériel.

Ces plaintes prouvent, une fois de plus, un fait que nous avons signalé bien souvent, à savoir que *le total des impôts est par trop énorme*, et que les « dégrèvements » devraient, pour être vraiment salutaires, être combinés avec des « économies ». Mais non, on ne supprime que pour remplacer. On élimine des impôts indirects qui étaient iniques, et l'on fait bien ; mais on y substitue immédiatement un surcroît d'impôts directs. Or, comme les impôts directs sont déjà très lourds, ce remue-ménage fiscal ne fait qu'accentuer la pénible impression que cause au contribuable la vue des notes du percepteur.

Si, par impossible, l'impôt idéal pouvait se réaliser, c'est-à-dire si chaque contribuable n'avait à payer, comme impôt *unique et global*, qu'une quotité déterminée de son revenu, nous serions effrayés de l'élévation de cette quote-part. Elle se monterait, d'après les calculs les plus autorisés des économistes, à un quart environ du revenu, c'est-à-dire, pour prendre une moyenne concrète, mais terrifiante, qu'il faudrait payer au percepteur *plus du double de son loyer*.

Donc, les *remaniements* peuvent être louables ; mais ce qu'il faut avant tout, ce sont des réductions de dépenses, des *économies*.

*
* *

Mais certaines gens trouvent que l'État ne prélève pas assez sur nos revenus, et l'invitent même à confisquer des capitaux. Nous ne parlons pas seulement des socialistes, qui visent officiellement à la destruction de la propriété individuelle. Les radicaux, qui viennent de tenir un congrès et s'efforcent de galvaniser leur parti, préconisent avec ardeur la mainmise de l'État sur certaines grandes propriétés industrielles ou commerciales, comme les banques, les mines, les chemins de fer, les raffineries. Une campagne, dans certains journaux, semble même organisée contre ces dernières. On leur en veut de leur prospérité. La « réussite », surtout la réussite en grand, est une sorte de crime dont on doit être puni. On le voit bien, par exemple, pour les grands magasins, lesquels ne sont, en définitive, que de petits magasins « qui ont percé ». Mais bien des gens, parmi ceux qui ne percent pas, aiment mieux abaisser les autres que travailler énergiquement à s'élever eux-mêmes, et, comme de juste, pour cette œuvre vengeresse, ils font appel au bras de l'État.

Toute convoitise trouve une théorie pour se vêtir décemment. Certains légistes, qui ne sont ni socialistes ni radicaux, ont inventé, pour les propriétés des congrégations, la doctrine des « biens sans maitres », qui doivent revenir à l'État; les radicaux, qui ne sont pas socialistes, ont inventé, pour les grandes entreprises industrielles et commerciales, celle des « services publics », qui ne peuvent être exercés que par l'État. On joue tout simplement sur le mot « public ». Plus logiques, les socialistes visent à la confiscation des biens de tout le monde, que l'on soit moine, banquier ou simple rentier radical. La première catégorie ne s'aperçoit pas qu'elle prête le flanc à la seconde, et la seconde ne comprend pas qu'elle fournit des armes à la troisième. On conçoit que celle-ci, en définitive, soit en meilleure posture devant les électeurs simplistes et besogneux. Le programme radical, observe le *Temps*, n'a pas de quoi passionner les masses. Celles-ci vont facilement aux limites de l'absurde, dès qu'on les a fait sortir du bon sens.

∴

Le public, en attendant que ses hommes d'État aient aboli la propriété pour tout le monde, sont assez portés à les soupçonner d'augmenter illicitement la leur. C'est ce qui aurait fait le succès de la *Question des huiles*, si la censure ne s'était hâtée de l'interdire, en prévision même de ce succès.

La pièce, qui se rattache au genre aristophanesque, bien que les personnages n'y aient pas des noms connus, a pour héros un ministre, du nom de Chausson, ancien droguiste dans une petite ville de province. Arrivé pauvre au pouvoir, il s'y enrichit rapidement, et, en trois mois, a pu mettre quatre-vingt mille francs de côté. Ce ministre veut marier sa fille avec le fils d'un spéculateur. Une taxe frappera-t-elle les huiles étrangères ou ne les frappera-t-elle pas? Suivant la résolution prise, le spéculateur sera à la hausse ou à la baisse, et comme la dot de la fille du ministre dépend du coup de Bourse fructueux du futur beau-père, la tentation est trop forte pour que le ministre puisse y résister.

Des malversations de ce genre sont-elles fréquentes ou non? On ne le sait, parce que la preuve est difficile. Mais le public se console de savoir peu en se méfiant beaucoup, et les journalistes d'opposition se dédommagent de l'ignorance où ils sont de certains scandales en inventant, de temps à autres, des scandales qui n'ont jamais existé. Ils ont tort, mais la créance qu'on ajoute à leurs fictions provient de ce qu'elles ressemblent singulièrement à des réalités

inconnues, et que, dans bien des circonstances mystérieuses, les choses « doivent se passer comme ça ».

Justement, dans une brochure récente sur la *Crise actuelle*, M. Schérer se plaint de voir mépriser de plus en plus les principes de respect et d'autorité et demande la restauration de ces deux sentiments indispensables au bon fonctionnement de la société. C'est fort bien dit; mais peut-être le respect reviendra-t-il tout seul, graduellement, quand il y aura plus d'hommes et de choses respectables.

*
* *

Il y a, comme éléments sociaux, du très bon et du très mauvais à Paris, comme Corneille le constatait déjà dans le *Menteur*, à propos de l'agrandissement de la capitale sous le cardinal de Richelieu. L'invasion de Paris par le « rebut » et par le « choix » des autres provinces, sans compter les autres nations, n'a pas cessé de nos jours. C'est ainsi que le dernier recencement nous apprend que Paris ne renferme pas plus de 36 0/0 de Parisiens. Encore la plupart doivent-ils être représentés par des enfants en bas âge.

Ce qu'il serait curieux de savoir, et ce que le recensement ne peut dire, c'est le nombre des Parisiens nés à Paris de Parisiens qui eux-mêmes y sont nés.

L'auteur de ces lignes, qui habite Paris depuis huit ans et demi, ne se rappelle pas avoir jamais rencontré de ces Parisiens-là. Ils doivent constituer, évidemment, une minorité insignifiante.

Ce phénomène est d'ailleurs plus intense à Paris que dans les autres capitales de l'Europe.

La population indigène de Vienne est évaluée à 40 0/0, celle de Berlin à 41 0/0; celle de Saint-Pétersbourg, à 40 0/0; celle de Londres, à 65 0/0.

Du reste, à mesure que le temps s'écoule, la proportion des indigènes tend à augmenter, à cause des enfants qui naissent. Mais, d'autre part, il est certain que la mortalité des enfants est plus grande dans les grandes villes, en même temps que la natalité s'affaiblit : de sorte que les grands centres, livrés à eux-mêmes, dépériraient rapidement. Ils ne s'accroissent et ne se maintiennent que grâce à l'affluence des éléments étrangers.

Dans les colonies.

Une loi vient d'approuver la convention conclue par le gouverneur général de l'Indo-Chine avec divers établissements de crédit

pour la construction partielle et l'exploitation de la ligne de chemin de fer de Haïphong à Yunnam-Sen, sur une longueur de 853 kilomètres. Cet événement a été salué avec plaisir par le parti colonial, qui loue la ténacité avec laquelle M. Doumer a poursuivi la réalisation du projet.

Le chemin de fer du Yun-nam mettra notre colonie du Tonkin en communication avec la Chine méridionale, destinée à subir notre influence ou, comme l'on dit encore, notre « attraction ». Des controverses ont eu lieu sur la valeur économique de cette région. Les uns la disent très pauvre. D'autres pensent qu'on peut en tirer des richesses importantes. Le Yun-nam exporte du thé, des bestiaux, des fruits, de l'étain. Il importe du riz et du poisson salé. On y a signalé des mines de cuivre, de plomb et d'excellente houille. On a pu surtout constater que, depuis quelques années, même avec les moyens imparfaits de communication dont on dispose pour le moment, le transit entre la mer et le Yun-nam à travers notre territoire a augmenté progressivement. De cinq millions en 1890, il a passé à vingt millions en 1900. Sans contester les aléas de l'entreprise, qui restent réels, on s'accorde donc généralement à penser que l'œuvre a de sérieuses chances de succès et sera utile, tant au développement du Tonkin qu'à celui de l'influence française dans l'empire chinois.

Dans l'avenir, on projette de pousser la ligne en question jusqu'à Sin-fou, puis jusqu'à Tchung-King et Tching-ton, vers la haute vallée du Yang-tsé-kiang.

C'est un théâtre de plus qui s'offre à l'activité de nos commerçants.

*
* *

Mais tout le monde n'est pas fait pour exercer son activité aux colonies. Il faut être, comme l'on dit, « taillé pour ça », et bien que les Français disposés à émigrer soit trop peu nombreux, il s'en trouve quelques-uns, sur la quantité, qui auraient mieux fait de rester chez eux. Ce sont des « amateurs » inexpérimentés, ou des cerveaux brûlés, ou encore de pauvres diables séduits par la perspective de faire fortune, mais qui, en attendant de trouver seulement du travail, meurent de faim. C'est ainsi que, dernièrement, les journaux de Marseille recevaient, de la préfecture des Bouches-du-Rhône la communication suivante :

« M. le gouverneur général de Madagascar a eu à constater qu'un grand nombre d'émigrés se trouvent, dès leur arrivée dans l'île, dans l'impossibilité absolue de subvenir à leurs besoins. Ces indigents ne tardent pas à tomber à la charge de l'Assistance publique

de notre colonie, qui doit ensuite assurer leur rapatriement aux frais de son budget.

« Afin d'obvier à cet état de choses préjudiciable au développement progressif de notre conquête, M. le gouverneur général a décidé d'empêcher le débarquement de toute personne qui ne justifierait pas avoir les ressources nécessaires pour parer aux premières éventualités ou un contrat de travail régulièrement établi. »

On sait que le gouvernement américain, depuis longtemps, a eu recours à une pareille mesure.

*
* *

Parmi les travailleurs qui émigrent aux colonies, on compte peu d'ouvriers d'élite et de techniciens dont l'habileté soit appropriée aux besoins locaux. Aussi y a-t-il intérêt à former sur place ces capacités ouvrières. C'est pourquoi le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vient de créer à Nouméa une école professionnelle, en tâchant de l'organiser simplement et à peu de frais. Cette école est chargée de donner, à raison de quatre demi-journées par semaine, l'enseignement théorique, qui porte sur l'algèbre, la géométrie, la physique, la mécanique appliquée, les analyses minérales et l'électricité industrielle, et qui comprend, en outre, des leçons de français et des rédactions industrielles. Il s'y ajoute des études techniques : forge, ajustage, chaudronnerie, moulage, tournage, modelage, conduite de machines, dans la section du fer et de même pour le bois dans une autre section. Les élèves sont admis entre 12 et 16 ans. Les cours sont gratuits et, pour ceux qui profitent de l'internat, le prix de la pension est de 65 francs par mois. La durée des études est de trois ans.

On pense obtenir de la sorte un « état-major » ouvrier. Quant aux simples soldats de cette armée ouvrière, ils laissent à désirer dans la Nouvelle-Calédonie comme ailleurs. On ne désespère pas de plier aux métiers européens les plus intelligents des Canaques, mais cela constitue pour ces derniers une évolution difficile.

A l'étranger.

On a beaucoup remarqué le voyage que l'empereur d'Autriche vient de faire en Bohême, pays classique des guerres civiles et des discordes politiques. Ce voyage indique évidemment une « détente », provisoire peut-être, mais réelle, dans les rapports entre Tchèques et Allemands, et les fédéralistes, avec un peu d'optimisme, y voient l'aurore d'un régime moyennant lequel la Bohême, comme la Hon-

grie, pourrait avoir une existence nationale, officiellement séparée de la monarchie autrichienne.

Il y a des chances pour que ce ne soit là qu'un beau rêve, et d'autres faiseurs de pronostics inclinent plutôt à évoquer l'époque où l'antique royaume de Bohême ne sera plus qu'une province de l'Empire allemand, un prolongement officiel ou non de la monarchie prussienne. Du reste, tous peuvent se tromper, et la situation actuelle se prolonger encore bien longtemps.

En attendant, et malgré l'aménité relative de leurs nouveaux rapports, Tchèques et Allemands ne désarment pas sur la fameuse question des langues. Quelques anecdotes curieuses ont rendu sensible la permanence de leur vieille animosité.

Les professeurs de l'Université allemande ayant reçu, libellée en langue tchèque, une invitation pour la fête d'inauguration du nouveau pont, ils l'ont renvoyée au comité avec cette mention : « Incompréhensible ».

Le grand maréchal de la Diète de Bohême, prince Georges de Lobkowicz, a été plus avisé. Désirant que personne ne refusât son invitation pour le 15 juin, il s'est bien gardé de la rédiger dans une langue qui devait forcément être « incompréhensible » à une partie de ses invités. Il ne s'est pas même arrêté à la combinaison qui aurait consisté à employer les deux langues. Cela humilie encore les exclusivistes. L'invitation officielle a été rédigée en français.

Ce qui fait généralement qu'une langue est abandonnée pour une autre, c'est l'ascendant exercé par ceux qui usent de celle-là. L'imitation vient d'une sorte d'admiration plus ou moins consciente. En Bohême, ce phénomène menace de ne pas se produire de sitôt. Le Tchèque se considère comme fort supérieur à l'Allemand, qui, de son côté, croit l'emporter beaucoup sur le Tchèque. Ni l'un ni l'autre n'est donc en humeur d'imiter. De là la situation bizarre de ce pays qui, géographiquement, constitue un tout bien homogène, et continue à se partager, au point de vue de l'idiome comme au point de vue de la race, en deux territoires bien distincts.

*
* *

L'Autriche est alliée de l'Italie; mais l'on n'a pas besoin d'être grand clerc pour constater que cette alliance est fragile. Un fort courant antiautrichien vient de se dessiner de nouveau à la chambre italienne, à propos de l'Albanie. Cette province turque est convoitée par l'Autriche qui protège de longue date les catholiques albanais et qui voit dans cette région un prolongement naturel de la Bosnie et de l'Herzégovine, déjà occupées par elle depuis plus de

vingt ans. Mais cette même Albanie est très voisine de l'Italie : l'Adriatique, à cet endroit, est même d'une très faible largeur; la civilisation et la langue italienne règnent depuis longtemps sur tous ses rivages. D'autre part, le roi d'Italie a épousé une princesse monténégrine, et le Monténégro (remarquons ce nom, qui est italien), est surnommé par certains Italiens « le Piémont de la péninsule balkanique ». C'est dire que l'on rêve : 1° l'adjonction du Monténégro à l'Italie; 2° la conquête de l'Albanie par le Monténégro, analogue à celle de l'Italie par le Piémont de 1858 à 1870.

On voit que les souvenirs historiques favorisent chez les peuples le libre jeu de l'imagination. En fait, on a vu des conquérants sortir de cette région albano-monténégrine; mais, en présence des puissances européennes, il est douteux qu'un nouvel Alexandre ait le loisir de se manifester. Ce qui paraît le plus clair, c'est qu'au moment où il faudra partager la proie albanaise arrachée à la Turquie, de graves dissentiments risquent d'éclater entre l'Italie et l'Autriche; mais celle-ci, sauf catastrophe, est en meilleure situation pour se tailler la part la plus belle.

G. D'AZAMBUJA.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME

A PROPOS D'UN OUVRAGE RÉCENT [1]

Un monsieur âgé et érudit, ayant plus de contact avec les livres qu'avec les hommes, disait dernièrement à un publiciste occupé à une étude du socialisme : « Mais, vous ne parlez pas du socialisme de 1848 ! »

C'est que le socialisme de 1848 n'a plus qu'un rapport éloigné avec le socialisme contemporain. Les théories ont changé depuis lors, et les situations ont changé aussi, et les hommes eux-mêmes ont changé.

Sans s'appesantir outre mesure sur les origines, M. Jean Bourdeau nous trace un curieux tableau de cette évolution du socialisme depuis la conspiration de Babeuf jusqu'à nos jours. Il s'est attaché surtout à suivre dans les divers pays d'Europe les manifestations nouvelles du socialisme au cours de ces dernières années. Son ouvrage est en grande partie le fruit d'une observation personnelle, longuement poursuivie en Allemagne, en Angleterre et en France. Il a assisté à des congrès socialistes, interrogé des meneurs et des ouvriers, étudié l'action des municipalités socialistes françaises. Enfin un volume publié

(1) *L'Évolution du socialisme*, par Jean Bourdeau. Bibliothèque d'histoire contemporaine, Félix Alcan, Paris, 1901.

il y a quelques années sur les socialistes allemands et les nihilistes russes indique chez lui une préoccupation tenace et persévérante de connaître et de faire connaître le mouvement socialiste.

Le socialisme n'évolue pas seulement dans le temps en présentant des aspects très modifiés suivant l'époque où on l'observe; il évolue aussi dans l'espace, se révélant très différent suivant les milieux. Aujourd'hui, malgré les communications incessantes établies entre les socialistes de tous pays, un socialiste français, un socialiste belge, anglais, allemand, américain, sont des personnalités toujours distinctes l'une de l'autre, parfois opposées l'une à l'autre. Aux États-Unis, un homme acceptant la qualification de socialiste est un oiseau rare. Les *Chevaliers du travail* qui inscrivent dans leur programme la mise en commun de tous les moyens de production se défendent d'être socialistes parce que, disent-ils, ils soutiennent les institutions politiques de leur pays. Au contraire, en Angleterre, le monde ouvrier se dit volontiers socialiste, vaguement socialiste, en réalité disposé à réformer certaines institutions considérées par les conservateurs anglais comme fondamentales. En Allemagne, les socialdémocrates comprennent des individus aux opinions les plus diverses, depuis le révolutionnaire farouche jusqu'à l'honnête et tranquille ouvrier syndiqué. Quant aux théoriciens du socialisme, ils ont chacun leur manière de voir différente et raisonnée. A moins de rester dans des généralités sans intérêt, il faut donc observer à part ces innombrables variétés du socialisme contemporain, ne pas confondre un Fabien anglais avec un agitateur français ou allemand, distinguer le soi-disant socialisme municipal du socialisme proprement dit, le socialisme théorique du socialisme appliqué, etc.

Cela est d'autant plus utile que deux ordres de faits ont contribué à présenter le socialisme comme un bloc homogène. En premier lieu, tous les mécontents se disent socialistes et le mécontentement est un lien. Sans doute, on peut être mécontent par simple incapacité personnelle, c'est un cas assez fréquent,

mais on ne peut alors avoir qu'une influence révolutionnaire et de courte durée. Le mécontent susceptible de déterminer un mouvement sérieux est celui qui souffre réellement d'un malaise extérieur à lui-même, d'une difficulté, qui ne lui est pas personnelle, à résoudre le problème de la vie. Celui-là demande des réformes, pas toujours celles qui mettraient un terme à ses maux, mais il a le sentiment à la fois vague et profond d'une anomalie qui lui nuit. Au fond, il souffre de la gêne qu'un cadre trop ancien impose parfois aux forces actuelles. Les transformations du travail ont été si rapides depuis un siècle que les transformations politiques et sociales ne les ont pas toujours et partout suivies d'une allure égale. Tous ceux qui réclament des transformations politiques et sociales, et qui se disent socialistes, bien qu'ils soient fort loin de s'entendre, ont du moins cette base d'action commune, le contraste d'un état de fait tout nouveau avec un état de droit plus ancien. Dans des esprits simplistes cela suffit pour créer la théorie du bloc.

Si cela ne suffisait pas d'ailleurs, l'attitude maladroite prise par les personnes justement alarmées des théories collectivistes aurait, à elle seule, engendré la conception du bloc. De même que l'épithète de socialiste sert de drapeau à tous les mécontents, elle fait l'office d'épouvantail pour tous les satisfaits. Qu'une mesure quelconque soit présentée comme inspirée par un groupe soi-disant socialiste; qu'elle passe simplement pour avoir sa sympathie, immédiatement, sans examen, de parti pris, elle a contre elle tous les « défenseurs de l'ordre social ». Qu'il s'agisse de la suppression des octrois, de l'établissement d'un impôt sur le revenu, questions essentiellement délicates, présentant des aspects très divers, méritant une étude approfondie, la plupart des journalistes « bien pensants » les résolvent d'un trait de plume et leurs lecteurs d'un haussement d'épaules. C'est du socialisme, et on sait ce que cela vaut.

Le plus extraordinaire, c'est qu'actuellement le bloc est de plus en plus désagrégé par les socialistes, mais de plus en plus maintenu par les antisocialistes.

Les premiers, sortis de l'ère des rêves pour entrer dans celle

des réalités et de l'application, ont dû agir, ce qui a obligé au moins quelques-uns d'entre eux à réfléchir. Les réflexions qu'ils ont faites ont été mortelles aux théories marxistes qui avaient été leur Évangile. Et aujourd'hui, un nouveau socialisme naît, beaucoup plus scientifique, beaucoup moins affirmatif, disposé à écouter et à mettre à profit toutes les leçons de l'expérience. Il n'a plus de socialiste que le nom et Bernstein semble plus loin du socialisme véritable que les prudents Fabiens eux-mêmes. D'autres socialistes, il est vrai, ont profité des circonstances nouvelles qui mettaient entre leurs mains un peu du pouvoir de l'État, pour agir sans réfléchir ou en réfléchissant très peu, très vite et très mal. Ceux-ci ont lésé des intérêts et soulevé de légitimes protestations qui ont eu pour effet d'affoler les antisocialistes, de les confirmer plus fortement encore dans leur opposition, de fermer leur esprit à toute réforme suspectée d'origine ou de sympathie socialiste.

Grâce aux études très documentées de M. Jean Bourdeau sur l'évolution du socialisme, nous allons pouvoir nous rendre compte de ce double mouvement, d'une part en suivant la faillite du marxisme allemand par l'abandon de ses partisans les plus autorisés, d'autre part en étudiant les réformes heureuses et les erreurs grossières confondues sous le nom de socialisme municipal et trop souvent jugées avec la même sévérité par les économistes français.

I. — LA FAILLITE DU MARXISME.

L'histoire du Marxisme est particulièrement intéressante pour les adeptes de la science sociale. Karl Marx avait en effet la prétention de fonder ses théories sur l'observation. Au lieu de rechercher une organisation idéale de la société, il tirait des enseignements de l'histoire une série de lois sociales; il jalonnait ainsi, pour ainsi dire, le chemin de l'humanité et déterminait le sens de son évolution. Par le seul fait de cette méthode, il rendait la critique de ses conclusions facile. Les

hommes et les événements se chargent de la faire chaque jour et c'est ainsi que le marxisme théorique a promptement et clairement abouti à une faillite.

Remarquons, en passant, que cela est grandement en faveur de la méthode d'observation. Qu'un écrivain soutienne avec un art consommé que l'homme est naturellement bon et que c'est la société qui le rend mauvais, nous voilà bien embarrassés de lui démontrer qu'il a tort; son « homme à l'état de nature » ne se trouve nulle part, et il a beau jeu de le parer de toutes les vertus. C'est qu'il a pris la méthode dite philosophique. Au contraire, lorsque Marx dénonce l'oppression de l'ouvrier moderne par la machine, la paupérisation des masses par le régime capitaliste, il n'y a qu'à observer mieux que lui, plus complètement et sans parti pris pour détruire ses affirmations. Il y a plus, le mérite de son œuvre ne consiste pas uniquement en cela qu'elle est plus facile à détruire. Il en reste quelque chose, parce qu'une observation même trop rapide, même tendancieuse, met toujours en lumière des faits réellement existants, faits dont on a pu exagérer ou fausser la portée, mais qui, dépouillés des conclusions hâtives auxquelles on les a fait servir, gardent leur valeur comme éléments d'une analyse complète. Par exemple, Marx avait signalé, à une époque où l'économie politique s'en inquiétait peu, le mouvement de concentration industrielle et ses dangers possibles. Il considérait à tort que ce mouvement était la préparation normale du régime collectiviste, et voyait dans les quelques monopoles industriels existant en fait au profit de simples particuliers les signes avant-coureurs des monopoles futurs constitués au profit de la collectivité. Le caractère exceptionnel et artificiel de ces organismes ne lui était pas apparu, mais ils existaient cependant, ils existent encore et constituent un problème important, problème redoutable aux États-Unis où des particuliers puissants ont mis la main sur les chemins de fer et font modifier les tarifs douaniers au gré de leurs désirs, problème moins aigu, mais grave encore en France et en Allemagne.

Karl Marx a donc rendu un service en opposant, suivant la très juste expression de M. Bourdeau, le socialisme scientifique au socialisme utopique. Les théories qu'il avait édifiées sont de plus en plus abandonnées par ceux même qui acclament encore son nom, mais les observations sur lesquelles elles étaient fondées demeurent et méritent examen. Elles n'ont pas le sens qu'il croyait. Elles ont un sens cependant. Il s'agit seulement de les contrôler par d'autres observations plus précises et poussées plus loin.

Voici, par exemple, la théorie de la valeur, pierre fondamentale de l'édifice marxiste. Marx prétendait prouver que la valeur de tout objet est uniquement le résultat du travail des ouvriers qui ont contribué à le fabriquer; il enseignait que « tout produit économique est uniquement une masse définitive de travail congelé ». Et il en concluait logiquement que ce produit appartient entièrement aux ouvriers. Quant aux profits industriels, source du capital, ils représentaient à ses yeux la plus-value due à une partie du travail de l'ouvrier non rémunérée par le patron. D'après lui, « le patron paie à l'ouvrier ce qui lui est strictement nécessaire pour se nourrir, valeur représentée par exemple par huit heures de travail, et pour réaliser un bénéfice, une plus-value, il le fait travailler dix, onze, douze heures et au delà. Ce surtravail n'est, dit-il, que l'ancienne corvée alourdie et déguisée ».

Ici, la dose d'observation est vraiment faible. Elle nous paraît d'autant plus faible qu'elle se rapporte à un autre temps, à un autre état de l'industrie. Dans les notes posthumes de Marx qui forment le troisième volume du *Capital*, Engels explique que, selon Marx, la valeur n'était proportionnelle au temps de travail que sous le régime du petit atelier. Même réduite à ces termes, la proposition n'est pas exacte, et l'observation sur laquelle elle se fonde se révèle très incomplète. Le travail de l'ouvrier n'est encore qu'un des éléments de la valeur dans l'atelier le plus primitif comme outillage. Ce qui est vrai, c'est qu'à mesure que l'outillage se complique, à mesure que le machinisme se développe, l'importance de la main-d'œuvre diminue, celle du capi-

tal d'établissement, de l'intelligence créatrice augmentent. Le patron joue un rôle de plus en plus considérable, et c'est justice, car la situation qu'il occupe réclame des qualités plus rares.

Cette constatation aboutit directement à la faillite du Marxisme. Elle peut aussi nous éclairer au sujet de certaines pratiques courantes autrefois sous le régime du petit atelier, et dont on peut aujourd'hui encore observer quelques survivances. Il m'arrive de faire exécuter à la campagne des réparations de maçonnerie difficiles à apprécier d'avance à cause de leur variété et de l'imprévu que présentent toujours de vieilles murailles. Le maître-maçon que j'ai l'habitude d'employer me compte tant par jour et par homme, mais je sais pertinemment qu'il remet aux ouvriers embauchés par lui une partie seulement de cette somme, 66 °/₀ parfois. Les 33 °/₀ de surplus peuvent bien être considérés comme sa légitime rémunération quand il dirige réellement un travail un peu compliqué; ils ne sont plus que le résultat abusif d'un usage quand cette direction se réduit à presque rien, quand le travail de chaque ouvrier est courant. Même régime chez les charpentiers. « Gagner sur ceux qu'on emploie », c'est l'avantage d'être « établi » dans ces métiers demeurés primitifs, et l'exploitation qui en résulte est supportée facilement, parce que ceux qui en souffrent ont l'espoir d'en profiter un jour. Un maçon ou un charpentier de ce type, connaissant à peu près leur état, ont toutes les chances d'arriver à se mettre à leur compte entre trente et quarante ans. Et à leur tour ils gagneront sur leurs apprentis et leurs ouvriers. Ce qui se passe aujourd'hui exceptionnellement était autrefois très général, alors que le petit atelier constituait non pas une exception, mais la règle. A Lyon, sur la colline de la Croix-Rousse, les *canuts* faisaient ainsi. J'ai recueilli, de la bouche de personnes âgées très dignes de foi et bien en situation d'être renseignées, des témoignages très nets de l'exploitation subie jadis par les apprentis et les ouvriers du tissage lyonnais.

Si maintenant on veut bien réfléchir que Karl Max était né en

1818, et que dès 1845 il était engagé dans la propagande révolutionnaire, que son idée de la lutte des classes aboutissant à l'exploitation des faibles apparaît déjà à cette époque dans les articles qu'il publie, dans le manifeste de l'*Alliance des Communistes* lancé par Engels et par lui à la veille de la Révolution de Février, on arrivera à cette conclusion que les faits observés par lui à cette époque, plus exactement les faits qu'il a eus sous les yeux et dont il a subi l'impression, appartenaient non pas au régime nouveau, mais au régime ancien de l'industrie. La théorie du surtravail de l'ouvrier, volé par le patron pour former la plus-value qui constitue son bénéfice industriel, est née dans un petit atelier de la rencontre de coutumes abusives avec l'esprit généralisateur de Marx. Le principal intérêt qu'elle offre aujourd'hui, c'est qu'elle nous sert à mesurer l'affranchissement que le machinisme moderne a apporté à l'ouvrier.

En même temps qu'il délivrait l'ouvrier de certaines exploitations coutumières, le machinisme lui fermait l'entrée du patronat. Un bon ouvrier rangé, destiné à devenir normalement patron dans l'organisation ancienne, restera normalement ouvrier dans l'organisation nouvelle. Est-ce là l'origine de la théorie marxiste sur la paupérisation des masses? En combinant dans son esprit le fait nouveau du nombre de plus en plus restreint des patrons et le fait ancien des coutumes du petit atelier, Marx se disait que la masse se trouvait définitivement écartée des situations patronales, et définitivement privée par suite du bien-être matériel. Il ne prévoyait pas que les ouvriers d'usines, restant ouvriers toute leur vie et pouvant aisément se grouper, ne supporteraient pas du grand patron les abus qui profitaient au petit. Il ne prévoyait pas non plus — c'était contraire à toutes les théories en faveur dans le monde socialiste : la loi d'airain du salaire entre autres, — il ne prévoyait pas que la productivité beaucoup plus grande due au machinisme profiterait à l'ouvrier; que, tout en peinant moins, en restant moins longtemps à l'atelier, il serait mieux payé; que par suite les situations ouvrières nouvelles comporteraient plus de bien-être que beaucoup de situations patronales anciennes. Aujourd'hui, devant

l'évidence des faits, la théorie de la paupérisation des masses est abandonnée par les écrivains socialistes. Bernstein la dénonce et distingue justement la concentration des industries et celle des fortunes. Les sociétés par actions appliquées aux grandes entreprises sont en partie l'expression de ce contraste : il faut des capitaux considérables pour créer une usine, pour exploiter une mine, pour construire des chemins de fer ou établir des compagnies de navigation; voilà pour la concentration industrielle. Mais ces capitaux ne peuvent être réunis qu'en faisant appel à un grand nombre de capitalistes; voilà pour la division des fortunes. M. Bourdeau cite encore un des protagonistes de la Social-démocratie allemande, le Dr Schœnlank, qui, à propos des statistiques officielles de l'impôt sur le revenu des grandes villes d'Allemagne, reconnaît qu'une petite bourgeoisie tend à émerger des classes ouvrières, et qui conclut ainsi : « La démocratie socialiste n'est pas le produit de la misère et du désespoir. Elle est le résultat de la conscience que possède de sa force une classe qui s'élève, et de là vient sa puissance. Les révolutions tentées par des classes en décadence ne peuvent pas aboutir. »

Au surplus, les agitateurs professionnels eux-mêmes n'osent plus utiliser la théorie de la paupérisation des masses, malgré les développements faciles qu'elle fournit à un orateur de réunions publiques, malgré l'excitation qu'elle peut causer. Les plus avisés d'entre eux font au contraire bon marché du bien-être matériel procuré à l'ouvrier par le régime moderne du travail; ils le considèrent même comme un calmant fatal à leurs projets, comme une chaîne honteuse et dorée qui attache l'ouvrier au salariat et lui fait accepter une funeste dépendance. « Le salaire est dégradant, me disait à Hambourg une célèbre agitatrice; peu m'importe que les ouvriers gagnent quelques pfennigs ou quelques marcs de plus, et même beaucoup de marcs. S'ils gagnent plus, ils dépenseront plus et seront toujours dépendants; ils auront toujours un maître, et il ne faut pas qu'ils aient de maître. » Chassé du terrain pratique sur lequel Marx avait voulu le fonder, le socialisme se réfugie sur le terrain inaccessible des

principes et de la dignité humaine, et c'est bien le signe de la faillite du socialisme scientifique.

Cette faillite serait beaucoup plus évidente en Allemagne si l'incapacité des ouvriers à former jusqu'ici une représentation professionnelle indépendante ne les avait jetés dans les bras des socialistes, si le mouvement ouvrier, légitime et nécessaire, ne se confondait pas, dans la plupart des cas, avec le mouvement socialdémocrate. L'organisation ouvrière, réclamée impérieusement par les transformations du travail, non réalisée encore en Allemagne, crée dans la masse des salariés des aspirations mal définies auxquelles le socialisme fournit une issue. Les formules de Karl Marx sont abandonnées pour la plupart, mais les cadres de la socialdémocratie demeurent et attirent à eux ceux qui éprouvent le besoin de s'unir. M. Bourdeau compare l'influence du *Capital* de Karl Marx sur le socialisme allemand à celle du *Contrat social* de Rousseau sur la Révolution française. Le rapprochement est très juste. Le *Contrat social* a ravi, grâce à une hypothèse démentie par les faits, des gens habitués à vivre sous une autorité royale absolue, gouvernant sans contrôle. Il leur a fourni des armes, un cri de ralliement ; il leur a donné confiance. La fausse théorie a servi de manifestation à un besoin de liberté qui ne trouvait pas son expression vraie. De même aujourd'hui le marxisme enflamme des masses ouvrières inorganiques et placées en face du capital organisé. Il leur donne des armes, des formules, des moyens d'excitation, armes dangereuses, formules inexactes, moyen d'excitation parfois absolument répréhensibles. Mais la foule les accepte et s'en sert faute de mieux, parce qu'elle a été incapable de trouver elle-même l'organisation qui lui manque.

La formule du marxisme qui paraît avoir le plus survécu à la faillite générale du système est celle de la lutte des classes. C'est qu'elle constitue un appel à la révolte plus encore que l'expression d'une théorie. Elle est précieuse à ce point de vue pour les agitateurs. « Le Socialisme comme but, la lutte des classes comme moyen ! » Tel est le mot d'ordre. Il répond assez mal en réalité au marxisme scientifique. Karl Marx voyait en

effet l'histoire de l'humanité comme une lutte de classes; il enseignait que les progrès réalisés l'avaient toujours été par le triomphe de la classe la plus forte sur la classe la plus faible. On peut bien conclure de là que le socialisme étant un progrès — pour les socialistes — il sera amené par la lutte des classes: mais comme, d'autre part, il comporte lui-même l'abolition des classes, il arrêterait tout progrès possible, ce qui paraît bien une condamnation.

Aussi n'est-ce pas la valeur scientifique de la formule qui lui a valu sa fortune. Les écrivains socialistes actuels la battent en brèche, soit directement, comme Bernstein, en la niant, soit indirectement comme le professeur Sombart en la détournant de son sens. Bernstein « fait appel, dit M. Bourdeau, non à l'égoïsme d'une classe contre l'égoïsme d'une autre, mais à la solidarité de toutes les classes ». En réalité, la paix sociale, l'équilibre social, se fondent sur le respect mutuel des droits et, pratiquement, sur la représentation efficace des intérêts. Quand une classe est incapable, pour une raison ou pour une autre, d'assurer et d'organiser la représentation efficace de ses intérêts, ses intérêts sont méconnus et elle souffre. C'est là l'origine de toutes les crises sociales, de toutes les révolutions. La lutte de classe à classe peut être une nécessité temporaire, mais une nécessité déplorable et stérile. Aider la représentation normale des intérêts dans chaque classe, tel est le vrai programme, même au point de vue le plus égoïste, parce que l'oppression d'une classe amène toujours en fin de compte des réactions violentes de la part des opprimés contre les oppresseurs.

Dans son ouvrage sur le *Socialisme et le mouvement social au dix-neuvième siècle*, le professeur Sombart maintient la théorie de la lutte des classes, mais reconnaît lui-même qu'il l'entend d'une façon différente de celle de Marx. D'après lui, la lutte des classes ne paraît pas être le procédé principal et nécessaire de l'évolution, mais son accompagnement ordinaire. Il est vrai que les situations acquises ne s'abandonnent pas bénévolement en général; d'où il suit que tous les changements importants amènent des résistances et des conflits. Nous voilà bien loin

de la lutte des classes sacro-sainte, bienfaisante et libératrice par elle-même, telle qu'on la prêche encore dans les réunions socialdémocrates!

Ainsi, là même où la formule est demeurée, à cause de l'utilité pratique qu'on peut en tirer pour l'agitation, la théorie marxiste aboutit réellement à une faillite.

Comment se fait-il alors que le socialisme fasse des progrès? Où donc est sa force? Sa force n'est pas dans sa théorie fausse, mais dans les aspirations auxquelles il donne ou semble donner une expression. Il est surtout dans l'aveuglement de ceux qui combattent sans distinction toute réforme sympathique aux socialistes, qui dénoncent, par exemple, le danger de l'organisation syndicale ouvrière sans ajouter — ce qui change tout — que cette organisation est indispensable. En créant eux-mêmes la confusion entre l'utopie socialiste et les transformations nécessaires, en qualifiant de socialistes les manifestations normales d'une force sociale nouvelle, les antisocialistes accréditent cette idée « qu'il y a dans le socialisme quelque chose de juste et de fondé ». La vérité, c'est qu'il y a, parmi les ouvriers marchant sous le drapeau socialiste, beaucoup d'individus qui le suivent faute de mieux, et auxquels on rendrait service en leur faisant exprimer avec précision ce qu'ils réclament. La vérité, c'est encore qu'un écrivain, classé d'ailleurs comme socialiste, peut avoir sur l'administration municipale d'une grande ville des idées dégagées des conceptions traditionnelles, sans que ces idées soient à proprement parler socialistes. Précisément, une inintelligente réaction conservatrice a qualifié de socialisme municipal une série de réformes, entreprises particulièrement en Angleterre, et dont plusieurs ont été fort heureuses. Il en résulte qu'aujourd'hui un public français peut être amené à confondre le soi-disant socialisme municipal avec les agissements de certaines municipalités socialistes.

II. — LE SOCIALISME MUNICIPAL.

C'est en Angleterre qu'est né le socialisme municipal, et l'Angleterre, on le sait, n'est pas la patrie de la logique. Il y a une vingtaine d'années, des Anglais, frappés de certains aspects séduisants des théories socialistes, impressionnés aussi par l'espèce de monopolisation du sol accomplie chez eux au profit de quelques familles puissantes, ont adopté l'épithète de socialistes. Et, de suite, ils se sont préoccupés, non pas d'édifier une belle théorie symétrique en toutes ses parties, mais d'étudier pratiquement comment on pourrait réaliser certaines réformes. Avant tout, ils ont déclaré qu'il fallait agir avec une sage lenteur, et ont pris comme patron Fabius le temporisateur, d'où leur nom de *Fabiens*. Puis, les Fabiens se sont mis à l'œuvre, usant des formules socialistes, mais ne s'embarrassant guère des soi-disant principes. Et ils ont pensé qu'avant de mettre en commun la propriété privée, ce qui ne leur paraissait pas mûr, il vaudrait mieux s'appliquer à administrer en commun les intérêts publics, notamment les plus simples, les intérêts municipaux. De là le mouvement dit du socialisme municipal.

Historiquement, c'est bien là, si l'on veut, une évolution du socialisme, ou mieux c'est l'évolution accomplie par des individualités se croyant et se disant socialistes. Logiquement, le socialisme municipal n'est pas du socialisme. Tout au moins, beaucoup des mesures comprises sous ce nom n'ont rien à faire avec le socialisme.

Il est difficile de donner une définition très précise du socialisme, parce que c'est une tendance plutôt qu'une doctrine. C'est, en somme, une tendance à faire intervenir l'autorité publique dans le règlement des intérêts privés. Ainsi la nationalisation du sol, des usines, etc., des moyens de production en général, qui est bien le dernier terme du socialisme, comporte l'absorption complète d'une foule d'intérêts privés par la collectivité. Mais le socialisme municipal est tout différent de ce rêve. Il consiste principalement dans la mise en régie d'un certain

nombre de services publics ordinairement confiés jusqu'ici à des compagnies, service des eaux, de l'éclairage, des tramways, etc.

Ces services publics sont essentiellement distincts de l'industrie privée, et la différence qui les sépare ne demande pas, pour être reconnue, une connaissance approfondie de l'économie politique. Elle se manifeste clairement; elle saute aux yeux du premier venu. Tandis que, dans l'industrie privée, chacun s'établit comme il veut et où il veut, à ses risques et périls, personne n'entreprend et ne peut matériellement entreprendre un service municipal sans entente préalable avec la ville, sans traité avec elle. On fera un procès de voirie au premier terrassier qui donnera un coup de pioche dans le pavé des rues pour poser des rails ou établir des canalisations, s'il n'est autorisé à le faire par les fonctionnaires compétents. Aucune compagnie ne se livre à des travaux de ce genre que lorsqu'elle en a été chargée par la municipalité.

Les services publics que je viens de dire sont si étroitement attachés par leur nature à l'autorité municipale que celle-ci ne peut pas en abandonner le contrôle sans de graves inconvénients. Les États-Unis ont fait sur ce point et à leurs dépens une expérience concluante. Dans plusieurs villes américaines, en effet, on avait imaginé de mettre en concurrence plusieurs entreprises pour le même service, par exemple plusieurs compagnies de gaz: on avait pensé que là, comme dans l'industrie privée, la concurrence serait avantageuse à la clientèle; et on se félicitait d'avoir évité la constitution d'un monopole en faveur d'une compagnie déterminée. Au bout de peu d'années, les compagnies concurrentes se sont entendues; elles ont créé à leur profit commun le monopole qu'on avait refusé à chacune d'elles; mais le monopole conquis par elles ne comptait aucune des charges d'un monopole acquis. Les villes se l'étaient laissé prendre au lieu de le céder avantageusement, et plusieurs se débattent encore contre les conséquences de cette fausse manœuvre (1).

(1) V. sur cette question le chapitre sur les trusts dans les Services publics de mon

Ainsi l'expérience démontre que ces services publics ne peuvent pas échapper au monopole. C'est que seules les municipalités en sont chargées. Ce sont essentiellement des affaires municipales. Il faut donc ou bien que les villes les prennent en mains elles-mêmes, ou bien qu'elles les confient à une compagnie qui se substitue à elles. Le second parti — celui auquel nous nous sommes arrêtés jusqu'ici en France — est souvent le plus sage, mais le premier est le meilleur quand les villes ont des administrateurs à la hauteur de cette tâche. Toute la question est là. « Tout, en dernière analyse, se ramène à la capacité des individus, dit excellemment M. Bourdeau, et ce ne sont point les théories professées qui déterminent ces capacités. » De même, il est impossible d'établir en principe qu'un propriétaire foncier doit affermer ses terres ou les cultiver en régie directe. Pour beaucoup de propriétaires ignorants de la culture, ou occupés par d'autres travaux, le fermage est un moyen commode. Pour ceux qui sont aptes par leur préparation, leurs goûts et leur genre de vie à conduire eux-mêmes l'exploitation de leurs terres, la régie directe est un procédé préférable. Et je ne vois pas très bien comment le propriétaire qui renvoie son fermier pour prendre sa culture en main est plus socialiste que la municipalité qui veut fabriquer elle-même son gaz ou administrer ses tramways. Il peut être imprudent, c'est certain, mais socialiste, non.

En Angleterre, le soi-disant socialisme municipal a réussi dans beaucoup de cas : Birmingham, Glasgow, Liverpool, Leeds, Bradford, témoignent à des degrés divers que certaines municipalités anglaises sont aptes à conduire en régie la plupart de leurs services municipaux. Les Fabiens triomphent de ces succès et les inscrivent à l'actif du socialisme. C'est leur rôle, et cela répond d'ailleurs à leur conviction sincère. Mais à la faveur de ces succès, rendus d'autant plus retentissants par les critiques de parti pris auxquelles ils donnaient lieu,

ouvrage : *Les Industries monopolisées aux États-Unis*. V. aussi *Municipal Monopolies* d'Edward W. Bemis et la chronique municipale dans les *Annals of the American Academy*.

l'opinion s'est accréditée que le socialisme tenait la solution des problèmes municipaux, et la formule de socialisme municipal a couvert de son pavillon des mesures de tous genres.

Je me souviens, par exemple, d'avoir entendu en Allemagne, à une réunion de l'*Arbeiterwohl*, société catholique pour l'étude des questions ouvrières, des gens bien intentionnés louer avec chaleur les quelques villes allemandes qui ont entrepris de construire des maisons ouvrières au compte de la municipalité. On ne manquait pas d'écarter les objections possibles en leur opposant l'éclatant triomphe du socialisme municipal anglais.

Il est donc non seulement juste, mais encore avantageux aux personnes qui redoutent le socialisme, de faire équitablement la distinction entre les intérêts véritablement municipaux et les intérêts privés dont les municipalités pourraient être tentées de se charger. Pour les premiers, les villes sont dans leur rôle en les assumant; elles ne peuvent même pas ne pas les assumer; quant à la question de savoir comment elles les administreront, c'est une simple question d'opportunité. Les seconds, au contraire, n'appartiennent pas naturellement aux villes. Celles-ci peuvent bien, par mesure d'hygiène, ou par simple désir d'embellissement, faire démolir des quartiers malsains; elles n'ont pas en général à s'occuper de créer des logements, parce que l'industrie privée y pourvoit. Et quand elles se mêlent d'entrer en concurrence avec l'industrie privée, quand elles emploient à cela l'argent des contribuables, elles peuvent être légitimement taxées de socialisme. A plus forte raison en est-il ainsi quand une municipalité composée de socialistes use du pouvoir qu'elle détient pour nuire de propos délibéré à certains intérêts privés, sous prétexte d'organiser la lutte des classes; telle cette municipalité lyonnaise qui édictait naguère une taxe spéciale contre les établissements libres d'instruction. Entre ces tristes fantaisies, fruits de l'antagonisme, et les efforts respectables tentés par d'autres pour résoudre plus efficacement les problèmes dont ils ont la charge, il est indispensable de ne pas laisser s'établir de confusion.

Nous vivons dans une société de plus en plus compliquée, où

les rapports se multiplient, où les intérêts collectifs augmentent en nombre et en importance. Il ne faut pas que la peur inintelligente du socialisme nous porte à les négliger, par crainte de voir grandir le rôle des pouvoirs publics. Et, d'autre part, il serait fou de confier inutilement à ceux-ci de nouvelles tâches, alors que dans beaucoup de pays ils ont une difficulté évidente à remplir celles qui leur incombent. Le soi-disant socialisme municipal anglais, celui qu'on peut aussi observer en Allemagne, où plusieurs villes tiennent leurs services municipaux en régie, doivent leur succès, il faut savoir le reconnaître, à la qualité des administrateurs qu'avec des régimes divers les villes anglaises et les villes allemandes savent se procurer. Des hommes ayant l'habitude de conduire des affaires importantes avec le concours d'autres hommes, rompus à la pratique de l'association, sont aptes à mener les services municipaux d'une grande ville, et il y a peu de chances pour que ces hommes empiètent sur le domaine de l'industrie privée.

Paul de Rousiers.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XII

LE FÉODAL (1)

(Troisième partie : *L'Apogée de la Féodalité.*)

Une fois que la formation particulariste eut triomphé dans les terres riches de l'intérieur, nous avons vu apparaître sans voile le même phénomène que sur les rivages poissonneux de la Norvège et que sur les landes pauvres de la Plaine Saxonne : le domaine isolé, comme un État souverain, dans sa parfaite indépendance. Seulement, ici, chez les Francs, c'est le grand domaine seigneurial, au lieu du domaine fragmentaire des Pêcheurs-Côtiers norvégiens et du petit domaine des Paysans saxons.

La conséquence directe de l'isolement du domaine seigneurial sur les transports commerciaux fut de les réduire extrêmement : c'est encore le même phénomène qu'en Norvège et que dans la Plaine Saxonne, avec toute la disproportion qu'il y a nécessairement, sur ce point comme sur les autres, entre de grands domaines constituant presque autant de pays, et des domaines fragmentaires ou de petits domaines.

Tels sont les faits que nous avons constatés dans notre étude précédente.

(1) Voir l'article précédent, juillet 1901 : *Science Sociale*, t. XXXII, p. 20.

Il nous reste à voir les transports militaires : nous aurons, là encore, quelques étonnements.

Au moment où les domaines triomphants s'isolent franchement, les transports militaires subissent la même loi que les transports commerciaux : ils se réduisent à la plus simple expression.

L'organisation militaire prend alors deux formes : deux formes simultanées et très différentes l'une de l'autre. Elles sont toutes les deux nouvelles. Il y a l'organisation militaire pour la défense du domaine, et il y a l'organisation militaire pour les expéditions en dehors du domaine.

Commençons par les expéditions en dehors du domaine : ce sont elles qui se rattachent plus sensiblement à la question des transports ; elles présentent aussi une organisation militaire moins dissemblable de celle que nous connaissons déjà. Et cependant nous allons apercevoir du premier coup un régime bien différent de celui des grandes expéditions de Charlemagne.

Sous Charlemagne, le service militaire dû par les propriétaires d'alleux, c'est-à-dire indépendants, et par les bénéficiers était de trois mois, à partir du moment où l'on arrivait au rendez-vous en face de l'ennemi. Tout le temps qu'il fallait pour gagner ce rendez-vous à travers l'immense empire franc ne comptait pas dans la durée du service. Les trois mois écoulés, si propriétaires ou bénéficiers consentaient à continuer la guerre, elle n'était plus à leurs frais, mais à ceux du roi ou empereur. En fait, Charlemagne se battait à peu près couramment du printemps jusqu'à l'automne : il dédommageait ses barons et leur suite de cet accroissement de service et se défrayait lui-même des charges de la guerre par le butin et les terres conquises.

Mais, sous les successeurs insuffisants de Charlemagne, les propriétaires et bénéficiers, qui ne se distinguent plus les uns des autres et sont également possesseurs de fiefs, se trouvent tous avoir réduit l'obligation féodale du service militaire à quarante jours. Et ces quarante jours se comptent du jour où l'on part de chez soi, non de celui où l'on arrive à l'ennemi. Les

trois quarts du temps, comme le suzerain qui a convoqué ses vassaux n'est en situation de leur faire espérer de ses petites expéditions rien qui ressemble aux profits de Charlemagne, les vassaux le quittent au bout des quarante jours, tournent tranquillement le dos à l'ennemi et reprennent le chemin de leur domaine.

Il y a, on le voit, une belle différence entre les deux droits ou coutumes, et surtout entre les deux manières de les pratiquer : d'un côté, en fait, six mois d'expéditions militaires à peu près, chaque année ; de l'autre, impossibilité presque absolue de tenir plus d'un mois devant l'ennemi, déduction faite du temps nécessaire pour arriver sur le terrain de la guerre.

Nous voilà en présence d'un état de choses bien opposé à celui qu'on imagine d'ordinaire : l'indépendance féodale tend de toute sa force à réduire le service militaire !

Il n'y a pourtant là rien qui doive surprendre. C'est d'abord la logique naturelle de l'indépendance. Mais c'est aussi la continuation d'un fait dont nous avons suivi la marche et dont nous tenons la loi, dont nous savons la cause. Résumons-le en quelques points :

1° N'avons-nous pas vu les Francs, pourvus de domaines, lâcher le métier militaire dès l'installation des Mérovingiens à Paris ?

2° Ne les avons-nous pas vus se laisser mettre à l'amende plutôt que de répondre aux levées en masse ?

3° Ne les avons-nous pas vus soustraire la classe ouvrière presque tout entière au service militaire, en la faisant rentrer dans la condition servile, à laquelle elle avait précédemment échappé en grande partie par la propagande chrétienne de l'émancipation ?

4° Ne les avons-nous pas vus soustraire les hommes libres eux-mêmes au service militaire par l'artifice qui transformait ceux-ci de propriétaires en hôtes et en bénéficiers ?

5° Ne les avons-nous pas vus, quand la généralisation de ce moyen d'exemption a failli supprimer toute armée nationale et qu'il a fallu reconnaître la nécessité de soumettre le bénéficier

au service militaire, ne les avons-nous pas vus s'interposer entre le roi chef de l'armée et leurs bénéficiers, et établir que ceux-ci ne marcheraient jamais pour le roi que sous eux, avec eux et par leur commandement?

6° Ne les avons-nous pas vus à l'assemblée de Mersen, en 847, déclarer qu'ils ne se mettraient en campagne que pour les guerres qu'ils jugeraient d'un intérêt national?

Avec de tels précédents, il n'est pas extraordinaire qu'au siècle suivant, au dixième siècle, par un usage qui est l'expression de la tendance commune et dont on se réclame partout comme d'un droit établi, nous voyions le vassal refuser carrément de servir plus de quarante jours, à compter du départ pour l'expédition.

Et, remarquons-le bien, ce ne sont pas seulement les grands feudataires, vassaux principaux du roi, qui sont sur ce pied-là, mais ce sont tous les vassaux quelconques vis-à-vis de tout suzerain quelconque. Il n'est si petit ni si grand vassal qui soit tenu à plus de quarante jours d'expédition militaire à ses frais. La nécessité de le défrayer au delà de ce temps, si d'ailleurs il consent à poursuivre la guerre, tient de très court le suzerain dans son entreprise, et cela d'autant plus que le vassal, s'il n'est pas défrayé au jour le jour, peut tourner bride du jour au lendemain : il lui est loisible de refuser crédit à son suzerain ; rien ne l'oblige à servir pour les profits à venir de la guerre, si certains qu'ils puissent être. En un mot, le suzerain est livré au bon vouloir de ses vassaux au bout de quarante jours.

Mais ce n'est pas tout que cette réduction de la guerre par l'abrégement du service. Les expéditions sont encore réduites par d'autres côtés.

Le vassal ne marche pas, les yeux fermés, derrière son suzerain contre n'importe qui. Il faut croire qu'il trouvait dans la situation, dans les titres, dans les droits de celui qu'il s'agissait d'attaquer, une quantité d'excuses plausibles pour ne pas se battre contre lui; car, pour couper court à ces fins de non-recevoir, on introduisit dans la suite l'usage de plus en plus fréquent d'une formule de serment et d'hommage qui alors était très rare : c'est ce qu'on appelle l'*hommage lige*, opposé à l'*hommage*

simple ou *plan*. Par cet hommage lige, le vassal s'engageait à suivre en guerre son suzerain « contre toute créature qui peut vivre et mourir : *contra omnem creaturam quæ possit vivere et mori ; contra omnes homines et feminas qui possunt vivere et mori ;* contre tous ceulx qui pevent vivre et mourir ». On devine assez à de pareilles formules la préoccupation et la difficulté de mettre fin à tous les subterfuges du vassal.

Ainsi, réduction encore des expéditions militaires par la discussion du cas de guerre.

Il y a une troisième cause de réduction. Le vassal a souvent lui-même des vassaux qu'il n'est pas en devoir ou qu'il n'est pas en droit de mener à son suzerain pour la guerre, parce que le contrat qu'il a fait avec eux a été réglé de cette façon. Les arrière-vassaux, quand ils sont dans ce cas, ne suivent le vassal que dans ses propres guerres à lui : c'est autant d'enlevé aux expéditions du suzerain. Ou bien encore, il y a des arrière-vassaux que le vassal n'est tenu d'envoyer à la suite du suzerain que si le suzerain les défraye dès le premier jour et tout le temps de l'expédition : autre genre d'obstruction aux entreprises guerrières. Enfin, il y a des arrière-vassaux qui ne sont tenus à se battre, même pour le vassal, qu'au cas de défense du fief : ils ne sortent pas du fief. Voilà autant de cas d'une nouvelle cause de réduction des entreprises militaires : la diminution du nombre des recrues.

En résumé, nous relevons trois causes de réduction des guerres — au dixième siècle, à partir de l'effondrement des Carlovingiens, et au onzième, où la féodalité est dans son plein épanouissement — ces trois causes sont : l'abrègement du service obligatoire, la discussion du cas de guerre et des titres de l'ennemi par les obligés, la diminution du nombre des recrues obligées.

La conclusion est que *les armées féodales ne sont que des escouades et les guerres féodales que des coups de main*. C'est exactement ce que donnent les faits. Il n'y a d'exception que dans les grands périls communs, dans les guerres vraiment nationales, où de toutes parts on court spontanément à l'ennemi.

« On ne parvenait à réunir de fortes armées, dit Boutaric, professeur à l'École des Chartes, que pour combattre les Normands. Les rois pour soutenir leurs querelles privées étaient réduits *à quelques guerriers.* » (*Institutions militaires de la France*, p. 113 et 114.)

On comprend qu'un nombre aussi restreint de combattants n'exigeait pas la tenue de rôles militaires; mais, à l'issue de la période que nous étudions (dixième et onzième siècles), quand les Capétiens commencent à entrevoir le relèvement du pouvoir royal et qu'ils font un premier recensement de leurs forces de guerre, voici quelques curieux exemples de ce qu'ils trouvent : « Le comte de Champagne, à la fin du douzième siècle, avait sous ses ordres 2.030 chevaliers et il n'envoyait que 12 bannerets au roi. Le duc de Bretagne avait 166 chevaliers tenus à l'ost : il n'en amenait au roi qu'une quarantaine. Le roi, *comme duc de Normandie* (confisquée par Philippe-Auguste en 1204) avait 581 chevaliers tenus au service militaire : ses barons en avaient plus de 1.500. Et notez que ces chevaliers, même ceux qui étaient tenus à l'ost, ne pouvaient *pour la plupart* être contraints de sortir, qui de la châtellenie, qui de la province. » (Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 191 et 192.) Ne voit-on pas assez le sens du fait que nous constatons? Ne voit-on pas assez cette réduction tenace du service militaire par la féodalité triomphante? Philippe-Auguste, le premier roi qui entreprenne de changer cet état de choses par des moyens que nous dirons dans la suite, fait ce relevé du contingent militaire que lui devaient ses vassaux : « Bretagne, 40 chevaliers; Anjou, 35; Flandre, 42; Boulonnais, 7; Ponthieu, 16; Saint-Pol, 8; Artois, 18; Vermandois, 24; Picardie, 30; Parisis et Orléanais, 89; Touraine, 55. » (Boutaric, p. 192.)

S'il n'est ici question que des rois, c'est parce que les documents qui les concernent ont le privilège d'avoir été conservés, grâce au lustre qu'a repris plus tard la royauté; mais on peut juger par les Capétiens des autres seigneurs féodaux. Car il faut bien entendre que ce n'était pas seulement en leur qualité de rois que les Capétiens se trouvaient réduits à ce petit

contingent, c'était même en leur qualité de propriétaires féodaux. L'opposition que nous constatons au service militaire était uniformément dirigée par tous les vassaux contre tous les suzerains.

Ce nombre si restreint de combattants que pouvait aligner pour une expédition un suzerain quel qu'il fût, nous fait comprendre un personnage souvent assez peu compris, c'est le *chevalier*. Il est clair qu'un chevalier, un seul chevalier, est, dans de pareilles conditions, un homme qui compte : il est à lui seul une notable partie de la force militaire. Ce qu'on appelle un *ost*, une armée, s'estime par le nombre des chevaliers, comme on estimerait aujourd'hui par le nombre des régiments. Quelques chevaliers de plus d'un côté que de l'autre peuvent constituer une sérieuse inégalité de chances dans le combat. Ceci étant donné, la valeur personnelle, la force, l'habileté du chevalier sont de très grande importance dans l'affaire. La survenance de tel chevalier, qui est de taille à tenir tête à trois ou quatre, équivaut à un renfort qui peut décider de la bataille.

Et puisqu'il faut compenser le nombre par la force, puisqu'une poignée d'hommes de guerre peut se trouver en expédition au milieu d'une population hostile nombreuse, puisque chacun d'eux représente une unité de combat dont la perte est sensible, il faut que le chevalier soit puissamment mis à couvert par une armure défensive et, quelque part qu'il aille, s'abrite au dedans d'elle, comme une garnison petite et comptée se garde et tient bon derrière les murs d'un fortin contre un ennemi supérieur en nombre.

On saisit bien ici la raison des deux accompagnements inséparables du régime militaire féodal : l'armure, véritable forteresse portative du chevalier, et le château fort, véritable armure fixe de son habitation. Derrière l'une ou l'autre de ces défenses, un homme vaut quelque chose ; sans elles, il serait « rossé », au dehors et à domicile, par le premier attroupement venu.

Il n'y a donc pas à s'étonner de cette poussée fameuse de forteresses, ou plutôt d'habitations fortifiées, sur le sol féodal : le château fort est l'armement nécessaire de chaque soldat dans

ce régime militaire réduit : ce n'est en rien une preuve d'anarchie : pas plus qu'il n'y a à s'émerveiller de ces vêtements doublés de chaînons de fer, de ces pesantes « cottes et chausses de mailles », dans lesquelles entrait le chevalier et qui quelquefois l'obligeaient à se faire élever à force de bras sur son « grand cheval de bataille ». Cet homme était un véritable *cuirassé :* il comptait dans une armée de terre comme actuellement un cuirassé ou un torpilleur dans une armée de mer.

Ce n'est donc pas une légende, quoi qu'on en ait pu dire, que la force donnée à une expédition par quelques chevaliers de renom ou même par un seul. Les personnages de Godefroy de Bouillon, de Bohémond, de Tancrède, de ce Richard Cœur de Lion qu'on surnommait *le Charpentier* à cause du savoir-faire avec lequel il taillait l'ennemi à coups de hache, ne sont pas des mythes.

Ce n'est pas une légende non plus que ce *chevalier errant*, consacré par son serment et par la bénédiction de l'Église pour constituer à lui seul une force publique, un secours efficace aux opprimés.

Enfin, on comprend bien que si chaque chevalier, errant ou non, isolé ou en troupe, constitue individuellement une force militaire de cette importance, il faut, comme pour chacun de nos régiments, comme pour chacune de nos pièces d'artillerie, qu'il soit « servi », c'est-à-dire qu'il soit accompagné de tout un personnel qui ne se bat pas, mais qui l'aide dans toutes les choses nécessaires à la vie et préparatoires ou consécutives au combat. De là, ces écuyers qui portent une partie des armes ; de là, ces hommes à pied ou à cheval qui composent l'escorte du chevalier, pourvoient à ses besoins et font auprès de lui le service de l'ambulance quand il a été « navré » dans la bataille.

Il est temps de passer à l'examen de la seconde organisation militaire, que nous avons indiquée en commençant : celle qui n'est pas faite pour l'expédition en dehors du domaine, mais pour la défense du domaine. Ce qu'il nous faut retenir de tout ce qui précède, c'est la prodigieuse *réduction des expéditions*

militaires à l'apogée du régime féodal, dans la majeure partie des dixième et onzième siècles en France.

Cette conclusion est bien toujours dans le sens de l'isolement et de l'indépendance sur le domaine.

La défense du domaine nous présente un spectacle tout contraire à celui que nous venons d'avoir. Ce que nous rencontrons ici, c'est l'augmentation, l'accroissement du service militaire. Il s'agit du domaine! Il fallait bien nous y attendre.

Déjà nous avons vu le château fort, qui est à la défense du domaine ce que l'armure est à l'expédition militaire. Ce château n'était pas pour la défense du chevalier seul, mais pour celle de tout le domaine et de son personnel. Il était composé ou, pour mieux dire, entouré de vastes palissades ou de vastes enceintes murées, derrière lesquelles se réfugiaient dès les premières alarmes les gens du domaine avec ce qu'ils pouvaient y porter ou y voiturer de chez eux. Il était généralement situé de façon à protéger le domaine le plus au loin que possible.

Nous avons vu encore que les vassaux étaient plus nombreux à la défense du domaine qu'aux expéditions militaires, puisque tous étaient tenus de défendre le domaine, tandis que beaucoup n'étaient pas tenus d'aller en expédition.

Mais on ne se contenta pas de la double sûreté que donnaient au domaine le château fort et l'aide armée de la totalité des vassaux. Le fait curieux qu'on voit apparaître et se développer aux dixième et onzième siècles, et qui est consommé quand arrive le douzième, c'est l'enrôlement des *tenanciers roturiers* pour la défense du domaine.

Ceci est gros de considérations, et nous allons tâcher de le traiter brièvement.

On appelle *tenancier roturier* un homme, non serf mais libre, qu'on ne peut retenir sur le domaine malgré lui, et auquel on a fait une concession de terre à charge d'un service ordinairement matériel ou d'une redevance, non, en tous cas, à raison du service militaire : il se distingue ainsi à la fois du *serf*, parce

qu'il est libre, et du vassal, ou *noble*, parce qu'il ne reçoit pas sa tenure *à raison* du service militaire. Si on lui applique quelquefois le nom de vassal, c'est improprement et en considération seulement de sa condition d'homme libre. Son nom classique au moyen âge est celui de « homme de pooste, *homo de potestate*, homme sous puissance », parce qu'il est sous l'autorité, sous la puissance d'ordre public du seigneur, tandis que lui-même n'exerce aucun pouvoir de ce genre dans sa tenure, à la différence du suzerain et du vassal dans leur fief; mais il n'est pas comme le serf le bien du seigneur, il n'est pas ce qu'on pourrait appeler *de possessione*, ou *in possessionibus*. Quant au nom de roturier, il l'a reçu en vertu de son métier, *ruptuarius* : tout homme libre qu'il fût, « il *rompait* la glèbe », il travaillait sa terre lui-même (*rupture*, *roture*).

Or, d'où venait ce tenancier roturier?

Nous avons pu voir combien jusque-là il était rare, puisque, d'une part, sous l'influence franque, le servage s'était étendu à peu près à toute la classe ouvrière, et que, d'autre part, dans le mouvement féodal, les hommes libres avaient été généralement inféodés sous la charge spéciale du service militaire. Serf et vassal, ce sont les deux conditions subordonnées que nous avons rencontrées presque exclusivement. D'où est sortie cette poussée de tenanciers roturiers, qui est telle aux dixième et onzième siècles, que le douzième siècle commençant, elle constitue l'immense majorité de la population?

Cette merveilleuse poussée vient d'un des plus grands et des plus pacifiques faits de l'histoire : *l'émancipation successive et individuelle des serfs*, les tenanciers roturiers sont des serfs émancipés.

Et ce fait immense, cette révolution prodigieuse, sur laquelle on n'est pas revenu, s'est accomplie silencieusement et sans heurt pendant les dixième et onzième siècles, ces temps extraordinaires stupidement méconnus : « Dès le onzième siècle, dit Léopold Delisle dans son étude célèbre sur la *Condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, le servage a disparu de nos campagnes. » (V. la Préface.) Voilà la grandeur de

ces prétendus siècles de fer : ils ont été pour nous les siècles de la liberté individuelle pacifiquement introduite à tout jamais.

Ceci dit assez ce qui se passait dans ces domaines isolés, dont l'histoire apparaît si obscure et si ténébreuse. Ce qui se passait? c'est que le domaine opérait son effet sur toute la ligne. Après avoir libéré les grands propriétaires, il libérait peu à peu, sous eux, tous leurs hommes, vassaux et serfs, que la lutte contre le vieux système romano-barbare du pouvoir, contre la truste mérovingienne, avait contraints d'abdiquer une partie de leur liberté pour un temps, en ne tenant la terre qu'à l'état de domaine servant, de domaine relevant d'un autre. Tout relevant qu'il fût d'un autre, le domaine que le vassal ou le serf possédait selon le régime particulariste, le conduisait tout droit à l'indépendance. N'avons-nous pas vu tout à l'heure le vassal élargir les liens qu'il avait avec son suzerain et réduire peu à peu *son service militaire?* Le mouvement se continue jusque dans la classe ouvrière et le serf diminue peu à peu *son service agricole* ou manuel : il s'affranchit et devient de serf tenancier roturier.

Pour s'affranchir progressivement du service militaire, le vassal s'était appuyé sur son domaine, sur ce château fort et sur cette levée au complet des arrière-vassaux, qui lui permettaient de braver les prétentions et de discuter les ordres de son suzerain. Alors même qu'il se refusait vraiment à ses obligations féodales, on avait si peu moyen de le déposséder de son domaine que, à la fin du onzième siècle, l'usage était universellement admis de le soumettre à une amende seulement pour ce méfait capital. (V. Boutaric, p. 137.) De même, pour s'affranchir progressivement du service agricole, de la corvée, le serf s'est appuyé sur son domaine, sur ce « settlement », sur ce « home », sur cette tenure servile, où il était maître de lui, où il travaillait à son profit : là, il s'est enrichi en perfectionnant sa culture à l'école du grand propriétaire chez qui il allait faire son service de corvéable, et il est arrivé à *payer* son seigneur pour la terre qu'il tenait de lui au lieu de *le servir*. C'est ainsi qu'il est devenu tenancier roturier, homme de pooste, *censitaire*, c'est-à-dire payant une rente, au lieu d'être serf *corvéable*.

C'est ainsi que le domaine de moyenne grandeur du vassal et le petit domaine du serf, après avoir été abrités par le grand domaine suzerain et avoir aidé à sa libération, se sont eux-mêmes insensiblement libérés de lui.

Et cela s'est aux trois quarts fait pendant les dixième et onzième siècles.

Eh bien! c'est ce tenancier roturier auquel il n'a pas été difficile de faire admettre le service militaire sans cependant l'anoblir et quoique sa tenure fût payée par lui autrement.

Comment, tandis que le vassal se retire autant qu'il peut du service militaire, le tenancier roturier y entre-t-il au contraire? Il n'y a pas là de contradiction. Le vassal réduit son service seulement pour les expéditions en dehors du fief, et le roturier vient se joindre à lui pour la défense du domaine, pas pour d'autres batailles. C'est toujours la même pensée dominante : tout se concentre sur le domaine. Jamais histoire n'a été plus une que celle de la formation particulariste. A l'issue du onzième siècle, dit Boutaric, « il est admis dans le droit public que chaque seigneur peut réclamer le secours de ses tenanciers roturiers. Ils ne devaient être appelés *que pour la défense du fief*. Tous les jurisconsultes du moyen âge sont unanimes sur ce point ». (P. 144.)

Les premières manifestations de cet appel du peuple aux armes pour la défense du domaine apparaissent dans l'histoire au sujet de deux institutions fameuses du dixième et du onzième siècle : la *Paix de Dieu* et la *Trêve de Dieu*.

La Paix de Dieu défendait de s'attaquer aux personnes et aux objets consacrés au culte; aux faibles, femmes, vieillards, enfants; aux paysans sans défense. Elle défendait de s'emparer des animaux domestiques, des juments, des poulains de moins de six mois; de brûler les maisons des paysans. Celui qui ne réparait pas dans les quinze jours les infractions qu'il avait faites à ces prohibitions était condamné au double.

La Trêve de Dieu interdisait toute hostilité contre qui que ce fût et contre quoi que ce fût à certains temps de l'année et à

certains jours de la semaine : ainsi, du premier dimanche de l'Avent à l'octave de l'Épiphanie, du premier jour du Carême à l'octave de la Pentecôte; et, durant toute l'année, du mercredi soir au lundi matin.

Tout ceci, sauf des variantes.

La Paix de Dieu apparaît aux conciles locaux de Charroux, en 989; de Limoges, en 994; de Poitiers, en l'an 1000. « Les princes et les seigneurs jurèrent de toutes parts la Paix de Dieu, le roi Robert l'établit dans toute l'étendue de ses États et même en Bourgogne et à Lyon. En 1033, la France presque entière avait embrassé la Paix de Dieu. » (Boutaric, p. 167 et 168.)

Quant à la Trêve de Dieu, « elle semble avoir pris naissance en Roussillon, à Elne, en 1027. On la trouve ensuite au concile de Tuluges, en 1041. Elle parut d'abord dans le Midi et gagna avant la fin du onzième siècle le Nord de la France et l'Angleterre ». (Boutaric, p. 169.)

C'est pour maintenir contre les violateurs cette Paix et cette Trêve de Dieu qu'on voit les tenanciers roturiers, les serfs déjà affranchis, ou même simplement en voie d'affranchissement, prendre en main la défense du domaine.

Le clergé, qui avait eu un rôle si actif et si beau dans la convention de cette Paix et de cette Trêve, au moyen d'assemblées — qu'on appelle à tort cependant des conciles, car tous les laïques influents s'y trouvaient, — le clergé, dis-je, prit une part non moins importante au maintien de ces deux institutions par les armes On le voit marcher à la tête des paysans pour soutenir et guider leur courage. Il allait, désarmé lui-même, au-devant du péril et entraînait le peuple armé à sa suite. Un trait, un peu postérieur au onzième siècle (1111), mais qui n'est que la répétition prolongée de ce qui s'était fait à cette époque, donnera une idée de ce généreux et énergique mouvement. « Le château du Puiset était très fort. Plusieurs assauts avaient été repoussés... et personne parmi les assiégeants n'osait tenter l'escalade. Un des prêtres, venu avec ses paroissiens, se dévoua. On ignore son nom. Les assistants remarquèrent seulement qu'il était chauve, sans armes, tête nue. Protégé par

une planche qui lui servait de bouclier, il monte à l'assaut en rampant; parvenu à la palissade, il se baisse au-dessous des meurtrières et, à l'abri des coups, travaille à arracher les pieux. Il fait signe aux soldats, qui accourent avec des haches et des piques : la palissade cède, on pénètre dans le château. » (Boutaric, p. 200 et 201.)

Ces deux belles et originales institutions de la Paix et de la Trêve de Dieu, qui sont si fort à l'honneur des dizième et onzième siècles, ont été tournées contre eux : on a voulu y voir la preuve que les seigneurs passaient leur temps à piller et à massacrer leur gens, et qu'il avait fallu y mettre bon ordre.

C'est purement absurde.

1° Il aurait fallu être fou pour s'amuser à dévaster son propre domaine : donc, déjà, le seigneur ne guerroyait pas ses gens à lui.

2° Ce sont les seigneurs eux-mêmes, unis au clergé, qui adhèrent et qui provoquent à l'établissement des deux institutions dans les assemblées dites improprement conciles.

3° L'amende encourue pour contravention à ces conventions est remise à l'évêque ou au comte, c'est-à-dire à un seigneur : ce ne sont donc pas les puissants qui oppriment les faibles, mais qui les protègent et qui les représentent.

Mais, pour tout éclaircir, voici les guerres que visaient la Paix et la Trêve de Dieu. Le Midi de la France avait été peu pénétré par la féodalité : nous l'avons vu. Le service noble, le service militaire régulier, la chevalerie en un mot n'y avait pas été organisée communément. La question de la défense était donc à résoudre. De plus, cette contrée, peu atteinte par les particularistes, gardait le désordre de la décadence romaine et barbare. Beaucoup de gens du peuple y étaient errants et formaient aisément des bandes de pillards. Les classes supérieures ne valaient pas grand'chose et se mettaient souvent à la même vie malfaisante. C'est par ces circonstances que, dans le Midi, les deux institutions dont nous parlons sont nées. Et elles ont été imitées dans le Nord *par les seigneurs*.

Autre remarque : L'indépendance féodale, comme toutes les

indépendances, mettait dans la nécessité de se faire rendre justice par ses moyens propres. Les seigneurs n'avaient pas d'autre ressource que de garantir leur domaine par leur force personnelle.

De là, pour eux, la nécessité d'agir par les armes dans bien des cas. Comme ils avaient à faire à des voisins leurs égaux et leurs pareils, qui n'étaient pas désarmés, la lutte était inévitable ; et, dans cette lutte de voisin à voisin, le pays avait à souffrir ou tout au moins à craindre. La Paix et la Trêve de Dieu furent une double stipulation du droit des gens, qu'on serait tenu de suivre dans ces revendications à main armée. La sanction admise fut que la population tomberait légalement à bras raccourcis sur celui des deux champions qui contreviendrait au droit des gens ainsi formulé.

Il est clair, sans doute, que certains seigneurs étaient des drôles, qui faisaient la guerre pour piller. Mais il faut bien comprendre que ce qu'ils pillaient, ce n'était pas leurs domaines et leurs hommes, c'était le voisin. Ils étaient loin d'ailleurs d'être en grand nombre de cet acabit-là. Ils s'attaquaient de préférence aux biens de l'Église qui était moins armée. Or, on voit comment l'Église organisa sa juste défense.

Un fait bien caractéristique du bon état social qui régnait dans les domaines, c'est cette influence parfaitement régulière et organisée, féconde en incontestables et puissants résultats moraux et intellectuels, que l'Église prend à cette époque sur les populations des pays à formation particulariste. Ailleurs, elle est prodigieusement agitée, et tout l'est aussi bien qu'elle, notamment en Italie, à Rome. En France et dans toute la région pénétrée par le particularisme, son action s'asseoit, et c'est là qu'elle trouve un concours stable et fort.

Mais ce qui doit nous rassurer sans conteste sur la valeur des dixième et onzième siècles, c'est l'admirable développement de prospérité qui en est sorti.

Déjà, nous avons vu l'émancipation des serfs, la vie religieuse puissante : ajoutons-y la langue nationale et l'architecture romane.

Mettons-y surtout l'harmonie des classes : « A part quelques faits isolés, dit Léopold Delisle, nous avons vainement cherché les traces de cet antagonisme qui, suivant des auteurs modernes, régnait entre les classes de la société au moyen âge. De bonne heure les paysans sont rendus à la liberté. Les obligations tant réelles que personnelles sont nettement définies par les chartes et coutumes. Le paysan les acquitte sans répugnance : il sait qu'elles sont le prix de la terre qui nourrit sa famille ; il sait aussi qu'il peut compter sur l'aide et la protection de son seigneur. » (*Condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*. Préface.)

Le résultat, la manifestation de cette harmonie sociale est la triomphante expansion de la race, qui se produit à l'issue du onzième siècle.

Au dixième déjà, quand trois invasions formidables avaient menacé le territoire conquis par la famille particulariste, elles avaient été victorieusement contenues et arrêtées : ce sont celles des Normands au Nord, des Sarrasins au Midi, des Hongrois à l'Est, qui vinrent jusqu'en Lorraine. La race particulariste ne perdit « pas un pouce » de terrain. Est-ce là la preuve d'une anarchie, d'une décadence, d'un désordre social, d'une désorganisation, d'une mésintelligence des classes, d'un découragement, d'une débandade générale, d'une impuissance malheureuse, tous caractères qu'on est convenu d'attribuer au dixième siècle ? Il faut dire que, par une contradiction à laquelle ont obligé pourtant les faits flagrants, il est communément avoué que « la féodalité a alors sauvé l'Europe ».

A l'issue du onzième siècle, se produit une véritable épopée qui, à huit siècles de distance, enflamme encore nos imaginations. Suivons-la dans son rayonnement autour de son point de départ qui est la France. Au Nord, c'est l'Angleterre conquise par les Normands, ces Scandinaves de second arrivage, incorporés à leurs aînés et devanciers, les Francs, et devenus le type le plus systématique de la féodalité (1066). Au Midi, c'est le Portugal conquis sur les Sarrasins par un prince français, Henri de Bourgogne, l'arrière-petit-fils de Robert le Pieux, roi

de France et fils de Hugues Capet (1094); c'est l'Italie méridionale, c'est la Sicile encore, conquises par de petits seigneurs normands (1090). A l'Est, c'est la Hongrie adoptant le régime féodal à la suite de sa conversion au christianisme; c'est la Marche de Brandebourg, origine de la monarchie prussienne, prise sur les Slaves par les Saxons et Francs de la Plaine Saxonne. Sur tous ces points, les limites de l'empire de Charlemagne sont dépassées. Mais l'entreprise la plus hardie, et j'ajoute la plus téméraire, dans laquelle se soit manifestée la génération issue du onzième siècle, c'est cette croisade, fameuse entre toutes, des Godefroy de Bouillon, des Bohémond, des Tancrède et de leurs compagnons. Quand on songe que ces petits seigneurs ont pu concevoir et réaliser l'idée d'aller à travers toute l'Europe continentale et l'Asie Mineure conquérir des terres, on a quelque révélation de ce qu'ils étaient dans leurs domaines et de ce qu'étaient leurs gens, de la vitalité exubérante qui s'était développée là dedans. Les autres croisades sont restées fort au-dessous de celle-là par la hardiesse, d'abord parce que la voie leur était alors connue, ensuite parce qu'elles se sont faites en grande partie par mer.

Ces entreprises, véritablement épiques, étaient toutes des entreprises de volontaires : n'oublions pas cela. Le service féodal y perdait ses droits. Depuis le Nord jusqu'à l'Orient, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la prise de Jérusalem, ceux qui s'y portaient n'étaient enrôlés que par leur volonté propre. Il étaient défrayés soit par eux-mêmes, soit par des fonds recueillis à titre de largesses, tels que les aumômes de la chrétienté pour les croisades.

C'est ce qui nous explique comment ces expéditions ont pu coexister avec le régime militaire concentré au domaine, ainsi que nous l'avons vu. Le devoir féodal, l'organisation coutumière n'ont été pour rien dans ces immenses mouvements : ils ne sont que l'effet spontané de l'expansion naturelle et libre de la race.

Il faut d'ailleurs bien savoir que ce rayonnement si puissant s'est opéré par trois moyens qui sont en parfait rapport avec le

régime social que nous avons décrit. Un premier moyen est l'extraordinaire valeur personnelle de ces chevaliers qui comptent comme des armées : c'est ce qu'on voit dans les exploits à peine croyables des fils du petit seigneur normand, Tancrède de Hauteville, et de leurs quelques compagnons en Italie et en Sicile : c'est ce qu'on voit dans la plupart des hauts faits de la croisade. Un second moyen est le désir personnel de se créer un domaine, ou de se risquer de sa personne aux choses auxquelles on s'intéresse librement : c'est ce qu'on voit dans la conquête de l'Angleterre, ou dans le mouvement populaire des croisades. Un troisième moyen est la réputation répandue au loin du régime féodal et le désir d'imitation qu'il provoque : c'est ce qu'on voit dans l'assimilation de la Hongrie à l'Europe franque.

J'ajoute, pour terminer, que les moins heureux, et j'allais dire les plus militants, de ces faits d'expansion ne se sont produits qu'à la fin du onzième siècle. C'est que quelque chose de nouveau vint modifier alors le régime féodal : nous le verrons plus tard, en son lieu.

(La suite au prochain numéro.)

Henri de Tourville.

LE RÈGNE DE L'ANARCHIE

DANS LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS

LES GRÈVES D'ELBEUF (1) (*suite*)

Après avoir reconnu comme un type caractéristique de grève française, dans un bon milieu industriel, le mouvement gréviste qui s'est déclaré à Elbeuf en novembre 1900, et, après avoir constaté l'extraordinaire imperfection de ses résultats aussi bien du côté des patrons que du côté des ouvriers, nous avons relevé les causes de ce déplorable état de choses. Déjà nous en avons énuméré cinq, qui se lient les unes aux autres et s'expliquent toutes à partir de la première. Je les rappelle ici :

1° L'incapacité où sont encore les ouvriers de former entre eux des groupements solidement constitués pour la défense de leurs intérêts communs ;

2° L'incapacité des patrons à s'entendre de leur côté pour une action commune ;

3° Le défaut, parmi les ouvriers, de toute organisation qui les renseigne d'une manière sérieuse et en temps utile sur l'état du marché industriel, information qui est la base indispensable de toute entente réelle entre eux et les patrons ;

4° La déclaration soudaine des grèves en vue d'obtenir par surprise ce qu'on n'est pas en mesure de régler par une discussion compétente de la situation des affaires ;

5° L'emploi de toutes sortes de moyens d'excitation dans le

(1) Voir l'article précédent, livraison de juin 1901. — *Science sociale*, t. XXXI, p. 511.

but de gagner brusquement à la grève l'adhésion d'une masse ouvrière sans cohésion habituelle.

Nous allons compléter cette énumération :

6° L'absence de cohésion sérieuse entre les ouvriers explique encore un trait presque comique des grèves elbeuviennes. Je veux parler de la crainte des grévistes les plus intelligents de voir leurs camarades se rendre *isolément* dans le bureau du patron et, en sens inverse, le désir du patron d'avoir un entretien *individuel* avec chacun de ses ouvriers en grève ou tout au moins une entrevue collective à laquelle ne prendraient part que les ouvriers de son établissement. L'employeur appelait ainsi de tous ses vœux ce que les plus habiles grévistes redoutaient anxieusement, et c'était à qui redoublerait d'ingéniosité pour déjouer les stratagèmes de l'adversaire. Lorsque la grève avait été déclarée sans le concours du secrétaire d'un des trois syndidats (les presseurs-décatisseurs, les foulonniers et les teinturiers furent les seuls à faire signer leur lettre ultimatum par un secrétaire de syndicat), le premier soin des grévistes était, nous l'avons vu, de se rendre à la Bourse du Travail et de demander l'appui et l'intervention des plus vieux routiers du mouvement syndical et gréviste : ils sentaient bien que, livrés à leur propre inexpérience, ils se laisseraient, comme nous le disait l'un d'eux, « trop facilement embobiner par le patron », et leurs chefs savaient bien qu'il fallait avant tout persuader aux grévistes que, hors le cas de satisfaction complète, ils ne devaient pas reprendre le travail avant que *tous* les ouvriers des établissements similaires n'eussent obtenu et accepté les mêmes conditions. On rendait plus probable l'observation de cette règle élémentaire en chargeant des négociations ou du moins en y faisant intervenir un membre de la chambre syndicale ou de la Bourse du Travail. Toute cette doctrine stratégique est absolument juste ; si les milieux ouvriers français n'étaient encore si insuffisamment formés, elle leur paraîtrait même faire partie des principes les plus élémentaires et les plus essentiels de la tactique des grèves, et on

ne peut qu'éprouver une sympatique commisération pour ces infortunés qui ont le sens, vague sans doute, mais réel néanmoins, d'une solidarisation nécessaire qu'ils sont impuissants à établir entre eux : à leur tour ils peuvent répéter la maxime célèbre : « *Video meliora proboque, deteriora sequor.* » Au surplus le mouvement gréviste elbeuvien fournit maintes preuves de l'exactitude de cette doctrine : les teinturiers n'auraient certainement pas échoué, si M. P... n'était parvenu, grâce à un entretien particulier avec ses propres ouvriers, à rompre le faisceau des grévistes, et, d'autre part, une des causes du succès intégral des stéariniers de M. P. est précisément l'habileté avec laquelle ils ont su empêcher leur patron d'avoir une entrevue personnelle avec chacun des grévistes successivement et se sont assuré le concours d'un délégué de la Bourse du Travail.

Il est donc difficile de juger avec bienveillance les protestations des patrons qui, en présence de cette volonté très nette des grévistes les mieux formés de faire reconnaître leur groupement syndical et de ne traiter que par l'intermédiaire du secrétaire de ce groupement, s'écrient que « leur propre liberté est atteinte... », que « c'est une violence inouïe et intolérable que de les obliger à s'aboucher avec un individu qui ne travaille pas dans leurs ateliers, qui même souvent n'appartient pas à la même profession... ; que cet appel à un étranger démontre bien que les grévistes reconnaissent l'illégitimité de leur revendication, puisque, si celle-ci était juste, ils sont bien assez grands pour la défendre eux-mêmes... ; enfin, qu'ils sont tout prêts à négocier avec leurs propres ouvriers, mais qu'ils veulent rester maîtres chez eux et qu'à aucun prix ils ne toléreront l'immixtion d'un étranger dans leurs relations avec leurs ouvriers ».

En vérité, de pareilles doléances sont surprenantes, et il y a un mot que nous ne voulons pas employer pour caractériser la conduite de ces hommes, toujours nombreux de par le monde, qui décorent des grands mots de liberté et d'indépendance une politique uniquement inspirée par les préoccupations les plus mesquines d'intérêt personnel. Quand les patrons protestent contre l'organisation syndicale, poussés par le désir naturel de

défendre ce qu'ils croient être leur intérêt et sachant très bien que la présence des délégués de la Bourse du Travail ou des secrétaires de syndicats les amène à des concessions plus grandes que celles qu'ils consentiraient s'ils étaient seuls avec leurs ouvriers (1), ils sont en somme victimes d'une grave méprise et ils ne réussissent qu'à accroître le caractère agressif et révolutionnaire des groupements ouvriers. Ceux-ci, dérivant inéluctablement du régime de la grande industrie, s'organiseront en dépit de toutes les résistances. La méprise des patrons est facile à expliquer, et plût au ciel que, sur bien d'autres matières que celles de l'organisation du travail, les yeux de tant d'honnêtes gens ne demeurassent pas fermés à la lumière de la vérité ! Mais, de grâce, que l'on ne nous dise pas que la liberté d'un patron est violée parce que ses ouvriers en grève veulent avant toute chose faire reconnaître leur syndicat et attachent avec raison « plus d'importance à cette reconnaissance qu'à la question même du taux des salaires ». A chaque instant, dans les relations d'affaires, ne voit-on pas un homme qui se sait insuffisamment compétent pour défendre ses intérêts contre l'autre partie, se faire assister d'un homme plus compétent? Et que peut-on critiquer lorsque des ouvriers, accomplissant cette première évolution vers la capacité qui consiste à prendre conscience de son insuffisance, demandent l'assistance de leurs camarades plus avisés et plus capables de maintenir la cohésion?

Tout cela n'a rien que de très légitime, et l'on pourrait rétorquer aux patrons que si les négociations avec leurs ouvriers doivent être parfaitement loyales, s'ils reconnaissent que la délicatesse leur interdit de profiter des avantages que leur

(1) L'idéal du patron serait souvent d'avoir un entretien particulier avec chacun de ses ouvriers grévistes, isolément? On conçoit ce désir de l'employeur, mais on doit aussi admettre le désir contraire des employés. Peut-on remarquer en passant que ceux-ci ne font d'ailleurs qu'imiter une tactique déjà recommandée en 1804 par des hommes qui certes n'étaient pas des ennemis de l'ordre social, par les rédacteurs du Code civil? L'article 1396 de ce Code dispose, en effet, qu'un contrat de mariage ne peut être modifié avant le mariage qu'avec la présence et le consentement *simultané* de toutes les personnes qui y ont été parties, et tous les commentateurs, à propos du mot *simultané*, expliquent que la législateur a très finement discerné.... ce que l'on reproche tant aux ouvriers d'avoir discerné à leur tour. Etrange logique !

ascendant naturel sur l'esprit de leurs employés, leur plus grande habitude de la parole, leur plus grande souplesse d'intelligence leur assurent, ils n'ont aucune raison de protester contre la présence du représentant légal des adversaires ou même d'un simple conseiller plus perspicace. Qui de nous, encore une fois, ayant à traiter une affaire importante, ne serait fâcheusement impressionné de voir l'autre partie protester contre la présence d'un homme de l'art? Et combien cette impression serait plus fâcheuse encore, si cette protestation était formulée au nom de la liberté!

Sans doute, le groupement des hommes suscite, par le seul fait qu'il existe, des complexités spéciales. Des philosophes ont étudié récemment la mentalité des foules et examiné les phénomènes psychologiques qui se développent en elles. Mais le groupement est aussi une loi inéluctable de la défense de tous les grands intérêts contemporains; et, à une époque où des associations les plus diverses se fondent quotidiennement, où les pêcheurs à la ligne et les touristes trouvent avec raison que leurs intérêts ne peuvent être utilement défendus que par l'union, a-t-on le droit de soutenir que des travailleurs manuels ne devraient pas s'associer pour défendre leur salaire, c'est-à-dire, — on l'oublie trop souvent, — le pain même de leurs femmes et de leurs enfants?

Lorsqu'on dit toutes ces choses à un patron, leur vérité est si évidente que celui-ci se garde d'ordinaire de renouveler ses objections, mais, changeant de tactique, il formule la réponse suivante : « J'admets tout ce que vous venez de dire, mais à une condition, c'est que les intermédiaires avec lesquels les ouvriers nous demanderont de traiter appartiennent au moins à la profession; or, le plus souvent, on nous impose comme négociateur un marchand de vin, un débitant, je ne sais quel politicien de faubourg ou de Paris, qui se constitue aisément une popularité en se faisant le défenseur d'autant plus ardent des intérêts des ouvriers qu'il n'a aucune responsabilité, et

qu'il n'éprouvera aucune perte si nous sommes obligés de fermer nos usines, ou si ses malheureux camarades crèvent de misère. Si l'on ne nous demandait de traiter qu'avec des ouvriers de la même profession et de la circonscription, nous n'élèverions plus aucune protestation. »

Cette réplique nous amène à étudier l'intéressante question de l'intervention des étrangers dans le mouvement gréviste et syndical français, et celle du boycottage, qui est intimement liée à la première.

Il est très certain qu'à la suite des grèves d'Elbeuf les patrons de cette circonscription ne se sont pas fait faute de boycotter sévèrement certains ouvriers qui avaient pris une part spécialement active au mouvement gréviste. Plusieurs ouvriers apprêteurs et teinturiers ont dû quitter la ville, n'ayant plus aucun moyen d'y trouver un emploi (1). Sans la sagesse éclairée du plus grand fabricant de la place d'Elbeuf, la maison Frænkel Blin, il y a longtemps que Dubos, qui a été avec son ami Fauconnier le grand directeur du mouvement gréviste de novembre 1900, aurait été réduit à la misère et n'aurait eu que la ressource de l'émigration dans une autre ville, où peut-être — comme cela s'est vu plusieurs fois — la vindicte patronale le poursuivrait dans son exode et le signalerait à cause de son rôle à la méfiance des employeurs. Il suffit de prononcer devant un patron elbeuvien le nom de Dubos pour discerner aussitôt la nature des sentiments qu'il entretient à son égard. Un des employeurs les plus bienveillants de la ville, excellent homme en tous points, nous disait avec sérénité, « qu'il ne comprenait pas comment MM. Frænkel Blin faisaient travailler Dubos : il fallait sans doute qu'ils en eussent peur! »

(1) Un ouvrier elbeuvien nous disait à ce propos : « Vous ne sauriez croire combien le boycottage est devenu simple et facile depuis l'invention du téléphone : les patrons conviennent entre eux de ne jamais embaucher un ouvrier renvoyé d'une autre usine sans se demander les uns aux autres la cause du renvoi. Un ouvrier se présente : on lui demande de quel atelier il sort et, instantanément, on est renseigné sur ses antécédents par un coup de téléphone. Ainsi le malheureux peut aller frapper à la porte de tous les employeurs, le téléphone le suit partout. »

Idée dont nous ferons suffisante justice en disant que, deux heures après, nous avions le plaisir de causer longuement avec Dubos qui témoignait incidemment « qu'il n'y avait à Elbeuf qu'une seule maison qui traitât ses ouvriers à peu près comme des hommes, c'était la maison Frænkel Blin ».

Ces faits, auxquels il serait facile d'en joindre beaucoup d'autres, attestent l'horreur profonde que les employeurs ressentent des syndicats. S'ils ne vont pas tous, comme M. Perré (qui d'ailleurs a essuyé une défaite complète), jusqu'à défendre à leurs ouvriers d'entrer dans un syndicat, ils manifestent du moins une hostilité ardente contre ceux qui se font les apôtres du groupement corporatif, et il leur semble tout naturel, lorsque l'occasion s'offre, de recourir contre eux au moyen redoutable du boycottage patronal. En cela encore, les industriels elbeuviens ne sont que les fidèles interprètes du sentiment général de leurs confrères de France, et, sans aller bien loin, un industriel rouennais nous disait récemment qu'à Darnétal (faubourg de Rouen) les patrons tisseurs de coton s'entendaient entre eux pour ne pas embaucher l'ouvrier que l'un d'eux aurait renvoyé à la suite de tentatives faites pour grouper en un faisceau les ouvriers tisseurs de la région. Le fait du boycottage d'un ou de plusieurs ouvriers par un syndicat d'employeurs est donc incontestable et quoique, à plusieurs reprises, ceux-ci l'aient nié, il est impossible de ne pas le tenir pour constant.

Incontestablement, si l'on s'en tient au résultat immédiat et si l'on omet de porter son regard vers l'avenir, le boycottage par les employeurs apparaît comme un moyen doué de quelque efficacité. Une masse d'ouvriers désorganisée est plus exposée encore à rester dans l'état de pulvérisation qui fait sa faiblesse, si l'on frappe impitoyablement tout ouvrier qui s'efforce de l'organiser et de la discipliner. Mais, d'autre part, n'est-il pas vrai que les employeurs qui se servent de cette arme encourent une grave responsabilité et qu'un patron honnête, clairvoyant et sagace, ne songerait jamais à en faire usage?

En vérité, les objections se dressent en foule, et elles sont toutes péremptoires!

D'abord, on peut se demander si, au point de vue moral, ce moyen échappe à tout reproche. Sans doute, il est d'usage, dans certains milieux, de représenter les *leaders* ouvriers français comme des hommes déshonnêtes, dangereux et atteints de nombreux vices (1), et on en conclut qu'il faut se défendre *per fas et nefas;* mais cette appréciation, que le parti pris inspire seul, est presque toujours mal fondée. Lorsqu'un ouvrier employé à l'atelier est en même temps secrétaire d'un syndicat, il est, au contraire, presque impossible qu'il ne soit pas un homme sobre, rangé, travaillant régulièrement; et, pour peu qu'on l'interroge, on ne tarde pas à découvrir que le dévouement qu'il montre aux intérêts de ses camarades atteste précisément que sa moralité et son intelligence sont très sensiblement supérieures au niveau moyen. Ce ne sont ni les égoïstes, ni les « fêtards » qui s'exposent bénévolement aux suspicions de leurs camarades et à la vindicte tenace des employeurs. Le boycottage a donc toute chance d'atteindre des hommes qui ne méritent d'aucune manière la peine qui les frappe et dont le plus grand tort a été probablement d'avoir l'âme plus généreuse et l'intelligence plus éveillée que leurs camarades.

Voici d'ailleurs une autre face du même problème moral. Quand on frappe d'ostracisme un ouvrier, ne spécule-t-on pas sur la misère ou sur la lâcheté de ses camarades? N'escompte-t-on pas leur impuissance ou leur infidélité à soutenir un frère frappé seul pour la cause de tous? Car, enfin, si l'on veut juger les choses avec impartialité, aucun doute n'est possible : un ouvrier qui n'est pas absolument dénué de ressources a *le devoir absolu* de ne pas reprendre le travail tant qu'un seul

(1) Voici à ce propos un document récent. Il y a quelques semaines, faisant une enquête dans un centre industriel, nous avions eu le plaisir d'interroger plusieurs employeurs : suivant l'usage, on nous fit un portrait peu flatteur d'un des principaux chefs des groupements ouvriers. Après avoir eu un très intéressant entretien avec ce *leader*, nous rapportâmes à nos précédents interlocuteurs quelques uns des propos très justes et très imprégnés de vie réelle que ce *leader* nous avait tenus. « Ce n'est pas étonnant, s'écria l'un des employeurs, vous avez eu précisément la chance de tomber sur le seul homme intelligent et sérieux parmi tous ceux qui dirigent le mouvement ouvrier dans cette ville; mais si vous rencontriez les autres, vous en verriez et vous en entendriez de belles! »

de ses camarades, qui n'a commis aucune faute spéciale, est renvoyé pour faits de grève, et, à mesure que les ouvriers prennent plus conscience de leur solidarité, ils ne manquent jamais de remplir ce devoir élémentaire que l'honneur impose et dont l'observation est facile à ceux qui ont quelque clairvoyance. On incite donc à la lâcheté des hommes dont on devrait faire l'éducation morale et économique, et ainsi on nuit gravement à la collectivité, puisque, sous un régime démocratique, la loyauté et le courage civique sont des qualités singulièrement précieuses.

En troisième lieu, a-t-on bien réfléchi à la haine vivace qui ne peut manquer de fermenter dans l'âme d'un malheureux ouvrier traqué comme une bête fauve, obligé d'émigrer dans une autre ville, avec sa femme et ses enfants, après qu'un long chômage l'a ruiné physiquement et pécuniairement et l'a parfois même obligé de changer de nom comme un paria afin de trouver un emploi qui lui permette de manger du pain? Le meilleur parti pour cet homme n'est-il pas de s'établir dans un petit débit de boissons, où il pourra faire la propagande que l'on devine parmi ses camarades heureux et justement fiers de devenir ses clients? Combien les choses se fussent passées différemment si le secrétaire du syndicat était resté ouvrier d'usine! Des exemples très nombreux, qu'on discerne facilement dès qu'on veut bien les voir, n'attestent-ils pas qu'il fût probablement devenu un agent précieux d'éducation sociale et un propagateur d'idées plus modérées? Il n'y a pas qu'en politique qu'un radical devenu ministre n'est pas nécessairement un ministre radical, et le meilleur moyen d'assagir les ardents est encore de mettre sur leurs épaules la responsabilité du pouvoir et de la direction. Lorsqu'un ouvrier devient secrétaire d'un syndicat, il ne tarde pas à constater que les phénomènes économiques sont singulièrement plus complexes qu'il ne l'avait supposé et que « le mauvais vouloir des patrons » n'est point la seule difficulté à vaincre.

Enfin et surtout, n'est-il pas manifeste qu'en interdisant à leurs ouvriers l'entrée dans les syndicats et en boycottant les

leaders, les employeurs rejettent délibérément leurs employés vers l'action révolutionnaire et les poussent dans les bras des cabaretiers et des politiciens? A quelle inconséquence n'aboutissent pas les patrons qui défendent à leurs ouvriers d'être secrétaires de syndicats et qui en même temps se plaignent de l'intervention d'individus étrangers à la profession! Quand donc les patrons s'apercevront-ils qu'ils jouent là une comédie indigne de leur loyauté et que doit répudier un bon citoyen? Il est trop clair que ce qu'ils veulent, c'est « pas de syndicat du tout », et en réalité, c'est bien à cette prétention dernière qu'aboutit toute leur politique : mais alors pourquoi ne la pas déclarer nettement? Peut-être n'ose-t-on pas avouer ostensiblement son hostilité contre une institution qui doit sans doute gêner certaines pratiques routinières, mais dont tant de faits économiques convergents démontrent la nécessité. Les employeurs français devraient se demander, *même en se plaçant à leur point de vue*, s'ils ne recueillent pas plus d'inconvénients que d'avantages de cette ténacité à molester les ouvriers qui veulent faire usage d'un droit primordial, que la loi de 1884 n'a pas conféré, mais simplement reconnu, et encore bien tardivement.

Aussi l'auteur de ces lignes est-il heureux de saluer ici comme de bons citoyens MM. Frænkel Blin qui, non par peur, mais par loyauté, ont assuré à Dubos un travail régulier. Ils ont fait plus : au mois de novembre 1900, ils ont eu la grande sagesse de l'informer qu'ils savaient que sa double qualité de secrétaire du plus important syndicat de l'industrie lainière et de délégué de la Bourse du Travail ne lui permettait pas de venir à la fabrique pour le moment, mais qu'ils lui accordaient un congé à durée illimitée, en l'assurant qu'il retrouverait sa place le jour où il pourrait la reprendre. Si les employeurs suivaient cet exemple, on serait étonné de constater un total changement dans les relations entre patrons et ouvriers, on aurait beaucoup moins l'occasion de se plaindre de l'intervention des policiens et des cabaretiers et, le cas échéant, on pourrait le faire sans inconséquence et sans légèreté.

7° Nous devons relever une dernière conséquence, non la moins grosse, du double défaut de cohésion entre les employeurs, d'une part, et les employés, d'autre part; voici cette conséquence : Le contrat qui termine la grève est précaire et sans valeur effective; suivant les hommes et les circonstances, il sera observé ou violé; sans doute, la naturelle honnêteté de ces braves gens que sont, en très grande majorité, les patrons et les ouvriers elbeuviens, lui donne des chances d'être respecté, mais la malice, l'âpreté au gain de quelques patrons, *fût-ce même d'un seul,* la dissatisfaction de quelques ouvriers, *fussent-ils peu nombreux,* enfin la pression plus forte de la concurrence sur un point donné suffiront à compromettre l'observation d'un accord qui intéresse plus de douze mille personnes. Et qui donc peut sans témérité affirmer qu'aucune de ces causes de rupture n'interviendra? N'est-il pas, au contraire, évident que l'une d'elles, probablement toutes, l'une après l'autre, se produiront à très brève échéance? En réalité, on fait reposer sur la pointe une pyramide immense, et on a la naïveté de s'étonner que l'équilibre soit instable.

C'est un fait constaté que les grèves françaises renaissent très facilement *lorsqu'elles ont été victorieuses;* dans un délai, d'ordinaire très court, la lutte recommence. Les exemples récents des grèves réitérées du Creusot, de Montceau-les-Mines, de Marseille et de bien d'autres endroits suffisent à attester le fait; et il importe d'ajouter que le phénomène, qui est presque constant lorsque la grève a réussi, ne laisse pas que d'être fréquent lorsqu'elle a échoué. Quand il se produit, il est d'usage, dans certains milieux, de crier au scandale et de dire : « Voyez comme ces ouvriers respectent leurs engagements! ils s'inquiètent bien de ce qu'ils ont signé! » On ferait mieux de réfréner sa propension au scandale et de recourir avec calme à la méthode d'observation : on verrait alors qu'il n'y a plus qu'une chose surprenante, c'est... l'ignorance des hommes et leur persistance à violer les lois sociales les plus élémentaires.

Le contrat n'est pas observé; et certes il ne l'est pas, parce que la plupart du temps *il est impossible qu'il le soit.* D'ordinaire,

lorsque les grévistes ont été vaincus, la dépression résultant de l'affaissement moral qu'entraîne la défaite et de la misère, souvent épouvantable, qui est l'effet du chômage, ne leur permet pas de songer avant un certain temps à reprendre les hostilités. Suivant que la défaite a été plus ou moins complète, que le chômage, plus ou moins long, a engendré plus ou moins de misère, la paix apparente a chance de durer plus ou moins longtemps (1), et un gros actionnaire des Mines d'Anzin nous disait récemment que « rien ne servait mieux à fixer pour longtemps les relations avec les mineurs qu'une bonne grève prolongée ». De fait, il remarquait qu'une grève très longue avait sévi à Anzin, il y a plusieurs années, et que, depuis ce moment, l'administration jouissait de la tranquillité (2).

Lorsque, au contraire, la grève a été victorieuse, *on peut avoir la quasi-certitude* que, dans un délai très court, le contrat qui l'a terminée sera l'objet d'innombrables violations. Suivant l'état du marché du travail, ce délai sera plus ou moins long, les violations plus ou moins nombreuses, et celles-ci viendront de l'une ou de l'autre des parties contractantes : dans cette limite, la variation est possible, mais ce qui est certain, c'est que la violation doit survenir et dans un délai relativement très court. Il n'en peut être autrement, et cela pour les deux raisons inverses de celles qui, depuis trois ans passés, assurent la stabilité du contrat conclu par les mécaniciens anglais : les grèves d'Elbeuf fournissent sur ce point, comme sur tous les autres, un témoignage très précis.

D'une part, en effet, comme la victoire n'est pas le résultat d'une lutte méthodique, longuement préparée, savamment conduite et dans laquelle chaque parti aurait fait un usage judicieux de toutes les ressources dont il peut disposer, il n'y a aucune raison pour que l'un ou l'autre des deux adversaires, le vainqueur ou le vaincu, souvent tous les deux à la fois, considèrent

(1) Cette formule n'implique pas du tout que le patron respectera ses engagements.

(2) Cet actionnaire ne faisait d'ailleurs que nous redire un propos que bien des fois nous avions entendu auparavant, et il énonçait une vérité classique parmi les industriels qui ont quelque expérience des grèves.

comme définitif un engagement dont l'issue doit être attribuée, pour la plus grande part, à la surprise, à l'habileté, parfois à la ruse, souvent à l'influence d'un camarade plus ardent ou plus éloquent, ou d'un patron plus faible ou plus expert, en un mot à mille circonstances accidentelles beaucoup plutôt qu'à une bataille loyale établissant nettement la valeur réelle et fondée en principe des forces des deux combattants.

Lorsque, au mois de novembre dernier, les grévistes elbeuviens remportèrent le succès que nous avons relaté, ils furent tout surpris d'une aussi belle victoire, qu'ils étaient loin d'escompter; et les patrons furent non moins étonnés de leur défaite. Au mois de décembre, lorsque la bagarre avait pris fin, chaque parti bénissait avec effusion la divinité chère aux faibles, le Hasard, soit en la remerciant de la victoire remportée, soit en lui faisant honneur de ce que la défaite n'avait pas été plus coûteuse. « Nous ne savions plus où nous allions, » nous disaient les patrons. « Nous avons eu une rude veine de réussir si facilement, » nous disaient de leur côté les employés. Les uns et les autres avaient raison. La désorganisation de chaque armée était telle, qu'on sentait bien que de légers incidents, et surtout une cohésion accidentelle plus grande de son propre parti ou de celui de l'adversaire ,pouvaient changer totalement le résultat. Une petite erreur de tactique a fait échouer les teinturiers sur un terrain exactement semblable à celui sur lequel les presseurs-décatisseurs ont mis leurs ennemis en déroute. Comme chaque parti appuie sa supériorité, non sur sa discipline, mais sur le désarroi de l'autre, on peut toujours se dire, s'il est vainqueur, qu'il eût pu remporter une victoire plus complète, et s'il est vaincu, qu'il eût pu essuyer une défaite moindre ou même maintenir le *statu quo ante*.

Dans ces conditions, il est naturel et même fatal que la lutte, sournoise ou déclarée, reprenne à brève échéance, et cela est si normal que souvent même les parties ne signent la paix que parce qu'elles envisagent *in petto* les occasions multiples qu'un avenir très prochain leur offrira de demander ou d'imposer une modification des clauses du traité.

Voilà la première raison pour laquelle les conventions qui terminent les grèves françaises victorieuses sont fréquemment suivies de nouveaux engagements à brève échéance : en voici une seconde dont la portée est plus considérable encore. Que penserait-on d'un homme qui, désirant obtenir, dans un contrat qu'il doit signer avec un autre, une concession importante, ferait usage de tous les moyens de persuasion ou de pression dont il peut disposer, appellerait pour le seconder ses amis les plus expérimentés et tâcherait de gagner à sa cause tous ceux qu'il sait avoir de l'influence sur l'esprit de celui avec qui il doit contracter; que penserait-on, disons-nous, d'un homme qui, après avoir fait tout cela, ne prendrait aucune sécurité pour assurer la fidèle exécution du contrat dont il a pu enfin obtenir la signature et refuserait aussi de prendre l'engagement de ne pas formuler, à bref délai, demain peut-être, une exigence nouvelle? Evidemment on dirait que la conduite de cet homme est illogique et injustifiée et que ce contrat est un enfantillage. Or, la plupart des accords qui terminent les grèves françaises victorieuses ressemblent à ce contrat; aucun parti ne donne ni ne reçoit l'assurance que les engagements seront loyalement exécutés, et, suivant les cas, ce sera l'une ou l'autre qui prendra l'initiative des violations. Lorsque le marché du travail continue à être favorable aux ouvriers et que l'industrie est prospère, les ouvriers ne voient aucune raison pour ne pas recommencer une lutte qui a été si avantageuse à leurs intérêts, et, dans les milieux à effervescence facile, comme les mineurs de Montceau-les-Mines, ils recommencent en effet. N'allez pas leur dire que l'engagement pris par les chefs du mouvement gréviste les lie personnellement, et que la loyauté et la loi les obligent à observer leurs engagements : ils vous répondront qu'on n'avait pas fixé la durée du contrat, que les circonstances ont changé, qu'on aurait pu obtenir davantage, que surtout ils n'ont pas été valablement représentés et qu'on a traité pour eux sans les avoir véritablement consultés. Dans les groupements instables et chaotiques, les membres peuvent toujours alléguer cette dernière raison.

Cette doctrine, comme on le devine aisément, est fertile en

conséquences funestes : spécialement, il importe de remarquer qu'elle nuit aux ouvriers en rendant plus délicate toute concession d'une hausse de salaires. Un patron nous disait : « Vous comprenez qu'il est toujours très scabreux de faire une concession à des ouvriers français; comme on n'a en face de soi aucun individu responsable — sinon pécuniairement, ce qui est souvent difficile, du moins moralement, ce qui serait à la fois préférable et plus facile — on se demande toujours si les ouvriers ne s'autoriseront pas demain de la concession qu'on leur a faite hier pour en demander une nouvelle. On ne sait pas où l'on va. » Lorsqu'un employeur contracte avec le chef d'un syndicat stable, discipliné, nommant régulièrement son bureau et l'investissant d'un mandat précis, il sait que les tentatives de violation du contrat ne se produiront pas et que, le cas échéant, ce *leader* mettrait sa grande influence au service de l'équité et parviendrait à assurer le respect de la convention. Mais dans les groupes tumultuaires l'influence du chef est vite méconnue et il risque d'être, à courte date, supplanté par un camarade plus séduisant. Lorsque le marché du travail redevient au contraire favorable à l'employeur, ce qui ne tarde guère — car les périodes de grandes prospérité sont courtes et d'ordinaire il y a un certain nombre d'ouvriers en chômage — c'est cet employeur qui saisit la première occasion de violer ses engagements. Comme les employés ont été à peine capables d'établir entre eux pour quelques jours une cohésion quelconque, qui disparaît souvent aussitôt après la victoire, les employeurs ont beau jeu pour retirer le lendemain ce qu'ils ont concédé la veille, et, sous *la pression toujours si énergique de la concurrence*, ils ne s'en font pas faute. Voici à ce propos deux faits entre mille. Moins de deux mois après la grève des charretiers camionneurs du Havre, grève qui survint au mois de septembre 1900, des patrons havrais payaient à leurs charretiers un salaire inférieur de cinq pour cent au tarif qui avait été convenu, et, à Elbeuf, dès le mois de janvier 1901, un excellent patron nous disait qu'il allait probablement être obligé de réduire d'un centime par mille duites le salaire de ses tisseurs, parce qu'il avait entendu dire

qu'un de ses concurrents avait déjà effectué cette réduction. Si l'on voulait faire une enquête dans toutes les villes où une hausse de salaire a été obtenue à la suite d'une grève, en laissant seulement écouler un délai de trois à quatre mois, nous sommes persuadé qu'il n'y en a aucune dans laquelle on trouverait que le tarif convenu fût encore observé. Où est, en effet, le groupement compact et discipliné capable de se dresser comme une barrière infranchissable en face de ces deux forces toujours si actives pour déprimer le taux des salaires : la concurrence des employeurs entre eux et la concurrence des ouvriers sans travail contre leurs camarades? Sous le régime de la pulvérisation, chaque ouvrier, après la lutte, revient à son isolement : personne ne s'inquiète de quelques embauchages à salaire réduit, et ces embauchages entraînent, en très peu de temps, la réduction du salaire de tous. Les malheureux n'ont pas été capables d'empêcher le boycottage de leurs camarades les plus ardents, comment pourraient-ils s'opposer à l'embauchage d'un nouveau venu qui se réclame de sa liberté pour vendre son travail au prix qui lui plaît?

Et pourtant quel contrat eut jamais plus grand besoin d'une sanction vigoureuse et énergique! Les ouvriers français semblent souvent oublier que le contrat de travail ne lie les deux parties que pour huit jours ou quinze jours au plus, et qu'à l'expiration de chaque huitaine et de chaque quinzaine un nouveau contrat est conclu; par suite, l'employeur peut toujours ne pas renouveler le contrat ou ne le renouveler qu'à des conditions plus onéreuses pour l'employé. La convention qui met fin à une grève n'a de valeur, comme toutes les autres conventions, qu'entre les parties contractantes : elle signifie seulement que, pendant un certain temps — dont, soit dit en passant, on a la légèreté de ne jamais fixer la durée — l'employeur s'engage à payer aux ouvriers actuellement en grève, *s'il les emploie*, un salaire de... pour un travail de... Mais qui ne voit que cette clause est enfantine et de nul effet, si elle n'est suivie de cette autre : « Et ledit employeur s'engage à ne pas embaucher d'autres ouvriers à un moindre tarif, toutes les fois que cet

embauchage préjudicierait aux parties actuellement contractantes. » Or, cette clause, les grévistes français sont absolument incapables de l'imposer aux patrons et surtout d'en assurer le respect, et nous croyons ne rien exagérer en disant que, moins de trois mois après la plupart des grèves françaises victorieuses, les grévistes eux-mêmes collaborent, humiliation suprême, à la violation du tarif pour l'obtention duquel ils se sont soumis à la dure épreuve du chômage. Et, en effet, ils ne sont pas organisés pour empêcher l'embauchage à prix réduit d'autres ouvriers : dès lors, sous peine de mourir de faim, ils n'ont qu'un parti à prendre, c'est de vendre aussi leur travail à prix réduit (1).

Encore une fois, il faut être singulièrement téméraire ou oublieux des lois sociales qui régissent les prix et le taux des salaires, pour se mettre en grève, lorsqu'on n'est pas sûr de maintenir, au lendemain de la grève, une forte cohésion entre la majorité des ouvriers les plus capables de la même profession : autrement, la suspension concertée de travail ne produit qu'une amélioration de très courte durée dans la condition des travailleurs manuels, et cette amélioration durerait moins encore si les employeurs n'étaient pas, de leur côté, aussi profondément désorganisés. Après la lutte comme pendant la lutte, chaque parti est surtout servi par l'organisation défectueuse des forces de son adversaire.

Et voilà comment, s'il est absolument inexact de prétendre que les syndicats engendrent les grèves, il est du moins vrai

(1) Ils pourraient encore se mettre de nouveau en grève et donneraient ainsi une preuve de leur meilleure formation sociale. Lorsque les ouvriers ont, à la suite d'une première grève, obtenu une hausse de salaires, par exemple 4 francs par jour au lieu de 3 fr. 50, il est évident qu'ils donnent une preuve de leur totale désorganisation en laissant embaucher, à côté d'eux, dans les mêmes chantiers, d'autres ouvriers au prix de 3 fr. 50. On voit donc que la reprise d'une grève n'atteste pas toujours, bien au contraire, l'indiscipline des ouvriers : il faut, avant de se prononcer, étudier avec soin l'origine véritable du second conflit et, pour ne prendre qu'un exemple, nous croyons, sans pouvoir rien certifier, que la seconde grève récente de Marseille devrait être rangée parmi celles que vise cette note, et qu'elle avait pour but de résister à maintes violations indirectes de « l'affiche rouge » provenant du fait des patrons.

que les grèves mènent aux syndicats. On le voit bien à Elbeuf où, avant le mouvement gréviste, les trois syndicats de l'industrie lainière n'avaient qu'un nombre de membres dérisoire et aucun fonds de prévoyance; maintenant ces trois syndicats ont plus que triplé leur effectif, les cotisations rentrent régulièrement et un pouvoir est régulièrement constitué; de plus, huit autres syndicats se sont constitués pour les travailleurs manuels des autres professions. Nous avons déjà dit qu'il ne faut pas se faire illusion sur la portée réelle de ce beau mouvement, mais du moins quelques centaines d'ouvriers commencent à discerner que la grève doit conduire nécessairement au syndicat fortement organisé et discipliné, et il suffit de causer cinq minutes avec les stéariniers de M. Perré pour se rendre compte qu'ils ont vu nettement qu'une forte cohésion peut seule maintenir les positions qu'une forte cohésion a seule pu conquérir : *en vérité, c'est le commencement d'un inappréciable progrès.*

Nous revenons ainsi par un chemin nouveau à une vérité qui s'insinue en quelque sorte à travers toutes les lignes de ces pages et qui revient sans cesse sous notre plume, à savoir l'inéluctable nécessité du syndicat. Une première fois, le syndicat nous est apparu comme un organe indispensable dans les milieux industriels qui, en temps de prospérité commerciale, veulent éviter les grèves; plus loin, il nous est apparu comme nécessaire aux ouvriers qui veulent conduire leur grève en tacticiens habiles et prudents, non comme des enfants; et voici enfin qu'il nous apparaît comme essentiel pour donner au traité, qui met fin à la lutte, une valeur et une efficacité sérieuses. Ainsi notre conclusion se vérifie et devient plus solidement établie; c'est en effet le propre de la vérité d'être le point de rencontre où aboutissent nécessairement toutes les avenues de la pensée.

Mais alors, s'il est vrai que nous sommes ici en face d'une grande loi sociale, combien est profonde la désorganisation dont souffre le personnel patronal et ouvrier de l'industrie française. Où sont-ils, en France, les syndicats sagement dirigés par des chefs régulièrement élus et de qui l'autorité serait

d'autant mieux respectée que le choix des électeurs aurait été plus libre et plus éclairé? Où sont-ils les *leaders* assez instruits et assez désintéressés pour résister aux entraînements irréfléchis de leurs commettants et pour ne pas préférer l'action politicienne, plus décorative, à la fonction modeste, mais si souverainement utile, de secrétaire de syndicat? Où sont-ils enfin les groupements ouvriers qui sachent accumuler une forte encaisse pour les jours de chômage et surtout pour les jours de grève, grâce au payement régulier d'une cotisation hebdomadaire un peu élevée?

Au dire d'hommes bien renseignés, il n'existe pas en France de semblable syndicat et tout au plus peut-on citer une seule association professionnelle qui se rapproche du type à réaliser, l'association des typographes, que M. Keufer dirige avec tant de compétence et de sûreté. Sans doute, on rencontre parfois dans les grands centres industriels, *et en bien plus grand nombre qu'on ne le soupçonne généralement,* des ouvriers sincèrement dévoués au progrès matériel et moral de leurs camarades; mais souvent ils sont trop modestes et leur parole est trop loyale et trop calme pour que le suffrage de leurs camarades les appelle au premier rang. Comment pourrait-il en être autrement quand on voit, dans d'autres syndicats, des hommes qui, à défaut de formation sociale suffisante, avaient du moins subi l'influence calmante de leurs fonctions mêmes, exercées pendant plusieurs années, brusquement mis au rancart en temps d'effervescence et remplacés, comme au Creusot et à Montceau-les-Mines, par un « comité de la grève? » N'a-t-on pas dit aussi — et la chose paraît fort vraisemblable — que les deux grèves récentes de Montceau-les-Mines et de Marseille avaient été spécialement préparées et « chauffées » par la fraction antigouvernementale du parti socialiste, afin de mettre le ministère en mauvaise posture et de l'acculer, le cas échéant, à la nécessité de répandre le sang des prolétaires!

Oui certes, la tâche à accomplir est immense et le nombre est petit des bons ouvriers désireux de l'entreprendre et capables de la mener à bien. Les politiciens révolutionnaires se gar-

dent de favoriser un mouvement professionnel qui ruinerait leur ambition, et d'autre part l'ignorance et les préjugés détournent encore de cette œuvre les esprits plus modérés.

Cette constatation ne doit pourtant conduire personne au découragement : d'abord, ce croisement des deux feux adverses n'est pas spécial aux syndicats et on pourrait même dire que toutes les œuvres progressives qui se sont accomplies depuis cinquante ans se sont heurtées à de semblables oppositions; et puis, si l'industrie française doit vivre, cette besogne se fera certainement : un organisme peut se désagréger et disparaître, mais aucun ne saurait durer et prospérer, s'il y a violation permanente des lois sociales qui régissent son développement.

Paul Bureau.

LE VALAISAN ET SON ROLE SOCIAL

VII

LES CULTURES INTELLECTUELLES

Les manifestations de la culture intellectuelle valaisanne, résultant des conditions de la vie privée ou commune, se sont complètement transformées au cours du dix-neuvième siècle. Il est bien entendu que nous voulons surtout parler des principales villes, car dans les villages cette évolution tend à peine à se dessiner çà et là.

Jusque vers le milieu de ce siècle, ce que l'on est convenu d'appeler la « Société » était demeuré profondément empreint de l'esprit et du goût du monde français ou italien. Parmi les causes de ce fait, il faut placer au premier rang le service militaire à l'étranger, soit en France, soit en Italie, où les fils de nobles familles tiraient quelque honneur de pouvoir donner leur nom à un régiment.

La défense faite en 1606 par le prince-évêque aux jeunes Valaisans de fréquenter les universités ou académies des villes réformées de la Suisse faisait le reste, car, si rares que fussent les savants issus de ces hautes vallées, quiconque désirait sortir du chemin battu devait aller étudier au loin. Les médecins se dirigeaient sur Montpellier et sur Paris. Lors de leur retour, officiers et médecins apportaient un peu du sans-façon emprunté au monde plus mobile et moins restreint des grands centres étrangers, ce qui contribuait à former dans leurs petites cités alpestres un groupe de familles accessibles aux choses de l'esprit, à un certain goût, à quelques notions d'art et d'élégance. En dépit de maint préjugé de caste ou de hiérarchie, on parvenait de la sorte à se créer une vie au demeurant in-

tellectuelle et mondaine. Au surplus, modeler son tempérament sur les voisins de race latine était alors d'autant plus aisé que le Valais ne faisait pas virtuellement partie de la nation suisse. Son entrée dans la Confédération ne devait même atténuer qu'insensiblement l'autonomie traditionnelle de ses mœurs. C'est seulement à partir de 1848 qu'un commencement de fusion réelle devait commencer à se manifester avec les cantons confédérés. Tout d'abord insignifiant, ce phénomène aurait même mis beaucoup plus de temps à s'accuser, sans l'interruption rapide des rapports avec l'Ouest et le Midi. L'interdiction faite aux ressortissants suisses de servir dans les armées étrangères devait bientôt avoir cette première conséquence, que le peuple du Valais, intellectuellement décapité, resterait tout entier calfeutré dans ses colossales barrières.

Quelques voyageurs traversaient assurément le pays, mais le touriste de cette époque-là sortait d'un tout autre moule que celui d'aujourd'hui : il ne s'attardait que bien rarement à muser le long de ces vallées vierges encore d'hôtels et de pensions, mais il volait droit à ses affaires : collections de fleurs et de minéraux ou escalade de quelque cime inexplorée à laquelle il eût le privilège de donner son nom. D'autres visiteurs apparaissaient, mais dans la modeste pensée de gagner leur vie, tels ces maçons que l'Italie répand dans les diverses contrées et desquels on apprend tout au plus le jeu de la *morra* avec un ou deux airs d'accordéon.

Le canton formant un diocèse propre dont le séminaire épiscopal, le monastère du Grand Saint-Bernard et l'abbaye de Saint-Maurice se partagent les cures et les bénéfices, le clergé même était rigoureusement sédentaire. Et comme les principales écoles de la milice cantonale se tenaient dans la petite capitale (Sion), il n'était pas jusqu'à l'officier qui ne finît par ignorer à peu près comment se trouvait fait un Vaudois ou un Savoyard. Un tel état de choses devait nécessairement produire une génération strictement renfermée, pareille à un berceau de plantes que la chaîne des Alpes Bernoises devrait préserver de la bise et celle des Alpes Pennines du sirocco.

I. — LÉGISTES ET MAGISTRATS.

C'est par les fruits de ces plantes développées sous cloche que sont représentés les corps dirigeants de l'heure actuelle. Incapable de s'adapter à un autre sol quelconque, chaque pousse s'est appliquée à envelopper de ses racines la motte de terre où la tige mère s'était nourrie avant elle.

Comme il ne conçoit guère ce qui peut se passer au delà de son cercle visuel, le Valaisan, ainsi élevé, développé et formé sur place, examinera toute chose de sa petite fenêtre, sans déplacer une fois son objectif. C'est pourquoi nous le verrons presque toujours juger des choses et des gens par les effets, sans se donner la peine de remonter aux causes. Il aimera à particulariser parce que, dans son milieu limité, les points de comparaison font défaut. Essayez d'entretenir un légiste valaisan des gloires du barreau français, il ripostera à votre énumération des Berryer et des Lachaud par celle d'un ou deux camarades tenus pour distingués dans leur canton, quoique parfaitement ignorés à trois lieues au delà. La modeste capitale de 5 à 6.000 habitants dans laquelle le noble, ecclésiastique ou laïque, avait fait sa théologie ou son droit, produisait un rayonnement dont il avait la sagesse sereine de se contenter, mais avec la naïveté de croire que le vaste monde s'en pourrait contenter comme lui. Lors de la fondation des universités romandes de Lausanne et de Fribourg, certain ecclésiastique des environs de Sion s'appliquait à répandre que cette dernière ville n'avait rien à envier aux précédentes et que, hormis la médecine, l'on y enseignait toutes les sciences. On se demande où en serait arrivée la société valaisanne si une telle immobilité intellectuelle avait pu se perpétuer. De 1848 à 1875, cette interruption de tout essor national marquera le véritable âge d'or des intrigues, elle assurera la royauté absolue des présidents de tribunaux et préfets de dixains, que nous allons voir trôner au fond de leur vallée en cumulant les principales fonctions fédérales, cantonales, communales, judiciaires ou administratives — ce qui n'exclura

nullement le droit de plaider et même d'opérer le change et l'escompte.

Mais, en des temps pareils au nôtre, rien ne saurait être définitif. Derrière cette génération défiante à l'endroit de toute science autre que le rituel et la jurisprudence, il n'allait pas tarder d'en éclore une autre déjà moins localisée et moins procédurière, car le nombre des juristes devait bien finir par se réduire. En effet, sans prétendre que les rangs des avocats doivent se décimer à l'infini dans ces régions dont le sol est morcelé en parcelles assez semblables à des mouchoirs de poche, où bâtiments, droits d'alpage, mulets, récoltes d'arbres fruitiers, tout, jusqu'à certaines charges de fonctionnaires, se répartit et se maquignonne, il y aurait lieu tout au moins de les réduire au tiers de leur effectif actuel.

La licence valaisanne fait d'emblée du jeune juriste un *notaire*, dont l'étude intermittente n'est autre qu'un angle de la table où se nourrit sa famille. Vu le recrutement illimité de ces officiers publics et la libéralité mise à leur décerner le brevet, ils pouvaient se multiplier à l'infini. Même il était dans la tradition de nombreuses familles de se faire *curiale* de père en fils, en sorte que l'on en a compté trois générations à la fois dans le même ménage. L'humble peuple ne fait aucune distinction entre le notaire et l'avocat, confondus pour lui dans ce titre de *curiale*. De fait la différence est insensible, car, au bout d'un stage de pure forme, tout notaire est élevé au rang d'avocat sans perdre ses premières attributions. La ville de Sion, peuplée aujourd'hui de 6.000 âmes, renfermait, il y a peu d'années, une soixantaine de curiales. Les autres petites villes en comptent de dix à quinze et les communes rurales en possèdent leur respectable contingent. La commune de Conthey, bien que située aux portes de Sion, en a possédé à la fois plus de vingt. Cette proportion invraisemblable démontre que le jeune lettré valaisan était loin de rechercher ce brevet dans un but spécialement utilitaire, et que sa préoccupation consistait plutôt à s'en faire un appui pour se hisser de quelques nouveaux degrés sur l'échelle sociale et mettre sa main à portée des mandats représentatifs ou des fonctions of-

ficielles. Car c'est la décentralisation absolue, combinée avec une race qui n'en sait pas tirer parti pour s'élever, qui a engendré cette pléthore de curiales et, par un sentiment conscient de ce qu'il y a de vague dans leur raison d'être, ces curiales s'appliquent avec un ensemble touchant à maintenir ce mécanisme de l'autonomie locale, afin de s'en répartir les rouages à leur gré.

Jusque vers 1880, l'invasion de cette carrière juridique n'a cessé de se propager, et c'est à cette époque qu'avec la dépréciation du titre de notaire et le déclin du prestige qui s'y attachait, le vénérable professeur de la faculté sédunoise de droit vit commencer à se dégarnir les gradins de son amphithéâtre. Il n'en poursuivit pas moins sa longue carrière, — commencée en 1825 jusqu'en 1895, — date à laquelle il fut décidément temps de lui donner un successeur. Cette retraite du professeur nonagénaire Cropt coïncida avec l'agonie de l'institution. L'école n'eut bientôt plus que trois élèves. Dans un autre canton, l'autorité compétente eût assurément conclu de là que, vu l'unification rapide du droit et l'imminente adoption d'un code civil fédéral qui allait rendre caduc cet institut de législation cantonale, mieux aurait valu épargner à l'institution un trépas par lente consomption. Mais les Valaisans tiennent trop aux titres et aux honneurs pour se résigner à en supprimer. En cette occasion, ils tentèrent de redresser le mannequin. Comme il était permis de s'y attendre, il leur glissa des mains, et le nouveau professeur, appelé de bien loin pour opérer ce redressement, se trouva un beau jour sans ouvrage, et sans élève. C'est en décembre 1900, au seuil du siècle achevé, que la vénérable faculté valaisanne de droit s'est ainsi évanouie dans le néant.

Du reste, en 1896, le Grand Conseil avait adopté une loi fixant à 48 le nombre des charges de notaires pour l'ensemble du canton. Toutefois, pour le moment, les choses sont à peu près en l'état; pour se rendre compte de toute la portée de cette loi, il faudra attendre l'extinction des membres surnuméraires de la profession.

II. — TECHNICIENS, SAVANTS, ARTISTES.

Par l'effet d'un courant contraire, les autres carrières libérales, notamment les carrières d'ordre technique, étaient généralement délaissées. Il convient d'en rechercher la première cause dans les difficultés matérielles à surmonter. Pour prendre essor, elles durent attendre le patient resserrement du lien fédéral. Nous venons de voir que les rares médecins valaisans du commencement et du milieu du siècle sortaient principalement des facultés de Paris et de Montpellier, mais une fois le pays admis dans le concert des 22 cantons, on vit fléchir petit à petit l'état de divorce proclamé en 1606 entre la jeunesse et les universités réformées de la Suisse. En sorte qu'à l'heure présente, pour être un peu tard venus dans ce nid de neiges, d'empiriques et de rebouteux, les médecins sont en voie de se multiplier. Si cela continue, peut-être le corps médical valaisan comptera-t-il bientôt plus de sujets que ceux des cantons voisins. Mais en somme le praticien valaisan en est souvent réduit à se croiser les bras, car le montagnard n'est guère douillet, et si, en dernier lieu, il se dispose à faire appeler « Monsieur le Docteur », c'est par pur semblant, comme si la présence d'un homme en redingote était indispensable à la fermeture correcte de son cercueil.

De toutes les carrières techniques, il en était du moins une qui, dans cette société autochtone, répartie sur la plus accidentée des régions alpestres, aurait dû être encouragée et préférée : celle d'ingénieur. Or, c'est par ce côté-là précisément que le Valais s'est montré d'une pauvreté stupéfiante ; à l'heure actuelle, la plupart des travaux collectifs et d'entreprise publique se font encore sans direction compétente.

Néanmoins la qualité paraît vouloir compenser cette pénurie : parmi les rares ingénieurs que le Valais a produits, il s'en est trouvé plusieurs dont la réputation a franchi les limites du pays : le nom d'Ignace Venetz est demeuré attaché à la science du mouvement des glaciers, celui d'Ernest Stockalper, l'un des di-

recteurs des travaux de percement du Saint-Gothard, appartient à l'histoire de nombreuses entreprises de premier ordre. L'œuvre du tunnel du Simplon compte aussi dans ses conseils de direction un jeune Valaisan : Joseph Traveletti. A cette poignée d'ingénieurs originaires du Valais et presque tous célèbres ou en voie de le devenir, il convient d'ajouter le nom d'Otto Ossent, qui dut s'expatrier en un temps où le Valais n'usait pas de techniciens et qui devait être l'une des premières victimes européennes de l'insurrection chinoise des Boxers.

Par cette simple énumération, l'on a le droit de conclure que l'homme né dans ce pays de structure étrange est tout prédisposé aux professions de cet ordre et qu'il suffirait de l'y engager pour qu'il s'y distinguât. Mais, dans ce domaine encore, la prétention affichée par les autorités de vouloir instruire toute la jeunesse sur place a fait au Valais un mal incalculable.

Toutefois, ce mal qu'on aurait quelque peine à réparer entièrement, l'initiative particulière s'applique enfin à l'enrayer. Mainte famille de cette petite aristocratie qui, il y a seulement vingt ans, eût d'emblée opté pour la misère par mépris du travail, se décide enfin à orienter ses fils vers la science de l'art.

Du commencement d'éveil constaté chez ce petit peuple naguère ouvert directement à l'influence de l'esprit latin, se dégage une constatation que nous ne saurions négliger. Après s'être replié durant quelques lustres sur lui-même avec les débris d'idées importées par ses grands-pères, le Valaisan d'aujourd'hui rouvre les yeux, mais pour les tourner vers un centre d'attraction dont il s'était longtemps défié : vers la Suisse.

C'est la Suisse, en effet, qui intellectuellement semble appelée à rayonner désormais sur lui. On le remarque en sentant se développer chez les jeunes générations cet amour de l'utile, ce détachement du luxe, cette préoccupation d' « être sérieux », qui sont à la fois la marque de fabrique du vieux Suisse et le fond des sociétés nouvellement parvenues à un bien-être inattendu. Ce sont là des qualités dont certains peuples confédérés ont porté l'application un peu loin, jusqu'aux limites extrêmes de ce qu'on peut appeler un défaut, mais il est permis de prédire qu'elles ne seront

pas tout à fait dangereuses à cette société valaisanne, où il entrera toujours assez d'esprit et de sens latin pour les tempérer.

Le mouvement littéraire, si profondément dessiné dans les villes romandes de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel, ne s'est guère manifesté dans le Valais; de nouveau nous y rencontrons l'être formé de toutes pièces sur son sol, à qui font principalement défaut les points de comparaison. Au reste, rien ne saurait froisser l'esprit populaire comme la peinture de quelques-uns de ses travers et même de cette noble ou naïve simplicité qui lui donne tant de charmes. Toute de forme et rigoureusement scholastique, la culture donnée à cet être déjà autonomiste à outrance lui permet tout juste d'apprécier l'œuvre de surface, jamais d'en aborder l'analyse. Et, pourtant, la langue française est parlée, en général, avec plus de pureté dans le Valais que dans les parties rurales des cantons voisins; même il est assez fréquent d'y découvrir des lettrés mal révélés auxquels il ne manquerait assurément que des exemples, de l'élan, de l'activité ou de l'esprit de suite pour atteindre à la notoriété, voire à la célébrité artistique ou littéraire. Au reste, seraient-ils parfois disposés à suivre dès la jeunesse cette pente normale que de force on les en détournerait, car, nous l'avons observé, l'unique célébrité de bon aloi est celle de la basoche ou des charges électives. Elle a beau n'être qu'éphémère, on a soin de la perpétuer en se la passant d'une génération à l'autre, de telle sorte qu'un parfait benêt est, par hérédité, susceptible de devenir illustre. On met sa gloire personnelle au service de celle de la famille. Cette convoitise des hommes arrive bon gré mal gré à niveler tous les talents personnels. J'ai connu naguère le fils d'un ancien membre du gouvernement cantonal, qui montrait d'admirables dispositions pour la peinture. Quoique riche et parfaitement placé pour lui ouvrir la voie où l'attiraient ses goûts, son père le contraignit à devenir humble notaire dans un village de sept à huit cents âmes où l'on comptait déjà quatre ou cinq de ces officiers publics. L'on pourrait citer cent exemples du même genre.

III. — LES INSTITUTEURS.

On le voit, il y a en maint endroit, pour prendre une comparaison classique, plus de Tarquins que de pavots. Comme conséquence de la considération excessive vouée au juriste, personnage primitivement extrait de la classe aisée, notons l'ilotisme dans lequel a été relégué un élément intellectuel à coup sûr aussi digne de respect que l'autre : le personnel enseignant, lequel n'a pas cessé d'expier le tort d'être d'extraction plébéienne. Quel que soit en effet son degré de culture, cet utile fonctionnaire ne saurait prétendre à voir s'améliorer sa condition matérielle. Les pouvoirs civils se chargeront de perpétuer le *statu quo*, de concert avec un clergé resté tout-puissant dans le domaine scolaire. Sans doute, il ne convient pas de se dissimuler que la dissémination des groupes d'habitations est un obstacle sérieux à la multiplicité des bonnes écoles, ni que la nécessité de doter le moindre hameau d'une classe si petite soit-elle, ne peut permettre de leur octroyer à chacun des maîtres admirablement instruits et bien payés. De gré ou de force les pouvoirs civils compétents se sont évidemment émus à plus d'une reprise de la position faite au corps enseignant, sans cesse obligé de faire de nouvelles recrues par en bas pour combler les vides créés par en haut, où, sitôt formés, les maîtres se voient contraints de déserter la carrière. Mais l'État, plutôt timoré, n'ose se retrousser les manches par crainte d'aborder une tâche trop vaste. Car l'obstacle aux progrès qui pourraient être entrepris par l'État se trouve une fois de plus dans la routine dans les intrigues de clans, et l'effacement du pauvre pédagogue vient surtout de ce que son engagement relève d'autorités communales incompétentes pour juger de ses lumières et de ses qualités. Souvent, comme c'est le conseiller d'une simple section de commune qui l'engage, le brave maître d'école est livré aux caprices de ce petit hobereau illettré. Dans ces cas-là, l'impôt scolaire ne relève même pas de l'ensemble de la commune : c'est en simple assemblée des chefs de famille du quartier que s'établit un budget particulier, basé sur la part afférente de l'instituteur et de l'institutrice.

Un receveur *ad hoc* est chargé de collecter la part imposable de chaque ménage.

Pour de telles raisons et pour bien d'autres, il advint que, vers le commencement de l'année 1896, le pays fut menacé d'une grève d'instituteurs primaires. Une pétition adressée au Grand Conseil le 1er mars demanda la fixation d'un minimum de traitement. Cette sortie anodine fit l'effet d'un coup de bâton dans une fourmilière. Quelques ecclésiastiques de l'inspectorat et de l'enseignement moyen firent opposition à ce projet. A la suite de plusieurs voyages entre le cabinet du Conseil d'État et la salle de l'Assemblée, la cote minima de traitement se trouva fixée à 65 francs par mois.

Le palliatif servit néanmoins de prétexte à une détente et, pour une ou deux années, désarma les réclamants sans satisfaire personne.

Ces 65 francs, l'instituteur ne les perçoit que durant une campagne scolaire dont le cours varie de six à sept mois. En sorte que chacun se demandera ce qu'il peut faire le reste du temps. Il retourne dans sa famille, et c'est là-dessus que l'on compte pour le payer si peu. Car, en restant chez soi, l'on est logé et nourri coûte que coûte. Si, par extraordinaire, on n'a pas de famille et d'exploitation rurale, on va faire des saisons dans les hôtels comme portier, valet de chambre, laveur de vaisselle, métiers d'ordre subalterne auxquels on finit par se vouer définitivement, preuve qu'ils sont encore préférables à la carrière présumée intellectuelle que l'on avait primitivement embrassée.

Tout le corps enseignant du Valais se recrute dans la montagne, principalement dans l'Entremont, à Salvan ou dans d'autres vallées où les six mois d'enseignement correspondent à une période de chômage à peu près complet. Et dame! ces 65 francs par mois, *c'est une somme toute trouvée*, a-t-on coutume de dire. Il est évident que votre famille ne pâtit pas fréquemment de l'absence de vos bras, puisque, dès la fin d'avril, vous rentrez et redevenez paysan jusqu'à la Toussaint. Car il est de mise que vous possédiez du bétail comme tout autre, que vous disposiez

des prés, des champs, et, cela allant de soi, on en déduit que c'est un joli gain que 400 francs par hiver.

Du besoin, de l'utilité, de l'opportunité qu'il y aurait pour cet homme à développer, à compléter, à tenir à jour l'acquit de ses connaissances, il n'en est pas autrement question. Nous avons relevé déjà que le Valaisan lettré dissèque les effets sans remonter aux causes; or, pour l'instituteur comme pour le légiste, l'effet consiste en l'obtention du brevet ou du diplôme. Celui-ci obtenu, l'on se fige et l'on s'enroule avec philosophie dans sa coque de chrysalide.

Les membres du corps enseignant moyen et secondaire — il nous en coûte (1) d'ajouter : « supérieur » — sont exclusivement congréganistes. En raison même de leur caractère religieux, ils disposent d'une considération publique qui les sauve de l'effacement réservé au pédagogue laïque. Leur enseignement se mélange à celui du culte et s'y subordonne. Aussi aurons-nous occasion d'y revenir en parlant du clergé et de la vie religieuse du peuple valaisan.

IV. — LE CLERGÉ.

La religion catholique romaine est reconnue religion d'État. Elle est professée par tous les ressortissants du pays et, sur une population de 115.000 âmes, le nombre des protestants atteint tout au plus le millier (2). Toutefois, cette reconnaissance d'une religion d'État n'implique aucune sorte de contrôle de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. Le gouvernement ne salarie pas lui-même les curés et desservants, à peu près tous pourvus de « bénéfices ». Il n'est peut-être aucun pays où l'action du clergé soit demeurée aussi libre. L'évêque de Sion qui, jusqu'à la Révolution, s'intitulait comte et préfet du Valais, conserve

(1) L'auteur exprime son opinion personnelle. N. D. L. R.

(2) Il est bien entendu que nous nous en tenons aux statistiques officielles et que nous n'avons pas à faire le décompte des indifférents et des non pratiquants.

le titre de prince du Saint-Empire. Autrefois puissant, il partageait avec les sept dixains orientaux le gouvernement du pays. Durant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, il eut à lutter contre ces sept petites démocraties sans cesse préoccupées de resteindre son pouvoir temporel, en dénonçant comme fausse la *Caroline*, — une sorte de charte dont l'évêché se prévalait pour établir qu'il tenait directement sa domination temporelle de l'empereur Charlemagne.

Cette charte ayant été reconnue apocryphe, l'évêque y dut renoncer. Les successeurs n'en conservèrent pas moins, jusque vers 1840, une part des privilèges attachés à leur titre.

En raison même de ce cumul de la puissance ecclésiastique et civile, le Valais s'est conservé, tout en se démocratisant, le droit de choisir lui-même son prince-évêque. Cet usage, qui subsiste encore malgré l'abolition de la principauté, mérite de nous arrêter un instant.

C'est à l'assemblée souveraine des représentants (Grand Conseil) qu'appartient la prérogative de désigner le nouvel évêque parmi quatre candidats que lui présente le chapitre de la cathédrale. Jaloux de réserver ses droits, le Saint-Siège a pris coutume d'annuler pour la forme cette opération profane, mais en ayant grand soin de la confirmer. Jusqu'à ce jour tout au moins, l'indication qui lui a été fournie par les députés du pays a été suivie et très politiquement respectée.

Les séances de l'assemblée cantonale, consacrées à cette élection d'un évêque, présentent un rare intérêt et nous donnent même une nouvelle mesure du tempérament tout autonomiste du peuple valaisan. Sous l'ancien régime, les sept dixains orientaux se partageaient avec l'évêque la direction du pays, dont toute la partie occidentale, de Sion au lac Léman (Bas-Valais), était administrée comme une région conquise. Seuls représentés alors dans l'assemblée, les sept dixains choisissaient évidemment l'évêque dans le sein de leurs plus puissantes familles.

Dans le but ou sous le prétexte d'assurer l'égalité politique entre les deux parties du pays, le Directoire français résolut,

en 1798, de subjuguer le Valais avec le reste de la Suisse (1). En 1799, cette tentative était réalisée et l'indépendance du Bas-Valais reconnue. Mais si leur suprématie politique avait pu être abolie, il restait aux Haut-Valaisans cette prépondérance naturelle aux hommes formés à l'usage du pouvoir. C'est grâce à elle que, jusqu'en 1875, ils continuèrent de maintenir leurs ressortissants sur le siège épiscopal. Cependant le Bas-Valais, plus ouvert au mouvement du siècle, plus fertile et plus riche, avait doublé son chiffre de population et accru proportionnellement le nombre de ses députés. En 1875, la partie romande de l'assemblée votait comme un seul homme pour le seul candidat bas-valaisan, iequel fut proclamé évêque de Sion au milieu des récriminations les plus acerbes des représentants orientaux. Une nouvelle nomination s'est faite en 1895 dans des conditions absolument identiques.

Quelques jours après ce dernier scrutin, un mécontent étant venu à blâmer un des députés libres penseurs du Bas-Valais de cette préférence aveuglément donnée au chanoine le plus militant et le plus rigoriste du canton, reçut de l'homme politique cette concluante réponse :

« Il y a assez longtemps, maintenant, que le Haut-Valais s'enrichit des héritages des évêques, trouvez-vous qu'il soit trop tôt que nous en ayons notre part! »

On s'arracherait donc la mâchoire plutôt que de laisser une dent à l'ennemi historique! Ce député-là avait le sens inné de l'autonomie locale et sa réponse révèle le véritable homme de clan.

Puisque nous voici sur ce sujet du séculaire antagonisme entre les deux extrémités du pays, notons que nous la voyons déjà se dessiner à l'aube du régime féodal, dans la rivalité d'influence déclarée entre cet évêché et le monastère de Saint-Maurice d'Agaune. Cet établissement religieux s'étant dès lors appuyé sur les projets des Bourguignons et des comtes de Savoie, et l'épiscopat sur ceux des seigneurs et plus tard des patriotes affran-

(1) Le général Lorges a rapporté en France 165.000 livres du pillage de Sion. — Mallet du Pan. — *Mercure britannique*, février 1799.

chis du Haut-Valais, il se trouve que la domination ecclésiastique est jusqu'ici demeurée partagée très nettement. Il en résulte que la plupart des cures et bénéfices importants du Bas-Valais sont pourvus de desservants par cette abbaye et par son frère cadet, le couvent du Grand-Saint-Bernard, tandis que les paroisses du Haut-Valais le sont par le clergé séculier.

Un tel état des choses tend au maintien d'un esprit public très différent. Bien que soumis au droit juridictionnel de l'évêque, les prêtres de Saint-Maurice et du Saint-Bernard entretiennent parmi ces populations — dans lesquelles du reste ils se recrutent exclusivement — des tendances pour ainsi dire monacales. Ils soutiennent leur congrégation, qui les soutient. D'autre part, l'hostilité qui s'attache en beaucoup d'endroits aux congrégations religieuses se dessine sourdement, dans le Valais, à l'égard de celles-ci, et des voix s'élèvent pour reprocher aux représentants du clergé régulier de songer plutôt à la prospérité de la communauté dont ils font partie qu'à celle de leurs ouailles. Tel homme qui, prêtre séculier, donnerait tout aux pauvres, ne saurait le faire étant prêtre régulier. On conçoit dès lors que, dans le Haut-Valais, le clergé, entièrement séculier, reste populaire, tandis que, dans Bas-Valais, des signes d'opposition se manifestent. Le prêtre séculier s'associe plus volontiers aux joies privées et aux réjouissances publiques de ses paroissiens; aussi, dans le Haut-Valais, les affaires civiles et religieuses se pénètrent-elles profondément. Les luttes électorales mettent en cause des personnes plutôt que des principes; nul candidat n'étant plus hostile à sa cause, le clergé préfère ne pas montrer ses préférences. Il n'en est pas de même dans le Bas-Valais où, comme en France, la lutte existe entre le « cléricalisme » et l' « anticléricalisme ». Cet état de choses se rattache d'ailleurs à des faits historiques. Le séminaire de Sion, patronné par le prince-évêque, s'est dès longtemps confondu avec l'idée de « patrie », alors que tout le temps les couvents de Saint-Maurice et du Saint-Bernard se sont montrés partisans résolus de la domination des ducs de Savoie.

Moins lié et moins identifié aux populations, ce clergé régu-

lier est aussi plus sévère pour les fêtes et les usages populaires, par exemple pour les amusements du carnaval. Il prend part à la polémique des livres et des journaux. En outre, avec leur personnel domestique et rural, les couvents disposent d'un levier considérable pour les luttes électorales, ce qui mécontente le camp adverse.

La distinction entre le ressort du spirituel et celui du temporel, difficile en bien des pays, a contre elle, dans le Valais, des traditions historiques. Au moyen âge, l'évêque de Sion était comte et préfet du pays, comme celui de Genève en Suisse et celui de Mende en France. Et les observations déjà faites à ce sujet sur les populations et le petit clergé du Gévaudan et des Causses s'appliquent parfaitement à ce canton :

« C'est dans le clergé, dit M. Demolins, qu'entrent la plupart des individualités qui tendent à s'élever au-dessus de la médiocrité commune. Par voie de conséquence, les questions religieuses prennent l'importance que prennent ailleurs les questions politiques. Elles deviennent même, en réalité, des questions politiques, lorsque le clergé, grâce à cette puissance sociale, arrive à détenir la puissance gouvernementale. C'est précisément ce qui s'est produit *fatalement* au moyen âge, parce qu'il n'y avait pas alors d'autre classe supérieure que le clergé. »

Et le même auteur conclut :

« De pareilles constatations, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que, si le clergé peut désirer parfois la domination politique, l'intérêt de la religion est, normalement, qu'il ne l'exerce pas. »

Cette conclusion est la nôtre. Dans le Haut-Valais, où le prêtre séculier et populaire *ne l'exerce pas* — peut-être bien un peu parce qu'il n'y rencontre aucune occasion de le faire — le paysan déclare volontiers *que le curé est maître à l'église, pas dehors* (1).

« Le jour où une réaction se produisit contre ce pouvoir ec-

(1) V. Tissot, *Suisse inconnue*. — Et cependant, au XVIe siècle, les Hauts-Valaisans frappèrent d'ostracisme le plus célèbre des évêques de Sion, le remuant cardinal Schiner.

clésiastique, l'opposition devait prendre la forme religieuse », dit encore l'auteur des *Français d'aujourd'hui* du montagnard caussenard. Dans le Bas-Valais comme dans les Cévennes, la Réforme avait fait d'immenses et rapides progrès; mais elle fut ultérieurement extirpée par le gouvernement épiscopal. Toutefois, et tout près de nous, il s'est produit des cas de dissidence qui, pour être isolés, ne nous montrent que mieux combien les montagnards ont de peine à se dispenser de tout patronage spirituel.

Vers 1880, les habitants d'une modeste commune ayant eu des différends avec leur curé que l'autorité religieuse, dans l'espoir d'une réconciliation bénévole de la part du peuple, ne s'était pas pressée de remplacer, s'ingénièrent à faire eux-mêmes le service du culte. Cela dura plusieurs semaines, au bout desquelles les réfractaires, qui éprouvaient quelque peine à prendre leur « messe laïque » au sérieux, commencèrent à menacer, si cela continuait, de faire appeler un *ministre* protestant.

Plus près de nous, un fermier ayant cru avoir à se plaindre de son propriétaire (l'intendance d'une maison religieuse), se fit protestant avec toute sa parenté.

Le Valaisan — toujours parce que le pouvoir s'entend à merveille avec le clergé sans jamais le contredire — chôme fête sur fête. Outre les patrons de chaque paroisse, il n'est pas de petit hameau qui n'ait sa chapelle, son saint et, par conséquent, son patron local.

Dans les plus importantes fêtes patronales de paroisse, de même qu'à la Fête-Dieu, ont lieu de longues et imposantes processions auxquelles doit prendre part la milice locale. Chacun sait qu'en Suisse tout homme jugé apte au service suit dès l'âge de vingt ans des cours militaires temporaires d'une durée variable. A la fin du premier de ses cours (École de recrues), d'une durée de 50 à 60 jours, il rentre au foyer paternel avec armes et habillement. Dès ce moment il est « soldat ». Et comme les cantons, voire les communes ont, depuis leur ancienne souveraineté, conservé quelques canons, ces jours de fête semblent créés pour s'en servir. A Sion, où se trouvent encore l'arsenal du canton

et le quartier de la gendarmerie cantonale — également appelée à y prendre part — la procession de la Fête-Dieu parcourant les rues enguirlandées, jonchées de fleurs et de verdure, est d'un aspect saisissant.

Cependant, à côté de ces pompeuses cérémonies, le culte public comporte bien d'autres somptuosités ou coutumes capables de témoigner combien les pouvoirs ecclésiastique et politique sont parfois confondus dans l'esprit populaire.

Durant le séjour des troupeaux sur les pâturages supérieurs de la vallée d'Anniviers, le curé de Vissoye, chef-lieu de cette vallée, doit, durant tout l'été, se transporter d'alpage en alpage pour dire la messe et donner les sacrements aux bergers (1). Pour l'en récompenser, les pâtres lui destinent le produit complet du lait obtenu le surlendemain de leur arrivée au pâturage. Cet usage est si bien invétéré que le don est tenu pour une part régulière et légale du traitement du prêtre. Avec le lait, que l'on a religieusement pris garde d'écrémer, on fait alors un fromage désigné sous le nom de « Prémice » qui sera solennellement remis au curé le quatrième dimanche du mois d'août.

Ce jour-là est une vraie fête pour toute la vallée. De grand matin les pâtres apportent leurs « prémices » au presbytère, où il va sans dire qu'ils ont coutume de déjeuner. Le juge de paix, accompagné de son substitut et de son huissier, examine les fromages, les compte et les pèse. Puis tout le monde se rend à la messe où se trouve déjà massée la foule des fidèles. Au nombre de quinze, les maîtres-bergers, portant chacun le fromage de sa montagne, entrent alors en procession; la marche est ouverte par le pâtre de l'alpe de Torrent qui donne le plus gros fromage (80 livres environ); les autres suivent selon le poids du cadeau, et le cortège est ordinairement fermé par le représentant de la montagne des Ponelettes, porteur d'un simple petit cylindre d'un poids de huit à dix livres.

Parvenus au chœur, les bergers viennent s'agenouiller de front devant le maître-autel. Derrière eux se tiennent les magistrats et

(1) Fischer. *Les Huns*, dans le val d'Anniviers.

fonctionnaires communaux vêtus de noir. Après le service divin, le retour au presbytère s'effectue dans le même ordre. Dans le verger, sous un vieux noyer, les tables sont dressées ; les paroissiens y prennent place. Le repas est prélevé, pour un tiers sur les prémices de l'année, pour un tiers sur celles de l'année précédente et pour le dernier tiers sur celles de l'avant-dernière année. Trois discours sont prononcés, l'un par le prêtre, qui remercie, un autre par le maître berger de la principale montagne, un troisième par le juge de paix. La cérémonie se termine par des cantiques et des chœurs patriotiques que vient animer le vin capiteux des coteaux de Sierre.

Tenant ainsi dans ses cadres puissants tous les éléments sociaux et politiques de cette nationalité pauvre et nécessairement religieuse par sa nature, comme les autres populations pastorales et à demi patriarcales, le clergé se garde bien de laisser échapper le plus puissant des leviers sociaux, celui de l'instruction et de l'éducation. De même que dans les massifs montagneux de la France, nous nous trouvons en présence d'une classe supérieure plutôt artificielle, toute préoccupée de ses propres besoins et, par le fait même, incapable de procurer aux populations des moyens d'existence. Quelquefois, en France, la plus modeste subdivision joue du moins un rôle de rouage dans le vaste mécanisme national, dont les éléments intellectuels ne sont pas définitivement dissociés par l'éloignement temporaire ; le Valais, lui, est une entité politique absolue qu'une demi-fusion dans la famille fédérale n'a guère modifiée dans ses mœurs intérieures. Lors des déchirements politiques du *Sonderbund*, la plupart des grands couvents suisses furent supprimés ; le Valais conserva les siens, à l'exception de celui que les Jésuites avaient fondé à Brigue.

Aussi peut-on rappeler ce qui a été dit plus haut que, du commencement du dix-septième siècle à l'heure présente, tout le Valais intellectuel s'est replié sur lui-même. En interdisant à ses ressortissants l'accès des universités et académies voisines, l'évêque-prince du pays avait dû s'ingénier à créer au dedans

ce qu'il interdisait ainsi au dehors. Mais les hommes remarquables, même originaires du Valais, échappaient difficilement à certains soupçons. Thomas Platter nous dit dans ses mémoires que l'évêque d'alors lui offrit une chaire de professeur et qu'il l'accepta, mais qu'il la trouva occupée par un autre lors de son arrivée. L'*autre*, désirant se faire agréer, avait fait passer le Valaisan Platter pour un partisan de la Réforme.

La dépression du niveau intellectuel fut dès lors rapide et profonde. « C'est à peine si la profession de juriste peut se perpétuer, dit l'abbé Schmidt; des jeunes gens ayant fait leurs écoles latines se placèrent chez des notaires où ils apprenaient les règles indispensables du droit en s'exerçant dans la pratique jusqu'à l'obtention du diplôme de notaire délivré par le chapitre de la cathédrale. »

A la chute de l'ancien régime, les cours de droit, jusque-là nomades, se fixèrent définitivement à Sion (1802). Mais le Valais passe peu à peu sous la domination de l'Empire français, qui l'absorbe entièrement dès 1810 et bouleverse pour quelque temps ses destinées. En 1824, cette école de juristes renaît cependant de ses cendres. Un seul et même professeur la soutient et la dirige à partir de cette date jusqu'à sa mort, en 1896. Durant ce long professorat, que de transformations politiques et sociales!... Qu'importe au vieux rocher de la routine : il se rit des vagues qui viennent lécher ses flancs, regrettant sans doute ce qu'elles emportent dans leur reflux, mais espérant que plus elles auront lissé sa base, moins il restera de prise à qui voudra l'escalader.

Par cet état quasi stationnaire de l'enseignement supérieur, on pressent déjà ce que doivent être les autres échelons de l'instruction publique. Les trois collèges cantonaux sont dirigés par des prêtres ou des Frères; celui de Saint-Maurice est même incorporé au couvent, où les élèves se trouvent par le fait cloîtrés comme des moines; l'école normale est tenue par des Frères; l'inspectorat moyen est attribué à des membres du clergé. L'inspection primaire peut être confiée à un civil, mais chaque curé est, de droit, membre de la commission des écoles de sa paroisse.

Depuis le berceau jusqu'à son entrée à la direction des affaires de son pays, le Valaisan est ainsi un produit cultivé en serre, ou, si l'on aime mieux, dans un jardin ayant pour palissades les plus hautes chaînes montagneuses de l'Europe.

Parvenu à ces emplois publics auxquels il n'a cessé de viser, chargé de gouverner son pays, comment pourra-t-il se faire du monde une autre image que celle qu'il a toujours eue sous les yeux? Que saura-t-il y percevoir? Des étendues de petits carrés de vignes, de seigle, de pommes de terre étagés sur les coteaux crevés de gorges, striés par les bandes noires des sapins, couronnés par l'argent des neiges?...

En définitive, les cultures intellectuelles du Valais se concentrent donc en deux groupes puissants d'êtres privilégiés : l'homme d'Église et l'homme de loi. Nous les retrouverons l'un et l'autre à chaque étape de la *Vie publique* où, tour à tour, le prêtre patronnera le juriste et le juriste patronnera le prêtre.

(*A suivre.*)

Louis Courthion.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — NOTES DE VOYAGE

Un de nos amis, qui vient de voyager en Écosse, nous adresse la lettre suivante, où il consigne les impressions qu'a produites sur lui l'importante ville de Glasgow.

*
* *

L'étranger qui visite l'Écosse n'aime généralement pas s'arrêter à Glasgow. Si, entre deux trains, il est obligé d'y séjourner quelques heures, cette ville lui apparaît comme une immense usine, comme une *Business place* prodigieusement active, enfouie dans le brouillard et la fumée; un malaise indéfinissable le saisit, il a comme l'impression d'être de trop, lui, passant, artiste, sportsman ou dilettante, dans ce milieu d'artisans et d'ouvriers qui semblent se ruer au travail, et il échappe aussi vite qu'il peut à ce sentiment pénible, à cette suffocation morale, en s'éloignant à tour de roues.

Pour tout souvenir, il emporte la vision de rues enchevêtrées, grouillantes de monde et débordantes d'activité, dans lesquelles, entre de hautes maisons dont le style échappe sous la triste et monotone patine que la pluie, la brume et les fumées ont vite fait d'imposer, se bousculent pêle-mêle les chapeaux de soie, les casquettes, les feutres, les canotiers, les châles et les cabans.

Cette année, le même étranger, amorcé par l'*International Exhibition*, s'arrête plus longtemps dans la *Smoky Town* et prend davantage contact avec la ville; il s'aperçoit que cette cité industrielle et commerciale est en même temps un centre intellectuel et artistique; il s'intéresse peu à peu au mécanisme social de cette vaste communauté; il pénètre les rouages de cette énorme machine, et son étonnement se change en admiration quand il s'aperçoit que ces progrès physiques et mécaniques vraiment surprenants ne laissent pas d'entraîner parallèlement un évident progrès social, intellectuel et moral.

*
* *

Comparée aux vieilles et magnifiques cités anglaises : Bristol,

Oxford, Cambridge.... et même à Edimbourg, sa rivale écossaise dont les archives historiques sont autrement fertiles en souvenirs, Glasgow semble dater d'hier. Il y a deux cents ans à peine, c'était encore une maigre ville de province, et sa situation à l'embouchure de la Clyde en avait fait un petit havre à très faible tirant d'eau.

Ce fut le commerce avec les Indes occidentales qui créa en quelque sorte Glasgow port de mer; mais, comme en Hollande, l'esprit d'emprise eut à surmonter des obstacles naturels. La rivière était peu profonde et la marée l'ensablait. On creusa, on construisit des quais, on lutta contre l'envahissement des sables. Le port devint peu à peu très fréquenté, et, grâce aux *transports*, la cité, pendant tout le dix-huitième siècle, prit un caractère de plus en plus florissant.

Mais une découverte nouvelle devait ouvrir un champ plus large à son activité. C'est à Glasgow même, dans le *Green*, un des parcs de la ville que, vers 1764, James Watt conçut premièrement l'idée de la machine à vapeur. Les conséquences furent immédiates, et l'industrie, qui jusqu'alors, obligée d'emprunter la force de propulsion au vent et à l'eau des rivières, se trouvait nécessairement disséminée dans les campagnes, se centralisa avec grand avantage.

Pendant tout le dix-neuvième siècle, Glasgow prit, de ce chef, un remarquable essor, d'autant plus que les mines voisines du Lanarkshire se révélèrent comme une nouvelle source de richesses. Les hauts fourneaux firent leur apparition, toutes sortes d'industries se développèrent avec une rapidité inouïe. Aujourd'hui, pour les constructions de machines, la marque de Glasgow est universellement appréciée, et ses chantiers de navires sont devenus fameux dans le monde entier.

Mais cette transformation d'un petit port modeste en un centre industriel et commercial aussi important devait forcément amener des complications économiques. De fait, les nombreuses et mêmes questions sociales se posent dans cette cité comme ailleurs : questions de salubrité, de logements, de salaires pour les ouvriers; questions de fabrique, des débouchés, de prévoyance pour les patrons, et les conditions particulières dans lesquelles se fait ce travail intensif donnent lieu à de curieuses répercussions intellectuelles, artistiques, morales, qui feraient un bien intéressant sujet d'étude.

*
* *

La question des logements à bon marché pour les ouvriers besogneux est une de celles qui préoccupent le plus les économistes d'a

présent. A Glasgow, comme dans la plupart des villes industrielles, on s'est vu obligé d'assainir, en les déblayant, certains quartiers trop compacts, de démolir les agglomérations d'immeubles où l'air et la lumière ne pénétraient pas assez et qui étaient, par suite, de continuels et dangereux foyers d'infection. Les ouvriers expropriés se trouvent dès lors en face d'un problème difficile qui, pour beaucoup même, semble impossible à résoudre. Il s'agit pour eux de découvrir des logis proportionnés à leurs salaires, mais présentant néanmoins les conditions hygiéniques requises, logis qui, d'autre part, doivent rester suffisamment voisins des docks et usines ou tout au moins des stations de railways y conduisant.

Il ne s'agit pas ici, on le comprend, de l'artisan capable, qui se fait aisément 35 à 40 francs par semaine. Ce dernier gagne autant, quelquefois plus qu'un très petit bourgeois (fonctionnaire, employé d'administration, etc.) et il n'a pas, comme ce dernier, besoin de « conserver les apparences ». L'entreprise privée, les patrons eux-mêmes, se chargent de le loger dans les cités ouvrières avec facilités de location-vente, ce qui lui permet de devenir propriétaire de sa maisonnette au bout d'un certain laps de temps.

Il ne s'agit pas non plus du mendiant dont la profession n'est du reste guère pratiquée en Écosse, mais du véritable prolétaire qui, presque toujours sans initiative ni prévoyance, réussit à peine, soit irrégularité dans le travail, incapacité ou chômage, à gagner ses 25 francs. — Des particuliers s'étaient déjà, il y a une cinquantaine d'années, préoccupés à Glasgow de construire des logements modèles pour cette classe de prolétaires. Entre 1840 et 1850, on trouve trace, en effet, d'un effort dans ce sens, non couronné de succès. Un peu plus tard, d'autres citoyens de la ville s'avisèrent d'acquérir des terrains pour faire des essais analogues, terrains qu'ils cédèrent aux *improvement Trustees*, commissions créées vers 1866 pour l'amélioration des conditions sanitaires de la ville.

Les *improvement Trustees* essayèrent d'entraîner les propriétaires particuliers par l'exemple, en construisant des immeubles à bon marché dans *Saltsparkel*, un des quartiers populaires de Glasgow. L'exemple malheureusement ne pouvait être suivi, car le loyer, bien qu'encore trop élevé, n'intéressait pas suffisamment le capital.

Cependant, d'autres tentatives étaient faites par les différentes villes du Royaume-Uni et en particulier par le *Housing committee of the Kynle Society*, de Londres; et, ces dernières années, des sociétés anonymes et surtout la municipalité de Glasgow (*improvement departement*), mettant à profit les expériences passées, réussissaient à établir un certain nombre de maisons modèles dans d'excellentes conditions.

Dans les sept immeubles appartenant à la municipalité et qui fonctionnent à la satisfaction de tous, on compte 2.414 lits qui se louent à raison de 30, 35, 40 et 50 centimes par individu et par nuit. Chaque lit est séparé du lit voisin par des cloisons ingénieusement montées et qui permettent une franche circulation d'air. L'individu couché n'a donc pas la sensation d'être dans un dortoir, et l'ordre peut néanmoins être parfaitement maintenu; les salles de bain, salles de récréation, cuisines et réfectoires sont communs et utilisables pour tous.

Ces immeubles ont hébergé, en 1899, 867.338 personnes dont 89.456 femmes, et la municipalité en a tiré un bénéfice de 4 %, le capital engagé pour le terrain, la construction et le matériel s'étant élevé à 113.756 livres sterling.

*
* *

Une autre tentative, et non certes des moins intéressantes, a été la création du *Family house*, maison meublée destinée aux veufs et veuves avec enfants. Chacune des 150 chambres est meublée, chauffée à la vapeur, éclairée à l'électricité. — Les enfants, pendant l'absence journalière du père et de la mère, sont pris en charge, élevés, conduits à l'école, à l'église, nourris, etc., pour 1 sh. 6 d. (1 fr. 75) par tête et par semaine; une crèche existe pour les enfants en bas âge et, là aussi, le réfectoire, la cuisine, la nurse, etc., font office de salles communes. Cette institution n'a d'ailleurs pas la prétention de faire œuvre charitable. Là est le côté pratique. Le prix d'une chambre pour un adulte avec maximum de trois enfants revient à 8 d. par nuit (environ 80 centimes).

*
* *

Une entreprise privée dont il faut aussi dire un mot est le *Glasgow Student's Settlement*, espèce d'Université populaire dont l'idée première fut suggérée en 1889 par le professeur Henry Drummond, aujourd'hui défunt. Analogue en certaines de ses parties aux universités populaires de Paris, ce *Student's Settlement* s'en distingue en ce que les étudiants, résidant au siège même de cette université, se mêlent davantage au peuple. Une quinzaine de jeunes gens, poursuivant d'ailleurs leurs études de droit, de médecine, de théologie, couchent et mangent là. Chacun pour son propre compte s'intéresse plus particulièrement à un certain nombre de familles ouvrières qu'il visite assidûment et dont il devient l'ami, le conseil. L'étudiant en médecine, l'étudiant en droit donnent à ces pauvres gens des consultations gratuites; l'étudiant en théologie s'occupe plus spécialement de la partie religieuse et morale.

Les résidents s'occupent eux-mêmes de la partie administrative et sont absolument indépendants. Des conférences, des lectures, des entretiens variés, des séances musicales, des récréations diverses, et aussi, pour les femmes et les jeunes filles, des leçons pratiques de couture et de cuisine, ont lieu régulièrement. On trouve au siège de cette société une bibliothèque et une buvette de tempérance.

Cet essai, très intéressant en lui-même, mérite d'être signalé, d'autant plus qu'il semble jusqu'ici avoir donné d'excellents résultats. Il serait pourtant à désirer qu'un certain nombre de résidents soient établis tout à fait à demeure, car généralement ces jeunes gens universitaires, leurs études terminées, se trouvent obligés de quitter ce groupe intéressant pour faire leur position, laissant à de nouveaux venus, qui déroutent l'ouvrier par un changement d'orientation ou de vues, un travail à recommencer.

*
* *

Le caractère de l'Écossais en général, et en particulier le caractère de l'Écossais de Glasgow, est fortement individualisé; il offre un curieux mélange de modernisme, de progressivité et d'attaches au passé. Entreprenant avec l'orgueil légitime, mais candide, du parvenu, il répète volontiers à qui veut ou ne veut pas l'entendre, cette phrase favorite d'un de ses anciens Baillis, phrase sentencieuce dont malheureusement la couleur et la saveur, dues en partie au dialecte, ne peuvent être rendues en français :

> We stand on our ain bottom, we pickle in our ain
> Pock-neuk. Let every herring hing
> By its ain head, and every sheep by its ain
> Shank, and yill find sir, us Glasgow folk
> No sal far ahint but what we may follow. (1)

Généralement poussé vers le commerce pour lequel il semble très averti, l'Écossais de Glasgow ne laisse pas de s'y connaître fort bien en littérature et en art. Cette cité aux allures américaines a produit un grand nombre d'inventeurs, d'industriels et d'hommes de science, mais elle possède à son actif un estimable lot d'artistes et d'écrivains, tandis qu'elle a, comme les autres villes écossaises, payé aussi son tribut à la philosophie. En peinture, et dans les arts appliqués, Glasgow s'est montrée très entreprenante, et ses audaces

(1) Nous vivons sur notre propre fond et plongeons dans notre propre bourse. Laissez donc (aux devantures) chaque hareng saur attaché par ses ouies et chaque agneau à son crochet, et vous vous apercevrez, cher monsieur, que nous autres, naturels de Glasgow, nous ne sommes point si en retard.

ont été plus d'une fois couronnées de succès. Ses peintres ont formé une école à tendances nouvelles, aujourd'hui universellement connue et réputée. Ses artistes ont été les premiers dans le Royaume-Uni à connaître, en l'appréciant, les manifestations de la peinture contemporaine en France et en Allemagne, tandis que leurs voisins les Anglais se traînaient péniblement dans les sentiers battus sans vouloir regarder par delà.

*
* *

Ces goûts et ces aspirations se sont traduits du reste de façon pratique par une fondation qui mérite d'être signalée. Dès 1840, quelques citoyens éclairés instituaient l'*École d'Art de Glasgow*. Cette école, tout en restant une entreprise privée, s'est constamment développée. Encouragée par des dons importants, elle a pu s'agrandir et, le 20 décembre 1899, un nouveau bâtiment d'aspect très moderne, spacieux et agencé supérieurement, était en mesure de donner asile aux élèves de plus en plus nombreux qui se présentaient.

Ce qui fait l'intérêt de cette institution, c'est qu'elle est à la fois une école des beaux-arts, une école des arts décoratifs et une école d'application; c'est que les cours de dessin, de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure, qui pour beaucoup d'élèves ne sont qu'entrées en matière, sont doublés d'un enseignement technique pour les lithographes, pour les peintres-verriers, les sculpteurs sur bois, les menuisiers, les ébénistes, les ciseleurs, les relieurs; il y a encore des cours de céramique, de peinture sur émail, de broderie ornementale, de tissage, etc., etc. Le matériel de l'école permet d'ailleurs de conduire jusqu'à complète réalisation les conceptions artistiques des élèves, et c'est là peut-être ce qu'il faut noter de plus intéressant; c'est là ce qui fait l'originalité, ce qui sûrement fera le succès de cet enseignement.

*
* *

L'exposition internationale de Glasgow est un succès. Entendez par là un succès pécuniaire, le seul qui compte pour l'Anglo-Saxon. Les frais généraux ont été, paraît-il, couverts dans les six premières semaines par les abonnements et par les entrées, ce qui est en effet un joli résultat.

Quant à l'intérêt que présente cette manifestation, il est modéré dans un sens, car ce n'est qu'une nouvelle édition, peu revue, mais considérablement diminuée, de notre dernière Exposition universelle.

Cette réserve faite, deux sections méritent d'être particulièrement mentionnées : la section des Machines, imposante et judicieusement organisée, la section des Beaux-Arts qui inaugure un nouveau palais et présente, entre autres œuvres intéressantes de tous pays, un résumé très complet de la peinture anglaise jusqu'à nos jours.

Les industries locales *home industries* qui en Irlande, en Écosse et dans les nombreuses îles côtières, représentent le travail domestique accessoire, y figurent aussi dans d'excellentes conditions. Elles donnent la note pittoresque en formant un contraste piquant avec la mécanique moderne.

Le côté *Récréation* est assez négligé ; cette *International Exhibition* frappe du reste les étrangers par son caractère austère et l'on n'y a aucunement cette sensation de *Foire* que donnent la plupart des expositions. Le visiteur écossais, qui naturellement domine et donne le ton, semble y venir pour *s'instruire sans s'amuser*. A 10 heures du soir, en semaine, l'*Exhibition* ferme ses portes qu'elle n'ouvre d'ailleurs pas le dimanche.

Juillet 1901.

L.-Alf. Agache.

II. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

L'avenir du Maroc.

M. Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, conclut en ces termes, dans la *Revue politique et parlementaire*, un article sur la question du Maroc.

« Il ne paraît pas raisonnable que des États européens, autres que la France et l'Espagne, puissent jamais élever des prétentions territoriales sur le Maroc proprement dit. L'Allemagne a, dans ce pays, des intérêts commerciaux qu'elle développe avec sa patience ordinaire ; elle a su présenter, avec une vigueur particulière, des réclamations en faveur de ses nationaux maltraités et les couleurs de sa marine de guerre se sont montrées l'an dernier à Mazagran, port de Merakech ; la puissante Société de géographie de Hambourg prête son concours aux voyages d'exploration scientifique de M. Th. Fischer qui ne seront certainement pas inutiles à la diffusion de l'influence et du commerce de l'Allemagne au Maroc. Mais l'Allemagne ne semble pas disposée à courir d'autres aventures et les plus

autorisés de ses journaux tenaient récemment, à propos de l'incident Pouzet, un langage très amical pour la France...

« Mais, sans toucher en rien au *statu quo* territorial du Maroc, ne nous est-il pas possible de consolider notre autorité auprès du sultan et de développer soit dans ses États proprement dits, soit dans les régions sahariennes voisines, une influence fondée sur la croissance des intérêts français? Ne conviendrait-il pas de nous présenter à la cour chérifienne non pas comme des héritiers avides, mais comme des auxiliaires bienveillants de sa souveraineté? Une mission militaire, composée d'un petit nombre d'officiers français et d'officiers indigènes de notre armée d'Afrique, aurait bientôt transformé les troupes marocaines qui, pour l'instant, mal soldées et peu disciplinées, vivent de la guerre à la façon des reitres du moyen âge; la popularité du sultan gagnerait auprès des tribus trop longtemps tenues en défiance par des exactions chroniques, et l'équité de ce nouveau régime serait l'arme la meilleure pour prévenir les rébellions.

« Dans le même ordre d'idées, relevons un vœu émis à la fin de 1899 par la Société de géographie d'Alger, qui a donné souvent des gages de son sens pratique : que nos chemins de fer de l'Oranie soient prolongés de Tlemcen à Fez, et que les tarifs des douanes algériennes soient modifiés, de manière à nous permettre la pénétration économique du Maroc par l'est. De Tlemcen à Fez, un chemin de fer rencontrerait peu d'obstacles, courant sur un plateau de 7 à 800 mètres, desservant les étapes déjà peuplées d'Oudja, Debdou et Taza, laissant au nord les plaines caillouteuses et désertes de la moyenne Moulouya; des agents commerciaux indigènes, soigneusement choisis, seraient placés le long de cette route et l'on devrait, avant même l'établissement du chemin de fer, y envoyer des caravanes équipées en Algérie et destinées, avec l'aide des faveurs douanières les plus larges, à répandre des articles français, appropriés à l'usage du pays. Pour affirmer l'unité de la politique française dans l'Afrique du Nord, il serait désirable que le budget spécial de l'Algérie contribuât à l'organisation des caravanes d'abord, à la construction du chemin de fer ensuite et nous voudrions que celle-ci fût prévue dans la refonte, si nécessaire, des réseaux ferrés algériens.

« Il est un autre point que la France ne doit pas perdre de vue : l'occupation du Touat, celle des oasis au nord et à l'ouest de Tombouctou, nous imposent une politique saharienne, et c'est ce qu'exprime la constitution récente, par le ministère des Colonies, du *Protectorat dit de la Mauritanie occidentale*. Avant les arrangements

avec l'Angleterre qui ont défini nos droits sur les « terres légères du Sahara », une compagnie anglaise s'était établie au cap Juby, en face des îles Canaries, pour faire le commerce avec les tribus maures proches de la côte, puis lancer un chemin de fer de pénétration vers Tombouctou. Les premières années (1892-1896), donnèrent de gros bénéfices; ensuite des difficultés s'élèvent avec les Maures. Notre conquête du moyen Niger est consolidée, bref la compagnie anglaise se retire et vend ses établissements au gouvernement marocain, qui n'en a rien fait depuis. N'y aurait-il pas lieu, pour la France, à qui les traités reconnaissent tout l'arrière-pays, de reprendre cette affaire? Le sultan, dont la souveraineté sur ces plages est toute nominale, y consentirait sans doute une cession à bail à une société française appuyée par notre gouvernement. Nous savons que cette question est étudiée par un *Comité d'action pacifique dans le nord-ouest africain français*, dont le titre seul est le plus expressif des programmes; nous souhaitons vivement le succès de cette intelligente initiative. »

La population de Londres.

M. Pierre Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste Français*, étudie le dernier recensement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, dont la population atteint le chiffre de 41.451.000 habitants, désormais supérieur à celui de la population française.

Voici ce qui concerne la population de Londres et des grands centres anglais :

« La population croissante des régions suburbaines, et non seulement des faubourgs, mais des banlieues, des districts intermédiaires pour ainsi dire entre la ville et la campagne, voilà ce qui, plus encore que l'augmentation des villes proprement dites, caractérise le recensement anglais. Ainsi la ville même de Londres, qui forme l'unité administrative dite « comté de Londres », passe de 4.228.000 âmes en 1891 à 4.536.000 en 1901, ne s'accroissant que de 7 % en dix ans. Les quartiers du centre sont en diminution : la Cité, surtout, dont la population était déjà très réduite, perd encore près d'un tiers de ses habitants et n'en a plus que 26.908 au lieu de 37.705 en 1891. Ce sont les quartiers excentriques qui gagnent; mais ce sont surtout les faubourgs éloignés et la banlieue. L'*Outer Ring*, c'est-à-dire la zone qui, en dehors du comté de Londres, est soumise à l'administration de la police métropolitaine, compte aujourd'hui 2.042.000 habitants, contre 1.422.000 en 1891 et 951.000 en 1881; son taux d'accroissement est six fois plus fort que celui de Londres même;

encore tend-il à baisser un peu depuis dix ans et baissera-t-il sans doute davantage dans l'avenir, au profit d'une banlieue plus lointaine. Celle-ci se forme déjà, envahissant tous les comtés des environs de la capitale, qui s'accroissent énormément : l'Essex passe de 578.000 à 816.000 habitants, le Kent de 807.000 à 936.000, le Middlesex de 542.000 à 792.000, le Surrey de 419.000 à 519.000. Ce n'est pas autour de Londres seulement qu'on observe cet accroissement des banlieues : il n'est pas insensible dans les autres régions à grandes villes, entre autres dans le Lancashire, qui passe de 1.564.000 à 1.827.000 âmes, dans le comté gallois de Glamorgan qui s'élève de 467.000 à 601.000. Ainsi les villes ont tendance, à la fois, à s'accroître, et à s'étendre plus qu'elles ne s'accroissent. Cette dernière évolution n'est encore qu'à son début : avec la multiplication des chemins de fer suburbains, des tramways auxquels l'électricité se prête si bien, peut-être aussi des omnibus automobiles, il finira par y avoir non plus des villes resserrées et agglomérées comme celles d'autrefois, mais de vastes zones urbaines, s'éparpillant au loin, dont les habitants se rendront dans la journée au centre des affaires pour venir ensuite se reposer et dormir en des points mieux aérés et plus sains de la périphérie. L'hygiène devra grandement y gagner. »

Le chien arctique.

Sous ce titre, M. Paul Diffloth publie dans le *Cosmos* (3 août) un article dont nous extrayons ce qui suit :

« Les récentes explorations polaires et l'émigration des chercheurs d'or au Kloudyke ont permis d'apprécier les services considérables que pouvait rendre le chien arctique dans ces contrées au climat rigoureux. Le cheval et l'âne ne s'adaptant pas à ces conditions défavorables et l'importation du renne d'Europe dans l'Alaska n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, on a dû avoir recours aux chiens comme bête de trait. Il importe donc de fixer ici la physionomie et les traits généraux de cette utile race.

« On peut classer les chiens arctiques en trois groupes : 1° le chien des Esquimaux ou chien du Nouveau Monde ; 2° le chien de la Sibérie occidentale ou des Samoyèdes ; 3° le chien de la Sibérie orientale ou de la Lena. Ces trois espèces ont comme caractères communs l'endurance à la fatigue et au froid, mais certaines qualités d'intelligence et de force font rechercher le chien de la Lena de préférence aux deux autres groupes. Ces animaux sont d'ailleurs assez rares, et leur conduite présente quelques difficultés, étant donnée la vivacité de leur caractère.

« Le chien des Samoyèdes vient ensuite. C'est à l'aide d'attelages attelés de ces animaux que Nansen entreprit son voyage; une fourrure épaisse couvre le corps de ces chiens et sert autant à les mettre à l'abri du froid qu'à les préserver des morsures de leurs congénères. La rusticité de leurs mœurs est des plus caractéristiques; abandonnés à eux-mêmes, ils s'attaquent mutuellement et s'entre-dévorent. Pour assouplir ces natures rebelles, il faut un savant dressage, et les animaux acclimatés au trait acquièrent de ce fait une valeur considérable.

« Les Esquimaux sont passés maîtres dans cet art du dressage des chiens, et il n'est pas de jeune Innuit qui, dès son adolescence, ne s'exerce à diriger son attelage...

« La conduite du traîneau nécessite une savante manœuvre du fouet, et c'est un véritable tour de force que d'atteindre le chien visé exactement derrière les épaules, quand le léger véhicule file à toute vitesse; la moindre maladresse pourrait avoir des effets désastreux : un chien non coupable qui recevrait une correction destinée à son voisin ne manquerait pas de témoigner son indignation avec une vivacité qui pourrait compromettre la sécurité du voyageur. L'attelage complet se compose de huit animaux sans compter le chef de file, le chien de tête qui marche à cinq pieds en avant des autres. Ce poste de confiance revient au plus fort et au plus intelligent de ces animaux, et. comme marque distinctive, il porte un lourd collier de fils de cuivre. Souvent il rétablit l'ordre dans la troupe turbulente et il accompagne seul le conducteur à la chasse au phoque. Au retour, il partage avec ses maîtres le repas journalier et couche sur le banc de la hutte. La meute est établie pêle-mêle dans le couloir de sortie...

« Les chiens de l'Alaska ont comme trait caractéristique d'être des voleurs adroits et tenaces. Ils dérobent avec soin tout ce qui peut servir à leur alimentation. La loi leur assure une impunité presque complète, en interdisant de tuer ces fidèles serviteurs sauf en cas de légitime défense, et les sanctions sévères qui s'exercent dans le cas de meurtre — 1.000 francs d'amende ou six mois de prison occupés sagement à scier du bois — ne sont pas sans inquiéter quelque peu les habitants de ces régions. Les chiens du Yukon bien dressés possèdent une valeur considérable. Pendant l'hiver 1897-1898, ils se vendaient de 750 à 1.000 francs la pièce ; les plus beaux atteignaient les prix de 1.250 ou 1.500 francs. »

L'auteur de l'article montre comment Nansen eut à se louer de leurs services, bien que la plaine de glace sur laquelle il voyageait manquât d'horizontalité.

« Il faut considérer que ces animaux seraient susceptibles de four-

nir des vitesses beaucoup plus considérables sur un terrain plat : la banquise très accidentée présente une succession de crevasses et de monticules qui gênent considérablement la marche. Les étapes de Nansen dépassaient rarement 20 milles. Le chien arctique semble comprendre la difficulté de ces entreprises et met à triompher des obstacles une énergie singulière. Le capitaine du *Windward*, de l'expédition Jakson-Harmsworth, raconte avoir observé au cours de ses excursions en traîneau sur la glace l'intelligence de ces animaux.

« Malgré leur fatigue, les chiens reprenaient toujours le train avec une ardeur nouvelle quand ils approchaient d'une crevasse de glace. Ils avaient remarqué que le conducteur du traîneau tuait sur-le-champ les animaux épuisés afin de ne pas compromettre la marche du véhicule sur ces passes dangereuses ; cette crainte suffisait à leur donner de nouvelles forces. Le chien arctique est donc un animal précieux par sa force et son intelligence, et si, un jour, le pôle Nord est atteint, ces fidèles coursiers pourront revendiquer une part de la gloire qui s'attachera à la réussite de cette entreprise. »

III. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — A propos des dernières élections. — Le déficit budgétaire et la baisse des valeurs. — Touristes et paysans. — La Pouponnière. — Si la ferme devenait château ?...

Dans les colonies. — L'occupation du Touat et la question du Transsaharien. — L'élevage du ver à soie en Tunisie.

A l'étranger. — Le krack des banques d'Allemagne et sa répercussion. — L'industrie et la prédication allemandes en Autriche. — Le français dans la vallée d'Aoste.

En France.

Depuis le mois dernier ont eu lieu les élections aux conseils généraux. Elles ont été suivies d'un double phénomène qui n'était pas pour surprendre ceux qui ont coutume de considérer d'un peu haut les manifestations de la vie politique. Le gouvernement et ses amis ont crié : « Nous sommes vainqueurs », tandis que les partisans de l'opposition leur répondaient : « Vous êtes vaincus ». La vérité, c'est qu'aucun des deux camps ne peut s'attribuer la victoire et cela, pour une raison où l'arithmétique et les statistiques n'ont rien à voir.

Dans le plus grand nombre de cantons, en effet, les électeurs — ceux du moins qui se sont dérangés pour voter — ont choisi des hommes dont ils espèrent, à tort ou à raison, des améliorations lo-

cales. La perspective d'un tramway régional fait bondir plus de cœurs que les grandes phrases sur le patriotisme, ou le républicanisme, ou le cléricalisme. Le paysan aime mieux des redresseurs de routes que des redresseurs de torts.

Nous n'avons pas ici, bien entendu, à *juger* cette attitude. Nous constatons un fait, lequel dénote tantôt du bon sens, tantôt de l'imprévoyance, selon que les influences locales se trouvent exercées par des hommes honnêtes et capables ou par des politiciens charlatans. Du reste, bien des électeurs qui votent pour l'honnête homme voteraient tout aussi bien pour le charlatan, si celui-ci avait su se faire la « situation » de ce dernier, et *vice versa*. Au fond, de même que le charlatan, pour se faire élire, doit se donner des airs d'honnête homme, l'honnête homme, pour arriver au même but, ne fait pas trop mal d'emprunter quelques armes à l'arsenal du charlatan.

Notons, à propos de ces élections, l'inauguration par les candidats d'un procédé de locomotion approprié aux progrès du jour. Plusieurs d'entre eux ont parcouru leurs cantons en automobiles. Cela permet de visiter plus de monde et de distribuer plus de promesses dans un seul jour. Par exemple, il ne faudrait pas abuser du procédé dans les pays où l'électeur s'adonne à l'élevage de la race chevaline. Le goût de l'innovation, en ce cas particulier, pourrait coûter cher.

*
* *

Bien que la politique chôme un peu en ce moment, les préoccupations qu'inspire la situation budgétaire continuent à se faire jour dans la presse sérieuse. On sait que le rendement de diverses taxes a notablement diminué depuis quelques mois, ce qui est un signe de malaise. Qu'il s'agisse des droits sur les ventes d'immeubles, de l'impôt sur les opérations de Bourse, du timbre des effets de commerce, de la taxe sur les sucres, partout ou presque partout de gros mécomptes sont signalés. Ces mécomptes ont atteint, pour les six premiers mois de l'année, le chiffre d'environ cinquante millions. Pendant ce temps, les valeurs industrielles subissent une baisse sensible et beaucoup de capitalistes, en comparant l'état de leur portefeuille à ce qu'il était au commencement de la présente année, ont la désagréable surprise de constater qu'ils ont perdu le vingtième, le dixième ou une portion plus grande encore de leur avoir. Sans doute, en cet ordre de choses, des fluctuations sont inévitables, et il n'est pas défendu d'espérer un retour prochain de la confiance et de l'activité industrielles. Toutefois, la période de dépression se prolonge, en ce moment, d'une manière inusitée, et non seulement les pessimistes, mais encore quelques personnes de jugement rassis, se

demandent si nous ne marchons pas, selon la formule de notre collaborateur M. Poinsard, « vers la ruine ».

Les grandes et exceptionnelles dépenses faites l'an dernier, pendant l'Exposition, peuvent être pour quelque chose dans ce resserrement universel du cordon des bourses et dans le ralentissement des affaires. Mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi l'inquiétude de l'avenir, la perception d'une insuffisance de sécurité. Or l'effet de l'insécurité est de porter l'argent à se cacher, à s'enfuir, à faire comme s'il n'existait pas. Les vieilles habitudes d'économies de notre race paysanne, et même de notre bourgeoisie, ne demandent qu'à se réveiller dans ces circonstances. Cela est fâcheux, car il ne peut guère être question d'initiative et d'entreprises fécondes au moment où les capitalistes, grands et petits, se sentent envahis par la peur.

*
* *

Il ne faut pas d'ailleurs forcer la nuance. L'inquiétude n'est qu'à son premier degré. L'argent circule encore, et les classes aisées, en cette saison de voyages et de villégiatures, se livrent comme tous les ans à leurs divertissements habituels. Une fois de plus, baigneurs et touristes peuvent vérifier la loi curieuse en vertu de laquelle les populations qu'ils traversent s'entendent pour leur faire une condition particulière, privilégiée au rebours. Dans presque toutes les localités fréquentées par les étrangers, il y a deux prix pour les denrées et services usuels de la vie : le prix des indigènes et le prix des touristes. La chose est même vraie dans ce qu'on appelle des « pays perdus ». Vous vous arrêtez dans une auberge du Jura, au milieu de pâturages couverts de troupeaux de vaches, et vous buvez une tasse de lait? On vous en demande vingt-cinq centimes, alors que le litre ne revient peut-être pas à deux sous. Sur les plages à la mode et dans les villes d'eaux, le phénomène est beaucoup plus intense. Nous avons entendu soutenir cette thèse que les « petits trous pas chers » sont plus chers que les « grands trous chers », parce que ceux-ci, comptant plus de commerçants, peuvent du moins être le théâtre d'une concurrence relative. Une histoire qu'on raconte est celle du Parisien qui, aux bains de mer, après s'être informé du coût des denrées, prend ses mesures pour tout faire venir chaque jour de Paris. Les familles peu aisées, envoyées de droite ou de gauche par l'obligeant despotisme de leur Esculape, souffrent surtout de cet état de choses. Pour le paysan, du moment qu'on arrive de Paris ou de la ville, c'est qu'on est riche. Si on est riche, c'est qu'on a l'habitude de payer cher. Or, il ne faut pas troubler les gens dans leurs habitudes. Le remède — héroïque il est vrai — consisterait à

se déguiser en indigène, et à apprendre quelque peu le patois du cru. Mais non, cela répugne à nos mœurs; et puis, étant donné la finesse des vrais indigènes, en certaines provinces, ce ne serait même pas sûr.

Voilà un des cas où les lois dites « économiques » se trouvent fort dérangées par l'intervention d'une influence d'ordre purement social.

*
* *

La question d'argent est terrible pour les individus, terrible aussi pour les œuvres de charité, comme le savent très bien les personnes qui s'occupent de ces dernières. Il en est qui, malgré les efforts généreux tentés pour les soutenir, sont obligées de disparaître. Tel a été récemment le cas de la « Pouponnière, dont le but était de prendre en nourrice les enfants appartenant à des familles modestes et pouvant payer 40 francs par mois.

Ces enfants, au lieu d'être envoyés au hasard dans les environs de Paris ou plus loin, confiés à des nourrices fournies par les bureaux de placement, étaient élevés par l'Œuvre, où ils avaient des nourrices choisies, un local d'une propreté scrupuleuse, le grand air d'un parc, et des soins médicaux quotidiens.

En plus de la somme versée par les parents, chaque enfant coûtait à l'Œuvre 70 francs par mois.

Mais, pour que l'Œuvre fût reconnue d'utilité publique, il fallut subir les exigences de l'Administration, laquelle imposa cette condition que, sur les 120 enfants que l'établissement pourrait recevoir, il y en aurait 60 reçus gratuitement.

Cette condition tyrannique bouleversa le budget de l'Œuvre, et, ne joignant plus les deux bouts, les administrateurs ont dû renoncer à la continuer.

Ce qui prouve que l'État est non seulement impropre à faire la charité, mais encore merveilleusement apte à empêcher la charité de se faire, lorsqu'il prétend contraindre les personnes charitables à la faire de telle ou telle façon.

Notons à ce propos que l'absence de sécurité qui sera le lot des congrégations charitables, sous un régime où l'autorisation donnée par une loi pourra toujours être révoquée brusquement par simple décret, contribuera forcément à paralyser les dévouements privés et à les empêcher de produire tous leurs fruits.

*
* *

A propos des projets de confiscation qui fermentent dans la cervelle

des politiciens, qu'on nous permette de citer ici un bon mot. Le mot pour rire a sa place dans une chronique sociale lorsqu'il est suffisamment profond, et « représentatif » des dispositions de toute une classe.

Un « croquis » du caricaturiste Henriot met en scène un candidat ou courtier électoral quelconque s'entretenant avec un paysan plus ou moins cossu :

— Oui, dit le premier, nous respectons la propriété individuelle... Entendons-nous bien : nous respectons la ferme, mais nous prendrons le château !

— Diable ! répond le bonhomme. Mais si ma ferme devenait un jour un château?

Nous ne savons si le mot a été dit, mais, en tout cas, il répond certainement à un état d'âme, et, plus cet état d'âme se généralisera — ce qu'on a le droit d'espérer — plus le socialisme rencontrera d'obstacles sur son chemin.

Au fond, entre la « ferme » et le « château », il n'y a que des limites conventionnelles. Bien des châtelains de Bretagne sont moins riches que des fermiers de Beauce..... ou même que certains fermiers de Bretagne. Et puis, le petit propriétaire paysan a la passion de « s'arrondir ». On peut lui proposer d'acheter à prix réduit, comme en 1791, les terres d'un grand propriétaire proscrit ou guillotiné ; mais il est plus difficile de le faire souscrire à un système qui supprimerait radicalement la grande propriété individuelle. Il ne veut pas devenir lui-même le guillotiné ou le proscrit.

Dans les colonies.

Maintenant que nos troupes occupent les oasis du Touat, on recommence à parler du chemin de fer transsaharien.

Toutefois, chez certains partisans du projet, le plan primitif se modifie. Au lieu de concevoir un transsaharien qui irait de la Tunisie ou de l'Est algérien au lac Tchad, on conçoit un transsaharien qui, partant d'Oran et passant par la région du Touat, aboutirait à Bouroum sur le Niger. Bouroum est, dans la partie orientale de la fameuse « boucle », à 300 kilomètres environ de Tombouctou. Par ce tracé, le transsaharien se rapprocherait de l'Atlantique, mais, pour l'ensemble des possessions françaises, il serait peut-être plus central.

Nous avons déjà dit un mot des avantages économiques et stratégiques que procurerait une voie ferrée transsaharienne, quel que soit l'itinéraire adopté.

La vallée du Niger a de grands points de ressemblance avec l'E-

gypte. Seulement, c'est une Égypte qui communique plus difficilement que l'autre avec le monde civilisé. Les bords du Tchad contiennent également des régions très fertiles, qui manquent de débouchés actuellement.

D'autre part, en cas de conflit diplomatique, la France, qui a des troupes nombreuses en Algérie, pourrait en transporter promptement une partie là où leur intervention pourrait être utile, et la seule possibilité de cette intervention épargnerait à la marine militaire des frais de surveillance excessifs sur la côte occidentale d'Afrique.

Il y a aussi les richesses minières du Sahara : phosphates, houille, mines d'or.

Depuis longtemps certains publicistes, notamment M. Paul Leroy-Beaulieu, se font les champions résolus de ce projet qui, élaboré en 1878 par M. Duponchel, étudié depuis lors par des commissions scientifiques et techniques, demeure toujours à l'état de rêve irréalisé.

Quand les Anglais et les Américains entament une région, ils commencent par la sillonner de voies ferrées, témoin les lignes du Far-West, celles du Cap, celles d'Égypte. Nous aimons mieux attendre, et n'agir que lorsque il n'y a plus raisonnablement moyen de demeurer dans l'abstention. Le transsaharien se fera quelque jour, évidemment; seulement, il y aura eu beaucoup de temps perdu pour la mise en valeur et la civilisation de l'Afrique française.

*
* *

Il y a lieu pourtant, paraît-il, de décerner un bon point à notre administration en Tunisie. Elle s'intéresse en ce moment à des expériences de sériciculture qui donnent des résultats partiels, mais encourageants en somme. Le climat de la Tunisie se prête, comme celui de notre Midi, à l'élevage du ver à soie. Plusieurs colons l'ont donc entrepris, et la Direction de l'agriculture les a aidés en leur procurant de la « graine ».

Les vers se sont si bien développés qu'ils ont dévoré les feuilles de tous les mûriers et qu'une certaine quantité a péri ensuite d'inanition. Il sera donc nécessaire de planter des mûriers, ou encore de transporter l'élevage dans les régions de la Tunisie où ces arbres existent en grand nombre, comme celles de Nabeul : exemple de l'adaptation du travail au lieu. Dans la région de Djerba, l'administration a organisé une pépinière.

Les éleveurs tunisiens de vers à soie devront également s'adapter à leur milieu spécial d'une autre façon. En France, les sériciculteurs livrent aux filateurs le cocon frais. Celui-ci ne pouvant supporter le transport, les éleveurs d'outre-mer devront s'arranger pour étouffer

eux-mêmes les chrysalides et expédier leurs cocons secs. Dans ce but, et pour aider les débutants, la Direction de l'agriculture a fait mettre à leur disposition des étuves municipales.

Si l'expérience est concluante et si la production se développe, on verra dans quelques années apparaître sur le marché des soies une marchandise nouvelle : la soie de Tunisie.

A l'étranger.

Il a été beaucoup parlé dans ces derniers temps du krak de plusieurs banques allemandes. Nous n'avons pas de renseignements bien particuliers sur la question. Il paraît que ces banques étaient sorties de leur rôle, de leur « métier », et qu'au lieu de demeurer des établissements de crédit, elles s'étaient transformées en véritables « bailleurs de fonds », complètement engagées dans des entreprises industrielles à longue échéance. C'est ce qui les aurait perdues. En effet, les maisons de crédit ne sont pas faites pour cela, et les banquiers qui se font industriels risquent d'aboutir au même genre de déconvenues que les notaires qui se font banquiers.

Nous ne voulons retenir qu'un fait parmi ces événements. A la suite du krak en question, des industries ont été ruinées, des usines ont dû se fermer, et des milliers d'ouvriers se sont trouvés sans ouvrage. C'est là l'effet d'une loi bien naturelle, mais bien méconnue. Tout ce qui frappe le patron frappe indirectement ceux qu'il patronne, qu'il soit d'ailleurs un bon ou un mauvais patron. On peut, dans les livres, nier la nécessité du capital, l'accuser de prélever le bénéfice sur ce qui devrait être la part de l'ouvrier, le traiter de « parasite », toujours est-il que, lorsque ce prétendu parasite reçoit un choc, les premiers atteints sont les travailleurs, qui ne savent plus que faire de leurs bras et sont obligés de s'adresser immédiatement à l'assistance publique.

Ce qui peut arriver de mieux pour les ouvriers, ce n'est pas un état de choses qui ruine les patrons, les raréfie, les décourage; c'est un état de choses qui les enrichit, les multiplie et engage le plus de gens possible à se lancer dans l'industrie. Le nombre des « places à prendre » augmente alors pour les travailleurs manuels; ils voient se réduire les chances de chômage; ils peuvent plus facilement, soit à l'amiable, soit par des grèves, obtenir des relèvements de salaires; ils bénéficient, en définitive, de la prospérité de ceux qu'on appelle trop volontiers et trop universellement ses exploiteurs.

* *

Il n'est pas à croire, néanmoins, que l'industrie allemande subisse

une crise bien sérieuse. Ce qui donne à le supposer, c'est le développement de cette industrie en Autriche.

Le correspondant viennois d'un grand journal de Paris affirmait dernièrement que les Allemands, tout nombreux qu'ils soient dans cette dernière ville, le sont encore cinq fois moins qu'à Vienne. On compte, paraît-il, quatre cents ingénieurs prussiens dans cette capitale ou aux environs. C'est de Prusse que viennent également beaucoup d'employés de commerce. Or, dit-on, à part les Bavarois qui s' « autrichianisent » assez facilement, ces étrangers gardent leur formation particulière, absolument convaincus, dans leur amour-propre, qu'ils sont nés pour diminuer et diriger les « espèces inférieures » de la race germanique.

Cette invasion industrielle et commerciale est flanquée, comme on le sait, d'une propagande religieuse. Cette propagande, à un moment, a même été assez violente. Unis à un certain nombre d'Autrichiens protestants, des Allemands avaient organisé une vigoureuse campagne contre le catholicisme. La devise de ce parti était *Los von Rom* (Rompons avec Rome). Les efforts n'ayant obtenu qu'un médiocre succès, les germanisants ont adopté une méthode moins belliqueuse. Des orateurs allemands ouvrent des locaux dans les quartiers pauvres de Vienne, et y font des conférences, attirant autour d'eux ce public vague et flottant qui, n'ayant que d'imparfaites notions religieuses, peut se laisser prendre plus facilement aux exhortations de n'importe quel prédicateur. Ces prédicateurs, assure-t-on, se recrutent surtout parmi les employés de l'importante maison Siemens et Halske. Il y a là un singulier mélange de commerce, de religion et d'arrière-pensées politiques. Toutefois cette propagande a non seulement contre elle tous les Slaves, mais encore bon nombre d'Autrichiens de race allemande, très attachés à leur religion et à l'indépendance de leur pays. Seul le parti dit « libéral » — bien qu'il soit assez exclusif et autoritaire — constitue un point d'appui pour ces missionnaires spontanés ou stylés de l'unification germanique.

*
* *

Il y a une question des races, et surtout des langues, dans la fameuse vallée d'Aoste, située sur le versant italien des Alpes, mais restée savoyarde par son langage, ses aspirations et ses mœurs. Cette vallée, qui renferme 84.000 habitants, est le théâtre d'une lutte sérieuse entre le français et l'italien. Le gouvernement emploie tous les moyens qui sont à sa disposition pour italianiser ce petit peuple. C'est en italien que doivent être rédigées les pétitions; c'est en italien

que les fonctionnaires correspondent, c'est l'italien qui est employé obligatoirement dans les actes de l'état civil, dans les affiches, dans les plaidoieries. C'est en italien que l'enseignement est donné au collège royal. Pour les écoles, l'avancement est réservé aux maîtres qui enseignent en italien. Les futurs instituteurs sont élevés à l'école normale de Pignerol, où ils se trouvent au milieu d'Italiens. L'école normale des institutrices est à Aoste, mais on y fait venir de jeunes Italiennes. Dans les examens, le français n'est autorisé que lorsque l'enfant ne trouve pas le mot italien. En outre, l'Italie tâche d'implanter dans le pays des fonctionnaires, des commerçants, des employés, des ouvriers qui n'emploient que la langue italienne. On a fondé un journal italien. Les touristes italiens parcourent le pays en grand nombre. Enfin, et c'est là le fait capital, un chemin de fer relie maintenant Aoste à Ivrée, ce qui neutralise l'effet des barrières naturelles qui séparaient jusqu'ici la vallée d'Aoste du reste de l'Italie.

Malgré cela, jusqu'à présent, la vallée d'Aoste reste bien française. M. Paul Melon, essayant d'expliquer la chose dans la *Nouvelle Revue*, découvre que cette persistance de la langue française est due en grande partie à l'influence du clergé. C'est en français qu'ont lieu les prédications, les catéchismes, l'enseignement des séminaires et écoles ecclésiastiques. C'est le français que l'on emploie dans les œuvres et dans les groupements nouveaux dus à l'initiative religieuse. C'est un prêtre, le chanoine Bérard, qui, dès les premières atteintes portées en 1853 contre les usages séculaires de la vallée, écrivit pour les défendre une brochure dont la junte municipale ordonna la publication. Le clergé dirige aussi un journal, *le Duché d'Aoste*, qui compte un demi-siècle d'existence. M. Paul Melon estime que cette action du clergé est assez puissante pour tenir définitivement en échec les tentatives d'italianisation, et espère que le gouvernement italien finira lui-même par abandonner la partie, ce qui serait en effet le plus sage.

G. D'AZAMBUJA.

IV. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Encyclopédie populaire illustrée du XXe siècle, publiée sous la direction de MM. F. Buisson, E. Denis, G. Larroumet et Stanislas Meunier.

17e volume : *Les Industries alimentaires*. — Les productions, concernant l'alimentation, susceptibles de progrès indéfinis, forment dans ce volume une sorte de bilan de connaissances vulgarisées.

aussi bien en ce qui regarde la grande industrie opérant dans de vastes locaux avec un personnel plus ou moins considérable d'ouvriers, se servant de puissantes machines, qu'en ce qui regarde la petite industrie. Les auteurs ont voulu, dans cet ouvrage, présenter clairement ce qui fait des industries alimentaires une des plus belles manifestations du génie humain.

18e volume : *La Pharmacie.* — Ce volume n'est pas un dictionnaire de thérapeutique, il n'est pas davantage un exposé détaillé des manipulations de laboratoire, c'est une suite de descriptions des substances employées en pharmacie et des procédés généraux qu'elle emploie pour en faciliter l'usage aux malades.

Bien des personnes, en considérant une ordonnance de médecin, se demandent ce que peuvent être ces drogues destinées à les soulager. D'autres fois, c'est une formule, un produit quelconque, qu'un ami, un livre, un journal, conseille d'employer. Que sont ces substances? D'où viennent-elles? Quelle est leur utilité?

Ce petit volume est rédigé dans le but de répondre à tous ces points d'interrogation. Il n'a pas la prétention de se substituer aux médecins, mais il renseigne sur la nature des remèdes qu'ils prescrivent et sur leur mode d'emploi.

Le premier congrès de l'enseignement des sciences sociales (Paris, août 1900). *Compte rendu des séances et texte des mémoires publiés par la commission permanente internationale de l'enseignement social.* 1 volume gr. in-8°, 8 fr. 50. (Paris, Félix Alcan, éditeur.)

Ce qui, tout d'abord, donnait à ce congrès — et donne par suite à ce volume — un intérêt spécial, c'est qu'il était le premier de ce genre. On trouvera donc ici, pour la première fois, un aperçu général sur la façon dont sont enseignées, dans la plupart des pays du monde, ce que l'on appelle avec plus ou moins de bonheur les « sciences sociales ».

Plus de trente rapports sur l'enseignement social dans les Universités, les écoles secondaires et primaires, l'enseignement populaire, la création d'un enseignement social international, font de ce volume un réservoir de documents qui le recommandent aux travailleurs et à tous ceux qui désirent être copieusement informés.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

LE NOUVEAU COURS

DE SCIENCE SOCIALE

Monsieur,

Vous n'êtes probablement pas sans savoir que M. Demolins a inauguré à Paris, en 1883, sous la direction de M. Henri de Tourville, un *Cours de Science sociale d'après la méthode d'observation*. Chaque hiver, dans une des salles de la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, quelque partie caractéristique de ces études nouvelles était exposée en une vingtaine de leçons hebdomadaires, devant un auditoire composé principalement d'étudiants des Facultés et d'élèves des Écoles supérieures. Vous avez pu apprécier la valeur de cet enseignement, en lisant ce qui en a été publié dans la Revue, *La Science sociale* (1).

Ce cours a été momentanément suspendu, les deux hivers derniers, par la nécessité où s'est trouvé M. Demolins de se donner tout entier à la fondation de l'École des Roches. Mais le succès même de cette fondation, qui fait grandement honneur à la science sociale et à son efficacité pratique, ne laisse

(1) Voir *La Science Sociale* : 1re série, LES SOCIÉTÉS SIMPLES : pasteurs, pêcheurs et chasseurs (de janvier 1886, pages 6 et 22, à août 1886). — 2e série, LES SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES : la Culture (de septembre 1886 à mars 1888) ; — 3e série, l'Art des Forêts (de avril 1888 à juillet 1888) ; — 4e série, l'Art des Mines (de août 1888 à mai 1889) ; — 5e série, la Fabrication (avec les Corporations, de septembre 1889 à novembre 1890) ; — 6e série, les Transports (avec les migrations des Celtes) (de décembre 1890 à octobre 1891) ; — 7e série, LE CLASSEMENT DES SOCIÉTÉS COMMUNAUTAIRES : Populations limitrophes des déserts : Finnois ; Nord-Slaves. Sud-Slaves ; Asiatiques orientaux et méridionaux ; Méditerranéens modernes et anciens (janvier 1893, page 5, de mars 1893 à août 1895 ; et février 1901, page 121) ; — 8e série LA GÉOGRAPHIE SOCIALE DE LA FRANCE (de juillet 1896 à janvier 1898, page 71 ; et mai 1898, page 657).

pas à M. Demolins la liberté de reprendre la suite de ses leçons publiques à Paris. Il serait cependant profondément regrettable qu'un moyen de diffusion et de progrès aussi puissant fût abandonné au moment même où s'atteste plus que jamais la valeur et s'accroît la notoriété de la science sociale.

C'est pourquoi nous nous sommes adressés à l'un des collaborateurs de la revue *La Science sociale*, à M. Paul Bureau, qui est en situation parfaite pour continuer cet enseignement. Dès le moment où s'est trouvé interrompu le cours de M. Demolins, M. Paul Bureau a spontanément organisé chez lui des réunions privées, dans lesquelles, deux fois par mois, il traitait d'études sociales scientifiques avec une élite de jeunes hommes, dont le nombre a été croissant. La réputation qu'il possède dans le haut enseignement du droit industriel et international atteste ses aptitudes professorales, et les travaux qu'il a publiés dans la revue *La Science sociale* montrent ses éminentes qualités d'observation, d'exposition et de discussion dans les matières spéciales à la science sociale.

M. Bureau a accepté de faire l'hiver prochain (1901-1902) une série de vingt à vingt-cinq leçons publiques; il demande seulement que les frais de location de la salle et de publicité pour le cours (environ 7 à 800 francs) soient couverts, et qu'à titre d'indemnité pour ses travaux une somme de 1.200 francs lui soit allouée. M. Henri de Tourville ayant pris à sa charge les frais de location de la salle et de publicité, nous avons pensé qu'une souscription ouverte entre les meilleurs amis des études sociales produirait aisément la modeste somme de 1.200 francs. C'est à cette souscription que nous vous demandons de vouloir bien prendre part.

Ajoutons que, comme il est difficile qu'un enseignement de cette nature donne en une seule année des résultats suffisants, il serait à désirer que le cours fût établi pour trois ans. Nous espérons donc que votre souscription pourrait se renouveler les deux années qui suivront celle-ci. Aussi penserons-nous, *sauf indication de votre part*, que votre souscription *aurait chance* d'être renouvelée les deux années prochaines.

Si les souscriptions venaient à dépasser la somme dont il est ici question, le surplus serait appliqué à quelques missions d'observation sociale confiée aux meilleurs élèves du cours.

Nous faisons, Monsieur, pour cette réouverture de l'enseignement public de la science sociale, le plus chaleureux appel à l'intérêt que vous a inspiré cet ordre nouveau de connaissances et au souvenir des satisfactions que vous-même en avez retirées (1).

Le Comité pour la réouverture du cours de Science sociale :

H. DE TOURVILLE, E. DEMOLINS, A. DAUPRAT.

(1) On est prié d'adresser les souscriptions à M. Demolins, à la Guichardière, par Verneuil (Eure), ou à M. Paul Leloup, administrateur de la *Science sociale*, 56, rue Jacob, Paris.

QUESTIONS DU JOUR

A PROPOS DE L'ALLIANCE RUSSE

LES SYMPATHIES ENTRE NATIONS

L'enthousiasme des foules françaises à l'égard de la Russie, après avoir éclaté en 1893 lors du voyage à Paris de l'amiral Avellane et des marins russes, en 1896 lors de la visite du tsar Nicolas II à M. Félix Faure, en 1897 lors de la visite de M. Félix Faure à Nicolas II, continue, comme le montrent les événements présents, à se donner brillamment carrière. Discours, toasts, articles dithyrambiques, exécutions de l'*Hymne russe* et de la *Marseillaise*, vivats, applaudissements, acclamations, chansons de camelots : tout témoigne d'une sincère passion à l'égard du peuple allié, passion assez forte pour triompher momentanément des querelles de parti — on sait cependant si celles-ci sont ardentes — et pour produire dans la presse — chose extraordinairement rare — le phénomène d'une quasi-unanimité. Certains journaux acclament le tsar *parce qu'*il est venu sous le ministère actuel; d'autres l'acclament *quoiqu'*il soit venu sous ce ministère; mais, à part quelques intransigeants d'extrême-droite et d'extrême-gauche, tout le monde se croit tenu de faire bon visage, et de surpasser même, s'il est possible, le parti adverse en démonstrations amicales à l'égard de notre hôte impérial.

Ce fait particulier nous inspire la pensée de remonter à un fait

général : celui des sympathies internationales. Comment naissent les amitiés entre nations, ou tout au moins entre fragments de nations. Surviennent-elles de plusieurs manières? et, en ce cas, quelle distinction peut-on établir entre les causes qui président à l'origine de ces sympathies? Voilà des questions qui sont incontestablement du ressort de la science sociale, et auxquelles nous voudrions répondre sommairement, en attendant qu'elles soient élucidées par des travaux plus approfondis.

Une revue rapide de ce qu'ont été et de ce que sont encore les sympathies entre nations nous a portés à les ramener à trois causes : le besoin de faire faire face à un ennemi commun, la perception d'une parenté entre deux races, et le prosélytisme des idées. Examinons successivement ces trois groupes.

I. — L'UNION CONTRE L'ENNEMI COMMUN

Qu'on nous permette de commencer par une observation bizarre, puérile, mais qui mérite toutefois de nous arrêter un instant; *il n'y a pas de guerres, ni de batailles, ni de rixes à trois.* Dans toute espèce de lutte, les adversaires sont *deux*. Lorsqu'on y réfléchit, on constate que ce fait très simple contredit la théorie pure. Il se peut que Pierre déteste Paul et Jean, que Paul déteste Jean et Pierre, et que Jean déteste Pierre et Paul. Pourtant, si un conflit éclate entre ces trois hommes, il se trouvera *toujours* que, momentanément, deux d'entre eux se seront réunis contre un, quitte à se battre ensuite, quand la première bataille sera finie. Ordinairement, la coalition a lieu entre les deux plus faibles contre le plus fort. Il y a pourtant le cas où les deux plus forts se réunissent contre le plus faible, pour dépouiller celui-ci, se réservant d'en venir ensuite aux mains à propos du partage des dépouilles, comme on l'a vu en 1864 lors de la guerre entreprise contre le Danemark par la Prusse et l'Autriche... deux ans avant Sadowa.

Ce qui est vrai pour les rixes entre individus l'est pour les luttes entre nations. La fonction essentielle de l'État est de

maintenir la sécurité, tant extérieure qu'intérieure, et de pourvoir, par conséquent, à l'existence nationale elle-même, laquelle peut se trouver menacée par l'ambition d'un État rival. En ce cas, l'État fait ce que ferait, à sa place, un individu menacé par un autre individu. Il appelle au secours; il demande qu'on lui prête main-forte. Mais les États ne se dérangent pas comme les individus. Ceux qui gouvernent une nation sont payés pour faire la sourde oreille tant qu'ils n'entendent que la cloche de la générosité. Par situation, ils ne peuvent guère songer à mobiliser les forces militaires dont ils disposent, c'est-à-dire à jeter toute la nation dans une immense crise, sans la perception ou l'illusion de bénéfices à recueillir. Un État attaqué peut donc appeler au secours sans que les voisins fassent un geste pour le défendre. Pour obtenir cette « main-forte » qu'il réclame, il faut qu'il puisse persuader à d'autres États que son ennemi est également leur adversaire, ou mieux encore que cette persuasion existe déjà. Il se forme alors une *coalition*, autrement dit une association fondée sur des craintes communes; et, naturellement, la communauté des haines engendre, chez ceux qui haïssent le même peuple, une sympathie proportionnée à ces antipathies identiques. Comme l'expliquent fort bien les philosophes, la haine n'est que le revers de l'amour. On s'éprend de quelqu'un ou de quelque chose uniquement parce qu'on sait que cette personne ou cette chose sont désagréables à un ennemi. Il y a quelques années, au moment où les Italiens étaient battus par les Abyssins, un conflit manqua d'éclater entre l'Italie et le Brésil à propos de certaines altercations entre émigrants italiens et ouvriers brésiliens dans l'État de Saint-Paul. Ces incidents donnèrent lieu à des manifestations fort curieuses, où l'on entendit, proférée par des voix brésiliennes, cette exclamation bien inattendue : « Vive Ménélik! » De même les Tchèques de Bohême, qui ont peu de rapports avec nous, mais qui détestent cordialement les Allemands, ne perdent pas une occasion de crier : « Vive la France! » C'est la transposition d'une passion négative en passion positive.

L'histoire est pleine d'alliances qui témoignent du fonctionnement normal de cette loi. Que voyons-nous à Salamine? Des

Athéniens et des Spartiates qui fraternissent pour faire face à l'envahisseur perse. Quelques années après, Sparte est en lutte contre Athènes, dont la prépondérance a décidément excité la jalousie, et nous voyons, dans le Ligue anti-athénienne, les Thébains unis aux Lacédémoniens. Sparte triomphe : coalition d'Athènes avec Thèbes. Cette dernière cité, sous Épaminondas, monte à son tour au pinacle. Nouvelle alliance des Athéniens et des Lacédémoniens. L'initiative des pouvoirs publics est généralement visible dans ces sortes d'alliances, mais l'opinion publique, généralement aussi, n'a pas de peine à suivre les choix de ceux qui dirigent la diplomatie. Parfois l'opinion précède, et les hommes d'État ne font que suivre les indications de la voix publique. La voix publique elle-même jaillit de la « force des choses ». Il y a, en certains cas, des rapprochements *qui s'imposent* entre nations, comme ils s'imposent entre personnes inconnues, indifférentes, que menace tout à coup un même péril.

L'histoire romaine offre un bel exemple d'amitié fondée sur une commune inimitié. C'est celui de l'alliance entre Rome et Marseille, également hostiles aux Carthaginois. La sympathie fut vive et durable entre ces deux républiques, dont la plus grande ne finit par absorber la plus petite — longtemps après l'absorption de la Provence et de l'Espagne — que lorsque les Marseillais, au cours des guerres civiles, eurent pris le parti de Pompée. De même, au cours des longues guerres entre la France et l'Angleterre, la séculaire entente entre la France et l'Écosse. De même encore, pendant les luttes contre la maison d'Autriche, la séculaire entente entre la France et la Turquie. Ce dernier exemple a même cela de curieux qu'il heurtait de front toutes les traditions reçues et que la sympathie créée par la situation avait à lutter contre des antipathies dues à la religion, aux mœurs, à la race. C'est un « cas limite », une preuve de la puissance que peut avoir une inimitié commune pour triompher d'une foule d'autres causes propres à engendrer la division.

D'une façon générale, l'apparition des grands conquérants est une cause extraordinaire d'unions entre gens qui ne songeaient pas à s'unir. Ce sont les « grandes coalitions », suscitées par le

besoin de contre-balancer les grandes ambitions : coalition des cités grecques contre Alexandre, coalition des peuplades anglaises contre César, coalition des Romains, des Francs et des Goths contre Attila, coalition de l'Europe presque entière contre Napoléon. Presque entière, disons-nous, car le conquérant conservait malgré tout deux sympathies : celle du Danemark et celle de la Pologne, deux vaincus, deux écrasés, qui avaient trop cruellement souffert de la part des coalisés pour n'avoir pas à gagner quelque chose aux succès de celui que visait la coalition. Et ces deux exceptions confirment très logiquement la règle.

De cette grande loi se dégage un corollaire, assez connu d'ailleurs comme vérité empirique : *les États s'aiment plus de loin que de près*. Les alliances les plus stables, celles qui se traduisent par conséquent en sympathies plus sérieuses, sont celles qui s'établissent entre États non voisins. L'histoire de France nous atteste, par exemple, que les trois alliés les plus fidèles de notre pays ont été l'Écosse, la Suède et la Turquie. C'est surtout avec ses voisins qu'on a des procès ; mais comme ces voisins ont eux-mêmes d'autres procès avec des voisins à eux, qui ne sont pas nos voisins à nous, il est tout simple de s'entendre avec ces derniers. L'Écosse fut notre amie par haine de l'Angleterre, la Suède et la Turquie par haine de l'Empire et de la maison d'Autriche. Aujourd'hui, dans l'Amérique du Sud, on parle d'une entente entre le Vénézuéla et l'Équateur contre la Colombie, *qui les sépare*, et d'une autre entente, éventuelle il est vrai, entre le Chili et le Brésil contre la République Argentine, *qui les sépare également*. La grande force de l'alliance franco-russe, c'est que les possessions françaises et les possessions russes, malgré l'espace immense que les unes et les autres occupent à la surface du globe, ne se touchent nulle part, au lieu que l'Allemagne, avec qui les deux peuples ont ou peuvent avoir des démêlés, touche également leurs deux territoires. Certes, ce n'est pas là une loi sans exceptions. Elle est soumise, en effet, aux variations et aux perturbations qu'y jettent les deux autres causes de sympathie dont nous avons à parler encore. En outre, il est naturel de considérer comme adversaire un pays même éloigné, si ce pays est voisin et adversaire d'un

autre pays éloigné considéré comme ami. Enfin, parmi les voisins de chaque peuple, il en est qui se touchent eux-mêmes, et qui peuvent se trouver en conflit, de sorte que l'intérêt national commande l'alliance, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. C'est ainsi que le roi Charles V, pendant la guerre de Cent Ans, faisait fête à l'Empire, et que François Ier, au contraire, au moment de ses luttes contre Clarles-Quint, essayait de séduire l'Angleterre par les magnificences du Camp du drap d'or. La grandeur menaçante de la maison d'Autriche poussait donc la France à se réconcilier non seulement avec les Turcs, ennemis communs de la chrétienté, honnis et redoutés à cette époque avec la dernière énergie, mais encore avec les Anglais, ennemis traditionnels, objets de mille rancunes populaires, et cela, un demi-siècle à peine après la fin de la guerre de Cent Ans. En fait, cette alliance avec l'Angleterre, vainement recherchée par François Ier, se trouva réalisée un instant, sous Louis XIV et Cromwell, en présence de la prépondérance espagnole. Bref, entre deux voisins que l'on n'aime pas, la règle est de traiter le moins dangereux en ami pour se garder de l'autre, quels que soient les griefs du passé et les risques de brouille pour l'avenir.

On a dit souvent que les nations sont entre elles à l'état sauvage, ce qui expliquerait leur égoïsme, le rôle prépondérant de l'intérêt dans leurs alliances, le sans-gêne avec lequel elles abandonnent des nations amies pour s'allier à des nations ennemies. Mais on n'a pas expliqué pourquoi des collectivités composées d'individus civilisés font preuve d'une telle « sauvagerie ». C'est que les États sont des organismes, et non des individus, et que ces organismes ont pour raison d'être une chose toute spéciale : le maintien de la sécurité. Dès lors l'homme le plus charitable et le plus bienveillant du monde, capable de secourir un ami ou même un ennemi personnel dans l'infortune, ne croira pas, en conscience, s'il est dépositaire du pouvoir, avoir le droit de compromettre le repos, le salut même de son pays en des aventures dangereuses. Il a une consigne utilitaire, et, presque toujours, il l'observe, ce qui le met quelquefois en conflit, comme nous allons le voir, avec des « courants d'opinions ».

Il est en effet des sympathies internationales qui ne sont pas fondées sur ce besoin de faire face à un danger commun, et procèdent d'un sentiment plus désintéressé, d'une source plus noble, plus individuelle aussi, et plus dégagée de l'action des pouvoirs publics, qui les subissent et les utilisent, mais ne les créent pas.

Tout d'abord, notons les sympathies fondées sur le sentiment d'une commune origine, sympathies qui ont joué un grand rôle dans les guerres et les révolutions de tout le siècle dernier.

II. — LA PARENTÉ DES RACES

On parle beaucoup, aujourd'hui, des « nations sœurs ». Cette expression demanderait à être éclaircie. En effet, au point de vue de la *descendance*, il est certain que de grands mélanges de peuples se sont opérés en chaque pays, au point qu'on ne peut se flatter raisonnablement de voir, dans un ensemble d'hommes habitant une région quelconque, les arrière-petits-enfants de mêmes ancêtres, ou d'ancêtres parfaitement homogènes. Les anthropologistes y perdent leur latin, et ne peuvent se reconnaître au milieu de la confusion de leurs dolichocéphales et de leurs brachycéphales. Ce qui est vrai, c'est qu'il est des peuples différents, soit voisins, soit éloignés, chez lesquels la prédominance de certaines populations a gravé une véritable empreinte sociale, d'où résultent des analogies. Celle de ces analogies qui frappe le plus est l'analogie des langues, laquelle ne va pas sans d'autres ressemblances en ce qui concerne les mœurs et la tournure d'esprit, et qui suppose, en fait, de vraies parentés entre les peuples, au moins pour la fraction qui a su imposer son langage au reste du pays. Il est certain, par exemple, que, parmi les ancêtres des Roumains actuels, *quelques-uns* au moins ont dû venir, sinon d'Italie, du moins de provinces très fortement imprégnées de la civilisation romaine. Or, plus les voyages se multiplient, plus les communications deviennent faciles, et plus ces ana-

logies sont remarquées, commentées, exploitées : et il est indéniable que la découverte de telles ressemblances crée de vastes sympathies collectives dans lesquelles l'action des gouvernements n'est pour rien. Ce phénomène dépend plutôt des cultures intellectuelles. C'est en apprenant l'histoire qu'on sent éclore ces affections, et en la vulgarisant qu'on les rend populaires. On se découvre des cousins, et on les aime, uniquement parce qu'on *sait* ou qu'on *croit* qu'ils sont des cousins.

Il y a eu quelque chose de ce sentiment dans le « courant » qui a créé l'unité italienne, et qui, aujourd'hui encore, pousse les « irrédentistes » à la réunion de Trieste et du Trentin à l'Italie. C'est ce sentiment qui a permis le « réveil » des principautés balkaniques. C'est lui qui explique le pangermanisme, le panslavisme, le panhellénisme, et toutes les aspirations qui commencent par « pan ». On sait que, lors de l'insurrection des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, l'Espagne lutta longtemps pour reconquérir celles-ci, et ne se résigna que tardivement à sa défaite. Ces souvenirs n'ont pas empêché, au lendemain de la guerre hispano-américaine et des désastres si complets de l'Espagne, les républiques sud-américaines d'envoyer des représentants au congrès de Madrid, pour poser les bases d'une sorte de vague union entre tous les pays de langue espagnole. Notons encore la sympathie toute spéciale des Hollandais pour les Boers, les rapports excellents du Portugal et du Brésil, et même la facilité avec laquelle le Japon, après sa guerre avec la Chine, s'est raccommodé avec les Chinois. Observons aussi le peu de difficultés avec lequel les Russes s'assimilent peu à peu certaines peuplades tartares récemment annexées à leur empire, alors que la Finlande, pays de formation sociale bien différente, résiste énergiquement à ce genre d'assimulation. Le tsar sera plus spontanément acclamé dans les steppes des environs de Samarkande qu'à quelques verstes au nord-ouest de Saint-Pétersbourg. C'est que le Russe, en définitive, n'est qu'un Mongol dégrossi et que, transporté au centre de l'Asie, il se retrouve, socialement parlant, « en pays de connaissance ».

L'antiquité nous montre que la loi dont nous parlons a fonctionné longtemps avant nous. Les Ioniens se liguaient volontiers contre les Doriens, et *vice versa*. Platée, voisine d'Athènes, se montra, comme on le sait, l'alliée fidèle de celle-ci, et poussa même l'amitié jusqu'à l'héroïsme. Alexandre se flattait de descendre des Héraclides, et les Macédoniens, après leurs victoires sur la Grèce, s'enorgueillissaient d'être Grecs, de combattre les « barbares » à côté des Grecs. L'intérêt peut se mêler sans doute à ces alliances entre nations-sœurs ou cités-sœurs; mais, *toutes choses égales d'ailleurs,* on se découvre plus facilement des intérêts communs avec ceux qui vous ressemblent qu'avec ceux qui ne vous ressemblent pas. Ce sentiment de la communauté de race est toujours ce qui a facilité les *fusions,* après les guerres et les convulsions politiques qui en sont ordinairement le prélude. Un État ne se résout pas sans résistance à devenir province; il se débat, il lutte pour la conservation; mais, une fois l'indépendance perdue, il se console en pensant que *les vainqueurs sont ses frères*. La rancune fait place à la sympathie, et cette sympathie, en ce cas particulier, prend la forme d'un patriotisme plus large, substitué à un patriotisme plus étroit. Sous Charles le Téméraire, Français et Bourguignons s'aimaient peu, car la passion conquérante ou défensive éclipsait alors tout autre sentiment. Une fois la Bourgogne réunie à la couronne, la conscience de l'identité de race a repris le dessus, et, lors des combats sous Dijon, en 1870, nul Bourguignon ne s'est avisé de se réjouir de l'arrivée des Allemands, sous prétexte de saluer en eux les vengeurs de Charles le Téméraire. De même entre Vénitiens et Génois, entre Saxons et Prussiens. Comme contre-épreuve, nous avons le cas des Anglais et des Irlandais, des Autrichiens et des Tchèques, des Magyars et des Roumains de Transylvanie qui, malgré leur séculaire réunion sous une domination commune, continuent à se haïr, parce qu'ils ne se sentent « cousins » à aucun degré perceptible.

Parmi les phénomènes actuels, le plus frappant peut-être, au point de vue qui nous occupe, est celui de la sympathie qui

rapproche les Allemands d'Allemagne et les Allemands d'Autriche. Cette sympathie a grandement facilité la conclusion de la Triple Alliance, et donne lieu encore, de temps en temps, à des manifestations significatives. Parmi les Autrichiens de race allemande, un grand nombre, loin de garder un souvenir amer de Sadowa, acceptent parfaitement l'idée d'une fusion de leur pays avec la Prusse et les autres États de l'empire allemand. Or, comme les Allemands forment en Autriche la caste dominante, le gouvernement autrichien, malgré l'instinct de conservation qui devrait le détourner de cette tendance, se trouve orienté dans le sens prussophile. *Quoique* voisins, les deux peuples sont donc amis; mais, il ne faut pas se faire illusion, les choses pourraient changer d'aspect si le pouvoir tombait aux mains des Slaves, surtout aux mains des Tchèques, séparés des Allemands par une violente et séculaire antipathie. Toutefois, ce renversement de situation n'est pas près de se produire, car les Slaves sont plus faibles socialement, plus dispersés, plus divisés que leurs rivaux. En outre, les Hongrois, qu'ils détestent aussi, se trouvent rapprochés des Allemands par le besoin de combattre l'ennemi commun. L'Allemagne jouit donc en Autriche de sympathies positives et de sympathies négatives. Quant à l'Italie, c'est un fait bien connu qu'elle n'éprouve aucune sympathie pour l'Autriche. Mais l'action de la première loi que nous avons étudiée l'a portée à rechercher l'alliance de l'Allemagne, peuple non voisin et protecteur indiqué par la nature. Elle se trouve donc reliée à l'Autriche par force, comme on est forcé de saluer quelqu'un avec qui on est en froid quand on le rencontre chez un ami commun. Les sympathies de race de l'Italien vont à l'Espagnol — des démonstrations l'ont prouvé lors de la guerre hispano-américaine — et même aux Français, comme l'indiquent de temps à autre certains discours ou certains écrits. Seulement l'intérêt de l'État l'emporte sans conteste sur ces vagues aspirations.

Le rôle de la race dans la formation des sympathies éclate encore dans les mouvements d'opinion qui ont accompagné quelques-unes des dernières guerres. Aucune nation européenne

n'a été sérieusement portée à s'enthousiasmer pour les Hovas attaqués par la France, pour les Marocains combattus par les Espagnols, pour les derviches vaincus par l'expédition anglo-égyptienne. En revanche, on sait les sympathies qu'ont obtenues les Boers, non seulement dans toute l'Europe, mais encore en Angleterre même, où des conférenciers ne craignent pas de plaider leur cause. C'est que Hovas, Marocains, derviches sont des hommes *d'autres races*, au lieu que les Boers sont des descendants de Hollandais et de Français. Si l'Orange et le Transwaal avaient été conquis sur des Cafres, la chose n'eût excité aucune émotion.

On conçoit que le développement de sympathies semblables marche de pair avec celui de l'instruction. Les peuples qui n'apprennent pas l'histoire sont comme les familles qui oublient leur généalogie. Il peut leur arriver de rencontrer des cousins sans les reconnaître. Au contraire, si la généalogie est conservée, elle engage à traiter en parents des individus qu'on n'aurait pas eu l'idée d'admettre chez soi. De même, l'*idée qu'ils étaient parents* a été, au dix-neuvième siècle, un des grands instruments qui ont facilité le rapprochement des divers peuples slaves, soit dans l'Empire autrichien, soit dans la péninsule des Balkans. Ces populations, pour nous servir d'une expression dont on abuse au point de la transformer en « cliché », ont « pris conscience d'elles-mêmes » et du lien qui les unissait à d'autres populations. Ce même progrès de l'instruction est pour beaucoup dans les diverses manifestations celtophiles dont nous avons été aussi témoins, notamment dans ces fêtes ou congrès qui ont réuni, à certains moments, Bas-Bretons, Irlandais et Gallois. C'est ainsi que les historiens, les archéologues, les philologues, et les poètes à leur suite, aident, quelquefois sans s'en douter, à la formation de sympathies internationales.

Cette particularité nous amène tout naturellement à la troisième classe de sympathies : celles qui se fondent uniquement sur le prosélytisme des idées, sur une sorte de concept moral dépouillé de toute arrière-pensée d'intérêt ou de toute considération ethnologique.

III. — LE PROSÉLYTISME DES IDÉES

Ce genre de sympathie fleurit surtout chez les peuples à intense développement de clans politiques. Il correspond encore, quelquefois, à l'exaltation du sentiment religieux.

La *Marseillaise*, le *Chant du départ*, sont instructifs à ce point de vue. Les révolutionnaires de 1793 n'en voulaient pas précisément aux étrangers qui faisaient la guerre à la France, mais à leurs rois, à leurs empereurs, à leurs « tyrans ». Cet état d'âme a persisté, sous des formes variées, pendant tout le dix-neuvième siècle, et s'est révélé par la sympathie prodiguée à toutes les insurrections, *parce que c'étaient des insurrections*. Trois enthousiasmes, particulièrement éclatants, se détachent de la masse : enthousiasme pour la Grèce révoltée contre la Turquie, enthousiasme pour l'Italie révoltée contre l'Autriche, enthousiasme pour la Pologne révoltée contre la Russie. Inutile de rappeler les faits innombrables qui ont affirmé ces sympathies, presque toujours généreuses, parfois déclamatoires. Elles ont poussé certains gouvernements à des équipées imprudentes, mais qui attestaient, dans tous les cas, le triomphe d'un « idéal » politique. Tel peuple représentait-il l'esprit de révolution? Il avait la sympathie internationale des révolutionnaires. Tel autre incarnait-il l'esprit de résistance et de répression? Il attirait, moins bruyamment, mais réellement, la sympathie internationale des conservateurs. On avait des amitiés et des inimitiés *par principe*. La question de l'esclavage fit beaucoup, pendant la guerre de sécession, pour le triomphe des États du Nord, qui pourtant avaient bien d'autres visées que l'émancipation des esclaves. Mais des millions d'Européens ne virent cette vaste querelle qu'à travers *la Case de l'oncle Tom*.

A vingt-cinq siècles de distance, les cités grecques nous offrent un spectacle analogue. La sympathie des aristocrates va vers les cités aristocratiques; celle des démocrates vers les cités démocratiques. Xénophon et Platon se rendent suspects de « laconisme ».

parce qu'ils ne craignent pas, à l'heure même où Athènes lutte si énergiquement contre Sparte, de témoigner leur admiration plus que « platonique » pour la constitution de cette dernière cité. Au moyen âge, si l'on relisait l'histoire des guelfes et des gibelins, on assisterait à des spectacles analogues. Sans doute, des questions d'intérêt, des perspectives d'alliance viennent parfois se mêler tout naturellement à ces sympathies désintéressées; mais souvent le mouvement de sympathie est vraiment spontané, et justifie le proverbe : « Qui se ressemble s'assemble. » Il arrive que ceux qui associent leurs affections à distance, en plusieurs nations, sont de part et d'autre des vaincus, n'espérant rien les uns des autres, et résignés à leur défaite. Ils s'aiment néanmoins, et se le disent, comme les légitimistes français aimaient les carlistes espagnols et les miguélistes portugais, ou comme les socialistes d'un pays quelconque fraternisent systématiquement avec ceux de tous les autres pays.

Ceci étant, on conçoit que l'identité de religion, surtout aux époques de vie religieuse intense, puisse faire également sympathiser les nations. La coalition qui a produit les croisades n'aurait pas existé sans cette sympathie de nature supérieure, qui avait à triompher de mille rivalités et de mille motifs de désunion. On a vu des chevaliers anglais aller combattre les Maures en Espagne. Durant les guerres de religion, au seizième et même au dix-septième siècle, les catholiques tournaient spontanément leurs regards vers cette même Espagne, pendant que les protestants s'adressaient à l'Angleterre ou à la Hollande. Dans les Balkans, la Russie a longtemps bénéficié des ressemblances qui existent entre l'orthodoxie grecque et l'orthodoxie russe. Aujourd'hui encore, une des causes qui intéressent les Européens à l'Abyssinie et contribuent à mettre en relief la bizarre figure du négus Ménélik, c'est sans contredit ce reste de christianisme conservé par les Éthiopiens à travers les siècles, dans leur île de montagnes battue de tous côtés par le flot du désert musulman. Cette sympathie existait avant même que l'Abyssinie eût été découverte, alors que des navigateurs portugais, guidés par de très vagues légendes, cherchaient aux environs de la mer des Indes où pou-

vait bien être le « royaume du prêtre Jean ». Mêmes sympathies entre musulmans, malgré d'énormes distances. On a vu le ressentiment de défaites éprouvées par les Marocains se propager en Turquie et jusque dans l'Inde. Les Mongols devinrent hostiles aux chrétiens, lorsqu'ils se furent islamisés, et pourtant c'est Tamerlan qui a infligé aux Turcs la plus effroyable défaite qu'ils aient jamais subie. N'oublions pas enfin les sympathies dont la France est l'objet de la part des catholiques orientaux, et tout spécialement des Maronites. C'est par l'intermédiaire de la religion que la France exerce encore au dehors quelque prestige, et les politiciens libres penseurs le savent si bien qu'ils n'hésiteraient pas à déclarer la guerre à la Turquie si le Sultan déclarait applicable, dans ses États, la loi sur les associations promulguée le 1er juillet dernier. La formule fameuse de Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation », fait admirablement saisir la nature des sympathies que notre pays a su conquérir au dehors.

La sympathie fondée sur les opinions existe même entre peuples vivants et peuples morts, entre le présent et le passé. Les passions politiques envahissent le domaine de l'histoire. On est pour les républiques grecques, parce qu'on est républicain ; pour l'empire romain, parce qu'on est impérialiste ; pour la Suisse, à cause de Guillaume Tell ; contre Venise, à cause du conseil des Dix. Ces sympathies et ces antipathies s'attachent généralement, à vrai dire, moins à des nations qu'aux divers « clans » qui se partageaient celles-ci. Dans le choix de ces amours, on est souvent guidé par des illusions. Des démocrates fougueux ont loué Sparte, ville aristocrate, gouvernée par deux rois, et où l'on faisait un sort si dur aux esclaves. Des adversaires de la religion ont exalté Socrate et ses amis, plus religieux au fond que le parti qui les poursuivait. Il a été de mode, sous la Révolution, de maudire César et de bénir Pompée, celui-ci ayant défendu la république romaine contre un aspirant au pouvoir absolu. Puis, on s'est aperçu que Pompée était à la tête des patriciens et César à la tête des masses populaires, et l'on a vénéré dans le dictateur le « leader » de la démocratie. Nous pourrions citer tel journaliste radical qui

soutient gravement que tout ce que nous avons de bien nous vient de Vercingétorix et que tous les abus, toutes les défectuosités sociales dont nous souffrons, nous viennent de Charlemagne. De là un grand culte pour le héros arverne et une haine farouche pour le malencontreux fils de Pépin. Que dire de Louis XI, de Richelieu, et de tant d'autres figures, autour desquelles tant de batailles, inspirées par l'esprit de parti, continuent de se livrer?

Pour en revenir à la Russie, dont, en ce moment même, nous célébrons l'amitié avec tant d'éclat, il est bien évident que la sympathie qui l'unit à nous ne relève ni de la seconde, ni de la troisième des lois que nous venons d'examiner. Il n'y a pas, entre Russes et Français, communauté de race; il n'y a pas communauté d'opinions ni de religion, à part cette large communauté chrétienne dont les effets ne se font sentir qu'en présence des « barbares ». Au contraire, il y a plutôt antipathie et incompatibilité entre l'immobilité relative de la race slave et la mobilité des Occidentaux. Il y a antipathie et incompatibilité entre les opinions politiques dominantes chez nous, où même les plus fervents royalistes admettent une organisation parlementaire, et les institutions autocratiques, le despotisme patriarcal de la Russie. Au point de vue religieux, il existe entre les deux peuples un antagonisme latent en Palestine, antagonisme qui, prenant la forme aiguë à certaines époques, a fait surgir la « question des lieux saints ». D'où vient donc la sympathie pourtant sincère, loyale, enthousiaste même, dont nous sommes les témoins? Elle vient uniquement de la première cause que nous avons relevée, à savoir de ce sentiment, d'ailleurs plus ou moins bien éclairé, de la sécurité extérieure, qui est aux nations ce que l'instinct de la conservation est aux individus. L'amour pour la Russie est fait du ressentiment contre l'Allemagne. C'est une reconnaissance anticipée pour une protection éventuelle, et rien de plus. Or, ces éventualités, on ne peut y faire allusion officiellement. Les représentants de la France ne peuvent pas dire à la Russie : « Nous tendons les bras vers vous parce que vous pouvez mettre sur pied des armées innombrables. » Les représentants de la Russie ne peuvent pas ré-

pondre à la France : « Nous fraternisons avec vous parce que vous êtes une des plus riches nations du globe, et que votre crédit se soutient merveilleusement. » Cela se pense, mais cela ne se dit pas, parce que ce n'est ni sentimental, ni digne, ni prudent, ni protocolaire. Voilà pourquoi il est si difficile, à ceux qui ont ou se donnent mission de célébrer l'amitié franco-russe, de sortir de banalités du langage diplomatique. C'est toujours la paix, le maintien de la paix, le grand bien de la paix, conservé au monde par la bonne intelligence de deux grands peuples puissants et pacifiques. On ne peut tirer ni de la formation sociale des deux peuples, ni de leur origine, ni de leurs institutions, ni de leurs aspirations, ni de leur religion, des « motifs » autour desquels on enguirlanderait des considérations moins banales. L'Allemagne et l'Autriche ont plus de choses à se dire, en de telles circonstances, que la France et la Russie. Seulement, les deux premières sont voisines, ce qui peut facilement tout gâter.

Au reste, ces sympathies entre deux peuples absolument différents ne sont pas, tout imparfaites qu'elles soient, sans offrir certains avantages au point de vue du progrès général de l'humanité. Les contacts individuels entre nationaux des deux pays trouvent, grâce à ces ententes, l'occasion de devenir plus fréquents. Le pays le plus avancé peut exercer une influence éducatrice sur l'élite du pays le moins avancé. Ce résultat n'est pas infaillible : il a simplement des chances de se produire. Certes, nous ne sommes pas pour les Russes de fameux instituteurs; mais nous avons tout de même des choses à leur apprendre, et, puisque les leçons des Anglais ont le tort de ne pas se faire accueillir avec faveur par les peuples slaves, il n'est pas fâcheux qu'une plus ample et plus haute vogue soit donnée chez les Russes à ce qui peut leur venir des Français.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XIII

L'INTRODUCTION DES SAXONS DANS LA GRANDE-BRETAGNE PAR LES JUTES (1).

Avant d'examiner les causes de déformation du type féodal, nous avons à connaître la formation d'un autre type, sorti, comme celui du Franc, d'une émigration saxonne conduite par des chefs odiniques. C'est le type du Saxon de la Grande-Bretagne, appelé dans la suite *Anglo-Saxon*.

Le Saxon de la Grande-Bretagne a différé du Saxon du Continent en ce qu'il a rencontré, comme le Franc, un *sol riche*. Et il a différé du Franc en ce qu'il a rendu le *sol vacant*, comme avait fait le Saxon du continent dans la plaine du Weser, occupée par les Chérusques.

Le sol riche sur lequel s'est formé le type anglo-saxon est la partie fertile de l'Angleterre proprement dite, les belles plaines de ses grands fleuves. L'invasion saxonne, à l'origine, s'est arrêtée net au pied des trois grands massifs montagneux de l'ouest, d'où ces fleuves descendent : le massif de Cornouailles, celui du Pays de Galles et celui du Cumberland. Elle s'est heurtée au nord contre les hautes terres de l'Écosse, dites Uplands et Highlands, vaste accouplement des monts Cheviot et Crampians.

La richesse de production dont sont capables ces superbes

(1) Voir l'article précédent, août 1901 : *Science sociale*, t. XXXII, p. 102.

plaines basses de l'Angleterre est assez connue : il est inutile que j'y insiste.

Mais ce pays, aussi fertile par nature que beaucoup des meilleures parties de la Gaule, n'avait pas été colonisé par les Romains de la même manière que celle-ci. La cause en était à la différence des conditions atmosphériques. Le nord de la Gaule lui-même, auquel on donnait le nom particulier de Gaule Belgique, au delà de la Marne et de la Seine, n'avait été que faiblement romanisé : nous avons vu que les Francs ne s'étaient trouvés véritablement enveloppés par les institutions romaines qu'en atteignant la Seine. Le climat est ce qui détermine le plus normalement l'aire de diffusion d'un peuple. En montant au nord, le Romain sortait bien plus de son climat qu'en s'étendant à l'orient, dans le bassin de la Méditerranée ou, sur la droite du Danube, à travers l'Europe centrale et de là en Asie Mineure. C'est pourquoi la colonisation romaine, qui s'est tant allongée vers l'orient, s'est arrêtée court dans le nord, malgré une puissante et longue occupation militaire. (Voir une carte de l'Empire romain. — Atlas Vidal-Lablache, 16.)

La pensée des Romains, en occupant militairement la Grande-Bretagne, n'avait pas été de s'y répandre, de s'y enrichir et d'en jouir par des installations domaniales et urbaines. Cicéron, discutant de quel produit pourrait être la conquête du pays, concluait qu'il n'y avait à en tirer que des esclaves. César, dans son expédition d'Outre-Manche, ne s'était pas proposé autre chose que d'enlever aux Gaulois l'appui d'un peuple voisin : « Bien que l'été, dit-il, fût près de finir et que, dans cette région, où la Gaule s'incline tout entière vers le nord, les hivers soient hâtifs, César entreprit de passer en Bretagne, parce qu'il savait que dans presque toutes nos guerres contre les Gaulois des secours étaient venus de là à l'ennemi. » (*De Bello gallico*, lib. IV, 20.)

Les conditions atmosphériques des contrées septentrionales étaient antipathiques et rébarbatives à des Méditerranéens. Cela va de soi et subsiste aujourd'hui. Ces hommes ne peuvent se détacher d'un ciel bleu. C'est ce qui fait que les Romains ne se

laissèrent pas attirer par la fertilité de ces terres embrumées : « Je ramènerai, dit Tacite, à la vérité des faits, ce qui, mal connu jusqu'ici, a exercé le savoir-dire de nos devanciers. *Le ciel de Bretagne est repoussant* (fœdum) *par ses pluies et ses brouillards continuels.* Quant à des froids rigoureux, il n'y en a pas. Si l'on excepte l'olivier, la vigne et les autres espèces natives des pays chauds, le sol se prête à toute sorte de productions; il est fécond. » (*Vie d'Agricola,* 10 et 12.) C'est ici le lieu de rappeler le cri que laissait échapper ce même Romain au début de sa description de la Germanie, malgré l'intérêt si expressif que lui avaient inspiré ces régions du nord : « Sans compter, dit-il, le péril d'une mer menaçante et inconnue, *qui donc quitterait l'Asie, l'Afrique ou l'Italie pour aller habiter une terre sans relief, au ciel austère, à l'aspect triste et sauvage, si là n'était sa patrie?* » (*Germanie,* 2.)

Mais quelle que fût leur répulsion pour la nature septentrionale, les Romains, quand ils eurent une fois mis le pied dans la Grande-Bretagne, ne purent plus limiter leur conquête. Ils se trouvèrent aux prises avec des peuplades encore très peu sédentaires, qui, combattant à la façon des nomades, disparaissaient au plus loin dans la défaite et reparaissaient, grossies de nouvelles bandes, en de torrentielles incursions. Nulle part on ne pouvait poser en face de ce peuple mouvant une frontière fixe et assurée. Les conquérants durent pénétrer jusqu'au fond de ce réservoir d'hommes et opposer à ces interminables courses l'obstacle de deux « grandes murailles », élevées en travers du pays : le mur d'Adrien, entre le golfe de Solway et l'embouchure de la Tyne, et le mur de Septime-Sévère, entre le golfe de la Clyde et celui du Forth. Mais ce n'était pas là un moyen suffisant pour fixer au sol ces êtres remuants; ils restèrent toujours prêts à courir sus aux Romains ou à se jeter les uns sur les autres. La domination impériale, pendant quatre siècles et demi, n'eut d'autre souci que de les contenir.

Depuis le premier débarquement de César, en 55 avant l'ère chrétienne, jusqu'au retrait définitif des légions rappelées par Honorius, en 408, contre la grande invasion barbare du conti-

nent, il n'y eut d'autres formes de l'occupation que celles-ci :

1° La création de *voies romaines* pour faire circuler les légions. La plus connue de ces voies dans l'histoire est celle qui traversait obliquement l'Angleterre de Douvres à Chester. Elle menait ainsi à la fois du sud au nord et de l'est à l'ouest. Elle suivait la direction générale des hauteurs qui sont comme l'épine dorsale du pays et permettait de le dominer tout entier.

2° La construction de *camps retranchés*. Ils sont l'origine de tant de noms de lieu qui se terminent par la finale *cester* ou *chester*, ancienne prononciation saxonne du mot latin *castrum*, camp. Le pays de Chester entre autres, célèbre aujourd'hui par ses fromages, doit précisément son nom au camp qui gardait l'extrémité occidentale de la voie romaine dont il vient d'être question.

3° L'installation de *factoreries*. Sous la protection des camps, les marchands romains faisaient quelques établissements où ils récoltaient des esclaves et trafiquaient des pelleteries du nord que leur procuraient les chasses des indigènes.

4° La formation de *colonies de fonctionnaires*. Les multiples emplois de l'administration impériale fournissaient le recrutement le plus clair de l'immigration romaine en Grande-Bretagne où, comme nous venons de le voir, la colonisation était sans attrait naturel pour les hommes de race méridionale. Les fonctionnaires du moins y trouvaient à piller comme ailleurs. Il est vraisemblable cependant qu'eux-mêmes cherchaient peu à s'y implanter. Ils ne faisaient là qu'une colonie instable. Ils devaient aspirer à des provinces plus ensoleillées et à des profits plus larges au milieu de populations moins primitives.

5° La fondation d'*établissements publics*. Ces établissements étaient créés par les Empereurs pour répondre à certains besoins intellectuels ou matériels du personnel administratif et des rares Romains colons bénévoles.

Il n'y eut donc, en Grande-Bretagne, rien de cette invasion de particuliers, de ce peuplement latin, de cette fusion des indigènes et des conquérants, qui se produisit en Gaule. Il ne s'est pas fait une race de « Pritanno-Romains » comme il s'en est fait

une de Gallo-Romains. Et la raison en est que les Romains ont pratiqué en Grande-Bretagne l'occupation militaire et administrative, non la colonisation agricole.

Aussi, lorsque, après 453 ans de ce régime de domination, l'Empire, ramassant ses dernières forces contre les Barbares, rappela de la Grande-Bretagne ses légions, ce fut le départ général des Romains. On en pourrait presque dire le jour et l'heure comme de la levée d'un siège. Il n'y eut pas là, comme sur les points où l'invasion forçait la frontière, une défaite de la puissance impériale, mais un exode de la population romaine. Et, en se retirant, cette population, composée surtout de soldats et de fonctionnaires, ne laissa après elle rien d'une action quatre fois séculaire. Le néant de son œuvre était tel que Montalembert a bien pu écrire : « Pas plus dans les institutions que dans les monuments de la Grande-Bretagne, Rome impériale n'a laissé aucune trace de sa hideuse domination. La langue et les mœurs lui ont échappé comme les lois. Tout ce qui n'est pas celtique y est teutonique. » (*Les Moines d'Occident,* liv. X, chap. I, t. II, page 11.)

Tout ceci nous explique comment les chefs odiniques, que nous allons voir amener les Saxons en Angleterre après le départ des Romains, n'y trouvèrent pas cette organisation administrative romaine et cette population romanisée qui firent en Gaule toute la force du pouvoir des Mérovingiens.

Ce que l'invasion saxonne rencontra en Grande-Bretagne, ce fut de purs Celtes. Les Celtes étaient venus de la Gaule par un afflux incessant. Ils se poussaient les uns les autres vers le nord à mesure qu'il en arrivait de nouveaux par le sud. A l'époque de l'occupation romaine et jusqu'à l'arrivée des Saxons, on pouvait distinguer comme trois bancs superposés de Celtes, dont l'origine remontait évidemment à trois dates différentes.

A l'extrême nord, c'est-à-dire dans l'Écosse, se trouvaient refoulés ceux qui étaient le plus anciennement débarqués. Leurs mœurs restées toutes nomades répondaient bien à l'état primitif des Celtes. Cette région qui, aujourd'hui encore, est célèbre pour la chasse, les avait inclinés vers la décadence : ils avaient toute l'allure des populations chasseresses, ils en avaient l'aspect sau-

vage, ils se tatouaient. Ceux qui occupaient le versant oriental de l'Écosse formaient la nation des *Pictes;* ceux qui occupaient le versant occidental, la nation des *Calédoniens*. Mais, du côté de l'occident, ils étaient inquiétés par d'autres Celtes qui, passés d'abord du midi et du centre de l'Angleterre en Irlande, remontaient du nord de l'Irlande vers l'Écosse à travers la mer, et s'emparaient des terres autour du golfe de la Clyde. Ceux-là formaient la nation des *Scots*. Ce sont eux qui finirent par donner leur nom à l'Écosse : *Scotland*.

Du nord de l'Angleterre proprement dite à la limite septentrionale du bassin de la Tamise, un second banc de Celtes représentait bien le type moyen des populations de la Grande-Bretagne. On les appelait *Bretons*. Ils étaient plus « civilisés » que les Pictes et les Calédoniens, moins coureurs de bois, moins errants de demeure en demeure, quoique encore très mobiles : ils vivaient surtout de la vie pastorale. La contrée était admirablement disposée à cet effet. L'Angleterre se partage en trois natures de sol qui se côtoient constamment. Au fond des vallées, de luxuriantes prairies : c'est là que paissaient les troupeaux de l'espèce bovine, là que se retirait tout le monde l'hiver pour s'abriter contre les froids. Sur les pentes des coteaux et des collines, de magnifiques forêts, particulièrement des forêts de chênes : c'est là qu'on entretenait des troupes innombrables de porcs. Enfin, sur les sommets, des landes suffisamment arrosées par l'humidité atmosphérique : c'est là que se développait l'espèce ovine. Je laisse à penser si en pareil lieu il était facile aux Celtes de demeurer pasteurs et mobiles!

Un troisième banc de Celtes, confondu avec le précédent sous le nom de Bretons, mais différent de lui, occupait le pays entre la limite septentrionale du bassin de la Tamise et la Manche. C'étaient des Belges, appartenant aux mêmes peuplades que ceux du nord de la Gaule et portant parfois le même nom. C'est ainsi, par exemple, qu'il y avait des Atrébates, comme dans l'Artois. Ces troisièmes Celtes étaient ceux qui, de toutes manières et dans tous les sens du mot, se rapprochaient le plus des Celtes de la Gaule. Ils en étaient l'émigration la plus récente en Grande-Bretagne ; ils

commerçaient un peu avec eux d'un côté du détroit à l'autre ; par là même ils s'adonnaient à peu près comme eux, et plus que les autres Bretons, à la culture et aux arts industriels. Ce sont eux aussi qui ont eu le plus de rapports avec les Romains. Mais, faute d'avoir été encadrés par ceux-ci d'une forte colonisation agricole, ils conservèrent la mobilité matérielle et politique de leur race, avec un régime de culture rudimentaire et un gouvernement de clan. Car le gouvernement de clan, sous les apparences d'une autorité familiale et patronale, ou d'un pouvoir local et subordonné, subsistait derrière l'administration romaine, et c'est par lui que s'opéraient les fréquents soulèvements du peuple.

Telle était au total la population qui occupait la Grande-Bretagne à l'arrivée des Saxons. On voit combien peu elle était fixée au sol, et on s'explique comment d'elle-même elle s'est retirée des territoires où les paysans saxons posaient leurs demeures. Nous allons suivre les phases de cette histoire.

Comme l'humeur remuante des Celtes de la Grande-Bretagne procédait foncièrement des principaux moyens d'existence qu'ils pratiquaient, ainsi que nous venons de le reconnaître, et comme elle n'était pas née spécialement de la haine de l'étranger, elle ne disparut pas après le départ des Romains. Débarrassées de la lourde paix que leur imposait la domination impériale, les peuplades de l'île se livrèrent les unes contre les autres à leur goût d'incursions : et cela, immédiatement. La poussée était surtout donnée par les plus nomades, les Calédoniens, les Pictes et les Scots, qui descendaient du nord à travers toute l'Angleterre. Et les désastreuses conséquences de ce régime étaient surtout ressenties par les plus sédentaires, les Belges d'entre Tamise et Manche. Les divers groupes de population de cette région du sud se coalisèrent sous la pression d'une nécessité commune, et ils prirent pour *penteyrn* ou *pendragon*, c'est-à-dire pour chef commun, Vortigern, dont le clan occupait le territoire de Londres.

Dès ce temps-là, au reste, se dessinaient les avantages de Londres comme lieu de concentration. Le point qu'il occupe dans les magnifique bassin de la Tamise en faisait dès lors un marché

merveilleusement ouvert à la fois au commerce intérieur et au commerce extérieur. Ses débuts étaient modestes à coup sûr, mais sa supériorité sur les autres centres en Angleterre ne tarda pas à se signaler.

Les commerçants étrangers qui avaient tout naturellement succédé aux commerçants romains, étaient ceux des rivages les plus voisins de la Grande-Bretagne en dehors des terres de l'Empire, c'est-à-dire les *Jutes*.

Les *Jutes* n'étaient que des Goths de la péninsule scandinave, appelée Chersonèse cimbrique du nom des fameux Cimbres descendus de là vers Rome, et Jutland du nom même de cette population gothique : Jute et Goth ne sont que deux prononciations différentes d'une même appellation. Le Jutland, dans une grande partie de son étendue, avait un sol beaucoup moins riche que les Iles scandinaves et la Scanie (le sud de la Suède), territoire principal des Goths, et ses habitants se rejettaient plus volontiers de la culture sur le commerce de mer et sur la piraterie. La Grande-Bretagne se présentait à eux comme un champ tout indiqué pour ce genre d'entreprise, depuis l'entière retraite des Romains. Ils trouvaient là sous leur main un peuple naïf, un peuple demeuré primitif, bonne clientèle de marchands et de pirates dans tous les temps.

Comme la piraterie et le commerce en pays primitif ne vont pas sans l'appui de la force militaire, les Odiniques guerriers se faisaient les grands meneurs de ces expéditions de mer. Ils construisaient de grandes barques bien montées, bien armées, au moyen desquelles ils couvraient de leur protection les transports des Jutes.

Au moment où Vortigern fut élu penteyrn, les frères Hengist et Horsa, mis par la postérité au nombre des propres descendants d'Odin, étaient à la tête des Jutes qui pratiquaient le commerce avec Londres. C'est à eux que Vortigern s'adressa pour lui amener du secours de l'étranger, pour enrôler à son service quelqu'une de ces bandes du Nord qui se rendaient alors si fameuses par la conquête de l'Empire romain. Ceci se passait un peu avant 450. Les Bretons firent en cette occa-

sion ce que les Corses, par exemple, de type social assez analogue, ont si souvent fait en recourant dans leurs querelles intestines aux bons offices des marchands de Gênes ou de Pise, qui leur procuraient des soldats aussi bien que toute autre marchandise. L'affaire fut agréée par Hengist et Horsa. Elle convenait bien d'ailleurs à des Odiniques. Ils enrôlèrent ce qu'ils purent de Jutes en quête de fortune et allèrent encore chercher quelques renforts chez leurs voisins les Saxons en quête de territoire.

C'est ainsi que les Saxons furent mis sur le chemin de l'Angleterre.

On ne peut voir plus clairement qu'en cette circonstance comment les Odiniques s'en allaient dans le nord de l'Europe recrutant des bandes guerrières pour piller ou conquérir des États et conduisaient les Saxons à la recherche de nouveaux domaines. C'est à cette même époque que les émigrations saxonnes groupées sous le nom caractéristique de « bandes franques » ou franches, et déjà répandues dans les vallées du Rhin et du Mein, atteignaient définitivement avec Mérovée la Gaule Celtique.

La première expédition saxonne en Grande-Bretagne fut donc mêlée de Jutes et de Saxons. Mais les Jutes y dominaient. Le tout était d'ailleurs assez peu nombreux.

Ils abordèrent à l'île de Thanet. C'est l'extrême pointe du pays que les Celtes appelaient « la Projection », le promontoire : en leur langue, le *Kent*. Elle est appelée île, parce qu'elle est comprise entre la mer et les deux embouchures d'une rivière qu'on appelle la Stour. A l'aide de la Stour, l'expédition remonta jusqu'à Cantorbéry. Là, elle prit la voie romaine dont nous avons parlé et rallia à Londres Vortigern. Ensemble ils s'avancèrent, par la même voie romaine, jusque vers Leicester (c'est-à-dire le camp, *castrum*, de la rivière *Leir*).

En cet endroit, on sort du bassin de la Tamise, et on se trouve en face de ce grand bassin de l'Humber qui s'étend jusqu'à l'Écosse et qui était le champ d'incursion des Celtes

du nord. C'est là que la rencontre devenait inévitable.

Mais, à la droite de Leicester, se trouve un pays d'immenses marécages formés par toutes les rivières qui arrivent au Wash. L'expédition se porta de ce côté pour s'adosser aux marécages et éviter d'être enveloppée par les Celtes beaucoup plus nombreux du nord. C'est près de Stamford, sur le Welland, affluent du Wash, qu'elle se cantonna.

Elle reçut l'assaut de l'ennemi, le soutint victorieusement et, se jetant à la poursuite des assaillants, qui dans l'insuccès prirent la fuite selon la coutume celtique, elle les mit en pleine déroute. Horsa périt glorieusement dans la bataille.

Hengist et ses navigateurs accoutumés, en bons marchands et pirates qu'ils étaient, demandèrent pour prix de leurs services l'île de Thanet — à laquelle ils avaient abordé — et l'île de Wight. Ce sont les deux postes, naturellement défendus par leur ceinture d'eau, qui dominent les plus beaux points de débarquement en Angleterre. L'île de Thanet commande, d'une part, l'embouchure de la Tamise et Londres ; d'autre part, elle tient la tête de la côte maritime du Kent, « où, disait déjà César, abordent presque tous les vaisseaux venant de Gaule ». (*De Bello gallico*, lib. V, 13. L'île de Wight commande les ports de Southampton et de Portsmouth, plus fameux aujourd'hui que jamais, l'un pour le commerce, l'autre pour la guerre.

Mais, si ces deux postes maritimes, savamment choisis, suffisaient à Hengist et à ses navigateurs de profession, ils ne contentaient pas tous ceux de sa suite, les Jutes recrutés pour l'occasion et les Saxons, auxquels il fallait autre chose, une terre ferme, un pays pour y vivre. Aussi y eut-il bientôt querelle entre la suite d'Hengist et les Bretons de Vortigern au sujet des beaux terrains du pays de Kent, qui se trouvaient en face de l'île de Thanet et que les nouveaux venus voulaient occuper. Une rencontre eut lieu à Ailsford (ou Crayford), sur la Medway, affluent de la Tamise, qui forme comme un grand fossé à travers le Kent. L'avantage resta à la troupe d'Hengist, qui se maintint dans la partie du Kent comprise entre l'île de Thanet

et la Medway. Ainsi fut fondé *le royaume jute du Kent.*

Les Jutes avaient bien amené avec eux des Saxons, mais n'étaient pas Saxons : ils n'étaient pas de formation particulariste; leurs ancêtres n'avaient pas subi l'action des rivages de la Norvège. Ils appartenaient, comme nous l'avons dit, aux Vieux-Germains, et parmi les Vieux-Germains à la branche des Goths : ils étaient les Goths de la presqu'île danoise, pays moins riche par nature que les îles, parce que l'ouest et le nord y sont formés en grande partie de sables et de lagunes. Cette détermination de leurs type social explique beaucoup de choses dans l'histoire de leur invasion en Angleterre :

1° Il se trouve que les historiens les ont toujours distingués des Saxons, même de ceux qui ont pris part à l'expédition; ils ont bien marqué que la bande d'Hengist et d'Horsa était composée de deux éléments : les Jutes et les Saxons. Tandis qu'au contraire, quand plus tard les Saxons sont venus seuls en plusieurs expéditions distinctes et ont fondé des royaumes non seulement distincts, mais ennemis, les historiens les ont confondus sous le même nom de Saxons. La disparité des types sociaux d'une part et leur parité de l'autre expliquent ces dénominations.

2° Il est manifeste que les Jutes, antérieurement à l'expédition, avaient fréquenté l'Angleterre sans s'y attribuer de territoire. Ils entretenaient des relations pacifiques de commerce avec Londres, avec les gens de Vortigern, qui leur demandèrent du secours. L'île de Thanet, elle-même, ne leur appartenait pas, puisqu'ils se la firent céder après le succès de leur intervention contre les Bretons du Nord. Cette situation dénote bien des navigateurs qui vivent de commerce et d'aventures, et non des colons agricoles qui ne cherchent que des terres.

3° La raison sociale, « Hengist et Horsa frères » est un trait d'organisation patriarcale. On pourrait dire qu'il ne concerne que les Odiniques, chefs de l'expédition, et non les Jutes. Mais ce qui appartient bien à la bande jute, c'est ceci : on distingue dans le royaume de Kent, où elle s'est installée, les *Jarls* et les *Karls*, c'est-à-dire les Nobles et les Paysans, tout comme

chez les Goths : la forme des mots est un peu différente, on écrivait *Eorls* et *Ceorls*, et de là sont venus *Earl* et *Churl*, mais le sens était le même. Cette distinction de nobles et de paysans ne se trouve pas parmi les Saxons, qui apparaissent comme de purs démocrates. Il y avait aussi chez les Jutes d'Angleterre beaucoup de personnages dans le nom desquels entrait le mot *Ethel*, qui signifie Noble, comme par exemple Ethelbert, Ethelburge, Ethelred, Ethelbrith. Cet usage ne se voit pas chez les Saxons de cette époque.

4° Les nouveaux habitants du Kent se montrent, dans l'histoire, comme des gens doux, affinés, à tendances hautes et idéalisées. C'est auprès d'eux que la mission de saint Augustin de Cantorbéry rencontra cet accueil sympathique et empreint d'une vraie grandeur, dont le souvenir est impérissable. On sent chez eux des esprits ouverts aux préoccupations intellectuelles, aux choses de l'étranger. Les Saxons au contraire sont demeurés longtemps avec la réputation de véritables paysans, tout occupés de leurs affaires personnelles. On saisit bien là encore la différence du type du commerce à celui de la culture.

Ainsi les Jutes et les Saxons se distinguent nettement.

Le caractère particulièrement marchand des Jutes nous explique un phénomène que les historiens ont laissé dans l'ombre ; il nous explique pourquoi ce ne sont pas les Jutes qui ont continué à envahir et à peupler la Grande-Bretagne. Même dans l'unique expédition qu'ils aient faite, nous les voyons obligés de recruter des Saxons. C'est que la Grande-Bretagne, telle que nous l'avons décrite, n'offrait après tout à des marchands qu'un champ d'exploitation modeste, des ressources assez limitées. Elle n'était pas propre à attirer beaucoup de trafiquants. Les Romains pour leur compte avaient déjà vérifié le fait, indiqué par les prévisions de Cicéron. Mais combien n'était-ce pas plus vrai encore, depuis que la clientèle fournie par la colonie militaire et administrative romaine s'était retirée ! Des immigrants agricoles, des chercheurs de terres comme les Saxons trouvaient au contraire merveilleusement et surabondamment leur affaire dans ce pays à sol riche, à sol neuf, d'où l'on pouvait sans trop de peine évincer une popu-

lation mal assise. C'est pourquoi Hengist et Horsa, en gens d'affaires bien avisés, avaient été porter des offres aux Saxons

Ce n'était pas l'insuffisance numérique du peuple du Jutland qui avait obligé ces deux meneurs des Jutes à s'adresser aux Saxons, car cette première expédition fut très peu nombreuse, et nous verrons plus tard le Jutland verser des flots de pirates sur la Grande-Bretagne, alors qu'elle aura été enrichie par la culture des Saxons, et sur la Neustrie, alors qu'elle aura été enrichie par la culture des Francs : ce sera en ce temps-là une belle proie pour des faiseurs de butin. Je fais ici allusion aux invasions danoises, dont le point de départ fut Ribe, sur la côte occidentale du Danemark. Mais, au temps d'Hengist et d'Horsa, la Grande-Bretagne n'était pas faite pour attirer les Jutes en si grand nombre ; ils étaient contents pour leur compte d'avoir mis la main sur les deux positions les plus intéressantes au point de vue de la navigation et du négoce, la côte du Kent et la baie de Wight. C'est ainsi que, de nos jours même, nous voyons les peuples de l'Europe se contenter d'accaparer les points favorables au commerce maritime dans les pays neufs qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas peupler.

Cependant il n'était pas possible aux Jutes de ne pas sentir combien leur situation était menacée en face de cette innombrable population celtique, qu'après tout ils exploitaient et qui était si impressionnable et si batailleuse. Une charge torrentielle de Celtes aurait pu quelque jour emporter et jeter à l'eau les étroits établissements des Jutes, si admirablement posés qu'ils fussent pour être défendus par un petit nombre d'hommes et pour être ravitaillés et secourus par mer.

L'histoire a conservé la trace des émotions par lesquelles dut passer la colonie du Kent. On sait que huit ans après la victoire d'Ailsford qui leur avait donné le pays jusqu'à la Medway, les Jutes étaient obligés à nouveau de s'enfermer dans l'île de Thanet, où ils subissaient victorieusement une attaque impétueuse de la part des indigènes. Ceux-ci étaient commandés par douze chefs, tous illustres, qui se firent tous tuer. On reconnaît bien là les Celtes !

Il paraît bien aussi que les Jutes ne purent se maintenir dans

leur possession de Wight, moins importante, il est vrai, au point de vue commercial que celle de Thanet et du Kent; car nous verrons que les Saxons en firent à leur tour la conquête et eurent à chasser les Bretons.

Par contre, les Jutes, prenant de temps à autre leur revanche, faisaient par surprise de rapides et terribles expéditions de pillage à travers tout le sud de la Grande-Bretagne, dans le pays d'entre Tamise et Manche. C'est ce qu'attestent les lamentations d'un écrivain breton contemporain, Gildas, et ce dont témoignent des noms de lieu qui, jusque dans la Cornouailles, ont retenu le souvenir d'Hengist, par exemple Hengestune, anciennement Hengestes-dune, c'est-à-dire montagne d'Hengist. Mais, le pillage fait, les Jutes ne se maintenaient pas dans le pays : ils retournaient avec leur butin aux rivages du Kent. (Arthur de la Borderie, *Les Bretons insulaires.*)

A voir le mode d'occupation auquel étaient ainsi réduits les Jutes, on comprend qu'ils aient vivement ressenti de quel avantage devait être pour eux l'installation, près de leur établissement du Kent, de ces colons saxons qui, capables pardessus tous d'occuper solidement le sol et de le garder, les garantiraient du voisinage beaucoup trop immédiat des incorrigibles « incursionnistes » bretons. Les Saxons ne se firent pas prier et ne tardèrent pas à affluer. C'est avec eux que commence vraiment l'histoire de l'Angleterre.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri DE TOURVILLE.

LES NOTABILITÉS BRETONNES

COMMENT LA NATURE DES CÉLÉBRITÉS EST EN RAPPORT AVEC LA FORMATION DE LA RACE

L'article qu'on va lire, et où sont passées en revue différentes célébrités de la Bretagne, n'est pas à proprement parler une étude sociale. C'est une œuvre d'érudition, ayant pour but de concentrer des documents et de jalonner la voie que l'on derva parcourir, lorsqu'on voudra, avec des développements et des détails appropriés, rapprocher les productions intellectuelles bretonnes des conditions de formation de la race.

Après 135 ans révolus, il y a encore en Bretagne une affaire La Chalotais.

Ce grand procès, porté devant tant de tribunaux sans avoir jamais reçu de solution judiciaire, est resté un champ clos où les historiens descendent de temps à autre pour rompre des lances en faveur ou à l'encontre de l'esprit provincial. M. Carré en 1893, M. Marion en 1898 avaient dressé de puissantes machines de guerre contre la conception traditionnelle qui faisait de La Chalotais une victime innocente de son dévouement à la liberté. Voici que M. Pocquet, en deux volumes d'une très abondante et très solide érudition (1), d'un style très simple, mais très chaleureux, reprend avec de légères atténuations l'ancienne thèse et relève le piédestal à demi brisé par ses prédécesseurs.

Le gouvernement de Louis XV coûtait très cher et ne procurait aucun prestige au pays. On était las de payer pour aboutir à la défaite. Les provinces qui avaient conservé leurs États se montraient de plus en plus récalcitrantes, et les parlements les appuyaient. En 1765, le duc d'Aiguillon qui, en l'absence du gouverneur, commandait pour le roi en Bretagne, avait à la fois maille à partir à ce sujet avec les deux corps qui représentaient

(1) B. Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, Perrin, 1900.

en ce pays les pouvoirs législatif et judiciaire. Vertement sermonnés par le roi, les magistrats avaient presque tous donné leur démission, désorganisant ainsi complètement la justice et la police. Le ministère crut ou feignit de croire à un complot. Il fit arrêter plusieurs conseillers et les deux procureurs généraux, MM. de La Chalotais père et fils. Après treize mois de détention et trois instances engagées devant trois juridictions différentes, on n'avait encore pu trouver de charges sérieuses. Force fut de les relâcher. Pour ne pas paraître avoir le dessous, le roi, tout en déclarant ne pas vouloir trouver de coupables, les interna dans différentes villes. L'agitation continua. Neuf ans après, sous Louis XVI, ils furent solennellement réhabilités.

Nous avons déjà eu l'occasion, il y a trois ans, d'exposer ici même la physionomie sociale de ces graves événements. Nous ne voulons pas revenir sur le fond du débat. Aussi bien le livre de M. Pocquet n'a fait que nous confirmer dans notre opinion. Plus que jamais, nous croyons que la noblesse bretonne était dans son droit en défendant les libertés locales en matière financière, puisqu'elle s'appuyait sur la lettre du contrat d'union de la Bretagne à la France. Ce régime d'exception était, dit-on, injuste. Nous pensons que le progrès eût consisté alors à assimiler la France à la Bretagne, non à réduire la Bretagne à l'état de servitude politique qui était celui de presque toutes les provinces françaises. Ce régime était préjudiciable, ajoute-t-on, aux intérêts des populations, que les agents du pouvoir central comprenaient bien mieux que les assemblées locales. Non, car rien ne montre que les pays d'élections fussent en 1789, toutes choses égales d'ailleurs, plus avancés au point de vue économique que les pays d'États; non, car le crédit des États de Bretagne était supérieur à celui du gouvernement central, ce qui prouve que leur administration inspirait aux particuliers plus de confiance; non, car si les États étaient souvent routiniers, si le parlement n'avait généralement en vue que des intérêts égoïstes, les fonctionnaires, même les plus intelligents (et je n'hésite pas à reconnaître, à proclamer même un peu plus haut que M. Pocquet, que le duc d'Aiguillon fut de ceux-là, et que la postérité, trop bien-

veillante pour Choiseul, a été injuste à son égard) ont presque toujours pécché par une hâte inconsidérée. Ils poussaient les villes à des dépenses d'embellissement exagérées, faisaient ouvrir à la fois tant de routes qu'il était impossible de les entretenir avec un budget normal, comme s'ils désiraient se faire en quelques années une réputation flatteuse, brillants oiseaux de passage qui venaient en province teindre leur plumage d'un reflet séduisant pour le faire ensuite miroiter aux yeux du public de la capitale, mais laissaient derrière eux une population surmenée, surtaxée, projetée en dehors des voies de son développement logique. Car la Bretagne retombait alors plus lourdement sur elle-même et boudait pour de longues années un progrès d'apparence si décevante.

Ajoutons que si d'Aiguillon ne fut pas l'inspirateur des projets financiers du ministère (et nous regrettons que M. Pocquet ne l'ait pas dit plus formellement), s'il n'est pas prouvé qu'il ait conseillé toutes les mesures de rigueur, celles-ci, arrestations arbitraires, exils, détentions, cassations de sentences judiciaires parfaitement régulières, procédures illégales, ne sauraient être à l'abri du blâme, sous prétexte qu'elles étaient la monnaie courante des fonctionnaires d'alors. Si je consens à ce que d'autres partagent avec d'Aiguillon les sévérités de l'histoire, je ne vois pas de raisons de les adoucir pour lui. Les langues bretonnes ont pu se montrer trop acérées, elles ne faisaient que répondre à des coups de triques distribués sans ménagements. Dès 1759, alors que La Chalotais lui témoignait encore une réelle confiance, qui ne paraît avoir commencé à s'altérer que trois ou quatre ans plus tard, d'Aiguillon, épousant, je pense, les rancunes de ses subalternes, dépeignait déjà le procureur général comme « le plus mauvais esprit qu'il connût ». Vraiment, cette fois encore, on ne peut pas dire que ce soit le lapin qui ait commencé.

Ce qui a constitué pour nous la partie la plus neuve du livre de M. Pocquet, c'est la partie biographique. Elle évoque une figure de La Chalotais un peu différente de celle que nous nous représentions, elle lui restitue sa très haute valeur intellectuelle,

elle en fait une de ces notabilités littéraires, d'allure batailleuse et personnelle, héritières de l'esprit des vieux clans celtiques, qui sont, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la plus haute expression du tempérament breton.

Puisque l'occasion s'offre à nous, jetons un rapide coup d'œil sur ces Bretons éminents dont la figure surgit de toutes parts aux yeux de l'historien, lorsqu'il veut considérer l'un d'entre eux. Nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré, espérons-le, de cette digression qui sera avant tout une promenade. Notre excuse sera dans l'intérêt que nous portons aux choses de Bretagne et dans les observations, parfois curieuses, que nous sommes à même d'y recueillir tous les jours.

La liste des notabilités bretonnes est en effet singulièrement instructive. De 1804 à 1870, la Bretagne n'a pas vu naître un seul maréchal de France; de 1500 à 1792, elle n'en compte que deux, Guébriant et Coetlogon; encore le second est-il un marin et le premier a-t-il fait toute sa carrière et acquis sa réputation dans les armées suédoises. Nous ne comptons pas en effet Châteaurenault qui appartient par son père à la noblesse dauphinoise, par sa mère à la magistrature parisienne, par la terre dont il porte le nom à la Touraine; nous ne comptons pas davantage ceux dont les familles peuvent être originaires de Bretagne, Matignon, Lavardin, Boisdauphin, Grancei, Médavi, Gacé, Soubise, mais qui ont troqué leur nationalité contre une autre, ou qui, dans le monde bigarré de la cour, ont perdu par la multiplicité de leurs alliances tout caractère provincial, qui en un mot ont acquis, par le séjour dans un milieu plus riche, le désir et la façon de parvenir (1). Toutes les fois qu'il faut avancer pas à pas, l'échine souple, la pensée toujours tendue par un labeur continu, le Breton se rebute, se décourage et lâche pied. Il est volontiers satisfait de son sort et regagne facilement son gîte. Il n'a pas d'ambition, et on ne peut faire vibrer cette corde chez lui, car il se rend compte qu'il est trop peu malléable pour se pousser par

(1) On retrouverait mieux le tempérament breton chez des fils de Bretonnes authentiques, comme le maréchal de Richelieu, le troisième maréchal de Broglie, le second maréchal de Coigny.

l'intrigue et trop imaginatif pour suivre de point en point une filière aux époques bien ordonnées. Ce n'est pas qu'il soit impropre à la guerre, mais il a l'esprit plus batailleur que militaire, l'exacte discipline ne lui convient pas toujours, la politique l'attire, et on pourrait citer nombre de généraux bretons, dont elle a entravé et presque toujours brisé la carrière, du général Moreau au général Boulanger, en passant par Bedeau, La Moricière, Le Flô et Trochu. Même les plus hauts dignitaires de la marine ne sont pas aussi nombreux en Bretagne qu'on pourrait le croire. L'amiral Roussin était de Dijon, l'amiral de Mackau de Paris, l'amiral Baudin de Sedan, l'amiral de Genouilly de Rochefort, l'amiral Duperré de la Rochelle. Ce qui, en revanche, convient admirablement à la race, c'est le beau geste, l'attitude héroïque qui, en une heure de crise, porte le nom d'un modeste officier à la gloire : ainsi se sont illustrés Porsmoguer, du Couédic, Bisson, Plélo (1); c'est la vie aventureuse et pleine de hasards du corsaire (Duguay-Trouin et Surcouf sont malouins, Cassard nantais (2), Cornic-Duchêne († 1809 morlaisien), ou encore celle du découvreur de terres nouvelles, du Malouin Cartier, du Quimpérois Kerguelen (1745-97). Où le Breton est précieux, c'est aux époques de crise, de trouble. Nulle province n'a plus contribué à créer la patrie française, à l'heure où elle s'est affirmée par deux siècles de luttes contre l'Anglais. Les héros de cette époque, à savoir trois connétables, Du Guesclin, Clisson, Richemont; cinq maréchaux, Jean et Pierre de Rieux, Gilles de Rais, André de Lohéac, Pierre de Rohan; deux amiraux, Coetivy et Montauban, le grand maître et le grand écuyer du Chatel, le grand écuyer Goyon, le grand maître Laval, quoique plusieurs aient par les alliances mélangé leur sang de sang étranger (3),

(1) On serait tenté d'y joindre le Nantais Cambronne (1770-1842), mais il ne faut pas oublier que son père était né à Saint-Quentin et sa mère à Noyon. On ne peut donc le considérer comme le produit de la seule formation bretonne.

(2) Moins connu, mais fort digne de l'être, est le Nantais Vié qui fit plus de 80 prises sur l'ennemi, et fut tué commandant le vaisseau-amiral de Venise contre les Turcs.

(3) Richemont est fils, petit-fils et arrière-petit-fils de princesses du sang royal de France; Gilles de Rais, dont le père est originaire du Maine, est Manceau par sa mère et Avranchin par sa grand'mère : il n'a de sang breton que par sa bisaïeule paternelle.

sont cependant par leur éducation les fils de la Bretagne [1].

Aussi, au XVIe siècle, l'ambassadeur vénitien Giustiniani déclarait déjà que « les Normands, les Bretons, les Languedociens sont peu faits au métier des armes », tandis que « les Picards, les Champenois, les Bourguignons, les Dauphinois, les Gascons sont de fort bons soldats ». Vers 1700, l'intendant Baville expliquait ainsi ce phénomène pour l'une de ces provinces : « A l'exception de quelques grands seigneurs qui sont à la cour, les gentilhommes de Languedoc sont peu accommodés, ne vivant pas comme dans les provinces voisines où ils demeurent à la campagne, se visitent et passent ensemble une partie de leur vie, mais demeurant dans les villes, principalement en bas Languedoc, sans équipage, évitant toute occasion de dépense et faisant profession d'une grande économie. Ils ne sont même pas fort attachés au métier de la guerre, quoiqu'ils aient montré en 1637, en faisant lever le siège de Leucate, qu'ils étaient les plus braves gens du royaume; la plupart font quelques campagnes, mais quittent volontiers; de là vient qu'il y a si peu d'officiers généraux de cette province et que l'on n'y compte que cinq maréchaux de France, Montpezat, Joyeuse père et fils, Thémines et Toiras, au lieu qu'en Guyenne on compte deux connétables et vingt-trois maréchaux. » En fait, presque tous les maréchaux du XIXe siècle sont gascons, limousins, parisiens, ou s'échelonnent le long de notre frontière de l'est. Je n'en trouve qu'un seul en Normandie, Pélissier; encore appartient-il à la partie orientale de la province; un seul dans l'ouest, Bourmont, et cet ancien chouan tranche nettement par ses origines sur le reste de ses collègues. C'est que, dans les provinces de l'ouest, soit mollesse, soit calcul, le métier des armes paraît trop aléatoire à la masse de la population et exige soit un trop grand effort, soit un effort disproportionné au résultat. L'Angevin aime trop ses aises, le Normand aime les gains assurés. Aux siècles anciens, au contraire, lorsque le bâton de maréchal assurait la puissance

1. Rappelons en passant, pour dissiper toute ambiguïté, que ce n'est pas le « sang » qui importe, mais la formation sociale, laquelle, il est vrai, résulte le plus souvent d'une éducation donnée par des personnes de même sang.

politique, la noblesse normande et neustrienne se jetait avec passion dans cette fructueuse carrière, et le contingent des provinces limitrophes de la Bretagne dépassait de beaucoup celui de la Bretagne elle-même. Au XVIIe siècle, celle-ci a vu naître deux hommes de guerre, les deux frères Rohan, Henri et Benjamin, fils d'un Breton et d'une Vendéenne, et leur attitude ne dément point ce que j'ai dit de l'absence de calcul au fond de l'âme de la race. Ils ont pris la direction du parti protestant alors que tout espoir de triomphe a disparu, que chez nombre de leurs coreligionnaires on n'a plus la moindre idée de se battre pour un motif religieux; ils se battent, sachant la partie perdue d'avance, uniquement parce que tel est le mot d'ordre donné par les pasteurs, et, ce qu'il y a de plus curieux dans leur histoire, il sne s'en battent pas avec moins d'entrain.

Voyez-les de même dans la politique. La plupart des ministres de l'ancien régime appartiennent à la magistrature parisienne, nous le savons, mais cette magistrature se recrute nécessairement dans les milieux provinciaux. Or, nous ne connaissons pas un seul ministre qui soit breton, ne fût-ce que par ses origines, c'est-à-dire qui appartienne tout au moins à une famille, venue directement de Bretagne à Paris. En Neustrie (1), le séjour des rois du XVe et du XVIe siècle sur les bords de la Loire leur y a fait choisir directement plusieurs ministres, et de nombreuses familles de la région ont suivi la royauté dans son exode vers Paris. On trouverait même en Guyenne quelques conseillers écoutés de nos rois, on en a trouvé en Limousin, en Languedoc, en Auvergne, en Forez, en Dauphiné, en Franche-Comté, en Lorraine. En Bretagne, jusqu'à la grande crise de 1789, on ne trouve rien. Mais alors, avec le réveil de l'esprit d'aventures, avec le bouleversement des hiérarchies fixes, avec le rajeunissement des vieux cadres, les Bretons apparaissent. Parmi les derniers ministres de Louis XVI, je trouve le Rennais Cicé (1790) et le Malouin Thévenard (1791), auxquels je joindrais volontiers du Tertre (1791), né à Paris d'un père malouin.

(1) J'appelle Neustrie le groupe provincial formé du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanais, du Blésois et du Perche.

Dans le camp des réformateurs, ils mènent grand bruit et grand tapage. « La Bretagne, la Provence et la Franche-Comté, écrit le 27 juin 1789 le constituant Bouche, sont les provinces que l'opinion publique place parmi les plus intrépides. » Ce sont les députés de Bretagne qui fondent le premier club, et, avant de s'appeler le club des Jacobins, il porte le nom de club breton. Chapelier, Lanjuinais sont parmi les plus persévérants démolisseurs du vieil ordre de choses. En 1792, tout paraît changé; leurs anciens amis sont devenus les maîtres, mais ils ne sont plus avec eux. Du jour où le club des Jacobins est devenu un instrument de règne, il cesse de leur appartenir. Ils sont restés opposants, dans leur dédain et leur dégoût de ce que le pouvoir exige d'application constante et de réalisme brutal ou mesquin. Ils sont là où le péril est plus grand, ils ne veulent pas des profits de la victoire qu'ils ont tant contribué à gagner. La majorité des députés bretons vote contre la peine de mort dans le procès de Louis XVI; sur les 127 députés modérés plus ou moins compromis en 1793, 18 sont bretons. Lanjuinais et Le Hardy sont parmi les vingt-deux dénoncés aux colères de la populace; Gomaire et Kervélégan font partie de la commission des Douze : tous quatre sont décrétés d'arrestation le 2 juin; Fermon, Kervélégan, Lanjuinais sont mis hors la loi le 28 juillet; Le Hardy est guillotiné le 31 octobre. En revanche, je ne vois pas figurer un seul Breton parmi les membres des comités de gouvernement, et il faut attendre le mois d'août 1794 pour y voir entrer Méaulle. Deux seulement sont compromis dans le parti terroriste et arrêtés en 1795, Le Quinio et Fouché; encore le sont-ils fort tard (8 et 9 août); un troisième, Fréron, né à Paris de parents bretons, a montré une telle fougue dans la réaction qu'il échappe à toutes poursuites. Il s'est retourné encore plus vite que Kervélégan ou Lanjuinais, mais comme eux sous le coup de l'émotion passionnelle, avec non moins d'emportement. Aux heures difficiles du Directoire, en 1797 et en 1799, c'est aux Bretons Sotin et Fouché que l'on confie le ministère de la police; un autre Breton, Le Tourneux, est ministre de l'intérieur en 1797.

Sur les 53 proscrits de 1797, je ne trouve que le Rennais Le Merer; mais il est considéré comme très dangereux et figure parmi les douze exclus de l'amnistie de 1799 (1). Ils n'ont pas plus de flair au moment de Brumaire; il n'y en a que deux, Cornet et Gourlay, du côté du manche; il y en a quatre, Blin, Boulay-Paty, Jourdain et le Tourneux, parmi les vaincus. Napoléon Ier n'utilise guère comme ministres que Fouché et Préameneu, mais on connaît le rôle prépondérant du premier dans les événements de 1815. La Restauration appelle aux affaires Corbière, Chateaubriand, La Ferronnays; le calme gouvernement de Louis-Philippe se passe des Bretons; la seconde République en voit s'élever deux, Lanjuinais et Lacrosse, celui-ci d'ailleurs fils d'un Agénois; mais parmi les opposants de ces trois régimes, parmi les têtes chaudes et dans les rangs des conspirateurs, nous rencontrons le Rennais Kératry, Kersauzic (de Guingamp), de Flotte (de Landerneau). Parmi les ministres de Napoléon III, nous ne trouvons que le Vannetais Billault; mais, en 1870, le gouvernement de la Défense nationale a pour président le Breton Trochu, il compte parmi ses membres les Bretons Jules Simon et Glais-Bizoin, il a pour préfet de police Kératry, né à Paris d'un père breton. Sous la troisième République, nous ne nous arrêterons pas aux ministres bretons, comme MM. Grivart et Martinmais (de Rennes), Yves Guyot (de Dinan), Guieysse (de Lorient), Feuillée je ferai remarquer qu'à la veille du 16 Mai, le cabinet était présidé par le Lorientais Jules Simon, et que le ministère qui s'appelle de Défense républicaine a pour chef le Nantais Waldeck-Rousseau. Or la Normandie, qui a fourni depuis 1789 plus de ministres que la Bretagne, n'a pas vu naître un seul président du conseil, et ses hommes politiques sont plutôt des gens d'affaires et des administrateurs que des lutteurs. Les habitants de la Neustrie ne paraissent pas avoir beaucoup plus de goût pour les bagarres de la vie parlementaire, et il faut arriver aux vallées de la Garonne et du Rhône, à la Lorraine ou à

1. Un autre député de Bretagne, La Carrière, est dans le même cas que Le Merer; mais je ne sais s'il était Breton. Un Nantais du nom de Normand, est porté sur la liste des victimes, puis s'en voit rayé.

l'Artois pour trouver, soit les beaux parleurs qui entraînent, soit les esprits têtus qui s'imposent.

Dans le domaine artistique, la part de la Bretagne ne peut qu'être assez restreinte. Une vocation de ce genre, surtout dans le domaine des arts du dessin, a en effet plus de peine qu'une autre à se développer dans un milieu indifférent ou réfractaire. Il y faut une éducation technique plus spéciale, la part du métier y est plus grande, les procédés par lesquels on exprime sa pensée plus difficiles à improviser. Aussi les grandes villes jouissent-elles à ce point de vue d'une sorte de privilège, et l'on remarque même que plus l'instruction préalable est nécessaire dans la branche dont il s'agit, plus le contingent de la capitale se trouve proportionnellement élevé. Plus des trois quarts des architectes, membres de l'Institut depuis 1795 (37 sur 51), sont nés à Paris, à Versailles ou dans la banlieue. Pour les graveurs, la proportion des Parisiens est de 11 sur 18, moins des deux tiers; pour les sculpteurs, de 21 sur 42, juste la moitié; pour les peintres, de 31 sur 67, un peu moins de la moitié. Ajoutons que Paris n'a pas seulement la quantité, mais la qualité. Le Sueur, Le Brun, Largillière, David, sont de purs Parisiens. Après Paris, c'est la grande ville industrielle de Lyon qui tient la tête. Dans les provinces rurales, Berri, Bourbonnais, Limousin, Marche, Périgord, Rouergue, Auvergne, Gévaudan, Nivernais, Angoumois, Saintonge, on ne rencontre pas un seul artiste. En Dauphiné, en Anjou, on n'en trouve que dans la capitale de la province, à Grenoble, où est né le peintre Hébert, à Angers où sont nés le sculpteur David et le peintre Lenepveu. Ce n'est guère que dans les pays de vie urbaine intense, comme la côte méditerranéenne, ou dans ceux où l'industrie est répandue jusqu'au fond des campagnes, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace, le département du Nord, que l'on assiste à une éclosion intense de vie artistique. La Bretagne, pays rural et peu industriel, concentre donc à Nantes toute sa production artistique qui comprend le peintre Errard, l'architecte Boffrand, les peintres Delaunay (1828-91) et Dupré (1). Ce sont là ses plus

(1) Au XVe siècle, avant que fussent constituées les traditions de l'art moderne,

grands noms, devant lesquels pâlissent tous les autres. Ils ont d'ailleurs, autant que cela peut se remarquer dans des œuvres de ce genre, la caractéristique du terroir, et il ne faut pas une longue application pour démêler un Breton dans ce Delaunay « mélange singulier de volonté et de sensibilité, d'entêtement et d'inquiétude, de réserve hautaine et de timidité, de tristesse et d'ironie (1) ».

Le Lorientais Massé (1822-84) qui eut, comme disait Berlioz, « un peu de sensibilité, un peu de grâce, un peu d'esprit, un peu de tout », représente à lui tout seul dans le passé toute la musique bretonne.

Les sciences ont été beaucoup plus cultivées en Bretagne. Sans doute, là encore, le XVIIe siècle est demeuré stérile, mais les deux siècles suivants ont largement rattrapé le temps perdu, et si notre province n'a pas vu naître de ces savants dont le nom, unanimement populaire, force l'attention du grand public, ce ne sont pas en général des hommes de médiocre envergure qu'elle a fournis à l'Académie des Sciences (2). On remarquera, pour peu que l'on jette les yeux sur une carte, que sauf une seule exception (Binet), ceux qui se sont adonnés aux sciences de raisonnement sont nés sur la côte et ceux qui se sont portés vers les sciences d'observation, dans l'intérieur. Cela tient un peu à ce que le voisinage des ports de mer développe les professions qui utilisent les connaissances mathématiques; cela tient aussi à ce que l'isolement de la vie maritime développe chez ceux qui s'y livrent et

la Bretagne avait donné le jour à un grand sculpteur, Michel Colomb, dont on fait souvent, mais à tort, un Tourangeau. On pourrait rattacher à la Bretagne, par leurs origines, deux peintres parisiens : Merson, fils d'un Nantais, et Regnault, petit-fils par sa mère du Rennais Alexandre Duval.

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 917.

(2) Le géomètre Maupertuis, de Saint-Malo (1698-1753); l'astronome Bouguer, du Croisic (1698-1758); le médecin Hunauld, de Châteaubriant (1701-42), fils d'un père angevin; le mécanicien et physicien brestois Rochon (1741-1817); le physicien nantais Lévêque (1746-1814), ingénieur-hydrographe; le botaniste Desfontaines, de Tremblay (1750-1833); le mécanicien brestois Sané (1754-1832); le chimiste rennais Robiquet (1780-1820); le géomètre rennais Binet (1786-1856); le médecin Jobert, de Lamballe (1799-1867); l'ingénieur nantais La Gournerie (1814-83); le chimiste rennais Ditte; le physicien malouin Duhamel; les géographes Jurien de la Gravière, de Brest; Dupuy de Lome, de Ploemeur; de Bussy, de Nantes. Il faut y ajouter le grand médecin Laennec, de Quimper.

chez ceux fort nombreux qui éprouvent fréquemment son contact, une puissance de réflexion logique que le simple collectionneur de faits et d'objets n'a pas besoin de posséder à un pareil degré (1).

Ce qui fait surtout l'intérêt de la Bretagne, c'est sa production littéraire. Qu'elle soit simplement spirituelle avec une tendance au bavardage, comme dans l'Anjou, le Chinonais, l'Amiénois, le Vexin, la Beauce, la Provence, ou une forte teinte de boursouflure, comme dans les vallées de la Charente et de la Garonne ; qu'elle soit éloquente comme à Clermont, à Dijon, à Dreux, à Rouen, à Caen et d'une manière générale en Normandie ; que les idées y dédaignent la parure artistique, comme dans le Perri, le Vermandois, le Rouergue, la Septimanie, la région alpestre ; qu'elle se nuance de sensibilité, comme en Soissonnais ; que l'esprit s'élève jusqu'à l'éloquence, comme dans l'Orléanais et à Langres, ou que la curiosité pénètre jusqu'à l'observation profonde, comme à Paris ou sur la côte boulonnaise, la littérature française est une littérature classique. Il y a bien une nuance de romantisme épique et descriptif chez les riverains de la Basse-Seine ; un tempérament épique, lyrique, romanesque, combatif, autobiographique se dessine bien aux confins du Périgord, du Limousin et de la Marche, et se précise dans le Blésois et le Vendômois ; mais c'est avant tout par la frontière, par l'Ardenne, la Franche-Comté, Genève, Lyon, la Bresse et le Mâconnais, par l'Aunis et par la Bretagne que le romantisme envahit la France.

Or, la tournure d'esprit romantique trouve le type breton merveilleusement préparé à l'accueillir. Province frontière, et comme telle vouée à la lutte, entourée par la mer qui lui a apporté une certaine aisance et l'a mise en contact incessant avec les idées étrangères, la Bretagne se trouve toutefois — autre caractère qui se combine avec le premier — fragmentée pour ainsi dire, en raison de la pauvreté de son sol granitique

(1) Il ne faudrait pas croire que le type du naturaliste ou du médecin fût absent des grands ports de mer bretons. Je pourrais citer par exemple à Nantes le naturaliste Bonamy, membre de l'Académie de médecine, ou Caillaud (1787-1869), naturaliste et explorateur, mais ils ont eu moins de notoriété que les mathématiciens. De même le Malouin Broussais est plus connu comme philosophe que comme médecin.

ou schisteux, en petits groupes d'êtres isolés, taciturnes, frustes, contemplatifs, dédaigneux par nécessité, puis par habitude, des superfluités de l'existence. Capable de dissimuler, comme le Corse, et comme lui plus sabreur qu'orateur, le Breton est toutefois moins montagnard, plus ouvert, plus lettré. S'il rencontre un compatriote, il sera affable et hospitalier, il ne se préoccupera pas, comme le Corse, de le pousser à la fortune. Il n'est pas, comme le Gascon ou le Provençal, habitué aux réunions nombreuses et fréquentes, il ne croit pas à l'ascendant de la parole. S'il discute (et il discute volontiers), ce n'est pas avec l'espoir de convaincre son adversaire (il sait qu'on ne se décide pas d'après sa pensée intime, mais d'après l'idée commune du clan), c'est pour occuper ses loisirs. Il dédaignera donc volontiers la clarté et fuira l'exagération. Il sera nuancé, brumeux, énigmatique, hautain; il se tiendra d'abord sur la réserve, écartant toute familiarité trop prompte, car il sait qu'être familier avec quelqu'un, c'est se préparer à abdiquer entre ses mains une partie de sa liberté d'action, et que son clan ne lui reconnaît pas ce droit. Il cause pour son plaisir, sans se préoccuper de ceux qui l'écoutent. Il se moquera des siens ou de lui-même, en public, sans se gêner, il s'amusera à irriter son contradicteur par un étalage d'idées qui souvent ne sont pas les siennes, il inventera des mystifications compliquées sans se demander s'il en verra l'épanouissement. Discute-t-il, il lui arrivera parfois de paraître de l'avis de son interlocuteur, on croit l'avoir convaincu; en réalité, on n'a rien obtenu, il a simplement voulu se donner un spectacle. Ces traits de caractère sont à noter pour qui veut bien comprendre la genèse de la poésie, de l'éloquence, de la littérature bretonnes.

Le Breton pense peu aux affaires. Il n'est pas jaloux de ceux qui réussissent dans la vie; il se sent tout autre, et pour un peu il se jugerait supérieur, mais il ne le dira presque jamais. Il a l'esprit de famille, et cependant il en sortira facilement pour accepter la direction d'un clan qui lui sera étranger; mais alors il redonnera à ce clan l'aspect extérieur de la famille; il traitera ceux qui l'auront adopté comme des oncles ou des

cousins. Facilement, s'il change de milieu, il change de ligne de conduite, et les idées qu'il manifeste au dehors s'en ressentent, car cet être combatif, qui provoque rarement, mais, une fois lancé, ne s'arrête pas sur la pente, est aussi excessif dans le fond que mesuré dans la forme. La forme, le souci de l'art, voilà ce qui ne l'abandonne jamais, voilà ce qu'il chérit avec amour, parce que cela seul est bien à lui, bien de lui, et non les idées qui lui viennent de son entourage, et qui, si elles lui sont personnelles, ont pour lui peu d'importance, puisqu'elles ne régleront pas sa conduite. De volonté, il en a peu, et se laisse facilement mener par sa femme. Ce que tout le monde pratique autour de lui, le consentement universel, lui paraît une sûre règle de conduite, comme elle a paru à Lamennais le meilleur des criteriums philosophiques. On le dit entêté, n'en croyez rien, ou plutôt n'admettez cet entêtement qu'avec d'importants correctifs qui en changent la nature. Il se contredit par impressionnabilité, par mobilité inquiète, par brusques variations de sentiments. S'il se refuse souvent à la controverse, c'est qu'il craint de se laisser convaincre, c'est aussi qu'il ne sait comment défendre des idées qu'il ne s'est pas faites par le raisonnement personnel. Par besoin de se passionner, il ne veut voir autour de lui que des héros ou des traîtres. Les doctrines, d'ailleurs, ne lui apparaissent jamais qu'à travers un homme, et, si cet homme est constitué en dignité, il agira comme il le verra agir, il lui semblera tout naturel de ne pas faire ses Pâques, là où le maire de sa commune ne les fera pas. Il n'aura pas pour cela plus de respect pour lui, il est fidèle, mais frondeur. C'est ainsi qu'il concilie la liberté de sa pensée et le servage de sa volonté. La liberté qui lui est la plus chère, c'est la liberté de grogner; aussi, bien sûr de n'être pas entraîné à agir par ce qu'il aura conçu lui-même, se laisse-t-il aller parfois à une singulière hardiesse d'opinion. C'est le cas de bien des Bretons qui restent obscurs; c'est le cas de bien d'autres qui ont brillé sur la scène politique ou littéraire.

Souvent aussi, car le joug du clan est très dur, doit-il rêver

solitairement pour lui-même : de là cette absence de sincérité qu'on lui reproche parfois, cette habitude de voiler toujours ses conceptions d'un certain mystère. On peut vivre longtemps avec un Breton sans connaître ses opinions sur un très grand nombre de choses. Quand il travaille, c'est pour l'idée, pour quelque chose de surpernaturel, par fanatisme, par ambition pure, et alors il monte très haut, car nulle considération ne l'arrête. Le rêve l'a toujours hanté. Ce que les étudiants de l'Université de Paris tournaient en dérision chez les Bretons du XIIIe siècle, ce n'était pas l'ivrognerie anglaise, la vanité normande, la bêtise bourguignonne, la brutalité allemande, la mobilité poitevine, ou l'air petit maître des Français; c'était ce grain de folie qui, depuis des siècles, immobilisait les Bretons dans l'attente du retour d'Arthur.

Manque d'équilibre dans les facultés, dédain du réel, insociabilité, humeur batailleuse, tout cela peut constituer des défauts dans la vie pratique, mais ce sont aussi, la plupart du temps, et à de certaines époques, de précieuses facultés littéraires. C'est pourquoi nous venons d'insister sur les traits qui précèdent. Dans ce que cet homme écrira, nous verrons se refléter bien souvent ces particularités de son « état d'âme », issues elles-mêmes des conditions de sa vie. La Bretagne du moyen âge a été un de nos plus puissants laboratoires épiques; c'est de là que sont sorties les légendes qui, remaniées et allongées à leur grand détriment, et mêlées d'éléments étrangers, ont abouti aux poèmes de *Roland*, d'*Aie*, d'*Aioul*, de *Mainet*, d'*Amile*, d'*Auberi*, de *Renaud*, de *Gui de Nanteuil*, d'*Aspremont*, des *Saisnes*, d'*Aquin*, des *Enfances Ogier*, de *Garin le Lorrain*, d'une grande partie du cycle de Guillaume, etc. C'est par un intermédiaire armoricain que les spirituels Champenois et les érudits Picards ont connu plus d'une légende de la Table ronde, celles notamment d'*Erec*, d'*Ivain*, de *Tristan*, de *Merlin*; c'est par la même voie que Gaufroi de Monmouth eut connaissance d'une partie des récits qu'il a consignés dans sa fabuleuse histoire d'Angleterre, entre autres la belle légende de Cadwallo, et c'est

par là encore que nombre de ces contes fantastiques appelés lais bretons pénètrent dans notre littérature. Outre cet élément de mystère et d'héroïsme qu'ils insufflent partout, les Bretons, qui dédaignent le conte simplement plaisant (il n'y a pas un seul fableau breton), cultivent la satire morale avec Étienne de Fougères. En latin, ils vont droit au poème héroïque, tel que la *Philippide* de Guillaume le Breton. Le plus grand esprit que la Bretagne du XIIe siècle ait vu naître, Abélard, porte au plus haut degré les caractéristiques de la race. Il en a l'âme belliqueuse, l'esprit d'innovation hardie, le dédain des conséquences, de la portée pratique de ses paroles; il aime à guerroyer uniquement pour sentir les émotions de la lutte, car il entend rester chrétien. Ce démolisseur ne se pique pas d'une extrême logique; il a l'esprit vague de ses compatriotes: il est à la fois pessimiste, misanthrope, proclamant bien haut l'infirmité de l'intelligence humaine, et cependant il a en son propre jugement une foi aveugle. Pour avoir voulu tout prouver dans le dogme, il le fausse en l'accommodant à l'étroitesse de notre raison. Il prend de haute lutte la liberté d'enseigner sans permission. Il a l'esprit critique: il s'amuse malignement à souligner les contradictions des Pères. C'est et ce sera jusqu'à la fin de sa vie une âme candide d'enfant agité et nerveux. Il tranche étonnamment sur ses contemporains, sur un saint Bernard chez qui se mélangent, comme chez son compatriote Bossuet, tant de flamme et tant de rectitude, sur un Champenois comme Guillaume (de Champeaux, près Melun), sur un Boulenois comme Hugues (des environs d'Ypres), esprits laborieux, Français du Nord, qui étudient pour se perfectionner dans la voie battue, sans chercher à ouvrir des sentiers nouveaux.

Nous ne connaissons aucun écrivain breton du XIVe siècle, à l'exception du jurisconsulte Boich, et il faut noter ici que, l'esprit batailleur du Breton devenant aisément un esprit de chicane, le droit a été très cultivé dans cette province. Rappelons-nous, d'ailleurs, que nombre d'œuvres de ce temps sont anonymes, et notons que, presque seuls, les événements dont les person-

nages sont des Bretons, le combat des Trente, la vie du duc Jean le Conquérant, celle de du Guesclin, celle de Silvestre Budes, continuent à inspirer les trouvères qui peuvent ne pas être tous des Bretons, mais qui ne respirent plus guère l'atmosphère épique que dans les milieux bretons. En revanche, le XVe siècle breton s'incarne avec toute la netteté désirable en deux écrivains qui jouissent alors de la plus grande réputation, un prêtre et un soldat, Maillard et Meschinot.

Le premier fut peut-être le plus vigoureux sermonnaire de son temps. Sa langue bizarre et crue nous déconcerte, mais on a pu dire de lui qu' « il eut à foison — et ce sont là les qualités que nous retrouvons chez ses compatriotes — la véhémence satirique, la verve railleuse et l'indignation exaltée à la manière des anciens prophètes ». Le second, né en 1420 ou 1422, plus âgé que Maillard d'une dizaine d'années environ, a été surtout connu et fort raillé pour la bizarrerie de ses rythmes et de ses rimes qui lui donnent l'aspect d'un Hugo dont l'œuvre ne se composerait que de *Ballades* et d'*Orientales*. M. de la Borderie a étudié minutieusement l'œuvre de ce compatriote du grand poète romantique (il était seigneur des Mortiers en Monnières, au diocèse de Nantes); et, si l'on peut ne pas partager son admiration, le trouver trop indulgent pour les tours de force que prodigue Meschinot, il est impossible de ne pas voir que le meilleur de l'œuvre du poète, c'est d'une part cette autobiographie plaintive, amère, désolée, où, ruiné par la disgrâce et la maladie, il se montre acculé à la pensée du suicide (c'est la première partie des *Lunettes des princes*, écrite vers 1460, véritable œuvre de romantique par l'accent pessimiste et personnel); c'est d'autre part l'humeur belliqueuse, militante, qui lui dicte ses ballades violentes, ses vives et pittoresques peintures aux traits si crus, contre Louis XI et ses partisans, ennemis de l'autorité ducale (1465) et qui, ensuite, dans le lieu commun allégorique où il se laisse entraîner (seconde partie des *Lunettes*, écrites vers 1480) lui souffle ces sentiments de tendre pitié pour les petits, les humbles, les faibles, ces remontrances hardies aux princes, aux grands et

aux gens de justice que ne désavouerait pas l'âpre éloquence d'un Maillard (1).

La littérature bretonne du XVIe siècle est très riche. Nous laissons de côté le Nantais Boistuau (v. 1500-66), l'auteur du *Théâtre du monde*, des *Histoires tragiques* et des *Histoires extraordinaires;* Charles d'Espinay (mort en 1591), prélat mondain dont les vers de jeunesse furent édités en 1559 ; le Léonais Baron (1495-1550) et le Briochin Duaren (v. 1510-1559) qui professèrent tous deux le droit à Bourges avec beaucoup de succès ; François de la Coudraie (v. 1557-1619), sénéchal d'Hennebont, traducteur, auteur d'églogues, de sonnets, de l'*Amour déplumé* et de l'*Assiégement d'amour*, et d'autres pièces assez médiocres en vers français et latins, mais nous nous en voudrions de ne pas citer d'Argentré, du Fail, de la Noue et du Bellay.

Bertrand d'Argentré (1519-90), à la fois jurisconsulte et historien, n'a pas obtenu la réputation qu'il méritait. Ce magistrat ligueur, catholique fervent et ardent féodal, esprit d'ailleurs très large et nullement rétrograde, fait un piquant contraste avec la plupart de ses contemporains, tout farcis du droit romain, tout pétris d'un gallicanisme semi-protestant. Ajoutons qu'il a souvent écrit en français, et que la vivacité et la verve de son style polémiste reposent heureusement du dogmatisme pédant de tant d'autres juristes qui n'osent pas encore se dépouiller des oripeaux latins.

Gentilhomme comme d'Argentré, et comme lui magistrat, Noël du Fail (v. 1520-91) est lui aussi un féodal et un patriote. Dans son recueil des Arrêts du parlement de Rennes, il fait un pompeux éloge de son pays et de la noblesse, il a des accents indignés de sermonnaire contre les ecclésiastiques qui ne donnent pas le bon exemple et qui négligent la prédication, contre les gentilshommes qui laissent envahir par les roturiers les fonctions judiciaires, il propose nettement un retour en arrière, à la

(1) Il y faut joindre les chroniqueurs Jean de Saint-Paul, chambellan de François II, Alain Bouchart. Pierre le Baud est généralement considéré comme un Manceau. Rien de plus plat que l'histoire de Bretagne en vers intitulée *Généalogie de Mme Anne de Bretagne, reine de France* et qui lui fut dédiée par un nommé Mauhugeon, son sujet et familier.

véritable féodalité; il faut rétablir dans les âmes l'empreinte de la loi de Dieu : c'est déjà dans ce volume un patriote et un moraliste (1). Il l'est encore plus dans les divers recueils de contes qui ont fait sa réputation, écrits de 1545 à 1560 et retouchés plus tard, qui sont en réalité dans leur décousu, avec leur libre allure de causeries où se mélangent les discours et les anecdotes, une véritable autobiographie, très différente des contes à thèse ou à tiroirs que l'on trouve dans la littérature de l'époque. Il a dans la description des mœurs paysannes un réalisme pittoresque très savoureux qui tient à ce qu'il a directement observé ses personnages autour de lui; il a beaucoup de malice et de verve satirique, nulle méchanceté, l'esprit vif, le style alerte. Si l'on ne trouve dans son œuvre aucune préoccupation morale ou didactique, c'est que, je le répète, ces contes sont en réalité des *Mémoires*, dont, en bon Breton, il n'a pas osé avouer crûment le caractère subjectif; ses interlocuteurs ne sont autres que son frère François (Polygame), son ancien précepteur, Briand de Pleumeleuc (Lupolde); bien plus, dans son incapacité de sortir de lui-même, il ne peut composer de personnage à ses comparses qu'en leur attribuant des aventures qui lui sont personnelles. C'est le moins classique des conteurs, et en cela il est bien de son pays (2).

François de la Noue (1531-91) est encore un tempérament original. Ce protestant n'est pas fanatique, ce qui ne l'empêche pas, comme plus tard un Rohan, de se battre sans prendre un instant de repos à la tête de ses coreligionnaires. Le roi l'envoie à La Rochelle pour négocier la reddition des assiégés; il conseille de mettre bas les armes, mais il contribue à la défense de la ville, et les deux partis ne peuvent arriver à le bien comprendre ni même à l'apprécier équitablement. Il n'est pas tolérant, comme les politiques du XVIe siècle, par amour de ses aises, par peur des coups, car il l'est avec une violence, une énergie qui se reflè-

(1) Il a, comme Meschinot, de véritables élans démocratiques (voir par exemple sa théorie sur l'emploi d'une partie des dîmes à l'extinction du paupérisme).

(2) Même dans certaines éditions, pour dissimuler le véritable caractère de son œuvre, il remplace les localités bretonnes par des localités angevines ou autres.

tent admirablement dans ce style de soldat, vigoureux et familier, brusque et pittoresque, qui ne vise jamais à l'effet et n'est jamais prétentieux. Il écrit des *Discours* qui ne sont pas simplement des œuvres morales à la du Vair, car il y parle constamment de lui, et qui ne sont pas des *Mémoires* à la Monluc ou à la Brantôme, car il y parle d'autre chose. Lui aussi ne s'intéresse qu'à sa personne, mais lui aussi a honte de l'étaler au grand jour sans déguisement (1).

Né à Liré, paroisse qui relevait à la fois de l'Anjou et du diocèse de Nantes, d'une famille où se mêlait le sang des deux provinces voisines, Joachim du Bellay (1525-60), combatif et mélancolique, est très Breton et point Angevin. Ce doux et fin poète, d'une inspiration toute lyrique et personnelle, âme ardente, concentrée, passionnée, avait la veine satirique, la grâce sérieuse, l'horreur de la poésie de cour et de salon. Il aimait son chez-lui, ses bonnes petites habitudes, il était sujet au mal du pays, la société bavarde et frivole lui pesait. Doué d'un orgueil intense, il croyait de toutes ses forces à la grandeur de son art. Son idéalisme sentimental a été admirablement décrit par M. Lanson dans une page charmante de sa *Littérature française* (p. 282). Avant tout, ce fut un batailleur, et un batailleur à la bretonne, celui qui, après avoir pratiqué la brèche, s'efface, moitié dédain, moitié nonchalance, et laisse aux autres le soin de piller les trésors que son éloquence leur a fait connaître et dont la vigueur de son bras leur a livré la clef. Ce fut lui qui rédigea et qui lança le manifeste de la jeune école, lui qui renversa la mièvre et mesquine littérature qui sévissait alors sur la France, qui lui révéla l'antiquité, qui lui découvrit un nouveau monde, rempli de grands genres, de hautes pensées et de nobles images. A vrai dire, je ne sais s'il s'est très bien rendu compte de ce qu'il voulait, tant le fracas de la bataille le grisait de son enivrante harmonie, mais il l'a voulu avec tant de force qu'il a entraîné tout son siècle et, s'il a été un réactionnaire, il a été un novateur, et c'est pour la plus grande gloire des lettres françai-

(1) Son fils, Odet de la Noue, mort en 1618, a laissé quelques pièces de vers, dont l'une est intitulée *Paradoxe*. Voilà bien l'esprit de la race.

ses, contre les pédants et les ignorants, qu'il a prêché comme une croisade le retour à l'antiquité.

Le XVIIe siècle breton n'a laissé qu'une faible trace dans nos histoires littéraires. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. C'est le règne de la littérature impersonnelle, et les Bretons aiment à parler d'eux — de la tragédie et de l'éloquence, et ces genres ne leur conviennent pas — de la littérature laborieusement rimée, et ils sont de leur nature assez négligents et abandonnés — de la littérature de société, et ils vivent en sauvages — de la littérature de cour, et ils ne vont pas à la cour. Un seul écrivain a échappé à l'oubli, grâce à Boileau. C'est René Le Pays (1643-90), de Fougères, qu'un des personnages du *Repas ridicule* appelle un bouffon plaisant. M. Faguet est assez indulgent pour lui. Il lui reconnaît certaines qualités d'observateur et de moraliste ainsi que des connaissances littéraires assez rares en son temps et très supérieures à celles de Boileau. Il montre comment Le Pays a mérité d'être appelé le singe de Voiture, en exagérant tous les procédés de son modèle, de sorte qu'en voulant être précieux, il tombe sans s'en douter dans le burlesque. C'est bien là ce qui doit arriver à un esprit sérieux, volontiers caustique, qui n'est point fait pour les gentillesses galantes et force son talent en l'engageant dans cette direction. Cet auteur a mieux réussi dans ses relations de voyage. Il a surtout montré beaucoup d'esprit dans une réplique à Boileau étonnamment mesurée, fine et modeste : c'est que là il y avait réellement escrime et que, sur ce périlleux champ de bataille, le Breton combatif se retrouvait tout entier.

Les autres célébrités bretonnes ne nous arrêteront pas longtemps. Nous laissons de côté Chapelain, dont la famille était de Tréguier, trop éloigné de son origine pour en avoir gardé une sérieuse empreinte. Nous laissons également Descartes, que le Poitou et la Touraine peuvent se disputer, mais qui n'a rien à voir avec la Bretagne, et nous franchissons le seuil du XVIIIe siècle avec le plus grand écrivain breton de l'ancien régime, Le Sage (1668-1747).

On s'est parfois demandé ce qu'il y avait en lui de l'esprit de sa race. Après la description que nous venons de donner du type,

il n'est pas difficile d'en retrouver chez lui les caractères. Tempérament très original et talent indécis, il est honnête, indépendant, tout d'une pièce. Il n'est aux gages de personne. A la fois railleur et résigné, satirique plus âpre que spirituel, ce qui explique que ses pièces, malgré leur mérite, réussissent si peu au théâtre, pour lequel elles ne sont pas faites, son esprit n'étant pas un esprit de causeur, mais de penseur et d'observateur, il dissimule ses railleries sous une forme romanesque, et, dans un cadre exotique, mais d'un exotisme très superficiel (celui de Gil Blas), ce taciturne enregistre mille petits détails réalistes qu'il observe minutieusement, alors que les élégants des salons ou les beaux esprits des cafés ne pensent qu'à frapper la galerie par une jolie phrase ou un bon mot.

Nous arrivons ainsi à La Chalotais (1701-85).

Trois livres ont fondé sa réputation : le *Compte rendu des constitutions des Jésuites*, *l'Essai d'éducation nationale*, *les Mémoires justificatifs*. Tous trois sont des œuvres de combat, tous trois valent surtout par le style. L'auteur, qui fut un des réformateurs de l'éloquence judiciaire, qu'il contribua à débarrasser des formules rébarbatives et des tournures surannées, a su condenser dans le premier, en quelques pages vives, brillantes, accessibles à tous, écrites d'une langue agréable, alerte, ironique et mordante, des imputations restées jusqu'à lui dans le domaine du vague ou de la controverse pédante. Ses *Mémoires* sont écrits du style le plus vivant, le plus moderne, d'une dialectique serrée, d'une ironie amère, d'une invective mordante que dépare parfois une certaine emphase, mais qui s'élève souvent jusqu'à la véritable éloquence. L'*Essai d'éducation* est lui aussi une œuvre de polémique, dirigée à la fois contre l'éducation classique, contre l'éducation du peuple, en faveur d'un système d'éducation officielle et laïque, toujours dans cette langue vive et coulante qui se lit sans effort et insinue sans peine les idées dont elle est le véhicule. Polémiste, il l'est donc par toutes les qualités de son style, par la netteté et la clarté de son esprit, par ce flair précurseur de l'opinion qui, pour avoir senti un des premiers les courants qui se forment, donne à l'écrivain l'apparence de les

avoir suscités. Polémiste, il l'est par la nature de son tempérament, accessible à toutes les idées nouvelles auxquelles il s'ouvre sans s'y attacher avec fanatisme, à la liberté commerciale comme à la réforme agricole. Son défaut, c'est que, sauf en ce qui le regarde personnellement, il se passionne difficilement, car il n'a guère d'idées qui lui soient propres. Il n'était pas philosophe, étant toujours resté chrétien pratiquant ; il n'était pas à proprement parler janséniste, car il ne se gêne pas pour les traiter de sots et de fous ; il a longtemps tergiversé, hésitant à attaquer les Jésuites, qu'il n'aimait pas sans doute, puisqu'il avait fait élever ses fils chez les Oratoriens, mais qu'il savait bien vus d'une partie de la famille royale, et sur le compte desquels il s'exprime avec une exagération qui masque la pauvreté réelle des griefs qu'il allègue. Ce caustique était un mondain, affamé de pouvoir et de domination, poussant à la conciliation pour montrer sa puissance à calmer les orages et se frayer un chemin au ministère, personnage un peu double par conséquent, promettant plus qu'il ne pouvait tenir, jusqu'au jour où, directement atteint, le tempérament belliqueux se réveilla. Alors, sans plus regarder autour de lui, le sanglier breton fonça droit sur ses adversaires, fougueux, terrible, tenace, dépassant par la violence de ses coups de boutoir et l'âpreté meurtrière de ses crocs ceux qui, la veille, étaient tentés de le trouver tiède, jusqu'à ce qu'il eût jeté sur le sol, déchirés et déshonorés pour un siècle, ceux qui s'étaient attaqués à lui. Il avait dès lors perdu toute chance d'être ministre. Nous estimons cependant que le triomphe de la vengeance satisfaite dut le consoler amplement.

Ch. de Calan.

LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE ANCIEN

II

LA FABRIQUE SOUS LE RÉGIME DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL. — LA MANUFACTURE ET LE MILIEU AMBIANT. — FORMATION DU TYPE INDUSTRIEL DE LYON.

Un groupement industriel, comme un groupement quelconque, familial, social, intellectuel, politique, etc., subit l'influence du milieu où il se développe, et réagit à son tour sur ce milieu. Ce jeu d'action et de réaction, en ce qui concerne l'ancienne fabrique de Lyon, fera le principal objet de cet article. Examinons d'abord le *choc en retour,* moins important et d'une observation moins délicate que l'influence directe.

Que la soierie ait décuplé la prospérité de Lyon, que cette industrie reine ait assis la fortune des principaux notables de la ville, c'est un truisme qu'on ose à peine écrire. Un fait connexe sera d'une constatation un peu moins banale.

La « grande fabrique » a certainement contribué, autant peut-être par les conséquences indirectes de son existence que par ses effets directs, à doter Lyon de l'*esprit marchand*, au bon comme au mauvais sens du mot.

D'Herbigny, écrit M. Godart, et tous ceux qui veulent porter au XVIe siècle un jugement sur Lyon, répètent à l'envi que seul l'esprit marchand y règne. Cela, semble-t-il, n'est que partiellement vrai. Longtemps les Lyonnais s'efforcèrent d'échapper à une éducation strictement commerciale. Ils firent de vains efforts

pour obtenir de la Royauté les moyens d'entrer dans les charges de la judicature ; ils sollicitèrent sans succès la création d'une Université en droit et arts libéraux.

En 1704, quand enfin la Royauté se décide à fonder à Lyon une Cour des aides, elle expose la raison de ses refus antérieurs. Si jusqu'alors le pouvoir royal n'a pas voulu établir à Lyon un parlement, une chambre des comptes, une cour des aides, c'est par crainte que les familles des principaux marchands et négociants, tentés d'entrer dans les charges, ne méprisent insensiblement le commerce et n'y causent dans la suite un préjudice important.

Le manque d'école supérieure où les intellectuels de Lyon eussent été passés au moule, semble à M. Godart la cause principale de l'originalité de l'esprit lyonnais. Nous croyons au contraire que les talents produits par Lyon furent ce qu'ils furent beaucoup moins parce qu'ils furent autodidactes que parce qu'ils furent lyonnais. L'absence d'Université à Lyon rendrait-elle compte des deux tendances que, à la suite de M. Aynard, nous avons relevées chez les Lyonnais de marque ?

L'obligation où l'on mettait les soyeux de n'être que soyeux, n'eut d'ailleurs, même au point de vue professionnel, pas des résultats complètement heureux.

« Rien de plus ignorant que le fabricant de Lyon, écrit au XVIe siècle Grimod de la Reynière. Tirez-le de sa soie, c'est un Topinambou. L'histoire, la géographie, les belles-lettres lui sont étrangères. Il ignore et comment on parle sa langue et comment on l'écrit. »

Admettons que le portrait tracé par Grimod ne soit pas une caricature, et demandons-nous ce que deviendrait le fabricant du XVIe siècle transporté à notre époque de « struggle for life » intense. Quand un gouvernement autoritaire se mêle de protéger, il arrive bien vite à comprimer.

Si la manufacture soyeuse eut probablement une action secondaire sur le caractère lyonnais, elle eut certainement une influence manifeste sur l'aspect de la ville de Lyon.

La soierie est au moins l'une des causes de cette élévation des

maisons qui impressionne désagréablement l'étranger visitant Lyon pour la première fois. Jadis comme aujourd'hui, les perchoirs lyonnais frappaient les observateurs.

Un Anglais qui traversa Lyon en 1608, Thomas Coryat, en parle avec insistance, et l'un des précurseurs du tourisme, l'Allemand Abraham Golnitz, signale la même particularité.

« Les rues (de Lyon) sont étroites et malpropres ; de là, une odeur infecte. Les maisons qui les bordent sont très bien bâties : on leur a donné une grande élévation pour que l'air puisse y pénétrer. »

« L'extension de la manufacture, observe M. Godart, fut pour beaucoup dans ce mode de construction (1). Les rues étaient étroites, et cela pour des raisons de stratégie... Le rapprochement des maisons les rendait obscures ; les ateliers des maîtres-ouvriers ayant besoin de lumière, celles-ci s'élevèrent peu à peu, plaçant leurs étages supérieurs en pleine clarté. »

L'influence de la cité sur la fabrique peut s'exprimer en une phrase. « La ville, dit M. Godart, imprima à l'esprit des ouvriers son caractère d'activité rêveuse. — Le sens artistique, cette force de la manufacture de Lyon, est peut-être aussi partiellement explicable par l'action d'un lieu qui fut toujours un foyer d'art original. Mais il faut songer surtout, pour comprendre comment s'est formé et maintenu à Lyon ce goût si fin, si classique, si sûr de lui, à l'influence persévérante d'une cause extérieure à la soierie et à Lyon, à l'action de Paris et de la Cour.

Incessantes et éminemment variées furent, du XVIe à la fin du XVIIIe siècle, les relations de la « grande fabrique » et de Lyon avec Paris et avec Versailles.

« Si, dit M. Steyert (2) (au XVIe siècle), Lyon demandait à la capitale certains objets, et même, ce qui paraît étonnant, l'aide de ses ateliers de teinture (3), la capitale ne pouvait se passer de Lyon pour un aussi grand nombre d'articles, soit de production, soit d'importation. »

(1) Godart, *op. cit.*, 55.
(2) *Histoire de Lyon*, III, 105.
(3) Le fait s'est reproduit de nos jours pour l'*imprimé sur chanvre*.

C'est ainsi qu'Henri III s'adresse à Lyon pour se procurer des petits chiens d'une espèce rare, qu'un négociant parisien y demande un produit de minime importance, du jus de réglisse d'Espagne... On apprend par des correspondances que les fabricants lyonnais s'enquéraient avec soin de tout ce qui pouvait intéresser la mode. Il leur importait d'être avertis d'avance des fêtes, cérémonies, deuils de cour, livrées, pour être les premiers à se procurer les étoffes nécessaires à ces circonstances. A l'avènement du duc d'Anjou au trône de Pologne on écrit de Paris à un négociant lyonnais :

« Il n'est possible de savoir au certain les couleurs de Monsieur roy de *Poulongne*. Toutefois on est d'avis que preniez de verd, de de gris frater et de jaune. »

Sous Louis XVI, Monsieur, (1) ayant trouvé que la teinte d'une soie gris cendré rappelait celle des cheveux de la Reine, envoya par courriers spéciaux les cheveux de Marie-Antoinette aux Gobelins et à Lyon, pour qu'on obtînt des étoffes de même nuance. Et pour un temps les riches tissus n'eurent de prix que s'ils revêtaient la couleur des cheveux de la Reine.

Ce qui montre mieux que tout l'importance pour Lyon de la Cour de France comme foyer de la mode et comme première cliente de la « grande fabrique », c'est le marasme dans lequel tombe l'industrie lyonnaise sitôt que, pour une raison ou une autre, la Cour cesse d'être grosse consommatrice de soieries.

La coquetterie de Marie-Antoinette, et surtout son admiration pour l'œuvre d'Oberkampf ayant mis à la mode les toiles peintes de Jouy, ce fut chez les industriels lyonnais une explosion de désespoir.

« Des députés du commerce de la ville de Lyon, dit Bachaumont, ont fait une représentation sur le dépérissement de la manufacture depuis que Leurs Majestés ne donnaient point l'exemple des vêtements riches... Le roi y a eu égard; en conséquence, la Reine a défendu qu'on parût devant elle en polonaise, et il a été commandé des étoffes d'or et d'argent par la Cour. »

(1) Godart, *op. cit.*, 48.

Mais il était des heures où le patriotisme d'aucune Reine ne pouvait ramener à Lyon la faveur des courtisans. C'était au moment des deuils royaux. Le dommage qu'éprouvaient alors les Lyonnais était d'autant plus grave que, par affliction sincère autant que par devoir social ou par genre, la noblesse imitait les usages de la Cour et la bourgeoisie ceux de l'aristocratie.

La soie noire ne semble pas avoir été, il y a deux cents ans, comme aujourd'hui, la grande source de richesses de Lyon. Alors que, l'année dernière, certaines maisons lyonnaises ont tiré un profit sérieux des malheurs d'une grande nation voisine, au XVIIe siècle, la simple annonce de la mort d'un souverain était considérée par les Lyonnais comme un désastre. Un mémoire, parlant de la cessation de travail qu'occasionne le décès imminent du roi d'Angleterre, s'exprime ainsi : « Par quelle fatalité faut-il que la mort d'un prince étranger soit pour nous une calamité, lorsque sa vie ne nous a procuré aucun bien ! »

Les Lyonnais étaient des sujets loyaux; ils n'eussent eu ni l'ingratitude de penser ni l'audace de laisser entendre que la vie d'un prince français ne leur procurait aucun bien. Ils n'en gémissaient que plus douloureusement à la mort d'un de leurs bienfaiteurs, volontaires et involontaires, leur deuil de cœur se doublant d'une affliction plus prosaïque. Voici la supplique qu'ils adressèrent au grand roi à la mort du Dauphin :

Au Roi !

Six mois de deuil pour le Dauphin !
Dix ans, si l'habit noir peut lui rendre la vie,
Mais aux pieds d'Atropos comme on gémit en vain.
Parce qu'il est mort de maladie
Faut-il que nous mourrions de faim ?
Sire, du travail et du pain !

A défaut de pain quotidien assuré et d'un travail sans chômage, la royauté et la cour procurèrent d'ailleurs à la grande fabrique des choses infiniment précieuses. Si le pur art lyonnais est avant tout lyonnais, on peut dire, croyons-nous, sans paradoxe, que l'art du tissu lyonnais est avant tout français. C'est au grand

siècle que cet art s'affine, qu'il se dégage des réminiscences italiennes, que d'habiles dessinateurs donnent aux « grands façonnés » de Lyon la grâce, l'élégance, j'oserais dire le *chic* de bon aloi qui sont le propre du goût français. On sent encore aujourd'hui dans les velours ciselés, dans les lampas brillants dont parle M. Aynard, surtout dans ces magnifiques ornements d'église qui attiraient tous les regards à l'Exposition de 1900, l'influence des salons, de la cour et de l'ancienne société, et même, si l'on veut remonter plus haut, l'influence de cet esprit classique que les inductions lumineuses de Taine nous montrent formant d'abord et déformant ensuite la littérature et l'âme françaises. A Lyon, l'action locale de la cité, foyer d'art original, compléta ou contre-balança toujours heureusement l'influence des causes extra-lyonnaises.

Si, par la force des choses, la « grande fabrique » devait subir l'action du Roi et de la cour en tant qu'autorité mondaine, influence heureuse malgré les revers à la médaille, elle subit tout autant, cela va sans dire, l'action du Roi en tant que maître.

Impossible de porter un jugement d'ensemble équitable sur cette dernière influence ; il faut faire des distinctions.

On connaît l'organisation administrative des corps de métiers à la fin de l'ancien régime, organisation reposant principalement sur la vénalité. Le Roi, pour remplir ses trésors, multipliait les offices, et obligeait les communautés à se *faire agréger* ces charges à beaux deniers comptants, sauf, si quelque corporation faisait la sourde oreille, à vendre les charges à des intrus qui ruinaient les affaires de la communauté.

En 1691, Louis XIV, suivant les néfastes conseils de Pontchartrain, institue des offices de maîtres-gardes jurés, que la communauté de la soierie lyonnaise rachète pour 38.500 livres.

Le procédé est trop fructueux pour être abandonné. En 1694, un édit royal, alléguant la mauvaise gestion financière des corporations, crée des auditeurs et examinateurs de comptes. En 1705, institution de contrôleurs et inspecteurs de manufactures ; en 1707, de contrôleurs de poids et mesures ; en 1709, de maîtres-gardes jurés.

La fabrique lyonnaise est à bout d'économies, et il faut la laisser souffler; mais, en 1745, nouvelle création de 150 charges d'inspecteurs et de contrôleurs taxées à 318.000 livres. Cette fois, bien que la préférence ait été accordée à la manufacture de Lyon pour l'achat de ces offices, la communauté décline l'avantage. Prise au dépourvu, la Royauté marchande, elle fait écrire par le contrôleur général à la corporation que la communauté soumissionne, qu'elle doit espérer une diminution des offices proportionnée aux circonstances. La communauté délibère, offre 220.000 livres qui sont acceptées. Le pouvoir central devait prendre sa revanche en 1758, en imposant la fabrique de 133.334 livres pour supplément et augmentation de gages de ces mêmes offices de contrôleurs et inspecteurs.

Faut-il ranger dans la catégorie des actes de pur arbitraire les édits somptuaires rendus par les derniers Valois et les Bourbons?

Évidemment, ces ordonnances opposaient une digue à l'envahissement progressif du luxe; elles n'en constituaient pas moins une violation flagrante de la liberté individuelle; de plus, elles exerçaient à tous les degrés de l'échelle ouvrière la plus déplorable répercussion sur les taux des salaires.

Au début de son règne, sage et pacificateur, l'un des meilleurs de nos rois, Henri IV, se montra résolument hostile aux édits somptuaires. Malgré tout son crédit, Sully ne put obtenir du prince qu'il mît son nom au bas d'une ordonnance de ce genre. « J'aimerais mieux, répondit le Béarnais, combattre le roi d'Espagne en trois batailles rangées, que tous ces gens de justice, de finance et d'écriture, et surtout ces femmes et ces filles que vous me mettriez sur les bras. »

Cependant, quelques années plus tard, le roi se ravise. De sa propre initiative, il rend une ordonnance défendant de porter ni or, ni perles, ni diamants, excepté cependant aux filles de joie et aux filous, auxquels, dit Henri IV, nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner attention à leur conduite.

L'antinomie entre les deux actes royaux n'est qu'apparente.

Peu sympathique aux sollicitations de pure vanité, Henri IV avait refusé de s'engager dans la voie ouverte par ses prédécesseurs et suivie par ses successeurs, d'attribuer par édit à telle ou telle classe de la société des marques distinctives qui la fissent immédiatement reconnaître et respecter de la foule.

Mais le Béarnais n'était pas demeuré insensible aux remontrances de Laffémas de Hautmont qui avait attiré son attention sur le danger présenté par l'abus croissant des ornements d'or sur les vêtements, « abus si grandement préjudiciable, disait Laffémas, qu'autant vaudrait-il permettre de mener les finances de France à charretées dedans la mer » .

En laissant l'or aux filous et aux filles, Henri IV remettait en honneur les soieries et méritait ainsi cet éloge de Laffémas : « Vous avez commencé le premier d'embrasser les manufactures, et de leur faire rendre la navette aux étrangers aussi préjudiciable que l'épée ».

Laffémas loue peut-être son roi un peu plus que de raison ; le Béarnais ne fut ni le seul ni le premier de nos souverains dont la bienveillance active pour les fabriques nationales assura à la manufacture lyonnaise le privilège de la perfection.

Si nous mettons de côté certains expédients financiers déplorables d'un gouvernement aux abois, quelques concessions fâcheuses aux idées ambiantes, il faut reconnaître que l'influence de la royauté sur la « grande fabrique » fut, nous ne disons pas absolument heureuse, mais absolument fructueuse, qu'elle contribua largement à faire de la soierie lyonnaise la première industrie du monde pour le luxe et le goût.

Envisagés au point de vue du but à atteindre, observés sous un angle spécial, la majeure partie des règlements de l'ancien régime relatifs à la « grande fabrique » paraissent immédiatement sages et efficaces.

Si une industrie de luxe est déjà une chose chanceuse, une industrie de haut luxe devient une affaire éminemment aléatoire, permettant à un nombre très restreint d'ouvriers spécialisés de trouver du travail en toute saison. De plus, dans une

manufacture de haut luxe, et sous le régime des corporations fermées, il est évident que le nombre des places disponibles dans la communauté sera toujours plus considérable que celui des demandes pour entrer dans la corporation. Qu'une circonstance heureuse développe subitement l'industrie, il suffira, pour faire face aux nouveaux besoins de la fabrication, d'entr'ouvrir temporairement les portes aux nouveaux solliciteurs. Une limitation momentanée du nombre des bras au sein de la corporation ne peut avoir — en supposant, comme c'était au XVIIe siècle le cas pour Lyon, la concurrence extérieure faible et peu dangereuse — d'autre effet que de retarder momentanément l'exécution des commandes.

Accessible à tous pendant l'enfance de la fabrique, quand il s'agissait d'asseoir l'industrie, l'apprentissage de la soierie à Lyon se ferme assez rapidement aux « forains ». Un arrêt de de 1702 défend de recevoir à l'avenir aucun apprenti né hors de la ville ou des faubourgs. Cependant, à certains moments, les portes s'entre-bâilleront pour laisser passer soit les enfants du Forez et du Beaujolais, soit ceux de Bourbonnais, Bresse, Bugey, Dauphiné et Bourgogne. Mais ces instants de liberté relative sont rares. En 1649, la sénéchaussée, pour empêcher que le nombre des misérables n'augmente trop, interdit aux maîtres ouvriers d'avoir plus d'un apprenti à la fois, et aux compagnons forains reçus maîtres par franchise de faire aucun apprenti avant d'avoir travaillé dix ans à Lyon, en qualité de maîtres.

Dans les circonstances graves, l'apprentissage pouvait même être strictement fermé. En 1702, le consulat, sur la requête des maîtres ouvriers, défend de faire aucun apprenti dans l'espace de cinq ans. Des règlements sévères et généralement exécutés fixaient en outre le nombre maximum des compagnons et des maîtres.

Une industrie de haut luxe ne demande pas seulement, pour être prospère, la rareté relative de la main-d'œuvre; elle exige par-dessus tout la perfection de cette main-d'œuvre. Il n'est guère de moyen auquel le pouvoir royal n'ait eu recours pour maintenir à Lyon la supériorité de la fabrication. Des

ordonnances réglementaient non seulement le nombre des apprentis, mais le mode et la durée de l'apprentissage. D'autres fixaient la largeur des pièces d'étoffes, interdisaient de mêler au noble fil, même pour l'exportation, du coton ou de l'or faux, prescrivaient de lourdes amendes contre toute espèce de malfaçon, etc.

Mais ce que l'ancien régime trouva encore de plus efficace pour assurer la perfection du tissage lyonnais, ce fut un ensemble de mesures destinées à constituer des familles ouvrières d'élite, dans lesquelles se maintiendraient les traditions de goût et de dextérité. Innombrables sont les privilèges accordés aux fils et aux filles de maîtres. Si le nombre des apprentis est limité, il est entendu que les fils de maîtres ne tiennent pas lieu d'apprentis. Destinés par la naissance au travail de la soie, tout est fait pour les retenir dans la manufacture. On ne leur impose ni apprentissage, ni compagnonnage; ils n'ont à subir aucun examen et sont dispensés du chef-d'œuvre. La fille du maître, en se mariant avec un compagnon, lui apporte en dot la franchise du métier. Il en est de même de la veuve du maître.

Un curieux document nous est parvenu au sujet de la franchise acquise par le mariage (1). C'est une supplique adressée au consulat par un compagnon. Le pauvre homme, ayant amassé quelques économies, s'était établi à son compte, alors qu'il lui restait à faire encore un an de compagnonnage. Déféré au consulat, le délinquant se vit condamné soit à finir son temps de compagnon, soit à épouser une fille de maître dans le délai de deux mois. Malgré sa bonne volonté, le compagnon ne fut pas heureux dans ses recherches et, les deux mois écoulés, dut demander un sursis. « Votre Grandeur, écrit l'impétrant au prévôt des marchands, aperçoit trop sensiblement que le remontrant, âgé de vingt-deux ans, ne saurait assez réfléchir sur un choix qui dure autant que la vie. »

Il est assez délicat de démêler, dans les réglementations embrouillées qui régissent la grande fabrique à la fin de l'an-

(1) Godart, *op. cit.*, 147.

cien régime, l'œuvre du pouvoir royal et des autorités constituées (1), et l'œuvre de la fabrique elle-même. La plupart des mesures prises par la Royauté l'ont été à la requête de la communauté. Le but que poursuivaient l'autorité royale et la manufacture n'était pas précisément le même. La Royauté cherchait à assurer à la bonne ville de Lyon le privilège du tissage de luxe, la communauté entendait surtout défendre ses membres contre les travailleurs du dehors. Mais, à cause de la nature même de la fabrique lyonnaise, les deux buts étaient le plus souvent atteints par le même moyen.

« Parmi les privilèges et franchises de Lyon, écrit M. Godart (1), on cite volontiers la liberté du travail, et l'on en conclut que, pendant toute la durée de l'ancien régime, il fut loisible aux artisans, quels qu'ils fussent, d'ouvrir boutique à Lyon, et d'y exercer leur métier, sans être assujettis aux maîtrises ou jurandes. Il faut distinguer. Si, en droit, la liberté du travail exista, en fait, elle fut bientôt restreinte, puis annihilée. Édictée en principe pour l'individu, elle profita aux communautés qui l'accaparèrent.

A Lyon, la nomination des maîtres des métiers n'appartint jamais au roi ni aux officiers de la couronne. La ville libre n'eût pas toléré pareille infraction à ses privilèges. Mais cette nomination fut promptement accaparée par le consulat, à l'élection duquel les maîtres de métiers concouraient à leur tour. Ainsi se constitua dans la cité lyonnaise une ploutocratie puissante et fermée dont l'influence fut loin d'être toujours heureuse pour la prospérité de la *ville libre*.

Seules, de toute antiquité, à Lyon, quatre professions, les barbiers (chirurgiens), les orfèvres, les apothicaires et les serruriers étaient soumises au régime des maîtrises. D'autres métiers s'étant, à la fin du XVe siècle, organisés en corporation à l'encontre du consulat, le « capitaine de la ville », délégué à Paris, demanda et obtint la suppression de leurs maîtrises et jurandes.

(1) Le consulat lyonnais, pouvoir fort et semi-indépendant, relevant tout à la fois des corps de métier que de l'autorité royale, agit sur la fabrique de Lyon à peu près dans le même sens que la royauté.

En 1603, le roi maintient Lyon dans l'exemption dont la ville a joui de tout temps, « savoir que les artisans habitués en icelle ou qui viendront y résider à l'avenir ne soient tenus de faire chef-d'œuvre ». Le roi révoque à cette occasion « toutes lettres, statuts et règlements qu'aucuns artisans autres que les quatre métiers jurés de la ville pourront avoir obtenu par surprise ou importunité ».

Les lettres de 1661 ne sont déjà plus aussi nettes. Les règlements des corporations ne sont pas abolis; ils doivent être soumis au prévôt des marchands et aux échevins pour être par eux réformés ou modérés.

Les ordonnances de 1717 portent : « De la liberté les artisans jouiront pourvu que leurs privilèges n'aient point été révoqués, par lois, déclarations ou arrêts ».

Ainsi, comme dit M. Godart, la liberté du travail qui, à l'origine, était à Lyon un fait, devient avec le temps une façade, un décor, comme un de ces titres honorifiques qui ne sont plus que le souvenir d'une réalité.

Aucune condition n'est imposée aux ouvriers apprentis ou déjà formés qui en 1536 viennent aider Turquet et Naris. Mais dès 1554 est promulgué un premier règlement; ce n'est encore qu'une ordonnance de bonne police. Peu à peu la réglementation s'enchevêtre, et nous voyons apparaître dans la « grande fabrique » tous les organes essentiels, toutes les institutions des corporations : les trois grades classiques, apprenti, compagnon, maître, la confrérie religieuse et ses courriers, le chef-d'œuvre, le tribunal des maîtres-gardes qui veille à l'exécution des règlements, etc... La seule particularité notable de la corporation lyonnaise, c'est qu'elle est plus compliquée que les autres. Le grade de maître est dédoublé : il y a le *maître ouvrier* et le *maître marchand*.

Au début, des maîtres pouvaient être à la fois ouvriers et marchands; ils confectionnaient eux-mêmes des étoffes dans leur boutique et en faisaient fabriquer par autrui avec de la soie leur appartenant.

Mais comme, pour tisser en grand, il faut un train de capitaux que peu de maîtres possédaient, une tolérance s'établit à l'épo-

que où les règlements de la grande fabrique étaient encore lâches. Il fut loisible au premier venu, non pas de fabriquer lui-même, mais de donner à des maîtres en titre un travail à façon. On eut ainsi des *extra-professionnels*, généralement de gros financiers, dirigeant une fabrique collective « sans être assis tout le jour sur le métier et mener la navette », comme dit l'ordonnance de 1554. C'était donner beaucoup de facilité aux profanes, aux dépens des maîtres de l'art. Aussi, en 1619, un édit consulaire intervint, réservant les droits et le titre de marchand aux seuls maîtres en soierie.

Les marchands non maîtres protestèrent violemment contre leur exclusion; ils firent valoir les services qu'ils rendaient par leurs capitaux, et s'efforcèrent de montrer qu'il n'y avait pas que « les enfants de la navette » capables de faire travailler. Ce fut en vain. Pour cesser leur négoce, on avait donné comme dernier délai aux marchands non maîtres le moment où la soie qu'ils avaient sur leurs *roquets* serait complètement usée. Les marchands suivirent la lettre de l'ordonnance, en ne se servant pas de la soie dont leurs roquets étaient garnis, en la recouvrant toujours de soie nouvelle

Le règlement de 1667, le fameux règlement de Colbert, fit une situation nette aux marchands non maîtres, en incorporant à la communauté de la soierie tous ceux qui avaient travaillé ou fait travailler. Il y a dès lors, au sein de la corporation soyeuse, non pas encore deux classes, mais deux catégories de maîtres, le marchand et les ouvriers.

Rapidement les premiers, grâce à leur fortune, acquièrent une influence prépondérante. En 1707, un arrêt du conseil stipule que les maîtres ouvriers travaillant à façon qui voudraient confectionner des étoffes chez eux seront obligés de se faire inscrire et de payer la somme de 12 livres.

Le règlement de 1712 nous apprend quelles distinctions s'étaient établies alors dans la manufacture lyonnaise :

« Les maîtres qui la composent (la communauté) sont divisés en trois classes : les maîtres marchands qui forment la première classe, n'ont point de métiers chez eux ; ils fournissent les soies, dorures et dessins aux maîtres ouvriers qui travaillent les étoffes, moyennant la façon que les marchands leur payent... A l'égard des maîtres tra-

vaillant pour leur propre compte, ils sont marchands et ouvriers tout ensemble, parce qu'ils achètent la soie, la travaillent eux-mêmes et en vendent l'étoffe; leur nombre varie journellement, parce qu'au moindre fâcheux événement, ils retombent dans leur condition de maîtres ouvriers à façon. »

La catégorie intermédiaire n'existait déjà plus au milieu du XVIIIe siècle. Plus on approche de la fin de l'ancien régime, plus la distance s'accentue entre les deux classes extrêmes; il se crée dans la manufacture une oligarchie puissante, toujours prête à user et à abuser de ses droits et une démocratie opprimée qui prendra sa revanche en 1789, lors de la nomination des délégués pour les élections du Tiers. Après la Révolution, les deux classes reparaîtront : le maître marchand deviendra le fabricant; le maître ouvrier, le chef d'atelier. Ainsi l'obstination que mirent au XVIe siècle des financiers étrangers à la soierie à pénétrer dans la manufacture exerce encore une influence sur la constitution actuelle de la fabrique lyonnaise.

« On ne peut nier, écrit M. Godart, que l'intervention des maîtres marchands, riches et entreprenants, n'ait été pour beaucoup dans le développement de la manufacture. Une quantité de petits maîtres, fabricant pour leur compte, n'aurait pas suffisamment coordonné leur action pour former un corps homogène, et l'acheteur aurait été obligé d'aller de boutique en boutique, tandis que, chez les maîtres marchands, il trouvait réunis les produits de plus de 100 ouvroirs. »

A la place de maîtres marchands, mettez fabricants; à la place d'ouvroirs, mettez ateliers urbains ou ruraux, et vous aurez une des raisons qui ont maintenu à Lyon la fabrique collective. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la manufacture soyeuse lyonnaise n'a pas été créée sous le régime de la fabrique collective pure, mais sous un régime mixte où la fabrique collective côtoyait le petit atelier indépendant. La soierie lyonnaise offre donc, dans un laps de temps relativement court, les trois derniers types normaux de la fabrication (1).

1. Au contraire de Lyon, il semble que Nîmes et Tours aient été créés sous le régime

La fabrique collective a d'ailleurs donné à Lyon de meilleurs résultats, somme toute, sous le régime de la liberté du travail que sous celui de la réglementation. M. Godart a parfaitement démontré que le prétendu âge d'or de la « grande fabrique » est une chimère. L'organisation corporative de la soierie n'épargna à la manufacture ni les chômages, ni les crises, avec leurs accessoires obligatoires : grèves, émeutes, mises à l'index... Des origines de la fabrique jusqu'en 1791 il n'y eut pas moins de 17 cessations de travail, quelques-unes de la plus terrible gravité. Telle est la *rebeyne* de 1741, soulevée par la mise en vigueur d'un nouveau tarif. Les chefs d'atelier se livrèrent à des excès de tout genre, comme en témoigne la chanson des taffetatiers, placardée par leurs soins dans tous les différents quartiers de la ville...

Va lire dans los coins
Grou Baloin,
Va lire dans los coins
Les biaux aviots de m.....a
Que faut faire cassa...
Un certain Vocanson (1),
Grand garçon,
Un certain Vocasson
A reçu une patta (2)
De los maîtres marchands...

La répression de la *rebeyne* fut rigoureuse : un crocheteur fut pendu, un ouvrier en soie condamné à être étranglé jusqu'à ce que mort s'en suivit, deux autres expédiés aux galères du roi. En voilà assez pour permettre d'apprécier la justesse de cette phrase que l'on a osé écrire sur le passé de la fabrique de Lyon (3) :

« Le chômage et les grèves étaient inconnus avant notre époque ; l'organisation ancienne de l'industrie rendait les conditions du travail stables et avantageuses pour le tisseur ; des tarifs garan-

de la fabrique collective pure : les métiers y appartenaient dès le début aux *fabricants* (au sens lyonnais du mot), et les chefs d'atelier étaient de simples sous-ordres sans la moindre autonomie.

(1) Le Vocanson dont il est ici question n'est autre que le célèbre inventeur.

(2) Patta, en patois lyonnais, morceau de chiffon, par extension argent.

(3) Phrase citée et réfutée par Bleton (Ancienne fabrique de soieries).

tissaient un minimun de salaire, prévenant tout conflit entre fabricants et chefs d'ateliers... »

Nous ne prétendons nullement, cela va sans dire, nier les avantages moraux des anciennes corporations. Mais il est certain que la communauté de la « grande fabrique » fondée à l'origine dans un but de fraternité chrétienne et pour l'avantage de tous, dégénéra assez rapidement en un instrument de domination au service de quelques-uns. Les réglementations corporatives de l'ancien régime, jointes à un faisceau d'autres causes, n'assurèrent en somme à Lyon qu'un privilège incontestable, la perfection de la main-d'œuvre.

Ailleurs qu'à Lyon, l'abus des règlements engendra souvent la stagnation et le piétinement sur place. La règle était un moule rigide, comprimant, finissant par annihiler toute initiative individuelle. Le « chef-d'œuvre » qui eût dû être le point de départ des efforts sérieux, en était devenu le couronnement.

A Lyon, l'esprit chercheur de la population, la nécessité de suivre pas à pas les fluctuations et les caprices de la mode, les relations de la « grande fabrique » avec la cour et la capitale, foyer de vie et de progrès, préservèrent la manufacture soyeuse d'une stagnation pernicieuse à beaucoup de ses émules.

Aussi bien, à Lyon, les règlements furent toujours interprétés dans le sens le plus large; les édits de Colbert y trouvèrent de nombreux tempéraments. Tantôt c'était une étoffe nouvelle qu'on inventait et qui par cela même échappait aux prescriptions en vigueur, tantôt c'était le consulat qui, usant de son pouvoir presque discrétionnaire sur les corps de métiers, remaniait dans l'intérêt de la fabrique certains articles des ordonnances.

La manufacture de Lyon prospéra donc et grandit jusqu'à la fin de l'ancien régime, mais grandit dans un sens déterminé. Elle subissait le contre-coup de ses supériorités. « Avec vos fabriques de luxe, déclare, en 1789, un mestre de cavalerie, M. d'Albon, vous ne pouvez pas répondre aux ouvriers de deux jours de vie. Aujourd'hui vous les occupez, demain une récolte manque, le goût des consommateurs change, un deuil de cour de quelque durée interdit l'usage de vos fabrications; une guerre s'élève,

vos métiers s'arrêtent, vos ouvriers n'ont plus de pain. »

Aux causes intérieures de crise se rattachant au fait que la soierie est une industrie de luxe, s'ajouta dès le XVIIIe siècle le péril qui menace comme d'une épée de Damoclès la fabrique actuelle, la concurrence du dehors. Il fallait fermer les yeux quand l'étranger, ayant dérobé les dessins de Lyon, introduisait en fraude des articles de qualité inférieure, mais qui se vendaient mieux, à cause de leur bon marché.

Un mémoire de la chambre de commerce lyonnaise du commencement du XVIIIe siècle fournit d'intéressants détails sur les premiers âges d'une des plus dangereuses rivales de Lyon :

« Sa Majesté a fait un établissement considérable à Turin... elle a destiné un île entière pour le travail de cette manufacture, elle l'a donnée gratuitement au directeur. C'est un espace qui peut contenir 1000 mètres.

« Afin que les ouvriers ne soient point dissipés, on a établi dans cet enclos une boucherie, une boulangerie et un cabaret qui fournissent aux travailleurs tous les vivres nécessaires, sur des marques de plomb que les entrepreneurs leur donnent. Par cette police, on a attiré quantité d'ouvriers tant français que piémontais. »

Protection intelligente des autorités, abondance et bon marché de la main-d'œuvre, ces deux particularités constituent encore aujourd'hui les plus notables avantages de la fabrique italienne.

La France, par une mesure néfaste, avait contribué à asseoir et à fortifier les manufactures de l'étranger. La révocation de l'Édit de Nantes, considérée par la plupart des historiens lyonnais comme une cause de ruine momentanée pour la soierie, a été présentée de nos jours, dans un esprit un peu paradoxal, comme un bienfait pour la « grande fabrique » que le départ des protestants aurait délivrée d'espions, en relations constantes avec l'étranger.

La vérité est, croyons-nous, entre les deux opinions extrêmes. Il est prouvé qu'à Lyon, sauf pendant une très courte période (de 1673 à 1681) nul ne put être admis dans la communauté soyeuse s'il ne faisait profession de catholicisme. Il n'y eut en 1685 que 173 apprentis *remis*.

Mais à Nîmes, à Tours, aucune mesure préventive n'avait été prise contre les Huguenots. Bon nombre de Tourangeaux, de Nîmois, ainsi que quelques Lyonnais, passèrent la frontière en 1685 et dotèrent l'étranger de secrets jusqu'alors jalousement gardés par la France. Un nommé Courtauld fonda à Londres une maison de soieries encore existante. Un ouvrier lyonnais, Mongeorge, enseigna aux Anglais le tissage de certaines étoffes. A Crefeld, à Elberfeld, beaucoup de raisons sociales sont encore sous des noms français.

Il est d'ailleurs malaisé de distinguer à distance, dans l'émigration des *canuts* hors de France, quelle est au juste la part de la révocation de l'Édit de Nantes et quelle est celle de la Révolution. La Révolution française força en effet, par ses persécutions inintelligentes, beaucoup d'ouvriers lyonnais à chercher une nouvelle patrie. Elle fit ainsi directement le jeu de l'étranger, en même temps que, par ses conséquences indirectes, elle démocratisa la soierie et favorisa, de la sorte, les rivales de la « grande fabrique ».

H. DE BOISSIEU.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — LE MÉTIER D'ACTIONNAIRE EST-IL BIEN GAI?

A l'heure où, dans le camp socialiste, il se débite tant d'éloquentes imprécations contre la « richesse acquise », et où les pourvoyeurs attitrés du fisc étudient des remaniements de taxes propres à surcharger les contribuables suspects de détenir des portefeuilles trop bien garnis, il ne serait pas inutile de rechercher, chiffres en main, quels bénéfices l'ensemble de ces capitaux rapporte en France à leurs heureux possesseurs.

Le sujet étant extrêmement vaste, on peut se borner à des investigations partielles, tout en choisissant un terrain particulièrement instructif. C'est ce qu'a fait M. Paul Leroy-Beaulieu, dans un travail consacré aux sociétés par actions (1).

Il existait en France, au 31 décembre 1898 — date de la dernière statistique — 6.324 sociétés par actions, dont les actions, au nombre de 25.793.891, représentaient une valeur nominale de 13 milliards 400 millions de francs.

Mais la valeur nominale n'est pas la vraie valeur. Celle-ci est indiquée par le cours de la Bourse pour les actions cotées, et par les évaluations de l'enregistrement pour les valeurs non cotées. On obtient ainsi un total de 14 milliards 475 millions, soit, pour l'ensemble des actions, une plus-value d'un milliard 75 millions, c'est-à-dire de 8 pour 100.

Voilà, direz-vous, d'heureux capitalistes. Ils ont cent francs, le placent, touchent des dividendes, et il se trouve qu'au bout de quelque temps, chaque billet de 100 francs placé par eux est devenu, en moyenne, une somme de 108 francs. C'est une fortune qui s'accroît toute seule, un gain qui vient en dormant.

Il y aurait là, malheureusement, un jugement précipité.

Observons d'abord que cette plus-value de 8 pour 100 est une moyenne et que la réalité, parmi les sociétés existantes, nous offre un petit nombre d'entreprises très prospères, comme le Suez et la Banque de France, au milieu d'un grand nombre d'autres qui vege-

(1) *L'économiste français*, 10 août 1901.

tent et voient le cours de leurs actions descendre au-dessous du pair.

Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est la multitude de sociétés qui n'ont pu être saisies par la statistique pour la bonne raison qu'elles sont mortes, tuées par la liquidation ou par la faillite. Ni la Bourse, ni l'enregistrement ne s'occupent de ces défuntes, mais les capitalistes s'en étaient occupés, eux; ils y avaient placé une part de leur fortune, et cet argent s'est évanoui en fumée. Où est le capital de l'Union générale? Où est celui du Panama? Où est celui de tant d'entreprises malchanceuses, qui ne réalisèrent pas de légitimes espérances, de tant d'entreprises téméraires, qui avaient pris l'essor en dépit des conseils prudents, de tant d'entreprises véreuses, uniquement lancées pour vider le porte-monnaie des « gogos »?

On voit d'ici ce que deviendraient les 8 pour 100 de plus-value si l'on pouvait tenir compte de tout ce que contient cette formidable nécropole d'affaires manquées, si l'on pouvait jeter dans la balance ces liasses de titres dont chacun valut 500 francs à son aurore, et devenus aujourd'hui de simples chiffons. Les pertes du seul Panama dépassent la plus-value des actions de toutes les sociétés existantes.

Un grand brasseur d'affaires disait qu'il faut prendre un peu de toutes les actions parce que « la moyenne des affaires est bonne ». *A priori*, une telle assertion choque le bon sens. Quoi! l'intelligence n'aurait plus rien à voir dans les placements, et il n'y aurait qu'à se confier au hasard? Cette première impression est confirmée par l'observation des faits. M. Paul Leroy-Beaulieu, appuyé sur la statistique dont nous parlons, constate que la conception de son brasseur d'affaires — lequel a d'ailleurs mal fini — est complètement fausse et que la moyenne des affaires est mauvaise. Prendre « un peu de tout », pour un capitaliste, est un lent, mais sûr moyen de se ruiner.

« Supposez, dit-il, une famille riche qui, depuis la première année du dix-neuvième siècle, eût souscrit aux actions de toutes les affaires émises, en proportion du capital de chaque société, et en commençant, ce qui eût été d'un bon augure, par la Banque de France: eh bien! cette famille serait en perte sensible. »

Le capital est donc, non pas une chose qui grossit toute seule, mais une chose qui se fond, qui se détruit. C'est une maison qui s'écroule pierre à pierre, un tas de blé que grignotent les souris, un vêtement qui s'use et qui se troue. C'est, en un mot, une chose qui périrait et s'anéantirait si on n'en réparait continuellement les brèches au moyen des matériaux nouveaux accumulés tous les jours par le travail.

Voilà donc un premier enseignement qui se dégage des faits éco-

nomiques, une haute leçon morale que tous, riches et pauvres, peuvent en tirer.

Quoi qu'il en soit de certaines exceptions brillantes, la règle est que tout homme qui s'appuie *uniquement* sur un capital acquis voit diminuer peu à peu ses ressources, si même il ne les dissipe pas, s'il ne les « mange » pas, pour employer l'expression énergique et vulgaire, en dépenses de pur luxe, inspirées par la fantaisie ou par la passion.

La règle est qu'il faut du travail, et beaucoup de travail, pour restaurer par un côté l'édifice du capital qui se démolit rapidement par un autre. Or, quels sont ceux qui sont les plus propres à cette besogne de restauration? Ceux qui ont créé par leur effort personnel de *nouvelles* richesses, ceux qui ont peiné, qui se sont ingéniés, qui ont prévu, qui ont lutté, et lutté non seulement contre les obstacles matériels, mais encore contre la tentation de dissiper au jour le jour le profit de leurs peines, ceux en un mot qui ont obéi supérieurement à la grande loi du travail.

Une autre leçon qui se dégage du calcul de M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est que les capitalistes, avant de placer leur argent dans les affaires — chose excellente en soi — doivent tâcher d'acquérir quelque connaissance de ces affaires, ou tout au moins de se faire guider par ceux qui s'y entendent réellement. Il faut que les placements soient des actes raisonnés, et non de simples mises à la loterie. Il faut que l'actionnaire, même lorsqu'il perd, puisse se dire : « Et pourtant, je n'avais pas tort, il y avait là quelque chose ! »

De la sorte, on peut éviter, dans une large mesure, de devenir la proie des chevaliers d'industrie ou la victime des cerveaux brûlés, trop facilement séduits par d'irréalisables chimères. On se place *parmi les actionnaires qui gagnent*. Mais cela n'empêche pas que, *dans l'ensemble*, le métier d'actionnaire rapporte, comme on le voit, plus de pertes que de profits.

Notons que, pendant ce temps, le coût de la vie s'élève, et, même en demeurant égal à lui-même, un revenu représente un pouvoir d'achat de moins en moins fort, une somme de jouissances de moins en moins grande, nouvelle infériorité du pur *capitaliste* comparé au *travailleur*.

Il est d'usage, ou plutôt de mode, d'opposer le travail au capital, de dire que celui-là veut tuer celui-ci, et que celui-ci se défend contre celui-là. La vérité, c'est que le capital se suicide tous les jours, et que tous les jours aussi, le travail le ressuscite. Le capital reconnaît ce service en livrant de tous côtés, avec plus de chances d'y perdre que d'en sortir vainqueur, de nouvelles batailles, c'est-à-dire en

créant de nouvelles entreprises, qui, heureuses ou malheureuses, ont pour effet immédiat d'offrir de nouveaux salaires aux travailleurs. Il y a là une harmonie supérieure, où le capital agit comme source de patronage, mais où, épuisé dans cet effort même, il succomberait bien vite s'il ne reprenait sans cesse de nouvelles forces en se retrempant à sa propre source : le travail.

H. La Bourdonnière.

II. — LES SYNDICATS PROFESSIONNELS EN 1901

La direction du travail au ministère du commerce vient de publier l'*Annuaire des syndicats* professionnels, industriels, commerciaux et agricoles, constitués conformément à la loi du 21 mars 1884.

Il est intéressant de donner, d'après cet *Annuaire*, la situation des syndicats, des unions de syndicats et des bourses du travail au 1er janvier 1901.

Il existait à cette date 8.035 syndicats se répartissant ainsi 2.382 syndicats patronaux, 3.287 ouvriers, 162 mixtes et 2.204 agricoles. Les syndicats formés par les ouvriers agricoles seuls, les bûcherons, les jardiniers, sont classés dans cette statistique avec les syndicats ouvriers; de même les syndicats d'éleveurs, de patrons jardiniers, horticulteurs, laitiers, marchands de bois, pépiniéristes, sylviculteurs, etc., ont été maintenus avec les syndicats patronaux; ce sont ceux qui, recevant comme adhérents des propriétaires et quelques journaliers, forment un type spécial et sont en réalité des syndicats mixtes qui sont classés comme syndicats agricoles.

A ces chiffres, il convient d'ajouter 696 sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles que la loi du 4 juillet 1900 a admises à se constituer en se soumettant aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884.

Au 1er janvier 1900, il y avait 7.081 syndicats, dont 2.157 patronaux, 2.685 ouvriers, 175 mixtes et 1.825 agricoles. Le nombre des syndicats patronaux a donc augmenté l'an dernier de 225, celui des syndicats ouvriers de 602, et celui des syndicats agricoles de 180.

Au cours de l'année 1900, le nombre des unions de syndicats a passé de 173 à 200, et celui des bourses du travail de 65 à 75.

Les syndicats professionnels existant au 1er janvier dernier comprennent le personnel suivant : 170.030 personnes dans les syndicats patronaux, 588.832 dans les syndicats ouvriers, 29.044 dans les syndicats mixtes, 533.454 dans les syndicats agricoles ; soit un personnel

total de 1.321.360 syndiqués — auxquels on pourrait ajouter 48.158 membres appartenant à des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles.

Le nombre des patrons syndiqués était, au 1er janvier 1891, de 93.411; il a donc presque doublé dans ces dix dernières années, alors que le nombre des ouvriers syndiqués, qui était de 139.692 au 1er janvier 1891, quadruplait pendant cette même période décennale.

Les femmes adhérentes aux syndicats professionnels sont au nombre de 43.470, dont 2.180 dans les syndicats patronaux, 32.065 dans les syndicats ouvriers, 4.716 dans les syndicats mixtes et 3.725 dans les syndicats agricoles; de plus, les caisses d'assurances mutuelles agricoles en comptent 784.

III. — L'ATTRAIT DE LA FOULE

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur,

« Pendant toute la saison d'été, on peut lire dans les journaux, surtout dans ceux que l'on appelle boulevardiers, des entrelilets-réclames de ce genre : « Il y a foule à X***..., grande affluence à Y***..., Tout Paris select s'est donné rendez-vous à Z*** », X***, Y*** et Z*** désignant des stations balnéaires ou des villes d'eaux.

« Certaines de ces réclames font entendre que l'on « se presse », que l'on « s'entasse », que les salons du casino sont « trop petits » pour contenir les étrangers. Assertions qui, en général, sont loin d'être exactes, vu que, si elles l'étaient, les commerçants qui font insérer ces coûteuses réclames se dispenseraient d'avoir recours à ce moyen pour attirer le public.

« Tout cela n'a rien d'étonnant. Mais, à la lecture de cette prose intéressée, nous nous sommes demandé quelquefois pourquoi ces ingénieux industriels ne rédigeaient pas plutôt leurs réclames de la manière suivante : « Il n'y a personne à X***... La plage de Y*** est déserte et solitaire... On est au large et très à son aise dans le casino de Z*** », etc. Il me semble que ce n'est pas un mince avantage, pour quelqu'un qui va en villégiature, que de ne pas se sentir étouffé ou écrasé par des voisins.

« Comment expliquez-vous cette invariable prédilection pour l'argument qui consiste à dire : « Venez, Parisiens qui étiez à l'étroit

dans votre ville; nous vous en fournirons une autre où vous serez, s'il est possible, encore plus à l'étroit »?

« Veuillez agréer...

« L. D. »

Il y aurait beaucoup à dire pour satisfaire la curiosité de notre correspondant.

Contentons-nous de lui rappeler que les gens qui fréquentent les villes d'eaux et les stations balnéaires *à la mode* sont en général des gens pour qui le mode d'existence ne peut se concevoir sans fêtes, bals, concerts, jeu, courses, représentations dramatiques, toutes choses qui ne sont amusantes que moyennant une nombreuse « société ». Ces gens-là ne vont pas prendre l'air, ni se baigner, ni se promener, ni admirer la nature. Ils vont s'amuser dans un autre décor, dans un autre cadre. Ils quittent Paris à la condition d'en retrouver un autre, artificiel sans doute, mais aussi semblable que possible à celui qu'ils ont laissé.

Pour ces gens-là, tomber dans un endroit où il y a peu de monde est une cruelle mésaventure. Leurs habitudes seraient par trop désorientées, et ils devraient s'infliger des privations réelles. L'endroit fût-il le plus beau du monde, ils auraient vite fait de le qualifier de « trou ».

En second bien, pour ces mêmes gens, toujours en vertu du même genre de vie qui leur est habituel, la vanité est devenue une importante source de jouissance. Ils veulent *avoir été vus*, car leurs faits et gestes pendant l'été constitueront un sujet de conversation pendant l'hiver. Dans un endroit désert, leurs allées et venues seraient perdues pour le monde, sans compter que c'est une « faute d'orthographe » que de fréquenter un endroit abandonné par la mode. Les entrepreneurs de plaisirs, hôteliers et fournisseurs divers ont donc intérêt à faire croire que cette mode existe lorsqu'elle n'existe pas, ou qu'elle augmente alors qu'elle diminue.

Enfin une foule de gens, hésitant sur le choix d'une villégiature, se décident pour celle où d'autres vont, uniquement parce qu'ils y vont. Ils font ce raisonnement intérieur, conscient ou non : « Puisque tant de monde va là-bas au dire des journaux, c'est que ce doit être bien amusant. Allons-y donc, et évitons les « écoles ».

C'est l'histoire de Panurge et de ses moutons. On ne fait pas autrement, remarquons-le, pour faire réussir un livre. Au moment même où on le lance, l'éditeur prend soin de faire insérer dans les journaux des notes où il est dit que ce livre est entre toutes les mains. Et de même pour les nouveaux biscuits, de même pour les liqueurs

et apéritifs, etc. Comparez encore, dans les foires, le procédé classique des entrepreneurs de spectacles qui, une fois la parade faite, font prestement entrer quelques compères, afin de simuler un empressement spontané de la foule et de décider la masse à bouger.

Si un industriel faisait publier cet avis : « La plage de X*** est déserte et solitaire », une foule de gens, méfiants, se diraient aussitôt : « Pourquoi est-elle déserte ? Il doit y avoir une raison, un inconvénient. N'y allons pas. »

Maintenant, n'y aurait-il pas assez d'originaux pour penser le contraire et pour se dire : « Nous sommes les premiers, profitons-en? » La question est hasardeuse. Un industriel avisé ferait peut-être sa fortune en lançant adroitement une réclame de ce genre, à la condition de rester seul de son espèce et d'avoir pour lui seul la clientèle de ceux que n'entraînent pas l'élan du troupeau de Panurge. Mais la clientèle de Panurge sera toujours cent fois plus nombreuse, et enrichira, par suite, cent industriels au lieu d'un.

Les rédacteurs des réclames citées plus haut peuvent donc être, tant que l'on veut, de mauvais logiciens; mais ce sont de profonds psychologues. Ils connaissent les secrets de l'éloquence moderne. Ils auraient, dans le cas où une circonstance quelconque les obligerait à cesser l'exploitation des villes d'eaux ou des plages, un débouché tout indiqué dans le métier de politiciens.

IV. — UNE MAGNANIMITÉ D' « INTELLECTUELS »

M. Henri des Houx, dans le *Figaro*, parlait dernièrement d'un professeur de l'Université qui, à une distribution des prix, disait avec une nuance de pitié comique : « Si vous êtes né commerçant ou industriel, ne rougissez pas de votre condition. »

« Il est impossible d'être plus intellectuel!

« N'est-ce pas le cas de rappeler le vers de La Fontaine :

« Votre compassion part d'un bon naturel »

« Au collège, j'ai eu deux camarades, l'un brillant, espoir de ses maîtres, au point d'avoir mérité, par son intelligence, ses succès et son esprit, le nom de « bête à concours » ; l'autre, plutôt médiocre. « Le premier, après avoir conquis les licences ès lettres et en droit, a suivi la carrière industrielle de son père, dont il a décuplé la fortune. Il administre de nombreuses sociétés florissantes; grâce

à son activité, à son ingéniosité, il distribue de gros dividendes à d'innombrables actionnaires, il a développé notre commerce d'exportation, et par là il apporte, chaque année, des millions à la richesse nationale. Il entretient des légions d'ouvriers. Il a élevé une nombreuse famille, et chacun de ses enfants, suivant ses traces, deviendra un citoyen laborieux et utile à la patrie.

« Le second, après vingt-cinq ans de service, est parvenu au grade de sous-chef dans une administration publique.

« Dernièrement, les deux « Labádens » se rencontrent. Le fonctionnaire demande au grand industriel :

« — Que fais-tu à présent?

« — Moi, je fais des compteurs à gaz.

« — C'est étonnant. Qui eût prévu, au lycée, que, de nous deux, c'est moi qui aurais embrassé une carrière libérale?

« Le sous-chef avait le dédain de l'industriel. Il est vrai que « l'industriel ne rougissait pas de sa condition!

« O nation incorrigible de fonctionnaires dans l'âme! »

Ce qu'il serait curieux de voir, c'est la mine que ferait le monde lettré, artiste, mandarin, si un notable commerçant, à une distribution des prix, disait aux élèves, avec la même compassion affectueuse :

« Si vous êtes avocat, médecin, littérateur, n'en rougissez pas. »

V. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La population urbaine et rurale aux États-Unis.

M. Tricoche, dans une correspondance adressée des États-Unis au *Journal des Économistes*, résume les résultats du recensement de 1900. D'après ce recensement, la population de l'Union s'élève aujourd'hui à 76.000.000 d'habitants en chiffres ronds : elle atteignait seulement 62.600.000 âmes au début de la précédente décade. M. Tricoche fait suivre ses statistiques de réflexions diverses, dont nous détachons ce qui suit :

« Pour nous, le fait le plus intéressant qui se dégage du résultat du dernier recensement est que, contrairement aux prévisions générales, la population *citadine* des États-Unis ne s'est pas accrue aussi rapidement dans cette décade que pendant la précédente. Les deux catégories, rurale et urbaine, ont augmenté dans les mêmes proportions. Ainsi donc il faut en rabattre des affirmations des pessimistes

qui nous montrent les émigrants s'arrêtant dans les cités du littoral ou à Chicago au lieu de s'établir dans les plaines de l'Ouest; de même on doit reconnaître que le mouvement des champs à la ville n'est pas aussi accentué qu'on l'avait craint : nous le constatons avec plaisir, car, comme le dit J.-J. Rousseau dans l'*Émile*, « les hommes ne sont pas faits pour être entassés dans des fourmilières. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent ».

« Toutefois nous ne pouvons pas encore chanter très haut victoire parce qu'il est évident qu'une proportion des jeunes ruraux qui vont chaque année se placer dans les manufactures citadines ou cèdent d'une façon quelconque à la fascination des grands centres, est compensée dans les campagnes par des immigrants. Point n'est besoin de chercher bien loin pour s'en rendre compte. Récemment, en pleine Nouvelle-Angleterre, on a pu voir 500 paysans polonais venir remplacer dans diverses sections du Massachusetts et du Connecticut les fermiers qui avaient abandonné leurs terres comme insuffisamment rémunératrices.

« Où vont ces ex-agriculteurs? Sans nul doute grossir le nombre des ouvriers des villes. Les établissements manufacturiers sont aujourd'hui 607.221 au lieu 350.000 en 1890; il est présumable que les employés des deux cent cinquante et quelques mille qui forment la différence se recrutent principalement dans le contingent rural.

« C'est pourquoi, nous le répétons, les statistiques du recensement — qui pourraient être plus mauvaises — ne nous satisfont pas entièrement. Notre expérience personnelle, limitée toutefois à certains districts ruraux des États de New-York, New-Jersey et de la Nouvelle-Angleterre, ne nous montre guère de diminution dans la fascination exercée sur les jeunes gens des campagnes par New-York, Philadelphie ou Boston. Soit dit en passant, il est indiscutable — pour les États-Unis tout au moins — que le mouvement qui pousse l'élément rural vers la ville n'est généralement pas autre chose qu'une *attraction*, le désir d'échapper à la monotonie de la campagne, de jouir des mille avantages plus ou moins factices de la vie citadine. Sur ce point, nous nous permettons de différer d'opinion avec M. Vandervelde, l'éloquent économiste belge, dont les récentes conférences sur les Villes Tentaculaires ont attiré l'attention générale. M. Vandervelde, à notre humble avis, fait la part trop grande à « l'impossibilité matérielle », pour les paysans, de se procurer leur subsistance aux champs. C'est là, dit-il, la principale, sinon la seule cause de l'exode vers les villes. Peut-être est-ce une théorie vraie pour certaines régions d'Europe; à coup sûr, il serait téméraire de l'appliquer aux États-Unis. »

M. Tricoche ajoute que certains publicistes américains ont soutenu à ce propos une thèse originale :

« S'appuyant sur des faits, ils font ressortir combien il y a peu d'exemples d'enfants d'une condition quelconque, élevés à New-York, qui soient parvenus à un retentissant succès en affaires par leur propre industrie. Et les raisons données sont dignes de remarque. La plus importante, sur laquelle tous les auteurs s'accordent, et que dès son plus jeune âge le petit New-Yorkais n'apprend pas à apprécier toute la valeur de l'argent. Il voit dépenser constamment autour de lui des sommes qui paraîtraient fantastiques à l'enfant des campagnes ou des villes de province; la menue monnaie même qu'il a à sa disposition par la force des choses, ne fût-ce que pour ses frais journaliers d'écolier citadin, et à laquelle, par suite, il n'attache pas d'importance, représente au jeune provincial un petit capital dont l'obtention nécessite toujours un effort, et qui ne doit pas être traité à la légère. Un des « vieux boulevardiers » de New-York disait à ce sujet : « Quel est l'enfant de cette ville qui, dépensant cinquante centimes par jour pour aller à l'école et en revenir, ne perde pas au bout de très peu de temps la notion de la valeur de cette somme? » Sous une apparence un peu puérile et méticuleuse se cache une observation d'une grande profondeur. L'enfant citadin qui n'apprend à compter que par dollars, fait un jeune homme qui ne compte plus que par centaines et milliers de dollars, n'attache aucun intérêt aux petits profits, à ces économies de tous les instants aussi nécessaires dans les plus grandes entreprises que dans le budget d'un humble ménage; et le plus souvent il sera battu sur le terrain des affaires par un homme qui aura apprécié de bonne heure l'immense importance des petites choses — ou plus exactement de ce qu'on appelle si bien *the small beginnings*, les modestes commencements. »

L'opinion d'un Belge sur une colonie française.

La *Revue générale* Belgique publie des impressions de voyage de M. Carton de Wiart, frère du député de Bruxelles. Voici la façon dont l'écrivain belge juge notre colonie de Dakar :

« Nous arrivons devant Dakar du Sénégal. C'est la première escale hors d'Europe et le débarquement dans ce coin brûlé d'Afrique nous transporte brusquement dans un monde tout nouveau. La ville est bâtie sur un promontoire qui s'avance dans l'Océan rutilant sous les feux d'un soleil presque équatorial vers l'îlot de Gorée qui semble un bloc de métal en fusion. Les maisons basses se

confondent avec le sol, la végétation est grillée et l'ensemble est d'une couleur khaki très terne, si différente de la blancheur gaie et pimpante des villes arabes. C'est une occasion rare de jeter un coup d'œil sur un échantillon de ville coloniale française, et cédant à l'invitation du président du tribunal qui m'offre d'aller faire avec lui la connaissance du chef-lieu de son nouveau ressort, je débarque et vais passer la journée à Dakar. Avant que de mettre pied à terre, on se fait quelque idée des procédés de colonisation française rien qu'à observer les noirs qui nous entourent dans leurs pirogues. Nous sommes loin de la déférence de l'indigène à l'égard du blanc qui existe dans les colonies anglaises. Ce sont ici des gamins insolents qui vous toisent de très haut, vous bousculent sans vergogne, et vous répondent impudemment si vous élevez une timide protestation : « Moi électeur, Mossou ! » C'est qu'ils le sont, les pendards, et l'on reste abasourdi en songeant qu'ils envoient un représentant au Parlement français, au même titre que les bons bourgeois de Paris ou de Lyon. Un de ces électeurs s'était accroché aux flancs du navire et avait entrepris la conquête d'une passagère déjà mûre appuyée au bastingage, à quelques mètres au-dessus de lui. Il appelait à son aide les vocables les plus séducteurs de son baragouin franco-nègre, aux seules fins de lui extorquer quelques petits sous : « Jolie petite dame ! » « Petite mignonne ! », alternaient avec des œillades assassines, jusqu'à ce que, voyant la digne matrone insensible à ses appels, il usa envers elle d'un vocabulaire si épouvantablement ordurier, qu'un passager ne trouva d'autre moyen de faire lâcher prise à notre électeur que de lui vider sur la tête un siphon d'eau gazeuse. Vouloir conférer à un peuple enfant des droits politiques que ne savent pas toujours exercer des peuples adultes est une étrange utopie, et l'on se prend, devant des traits de ce genre, à songer avec quelque ironie aux avantages de la politique d'assimilation chère à certains idéologues coloniaux. Il règne à Dakar une activité que je me plais du reste à reconnaître, et la France y possède une situation commerciale qui donne les plus belles espérances. La ville européenne est bien bâtie avec des rues ombragées pleines d'animation.

« On sent que la ville vit : ce n'est point la torpeur paresseuse de tant de villes coloniales, et les colons européens, français presque tous, semblent des gens travailleurs et actifs. Les fonctionnaires, officiers et magistrats, naturellement très nombreux, se tiennent bien. Pour tout dire, les rapports fréquents que Dakar entretient avec l'Europe par les lignes de navires qui y font escale, les empêchent de s'abandonner autant qu'ailleurs à eux-mêmes, aux habitudes d'absinthe et de débraillement assez pardonnables dans de telles géhennes, où la

vie est chère et où on est chichement payé, un juge-président de tribunal y recevant environ... 6.000 francs de traitement !

« L'impression générale est donc favorable, et un compagnon de voyage anglais, avec lequel je me trouvais, la ressentait comme moi. Pourtant la méthode de vie du colon français est à l'opposé même de celle du colon anglais. Le premier semble toujours être là *en passant* ; il se préoccupe peu de se créer un « home » ; il garde, et ces petits détails ont leur valeur démonstrative, des habitudes sociales qui sont déplacées dans une colonie.

« Je me souviens avoir vu, à huit heures du matin, un conseiller à la cour d'appel de Saint-Louis, venu pour présider les assises de Dakar, faire ses visites officielles dans une guimbarde attelée d'un âne, revêtu de l'habit noir et coiffé d'un casque colonial. C'était parfaitement ridicule. D'autre part, sous ce soleil de feu, les colons croient nécessaire de tirer leur casque pour se saluer chaque fois qu'ils se rencontrent, au lieu de se contenter d'un simple signe de la main.

« Le Français aux colonies n'y crée pas un nouveau centre de vie ; il considère la colonie seulement comme un département plus éloigné, non comme une entité distincte, et cette conception se retrouve dans le régime politique, dans les traditions commerciales et dans la vie sociale. L'Anglais qui va aux colonies s'y crée, au contraire, tout de suite, un *home* auquel il s'attache, vécût-il en garçon. Il y instaure des habitudes et des traditions, et c'est pourquoi l'on peut compter une littérature coloniale déjà très riche en Angleterre, tandis qu'elle n'existe pour ainsi dire pas en France. »

VI. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Les grandes lignes du recensement. — La consultation sur les retraites ouvrières. — Une interpellation sur le chômage. — Les manifestations pour le repos du dimanche.

Dans les colonies. — A propos du prince Henri d'Orléans. — Les musées commerciaux à Madagascar.

A l'étranger. — Les progrès de l'industrie allemande. — Une ligue contre le duel en Autriche. — Le trust de l'acier et les syndicats aux États-Unis. — Le conflit colombo-vénézuélien.

En France.

Les résultats officiels du recensement ont été publiés il y a quelques semaines. D'après ce document, la population de la France est de 38.641.333 habitants. L'augmentation en cinq ans n'a été que de 412.364 unités, ce qui est bien peu si on le compare à celle des autres

nations. La population a augmenté dans 28 départements et diminué dans 59. Le département de la Seine absorbe à lui seul la plus grande partie de l'accroissement total. Il gagne 289.662 habitants, et le département de Seine-et-Oise (qui prolonge la banlieue de Paris) 33.000 environ. Parmi les 28 départements qui gagnent des habitants, se trouve une proportion relativement élevée de départements frontières, ce qui semble indiquer l'appoint fourni par l'émigration étrangère à cette augmentation.

Comme toujours, la dépopulation porte sur les campagnes, et l'accroissement sur les grandes villes, mais pas sur toutes les grandes villes. Les deux qui gagnent le plus, après Paris, sont Marseille, qui passe de 447.000 habitants à 496.000 et Nice, qui passe de 106.000 à 125.000. (Nice est une colonie mondaine de Paris.) Un des faits les plus remarqués du recensement, c'est que Lyon perd son rang de seconde ville de France. Cette ville perd sept mille habitants, et passe de 466.000 âmes à 453.000. Les Lyonnais font observer, il est vrai, que la commune de Lyon est beaucoup plus petite que celle de Marseille, et qu'il faudrait, pour connaître la population du vrai Lyon, tenir compte de toute l'agglomération lyonnaise. Ils ajoutent que bien des Lyonnais, profitant des facilités nouvelles de communication, vont se loger dans la banlieue, hors des limites officielles de la commune. C'est exact. Pourtant, la statistique n'accuse aucune augmentation pour le département du Rhône, qui perd au contraire 2.000 habitants, au lieu que le département des Bouches-du-Rhône en gagne 57.000.

La dépopulation continue à sévir dans certaines régions du sud-ouest (Lot, Gers, Lot-et-Garonne), de la Normandie (Orne). Elle se manifeste dans le centre (Nièvre, Yonne). L'émigration des travailleurs des champs vers les villes prend le caractère d'un phénomène constant. En outre, la stérilité systématique se développe notoirement dans les départements qui perdent le plus, au détriment des bonnes mœurs et de la véritable prévoyance.

Notons une exception intéressante. Il résulte d'un travail de M. Denizet sur la Sologne que la population agricole de cette région (qui comprend des parties du Loiret, du Cher et du Loir-et-Cher) a augmenté en cinquante ans de 29 pour 100, ce qui est assez extraordinaire. La natalité, en Sologne, dépasse la moyenne de la France.

M. Denizet attribue ce fait aux améliorations provoquées par le Comité central de la Sologne et par les exemples des propriétaires qui ont eu à cœur de relever la valeur de leurs terres en faisant de la culture perfectionnée.

*
* *

Un autre genre d'enquête vient de se dérouler au sujet du projet de loi sur les retraites ouvrières, formées de contributions obligatoires des ouvriers, des patrons et de l'État.

Les syndicats patronaux repoussent l'obligation qui serait une gêne et une entrave pour l'épargne. Plusieurs demandent, en matière de retraites, la liberté sous forme de mutualité, avec le concours de l'État.

Les syndicats agricoles acceptent la contrainte légale des versements effectués par les ouvriers et les patrons, mais à condition que le maniement en soit confié par la loi à des groupements corporatifs, que les ouvriers organisés aient l'administration de leurs capitaux. Cela serait de nature, pense-t-on, à les réconcilier avec le capital, et à les éloigner du socialisme. Ce serait en outre, pour l'État, une grande économie de fonctionnaires.

Les syndicats ouvriers, en général, se montrent en tous points hostiles au projet gouvernemental, et sont d'accord avec M. Paul Lafargue, qui présente les retraites ouvrières de M. Millerand comme une colossale escroquerie.

L'union de ces syndicats, réunie à la Bourse du Travail, a voté l'ordre du jour suivant :

« Les syndiqués, réunis à l'appel de l'Union des Syndicats, le 26 août 1901, dans la grande salle de la Bourse du Travail, déclarent ne pouvoir accepter un projet qui comporte trop d'exceptions.

« Ils considèrent que les salaires étant déjà très faibles, aucun prélèvement ne peut être fait sur eux. En outre, par les impôts et les diminutions de salaires, les parts gouvernementales et patronales retomberaient à leur charge.

« Les syndiqués déclarent qu'ils n'accepteront qu'une caisse de retraite ne faisant aucun prélèvement sur les salaires et assurant tous ses bénéfices à tous les travailleurs sans exception. »

Les Sociétés de secours mutuels ne sont pas moins mécontentes. La loi des retraites marche en effet sur leurs brisées et leur fait concurrence. M. H. Vermont, membre du Conseil supérieur de la mutualité, dans une lettre adressée à M. Millerand, se plaint avec amertume de ce que les 15.000 Sociétés de secours mutuels ayant une existence légale n'aient pas été consultées, et qu'on n'ait même pas appelé à cette enquête les 3.000 mutualités ayant un caractère professionnel, et qui comptent plus de 500.000 ouvriers. Les sociétés seront obligées ou de disparaître ou de sacrifier leur indépendance.

En définitive, la consultation provoquée par M. de Gailhard-Bancel n'est pas favorable au projet de M. Millerand, qui n'est soutenu que par la fraction ministérielle du parti socialiste, notamment par M. Jaurès, et aussi par le parti de ceux que l'on appelle les « démocrates chrétiens ».

*
* *

Pour contribuer, par un prélèvement sur ses salaires, à la constitution d'une retraite, il faut qu'un ouvrier travaille. Or, ce n'est pas le cas de tous. Il faut compter avec le chômage. Tout dernièrement encore, M. Poulain, député des Ardennes, écrivait au président du conseil pour lui annoncer qu'il comptait interpeller le gouvernement, à la rentrée des Chambres, « sur le chômage qui sévit dans l'industrie et frappe un grand nombre de travailleurs, et sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour parer à cette calamité publique ».

M. Poulain, avec beaucoup d'autres, est donc persuadé qu'il appartient au gouvernement « de prendre des mesures » pour procurer du travail à ceux qui chôment. Désire-t-il voir se renouveler la désastreuse expérience des ateliers nationaux? Ignore-t-il que le chômage résulte d'un ralentissement de l'activité industrielle, et comment ordonner à l'industrie de ne pas subir de ralentissements? Le gouvernement ne peut pas forcer les particuliers à créer des entreprises, quand ils ne jugent pas celles-ci avantageuses, ni à fabriquer deux fois plus de marchandises qu'ils ne peuvent en écouler. C'est à l'initiative privée qu'il appartient de rendre l'industrie plus active. Or, il est une chose qui paralyse précisément cette initiative privée, à savoir la perspective des grèves, ou chômages volontaires, qu'un industriel, par le temps qui court, a de plus en plus la chance de voir éclater dans son personnel.

C'est par crainte du chômage volontaire, en un mot, que des hommes naturellement portés vers l'industrie s'abstiennent de suivre leur vocation, et déterminent ainsi des chômages involontaires, *en n'ouvrant pas les sources de travail que, sans cette prévision, ils auraient ouvertes*. Plus se multiplient les grèves inconsidérées, plus se propage le découragement des directeurs ou des créateurs d'entreprises. L'état social le plus favorable à la réduction efficace du chômage serait celui où le métier de patron, offrant de séduisantes perspectives, attirerait le plus de gens possibles et où, de tous les côtés, il se créerait audacieusement une foule d'industries. Il y aurait alors, sauf quelques exceptions inévitables, du travail pour tous les bras, comme cela se voit dans certaines villes au moment où des travaux extraordinaires sont poussés avec une fébrile activité. Si au con-

traire cette idée : « J'aurai sûrement des grèves » entre de plus en plus comme élément essentiel dans les données du problème que se pose un homme avant de monter une affaire, il est bien clair que le nombre des capitalistes décidés à aller de l'avant quand même tendra forcément à se réduire, surtout dans un milieu porté à la prudence et à l'économie.

*
* *

Il est un jour que tous devraient chômer, et que l'on ne chôme pas assez en France : c'est le dimanche. Que de boutiquiers voudraient, ce jour-là, fermer leur boutique, et ne s'y résolvent pas, parce qu'ils ont peur de voir la clientèle aller chez le voisin qui, lui, spéculant sur la situation, ne fermerait pas. Il importe donc d'arriver à une entente. C'est là un terrain où l'initiative privée a lieu d'exercer une sorte de « contrainte », de « pression morale », pour obtenir l'adhésion des récalcitrants.

C'est ce qui s'est passé à Nîmes le mois dernier. A plusieurs reprises, le dimanche, une foule d'employés de commerce a parcouru la ville, portant des pancartes où on lisait cette inscription : « N'achetez rien le dimanche ». La manifestation s'arrêtait devant les magasins ouverts, et une délégation s'en détachait pour inviter les commerçants à fermer leurs boutiques. Presque tous ont obéi à cette invitation.

Voilà des cas où les manifestations peuvent être utiles. Mais, comme on le sait, le droit de manifestation n'existe pas en France. C'est par pure tolérance qu'on le laisse quelquefois s'exercer. Il est vrai que ceux qui manifestent quand même profitent généralement de l'occasion pour se livrer à du tapage et à des cris séditieux, ce qui confirme l'autorité dans son habitude de voir d'un mauvais œil toute espèce de cortège. Dans le cas dont nous parlons, les manifestants n'ont pas joui d'une liberté complète, bien qu'ils eussent trouvé des approbateurs dans tous les partis.

Au sujet du repos dominical, on a fait observer que, d'après de curieuses expériences, les fils télégraphiques ont besoin parfois d'un certain repos, et qu'ils transmettent mieux les courants électriques lorsque, pendant quelque temps, ils ont cessé de les transmettre. Ce serait donc une chose deux fois utile que de donner, le dimanche, plus de repos aux télégraphistes, et de « prendre des mesures » pour n'expédier ce jour-là, à des heures déterminées, que les dépêches vraiment urgentes. Il y aurait aussi, dans ce même ordre d'idées, et en ce qui concerne la correspondance, le procédé du timbre dominical, usité en Belgique, et applicable aux lettres que l'on tient essentiellement à faire distribuer le dimanche. Le

travail des facteurs s'en trouverait notablement diminué. Mais c'est un peu le sort des réformes utiles et modestes que de céder le pas aux réformes tapageuses, plus propres à donner aux ambitions l'occasion de se produire, et aux phrases sonores celle de se placer.

Dans les colonies.

La mort du prince Henri d'Orléans à Saïgon a donné lieu à plus d'une réflexion intéressante sur la mission que peuvent se donner désormais les princes dont la famille a été détrônée.

C'est une situation singulièrement délicate que celle de ces familles. Une certaine dignité de vie leur est évidemment imposée. Leurs membres ne peuvent pas embrasser des professions quelconques. Élevés de génération en génération en vue d'être des conducteurs d'hommes, d'occuper les plus hautes charges de l'État, ces hommes ne peuvent, sans transition, aborder les professions usuelles. Il y a bien l'armée, où l'on ne « déroge » pas ; mais le pays qui a renversé une monarchie se méfie en général de tout ce qui tient aux monarques déchus par les liens du sang, et ne permet pas aux princes du sang d'exercer des fonctions civiles ou militaires dans leur patrie. Ainsi, à Rome, Collatin ne put rester longtemps consul, parce qu'il était parent des Tarquins.

Le prince Henri d'Orléans eut une idée géniale. Il comprit l'importance du mouvement colonial qui se produit à notre époque et du rôle que jouent les explorateurs comme pionniers, comme précurseurs, comme déblayeurs de chemins aux autres hommes. Un explorateur est un petit roi. Il est général, administrateur, juge, diplomate. Il mène une vie indépendante, héroïque, brillante, fertile en conséquences politiques comme le sont les batailles et les négociations. C'est cette vie que voulut mener le prince, et il la mena supérieurement. Privé, comme prince français, d'une partie des droits qu'avaient les simples citoyens, il sut contribuer, par la profession qu'il avait choisie, à rehausser le prestige extérieur de la France et à procurer son extension au dehors.

Une comparaison, fondée peut-être sur la ressemblance des noms, vient naturellement à l'idée en évoquant cette destinée courte, mais bien remplie. Il y a quatre cents ans, un autre prince Henri, frère d'un roi de Portugal, s'était voué, lui aussi, à l'exploration des terres lointaines. Il avait commencé par payer de sa personne, et s'était mis à étudier, à combiner, à soutenir les explorations qu'il confiait à des hommes choisis. Sans lui, Vasco de Gama n'eût pas trouvé la route des Indes.

*
* *

Un large débouché est ouvert à notre commerce dans cette même mer des Indes où trafiquaient il y a quatre cents ans les seuls Portugais. Pour favoriser cette expansion commerciale dans notre jeune colonie de Madagascar, le général Galliéni, gouverneur de cette île, vient d'instituer trois musées commerciaux, l'un à Tananarive, l'autre à Tamatave, l'autre à Majunga. Ce seront des musées à but pratique. On y exposera des échantillons de tous les articles susceptibles d'être vendus facilement aux indigènes. Un double de cette collection sera exposé à l'Office Colonial de Paris, au Palais-Royal.

Il est en effet très important, pour nos industriels, de savoir le genre d'objets qui plaît aux Malgaches et la façon dont il convient d'apprêter pour eux les marchandises. Une des choses qui expliquent les succès commerciaux de l'Allemagne depuis quelques années, c'est précisément l'aptitude des Allemands à s'adapter aux mœurs et aux exigences des peuples chez lesquels ils désirent exporter. Nous avons rarement la même souplesse. Pour bien faire, il faudrait cependant l'acquérir.

Les tissus et les ouvrages en métaux sont les articles que l'île de Madagascar consomme le plus en ce moment. Nous ne parlons pas de l'alcool, dont il n'est pas à désirer que la consommation s'accroisse. A mesure que la colonisation se développe et que les besoins des indigènes se compliquent au contact des Européens, ces articles sont demandés en quantité de plus en plus considérable. On voit donc l'intérêt qui s'attache à ces « musées », guide précieux de l'exportateur en France et de l'importateur à Madagascar.

A l'étranger.

Nous parlions plus haut des Allemands. On sait le succès que leurs fabricants ont obtenu l'an dernier à notre Exposition universelle. Il paraît que ces progrès dans la fabrication sont poursuivis, chez nos voisins d'Outre-Rhin, avec patience et persévérance. La chose est surtout frappante dans les diverses industries qui se rattachent à l'ameublement. Constamment des missions d'études artistiques sont confiées aux directeurs et aux professeurs des écoles industrielles. Lorsqu'on fait appel aux concours de techniciens étrangers, on les contraint d'aller tous les dix-huit mois ou tous les deux ans passer un congé de six mois dans leur patrie, pour conserver intacte leur valeur professionnelle et pour empêcher qu'elle se modifie trop sous l'influence du milieu allemand.

Car l'action du milieu modifie l'ouvrier. C'est ce que remarquait dernièrement M. Georges Villain dans un article documenté, publié par le *Temps :*

« Un fabricant de meubles de l'Allemagne du Sud, voulant développer sa maison et améliorer sa production, avait fait venir du faubourg Saint-Antoine d'excellents ouvriers ébénistes d'origine allemande. Au bout de quelques mois, il s'aperçut que le travail produit n'avait plus les qualités de « fini » qui marquent la belle ébénisterie parisienne : une dépréciation de 10 à 15 0 0 apparaissait dans l'effet utile de la main-d'œuvre. C'est que dans le milieu allemand la perfection de l'exécution s'était peu à peu atrophiée, la clientèle habituée à l'à-peu-près de la production courante n'étant pas susceptible d'apprécier la finesse, l'œuvre nouvelle, et de prévenir par ses exigences l'affaiblissement progressif du travail. »

En un mot, comme le remarque l'auteur du même article, « les qualités d'observation et d'adaptation de l'Allemand ont suppléé au défaut d'initiative de l'esprit, et, sous l'influence d'une volonté collective d'autant plus inlassable que l'œuvre était plus féconde, la force économique de l'Allemagne a grandi dans ces cinq dernières années au point de surprendre ceux-là mêmes qui en ont le plus profité ».

Sans doute, ce bel horizon industriel n'est pas sans point noir ; mais nous aurons l'occasion de revenir, à d'autres moments, sur les fâcheuses particularités qui forment le revers d'une si brillante médaille.

*
* *

Entre autres analogies avec l'Allemagne, l'Autriche offre celle d'un culte intense de la discipline militaire, et une conséquence fâcheuse de cette discipline, c'est l'obligation où se trouvent les militaires de sacrifier, par ordre, au préjugé du duel. Nous avons dit jadis comment le prince Tacoli fut rayé des cadres de l'armée austro-hongroise pour avoir dédaigné un cartel, et comment le comte Ledochowski, son supérieur, en fut rayé également pour avoir osé approuver l'attitude du jeune officier.

Ces mesures draconiennes ont été le point de départ d'un mouvement d'opinion contre cet abus. Le prince Charles de Lœwenstein a pris l'initiative d'une grande protestation contre le duel obligatoire, et cette protestation a reçu 647 adhésions, dont 111 de la noblesse et 536 du monde parlementaire et des corps savants.

Prochainement, le prince doit convoquer les signataires à une réunion en vue d'arrêter les moyens d'action effectifs. Il invite à se joindre à lui, non seulement les députés, savants, professeurs et

nobles de confession catholique, mais tous ceux qui, par raisons d'humanité ou de philosophie, réprouvent la coutume barbare des combats singuliers prescrits par les supérieurs.

A l'origine, les adhésions étaient venues presque exclusivement d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne; actuellement, de hautes personnalités civiles et militaires françaises se joignent au mouvement, qui prend une physionomie internationale.

*
* *

Une ligue plus bruyante, de l'autre côté de l'Atlantique, est celle qui commence à unir entre eux les ouvriers de l'acier contre le fameux *Steel Trust*, une des plus puissantes combinaisons industrielles qui aient jamais été imaginées.

Une grande maison de banque de New-York — celle de M. Pierpont-Morgan — avait pris l'initiative de grouper trois grandes Compagnies sidérurgiques des États-Unis. Un grand nombre d'établissements du même ordre se sont aggrégés à cette gigantesque entreprise. M. Andrew Carnegie lui-même, après avoir manifesté l'intention de concurrencer, seul, le *Trust* de Pierpont-Morgan, a fini par s'entendre avec lui. A l'heure présente, la Corporation américaine de l'acier — c'est le titre officiel de la coalition — comprend la presque totalité des grands établissements sidérurgiques de l'Union.

Devant cette organisation formidable, les ouvriers ont senti la nécessité de se grouper, eux aussi. Les grévistes de Pittsburg ont donc réclamé la reconnaissance officielle de leur syndicat par le *Trust* avec lequel ils entendent désormais traiter de puissance à puissance.

C'est, en définitive, une lutte engagée entre deux organismes monstres, l'un de patrons, l'autre d'ouvriers, les deux plus vastes probablement qu'on ait jamais vus en présence. Il semble que l'Amérique soit faite pour décupler, pour porter à la plus haute puissance les phénomènes dont nous sommes déjà témoins en Europe. Les *trusts* et les coalitions ouvrières de là-bas sont à nos compagnies et à nos syndicats ce que le Mississipi est à nos fleuves. Aussi le dénouement de ce conflit, que nous ne connaissons pas encore, sera sans doute particulièrement instructif.

*
* *

Guerre de classes au nord, guerre de peuples au sud. La Colombie et le Vénézuéla sont, sinon en guerre officielle, du moins en état d'hostilités. Dans ces petites républiques sud-américaines, il y a toujours, ou presque toujours, deux partis dans l'État : le

parti gouvernemental, et le parti insurrectionnel. Le Vénézuéla et la Colombie sont justement, parmi ces républiques, celles qui ont été le plus fréquemment désolées par des guerres civiles. En ce moment, les insurgés colombiens s'entendent avec le Vénézuéla, et les insurgés vénézuéliens s'entendent avec la Colombie. Le gouvernement vénézuélien reproche au gouvernement colombien de laisser s'organiser sur son territoire des expéditions de « bannis » vénézuéliens. Le gouvernement colombien répond qu'il n'en peut mais. En effet, il a assez à faire à se défendre contre ses propres insurgés. Une chose contribue à faire de la Colombie, en ce moment, la « bête noire » du Vénézuéla, de l'Équateur et peut-être aussi de certaines agences tendancieuses, à savoir la présence au pouvoir, à Bogota, du parti « conservateur », alors que les gouvernements voisins sont dits « libéraux ». Les deux partis ont d'ailleurs des procédés analogues, et la dictature fleurit, quel que soit le parti auquel appartient le dictateur. Toutefois, au point de vue religieux, il y a quelque différence, et les vieilles déclamations anticléricales trouvent en la circonstance une excellente occasion de se faire entendre une fois de plus.

Pendant ce temps, les États-Unis surveillent l'isthme de Panama, qui forme une portion du territoire colombien. A chaque instant, des dépêches nous apprennent que l'isthme est tranquille, qu'on y circule avec sécurité, et que de vaisseaux de guerre sont prêts à intervenir si cette langue de terre se transformait en champ de bataille. C'est que ce « lieu » n'est pas un lieu comme un autre. Il n'a pas seulement une importance locale; il a une importance internationale. Les États-Unis — et l'Europe non plus du reste — n'entendent pas que les batailles entre gouvernementaux et insurgés, conservateurs et libéraux, vénézuéliens et colombiens, empêchent le mouvement des *affaires*. Battez-vous, mais laissez-nous gagner de l'argent !

Si l'on se bat quand même à l'*endroit défendu*, la propriété de cet endroit défendu passera *en fait* de la Colombie à des protecteurs officieux, qui interviendront sans avoir été appelés. Ces protecteurs seront probablement les Américains du Nord, qui continueront ainsi à étendre leur protectorat moitié matériel, moitié moral, sur l'ancienne Amérique espagnole. La devise « l'Amérique aux Américains » n'est qu'un calembour sans doute; mais le jeu des choses est quelquefois complice des jeux de mots.

G. D'AZAMBUJA.

VII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Droit populaire avant 1789 et aujourd'hui, par M. Bévenot des Haussois. Paris, Gabriel Beauchesne et Cie, 83, rue de Rennes.

Cet ouvrage est une revue des travaux des États généraux depuis leur origine. L'auteur veut prouver que le concours du peuple, c'est-à-dire de tous les Français à quelque rang social qu'ils appartiennent, était indispensable au Roi pour la levée des subsides, le contrôle des finances et la direction générale des affaires concernant la chose publique.

L'auteur parle aussi du rôle que les *États généraux* ont joué à propos de l'application de la loi salique, notamment en 1316 et 1328, époques où ils ont constaté et déclaré que l'accès au trône appartenait exclusivement à l'aîné par les mâles. Il s'appuie là-dessus pour développer une thèse politique particulière, que nous n'avons pas à apprécier. Au seul point de vue de la documentation historique, l'ouvrage offre un réel intérêt, indépendant de toute conclusion.

Les Superstitions politiques et les Phénomènes sociaux, par Henri Dagan (Stock, Paris). — L'auteur, dont les idées paraissent se rattacher au positivisme, examine à son point de vue, qui n'est pas le nôtre, le contenu des idées de Justice, Liberté, Patrie, Révolution et Césarisme, qui sont le prétexte de tant de déclamations sonores. Mais, au lieu de se borner à critiquer ces déclamations, il nie la réalité que recouvrent certaines grandes idées dont on abuse, ou donne de ces idées une explication matérialiste. Il étudie ensuite les divers éléments de la crise sociale que nous traversons : chômage universel, crise des agriculteurs, décroissement de la natalité, impuissance de l'anti-alcoolisme, signification des grèves actuelles, etc. L'auteur pense qu'avec le progrès du machinisme, on marche vers un accroissement inévitable du chômage. Ses tendances paraissent plutôt pessimistes. En outre, tout en blâmant avec raison les faiseurs de phrases, il nous semble qu'il n'a pas su toujours se défendre d'une certaine rhétorique et d'une regrettable confusion. Il y a pourtant de la justesse dans bien des observations de détails.

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LES GRANDS MAGASINS

DOIVENT-ILS TUER LES PETITS?

Les petits magasins sont pris de nos jours entre deux feux. D'un côté le grand magasin, monté par des capitalistes, leur fait une concurrence dont ils se plaignent bruyamment. De l'autre, les socialistes voient d'un œil de plus en plus hostile le monde des petits boutiquiers et les accusent de pactiser avec la « société bourgeoise ». Dernièrement encore, à la suite des élections municipales de Paris, furieux d'avoir vu leurs partisans perdre plusieurs sièges dans des quartiers où les voix des magasiniers donnent la victoire au scrutin, les socialistes se sont écriés : « Fondons des coopératives ». Ils n'en ont pas fondé beaucoup, mais enfin, le courant existe. Pendant que le boutiquier maudit le grand magasin, le socialiste maudit le boutiquier, sauf pourtant le marchand de vin, qui jouit d'une immunité particulière.

Or, au point de vue *pratique*, c'est-à-dire au point de vue de l'organisation matérielle et des avantages procurés aux consommateurs, la coopérative de consommation présente des analogies frappantes avec le grand magasin. Laissons donc pour le moment les coopératives, et occupons-nous du duel qui s'établit entre le grand magasin et le petit, duel qui risque de se terminer, si nous en croyons certaines doléances, par l'extermination complète de ce dernier.

On a étudié, dans cette revue, les causes qui ont amené le succès des grands magasins (1). Ce succès doit-il avoir pour corollaire la déroute complète de la boutique? Parce que le Louvre, le Bon Marché, la Belle Jardinière, le Printemps, la Samaritaine, le Petit-Saint-Thomas, la maison Potin et tant d'autres se sont fait une large place au soleil, s'ensuit-il que le champ du petit commerce ait été réellement rétréci *dans l'ensemble?*

L'observation des faits ne permet pas de l'affirmer. Elle nous conduit au contraire à trois conclusions, que nous exprimerons par les formules suivantes :

1° Beaucoup des petits magasins anciens se maintiennent;

2° Il se crée des petits magasins nouveaux;

3° Le grand magasin suscite l'ouverture de petits magasins.

I. — COMMENT LES PETITS MAGASINS SE MAINTIENNENT.

Les grands magasins se trouvent dans les grandes villes. Or, un fait frappe les yeux quand on se promène dans une grande ville : c'est qu'on y bâtit des maisons neuves et que, *très souvent*, le rez-de-chaussée de ces maisons neuves est aménagé de façon à pouvoir former des boutiques. C'est donc que les boutiques existantes ne suffisent pas.

Mais le promeneur, dira-t-on, ne se transportant que sur certains points, peut être dupe d'une exception. Soit, mais alors les statistiques du ministère des finances viennent à l'appui de cette impression première et nous apprennent que *le nombre des commerçants patentés, depuis que les grands magasins existent,* a augmenté constamment (2). L'augmentation subsiste même si l'on défalque de la masse les débitants de boissons, dont les boutiques se sont multipliées dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle

1. V. *Science Sociale,* livraison d'avril 1890, t. IX, p. 289 : *La question des grands magasins,* par M***.

2. En 1830, il y avait 1.163.255 patentes; en 1850, malgré l'exemption accordée à certaines catégories de petits artisans, on en comptait 1.437.437. En 1880, le chiffre passe à 1.641.546, et, en 1900, à 1.752.345.

avec une effrayante rapidité [1]. Comme les grands magasins, au point de vue du nombre, constituent une quantité négligeable, le sérieux accroissement du total des magasins de toute espèce signifie évidemment que les petits sont devenus plus nombreux.

Mais il serait peu intéressant de connaître le fait si l'on ne cherchait à en pénétrer la cause, ou plutôt les causes. C'est ce que nous allons essayer de faire, en considérant tout d'abord, parmi les petits magasins, ceux qui existent depuis longtemps, et qui, par conséquent, ont supporté vaillamment le choc de la concurrence.

Le premier auxiliaire du petit magasin, c'est le *lieu*. Il existe, tout autour de lui, un certain nombre d'habitations sur lesquelles il agit par *proximité*. Pas de quartier, pas de fraction de quartier qui n'ait son boulanger, son boucher, son épicier, son coiffeur. Souvent même la clientèle est assez abondante pour que plusieurs fournisseurs de même espèce puissent prospérer presque en face ou presque à côté. Et la chose n'a rien d'étonnant. Pour certaines denrées d'usage habituel, on va au plus près, *parce que c'est le plus près*. Cette nécessité d'aller au plus près s'impose d'autant plus que l'on est plus occupé et que l'on a moins de domestiques. On sent alors que le temps, c'est véritablement de l'argent, et qu'il vaut mieux payer quelques sous plus cher, près de chez soi, ce qui serait moins cher, à un quart d'heure de distance. A Paris, le pain ordinaire se vend souvent un ou deux sous de moins dans les quartiers populaires que dans les quartiers luxueux. Pourtant, de ceux-ci, on ne va pas l'acheter dans ceux-là. Pourquoi n'y va-t-on pas? Parce que c'est *trop loin*.

Les petits magasins sont dispersés, et forment une sorte de réseau. On les rencontre *sans le faire exprès*, alors qu'il faut aller *exprès* au grand magasin. En outre, ils offrent, dans l'ensemble, une surface d'étalage infiniment plus considérable que celle des

[1] En 70 ans, le nombre des débits de boisson a augmenté de 250 000 environ, mais le nombre des patentés a augmenté de plus de 600 000.

Nous empruntons ces statistiques à l'*Économiste Français* (livraison du 28 septembre 1901).

grands magasins. Mesurez, à Paris, en les ajoutant bout à bout, les étalages de tous les cordonniers et bottiers, et comparez la longueur ainsi obtenue au développement que représente, dans les grands magasins, le « rayon » de la chaussure. Or, nul n'ignore la puissance d'attraction qui réside dans un étalage. Combien de gens achètent, parce qu'ils l'ont vu, un objet qu'ils n'auraient pas acheté s'ils ne l'avaient pas vu! Le petit magasin, quelle que soit la concurrence du grand, a donc toujours la chance de vendre à un *passant* un objet contenu dans sa vitrine, uniquement parce que cet objet aura *plu*.

Un grand magasin ne déménage pas facilement. L'immeuble qu'il occupe est aménagé coûteusement, et il faut profiter de ces énormes dépenses. Le petit magasin, lui, peut s'en aller, suivre les mouvements de la population, délaisser au besoin les quartiers que le « monde » délaisse, s'implanter au bon moment dans les nouvelles rues qui se percent, dans celles qui se rajeunissent, dans celles où de petites maisons font place à de grands immeubles contenant beaucoup plus de locataires. Ce sont des petits magasins qui s'établissent dans les villes d'eaux, dans les stations balnéaires, à tous les endroits où naissent des agglomérations, et ces petits magasins savent s'adapter ingénieusement aux besoins spéciaux de ces localités spéciales. Ce n'est pas du Louvre qu'un touriste fait venir un *alpenstock*, ni du Bon Marché que le baigneur se fait expédier les « souvenirs » destinés à ses amis ou à sa famille. Ces objets ont bien pu être fabriqués à Paris, mais c'est sur les lieux mêmes, nécessairement, qu'ils sont vendus.

Les petits magasins, dans leur lutte contre les grands, tirent donc une force spéciale de l'*emplacement* même qu'ils occupent et de la surface d'attraction qu'ils offrent au public. Ils en tirent une autre de leur *organisation*, lorsque la chose vendue suppose de la part du vendeur une certaine compétence ou lorsque l'acheteur, par la nature même de cette chose, attache une importance toute particulière à la question d'*assortiment*.

Tel est le cas de certains magasins à spécialité bien restreinte

et bien déterminée : les boutiques d'opticiens, par exemple. Un opticien, c'est la moitié d'un oculiste. Ne parlons pas de la pharmacie, qui possède une organisation spéciale, mais citons les bandagistes, les armuriers, les tapissiers, les chapeliers, les marchands de couleurs, les graveurs, les marbriers, les marchands d'articles funéraires ou d'objets religieux, les marchands de denrées provenant de monastères, les bijoutiers, les maisons de deuil, les ébénistes, les brocanteurs, les marchands de tableaux, les libraires, les luthiers. Tel magasin ne vendra que des verres de Bohême, tel autre se bornera aux chinoiseries. Certes, on trouve dans le grand magasin des livres, des tableaux, des crucifix, des bijoux, des objets d'art, des lorgnettes; mais quel pauvre assortiment! Il est des sortes d'achats pour lesquels le vendeur doit être, non point un commis quelconque, ou même un « chef de rayon », mais un spécialiste, un homme qui « n'a fait que ça toute sa vie ». D'autre part, à moins de s'encombrer démesurément, le grand magasin ne peut pas entasser, dans le même ordre de marchandises, une variété infinie d'objets. L'administration prend quelques échantillons courants : pour la peinture, quelques médiocres paysages; pour la librairie, quelques romans, livres d'étrennes, alphabets illustrés pour enfants. Mais elle ne s'embarrasse pas de marchandises trop spéciales, qui moisiraient longtemps avant de se vendre et empêcheraient le capital de se renouveler rapidement, condition essentielle du succès dans ces organisations colossales.

Or les « spécialités » vont en se multipliant, comme nous allons le voir tout à l'heure. Mais celles de ces spécialités qui sont anciennes, constituent déjà un fonds solide et résistant. La concentration de la vente, dont le grand magasin nous offre l'exemple, n'empêche pas la *division de la vente* de continuer à se produire ailleurs et de constituer un des aspects de la division du travail. A deux pas de l'épicerie où l'on vend toute espèce de comestibles, se rencontrent des étalages où l'on ne voit que des huiles, ou que du thé, ou que des volailles, ou que des fromages. Parmi ces spécialités figurent au premier rang les magasins ayant quelque prétention artistique : serrurerie d'art,

ferronnerie d'art, empaillage d'animaux, ouvrages de dames, bibelots de qualité supérieure, les magasins où l'on s'adonne surtout aux réparations, comme ceux du savetier, du stoppeur, du rempailleur de chaises, du raccommodeur de poupées. Le « stoppeur », en particulier, constitue une résurrection bien curieuse du tisserand, mais c'est un tisserand adonné à un travail particulièrement délicat et méticuleux. Aussi n'hésite-t-il pas à inscrire sur sa boutique : « *Artiste* stoppeur ».

C'est une raison semblable qui continue à favoriser le petit magasin en ce qui concerne la confection des vêtements sur mesure. On peut bien se faire faire un vêtement dans un grand magasin, mais il est plus commode d'avoir un tailleur, et, une fois celui-ci choisi, on a en lui une plus grande confiance. On est moins exposé à attendre longtemps, et puis, comme nous le verrons tout à l'heure, la *mode* s'en mêle et dit son mot, qui n'est pas le moins écouté.

Le petit magasin est particulièrement fort contre le grand, lorsqu'il se trouve répondre à des besoins journaliers et urgents. Tel est le cas du commerce de l'alimentation et de quelques autres destinés à satisfaire les exigences fréquemment répétées de la vie. Ici, le succès de la maison Potin, par exemple, ne constitue pas une grande objection. Le triomphe du grand magasin de denrées alimentaires, ce sont les *provisions*, c'est-à-dire les denrées qui se conservent, mais le pain, la viande, les légumes frais, les fruits, les œufs, le beurre, continuent à être vendus presque exclusivement par de petits magasins à proximité de l'acheteur. Ce n'est pas que l'on ne puisse essayer d'un autre système, et nous voyons que certaines grandes boulangeries coopératives ne fonctionnent pas trop mal. Mais, jusqu'à présent, le grand magasin n'a pas su égaler, en ce qui concerne la distribution de ces denrées alimentaires fraîches, la souplesse et la commodité du petit commerce traditionnel. La consommation des aliments est chose inégale et capricieuse. On mange tantôt plus, tantôt moins; on aime à varier ses menus; on a des convives en plus ou en moins; un jour, on aura trop de pain et

le lendemain pas assez. La viande comporte une foule de qualités et de « morceaux » différents. On veut pouvoir parlementer avec le boucher pour se faire donner ceci ou cela. Toutes ces exigences sont incompatibles, ou bien difficilement compatibles, avec la distribution en grand de denrées fraîches, opérées par une sorte de machine administrative. Si les boulangeries coopératives réussissent — quelquefois — dans la classe ouvrière, c'est que le pain y prend le caractère d'une substance homogène, toujours semblable à elle-même, et que la perspective d'un bénéfice pécuniaire décide certains consommateurs — la minorité — à sacrifier les commodités offertes par le petit boulanger du coin.

D'autres commerces participent visiblement à la nature des commerces de comestibles : boutiques de combustibles, débits de tabac, salons de coiffure, papeteries (dont beaucoup vendent des journaux). Joignons-y, parmi les petites industries qui sont en même temps de petits commerces, la menuiserie et la serrurerie, deux métiers particulièrement réfractaires à l'organisation en grand atelier, bref, tout ce que l'on appelle, dans le langage domestique, les « fournisseurs ». Même dans les familles les plus engouées de tel ou tel grand magasin, ces fournisseurs sont nombreux, et l'on a beaucoup plus souvent affaire à eux qu'à leurs grandioses, mais lourdes et lointaines concurrences.

A ces avantages tirés du lieu, de l'organisation et de la nature des besoins que satisfait la chose vendue, les petits magasins en joignent un autre : celui qui résulte de causes se rattachant à l'ordre moral. Après les questions de commodité, il y a *les questions de personnes*, c'est-à-dire les rapports personnels entre acheteurs et vendeurs, ainsi que les rapports entre acheteurs et autres personnes. Ces deux genres de phénomènes sociaux influent grandement sur les conditions de la lutte. Ils sont de ceux qui échappent aux calculs de l'économie politique pure, et dont il faut tenir compte cependant si l'on veut avoir une idée juste des ressources dont dispose le petit magasin pour se maintenir à côté du grand.

Combien de fois, en conversation, n'a-t-on pas entendu des bouts de dialogue de ce genre :

— Pourquoi donc continuez-vous à *vous servir* chez X...?

— Bah! parce que je le connais, parce qu'il est complaisant, serviable, bon enfant.

Ou encore : « Parce que c'est la crème des honnêtes gens, et qu'il est incapable de me tromper ».

Ou encore : « Parce qu'il connaît mes goûts, mes habitudes, et qu'il a le talent de me trouver tout de suite ce que je veux ».

Ces réponses, et d'autres semblables, sont fréquentes. Les commerçants avisés savent très bien, d'ailleurs, de quelle utilité sont pour eux les « talents de société », la causerie « à la papa », et aussi la politesse, la grâce avenante, le sourire même de leurs commis ou de leurs commises. C'est un fait constaté que les agréments du visage ne sont pas non plus, en cette matière, chose indifférente. Le ton seul dont une chose est offerte, s'il est déplaisant, peut porter le client à s'adresser à un autre magasin. Une personne à qui, par hasard, un employé de grand magasin aura parlé d'une façon un peu sèche et qui connaîtra une boutique où les employés sont aimables, retournera définitivement à celle-ci, à moins que la différence de prix ne soit très appréciable, et elle ne l'est pas toujours.

Une fois le petit magasin à la tête d'un bon noyau de clients fidèles, il bénéficie en bien des cas — c'est encore une vérité d'expérience — du prosélytisme bénévole de ces clients. Les femmes surtout aiment à parler de leurs emplettes, à dire si elles en ont été contentes ou mécontentes, et à *recommander* le magasin où elles se sont servies. Sans doute, c'est parfois le grand magasin qu'elles recommandent, mais celui-ci est déjà suffisamment connu. Au contraire, lorsqu'elles donnent l'adresse d'un petit magasin qui les a satisfaites, elles révèlent à leur interlocutrice l'existence de ce petit magasin, et lui font une réclame relativement précieuse. Ces recommandations sont particulièrement puissantes auprès des personnes nouvellement installées dans une ville, ou dans un nouveau quartier d'une grande ville, et qui, naturellement, cherchent à s'informer. L'amitié, l'admira-

tion, l'envie, la complaisance, la timidité même servent d'agents recruteurs à des magasiniers dont la clientèle diminuerait peut-être, si elle ne se renouvelait heureusement de cette façon. Nous connaissons dans l'île Saint-Louis — un des endroits de Paris où l'on passe le moins — tel magasin sans boutique, situé à un premier étage, devant lequel stationnent souvent des équipages venus de divers quartiers. Ce magasin débite des chaussures d'enfants. Sa vogue tient uniquement à ce que des mères de famille satisfaites en ont parlé à d'autres, qui, dès lors, *se dérangent tout exprès* pour aller faire leurs emplettes dans ce coin reculé et perdu.

Il y a enfin la *mode*, l'omnipotente mode. Bien des gens, dans un certain monde, n'osent pas se servir dans les grands magasins, au moins pour certains articles, *parce que cela n'est pas distingué*. C'est surtout en matière de cadeaux que ce sentiment se fait jour. On tient à donner, non pas quelque chose, mais quelque chose de chez X***, de chez Y***. On achète chez un spécialiste connu, *quoiqu'*il soit plus cher, et quelquefois *parce qu'*il est plus cher. C'est un sacrifice à l'opinion d'autrui, et un mondain se disqualifierait si, même en offrant de beaux objets ou d'excellentes friandises, il s'affranchissait de cette tyrannie consacrée par le consentement de ceux qu'elle opprime.

II. — COMMENT LES PETITS MAGASINS SE MULTIPLIENT.

Tout ce que nous venons d'observer explique pourquoi tant de petits magasins existants se maintiennent. Il nous faut voir maintenant comment il en naît de nouveaux.

Nous avons dit, à propos du lieu, que les villes nouvelles et les quartiers nouveaux voient apparaître forcément de nouveaux magasins. La chose va de soi, et nous n'avons pas besoin d'insister. Mais, en dehors de cette cause spéciale et exceptionnelle, des phénomènes bien modernes déterminent, nonobstant le succès des grands magasins, la multiplication des petits. Ces phéno-

mènes, ce sont : 1° le progrès du bien-être ; 2° les inventions.

Nous n'avons pas à prouver ici le progrès du bien-être général. La preuve en a été faite, et, du reste, il se révèle suffisamment aux yeux par les conséquences mêmes que nous avons à considérer ici, et au premier rang desquelles il nous faut placer le développement de la consommation des denrées alimentaires réservées jadis à une partie restreinte de la population.

On consomme aujourd'hui incomparablement plus de viande, plus de sucre, plus de café, plus de thé, plus de chocolat, plus de pâtisserie, plus de charcuterie, plus de vin, plus de liqueurs, plus de friandises de toute espèce que l'on n'en consommait il y a cinquante ans. Or, nous avons vu que le commerce de l'alimentation, en raison du caractère quotidien et varié des besoins qu'il doit satisfaire, oppose une résistance toute spéciale à l'invasion du grand magasin. Il en résulte que, malgré celui-ci, de nouveaux petits magasins sont nécessaires pour approvisionner une population qui mange plus et qui mange mieux. A chaque instant, dans Paris, on rencontre des magasins portant cette enseigne : « Cafés, thés, chocolats ». Les mêmes denrées se débitent chez Potin. Pourtant, si ces petits magasins existent et se multiplient, c'est qu'ils font leurs affaires. Un autre trait de la physionomie de Paris, c'est la multiplicité des charcuteries, même dans les quartiers les plus pauvres. Une foule d'ouvriers profitent des hauts salaires qu'ils gagnent pour y acheter leurs repas. Rappelons pour mémoire la formidable multiplication des marchands de vin. Ajoutons-y les petits restaurants, les crèmeries, les salons de five o'clock, etc. Il y a des pâtisseries de tous les genres. Ici l'on ne vend que des galettes bretonnes ; là, ce sont des biscuits milanais. On lit, au-dessus des boutiques, des inscriptions de ce genre : « Produits d'Italie..... Produits de la Martinique..... Huiles d'olive de Tunisie..... Eaux minérales..... *English grocery* ». Ces spécialisations à outrance ne pourraient exister sans un accroissement énorme de la consommation générale. Dans les quartiers riches, ce sont les magasins de primeurs, de fruits forcés, de fruits exotiques, de gibier. En face d'un des magasins de la maison Potin, nous avons pu voir une boutique

de comestibles dans la devanture de laquelle s'alignent des pommes et des poires superbes, étiquetées 1 franc, 1 fr. 50 et jusqu'à deux 2 francs la pièce. Tout cela se vend, paraît-il. Pendant que le peuple monte vers ce qui était le luxe de nos ancêtres, les riches imaginent des raffinements nouveaux. Pour satisfaire les exigences d'en haut et d'en bas, de nouveaux magasins sont nécessaires, et il s'en ouvre tous les jours.

M. Paul Leroy-Beaulieu (1) observe que certaines opérations autrefois considérées comme domestiques passent à des spécialistes qui l'exercent en magasin. Tel est, dans certaines régions, le cas de la boulangerie. Tel est, dans les villes, celui du blanchissage. Rattachons-y la teinturerie (les teinturiers font surtout des nettoyages). Au lieu de « faire chez soi », on « donne dehors », comme disent les ménagères, et la chose est possible parce que l'on a plus d'argent à dépenser qu'autrefois. Aussi voit-on le progrès du bien-être influer non seulement sur la consommation des denrées alimentaires, mais sur celle des vêtements, qu'on fait durer moins longtemps que par le passé, et qu'on enjolive — nous parlons du côté féminin — de rubans, de garnitures, de falbalas variés. Bien des filles connaissent, à ce point de vue, des raffinements que n'ont point connus leurs mères. On vend des chapeaux de dames dans les grands magasins, et pourtant que de modistes! C'est que bien des femmes du peuple, qui jadis n'auraient pas porté de chapeaux, en portent aujourd'hui. Et de même pour le mobilier, pour une foule d'accessoires et de « petits riens », ombrelles, éventails, argenterie, bibelots, vaisselle de luxe, jouets, fleurs, etc. On se parfume davantage : installation de nouveaux parfumeurs. On se fait coiffer davantage : installation de nouveaux coiffeurs. On voyage plus que par le passé : installation de nouveaux emballeurs, marchands de malles ou de paniers. On veut imiter le luxe des hautes classes : installation de commerçants en bijouterie fausse, en bronzes d'imitation, etc. Ces diverses marchandises — ou ces divers services — se débitent en quantités de plus en plus importantes, et,

(1) Article cité.

bien que les grands magasins en écoulent des stocks considérables, la demande est assez forte pour que les petits magasins préexistants ne puissent eux-mêmes suffire à l'augmentation de leur clientèle et qu'il y ait *des places à prendre* pour de nouveaux détaillants.

Ce même progrès du bien-être rend le public plus exigeant en ce qui concerne la manière dont les choses lui sont présentées. Pour le combustible, par exemple, il suffirait théoriquement qu'il existe dans les faubourgs de vastes entrepôts. Mais il faut mâcher la besogne aux personnes qui commandent leur provision de bois ou de charbon pour l'hiver. On rencontre donc dans Paris des boutiques où sont exposés sur des coupes, dans les vitrines, des fragments de charbon, des échantillons de bûches et de petits fagots allume-feux. Là se trouvent des préposés aux commandes, dont le rôle est fort analogue à celui du petit magasinier. De même pour les blanchisseries, répandues maintenant partout, pour les bureaux de déménagement, bureaux de placement et autres organisations qui ont pour but de distribuer des services comme les magasins ordinaires distribuent les denrées.

Si le progrès du bien-être fait ouvrir de nouvelles boutiques, analogues par leur nature à celles qui existent déjà, les inventions (1) — dont l'apparition est liée d'ailleurs au progrès du bien-être — font surgir *des commerces tout à fait modernes,* qui se logent également dans de petits magasins. Le gaz, l'électricité, la photographie, le caoutchouc, la chirurgie, l'installation moderne des appartements, les nouveaux appareils de chauffage, la vulgarisation de la banque : voilà autant de choses ou de phénomènes nouveaux qui se traduisent en enseignes et en devantures sur la voie publique. Ici ce sont des machines à coudre, là-bas des machines à écrire, plus loin des phonographes, ailleurs des stores d'un système spécial, ou des bourrelets absolument nouveaux pour fenêtres, ou des robinets à fermeture inédite. Ce sont des lampes brevetées, des becs, des brûleurs, des poêles, des réchauds, des voitures pour malades,

(1) C'est encore M. Paul Leroy-Beaulieu qui, le premier, en divers articles, a noté cette conséquence économique des inventions.

des bicyclettes, des automobiles, des substances servant à dorer, une peinture merveilleuse débitée en petits pots, des appareils orthopédiques confectionnés d'après les dernières découvertes de la science, un « bi-métal », des objets en aluminium, un corset merveilleux, une laine hygiénique, des stylographes, des autocopistes, des baignoires mobiles se renfermant dans une armoire, des bibliothèques à rayons métalliques se repliant à volonté. Ce sont encore des commerces correspondant à des modes nouvelles, à des « idées » récentes : statuettes genre Tanagra, affiches illustrées, timbres-poste pour collections. Nous avons vu s'établir, il y a peu de temps, près de Saint-Germain des Prés, une boutique où l'on vend toutes sortes d'objets relatifs à Jeanne d'Arc. Ce sont encore des organismes commerciaux dus à de nouvelles combinaisons propres à faciliter la vie, comme agences de locations, de renseignements, de voyages, de théâtres, ventes de fonds de commerce. Nous nous demandons s'il ne conviendrait pas d'y joindre les succursales des grandes banques, dépendantes sans doute d'un grand organisme, mais qui fonctionnent, en définitive, à la manière d'un petit magasin, avec enseigne, vitrine, comptoir, clientèle de quartier. Bref, les progrès de la science appliquée à l'industrie et de l'ingéniosité pure et simple appliquée à la simplification des affaires, fournissent actuellement une foule d'occasions d'« ouvrir boutique », occasions inconnues encore il n'y a pas très longtemps, et offrent à l'ensemble des hommes plus de moyens que jamais *de gagner de l'argent en vendant quelque chose au public, dans une salle de dimension restreinte ouverte sur la rue*. Beaucoup de ces moyens de gagner de l'argent n'existaient pas pour nos pères. Ils existent aujourd'hui, et des milliers de familles s'en trouvent bien.

III. — COMMENT LES GRANDS MAGASINS EN FONT NAITRE DES PETITS.

Il y a plus, et l'on peut prouver que le grand magasin favorise parfois les petits et en fait naître.

Rappelons tout d'abord que certains détaillants s'approvisionnent au Louvre ou au Bon Marché comme dans des maisons de gros. Nous avons été nous-mêmes en rapport avec l'un d'eux, qui venait de province à Paris pour se réassortir, et qui faisait une partie de ses emplettes au Bon Marché, comptant bien, sans doute, se rattraper sur ses acheteurs et leur faire payer *la commodité* de trouver sans dérangement des marchandises adaptées à leur goût. Nous croyons, du reste, que les grands magasins font bénéficier d'un sérieux escompte les autres commerçants qui leur font en bloc de gros achats. C'est sans doute un type de commerce assez vicieux, car il multiplie les intermédiaires. Il faut observer toutefois que les marchandises, en passant de chez le fabricant au grand magasin, ont déjà subi un premier triage, qui épargne au détaillant la peine de leur faire subir un trop minutieux examen.

Mais, ce qu'il y a de curieux à noter, c'est l'éclosion de petits commerces de détail qui doivent la vie aux grands magasins et n'existeraient pas sans eux. La logique absolue, *a priori,* voudrait que la concurrence des grands magasins se fît sentir d'une façon particulièrement désastreuse dans le voisinage immédiat de ces derniers. L'attraction des corps célestes augmente à mesure que la distance diminue. De même, tout près d'un grand magasin, cette influence du *lieu,* de la *proximité* agréable et commode, que nous avons reconnue favorable au petit magasin, cesse forcément de se faire sentir. Logiquement, un grand magasin devrait donc tuer toutes les boutiques dans un certain rayon autour de lui. Or, il n'en est rien, et c'est le contraire qui arrive.

Rien d'instructif, à cet égard, comme une promenade autour du Bon Marché, principalement dans la rue du Bac et la rue de Sèvres. Il n'est presque pas une maison qui n'ait son rez-de-chaussée occupé par des magasins, lesquels n'ont pas l'air misérables. Ce sont d'abord, bien entendu, des commerces relatifs à l'alimentation : pâtisseries, confiseries, crèmeries, chocolateries, « vacheries ». Mais ce sont encore des tailleurs, des papetiers, un facteur de pianos, un marchand de fleurs artifi-

cielles, un horloger, un opticien, un marchand d'oiseaux, un encadreur, un marchand de faïences et de porcelaines, etc. Tout près de là, dans la partie de la rue de Sèvres qui remonte vers le boulevard Montparnasse, ce sont de copieux étalages de chaussures, d'articles de literie et même de « nouveautés ». Deux merceries vivent à l'ombre du redoutable établissement qui fait la terreur des merciers. Les seules maisons qui tranchent sur cette uniforme bordure de magasins sont des immeubles occupés de longue date par des communautés religieuses, lesquelles, si elles suivaient l'instinct de spéculation que des politiciens leur attribuent, auraient depuis longtemps transformé en petits magasins la partie de ces immeubles qui donne immédiatement sur la rue. Mais telle n'est pas leur tournure d'esprit, et ces exceptions subsistent précisément comme un *témoin* de la physionomie que ces rues présentaient jadis, quand le Bon Marché n'existait pas.

Ce phénomène, illogique au premier abord, est facile à expliquer. Le grand magasin suscite l'*affluence*. Il passe donc beaucoup de monde dans les rues qui y conduisent. Parmi ces nombreux passants, il en est qui peuvent être frappés par l'étalage d'un petit magasin, et, trouvant l'objet qu'ils cherchent, le prennent là et ne vont pas plus loin. Il y a ceux qui sont bien entrés dans le grand magasin, mais qui y ont rencontré de l'encombrement, ce qui leur a déplu. On est pressé, on se dépite de ne pas avoir immédiatement un vendeur, on sort, et l'on va acheter l'objet en face. Il y a ceux qui ont une idée bien précise de l'emplette qu'ils veulent faire et n'ont pas trouvé leur idéal dans le grand magasin. Or, cet idéal, ils peuvent le chercher ensuite et le rencontrer au dehors, car l'assortiment du grand magasin n'est pas infini, et la boutique d'en face, n'ayant qu'une spécialité, peut renfermer l'objet que le client réclamait vainement au « rayon » correspondant du grand magasin. « La première fois que je fus au Bon Marché, nous racontait un de nos amis, c'était pour acheter une lampe. Descendu dans un hôtel voisin, j'avais à écrire le soir, et, ne comptant rester que peu de temps à Paris, je tenais à n'acquérir qu'une lampe bon

marché, dont j'aurais fait cadeau à l'hôtel en m'en allant pour ne pas encombrer ma malle. Or, je ne trouvai pas au Bon Marché de lampes « bon marché ». Il n'y avait que des articles jolis et relativement coûteux. C'est à une boutique voisine que je fis mon emplette. Le grand magasin m'avait envoyé au petit. »

On vend autour du Bon Marché, avons-nous dit, des pianos et des oiseaux. Ce sont des « articles » trop bruyants ou trop encombrants pour que le grand magasin les vende. L'oiselier et le facteur de pianos n'ont donc rien à perdre à l'attraction qu'exerce la puissante maison Boucicaut. Ils ont, au contraire, tout à y gagner, et bénéficient, sans aucune crainte, du surcroît de valeur tentatrice que donne à leur étalage la multiplication des yeux qui peuvent le voir. Les pâtisseries sont littéralement envahies par les dames qui viennent de faire leurs emplettes et qui, après cette opération fatigante, éprouvent le besoin de se réconforter. Bref, c'est l'histoire du « Repas du lion » qui, une fois le roi des animaux suffisamment repu, nourrit encore la bande affamée des chacals. Si le lion n'avait pas abattu son buffle ou son antilope, les chacals ne dîneraient pas.

Tout cela n'empêche pas, évidemment, que *certains petits magasins* souffrent de la concurrence des grands et que certains, devant cette concurrence, se voient obligés de disparaître. Mais c'est là une des grandes conditions du progrès, qui ne s'opère jamais sans porter tort à quelqu'un. Toute invention, toute combinaison, toute organisation nouvelle nuit aux gens qui, avant elle, satisfaisaient *moins bien* les besoins que désormais elle satisfera *mieux*. C'est l'éternelle histoire du tisserand ruiné par la machine à tisser, de la diligence évincée par le chemin de fer, des porteurs d'eau inutilisés par la canalisation jusqu'à domicile, des marchands d'huile à brûler et de lampes carcels contrariés par le développement de la consommation du gaz, la diffusion du pétrole et l'avènement de l'électricité. Ni les récriminations, ni les congrès, ni les « ligues », ni les lois n'y feront rien. On n'a pas le droit de *punir* les hommes de génie d'avoir trouvé de nouvelles combinaisons commerciales qui les enrichissent tout en contribuant au bien-être général. On peut momen-

tanément les surcharger d'impôts, pour complaire à certaines influences politiques, mais, si l'on appuyait trop fort sur cette corde, c'est la masse des consommateurs qui s'insurgerait tout entière, car le grand magasin est pour eux, non seulement une ressource précieuse dont l'absence gênerait fort leurs habitudes, mais encore un régulateur impérieux qui oblige les petits magasins à ne pas exagérer leurs prix.

Du reste, il résulte de tout ce que nous avons dit que le petit magasin n'est nullement en train de mourir. La vérité, c'est que certaines catégories des petits magasins sont en fâcheuse posture, mais que certaines autres sont en pleine prospérité, et qu'il éclôt tous les jours des *catégories nouvelles*. Tout compte fait, nous l'avons vu par la statistique des patentes, l'armée des petits magasins compte plus de recrues que de morts, et les architectes peuvent répondre que, pour cette fois, la statistique a raison. On peut donc comparer le commerce de détail à un grand arbre dont certaines branches s'atrophient et meurent, mais dont certaines autres grossissent et poussent de jeunes rameaux. Ceci étant, n'y a-t-il pas mieux à faire, pour les petits magasiniers, que de récriminer et d'invoquer, contre la force des choses, le secours dangereux des législateurs?

Certes, il y a « quelque chose à faire »; mais ce quelque chose, c'est une évolution. Puisque certains commerces progressent, et que certains autres reculent, l'habileté consiste à en prendre son parti, et à se mettre, comme les politiciens avisés dans les coups d'État, *du côté du manche*. Pour cela, il faudrait faire preuve d'une certaine souplesse, d'une faculté d'adaptation à diverses besognes, ou, si l'on est trop âgé pour évoluer soi-même, préparer à cette transformation nécessaire ses enfants ou ceux à qui on destine sa succession. Nous ne sommes plus au temps où une boutique se transmettait tranquillement de père en fils, comme un patrimoine, et où des règlements jaloux veillaient à ce qu'aucune ne pût s'emparer de la suprématie au détriment des autres. La rapidité des transports, l'extension des grands centres, le triomphe de la réclame s'opposent absolument à ce retour vers un passé né de l'isole-

ment féodal et de la stabilité forcée des clientèles locales. L'habileté ne consiste pas à solliciter une prolongation de vie artificielle pour un commerce qui meurt, mais à se transporter carrément dans les commerces qui vivent.

Si, par suite d'un phénomène cosmique, le Gulf-Stream cessait de baigner les rivages de l'Europe occidentale et se mettait à réchauffer les côtes glacées du Groënland, il y a certainement des gens qui feraient demander, par un député, « quelles mesures le gouvernement compte prendre » pour obliger le Gulf-Stream à reprendre son ancien cours. Mais il y aurait, pour les malins, un parti plus sage : s'embarquer pour le Groënland.

La solution est là, et non ailleurs. On ne violente pas plus les lois sociales que les lois physiques. La liberté consiste à se placer de manière à bénéficier de ces lois au lieu d'en éprouver du dommage. Votre métier ne paye pas; prenez-en un qui paye. Votre ganterie perd des chalands tous les jours; liquidez vos gants et vendez des fournitures de photographies, ou des bicyclettes, ou encore montez une pâtisserie nouvelle, car celle de la rue voisine commence peut-être à ne plus suffire à la consommation du quartier. En un mot, ayez une vue nette de ce qu'exige la marche des choses. Sans doute il y aura des victimes. Il y en a toujours et partout. La grêle, les inondations, les éruptions, les naufrages, les faillites, les vols, les crimes en font. La transformation des mœurs commerciales en fait aussi. Mais, au bout d'un quart de siècle, on s'aperçoit que l'humanité, prise dans son ensemble, a trouvé dans cette transformation un accroissement de bien-être, et que la multitude des consommateurs, soit dans le petit magasin, soit dans le grand, peut acheter beaucoup plus, ce qui est indiscutablement un progrès.

G. D'AZAMBUJA.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XIV

PRÉDOMINANCE DES SAXONS SUR LES CELTES ET SUR LES JUTES EN GRANDE-BRETAGNE (1).

J'ai dit comment les Saxons, mêlés aux Jutes que conduisaient les chefs odiniques Hengist et Horsa, avaient été introduits en Grande-Bretagne, et comment, dans ce pays à sol riche et à population turbulente, la nature du lieu et les dispositions intéressées des Jutes concouraient à attirer, après cette première expédition, une colonisation saxonne plus nombreuse et plus homogène.

Une bande de purs Saxons arriva en 477, vingt-deux ans après que la victoire d'Ailsford avait assuré à la troupe d'Hengist la possession du Kent.

Le terrain que choisirent les nouveaux venus pour s'y installer offre un contraste caractéristique avec celui qu'avaient choisi les Jutes.

C'est une partie de la côte méridionale de l'Angleterre impropre aux établissements maritimes. Bien qu'elle s'intercale exactement entre le Kent et la baie de Wight, entre la région de Douvres et des petits ports avoisinants et celle de Portsmouth et de Southampton, les Jutes n'avaient eu garde de l'occuper. En l'annexant, ils auraient cependant rattaché l'une à l'autre les

(1) Voir l'article précédent, septembre 1901. *Science Sociale*, t. XXXII, p. [illegible]

deux positions navales qu'ils avaient acquises. Mais le rivage est, en cet endroit, difficilement accessible aux vaisseaux. On en peut juger par les deux villes qui sont le plus en évidence sur le littoral : Brighton et Newhaven. Brighton est sans port, et l'on n'y aborde qu'à l'extrémité de longues jetées. Newhaven n'est qu'un port très petit, auquel le service des paquebots de Dieppe donne seul, chaque jour, une animation momentanée.

Ce pays se trouvait, au contraire, admirablement disposé pour loger une colonie agricole, au temps de la venue des Saxons. Et voici par quelles raisons.

Le rivage, par son incommodité même, éloignait autant que possible les pirates, tout en laissant aux colons la ressource de la mer en cas de besoin. Il est d'ailleurs accompagné d'un retranchement naturel. Des collines s'élèvent le long de la côte : quelque peu distantes du bord à l'ouest, elles s'en rapprochent graduellement jusqu'à y affleurer à l'est; elles dominent ainsi tout le littoral entre les pointes de Selsea-Bill et de Beachy-Head, entre Chichester et Pevensey. On leur a donné le nom de South-downs, c'est-à-dire dunes ou étendues stériles du sud. Elles sont en effet crayeuses et ne produisent guère qu'une herbe courte. C'est dans ces derniers temps seulement qu'elles ont acquis une renommée pour l'élevage du mouton. Mais, pareilles aux talus d'une forteresse, elles présentaient autrefois contre les envahisseurs une ligne de défense, accusée par les restes très considérables de retranchements dont leurs croupes sont encore garnies.

Derrière ces hauteurs protectrices s'abrite un plateau, ou plutôt une plaine haute, qui s'étend à l'intérieur jusqu'à la vallée de la Tamise. Là, elle est bordée, comme du côté de la mer, par des collines appelées North-downs, parallèles et analogues aux South-downs. Sa ligne de milieu est le faîte de partage des eaux entre la Manche et la Tamise. Ses principaux cours d'eaux sont l'Arun et l'Ouse, qui se jettent dans la Manche, l'un près d'Arundel, l'autre à Newhaven, et la Wey et la Mole, qui s'en vont à la grande boucle de la Tamise entre Windsor et Londres. A l'ouest et à l'est, les eaux s'écoulent, d'une part dans les ramifications de la baie de Wight, d'autre part dans la Medway et

les petites rivières limitrophes du Kent. Cette plaine haute forme ainsi entre la Manche, la Tamise, les tributaires de la baie de Wight et les rivières du Kent, un quadrilatère bien déterminé, un pays nettement distinct du reste des terres. Elle est, on vient de le voir, largement arrosée. Quoiqu'elle soit enclose de collines crayeuses, elle est faite d'un sol fécond, d'un terrain argileux, sablonneux et calcaire, alluvion déposée dans cette vaste enceinte, avec un nombre prodigieux de fossiles végétaux et animaux, par quelque fleuve géant des anciens âges géologiques. Sa fertilité, comme celle d'une oasis, se manifestait, à l'époque de l'invasion saxonne, par une splendide production forestière. Il lui en est resté par excellence le nom de *Weald*, c'est-à-dire « Forêt », d'un vieux mot saxon identique à l'allemand *Wald*. A la fin du IXe siècle encore, sa superficie boisée ne mesurait pas moins de cent soixante kilomètres de l'ouest à l'est sur quarante du sud au nord. (V. Arthur de la Borderie : *Les Bretons insulaires*, p. 40 ; — Atlas Vidal-Lablache, p. 106 : *Carte physique des Iles Britanniques ;* — Atlas général de Foncin, p. 25 : *Grande-Bretagne du* VIe *au* XIIe *siècle.*)

Tels sont les traits bien marqués de la composition de ce lieu.

On comprend sans peine qu'un territoire ainsi constitué se soit présenté à des émigrants saxons comme un magnifique champ de défrichement. Séparé, enfermé par une côte inhospitalière, par des pentes répulsives, et couvert d'une forêt vierge, il ne pouvait servir de marché à des trafiquants, tels qu'étaient les Jutes, mais il offrait bien aux purs paysans de la Plaine Saxonne cette terre féconde, en même temps qu'isolée et libre, où ils rêvaient de se tailler des domaines à leur guise.

Rien n'est significatif, en science sociale, comme la nature du lieu où s'implante un peuple. On y voit se révéler immédiatement les caractères essentiels de la constitution de la race. Comme les espèces végétales et animales, les espèces sociales trahissent leurs aptitudes par les conditions des habitats où elles se plaisent. Nous venons de le voir par l'exemple comparatif des Jutes et des Saxons. N'y eût-il, pour nous éclairer à leur sujet, que la

différence des établissements qu'ils ont choisis dans la Grande-Bretagne, nous pourrions juger de la différence fondamentale de leurs occupations et de leurs préoccupations.

Les Jutes avaient conservé à leur conquête le nom de Kent. Il était antérieurement connu par le commerce et la navigation. Les Saxons donnèrent leur nom au pays qu'ils venaient créer. Ils l'appelèrent Saxe du Sud, *Sussex*. Par cette désignation du Sud, ils marquaient leur autonomie à l'égard des Saxons qui s'étaient trouvés mêlés à la conquête du Kent. D'ailleurs, d'autres bandes saxonnes ne tardèrent pas à arriver, et elles se distinguèrent toutes entre elles par l'orientation des territoires qu'elles occupèrent : Sussex, Essex, Wessex, Middlesex, c'est-à-dire Saxe du Sud, Saxe de l'Est, Saxe de l'Ouest, Saxe du Centre. La plaine haute que nous avons décrite tout à l'heure, et que la colonie saxonne dont nous parlons occupa peu à peu tout entière, porte encore aujourd'hui le nom de Sussex, sur le versant de la Manche, et le nom analogue de *Surrey*, c'est-à-dire Royaume du Sud, *Suth Rice* en saxon, sur le versant de la Tamise.

L'installation des Saxons dans le Sussex présente, si on s'en tient aux traits fondamentaux et essentiels, le spectacle qui s'est reproduit douze cents ans après dans l'occupation première de l'Amérique par la même race. Aux États-Unis comme au Sussex, des colons de formation particulariste sont venus, après les marchands, établir de libres domaines sur la côte forestière, dans un pays occupé par des peuplades qui vivaient, mobiles et batailleuses, sous le régime du clan, et qui ont été éliminées malgré leur vaillance naturelle, ou se sont retirées d'elles-mêmes par une invincible répulsion pour la vie sédentaire et laborieuse. Les nouveaux venus n'ont guère tardé à s'étendre à travers l'immense continent jusqu'au versant des grands massifs montagneux de l'Extrême Ouest, faisant partout reculer les indigènes, comme sur le petit continent breton les Saxons ont rapidement repoussé les Celtes jusqu'au pied des hautes montagnes

occidentales. Et, bien que le nouveau peuplement américain se soit composé de diverses populations européennes, le groupe particulariste a fini par prédominer et par donner sa forme à tout le reste. C'est exactement ce qui s'est produit en Grande-Bretagne, où d'autres sont survenus après les Saxons, comme nous le verrons, mais n'ont pu prévaloir contre la formation saxonne.

Ainsi, la même race a recommencé, à plus de mille ans de distance, la même entreprise. Elle l'a recommencée seulement sur un plus vaste théâtre, en masse plus considérable et avec un outillage plus puissant. C'est pourquoi les événements ont pris en Amérique une étendue plus formidable et une marche plus précipitée. Mais, de part et d'autre, les résultats ont été les mêmes, en ce sens qu'ils sont de même nature et attestent les mêmes forces sociales.

Si nous voulons comprendre l'histoire de l'Angleterre, représentons-nous donc ce petit continent comme « une Amérique d'essai », que la Providence a taillée dans des proportions réduites et qu'elle a rapprochée de l'ancien Monde, de sorte que la race saxonne y a trouvé un premier champ de développement, mesuré à la faiblesse de ses commencements.

Voyons d'abord l'installation de la première colonie purement saxonne dans le Sussex. Nous avons décrit le territoire.

Elle aborda à Cymenshore, du côté de la baie de Wighit, « tout près d'une bourgade appelée aujourd'hui Wittering (V. Reclus, t. IV, p. 472, carte 193), dans l'angle sud-ouest du présent comté de Sussex. Le bruit de ce débarquement s'étant répandu, les Bretons d'alentour vinrent aussitôt charger les Saxons. Il y avait là plusieurs chefs bretons. Au lieu de combiner leurs mouvements et de se prêter mutuellement appui, ils s'en venaient successivement et séparément se ruer sur les Saxons, qui, eux au contraire, formés en phalange serrée, n'eurent pas de peine à triompher de ces bandes sans discipline. Ainsi, tous les Bretons furent vaincus les uns après les autres (*Chronicon Saxonicum*, Henri de Huntindgon). Et, non seulement re-

poussés, mais fort maltraités, puis attaqués à leur tour, ils n'eurent bientôt plus de refuge que la « Forêt », le Weald, derrière les South-downs. (A. de la Borderie, p. 40.)

« Ils s'y rassemblèrent comme un essaim d'abeilles : *congregati sunt igitur Britanni quasi apes*, » dit Henri de Huntingdon. Ne semble-t-il pas qu'on entende le bourdonnement de cette cohue dans la profondeur des bois?

Les Saxons firent une battue en bon ordre, et les Bretons, jetés probablement du côté du Kent, qui ne trouvait pas bon de les recevoir quand ils se présentaient en nombre, s'enfermèrent dans une ancienne citadelle romaine aux confins de la Forêt : la citadelle d'Andérida, *Anderidæ castrum*, en saxon *Andredes ceaster*. Le blocus commença. Il amena la famine. Quand les Bretons furent à demi morts de faim, les Saxons donnèrent l'assaut. La place ne fut prise que de vive force. Tous ceux qui y étaient, périrent, et il n'y resta pas un Breton vivant : « *interfecerunt omnes qui id incolerent, adeo ut ne unus Brito ibi superstes fuerit.* (*Chronicon Saxonicum*).

Voilà comment le pays de Sussex fut rendu vacant. Les Saxons ruinèrent Andérida de fond en comble. Au XIIe siècle, les ruines s'en voyaient encore, paraît-il, dans un lieu désolé. Mais la situation précise de ce lieu est devenue aujourd'hui un problème pour les savants.

La petite colonie du Sussex, si bien campée dans son repaire, n'était qu'une avant-garde. Elle avait recruté dans la Plaine Saxonne les émigrants les plus pressés et les plus aventureux. Mais, le mouvement étant donné, la grande émigration prit cours ; et, au lieu d'aller chercher un endroit bien fermé comme le Sussex, elle alla au delà, à l'ouest, sur la même côte, où le pays s'ouvre et s'étend, de la baie de Wight aux montagnes de Cornouailles, en une plus large plaine entre la Manche et la Tamise qui s'écartent l'une de l'autre. Ce territoire, qui comprend aujourd'hui les comtés de Hants, Berks, Wilts, Dorset et Somerset, prit le nom de *Wessex*, c'est-à-dire Saxe de l'Ouest. (Atlas général de Foncin, 25.)

Cette seconde expédition de purs Saxons, qui reçut pendant plus de trente ans des arrivées nouvelles, fut dirigée par Cerdic. Encore un chef odinique! Il a, de par la tradition saxonne, sa généalogie en règle, qui le fait descendre d'Odin en personne, au neuvième degré.

C'est en 495 qu'il aborda, lui aussi, dans la baie de Wight, à Caldshot, ou Caldshore (c'est-à-dire rivage de Cerdic). Il fut reçu par les Bretons exactement comme avait été reçue la colonie du Sussex et il les refoula de même. Il occupa d'abord le Hampshire ou Hants, au nord de Southampton (dont le nom signifie : Ville du sud du Hants). Il s'établit ainsi entre le Sussex et la vallée de l'Avon, où est Salisbury. De là la colonie, en une trentaine d'années, s'étendit, à l'ouest, jusqu'à la Severn inférieure et jusqu'à l'isthme de la Cornouailles, et, au nord, jusqu'à la boucle la plus septentrionale de la Tamise, où est Oxford. Ce fut un bel épanouissement.

On mesure assez la différence qu'il y avait entre cette large colonie, qui occupait une des plus notables parties de l'Angleterre, et la petite colonie du Sussex ou le petit établissement du Kent. Aussi conçoit-on aisément que le Sussex en soit venu à se fondre avec le Wessex. C'est ce qui se fit presque aussitôt et sans bruit. Quant au royaume de Kent, ses destinées, d'après ce que nous avons vu de la manière d'être des Jutes, étaient évidemment bornées et, cent dix ans environ après la mort de Cerdic, il était réuni, lui aussi, au Wessex, à travers quelques péripéties (645; réunion définitive en 823). De plus, Cerdic avant de mourir (534) avait assuré la mer libre à sa colonie, en reprenant l'île de Wight (530), probablement sur les Bretons qui, semblerait-il, y étaient rentrés. Il y extermina, dit Bède, tout ce qui s'y trouvait d'indigènes.

Par ces décisives extensions, Cerdic, contemporain et, à plus d'un égard, émule de Clovis, est bien le chef odinique duquel date véritablement la prise de possession de l'Angleterre par les Saxons. Ce n'est, à vrai dire, ni d'Hengist, ni des Jutes du Kent, ni des Saxons du Sussex, mais de ceux du Wessex que nous allons voir descendre, comme de sa source, toute l'histoire sociale des Anglais.

Cette colonie du Wessex eut pourtant affaire à forte partie. C'est contre elle que s'exerça la prouesse du fameux roi Arthur, le héros celte, et celle de ses chevaliers de la Table Ronde. On comprend que la grandeur de l'attaque poussée par ces vigoureux Saxons du Wessex ait exalté le mérite de ceux qui ont essayé, quoique en vain, d'y résister. De là ce qu'a d'épique la légende d'Arthur. C'est peut-être ce dont on ne s'est pas assez rendu compte, quand on s'est étonné des proportions que les Bretons ont réussi à donner à ce personnage, homme de génie peut-être en son genre, mais d'un génie terriblement celtique. Il est clair que la perte du vaste territoire du Wessex était pour les Bretons un désastre autrement décisif et solennel que n'avait pu l'être celle de la pointe du Kent ou de la plaine fermée du Sussex. Ce fut pour eux l'angoisse suprême, comme pour les Troyens la chute d'Ilion; et cette angoisse se traduisit par une épopée nationale, tout ensemble pathétique et hâbleuse, comme est parfois l'héroïsme des races inférieures, touchant en même temps que vaniteux. Quiconque voudra bien lire les chants des Bardes de cette époque, y trouvera un lyrisme qui s'adapterait sans trop de peine à la guerre d'indépendance de quelque noble et vaillante tribu des Indiens d'Amérique.

En dépit des prouesses d'Arthur et de ses chevaliers, le Wessex fut complètement vidé de Bretons. Le procédé d'élimination fut très simple. A mesure que les Saxons avaient besoin de terre cultivable, ils entamaient le territoire ennemi. Les Bretons faisaient d'eux-mêmes le vide, selon leur manière de combattre, la manière nomade. Par un retour offensif, ils fondaient ensuite à l'improviste sur les Saxons, qui se contentaient de leur résister sur place et de garder le sol conquis. Très surpris de voir que ces gens, qu'ils n'avaient pu faire reculer, ne couraient pas à leur tour sur eux, ils enregistraient l'affaire comme incertaine ou, plus souvent, comme une victoire. Cette illusion de leurs Bardes a fait une grande partie de la gloire d'Arthur. Et cette illusion n'est pas sans persister. Un Breton de ces temps-ci, un historien distingué, M. Arthur de la Borderie, ne manque pas, toutes les fois qu'il voit les Saxons s'arrêter dans leur marche

à une nouvelle limite, de l'attribuer au succès persistant des armes celtiques. Mais, de succès en succès, il constate que les Bretons vident le terrain.

Les Bretons évincés ne se réfugièrent pas seulement dans les montagnes de la Cornouailles ou du pays de Galles, au delà de la Severn ; ils passèrent en masse de l'autre côté de la Manche, dans l'Armorique, et c'est de cette célèbre exode qu'est venu à cette partie de la Gaule le nom de Bretagne qu'elle porte encore. Le territoire entier du Wessex fut ainsi rendu vacant. Des historiens récents, très intrigués de ne pas trouver trace d'une population celtique demeurée au milieu des Saxons, ont imaginé qu'elle avait disparu de l'histoire parce qu'elle s'était fondue avec les vainqueurs en retournant au culte païen, ce qui est de toute invraisemblance pour qui connaît l'état social et religieux de ces Celtes. Mais les mêmes auteurs sont obligés d'avouer qu'il ne reste de pareille chose aucun vestige. Un peu de science sociale leur aurait fait voir qu'il n'y a pas lieu de suppléer ici aux témoignages de l'histoire.

Le territoire saxon, en Angleterre, s'accrut à la même époque (530) par l'arrivée d'une troisième colonie qui alla se poser au nord du Kent, au delà de la Tamise. Cette colonie additionnelle, peu considérable et que le Wessex absorba comme les autres, donna au pays les deux noms d'*Essex*, c'est-à-dire Saxe de l'Est, et de *Middlesex*, c'est-à-dire Saxe du Centre, qui correspondent l'un aux bassins des petites rivières côtières au nord de la Tamise, l'autre à la région de Londres, au nord de la Tamise aussi.

Maintenant que nous connaissons l'ensemble des territoires occupés à l'origine par les Saxons en Grande-Bretagne et le mode de cette occupation, il nous faut voir les institutions qu'établirent les conquérants sur ces terres riches et vacantes. Elles sont d'une simplicité extrême. Elles se réduisent, comme on doit le prévoir, au *domaine privé indépendant*.

Le sol était dégarni de possesseurs : les colons se créèrent,

comme dans la Plaine Saxonne, des domaines à leur guise. Ils n'eurent pas de difficulté à se maintenir indépendants chacun sur sa terre : le chef odinique qui les avait conduits n'avait de soutiens qu'eux-mêmes; il ne trouvait pas, auprès de lui, pour les dominer en s'appuyant sur elle, une population faite au régime communautaire. Aussi, son rôle fut-il singulièrement précaire et restreint, et nous verrons que c'est le rôle auquel la race saxonne demeurée pure a sans cesse ramené le pouvoir souverain chez elle. Le chef odinique était simplement considéré comme un « spécialiste », qui prenait spontanément la sollicitude, d'ailleurs intéressée, de provoquer une action commune dans ce qui, à un moment donné, pouvait requérir le concours de tous. On était tout disposé à répondre à cet appel lorsqu'il paraissait justifié. On faisait en cela comme des gens désireux d'hygiène publique, qui écouteraient volontiers un chimiste expert et se conformeraient par un libre acquiescement individuel aux mesures générales qu'il proposerait.

Ceci est si vrai, qu'il n'en allait pas autrement alors même qu'il s'agissait de la guerre, qui était la spécialité fondamentale du chef odinique : « Quand la nécessité de la défense ou le désir de l'attaque poussaient le souverain, dit Guizot, il envoyait dans les bourgs et dans les campagnes un messager portant une épée nue qui criait : Quiconque ne veut pas être tenu pour un homme de rien, qu'il sorte de sa maison et vienne combattre! » (*Hist. d'Angleterre*, p. 39.) Et sortait qui voulait. Et, plus d'une fois, l'histoire en témoigne, personne ne sortit. C'est ce qui arriva, entre autres, au fameux Alfred le Grand, la première fois qu'il essaya de marcher contre les Danois envahisseurs.

Le meilleur moyen pour le chef d'arriver à une action commune était de convoquer à une réunion générale, comme on convoque aujourd'hui un *meeting*, et de délibérer avec les assistants sur l'entreprise en question. Mais là, comme tout à l'heure, venait qui voulait bien. Et, à la grande différence des Celtes, hommes de clan, à qui la fidélité communautaire faisait un devoir à chacun de répondre avec empressement, j'allais dire avec acharnement, à l'appel du chef, les Saxons ne

se dérangeaient pour aller à l'assemblée qu'à raison de l'intérêt que chacun d'eux pensait y avoir. C'était ainsi une convocation non de sujets ou de fidèles, mais de libres intéressés.

Et, comme le domaine sur lequel chacun comptait uniquement était de beaucoup l'intérêt majeur, il arriva très rapidement que ceux dont le domaine réclamait le travail personnel et la surveillance exacte, se dispensèrent d'aller perdre leur temps aux réunions nationales. J'ai vu, en Suisse, le même sentiment dissuader beaucoup de paysans de se rendre à la Landsgemeinde, au champ de mai. Les historiens signalent cette indifférence bien caractéristique. Elle fut telle que l'assemblée qui s'appelait d'abord *Folkmot*, c'est-à-dire réunion du peuple, prit peu à peu le nom de *Witenagemot*, c'est-à-dire réunion des prud'hommes, des sages, de ceux qui ont une compétence spéciale et qui sont les représentants naturels de leurs pareils.

Le Witenagemot fut ainsi composé, pour une part, des propriétaires riches, gens de plus de loisirs et plus intéressés dans les événements à raison même de l'importance de leurs affaires, et, pour l'autre part, des notables, des plus sages, des plus prud'hommes parmi les petits propriétaires. C'est de cette dernière catégorie, soutenue tacitement par le suffrage public, que l'assemblée tirait son nom de Witenagemot. L'appellation courante de ces prud'hommes non officiels était *witan*, vieux mot analogue à *wiseman*. Quant aux riches propriétaires, on les appelait, suivant l'importance de leur propriété, *thanes* ou *aldermen*. L'alderman était plus riche que le thane, qui déjà était un propriétaire important.

Les witans, thanes et aldermans composaient donc, en fait, la réunion publique et nationale. D'ailleurs tout Saxon avait le droit d'y venir.

On le voit, il n'y a ici ni aristocratie militaire, ni aristocratie de naissance ; il n'y a que des propriétaires tous égaux en droit, mais s'en remettant spontanément et librement à la sollicitude des plus intéressés, des plus riches et des plus entendus dans les affaires d'intérêt commun, préférant d'ailleurs de beaucoup

s'occuper de leurs affaires personnelles, de leur domaine, lorsqu'il réclamait tous leurs soins. Pas trace quelconque de féodalité, de subordination d'un propriétaire à un autre, d'un domaine à un autre. Et ceci n'a rien de surprenant, car il n'y avait aucune raison, aucun besoin de créer ce système féodal chez les Saxons d'Angleterre que rien n'empêchait d'être libres, que leur souverain dominait si peu.

Par une entente commune résultant des délibérations successives du Witenagemot, l'usage de trois contributions aux nécessités publiques s'était établi. On contribuait : 1° pour la création et l'entretien des citadelles; 2° pour la création et l'entretien des ponts; 3° pour le logement et l'alimentation des hommes faisant la guerre, quand il y avait lieu.

Le chef odinique, le souverain, désignait dans chaque localité d'une certaine étendue un grand propriétaire qui veillait à la récolte des subsides accordés : c'était le *Sheriff*. Son nom vient de *shire*, c'est-à-dire part, portion, division, appellation donnée à la portion du pays où il avait à remplir sa mission.

Quant à la justice, c'étaient les voisins qui se chargeaient de l'assurer. On se comptait donc par dix et par cent domaines, dans chaque shire, pour se rendre responsable de la justice. Elle était due par les groupes de dix ou de cent, suivant l'importance du cas. Dans chaque groupe, l'entente commune désignait le propriétaire qui devait s'occuper de diriger les affaires, en recevant les plaintes, et en prenant parmi les autres propriétaires des jurés pour juger le cas sous sa direction. Si le groupe ne réussissait pas à mettre la main sur le coupable en fuite, le groupe indemnisait la victime du méfait, par la raison que le coupable, appartenant au groupe, faisait partie de la dizaine ou de la centaine qui devait la justice.

Mais il en était ici comme pour le Witenagemot : les Saxons avaient si peu de goût pour les affaires publiques, qu'ils laissèrent bien vite le propriétaire élu juger seul, ce dont on le savait très capable, puisqu'il était désigné par l'opinion publique. Il arriva même souvent qu'ils négligèrent d'élire un d'entre eux à cet effet, ne sentant pas vivement la nécessité d'une organisa-

tion de justice : les méfaits sans doute n'étaient pas communs ou s'arrangeaient à l'amiable entre les intéressés, selon la tendance saxonne.

C'est ce qui fit que peu à peu le souverain désigna d'office le propriétaire capable de rendre justice à la satisfaction du voisinage.

Tels sont les *Magistrates*, choisis sur la désignation de l'opinion publique par le souverain parmi les propriétaires de la localité.

Nous voilà terriblement loin, et de la *Féodalité*, et de la *Truste!*

Eh bien, ce sont là les institutions que nous allons voir traverser tous les temps et toutes les crises en Angleterre, parce que, alors même que quelque souverain fera effort pour les supprimer, elles renaîtront *comme la seule combinaison de pouvoir public conciliable avec la pleine indépendance de chaque particulier se suffisant spontanément par son domaine, sans le secours ni du suzerain, ni d'administration royale :* sans Féodalité et sans Truste.

Cette combinaison, nous venons de le voir, naît en effet naturellement de la condition fondamentale du Saxon, indépendant dans son domaine : il n'a pas besoin de quelque chose de plus compliqué, ni de plus puissant, qui ne ferait que le gêner et l'importuner.

Ces institutions étant données, ce que les Saxons trouvèrent dans la *richesse* du sol de l'Angleterre, ce fut d'avoir toujours parmi eux des propriétaires qui s'élevassent assez haut dans le développement de leurs propriétés pour fournir des hommes capables de concevoir et de soutenir les intérêts publics et nationaux, qui requièrent des aptitudes supérieures formées dans la vie privée.

C'est ainsi que le gouvernement du pays, alors même que les intérêts ont pris un développement immense et ont embrassé les Deux-Mondes, n'a point échappé à la classe des libres propriétaires de domaines, agissant tous par l'initiative propre et non

par les obligations de la Féodalité ou par la domination de l'Administration publique : La propriété individuelle libre a gouverné spontanément sans Féodalité et sans Truste!

Mais ce qui est intéressant à voir, ce n'est pas seulement l'installation de ce type saxon pur et son développement sur un sol riche et vacant : c'est encore et surtout la manière dont il a triomphé de tous les obstacles que les événements sont venus lui apporter.

C'est ce que nous verrons en étudiant la rencontre successive des Saxons sur le sol même de l'Angleterre avec les Angles, les Danois et les Normands.

Henri de Tourville.

(*La suite au prochain numéro.*)

ESSAI SUR LE TYPE GASCON

I

LA LANDE ET LA VALLÉE

On s'accorde pour désigner sous le nom de Gascogne le pays situé au sud de la Garonne, et qui s'étend jusqu'aux Pyrénées. Ce mot de Gascogne doit éveiller certainement dans l'esprit de beaucoup de lecteurs, l'idée d'une région produisant une population à caractère bien déterminé. Ce type est devenu classique et l'on en a même exagéré parfois les caractères réels au point d'en faire des caractères conventionnels. En fait, ceux qui ont affaire à des Gascons sont généralement frappés par un je ne sais quoi de particulier dans leurs manières, leur langage et leurs procédés. La province a donc bien sa marque de fabrique. Souvent on entend parler de Gascons qui arrivent avec peu d'efforts en apparence à se faire des situations brillantes dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, la politique, et l'on est tout étonné d'apprendre que des gens réputés plus travailleurs et plus sérieux restent dans des situations secondaires. Les littérateurs, mainte et mainte fois, et à diverses époques, se sont fait l'écho de ce sentiment du public. Il y a peu de temps, un poète provençal mettait sur la scène un aventurier du XVIIe siècle qu'il croyait Gascon et qui ne l'était pas, et l'on sait quel succès le public parisien, qui n'y regardait pas de si près, fit à ce « cadet de Gascogne ».

Le lecteur de la *Science sociale*, pénétré de cette idée que l'homme est en grande partie le produit de son milieu, pour-

rait imaginer que le type gascon est le produit d'une région naturelle parfaitement homogène, et comportant un genre de travail caractéristique tout comme le Tartare est le produit de la steppe, le Norvégien celui des fiords, le Touareg celui des oasis du Sahara, etc.

Or, si l'on examine, sur une carte de France, la partie de notre pays qu'on désigne sous le nom de Gascogne, au lieu d'une seule région naturelle, on en trouve deux absolument dissemblables : d'une part une plaine sablonneuse, la Lande, et d'autre part un éventail de vallées séparées par des coteaux. Le point d'ouverture de cet éventail se trouve à l'est de Béam, aux environs de Tarbes. Dans ces vallées courent divers cours d'eau affluents de la Garonne, ou tributaires de l'Adour. Les coteaux qui les séparent, n'ayant qu'une médiocre élévation, permettent de faciles communications entre les vallées.

Et pourtant, il sort des Gascons de ces deux régions. Voilà un fait qui paraît bien étrange. La science sociale pourtant est en droit de chercher à l'expliquer. Or, elle ne peut le faire qu'en ayant recours à la méthode analytique. Il nous faut donc étudier séparément ces deux régions pour chercher à voir si l'une d'elles ne réagit pas sur l'autre de façon à produire un effet commun, et même si un troisième facteur d'une autre nature n'est pas venu s'ajouter à l'influence propre du Lieu.

En science sociale, comme en toute autre science, il faut procéder en allant du simple au complexe. Si on se trouve en présence d'un fait composé d'éléments divers, on doit, pour en faire l'analyse, s'attacher d'abord à considérer les éléments les plus simples. Dans le cas qui nous occupe, l'élément le plus simple n'est pas difficile à distinguer : c'est la Lande. C'est donc par la Lande que nous devons commencer notre étude. Nous allons donc énumérer rapidement les particularités locales que nous offre cette région. Plusieurs des traits que nous allons signaler peuvent se rencontrer ailleurs, mais certains d'entre eux sont absolument distinctifs, et l'ensemble de ces petits détails nous fera comprendre, au moins dans ses grandes lignes, quelle variété sociale la partie occidentale de la Gascogne était susceptible de donner.

I. — L'HOMME DE LA LANDE.

La Lande est originairement une immense plaine sablonneuse et infertile, une *steppe pauvre*. Aujourd'hui, elle est plantée de pins dans presque toute sa surface ; mais autrefois, c'est-à-dire dans le milieu du siècle dernier, elle présentait d'immenses étendues de bruyères et d'ajonc. Dans certains lieux spécialement favorisés se trouvaient des bois de pins qui prenaient quelquefois les proportions de forêts immenses.

La steppe landaise était l'ancien lit de la mer à l'époque pliocène. A une profondeur variable qui parfois atteint un mètre, parfois même à effleurement, se trouve l'alios, grès composé de matières organiques, d'alumine, de silice, de potasse et de fer.

L'épaisseur de la couche varie entre $0^{m},10$ et $0^{m},50$. L'alios est parfaitement perméable ; c'est un fait aujourd'hui définitivement établi grâce aux expériences de MM. Lalesque, Pallas et Fréchou. Une particularité curieuse de l'alios est sa capillarité : à une épaisseur de $0^{m},50$, les plantes peuvent recevoir l'humidité du dessous.

La couche sous-sablonneuse argileuse est imperméable. Elle est à peu de distance du sol. De là vient que, pendant l'hiver, une grande masse d'eau est retenue au travers du sable, et fait du pays tout entier un vaste marécage. Pendant l'été, particulièrement sec dans ce pays éloigné des chaînes de montagnes, une partie de cette eau est absorbée par l'évaporation, l'autre partie a traversé l'alios par suite de sa perméabilité. Il en résulte une sécheresse absolue à la surface du sol.

Par suite de ces conditions naturelles, la Lande a été dans sa plus grande étendue, et jusqu'au milieu du siècle dernier, un pays affreusement malsain et inculte. Après diverses tentatives infructueuses pour arriver à l'assainir et à le mettre en valeur, M. Chambrelent eut l'idée de faire creuser des fossés d'écoulement appelés crastes. Sur ce sol ainsi amélioré, on planta des pins, ce qui l'assainit encore davantage. Une loi de 1832 vint obliger les communes à planter de pins leurs parties stériles. A défaut des communes, l'Etat devait faire les plantations à ses

frais, et percevoir les produits jusqu'à complet remboursement.

Il y a cependant çà et là, dans la Lande, des lieux qui ont une constitution géologique différente. Ce sont des mamelons argileux ou calcaires d'environ 10 mètres de hauteur, et qui étaient comme des îlots à l'époque pliocène, alors que l'ensemble du pays était submergé. Il conviendra même de signaler un soulèvement de nature calcaire ophitique parallèle à l'arête des Pyrénées, qui va de Mimizan à Roquefort, se prolongeant ensuite jusqu'à Barbotan.

Le pâturage de la Lande est pauvre. S'il est une espèce d'animaux susceptible de se contenter d'un pâturage pauvre, c'est bien l'espèce ovine. Et cependant les brebis de la Lande sont des brebis bien dégénérées. Elles fournissent une laine peu abondante et de qualité médiocre. Il arrivait autrefois, dans les endroits les plus pauvres, qu'on supprimait un agneau sur deux afin de réserver au survivant le lait des deux mères.

Les vaches landaises, élevées en troupeaux appelés dans le pays « baccades », sont, comme les brebis, d'une qualité très médiocre. Elles ne produisent pas de lait, et sont élevées uniquement pour la boucherie. A l'heure actuelle, les Landais, qui font quotidiennement usage de lait, ont des vaches bretonnes; ils n'ont jamais songé à améliorer les races de leur pays.

Les voyageurs ont de tout temps remarqué dans la Lande des troupeaux de vaches et de brebis rachitiques et très maigres.

Il y a peu de temps, pour les travaux de culture et de transport, les Landais avaient une paire de vaches. Comme le fourrage était peu abondant, ils leur présentaient la nourriture à la main pour que rien ne s'en perdît. Ils leur donnaient même une sorte de bouillie faite avec des noix, lorsqu'ils avaient des noyers autour de leur demeure.

Aujourd'hui, dans la Lande, les vaches de travail ont été presque partout remplacées par des mules. La nourriture de ces animaux est plus économique et le travail se fait plus vite.

Les Landais élevaient autrefois des chevaux. Ils avaient parfois à leur disposition des endroits particulièrement marécageux, ou bien situés sur les bords des ruisseaux, et dans lesquels,

grâce à la fraîcheur qui s'y maintenait toute l'année, poussait une herbe fine propre au pâturage du cheval. Quand cette herbe n'était pas suffisamment abondante, les Landais pratiquaient l'écobuage et, sur le sol ainsi amélioré, les pluies d'été faisaient pousser un peu d'herbe.

Les chevaux des Landais sont élevés sans soin et avec des procédés routiniers. Leur nourriture est souvent insuffisante, et on a la mauvaise habitude de les laisser dehors exposés à toutes les intempéries. Ce sont en somme des animaux de médiocre valeur, et pourtant ils sont appréciés, ainsi d'ailleurs que les vaches, à cause de leurs habitudes de sobriété et d'endurance.

L'art pastoral était autrefois rendu plus difficile par la présence dans les bois de pins d'insectes connus sous le nom de taons. B. de Saint-Amans (1), qui voyageait dans le pays à la fin du XVIIIe siècle, nous apprend que, dès le commencement de l'été, on faisait sortir les troupeaux de vaches des taillis pour les conduire dans la rase lande. Depuis l'assainissement du pays, cet inconvénient est devenu moindre.

Il convient d'ajouter que, pendant l'été, le séjour de la rase lande est rendu très pénible par suite de la réverbération du sol. Les bergers sont obligés de faire paître leurs troupeaux pendant la nuit.

Les vastes étendues de bruyères ont rendu avantageuse l'industrie des abeilles. L'auteur du *Codex* de Saint-Jacques de Compostelle et les *Mémoires* du président de Thou s'accordent à reconnaître dans le miel une des principales richesses de la Lande. Le miel de la Lande est bon, mais il serait au moins égal à celui de Narbonne, prétendait le baron d'Haussez (2), si l'on avait la précaution de tenir les ruches un peu élevées au-dessus du sol et si on les entourait de plantes odoriférantes. Or, les Landais laissent malheureusement leurs ruches posées à terre, exposées à l'humidité et au milieu de plantes de toute espèce. Ils n'ont même pas renoncé à l'usage barbare de faire périr les abeilles pour avoir le miel.

(1) B. de Saint-Amans, *Voyage pittoresque dans les Landes*.
(2) Voy. Baron d'Haussez, *Études administratives sur les Landes*.

Les seules céréales cultivées sont le seigle et le mil (il y a lieu de distinguer entre le mil proprement dit et le panis qui est plus petit). On trouve du blé dans les parties calcaires que nous avons indiquées.

Le seigle et le mil sont cultivés selon le mode traditionnel, c'est-à-dire dans les mêmes pièces et par rangs alternatifs. En octobre, après avoir ouvert le sol, « piqué », comme on dit dans le pays, avec une charrue de bois dont la pointe seule est en fer, on dépose le fumier sur lequel on répand la graine de seigle. On recouvre le tout de sable, et l'on obtient ainsi des billons que l'on sarcle quelque temps après pour empêcher les mauvaises herbes de pousser. Le dépiquage, qui se fait aujourd'hui à la machine à vapeur, se faisait autrefois au fléau et demandait beaucoup de temps. Après les travaux de la moisson et du dépiquage, on laboure de nouveau pour remuer le sable.

Le mil est semé en mai entre les rangs du seigle. En juillet, après la moisson, on sarcle les pieds de mil avec la bêche, on les chausse, et la récolte se fait en octobre. On sème un hectolitre de seigle et on obtient douze ou treize pour un en moyenne. Le rendement du mil est à peu près le même. En octobre, on pique de nouveau la terre pour semer le seigle à la place où l'on vient de récolter le mil.

Il est à remarquer que dans cette culture les travaux à la bêche sont très nombreux. Les pièces de terre paraissent travaillées comme des jardins; c'est ce qui faisait dire au président de Thou à la fin du seizième siècle que les Landais travaillaient mieux leurs terres que les paysans du reste de la Gascogne. La culture du mil et du seigle occupant la plus grande partie de l'exploitation (en moyenne cinq hectares sur six), l'assolement consiste à mettre chaque année le mil au rang qu'occupait le seigle l'année précédente, et réciproquement.

L'abondance du fumier qui provient du troupeau, et qu'on augmente avec de la bruyère coupée dans la Lande, vient remédier à la pauvreté du sol.

Il convient de signaler la chanvrière, pièce de terre où l'on récolte du chanvre que l'on file et que l'on fait tisser par un tisse-

rand du voisinage. On a ainsi de la toile pour des draps et des serviettes.

On fait aussi quelques cultures accessoires, des haricots, des pommes de terre, des topinambours.

Dans cette culture, les travaux à la bêche sont encore les plus nombreux. Autrefois, quand les communautés étaient nombreuses, les femmes en avaient toute la charge. Les hommes se réservaient le travail attrayant de la conduite des troupeaux, et, lorsque l'occasion se présentait, les travaux de transport avec le vieux char à quatre roues traîné par les vaches de travail. Aujourd'hui encore, les femmes ne savent pas tricoter; ce sont les hommes qui remplissent cet office en gardant les troupeaux.

Les surfaces cultivées sont de 5 à 10 hectares. Autrefois, on ne cultivait guère que pour les besoins de la famille, et pour faire la part du propriétaire du sol dont on était le tenancier ou le métayer. Cette part, qui varie selon les régions, est le plus souvent du tiers de la récolte.

Il y a peu de temps, il existait dans la Lande, et aujourd'hui encore il existe, dans quelques parties reculées de cette région, des communautés pastorales comprenant jusqu'à trente personnes. Dans ces anciennes communautés, le père était le chef, et à sa mort, c'était sa veuve, la daoumne *domina*, qui prenait la direction. Le chef de famille ne travaillait point, il se contentait de diriger. C'était lui qui entrait en relation avec les étrangers. Il tenait la bourse commune et prenait part aux repas.

Les enfants restaient au foyer et s'y mariaient, quand toutefois ils n'entraient pas comme gendres ou belles-filles dans une communauté voisine. Ils ne restaient point célibataires comme dans les régions à pâturages restreints des Pyrénées telles que la vallée d'Ossau, décrite ici même par M. Butel. Il faut en chercher la raison dans l'étendue du sol disponible et dans la multiplicité des travaux auxquels il était possible de se livrer : exploitation du bois de pin, industries diverses, ainsi qu'il sera dit dans la suite de cette étude.

La plupart des ménages dans la Lande ont de quatre à six en-

fants. Les Landes sont, après la Bretagne, une des régions de la France où le nombre des naissances l'emporte le plus sur le nombre des décès. C'est un phénomène propre aux régions où la communauté de famille s'est le plus longtemps maintenue. Des voyageurs qui visitaient le pays à la fin du dix-huitième siècle faisaient cette remarque, que plus on avait d'enfants, plus on était riche.

Les enfants sont élevés dans un esprit d'obéissance sans bornes au chef de la famille. Cette habitude de l'obéissance persiste naturellement lorsque l'enfant, devenu jeune homme, vient à quitter le foyer. Si l'on ne suit plus la direction du patriarche, on suit celle du maître ou du chef d'atelier qui, somme toute, détient les moyens d'existence. Les Landais sont appréciés à cause de leur docilité.

Cette éducation a toutefois pour effet, et c'est là le revers de la médaille, d'anéantir chez les Landais tout esprit d'initiative. Nous avons déjà vu qu'ils n'avaient tenté aucun effort pour améliorer les races d'animaux. On a eu toutes les peines du monde à introduire chez eux dans le cours du dernier siècle des cultures telles que le maïs, la pomme de terre, le topinambour, susceptibles d'améliorer leur nourriture ou l'alimentation de leurs animaux. Dans le pays même, ils ont besoin d'être dirigés pour les travaux un peu difficiles auxquels on les emploie. Dans la minière de Saint-Paul-lès-Dax, les paysans qui travaillent sous les ordres d'un spécialiste seraient incapables d'entreprendre eux-mêmes la recherche du minerai. Ils ne savent distinguer si telle partie de la couche serait plus avantageuse à exploiter que telle autre. Ils seraient aussi absolument incapables de parer à l'envahissement du chantier par les eaux. Après la mort du père et de la mère, c'était le fils aîné qui prenait la direction de la communauté. Toutefois, en cas de dissolution, les biens des parents défunts étaient partagés entre les enfants par parties égales. Tous en effet appartiennent à la communauté à un égal titre. De plus, les biens, étant mobiliers, sont aisément partageables.

Le sol était considéré autrefois comme propriété collective de la communauté publique, l'ancienne paroisse. Aussi les anciennes

coutumes de la Lande comportaient-elles toutes le partage égal. « Si, disaient-elles, le défunt laisse des mâles et des filles, les mâles se partagent la succession à charge par eux d'approprier les filles. S'il n'y a que des filles, elles se partagent entre elles la succession. » Cette différence si bien caractérisée entre les mâles et les filles au point de vue des successions, provient de l'antique séparation du patrimoine de l'homme et de celui de la femme, séparation dont l'origine remonte sans doute à la lointaine époque où la race ibère habitait les oasis et les confins agricoles du Sahara. La femme, dans ces régions, a la direction de l'atelier sédentaire de culture et d'industrie, tandis que l'homme se réserve pour les courses entreprises à travers le désert dans un but, soit de commerce, soit de pillage. Cette séparation des patrimoines s'est maintenue chez les races ibères dans leur marche à travers l'Espagne. En effet, la culture se faisant surtout à la bêche, c'étaient les femmes qui en étaient chargées, tandis que les hommes, en vertu de l'habitude acquise, se livraient à la conduite des troupeaux, aux transports ou aux expéditions guerrières.

La coutume de Cartas est particulièrement caractéristique à ce sujet. D'après cette coutume, les biens de la mère étaient partagés intégralement entre les enfants et les biens du père entre les mâles seulement.

Quand les membres de la Communauté ne peuvent suffire aux divers travaux de l'exploitation agricole, on a recours à la main-d'œuvre étrangère d'après un contrat de travail bien caractéristique. On installe une femme (une hemnote, comme on dit dans le Marensin) dans une petite maison située à proximité de la métairie, et qu'on nomme la brasserie. La femme, appelée brassière, s'engage à fournir un certain nombre de journées, moyennant quoi elle a le droit de cultiver le mil dans une pièce de terre autour de la brasserie, et le chef de l'exploitation lui donne sa provision de seigle. Le plus souvent, la brassière est mariée à un résinier qui entreprend l'extraction de la résine dans les bois du voisinage, ou même va parfois fort loin exercer sa profession. Des liaisons illégitimes s'établissent trop souvent entre la brassière et tel membre de la famille qu'elle sert.

Souvent autrefois les pères de famille engageaient leurs fils à se marier très jeunes, afin que la communauté fût plus nombreuse. On avait tout à gagner à compter chez soi une femme de plus. Les pères poussaient même au mariage des adolescents, ce qui a été une cause de dégénérescence pour la race.

Dans le Marensin, il s'est conservé au sujet des fiançailles un usage curieux et caractéristique. Lorsque un jeune homme a l'intention d'épouser une jeune fille et qu'il a obtenu l'autorisation de lui faire la cour, il se rend chez elle, non pas seul, mais accompagné par ses plus proches parents (voilà qui est bien communautaire). Si la jeune fille refuse le prétendant, elle place devant lui un plat de noix.

Le Landais, dit Thore (1), est ardent pour les femmes, jaloux jusqu'à la cruauté.

Le Landais tient peu à la vie. Lorsqu'il est dangereusement malade, un de ses parents est chargé de l'inviter à mettre de l'ordre dans ses affaires. Il reçoit la nouvelle de la mort prochaine avec beaucoup de calme. Pendant la vie, il soigne ses animaux mieux que lui-même et que les membres de sa famille. Si les animaux venaient à mourir, il ne pourrait s'en procurer d'autres, surtout des vaches de travail, qu'à de très grands frais. C'est qu'il appartient avant tout à sa communauté familiale. La conservation de cette communauté, c'est pour lui la grande affaire, et les animaux sont absolument nécessaires au maintien du groupement familial.

Les funérailles sont accompagnées de beaucoup de pleurs, de cris et de sanglots. Dans les églises, on prie continuellement pour les morts. Tous les ans, chaque famille fait célébrer un service pour ses défunts. Dans le Marensin, toute l'année qui suit le décès du père ou de la mère, les vases de la cuisine sont voilés, et la vaisselle placée dans un ordre opposé à celui qu'on avait établi.

Un usage caractéristique au sujet des funérailles et qui s'est conservé dans le Marensin est le suivant : Aussitôt après la sépulture, les hommes et les femmes de la famille du défunt qui

(1) Thore. *Promenade autour du golfe de Gascogne.*

sont allés à l'église, mais non au cimetière, vont se coucher. Un tel usage est à rapprocher de la fameuse couvade qui existe chez les Basques.

La base de la nourriture se compose de pain de seigle et de millade. On boit rarement du vin. La boisson ordinaire est le vinaigre, ou bien la piquette, ou bien encore la liqueur que l'on obtient en faisant macérer le jus des arbouses. Le Landais fait trois repas par jour. Voici, d'après Thore (1), quelle était autrefois la composition de ces repas quand le pays était pauvre : « Les repas du Landais, dit-il, se composent le plus souvent d'une soupe préparée avec des raves ou des semences de lin, le tout assaisonné avec du lard rance, beaucoup de poivre ou de piment, de bouillie de mil ou de seigle, dont on trempe les morceaux dans de la graisse fondue. Les Landais aiguillonnent leur appétit avec de l'ail, du lard ou du jambon. » Tout cela dénote une race sobre, mais ne dédaignant pas les plaisirs du goût. Les dimanches et les jours de fête, les Landais mangent la viande des bêtes de leur troupeau. « Quand, dit Thore, le Landais voyage pour les transports, il emporte avec lui du pain de seigle et des sardines, il emporte pour ses bœufs des tiges de panis et les leur fait manger après y avoir ajouté un peu de son et de sel, puis les lâche dans la Lande. Il se couche sur sa charrette qui est recouverte d'une toile afin de le garantir des intempéries, dort trois heures au plus et repart. »

Aujourd'hui, les Landais ont amélioré leur nourriture. Ils boivent plus souvent du vin, ils ont des vaches bretonnes qui leur fournissent du lait dont ils font grand usage au repas du matin, parfois même avec du café. Avant qu'ils eussent apporté ces améliorations à leur ordinaire, leur nourriture était plutôt médiocrement réconfortante. Le pain de seigle est par lui-même peu nourrissant. Ce n'était pas tout. L'eau que l'on buvait était recueillie dans des trous peu profonds (on n'avait pas l'initiative de creuser de véritables puits), et elle était chargée de matières organiques.

(1) Voyez sur tous ces détails l'ouvrage de Thore, *Promenade autour du golfe de Gascogne*.

Cette mauvaise alimentation, jointe à l'insalubrité naturelle du lieu qui occasionnait de fréquentes maladies, comme la pellagre et la pierre des marais, a eu pour résultat de faire des Landais une race très faiblement constituée au point de vue physique. Autrefois on ne vivait guère au delà de la soixantaine. Thore dépeint ainsi le Landais : « teint hâve et décoloré, cheveux lisses et non débourrés, stature au-dessous de la moyenne, aptitude générale au marasme, défaut de souplesse et de flexibilité dans les membres ». Aujourd'hui encore le Landais se fait remarquer par sa maigreur et son aspect rachitique. Dans les foires, on le distingue facilement des gens des régions voisines. Depuis quelque temps, grâce aux travaux d'assainissement et à l'alimentation plus substantielle, cet état de choses s'est amélioré, et la vie moyenne est passée de trente-quatre à trente-huit ans.

L'habitation des Landais n'a qu'un rez-de-chaussée et un grenier. Elle est généralement construite avec des poteaux entre lesquels on a intercalé de la terre glaise; et le tout est blanchi à la chaux. Ce type de maison comprend de trois à quatre chambres sans plancher. La porte est tournée vers l'est. Sur le devant, le toit fait une saillie d'un mètre environ entre deux prolongements du bâtiment principal, de façon à former un couvert. Ce mode de construction provient de ce fait qu'avant le milieu du siècle dernier, la plus grande partie du pays étant déboisée, les habitations étaient exposées aux vents froids du nord ou pluvieux de l'ouest et du sud-ouest, et les Landais tenaient à pouvoir prendre l'air devant leur porte, tout en étant protégés.

Il convient de signaler ce qu'on appelle la pièce de rassemblement où se trouve le feu commun. Les besoins du ménage ne permettent pas d'éteindre ce feu pendant l'été, ce qui rend le séjour dans cette pièce insupportable pour quiconque n'y est pas habitué. Il n'y a ni carrelage, ni plancher. Les autres chambres sont étroites, basses, humides; elles sont séparées par des madriers mal joints ou des torchis. Des lucarnes y tiennent lieu de fenêtres, la lumière du jour n'y pénètre jamais, et le froid et le chaud s'y font sentir avec une égale intensité.

Les étables se trouvent en dehors de la maison d'habitation. Elles sont construites avec des poteaux et des barres transversales formant des intervalles qu'on garnit de bruyère.

Les toitures à deux eaux sont en chaume et quelquefois en tuiles.

Les matériaux servant à ces constructions bois de pins, bruyères, terre glaise), sont très abondants, et le travail est très sommaire. Bâtir dans ces conditions ne coûte pas cher. C'est ce qui explique pourquoi les étables sont séparées de la maison d'habitation. Aujourd'hui que les briqueteries sont assez nombreuses, les anciennes chaumières font place à de coquettes petites maisons en briques.

Le mobilier est réduit au strict nécessaire. Un des traits caractéristiques du Landais, est d'être avare chez lui et très dépensier au dehors. Cette manière de faire est tout à l'opposé de celle du particulariste qui se préoccupe surtout de la bonne installation de son foyer. Thore nous raconte qu'à l'époque de son voyage, c'est-à-dire au commencement du siècle, on couchait sur de mauvais grabats entre deux lits de plumes, ou entre un lit de plumes et une couverture grossière.

Le costume traditionnel des Landais se compose pendant l'hiver d'une dalmatique faite d'une étoffe brune ou d'un gilet fait de peau de mouton, et de guêtres également en peau de mouton. Pendant l'été, ils sont vêtus de même, surtout afin de se préserver des intempéries, ce qui les fait souffrir de la chaleur, ou bien remplacent ce costume par une toile grossière de lin. Parfois même ils vont en chemises, pieds nus ou avec des sabots sans bas.

L'hiver, le berger landais s'enveloppe d'un manteau de laine blanche surmonté d'un capuchon ; souvent même ce manteau est fabriqué de peaux de mouton, ce qui donne au berger l'aspect des animaux dont il a la garde.

Le béret est porté par les hommes en toute saison. Dans la partie orientale de la Lande, on voit cependant des hommes coiffés pendant l'été de chapeaux fabriqués avec de la paille de seigle.

Le costume des femmes n'est pas plus élégant. Leur coiffure caractéristique, dans le Marensin, consiste dans un chapeau blanc et rond, entouré d'un ruban noir. Elles ne le quittent que pour se coucher.

Des voyageurs, entre autres la comtesse d'Aulnoy, qui traversa le pays vers le milieu du dix-septième siècle, ont été fort étonnés de trouver du linge blanc dans les pauvres chaumières de Landais. Nous avons déjà constaté la présence dans leur exploitation d'une pièce de terre où l'on cultive de lin ou du chanvre. Les tisserands ont toujours été très nombreux, aussi bien dans la Lande que dans le reste de la Gascogne. Dans chaque village, il s'en trouvait au moins un. Aujourd'hui, cette industrie du tisserand du village tend à péricliter par suite de la concurrence des étoffes fabriquées à la machine.

Le Landais trouve dans les forêts de pins de son voisinage la résine avec laquelle il fabrique des chandelles qui constituent son mode d'éclairage. Il y trouve aussi son bois de chauffage et le bois destiné aux réparations de sa demeure.

La chasse fournit au Landais une distraction particulièrement attrayante, étant donnée la grande abondance du gibier. Autrefois dans le pays, la chasse était une nécessité, car il fallait se défendre contre les loups et les sangliers. Les loups étaient autrefois très nombreux et très redoutables. (On dit même qu'ils sont entrés dans Bordeaux.) Les sangliers se multiplient dans de grandes proportions. Le Landais avait un genre de chasse assez communautaire. Quand un loup était signalé, on sonnait le tocsin et la population accourait de deux ou trois lieues à la ronde.

Le petit gibier est aussi très abondant, surtout la palombe et la bécasse. Il n'est pas rare de rencontrer des bergers conduisant leurs troupeaux, ou même des laboureurs à la charrue avec un fusil en bandoulière. Des propriétaires, pour avoir le monopole du gibier, défendent à leurs métayers de tirer des coups de fusil. Les paysans obéissent, mais à contre-cœur, et il en est qui courent le risque de se faire renvoyer plutôt que d'observer la défense.

Les terroirs de la Lande susceptibles d'être cultivés et habités étaient très clairsemés avant l'assainissement du pays et la plantation des pins. Comme le pays était pauvre et les communautés familiales nombreuses, les groupements d'habitation étaient d'ordinaires assez restreints. Aujourd'hui même, il n'est pas rare de rencontrer une métairie isolée au milieu d'une étendue de bois de pins ou de rase lande. Le groupement le plus fréquent est le *quartier*. On désigne sous ce nom une étendue de terre cultivée avec quatre ou cinq métairies, quelquefois davantage. Le bourg comprend généralement l'église, le presbytère, l'école où se trouve la salle de la mairie, une ou deux auberges et les habitations de quelques marchands ou artisans.

L'habitation isolée en pays pauvre et le manque d'initiative produisent chez le Landais les mêmes effets que chez le Breton. Comme le Breton, le Landais se fait remarquer par son aspect mélancolique. Il diffère complètement, à ce point de vue, du Méridional des pays à productions arborescentes et des pays à vigne. Encore un trait qu'on ne s'attend guère à trouver chez un Gascon.

Toutefois, en vrai communautaire, le Landais aime la société et recherche les occasions où l'on se réunit. La journée finie, de nombreux groupes d'hommes vont ensemble à l'auberge. Le dimanche, on parcourt des distances énormes pour se rendre à l'église, et l'on est heureux de pouvoir ensuite se réunir à l'auberge. A la foire de Saint-Justin, des gens viennent de très loin, uniquement pour échanger les sonnettes de leurs vaches. Il faut aussi noter, comme manifestations de ce besoin de réunion, les fêtes locales où la jeunesse se rend en foule. Les jeunes gens y font l'échange de sonnettes avec les jeunes filles. On y danse, au son des instruments du pays, des danses qui rappellent la bourrée bretonne. Malheur à l'étranger qui s'aventure dans ces fêtes! Il court grand risque d'être assommé. Et cependant le Landais est très hospitalier. L'étranger qui vient le voir dans sa chaumière est le bienvenu. Quand un Landais rencontre un étranger, soit sur une route, soit au village, il se fait un devoir de le saluer.

Dans la Lande, beaucoup de superstitions se sont maintenues jusqu'à nos jours. Les devins et les sorcières avaient, il y a peu de temps encore, une influence énorme. Les Landais honoraient particulièrement certaines divinités bienfaisantes appelées blanquettes. Pendant tout le mois de mai, on faisait des jonchées de fleurs, toute la famille y prenait place, et le père racontait aux enfants des histoires tirées de vieilles légendes.

Le Landais ne possède généralement qu'à un degré assez faible le sentiment de la religion chrétienne. Ce qui tient le plus de place pour lui dans les pratiques religieuses, c'est le culte rendu aux membres de sa famille disparus. C'est bien là le caractère d'une société essentiellement communautaire de famille. Il faut aussi tenir compte de ce fait que, jusqu'à ces derniers temps, le clergé se trouvait gêné dans l'accomplissement de son ministère par la difficulté des communications.

Les communautés familiales occupant une surface plus ou moins considérable, d'ordinaire cinq ou six mille hectares, formaient une communauté locale appelée jadis « paroisse ». Cette communauté était administrée par des syndics très souvent héréditaires. Nous avons vu à Ponteux, dans les papiers de la Compagnie des Landes, des mentions de veuves exerçant la charge de syndic pour le compte de leurs enfants. Les syndics, en prenant des engagements, se déclaraient responsables de leurs commettants.

La communauté paroissiale prétendait avoir sur le sol un droit de propriété collective. La mission des syndics consistait surtout dans la défense de ce droit de propriété qui, pour chaque famille, se traduisait par le droit de libre parcours avec les troupeaux, et aussi par le droit de prendre du bois mort pour le chauffage, et du bois vif pour les divers besoins. Les syndics avaient parfois à lutter contre les prétentions des seigneurs qui croyaient être les seuls propriétaires du sol. Le droit acquitté par celui qui prenait du minerai était contesté aux seigneurs par les communautés (1).

(1) Voyez l'ouvrage du baron de Diétrich sur *les Forges de la région pyrénéenne*.

On reconnaît ici la lutte de deux formations sociales, engendrant deux concepts différents de la propriété.

La Lande fournit une émigration temporaire. Les émigrants se rendent dans les régions voisines pour participer aux travaux de la moisson ou des vendanges. Ils rentrent ensuite dans leur famille, aussitôt que ces travaux sont terminés.

Des familles quittent quelquefois la Lande pour essayer de prendre une métairie dans une région voisine. Pour que l'entreprise réussisse, il faut que la métairie se trouve sur un terrain sablonneux. Les Landais sont en effet incapables d'entreprendre les labours profonds qu'exigent les « terres fortes ». Ils ne peuvent non plus s'astreindre à faire les façons au moment opportun. A Uza, quand M. de Lur-Saluces fit dessécher des marais, il obtint une surface de terre argileuse propre à être mise en culture. Il ne put y établir des métayers landais, et fit venir des gens d'une autre région.

L'émigration individuelle est représentée par des gens qui quittent leur famille et qui vont se placer comme manœuvres ou comme domestiques. Il convient aussi de noter, comme un fait saillant, l'aptitude des Landais à faire de bons soldats. Ils sont dès leur jeunesse habitués aux longues marches par la nécessité de parcourir de vastes espaces. La pratique de la chasse fait de beaucoup d'entre eux de bons tireurs. Leur éducation les a rendus parfaitement obéissants, et ils ont pris dans leur famille des habitudes de sobriété. Aussi sont-ils estimés des officiers chargés de les commander. Toutefois, quand il s'agit de passer le conseil de revision, il arrive souvent que l'attachement au milieu familial est plus fort que l'attrait de la vie militaire. Nombreux sont les jeunes gens qui se créent des infirmités pour échapper au service.

En somme, la Lande fournit une émigration de gens recrutant les professions qui exigent la docilité et l'obéissance, et qui ne demandent aucun esprit d'initiative.

On peut maintenant définir la famille landaise de la manière suivante : Famille communautaire vivant dans un pays pauvre.

Elle tire ses moyens d'existence d'un ou plusieurs troupeaux de vaches et de brebis, ainsi que de la culture d'un tout petit domaine. Les bois de pins lui fournissent des subventions abondantes en bois et en résine. Au siècle dernier encore, les Landais en étaient restés à la conception de la propriété collective du sol.

L'éducation au sein de la famille ayant pour effet d'étouffer toute initiative, les jeunes gens sont incapables de se tirer d'affaire par eux-mêmes, et sont obligés ou de rester dans leur famille, et d'émigrer dans des professions tout à fait subalternes.

Voilà donc le type de famille qu'a produit la Lande. Il est impossible de reconnaître dans ce type le véritable Gascon. On n'en démêle tout au plus que quelques traits. C'est donc ailleurs qu'il faut le chercher. C'est pourquoi, après avoir jeté un coup d'œil sur le type de la Lande, il nous faut faire de même pour celui de la vallée.

II. — L'HOMME DE LA VALLÉE.

Il représente le type social de la seconde région de la Gascogne. Nous l'appellerons ainsi, bien qu'il existe à la fois sur les coteaux et dans les vallées, et cela parce que le peuplement d'un pays se fait par les vallées. C'est un fait aujourd'hui acquis à la Science sociale, et que M. Demolins a bien mis en lumière dans les *Français d'aujourd'hui*. Lorsqu'en effet les coteaux étaient tout entiers couverts de bois impénétrables, les vallées présentaient leurs rubans de verdure et fournissaient aux pasteurs l'herbe dont ils avaient besoin pour leurs troupeaux. C'est seulement lorsqu'on s'est senti à l'étroit dans les vallées que l'on a entrepris le travail ingrat du défrichement des coteaux. Une vieille charte citée par Marca (*Histoire du Béarn*, p. 421) est particulièrement significative. Voici en effet, entre autres choses, ce qui y est stipulé : « *Sed ibi habitantes habeant omnia sua, in pace, largam et liberam licentiam amplificandi agriculturas et plantationes a decursu aquæ Baïsæ, usque ad summa montis.* »

Les vallées qui forment l'éventail si caractéristique dont nous avons parlé plus haut sont les vallées des cours d'eau alimentés directement ou indirectement par les glaciers de la chaîne des Pyrénées. Parmi ces cours d'eau, en effet, les uns, comme l'Adour et les différents gaves, viennent directement des Pyrénées, et leurs vallées supérieures, se confondant presque, forment la magnifique plaine de Tarbes. Au contraire, la Baïse, le Gers, la Save et d'autres cours d'eau moins importants descendent du plateau de Lannemezan qui est comme un amas de graviers stériles formant un éventail à l'est de la plaine de Tarbes.

Ces vallées sont séparées les unes des autres par des coteaux de faible hauteur et donnant eux-mêmes naissance à d'autres cours d'eau qui viennent naturellement se déverser dans les rivières que nous venons de mentionner. On comprend alors que les communications soient faciles d'une vallée à l'autre, et que le pays tout entier forme ainsi une véritable unité géographique.

La constitution géographique, tout comme la constitution géologique de ces coteaux et de ces vallées, présente certaines variétés : ici une partie de telle vallée est sablonneuse : un peu plus loin, le sol est formé de riches alluvions. Le flanc de tel coteau est très calcaire ; de l'autre côté, c'est l'argile qui domine. A tel endroit, la vallée est très large ; à tel autre, elle se rétrécit. Une étude complète du pays devrait nécessairement comporter la description de chaque vallée avec celle des coteaux qui la bordent : un tel travail dépasserait notre but, qui est plus modeste : En outre, il nécessite un très grand nombre de monographies de familles. Nous nous contenterons de constater les caractères les plus généraux de la population de ces vallées, laissant à d'autres le soin de compléter nos observations et de les préciser par l'examen détaillé de telle ou telle variété particulière.

De cet ensemble de vallées, nous devons éliminer les vallées des gaves tributaires de l'Adour, et qui constituent le Béarn. Là, en effet, par suite de la hauteur des contreforts des Pyrénées, les communications entre les vallées sont moins faciles. De plus, le double voisinage de la mer et de la chaîne des Pyrénées, entraînant l'extrême variabilité du climat, a rendu la culture à la

fois plus pénible et plus aléatoire. L'art pastoral a gardé là une partie de son ancienne importance.

Au contraire, dans les vallées qui constituent ce qu'il est convenu d'appeler la Gascogne, on pouvait se livrer avantageusement à la culture. Ces vallées étaient souvent étroites et les coteaux qui les dominaient étaient couverts de bois. On n'avait donc que des pâturages très restreints, et ces pâturages étaient disputés par les bergers de la montagne qui, depuis un temps immémorial, ont l'habitude de venir hiverner dans les vallées.

Le défaut d'espace a donc produit son effet connu : on a été obligé de se mettre à la culture. Mais, ici, la culture est plus compliquée que dans la Lande. Le sol de la vallée est fait souvent d'un mélange d'argile et de sable appelé dans le pays boulbène, qui durcit pendant la sécheresse et devient ainsi impénétrable pour la charrue. Il faut le labourer peu de temps après une pluie, avant qu'il ait eu le temps de durcir. La culture du blé exige des labours profonds et répétés. Plus on laboure, plus la terre est meuble, et plus il y a de chances pour que la récolte soit abondante. On est donc encouragé à labourer, et à labourer le plus possible.

Les communautés pastorales, une fois pliées à la culture par les nécessités du lieu, constituent des exploitations dont la contenance varie de 10 à 15 ou 20 hectares, et qui sont aujourd'hui des métairies. C'est plus que l'exploitation de la Lande, parce que dans la vallée il ne faut pas compter, ou presque pas, sur l'art pastoral. C'est toutefois de la culture ayant pour but la satisfaction des besoins de la famille. Naguère, même au temps de la prospérité, avant la crise économique et la ruine des vignobles, beaucoup de métayers se trouvaient satisfaits s'ils pouvaient nourrir leur famille et faire la part du maître. Ils ne consentaient pas à s'imposer le moindre surcroît de travail en vue de tirer du sol un revenu supplémentaire.

Dans ces métairies, le tiers environ de la surface est planté en vignes. Les prairies et les pâturages occupent le quart. Le reste est cultivé en blé, en maïs, en fourrages, en fèves, haricots, pommes de terre, mais surtout en blé. Le blé est la culture prin-

cipale, celle qui demande le plus de soins; on va jusqu'à faire cinq labours préparatoires avant les semailles. Il y a lieu aussi de constater la présence d'une pièce de terre où l'on sème du lin. On a ainsi du fil que l'on fait tisser pour avoir de la toile. Toutefois, cette culture tend à disparaître, devant la diffusion croissante et le faible prix des tissus fabriqués par la grande industrie.

Les arbres fruitiers sont très nombreux. Il y en a de toute espèce : noyers, châtaigniers, pommiers, poiriers, cerisiers, pêchers, cormiers, etc. Ils apparaissent en ligne le long des allées, et s'élèvent çà et là au-dessus des haies. Toutefois, on ne cueille des fruits que pour la consommation de la famille, et pour en porter au maître. S'il y en a de reste, on en envoie quelques corbeilles sur le marché voisin.

Les chênes, qui poussent nombreux dans les haies, sur les flancs des coteaux, dans les pâturages, fournissent des glands, et le paysan a ainsi de quoi subvenir en grande partie à la nourriture de son porc.

Les haies, qui poussent très vite, fournissent le bois de chauffage.

On a du bétail, mais pas en très grande quantité. Avant le milieu du siècle dernier, la plupart des métairies n'avaient qu'une ou deux paires de vaches ou de bœufs de travail.

Le paysan gascon, jusqu'à ces derniers temps, n'a pas été un éleveur. Il a été surtout un vigneron et un producteur de blé. Le blé autrefois se vendait bien, il a monté jusqu'à 30 francs l'hectolitre. On sait qu'il n'en est plus ainsi, et, dans ces petites exploitations, la culture du blé ne paie pas. Force est donc de se retourner vers autre chose. C'est pourquoi, depuis quelque temps, et à la suite d'une crise économique, longue et douloureuse, la tendance est de ne plus faire de blé et de semer à la place des fourrages, ou bien de faire des prairies artificielles. Il sera possible ainsi d'avoir une étable bien garnie. Une métairie de moyenne étendue pourrait vendre chaque année deux paires, engraissées ou non, selon l'abondance de fourrages que comporte son terrain, et deux paires qui seraient venues à l'étable. Ce serait

un bénéfice net considérable, et l'on éviterait les courses et les marchandages pour se procurer de jeunes animaux. On aurait aussi, de cette manière, une grande quantité de fumier propre à être utilisée pour la culture de la vigne.

Quoi qu'il en soit pour le présent et pour l'avenir, il est certain que la culture des paysans gascons, il y a peu de temps encore, avait pour caractères essentiels d'être intégrale et traditionnelle. Elle était intégrale, en ce sens qu'elle produisait, autant que possible, tout ce qui était nécessaire aux besoins de la famille. Elle était traditionnelle, en ce sens que les procédés de culture étaient toujours les mêmes, et que, par eux-mêmes, les paysans n'avaient aucune initiative. On faisait bien quelque amélioration, on défrichait de temps en temps quelques espaces incultes pour les planter en vignes. Vers le milieu de ce siècle, on a introduit quelques fourrages. Toutefois ces améliorations venaient, non du paysan, mais du propriétaire habitant la ville. Ce dernier avait des occasions de voyager, de se renseigner, des relations pour placer son vin. Il pouvait avoir, en outre, ce qui manquait au paysan : des avances de fonds.

La culture étant le travail nécessaire, étant même le seul travail possible, il en est résulté ce qui arrive toujours en pareil cas : les communautés se sont réduites. Faire marcher un atelier de travail tel qu'un domaine à culture intégrale, c'est-à-dire présentant une certaine complication, n'est pas le fait d'un patriarche commandant en maître à une nombreuse famille. Les travailleurs les plus énergiques et les plus capables en arrivent vite à ne plus vouloir travailler pour les autres, et préfèrent s'établir pour leur compte. De fait, au cours du dernier siècle, et même longtemps auparavant, le type de famille le plus normal était la famille réduite à deux ménages : le ménage du père, et le ménage de l'héritier associé. A côté d'eux vivaient les enfants non établis, et parfois quelque vieux parent qu'on avait hébergé.

Les enfants (trois ou quatre — c'était le nombre moyen) sont élevés dans un esprit d'obéissance. Habitués de bonne heure à un travail intense, ils ne connaissent pas la vie nonchalante du pasteur. Cette habitude du travail intense, ils sont portés à l'utiliser

au dehors. Ils font alors des travailleurs dociles et laborieux.

Cependant, si cette éducation entraîne l'aptitude au travail, elle ne développe qu'à un faible degré l'esprit d'initiative. On est peu porté à compter sur soi; on ne fait pas d'efforts pour sortir de son horizon, pour améliorer ses procédés de cultures. On est essentiellement routinier. Les paysans gascons sont restés jusqu'à ces derniers temps réfractaires à l'instruction primaire. A l'heure actuelle, la plupart des hommes qui ont dépassé la cinquantaine ne savent ni lire ni écrire.

Les cadets qui se marient hors de la maison paternelle s'établissent pour leur compte, ou bien entrent comme gendres dans une famille dont leur femme est l'héritière associée.

Soit en se mariant, soit à la mort des parents, ils veulent bien avoir leur part dans l'héritage, mais ne font aucune difficulté pour laisser à l'héritier associé, l'aîné ordinairement, un avantage assez considérable destiné à payer les services qu'il a rendus à toute la famille. Cet héritier associé a pris une part très active à la direction des affaires; c'est lui qui a pris à sa charge les parents devenus vieux. Des « devoirs d'aînesse », selon l'usage, contre-balancent le « droit d'aînesse ».

Et toutefois, si les cadets émigrent, de nombreux liens continuent à les rattacher à la maison paternelle. Si une branche cadette vient à s'éteindre, les biens font retour à la branche aînée qui est censée continuer la maison paternelle. L'aîné, homme ou femme, est désigné par le nom de famille auquel on ajoute la désinence *et* ou *ette*, *ot* ou *otte*.

Dans ces familles, on n'a qu'un médiocre souci de la bonne installation au foyer. La maison d'habitation comprend la cuisine, une ou deux chambres à coucher obscures, pauvrement meublées, et souvent sans plancher. Dans le même corps de bâtiment se trouvent l'étable, le chai, la grange et les greniers à foin. La nourriture est frugale. On vit de légumes et de viande de porc. Le dimanche ou les jours de fête, on tue un poulet. On aime mieux vendre son vin et boire de la piquette.

Jusqu'à ces derniers temps, on était vêtu de simple droguet; bien rares étaient les paysans possédant un costume en drap.

Les hommes issus de ces familles sobres et laborieuses qui allaient travailler au dehors, se contentaient de salaires assez faibles. Il y a une trentaine d'années à peine, on engageait un domestique à 120 francs par an. Les journées se payaient 1 fr. 25.

Aujourd'hui, ces habitudes de sobriété disparaissent de plus en plus. On ne peut résister à l'attrait du bien-être. Et toutefois, malheureusement, la naissance de ce goût pour une vie plus confortable a coïncidé avec l'arrivée des divers fléaux qui pendant de longues années ont réduit à presque rien la récolte du vin, et avec la crise économique, entraînant la mévente du blé et du bétail. Il en est résulté une crise terrible. Bien des gens ont lâché la terre pour aller dans les villes ou bien ont émigré en Amérique. Notons ce trait qui relie nos Gascons aux Basques. La main-d'œuvre est devenue beaucoup plus chère. Les métayers, se trouvant très pauvres d'une part, et d'autre part n'ayant qu'une initiative très restreinte, ont voulu avoir leur existence assurée. Ils ont demandé à être maîtres-valets, c'est-à-dire à toucher des gages fixes à la fin de chaque année. Ce système de maîtres-valets est des plus mauvais. Il ne stimule pas le paysan qui est sûr de toucher le même gain, quoi qu'il fasse. Le propriétaire, qui est à la ville, ne peut surveiller que très difficilement son personnel. Il en est résulté des crises qui prendront fin seulement lorsque les vignobles seront reconstitués, et la culture spécialisée. La surveillance alors sera plus facile, et le travail vraiment rémunérateur.

Les vallées de Gascogne, étant fertiles, sont assez peuplées. Les exploitations étant très petites, les habitations sont peu distantes. On voisine quelque peu. Entre voisins, on a souvent besoin les uns des autres pour demander un coup de main à l'occasion, pour emprunter un outil que l'on ne possède pas soi-même. Il y en a qui disent : « Je ne suis pas bien avec un tel, mais, pour un service, je le lui rendrais. »

Et toutefois, le paysan des vallées recherche moins la société que le paysan de la Lande. Il est peu porté à aller à l'auberge S'il sort, c'est pour aller aux fêtes des environs. Il va aux foires mais s'il n'a pas besoin d'y aller, il préfère rester chez lui.

Là, les familles étant peu nombreuses, on sent beaucoup moins

le besoin de se réunir. Somme toute, ce paysan gascon est à mi-chemin entre le communautaire ami des familles nombreuses, et le particulariste porté à rechercher l'isolement.

Ces gens-là formaient autrefois des communautés publiques appelées paroisses. Le centre de cette communauté était le lieu où se trouvait l'église. Des chemins conduisaient à l'église de toutes les parties de la paroisse et ces chemins étaient considérés comme propriétés collectives de la communauté paroissiale, ce qui porte à croire qu'avant l'appropriation du sol par les propriétaires urbains, le sol était possédé collectivement par la communauté publique des habitants.

Les gens qui quittent leurs familles achètent un lopin de terre qu'ils cultivent et vont faire des journées à droite et à gauche. Beaucoup émigrent dans les métiers urbains. Habitués dans leurs familles au travail intense et à la sobriété, ils deviennent des travailleurs laborieux et économes. Ils ne sont pas portés à la colonisation, car leur éducation, tout en les habituant au travail, ne développe pas en eux l'esprit d'initiative.

Si donc ces gens-là quittent le métier de leurs pères, c'est vers les professions urbaines qu'ils sont attirés. Là ils sont sûrs de trouver quelqu'un qui les patronnera, ou leur donnera l'exemple de ce qu'ils devront faire pour réussir.

En somme, les vallées de Gascogne ont produit un paysan laborieux, mais routinier et illettré. S'il émigre, c'est pour faire un bon ouvrier. Il peut même, étant donné ses habitudes travailleuses, et en se guidant sur l'exemple des autres, devenir petit patron. De lui-même, il est porté à rester un subalterne laborieux. On ne peut reconnaître en lui le vrai Gascon, c'est-à-dire l'homme capable d'arriver aux situations supérieures, ou le brillant aventurier.

Pour dégager ce type, il nous faut mettre en scène un troisième élément dont on appréciera l'importance.

A suivre.

J. GARAS.

LE HURON DE LORETTE

I

A QUELS ÉGARDS IL EST RESTÉ SAUVAGE

Les voyageurs et les religieux français qui explorèrent le bassin du Saint-Laurent au commencement du dix-septième siècle trouvèrent cette vaste région occupée par deux races distinctes d'aborigènes : les Algonquins, chasseurs nomades, étaient répandus sur le cours inférieur du fleuve et par tout le haut pays du Nord ; les Hurons-Iroquois, de mœurs plus sédentaires, tirant de la culture une partie de leur subsistance, et jouissant d'une organisation sociale mieux définie, étaient fixés sur le cours supérieur du fleuve, dans le pays des grands lacs Ontario, Érié, Huron. La race huronne-iroquoise comprenait ici quatre groupes principaux : les Hurons, au nord du lac Ontario ; les Iroquois, au sud de ce lac ; les Neutres, au nord du lac Érié ; les Chats, ou Ériés, au sud du même lac (1).

Vers l'année 1650, à la suite de guerres longues et cruelles, les Hurons furent complètement défaits par les Iroquois, et les débris de la nation se dispersèrent de tous les côtés. Ces fuyards sont devenus la souche de trois petits groupes qui ont conservé jusqu'à aujourd'hui une existence séparée : l'un fixé, après bien des pérégrinations, sur le territoire indien des États-Unis ; l'autre établi dans le comté d'Essex, province d'Ontario (Canada) ; enfin, le groupe de Lorette, province de Québec, dont j'ai fait récemment une étude particulière d'après la méthode d'observation de Frédéric Le Play et de Henri de Tourville.

(1) Voir la carte ci-contre.

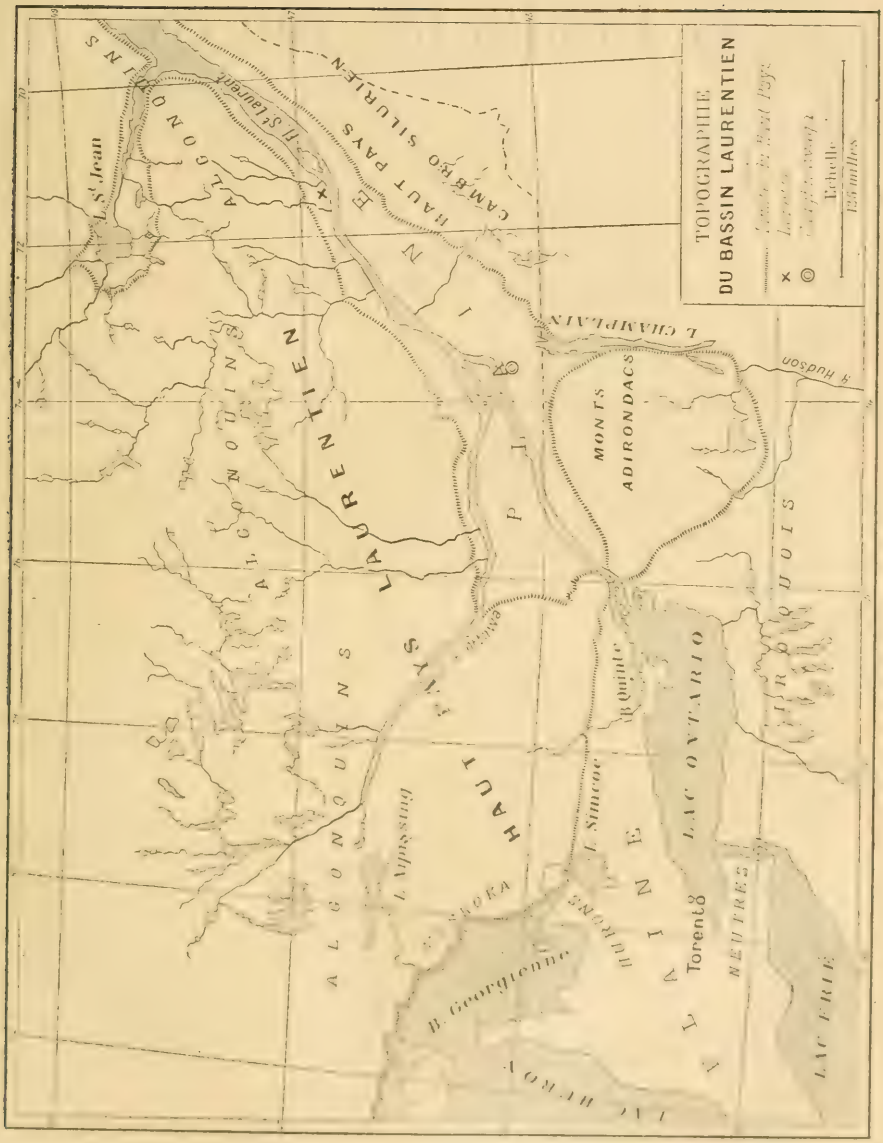
TOPOGRAPHIE
DU BASSIN LAURENTIEN
Echelle
125 milles
L. St Jean
ALGONQUINS
Fl. St Laurent
HAUT PAYS
CAMBRO SILURIEN
L. CHAMPLAIN
R. Hudson
MONTS ADIRONDACS
LAURENTIEN
ALGONQUINS
HAUT PAYS
ALGONQUINS
L. Nipissing
L. Simcoe
B. Quinte
LAC ONTARIO
IROQUOIS
HURONS
Torento
NEUTRES
B. Georgienne
LAC ERIE
LAC HURON

Il m'a paru, en effet, qu'il y aurait un intérêt scientifique à se rendre compte sur place de l'état social présent de ce Huron de Lorette; à déterminer avec exactitude à quels égards et dans quelle mesure il est resté sauvage, à quels égards et dans quelle mesure il s'est transformé; en d'autres termes, à rechercher le sens et les causes — c'est-à-dire la loi — de son évolution sociale.

I. — A LA LIMITE DE LA ZONE FERTILE ET DU HAUT PAYS LAURENTIEN.

Lorette (appelée aussi la Nouvelle ou la Jeune Lorette pour la distinguer de l'Ancienne Lorette, village voisin) est située sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, à 13 ou 14 kilomètres de la rive, au nord-ouest de la ville de Québec. Le village occupe la crête d'une terrasse élevée, qui marque la limite sud de la formation géologique laurentienne, et du haut de laquelle la rivière Saint-Charles se précipite à travers une gorge étroite (1).

Cette terrasse, qui s'étend jusqu'à 14 ou 15 kilomètres vers le nord, présente une surface plane, presque horizontale. Mais son sol, assez profond du reste, est généralement maigre, sablonneux. Il a été défriché en partie, mais la culture n'y a guère prospéré. Lorsqu'on remonte le cours de la rivière Saint-Charles en arrière de Lorette, on ne voit pas de fermes, mais seulement des massifs de sapins de petite taille et les maisons de plaisance de quelques bourgeois de Québec.

Puis, à l'arrière-plan, fermant l'horizon au nord et au nord-est, se dresse la masse grise et bleuâtre des montagnes aux flancs rocheux ou verdoyants. Ce sont les sommets avancés du haut pays laurentien, qui s'étend jusqu'à la baie d'Hudson et à

1 Dans cette étude des conditions du lieu, j'ai complété mes propres observations au moyen des excellents travaux du Service géologique du Canada; notamment, de la carte des Dépôts superficiels entre le lac Supérieur et Gaspé (Atlas de 1863) et de la carte des Formations géologiques de la province de Québec, attachée au rapport de 1887 de M. Ells.

l'océan Atlantique, interrompu seulement par la vallée du lac Saint-Jean. Surface accidentée, rochers granitiques, sol rare, peu profond, souvent peu fertile; immense forêt à peine entamée par la culture, où dominent les conifères et où naguère foisonnaient les bêtes à fourrure.

C'est un tout autre pays qui s'offre à nous lorsque, du haut de la terrasse de Lorette, nous tournons nos regards du côté de Québec et du fleuve Saint-Laurent. A nos pieds s'étend une plaine évasée, large de 10 ou 12 kilomètres, au fond de laquelle la rivière Saint-Charles déroule paresseusement ses méandres. Le sol de cette basse vallée est profond, fertile, propice à la culture. Nous voyons apparaître successivement, sur les terres franches qui bordent la rivière et couvrent les coteaux voisins, les belles fermes de Saint-Ambroise, de l'Ancienne Lorette, de Charlesbourg, de Sainte-Foye et de Beauport, derrière lesquelles surgissent les faubourgs de Québec. Les confortables habitations, dont les murs blanchis tranchent sur la verdure, les villages coquets qui animent la campagne, les églises aux vastes proportions, tout indique la richesse du bas pays, l'aisance de ses habitants.

Ainsi donc, ce qui d'abord frappe l'observateur à Lorette, c'est sa situation au point de jonction de deux contrées très dissemblables par le relief et la composition de leurs sols et par le caractère de leurs productions naturelles. Au nord, une vaste région montagneuse et forestière, peu favorable à la culture; au sud, une bande étroite de plaine fertile.

Cette situation géographique des Hurons de Lorette est très semblable à celle qu'occupaient leurs ancêtres au nord du lac Ontario [1]. Il paraît assez certain que, vers la fin du seizième siècle, peu d'années avant l'arrivée des Français, les bourgades huronnes étaient parsemées depuis l'emplacement actuel de Toronto, à l'ouest, jusqu'à la baie de Quinté, à l'est, et depuis le lac Ontario, au sud, jusqu'à la baie Georgienne, au nord. C'est ce que Champlain lui-même semble indiquer, et c'est ce

[1] Voir la carte.

qu'établissent les fouilles faites, ces années dernières, par les archéologues de l'Ontario (1). Mais lorsque Champlain visita leur pays en 1615, les Hurons avaient été graduellement refoulés par les Iroquois vers l'extrémité nord-ouest du territoire ci-dessus délimité. Ils n'occupaient plus que l'étroite péninsule comprise entre les lacs Wentaron (aujourd'hui Simcoe) et Couchiching et les baies de Matchedash et de Nottawasaga, au fond de la baie Géorgienne.

Or ce coin de pays, habitat des anciens Hurons, bien que situé à 400 milles à l'ouest de Lorette, et de 150 milles plus rapproché que Lorette de l'équateur, ne s'en trouve pas moins, comme Lorette, à la lisière de l'immense formation granitique laurentienne, avec, d'un côté, un vaste territoire de chasse, et de l'autre, une plaine au sol profond, favorable à la culture. Champlain et les premiers explorateurs qui, après avoir remonté l'Ottawa et son tributaire la Mattawa, s'engageaient dans le lac Nipissing et la rivière des Français, et, par les rivages de la baie Géorgienne, atteignaient enfin les bourgades huronnes du lac Simcoe, étaient impressionnés par la beauté et la productivité de ce pays, si différent de la contrée rocheuse et sauvage qu'ils venaient de traverser. Ils nous décrivent en termes admiratifs ce pays des Hurons, avec ses clairières, ses coteaux sourceux, ses arbres fruitiers, ses champs de maïs, de soleils et de citrouilles, ses villages populeux. Le sol, un peu léger peut-être, est bien adapté, nous disent-ils, à la production du maïs (2).

Cette situation des anciens Hurons était avantageuse; elle répondait bien aux deux principaux moyens d'existence des populations de ce type, chasse et culture. La chasse avait pour champ cette contrée laurentienne du nord, forêt assise sur le roc et parsemée de lacs, dans laquelle l'homme ne fixait guère sa demeure, et qui servait alors, — qui sert encore aujourd'hui

(1) *Voyages de Champlain*, Québec, 1870, t. IV, p. 36; t. V, p. 256. A.-F. Hunter, *Transactions of Canadian Institute*, Toronto, 1889, 1892; *Ontario Archæological Reports*, 1899 et 1900; G.-E. Laidlaw, *ibid.*

(2) Champlain, t. IV, pp. 27, 30, 31. Brébeuf, *Relations des Jésuites*, 1635, p. 33.

— de retraite au gibier de toute espèce. Tout à côté du pays des anciens Hurons est la contrée de Muskoka, grande réserve giboyeuse et poissonneuse de l'Ontario, recherchée des touristes et des « sportmen ».

D'autre part, la culture était favorisée par le caractère suffisamment fertile et facilement exploitable des sols de la plaine formant bordure à cette partie de la région laurentienne. Les comtés de Simcoe-Est et de Simcoe-Nord, qui renferment la plus grande partie des établissements hurons de la période précédant immédiatement la dispersion, comptent à l'heure qu'il est une population agricole, industrielle et commerçante de plus de 65.000 blancs. Ce sont des sections florissantes d'une province très prospère (1).

Mais il faut signaler une différence dans les situations de nos deux groupes. En ce qui regarde les conditions climatériques et la productivité du sol, les anciens Hurons étaient mieux partagés que ne le sont leurs descendants de Lorette. Pour s'en rendre compte, il suffira de rapprocher la description que nous venons de donner du pays des anciens Hurons de celle que nous avons faite de la terrasse au nord de Québec. En effet, si les Hurons de Lorette sont encore dans la plaine, ce n'est plus dans sa zone fertile qui longe le fleuve; c'est sur la terrasse sablonneuse qui confine au pays montagneux et participe dans une mesure de la nature de celui-ci. Car, par suite de la rareté et de la maigreur générale du sol de la terrasse, la population ne s'y est guère agglomérée et la culture ne s'y est que peu développée.

C'est la concurrence des blancs établis sur la zone fertile de la plaine qui a relégué nos Hurons sur cette bande de terrains pauvres. De fait, nous allons voir toute l'évolution sociale des Hurons de Lorette se faire sous l'empire des influences, parfois divergentes et parfois convergentes, émanant de l'un ou de l'autre de ces deux milieux : le bas pays agricole, industriel et commerçant; le haut pays, sauvage, difficilement transformable, réserve de productions spontanées.

1. *Recensement du Canada*, 1891, t. I, p. 66; t. IV, p. 66, 174.

II. — LE DÉLAISSEMENT DE LA CULTURE.

De Québec à Lorette par chemin de fer, il ne faut qu'une demi-heure. Comme vous entrez en gare, vous apercevez à votre gauche, entre la voie ferrée, le grand chemin et la rivière Saint-Charles, quelque soixante maisons agglomérées. C'est le village, le principal groupement des Hurons de Lorette.

Ces Hurons du village ne comptent aucunement sur la culture pour leur subsistance. Rien ici pour rappeler ces champs de maïs, de fèves, de citrouilles, d'hélianthes, attachés naguère à tous les villages hurons. A Lorette, les habitations, disposées le long d'étroites ruelles et très rapprochées les unes des autres, sont presque toutes dépourvues de granges, de remises, aussi bien que de cours et de jardins. Les Hurons du village négligent même de tirer parti de ces facilités que le séjour à la campagne met à la portée de tous. Trois ou quatre familles seulement ont une vache et quelques poules. Les autres achètent jusqu'au lait, aux œufs, aux légumes, au pain qu'elles consomment. Une seule garde des chevaux.

Mais on m'informait que, sur une « réserve » éloignée du village d'environ 3 kilomètres, je trouverais quelques familles huronnes établies sur des terres. Un matin donc, je partis à bicyclette ; je suivis la grande rue du village français de Saint-Ambroise, attenant au village huron. Puis, descendu dans la basse plaine, je pédalai le long d'une rangée de bonnes fermes canadiennes-françaises, et, décrivant une courbe, je me retrouvai bientôt sur une hauteur sablonneuse. C'était le commencement de la réserve des sauvages.

Le sol de cette partie de la terrasse me parut être un sable gris, sans consistance et de faible fertilité. L'exploitation qu'on en faisait était aussi médiocre. Tandis que dans le bas pays m'apparaissait une chaîne de bonnes installations rurales, entourées de verdoyantes prairies, de cultures variées, je n'apercevais autour de moi, sur la réserve, qu'un petit nombre de

pauvres masures, de maigres prairies envahies par la marguerite, resserrées par une forêt d'arbres rabougris.

Ma première rencontre fut celle d'un vieillard occupé à réparer la clôture le long du chemin. Je lui demandai où commençait la réserve des Hurons. « Vous y êtes, Monsieur », me répondit-il. — « Alors, vous seriez un sauvage? » — « Non, Monsieur, sans vous démentir; moi, je suis Canadien, habitant de la paroisse voisine. Les sauvages nous laissent passer sur leur réserve, à condition de nous charger des travaux du chemin. C'est comme ça que je me trouve aujourd'hui à réparer leur clôture. Mais si vous cherchez des sauvages, tenez! en voilà un qui vient. » Et le petit vieux me montrait un homme au teint vermeil, aux yeux bleus, avec quelque chose de la mine d'un militaire anglais, et qui, sur sa charrette à demi chargée de fagots, se dirigeait de notre côté. Lorsque le sauvage fut arrivé à nous, le vieux l'interpella, ajoutant d'un ton goguenard : « Ça se dit sauvage, Monsieur, mais ça l'est pas plus que les autres. » (Nous verrons qu'il se trompait.) — « Croyez-le pas, » dit le nouveau venu, « on est des Hurons; même que c'est nous autres qu'on est les plus purs par *icite;* et puisque vous vous intéressez à nous autres, venez voir mon vieux père, qui demeure ici tout près et qui va vous dire comment sont toutes les affaires. »

La famille dont je fis ainsi la connaissance avait pour chef Thomas Tsioui, un octogénaire, dont les traits fortement accusés me parurent avoir retenu quelque chose de la physionomie mongoloïde. Le vieillard m'exhiba avec orgueil une médaille d'argent frappée à l'effigie de Georges IV; il me montra au mur de sa chambre à coucher un portrait du même roi d'Angleterre. Michel Tsioui Téacheandalé, père de mon hôte, avait reçu ces marques d'estime royale à l'occasion d'un voyage qu'il fit à Londres en 1824, en qualité de chef et délégué des Hurons de Lorette.

Au moment de ma visite, il n'y avait pas plus de cinq ou six ans que Thomas Tsioui habitait la réserve. Auparavant il avait eu son domicile au village même de Lorette, où il se

livrait accessoirement à la fabrication des raquettes et des mocassins (souliers de peau d'élan). A partir de sa seizième année, sa vie s'était écoulée surtout dans les bois, à la poursuite du gibier, ou à guider sur les rivières et les lacs, à travers les montagnes, les partis d'explorateurs, ou les amâteurs de pêche et de chasse. Il fut en son temps coureur émérite. Maintes fois, lors des fêtes publiques à Montréal ou à Québec, aux plaines d'Abraham, sur des parcours de dix ou quinze milles, il avait lutté de vitesse et d'haleine avec des coureurs blancs ou indiens. Jamais il n'avait été défait; jamais il n'avait « trouvé son maître ».

De sa femme Louise Plamondon, issue du mariage d'un Canadien français et d'une Huronne de Lorette, il eut seize enfants. Dix sont encore vivants (quatre filles, six garçons). Ceux-ci ont hérité à des degrés très divers du goût du père pour la chasse et de son aptitude à la course prolongée. L'aîné, Guillaume, aujourd'hui dans la cinquantaine, quitta, il y a plus de trente ans, la maison paternelle au village de Lorette, pour s'établir sur les terres de la réserve, où, plusieurs années auparavant, un de ses oncles était venu se fixer. Guillaume était avant tout chasseur infatigable.

Un autre fils, Joseph, âgé de quarante-six ans, est établi sur la réserve depuis une vingtaine d'années. Il occupe un terrain vis-à-vis celui du père. Il y a quelques années, étant chauffeur sur une locomotive de chemin de fer, il fut victime d'un pénible accident qui nécessita l'amputation du bras droit et d'une partie de la main gauche.

Georges, âgé de quarante-quatre ans, n'est établi sur la réserve que depuis une année. Précédemment, il avait passé cinq ans à Lowell (Massachusetts), terrassier sur les chemins de fer. Rappelé à Lorette, à l'occasion de la maladie dernière de sa mère, il résolut de ne plus retourner aux États-Unis, où le travail de journalier lui avait paru par trop pénible. Il préféra demeurer sur la réserve en dépit de la difficulté d'y trouver à gagner sa vie. Georges est chasseur et coureur, moins bon coureur, toutefois, que certains de ses frères, et notamment

Alfred. Albert, un autre des fils du vieux Thomas Tsioui, est un valétudinaire. Sa femme, modiste au village de Saint-Ambroise, tout voisin de Lorette, pourvoit par son travail à la subsistance de la famille.

Michel, âgé de vingt-sept ans, le plus jeune des garçons, n'est pas chasseur du tout. Il demeure avec son père, sur la réserve, et l'aide à vivre. Son métier est celui de garçon boulanger; c'est-à-dire que de temps à autre il donne des journées à pétrir la pâte chez Jean Durand, boulanger de Saint-Ambroise.

Une des filles, Alice, demeure aussi chez son père, dont elle tient la maison, qu'elle soigne sur ses vieux jours et qu'elle aussi aide à vivre. En 1892, elle reçut, à Montréal, un diplôme de l'Académie de coupe de robes de Mme Ethier, suivant « la règle systématique du tailleur français ». Je vois dans la chambre principale deux machines à coudre, des patrons, etc. Une autre fille de Thomas Tsioui a épousé un Canadien-Français, du nom de Lemieux, établi sur un lopin de terre voisin dans la réserve des sauvages. Une troisième a épousé son cousin-germain, Stanislas Tsioui, du village de Lorette, dont il sera question plus tard. La quatrième fille, veuve, est aujourd'hui en service de garde-malade à Montréal.

La culture à laquelle se livrent les six ou sept familles de Tsioui habitant ici, est des plus rudimentaires. La réserve est encore presque toute couverte de bois ou de broussailles. Chaque ferme comprend au plus dix ou douze arpents défrichés, sur lesquels, au moment de ma visite, on n'apercevait, à part un petit jardin potager et un petit champ de pommes de terre, qu'une prairie de foin très pauvre. On ne sème de grain que très exceptionnellement. Le troupeau comprend une vache (rarement deux), peut-être un cheval, un porc ou deux et quelques poules.

Chez le fils Joseph Tsioui, j'observai une grange-étable assez spacieuse, comparée aux réduits tenant lieu de bâtiments sur les autres terres de la réserve. Cette grange, me dit-on, avait été construite au moyen d'une corvée organisée par les gens du voisinage, à la suite de l'accident dont Joseph avait été la vic-

time. Au reste, l'exploitation du sol n'était pas ici plus intense qu'ailleurs. Un cheval et une vache formaient tout le troupeau; mais, en revanche, trois ou quatre dogues, sortant à la suite l'un de l'autre de dessous le perron, m'accueillirent de leurs aboiements furieux. « Ce sont des chiens-ours, excellents pour la chasse, » me dit-on sous forme d'explication.

La culture que pratiquent les Hurons de la réserve est très insuffisante, et ils seraient dans la misère, n'étaient les recettes supplémentaires provenant de diverses sources : charroi, au village huron, de bois à brûler pris sur la réserve; travail à la journée sur le chemin de fer ou ailleurs; exercice d'un métier accessoire, principalement par les femmes, ou plus rarement, fabrication de raquettes par les hommes; enfin et surtout, la chasse.

En somme, la culture sur la réserve, comme au village de Lorette, n'a qu'une très minime importance. D'après les rapports officiels, pour 62 familles, on ne trouvait à Lorette, en 1899, que 5 charrues et 5 herses; mais, d'autre part, on y trouvait 75 fusils et 550 pièges.

Chez les anciens Hurons, la culture aux mains des femmes, la chasse aux mains des hommes, étaient les principaux moyens d'existence. Chez leurs descendants de Lorette, il n'en est plus ainsi. La culture par les femmes est disparue; quant à la culture par les hommes, à la manière des blancs, elle n'y a pas encore pris pied. Les Hurons de Lorette sont aujourd'hui moins cultivateurs que n'étaient leurs ancêtres des bords du lac Simcoe et de la baie Géorgienne.

Quelle est la raison de ce délaissement de la culture? Nous la trouvons dans la nature du milieu physique jointe à la concurrence des blancs. La culture traditionnelle des Hurons était rudimentaire : elle se réduisait à la production par les femmes de légumes et de maïs pour la consommation domestique. Pas de bestiaux; pas de bêtes de somme ou de trait. Dès lors, ils n'étaient pas à même d'obvier par les fumures à l'épuisement du sol, ni d'aller chercher très loin leur combustible. Il leur fallait changer l'emplacement de leur village dès que la fertilité

de la terre et la réserve de bois de chauffage étaient épuisées dans un rayon assez rapproché. Dans leur ancien pays de la baie Géorgienne, ces déplacements périodiques pouvaient s'effectuer sans grand inconvénient pour eux.

Mais il en fut autrement aux environs de Québec, où la zone arable est étroite et la montagne rapprochée, et où cette zone arable se trouva bientôt tout occupée par des colons français, avides de terres. A chaque déplacement des Hurons, la chaîne des exploitations agricoles se refermait derrière eux; le sauvage allait vers l'intérieur sans jamais pouvoir revenir sur ses pas. C'est ainsi que, moins de cinquante ans après leur établissement à l'île d'Orléans, sur la rive du fleuve, les réfugiés hurons avaient, en trois ou quatre étapes, traversé toute la largeur de la zone fertile; et, dès 1697, nous les trouvons à la Nouvelle-Lorette, (où ils sont encore aujourd'hui), relégués sur les sables maigres de la terrasse, à l'entrée du pays montagneux.

Dans ce milieu physique peu favorable au travail agricole, mais riche en gibier et en productions naturelles diverses, on conçoit que ces primitifs ne se soient pas appliqués davantage à la culture; qu'ils aient conservé leur goût pour la chasse et la simple récolte.

III. — LA RESTRICTION ET LA DÉFORMATION DE LA CHASSE.

Pour les Hurons, un moyen d'existence plus important, et à coup sûr plus agréable que la culture, c'est la chasse. La plupart des hommes de la réserve, et nombre de ceux du village, sont grands chasseurs. « Le bois », me disait le vieux Tsioui, « c'est naturel pour la santé. Des fois on a de la misère, on se promet qu'on n'ira plus; mais on n'est pas plutôt revenu qu'on voudrait y retourner. »

Le goût et la pratique de la chasse se sont perpétués à Lorette, grâce à la proximité de cette vaste région forestière et montagneuse, difficilement transformable, qui s'étend vers les sources des rivières Saint-Charles, Sainte-Anne, Jacques-Cartier, et

jusqu'à la baie d'Hudson. Le castor, la loutre, la martre, le vison, le « caribou » (*tarandus rangifer*), y sont encore assez communs. Mais ils s'éloignent de plus en plus et leur nombre va sans cesse diminuant. Naguère, une des grandes compagnies de fourrures du Canada avait un comptoir à Lorette; mais il y a bien des années que ce poste a été abandonné. Les peaux qui ont le plus de valeur sont celles de loutre et de castor. Elles sont vendues, à l'état vert, par les Hurons à des maisons de Québec : Laliberté, Renfrew, Pâquet, Vermette. La viande de caribou (le renne du Canada) est recherchée des sauvages; mais sa peau n'a qu'une faible valeur. Celles de « l'orignal », ou élan (*alces americanus*) se vend bien trois fois plus cher; mais l'orignal est devenu rare en ces parages. Pour le trouver, les chasseurs de Lorette doivent traverser le fleuve Saint-Laurent et atteindre les plateaux du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine.

Cette diminution en nombre et cet éloignement du gibier sont la conséquence de l'agglomération des blancs sur la zone fertile bordant le fleuve et de leur lente infiltration dans le pays montagneux. Depuis quelques années, un chemin de fer, qui relie Québec à la vallée du lac Saint-Jean, traverse cette région. Il en est résulté une restriction du parcours et une déformation des procédés d'exploitation. Le gouvernement de la Province a édicté des règlements qui interdisent la chasse et la pêche en certaines saisons, ou sur certains terrains réservés pour le parc provincial au nord de Québec, ou concédés à des clubs de « sportmen ». Ces règlements s'appliquent aux Hurons aussi bien qu'aux blancs. Les gardes forestiers sont aux aguets et confisquent fréquemment les prises des sauvages ou leurs engins de chasse ou de pêche.

Les Hurons de la réserve se plaignirent amèrement à moi de la restriction arbitraire de leurs anciens privilèges de chasse par les blancs. Les chasseurs du village sont dans les mêmes sentiments. Peu de temps après mon arrivée à Lorette, je fis la connaissance de Daniel Gros-Louis, dont je louai les services pour une petite excursion sur la rivière Saint-Charles. Et comme, à la brune, nous remontions le cours de cette pittoresque

rivière, dans le bruissement mystérieux des eaux, et sous l'ombre épaisse des sapins de la rive, mon sauvage, en des termes, sinon toujours délicats, du moins très expressifs, me fit part des misères des pauvres Hurons, dépouillés de leurs territoires de chasse par la rapacité des blancs.

Gros-Louis ne me parut pas avoir une estime démesurée pour l'habitant, l'homme du travail pénible et suivi de la culture; celui-ci, à ses yeux, est évidemment bien inférieur au sauvage, ou même au « mossieu » qui aide au sauvage à se tirer d'affaire.

On a pu observer précédemment que le matériel de chasse des Hurons de Lorette consiste en 75 fusils et 550 pièges d'acier, soit sept ou huit pièges pour un fusil. Cette disproportion peut s'expliquer, sans doute, par la nature même du gibier, généralement de petite taille et recherché uniquement pour sa fourrure, que le plomb du chasseur pourrait déprécier. Mais il faut aussi y voir, à mon avis, une déformation de la chasse déterminée, en partie du moins, par la diminution en nombre du gibier et la restriction du parcours signalées plus haut.

Le mode d'exploitation des productions spontanées s'est déformé d'une autre manière encore. Directement, la pêche et la chasse procurent aux Hurons des recettes à peine supérieures à celles que fournit la culture; mais indirectement, par l'exercice du métier de guide, elles leur assurent plusieurs mille dollars de revenu chaque année. Le guide indien accompagne les partis de « sportmen » aux lieux de chasse et de pêche, ou encore les arpenteurs officiels dans leurs voyages d'exploration. Il reçoit pour ses services 1.25 dollar (à peu près 6 fr. 50) par jour, sans compter les vivres, le tabac et le whisky pendant toute la durée du voyage. C'est l'occupation favorite de Daniel Gros-Louis, de son frère Xavier et de nombre d'autres Hurons.

Ainsi la chasse et la pêche ont conservé, dans le régime du travail à Lorette, relativement plus d'importance que la culture; mais c'est en se déformant, en devenant une sorte de service de domesticité.

Le premier effet produit sur les Hurons par le voisinage et

la concurrence des blancs avait été, en les rejetant vers la montagne, de les éloigner de la culture, de les engager plus complètement dans la simple récolte des productions spontanées. Le second effet de ce voisinage, mais qui se produisit beaucoup plus tard que le premier, fut de rendre la chasse, la pêche et la cueillette moins fructueuses, le gibier, notamment, se faisant plus rare, et s'éloignant à mesure que s'étendaient les établissements et que s'agglomérait la population en arrière de Québec.

Nous allons voir comment cette double circonstance (délaissement de la culture, suivi de la diminution des rendements de la simple récolte) a amené le développement du principal moyen d'existence de nos Hurons modernes : la fabrication.

IV. — LES INDUSTRIES TRADITIONNELLES DE FABRICATION ISSUES DE LA SIMPLE RÉCOLTE ET TRANSFORMÉES PAR L'ÉVOLUTION COMMERCIALE.

A peine avais-je mis le pied dans le village de Lorette, que trois ou quatre enfants accouraient pour me vendre divers menus articles de leur fabrication : objets de fantaisie, en bois ou en foin d'odeur, faits à la main, flèches, arcs en miniature, petits étuis ou éventails de couleurs variées, minuscules canots montés par des sauvages de taille lilliputienne. La plus grande de ces enfants était une fillette de huit ou dix ans, au teint légèrement olivâtre, aux cheveux plats et noirs, aux yeux très noirs aussi, fort avisée, et s'entendant bien déjà à faire l'article.

Elle me conduisit chez son père, Prudent Tsioui, où, dans la plus grande chambre de la maison, je pus admirer tout un étalage de jouets, de bibelots, de paniers de fantaisie. Deux Hurons étaient occupés à construire, en annexe à la maison, un petit bâtiment destiné à servir de magasin et de boutique pour la vente de ces objets. Un troisième, tranquillement assis et sans trop se presser, préparait à l'aide d'un couteau des rondelles de bois que les femmes et les jeunes filles devaient utiliser dans la confection des articles indiens. Les « clisses » de

frêne, employées pour le même objet, sont faites à la plane, sur le chevalet.

Nombre de familles, à Lorette, se livrent à cette fabrication. Les produits sont en partie détaillés sur les lieux, en partie vendus en gros aux marchands des grandes villes, ou encore colportés par les Hurons eux-mêmes dans les centres urbains et aux stations balnéaires. Notamment, Elisée Tsioui m'expliqua que chaque été, lui, sa femme et ses enfants, pourvus d'un assortiment de paniers et autres articles indiens, allaient passer plusieurs semaines à la Malbaie, à Cacouna ou à la Rivière-du-Loup, sur le bas Saint-Laurent.

Rien qu'en se promenant par le village, on relève à tout instant la présence d'une industrie caractéristique. Ici, chez le Huron Gaspard Picard, je vois à sécher sur le mur de la maison, à l'extérieur, la peau d'un vison, ainsi que l'enveloppe et le sabot d'un long pied fourchu de caribou. Un peu plus loin, chez Paul, le Malécite, c'est un canot fraîchement peint qui s'étale au soleil. Ce canot n'est pas d'écorce de bouleau (il ne s'en fait plus que rarement aujourd'hui, l'écorce de bonne qualité n'étant plus assez commune); c'est un canot de grosse toile. A peu près vingt-cinq de ces canots de toile sont fabriqués et vendus chaque année à Lorette. Chez Étienne Gros-Louis, on me montre de jolis ouvrages en poil d'orignal, et, dans la plupart des maisons, je trouve des femmes occupées à broder, coudre ou assembler les diverses pièces des « mocassins » ou souliers sauvages, tandis que les hommes préparent les peaux ou confectionnent des raquettes.

Bientôt je me rends compte que ces habitations huronnes sont autant d'ateliers de travail, de foyers de travailleurs exécutant diverses tâches et fabricant divers objets, soit à leur compte particulier, soit pour le bénéfice d'un patron qui fournit la matière première et paie la main-d'œuvre à la journée ou à la pièce.

De ces industries, la plus importante est sans contredit la préparation des peaux, jointe à la fabrication des mocassins. Elle se trouve centralisée en trois établissements principaux : celui de Ross, celui de Cloutier, celui de Bastien.

Ross est un marchand, Écossais d'origine, qui a fait l'acquisition de l'établissement d'un Huron récemment décédé, Philippe Vincent. Cloutier est un Canadien français qui a épousé une Huronne de Lorette, veuve Tsioui. Avec l'aide de sa femme et des filles qu'elle a eues de son premier mariage, il tient, proche du village huron, un hôtel assez achalandé durant la belle saison par les Québecois et les touristes étrangers. Accessoirement, et surtout vers l'automne après le départ des visiteurs, Cloutier s'occupe de la préparation des peaux et de la fabrication des mocassins. Il me fit faire le tour de son installation et me fournit une bonne partie des renseignements que je vais consigner ici touchant cette industrie.

A quelque distance en arrière de l'hôtel, est un bâtiment assez spacieux où sont emmagasinés plusieurs ballots de pelleteries. Ces pelleteries, pour la plupart, ne sont pas du pays; ce sont principalement des peaux d'élan ou d'antilope à provenance des Indes orientales. L'élan du Canada, communément appelé « orignal », fournit une peau excellente pour le mocassin; mais l'orignal ne se rencontre plus dans un rayon suffisamment rapproché de Lorette. Le renne du Canada, ou « caribou », est beaucoup plus commun; mais sa peau n'est propre qu'à la confection de mitaines, de gants et de quelques parties secondaires du mocassin. La peau de vache n'est utilisable que dans la confection des raquettes. De sorte que l'industrie des mocassins de Lorette s'approvisionne aujourd'hui de matière première presque entièrement à l'étranger.

Les peaux sont d'abord mises à tremper dans l'eau. Chez Cloutier, pour cet objet, on se sert d'une simple boîte enfoncée dans la terre en plein champ. Une fois suffisamment pénétrées par l'eau et amollies, les peaux sont reportées au hangar. Au moyen du grattoir, on enlève la couche intérieure adhérente aux chairs, et la première couche extérieure avec les poils. Ces déchets seront plus tard vendus à des fabricants de colle forte à Montréal. Les peaux sont ensuite lavées dans de fortes savonnures, puis mises à sécher sur des échafauds ou chantiers. Le chantier de séchage sur lequel les peaux à divers

états de préparation se balancent au vent, est caractéristique de Lorette; il frappe partout la vue, aux abords du village comme dans le village même. Les peaux sont alors humectées d'huile de morue, passées au papier sablé et finalement fumées dans un petit bâtiment spécial, semblable à ceux qui sont usités pour le fumage du jambon.

Au sortir du four, les peaux, devenues souples, veloutées, odorantes, sont portées à l'atelier ou « boutique » du patron pour être taillées. C'est Cloutier lui-même, à l'aide d'un couteau bien tranchant et de formes en bois, qui taille les diverses pièces requises pour la confection du mocassin : hausse, pointe, dessous. Il faut une certaine habileté pour tirer de chaque peau le meilleur parti, pour en obtenir le plus grand nombre de hausses, de pointes ou de dessous, avec le moins de perte possible. C'est bien là l'opération centrale et la plus importante de l'industrie, celle dont le patron se charge, ou qui s'exécute par des ouvriers expérimentés sous sa surveillance immédiate.

Ces pièces, une fois taillées, sont distribuées entre diverses familles du village, où certaines femmes se chargent de broder les pointes en poil d'orignal teint de diverses couleurs voyantes, tandis que d'autres s'occupent du « plissage » des dessous, et que d'autres encore ont la spécialité de coudre ensemble hausses et dessous. Pour chacune de ces opérations, broderie, plissage et couture, les ouvrières sont payées à la tâche, au taux de 25 ou 30 sous la douzaine de paires. Elles peuvent gagner ainsi de 30 à 50 sous par jour, et même deux fois cette somme, dans les cas où la machine à coudre peut être employée. Aussi nombre de Hurونnes ont-elles fait l'acquisition d'une de ces machines.

Les mocassins sont alors reportés à l'atelier du patron, où, au moyen de trois petits appareils assez simples, les bords libres des hausses sont perforés, les œillets et les agrafes posés. Des lisières enlevées de la peau pour en égaliser les bords, on obtient les lacets. Il n'y a que les plus petites rognures qui ne soient pas utilisées. Finalement, les mocassins sont empaquetés et expédiés au loin. Ils sont vendus en gros à des mar-

chands dans la plupart des grandes villes du Canada et des États-Unis. Il en est expédié jusqu'au Klondike.

L'établissement de beaucoup le plus considérable qu'il y ait ici pour la préparation de peaux et la confection de mocassins ou de raquettes, est celui de Maurice Bastien. Ses ateliers, ses hangars, ses chantiers de séchage couvrent une grande partie de la commune de neuf arpents, attenante au village huron. Plusieurs hommes, sous sa direction, sont constamment employés à passer les peaux par les divers procédés de préparation, tandis que d'autres en tirent les pièces destinées à la confection des souliers. A certains moments, nous trouverions chez lui des équipes nombreuses confectionnant des raquettes, ployant et recourbant les minces cerceaux de bois, les reliant par un réseau serré de lanières. Nombre de femmes du village travaillent à son compte, et parfois jusqu'à cinquante personnes y trouvent leur emploi.

Maurice Bastien Agniohlen, de descendance huronne, offre un exemple remarquable de transformation sociale. Le petit atelier de fabrication de raquettes que lui avait transmis son père s'est singulièrement développé et diversifié entre ses mains. Chef d'industrie, M. Bastien s'occupe accessoirement de culture. Il exploite, tout à côté de Lorette, une terre d'une cinquantaine d'arpents qu'il a achetée et défrichée. Il y récolte, année moyenne, à peu près 150 minots d'avoine et de sarrasin et 20 tonnes de foin, et elle lui fournit, en outre, le pâturage pour neuf vaches et quelques chevaux. C'est l'intention de M. Bastien qu'un de ses fils au moins se fasse cultivateur. Une expérience intéressante qu'il poursuit en ce moment pour le compte de la maison Renfrew, pelletiers de Québec, c'est le croisement du bison (dont la race, comme on sait, est en train de s'éteindre en Amérique) avec notre vache domestique.

L'observateur social qui visite Lorette pour la première fois, est surpris d'y constater ce développement de la fabrication. Il ne voit pas bien comment ce moyen d'existence se rattache, d'une part à l'état social antérieur de la race huronne, de l'au-

tre aux conditions de son présent habitat. Voyons un peu de quelle manière ce phénomène s'est produit.

Il est vrai que les Hurons vivaient principalement de chasse, de pêche, de cueillette et de culture. Les jeunes hommes étaient chasseurs et guerriers, les vieillards faisaient la pêche, les femmes travaillaient la terre. Mais, en outre, les Hurons étaient au courant de nombreuses petites industries domestiques. Les hommes savaient construire ces longues huttes d'écorce, au toit arrondi en forme de tonnelle. Ils se confectionnaient aussi des arcs et des flèches, des rets à pêcher, des haches de silex, des canots et des traîneaux d'écorce, des raquettes et des crosses pour leur jeu national. Les femmes huronnes savaient moudre le grain, fumer le poisson, filer le chanvre sauvage qui servait à faire les rets; elles savaient aussi préparer les peaux de cerf, en confectionner des mocassins, qu'elles brodaient avec art, et de la fourrure du castor, du porc-épic, etc., elles tiraient divers articles de vêtement (1).

Et si, dans quelques-unes de ces industries, les Hurons n'étaient pas aussi habiles que certains Algonquins de leur voisinage, d'autre part, ils surpassaient ces derniers par l'aptitude au commerce. En effet, dès avant l'arrivée des Français, les Hurons avaient été les intermédiaires des échanges entre les aborigènes du nord et ceux du sud, et bientôt ils devinrent les grands pourvoyeurs et transporteurs de la traite des fourrures.

Nous avons vu précédemment qu'une fois les Hurons transportés à Québec, au sein de la colonie française, le voisinage des blancs, joint à la proximité du haut pays laurentien, eut pour effet de détourner ces primitifs de la culture, et même, par la suite, de diminuer l'abondance et de gêner l'exploitation des productions spontanées dans la zone montagneuse au nord de Lorette. Dès lors, le développement de la petite fabrication se fit tout naturellement. La culture leur manquant, la chasse et la cueillette n'étant plus aussi fructueuses, les Hu-

(1) Champlain, t. IV, pp. 7[illegible]-8[illegible], 10[illegible].

rons durent se chercher un nouveau moyen d'existence. Ils le trouvèrent dans leur aptitude traditionnelle à la fabrication et au commerce. Ils songèrent à confectionner en vue de la vente les objets qu'ils n'avaient fabriqués jusque-là que pour les besoins domestiques. Aux peaux de bêtes et autres productions naturelles, devenues moins abondantes, ils donnaient ainsi un surcroît de valeur qui devait compenser leur rareté croissante. C'est vers la fin du dix-huitième siècle, ou dans les premières années du dix-neuvième, que ce changement paraît s'être produit à Lorette (1).

Ce n'est pas tout. Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, il s'est produit un phénomène social de très grande importance qui a achevé de transformer le régime de travail de nos Hurons. Le Canada fut atteint, entraîné, par l'évolution universelle de l'industrie et du commerce. Par suite des applications nouvelles de la vapeur et de l'électricité et du développement des grandes entreprises de transport sur terre et sur eau, la force productive de l'homme fut centuplée, la distance fut pour ainsi dire supprimée, les conditions d'exploitation de la plupart des industries furent changées. A Lorette, quelques fabrications secondaires, celles, par exemple, des « traînes » sauvages et des crosses (poursuivies ailleurs dans des conditions plus avantageuses) durent être abandonnées. Mais l'industrie

(1) A ma connaissance, le document le plus ancien qui atteste un certain développement de la fabrication chez les Hurons de Lorette, remonte à 1819. (Témoignages recueillis par une commission de l'Assemblée législative du Bas-Canada, 1819-24.)

Notons, en passant, un fait qui met bien en relief une loi sociale déjà signalée dans cette revue. Tout à côté du village huron de Lorette, séparé seulement par la rivière Saint-Charles, est le village canadien-français de Saint-Ambroise, avec une population de plus de mille habitants vivant surtout de commerce et de fabrication, et notamment des industries mêmes exploitées par les Hurons (confections d'articles indiens). Dès avant 1830, si nous en croyons Bouchette (*Topography of Lower Canada*, *verbo* Saint-Gabriel), les terres cultivables se trouvaient toutes prises, proche de Saint-Ambroise; la population s'agglomérait à cet endroit, et végétait sur des « emplacements », plutôt que de s'engager sur les terres maigres de l'intérieur. Ainsi, la pauvreté du sol en arrière de Lorette et de Saint-Ambroise a eu pour effet de détourner de la culture, non seulement les Hurons, mais aussi les blancs, et elle a poussé les uns et les autres vers la fabrication. Il est intéressant de rapprocher cette constatation de celle qui a été faite par M. de Boissieu pour le Bugey. (*La Science sociale*, 1899, pp. 384-5.)

des paniers de fantaisie, empruntée aux Abénaquis, fut introduite du dehors, et la préparation des peaux, la confection des raquettes et des mocassins reçurent un vigoureux élan.

Soustraits désormais à la servitude des conditions locales, mises à même de s'alimenter au loin de matière première et d'autre part d'écouler au loin leurs produits, ces industries prirent un grand essor. Aujourd'hui 10.000 à 15.000 peaux, presque toutes importées, sont mises en œuvre annuellement. A peu près 140.000 paires de mocassins sont fabriquées, et 7.000 paires de raquettes (1). A l'ancien petit atelier familial s'est substitué l'atelier collectif sous la direction de patrons étrangers à la famille ouvrière; et la main-d'œuvre ne se recrute pas seulement chez les Hurons, mais en aussi grand nombre chez les Canadiens-Français de Saint-Ambroise. Seule la confection des raquettes est restée une industrie essentiellement huronne. Parmi les Canadiens-Français, deux seulement sont au courant du métier.

En dernière analyse, la transformation du régime traditionnel de travail de nos Hurons s'est faite sous l'empire de trois facteurs sociaux :

1° La nature sauvage et peu transformable du haut pays laurentien;

2° Le voisinage des blancs établis sur la zone fertile du bas pays;

3° L'évolution commerciale ressentie par l'intermédiaire de ces mêmes blancs.

Observez surtout l'influence profonde et persistante du milieu physique nord-laurentien. En mettant à la portée des Hurons de Lorette sa réserve de productions spontanées, le haut pays laurentien se trouva seconder l'action de la concurrence des blancs qui tendait à éloigner les sauvages de la culture. Mais lorsque, plus tard, le mouvement envahissant de la population blanche tendit à restreindre l'exploitation directe des productions spontanées et à évincer les Hurons de la simple récolte,

(1) Rapport de l'agent A. — O. Bastien, 1898.

comme il les avait évincés de la culture, alors la nature difficilement transformable et l'étendue de la région montagneuse opposèrent un obstacle sérieux. Ce second effet du voisinage des blancs ne fut pas aussi marqué que le précédent. La chasse, la pêche et la cueillette ne furent plus aussi fructueuses, mais ne cessèrent pas de donner des recettes appréciables. Les Hurons se cherchèrent un moyen complémentaire d'existence, et ils s'engagèrent dans la fabrication, mais dans une fabrication basée sur la simple récolte, dépendante de la chasse et de la cueillette pour sa matière première. Et cet état de choses, grâce toujours à la nature particulière de cette région laurentienne, a pu se maintenir jusqu'à ces dernières années, c'est-à-dire jusqu'à ce que le progrès des arts mécaniques eût permis à l'industrie de vivre et de grandir, à Lorette comme ailleurs, sans avoir à compter sur les ressources de la localité.

Aujourd'hui, c'est un lien purement moral, une simple tradition, qui rattache à Lorette ces industries de la raquette et du mocassin. Le lien matériel n'existe plus, puisque ces industries vont maintenant chercher au loin la plus grande partie de leur matière première et pareillement écoulent au loin la plus grande partie de leurs produits. Et pourtant l'influence du lieu s'aperçoit encore. Car n'eût été la présence de cette solitude laurentienne, vaste et peu transformable, le Huron aurait de très bonne heure renoncé à la pratique des industries issues de la simple récolte ; il en aurait même perdu la tradition longtemps avant que l'évolution moderne du commerce fût venue le mettre à même de les exercer indépendamment des conditions du milieu physique.

Si, au lieu de se trouver à la lisière d'une vaste région montagneuse, les Hurons avaient été placés vers le centre d'une large plaine, leur évolution sociale se serait faite dans un sens tout opposé. L'effet de la concurrence des blancs n'aurait pas été alors d'évincer le sauvage de la culture, de le rejeter vers la chasse, la pêche et la cueillette, et par ricochet vers les industries issues de ces travaux de simple récolte. L'effet aurait été, au contraire, en le cantonnant, de plier ce sauvage à la

culture et aux durs travaux d'extraction. C'est ce qui est arrivé pour le groupe iroquois de Caughnawaga, près de Montréal.

C'est encore à l'influence de ce pays laurentien qu'il faut attribuer la persistance, chez les Hurons de Lorette, de certains traits caractéristiques de l'état social primitif. Car, en dépit de l'évolution du commerce et de l'organisation nouvelle du travail, l'ouvrier lorettain, à plusieurs égards, est demeuré sauvage. L'homme, en général, moins travailleur que la femme, y a conservé le goût de la vie des bois. Il se livre à la chasse dans la mesure où les conditions actuelles le permettent. Il a toujours l'aversion de la culture du sol, l'aversion de la grande manufacture, l'inaptitude au travail pénible et suivi.

V. — LA FAIBLE ÉTENDUE DES BIENS COMMUNAUX ET L'ABSENCE DE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE DU SOL.

Les terres détenues par les Hurons de Lorette, ou détenues pour eux, comprennent :

1° L'emplacement du village, d'une superficie d'à peu près 20 arpents ;

2° Attenante au village, une commune de 9 arpents ;

3° A 3 kilomètres du village, une réserve de 1.600 arpents ;

4° A 50 kilomètres au nord-ouest de Lorette, la réserve de Rocmont, d'une superficie de 9.600 acres.

L'emplacement du village est divisé en lots, chaque famille huronne ayant droit à la jouissance d'une étendue suffisante pour sa maison, plus une largeur de 30 pieds en avant et de 3 pieds en arrière de cette habitation.

La commune, ou « clos des cochons », était à l'origine, comme son nom l'indique, un pacage pour les porcs. Elle est toujours la propriété collective des Hurons de Lorette ; mais actuellement elle se trouve presque entièrement occupée par les bâtiments et les chantiers de peaux du chef Maurice Bastien.

La réserve de 1.600 arpents n'est pas divisée davantage. Elle fut concédée aux Hurons, en vue de leur approvisionnement de

combustible. La plus grande partie en est encore en bois. Six ou sept familles, comme nous l'avons vu, s'y sont établies sous prétexte de culture ; mais la culture qu'on y fait est tellement réduite, qu'on n'a pas jugé nécessaire de délimiter les diverses fermes.

L'emplacement de Lorette (avec la commune) et les 1.600 arpents de la réserve furent assignés aux Hurons vers la fin du dix-septième siècle ou le commencement du dix-huitième, par les jésuites, sous la tutelle de qui ils avaient été placés par la cour de France (1). C'est tout ce qu'il leur reste de la seigneurie de Sillery, dont nous parlerons ci-après.

Rocmont est une étendue de pays forestier et montagneux réservé par le gouvernement canadien, à une époque assez récente, pour le soutien des Hurons de Lorette, mais que ceux-ci n'habitent et n'exploitent aucunement. Ils en tirent, toutefois, un revenu, car les recettes provenant des droits payés annuellement par les entrepreneurs de coupes de bois sur cette réserve, sont généralement appliquées par l'administration en subventions de diverses natures pour le bénéfice de ces Hurons.

Le fait remarquable, c'est que ces divers terrains sont la propriété *collective* des Hurons. Nous avons vu que, sur la réserve de 1.600 arpents, les lopins de terre ne sont même pas bornés. Dans le village, où vit le gros de la tribu, chaque famille ne possède que la maison qu'elle habite, et encore aussi longtemps seulement qu'elle l'habite. On peut dire qu'à Lorette, la propriété individuelle de biens-fonds n'existe pas. On n'y observe pas ce désir si vif et si général dans la campagne canadienne-française de s'assurer pour soi-même et les siens la possession exclusive et permanente d'une étendue de terre. Maurice Bastien a fait, en dehors de la réserve, l'acquisition d'une terre de 50 arpents, mais le fait est très exceptionnel.

D'autre part, les biens mobiliers, les salaires, les gains provenant de l'exercice d'un métier ou d'un commerce, sont reconnus propriété individuelle ou familiale.

(1) Les actes confirmant ces concessions sont aux archives du département des Indiens, à Ottawa.

Ce régime de propriété de nos Hurons modernes diffère peu de celui de leurs primitifs ancêtres. Les anciens Hurons, nous l'avons vu, n'exploitaient que très faiblement le sol, et, dans la mesure correspondante, leur prise sur le sol était faible, limitée. Par les récits de Brébeuf et de Champlain, nous savons que la propriété du sol n'avait pas un caractère permanent chez les Hurons, comme le démontrent bien leurs déplacements périodiques. Au contraire, les biens meubles, les produits de la chasse, de la pêche, de la cueillette, les profits du commerce, étaient sujets à appropriation individuelle; et, de ce chef, on observait de grandes inégalités de richesse dans les anciens villages hurons. Les anciens Hurons reconnaissaient même la légitimité de certains monopoles, en ce sens que les particuliers qui avaient lancé un commerce ou découvert un nouveau débouché, conservaient pour eux-mêmes et ceux de leur famille le droit exclusif de faire ce commerce ou de trafiquer sur ce marché, ou du moins prélevaient un tribut de tous ceux qui étaient désireux de tirer parti de la découverte. D'autre part (et c'est une différence notable avec l'état de choses actuel), le larcin était très commun et fort mal réprimé dans les anciens villages hurons (1).

Nous avons vu qu'une fois établis dans les environs de Québec, loin de s'appliquer davantage à la culture, les Hurons y renoncèrent petit à petit pour s'adonner plus complètement à la simple récolte et aux industries qui en dérivent. Dès lors, l'aptitude à détenir le sol individuellement, ou même collectivement, ne put se développer chez eux.

Dès 1651, le roi de France avait accordé aux sauvages chrétiens établis près de Québec (dont les Hurons formaient le groupe principal), la seigneurie de Sillery. C'était un vaste domaine couvrant 5 kilomètres près du fleuve Saint-Laurent sur 20 kilomètres de profondeur. Les Hurons (tout en se montrant quelque peu supérieurs sous ce rapport aux Algonquins et aux Abénaquis) ne se mirent pas sérieusement à la culture du sol. Les terres arables de la seigneurie furent bientôt

(1) Champlain, t. IV, p. 74; *Relation des Jésuites*, 1636, p. 120.

toutes concédées à cens et rentes à des colons français. Même le haut domaine et les droits seigneuriaux passèrent en d'autres mains, et il ne resta aux Hurons que des lambeaux de mauvaise terre insuffisants pour leur soutien (1).

En résumé, ce qui caractérise le régime de la propriété à Lorette, c'est l'absence de la tenure individuelle du sol ainsi que la limitation des biens communaux même. Ce régime de propriété résulte directement du régime du travail, comme celui-ci résulte des conditions du lieu sous l'influence des traditions de la race, du voisinage des blancs et de l'évolution commerciale.

A son tour le régime de propriété que nous venons de décrire a produit des effets très marqués. Notamment, il a singulièrement favorisé l'action du voisinage des blancs sur la vie de famille à Lorette, et par là même il a hâté la transformation du mode d'existence des Hurons. C'est ce que nous verrons dans un prochain et dernier article.

Léon Gérin.

(*A suivre.*)

(1) Pour plus de détails, voir une étude de nous, *la Seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette*, parue dans les *Mémoire de la Société Royale du Canada*, 1900.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — COIN DE LONDRES

Notre rédacteur en chef, au retour d'une courte excursion à Londres, a publié dans l'*Univers*, sous forme de chronique, l'article suivant, qui nous semble, malgré son allure plutôt littéraire, pouvoir être reproduit avec intérêt dans cette revue.

Pas de brouillard, pas de fumée, pas de piétons, pas de voitures, pas de boutiques, pas de mouvement, pas de bruit. Des rues proprettes, silencieuses. A droite et à gauche, deux lignes de petits jardins, bijoux de verdure et de fleurs. Derrière les deux lignes de jardins, deux lignes de maisonnettes toutes rouges, où s'accrochent des plantes grimpantes. Des rues transversales s'ouvrent çà et là, pareilles ou à peu près. Le type des maisons change de temps en temps; mais chaque type est tiré à des centaines d'exemplaires. La disposition de la verdure et le choix des fleurs introduisent seuls la variété dans ces alignements monotones; mais cette verdure et ces fleurs se glissent partout, se hissent partout, envahissent les murs, les balcons, les fenêtres, festonnent les corniches, se suspendent en lustres, se déroulent en guirlandes, ménagent aux yeux, à chaque pas, des surprises de formes et de couleurs.

Quartier de banlieue. Ni riche ni pauvre. Les habitations sont petites — douze cents francs de loyer environ — et les rectangles de jardinets — un par devant, un par derrière — sont mesurés avec une savante parcimonie. Ni rumeurs de conversations, ni appels, ni cris. Les enfants eux-mêmes se mettent d'instinct, paraît-il, au diapason de cette symphonie discrète des choses.

Suivons le « road » scrupuleusement entretenu et nettoyé par une voirie méticuleuse. Là-bas, ou plutôt là-haut, s'ouvre un grand espace vert : vastes pelouses en pente, entrecoupées de massifs d'arbrisseaux. Ce sont les « communs », promenade du quartier, le Hyde-Park de l'endroit. Rien d'élégant ni d'apprêté. On dirait une prairie quelconque, à la campagne, et l'on a la sensation d'être à cent lieues d'une grande ville. On peut marcher et s'étendre sur le gazon. Quant aux fleurs, des ériteaux amis de la précision

vous préviennent charitablement que vous pouvez vous donner le luxe d'en cueillir moyennant une amende de cinq livres sterling cent vingt-cinq francs et des centimes . La surveillance est difficile, mais le juge a la main lourde. Cela se compense, et le public, en général, se le tient pour dit.

Du reste, à l'heure matinale où nous déambulons, presque personne sur le gazon communal. On rêverait, si l'on avait le temps de rêver en voyage. Où donc est le mouvement ici? Où sont les affaires? Il faut bien les trouver quelque part, n'est-ce pas? Sans doute, et nous voici arpentant, sous la conduite d'un aimable cicerone, la « rue marchande » du quartier. Nous sommes à l'extrémité sud de la capitale, en une région que les cartes n'indiquent déjà plus, et qui est à Londres ce que Sceaux ou Meudon peuvent être à Paris, bien que des lignes ininterrompues de maisons la relie au reste de la cité monstre. Or, si les « communs » nous transportaient tout à l'heure en pleine campagne, la « rue marchande » nous transporte maintenant en plein affairement urbain. Les magasins sont nombreux, sérieux, quelques-uns grandioses. Les fruitiers ont des approvisionnements de primeurs qui nous rappellent la récente exposition d'horticulture. Ici ce sont des fraises grosses comme le poing d'un enfant. Là, sur l'étal d'un marchand de poissons, c'est un écroulement de bêtes monstrueuses. En face, un grand magasin de nouveautés fait miroiter les soies de France et du Japon à côté de fines et sveltes porcelaines. Des ménagères circulent, rapides, avisées, distribuant brèvement leurs ordres aux fournisseurs pour les approvisionnements du jour. En ce coin perdu — paradoxe bizarre — l'acheteur court la chance de trouver l'objet qu'il désire, après une infructueuse flânerie dans Regent street et dans Oxford street.

Deux églises se regardent, l'une méthodiste, l'autre catholique, neuves et jolies toutes deux. La plus jolie est l'église catholique. Sa flèche aiguë perce un ciel ni gai ni triste, où de légers nuages laissent deviner le soleil. A l'intérieur, des bancs élégants, de beaux vitraux modernes. On nous dit que les conversions se multiplient dans la paroisse et que la construction même de l'église est due en partie aux libéralités d'un protestant notable. Ce gentleman étrange donne de l'argent aux œuvres catholiques, cause et dîne avec les prêtres catholiques, assiste assidûment aux offices catholiques et... reste protestant. Il réfléchit...

Mais un train nous emporte vers London-Bridge. La distance est longue. Il faut traverser les faubourgs du Sud, des quartiers ouvriers, et voilà que défilent des rues, encore des rues, toujours des rues,

avec des milliers de maisons toutes pareilles et rudimentaires, comme si on les avait fabriquées à la machine. Jamais l'uniformité architecturale n'a été poussée aussi loin. C'est un océan lointain de façades sombres et tristes, couronnées de toits sombres et tristes, sur lesquels s'alignent, comme une armée aux rangs serrés, des cheminées sombres et tristes. Et cela n'en finit plus, et cela recommence sans cesse. On se demande comment tant d'êtres humains peuvent exister côte à côte. On songe aux milliers d'usines, de docks, d'ateliers, dans lesquels ce peuple immense va s'engouffrer chaque matin, et d'où il ressort le soir, après quelques heures d'un travail relativement court, mais intense. Du reste, la misère qu'on guette n'apparaît pas. Elle a sans doute été refoulée plus loin. Les légions de travailleurs qui habitent ces quartiers n'ignorent pas le confortable. Toutes ces maisons si lugubres ont des jardins, et presque tous ces jardins ont des fleurs, des plates-bandes, des pelouses en miniature, évidemment soignées et entretenues avec amour. C'est le soir. Des ouvriers revenus du travail sont là, dans leur petit domaine de quelques pieds carrés. Ils bèchent, arrosent, ratissent. Le vieux paysan saxon d'autrefois revit dans ce rouage vivant de la machine moderne. Il aime le sol et s'y cramponne, plus fort que l'industrie qui s'efforce de l'en déraciner. Tous ces jardinets, au-dessus desquels file le train, jettent un rayon de gaieté imprévu autour de cet énorme amoncellement de bâtisses mornes, lamentablement semblables les unes aux autres jusqu'aux limites de l'horizon. On s'attendait à trouver de la prose, et l'on en trouve; mais on ne prévoyait pas la poésie, et l'on est tout ravi, en même temps que tout étonné, de rencontrer cette intruse.

Mieux que cela. Une autre chose frappe le regard, dans cette géométrique immensité de façades et de toitures. C'est le grand nombre de clochers qui dominent celles-ci. On en voit tout près, on en voit au loin ; il en est qui se perdent comme à l'infini, là où les toits ne se distinguent même plus. Presque tous sont pointus, élancés, et dénotent le style gothique. C'est la prière et l'esprit chrétien planant au-dessus du fourmillement des affaires. C'est un concert un peu cacophonique peut-être, mais touchant quand même, d'actes de foi complets ou incomplets, orthodoxes ou hérétiques, montant d'une foule de points vers un même ciel où tout le monde aperçoit le Christ. Et ce formidable panorama d'habitations ternes et identiques prend soudain, quand la direction du regard s'élève d'un cran, un cachet singulier de gravité morale et religieuse. Nous sommes au lundi, et nous nous souvenons qu'hier encore, dans cette agglomération de cinq millions d'âmes dont nous ne découvrons en ce moment

qu'une bien faible partie, tous les magasins étaient fermés, tous les travaux arrêtés, toutes les affaires suspendues, que l'on ne pouvait pas trouver un morceau de pain chez les boulangers, une côtelette chez les bouchers, que des milliers de *businessmen* actifs, âpres au gain, ne laissant rien à la fortune, comme Cromwell, de ce qu'ils peuvent lui arracher par leurs combinaisons toujours nouvelles, possédés de la vérité du proverbe « *time is money* », que ces milliers d'hommes, disons-nous, se recueillaient, ou manifestaient systématiquement l'intention de se recueillir, dans ces centaines de temples si grandiosement trahis par leurs flèches, tandis que des centaines de mille ouvriers, congédiés le samedi de bonne heure, goûtaient en famille, dans leur modeste *home*, un repos qu'ignorent tant de leurs camarades français.

La nuit est tombée, et le train approche de London-Bridge. Nous nous replions dans notre coin, tâchant de dégager l'idée maîtresse du spectacle qui vient de fuir sous nos yeux en quelques instants, comme sur la toile d'un cinématographe, et nous demandant si ces jardinets pleins de fleurs d'une part, et ces clochers pointus de l'autre ne donnent pas des enseignements pleins d'éloquence sur les causes qui ont fait et font encore l'incontestable grandeur de ce peuple, notre séculaire rival.

G. D'AZAMBUJA.

II. — UNE THÉORIE DE M. JAURÈS

M. Jaurès publie dans la *Petite République* des articles doctrinaux sur la propriété. Ces articles, qui s'enchaînent par séries, atteignent parfois la proportion de longues études. On sent que l'auteur, fort de ses travaux philosophiques, vise à devenir, non seulement l'orateur du parti, mais encore son théoricien et son penseur.

Une des dernières séries roulait sur « la propriété individuelle et le droit successoral ». M. Jaurès veut inculquer à ses lecteurs cette idée que, la propriété individuelle étant déjà battue en brèche par le Code civil, il y a moins de chemin à faire pour arriver à la propriété collective. Le socialisme n'est donc pas quelque chose de si effrayant, puisque nous sommes en train d'évoluer sans nous en douter vers l'organisation rêvée par les socialistes.

« Ce n'est pas au profit de la grande communauté des travailleurs et des citoyens, dit en commençant M. Jaurès, c'est au profit de la petite communauté de la famille que la loi française sur les succes-

sions règle et limite la faculté de disposer de leurs biens qu'ont les individus. Mais nos lois sur les successions n'en sont pas moins une grave et profonde atteinte au « droit individuel », à la « propriété individuelle ».

Tel est le thème de toute l'argumentation. L'auteur tourne et retourne autour de cette idée qui le séduit : la loi, la loi bourgeoise, qui prétend rendre la propriété sacro-sainte, ne se gêne pas pour la saper par la base. « Les citoyens français, poursuit-il, ne peuvent pas disposer librement de leurs biens. Ils ne peuvent ni les donner ni les léguer à qui il leur plaît : c'est la loi de l'État qui intervient pour leur dire à qui ils doivent les transmettre, et selon quelles proportions. Les individus sont tenus de réserver leurs biens aux héritiers que la loi leur désigne, dans l'ordre où elle les leur désigne ».

M. Jaurès fait l'historique des événements qui ont amené l'établissement du partage forcé. Il rappelle que, même en matière de donations, le propriétaire n'est pas libre, et que les libéralités dépassant la quotité permise doivent être rapportées à la masse au moment du partage entre les « ayant-droit ». Il admire, sans la trouver complète, l'œuvre de la Révolution qui, malgré bien des objections et bien des difficultés, rendit le père de famille esclave de la collectivité dont il était censé le chef.

« Elle (la Révolution) a lié les volontés individuelles. Elle a attenté à la propriété individuelle dans un intérêt social, en vue d'une plus large diffusion des richesses ; et je peux demander en passant aux radicaux, qui se dressent contre nous comme les gardiens de la « propriété individuelle », s'ils veulent abolir les lois d'héritage et de partage forcé instituées par la Révolution, et proclamer l'absolue liberté testamentaire qui est une part essentielle de la « propriété individuelle ».

« S'ils tolèrent, s'ils approuvent, dans l'intérêt social, au nom du droit social, cette atteinte si grave portée par la Révolution bourgeoise à la propriété individuelle, pourquoi nous refusent-ils le droit, dans un intérêt social et humain beaucoup plus vaste, d'éliminer de la propriété individuelle tout ce qui s'y mêle de propriété capitaliste? »

Comme on le voit, M. Jaurès, porte-voix du socialisme doctrinaire, n'entend pas entrer dans la voie des concessions aux radicaux. Ceux-ci représentent un élément social particulier, recruté chez les petits bourgeois qui enragent de n'être pas plus riches, chez les petits propriétaires vignerons surtout qui, n'ayant qu'un lopin de terre, jettent un regard d'envie sur les grands domaines du voisinage. Ces hommes veulent bien qu'on traque les riches non parce qu'ils ont des pro-

priétés, mais parce qu'ils en ont *trop*, ce qui constitue une thèse beaucoup plus fragile au seul point de vue de la simple logique. Aussi M. Jaurès a-t-il beau jeu, et consacre-t-il tout un article à réduire à néant les objections du radicalisme, cet allié encore trop craintif du socialisme.

Le code, observe encore M. Jaurès, ne distingue même pas, parmi les biens du père de famille, entre ceux qui lui viennent de ses parents à lui, constituant à proprement parler le « patrimoine », et ceux qui proviennent de son travail, qui portent « l'empreinte toute chaude de son effort individuel ». Non, tous les biens sont esclaves de la loi et doivent entrer en partage. M. Jaurès oublie toutefois d'avouer que la loi ne peut guère empêcher le père de famille de se ruiner, si cela lui semble bon. L'orateur socialiste, en dépit de la contradiction des faits, se représente la propriété familiale comme une chose immuable, transmise de père en fils par les soins de la loi qui revient surveiller la chose à chaque génération, grevant ainsi la propriété individuelle d'une hypothèque éternelle, non seulement au profit des enfants, mais au profit de tous les descendants jusqu'au plus lointain avenir.

Et M. Jaurès s'écrie :

« J'admire ceux qui, sous cette discipline du Code civil, et après cette prodigieuse atteinte consacrée aujourd'hui par l'assentiment universel à la propriété individuelle, parlent avec sérénité de défendre en effet « la propriété individuelle », comme si elle était restée intangible. »

Ce que M. Jaurès admire beaucoup aussi, c'est l'article 960 du Code civil, qui révoque, en cas de survenance d'enfant, toute donation faite par celui qui n'était pas encore père. Cet article, c'est « la grande proclamation bourgeoise du droit de l'enfant, prélude de la magnifique proclamation communiste ». Toutefois, si éloquent qu'il puisse être, cet article 960, justement parce qu'il est « bourgeois », ne dit pas assez.

« Mais nous, s'écrie l'ancien député de Carmaux, ce n'est pas à l'enfant de la famille bourgeoise que nous reconnaissons un droit préexistant sur la propriété bourgeoise. Dans la grande et large pensée communiste et humaine, tout enfant, tout fils de l'homme a dès maintenant un droit préexistant sur l'ensemble des moyens de travail et de vie dont la communauté nationale peut disposer. Et le patrimoine social que nous voulons créer à la nation, la propriété commune que nous voulons lui constituer, est la garantie de ce droit préexistant de tout enfant de la race humaine, comme la propriété familiale, si jalousement défendue par la loi de la Révolution

bourgeoise contre les empiètements individuels, est la garantie du droit préexistant de l'enfant des classes possédantes. »

Le morceau a, comme l'on dit, « de l'allure ». L'ancien professeur de philosophie, appuyé sur ses abstractions, et l'ancien tribun, bercé de ses propres phrases, s'y reflètent admirablement. Rousseau ne procédait pas autrement quand il édifiait son *Contrat social*. Et voici la conclusion à laquelle l'auteur aboutit :

« Il y a donc propriété capitaliste, et propriété de classe. Mais, je le répète, c'est à peine si on peut dire qu'il y a propriété individuelle, puisque nul ne dispose librement de ce qu'il possède, et que l'État se substitue aux individus pour régler, sans eux ou même malgré eux, l'emploi de leurs biens.

« C'est au profit de la propriété familiale que l'État exproprie d'une part essentielle de son « droit » la propriété individuelle. C'est au profit d'une plus large propriété, propriété sociale et humaine, que l'État démembrera, encore plus hardiment que ne l'a fait la Révolution bourgeoise, le « droit » de la propriété individuelle. »

En définitive, M. Jaurès trouve dans le Code civil des institutions que nous pourrions appeler « communautaires de famille », et il ne voit pas pourquoi elles ne se changeraient pas en institutions « communautaires d'État », développées au point d'absorber les droits individuels.

Il y aurait beaucoup de choses à répondre à M. Jaurès, mais nous ne prétendons pas faire des présentes lignes une réfutation *ex professo*. Aussi bien la chose a-t-elle déjà été faite, et dans cette revue, et ailleurs.

Observons toutefois, pour rester tout d'abord dans le point de vue moral et abstrait qui plaît à M. Jaurès, qu'une injustice partielle déjà commise ne constitue jamais un titre pour commettre une injustice totale.

Mais ce n'est pas sur ce terrain que nous avons à nous placer.

L'individu, à notre époque, est beaucoup plus maître de ses biens qu'il ne l'était sous l'ancien régime.

La raison en est que ces biens sont souvent des valeurs de portefeuille et que, même quand ce sont des immeubles, elles peuvent presque toujours être transformées en titres ou en billets de banque. Dès lors, l'État peut courir après.

En outre, le sens de l'évolution n'est pas, tant s'en faut, de la propriété moins communautaire à la propriété plus communautaire. Il n'y a que les peuples rétrogrades qui aient accompli l'évolution en ce sens.

Enfin, la famille est l'unité sociale, et, réduite au simple ménage

escortée de ses enfants, une famille peut très bien être considérée comme quelque chose de très individuel. Ce n'est qu'avec la communauté forcée entre plusieurs ménages que commence, à véritablement parler, la condition communautaire. Or, nous ne voyons pas que le Code civil cherche à obliger frères et sœurs, cousins et cousines, à mettre, dans la pratique de la vie, leurs biens en commun.

M. Jaurès tombe encore dans une confusion qu'il devrait laisser à de moins instruits que lui. Il représente la liberté de tester comme une survivance du droit d'aînesse. Le droit d'aînesse est pourtant le contraire d'une liberté, puisque c'est une contrainte, absolument comme le partage forcé, qui est une contrainte d'une autre nature.

On le voit, il y a beaucoup de vague et de puérilité dans les arguments dont se sert M. Jaurès pour nous prouver que l'avènement du collectivisme est proche. La vérité, comme Le Play l'a fait si souvent ressortir, c'est que l'État moderne, par les entraves mises à la liberté de tester, fournit aux socialistes une arme oratoire dont nous voyons qu'ils savent user. C'est encore que, si la législation favorisait moins les enfants paresseux assurés de recevoir leur part d'héritage, il y aurait probablement plus d'initiative et il se créerait plus d'entreprises, c'est-à-dire de nouvelles sources de travail qui, tout en donnant aux capitalistes l'occasion de faire fructifier leur argent, contribueraient à développer le bien-être des ouvriers en faisant monter leurs salaires. Les ouvriers s'en trouveraient mieux que de la collectivisation des moyens de production, c'est-à-dire du rétablissement de l'esclavage au profit d'une armée de bureaucrates et de surveillants. Mais cette vérité, paraît-il, est de celles qui entrent péniblement dans les cerveaux. Peut-être, quand elle y sera entrée, n'y restera-t-elle que mieux.

H. La Bourdonnière.

III. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

La colonisation en Indo-Chine.

A propos de l'exposition qui se prépare à Hanoï, M. Édouard Payen, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, trace un tableau d'ensemble du mouvement de la colonisation dans nos possessions indo-chinoises.

« Le mouvement de la colonisation a suivi depuis dix ans, en Indo-Chine, une marche ascendante. Le nombre des exploitations euro-

péennes antérieures à 1890 et de celles qui ne portent pas d'indication de date n'atteignait que 116 sur un chiffre total de 575 en 1900. Le nombre des exploitations européennes a quintuplé et celui des superficies a passé de 11.390 hectares à 263.700 hectares de 1890 à la fin de 1899.

« Si, depuis cinq ans, le nombre des concessionnaires a augmenté très sensiblement, les résultats obtenus par ceux qui sont en Indo-Chine depuis plusieurs années offrent un grand intérêt; il y a eu des déceptions, des écoles parfois dures à faire, mais on pourrait citer tel colon qui, après avoir fait plusieurs essais malheureux, est aujourd'hui à la tête d'une exploitation rémunératrice. Les grands travaux d'irrigation entrepris en Annam par quelques concessionnaires, les plantations de thé si prospères de quelques autres, sont aussi des faits qui ont leur intérêt; l'Annam, d'ailleurs, paraît devoir être, parmi les provinces indo-chinoises, celle où les grandes exploitations agricoles doivent particulièrement prospérer. Il semble que si, au point de vue commercial, l'Indo-Chine en est arrivée à un point où elle peut, sans redouter les appréciations trop sévères, attirer sur elle l'attention du monde, elle le peut aussi au point de vue purement colonial. Il y a encore beaucoup à faire pour les colons, mais on paraît s'être aujourd'hui dégagé des fâcheux errements des débuts, et les bons exemples, les modèles à suivre, existent maintenant. On sait notamment que le métayage est l'un des meilleurs modes d'exploitation d'un domaine, qu'on a le plus souvent intérêt à cultiver du riz et plus accessoirement des plantes riches dont le marché est seulement constitué par l'Europe. Le cercle des tâtonnements et des expériences hasardeuses est aujourd'hui plus restreint et l'on possède maintenant, pour la mise en valeur des concessions, des procédés sinon infaillibles, du moins beaucoup plus certains qu'autrefois. Là encore le visiteur pourra se rendre compte qu'on a fini par dégager une méthode dont on a fait déjà quelques heureuses applications, qu'on n'a plus qu'à multiplier. A côté de l'agriculture, l'industrie apparaît et les mines de houille, les fabriques de briquette, les filatures s'installent ou sont déjà en pleine activité.

« Quant à la situation financière de l'Indo-Chine, elle est en ce moment des plus brillantes. De nombreux documents, émanés soit du gouvernement de l'Indo-Chine, soit de membres du Parlement rapporteurs de questions indo-chinoises, en ont abondamment fait ressortir les côtés satisfaisants. Au lieu du déficit qui semblait devoir se perpétuer, l'Indo-Chine connaît les excédents budgétaires, tout comme quelques-unes de nos petites colonies de l'Afrique occidentale. »

L'exposition, qui aura lieu l'année prochaine, fera ressortir nettement, à ce que l'on espère, tous les progrès accomplis.

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France. — Coup d'œil rétrospectif sur les vacances. — Les conseils du travail et les syndicats. — La question de la grève générale. — Les jardins ouvriers. — L'avare, le prodigue et le président Magnaud.

Dans les colonies. — Initiatives algériennes pour l'exportation des vins. — La prospérité financière du Dahomey.

A l'étranger. — Les congrès des Trade-Unions. — Le congrès socialiste de Lubeck. — L'émigration française aux États-Unis.

En France.

L'automne est revenu et les vacances sont closes. Mais, à propos de ces vacances, on a cru pouvoir observer que jamais le nombre des Parisiens sortis de Paris n'avait été aussi considérable.

Même chez les gens peu aisés, on a relevé beaucoup d'absences. Des magasiniers ont fermé boutique pour cause de villégiature. De petits artisans, çà et là, ont fait comme eux.

Certaines œuvres de bienfaisance s'attachent aussi, depuis quelques années, à procurer quelques semaines de bon air à des enfants choisis. Les heureux élus sont peu nombreux encore, car les ressources des œuvres en question ne sont pas énormes. Toutefois, le mouvement a l'air de s'accentuer.

Les fonctionnaires se sont absentés eux aussi, et plus que jamais, s'il faut en croire un grand journal qui a la réputation d'être bien informé.

Selon ce journal, il y avait, le mois dernier, tel ministère où les décisions les plus graves, les plus importantes, étaient prises par de simples sous-chefs de bureau.

Pourquoi? Parce que ministre, chef de cabinet, directeur et chefs de bureau étaient en congé et « ne voulaient rien savoir ».

Peut-être des affaires n'en marchaient-elles pas mieux; mais, à coup sûr, elles n'en marchaient pas plus mal non plus, ce qui prouve, une fois de plus, que l'administration pourrait fonctionner avec un moins grand nombre de fonctionnaires.

***

On a procédé, pendant ces vacances, aux premières élections pour les conseils du travail. L'idée, louable en elle-même, de constituer des conseils, élus par les ouvriers et par les patrons, pour tâcher d'éviter les conflits entre employeurs et salariés, s'est trouvée gâtée, dès l'ori-

gine, par la préoccupation d'exclure du droit de vote les patrons et les ouvriers non constitués en syndicats, c'est-à-dire la grande majorité des uns et des autres. En outre, les hommes respectueux de la légalité se sont demandé si vraiment un ministre pouvait fonder une telle institution par simple décret, alors qu'on exige une loi pour tant d'innovations bien moins importantes. Bref les élections ont eu lieu, vers la fin du mois dernier, pour le département de la Seine. Un très petit nombre de patrons ont pris part au vote. Du côté des ouvriers, les abstentions ont même été très nombreuses. Tel syndicat s'est trouvé représenté par un seul individu qui s'est nommé lui-même..... à l'unaminité. Le *Journal des Débats* observe à ce propos, avec un certain bon sens, que ce n'était pas la peine de réserver le droit de vote aux seuls syndiqués pour qu'un grand nombre d'entre eux n'en fissent pas usage. Le même journal calcule que les conseils ainsi élus représentent en réalité le huit pour cent des ouvriers, ce qui est bien peu. Du reste, si le système est fautif, il faut reconnaître aussi que beaucoup de patrons et d'ouvriers pèchent de leur côté par une trop grande indifférence pour les progrès qu'on cherche à réaliser.

Pour que les conseils du travail fussent vraiment « représentatifs » du monde industriel, il faudrait, ou bien que leur élection fût établie sur une base plus large, ou bien que l'esprit d'association se répandît davantage chez les patrons et chez les ouvriers qui se trouvent encore à l'écart des syndicats. Peut-être d'ailleurs la combinaison de ces deux choses serait-elle nécessaire pour produire un résultat satisfaisant. Moins d'arbitraire de la part de l'État, plus d'initiative de la part des individus, et l'on aurait des élections raisonnables, qui ne prêteraient pas le flanc au ridicule. Les conseils du travail seraient alors des organismes précieux, doués d'un réel prestige moral, et appelés à rendre effectivement les services qu'on risque fort de leur demander en vain aujourd'hui.

∴

Un vote d'un genre assez différent est celui qui a eu lieu dans les divers centres miniers au sujet de la grève générale. On se rappelle que la dernière grève de Montceau-les-Mines avait causé des embarras au gouvernement, et que les politiciens de la fraction socialiste ministérielle avaient imaginé, pour décider les ouvriers à reprendre le travail, de leur promettre la grève générale des mineurs pour le mois de novembre. Le terme approche. Bien entendu, les politiciens en question n'ont aucune envie de voir leur promesse suivie d'effet, et cherchent un biais pour échapper à la redoutable

échéance. Mais les mineurs naïfs, les sincères, ne lâchent pas leur idée aussi facilement que cela. On ne les « démonte » pas aussi aisément qu'on les « monte ». Aussi, presque partout, la grève générale a-t-elle été approuvée par de fortes majorités. A Carmaux, à Saint-Étienne, à Montceau-les-Mines, il n'y a eu que des minorités insignifiantes contre la grève. Aussi le congrès socialiste qui vient de se tenir à Lyon a-t-il été obligé de s'occuper de la question.

Les mineurs veulent que le gouvernement leur assure, avant le terme fixé, la journée de huit heures, le salaire minimum, et une pension de retraite de deux francs par jour après vingt-cinq ans de travail. Évidemment, des engagements de ce genre dépassent le pouvoir des ministres, quelque bien disposés qu'ils soient pour les travailleurs. Comment calmer ceux-ci, qui réclament et protestent? Comment empêcher une cessation de travail qui ferait encore renchérir le charbon et risquerait de produire une crise industrielle, nuisant ainsi par ricochet à des milliers d'ouvriers qui ne travaillent pas dans les mines? Les diplomates du parti, qui avaient réussi à garder la haute main sur les délibérations du congrès, ont trouvé le moyen de ménager les idées révolutionnaires, et en même temps d'ajourner indéfiniment la grève générale. « Le grève générale, dit l'ordre du jour adopté, ne peut être seulement un moyen d'émancipation d'une catégorie de travailleurs, quelle qu'elle soit. Elle ne peut avoir pour but que l'émancipation intégrale du prolétariat par l'expropriation violente de la classe capitaliste. »

Cela ressemble à de l'intransigeance. Au fond, c'est de l'opportunisme. Les mineurs ont été traités comme des enfants boudeurs à qui on promet des choses extraordinaires pour les faire redevenir sages, et à qui l'on persuade ensuite de se contenter de quelques jouets banals, en attendant les autres, auxquels on « tâchera » de penser plus tard.

*
* *

Dans un monde bien différent, on s'occupe aussi des ouvriers, mais d'une tout autre manière.

Par exemple, l'œuvre des « Jardins ouvriers » entreprise par deux Conférences de Saint-Vincent de Paul, celles de Bercy et de l'Immaculée-Conception, continuent, nous dit un rapport récent, à donner d'heureux résultats.

A Bercy, vingt-deux jardins ont déjà été concédés. Leur contenance est 100 mètres carrés environ. Au centre du terrain on a réservé un jardin double des autres, où deux tonnelles offrent leur ombrage aux jardiniers et où les enfants peuvent jouer à leur aise.

Les frais d'installation, clôtures, adduction de l'eau, se sont élevés à 50 francs par jardin. Des circonstances exceptionnelles ont permis d'avoir tout le terrain, d'une contenance de 4.000 mètres carrés, en location pour un prix de 300 francs par an. La dépense par jardin en 1900 a été de 22 francs, dont 13 francs de location de terrain et 9 francs d'abonnement d'eau ; en outre, la Conférence a décerné trois prix de 20, 15 et 10 francs aux meilleurs jardiniers.

La Conférence de l'Immaculée-Conception a concédé neuf jardins de 100 mètres carrés chacun. La présence d'un puits dans le voisinage a dispensé de tout travail d'adduction d'eau, de telle sorte que les frais d'installation n'ont été que de 27 francs par jardin. En 1900, la Conférence a dépensé 44 francs par jardin, dont 32 francs de location de terrain.

Les graines employées dans ces différents jardins sont gracieusement offertes par la maison Vilmorin, et l'engrais est donné par les habitants du quartier.

Les jardins sont attribués à des familles chargées d'enfants, choisies parmi les plus méritantes. Le repos du dimanche est observé.

Cette œuvre contribue efficacement, paraît-il, à détourner les hommes du cabaret et à procurer, en même temps qu'une saine distraction, quelque bien-être aux familles, qui sont heureuses de voir chaque jour sur leur table, pendant l'été et même au delà, des légumes de leur jardin.

*
* *

Tandis qu'on cherche ailleurs à réformer la société par des grèves ou par des œuvres, le célèbre président Magnaud, à Château-Thierry, continue à la réformer par ses arrêts.

L'un des plus récents concerne un jeune homme prodigue à qui l'on voulait donner un conseil judiciaire.

M. Magnaud a déclaré que les prodigues font très bien de jeter leur argent par les fenêtres, parce que cela le restitue à la circulation.

C'est l'avare, au contraire, selon lui, qui devrait être pourvu d'un conseil judiciaire, lequel le forcerait à dépenser sa fortune, soustraite par un tel homme aux services que doit en attendre la société.

La thèse est jolie, et, comme tout ce qui est joli, renferme une part de vérité. Seulement, qu'est-ce qu'un avare? Il faudrait pourtant s'entendre sur ce mot. L'homme qui met des pièces d'or dans un trou, ou les garde indéfiniment dans ses tiroirs, empêche évidemment cette somme de circuler. Mais ce type d'avare « vieux jeu » n'existe plus guère, pour la bonne raison qu'agir ainsi, c'est se priver de ses revenus. Il y a des hommes très durs et très égoïstes dont

l'argent circule fort bien, employé sous forme d'actions, et utilisé par des sociétés industrielles qui le répandent en salaires. Ces hommes sont avares en ce sens qu'ils multiplient les placements à mesure qu'ils touchent leurs revenus, au lieu d'employer ceux-ci à se donner plus de confortable et à faire la charité. Entre cet avare « nouveau jeu » et le fils de famille prodigue, il y a simplement, au point de vue économique, cette différence que le premier encourage des entreprises de première utilité : mines, chemins de fer, usines, etc., au lieu que le second contribue à donner un excès de vitalité à des industries de luxe : grands restaurants, tailleurs, couturiers, joailliers, fleuristes, etc., sans parler de certains métiers moins honnêtes, qu'il subventionne plus largement encore. Or, nous ne voyons pas que le prodigue joue en cela un rôle supérieur à celui de l'avare. C'est plutôt le contraire qui serait vrai, ce qui n'empêche pas du reste les deux types d'être condamnables au point de vue moral. Pour faire du bien autour de soi, il ne s'agit pas de répandre l'argent; il s'agit de le répandre d'une façon intelligente et rationnelle. Aux « folles dépenses » correspondent, dans l'ordre économique, de graves perturbations dont l'histoire de la civilisation fournirait aisément des exemples.

Dans les colonies.

La fameuse mévente des vins, dont il a été tant question l'an dernier, n'a pas été sans nuire aux exportateurs de vins d'Algérie. Comme dans le Midi de la France, beaucoup de propriétaires sont restés avec leur récolte de 1900 sur les bras, ce qui les a empêchés de récolter en 1901.

Le problème consiste donc à trouver des débouchés, de nouveaux débouchés. Pour le résoudre, le *Syndicat commercial* d'Alger, après avoir étudié les diverses faces de la question, a déclaré que les producteurs devaient se syndiquer et envoyer à frais communs des représentants qui visiteraient les pays susceptibles d'offrir une clientèle aux vins algériens. Des tentatives analogues ont été décidées dans plusieurs autres centres d'Algérie.

Une de ces tentatives est la création, à Mascara, d'un *Bureau commercial* qui se propose de rechercher, dans un certain nombre de villes étrangères, des débouchés pour les vins de notre colonie.

Ce bureau compte rédiger une circulaire indiquant pour chaque pays le prix des vins rendus à quai, la qualité des produits, ainsi que leur composition chimique, certifiée conforme par les analyses du laboratoire municipal.

Le bureau adressera aux négociants étrangers cette circulaire et une monographie du vignoble mascaréen, ainsi que des échantillons de vins correspondant aux analyses. Les commerçants recevront en outre un questionnaire sur les observations qu'ils trouveraient à faire, eu égard aux goûts et aux habitudes des consommateurs étrangers.

De même, la Chambre de commerce et le Comice agricole de Bône ont envoyé un délégué en mission d'études à l'étranger.

Ce délégué, dans son rapport, a encouragé les viticulteurs à se syndiquer pour leur permettre de « faire face à tous les besoins de réclame » et d'installer des représentants à Anvers, Strasbourg et Munich, trois villes où, selon lui, les débuts seront faciles.

En ce qui concerne Paris, où l'énorme surproduction de l'an dernier a fait baisser les importations de vins algériens, le même rapport insiste sur l'importance normale de ce débouché de choix, et sur la nécessité d'y installer un représentant de confiance.

D'autre part, le gouvernement de l'Algérie s'est efforcé de nouer des relations directes avec les consuls de France dans les villes étrangères où l'on aurait le plus de chances de voir se développer la consommation des mêmes vins. Il y a là, en définitive, un ensemble d'efforts assez méritoires, d'où peut résulter un nouveau développement du grand vignoble algérien.

***

Des progrès sensibles ont été aussi réalisés au Dahomey. Cette colonie, quoique bien jeune encore, se suffit à elle-même par ses propres ressources, ce qui fait, à juste titre, l'admiration des économistes et des financiers.

En 1900, les recettes du Dahomey se sont élevées à la somme totale de 3.414.237 francs contre 2.709.510 francs en 1899. Les dépenses n'ayant atteint que 2.991.606 francs, l'excédent des recettes a été de 422.708 fr. 50.

L'exercice précédent avait déjà donné un excédent de 388.107 francs; aussi, la caisse de réserve de la colonie comptait-elle à son actif au 1er juillet dernier la somme de 810.815 francs. L'État n'alloue à la colonie, chaque année, que la somme de 80.000 francs pour l'entretien de la 7e compagnie de tirailleurs sénégalais.

Le mouvement commercial a progressé en 1900 de près de 3 millions de francs, atteignant 27.977.000 francs, dont 15.221.000 francs pour les importations et 12.755.000 francs pour les exportations.

Ce progrès résulte en grande partie du développement de nos relations commerciales avec les populations du Haut-Dahomey.

Ces relations deviendront plus importantes encore quand sera construit le chemin de fer de pénétration que l'on projette et qu'un décret récent a sagement concédé à une compagnie privée, laquelle, pour prix du service rendu à l'État par la construction de la voie ferrée, recevra des territoires traversés par la future ligne, plus une subvention pendant les premières années. La combinaison est peu coûteuse, et a donné en d'autres pays, notamment en Amérique, des résultats encourageants. C'est celle que l'on proposait tout d'abord pour Madagascar, et que l'on a eu le tort d'écarter, ce qui retarde le moment où la grande île africaine jouira d'un moyen de communication vraiment rapide et pratique.

A l'étranger.

Le Congrès des *Trade-Unions* s'est tenu cette année à Swansea et s'est occupé surtout des accidents du travail ainsi que de la nouvelle loi sur la réglementation du travail dans les manufactures.

La responsabilité des patrons dans les accidents ne paraît pas assez complètement établie aux membres des *Trade-Unions*. Ils voudraient une mesure plus radicale, une sorte d'assurance obligatoire appliquée à toutes les industries.

Une motion a été adoptée tendant à l'abolition des incapacités civiles qui pèsent encore sur les syndicats. C'est ainsi que les membres d'une *union* ayant favorisé une grève peuvent encore tomber sous le coup de l'*Acte de conspiration contre la liberté du travail*, et être privés notamment du droit de faire partie du jury. Les congressistes ont demandé que le Parlement abolit au plus tôt ces derniers vestiges de l'ancienne législation.

Une discussion s'est engagée sur le récent jugement de la Chambre des lords dans l'affaire dite du *Taff Vale*. Par ce jugement, la Chambre des lords, agissant comme cour suprême de justice, a décidé que, dans l'état actuel de la législation, la responsabilité civile des *Trade-Unions* se trouve engagée dans le cas de délits commis par un ou plusieurs de leurs membres. Mais la cour n'a pas défini le genre de délit dont il s'agissait. Le mot anglais *unlawful actions*, employé dans le communiqué du jugement, est susceptible d'interprétations diverses. Aussi le Congrès a-t-il adopté un vœu tendant à ce qu'une loi soit présentée incessamment au Parlement pour fixer avec précision la responsabilité civile des syndicats.

Une motion en faveur de l'arbitrage obligatoire a été repoussée par une forte majorité. La motion annuelle du groupe collectiviste, tendant à la nationalisation de la terre, des mines, chemins de fer

et d'une manière générale de « tous les moyens de production, de distribution et d'échange », a été rejetée par 685.000 voix contre 264.000. En 1893, un Congrès des *Trade-Unions* avait adopté cette motion ou une autre semblable. Ce revirement semble indiquer que décidément les *Trade-Unions* refusent de s'engager dans la voie où voudraient les entraîner les théoriciens socialistes du continent.

Ce curieux phénomène confirme ce qui a été dit plusieurs fois, dans cette revue, au sujet des différences fondamentales qui existent entre le socialisme conçu par l'ouvrier continental et le socialisme conçu par l'Anglo-Saxon. Encore l'ouvrier anglo-saxon, en Angleterre, coudoie-t-il de nombreux ouvriers irlandais ou étrangers à la pure race anglo-saxonne, ce qui explique peut-être certains écarts momentanés et certaines manifestations où la violence submerge pendant quelque temps le bon sens.

*
* *

Les journaux se sont occupés davantage du congrès de Lubeck, où se sont réunis les socialistes d'Allemagne. Le « morceau de résistance » de ce congrès a été la « question Bernstein ». M. Bernstein a osé critiquer Karl Marx et lui trouver des défauts. M. Bernstein veut atténuer ce qu'il y a de forcé dans certaines théories du maître, les mettre d'accord avec des faits mieux observés, et rendre le socialisme plus opportuniste, moins odieux aux « bourgeois ». M. Bernstein, au congrès, était soutenu par M. Heine, député de Berlin. En Allemagne comme en France, les socialistes « arrivés » sont naturellement portés à trouver la situation plus acceptable et à faire les « transactions nécessaires ». Aussi y a-t-il de curieuses analogies entre le « cas Bernstein » et le « cas Millerand ».

M. Bebel, l'un des principaux chefs du socialisme germanique, a vivement attaqué M. Bernstein. Il a prononcé contre le réformateur des théories de Marx un véritable réquisitoire, et reproché au journal du parti, le *Vorwaerts*, d'avoir voulu « ménager la chèvre et le chou ». Il a terminé en proposant le vote de la résolution suivante :

« Le Congrès reconnaît absolument la nécessité de la libre critique dans l'intérêt d'une évolution intellectuelle du parti socialiste ; mais la critique essentiellement partiale exercée ces dernières années par M. Bernstein, qui s'abstient d'autre part de critiquer la société bourgeoise et ses représentants, l'a mis dans une position équivoque ; le Congrès, espérant que M. Bernstein reconnaîtra son erreur et agira en conséquence, passe à l'ordre du jour. »

Cette résolution a été votée par 203 voix contre 31. On a ensuite

mis aux voix un blâme direct contre M. Bernstein. Cette nouvelle désapprobation a été votée par 199 voix contre 71.

M. Bernstein a déclaré que cette manifestation ne changeait rien à sa manière de voir.

En définitive, pendant que les Trade-Unions, en Angleterre, prennent des décisions frappées au coin de l'esprit pratique et positif, les socialistes allemands se font les gendarmes de la théorie pure et morigènent avec rudesse les soldats du parti qui ne marchent pas à l'alignement. Des deux côtés, c'est dans l'ordre.

*
* *

Une grande coalition ouvrière vient d'échouer aux États-Unis. Les ouvriers de l'acier, moins bien organisés sans doute que le *trust* de la même industrie, ont dû capituler après leur grève monumentale. Les masses ouvrières, de l'autre côté de l'Atlantique, continuent d'ailleurs à se recruter d'une foule d'éléments divers, provenant de pays de l'Europe très différents les uns des autres, ce qui est un obstacle aux tentatives de cohésion.

A propos d'émigration, on a observé que jamais, depuis l'époque héroïque où nos explorateurs parcouraient la vallée de Mississipi, les États-Unis n'ont été parcourus par autant de jeunes hommes de bonnes familles françaises. Officiers, marins, ingénieurs, financiers, négociants viennent se rendre compte des ressources du pays. Il est arrivé de France, durant les douze mois qui ont précédé le 30 juin dernier, exactement 3.150 émigrants français qui venaient s'établir aux États-Unis. C'est presque le double de l'exode de 1899. Un certain nombre des arrivants sont agriculteurs. Ils se rendent dans les fermes que quelques-uns de leurs parents ou amis possèdent et où une situation leur est faite immédiatement. Mais la plupart ont des professions industrielles. Du Nord, du Pas-de-Calais partent des familles entières de mineurs embauchées pour le travail de la houille dans l'Ouest, en Pensylvanie, en Ohio, en Illinois. Dans l'État de New-York, on fait venir à Youngstown des gantiers de Millau pour imiter ce produit français. En Rhode Island, on a créé des manufactures de rideaux de coton. Les capitalistes américains ont fait venir la plupart de leurs ouvriers de Calais où, durant la grève dernière, ils trouvaient autant de sujets inoccupés qu'ils le désiraient. (A noter, en passant, ce contre-coup de certaines grèves.) Les tisseurs de Lyon sont également l'objet d'embauchages fréquents. Sur ce contingent de 3.150 émigrants français, il y a 1.154 femmes, ce qui donne aux exodes de France un caractère de stabilité et de moralité relatives ; car, dans les contingents fournis par les autres races, la proportion de l'élément

féminin est plus faible. On ajoute cependant que le contingent français renferme des éléments peu recommandables, ce qu'on peut observer en bien des pays. Il faut observer d'ailleurs que, si le nombre des émigrants français aux États-Unis s'est accru comme il est dit plus haut, l'émigration française n'est toujours que peu de chose lorsqu'on la compare à celle de certains autres peuples. Le total des immigrants arrivés aux États-Unis du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, s'élève à 488.000 individus. Les plus gros contingents sont fournis par l'Italie, 136.000 — l'Autriche-Hongrie, 113.390 — et la Russie, 85.300. Inutile de rappeler que, pour ces trois groupes, la qualité n'est pas à la hauteur de la quantité. Ce qui est vraiment remarquable et peu banal, c'est le cas des jeunes Français qui passent l'Atlantique pour aller faire de l'agriculture. Si ce cas devenait plus fréquent, il serait un signe consolant de la vitalité expansive et laborieuse de notre race.

G. D'AZAMBUJA.

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'idée sociale au théâtre, par Émile de Saint-Auban. Stock. Paris.

M. de Saint-Auban est un avocat de talent. Il a voulu tâter ici de la critique, et commenter les pièces modernes qui se rapportent à l'anarchie, au socialisme, à l'aristocratie, au féminisme, au divorce, à la magistrature, à la question agraire. Ces questions sont intéressantes et fournissent à M. de Saint-Auban des pages d'une haute envolée. Mais l'auteur adopte un ton trop lyrique et trop sibyllin. La clarté en souffre ; elle en souffre même beaucoup. Le lecteur est dérouté par des allusions qu'il ne comprend pas. M. de Saint-Auban oublie que fort peu de gens ont vu représenter les pièces dont il parle, et que d'autres, s'ils les ont vues, les ont oubliées. Il y a bien çà et là des rudiments d'exposition, mais on voudrait des résumés plus complets, qui permettraient d'y voir clair dans les considérations morales et sociales de l'auteur. Du reste, l'œuvre de celui-ci consiste plutôt en des réflexions éparses, décousues — ingénieuses parfois — qu'en une explication proprement dite. Il y a plus de littérature et de fantaisie que d'observation.

M. de Saint-Auban a voulu faire, nous dit-on, une « évocation de l'âme contemporaine ». C'est beaucoup dire, car le théâtre est un prisme qui défigure singulièrement les mœurs, surtout ce « théâtre

de l'heure actuelle, théâtre diffamateur, plus injurieux que la presse, où l'on salit en bloc un monde et qui renseignera d'une sorte plutôt fâcheuse nos arrière-petits-neveux sur nos sentiments et nos mœurs. Véritable forêt de Bondy que parfument des champs de roses. Dans un fashionable logis, en des rythmes qui bercent, luxes et voluptés, improbités et impudeurs modulent précieusement la symphonie des décadences. On n'imagine pas une boue plus délicate, un plus savoureux fumier ».

M. de Saint-Auban pèche ici par indulgence. Il juge le théâtre contemporain comme Paul de Saint-Victor jugeait Aristophane. Or, si les mœurs décrites par celui-ci ne valaient pas mieux que celles dont le théâtre moderne se fait complaisamment le reflet, le mérite littéraire du poète athénien dépasse de cent coudées celui des pauvres prosateurs qui s'escriment, sur la scène contemporaine, à étonner le bourgeois.

Déposé aux bureaux de la Revue .

Psychologie des mystiques, par Jules Pacheu, H. Oudin, Paris.

Il en est du mysticisme comme du socialisme. Le mot est essentiellement vague, et on le prend dans une foule de sens. Le P. Pacheu, auteur de travaux spéciaux sur les mystiques, a pour but d'éclaircir cette obscurité entretenue par ceux qui traitent des questions sans les comprendre. C'est un sujet qui touche par certains points aux phénomènes sociaux.

L'ouvrage reproduit, avec des développements, la communication faite au 4e congrès de psychologie, tenue en août 1900, et citée avec éloge par M. Pierre Janet, dans sa conférence du 25 mai 1901, à la salle des Sociétés savantes. Il a été loué par divers critiques compétents.

Un nouveau Vicaire, journal humoristique d'un vieux curé d'Irlande, par P. A. Sheehan. — Charles Amat, 11, rue Cassette, Paris.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une plaquette de M. Gabriel Melin, intitulée *La Science Sociale et sa constitution indépendante* Berger-Levrault, Nancy . Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LES

NOUVELLES COMBINAISONS COMMERCIALES

LE COMPTOIR MÉTALLURGIQUE DE LONGWY

L'évolution générale qui entraîne tous les pays industriels vers la concentration s'accomplit dans chacun d'eux avec un accompagnement de circonstances locales qui modifie profondément certains de leurs effets. C'est ainsi qu'aux États-Unis plusieurs industries ont opéré leur concentration sous la pression d'un trust monopolisateur, ruinant tout ce qui lui résistait, absorbant le reste. Au contraire, en Allemagne, la concentration s'est produite sous la forme de cartells, c'est-à-dire de ligues de défense formées entre des producteurs conservant chacun leur personnalité. Le phénomène varie aussi, non seulement de pays à pays, mais d'industrie à industrie dans le même pays. Aux États-Unis, comme en Allemagne, de puissantes usines restent en marge des trusts comme des cartells, et atteignent le degré de concentration réclamé par les conditions du travail et du marché sans se laisser absorber, sans se liguer.

En France, la concentration revêt également des formes diverses. Elle aboutit au monopole dans certaines industries ; soit que le jeu de la concurrence y soit particulièrement fausse par des taxes fiscales et des combinaisons douanières, comme pour les raffineries de sucre et de pétrole ; soit que la jouis-

sance exclusive d'un procédé nouveau y constitue un avantage absolument prépondérant, comme dans beaucoup d'industries chimiques. Elle se produit sous le régime de la concurrence indépendante, là où les industriels restent sans lien entre eux. Elle se poursuit par des syndicats de producteurs là où les industriels, continuant à se faire concurrence pour l'achat de leurs matières premières et leur élaboration industrielle, éprouvent le besoin de s'unir pour organiser plus puissamment la vente de leurs produits.

Les différentes branches de la métallurgie ont donné lieu à plusieurs de ces syndicats, connus en France sous le nom de comptoirs. Le plus ancien et le plus considérable de tous est le Comptoir métallurgique de Longwy. Son action a été d'autant plus marquée qu'il avait pour objet un produit peu fini, destiné par conséquent à passer souvent par plusieurs mains avant d'atteindre sa forme définitive. Le Comptoir de Longwy est en effet un comptoir de fontes brutes. Les aciéries, les fonderies, les forges et les laminoirs, les tréfileries, l'ensemble des établissements métallurgiques qui transforment la fonte brute de mille manières se trouvent par conséquent avoir affaire à lui. On se rend compte qu'un résultat quelconque atteignant un produit susceptible de tant d'élaborations nouvelles et parfois successives, à peu près inutilisable, d'ailleurs, dans cette forme, atteigne en même temps par répercussion toute la série des usines qu'il lui faudra traverser avant d'arriver au consommateur. Au contraire, une modification touchant un produit fini n'intéresse guère que le consommateur lui-même.

Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à étudier avec quelques détails l'organisation, les causes et les effets du Comptoir métallurgique de Longwy.

I. — L'ORGANISATION DU COMPTOIR DE LONGWY.

Le Comptoir métallurgique de Longwy est une société en nom collectif, au capital de 78.000 francs, formée entre onze sociétés industrielles « pour l'achat aux associés et la revente en

France, dans les colonies françaises et dans les pays soumis au protectorat de la France, de toutes les fontes brutes de leur fabrication produites dans les hauts fourneaux qu'ils possèdent actuellement dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ainsi que dans ceux qu'ils pourraient y acquérir ou construire » (1).

Le Comptoir constitue, par conséquent, pour les onze sociétés adhérentes, un organisme commercial commun, un vendeur unique. On soustrait à son action toute la fonte brute que les établissements membres du comptoir ne fabriquent pas pour la vente, c'est-à-dire toute celle qu'ils dénaturent et transforment eux-mêmes. Ils sont libres d'augmenter ou de diminuer à leur gré cette partie de leur fabrication. Et elle est très importante. Elle atteint normalement les deux tiers de la production totale. Par exemple, la Société métallurgique de Gorcy produit annuellement dans ses deux hauts fourneaux 38.000 tonnes de fonte brute de toute nature. Mais ses fours à puddler donnent 20.000 tonnes de fers, ses laminoirs 10.000 tonnes, et ses cubilots livrent 3.600 tonnes de fontes ou de bronze de moulage (2). Bien que ces chiffres ne permettent pas de déterminer exactement la proportion de fonte brute utilisée directement par la société, ils suffisent à montrer qu'elle est très considérable et qu'elle dépasse de beaucoup les quantités livrées au comptoir métallurgique de Longwy. De même, la Société d'Aubrives et Villerupt a une production annuelle de 54.000 tonnes de fontes brutes dont elle transforme elle-même 35.000 tonnes en pièces et appareils divers.

Ainsi les sociétés adhérentes conservent une entière liberté pour les produits de toute espèce dont la fonte brute est la matière première. C'est là un point qui mérite d'être mis en relief parce qu'il caractérise nettement le but du Comptoir. Si le Comptoir voulait se livrer à des opérations d'accaparement, s'il voulait raréfier artificiellement la marchandise qu'il détient

(1) Art. Ier des statuts.

(2) Ces chiffres et ceux qui suivent sont extraits des notices publiées par les sociétés elles-mêmes à l'occasion de l'Exposition de 1900.

pour en faire hausser le prix, son action devrait s'étendre non seulement sur les fontes brutes, mais aussi sur leurs dérivés. Tout au moins, il ne permettrait pas à ses adhérents d'encombrer le marché de fontes moulées, de fers, d'aciers, parce que cet encombrement se répercute forcément sur le marché des fontes brutes. On n'imagine pas un accapareur de blés laissant ses complices produire et vendre sans contrôle toutes les farines qu'ils voudraient; il est clair qu'il verrait là une de ces fissures — et celle-là ne serait pas malaisée à découvrir — par lesquelles s'échappent si souvent les marchandises renfermées et comprimées dans le cercle artificiel d'une combinaison d'accaparement.

Mais le Comptoir ne fait pas une manœuvre. C'est un commissionnaire vendant au mieux des intérêts de ses commettants; c'est un distributeur de commandes; ce n'est pas un spéculateur. La meilleure preuve, c'est que son existence remonte à vingt-quatre ans. Il s'est développé depuis, comme s'est développée l'industrie métallurgique dans l'Est de la France, et parallèlement à elle; il a été reconstitué plusieurs fois, avec une ampleur toujours croissante, mais sans modifier son action. Il n'a donc en aucune manière le caractère passager d'un accaparement.

Les adhérents du Comptoir ne sont pas libres seulement de produire toute la fonte brute qu'ils désirent à condition de la dénaturer eux-mêmes; ils échappent aussi à tout contrôle de la part du Comptoir pour la fonte brute vendue par eux à l'exportation; qu'une batterie de hauts fourneaux ait avantage à rester en activité, voire même à augmenter sa production quand le marché français se refuse à l'absorber, elle peut passer à l'étranger tels contrats qu'elle voudra, inonder la Belgique ou l'Allemagne de fonte brute à des prix très inférieurs au cours.

L'article premier des statuts prévoit, il est vrai, la création éventuelle d'un comptoir d'exportation « dont le siège pourra être fixé dans l'immeuble du Comptoir métallurgique et pourra fonctionner sous les ordres de son directeur-gérant et avec le même personnel », mais il ajoute aussitôt : « Tout sociétaire désireux de conserver son indépendance ne pourra être contraint

par une décision prise par la majorité à faire partie de ce Comptoir d'exportation. » Le Comptoir est donc, d'une manière bien caractérisée, un organisme souple; il peut, suivant la volonté de quelques-uns de ses adhérents, se charger pour eux de la vente des fontes brutes à l'étranger, comme il se charge pour tous de la vente des fontes brutes en pays français; mais il n'oblige aucun d'eux à suivre les décisions de la majorité en dehors de l'objet précis et limité pour lequel il y a eu entente. Ce n'est pas un engrenage saisissant le maître de forges indépendant et l'entraînant peu à peu tout entier. C'est un organisme à son service, auquel il a confié un mandat déterminé, auquel il pourra éventuellement avoir recours pour d'autres mandats également déterminés, mais sans que jamais il abdique entre ses mains.

Il peut arriver aussi que le Comptoir achète et vende d'autres fontes que celles produites par les associés (1). C'est que le Comptoir est un commerçant et que, comme tout bon commerçant, il est obligé de satisfaire sa clientèle. Lorsque cette clientèle demande plus de fonte que les hauts fourneaux syndiqués ne peuvent en produire, le Comptoir s'ingénie à lui en procurer, et pour cela il en achète où il peut, au prix qu'il peut. En 1899, par exemple, il a dû faire venir de l'étranger une certaine quantité de fontes à 105 francs la tonne pour compléter des livraisons faites à 63 francs la tonne par suite des « marchés à échelles » dont nous expliquerons plus loin le fonctionnement. Cela n'est pas précisément le fait d'un accapareur; c'est un de ces sacrifices qu'une puissante maison de commerce peut avoir exceptionnellement avantage à consentir pour satisfaire et s'attacher sa clientèle.

Le Comptoir avait, en sa qualité de commerçant, un avantage sérieux et réel, bien qu'éloigné, à agir ainsi. Sa clientèle, c'est l'ensemble de la métallurgie française qui usine la fonte brute, spécialement les forges, laminoirs et aciéries d'importance secondaire. On sait, en effet, que les grands établissements comme le Creusot, les aciéries de Denain et Anzin, celles de Longwy, etc.,

(1) Art. 1er des statuts.

possèdent en général leurs mines de fer, de houille, leurs hauts fourneaux. Leur puissance les met à même d'échapper ainsi aux fournisseurs de matières premières, en particulier aux détenteurs de fontes brutes. Ce n'est pas seulement à eux que le Comptoir de Longwy a affaire ordinairement, mais au moins autant aux usines plus modestes qui, transformant la fonte brute en fonte moulée, en fer, en acier plus ou moins ouvrés, ne possèdent pas de hauts fourneaux. Cette clientèle a souvent de la peine à supporter la concurrence de ses puissants rivaux; elle a besoin d'être soutenue dans les moments de crise, précisément parfois aux époques de grande activité, alors que l'abondance de la demande fait hausser le prix de la matière première. Si le Comptoir profitait dans ces moments-là de sa situation prépondérante pour exploiter cette clientèle, comme on l'en a accusé; si même il ne s'ingéniait pas à lui venir en aide, il risquerait de la voir disparaître promptement; elle serait absorbée par les colossales entreprises qui seules subsisteraient sur ses ruines. L'intérêt bien entendu du Comptoir, son intérêt de commerçant, l'oblige donc à soutenir sa clientèle, et il le fait.

Non seulement il le fait, mais son rôle se borne à cela; il n'est organisé en réalité que pour cela. Le Comptoir est chargé de trouver et de conserver une clientèle aux hauts fourneaux. Bien différent des syndicats allemands qui, pour éviter la surproduction, fixent d'avance à chaque usine adhérente le tonnage de marchandises qu'elle devra livrer, le Comptoir laisse ses membres libres de fabriquer autant de fontes brutes qu'il leur plaît. Il divise simplement les commandes françaises qui lui arrivent entre chacun d'eux, suivant l'importance reconnue de son établissement. Au lieu de leur fixer un tonnage, il leur fixe un *quantum*, une proportion, un coefficient. En d'autres termes, le Comptoir passe à ses adhérents tous les ordres qu'il reçoit; il vend exactement toute la fonte qu'il peut; il se renferme dans son rôle de vendeur; son seul caractère particulier est d'être le vendeur unique d'un certain nombre de hauts fourneaux sur le marché français. Il fait pour eux la chasse à la clientèle et distribue entre eux le produit de sa

chasse suivant l'importance des intérêts qu'ils lui sont confiés. C'est donc une erreur de dire, comme le font souvent les amis du Comptoir, qu'il a pour but de régulariser la production ou, comme le disent ses ennemis, qu'il a pour but de la réglementer arbitrairement. Il n'a pas d'action directe sur la production; la seule chose qu'il régularise, c'est la *distribution des ordres de vente* entre ses adhérents. Au surplus, tout cela apparaîtra plus clairement encore quand nous étudierons les effets produits par le Comptoir depuis sa fondation.

Le caractère purement commercial du Comptoir, sa fonction de commissionnaire, sont mis en relief également par les ressources matérielles qui assurent sa marche. Ces ressources proviennent des remises allouées sur le montant de chaque facture, et dont le taux est fixé par le conseil à chaque semestre (1). Ce sont, à proprement parler, des droits de commission. Quant au capital social de 78.000 fr., il est souscrit par chacune des sociétés adhérentes dans la proportion de l'importance de ses ventes, sur les mêmes bases qui servent à fixer son *quantum* dans l'exécution des ordres passés au Comptoir.

Enfin il est utile de signaler de suite, pour prévenir une confusion trop fréquente et malheureusement autorisée par une similitude de noms, la différence profonde qui sépare en fait la création du Comptoir de Longwy et celle des *Bureaux de vente* des syndicats allemands. Le Comptoir de Longwy a été fondé à l'*état de comptoir*, le 10 décembre 1876, par quatre maîtres de forges lorrains, M. Joseph Labbé, agissant pour la Société de Gorcy et Mont Saint-Martin, M. le Baron Oscar d'Adelsward, M. Théophile Ziane et M. Gustave Raty. Il n'avait été précédé d'aucun syndicat, d'aucune entente industrielle, d'aucun essai de réglementation de la production et des prix. A cette époque, d'ailleurs, ces sortes de contrats étaient à peu près inconnus (2).

Quatre maîtres de forges se réunissaient pour avoir un organe de vente commun; voilà tout. Et, depuis lors, le Comptoir de

(1) V. l'article 38 des statuts.

(2) J'entends parler ici, bien entendu, des *ententes industrielles*, non des accaparements.

Longwy, avec un plus grand nombre d'adhérents, avec une plus grande importance par conséquent, est resté ce qu'il était au début. Il a grandi, mais il n'a pas évolué, il ne s'est pas transformé. Fondé comme comptoir de vente il y a vingt cinq ans, il est encore aujourd'hui un comptoir de vente.

Tout autre est la genèse des Bureaux de vente allemands. Ils sont un moyen d'assurer la discipline du syndicat, un aboutissement de l'évolution commencée par des ententes. Jamais les industriels allemands n'ont éprouvé le besoin de constituer un bureau de vente pour avoir un bureau de vente ; c'est, au contraire, une contrainte à laquelle ils se sont soumis pour empêcher les adhérents des ententes d'échapper à leurs engagements. Et ils ne sont parvenus que plus tard, par degrés, à cette conception. Tandis que le Comptoir de Longwy remonte à 1876, et que déjà en Lorraine, une institution analogue, le Comptoir des Salines de l'Est, avait été créé auparavant, en Allemagne, il faut arriver à 1885 pour trouver le premier essai de vente par un agent unique ; il fut tenté par le Syndicat westphalien des cokes à la suite d'une série de conventions plus ou moins heureuses pour limiter la production (1).

L'histoire du Comptoir de Longwy comparé à celle des bureaux de vente allemands nous conduit à cette conclusion, que le Comptoir de Longwy a son but en lui-même, tandis que les bureaux de vente allemands ne sont qu'un moyen détourné pour atteindre un autre but. Ils ont été établis pour empêcher la fraude entre syndiqués. Le contraste va d'ailleurs s'accentuer par l'examen des causes qui ont amené la création du Comptoir.

II. — LES CAUSES DE LA CRÉATION DU COMPTOIR DE LONGWY.

Le Comptoir métallurgique de Longwy a été fondé pour faire connaître un produit mal connu, et il a pu réussir parce que ce

(1) V. *Aperçu historique sur les syndicats de vente des combustibles dans le Bassin Rhénan-Westphalien*, par E. Gruner et E. Fuster, p. 17.

produit était uniforme dans la région. Toutes les causes qui ont présidé à son origine et favorisé son succès se ramènent à ces deux éléments principaux : 1° La nécessité d'organiser puissamment la vente des fontes lorraines peu réputées jadis ; 2° la possibilité d'organiser en commun la vente des fontes de différentes usines à cause de la qualité semblable de ces fontes.

Comment les minerais de la Lorraine étaient-ils moins recherchés autrefois ? Pourquoi sont-ils devenus, il y a une vingtaine d'années, susceptibles de fournir des fontes de réelle valeur ? Cela tient à une découverte bien connue en métallurgie, celle du procédé basique Thomas pour la transformation de la fonte phosphoreuse en acier.

Avant la connaissance de ce procédé, la proportion de 0,5 à 0,8 de phosphore contenue dans les minerais de la Moselle se retrouvait dans tous leurs dérivés, fontes, fers, aciers ; on ne parvenait pas à s'en débarrasser. A cette époque, c'était un proverbe parmi les fondeurs qu' « un seul kilogramme de fonte lorraine dans un wagon de fonte anglaise gâtait toute la fusion ». Et en effet, ce seul kilogramme introduisait dans le métal produit l'élément « phosphore » qui nuisait beaucoup à sa qualité.

Le procédé basique Thomas a permis d'employer comme comburant dans le convertisseur et, par suite, d'éliminer de l'acier le phosphore contenu dans la fonte. Avec de la fonte phosphoreuse on a pu obtenir de l'acier non phosphoreux. Dès lors, la fonte lorraine devenait propre à la fabrication de l'acier.

D'autre part, le bon marché de l'acier obtenu par le convertisseur amenait ce résultat que l'acier se substituait peu à peu au fer dans les rails des chemins de fer, dans les fers employés pour la construction, etc. L'infériorité de la fonte lorraine pour la fabrication du fer avait donc beaucoup moins d'importance. En 1878, la production du fer était en France plus du double de celle de l'acier (813.000 tonnes de fer contre 340.000 tonnes d'acier). En 1888, l'acier rattrape presque le fer (643.000 tonnes de fer contre 592,000 tonnes d'acier). En 1899, la proportion se trouve renversée en faveur de l'acier dont le poids atteint presque le triple de celui du fer (556.000 tonnes de fer contre

1.529.000 tonnes d'acier) (1). Cette victoire de l'acier est, on le comprend, tout à l'avantage de la fonte lorraine.

Mais étant donnés les préjugés régnants contre les fontes lorraines, ou plus exactement, étant donnée la nouveauté de la découverte qui permettait leur utilisation, les maîtres de forges isolés les uns des autres et même se nuisant les uns aux autres, auraient eu beaucoup de peine, au début, à faire accepter les produits de leurs hauts fourneaux. Il fallait vaincre la résistance des vieilles habitudes, créer des débouchés nouveaux, consentir parfois d'assez lourds sacrifices pour enlever une première commande. Il fallait un organisme commercial puissant. La création du comptoir métallurgique de Longwy répondit à ce besoin.

Quatre établissements se réunirent d'abord en 1876 pour vendre leurs fontes en commun. Ils ne constituaient pas à eux quatre les 90 0/0 de la production totale des fontes lorraines, loin de là; ils auraient donc été tout à fait incapables d'exercer une domination sur le marché; mais ce n'était pas leur but. Ils voulaient simplement faire connaître leurs produits, triompher de la réputation fâcheuse qui avait éloigné jusqu'alors la clientèle, et ils s'associaient pour obtenir ce résultat. Plus tard, d'autres maîtres de forges, ayant constaté que l'exemple était bon à suivre, se joignirent à eux; l'institution grandit par leur adjonction et se développa, mais sans que son but primitif, tout commercial, fût essentiellement modifié. Le Comptoir d'aujourd'hui est la même Société que celle de 1876, renouvelée un certain nombre de fois avec un chiffre d'adhérents toujours plus grand. Il s'agit toujours d'organiser la vente en commun des fontes lorraines, non de les monopoliser. Des usines viennent au Comptoir, d'autres le quittent; ni ces adhésions nouvelles ni ces défections n'entravent sa marche, parce que celle-ci n'est pas liée, comme celle des syndicats allemands, à l'imposition d'une contrainte générale.

Voilà donc le but bien précis et bien clair du Comptoir de

(1) V. G. Villain, *Le Fer, la Houille et la Métallurgie*, p. 45.

Longwy : vendre la fonte de plusieurs hauts fourneaux qui s'engagent à le prendre comme seul intermédiaire commercial. Si le but a été atteint, c'est que les fontes provenant de ces hauts fourneaux lorrains étaient sensiblement les mêmes. Tous les minerais de la Moselle se ressemblent en effet, légèrement phosphoreux, peu riches en fer, ne rendant guère plus de 29 à 32 0/0 au haut fourneau. Et les variétés de fontes produites sont comparables entre elles : l'article 38 des statuts détermine les huit sortes différentes mises en vente par le Comptoir, ainsi que l'écart de prix qui existe statutairement entre chacune d'elles. Le prix de la fonte « blanche » étant choisi comme prix de base, on sait, par exemple, que la fonte « truitée blanche » recevra une majoration de 0 fr. 50 par tonne, les « bocages » une majoration de 1 fr. 50 par tonne, les diverses « fontes de moulage » une majoration variant, suivant leur numéro, de 4 à 8 fr. par tonne. Quant à l'écart attribué à la fonte Thomas, il est décidé en conseil pour chaque semestre.

Ainsi, soit d'une manière permanente, soit avec un écart variable, les neuf sortes de fontes vendues par le Comptoir sont classées entre elles au point de vue de leur prix, et chaque tonne de chaque sorte est supposée de qualité égale à n'importe quelle autre tonne de la même sorte, quelle que soit sa provenance. Il ne s'agit pas là d'ailleurs, d'une fiction statutaire, car la clientèle est réellement indifférente à la provenance des fontes que lui livre le comptoir. Elle passe un ordre pour 500 tonnes de fonte de moulage n° 3, de qualité marchande, par exemple, sans s'inquiéter de l'usine qui l'exécutera.

Et c'est précisément parce que la clientèle est aussi bien servie par l'une ou l'autre des usines adhérentes, que celles-ci ont pu organiser la vente en commun de leurs fontes ordinaires.

Lorsqu'elles produisent des fontes spéciales, le Comptoir reste leur agent de vente pour ces fontes, mais à leur compte individuel, non au compte général de tous les associés. La vente de ces fontes est une opération à part, une opération accessoire, qui ne peut causer à la société ni pertes ni bénéfices. La Société n'existerait pas, par suite, pour ces marchandises un peu excep-

tionnelles. Elle cesse même d'exister en ce qui les concerne, le comptoir devenant, dans ce cas, l'agent de vente d'une seule usine, au lieu d'être l'agent général de plusieurs usines associées (1).

Vendre des fontes de qualités comparables et de consommation courante, telle est, d'après les statuts et aussi d'après l'origine historique du Comptoir, l'entreprise à laquelle il se livre. Mais les progrès accomplis pour la métallurgie lorraine depuis vingt ans d'une part, l'adhésion de la plupart des hauts fourneaux de la région travaillant pour la vente, d'autre part, ont donné une telle importance au Comptoir métallurgique de Longwy, elles lui ont attiré tant de jalousies et de critiques qu'il est nécessaire d'examiner les reproches dont il a été l'objet. Au surplus, ce sera le meilleur moyen de connaître dans le détail les résultats de l'institution. A s'en tenir à son organisation initiale et aux causes de sa création, on risquerait de juger le Comptoir dans la modestie de ses premières années. Son rôle a grandi depuis lors; il faut donc l'observer tel qu'il fonctionne aujourd'hui; il faut surtout voir s'il est demeuré fidèle à son origine, s'il est resté un comptoir de vente, ou s'il est devenu un instrument de monopole. Pour cela, nous examinerons successivement quelle a été l'action du Comptoir sur la production métallurgique et sur les prix de vente; c'est-à-dire comment le Comptoir a traité ses clients, s'il les a servis ou exploités. Nous rechercherons ensuite quel a été son rôle vis-à-vis des hauts fourneaux de la Moselle, c'est-à-dire comment il a traité ses adhérents, s'il les a aidés ou oppri-

(1) Art. 34 des statuts : « Ne seront *pas comprises dans le quantum de production* attribué à chaque usine les fontes désignées à l'article 24 (mitrailles, jets de fonderie, lingotières, débris de toutes sortes et généralement toutes fontes susceptibles d'être utilisées aux lieu et place de la fonte brute), ni les fontes de moulage très résistantes, les Spiegel ferro-manganèse, etc., ayant une valeur de 30 0/0 au moins supérieure au prix des fontes ordinaires. »

« Ces fontes seront néanmoins vendues par le Comptoir pour le compte du producteur et conformément à ses instructions. Elles ne seront facturées au Comptoir qu'au fur et à mesure des livraisons à la clientèle. Elles supporteront leur part de frais généraux ainsi que le prélèvement prévu à l'article 40 (fonds de réserve pour pertes provenant de mauvaises créances), *mais ne participeront ni dans les pertes ni dans les bénéfices du Comptoir.* »

més. Enfin, nous aurons à nous demander si l'entreprise qu'il poursuit est solidement établie sur les conditions actuelles de l'industrie, ou bien si sa base a quelque chose d'artificiel et de précaire.

III. — LE COMPTOIR DE LONGWY ET SA CLIENTÈLE.

La clientèle est ombrageuse de sa nature. Chaque fois qu'un produit demandé par elle ne peut pas lui être livré en quantité suffisante et que, par suite, son prix tend à monter, elle est portée à croire que ce produit est artificiellement raréfié sur le marché, qu'une volonté toute-puissante retient l'offre; bref, qu'elle est victime d'une manœuvre d'accaparement.

Lorsque, sur un marché donné, elle se trouve en face d'un vendeur unique ou à peu près unique, ses soupçons se confirment et elle crie à l'oppression, sans se demander à qui remonte la responsabilité de la situation qu'elle constate.

Et c'est naturellement aux périodes de grande activité, alors que la demande se multiplie au point de dépasser l'offre, que les apparences d'exploitation, d'accaparement, sont le plus fortes, de manière que, par un contraste bizarre, les plaintes sont d'autant plus vives que la prospérité est plus grande.

Ainsi, au cours des années 1899 et 1900, les usiniers français qui dénaturent la fonte brute n'obtenaient pas toujours des hauts fourneaux toutes les quantités qu'ils demandaient. Le Comptoir de Longwy se trouvait d'autre part, à ce moment-là, à peu près le seul vendeur de fontes brutes. Et quelques usiniers — non parmi les mieux renseignés ni les plus avisés — en conclurent que le Comptoir restreignait la production des fontes brutes.

Ces usiniers n'oubliaient qu'une chose, c'est que le Comptoir de Longwy était à peu près seul à vendre des fontes à ce moment-là, non pas parce qu'il avait acheté préalablement la production des hauts fourneaux indépendants de lui, mais parce que ceux-ci refusaient de la vendre, de la mettre en circulation. En réalité, il était le seul producteur qui consentît

à vendre de la fonte brute, ce dont il aurait fallu plutôt lui être reconnaissant, si le sentiment trouvait sa place dans les transactions commerciales. Voici, en effet, ce qui se passait en 1899.

La production totale de la fonte en France, cette année-là, avait été de 2.567.000 tonnes, soit 1.565.000 tonnes pour le département de Meurthe-et-Moselle et 1.002.000 tonnes pour le reste de la France. Ce million de tonnes de fonte brute, produit en dehors de la Meurthe-et-Moselle, avait été presque entièrement transformé soit en acier, soit en fer par les établissements mêmes qui l'avaient produit; il n'avait donc été l'objet d'aucun marché à l'état de fonte brute. Sur le million et demi de tonnes de fonte lorraine, plus des deux tiers avaient été transformés également en acier, en fer ou en fonte moulée, par leurs producteurs, adhérents ou non au Comptoir. Enfin, le Comptoir avait livré au marché français 454.000 tonnes.

M. Georges Villain dont je résume ici les très exactes affirmations (1), les fait suivre de cette conclusion : « On voit ainsi que le Comptoir de Longwy exerce bien une action prépondérante sur la masse de fonte susceptible d'être livrée à la consommation française. » Le jugement serait irréfutable si le Comptoir était toujours seul à fournir de la fonte brute au marché français; mais, en fait, cette situation est propre à l'année 1899, année de grande activité métallurgique, comme on le sait; elle n'existait pas avant la période de prospérité, elle a disparu depuis, elle est exceptionnelle. « Nous n'avons été pratiquement les seuls vendeurs de fonte brute en France, me dit malicieusement le directeur du Comptoir, M. Aubé, que lorsque personne autre que nous n'a voulu en vendre. » Chaque aciérie, chaque forge, chaque laminoir, travaillant à force, tous ceux de ces établissements qui se trouvaient liés à des hauts fourneaux absorbaient toute leur production de fonte brute. Aujourd'hui, au contraire, les hauts fourneaux des Landes, de la Loire, de la Méditerranée, de la Haute-Marne, font

(1) *Le Fer, la Houille et la Métallurgie*, p. 84 et 85.

concurrence à ceux de la Moselle. Au mois de mai 1901, le Comptoir recevait fréquemment des lettres de ses clients lui faisant part des offres avantageuses de fonte brute qui leur étaient faites par des producteurs français, et nous verrons tout à l'heure que le Comptoir modifiait ses marchés en conséquence. Si vraiment il exerçait une action prépondérante sur la masse de fonte livrée à la consommation française, on peut bien penser qu'il écarterait ces fontes importunes qui l'amènent à revenir sur des contrats en cours d'exécution. Mais quelle action pourrait-il bien avoir, prépondérante ou non, sur les nombreux hauts fourneaux français qui ne sont pas ses adhérents? Comment pourrait-il agir sur les sociétés qui les dirigent pour engager celles-ci à transformer elles-mêmes leurs fontes brutes, au lieu de les jeter sur le marché? La vérité est que ces sociétés s'inspirent de la situation industrielle, travaillent suivant les commandes qu'elles reçoivent ou suivant les besoins qu'elles prévoient. En 1899, en 1900, elles ne pouvaient pas fournir à la demande assez d'acier, de fer; elles usinaient leurs fontes. Aujourd'hui, elles craignent la surproduction, elles vendent leurs fontes et font ainsi concurrence au Comptoir. Celui-ci ne saurait en être rendu responsable.

Et il ne l'était pas davantage lorsque, seul ou à peu près seul, il livrait des fontes brutes aux métallurgistes français. Pas plus alors que maintenant, il ne réglementait la production de la fonte; pas plus alors que maintenant il ne cherchait à amener une raréfaction de la marchandise. Les chiffres de ses livraisons sont d'ailleurs là pour le prouver. En 1899, le Comptoir a livré à sa clientèle 454.000 tonnes de fonte, alors qu'en 1898 il en avait livré seulement 396.000 tonnes et 391.000 en 1897. La rareté très réelle de la fonte sur le marché ne provenait donc pas de son fait. Elle était due à un ensemble de circonstances parfaitement connues, d'abord à l'absence d'offres de la part des hauts fourneaux liés à des établissements de transformation, ensuite à la difficulté générale de se procurer des cokes, difficulté qui empêchait de forcer autant qu'on l'aurait voulu la production des hauts fourneaux.

Au surplus, à supposer que le Comptoir de Longwy eût été à même de restreindre la production, il n'y aurait pas eu avantage en raison des contrats à long terme qui le liaient à sa clientèle. Les accapareurs ne cherchent à agir sur la production que pour amener une hausse de prix; or le Comptoir était engagé par des « marchés à échelles », d'après lesquels le prix de la fonte brute se trouve réglé mécaniquement par le prix du coke; par suite, des manœuvres tendant à raréfier la fonte sur le marché n'auraient pu avoir d'effet que si le Comptoir avait rompu ses engagements; et il est de notoriété publique qu'il les a tenus. Il a vendu, pour y rester fidèle, au prix moyen de 62 à 63 francs, des fontes cotées environ 100 francs à l'étranger.

D'où vient donc le reproche adressé parfois au Comptoir de fixer le prix souverainement et sans contrôle? Il est aussi peu fondé que le reproche de restreindre la production, et il a été formulé par quelques clients mécontents des résultats de leurs entreprises et disposés à rejeter, sur les « marchés à échelles » librement consentis par eux avec le Comptoir, la responsabilité de leurs insuccès.

Le marché à échelle consiste dans la fixation conventionnelle d'un prix de base et d'un coefficient d'augmentation ou de diminution du prix de la fonte suivant la variation du prix du coke. Le Comptoir convient, par exemple, avec sa clientèle de lui vendre la fonte 51 fr. 50 la tonne quand le coke vaut 21 francs, c'est le prix de base; puis il convient également de fixer à 1 fr. 25 par tonne l'augmentation ou la diminution du prix de la fonte, chaque fois que la tonne de coke augmentera ou diminuera de 1 franc : c'est le coefficient. Il se justifie par ce détail technique qu'il faut généralement mettre au haut fourneau 1 tonne 1/4 de coke pour obtenir une tonne de fonte.

On aperçoit facilement l'avantage de cette combinaison. Grâce à elle, les contrats peuvent être passés pour de longues périodes, trois ans, cinq ans parfois, et le client du Comptoir se trouve assuré d'une certaine fixité relative dans ses prix d'achat. Il est à l'abri des surprises brusques.

Toutefois, il pourrait y avoir un inconvénient pour les ache-

teurs de fontes brutes. Ce serait que le producteur, n'ayant plus intérêt à acheter ses cokes cher ou bon marché, se défendit mollement contre les vendeurs de cokes, sauf à majorer le prix de sa fonte. Les contrats de travail avec « échelle mobile » passés entre patrons et ouvriers, dans certaines mines du Pays de Galles, par exemple, sont souvent attaqués par les Trade-Unions anglaises pour cette raison : « Vous acceptez trop facilement la baisse du charbon, dit-on aux patrons, sachant qu'elle comporte pour vous une économie de main-d'œuvre. »

La situation n'est pas la même pour les hauts fourneaux adhérents au Comptoir. En effet, les propriétaires de ces hauts fourneaux ne vendent pas, nous le savons, toute leur fonte brute : ils en dénaturent eux-mêmes les deux tiers, et ils ont intérêt à ce que cette partie leur revienne le moins cher possible. Si, comme vendeurs de fonte, ils pourraient se laisser aller à payer les cokes au-dessus du cours, sous prétexte qu'ils n'y perdraient pas, comme dénatureurs de fontes ils y perdraient certainement. D'un autre côté, le prix de la fonte varie suivant le prix moyen du coke dans la région de la Moselle, et non suivant le prix réel payé par un haut fourneau déterminé. Chacun d'eux a donc individuellement le plus sérieux avantage à payer son coke au plus bas prix. Le bénéfice ou la perte résultant de l'opération peut très bien tenir à ce seul élément ; en tout cas, il n'est jamais négligeable.

Malgré ces raisons péremptoires, on a porté contre le Comptoir une accusation d'apparence très forte parce qu'elle est fondée sur un raisonnement mathématique : « Le Comptoir a intérêt à la hausse des cokes, a-t-on dit, car la rémunération de son travail augmente mathématiquement. Lorsque le Comptoir dit : Je vous vends la fonte 51 fr. 50 quand le coke vaut 21 francs, cela signifie que le fabricant reçoit en plus du prix du coke une somme de 30 fr. 50 qui représente ses dépenses de fabrication et son bénéfice, c'est-à-dire sa rémunération. Or il est facile de voir que le coke étant à 22 fr. 725, la fonte sera facturée 53 fr. 656, ce qui fait ressortir une rémunération de 30 fr. 931 ; et que si le coke monte à 29 fr. 75, la fonte sera vendue

62 fr. 437, portant à 32 fr. 687 la rémunération du fabricant (1). »

Ce raisonnement mathématique est parfaitement inexact. Quand le coke vaut 21 fr., le fabricant ne reçoit pas 30 fr. 50 en plus du prix du coke, puisque, pour produire une tonne de fonte il a employé non une tonne, mais une tonne et un quart de coke, soit 26 fr. 25 de coke. Sa rémunération est donc de 25 fr. 25. Et elle demeure *exactement la même*, quel que soit le prix du coke. Si celui-ci valait 40 francs la tonne, on en mettrait pour 50 francs dans le haut fourneau, par tonne de fonte à produire. Et cette fonte vaudrait 75 fr. 25. Or, 75 fr. 25 — 50 francs = 25 fr. 25.

Le plus curieux, c'est que, même si le raisonnement mathématique était exact, la conclusion à laquelle il aboutit serait fausse quand même, parce qu'il ne correspond pas à la réalité des faits. Le coke vendu 21 francs est toujours meilleur en effet que le coke vendu 40 francs. Autrement dit, plus le coke est cher et plus il est mauvais. C'est une vérité d'expérience, bien connue des infortunés métallurgistes dont quelques-uns se sont trouvés réduits, au début de 1900, à employer des cokes de cornues à gaz acheté par eux à des prix de famine. Il en résulte que ce n'est plus une tonne 1/4, mais une tonne 2/5, ou même 1 tonne 1/2 de coke qu'il leur faut parfois pour produire une tonne de fonte. Dans ce cas, leur rémunération diminue. Au contraire, elle peut augmenter lorsque, les cokes étant très offerts, les métallurgistes peuvent se montrer difficiles sur leur qualité. Il peut arriver alors qu'une tonne de coke choisi suffise à l'élaboration d'une tonne de fonte.

Ainsi, si on prend pour base le rapport ordinaire d'une tonne 1/4 de coke à une tonne de fonte, la rémunération du fabricant reste fixe, quel que soit le prix du coke. Et si, au lieu de raisonner sur une moyenne générale, on examine chaque opération en particulier, on constate qu'elle est d'autant plus avantageuse au propriétaire du haut fourneau que le prix du coke est moins élevé. Il n'y a donc aucun doute à avoir, les producteurs de fonte brute du Comptoir de Longwy ont intérêt à la baisse

(1) Georges Villain, *op. cit.*, p. 1[illegible].

du coke, même si on les considère comme de simples marchands. Nous savons, d'autre part, qu'ils sont aussi consommateurs de fonte, ce qui ne laisse aucune prise au reproche allégué contre eux.

Les marchés à échelle pratiqués par le Comptoir ne constituent donc pas une habile combinaison pour opprimer le client. Ce sont des contrats librement consentis, avec un prix de base variable suivant les conditions générales de l'industrie métallurgique, conditions réglées par des faits de concurrence internationale auxquels ni le Comptoir ni les clients ne peuvent rien changer.

Il y a plus, si au cours de ces marchés à long terme certains faits imprévus viennent à se produire qui renversent l'équilibre normal d'après lequel la convention a été signée, si celle-ci devient une source de pertes sérieuses pour la clientèle, le Comptoir a intérêt à en suspendre l'exécution. C'est ce qui a eu lieu au printemps de 1901. A ce moment, le prix du coke étant resté élevé, tandis que les fers, les aciers et les fontes moulées subissaient une baisse, les fours à puddler, les aciéries, les fonderies n'auraient plus trouvé une marge suffisante de bénéfices si la fonte brute leur avait été facturée d'après le prix de base et le coefficient de leurs marchés à échelles. C'est alors que le Comptoir a passé avec ses clients des « marchés intercalaires » suspendant pour une période déterminée l'effet des marchés à échelles et réglant conventionnellement les prix sur d'autres données. Ainsi, le Comptoir qui avait exécuté ses engagements pendant la période de grande activité métallurgique, qui avait fourni à sa clientèle des fontes au-dessous du cours, n'a pas exigé d'elle ce qui était son droit strict, l'exécution de ces mêmes engagements alors qu'ils étaient trop désavantageux pour elle. Est-ce du désintéressement? Non, c'est de l'intérêt bien entendu, c'est le souci éclairé de conserver avant tout une clientèle prospère, c'est une conception commerciale très juste, et le Comptoir, nous l'avons déjà dit, est un commerçant.

Les syndicats allemands, qui sont des ligues de défense mutuelle formées entre producteurs d'une même marchandise,

perdent de vue cet intérêt éloigné et plus large pour s'attacher à des intérêts plus immédiats et plus étroits. Ils sont animés d'un esprit corporatif en quelque sorte, et dominés par la préoccupation de s'assurer coûte que coûte une production peu variable et des prix avantageux. Pour atteindre ce résultat, ils fixent à leurs adhérents non pas une proportion donnée dans l'exécution des ordres reçus par le syndicat, mais un tonnage déterminé, qu'ils s'engagent à écouler. J'ai déjà signalé cette différence capitale. Elle amène ce résultat qu'au lieu de consentir à sa clientèle des marchés intercalaires pendant la crise actuelle, comme le fait le Comptoir de Longwy, le syndicat des fontes de Dusseldorf (*Roheisen Syndikat*) oblige la sienne à accepter les mêmes quantités de fontes et au même prix qu'au moment de la grande prospérité. Dans ses rapports si documentés et si exacts, M. Pingaud, notre consul à Dusseldorf, avait signalé, dès l'an dernier, la pression exercée dans ce sens par le *Roheisen Syndikat*. A ceux qui lui demandaient une livraison de tant de tonnes par mois, il répondait : « Oui, mais à la condition que vous en prendrez autant et au même prix l'année prochaine. » Et aujourd'hui (mai 1901) le Bureau de vente du syndicat expédie d'office mensuellement à ses clients les fontes pour lesquelles ils se sont engagés. Certains d'entre eux les laissent en gare où elles sont saisies et vendues aux enchères, parfois à 40 % de perte. J'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet un industriel qui possède des forges et aciéries à la fois en Lorraine allemande et en Lorraine française. Il se trouve ainsi avoir affaire, d'une part, au Syndicat allemand des fontes, d'autre part, au Comptoir de Longwy. « Le premier, me dit-il, m'encombre obligatoirement d'une matière première chère que je vends bon marché après l'avoir transformée; le second me consent un marché intercalaire qui met le prix de cette matière première en rapport avec le prix des fers et des aciers. » Le contraste est bien accusé; il caractérise nettement la vraie nature du Comptoir de Longwy, qui est commerciale, et son rôle, qui est bienfaisant.

Des critiques très vives ont été adressées au Comptoir sur un point spécial. Il s'agit de l'initiative prise par lui pour la sup-

pression de l'escompte et la diminution des délais de paiement. « C'est une charge considérable pour ceux qui n'ont pas de grands capitaux disponibles et qui sont amenés à restreindre leurs achats, dit M. Georges Villain (1); pour les établissements importants, c'est un accroissement notable dans le chiffre des capitaux engagés. » Et M. Villain cite le témoignage d'un directeur d'usine qui estime à 700.000 fr. l'immobilisation supplémentaire de son fonds de roulement résultant de cette mesure.

En réalité, la réduction des délais de paiement et la suppres-pression de l'escompte n'ont aucunement l'allure tyrannique qu'on leur prête. Ils constituent une discipline avantageuse à tous les établissements solvables, particulièrement aux établissements modestes. En même temps, ils garantissent le Comptoir contre les pertes provenant des clients peu solvables. C'est sans doute cette dernière considération qui a poussé le Comptoir à les adopter, mais il n'en résulte pas nécessairement que la clientèle normale, celle qui paie, ait à en souffrir. Voici d'ailleurs comment les choses se passent en pratique : « Quand on facture net à 30 jours, me dit le directeur du Comptoir, qui s'est fait l'initiateur et le propagateur de cette réforme (2), cela permet de suspendre au bout de 30 jours les fournitures faites au client suspect qui ne paie pas, et cela sans lui donner aucune raison. Au contraire, quand il se trouve en face d'un bon client, le Comptoir est toujours disposé à lui accorder *par faveur* un crédit plus prolongé; la raison en est simple : l'intérêt commercial étant officiellement à 6 % et pratiquement à 5 %, le Comptoir est enchanté de prêter à ce taux, à des personnes sûres, l'argent qu'il obtient de la Banque de France à 3 %. Donc les clients solvables sont toujours certains de trouver crédit auprès du Comptoir, malgré la règle générale officielle du payement à 30 jours. Leur situation n'a pas été rendue plus mauvaise, à ce point de vue, par la suppression de l'escompte et la réduction du délai de paiement. »

(1) *Op. cit.*, p. 194.

(2) V. *Rapport de M. G. Aubé*, directeur-gérant du Comptoir métallurgique de Longwy, à la *Réunion des Directeurs de Comptoirs*.

« Elle a même été améliorée au point de vue du taux d'intérêt de l'argent. L'industriel auquel on consentait 2 % d'escompte pour régler à 30 jours, au lieu de 90 jours net, recevait de son argent une énorme rémunération, une rémunération de 12 % (1). Une grosse affaire, disposant de larges capitaux, peut très bien trouver là un élément suffisant pour se faire des bénéfices, pour donner lieu à des dividendes, en sacrifiant tout profit proprement industriel. Mais alors quelle écrasante infériorité pour son concurrent moins puissant ou moins bien pourvu de capitaux! Entre le grand usinier qui se procure ainsi ses fontes brutes avec 2 % d'escompte et le modeste usinier qui paie à 90 jours net, la différence peut être suffisante pour que, travaillant avec la même perfection et les mêmes procédés, vendant au même prix, l'un sombre pendant que l'autre s'élève. Cette différence est très diminuée au contraire, avec le système que nous pratiquons, puisque l'infériorité résultant pour un de nos clients du fait de ne pas nous payer à 30 jours ressort pour lui, vis-à-vis de ses concurrents, à 5 % l'an, au lieu de 12 %. La suppression de l'escompte, c'est le salut des petits. »

Nous voilà bien loin de l'affirmation d'après laquelle la suppression de l'escompte aurait nui à tous les clients du Comptoir, spécialement aux plus modestes. C'est précisément le contraire qui a lieu. Elle a pu nuire à quelques personnes, cependant, parce qu'elle empêche certaines affaires de se monter à la légère, sans capitaux suffisants, sans surface. Il y avait, cela est vrai, un encouragement à l'activité métallurgique dans le fait d'avancer de la fonte pendant trois mois de suite à des clients quelconques, sans pouvoir avant cette époque exciper du non-paiement pour arrêter les livraisons; mais cet encouragement général et aveugle provoquait des liquidations, jetait inopinément sur le marché des produits avilis et faussait le jeu normal de la concurrence. Il ne faut donc pas parler d'oppression de la clientèle. Le Comptoir n'opprime pas sa clientèle, il ne l'ex-

(1) Un escompte de 2 % pour payer à 30 jours au lieu de 90 jours, soit 60 jours plus tôt, représente 1 % par mois, c'est-à-dire 12 % par an. L'escompte 3 % dans les mêmes conditions donne du 18 %.

ploite pas, il la sert, et cela, je le répète, non par philanthropie, mais parce que c'est là sa fonction, c'est là son intérêt de commerçant.

Enfin, je ne puis pas quitter ce sujet des rapports du Comptoir avec sa clientèle sans donner quelques indications sommaires sur les variations du prix de la fonte brute depuis l'entrée en scène des hauts fourneaux de la Moselle et par conséquent du Comptoir. « On vous accuse de fixer les prix comme vous l'entendez, » disais-je un jour à M. Aubé. — « S'il en était ainsi, me répondit-il, la fonte brute vaudrait toujours 100 francs la tonne; et nous la vendons souvent 50 francs. » Tout le monde sait d'ailleurs que le peu de distance des centres d'extraction du minerai et la facilité de se procurer du combustible ont permis aux hauts fourneaux lorrains de faire une concurrence victorieuse aux usines du centre de la France; cette concurrence s'est affirmée naturellement par une baisse du produit. Dans le même ouvrage où il accuse le comptoir de Longwy de peser sur les prix, M. Georges Villain écrit ceci : « Les établissements sidérurgiques de Meurthe-et-Moselle ont fait descendre la fonte brute d'affinage, dont la valeur moyenne était de 103 francs la tonne en 1875, à 87 francs en 1880, à 58 francs en 1885 et à 51 francs en 1886 [1]. » Ainsi, l'effet constaté de l'organisation du Comptoir de 1876, époque de la fondation, à 1886 est une baisse de plus de 50 % sur les fontes brutes. Est-ce à dire que le Comptoir avait été créé pour faire baisser les prix? Assurément non. Le Comptoir s'était établi pour organiser la vente des fontes lorraines encore peu connues et dépréciées. Il a réussi à les faire connaître et estimer, en les vendant meilleur marché que ses concurrents. Il le pouvait puisque le prix de revient était moindre que dans les autres hauts fourneaux français; il est arrivé ainsi à donner aux fontes lorraines des débouchés considérables et à stimuler l'activité métallurgique de la région de la Moselle. C'était là son but. Mais en même temps, fatalement, il provoquait une baisse des prix.

1. *Op. cit.*, p. 267.

Depuis 1886, une fois la fonte amenée au cours très inférieur de 51 francs, une fois les concurrents trop faibles évincés, une fois la clientèle du Comptoir constituée, celui-ci a-t-il provoqué un relèvement? Non, parce que, ainsi que nous l'avons montré, la concurrence subsiste. D'ailleurs, les marchés à échelles empêchent les prix de monter arbitrairement, puisqu'ils ne peuvent augmenter qu'en raison d'une augmentation correspondante du coke, et quand le prix du coke se hausse hors de proportion avec le prix des produits métallurgiques, il arrive même que le Comptoir conclut avec ses clients des marchés intercalaires. En fait, depuis 1886, la tonne de fonte brute d'affinage a oscillé, pour les clients du Comptoir, entre 50 et 65 francs. Même au moment de la grande demande des fontes en 1899, alors que leur prix atteignait les anciens chiffres de 100 à 110 francs la tonne sur certains marchés, le Comptoir fournissait à la clientèle de la fonte à 63 et 65 francs (1).

En résumé, le Comptoir de Longwy n'agit directement ni sur la production ni sur le prix des fontes. Il ne les fixe pas à sa volonté. Il agit indirectement sur cette production et sur ce prix, comme le fait tout commerçant, mais pas dans le sens défavorable à la clientèle. Il a contribué dans une large mesure, non pas à restreindre mais à développer la pro-

(1) Voici, à titre d'indication, le prix *moyen* de la tonne de la fonte brute d'affinage de 1880 à 1899, d'après la *Statistique de l'industrie minérale pour* 1889, publiée par le Ministère des Travaux publics :

Années	Prix	Années	Prix
1880	82 francs	1890	65 francs
1881	83 —	1891	61 —
1882	83 —	1892	57 —
1883	77 —	1893	56 —
1884	69 —	1894	54 —
1885	56 —	1895	53 —
1886	51 —	1896	54 —
1887	53 —	1897	57 —
1888	53	1898	61 —
1889	57	1899	70 —

Il faut tenir compte d'une part de ce que cette statistique n'exprime pas les prix extrêmes et, d'autre part, de ce qu'elle confond les ventes en comptoir et hors comptoir.

duction des fontes lorraines; il a contribué également à diminuer le prix des fontes brutes sur le marché français; tout cela, il l'a fait, non par suite d'un pouvoir occulte et tyrannique, mais tout simplement en mettant une excellente organisation commerciale au service d'une industrie qui, par suite de découvertes nouvelles, pouvait produire bon et bon marché. Il n'y a aucun mystère dans son succès.

Reste à savoir si son action, favorable à la clientèle, n'a pas été fâcheuse pour les industriels qu'elle a groupés, pour ses adhérents. N'a-t-elle pas nui à leur initiative en les embrigadant? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

IV. — LE COMPTOIR DE LONGWY ET SES ADHÉRENTS.

Il semble, tout d'abord, que le libre développement du Comptoir réponde à la question que nous nous sommes posée. Les adhérents du Comptoir n'ont jamais été engagés que pour une période déterminée variant de trois à cinq années (1) ; à chaque renouvellement du contrat, leur importance a augmenté; plusieurs usines sont même venues se joindre au Comptoir en cours de contrat, ainsi que l'article 57 le permet. Enfin, les usines qui se sont retirées l'ont fait en général parce qu'elles ne vendaient plus de fonte, telle la Société des Aciéries de Micheville qui transforme elle-même ses produits. Pourquoi cette attraction exercée par le Comptoir s'il opprime ses membres?

Toutefois l'argument serait insuffisant. Il y a des jougs que l'on accepte pour échapper à la ruine; cela se voit, par exemple, aux États-Unis dans les industries pratiquement monopolisées : un producteur indépendant aime mieux se faire acheter que se faire écraser, et ce n'est pas une preuve que l'opération soit toujours avantageuse pour lui. Il y a aussi des jougs que l'on accepte par considération d'un avantage immédiat, par amour du repos, par manque d'énergie, et ceux-là détruisent rapi-

(1) L'acte de Société actuellement en vigueur est fait pour cinq ans et cinq mois (Art. 2).

dement ce qui reste d'initiative chez ceux qui s'y soumettent.

Il faut donc examiner le reproche dans la réalité et dans le détail des faits et non l'écarter par une fin de non-recevoir générale. Est-il exact que les adhérents du Comptoir de Longwy n'aient plus qu'à se laisser vivre, une fois assurés d'obtenir leur rémunération industrielle par le jeu automatique des marchés à échelle? Est-il exact que la concurrence n'ait plus d'objet pour eux?

Rappelons, en premier lieu, que la concurrence extérieure existe, comme nous l'avons déjà dit. Non seulement elle peut se faire sentir par un refus de la clientèle d'accepter le prix de base d'un marché à échelle, mais elle a actuellement pour effet de suspendre l'exécution du marché à échelle. Les marchés intercalaires consentis par le Comptoir sont un résultat direct de la concurrence. Un client écrit au Comptoir : « Je trouve de la fonte brute à tel prix; la convention que j'ai signée avec vous la fait ressortir à 10 francs de plus par tonne en raison du prix élevé des cokes; faites-moi des concessions si vous ne voulez pas rendre ma situation insoutenable. » Et le Comptoir fait des concessions, comme en feraient ses adhérents s'ils agissaient chacun pour leur compte avec la clientèle. Par suite, ceux-ci subissent le contre-coup des crises; ils n'échappent pas à la concurrence extérieure. Les marchés à long terme, eux-mêmes, régulièrement conclus, ne les en garantissent pas.

Ils n'échappent pas non plus à la concurrence intérieure, à celle qu'ils peuvent se faire entre eux. Ils vendent tous au même prix, cela est vrai; mais ni leurs achats de minerais, ni leurs achats de charbons et de cokes, ne se font nécessairement aux mêmes conditions. Ils peuvent, suivant leur situation géographique, être grevés de frais de transports plus ou moins onéreux, obtenir plus aisément une main-d'œuvre plus ou moins coûteuse, plus ou moins habile. Leurs dépenses d'installation sont différentes, et différente aussi, par suite, la rémunération qu'elles entraînent pour le capital employé. Nous avons vu que le fait de disposer de capitaux abondants était également une cause importante de profits. Enfin, et c'est là ce qui importe le plus au point de vue général, au point

de vue du progrès des méthodes, chacun d'eux est absolument libre de ses procédés de fabrication; toute économie réalisée dans l'opération industrielle constitue un profit exclusivement personnel pour celui qui l'imagine et qui la réalise. De même, en dépit des classements officiels de la fonte brute et de l'uniformité générale des produits de chaque classe, si un des adhérents se fait remarquer par la qualité de ses fontes, si ses fontes sont préférées ou dépréciées par la clientèle, c'est à lui que revient le profit ou la perte résultant de cette préférence ou de cette dépréciation, non à l'ensemble des associés. Il y a, dans les statuts du Comptoir, un article très net à ce sujet : Art. 41. « Pour encourager les efforts faits par les associés dans le but d'améliorer la qualité de leurs fontes et de les rendre propres à de nouveaux emplois, il est entendu que, si un acheteur impose une marque déterminée et consent à la payer plus cher que les autres de même classement, *la majoration de prix reviendra tout entière à l'associé producteur* sur les quantités qui y auront donné lieu, sauf la remise pour frais généraux et le prélèvement spécial prévu à l'article 46 fonds de non-recouvrement . Si, inversement, les fontes d'un sociétaire ne pouvaient, en raison de leur mauvaise qualité, être vendues qu'à un prix inférieur à celui obtenu pour les mêmes numéros et sortes, le rabais serait supporté par l'associé producteur. »

Ainsi le propriétaire de haut fourneau n'est pas découragé dans sa recherche du mieux par une aveugle uniformité de prix, et il se trouve garanti contre sa propre négligence par le contre-coup qu'elle peut avoir sur la vente de ses fontes.

La seule chose que les sociétaires mettent en commun, c'est la vente du produit. Le Comptoir est uniquement leur agent commercial. Pour tout le reste, chacun d'eux est libre de ses décisions, de ses améliorations, du gouvernement de ses affaires et de son usine. Et chacun d'eux est libre aussi de faire des fontes d'exportation en quantité illimitée, de transformer en fer, acier ou fonte moulée telle ou telle partie de sa production. Leur initiative conserve un champ libre, très vaste, et ce serait faire une insulte gratuite aux métallurgistes lorrains, créateurs

du Comptoir et promoteurs du remarquable essor que l'on sait, que de les considérer comme des timides et des incapables.

Le Comptoir a un autre effet très important. Non seulement il ne détruit pas l'initiative des entreprises particulières qu'il associe pour la vente de leurs produits, mais il la fortifie en l'armant en vue des luttes industrielles actuelles. Il la rend capable d'agir efficacement, et c'est là l'utilité de son rôle.

Je n'ai pas à rappeler ici comment l'évolution industrielle et commerciale moderne pousse à la concentration. Cette concentration prend deux formes correspondant aux deux aspects de l'évolution elle-même : elle est industrielle par le fait du machinisme, et s'affirme par la création de moyens de production de plus en plus puissants. Elle est commerciale par le fait des communications plus faciles et de l'interdépendance des divers marchés locaux, et s'affirme par la création d'organismes commerciaux de plus en plus considérables.

Mais ces deux évolutions parallèles ne se poursuivent pas toujours avec la même rapidité. Les fontes lorraines sont produites dans des hauts fourneaux dont la capacité ne dépasse pas 180 tonnes par jour. Il est possible qu'on ait avantage à augmenter cette capacité, car les Américains ont construit récemment des hauts fourneaux atteignant l'énorme chiffre de 700 tonnes par jour; mais, en ce moment, l'Europe ne connaît pas encore ces monstres métallurgiques, et la concurrence s'établit entre des hauts fourneaux donnant de 70 à 180 tonnes par jour. Les sociétés qui les exploitent n'en possèdent souvent pas plus de deux; aucune entreprise lorraine n'en a à ma connaissance plus de sept (les Aciéries de Longwy) et les onze sociétés membres du Comptoir en exploitent à elles toutes vingt-huit. Voilà exactement le degré de concentration industrielle exigé par les conditions actuelles du travail, puisque la région lorraine a pu, avec ce degré-là, se faire la place de premier ordre qu'elle occupe aujourd'hui dans la métallurgie française.

Mais il lui a fallu, pour atteindre ce but, un degré plus élevé de concentration commerciale. Il lui a fallu créer un organisme de vente plus vaste, plus compréhensif que le cadre des entre-

prises particulières. La nécessité s'imposait, nous l'avons déjà dit, de faire connaître et apprécier un produit mal connu et déprécié, ce qui comportait des sacrifices préliminaires impossibles à des usines isolées de l'importance des usines lorraines. Le Comptoir a rempli cet office ; il a été l'agent commercial unique de sociétés industrielles distinctes.

M. Francis Laur estime à 3 fr. 30 par tonne l'abaissement de prix de revient de la fonte brute résultant de l'existence du Comptoir pour ses adhérents, et il obtient ce chiffre par l'analyse suivante :

Bénéfices de meilleure répartition sur expéditions..	1 fr.		par tonne
Bénéfice de la centralisation commerciale	0	80	—
Bénéfice de l'industrie sur l'escompte.....	1	[illegible]	—
Bénéfice provenant de la bonne administration des stocks, approximativement.....	0	50	
Total...	3 fr.	30	[illegible]

Là-dessus, il faut, en bonne logique, écarter le bénéfice de l'industrie sur l'escompte. A supposer qu'il soit exactement apprécié, il ne résulte pas directement du fait de la concentration commerciale. Au contraire, celui de la meilleure répartition des expéditions est bien l'effet de la concentration commerciale. Le Comptoir, recevant toutes les commandes, les distribue géographiquement de façon à faire servir la clientèle par l'usine la plus rapprochée ; c'est là une économie certaine dans les transports. De même, les frais généraux sont diminués par la centralisation commerciale, par le fait de réunir en un seul Bureau commun le service commercial des différentes entreprises. Enfin, cette centralisation permet de mieux administrer les stocks.

Il est donc juste de dire que l'existence du Comptoir a permis à ses adhérents de réaliser une économie, mais elle leur a rendu un service plus marqué encore ; elle a sauvé leur indépendance. En effet, du moment que la concentration commerciale s'imposait, du moment qu'elle était à la fois possible à cause

1) *Les* [illegible]

de l'uniformité du produit, avantageuse à cause de l'économie que nous venons de dire, nécessaire à cause de la mauvaise réputation des fontes lorraines et du grand effort qu'il fallait accomplir pour les faire accepter, du moment que le dilemme se posait entre la concentration commerciale avec chances de grand succès d'une part, et l'isolement avec la médiocrité d'autre part, il y avait gros à parier que cette concentration s'opérerait, qu'il se trouverait quelqu'un pour la réaliser.

Mais elle aurait pu se réaliser par une confusion complète de diverses sociétés métallurgiques lorraines, par un rachat en masse qui aurait ajouté la concentration industrielle à la concentration commerciale. Dans ce cas, il y aurait eu atteinte grave à l'initiative des maîtres de forges lorrains, absorbés dans une seule entreprise. En créant le Comptoir, ceux-ci sont allés au-devant du danger ; ils ont réduit au strict nécessaire le degré et la nature de concentration qui s'imposaient et ils sont restés maîtres de leurs hauts fourneaux.

Le Comptoir de Longwy a donc constitué une sauvegarde pour les sociétés métallurgiques, d'abord modestes, qui ont grandi grâce à lui, mais dont quelques-unes restent aujourd'hui encore d'importance secondaire, avec un million six cent mille francs, trois millions, quatre millions de capital pour la plupart. Il a mis à leur portée les avantages de la concentration commerciale et leur a permis ainsi d'aborder victorieusement la lutte contre des concurrents de plus grande taille. Il ne faut donc pas reprocher au Comptoir d'avoir diminué l'initiative de ses adhérents ; il l'a empêchée de succomber sous la concentration industrielle.

V. — LE COMPTOIR DE LONGWY ET LE MARCHÉ NATIONAL.

Le Comptoir agit normalement sur le marché français. Il laisse ses adhérents libres de vendre aux cours qu'ils veulent à la clientèle étrangère. A l'occasion, il peut lui-même prendre en main l'écoulement des fontes, hors de nos frontières. Mais

l'exportation, qu'elle soit pratiquée individuellement par les maîtres de forges ou collectivement par le Comptoir, se fait généralement à des prix inférieurs à ceux du marché français. On en a conclu parfois, un peu hâtivement, que le Comptoir opprimait, exploitait les acheteurs français, puisqu'il traitait plus favorablement qu'eux les acheteurs étrangers.

Cela est vrai; il faut observer seulement que la responsabilité n'en remonte pas au Comptoir, mais au régime douanier que nous avons adopté. Que ce régime soit nécessaire à la métallurgie française dans ses conditions actuelles, ou qu'il lui soit nuisible, c'est là une question à part et que je n'ai pas à étudier ici. Ce qui est certain, c'est que, pour un usinier français, le marché étranger ne diffère du marché national que par deux éléments, les frais de transport d'une part, les droits de douane de l'autre. Le premier est généralement au désavantage du marché étranger. En moyenne, les marchandises produites en France et vendues à l'étranger sont grevées de frais de transport plus lourds que les mêmes marchandises vendues en France; si on les cède à un prix inférieur, c'est donc aux droits de douane qu'il faut s'en prendre.

Et, en effet, ce sont eux qui sont coupables. Le droit de 15 francs par tonne au tarif minimum, de 20 francs au tarif maximum, a pour résultat de faire du marché français des fontes brutes un marché à part du marché belge ou allemand, par exemple. Lorsque ce marché français se trouve encombré, qu'une baisse est imminente, les producteurs ont intérêt à le décongestionner en envoyant le plus de fontes possible à l'étranger. Cela pèsera sur les marchés étrangers, mais peu importe; la baisse qu'ils subiront ne réagira que partiellement en France, car, grâce aux droits de douane, l'équilibre ne peut pas se rétablir exactement entre des marchés séparés; ce ne sont pas des vases communicants.

Quand il s'agit de marchandises peu transformées, comme la fonte brute, les droits de douane agissent d'une autre façon encore. Supposons — c'est une situation très ordinaire — une société métallurgique française vendant une partie de ses fontes

brutes et en usinant une autre partie, produisant de l'acier, par exemple. Si elle a des fontes à placer et qu'elle ne puisse s'en débarrasser qu'à un prix désavantageux, son intérêt la pousse à consentir un sacrifice plutôt à des aciéries belges ou allemandes qu'à des aciéries françaises. La raison en est simple : l'acier produit avec sa fonte à bon marché aura un prix de revient moins élevé; il pourra, s'il est d'origine française, faire concurrence avantageusement à ses aciers, par conséquent lui nuire. Au contraire, s'il est d'origine belge ou allemande, il aura des droits à acquitter pour atteindre le marché français; il sera donc moins menaçant pour la société en question.

Il est bien clair que ces phénomènes se produisent en dehors de l'existence de tout comptoir. Ils sont le résultat naturel et nécessaire du régime protectionniste. Ils atteignent toute leur intensité quand la protection s'accentue et que les primes de sortie s'ajoutent aux droits d'entrée, comme pour le sucre.

Reste à savoir si l'existence du Comptoir a pu les aggraver. On a dit que les producteurs, plus sûrs de leurs opérations avec la clientèle française, grâce aux marchés à échelle, se sentaient plus portés à risquer des opérations hasardeuses avec la clientèle étrangère. Cela est fort possible ; peut-être aussi les marchés intercalaires consentis par le Comptoir en 1901 démontreront-ils à ces imprudents qu'on n'est jamais sûr, même avec un contrat en règle, d'imposer longtemps à ses clients un prix désavantageux.

Il est certain également que le Comptoir de Longwy, étant un comptoir métallurgique français, a dû tenir compte des conditions où se trouve placée la métallurgie française pour les tourner à son profit, comme c'est sa fonction de commerçant; par conséquent, il a tenu compte des droits de douane, il a dû les tourner au profit de ses adhérents. Et comme son organisation est puissante, il en a tiré meilleur parti que ne l'auraient fait des usiniers isolés.

Mais ce qu'il importe de noter, c'est que, même si les droits de douane venaient à disparaître sur les fontes brutes, même si le marché français était complètement libre pour cet article,

le Comptoir de Longwy conserverait sa raison d'être. Il est même probable que cette situation nouvelle augmenterait sa sphère d'action et son activité; au lieu de grouper ses adhérents pour la seule vente en France, il les grouperait pour toute vente; la concentration serait plus complète.

En d'autres termes, le Comptoir de Longwy ne doit pas son existence au fait de la protection comme beaucoup de trusts américains, de cartells allemands, et aussi de comptoirs français. Il doit moins à l'artifice, à l'arbitraire des lois; il est le résultat naturel d'une situation industrielle et commerciale particulière, dominée par l'évolution moderne. Ce caractère le recommande à l'attention des observateurs désireux de suivre dans un phénomène déterminé l'action des circonstances générales inévitables, de celles auxquelles la volonté humaine reste étrangère. L'habileté, l'énergie, l'initiative de ses membres se sont appliquées à tirer parti de ces circonstances, sans faire appel à la violence brutale qui se dissimule souvent, dans l'état actuel de nos mœurs, sous l'apparence légale de la fiscalité, sans avoir besoin de fausser, par des obstacles douaniers, le libre jeu de la concurrence. En fait, le Comptoir a eu pour théâtre de son activité un marché protégé. Mais il n'avait besoin de la protection ni pour naître ni pour prospérer.

De là, sans doute, cette souplesse d'allures si remarquable dans son organisation, libéralement et constamment ouverte à l'entrée comme à la sortie; de là cette absence presque complète de pénalités contre la fraude de ses adhérents; de là surtout cette durée qui, mieux que tout argument, prouve les services rendus et écarte le reproche d'oppression tyrannique. Le Comptoir ne tyrannise ni sa clientèle ni ses adhérents, il n'émousse pas leur initiative, précisément parce qu'il se borne à être un bon agent commercial, et qu'il n'emprunte pas abusivement à la puissance publique — comme le font certains syndicats de producteurs — un des éléments de son succès.

Paul de Rousiers.

LA SCIENCE SOCIALE

ET SA CONSTITUTION INDÉPENDANTE

Nous avons annoncé déjà (1) l'initiative prise, à Nancy, par notre ami M. Gabriel Melin, d'ouvrir à la Faculté de Droit de cette ville un cours libre de Science sociale.

Ce cours, dont les débuts remontent à la fin de 1899, va entrer dans sa troisième année. Les sujets qui y ont été traités jusqu'à présent sont *la Méthode*, *le Travail ouvrier* et *le Patronage*. Le sujet annoncé pour cet hiver est : *le Mouvement syndical en France et à l'étranger*. Toutes ces leçons sont assidument suivies par un public nombreux d'étudiants et d'auditeurs indépendants.

Le succès même de ce cours a décidé le conseil de l'Université, sur la demande de la Faculté de Droit, à en assurer la continuation par une fondation définitive : le cours de Science sociale a été, cette année 1901, érigé en cours complémentaire et inscrit comme tel au nombre des cours réguliers de l'Université. Cette décision qui fait, pour la première fois, entrer officiellement la Science sociale dans le cadre de l'enseignement universitaire, ne fait pas moins d'honneur à la Faculté de Droit et au conseil de l'Université qui ont su comprendre l'utilité de cette innovation, qu'à M. Melin qui en a, le premier, conçu la pensée.

Le cours de Science sociale vient de recevoir une autre consécration. Un Institut agricole s'étant fondé à Nancy sous les auspices de la Faculté des sciences, le cours de Science sociale a été compris parmi les matières figurant au programme de l'Institut (section des études économiques). On voit que la Science sociale est appréciée en Lorraine et qu'elle y prend une place de jour en jour plus importante.

Le professeur ne se contente pas de l'enseignement de la chaire : il réunit, une fois par semaine, les jeunes gens chez lui, commente et discute avec eux les points les plus délicats du cours ou les questions sociales à l'ordre du jour. A la belle saison, cours et réunions sont complétés par des *excursions sociales*, visites de domaines ruraux, d'usines, etc., qui font prendre contact avec la réalité et permettent d'appliquer directement la méthode d'observation.

(1) *Mouvement social*, février 1900, p. 186. Cf., *Ibid.*, août 1900, p. 185.

Ajoutons que, dans le cours d'Économie politique qu'il donne à l'Ecole supérieure de commerce, M. Melin s'efforce de faire pénétrer la méthode et l'esprit de la Science sociale.

Nous espérons avoir plus tard l'occasion de publier quelques parties du cours de M. Melin. En attendant, nous donnons à nos lecteurs un extrait d'une communication faite par lui à l'académie de Stanislas de Nancy sur la *Science sociale et sa constitution indépendante*, extrait que nous empruntons au dernier volume des *Mémoires* de l'Académie (La Rédaction).

Pour des raisons qu'il serait sans doute assez facile de démêler, notre siècle commençant apparaît aux yeux les moins prévenus comme obsédé par la préoccupation des choses sociales.

Aujourd'hui tout ordre de connaissance est envisagé à ce point de vue : le droit, l'histoire, l'économie politique, la religion, la littérature, l'esthétique elle-même; et quant aux questions plus particulièrement appelées sociales, celles relatives au travail, à la propriété, au patronage, à la famille, à l'éducation, on ne sait que trop à quelles discussions véhémentes et souvent passionnées elles donnent naissance dans les assemblées publiques, les revues, les journaux et jusque dans les conversations particulières.

Obsession d'une part, confusion et controverses de l'autre, tel est l'aspect le plus général sous lequel se présente, au premier abord, le mouvement qui porte de plus en plus les esprits vers les études sociales.

Il semble — dans ces conditions — qu'une science qui a la légitime ambition d'apporter la lumière parmi ces ténèbres, l'apaisement au milieu de ce tumulte, devrait être la bienvenue, accueillie avec satisfaction et presque avec reconnaissance.

Il n'en est pas ainsi, et rien n'égale les préventions, les oppositions de toute sorte, que rencontrent ceux qui, en dépit de tout, s'obstinent à consacrer à ces recherches le peu qu'ils ont de loisir ou de bonne volonté.

C'est que la Science sociale a contre elle de s'appliquer à des sujets qui nous touchent de très près et sur lesquels nous avons, tous, nos idées plus ou moins arrêtées. Nous avons un *parti pris d'avance*, un *préjugé* au sens étymologique du mot. Nous consentons bien, — quand nous y consentons, — à étudier

les questions sociales, mais à condition que les conclusions proposées cadreront avec les opinions antérieures, philosophiques ou politiques par exemple, que nous pouvons avoir d'autre part. Nous avons notre siège fait et nous n'entendons pas être dérangés dans nos habitudes. Et puis, à tout prendre, le bon sens, le sens commun, ne suffit-il pas à traiter toutes ces questions? Nous le prétendons quelquefois; et si une vérité sociale, qui semble d'ailleurs démontrée, vient par occasion heurter en nous ce que nous appelons de ce nom, nous n'hésitons pas à la rejeter comme inacceptable et controuvée.

Or, celui qui fait de la Science sociale est obligé d'avoir une attitude toute différente. Il doit, sans hésiter, faire abstraction, provisoirement du moins, de ses opinions toutes faites, de ses préférences politiques, de ses convictions philosophiques — sauf à voir ensuite et plus tard si la Science sociale ne projette pas elle-même sur ces graves problèmes des lumières particulières et inattendues.

Quand au prétendu sens commun, il faut bien qu'il ne s'en soucie pas davantage. Il ne doit pas perdre de vue que le sens commun ne saurait avoir ici plus d'autorité que dans les autres sciences (1), que c'est au nom du sens commun que de grands esprits ont autrefois nié que la terre fût ronde, « comme s'il était possible, disaient-ils en haussant les épaules, de faire marcher la moitié des hommes la tête en bas »; que la seule règle en Science sociale, comme en toute autre science, est une méthode rigoureuse, scientifique; que, lorsqu'une investigation a été méthodiquement conduite, ses résultats s'imposent et que ce sont ces résultats, s'ils se confirment en se vérifiant, qui sont appelés dans la suite à devenir, eux-mêmes, des vérités de sens commun.

On conçoit que de telles dispositions d'esprit ne puissent se rencontrer qu'assez malaisément. L'effort qu'elles exigent ne peut être le fait que d'un petit nombre — et de là l'extrême difficulté que rencontre la diffusion de la Science sociale.

1. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, préface, p. v.

Et cependant quelle satisfaction ne trouve-t-on pas dans la découverte et la possession de la vérité! On craint que la Science sociale ne heurte des *idées* chères, des *théories* auxquelles on est depuis longtemps affectionné. — Mais enfin est-ce la *vérité* qu'on cherche en toute chose? — et si ces idées, ces théories sont *justes*, comment pourrait-il y avoir contradiction? — Il ne faut avoir peur d'aucune science. La vérité est une, la science est une. Qu'on veuille bien prendre patience, et l'on verra qu'un jour toutes les connaissances, quelles qu'elles soient, viendront se fondre dans une harmonieuse et merveilleuse conciliation.

Mais qu'est-ce donc que cette science appelée à répandre la lumière sur les obscurités sociales?

C'est une science relativement neuve, sinon par l'*objet*, du moins par la *méthode* dont elle use pour parvenir à la connaissance de cet objet.

En voici la définition : c'est l'étude méthodique des sociétés humaines, — l'étude des *lois* qui président à la formation, à la constitution, au fonctionnement et au développement de ces sociétés.

Elle est l'étude des sociétés humaines. Il serait plus juste encore de dire : l'étude des *groupements* humains.

En effet, elle n'a pas seulement pour objet la connaissance des *sociétés*, au sens où l'on entend habituellement ce mot lorsqu'on dit, par exemple : la société romaine, la société française, la société américaine; mais la connaissance de tous les *groupements* humains quels qu'ils soient, depuis le plus simple qui est la *famille*, jusqu'aux plus compliqués, l'État, les associations d'États.

Est-il besoin d'insister sur ce phénomène du *groupement* que l'observation nous révèle avec un caractère de généralité si remarquable?

Il y a longtemps que les philosophes ont attiré l'attention sur la sociabilité foncière de l'homme. L'homme est un être essentiellement sociable, ζῶον πολιτικόν, selon l'expression d'Aristote. Il s'associe à ses semblables, il recherche leur compagnie

dont il sent la nécessité pour arriver à la satisfaction des besoins qui s'imposent à sa nature physique, intellectuelle et morale.

Rien ne peut faire mieux comprendre l'universalité de ce phénomène du *groupement* que cette page empruntée à l'un des fondateurs de la Science sociale, M. de Tourville (1). — L'auteur imagine un jeune homme dont l'esprit vient de s'ouvrir à la préoccupation des grands problèmes philosophiques et sociaux; il le suppose placé sur une hauteur et contemplant à ses pieds l'agitation des hommes :

« Il vit... dans la plaine le spectacle de la société humaine dont il venait de se séparer : une *ville* animée, une industrieuse *campagne* s'étendaient sous ses regards; il suivait aisément des yeux les mouvements de la foule à travers les rues et les champs; le murmure de la vie montait de tout l'horizon jusqu'à lui, et pour la première fois s'éleva dans son cœur le sentiment de la grande œuvre divine au milieu de laquelle il avait vécu. Captivé par cette émotion, il se mit à considérer curieusement les allures de ce camp du travail, se demandant la raison de ces évolutions en apparence si confuses, au fond toutes dirigées sans doute par quelque dessein. Et le premier trait qui le frappa fut de voir qu'avant toute action, avant le travail à l'atelier, avant le travail aux champs, avant le travail à l'école, avant le repos du soir en famille, avant l'achat des denrées au marché, avant la prière aux églises, *les gens se cherchaient les uns les autres pour se* GROUPER, suivant le besoin particulier de l'action à laquelle ils voulaient s'adonner. — Le matin, *groupement* des hommes valides aux ateliers, *groupement* des enfants à l'école, *groupement* des femmes aux échoppes de vente; midi venu et tous ces *groupes* dispersés, *réunion* des familles en chaque demeure pour le repas du jour; et ainsi du reste, jusqu'à ce que le soir vînt suspendre toute action et arrêter tout mouvement. Le fait était flagrant : les hommes pour agir paraissent avoir incessamment besoin de *se réunir* en des *sociétés* de formes très différentes. »

(1) *Science sociale*, t. I, p. 19.

Ainsi le besoin de se grouper se manifeste à tout instant :

Pour satisfaire à cette loi de nature qui pousse l'homme à se continuer lui-même dans une descendance, l'homme s'unit à une femme ; ils ont des enfants et voici un premier groupement qui est la *famille*.

Les familles vivent quelquefois isolées, mais rarement. Le plus souvent elles trouvent avantage à se grouper, à se réunir. Ces groupements de familles formeront la *tribu* s'il s'agit de familles nomades, la *commune* s'il s'agit de familles sédentaires.

Ces familles, il faut qu'elles vivent. Le père devra travailler. Peut-être se livrera-t-il à un labeur isolé, indépendant, comme la pêche ou la chasse ; le plus souvent il louera ses services à un individu plus entreprenant, plus prévoyant que lui qui fera travailler sous ses ordres un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers ; — ou bien il sera lui-même ce directeur du travail, ce patron. En tout cas, voici un nouveau groupement d'hommes, sous la direction d'un chef : c'est l'*atelier*.

L'éducation des enfants, si le père ne peut s'en charger lui-même, sera confiée à un maître dont la tâche spéciale sera justement d'instruire, d'élever tous les enfants remis entre ses mains. Et voici un quatrième groupement, l'*école*.

Les intérêts matériels ne sont pas les seuls : il faut tenir compte des intérêts moraux, religieux. Qui sera chargé d'y pourvoir? Ce seront les ministres de la religion. L'*église* sera un nouveau groupement.

Eh bien, ce sont ces groupements et beaucoup d'autres, ces sociétés de forme et d'importance si variées, qui constituent la *matière* de la Science sociale.

Son *objet* propre est de rechercher les conditions de formation, de constitution, de fonctionnement et de développement de ces groupements humains — les *lois* suivant lesquelles ils se forment, se constituent, fonctionnent et se développent.

Elle constate des effets, elle recherche des causes, et elle s'efforce de découvrir les relations qui unissent ces effets à ces causes.

L'étude des *relations de cause à effet*, l'étude de l'*enchaîne-*

ment naturel des phénomènes sociaux entre eux, tel est l'objet véritable de la Science sociale.

Pour atteindre son but, la science sociale doit être pourvue d'une *méthode* sûre et rigoureuse. Cette méthode, elle la possède : c'est la méthode d'*observation*.

Les phénomènes sociaux doivent être considérés comme des réalités objectives, comme des faits, et l'observation doit se porter sur eux comme elle se porte sur les autres phénomènes naturels. — L'observateur social doit les analyser, les comparer et les classer exactement comme font, à l'égard des végétaux et des minéraux, le botaniste et le géologue. — Il doit se mettre en contact direct et personnel avec les réalités sociales, les examiner sur *le vif*, afin d'en tracer des *descriptions* aussi exactes que précises.

C'est en se multipliant, en se comparant et en se classant, que ces descriptions permettent d'arriver enfin à ce qu'il importe le plus de connaître : à la découverte des lois qui président à l'enchaînement des phénomènes.

Est-il besoin de dire que l'observation dont il s'agit ici n'est pas l'observation vulgaire, mais bien l'observation méthodique, scientifique, poursuivie en vertu des règles fixes? — Ces règles existent, cette méthode est constituée depuis une quinzaine d'années (1) et son efficacité se mesure à la grandeur des résultats acquis déjà et constatés dans les trente volumes de la *Revue* qui porte le nom même de la science : *la Science sociale*.

Il n'y a pas longtemps encore, cette idée de soumettre à l'*observation* les phénomènes sociaux, comme les phénomènes de l'ordre physique, semblait inadmissible.

On ne pouvait comprendre que de simples particuliers, spécialement appliqués à cette étude, pussent avoir la prétention

(1) Pour trouver l'exposé complet de la méthode de la Science sociale, il suffit de se reporter aux divers volumes de la revue *La Science sociale* et, en particulier, aux articles suivants : ***La Science sociale est-elle une science?*** (H. DE TOURVILLE), t. I et II. — ***L'École de la Science sociale*** (P. DE ROUSIERS), t. XVII. — ***Cours de méthode de la Science sociale*** (R. PINOT), t. XI à XVI. — On pourra lire un résumé de la méthode et des résultats actuels de la science dans deux remarquables articles du R. P. SCHWALM publiés dans la *Revue thomiste*, t. I, p. 637, et t. II, p. 106.

de débrouiller, par le seul effort de leur attention, l'énorme enchevêtrement des faits sociaux.

Il n'y avait, pensait-on, que les hommes d'État qui fussent assez haut placés pour apercevoir le détail de cette immense complication et en révéler le secret au commun des mortels (1).

En outre — comme les questions sociales ne sont le plus souvent étudiées qu'en vue de réformes pratiques à opérer — on pensait que l'observation devait être, à ce point de vue, d'une faible utilité. — Puisqu'en définitive il s'agit de savoir *ce qui est à faire*, d'avoir une ligne de conduite déterminée, à quoi bon observer *ce qui est?* Ce qui importe, n'est-ce pas de trouver *ce qui doit être?* — Les choses ne vont pas comme il faudrait; soit, disait-on; il faut donc inventer, imaginer *du nouveau* : or les grands *philosophes* seuls ou les grands *politiques* ont qualité pour imprimer au monde des directions nouvelles.

On pense aujourd'hui de tout autre façon : on estime — et avec raison — que le plus modeste travailleur, s'il est armé d'une bonne méthode d'investigation et s'il l'applique avec rigueur et conscience, est parfaitement en mesure de se rendre maître de la complication réputée inextricable des phénomènes sociaux.

Mais surtout l'on se rend compte que, si l'on veut avoir *prise* sur le monde social, rien ne sert d'imaginer des solutions *a priori*. — On sait maintenant qu'à ces solutions, à ces inventions, à ces reconstructions fantaisistes les événements se dérobent « avec une superbe indépendance ». Le monde marche et « suit un cours que personne n'avait prévu », se jouant, comme à plaisir, des impulsions qu'on a prétendu lui donner.

Il ne s'agit donc plus de « *faire* le monde à sa guise », mais de savoir « comme *il est fait* et comment *il se fait* (2) ». Il ne s'agit plus de combinaisons nouvelles à trouver, mais de phénomènes à observer, de lois à découvrir.

Et de fait — si l'on a le secret désir d'opérer des réformes — y réussira-t-on autrement qu'en *utilisant* les forces sociales en

(1) H. DE TOURVILLE, préface du livre de M. DE ROUSIERS : *La Question ouvrière en Angleterre*, pp. VII-VIII.

(2) H. DE TOURVILLE, *op. cit.*

vue des résultats qu'on se propose ; pour se mouvoir et se diriger au milieu de ces forces, sans en être écrasé, ce qu'il importe avant tout, n'est-ce point de les connaître avec exactitude, de posséder les *lois* qui les régissent? Pour se rendre maître de la vapeur et en utiliser la puissance sans faire éclater les chaudières, n'a-t-il pas fallu commencer par en étudier les lois et s'y soumettre avec docilité?

Ce n'est donc point des théories abstraites que se constitue la Science sociale. — Il n'est point scientifique en ces matières de commencer par l'abstrait. C'est par le *concret*, c'est-à-dire par la *réalité*, par les *choses*, par les *faits* eux-mêmes soigneusement observés que débute toute science de la nature. La science sociale ne procède pas autrement.

Ce n'est qu'ensuite — et plus tard — qu'on s'élève à l'abstrait. — L'abstrait, ce sont les vues d'ensemble, les conceptions générales, les principes, qui se dégagent de l'étude méthodique et prolongée des faits et ne peuvent se dégager que de cette étude patiente et minutieuse, — les faits constituant et devant toujours constituer les données essentielles et primordiales de toute science d'observation.

Ainsi la Science sociale ne doit être dominée par aucune considération d'ordre philosophique ou religieux. Elle se suffit à elle-même : elle se constitue en pleine indépendance ; elle ne doit être inféodée à aucun parti, à aucune école, à aucune confession.

C'est un champ largement ouvert à tous les travailleurs de bonne volonté, quelles que soient leurs convictions.

La raison en est simple : c'est une *science*, une science d'observation, analogue à la botanique, à la géologie, à la physiologie, et une science absolument neutre dont les conclusions, une fois acquises, doivent s'imposer à tous les esprits, quels qu'ils soient, parce qu'elles sont fondées sur les faits, et que des faits, toujours aisés à vérifier et à contrôler, sont des réalités à l'empire desquelles nul ne peut, de bonne foi, avoir la prétention de se soustraire.

Gabriel Melin.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XV

PRÉDOMINANCE DES SAXONS SUR LES ANGLES EN GRANDE-BRETAGNE (1).

A la suite de leurs deux plus brillants chefs odiniques, Clovis et Cerdic, les émigrants de la Plaine Saxonne étaient arrivés à s'étendre, au commencement du sixième siècle, dans la plus grande partie du nord de la Gaule et du sud de la Grande-Bretagne. Ils se trouvaient désormais au large. Les Odiniques allèrent alors remuer un autre peuple qui s'entassait au nord de la Plaine Saxonne, mais en dehors d'elle, et qui n'était pas saxon. Il portait le nom d'*Angles*.

Les Angles se rattachaient au type goth, c'est-à-dire au type de cette portion des Vieux-Germains, qui, sans sortir du bassin de la Baltique, avait été pourtant amenée à perfectionner la culture en s'introduisant dans les territoires riches et enfermés des grandes îles et presqu'îles scandinaves. Ce peuple occupait le versant oriental du Schleswig. Son souvenir y subsiste dans le nom de la contrée appelée Angeln, qui était son centre et qui se trouve entre le fiord de Schleswig et celui de Flensbourg. V. *Atlas manuel*, de Hachette, carte 28.

Pour prendre le chemin de la Grande-Bretagne, les Angles n'eurent qu'à descendre sur le versant occidental du Schleswig.

(1) Voir l'article précédent, octobre 1901 : *Science sociale*, t. XXXII, p. 295.

pays de bruyères, de tourbes et de sables, tout différent du versant oriental, et à s'embarquer sur le rivage de la mer du Nord. En face est la côte anglaise, où ils devaient aborder et transporter leur nom.

Cette invasion ne présente pas les caractères des colonisations saxonnes, mais ceux des grandes migrations germaniques. Elle n'est pas composée de quelques bandes d'émigrants, organisées pour la circonstance, allant les unes après les autres se placer dans des endroits diversement choisis, s'y installant à part en petits royaumes, ne s'étendant que dans la mesure du nécessaire et se fusionnant peu à peu; mais c'est la mise en marche de tout un peuple, qui vide son territoire, qui se transplante en masse et va créer ailleurs un seul et même royaume, dont il pousse aussi loin que possible les limites, mais où bientôt la division s'introduira.

Les Angles, en effet, étaient de formation patriarcale et communautaire, comme les Goths et d'ailleurs comme tous les Germains du bassin de la Baltique. Et nous verrons se manifester les traits de cette formation dans toute la suite de leur courte histoire.

Ils attaquèrent la Grande-Bretagne par le nord, à l'opposé des Saxons, aux confins de l'Angleterre et de l'Ecosse actuelles. Après quelques tentatives de débarquement, ou même quelques essais d'établissement faits sur des points moins septentrionaux de la côte orientale, ils pénétrèrent par la Tyne, qui baigne aujourd'hui Newcastle; puis, par la Tweed, qui est un peu plus au nord, et enfin, par la Tees, qui est un peu plus au sud. Les Bretons des terres basses se trouvèrent enveloppés par ce peuple qui ne s'emparait pas très strictement du sol, et ils se confondirent avec lui. Ceux des hautes terres se défendirent à outrance. Mais, après bien des péripéties sanglantes, les Angles, menés par les habiles chefs odiniques et mieux armés que leurs opposants, car ils étaient beaucoup plus avancés en civilisation, restèrent maîtres de toute la région depuis la Tweed jusqu'à la Tees.

Le dernier épisode de cette prise de possession reproduit à s'y

méprendre le drame de la citadelle d'Andérida, qui avait rendu les Saxons maîtres du territoire du Sussex. On y retrouve les Bretons tout semblables à eux-mêmes. Comme ils étaient traqués, d'un côté, par les Angles envahisseurs et, d'un autre côté, par les Pictes et les Scots, dont les Angles avaient eu soin de se faire des alliés, ils se concentrèrent en un lieu où venaient se rencontrer les efforts combinés de leurs ennemis. C'était à ce passage rétréci, à cette sorte d'isthme d'entre la Clyde et le Forth, que Septime-Sévère avait fermé par une « grande-muraille ». Il y avait, attenant au rempart, près de l'embouchure de la Clyde, un château ancien garni de tours, reste le plus considérable de cette ligne fortifiée : on le nommait la forteresse de Caltraeth. C'est là, et aux alentours le long du retranchement romain, que les Bretons se réunirent. « Au milieu des réjouissances d'une fête nationale, où plusieurs jours se passaient d'ordinaire en festins et en scènes d'ivresse, ils furent assaillis à l'improviste. Le combat fut atroce et continué durant sept jours au dehors, puis au dedans de la forteresse dont tous les défenseurs moururent à leur poste. Trois cent soixante-trois chefs, portant le collier d'or, marque du haut commandement chez les Bretons, avaient pris avec leurs hommes le chemin de Caltraeth : il n'en revint que trois, parmi lesquels était Aneurin, l'un des bardes les plus célèbres. Il fit sur ce grand désastre de sa nation un poème qui s'est conservé jusqu'à nous. » (Augustin Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre,* t. I, livre Ier, p. 26.)

Une fois assurés des trois vallées de la Tweed, de la Tyne et de la Tees, qui confinent à la mer et leur servaient de porte d'entrée et de sortie, les Angles ne craignirent plus de se répandre au sud, comme une mondation, dans le vaste pays de York, le Yorkshire actuel, plaine intérieure, dont toutes les eaux courent vers le centre des terres et qui est séparée de la mer par une longue ligne de côtes inhospitalières. De ces côtes, les unes sont des falaises qui s'éboulent : c'est la partie nord ; les autres sont des limons qui s'amassent : c'est la partie sud. Les envahisseurs descendirent et s'étendirent dans ce large bassin jusqu'à son débouché dans l'estuaire de l'Humber et

jusqu'à la rivière de Don, affluent de l'Humber. Ils formèrent un seul État, auxquels ils donnèrent le nom de *Northumberland* ou *Northumbrie,* c'est-à-dire pays au nord de l'Humber.

Ils avaient pour unique chef suprême Ida, descendant prétendu d'Odin au neuvième degré. Son caractère odinique est clair. Il menait avec lui ses douze fils, ce qui ne manque pas d'accentuer son caractère patriarcal et communautaire.

Ceci se passait juste un siècle après les commencements d'Hengist et d'Horsa, douze à treize ans après la mort de Cerdic (547) : on voit que les Odiniques ne languissaient pas. Et ils ne sont pas, là encore, au bout de leur poussée.

Ida mort, la Northumbrie se divisa (559). Pareille chose ne s'était vue dans aucun des établissements de purs Saxons en Grande-Bretagne. Il y eut deux royaumes, qui empruntèrent leurs noms à d'anciennes dénominations locales : l'un, la *Bernicie,* était la première partie conquise, la région de la Tweed, de la Tyne et de la Tees ; l'autre, la *Deïra,* était la seconde partie conquise, la région de York.

Inutile de dire que la cause de cette division était une querelle de clans, à la façon germanique, à la façon des fils de Clovis. Tour à tour il y a scission et réunion, suivant les succès divers des luttes intestines entre les descendants d'Ida, suivant les effets opposés des assassinats qu'ils échangent entre eux.

Peu de temps après ce premier démembrement, un chef entraîna de Northumbrie une bande d'émigrants angles avec laquelle il alla s'installer, plus au sud encore, entre l'estuaire du Wash et le royaume d'Essex. Cette fondation séparatiste prit le nom d'*Est-Anglie* (571). Son territoire est représenté par les comtés actuels de Norfolk, Suffolk et Cambridge. Pour se rendre compte de l'hiatus qui se fit entre ces Angles d'Est-Anglie et ceux de Northumbrie, il faut savoir que tout le littoral entre l'Humber et le Wash, c'est-à-dire tout le pays du Lincoln, sauf sa colline occidentale rejetée très à l'intérieur, était une région de lagunes comme la Hollande primitive, une terre à peu près inhabitable, mêlée partout d'eau et de vase. Il est infiniment probable que l'expédition angle franchit la distance

par mer, seul chemin facile et libre. L'Est-Anglie, séparée de la Northumbrie par l'humide désert du Lincoln, était vraiment faite pour un parti de sécessionnistes. Elle était d'ailleurs bien enclose par le Wash, les fleuves à grands marécages qui s'y jettent, les possessions stables des Saxons de l'Essex et la mer du Nord.

Mais les Angles, dans leurs conquêtes, ne procédaient pas comme les Saxons par une occupation serrée, mesurée, méthodique, qui, avec peu de combats, pût donner des limites toujours nettes et bien remplies. A la manière de tous les Vieux-Germains directement venus du bassin de la Baltique, ils cherchaient à se répandre au plus loin, à tout envahir démesurément en se dispersant. Aussi, non contents de la Northumbrie et de l'Est-Anglie, ils débordèrent hâtivement de ces deux pays dans la région intermédiaire et tout à fait centrale, qui était complètement détachée de la mer par les longues et profondes lagunes du Lincoln, dont il vient d'être question. La position des terres qui s'étendaient à l'intérieur, derrière cette bordure marécageuse, leur avait fait donner le nom de « Marche, *Merk* », c'est-à-dire frontière de marais. Ce fut le territoire d'un nouveau royaume appelé royaume de *Mercie* (585). Il était compris entre l'Humber et le Don, son affluent, le rivage du Lincoln, le Wash, les collines au nord de la Tamise, alors couvertes de forêts, et les montagnes du Pays de Galles. Il confinait ainsi à la Northumbrie, à l'Est-Anglie, à l'Essex et au Vessex. Il remplissait l'intervalle entre eux. (V. Atlas général de Foncin, p. 25).

Son fondateur, Crida, est, lui aussi, un odinique. Les plus anciennes traditions en font un descendant d'Odin au dixième degré. Je ne discuterai pas ici la valeur de pareilles généalogies. Je dirai seulement qu'elles sont un témoignage curieux de la physionomie odinique que présentaient tous ces personnages aux yeux d'une postérité assez rapprochée d'eux. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les bardes leurs contemporains, et ceux des temps précédents, avaient pour principal office de garder la mémoire de toutes les descendances illustres, si compliquées qu'elles fussent.

Dans la Northumbrie, les Angles, encore massés ensemble, s'étaient trouvés assez nombreux et assez forts pour absorber une partie des Bretons des terres basses. Ils avaient d'ailleurs singulièrement diminué la population indigène par leurs dévastations. Ils se plaisaient si bien à brûler et à ravager, que les surnoms historiques de Brûleur et de Ravageur sont demeurés, l'un à Ida, leur premier chef, l'autre à son petit-fils Ethelfrid. Mais, dans les territoires de l'Est-Anglie et de la Mercie surtout, ils ne suffirent plus à peupler; la race locale se maintint en quantité considérable au milieu d'eux et continua même, çà et là, à se garder en petits corps de nations. Les Angles de la Mercie, particulièrement, s'en firent des alliés très importants contre la Northumbrie et l'Est-Anglie.

Le plus bel effort de cette ligue redoutable fut conduit par Penda et Cadwallon : Penda, chef des Angles de Mercie, et Cadwallon, chef des alliés indigènes. Pendant trente ans, ce fut la plaie de tous les royaumes voisins. Mais, bien que les Saxons de la Tamise aient eu plusieurs fois à se défendre des Merciens, la lutte fut surtout une lutte fratricide d'Angles à Angles (de 626 à 655).

Il est impossible de lire l'histoire des Angles en Grande-Bretagne sans être frappé de la fureur des combats dans laquelle ils se sont perpétués. Il n'y a pas de comparaison à établir sous ce rapport entre eux et les Saxons : ils sont incomparablement plus batailleurs.

On voit maintenant assez les caractères de l'invasion angle, bien différente des colonisations saxonnes et toute semblable aux grandes invasions germaniques. On peut surtout l'assimiler à l'invasion des Lombards dans le nord de l'Italie. Les Lombards étaient, sur les bords méridionaux de la Baltique, les plus proches voisins des Angles. Ces deux peuples étaient, de tous les Vieux-Germains, les plus sédentaires et les plus avancés en civilisation, grâce à la proximité de cet « Archipel scandinave », où les Goths et les Odiniques avaient si grandement développé la culture, les arts utiles et décoratifs, le commerce maritime dans le bassin baltique, et la passion des armes. Mais les Angles

paraissent avoir été supérieurs encore aux Lombards. Ils étaient au reste plus voisins des Goths et, à vrai dire, une portion même des Goths. Ils avaient plus d'affinités avec ces riches paysans, qui gardaient une si large indépendance sous la domination des Odiniques et dont les émigrants isolés avaient créé le type des Norvégiens et des Saxons.

Nous trouvons chez les Angles, comme chez les Jutes déjà, ce que nous n'avons pas trouvé chez les purs Saxons : la distinction des Jarls et des Karls, c'est-à-dire des nobles et des paysans. Dans les royaumes saxons, en Grande-Bretagne, nous n'avons rencontré aucune distinction de classe et d'origine, à part le seul chef odinique ; il y a des gens appelés witans, thanes ou aldermans, à raison de la confiance publique dont ils jouissent ou de l'étendue diverse des biens qu'ils possèdent, mais leurs dénominations n'indiquent pas autre chose, et ce sont bien des égaux. En outre, chez les Angles, comme chez les Jutes aussi, on trouve une quantité de personnages qualifiés du nom d'Ethel ou d'Etheling (l'Edel de l'allemand), ce qui ne se voit pas chez les Saxons, pas même chez leurs rois, jusqu'à l'époque de la fusion avec les Angles. Le premier roi saxon qui ait pris le titre d'Ethel est en effet Ethelwolf, fils et successeur de cet Egbert par qui l'Heptarchie, c'est-à-dire, les sept royaumes de Kent, de Sussex, de Wessex, d'Essex, de Northumbrie, d'Est-Anglie et de Mercie furent unifiés et le royaume d'Angleterre constitué, au commencement du neuvième siècle.

Un autre trait de Vieux-Germains que présentaient les Angles et qui se rattache au précédent, c'est un grand entourage de « fidèles » auprès des personnages de marque. Cette domesticité de haut rang existait peu et était peu apparente chez les rois saxons, chez les aldermans et les thanes. Au contraire, elle était très fréquente, très nombreuse et très en relief parmi les Angles. On peut s'en rendre compte en lisant l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* de Bède, à la condition de bien distinguer quand il parle des pays saxons et quand il parle des pays angles : car il confond souvent les deux races sous l'appellation générale d'« Angles et Saxons », et même sous l'un ou sous

l'autre de ces noms, parce que, à son époque (673-735), une sorte de fusion s'était déjà faite, non seulement par les communications multipliées des deux populations, mais par un commencement d'unification politique : Ina, roi de Wessex, avait fait sentir la supériorité de ses Saxons dans tout le sud et dans la Mercie (725), et, soixante-quinze ans après, Egbert, un de ses successeurs, entreprenait de réunir toute l'Heptarchie en un seul et même royaume.

Ces « fidèles », véritables hommes de truste, souvent commensaux de celui auquel ils étaient attachés, portent dans la langue latine de Bède le titre bien germanique de « compagnons », *comites*, dont le contexte fait parfaitement distinguer le sens spécial d'avec d'autres applications, d'ailleurs très diverses, du même terme.

Le traducteur anglo-saxon de Bède a rendu ce terme par celui de *gesith*, qui est le mot propre de langue germanique pour désigner les « fidèles ». C'est de ce mot que les Francs ont tiré le nom de vassal. Des « fidèles » d'ordre inférieur sont appelés par Bède *milites*, chevaliers; et, là encore, il faut distinguer par le contexte les cas où cette appellation est spécifique et les cas où elle est étendue à des fonctions militaires de divers genres. D'ailleurs, quels que soient les termes, la chose est évidente par le détail du récit : les grands personnages, chez les Angles, avaient un entourage de « fidèles » bien autrement important que celui dont se composait la très modeste maison du roi lui-même chez les Saxons.

Les Angles se différencient encore des Saxons et se signalent comme Vieux-Germains par l'immense étendue de leurs propriétés. On constate qu'ils accaparent la terre comme une provision de biens à distribuer, non comme une force productive à mettre en œuvre. Ils ont encore en tête l'idée de la possession du sol indépendamment du travail à lui donner. Nous en avons déjà dit quelque chose, en les montrant pressés de s'étendre indéfiniment et sans raison sur le territoire de la Grande-Bretagne. Ces grandes propriétés répondaient d'ailleurs aux grandes situations traditionnelles que nous venons de constater

chez eux, à leur classe noble avec son entourage de fidèles.

Ce régime particulier de propriété s'est d'ailleurs hautement manifesté dans l'histoire des Angles par ses inconvénients naturels, par ses conséquences inévitables. Tandis que, chez les Saxons, on ne voit que de rares donations de biens, ou de petites, on en voit d'incessantes et d'immenses chez les Angles : cela ne cesse pas et ne se limite pas. Nous le savons par les résistances même de l'Église qui, après la conversion définitive des Angles, devint l'objet d'une grande partie de ces largesses inconsidérées, et qui fut la première à en reconnaître les abus et les périls.

L'Église ne professe pas de régime déterminé de propriété; elle subit, là où elle s'étend, les divers régimes d'organisation sociale qu'elle y rencontre; elle en ressent nécessairement les inconvénients ou les avantages, suivant leur valeur intrinsèque et leur nature propre. Ou, si des privilèges lui sont accordés, ils le sont assez souvent avec une connaissance insuffisante des conditions qui régissent l'état social ambiant, et ils ne tournent alors, en fin de compte, ni à son bien ni à celui de la société civile.

C'est ce qui arriva chez les Angles. Séduits par les exemptions d'impôts et par d'autres bénéfices qui étaient devenus le privilège de l'ordre monastique, beaucoup de nobles avaient sollicité et obtenu des rois et des assemblées de la nation de vastes concessions territoriales, sous prétexte d'y fonder des monastères. « Tantôt ces fondations étaient exécutées en effet, mais n'avaient rien de monastique, ni même de chrétien; les donataires groupaient autour d'eux une poignée de leurs vassaux c'est-à-dire de leurs fidèles ou de religieux irréguliers et expulsés des vrais cloîtres; ils s'en disaient abbés, et tous vivaient, avec femmes et enfants, sur le territoire extorqué à la nation, sans autre souci que celui de leur ménage et de leur intérêt matériel. Tantôt, la concession obtenue, on en profitait sans songer au prétexte qui l'avait motivée, et aucun monastère n'était fondé, pas même dans les conditions dérisoires dont on vient de parler. C'est pourquoi le vénérable Bède n'hésitait pas à de-

mander aux rois et aux évêques de procéder, avec le concours des assemblées nationales, à l'abrogation pure et simple de toutes ces concessions frauduleuses et scandaleuses. » (Montalembert, *Les Moines d'Occident*, liv. XVI, chapitre unique, ou t. V, p. 205.)

Il faut bien reconnaître que ce mode d'exploitation de la terre contre lequel s'élève Bède, n'est rien moins que saxon. Tout ce qui est ici raconté, regarde expressément la Nortbumbrie, le principal établissement des Angles. Cette particularité n'a pu complètement échapper aux historiens. Montalembert l'a aperçue. Il écrit : « *Donationes stultissimæ*, dit Bède en parlant de celles des rois de Northumbrie. » (*Ibid.*, p. 200.)

Mais il n'y avait pas que la Northumbrie qui fût dans ce mauvais cas. Des faits semblables sont attestés un peu plus tard en Mercie par le second concile de Cloveshove, assemblée demi-religieuse et demi-laïque (747), la plus importante du huitième siècle en Grande-Bretagne, et tenue par le roi de Mercie lui-même. « Ce concile enjoignit aux évêques de visiter les monastères — si tant est qu'on puisse leur donner ce nom — que la tyrannie et l'avarice, au mépris de la religion chrétienne, retiennent entre les mains des séculiers, qui en sont investis, non par une ordination divine, mais par une invention de la présomption humaine » (cap. 5). « Mais rien n'indique que des mesures vigoureuses aient été prises contre l'odieux abus qui avait produit ces pseudo-monastères. Les concessions abusives du domaine public, soit à de faux moines, soit, et bien plus souvent encore, à des laïques puissants, continuèrent impunément jusqu'à la fin de la période anglo-saxonne (lisez angle), et amenèrent dans le développement de la population et la condition des hommes libres de graves perturbations qui favorisèrent les invasions danoises et normandes. Mais le concile de Cloveshove eut à réprimer d'autres abus encore que l'usurpation séculière... Les douze évêques assemblés avec le roi de Mercie et ses nobles interdirent aux moines et surtout aux religieuses tout changement dans le vêtement, la chaussure ou la coiffure, propre à rapprocher leur costume de celui des laïques (cap. 28). Le concile leur interdit

également de fréquenter les demeures des séculiers et surtout d'y séjourner (cap. 29) : il ordonne aux abbés et aux abbesses de ne rien négliger pour maintenir, dans leurs communautés et dans les écoles qui s'y rattachaient, l'amour de l'étude et de la lecture comme le meilleur préservatif contre les vanités et les cupidités du monde (cap. 7), et pour faire de leurs monastères l'asile du silence, de l'étude, de la prière, du travail. Il réprouve et proscrit, dans les maisons religieuses, des poètes, des ménestrels, des musiciens et des bouffons; puis les visites prolongées des séculiers, admis à pénétrer et à vaguer longuement dans l'intérieur du cloître; puis encore les repas somptueux et prolongés mêlés de bouffonneries (cap. 20); enfin et surtout ce penchant funeste à l'ivrognerie qui les portait non seulement à boire eux-mêmes avec excès, mais à forcer leurs convives laïques de boire avec eux (cap. 21). » (Montalembert, *op. cit.*, 206 à 209.)

« Mais dans les abus que voulait atteindre et réprimer cette vigilante et paternelle autorité, il n'y en avait pas un seul dont l'origine ne remontât au relâchement qu'une richesse trop grande et trop prompte avait introduit dans les monastères... Car cette richesse entraînait d'autres périls encore que le relâchement intérieur. Elle allumait la convoitise universelle. Tantôt, c'étaient les héritiers naturels de l'abbé légitime d'un monastère régulier qui venaient, après sa mort, s'emparer violemment des domaines monastiques sous prétexte que l'abbaye avait été la propriété du défunt, qu'ils y avaient un droit acquis, à la seule charge d'entretenir les moines. Tantôt, c'étaient les rois et les princes qui venaient s'installer dans un grand monastère comme dans un lieu de repos et de plaisance, avec tout leur attirail, tout leur cortège d'officiers, de veneurs, de valets et d'écuyers, qu'il fallait loger, voiturer et nourrir, en même temps que les chevaux, les chiens, les faucons, ainsi que le constatent des privilèges qui, en exemptant certains monastères de cette charge, démontrent combien elle devait être habituelle et onéreuse. Puis il y avait d'autres rois, beaucoup plus exigeants et plus redoutables, qui révoquaient les donations faites par leurs

prédécesseurs, et réclamaient les domaines qui en avaient fait l'objet, sauf à débattre leurs prétentions et la résistance des moines devant le witenagemot, dont les décisions pouvaient n'être pas toujours conformes au droit du plus faible. Les grands et les nobles n'imitaient que trop souvent les rois ; ils revendiquaient les terres concédées par leurs ancêtres, ou s'emparaient de celles qui les avoisinaient, en laissant la trace de leurs déprédations dans ces chartes nombreuses qui prescrivaient des restitutions plus ou moins complètes, plus ou moins tardives, mais démontraient en même temps que la violence et la rapacité n'avaient que trop souvent raison de la pieuse munificence des ancêtres. » (*Ibid.*, p. 212 à 214.)

C'est une société qui s'en va.

On était au commencement du huitième siècle. « Déjà, dit Montalembert, l'étoile de la Northumbrie avait pâli sans retour. » (P. 108.) On en peut dire tout autant de la Mercie. Quant à l'Est-Anglie, elle était trop peu de chose pour attirer spécialement l'attention des historiens. La Northumbrie, nous l'avons vu, était le royaume angle par excellence. « Jusqu'ici, dit Lingard, arrivé dans son récit à une époque un peu antérieure de l'*Histoire d'Angleterre*, les actions et les talents des princes northumbriens ont demandé beaucoup d'espace ; quelques pages suffiront à l'histoire de leurs successeurs, qui ne présentera au lecteur qu'une série continuelle de perfidies, de trahisons et de meurtres. » Et peu après : « Il n'est pas nécessaire de suivre plus loin l'histoire de ces princes : pendant le siècle précédent, la Northumbrie avait donné des exemples successifs de trahison et de meurtre dont on ne trouverait peut-être pas les pareils dans aucun autre pays. » (*Hist. d'Angl.*, I, chap. III, p. 84 et 87.)

Et il y avait cent cinquante ans seulement que les Angles avaient envahi la Grande-Bretagne ! Ils n'avaient pas fait œuvre plus longue que les Vieux-Germains de la grande invasion des barbares.

Aux traits que nous venons de marquer, il est aisé de prévoir qui prédominera bientôt en Grande-Bretagne, de la race saxonne ou de la race angle. Nous n'avons pas de peine main-

tenant à nous expliquer comment la petite race saxonne, assise au midi de la Grande-Bretagne, a rapidement absorbé cette vaste et brillante race des Angles, la plus civilisée des races germaniques, à part les Goths, et splendidement étalée du centre au nord dans les plus riches terres de la grande île britannique.

Mais comment les Saxons ont-ils prédominé?

Ils ont fait vis-à-vis des Angles, en Grande-Bretagne, précisément ce que les Anglais, dans l'âge moderne, ont fait vis-à-vis des Français avec lesquels ils se sont rencontrés en Amérique à l'origine.

Quand on regarde, d'une part, la carte de l'Angleterre, au sixième siècle, et, d'autre part, la carte de l'Amérique du Nord au dix-huitième siècle, c'est-à-dire avant 1713, on est littéralement bouleversé par la ressemblance des situations. Voir, entre autres, Foncin, *Atlas général*, carte 25, et carte 42, carton de droite, en haut.)

De même que les Saxons, après l'installation des Angles, étaient resserrés entre la mer de la Manche et les collines qui couronnent le nord de la Tamise, et que les Angles emplissaient ou semblaient emplir tout le reste, jusqu'aux limites lointaines et indécises où disparaissaient les débris des populations indigènes; de même les Anglais, avant 1713, n'occupaient en Amérique que le territoire allongé entre l'Atlantique et les monts Alléghanys, depuis le New-Hampshire jusqu'à la Géorgie et la Floride, et les Français étendaient leurs possessions derrière les monts Alléghanys, au nord, à l'ouest, au sud, sans limites, dans les colossales régions qui font aujourd'hui le Canada et les États-Unis : baie d'Hudson, cours du Saint-Laurent, les Grands-Lacs, l'immense vallée du Mississipi, c'était à eux. Les noms du Maine, de Québec, de Saint-Louis, de la Louisiane et bien d'autres encore sont là pour en attester le souvenir.

Eh bien! le siècle n'était pas fini, que cette race anglaise, déposée sur le rivage de l'Atlantique, avait tout absorbé, tout assimilé, tout ramené vers son type.

Comment l'avait-elle pu faire? — En colonisant mieux le sol que les autres; — en pratiquant le gouvernement, libre et égal, de gentry et de gentlemen, que nous avons vu chez les Saxons; — en se conservant et se développant par là, tandis que les autres se désorganisaient rapidement; — en se trouvant, par conséquent, plus capables de soutenir une lutte armée au jour du conflit; — en rencontrant, par une conséquence immédiate aussi, des sympathies positives et pratiques dans les populations mêmes qu'ils prétendirent alors réunir à eux; — en leur laissant, après la victoire, la liberté de se gouverner par elles-mêmes, sauf l'union politique très sommaire; — en s'étendant alors peu à peu chez elles pour remplir leur vide et les primer par la capacité, et en finissant ainsi par donner, à tous, leurs procédés à eux, c'est-à-dire les meilleurs.

Cette marche, qu'il faut noter de point en point et dont on comprend aisément chaque pas, cette marche, dont on voit le progrès parfaitement lié et naturel et dont on saisit pour ainsi dire le mécanisme automoteur, de cran en cran, cette marche, dis-je, a été, exactement et à la lettre, celle des Saxons en Grande-Bretagne vis-à-vis des Angles.

Il n'y a plus qu'à prendre l'histoire en main et à lire. Reprenons chaque article :

Déjà les premiers points sont acquis :

1° J'ai dit : « En colonisant mieux le sol que les autres. » Nous venons de le voir. Nous l'avons vu en effet dans le spectacle comparatif des deux systèmes de prise de possession du pays : d'une part, les petites colonisations solides des Saxons; d'autre part, l'invasion démesurée, l'occupation batailleuse des Angles. Nous l'avons vu encore par les désordres de la propriété qui éclataient en Northumbrie et en Mercie. Elles étaient à ce point que Bède, qui les raconte, n'appréhende rien moins que la fin de la Northumbrie. Après avoir réclamé qu'on retire les concessions, qu'il appelle *stultissimæ*, faites à des laïques qui se parent d'un apparence de religieux, il ajoute : « Vous le savez mieux que moi, il y a tant de domaines occupés par de faux moines,

qu'il ne reste plus rien à donner aux fils des nobles et des anciens guerriers, ce qui les réduit soit à traverser la mer, en abandonnant la patrie qu'ils auraient dû défendre, soit à consommer leur virilité dans la débauche et l'oisiveté, faute d'établissement convenable... L'avenir dira le bien qui en résultera! » (*Hist.*, V, 23.)

2° J'ai dit : « En pratiquant le gouvernement, libre et égal, de la gentry et des gentlemen, que nous avons vu chez les Saxons. Par contre, nous avons vu chez les Angles, d'une part, les agissements de cette noblesse, héréditaire et nombreuse, qui se faisait quêteuse de biens par les moyens les plus déplorables : nous pourrions y ajouter le spectacle que donne un roi de Mercie (796) en distribuant une livre d'argent à chaque assistant « noble de naissance, mais sans possession territoriale ». (Lingard, I, p. 97.) D'autre part, nous pourrions voir, à livre ouvert, les interminables et incessantes luttes de clans entre prétendants, les actes de despotisme, au milieu desquels ont sombré la Northumbrie d'abord, le plus pur pays des Angles, la Mercie ensuite : il nous suffit des citations résumées de Lingard, que nous avons recueillies plus haut. A cette époque, il n'y avait toujours chez les Saxons que les Witans, les Thanes et les Aldermans : *Ego Ina* (720), *Dei gratiâ*, *West-Saxonum rex*, *exhortatione Aldermanorum meorum*, *Seniorum* (ce sont les Thanes) *et Sapientium* (les Witans) *regni mei*... : voilà le témoignage d'un acte public et solennel.

3° J'ai dit : « En se conservant et se développant par cette colonisation de la terre et ce *self-government*, tandis que les autres se désorganisaient rapidement ». C'est une conséquence nécessaire de ce que nous venons de dire, et nous allons en avoir la preuve par ce qui suit.

4° J'ai dit : « En se trouvant par conséquent plus capables de soutenir une lutte armée, au jour du conflit. » La Mercie bénéficiait de la décadence de la Northumbrie, et c'était elle qui semblait menacer de dominer. « Au sud, les rois de Wessex luttaient avec impatience contre son ascendant... ils furent même contraints de lui prêter l'appui de leurs armes. Mais a

la fin de 752, Cuthred, roi de Wessex, entreprit de délivrer son pays et tint hardiment tête aux Merciens. Dans l'espace ouvert entre les deux armées, Edilhun qui portait le dragon d'or, bannière de Wessex, tua de sa main le porte-étendard d'Ethelbald, roi de Mercie. A la fin, le hasard mit Ethelbald lui-même en présence d'Edilhun; mais le roi de Mercie recula devant la taille gigantesque et le glaive sanglant de son adversaire et donna aux siens l'exemple d'une fuite précipitée. Cette défaite détruisit pour un temps la suprématie de la Mercie. » (Lingard, I, p. 91.) On sent bien là l'énergie d'une race qui ne s'abandonne pas elle-même, et qui ne craint pas les plus illustres adversaires. C'était le commencement du dénouement. Un demi-siècle seulement après, le célèbre Egbert, roi de Wessex, auquel le witenagemot avait d'abord préféré un compétiteur et qui s'était retiré par prudence auprès de Charlemagne, était élu. Après avoir passé neuf ans à préparer l'effort de son peuple, il attaqua les Merciens, qui succombèrent dans une seule bataille, en 823, à Ellendune; leurs efforts pour se relever furent inutiles. Egbert se trouva ainsi sur les frontières mêmes de la Northumbrie : « Les chefs northumbres, Eanfrid à leur tête, vinrent au-devant de lui à Dore, le reconnurent pour leur seigneur et lui donnèrent des otages en garantie de leur obéissance. » (Lingard, I, p. 110 et 111.) C'est bien là l'apparition du cinquième chaînon des choses, que j'ai signalé; en effet :

5° J'ai dit : « En rencontrant, par une conséquence naturelle, des sympathies positives et pratiques dans les populations mêmes qu'ils prétendaient réunir à eux. »

6° J'ai ajouté : « En leur laissant, après la victoire, la liberté de se gouverner par elles-mêmes, sauf l'union politique très sommaire ». Nous venons de voir que, à même de vaincre les Northumbriens, Egbert se contenta de leur adhésion et de leurs garanties, et leur laissa leurs chefs et leur indépendance provinciale. Il en fit tout autant pour la Mercie, qu'il avait effectivement battue. « Egbert permit à Wiglaff, roi élu par les Merciens au milieu de la défaite, de garder le sceptre, à la

condition de payer un tribu annuel et de jurer foi et hommage au roi de Wessex. » (Lingard, I, p. 111.

Ainsi finit l'Heptarchie, qui fut réunie sous la prédominance des Saxons. Ainsi furent faits ces premiers États-Unis d'Angleterre, par les Saxons. Le chef de cet État unifié continua à porter le titre bien expressif de Roi des Saxons de l'Ouest. Il était souverain de tout le pays anglo-saxon. (Lingard, I, p. 111, en note. Le triomphe des Saxons est assez clair! Il est assez authentique! Les Angles étaient absorbés!

7° J'ai dit enfin : « En s'étendant alors peu à peu pour remplir les vides et primer par la capacité, et en finissant ainsi par donner, à tous, leurs procédés à eux, c'est-à-dire les meilleurs! » C'est ce que nous verrons s'accomplir à travers les temps. Nous retrouverons, en fin de compte, l'Angleterre complètement *saxonnisée ;* nous retrouverons les institutions saxonnes étendues à tout le pays et traversant tous les âges. Ce n'était là qu'une question de temps. Une fois donnée la valeur différente des deux races en présence, il n'y avait qu'une issue possible; mais le temps est nécessaire à ce genre d'opération qui n'a rien de violent. Au reste, nous avons déjà vu les petites émigrations franques assimiler une partie des populations à demi germaines, à demi romaines, à demi celtiques, au milieu desquelles elles s'établirent en Gaule. Nous avons vu, encore plus, et nous verrons à nouveau, les Francs d'Austrasie assimiler ce qu'il restait de Vieux-Germains en Germanie et ce qu'il y arrivait graduellement de Slaves-Wendes. Les Saxons avaient moins à faire pour assimiler les Angles, et aussi l'assimilation fut-elle plus rapide et plus complète. En effet, les Angles avaient plus de rapports que toutes les autres races de Vieux-Germains avec les Saxons. Ils étaient, dans le Schleswig, bien près de la Plaine Saxonne. Peut-être, parmi les émigrants qui devenaient Saxons sur les rivages de la mer du Nord, y en avait-il qui sortaient du pays d'Angeln, du Schleswig, du milieu des Angles. Les Angles d'ailleurs étaient avancés en culture, comme toute la population gothique. De ce fait, ils comprenaient l'importance du domaine. Il leur restait à rompre les dernières tradi-

tions patriarcales, si amoindries toujours chez des agriculteurs perfectionnés. La désorganisation finale qu'amena pour eux leur transplantation en Angleterre, comme nous venons de le voir, les jetait dans les destinées fatales de la famille instable. C'est alors que les Saxons les ont dominés et ont aisément assimilé les individualités supérieures, les individualités d'élite, de cette race. Quant aux éléments inférieurs, incapables de transformation, leur type a disparu d'une génération à une autre au choc de la concurrence journalière.

Mais, malheureusement pour la race angle, malheureusement aussi pour les Saxons eux-mêmes, cette œuvre si favorable d'assimilation, de *saxonnisation,* fut presque immédiatement troublée, suspendue, retardée dans ses effets par un nouvel événement : l'invasion des Danois.

Nouveau drame, où va se révéler une fois de plus la supériorité de l'organisation sociale des Saxons de la Grande-Bretagne.

Nous assisterons à ce grand spectacle : nous y verrons grandir les héros de notre histoire, et nos connaissances sociales s'en accroîtront.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de TOURVILLE.

LA FABRIQUE LYONNAISE

LE TYPE ANCIEN

III

LA FABRIQUE SOUS LE RÉGIME DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL (1)

Le régime nouveau, dont on peut fixer l'origine en 1791, est caractérisé, chacun sait cela, en ce qui concerne l'ensemble des industries françaises, par deux innovations de grande importance :

D'abord, une métamorphose sociale, la libération du travailleur amenée par la suppression des groupements forcés, par l'abolition de ces règlements enchevêtrés qui avaient fini par faire de la corporation une machine à étouffer le progrès, libération malheureusement poussée trop loin, complétée, disons mieux, compromise par la suppression de l'association libre, mesure antidémocratique au premier chef contre laquelle la force des choses devait finir par réagir.

Puis, une métamorphose économique, la concentration du travail produite par l'utilisation industrielle de la houille et des autres forces motrices à grand rendement, et, comme conséquence immédiate, la substitution de la grande usine au petit atelier.

La soierie lyonnaise subit naturellement les deux transformations normales; mais, comme nous l'avons vu, la seconde s'ef-

(1) Voir la livraison de septembre 1901, t. XXXII, p. 237.

fectua plus tardivement et toutes deux furent moins complètes que dans l'ensemble des industries françaises. En outre, à Lyon, la modification de l'organisation du travail fut précédée d'une transformation plus spéciale sur laquelle il nous faut revenir : la modification de l'instrument de travail, la substitution de la « Jacquard » au mécanisme de la « grande tire ».

« Les romanciers et les poètes, écrit M. Paul Eymard (1), ont fait de Jacquard une sorte de génie incompris, un martyr de ses découvertes. Il ont crié à qui mieux mieux à l'ingratitude de ses concitoyens. » Ensuite sont venus des détracteurs par principe, lesquels ont voulu enlever à Jacquard toute gloire, transformer ce célèbre inventeur en un simple plagiaire de Vaucanson. La vérité est, comme d'ordinaire, entre les deux opinions extrêmes. Les inventions qui ont bouleversé les conditions d'existence de l'humanité ne sont pas, d'habitude, l'œuvre d'un seul homme. La Jacquard n'échappe pas à la loi. Le *canut* de génie dont la mécanique porte le nom n'eut qu'un seul mérite, celui de combiner plusieurs découvertes antérieures. Mais l'idée de cette combinaison était un trait de lumière suffisant pour immortaliser un nom.

Le désir de simplifier l'équipage nécessaire à la confection des *façonnés* hanta de bonne heure le cerveau des chercheurs lyonnais. Un organe de la Jacquard, le crochet avec son aiguille, figure dans une mécanique construite en 1725 par Basile Bouchon. Trois ans plus tard, Falcon eut l'idée des cartons enlacés. Mais les métiers encore rudimentaires de Falcon et de Bouchon laissaient subsister le plus sérieux inconvénient de la « grande tire », le tissage à deux, l'emploi de la *tireuse de cordes*.

Appelé à Lyon vers 1745, Vaucanson appliqua à son tour son génie inventif aux métiers pour la soierie et réussit à supprimer l'auxiliaire. Le système de Vaucanson, admirable en théorie et comme indication de découverte, présente en pratique un sérieux inconvénient. Le *cylindre* de Vaucanson est presque un cy-

(1) Les renseignements qui vont suivre sont extraits d'une étude de M. Paul Eymard que nous a obligeamment communiquée le conservateur du musée de tissus de Lyon.

lindre géométrique, c'est un polyèdre à faces multiples recouvert de carton *adhérent*. Chaque coup de trame est représenté par une face du polyèdre ; il en résulte l'impossibilité d'exécuter un dessin un peu compliqué et un peu large, le développement du polyèdre ne pouvant être hors de proportion avec les dimensions générales du métier.

Né en 1752 d'une vieille souche de canuts, Jacquard ne songea pas d'abord à suivre la carrière paternelle. Il tâta de plusieurs professions. Ces essais contribuèrent naturellement à développer son initiative.

Nous voyons d'abord le futur inventeur fondeur de caractères d'imprimerie, puis soldat, blanchisseur de chapeaux de paille, manœuvre chez un chaufournier. Enfin Jacquard se met à la soierie. Il prend le 2 nivôse an IX un brevet pour une modification du métier de la « petite tire ». Le jury de l'exposition de 1801 lui décerne une modeste médaille de bronze.

Cependant cette invention attire sur Jacquard l'attention des gens compétents. En 1802, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale met au concours la confection des filets de pêche et de bastingage pour les vaisseaux. Jacquard entre en lice et obtient le prix. C'est alors que Carnot va rendre visite à l'inventeur et lui dit la phrase demeurée célèbre : « C'est donc toi, citoyen, qui prétends faire un nœud avec une corde tendue? »

La Société d'encouragement appela le lauréat à Paris pour qu'il montât son métier lui-même et en fît ce qu'il n'était pas encore, ce qu'il ne fut même jamais, un engin pratique. Pendant le séjour de Jacquard dans la capitale, un de ses amis, un certain Dutilleu, lui écrivit et lui conseilla d'aller au Conservatoire des arts et métiers. Il lui expliquait que quelque part dans ce musée devait exister le modèle d'un métier inventé par Vaucanson et pouvant rendre de grands services pour la confection de *façonnés*. Dutilleu engageait son compatriote à prendre une copie de ce modèle et à l'envoyer à Lyon.

C'est en copiant ce métier que Jacquard eut l'idée géniale de combiner le *cylindre* de Vaucanson modifié avec les crochets de Falcon et les cartons de Basile Bouchon. La Jacquard était

inventée, elle n'était pas encore pratique. Il fallut qu'un élève de Jacquard se mît à son tour à l'ouvrage et, par un perfectionnement secondaire — une transformation du *battant* — rendît définitivement commode et avantageuse l'œuvre collective de Bouchon, Falcon, Vaucanson et Jacquard, l'ingénieuse mécanique, qui pourrait presque aussi bien s'appeler la Vaucanson ou la Falcon que la Jacquard.

Pour la plupart de ses panégyristes, Jacquard est un type philosophique. C'est le fils de ses œuvres qui, avec une persévérance opiniâtre, poursuit et atteint finalement la réalisation d'une idée. C'est l'homme de réflexion portant, gravée sur ses traits, la profondeur de ses pensées. C'est le sage de mœurs antiques indifférent aux sourires de la fortune et aux banalités de la vie quotidienne. Il faut, paraît-il, en rabattre de ces hyperboles. Jacquard fut le vrai Lyonnais, un empirique doublé d'un artiste rêveur, un génie multiple mais incomplet, incapable de *mettre au point* aucune de ses découvertes.

Il semble qu'il n'y ait rien de fondé dans la tradition qui montre les métiers de Jacquard brûlés sur la place publique par une population ameutée contre l'inventeur. L'origine de la légende est probablement la suivante :

Les métiers primitifs de Jacquard furent longtemps conservés dans un musée organisé par la chambre du commerce de Lyon. Un jour, ce musée fut fermé et les objets qu'il contenait dispersés sous prétexte que « pour maintenir intacte la supériorité de la fabrique lyonnaise, il fallait empêcher la trop grande diffusion des secrets de sa fabrication ». Les métiers que renfermait le musée furent mis en pièces, et le *type* de Jacquard devint du bois à brûler. Cette disparition malheureuse d'un objet de curiosité n'empêcha pas la *Jacquard* de révolutionner l'industrie lyonnaise, en attendant qu'elle bouleversât le monde.

« La manufacture lyonnaise, écrit M. Pariset, fut renversée mais non détruite par la bourrasque de 1794. Elle était protégée

(1) Pariset *Histoire de la Chambre de commerce de Lyon*, II, 85.

par l'éclat de son passé et par l'importance que ses produits avaient prise dans la consommation de l'Europe. » Au conseil des Cinq-Cents, Moyeuvre peut déclarer que l'univers, d'un pôle à l'autre, est tributaire de la fabrique de Lyon, et que cette industrie rapporte plus à la France que la plus riche des colonies.

A peine l'ordre est-il rétabli que les métiers battent de nouveau. En 1800, 6.500 sont occupés et produisent 35 millions d'étoffes.

Cependant la situation reste précaire pour le tissage. Les prix de façon sont inférieurs à ce qu'ils étaient à la fin du XVIIIe siècle et les charges de la vie ouvrière ont augmenté. Il ne se fait plus d'apprentis ni de compagnons. Cet état de choses appelle l'attention de la chambre de commerce qui prend l'initiative de mesures heureuses. Elle demande et obtient une prime pour tout ouvrier émigré qui consentira à rentrer. Elle fait adoucir la loi de conscription en faveur des canuts. D'autres propositions de la même chambre témoignaient d'un esprit rétrograde : fixation d'un tarif minimum, retour au règlement limitant le nombre des apprentis et prescrivant une certaine durée pour l'apprentissage. Heureusement, le vent était à la liberté.

La cause qui compromit le plus le relèvement de la fabrique lyonnaise après la Révolution, ce furent les prohibitions que, à la faveur de nos troubles, l'étranger avait prises contre nos soieries.

Frédéric le Grand, pour favoriser le développement de la manufacture prussienne, avait interdit l'introduction des soieries étrangères dans ses États. En Autriche, la prohibition était tout aussi générale, alors qu'en Russie, elle visait seulement les articles à deux couleurs et plus, par conséquent les *façonnés* de Lyon.

L'Angleterre et l'Amérique demeurant fermées à la production française, l'Europe australe se trouvait être, au commencement du XIXe siècle, la seule cliente sérieuse de la fabrique lyonnaise. Heureusement, les mesures empêchant la soierie de France de pénétrer dans les États du Nord se trouvèrent vite rendues vaines grâce à une circonstance dont l'ingéniosité lyonnaise apprit rapidement à tirer parti, les privilèges des villes libres allemandes, en particulier de Leipzig.

« Leipzig, dit un rapport de la chambre de commerce de Lyon, est un centre où des foires d'une très antique institution ont établi un commerce très étendu entre le nord et les pays tempérés de l'Europe. Les villes d'Allemagne ont leurs agents sur ce marché général qui est fréquenté par toutes les nations, particulièrement par les Russes, les Polonais, les Français et les Italiens, même les Turcs et les Grecs. Ces foires facilitent l'importation de nos soieries et éludent en partie les lois prohibitives interdisant l'entrée d'un grand nombre de nos articles en Russie et dans les États de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse.

« La ville de Leipzig, quoique soumise à la souveraineté de l'Électeur de Saxe, jouit de privilèges qui lui sont propres, et est régie par de fort bons règlements municipaux. C'est à la sécurité qui résulte de ces avantages, autant et plus qu'au génie commercial de ses habitants et à sa position géographique qu'elle doit la grande et non interrompue fréquentation de ses foires annuelles. Nous autres Lyonnais débitons dans ces foires les deux tiers des étoffes que nous fabriquons. »

L'importance des *commissions* dépendait en grande partie de l'activité de ces foires régulatrices. Aussi faut-il voir avec quelle anxiété fébrile Lyon attendait le résultat de chacune d'elles.

En 1806, la foire du printemps fut mauvaise. Par une coïncidence malheureuse, le blocus continental ferma à la fabrique lyonnaise ses derniers débouchés du sud de l'Europe. L'argent se resserra au point que le papier sur Paris perdit à Bâle 12 %, à Hambourg 20 % de sa valeur. L'hiver de 1806-1807 fut terrible pour les *canuts* qui se virent réduits à quêter de porte en porte.

Cependant, il semble que, pendant la durée du duel économique entre la France et l'Angleterre, la fabrique lyonnaise ait été beaucoup moins maltraitée que la plupart des industries françaises. Après la paix de Tilsitt, les marchés du nord de l'Europe s'ouvrirent de nouveau; les foires de Leipzig reprirent leur activité. Le commerce d'Asie fut assuré par la voie de terre. Les Juifs polonais devinrent les intermédiaires entre la fabrique de Lyon et le Levant. Les prohibitions portées par

la Russie furent levées et l'important marché des États-Unis s'ouvrit à nos soieries.

1808 et 1809 marquent deux campagnes remarquablement brillantes pour le tissage lyonnais. En 1810, revirement complet. 2.000 métiers s'arrêtent brusquement. Cette *instabilité*, qui est le propre des industries de luxe, s'observe pour la soierie lyonnaise aussi bien au XIXe siècle que dans les âges précédents, et avec la liberté du travail comme avec le travail réglementé. Cependant on doit constater que, pendant le XIXe siècle, les années grasses l'emportèrent de beaucoup sur les années maigres.

Avec la Restauration surgit une nouvelle difficulté. La chute de Napoléon sépare de la France certains départements qui redeviennent italiens ou allemands. Ces territoires possédaient des centres d'élevage et de tissage qui recouvrent leur autonomie ; les fabriques piémontaises et rhénanes peuvent se développer à l'aise, en s'entourant de barrières douanières protectrices. Mais la nouvelle forme du gouvernement de la France favorise l'industrie de luxe et le pouvoir central, généralement bien intentionné sinon toujours adroit, prend toutes les mesures possibles pour maintenir la supériorité de la vieille « fabrique royale » de Lyon. En 1802, le nombre des métiers lyonnais s'élève à 30.000.

La révolution de Juillet réveille brusquement et, pour la première fois depuis la grande Révolution, pose sérieusement sous sa forme lancinante la *question sociale*. Excités par une société secrète dont les tendances seront suffisamment révélées par ce dernier article de son règlement, « il ne pourra être fait que deux exemplaires du présent règlement », les *canuts* reprennent leur sempiternelle et vaine revendication, fixation d'un tarif invariable de façons. Mais, malgré les bourrasques terribles de 1831 et 1834, restées célèbres à Lyon sous le nom de journées de novembre et d'avril, la fabrique lyonnaise continue à grandir. L'exportation des tissus de soie, qui était en moyenne de 80 millions de 1815 à 1825, atteint 139 millions de 1835 à 1845, 200 millions en 1850.

Le second empire marque l'apogée de la soierie lyonnaise

C'est l'époque brillante de la *Croix-Rousse* où s'étaient groupés les ateliers patronaux. « Tout le monde, dit Tony-Réveillon, se jetait sur la *canuserie*. On arrivait à la Croix-Rousse de tous les pays environnants; les maîtres et les compagnons y faisaient venir leurs parents et leurs amis. Vous eussiez dit qu'il suffisait de s'asseoir sur une banquette et de faire claquer une Jacquard pour amasser des mille et des cents. »

Une des causes déterminantes de cette prospérité, ce fut certainement l'ensemble des traités dits « du libre échange » conclus par la France aux environs de 1860, d'abord avec l'Angleterre, puis avec les autres nations. La démocratisation de la soierie n'avait pas encore fait toute son œuvre, et accompli tout son mal, au point de vue lyonnais. Le libre échange mettait une fabrique ancienne, traditionnelle, bien assise, en concurrence avantageuse avec des rivales plus jeunes et moins fortes; il assurait à Lyon des débouchés toujours ouverts, tout en lui procurant le stimulant de l'émulation.

Un fait prouvera la vitalité et l'élasticité que la manufacture lyonnaise avait acquises sous le second empire, c'est la force de résistance de cette fabrique pendant la terrible épreuve de 1871.

« La guerre, dit M. Pariset (1), surprit le commerce lyonnais en pleine activité; car il est d'usage que les contrats pour la matière première soient conclus en juin et que les commissions d'étoffes pour l'automne s'exécutent de mars en août. La fabrique était donc surchargée de soies et de tissus quand le marché de Paris se ferma. Elle fit appel à l'étranger pour écouler ses marchandises. L'Angleterre se constituait l'entrepositaire de nos produits. Elle les recevait de Londres en simple dépôt ou en consignation lorsqu'elle ne les achetait pas pour son compte. Aucune quantité n'effrayait ce peuple spéculateur, pourvu que le prix fût avantageux, et la marchandise convenable. L'Allemagne elle-même, malgré la guerre, achetait nos produits et en revendait une partie à la Russie qui, ne pouvant s'approvisionner à Paris, s'arrêtait à Berlin. En résumé, la situation commerciale et indus-

(1) *Histoire de la Chambre de commerce de Lyon*, II, 137.

trielle de Lyon, bien qu'assombrie par la crise générale, ne prit jamais les proportions d'un désastre. »

En somme, depuis l'ère de l'affranchissement du travail, jusqu'à une époque qui touche la nôtre, la soierie lyonnaise progressa, suivant une ligne sinueuse, mais généralement ascendante. Nous avons essayé de montrer dans la première partie de cette étude comment et pourquoi, à l'heure actuelle, de nouvelles difficultés avaient surgi, obligeant les Lyonnais à sortir de leur quiétude, et à essayer des remèdes modernes contre les dangers modernes.

Il nous reste maintenant, en nous appuyant sur le passé comme sur le présent, à pronostiquer l'avenir. Disons tout de suite que, malgré les embarras sérieux avec lesquels se trouvent aux prises les industriels d'aujourd'hui, cet avenir nous semble moins noir que ne le feraient croire certains journaux pessimistes. La chambre de commerce de Lyon enregistre chaque année de magnifiques chiffres d'affaires et à l'Exposition de 1900, un jury international n'a pas hésité à accorder aux Lyonnais la majorité des récompenses ainsi que les quatre premiers prix. Néanmoins l'horizon reste chargé de nuages, tant à cause de la complexité des problèmes à résoudre que par ce fait que, aux motifs *économiques* de crainte s'ajoutent, hélas! des motifs *politiques*, des difficultés extérieures à la soierie contre lesquelles sont impuissantes la sagacité des penseurs et l'habileté des professionnels.

(*A suivre.*)

Henri de Boissieu.

TRAVAUX ET FÊTES DES BORDS DU RHIN

NOTES DE GÉOGRAPHIE SOCIALE

Le pays rhénan a été jusqu'ici observé et décrit sous bien des aspects; grands et petits poètes, artistes, archéologues, auteurs allemands ou étrangers en ont fait de copieuses, de magnifiques et parfois de savantes descriptions. Le cours majestueux du *Vater Rhein*, le paysage à la fois grandiose et riant qui l'encadre, les ruines pittoresques qui silhouettent les hauteurs voisines, les nombreux monuments, témoignages éloquents de civilisations passées, qui se dressent sur ses deux rives, enfin les légendes merveilleuses qui personnifient cascades et rochers, ont prêté et prêtent encore à de multiples et passionnantes études.

La bibliographie du sujet est abondante. Les récits historiques, les voyages descriptifs, les guides pratiques et ingénieux, ne manquent pas; ils offrent d'ailleurs un choix varié de relations intéressantes et documentées.

Mais, si la plupart des narrateurs décrivent dans un style, quelquefois très heureux, les beautés d'un pays justement célèbre, s'ils mentionnent, avec une scrupuleuse exactitude, les vieux castels et les burgs en ruine, s'ils évoquent, avec dates et faits à l'appui, les différentes civilisations qui se sont succédé aux bords du fleuve, ils évitent presque tous de considérer cette contrée sous son aspect vraiment moderne. La vie qui grouille intense et joyeuse sur ces rives enchantées, ne fait certes pas précisément songer aux héros et aux chevaliers, aux Walkyries et aux Ondines, qui encore aujourd'hui évolueraient à l'aise dans un décor resté romantique à souhait. Elle est pourtant caractéristique à plus d'un point de vue, et c'est

pourquoi nous croyons qu'il nous reste quelque chose à dire sur un sujet dont on a tant dit.

Non contents d'admirer un panorama splendide, aux tons exquis et imprévus, le voyageur, qu'il soit artiste ou dilettante, savant ou simple curieux, aurait tout profit si une connaissance au moins superficielle de la langue le lui permet à s'arrêter, à séjourner ici ou là, aux endroits *non mentionnés* par Baedecker, pour prendre contact avec l'habitant.

Après avoir suivi les travaux des champs, assisté aux fêtes et aux réjouissances traditionnelles qui terminent les récoltes, après avoir noté les gaies chansons, les grasses plaisanteries qui succèdent aux travaux relativement faciles de la cueillette, il se sentira gagné par la cordialité exubérante, par la bonhomie sincère du Rhinlandais; il enregistrera des impressions curieuses, instructives et fortement empreintes de bonne couleur locale.

Les bords du Rhin prennent, si on les parcourt ainsi, une signification bien spéciale. Ils ne forment plus seulement de jolis sujets de tableaux propres à charmer les amateurs du décor et les passionnés de l'archéologie romantique. Un souffle de vie anime le paysage, qui dès lors gagne en saveur ce qu'il perd peut-être en grandeur altière. *Les formes multiples et pourtant bien définies qu'impriment aux manifestations de l'existence la nature du lieu et la qualité du travail* s'extériorisent ici de façon extrêmement nette; il en résulte d'excellents éléments de pittoresque, mais aussi d'intéressantes leçons pour l'observateur. Le tempérament bien spécial du Rhinlandais (1), ses habitudes, ses goûts, son existence généralement aisée, parce que laborieuse et d'allure progressive, ses fréquentes réussites aussi bien dans l'agriculture que dans le commerce et l'industrie, méritent quelques instants d'attention.

C'est en essayant d'appliquer, sommairement tout au moins, *la méthode* adoptée par la science sociale que nous avons pris

(1) Le Rhinlandais diffère totalement de ses voisins même immédiats : le Westphalien et le Belge; ceux-ci l'ont souvent mal compris et jugé trop sévèrement non sans quelque aigreur et injustice.

quelques notes de voyage sur cette florissante contrée; loin d'épuiser un sujet aussi complexe, notre seule prétention est d'éveiller une curiosité légitime à son endroit, de poser la question, tout en jalonnant la voie pour les travaux futurs.

M. Demolins, dans ses études sur les populations qui vivent en France des productions fruitières arborescentes (1), caractérise nettement le type des vignerons. Cette variété bien tranchée, dit-il, s'éloigne beaucoup de la simple récolte et de la communauté pour se rapprocher davantage de la culture, marquant vers celles-ci une sorte de transition.

L'auteur des *Français d'aujourd'hui* distingue deux variétés extrêmes, parmi ces populations vinicoles, variétés provenant des différences climatériques, nature du sol et mode d'exploitation. Il considère comme appartenant au type simple les populations qui exploitent la vigne principalement en vue de la production du vin, sans opérer la transformation plus compliquée en eau-de-vie. Mais, dans ce type simple, on peut distinguer plusieurs espèces, depuis les vignerons qui récoltent des produits ordinaires jusqu'à ceux qui obtiennent des qualités supérieures.

Les vins du Rhin sont à proprement parler *des vins de choix* (2). C'est donc parmi les produits de qualité supérieure qu'il faut les ranger. Les conditions particulières dans lesquelles se fait la culture du vignoble rhénan, le travail fatigant que cette culture exige, les bénéfices considérables que rapportent les bonnes années, d'autres particularités encore, contribuent à donner aux phénomènes sociaux une physionomie caractéristique.

Or, ces phénomènes sociaux sont faciles à saisir.

La comparaison avec le vigneron français, et en particulier avec le vigneron tourangeau, s'impose sur certains points : instabilité de la famille, gaieté exubérante, douce ironie...

(1) *Les Français d'aujourd'hui*, chap. II : « La Région de la Vigne ».

(2) L'Allemagne, parmi les pays producteurs de vin, est le septième pour la quantité et le quatrième pour *la valeur*.

Sur d'autres points, le parallèle se trouve en défaut, car le Rhinlandais est entreprenant, assidu, persévérant, il *sait* prévoir et il *sait* jouir.

Pourquoi cette différence? c'est ce que nous voudrions éclaircir.

Déjà, en sortant du lac de Constance et jusqu'à Strasbourg, le Rhin se trouve bordé de coteaux vinicoles qui fournissent ce petit vin d'Alsace au goût de terroir si prisé. Viennent ensuite, plus au nord, les vignobles du Neckar et du Palatinat, vantés à juste titre et dont la renommée passe les frontières. Mais les crus célèbres qui nous intéressent ici sont situés encore plus au nord. C'est le *Rheingau* qui est, par excellence, le pays de la vigne en Allemagne (1). C'est là que l'on récolte ces vins fameux dans le monde entier : le Johannisberg, le Rüdesheimer et le Geisenheimer, le Marcobrunnen, le Steinberger, le Hochheimer et tant d'autres.

Aussi est-ce le Rheingau que nous prendrons comme champ d'expériences; ce district limité se trouve d'ailleurs, par la nature du lieu, le théâtre d'un travail bien défini, et le caractère très abordable de l'habitant rend l'étude du milieu singulièrement facile.

Historiquement, la dénomination de *Rheingau* s'étend seulement à la bande de pays qui suit la rive droite du Rhin depuis Biebrich jusqu'à Lorch en passant par les villes bien connues des touristes, Eltville, Rüdesheim et Assmanshausen (2). Mais, au point de vue géographique, l'on comprend actuellement sous ce nom toute la vallée extrêmement fertile qui s'étend sur les deux rives du fleuve entre Mayence et Bingen, ainsi que les versants des monts qui la cernent, dernières ramifications du Taunus, de l'Odenwald et de la Hart. A cet endroit

(1) On y récolte, en année favorable, 70 à 80.000 hectolitres de vin pour une valeur moyenne de 8 à 10 millions.

(2) Ce district était autrefois sous la haute domination des Rheingraten (comtes du Rhin) dont le château familial était le Rheingrafenstein près Crenzwach; il appartint aussi aux archevêques-électeurs de Mayence qui, vers le XVe et XVIe siècle, avaient fait d'Eltville leur résidence particulière et leur château fort.

« uni au Mein, le Rhin vient se heurter aux contreforts du Taunus et, ne pouvant plus continuer à s'écouler vers le nord, se replie vers l'ouest et le sud-ouest, jusqu'à ce qu'il ait trouvé au Binger Lorch (trou de Bingen) le point faible de la chaîne (1) ».

Le bassin de Mayence, dont le Rheingau fait partie, appartient géologiquement à la période tertiaire. On peut le rapprocher de ses analogues, les bassins de Vienne, de Paris et de Londres. L'humus qu'autrefois la mer, puis les eaux débordantes y déposèrent, et surtout le mélange heureusement proportionné de la marne (d'une teneur en chaux considérable) avec l'argile qui maintient l'humidité et le sable qui rend le terrain meuble, sont des causes naturelles de fécondité.

Le fond de la vallée est ici occupé par des terres arables qui s'étendent jusqu'aux bords du fleuve aujourd'hui endigué (2); les arbres fruitiers, les légumes, les céréales, s'y disputent un terrain dont la fertilité est devenue proverbiale.

Sur les coteaux, dont la pente est généralement assez rapide, se développe *la vigne*, dont au premier abord on ne croirait pas l'acclimatation possible sous cette latitude, et qui prospère néanmoins, grâce à des soins particulièrement minutieux.

Au point de vue climatérique, la vallée du Rhin se trouve priviligiée. La province rhénane, ainsi que tout l'ouest de l'Europe, est influencée par l'Océan Atlantique, qui agit comme régulateur en empêchant les variations trop brusques de température. Toutefois, la région dont nous nous occupons est assez éloignée de la mer pour que l'humidité n'y prenne pas le caractère intensif qu'elle offre sur les côtes de Normandie et de Bretagne. La vigne, qui supporte assez bien le froid, a besoin d'un été sec et court.

(1) E. Reclus, *Géogr. universelle*, Europe centrale.

(2) « Déjà, dans la plus grande partie de son cours, le Rhin, ramené à la largeur uniforme de 250 mètres, n'a plus l'aspect qu'il avait naguère lorsqu'il errait librement dans les campagnes et que ses eaux coulaient en des canaux tortueux ayant ensemble 3 kilomètres de large; les marécages que les anciens lits avaient laissés là sont devenus des prairies et des champs; le sol a été assaini, et les digues, portant des routes et des chemins de fer, font de la contrée, qui fut jadis peu abordable, une des régions les plus facilement parcourues dans tous les sens. » (Reclus.)

Pendant l'hiver, ces vignobles sont protégés contre les vents glacés du nord par ce massif montagneux du Taunus qui oblige le fleuve à obliquer vers l'ouest. Pendant l'été, cette même orientation de la vallée les fait bénéficier de longues heures chaudes, tandis qu'une exposition choisie leur permet de recevoir l'action perpendiculaire des rayons du soleil.

Les emplacements choisis pour cette culture étonnent le voyageur non prévenu. Cette quantité de ceps qui grimpent à l'assaut des montagnes et s'accrochent aux flancs des rochers, produisent un effet bizarre et font croire à une gageure. Victor Hugo, en 1838, était frappé par ce spectacle.

« La roideur des pentes, écrivait-il, fait que la vigne est cultivée sur le Rhin de la même manière que l'olivier sur les côtes de Provence. Partout où tombe le rayon du midi, si le rocher fait une petite saillie, le paysan y porte à bras des sacs et des paniers de terre, et, dans cette terre, en Provence il plante un olivier, et sur le Rhin il plante un cep. Puis il contrebutte son terrassement avec un mur de pierres sèches, qui retient la terre et laisse fuir les eaux. Ici, par surcroît de précaution, pour que les pluies n'entraînent pas la terre, le vigneron la couvre, comme un toit, avec les ardoises brisées de la montagne. De cette façon, au flanc des rochers les plus abruptes, la vigne du Rhin, comme l'olivier de la Méditerranée, croît sur des espèces de consoles posées au-dessus de la tête du passant (1). »

Le terrain schisteux est aussi, on le voit, un excellent auxiliaire; il absorbe la chaleur et laisse passer l'eau, empêchant ainsi une évaporation rapide qui serait une cause de brusque refroidissement.

Dans ces conditions, la culture de la vigne, tout en restant un travail *de jardinage* et tout en présentant certains caractères de *la cueillette*, réclame cependant *un labeur assidu*. Ce n'est plus comme dans le midi de l'Europe, où la vigne pousse en

(1) *Le Rhin*, lettre XXV.

pleine terre et où le viticulteur ne fournit qu'un travail attentif, mais peu fatigant. Au pays rhénan, le temps passé à *construire la vigne*, à la fumer, est non seulement considérable, mais extrêmement pénible. Ensuite, eu égard aux soins constants qu'elle exige, le paysan est obligé pendant toute l'année à de continuelles et fatigantes ascensions (1).

La besogne du vigneron aux bords du Rhin se distingue donc par des nuances très sensibles des besognes similaires qui s'imposent au vigneron de France, d'Italie, d'Espagne. C'est un travail de *jardinage* et de *cueillette,* si l'on veut, mais un travail suivi, minutieux et presque toujours *pénible*, c'est-à-dire très différent des travaux de simple récolte.

Le vigneron rhénan, comme tous les vignerons, ne laisse pas d'être dans une perpétuelle incertitude au sujet des vendanges futures.

Ce sont d'abord les gelées blanches, qui, au printemps, menacent les jeunes bourgeons. Les propriétaires ne se sentent un peu rassurés qu'après avoir passé les dates du 12, 13 et 14 mai, fêtes des fameux « saints de glace », dont les superstitions populaires continuent à redouter l'influence.

Autre sujet de crainte, les pluies de trop longue durée, qui peuvent survenir au moment de la floraison. Enfin, après un été chaud, le raisin demande encore, pour arriver à une complète et délicate maturité, un brillant automne, ce qui, heureusement, n'est pas rare dans la contrée.

Et non seulement les surprises de la température, contre lesquelles on ne peut rien (2), sont à craindre, mais une surveillance constante, une lutte continuelle, sont nécessaires pour écarter de la vigne les nombreuses maladies, les parasites, les insectes, l'oïdium, le phylloxera, qui la guettent incessamment.

On s'imaginerait donc, à supputer ces dangers variés qui

(1) Souvent les pierres s'éboulent, les pluies creusent des ravines sur la pente; il faut alors ramasser la terre entraînée et la reporter aux pieds des ceps déchaussés.

(2) Dans certaines vallées étroites, on évite au printemps l'action des gelées blanches, en brûlant la nuit des sarments et des feuilles mortes; on cherche, en produisant de la fumée, à créer ainsi, au-dessus des vignobles, un rideau protecteur.

menacent leur revenu, que les vignerons doivent être des *inquiets*, soucieux de l'avenir et vivants dans la crainte perpétuelle d'accidents toujours possibles.

Il n'en est rien. Quiconque passe peut se rendre compte, au contraire, du caractère heureux de ces gens, de leur gaieté communicative, de leur belle humeur, de leur air constamment satisfait (1), plaisant et enjoué.

C'est qu'il est rare, en effet, qu'une récolte soit entièrement perdue (2).

Dans tous les cas, le vigneron ne compte pas seulement sur les années grasses pour compenser les années maigres. Il possède toujours des vergers et des champs; il arrive par conséquent à pallier, dans une certaine mesure, la mauvaise fortune; *sa prévoyance* lui fait d'ailleurs toujours remettre en circulation l'argent qu'il gagne et, *s'il réalise* une heureuse vendange il s'empressera, l'année suivante, de *construire* des vignes nouvelles ou d'affermer (3) un plus grand nombre de terres.

Il convient d'insister sur ces travaux accessoires du paysan Rhinlandais.

I. Tandis que les pampres enguirlandent les monts, c'est plutôt dans la vallée humide et fertile que, presque sans labeur préalable, sans soin ni surveillance, croissent et prospèrent les arbres fruitiers.

Le pêcher, l'abricotier, le prunier, le cerisier, le poirier, le pommier, etc., c'est-à-dire les variétés du climat tempéré, réussissent fort bien dans le Rheingau, où les fruits constituent plus qu'un article de consommation domestique (4). Les centres

(1) Le paysan allemand ne fait pas exception pourtant à la *loi du contentement partiel et insuffisant*. Demandez-lui des nouvelles de sa vigne, supputant d'avance une réplique satisfaisante; il esquivera la réponse pour se plaindre de ses pommes de terre qui ont manqué d'eau.

(2) Les moyens perfectionnés que l'on possède aujourd'hui, moyens très employés souvent par ordre supérieur pour lutter contre les maladies de la vigne, évitent des pertes irréparables.

(3) La vigne appartient toujours au paysan, mais un certain nombre de champs sont affermées par lui chaque année, leur location représentant une bonne partie des revenus de l'année précédente, qu'il cherche à faire fructifier.

(4) Dans le Rheingau, la production fruitière, bien que tendant de plus en plus à

urbains du pays rhénan et des districts voisins en consomment une grande partie, et il s'en fait une exportation dans le reste de l'Allemagne, en Hollande et jusqu'en Angleterre.

II. Ce terrain si fécond se prête d'autre part merveilleusement à la culture maraîchère et horticole. Du reste, le voisinage de villes importantes : Francfort, Darmstadt, Worms, Mayence, etc., très rapprochées les unes des autres, la proximité de nombreuses stations thermales, assidûment visitées par l'étranger : Wiesbaden, Soden, Hamburg, Schlangenbad, Schwalbach, etc., etc., assurant un écoulement facile et rémunérateur à ces légumes et à ces fleurs, encouragent grandement leur exploitation (1).

III. Les travaux agricoles proprement dits n'ont pas cessé, jusqu'à présent, d'être aussi, dans ce district privilégié, une source de profits. Le blé, l'avoine, mais surtout le seigle et l'orge sont d'un rendement avantageux.

Néanmoins, la culture des céréales n'est qu'un travail franchement accessoire, qui tend à s'effacer devant la culture de plus en plus envahissante des fruits, des légumes et des fleurs. Le paysan incline ainsi naturellement vers le *moindre effort*, tout en escomptant un *plus grand bénéfice* (2).

En résumé, nous trouvons au pays rhénan, et principalement dans le district du Rheingau, un travail principal :

La cueillette à la préparation pénible (vigne) ;

Plus les travaux accessoires suivants :

se développer au détriment de la culture des céréales, est encore, par rapport à la vigne, d'un rendement accessoire. A mesure que l'on descend le Rhin en allant de Bingen vers Boppart et Coblence, cette production prend une importance plus grande et arrive à balancer la vigne, comme source de profits. Entre Coblence et Bonn, elle atteint son maximum de rendement, puis elle cède peu à peu le pas aux travaux d'extraction. Les cerises de Salzig, par exemple, sont très renommées. Dans les bonnes années, on arrive à en tirer environ 200.000 marks (250.000 fr.).

(1) Les environs de Mayence sont célèbres en Allemagne pour leurs primeurs.

(2) Certains économistes allemands encouragent beaucoup cette conversion des champs en vergers et potagers; ils espèrent ainsi, dans un avenir prochain et au profit de leur pays, diminuer l'importation des fruits et des légumes : ils oublient cependant que la stabilité de cette riche contrée repose précisément sur la diversité de ses travaux : simple récolte et extraction. Qu'une année, les gelées tardives détruisent toute espérance quant aux raisins et aux fruits, ce serait la misère momentanée, la ruine possible, si les récoltes n'étaient là pour parer à d'aussi désastreuses conséquences.

La cueillette à préparation facile (fruits);

La culture maraîchère et horticole (légumes et fleurs;

Les travaux agricoles proprement dits (céréales).

On comprend dès lors que le paysan rhinlandais, influencé par des travaux aussi divers, doit forcément offrir un type social compliqué, d'autant plus qu'il vit aux bords d'une route très parcourue, aux bords d'un fleuve qui non seulement par ses nombreux affluents le met en communication avec les différentes provinces allemandes, mais lui permet encore d'entrer en relation avec l'étranger par la Hollande et la mer du Nord.

Si l'on rapproche les types du vigneron allemand et du vigneron français, certaines ressemblances s'imposent :

1° *La vigne engendre sur les bords du Rhin, comme en France, la culture parcellaire.* — La vigne donne en effet, sur un petit espace, un produit très riche, et, si elle réclame un travail minutieux qui est à proprement parler de jardinage, elle n'exige par contre qu'un nombre de bras restreints, un outillage primitif et des moyens limités. Le simple ménage suffit avec ses seules forces pour mener à bien une telle culture, et les petites gens y sont d'autant plus aptes que la vigne « dispense du patronage cultural (1) ».

Le Rheingau, comme d'ailleurs toute la région vinicole des bords du Rhin, est en conséquence un pays où la propriété est très morcellée; il se distingue ainsi, foncièrement, de la majeure partie de l'Allemagne, où la grande propriété occupe une place importante.

2° *Comme en France, la vigne développe la famille instable.* — Cette culture par simples ménages et par petites propriétés ne rappelle en aucune sorte le régime communautaire (2). Elle

Dans le cas d'une année trop bonne, un autre danger est à craindre : la surproduction dont l'an dernier nos producteurs du midi, en France, ont eu à souffrir mévente des vins et des fruits.

1. M. E. Demolins, en étudiant la zone des productions fruitières arborescentes (*Les Français d'aujourd'hui*) a déterminé très clairement les caractères fondamentaux qui marquent le type du vigneron Tourangeau et Gascon-Armagnac. C'est sa magistrale étude qui nous sert ici de fil directeur.

2. Pourtant certaines manifestations traditionnelles, au moment des récoltes ou

dissocie le groupe familial, elle affaiblit les sentiments de solidarité, elle développe les tendances individualistes.

Dans la vallée du Rhin comme dans les pays de vignobles en France « *la vigne désagrège la communauté,* par ce fait qu'elle permet *à chacun,* avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et comme elle donne un produit riche, qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'éloigner le plus tôt possible du foyer paternel pour s'établir à son compte ».

3° Comme en France encore, *la vigne fait naître l'esprit de critique et un goût prononcé pour la facétie et les grasses plaisanteries.*

Le Rhinlandais, beaucoup moins docile en effet que le Prussien qui, malgré son arrogance extérieure, se laisse aisément

des différentes cueillettes, portent encore trace des habitudes communautaires d'autrefois. Il nous souvient d'une fête champêtre à laquelle nous avons assisté aux environs de Bingen et qui avait pour prétexte la cueillette des pommes. — Dès l'aurore, filles et garçons, revêtus de leurs beaux atours, quittent le village par groupes joyeux. De longues charrettes, qui reviendront le soir bondées de fruits, les accompagnent, portant échelles, paniers et sacs. Arrivés dans les pommeraies, les jeunes gens retirent leurs vestes pour mettre sacs en bandoulière : ils aident ensuite les jeunes filles à grimper dans les arbres. Ces dernières, campées hardiment au milieu des branches, cueillent les pommes qu'elles laissent tomber avec adresse dans les sacs entrebaillés par leurs partenaires restés à mi-chemin de l'échelle. Si, involontairement ou par malice, un fruit tombe à terre, la fille est tenue de se laisser embrasser par le garçon qui a vite fait de la rejoindre. Il en résulte des cris et des fous rires qui trouvent naturellement leur écho dans les arbres voisins. Quand l'après-midi approche, le travail devient plus hâtif, car tout doit être terminé à 4 heures. — C'est alors, en effet, que les vieux, les très vieux même qui étaient restés à la maison, se dirigent vers les pommeraies; on les entend venir, car ils chevrotent de vieilles chansons que la coutume a conservées. Les fruits sont tous cueillis, et les jeunes se dérobent à leur vue en se cachant, qui dans les vignes, qui dans les fossés. — Arrivés à l'endroit où s'est fait le travail, les bons vieux s'extasient sur ces arbres dont les fruits ont été enlevés comme par enchantement :

C'est le privilège de la vieillesse, chantent-ils, d'avoir la surprise d'un travail tout fait, et, lorsque leurs yeux rencontrent les charrettes aux fruits débordants, ils s'exclament, ils crient leur joie et battent des mains. Les jeunes, à ce moment, sortent de leurs cachettes, ils chantent et se réjouissent aussi, tout le monde s'embrasse, on danse en rond, puis charrettes et gens reprennent le chemin du village. Les gens mariés, que la coutume n'autorise pas à prendre part à ces travaux, attendent le cortège sur le pas de leurs portes pour offrir au passage du vin et des gâteaux. Toutes ces manifestations se font suivant un rituel qui remonte, de génération en génération, jusque dans la nuit des temps, et auquel chacun semble beaucoup tenir.

gouverner, critique volontiers à tout propos, parfois avec finesse toujours avec un certain bon sens. Il a une grande facilité d'élocution et son discours s'émaille de plaisanteries continuelles qui font songer à l'esprit gaulois.

A cela se bornent (1) les ressemblances des deux types; reste à savoir quelles sont les marques distinctives du Rhinlandais.

La culture de la vigne, en éloignant des grands groupements de personnel, ce qui atténue les sentiments de solidarité, en écartant du foyer paternel les enfants dont le seul souci est de s'établir, et en patronnant elle-même le paysan, tend à former des groupes dans le genre de la famille instable.

Mais d'autres facteurs entrent ici en jeu pour contre-balancer l'influence émolliente de cette culture. — La culture des céréales d'abord, qui exige un travail fatigant, long, complexe, développe dans une certaine mesure, chez celui qui la pratique, les facultés de direction (2). En outre, le vigneron est obligé de fréquenter les marchés de nombreuses villes voisines pour y écouler ses fruits, ses légumes et ses fleurs. Cette nécessité existe ailleurs qu'aux bords du Rhin, sans doute, mais ici, n'oublions pas que nous sommes sur une magnifique route commerciale, comme nous le montrerons dans un article ultérieur et que cette route met le Rhinlandais en rapport plus ou moins direct avec les provinces environnantes et même avec les pays étrangers. On peut donc dire, étant donné les qualités de prévoyance, d'initiative, d'ardeur au travail dont il fait preuve, que le Rhinlandais occupe, parmi les types sociaux issus de la vigne, un rang particulièrement honorable.

Les enfants du vigneron-cultivateur qui, soit par nécessité, soit par dégoût, échappent à la terre, se réfugient généralement dans le petit commerce où ils réussissent presque toujours et s'acheminent après une ou deux générations vers les professions

(1) Les vignerons se groupent en Allemagne comme en France par bourgs et villages; ils ne s'établissent que bien rarement au milieu de leurs vignes.

(2) Même dans la culture en petite propriété, le *maître* doit veiller, en tenant compte de la nature du terrain, du climat, etc., à l'ordre dans lequel se feront les semailles, afin que ses champs soient utilisés au mieux. Il doit en outre emprunter des aides (surtout pour la moisson et le battage des grains) et leur distribuer le travail.

libérales. Il faut noter leur aversion pour la domesticité, pour les travaux industriels. Ils tiennent à rester dans une indépendance relative. Ils aiment les voyages, s'expatrient (1) facilement, mais avec esprit de retour.

Après avoir considéré le vigneron-cultivateur, aux prises avec les multiples occupations qui lui procurent une aisance très réelle, il reste, pour compléter cette étude, à donner un aperçu de la manière dont il se distrait dans les moments de loisir.

« *Tages Arbeit, Abends Gäste*
« *Saure Wochen, Sonntags Feste* (2). »

Si, pendant la semaine, les paysans travaillent, par contre, le dimanche, ils s'amusent ferme. Dans leur propre village ou dans les villages voisins, il y a toujours quelque prétexte à fêtes, et par suite à libations : ici, c'est une kermesse, plus loin un concours d'orphéons; ailleurs, des sociétés de tir, de gymnastique, des « Kriegerkameradschaften » et toutes sortes d'autres *Verein* célèbrent l'anniversaire de leur fondation.

Les braves paysans, après avoir, dès le matin, rempli leurs devoirs religieux, s'acheminent gaiement, mais avec la suffisance de gens « habillés », vers le lieu de la fête. Le soir, par bandes joyeuses, ils reviennent quelquefois très gris en fredonnant des chansons tendres. Les filles et les garçons se serrent alors d'un peu près. On rit, on s'exclame, on pousse des cris d'admiration, on s'extasie devant la nature; puis, un instant après, remué jusqu'aux larmes, on s'entr'embrasse avec tendresse.

Ce mélange de gaieté, de jubilation, d'élans poétiques et de soudaines tristesses, de rires et de sanglots, manifestations qu'évidemment une douce ébriété fait davantage ressortir et qui représentent le *gemüth* (3) au pays rhénan, sont dignes de re-

(1) Un courant d'émigration vers l'Amérique du Nord se dessine très nettement dans la Prusse rhénane. Les causes mériteraient d'en être recherchées.

(2) Le jour au travail, le soir aux amis,
Semaines pénibles, (mais) dimanches réjouis (Dicton local).

(3) Le fameux mot qui n'a pas son équivalent en français.

T. de Wyzeva dit : le *gemüth* est une chose si flottante, comme une vapeur bleue et rose répandue sur tous les actes de la vie usuelle, qu'on risque de le voir s'évanouir dès qu'on essaie de le saisir.

marque; elles forment le complément pittoresque des qualités pratiques notées plus haut.

Le Rhinlandais est, le plus souvent, fortement impressionné par la nature; il comprend les beaux paysages ainsi que la vie sous toutes ses formes. Tels vieux, qui ne travaillent plus, prendront plaisir à élever des paons et, par goût, cultiveront des fleurs. Une intention d'art est, du reste, partout visible, dans l'arrangement des maisons et des jardins attenants.

Il est aussi poète. Il trousse facilement le vers drolatique ou sentimental. Il aime les légendes et les contes. Son goût pour la musique est très averti. Dans le moindre village, il existe des sociétés de chant (*gesangverein*) où les amateurs toujours nombreux viennent s'exercer le soir (1).

Il faut, pour juger toute l'exubérance de ce peuple, assister à quelqu'une des réjouissances qui, après une bonne récolte, une bonne vendange, viennent souligner le contentement universel (2). Ces cortèges, ces danses, ces chansons, ces ripailles, animées par un vin qui coule à flots, font songer aux kermesses flamandes d'autrefois. On y trouve la même franchise d'allures, la même couleur, la même vulgarité. Aussi arrive-t-il fréquemment que l'on taxe ces gens de grande légèreté. N'oublions pas pourtant que leurs fêtes ne sont que la conséquence, la consécration en quelque sorte d'un travail rémunérateur, mais assidu.

D. Alf. Agache.

(1) On y chante toujours plusieurs parties et souvent sans accompagnement : les amateurs font preuve d'une grande justesse d'oreille.

(2) Le caractère purement local et traditionnel de ces réjouissances disparaît peu à peu; à Winningen cependant, sur la Moselle, le Winzerfest (fête des vendanges) est encore aujourd'hui célèbre.

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE SOCIALE

suivant la méthode d'observation inaugurée par F. Le Play et perfectionnée par H. de Tourville.

Le *Cours d'Exposition de la Science sociale* s'ouvrira le *mercredi* 20 *novembre* 1901.

M. Paul Bureau, professeur, exposera cette année *les lois qui régissent les transformations de la Propriété foncière agricole.*

Ce cours aura lieu tous les mercredis, à 4 h. 1/2, à la Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.

Il n'est prélevé aucun droit d'inscription. On est prié de se munir de ce qui est nécessaire pour prendre des notes.

II. — LES IDÉES DE M. RIBOT ET LA SCIENCE SOCIALE

M. Ribot, président de la commission de l'enseignement, adressait, vers la fin du mois dernier, une longue lettre au ministre de l'instruction publique.

Nous tenons à en citer de larges extraits et à attirer sur ceux-ci l'attention de nos lecteurs. Ils y verront que les vérités proclamées par la *Science sociale* commencent à faire leur chemin dans le « grand public ».

« Monsieur le ministre et cher collègue,

« Voici près de deux années que la commission de l'enseignement a soumis à la Chambre des députés les résultats de l'enquête sur l'enseignement secondaire. La Chambre, absorbée par d'autres débats, n'a pas encore délibéré sur nos propositions. Il est temps d'aboutir. Rien n'est pire que cette longue incertitude pour les familles, pour les études et pour l'autorité de la Chambre des députés. Vous l'avez si bien compris que vous avez annoncé l'intention de demander, au nom du gouvernement, que la discussion des conclusions de

la commission soit mise à l'ordre du jour d'une des premières séances de la prochaine session extraordinaire.

« En prévision de ce débat, vous avez eu avec la commission plusieurs entretiens. Il nous a paru nécessaire de préciser les points sur lesquels vous êtes d'accord avec la commission et ceux où il subsiste quelques divergences de vues.

« Tel est l'objet de la présente lettre.

PREMIÈRE PARTIE

Réformes dans l'organisation et le régime des lycées.

« La commission a demandé, à titre de mesure préliminaire, la disjonction du budget de l'internat de celui du lycée proprement dit. C'est aujourd'hui une chose accomplie. A partir de 1902, les comptes et la gestion financière de l'externat et de l'internat seront indépendants. Si l'on s'arrêtait là, cette séparation des écritures n'aurait qu'une portée tout à fait restreinte. La commission, d'accord avec vous, a voulu préparer une réforme dans le gouvernement et la vie intérieure des lycées.

On peut dire que l'*ancien internat a vécu*. Il n'a plus guère de défenseurs. *Ce qu'on réclame, de toutes parts, c'est une éducation qui, en se rapprochant le plus possible de la vie de famille* ce sont les expressions mêmes dont vous vous êtes servi *développe chez l'enfant l'énergie corporelle et la personnalité morale, l'habitue à vivre dans une atmosphère de liberté, forme le caractère en même temps que l'intelligence*. On a fait des efforts pour introduire dans nos lycées ce type d'une éducation *à la fois plus douce et plus virile* que celle d'autrefois. Mais rien n'est plus difficile que de transformer les vieilles disciplines auxquelles tout s'est adapté, les habitudes d'esprit des proviseurs, des professeurs et des surveillants, aussi bien que les bâtiments de nos lycées. *La pression de l'opinion publique peut seule hâter l'accomplissement de cette œuvre*. Elle se fait sentir de plus en plus. *Ce n'est pas un symptôme qu'on puisse dédaigner que la création récente* ou projetée *de collèges, tels que l'école des Roches*, le collège de Normandie, l'école libre secondaire de Liancourt, le collège de l'Estérel. Si les familles dont les ressources sont modestes ont une tendance à préférer à l'internat des lycées les pensions tenues par des instituteurs, où l'éducation a un caractère plus familial, c'est encore un signe qu'il convient de ne pas négliger.

« L'Université peut entreprendre, avec les immenses ressources dont elle dispose, ce qu'on commence à faire autour d'elle. En le faisant, elle n'oubliera pas qu'elle doit rester ouverte à tous. Le prix

élevé de la pension n'arrête pas des familles riches; il est même pour quelques-unes d'entre elles une garantie de sélection à laquelle elles ne sont pas insensibles. Il écarterait les enfants dont les familles ne peuvent s'imposer de lourds sacrifices. Mais l'État n'est pas dans la situation d'une association particulière. Quand il bâtit un lycée, il ne fait pas entrer en ligne de compte, pour le calcul du prix de la pension des élèves, les sommes qu'il dépense. Les professeurs sont payés sur le budget. On ne s'attend pas à ce que les frais d'études supportés par les familles puissent suffire à couvrir la dépense de leurs traitements. L'instruction publique, à tous les degrés, est une charge de l'État. C'est l'idée qu'on s'en fait en Allemagne aussi bien qu'en France. Si l'instruction secondaire fait encore exception chez nous, l'abaissement des frais d'études de nos lycées au niveau des frais d'études de l'enseignement supérieur est demandé par la commission de l'enseignement et, sur ce point, vous êtes d'accord, en principe, avec elle. L'établissement de comptabilités séparées pour l'enseignement et pour le pensionnat rend plus facile cette réduction des frais d'études. Tout n'est pas mêlé et confondu comme autrefois et ce qui incombe principalement à l'État, c'est-à-dire les dépenses de l'enseignement, est maintenant distinct de ce qui incombe exclusivement aux familles, c'est-à-dire les dépenses de la pension proprement dite.

« Il y a dans les grandes villes des lycées devenus insuffisants, encombrés d'élèves trop nombreux. Nous avons cité des exemples et nous avons montré quelle infériorité en résulte pour l'État vis-à-vis de l'enseignement libre. Vous avez reconnu, monsieur le ministre, l'urgence de remédier à cette situation. *N'hésitez pas à créer immédiatement quelques lycées d'après les types nouveaux.* Ce sera une expérience. Si elle réussit, il sera aisé de l'étendre. Mais qu'on ne jette pas les millions, comme on a fait si malheureusement à Sceaux, *qu'on construise des maisons de famille, d'une architecture simple, séparées les unes des autres et séparées aussi du bâtiment central où sera donné l'enseignement. On a des modèles sous les yeux.* La Chambre des députés ne vous refusera pas l'argent nécessaire.

« Nous ne saurions nous en tenir à des expériences. Il faut tirer parti des lycées existants, les améliorer, les transformer peu à peu. C'est une entreprise qui n'est pas impossible, mais à quelles conditions?

« La première de ces conditions est de bien choisir les proviseurs, d'augmenter leur autorité, *de débarrasser nos lycées de cette lourde uniformité qu'une centralisation excessive fait peser sur eux, de leur*

donner le plus possible d'autonomie. Comment un proviseur, enserré par les règlements, n'ayant le choix d'aucun de ses collaborateurs, dépouillé de toute initiative en matières de dépenses, gêné en outre par une inutile paperasserie, pourrait-il opérer un changement, presque une révolution, dans les vieilles habitudes de nos maisons d'éducation? S'il y a un budget du pensionnat dont il puisse disposer, non pas sans contrôle, mais avec une liberté d'autant plus grande qu'il n'aura pas de subvention à demander à l'État, on entrevoit déjà la possibilité d'établir un régime assez différent de celui que nous connaissons. La commission que vous avez instituée pour étudier les modifications à introduire dans la comptabilité des lycées ne croit pas, il est vrai, que le budget de l'internat, devenu autonome, puisse se passer entièrement du secours de l'Etat; mais elle reconnaît que cette insuffisance disparaîtrait vite si le proviseur était maître d'organiser le régime intérieur du lycée...

« Ce n'est pas assez de rendre autonome le budget de l'internat. *Il faut encore que, dans sa préparation, le proviseur s'appuie sur un véritable conseil, nommé par le ministre, composé des personnes les plus considérées de la région et les plus attachées au lycée par les souvenirs de leur enfance. Ce conseil sera un lien entre le lycée et la ville ou le département. On se plaint que nos lycées n'aient pas une vie propre, une physionomie originale, que la région où ils sont établis ne soit pas associée assez étroitement à leur existence. Comment s'en étonner? Quel parti a-t-on tiré de toutes les bonnes volontés qui ne demandent qu'à s'employer?* On a découragé les membres des bureaux d'administration en réduisant leurs fonctions à l'accomplissement de formalités insignifiantes. Ils seront demain pour le proviseur des collaborateurs précieux. Ils s'intéresseront et ils intéresseront la ville et la région à la transformation des bâtiments et du régime intérieur du lycée.

« Une autre condition essentielle de la réforme, c'est *que le proviseur ait le choix de ses collaborateurs.* Il devra les prendre, autant que possible, parmi les professeurs ou les professeurs stagiaires qui consentiront, moyennant une indemnité ajoutée à leur traitement, à vivre au lycée avec les élèves, non pas comme des mécontents, comme des hommes qui, se voyant éloignés de l'enseignement et réduits à des fonctions de simple surveillance, s'aigrissent et se découragent, mais comme de véritables éducateurs, ayant l'autorité morale du maître qui enseigne. *Les femmes, à qui Napoléon Ier avait interdit l'entrée des lycées, ont un rôle important et délicat à remplir dans cette transformation du régime de nos établissements. Il n'y a pas sans elles de vie de famille, surtout pour les plus jeunes élèves.* C'est au proviseur à

ménager, par des transitions nécessaires, le passage du système actuel au système nouveau, en tenant compte des obstacles que le nombre des élèves, la disposition des bâtiments, les vieilles traditions peuvent créer. *On échouera si l'on veut faire quelque chose d'absolu et d'uniforme. L'autonomie a l'avantage d'une grande souplesse, d'une facilité d'adaptation progressive. Elle a un autre avantage, c'est qu'elle crée des habitudes d'esprit, un milieu favorable au développement des énergies individuelles.*

« Qu'on laisse donc les proviseurs libres de faire les règlements intérieurs, sous le contrôle des recteurs, d'accomplir à leur guise les changements nécessaires. Plus ils se sentiront sûrs d'eux-mêmes et de leurs collaborateurs, plus ils s'enhardiront à *abandonner les anciens procédés de discipline, à avoir confiance dans l'efficacité des méthodes d'éducation fondées sur la liberté et le développement de la personnalité morale de l'enfant.* Il s'agit, comme vous l'avez si bien dit, de « former des éducateurs ». Cela ne peut pas s'improviser. *Si l'on songe que ces questions d'éducation étaient à peine discutées, il y a quelques années, et si l'on mesure l'importance qu'elles ont prise et le travail qui s'est fait dans les esprits, on ne saurait douter que l'évolution commencée ne s'achève assez rapidement,* pourvu qu'on ne la gêne pas par des dispositions d'ensemble prématurées ou maladroites.

« Il y a pourtant deux points sur lesquels une mesure générale doit être prise immédiatement. *L'organisation de l'éducation physique se lie à la réduction de la durée des heures de travail intellectuel.* On a tout dit sur la nécessité de faire une part plus importante aux jeux de force et d'adresse, à la marche, à l'escrime, à l'équitation, *aux travaux manuels.* Nous n'avons rien à ajouter non plus à ce que nous avons dit de ce système un peu barbare qui tient des enfants de moins de seize ans enfermés et assis devant une table pendant dix heures et demie. La commission pense que *huit heures doivent suffire et qu'au-dessous de douze ans, c'est assez de six heures de classe et d'étude.*

« Vous avez, monsieur le ministre, donné votre adhésion à l'ensemble des idées et des propositions de la commission. Vous vous êtes réservé, dans un sentiment de prudence auquel nous nous sommes associés, la faculté de *procéder par des essais successifs, de ne pas étendre la réforme d'un seul coup à tous les lycées.* Cela est tout à fait raisonnable. *Les proviseurs n'ont pas été choisis en vue de l'application de ces projets. Ils ne sont pas tous en état d'en accepter immédiatement la responsabilité. L'important est que, là où l'on mettra en vigueur le nouveau régime, on procède résolument et sans ces demi-mesures qui tuent les réformes en les empêchant de se développer. On ne peut concilier avec l'autonomie et les habitudes d'esprit qu'elle doit*

créer la centralisation et les mœurs toutes différentes qui en sont la conséquence. Il faut choisir entre deux systèmes. Le rapport de la commission que vous avez instituée pour étudier les changements à introduire dans la comptabilité des lycées nous a fait craindre qu'on ne cherchât à restreindre la réforme, à l'énerver dans l'application, à la réduire à de simples apparences. Ce serait un avortement après beaucoup d'autres. Vous avez bien voulu nous donner l'assurance que vous tiendrez la main à ce que, partout où l'autonomie sera appliquée, elle le soit dans le sens le plus large et avec toute l'extension que la commission de l'enseignement propose de lui donner... »

Il suffit de lire ce qui précède pour se convaincre de l'influence exercée, dans ce qu'on appelle les « sphères politiques », par la création de l'École des Roches, c'est-à-dire, en définitive, par la science sociale.

Nous sommes de ceux qu'on peut citer rarement, mais que l'on imite à la longue, consciemment ou non. Du reste, il n'en est pas des idées lancées dans le public comme des brevets d'invention. On ne peut s'approprier ceux-ci, mais tout le monde profite de celles-là. Nous ne nous en plaignons pas. Au contraire. Entre autres idées qui heurtent de front toutes nos vieilles traditions administratives, notons celle de faire une réforme par « essais successifs », avant de tout engager et sans attendre que tout puisse évoluer ; et, celle, plus nouvelle encore, de ne pas faire, dans ces essais, de demi-essais : « *L'important est qu'on procède résolument et sans ces demi-mesures qui tuent les réformes... Il faut choisir entre deux systèmes.* »

Inconvénients de l'internat, avantages de la vie de famille, incommodité des lycées-casernes, routine et paralysie résultant de la centralisation, nécessité d'établir un lien social entre la maison d'éducation et la région qu'elle dessert, rôle bienfaisant de la femme, utilité de l'autonomie, utilité des exercices physiques, devoir de développer la personnalité morale chez l'enfant : toutes ces vérités, qui ne sont pas neuves pour nous, sont presque neuves, au moins pratiquement, pour les représentants de la pédagogie officielle. Il en est qui, sans doute, « sont dans l'air » depuis quelque temps ; mais autre chose est de prêcher, autre chose de réaliser l'idéal que l'on prêche. En fait, l'Université est encore fort en retard, sauf çà et là en quelques établissements, sur tous les beaux plans que ces dernières années ont vu éclore. Les doléances de M. Ribot en font foi.

Ajoutons que les réformateurs vont se trouver aux prises avec la redoutable question des maîtres répétiteurs. M. Ribot voudrait voir relever la situation de ceux-ci, pour relever par contre-coup leur pres-

tige et leur permettre d'être de véritables éducateurs. Mais la première condition requise pour moraliser autrui, c'est de se moraliser soi-même, et la moralité ne se décrète pas par mesure administrative. Il y a là une difficulté sérieuse, que des désordres récents ont mis dans tout son jour.

Mais continuons nos citations.

DEUXIÈME PARTIE

Réforme des plans d'études, des programmes et du baccalauréat.

« J'ai hâte d'arriver à l'examen des plans d'études proposés par le conseil supérieur de l'instruction publique. Sa tâche était difficile. On a souvent revisé les programmes, sans réussir à satisfaire aux besoins d'une société qui se transforme rapidement. L'enseignement spécial, œuvre de V. Duruy, a été trop tôt détourné de sa destination primitive. Sa place est restée vide dans nos lycées et dans nos collèges. C'est un des points que l'enquête a fait ressortir avec le plus d'évidence. La création de l'enseignement moderne a répondu au besoin qu'on éprouve partout d'élargir les cadres de l'ancien enseignement classique. S'il a beaucoup d'adversaires, cela tient à plusieurs causes; mis en antagonisme, dès sa naissance, avec l'enseignement classique, quoique placé dans des conditions d'inégalité, il a naturellement contre lui tous ceux qui considèrent l'étude des langues anciennes comme le fondement nécessaire de toute éducation libérale. Il rencontre, d'autre part, un sentiment de défiance plus que de faveur dans l'ancienne et très nombreuse clientèle de l'enseignement spécial à qui conviendrait mieux un enseignement plus court, plus souple, tourné plutôt vers les carrières industrielles, agricoles, commerciales que vers les grandes écoles et les fonctions où mène le baccalauréat. Quant à l'enseignement classique, il est inquiet de son avenir; il ne peut se résoudre ni à s'ouvrir aussi largement qu'il le faudrait aux idées et aux besoins nouveaux ni à s'enfermer dans ses anciennes traditions. On a essayé de la bifurcation sous diverses formes, puis on est revenu à l'unité des études classiques. On cherche aujourd'hui, de nouveau, à diversifier les programmes. L'enquête a montré, en effet, à quel point les études scientifiques ont été sacrifiées à ce besoin factice d'unité qui est un défaut de l'esprit classique. Le péril a paru si évident que personne ne peut plus le contester. *Les méthodes trop lentes de l'enseignement des langues anciennes, le morcellement des études, la surcharge des programmes, l'abus des curiosités grammaticales ont été également mis en lumière.*

« Mais s'il est une vue générale qui se dégage avec netteté de l'enquête, c'est que *l'enseignement secondaire tout entier doit s'adapter davantage à un état social tout différent de ce qu'il était autrefois.* La clientèle de l'enseignement secondaire s'est étendue et, en même temps, elle est devenue plus exigeante. Non seulement l'enseignement doit être plus souple, plus varié dans ses moyens : il doit en outre être organisé de telle sorte qu'on puisse, au gré des vocations et des nécessités sociales, y entrer plus tard qu'autrefois, en sortir plus tôt et passer aisément d'une branche d'enseignement à une autre. On ne peut faire une œuvre durable, dans la revision des plans d'études, qu'en tenant compte de cette double exigence.

« Le conseil supérieur a parfaitement compris qu'il fallait donner à l'enseignement classique plus de souplesse. Il propose de faire, en réalité, deux cycles, l'un de quatre années, de la sixième à la troisième, et l'autre de trois années, de la seconde à la philosophie. Dans le premier cycle les études sont communes à tous les élèves et ne diffèrent guère de ce qu'elles sont aujourd'hui. Les élèves ont à choisir, dans le second cycle, entre le grec, un cours complémentaire de langues vivantes ou un cours plus développé de sciences.

« Nous avons demandé que le premier cycle fût plus court d'une année. Vous en savez la raison, monsieur le ministre. C'est vous-même qui avez émis l'avis — conforme à celui de la commission — que « *les études secondaires doivent avoir pour fondement de fortes études primaires* ». Or, à quel âge ces études primaires sont-elles terminées? C'est seulement vers douze ans. Six années d'études classiques, y compris une année de philosophie, conduisent l'élève jusqu'à dix-huit ans. N'est-ce pas l'âge où il sort aujourd'hui du lycée? Vous devez donc, semble-t-il, pour être d'accord avec vous-même, appuyer notre proposition. Si vous ne le faites pas, c'est parce que vous ne voulez pas différer d'une année le commencement des études de latin. Vous sacrifiez — pardonnez-moi le mot — au préjugé qu'on ne saurait apprendre trop tôt les langues anciennes. *Nous pensons au contraire qu'on ferait des progrès plus rapides si l'on n'abordait l'étude du latin qu'après s'être mis solidement en possession de la langue française et des premiers éléments d'une langue étrangère*, qu'il vaut mieux ne pas mêler trop d'études diverses et qu'un cycle de trois années doit, de l'avis des hommes les plus compétents, suffire pour apprendre les éléments du latin. *Rappelez-vous ce qu'ont écrit, à ce sujet, les maîtres de Port-Royal, Bossuet, Talleyrand et Mirabeau, et, de nos jours, J.-S. Mill, pour ne pas citer d'autres noms.*

« Mais il faut renoncer à ce que j'appelais tout à l'heure les méthodes lentes où la grammaire et les exercices écrits tiennent trop

de place. On n'apprend plus aujourd'hui le latin pour le parler ni pour l'écrire, mais surtout pour se mettre en état de lire les auteurs. Il n'est pas excessif de demander qu'en trois ans un élève soit capable de lire couramment César, Cicéron ou Tite-Live. Si trop peu d'élèves peuvent le faire, même après six ans, c'est qu'on perd beaucoup de temps et qu'on oblige les enfants à passer chaque année des mains d'un maître dans celle d'un autre maître. Cela est-il raisonnable?...

« Vous avez annoncé aussi la résolution de *réduire à une heure la durée des classes*. Cette modeste réforme choquera les habitudes et soulèvera peut-être quelques réclamations. Elle n'en est pas moins nécessaire. Nos classes sont trop longues; elles fatiguent l'attention des élèves et entraînent un certain gaspillage de temps. *Deux classes d'une heure, séparées par une courte récréation, valent plus qu'une classe de deux heures. C'est un point éclairci par l'expérience des pays étrangers...*

« *La part des langues vivantes est presque doublée dans le premier cycle de l'enseignement classique*. Au lieu de trois heures par semaine, les élèves auront cinq heures de cours en sixième et en cinquième; quatre heures, au lieu de deux, en quatrième et en troisième. La commission ne peut que vous féliciter de cette innovation. Elle fait toutefois remarquer que les projets préparés par la section permanente du conseil supérieur ne tiennent aucun compte de la décision prise par vous, sur la demande de la commision de l'enseignement, de *substituer des cours gradués de langues vivantes au système de la répartition par classes*. En dehors de toutes les raisons que nous avons données, laissez-moi vous faire remarquer quelle facilité l'institution de cours gradués donnera aux élèves dispensés de l'étude du grec pour aborder, dans le premier cycle, l'étude d'une seconde langue vivante. *N'est-il pas contraire au bon sens que des élèves, capables de marcher rapidement, soient obligés de se traîner pendant quatre ans du même pas que leurs camarades moins agiles et moins bien équipés? Sacrifiera-t-on toujours l'intérêt des élèves à notre manie d'uniformité?*

« Dans l'organisation des études du premier cycle, on ne doit pas perdre un seul instant de vue que beaucoup d'élèves quittent, après quatre années, le lycée ou le collège. Ces élèves étaient autrefois, ils sont encore aujourd'hui sacrifiés, traités comme des transfuges. On n'a rien voulu faire qui pût les encourager à briser le cercle traditionnel des études classiques. Cela eût semblé une atteinte à l'intérêt et à la dignité de ces études. Combien les idées ont changé sur ce point!

« *On considère aujourd'hui que l'intérêt des études classiques est*, au contraire, *de ne pas retenir contre leur gré des élèves qui ne font qu'alourdir la marche de l'enseignement.* La société a intérêt à ce que, suivant la forte expression dont vous vous êtes servi, « aucun élève ne soit prisonnier des classifications initiales ». *A quinze ou seize ans, un jeune homme peut avoir appris assez de latin, de français, d'anglais ou d'allemand, d'histoire, de géographie, de sciences mathématiques ou naturelles et de dessin pour entrer dans une école de commerce ou d'industrie, pour se lancer dans l'apprentissage pratique des affaires ou s'en aller à l'étranger.* Vous avez pu remarquer, monsieur le ministre, avec quel soin on a tout combiné, dans les programmes allemands, pour que ce jeune homme emporte un ensemble aussi complet que possible de connaissances... Chez nous, on apprend, pour n'y plus revenir, l'histoire des peuples de l'Orient en sixième, puis l'histoire de Grèce et celle de Rome. On s'attarde, pendant des années, dans l'histoire obscure du moyen âge et de l'époque qui a précédé les temps modernes. N'est-il pas préférable d'enseigner aux enfants, comme en Allemagne, dans le premier cycle, les grands faits, les dates essentielles, en passant rapidement sur tout le moyen âge, de façon qu'après la troisième un élève ait parcouru le champ tout entier? On reprend, dans les classes supérieures, les diverses périodes en se plaçant à un point de vue plus philosophique, en montrant l'influence que chacune des grandes époques a eue sur le développement de la civilisation moderne... »

M. Ribot parle ensuite d'un examen de passage ayant pour but de constater si les élèves sont aptes à passer dans le cycle supérieur des études. Il poursuit :

« Cet examen subi avec succès, le cycle supérieur s'ouvre devant les élèves. Le conseil supérieur de l'instruction publique propose, comme je l'ai dit, de leur donner ici l'option entre le grec, les langues étrangères apprises plus à fond et un cours développé de sciences... On peut craindre que la création d'une section de latin et de langues vivantes n'entraîne la désertion de l'étude du grec. La commission du conseil supérieur ne s'est décidée qu'à la majorité d'une voix à émettre un avis favorable à cette création...

« Elle insiste pour *que les élèves de la section des langues vivantes puissent, grâce à l'institution de cours gradués, apprendre, s'ils sont en état de le faire, deux langues vivantes.* Les programmes qu'on a préparés ne leur réservent que trois heures par semaine, pendant deux années, pour l'étude facultative d'une seconde langue étrangère, tandis qu'on donne cinq heures par semaine à la langue

étrangère que les élèves ont eu le temps d'apprendre à fond depuis la classe de huitième jusqu'à la fin de la troisième. Qu'on consacre trois heures par semaine à un cours supérieur où la langue et la littérature étrangères seront étudiées, moins en vue de l'usage courant que de la formation de l'esprit et de l'acquisition de connaissances plus étendues sur le caractère, les mœurs, les institutions, le développement économique des pays étrangers, cela peut être excellent. Mais *qu'on ne prive pas les élèves des moyens pratiques d'acquérir la possession d'une seconde langue qui leur sera infiniment précieuse!...*

« Dans le plan adopté par le conseil supérieur, les élèves de la section scientifique sont obligés de suivre les mêmes cours de latin que les élèves de la section gréco-latine. Nous touchons ici à une question d'une importance capitale. Pourquoi, avons-nous demandé, force-t-on les élèves qui se préparent aux carrières scientifiques à préférer l'étude du latin à une étude plus approfondie des langues vivantes? C'est une illusion de croire que ces élèves suivront les classes de latin avec le même zèle et le même profit que leurs camarades de la section littéraire. On retombe dans les inconvénients de l'ancienne bifurcation, quoiqu'on ait la prétention d'assujettir les uns et les autres aux mêmes épreuves finales. Mais, alors même que ces élèves ne seraient pas un poids mort dans les classes de latin, de quel droit sacrifie-t-on leurs préférences pour les langues vivantes à une vue purement théorique sur la prééminence de l'étude du latin pour la formation générale de l'esprit?

« Ce qui, de nos jours, donne à l'enseignement secondaire le caractère d'un enseignement classique, dans le sens large du mot, c'est-à-dire d'un enseignement propre à former une élite, ce n'est pas la connaissance de telle ou telle langue ancienne, c'est la durée de cet enseignement, ce sont ses méthodes, c'est l'esprit tout entier dans lequel il est dirigé. L'empereur d'Allemagne a traduit ces dispositions nouvelles dans son rescrit du 26 novembre 1900, en disant que l'enseignement des gymnases, celui des réalgymnases et celui des écoles réales supérieures sont, au point de vue de la culture générale de l'esprit, des enseignements équivalents. Serions-nous devancés par l'Allemagne dans cette évolution de l'ancienne conception de l'unité des études secondaires?

« Vous avez bien voulu reconnaître la force de ces raisons. Les élèves de la section scientifique suivront, à leur gré, les cours de latin ou les cours plus développés de langues vivantes. Ils apporteront dans ces études l'ardeur qui naît d'un choix volontaire et réfléchi...

« On s'est obligé à maintenir parallèlement à la section scientifique de l'enseignement classique une section de l'enseignement moderne où les sciences forment aussi la base de l'enseignement et qui aboutit, elle aussi, au baccalauréat et, par le baccalauréat, aux grandes écoles militaires, à la Faculté des sciences et à toutes les fonctions publiques dont l'enseignement moderne ouvre aujourd'hui l'accès. On n'a pas seulement perdu l'occasion de mettre fin à un dualisme dont les inconvénients apparaissent à tous les yeux : *on a, du même coup, faussé le caractère que le conseil supérieur a voulu donner à l'enseignement moderne. On fait, de nouveau, de cet enseignement un second vestibule des fonctions publiques et non la pépinière du commerce, de l'industrie, de l'agriculture. En le replaçant sous le joug du baccalauréat, on lui enlève toute la souplesse, toute la diversité de programmes dont il a besoin pour s'adapter aux exigences des diverses professions et des différentes régions.*

« La commission se félicite, monsieur le ministre, que vous soyez d'accord avec elle. Nous avons pris acte de vos déclarations. Il est bien entendu : 1° que les élèves de l'enseignement moderne seront admis de plain-pied dans la section scientifique de l'enseignement classique comme leurs camarades qui ont fait des études de latin ; 2° que les programmes de la section scientifique et ceux du baccalauréat seront établis de manière à donner à tous les élèves, sans distinction d'origine, l'option entre le latin et des cours plus approfondis de langues vivantes. Vous avez réservé la question de savoir si toutes les branches du baccalauréat classique conduiront à toutes les branches de l'enseignement supérieur. Nous l'avons réservée nous-mêmes. Je ne vois, pour ma part, aucune raison décisive de fermer les portes des Facultés de médecine ni des Facultés de droit à ceux qui joignent à une forte culture scientifique la connaissance des langues étrangères, celle de l'histoire et de la philosophie. On se bat depuis trop longtemps autour de cette question. Il faudra bien la trancher dans un sens conforme au mouvement général des idées, non seulement en France, mais dans tous les pays.

« Qu'on ne s'imagine pas que ce sera la perte ou le commencement de la décadence des études supérieures. J'ai montré ailleurs qu'on peut être plus sévère qu'aujourd'hui à l'entrée des Facultés, en n'exigeant pas seulement une moyenne générale à l'examen final des études secondaires, mais encore une note plus élevée sur les matières dont la connaissance est le plus nécessaire aux futurs étudiants des diverses Facultés. Comprend-on, par exemple, qu'on puisse entrer à la Faculté de droit sans savoir presque un mot d'his-

toire ou de philosophie, comme on entrait naguère à la Faculté de médecine sans rien connaître ou à peu près des mathématiques et des sciences physiques ou naturelles? C'est dans cette voie qu'on peut trouver de nouvelles garanties contre l'envahissement des études supérieures par des jeunes gens qui n'ont reçu qu'une instruction hâtive et superficielle...

« Pour les programmes, on a tout intérêt à ne pas les tracer d'une manière trop rigide, à laisser aux établissements le soin de proposer les cadres d'enseignement qui répondent le mieux aux nécessités et aux ressources locales. C'est entreprendre une tâche impossible que de vouloir tout mettre sous le même niveau. Dans les programmes assouplis et diversifiés suivant les régions et les établissements, nous sommes d'avis de faire une large part aux vocations individuelles. Un futur agriculteur n'a pas les mêmes besoins qu'un futur commerçant. La connaissance des langues étrangères, indispensable au commerçant, est moins utile à l'agriculteur qu'un cours de chimie ou de physique. N'ayons pas la prétention d'imposer à tous les mêmes études.

« Laissons aussi chaque établissement libre de créer ou de ne pas créer un cycle supérieur de deux années. La section permanente nous paraît avoir vu juste sur ce point. L'enseignement qu'il s'agit d'organiser n'aura de véritable utilité que s'il a un caractère qui lui soit propre, s'il ne fait pas double emploi avec l'enseignement classique. Peut-être vaut-il mieux qu'au sortir du premier cycle une partie des élèves aillent chercher le complément de leurs études dans des écoles plus spécialement adaptées à leurs besoins, ayant des ressources qu'on ne peut trouver dans tous les établissements. *Surtout pas de baccalauréat au terme de ces études : il leur ôterait toute liberté de se développer d'une manière originale et de se plier aux exigences des diverses régions.....*

« La revision des programmes comprend naturellement celle du mode d'enseignement des langues vivantes. Les instructions préparées par la section permanente ont reçu l'entière approbation de la commission. Elles s'inspirent des considérations qui ont été développées dans le rapport général de la commission, à la suite des critiques présentées par les chambres de commerce et par la plupart des déposants. « Si l'étude des langues anciennes, est-il dit en tête de ces instructions, a pour objet essentiel une certaine culture de l'esprit, les langues vivantes sont enseignées surtout en vue de l'usage. Le but que devra se proposer l'enseignement des langues vivantes au cours des études secondaires sera donc de donner à l'élève la possession réelle et effective de cette langue. »

Nous souhaitons que les professeurs n'oublient pas cette sage recommandation.

« *Quant au baccalauréat, la commission regrette que vous n'ayez pu vous résoudre à le remplacer par un simple diplôme d'études secondaires.* Question de mots, a-t-on dit. Oui, sans doute ; mais il n'est pas indifférent d'adapter les mots à la réalité des choses. Plus le baccalauréat se rapprochera de l'idée que nous nous en sommes faite, d'un certificat d'études contrôlé par des épreuves publiques, mieux cela vaudra... »

Dans cette partie encore, M. Ribot s'inspire de l'École des Roches. Les commissaires qui essayent de débrouiller le plan d'études des lycées ont lu l'*Éducation nouvelle* de M. Demolins et en font leur profit autant qu'ils peuvent le faire. En fait, ils se trouvent aux prises avec la fameuse question du baccalauréat et celle des divers ordres d'enseignements, qui sont un peu, comme on dit vulgairement, « la bouteille à l'encre ».

Tout cela prouve que la science sociale fait son chemin. Maintenant, signalons un point noir. Plusieurs des réformes préconisées par M. Ribot et ses collaborateurs se traduisent par de nouvelles charges budgétaires : fondations de lycées, augmentations d'appointements, créations de fonctionnaires nouveaux. On ne parle pas de compenser cela par des réductions de dépenses opérées d'un autre côté. Pourtant, à mesure que de nouveaux organismes apparaissent, d'autres devraient disparaître, et les économies devraient donner la réplique aux aggravations de dépenses.

Autre réflexion. La lettre de M. Ribot produira-t-elle, immédiatement du moins, un grand effet? Nous en doutons. Les politiciens n'envisagent guère les questions d'enseignement que sous l'angle de leurs passions antilibérales. Ils cherchent plutôt à supprimer les établissements qui leur déplaisent qu'à améliorer ceux qui leur plaisent, et c'est ce qui risque de retarder, longtemps encore, les transformations dont l'esquisse vient d'être si laborieusement tracée.

H. B.

III. — L'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LES ACCIDENTS

Un de nos amis nous communique les réflexions suivantes, relatives aux résultats qu'a donnés, depuis trois ans et demi qu'elle est en vigueur, la loi sur l'assurance contre les accidents.

« La loi du 9 avril 1898 n'a pas inauguré en France le système de l'assurance accident. Il était pratiqué déjà par des compagnies. Cel-

les-ci, envisageant la loi nouvelle avec toute la perspicacité d'un épicier de village, crurent qu'elle allait leur permettre de tondre impitoyablement les assujettis, pour le plus grand profit de leurs actionnaires. Elles portèrent leurs primes à un taux excessif, que beaucoup de patrons subirent avec une passivité moutonnière.

« Par bonheur, il se trouva un homme d'expérience et d'initiative, ancien fabricant, M. G. Jouanny, qui mêlé activement au mouvement syndical, connaissait bien la situation. Il lança l'idée d'une association mutuelle, en étudia le projet et le fit accepter par un certain nombre de présidents de chambres syndicales. Peu après, la *Mutualité industrielle* était fondée. Aujourd'hui, par un mécanisme ingénieux et simple, elle offre aux chefs d'industrie un moyen d'assurance à taux très modéré. Déjà son premier exercice s'est clos dans les conditions les plus satisfaisantes ; elle assure actuellement pour environ cent millions de salaires. Mais ce n'est pas tout. Cette concurrence inattendue et triomphante a fait baisser pavillon aux compagnies. Elles ont réduit leurs tarifs au-dessous de la limite raisonnable, dans l'espoir d'étrangler la Mutuelle, mais le seul résultat de cette manœuvre a été de leur faire perdre de fortes sommes. Ainsi la Mutuelle, dût-elle même rester ce qu'elle est, sans accroissement, jouerait encore le rôle capital de modérateur au profit de tous les assujettis à la loi de 1898. Voilà ce que peut faire une initiative intelligente, active et prompte.

« Il se trouve donc que le cabinet actuel a résolu la question de l'assurance ouvrière contre les accidents du travail, non pas dans le sens socialiste, c'est-à-dire au profit de l'État, mais bien dans le sens libéral, à l'avantage de l'initiative privée. L'aventure est piquante, et tout à l'honneur des hommes qui ont lutté pour obtenir ce résultat. Ils ont fait là une œuvre forte et essentiellement patriotique, qui ne manquera pas de porter de bons fruits. »

L. P.

IV. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS

En France.

En France. — L'ajournement de la grève générale. — La nouvelle Bourse du Travail. — Les syndicats de femmes à Lyon. — Une statistique criminelle.

Dans les colonies. — La crise des concessions au Congo français. — L'exagération des dépenses en Indo-Chine.

A l'étranger. — Le congrès de la petite bourgeoisie à Namur. — Le conflit franco-turc et notre prestige en Orient. — Le président Roosewelt et les nègres.

La grève générale est écartée, au moins pour le moment. Les

mineurs avaient posé leurs conditions, et déclaré que, si le gouvernement ne les réalisait pas, ils se mettraient tous en grève au 1er novembre. Le 1er novembre est arrivé et les mineurs ne se sont pas mis en grève. Il fallait s'attendre à ce retour un peu brutal vers le bon sens. La décision que la politique avait fait prendre, la politique l'a fait casser. Les chefs du mouvement socialiste, à quelques exceptions près, sont embrigadés dans un parti qui juge inopportun les désordres préconisés jadis. Ils ont fait sentir leur volonté, et les désordres ont été renvoyés à des temps meilleurs. Des fusils, achetés en vue des émeutes possibles, ont été remis aux autorités. Bref, l'avortement ne pouvait être plus manifeste.

Un spectacle curieux a été offert, à cette occasion, par les journaux révolutionnaires, ceux qui montrent le plus d'ardeur, ordinairement, à organiser et à encourager les grèves. Ces journaux ont tenu un langage calme, posé, faisant ressortir les inconvénients des grèves, salaires perdus, dépense d'efforts inutiles, etc. On aurait presque dit des économistes bourgeois.

Du reste, le résultat est heureux, et l'événement a prouvé une fois de plus que les hommes de désordre, une fois parvenus aux hautes situations d'où ils ont chassé les hommes d'ordre, n'ont rien de plus pressé que de maintenir l'ordre à leur tour. Seulement, à ce jeu, leur influence peut s'user et leur prestige recevoir quelques chocs. Mais c'est leur affaire, et les embarras où les jettent des aventures semblables est la rançon de la chance qu'ils ont eue de conquérir le pouvoir.

*
* *

Pendant ce temps, on peut voir s'accentuer chez certains ouvriers, contre les menées socialistes, ce mouvement de réaction qui s'était fait jour, dernièrement encore, dans l'organisation des « Syndicats Jaunes » de Montceau-les-Mines et du Creusot.

Une bourse du Travail Indépendante vient de s'ouvrir à Paris, 6, rue des Vertus, dans une maison neuve dont elle occupe trois étages. Mais, cette fois, les journaux et les hommes politiques officiellement dévoués à la cause démocratique se sont abstenus de parler de cette création, qui intéressait pourtant à bon droit leur clientèle.

C'est que les syndicats ouvriers qui viennent de s'installer rue des Vertus ne sont autres que ceux que la commission de la Bourse du Travail a chassés le mois dernier, parce qu'ils s'étaient permis de demander des subventions au conseil municipal de Paris, mis actuellement à l'index dans le parti socialiste.

Sur soixante-deux syndicats « excommuniés », cinquante-cinq

ont adhéré au nouveau groupement, qui comprend en outre cent cinquante autres syndicats, tant à Paris qu'en province.

M. Paul Lanoir, secrétaire général de la nouvelle Bourse du Travail, a été interrogé par un journaliste. Nous rapportons une partie du dialogue :

« — En quoi vous différenciez-vous de la Confédération générale du Travail, qui, si je ne me trompe, renferme un nombre de syndicats inférieur au vôtre?

« — En ce que nous sommes un groupement professionnel et non pas politique? Notre but n'est pas de pousser quelques individualités à la Chambre, mais d'améliorer le sort des travailleurs, dans les conditions possibles. Nous ne sommes ni des utopistes, ni des révolutionnaires.

« Ce n'est pas que nous abdiquions ce que nous regardons comme nos droits, mais nous croyons mieux utiliser la loi de 1884 sur l'organisation syndicale en essayant de nous entendre avec les patrons. Si nous avons besoin d'eux, eux aussi ont besoin de nous. Ne vaut-il dont pas mieux vivre en bon accord, en se faisant les uns aux autres les concessions indispensables? Capital et travail n'ont qu'à gagner à ce rapprochement.

« Si les patrons se montraient injustes envers nous, s'ils ne nous accordaient pas des réformes nécessaires, nous serions obligés de prendre des mesures de coercition, d'aller même jusqu'à la grève. Mais c'est là une arme terrible, dont on ne doit se servir qu'à la dernière extrémité et pour des raisons graves, au lieu de les brandir à chaque instant, comme le fait la Confédération générale du Travail!

« Autrefois, l'ouvrier qui ne voulait pas rester isolé n'avait devant lui que le syndicat révolutionnaire; à présent, il aura à choisir entre les honnêtes gens, les travailleurs... et les autres! »

A la nouvelle Bourse du Travail, les fonctions de secrétaires de syndicats seront gratuites et ne pourront être remplies que par des ouvriers ou employés vivant de leur travail.

Un ouvrier viendra-t-il chercher du travail? Le secrétaire du syndicat de sa profession trouvera cette demande le soir sur son bureau. Les règlements l'obligent à y répondre le soir même, en donnant une liste des maisons où le postulant peut se présenter.

Si dans les quatre jours le syndicat n'a pu procurer du travail à l'ouvrier en chômage, l'administration de la Bourse se charge alors de l'ouvrier et tâche de lui procurer du travail dans une profession similaire; en attendant, elle lui fournit un secours d'un franc cinquante par jour.

En outre, la Bourse du Travail possède une Caisse de prêts gratuits et de secours en cas de maladie.

Les compagnies de chemins de fer, les usines métallurgiques, les administrations des grands magasins et des forges et chantiers ont promis d'accueillir avec bienveillance toute demande d'embauchage formulée au nom de la Bourse Indépendante.

*
* *

Une autre fondation à signaler est celle de trois syndicats de femmes créés à Lyon, à la suite d'une campagne conduite par une personne énergique, Mlle Rochebillard.

Ces trois syndicats sont les suivants : Syndicat des dames employées de commerce; Syndicat des ouvrières de l'aiguille et de l'habillement et professions similaires; enfin, Syndicat de la soie, réunissant les ourdisseuses, dévideuses, etc.

Des cours professionnels ont été organisés dans les principaux quartiers de Lyon et sont aujourd'hui fréquentés par environ 700 jeunes filles ou femmes, sous la direction de plus de 60 professeurs.

Ces résultats sont remarquables, car on sait que, jusqu'à présent, il a été assez difficile de réunir les femmes en syndicats, surtout les ouvrières de l'aiguille.

Dans une cérémonie récente, à laquelle assistaient un grand nombre de sommités lyonnaises, Mlle Rochebillard a lu un rapport d'où nous extrayons ce passage :

« Actuellement, tout va au peuple, et le champ de manœuvres, pour les hommes comme pour les femmes, c'est le travail. Que nous le voulions ou non, il nous faut reconnaître que le travail envisagé dans son ensemble est arrivé à une de ces époques solennelles où la prospérité même a quelque chose de mélancolique, puisque, à côté de la force humaine, tout d'un coup pour ainsi dire, une force brutale mais superbe s'est dressée : la force de la machine.

« L'ouvrière a été saisie dans l'engrenage et voilà comment nous avons assisté au triste exode de la femme à l'usine. Nous avons conscience qu'une évolution progressive de l'organisation sociale peut seule remettre complètement les choses en ordre ; mais il appartient aux intéressées de provoquer cette marche en avant et de ne pas s'isoler complètement au service de la machine, loin du foyer domestique, ce royaume préparé à la femme de toute éternité. »

Mlle Rochebillard a rappelé quelles furent les difficultés du début et remercié ensuite tous ceux et celles qui l'avaient aidée dans sa tâche.

« Nous estimons, a-t-elle dit, qu'il importe que, la femme soit, non seulement dans la famille une conseillère aimée, mais qu'elle soit capable de remplir sa mission toute d'énergie et de dévouement. »

Mlle Rochebillard a signalé tous les progrès accomplis depuis la création des cours, aujourd'hui au nombre de soixante.

« Nous n'ambitionnons nullement, a-t-elle ajouté, la place des hommes, mais, comme travailleuses, nous réclamons notre droit à la vie, mais surtout et avant tout notre part de foyer. »

Ce rapport a été vivement applaudi par l'assistance, et l'ensemble du public a paru accueillir avec sympathie ces initiatives assez rares encore dans le monde féminin du travail.

*
* *

Parmi les considérations qui pourraient consoler les femmes de jouer dans le mouvement syndical un rôle bien moindre que les hommes, il faut signaler le peu de place que le sexe faible occupe dans les statistiques criminelles à côté du sexe fort.

Justement, on vient de publier le relevé des crimes poursuivis en 1899 (dernière année dont on ait dressé la statistique). La liste des criminels comprend 3.033 hommes pour 481 femmes, ce qui prouve, une fois de plus, l'influence que possède le ressort familial pour arrêter l'individu sur la pente du crime.

De 1898 à 1899, le nombre de crimes a augmenté de 171 (2.524 au lieu de 2.353). Les attentats contre la propriété se sont beaucoup plus développés que les attentats contre les personnes. Une catégorie de crimes qui tend à augmenter d'une manière menaçante, ce sont les incendies volontaires. Les causes de ces incendies méritent d'être enregistrées. Ce sont le plus souvent des vengeances, et notamment des vengeances de domestiques ou d'ouvriers congédiés. Certaines destructions ont pour mobile la cupidité. On brûle pour voler, ou encore pour toucher une prime d'assurance, s'il s'agit du propre bien de l'incendiaire. On signale huit incendies ayant eu pour cause le désir de participer aux libations offertes à ceux qui devaient éteindre le feu, et quatre incendies motivées uniquement par le désir d'assister au spectacle de l'embrasement. C'est l'état d'âme que l'on attribue à Néron, et il est fâcheux de constater qu'il a reparu de nos jours.

Soixante pour cent des criminels sont des célibataires, trente-quatre pour cent des hommes mariés et six pour cent des veufs. D'une façon générale, il y a plus de criminels chez les hommes isolés que chez les hommes vivant en famille. La proportion des étrangers est plus forte que ne le comporterait le chiffre total de

ceux-ci. Beaucoup de crimes sont d'ailleurs commis par des « déracinés », soit étrangers, soit français, transplantés hors de leur région natale. Le commerce fournit plus de criminels que l'industrie et l'industrie en fournit trois fois plus que l'agriculture. Sur 100.000 agriculteurs adultes, il y a sept criminels; il y en a 22 sur 100.000 industriels ou ouvriers, 33 sur 100.000 commerçants ou employés de commerce. A noter encore, en réponse aux fameuses déclarations sur l'effet moralisateur de l'instruction *en tant qu'instruction*, que les criminels illettrés sont cinq fois moins nombreux que les criminels instruits, et que 113 criminels, en 1899, avaient reçu une instruction supérieure. La science aide à moraliser, mais elle ne suffit pas. Ce qui moralise, c'est l'éducation, et dans l'éducation, plus spécialement, l'enseignement pratique de la loi de Dieu.

Dans les colonies.

Il existe une question de la « crise des concessions » coloniales au Congo français. Cette question a donné lieu à diverses polémiques et à de longues explications de la part des organes spéciaux. De ces polémiques et de ces explications, il semble résulter ce qui suit.

Il y a trois ans environ, le gouvernement s'est hâté de découper au Congo des tranches de territoire et de les débiter en concessions. Des groupes de capitalistes se sont hâtés de les acquérir: mais la plupart étaient mus par l'esprit de spéculation plutôt que par l'esprit de colonisation. Les concessionnaires — ou tout au moins la majorité d'entre eux, — n'étaient pas des colons, mais des financiers désireux d'extraire rapidement des territoires susdits tout ce qu'ils pourraient donner, et de les revendre ensuite. D'autre part, les concessions étaient soumises à un « cahier des charges » assez compliqué, selon l'usage, ce qui a fait naître des conflits entre l'administration coloniale et les concessionnaires ou leurs représentants. D'autre part encore, ces territoires étaient beaucoup mieux délimités sur le papier que dans la réalité, et il était difficile aux concessionnaires eux-mêmes d'en reconnaître les limites. Enfin, en vertu d'anciens traités, les étrangers conservaient le droit de passer et de trafiquer dans ces territoires, à la condition de ne pas y faire d'établissements, condition peu exécutable et sujette à des interprétations diverses, à cause de la distinction parfois subtile qui peut être faite entre des établissements provisoires et des établissements définitifs.

Toutes ces causes, et peut-être d'autres encore, ont empêché les concessions d'être mises réellement en valeur, et le Congo français,

à l'inverse de plusieurs autres colonies françaises, est dans une phase de recul, alors que, naguère encore, on escomptait un progrès.

Ce qui a manqué, en définitive, là comme ailleurs, c'est « *the right man in the right place* ».

*
* *

L'Indo-Chine, nous l'avons dit précédemment, est au nombre des colonies qui progressent. Les financiers, par exemple, reposent leurs regards avec complaisance sur les derniers budgets de ce pays. Toutefois, là encore, il est bon de réserver une place à la critique, ou plutôt de mentionner une juste observation de la *Quinzaine coloniale* à propos du budget des dépenses de notre Cochinchine. Alors que cette colonie manque encore de bien des choses et que l'outillage du port de Saïgon est fort incomplet, on n'a pas craint de dépenser plus d'un million pour la construction d'un théâtre dans cette ville, et l'on a inscrit dans le budget, comme subvention annuelle à ce théâtre, un crédit annuel de plus de deux cent mille francs. C'est donner le pas à l'agréable sur l'utile, sacrifier le nécessaire au superflu. Nos colons de Saïgon se comportent en ceci comme bien d'autres Français de la métropole, et donnent raison, après un siècle et demi, au jugement du poète anglais Gold Smith, qui disait que les Français consentent volontiers à faire maigre chère toute l'année à condition de donner une fois l'an un somptueux repas. L'essentiel, c'est de s'amuser. La préoccupation du solide et du confortable ne vient qu'en seconde ligne.

La même revue observe que le total des sommes consacrées à l'entretien du personnel administratif est également exagéré. Cette somme est de 2.130.000 piastres, soit plus de cinq millions de francs. C'est cher, d'autant plus que ni l'instruction publique, ni les travaux publics, ni d'autres frais de gouvernement ne s'y trouvent compris. Même en se résignant à payer cette somme, on pourrait, au dire des gens compétents, en faire un meilleur emploi. On pourrait payer mieux certains fonctionnaires de talent, et remplacer bon nombre d'agents européens mal payés par des indigènes, comme on le fait à Java et aux Indes, pour certains services : douane, police, gendarmerie. Dans ces pays, les postes inférieurs sont confiés à des indigènes à basse solde, solidement encadrés par des Européens bien payés.

Le conseil est bon, mais que deviendraient les quémandeurs de places, et ceux qui, en tant de circonstances, ont imprudemment promis de les caser ?

A l'étranger.

Un « congrès de la petite bourgeoisie » s'est tenu dernièrement à Namur. Le congrès était international il y avait en tout trois étrangers). Il avait pour but d'exprimer les doléances du petit commerce menacé par les grands magasins et les coopératives. Les congressistes avaient convoqué de nombreuses notabilités politiques, et presque tous leurs vœux contenaient des appels à l'intervention de l'État. Le salut, pour les « petits bourgeois », est dans une série de mesures législatives ou administratives propres à protéger artificiellement la petite boutique abandonnée par sa clientèle : augmentation des patentes pour les grands magasins, réduction de ces patentes pour les petits, tarif de faveur sur les chemins de fer pour les représentants du petit commerce, taxes sur les concurrents étrangers qui viennent faire des affaires dans le pays, etc. Nous avons traité, dans la dernière livraison de la *Science sociale*, cette question du petit magasin, et montré que, dans la crise *partielle* qui frappe le petit commerce, les magasiniers ont mieux à faire que d'invoquer le sempiternel appui de l'État.

Le congrès a émis cependant deux vœux qui ont trait à la formation des intéressés. L'un demande l'amélioration de l'enseignement professionnel; l'autre est relatif à la diffusion des langues modernes. Mais c'est à l'État que les congressistes en demandent la réalisation.

Notre ami M. Victor Muller, qui attire notre attention sur ces particularités du congrès de Namur, relève dans celui-ci, outre ces appels à la providence de l'État, deux manifestations curieuses. C'est d'abord un appel aux classes riches *que l'on supplie de s'intéresser* au sort de la petite bourgeoisie. C'est ensuite la promesse donnée par le porte-parole des intéressés que, si leur voix est entendue, « le petit bourgeois ne cherchera plus à sortir de sa condition ». « On ne peut avouer plus explicitement, observe M. Muller, son impuissance à se maintenir et son manque d'initiative. »

Voici du reste, d'après la *Gazette de Liège*, les paroles typiques prononcées par M. Van den Cruysen, secrétaire du syndicat des tapissiers de Gand :

« Soyez loués, Messieurs, aujourd'hui. Mais vous êtes responsables de ce qui est arrivé. Vous avez trop longtemps abandonné le petit bourgeois, comme si celui-ci ne valait pas le jockey qui se promène sur les champs de courses bras dessus bras dessous avec les fils de famille. Venez donc vers nous et traitez-nous comme nous

avons le droit d'être traités, et le petit bourgeois ne cherchera plus à sortir de sa condition. »

Voilà qui est net, ces braves gens ne demandent qu'à ne pas changer! Mais c'est qu'il faut changer, malheureusement! changer de formation, changer d'orientation, changer de méthode, changer de métier quelquefois. C'est le bouleversement de toute la société qui l'exige, et puisque, comme nous l'avons vu, *le nombre des petits magasins augmente,* le salut pour les petits commerçants consiste à se rejeter des métiers qui ne paient pas sur ceux qui payent, qui sont nouveaux, qui ont de l'avenir, qui utilisent les inventions et les combinaisons nouvelles au lieu de s'appuyer sur la bonne petite routine d'autrefois.

*
* *

C'est pour protéger notre commerce que le gouvernement français vient d'opérer une démonstration navale dans les eaux turques. Depuis cinq ans et plus, dans l'empire ottoman, des chrétiens sont massacrés par les Kurdes ou même par les troupes régulières du gouvernement. Le dernier bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient nous apprend que ces massacres n'ont pas cessé. Or, ces événements n'ont pas eu le don de faire bouger un seul de nos vaisseaux de guerre. Il a fallu, pour provoquer de la part des diplomates un acte de menace, qu'un intérêt pécuniaire fût en jeu. Les belles phrases ont donc beau couler du haut des tribunes, les questions d'intérêt matériel, dans les rapports internationaux, continuent à passer haut la main avant les questions d'humanité.

On se rappelle les faits. Une société française, après avoir obtenu le privilège de décharger les marchandises sur les quais de Constantinople, se voit dépouiller de ses droits. Elle réclame une indemnité et exige le remboursement de certaines avances, faites à 9 % d'intérêt annuel. Le taux, comme on l'a fait remarquer, est excessif. Ou, du moins, il se conçoit étant donnée l'insécurité des créances en pays ottoman. Mais, si la France intervient par les armes, l'insécurité se change en sécurité, et le taux de 9 % devient franchement usuraire. Du reste, on se demande où la Turquie pourra prendre l'argent nécessaire pour suffire à cette nouvelle saignée. Les coffres de l'État sont à sec. Dernièrement encore, ne parlait-on pas d'une grève des cuisiniers du sultan, mécontents de ce qu'on leur faisait attendre leurs gages?

Certains publicistes ont dit que notre intervention avait un but supérieur à celui qui lui est officiellement assigné, et qu'il s'agit surtout de restaurer notre antique prestige auprès des peuples orientaux, prestige considérablement ébréché depuis quelque temps.

Mais, si ce prestige souffre, cela tient à des causes sociales, et, ces causes, ce n'est pas en promenant des cuirassés qu'on les supprimera. Il est certain que d'autres peuples, Anglais, Allemands, Américains même, déploient en Orient une grande activité, fondent des écoles, des hôpitaux, des missions. L'Allemagne revendique hautement le droit de protéger directement ses missionnaires catholiques sans que ceux-ci aient à passer par l'intermédiaire des consuls de France. D'autre part, des informations diverses attestent que les mesures prises en France contre les congrégations religieuses ont leur répercussion sur l'état d'esprit des populations musulmanes, parmi lesquelles les journaux se développent peu à peu. Une traduction du *Juif-Errant*, d'Eugène Sue, circulait dernièrement en Asie Mineure. Beaucoup de Turcs finissent par se demander : « Pourquoi les *Francs* protègent-ils chez nous ceux qu'ils proscrivent chez eux? » Et cette réflexion ébranle en partie le séculaire crédit de nos missionnaires. Une flotte, si brillante et si redoutée qu'elle soit, n'a pas en elle la vertu de changer de telles dispositions psychologiques, et ne peut inspirer qu'une crainte passagère comme la démonstration qu'elle est chargée d'accomplir.

*
* *

Une autre genre de démonstration sensationnelle, quoique pacifique, est celle à laquelle vient de se livrer M. Roosevelt, le nouveau président de la confédération américaine. M. Roosevelt, contrairement aux usages antérieurs, a reçu un nègre à sa table. Ce nègre était M. Booker Washington, fondateur du collège de Tuskegee où l'on donne l'instruction supérieure aux jeunes gens de sa race.

Il en est résulté une vaste polémique. On s'est surtout scandalisé dans les États du Sud, où régnait jadis l'esclavage. Le sénateur Millman, de la Caroline du Sud, a, dit-on, prononcé cette phrase : « La réception de ce nègre par le président va nous forcer à tuer des milliers de noirs dans le Sud afin de les remettre à leur place. »

Dans le Nord, naturellement, on a été moins féroce; mais, même là, bien des gens se sont montrés choqués. L'Américain, en général, s'est habitué à considérer le nègre comme un être inférieur et à ne pas frayer avec lui. On sait d'ailleurs que, lors de la guerre de Sécession, le parti abolitionniste, représenté par les États du Nord, avait contre les États du Sud bien d'autres griefs que la question de l'esclavage. Parmi les gens qui ont travaillé de toutes leurs forces à l'émancipation des nègres, il en était qui, au fond, se souciaient assez peu de ceux-ci et combattaient surtout pour une suprématie économique.

Mais, peu à peu, les préjugés semblent vouloir disparaître. A propos du dîner de M. Roosevelt, on a d'ailleurs fait observer que celui-ci avait déjà donné, en d'autres circonstances, des preuves de son indépendance d'esprit. Étant gouverneur de l'État de New-York, il hébergea, au palais exécutif d'Albany, un baryton nègre qui était venu donner un concert dans cette ville, et devant qui — bien qu'on fût dans un État du Nord — tous les hôtels s'étaient fermés.

Du reste, il dépend beaucoup des nègres de hâter l'époque où ces répugnances traditionnelles disparaîtront peu à peu. Si leur race parvenait à produire un nombre croissant de « sujets d'élite », le contact de ceux-ci avec les blancs apprivoiserait graduellement ceux-ci. Même dans la Caroline du Sud, on ne parlera plus de « remettre les nègres à leur place » quand beaucoup d'entre eux auront montré que « leur place » est, en définitive, au milieu des autres « gentlemen ».

G. D'AZAMBUJA.

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Année politique : 1900.

M. André Daniel, aliàs André Lebon, ancien ministre des Colonies dans le cabinet Méline, vient de faire paraître le 27e volume de ses *Années politiques*. Il s'agit donc d'un ouvrage faisant partie d'une série qui remonte à une date déjà fort ancienne, et, mieux que tout grand raisonnement, la continuité de cette série prouve combien elle répond à un besoin du public. Ce nouveau volume qui embrasse les événements de l'année 1900 est, comme les précédents, bourré de faits et de renseignements utiles, et, comme les précédents aussi, il rendra de grands services à toutes les personnes qui s'intéressent aux choses de la politique.

J. BAILHACHE.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT ET Cie. — PARIS

QUESTIONS DU JOUR

LES AVEUGLES DANS LA SOCIÉTÉ

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT

On a dit quelquefois : « Les sourds sont tristes, les aveugles sont gais. » Cette formule est évidemment exagérée, mais elle procède d'une observation juste, ou plutôt elle est la résultante hyperbolique d'une foule d'observations portant sur un grand nombre d'aveugles et sur un grand nombre de sourds. Il y a, dans l'ensemble, plus de mélancolie chez ceux-ci que chez ceux-là, et pourtant, la cécité est beaucoup plus appréhendée que la surdité. Si, entre ces deux infirmités fâcheuses, cent personnes, prises au hasard, étaient obligées de choisir, quatre-vingt-dix-neuf choisiraient plutôt d'être sourdes, et la centième serait probablement un musicien.

Il y a là quelque chose de paradoxal. Mais le fait, malgré les exceptions toujours nombreuses, n'en semble pas moins établi. La cécité est moins affligeante qu'elle n'en a l'air. Pour nous expliquer cette bizarrerie, il faut considérer deux choses : en premier lieu, que la vue est un sens essentiellement *usurpateur*, très apte à s'approprier des perceptions qui appartiennent en principe à d'autres sens, ce qui enfle démesurément l'importance apparente du premier ; en second lieu, que l'ouïe, par le privilège qu'elle possède de transmettre la parole, constitue par excellence, comme on l'a appelé, *le sens social*.

Les sourds continuent, il est vrai, à se trouver en relation avec la pensée d'autrui par l'écriture et les signes; mais l'éternel silence qui les enveloppe, l'impuissance où ils sont d'entendre la parole elle-même, avec ses nuances, ses inflexions, son à-propos, sa flexibilité merveilleuse, leur crée un « isolement moral » plus réel que celui de l'aveugle. En outre, on a observé que bien des sourds, par cela même qu'ils voient parler d'autres personnes sans bien comprendre le sens de leurs discours, s'imaginent aisément qu'on parle d'eux, et qu'on en parle défavorablement. De là une propension à la défiance, laquelle influe, on le conçoit, sur leur sociabilité.

L'aveugle se défie, lui aussi, mais plutôt des choses que des personnes, et la défiance des choses lui rend plus nécessaire la confiance à l'égard des personnes. De là, chez ceux qui sont bien entourés, un véritable épanouissement de l'âme. Telle est une des réflexions sur lesquelles nous venons de fermer le livre publié récemment par M. Maurice de la Sizeranne : *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul* (1).

Peu d'hommes connaissent autant les aveugles que M. Maurice de la Sizeranne. Aveugle lui-même, il a consacré sa fortune, son talent et sa vie au soulagement méthodique et rationnel de ses compagnons d'infortune. Dans ce but, il a fondé en 1889 l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, dont il demeure depuis lors le secrétaire général, c'est-à-dire la cheville ouvrière et le directeur effectif. Le dernier volume qu'il vient de publier renferme deux parties : une psychologie de la jeune fille aveugle, qui équivaut en bien des points à la psychologie de l'aveugle en général, et un exposé de ce qui se fait en faveur des aveugles dans la seule communauté religieuse qui se soit fondée tout spécialement à leur intention.

Cet ouvrage renferme une foule de constatations intéressantes

1 Victor Lecoffre, Paris. — Voir du même auteur : *Les Aveugles par un aveugle;* couronné par l'Académie française), Hachette, Paris; — *Mes notes,* Delarue, Paris. — *Impressions et souvenirs d'aveugle,* édité par l'Association Valentin Haüy, 31, avenue de Breteuil, Paris.

au point de vue social. Nous ne pouvons les signaler toutes; mais nous essaierons du moins d'en classer quelques-unes, et d'examiner successivement :

1° Les contacts de l'aveugle avec la société;

2° Ce que l'aveugle demande à la société;

3° Ce qu'il lui donne.

I. — CONTACTS DE L'AVEUGLE AVEC LA SOCIÉTÉ.

L'aveugle entre en contact avec les autres hommes par quatre sens, dont deux au moins, l'ouïe et le toucher, tendent à se développer chez lui beaucoup plus que chez les clairvoyants.

Ce n'est pas que le goût et l'odorat n'aient aussi chez lui leur importance sociale. M. de la Sizeranne, en des pages pleines de poésie, a décrit leur influence *évocatrice* et montré comment ces sensations, réputées inférieures, aident l'aveugle à vivre d'une vie esthétique, en lui rappelant des souvenirs. Les parfums surtout, qui ont une langue pour bien des gens, l'ont plus éloquente encore pour l'aveugle. En outre, bien des odeurs l'aident à se guider tout seul dans sa demeure. La cuisine et ses émanations, la table de toilette, un vase de fleurs, certains meubles même, lui sont à distance autant de points de repère qui contribuent à lui donner *de l'initiative dans la démarche* et à épargner à ses guides des soins superflus.

Mais c'est l'ouïe et le toucher, surtout, qui, par un redoublement de puissance et de délicatesse, conspirent à combler, dans la vie sociale de l'aveugle, la lacune produite par la disparition de la vue. Le toucher, en particulier, reconquiert peu à peu tout ce que l'« usurpation » de celle-ci avait enlevé à son domaine. Il devient le sens instructif par excellence, et parvient à distinguer une foule de choses qui s'échappent aux doigts du clairvoyant, parce que celui-ci n'éprouve pas le besoin de les utiliser à cet effet. Naturellement l'aveugle est un « touche à tout », et il faut le lui passer. Seule, la couleur se dérobe à ses inquisitions. Encore semble-t-il, à certains moments, que l'aveu-

gle ait entrepris de se mesurer corps à corps avec cette irrémédiable infériorité et d'en triompher quand même.

Dans l'atelier de tricot des Sœurs aveugles de Saint-Paul, il est une chose, nous dit M. de la Sizeranne, qui provoque toujours l'admiration des visiteurs. « Telle ouvrière a dans son panier deux, trois, quatre couleurs différentes et ne s'embrouille pas entre elles; ce n'est point, comme quelques personnes le croient, qu'avec de l'exercice on puisse distinguer les couleurs au toucher; on y parvient tout simplement à l'aide de remarques tactiles, les unes intrinsèques, les autres extrinsèques à la laine, telles que raideur ou douceur du fil, forme du peloton, signes particuliers : épingles, papier, nœuds mis au peloton. L'aveugle sait que sa laine noire est un peu moins douce que sa blanche (à cause de la teinture), que la rouge est en brins plus fins, que le peloton de la bleue est oblong, tandis que celui de la violette est rond, qu'il y a une épingle plantée dans le peloton bleu clair, « etc., etc. » (1). Bref, ce n'est pas malin, mais encore faut-il l'habitude, et cette habitude, comme on le voit, tend à *rapprocher* la tricoteuse aveugle de la tricoteuse clairvoyante, à diminuer le désavantage de celle-là vis-à-vis de celle-ci.

Tout ce qui est serrement de mains, pression intentionnée sur l'épaule, etc., constitue pour l'aveugle un langage tout particulièrement significatif. Quand une petite fille aveugle demeure insoumise ou concentrée, malgré les observations verbales de sa maîtresse, celle-ci lui dit : « Vous viendrez me parler après la classe ». « Et là, seule à seule avec l'enfant, *elle pose la main sur son épaule ou lui prend les deux mains* et tâche de la faire parler (2). » Cette action de la *main* remplace l'action du *regard*, qu'on emploierait en pareil cas avec une fillette clairvoyante.

La grande merveille du sens tactile, chez l'aveugle, c'est d'avoir su se plier au travail de la lecture. C'est Valentin Haüy, au dix-huitième siècle, qui le premier eut l'idée de faire lire les aveugles avec des caractères en relief. Idée bien simple, comme

(1) *Les Sœurs aveugles*, p. 263.
(2) *Ibid.*, p. 245.

l'œuf de Christophe Colomb, et comme toutes les grandes idées, mais qu'on était resté des milliers d'années sans entrevoir. Aux caractères usuels employés par Valentin Haüy, Louis Braille substitua une écriture conventionnelle formée de points en relief, ce qui permit aux aveugles de lire plus rapidement, le bout des doigts percevant plus facilement les points que les lignes. Aujourd'hui bien des aveugles lisent et écrivent presque aussi vite que les clairvoyants. Chez les Sœurs de Saint-Paul, c'est souvent une aveugle qui fait la lecture au réfectoire. Dans un rapport de l'Association Valentin Haüy, on a cité le cas d'un aveugle alsacien, abonné à la *Revue Braille*, et qui, lorsqu'il reçoit celle-ci, en fait la lecture à sa famille. Plus favorisé que le sourd, qui lit, mais n'entend pas, l'aveugle instruit peut donc indifféremment lire et entendre, et la collection des livres imprimés à son usage, grâce à l'imprimerie spéciale des Sœurs de Saint-Paul, va grandissant tous les jours.

Mais, avec tout cela, c'est encore le sens de l'ouïe qui relie le plus fortement l'aveugle à la société de ses semblables. Il a le plaisir de la conversation. On bavarde beaucoup dans les classes d'aveugles. La cécité, s'opposant à toute distraction venant par les yeux, ouvre les oreilles toutes grandes, pour ainsi dire, aux moindres bruits des environs. Parmi ces bruits, il en est auxquels l'aveugle s'affectionne, qui lui deviennent familiers, presque nécessaires. Les aveugles aiment le chant des oiseaux, et beaucoup d'entre eux en élèvent en cage. De même, la voix humaine exerce sur eux un charme très grand. Une voix bien timbrée, chez une maîtresse d'aveugles, est d'un grand secours pédagogique. C'est la voix, qui, chez les aveugles, fait naître l'amour, amour d'où naissent des joies et aussi bien des brisements de cœur, le mariage n'étant possible à l'aveugle, surtout à la jeune fille, que dans des cas très exceptionnels. De là bien des drames intimes, auxquels M. de la Sizeranne fait allusion en des pages émues qui montrent que l'auteur a vu de près quelques-unes de ces épreuves. Mais si la voix cause de cruels chagrins, elle a en revanche son influence consolatrice, et nul n'ignore que le *ton seul* dont on essaye de consoler quelqu'un, fait souvent beaucoup

plus que les pensées enveloppées par la consolation elle-même. Si les aveugles, ordinairement, sont malheureux en amour, ils se dédommagent, au moins, du côté de l'amitié.

De longues pages sont consacrées par M. de la Sizeranne à étudier la vie religieuse chez l'aveugle. Cette vie peut être, comme chez le clairvoyant, plus ou moins intense. La cécité ne prédispose pas particulièrement à la vie contemplative. Chez les Sœurs de Saint-Paul, qui comprennent un tiers d'aveugles contre deux tiers de clairvoyantes, une foule de besognes actives sont accomplies par les premières. La vie religieuse revêt toutefois, chez l'aveugle, certains aspects particuliers. L'aveugle pieux n aime pas les grandes églises, dont les bruits divers lui sont particulièrement désagréables et l'empêchent de se recueillir. Il aime les petites chapelles silencieuses, où l'on peut entendre les paroles et même les gestes du prêtre, le bruit d'une page qui tourne sur le missel, les allées et venues de l'enfant de chœur. L'odeur de l'encens, la musique sacrée l'émeuvent d'une façon spéciale. Chez les Sœurs de Saint-Paul, les ouvrières de l'atelier de brosserie tiennent à avoir chacune, sur leur établi, une statuette de saint ou de madone, qu'elles puissent toucher de temps en temps. C'est leur façon de « lever les yeux vers le ciel » pour y puiser du courage ou de la résignation.

Car l'aveugle sent plus que beaucoup d'autres la nécessité d'être secouru. C'est d'une façon à peu près continuelle qu'il a besoin d'être *assisté*, d'être *patronné*. Voyons en quoi consiste ce patronage.

II. — CE QUE L'AVEUGLE DEMANDE A LA SOCIÉTÉ.

Les secours dont l'aveugle a besoin peuvent se rapporter à ses moyens d'existence et à son mode d'existence.

Pour vivre, l'aveugle n'a longtemps demandé qu'une seule chose : l'aumône. Beaucoup d'entre eux, aujourd'hui encore, ne réclament pas autre chose.

Il est des familles où la cécité d'un enfant est considérée comme

un bon moyen d'exploiter la charité publique. Cet enfant n'est formé qu'à un seul métier, lequel consiste à tendre la main, en se plaignant d'une manière piteuse. On y ajoute parfois l'apprentissage rudimentaire d'un instrument de musique. Bref, il a semblé et il semble encore à beaucoup de gens que l'aveugle est fatalement destiné à grossir les rangs de ceux qui pratiquent une variété trop commune des travaux de « simple récolte » : la mendicité.

Or, cette conception des moyens d'existence de l'aveugle a plusieurs sortes d'inconvénients.

Il y a en France environ quarante mille aveugles, dont trente mille appartiennent à des familles trop pauvres ou trop gênées pour leur venir suffisamment en aide. On juge donc de la somme d'aumônes que représente l'assistance de tous ces malheureux. Cette dépense, pour parler comme les physiciens, est disproportionnée à l' « effet utile ». Ce que l'on donne aux uns est perdu pour les autres, et pourtant les misères sont toujours trop nombreuses.

D'autre part, l'oisiveté qui, au point de vue moral, est funeste au clairvoyant, est aussi pernicieuse à l'aveugle, quand celui-ci peut faire autre chose que mendier. Le fait a été constaté par ceux qui ont l'occasion d'approcher cette catégorie de mendiants. Or, la « cueillette » des aumônes encourage cette oisiveté.

Enfin, il est désormais prouvé que l'aveugle peut travailler et, *dans une certaine mesure,* gagner sa vie. Nous disons : « dans une certaine mesure », et c'est là le point délicat. Il y a une ligne de conduite à tenir entre ne pas secourir et secourir trop complètement. On ne peut pas dire à l'aveugle : « Débrouille-toi ». Il faut lui dire : « Nous allons t'aider à gagner ta vie, mais il faut y mettre du tien. »

Nous mettons à part, bien entendu, les aveugles âgés, et ceux qui sont atteints de quelque infirmité ou infériorité physique, autre que la cécité. Tout ce qu'on peut pour ces derniers, c'est de les hospitaliser d'une façon aussi intelligente que possible lorsque leur famille ne peut pas s'en charger. Pour les autres, le patronage consiste principalement en deux opérations :

1° Leur apprendre un métier;

2° Leur procurer de l'ouvrage.

Les métiers susceptibles d'être exercés par les aveugles se divisent (sauf quelques très rares exceptions), en deux grandes branches :

1° Les métiers manuels consistant en gestes faciles, répétés, et n'exigeant pas la surveillance des yeux;

2° Les professions musicales.

Parmi les premiers métiers, on peut ranger le tricot, la brosserie (comprenant la confection des balais), la vannerie, la fabrication des sacs en papier pour marchands de fruits ou de légumes, certaines branches de l'industrie perlière (couronnes funéraires), le crochet, la confection de filets, d'enveloppes de paille pour bouteilles, le rempaillage des chaises, etc. Une élite aborde des opérations relativement difficiles. A l'Exposition de 1900, on pouvait voir, dans la section réservée à l'Association Valentin Haüy, un coutelier aveugle qui fabriquait ses couteaux devant le public (1).

Chez les Sœurs aveugles de Saint-Paul, il existe également une imprimerie où presque tous les travaux sont exécutés par des ouvrières aveugles; mais c'est une imprimerie de caractères Braille, c'est-à-dire produisant des livres exclusivement destinés aux aveugles.

Pour que les doigts de l'aveugle deviennent capables de faire tout cela, il faut une éducation, et une éducation spéciale. De là, chez les personnes qui s'intéressent aux aveugles, une énergique campagne en faveur de l'instruction des enfants affligés de cécité. Malgré la loi sur l'instruction obligatoire, l'enfant aveugle se trouve exclu en fait des écoles communales. Il n'existe pour eux, en France, que l'Institution nationale des jeunes aveugles, entretenue à Paris par l'État, l'École Braille, qui relève du département de la Seine et de la ville de Paris, et une trentaine

(1) Il y a eu un sculpteur aveugle, M. Vidal, qui avait obtenu une véritable notoriété. Mais il avait perdu la vue assez tard, et la mémoire, chez lui, aidait puissamment le toucher. — En certains pays, des aveugles exercent la profession de masseurs.

d'écoles libres en province, presque toutes congréganistes. C'est tout à fait insuffisant.

Du reste, les métiers manuels *payent peu*. M. Maurice de la Sizeranne l'explique fort bien. D'abord l'aveugle, quelle que soit son habileté, travaille *plus lentement* que la personne qui y voit. Ensuite il doit se rabattre sur les métiers faciles, et par conséquent accessibles à une foule de gens qui lui font concurrence. « Une bonne ouvrière, dit M. de la Sizeranne à propos de l'atelier de tricotage, produit pour sept à huit sous de tricot; lorsqu'elle arrive à dix, c'est superbe, et parce que l'ouvrage se trouve très avantageux. En effet, il y a tant de femmes qui font du tricot, du crochet, pour leurs besoins personnels, pour leur entourage!... Beaucoup aussi en font pour vendre, mais à leurs moments perdus, pour se procurer un petit gain supplémentaire, se contentant, par conséquent, d'un minime salaire. » De même pour les brosses et les balais — qui permettent cependant de gagner un peu plus — le travail de l'aveugle se trouve en concurrence avec celui d'ouvrières clairvoyantes, notamment avec le personnel des prisons, et il faut accepter des conditions draconiennes. Cette situation engage les Sœurs de Saint-Paul à envoyer certaines d'entre elles « faire l'article » et essayer, là où elles sont bien reçues, la vente directe aux consommateurs.

Quant à la confection des sacs en papier, cette industrie a l'inconvénient d'être *trop facile*. Elle convient aux personnes sans ressources qui ont perdu la vue tardivement, et ne peuvent plus apprendre autre chose. L'Association Valentin Haüy a organisé un atelier de fabrication de sacs, et fournit à prix réduit du papier à ceux qui les confectionnent à domicile. Les sacs une fois faits, il faut qu'une personne clairvoyante aille les vendre aux marchands de comestibles. Tout cela suppose beaucoup de peine pour peu de profit. C'est mieux que rien, mais c'est ce qui vient immédiatement au-dessus de rien.

C'est ce qui porte M. de la Sizeranne à soutenir qu'il y a tout intérêt à pousser les aveugles du côté de la musique, et à ne

laisser dans les professions manuelles que ceux qui n'ont vraiment pas l'espoir de s'élever au-dessus.

L'instruction musicale se donne aux aveugles d'une façon particulière, et en triomphant de certaines difficultés. L'aveugle ne peut déchiffrer une partition posée devant lui pendant que ses mains sont occupées à autre chose. Il ne peut suivre les évolutions d'un bâton de chef d'orchestre. En revanche, il a pour lui, le plus souvent, la finesse exquise de son oreille, et la mémoire musicale, sous l'influence de la nécessité, tend à se développer chez lui beaucoup plus que chez le musicien clairvoyant.

Voici comment M. de la Sizeranne nous décrit l'étude du piano chez les Sœurs de Saint-Paul :

« Sauf pour la musique vocale et pour certains cas tout à fait particuliers de musique instrumentale, les aveugles ne peuvent exécuter qu'après avoir préalablement appris par cœur, et c'est à quoi sont occupées ces jeunes filles qui jouent avec la main droite ce qu'elles *lisent* de la main gauche (1).

« Tout à l'heure, lorsque la partie de main droite d'une phrase plus ou moins longue selon sa facilité sera bien sue, elles changeront de main et, avec la main droite, elles liront les quatre, huit ou seize mesures correspondantes de la main gauche. Enfin, « elles mettront ensemble », et alors auront les deux mains au clavier, ne le quittant parfois que pour s'assurer sur la copie de la fidélité de leur mémoire (2) ».

On forme ainsi les aveugles aux professions d'organiste, de maîtresse de piano, de chant, d'instruments divers. Ce n'est plus le joueur de clarinette des ponts, mais l'instrumentiste exercé, capable de jouer sa partie dans un concert sérieux, et de transmettre aux autres la solide instruction qu'il a lui-même reçue. Mais il faut à ceux ou à celles qui se chargent de former ces futurs maîtres, non seulement une science musicale suffisante, mais une méthode spéciale et des soins *sui generis*, qui tiennent du dévouement.

Un métier spécial, celui d'accordeur de pianos, forme pour

(1) Les notes, comme les lettres, sont figurées par des points en relief.
(2) *Les Sœurs aveugles*, p. 250.

ainsi dire la transition entre les métiers manuels et la profession de musicien proprement dite. Certains aveugles y acquièrent une grande habileté. Leur infériorité vis-à-vis de l'accordeur clairvoyant consiste en ce qu'ils sont obligés, dans leurs tournées, de se faire accompagner d'un guide — un enfant ordinairement — ce qui diminue leurs bénéfices. Ils ont en outre à lutter contre le préjugé des gens qui croient encore qu'on ne doit pas pouvoir bien accorder un piano sans y voir, défiance qui se trouve démentie par les faits.

Mais voilà des aveugles instruits, formés à l'exercice d'une profession, manuelle ou musicale. Comment exerceront-ils cette profession? Autrement dit, qui leur donnera de l'ouvrage?

C'est ici surtout que le patronage doit intervenir, et, sur ce point particulier, les résultats obtenus par les amis des aveugles ne sont pas aussi consolants qu'en ce qui concerne l'instruction. Le *placement* des aveugles est particulièrement difficile. Ils ne peuvent guère, comme les autres personnes en quête d'une situation sociale, faire des démarches par eux-mêmes. Il faut en faire pour eux, et en faire assidument. Le secrétariat de l'association Valentin Haüy, qui se donne pour cela un mal énorme, pourrait nous renseigner sur ce point. Le préjugé dont nous parlions tantôt empêche bien des familles, ou des fabriques, de donner leur confiance à une maîtresse de piano ou à un organiste aveugle. Il y a donc deux difficultés, l'une de la part du « travailleur » qui cherche à se placer, l'autre de la part du « client » qui pourrait lui donner une place ou de l'ouvrage. De même, pour les professions manuelles exercées à domicile ou dans des asiles par les aveugles sédentaires, il y a la question des *débouchés*, et nous avons vu que c'est là un souci des Sœurs aveugles de Saint-Paul. (Les religieuses qui cherchent ces débouchés, bien entendu, ne sont pas aveugles.)

« Afin de vendre directement aux consommateurs sans être obligée de payer des intermédiaires, la courageuse Sœur Marie-Madeleine (1), aidée de son lieutenant Sœur Marie du Carmel,

(1) Morte dans l'incendie du Bazar de la Charité.

faisait de fréquentes tournées pour inviter les couvents, maisons d'éducation religieuse, sacristies des églises de Paris, où, échantillons en mains, elle allait solliciter des commandes.

« C'est un dur métier, car on est plus souvent éconduit que bien reçu ! cependant, comme partout et pour tout il faut des brosses et des balais, comme il n'en est pas de cela comme des bas ou des fichus de laine faciles à tricoter soi-même, on arrive, avec de la patience et de la persévérance, à se former une clientèle. (1) »

Dépendants d'autrui pour leurs moyens d'existence, les aveugles le sont encore en ce qui concerne bien des actes journaliers de la vie.

Seulement cette dépendance est moins étroite qu'on ne suppose. L'aveugle a besoin d'être *guidé*, et ne peut faire tout seul ce que l'on appelle une course. Mais, en bien des cas, l'aveugle peut se guider lui-même. Dans une maison familière, dans un jardin connu, sur une promenade tranquille, il peut marcher sans le secours d'autrui. De même, il peut trouver tout seul bien des objets sans qu'on les mette à sa portée.

A ce propos, et avec un grand sens, M. de la Sizeranne blâme les personnes qui, pour ainsi dire, *mâchent la besogne* aux aveugles en leur épargnant presque toute recherche personnelle.

« Certaines personnes s'imaginent que lorsqu'on vit avec des aveugles, le mieux est de tout faire pour eux en ne leur laissant pas l'initiative — la peine si l'on veut — d'un seul mouvement : c'est une grave erreur, parce que, de la sorte, il n'y a presque aucun perfectionnement possible, et, voulant toujours servir l'aveugle, on l'*asservit* à perpétuité. » C'est encore un tort que de « glisser » les objets à la portée de l'aveugle, pour laisser croire à celui-ci qu'il les a trouvés. D'abord le résultat éducatif est le même que dans le premier cas. Ensuite l'aveugle a l'oreille fine ; il s'aperçoit du manège, et cela l'humilie. « Non, dit M. de la Sizeranne, tout cela n'est pas la véritable

(1) *Les Sœurs aveugles*, p. 279.

prévenance ; le dévouement éclairé, vraiment efficace, consiste, je l'ai déjà dit, à rendre l'aveugle capable d'agir par lui-même dans le plus de cas possibles. Pour y arriver, il faut le guider, l'aider avec beaucoup de complaisance et de patience, aussi longtemps qu'il est réellement utile : mais pas au delà (1).

Donc, qu'on s'attache à ne pas laisser traîner des *obstacles imprévus* sous les pas de l'aveugle, comme le sont, notamment, les objets oubliés dans les corridors. Mais qu'on laisse l'aveugle circuler, monter, descendre, ouvrir et fermer les portes, chercher les objets dont il a besoin, etc. Tout cela instruira l'aveugle, et, en perfectionnant son sens tactile, tendra à compenser davantage l'absence des yeux.

Un but qu'il paraît bon de poursuivre en patronnant les aveugles, c'est de leur faciliter, autant que possible, l'existence relativement sédentaire qui leur plaît tant, qui leur permet d'évoluer sans heurt au milieu d'objets désormais connus et de s'affectionner à un intérieur, à un « home » dont les divers éléments, par les habitudes qu'ils créent et les souvenirs qu'ils rappellent, nourrissent la vie intérieure chez ceux à qui le jeu de la lumière et des couleurs ne peuvent plus apporter la moindre distraction. Peu de choses sont pénibles à l'aveugle comme les déménagements, les déplacements, la nécessité d'errer, sinon de ville en ville comme le vieil Homère, du moins de maison en maison ou de quartier en quartier. Cela représente pour eux toute une éducation à refaire. Il y a un accent profond de vérité dans l'interrogation douloureuse que l'Œdipe de Sophocle adresse à sa fille, au début d'*Œdipe à Colone*.

« Fille du vieillard aveugle, Antigone, en quels lieux sommes-nous arrivés, et dans la cité de quels hommes? Qui recevra *pour aujourd'hui* (2) le *vagabond* Œdipe, et l'honorera de maigres présents? lui qui demande bien peu, reçoit moins encore, et s'en contente pourtant. » On a donc raison de créer des asiles et des retraites d'aveugles. L'hospice des Quinze-Vingts est célèbre, mais c'est une vraie goutte d'eau dans la mer. Des dames aveu-

(1) *Les Sœurs aveugles*, p. 397.

(2) Mot à mot : « pour ce jour de maintenant » [illegible]

gles sont hébergées chez les Sœurs de Saint-Paul. Elles y deviennent plus hardies et plus débrouillardes et s'y hasardent à circuler plus couramment qu'elles ne faisaient chez elles, parce que la connaissance de ce que font d'autres aveugles les encouragent, et qu'elles se sentent enveloppées d'une atmosphère de bienveillance.

M. de la Sizeranne décrit ce que l'on peut voir dans la chapelle des Sœurs de Saint-Paul :

« Tantôt, c'est une Sœur qui entre par la porte des religieuses; elle marche vite et sûrement, s'arrêtant sans hésiter à sa petite stalle; tantôt c'est une aveugle âgée, « habillée en dame », qui arrive très lentement, marchant avec beaucoup de précaution et d'hésitation, longeant les murs pour ne pas se perdre, posant la main sur chaque rangée de chaises pour les compter et savoir ainsi quand elle sera à celle où se trouve sa place : elle marche vraiment à tâtons. Celle-là est une dame pensionnaire, une aveugle dont la cécité est récente; dans sa famille, elle n'aurait pas osé sortir seule de sa chambre, descendre un escalier sans être guidée. Ici, l'exemple des autres l'a enhardie; puis elle sait qu'elle est dans un milieu bienveillant, entourée d'aveugles; sa cécité ne paraît donc pas extraordinaire; elle n'est un objet de curiosité pour personne; elle a pris confiance; elle a *essayé de pouvoir,* et elle a pu; tous les jours elle fait des progrès, et reconquiert ainsi un peu d'indépendance (1)... » Comme on le voit, il s'agit moins de s'empresser continuellement autour de de l'aveugle que de le mettre *dans les conditions* où lui-même pourra se tirer d'affaire à son avantage, ce qui, au fond, lui fait plus de plaisir que d'être toujours conduit par la main.

On rend encore plus agréable la vie des aveugles en faisant transporter de ville en ville des « bibliothèques circulantes », c'est-à-dire des caisses de livres écrits en Braille. En France, c'est l'Association Valentin Haüy qui se charge de ce soin. Les aveugles de chaque ville sont prévenus de l'arrivée des caisses, vont y puiser instruction ou distraction; puis, quand les ouvrages

(1) *Les Sœurs aveugles*, p. 224.

sont lus, la caisse part pour ailleurs et une autre vient la remplacer.

Ainsi aidés par la société, qu'est-ce que les aveugles peuvent bien lui rendre? C'est ce qu'il nous faut examiner sommairement.

III. — CE QUE LES AVEUGLES PEUVENT DONNER A LA SOCIÉTÉ

L'aveugle, formé à un métier manuel par l'intelligent patronage dont nous venons d'esquisser les traits, rapporte tout d'abord à la société deux bénéfices, l'un positif, l'autre négatif : un accroissement de production et une diminution de charges pour les personnes bienfaisantes.

La chose est si simple qu'il est presque inutile d'insister. Nous ferons simplement remarquer la grande importance indirecte de la seconde conséquence. Le travail, en s'emparant de l'aveugle, *met en liberté,* pour emprunter la langue de la chimie, une notable quantité de ressources pécuniaires qui peuvent, soit se tourner vers d'autres œuvres charitables, soit se transformer en améliorations de l'outillage social destiné au relèvement et à la réhabilitation de l'aveugle.

Mais ces conséquences-là ne peuvent s'envisager que *dans l'ensemble*. On les perçoit par un raisonnement d'économiste. D'autres services, plus observables dans le détail, peuvent être et sont effectivement rendus par les aveugles, lorsque ceux-ci sont élevés convenablement.

Beaucoup de ces services se rapportent à la vie domestique, à ces mille petites occupations d'intérieur qui composent ce qu'on appelle le « ménage ».

Parmi les documents insérés dans son volume, M. de la Sizeranne cite l'autobiographie d'une aveugle américaine, Élisabeth Putnam, autobiographie publiée par le *Mentor*, de Boston.

Cette aveugle, après cinq années d'études à l'institut spécial de Boston, fit la connaissance d'un jeune charpentier, qui l'épousa, chance extrêmement rare, mais qui avait pour revers de multiples devoirs.

« Je me suis mise immédiatement, dit Élisabeth Putnam, à tenir mon ménage, assistée seulement quelquefois par mon mari. Je fus bientôt capable de faire cuire toute espèce de viande ou de poisson ; s'il s'agissait d'un rôti, je tâtais d'abord la chaleur du four et décidais la durée nécessaire de cuisson suivant le volume et la nature de la viande. Quand il s'agissait d'une friture, j'y enfonçais la fourchette pour me rendre compte du degré de cuisson et, pour le beafsteack, il suffisait d'y porter le doigt (1). Je trouvai d'abord très difficile de faire cuire des pâtés et des crèmes ; mais, là encore, en plaçant ma main dans le four, j'appris bientôt à reconnaître quand il avait atteint le degré de chaleur voulue et, en passant légèrement le doigt sur la crème, je me rendais compte de la cuisson. (2) »

Élisabeth Putnam eut deux enfants et put leur donner les soins maternels, confectionner *tous* leurs vêtements, etc., tout en continuant à faire la cuisine et le ménage. Puis le charpentier, cessant son métier, prit un commerce de comestibles. Sa femme l'aida encore et confectionna des pâtés et des gâteaux qui se vendirent fort bien. Elle vit maintenant, veuve, avec son fils aîné, veuf également, dont elle tient le ménage.

Ce cas est exceptionnel, sans doute, mais on voit, par les services qu'Élisabeth Putnam a pu rendre dans son intérieur, ceux que d'autres aveugles peuvent rendre dans le leur ; et, en fait, il en est un certain nombre qui, sans aller jusqu'aux prouesses culinaires et autres de la vaillante aveugle américaine, s'arrangent, non seulement pour ne pas être à charge aux personnes qui les entourent, mais encore pour les soulager véritablement, en prenant pour eux une partie notable de la besogne commune.

Là encore, un exemple concluant nous est fourni par les Sœurs de Saint-Paul. Dans cette communauté, des aveugles cultivent le jardin, arrachent les mauvaises herbes, portent à manger aux lapins (sous la direction d'une clairvoyante). Le fourneau

(1) Les aveugles — notons ici ce détail — se lavent souvent les mains. C'est une nécessité pour eux et une garantie pour les autres.

(2) *Les Sœurs aveugles*, p. 94.

demeure le domaine des clairvoyantes ; mais des aveugles lavent et essuyent la vaisselle, coupent le pain, mettent le couvert, broyent le café, remplissent les brocs de bière (l'oreille avertissant très bien du moment où le broc est rempli). « C'est une aveugle qui porte les repas aux dames pensionnaires et à l'infirmerie ; les assiettes contenant les portions, les bols pleins de soupe, sont placés sur des plateaux ; le tout est recouvert d'une serviette, et la porteuse installe le plateau sur le bras gauche, gardant la liberté entière de la main droite pour ouvrir et fermer les portes. (1) » Or, il y a dans le trajet plusieurs portes, plusieurs escaliers et plusieurs cours. Malgré cela, nous assure M. de la Sizeranne, la porteuse va vite et le plateau ne se renverse jamais.

Ce sont encore des aveugles qui essuient les meubles, lavent les vitres et balayent tout, sauf les grands corridors. Détail curieux : l'aveugle aime mieux balayer à genoux avec un balai sans manche que debout avec un balai à manche. Ce sont des aveugles qui tordent le linge et l'étendent (la machine à vapeur de la lessiveuse demeurant surveillée par une clairvoyante). Quelques aveugles cousent. Ce sont surtout celles qui ont perdu la vue assez tard, alors qu'elles savaient très bien manier l'aiguille. Une sœur aveugle fabrique des sortes de pantoufles avec des rognures de drap. Tous ces travaux se font bien, quoique, comme il est naturel, plus lentement que si la besogne était confiée à des travailleuses jouissant de la vue. Mais ce ne sont pas moins de réels services, et, dans bien des familles où il y a des aveugles, ceux-ci peuvent se rendre utiles d'une manière analogue.

Une Suissesse aveugle, Mlle Hélène X..., s'emploie, dans sa famille, à amuser ses neveux, et elle raconte en badinant ces petites scènes touchantes :

« Je les entends descendre leur escalier, trottiner dans notre corridor, et les voici, venus exprès pour m'accaparer. Il faut jouer à cache-cache, il faut danser. Et nous voilà évoluant, pivotant,

(1) *Les Sœurs aveugles*, p. 207.

prenant des vertiges; toute la maison tourne, et ces insatiables crient toujours : « Encore! »... Après la ronde, autre chose; il faut regarder les gravures, *et c'est tante Hélène qui va les montrer*. Ce que je vous dis là n'est pas une plaisanterie. Têtes penchées sur le livre magique, toujours le même et toujours nouveau, nous formons un trio aussi absorbé, aussi recueilli que tout à l'heure nous étions remuants. Mes explications, vous le concevez, se font sous forme de questions : « Eh bien! que voyez-vous à cette page? Savez-vous bien me le dire? » Et Agnès s'empresse, toute fière de savoir dire; Edmond fait écho, et je brode l'histoire. (1) »

Nous ne voulons pas multiplier les faits. Ceux-là suffisent. Considérons maintenant que l'élite des aveugles, par ses hautes capacités musicales, apporte une contribution appréciable au développement de la vie artistique. Nous parlions tout à l'heure d'Homère. A-t-il ou non existé? Fut-il ou non aveugle? Même si l'on rejette la tradition, le fait est qu'il a paru *très naturel* d'accréditer cette histoire d'un illustre chanteur aveugle, chez qui la privation de la vue se trouvait compensée par l'art de chanter des choses merveilleuses d'une façon qui devait fasciner à jamais la postérité. La cécité, chez le véritable artiste, exalte les puissances de l'âme et les absorbe, soit dans la création, soit dans la contemplation du beau (1). Le *Paradis perdu* eût été moins beau si Milton avait eu des yeux. C'était « la lumière perdue » qu'il chantait inconsciemment, en l'idéalisant de toute la magie de ses regrets.

Dans ses *Impressions et souvenirs d'aveugle*, M. Maurice de la Sizeranne a retracé le portrait de l'organiste idéal. Cet idéal s'est réalisé, nous apprend-il, chez l'aveugle Lebel, qui tint pendant trente-cinq ans les orgues de Saint-Étienne-du-Mont. Élève distingué de l'Institution nationale des jeunes aveugles, maître lui-même d'élèves qui eurent de beaux triomphes au Conservatoire, Lebel s'était fait de sa profession, ou plutôt de sa « mission », une idée très délicate et très haute. L'organiste mer-

(1) En quatre ans, le premier prix d'orgue au Conservatoire a été remporté par trois aveugles.

cenaire joue pour gagner ses appointements; l'organiste simplement correct s'attache à adapter sa musique aux différentes fêtes que l'on célèbre. L'organiste apôtre, comme Lebel, se considérait investi comme d'un sacerdoce moitié artistique, moitié religieux. Il cherchait à traduire sous ses doigts toutes les émotions que pouvaient ressentir la foule des fidèles, et à élever à une plus haute puissance ce sentiment passager, quel qu'il fût.

« Peut-on jamais savoir (disait-il en substance) ce qui se passera dans un esprit et dans un cœur?... Toute âme a son jour et son heure de révélation : pour beaucoup, ce jour est le dimanche et cette heure sonne à l'église... Chaque vie doit être conduite à son maximum d'extension, et c'est un grand jour que celui où une âme *a compris cela;* enthousiasmée, elle a eu sa révélation. Si, à l'heure de cette révélation, l'orgue se faisait entendre, ne faut-il pas que, loin de la troubler, il l'ait enveloppée de ses pieuses harmonies »?... (1).

La méthode de Lebel consistait donc à se mettre en union avec les fidèles, à s'imprégner lui-même des émotions éprouvées par ceux-ci, et à faire de sa musique, pour ainsi dire, une force mystérieuse qui agissait dans le même sens. Voilà un concept assez rare chez les organistes, dont les meilleurs ne cherchent souvent qu'à faire admirer leur talent de virtuose, c'est-à-dire, en définitive, qu'à *distraire* les fidèles de la cérémonie. Et c'est un aveugle qui, entre tous les artistes, a le mieux formulé et réalisé ce concept.

Les musiciens aveugles (et aussi les poètes, qui sont un peu des musiciens) n'auront donc pas été sans influence sur l'éducation intellectuelle de l'humanité. Ajoutons qu'au point de vue moral la cécité, comme les autres infirmités, donne à bien des dévouements l'occasion de se produire et à bien des caractères l'occasion de se perfectionner. En faisant du bien à autrui, on s'en fait à soi-même, et plus on travaille à faire ce bien intelligemment, plus on profite soi-même des progrès que l'on tâche de faire faire aux personnes disgraciées par la nature. C'est ce

(1) *Impressions et souvenirs d'aveugle*, p. 109.

qui s'est passé pour les amis des aveugles depuis les mémorables tentatives de Valentin Haüy. Depuis lors, au lieu de donner simplement leurs deux sous à l'aveugle qui joue de la clarinette sur un pont, les personnes riches ou aisées ont appris à s'ingénier de mille manières pour donner une formation nouvelle, sinon à cet aveugle, incorrigible peut-être, mais à de plus jeunes que lui, et pour les empêcher d'aller quêter, eux aussi, sur les ponts. C'est plus difficile que de donner deux sous et de continuer son chemin. Mais c'est aussi singulièrement méritoire et cela contribue à épurer, en l'adaptant aux exigences du progrès moderne, la vieille notion de la charité. Car il y a plusieurs façons d'être charitable. La meilleure est de rendre la générosité plus indirecte, plus compliquée, plus ingénieuse, de se mettre à l'affût pour le bien comme d'autres s'y mettent pour le mal, de taxer pour ainsi dire toutes les inventions, toutes les combinaisons modernes, pour les faire contribuer à l'amélioration physique, intellectuelle et morale de ceux que l'on veut patronner supérieurement. C'est ce qui commence à se faire, non seulement pour les aveugles, mais encore pour d'autres catégories de malheureux ou d'infirmes, notamment pour les tuberculeux. Il n'est question de toutes parts que d'expériences, d'organisations, d'installations nouvelles, et, par cela même que toutes ces choses prennent beaucoup de temps, réclament beaucoup d'ingéniosité et exigent le concours toujours plus actif de la science, il se trouve que les infirmes, par une sorte de choc en retour, travaillent à l'amélioration, à l'élévation morale de ceux qui leur consacrent fortune, faculté créatrice et loisirs.

G. D'AZAMBUJA.

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

DEUXIÈME PARTIE (1)

VII

LA PROPRIÉTÉ

Nous avons recherché et reconnu les principaux rapports qui existent entre le Lieu et le Travail et nos deux méthodes de culture.

Nous avons constaté que la spécialisation commerciale de la culture, favorisée par le Lieu et amenant sa plus grande production, est une méthode supérieure d'exploitation de la terre qui produit un ouvrier supérieur; qu'elle est réclamée par les besoins de la fabrication actuelle; enfin qu'elle est la conséquence forcée et heureuse du développement actuel des transports qui s'augmentera par elle encore.

Quelle influence aura-t-elle sur le régime de la propriété foncière en France, quels obstacles rencontre-t-elle en lui? C'est ce que nous devons rechercher maintenant.

En effet, d'une façon tout à fait générale, le but de tout travail est une propriété. On travaille toujours pour s'approprier quelque chose. Que ce soit la propriété par excellence, *la Propriété* tout court, c'est-à-dire la propriété de la terre, la propriété

(1) Voir l'article précédent, livraison de juillet 1904, p. 45.

foncière, ou la propriété des *Biens mobiliers,* tels que des animaux domestiques, des instruments de travail, d'un mobilier; ou simplement la propriété d'*un salaire* dont on a besoin pour vivre; ou la propriété d'une *épargne,* c'est-à-dire d'une accumulation de biens pour s'élever à une propriété supérieure; le but de tout travail est toujours une propriété quelconque.

Le but du travailleur rural n'est pas, il est vrai, la propriété de la terre, mais la propriété des produits qu'il y récolte ou qu'il travaille à en extraire; seulement, pour atteindre ce but, il faut qu'il dispose du sol suffisamment pour s'assurer la possession des produits de son travail.

La propriété du sol est donc la disposition exclusive du Lieu en vue du travail.

Nous allons voir que la mesure dans laquelle cette disposition du lieu est exclusive, — c'est-à-dire la mesure de la propriété, — dépend directement et normalement de la nature du travail qui nécessite cet exclusivisme.

Ainsi, dans la simple récolte de l'herbe par exemple, la propriété est temporaire; c'est le droit du premier occupant qui la règle, et seulement pendant le temps de son occupation.

Le pasteur campe là où il trouve une place libre et considère que son travail pour l'atteindre lui constitue le droit de l'occuper, d'en disposer exclusivement. Là où il trouve la place prise, il pousse plus loin, il ne se reconnaît pas le droit d'en déloger le premier occupant. S'il abuse de sa force pour vouloir l'en chasser, l'autre résistera, se trouvera lésé. « C'est injuste, j'y étais le premier », dira-t-il. Cependant le lendemain, ayant levé sa tente, il ne se reconnaîtra plus de droit sur ce terrain.

Le même fait se produit partout et toujours. C'est le régime de propriété de nos pêcheurs à la ligne, de nos chasseurs en terrain vague; c'est le fait d'être arrivé le premier qui constitue leur droit de propriété, mais seulement tant qu'ils occupent la place. « Qui va à la chasse, perd sa place, » disent nos enfants, en s'emparant du poste envié qu'a abandonné même momentanément un camarade.

La mesure de la propriété dépend bien ici de la nature du

travail. La simple récolte ne nécessite pas un travail préalable autre que celui d'atteindre la place; il donne droit à la récolte qui commence tout de suite et on en laisse pas, en la quittant, d'effort non rémunéré.

Mais les pasteurs Baskirs, par exemple, bien qu'à demi nomades, se livrent à un rudiment de culture, semi-nomade elle aussi, car, changeant parfois de région, ils déplacent leur culture en même temps. Cependant, dans la région où ils errent, ils entendent bien jouir de la propriété du sol de leur jardin, même absents de ce point, éloignés à la suite de leurs animaux. Ils ont retourné un coin de steppe, y ont semé des légumes : ils veulent les récolter. Après la récolte, ils abandonneront ce bout de terre, ne prétendront plus à sa propriété, mais jusqu'à la récolte ils se reconnaissent sur lui un droit que le travail rend nécessaire, et qui dure autant que les nécessités de ce travail. Et de fait, ce droit, ils en jouissent, et ce n'est que parce qu'ils en jouissent qu'ils cultivent.

Le « paysan » proprement dit donne à la terre non plus un travail occasionnel mais permanent; aussi est-ce sa terre. Il se reconnaît sur elle un droit de propriété permanent : non absolument exclusif toutefois, car il maintient, favorise même les produits spontanés, dont il espère jouir parce qu'il est le plus à portée de les récolter. Sa tolérance chez lui, sa licence chez les autres, montrent bien les réminiscences vivaces du droit du premier occupant en ces matières. Tel est le cas, pour la récolte des champignons, du cresson, de la salade, pour la pêche, et en général pour tous les produits spontanés qui ne proviennent pas du travail. C'est le permis chez nous qui donne le droit de chasse et non la qualité de propriétaire; si celui-ci ne remplit pas des formalités pour défendre sa chasse, un étranger aura le droit de chasser chez lui alors que lui, le propriétaire, n'a pas le droit de le faire.

Le « spécialisé » a bien d'autres prétentions justifiées par son travail. Tout dans sa terre provenant de son travail intense, il se reconnaît un droit de propriété absolument exclusif. Il tient même plus à cet exclusivisme qu'à la permanence, nous le verrons.

Ainsi donc la mesure de la propriété du sol, de sa disposition exclusive est bien la conséquence du travail et dépend directement et normalement de la nature du travail.

Mais la propriété n'est pas seulement la conséquence de la nature du travail, elle en est encore *la condition préalable*. Et ceci est très important. Il faut que le travailleur, pour s'adonner à un travail, soit assuré qu'il jouira de la mesure de propriété que réclame la nature de ce travail. Pour que le Pasteur fasse l'effort d'atteindre tel point de la steppe, il faut qu'il sache qu'il pourra y faire pacager ses animaux. Pour que le Baskir cultive un jardin, il faut qu'il ait l'assurance qu'il en conservera la propriété jusqu'à la récolte. Pour que le paysan organise sa terre de façon à ce qu'elle produise tout ce dont a besoin sa famille, il faut qu'il en ait la disposition permanente : pour qu'il plante des arbres fruitiers, il faut qu'il ait l'espérance que ses enfants en mangeront les fruits. Pour une spécialisation intense enfin, qui suppose encore une augmentation de propriété par un apport de sacrifices, de temps, d'argent, d'efforts bien autrement considérables que ceux du paysan, il faut une disposition bien plus exclusive du sol pendant tout le temps que doivent durer les effets du travail. Et là où ces différents travailleurs ne rencontrent pas cette condition préalable de la propriété que réclame leur travail, ou ne peuvent pas la créer, le Pasteur ne viendra pas, le Baskir ne sèmera pas, le paysan ne s'implantera pas et ne plantera pas, le spécialisé ne montera pas d'entreprise. Aucun d'eux ne veut prendre une peine dont il n'aura pas le bénéfice.

La propriété du sol, c'est-à-dire sa disposition étant à la fois une conséquence du travail et sa condition préalable, et la mesure d'exclusivisme qu'elle implique étant directement et normalement subordonnée à la nature du travail, l'étude de la propriété foncière en France nous montrera qu'elle a été créée par la culture intégrale et pour elle. Nous verrons quelles difficultés elle oppose à la spécialisation commerciale, quel

genre de propriété celle-ci réclame, et comment elle peut l'obtenir.

Les éléments analytiques de la propriété sont :

I. — La composition du bien;

II. — Le mode de possession;

III. — Les subventions;

IV. — La transmission.

Nous allons les étudier, un à un, en les comparant dans la propriété du paysan et dans celle du spécialisé.

I. — La composition du bien s'obtient en recherchant : 1° sa nature; 2° sa quantité; 3° sa qualité; 4° sa disposition.

1°. — *La Nature du bien de famille, ou ferme, du paysan.* — Les fermes sont *homogènes* comparées entre elles. Elles sont, du fait de l'homme, formées des mêmes éléments. Dans chacune d'elles nous retrouverons les mêmes bâtiments d'exploitation, grange, écurie, étables, bergeries, porcherie, poulailler; des terres de labour et des prairies, un bois et un vignoble quand elles sont complètes. Mais elles sont *hétérogènes* par la nature de leurs terres. Il faut le plateau au labour, la vallée à la prairie, le coteau bien exposé à la vigne, tandis que le versant regardant le nord sera boisé. En sorte que toutes les fermes présentent le même assemblage d'éléments de natures différentes.

La Nature de l'exploitation du spécialisé. — Nous trouvons ici exactement le contraire. Les exploitations sont variées parce qu'elles s'adonnent à des spécialités différentes. Tandis que toutes les fermes se ressemblent, rien ne ressemble moins à un vignoble que la propriété d'un herbager. Ces exploitations ne se ressemblent que dans une même variété; les vignobles se ressemblent, mais les spécialisés ne sont pas tous vignerons comme les paysans sont tous des gens de ferme. Ainsi donc ces exploitations sont *hétérogènes* entre elles, mais elles ont une tendance marquée à être *homogènes*, chacune

en soi, quant à la nature du sol. Tandis que la ferme, pour réunir les différentes natures de sol qu'elle réclame, partout où elle l'a pu, descend perpendiculairement à la rivière du plateau dans la vallée, les exploitations des spécialisés, pour obtenir l'homogénéité de la terre, s'étendent parallèlement à la rivière; les herbagers occuperont les prairies de la vallée, les vignerons le versant, tandis que les crêtes et certains plateaux pauvres seront couronnés de bois et constitueront le domaine des forestiers.

2° *La Quantité du bien pour le paysan* est sensiblement *la même* partout; presque absolument, dans une même région : et cette quantité est toujours *limitée*. On sait qu'il faut tant d'hectares à une famille, que la ferme doit avoir telle dimension pour que le fermier puisse vivre avec ses gens, et payer son fermage; si l'on dispose d'une trop grande étendue, on fera deux fermes.

La Quantité du bien, pour le spécialisé, est presque *illimitée* et indéfiniment *variable* suivant sa spécialité. Une forêt se compte par milliers d'hectares; un hectare de fraisiers peut rémunérer plusieurs ouvriers; dix hectares constituent un important vignoble et cent hectares sont une mesquine exploitation forestière.

3° *La Qualité du bien du paysan dépend du pays*, des aptitudes générales de son sol. Le pays est-il pauvre? la population en est misérable, les paysans s'exténuent pour vivre maigrement de leurs produits. Le pays est-il riche? ses habitants vivent facilement dans l'aisance.

La Qualité d'une exploitation spécialisée ne dépend plus du pays, des aptitudes générales du sol, mais *du capital engagé* et du *bon choix de la spécialité* qui s'adapte à la nature spéciale du sol, de façon à ce que les dépenses d'exploitation soient en rapport avec le revenu qu'on en peut tirer. Ainsi, tandis que ce qu'on appelle les terres pauvres, les terres ingrates, ne peuvent rémunérer la culture intégrale, elles peuvent fort

bien faire la richesse du spécialisé. La Sologne, les Landes, ruineuses pour le paysan, ont enrichi le spécialisé, le forestier. Le fait est aisément concevable. Tandis que, dans la culture intégrale, la terre achetée 500 francs l'hectare exige le même travail, la même dépense que la terre de 1.000 francs l'hectare, elle rapporte moitié moins, en sorte que le produit se trouve grevé du double des frais d'exploitation. Mais cette même terre de 500 francs, mise en bois ou en herbe, c'est-à-dire n'ayant plus à supporter des frais d'exploitation qu'elle ne saurait rémunérer, peut rapporter plus que ne le ferait la bonne terre de 1.000 francs avec la culture intégrale : 5 %, par exemple, au lieu de 3 %. Elle peut rapporter autant que le plus bel herbage de Normandie qui, valant 5.000 francs l'hectare, ne donne pas plus de 5 %.

4° *La Disposition du bien du paysan,* c'est-à-dire :

a) *La relation des parties constitutives du bien.* — Elles sont toutes *liées entre elles,* suivant l'équilibre et la variété que nécessite ce véritable organisme qu'est la ferme. S'il est avantageux pour la ferme de grouper autour d'elle ses terres, il lui est si nécessaire de posséder différentes natures de terre, suivant des proportions constantes, qu'elle ira acheter au loin celles qu'elle ne rencontre pas dans le voisinage. C'est ainsi que je vois des fermes de plateau, à 15 kilomètres de chez moi, posséder des prés dans notre vallée. C'est ainsi que mon prédécesseur avait voulu compléter sa ferme en achetant, à 2 kilomètres de distance, de la bonne terre à betteraves et, naturellement, en vertu de la loi de l'assolement triennal, trois fois l'étendue de sa culture annuelle de betteraves. C'est ainsi encore que, dans la vallée de la Loire, les petits propriétaires de la rive gauche, et non pas seulement ceux de la vallée, mais ceux du plateau, possèdent et cultivent des vignes à 3 kilomètres de distance sur le coteau regardant le sud. Pour s'y rendre, il leur faut traverser la Loire en bac. Ailleurs, les vignes sont si éloignées que les propriétaires s'y construisent des maisonnettes. On dit que le paysan cherche à s'arrondir; l'image est devenue bien fausse. Le malheureux court après son équi-

libre, il cherche à reconstituer sa ferme que les partages détruisent périodiquement ; c'est ainsi qu'il néglige la parcelle de terre voisine, qui est en vente et qui l'arrondirait, pour acquérir au loin la vigne, le pré ou le bois dont il a besoin.

b) *Les relations du bien du paysan avec les choses extérieures.* — Une *harmonie*, créée par les besoins réels du passé, subsiste encore, quoique partout plus ou moins ébranlée, entre ce bien et les choses extérieures. Mais, comme c'est un système tout entier qui s'effondre, ce sont ceux qui s'enfoncent avec lui qui conservent l'harmonie et ceux qui s'en échappent qui font tache, qui sont disparates. Par exemple, ici, les prairies des vallées sont communales après la coupe du foin, mais elles ne connaissent pas l'engrais ; et le propriétaire ne peut profiter de la riche coupe de regain que procurent les phosphates qu'en les faisant clore, mais alors il gêne le parcours. Les parcelles de vigne entremêlées sur telle côte ne sont desservies que par d'étroits sentiers ; celui qui arrache le premier sa vigne phylloxérée pour y semer une luzerne, ne saura comment en sortir la coupe. Nous savons qu'en Champagne l'assolement est obligatoire ; un tiers de la commune est en blé, un tiers en avoine, un tiers en jachère. Il est défendu de perfectionner, tous les propriétaires sont astreints à la même routine. Et l'on s'étonne de la dépopulation des campagnes !

3° *La Disposition de l'exploitation du spécialisé,* c'est-à-dire :

a) *La relation des parties constitutives du bien. — Il n'y a plus ici,* à proprement parler, *de relations* entre les parties du bien, parce qu'il n'y a pas forcément de parties ; au contraire, par définition, *il n'y a qu'une partie.*

Cependant il arrive qu'une spécialité, même tout à fait pure, donne lieu à des sous-produits, mais tandis que dans la ferme les relations sont *d'équilibre*, ici elles sont *de dépendance.*

Le paysan fera aussi bien, ou plutôt aussi mal, tous ses produits suivant des proportions constantes ; le spécialisé en négligera de possibles, ou sacrifiera les secondaires : il les traitera

toujours suivant l'importance qu'il leur reconnaît, tandis qu'ils sont tous également importants pour le paysan.

De là l'infériorité apparente du spécialisé, qui scandalise les dévots de l'ancienne culture. Ils dénoncent le gâchis, fréquent surtout au début d'une spécialisation. Ils comparent l'imperfection de cette exploitation où l'on connaît les chômages, où tel sous-produit est inutilisé, au parfait équilibre de la ferme où rien ne se perd, ni le temps, ni le moindre petit produit. Mais, si le spécialisé commence par gâcher l'accessoire, sacrifiant tout au principal, ce principal suffit pour le faire gagner malgré son gâchis, tandis que le paysan sombre malgré sa perfection à utiliser tous les accessoires, parce qu'il manque de principal.

Plus tard, le spécialisé arrivera en se développant, et quand ils en vaudront la peine, à utiliser ses sous-produits, comme l'industrie en se perfectionnant arrive à utiliser ses déchets, qui peuvent devenir une source de bénéfices importants, mais toujours accessoires et dépendants du but principal.

Le Creusot fait de l'acier et non des scories de déphosphoration, bien qu'il ait su les utiliser avec grand avantage. Mais il a commencé par les négliger et c'est toujours sa production d'acier qui règle sa production de scories.

De même l'herbager qui débute ne pense qu'à ses animaux. En réussissant, il reconnaîtra peut-être qu'il aurait avantage à produire aussi des pommes. Il ne le fera toutefois qu'après s'être rendu maître de son affaire d'engraissement. Il aura négligé la pomme jusque-là. De plus, il subordonnera l'une de ces productions à l'autre. Ici il ne plante pas parce qu'il craint de nuire à une herbe plantureuse ; là il croit au contraire que l'ombre du pommier maintiendra la fraîcheur et plante, en conséquence, à des distances calculées pour favoriser l'herbe, puisqu'elle est le principal et la pomme l'accessoire. Ailleurs, au contraire, on négligera l'herbe, mais c'est qu'on aura pour but la production de la pomme, comme dans certains vergers de l'Orne où l'on rapproche les pommiers jusqu'à 3 mètres. L'herbe devient le sous-produit utilisé par les porcs.

b *Les relations du spécialisé avec les choses extérieures.* Dans

les pays transformés par la spécialisation, nous retrouvons l'*harmonie* que nous avons constatée pour le bien du paysan dans les pays de culture intégrale, avec cette différence toutefois que l'*accord dans l'indépendance* a succédé à l'*accord dans la dépendance*. Tandis que, sous différentes formes, des servitudes d'usage grèvent les biens du paysan et qu'il n'en souffre pas sensiblement, le spécialisé, exclusivement maître chez lui, accepte et ne souffre pas d'être exclu du bien du voisin. En Normandie, certains herbagers se sont, par exemple, tous clos ; le bénéfice qu'ils trouvent à leur clôture leur fait accepter de ne pouvoir passer chez le voisin, où d'ailleurs ils n'ont rien à faire. Mais, à l'apparition du spécialisé chez les paysans, il y a rupture de l'ancienne harmonie, que la nouvelle n'a pas encore remplacée ; il y a désaccord, le bien du spécialisé jure avec le reste : c'est que le spécialisé a séparé une partie d'un tout ; il gêne les autres parties, en se soustrayant lui-même à la gêne dans l'exercice de ses droits nouveaux. Il est comme un colon en pays neuf, qui doit péniblement constituer un meilleur mais nouvel état de choses.

II. — Le mode de possession, c'est-à-dire l'étendue et l'exercice du droit sur le bien, se détermine en analysant :

1° A quel titre possède-t-on le bien ?

2° Par quelle organisation de personnes exerce-t-on son droit ?

Le paysan. Chez le paysan, le bien est possédé à titre de propriété par la famille, qui l'exploite avec le concours de tous ses membres. Le paysan est ou veut être *propriétaire*. Nous avons pris le type de la ferme pour exemple du bien du paysan, parce que le domaine propre du paysan, qui aurait dû nous servir de modèle, étant maintenant incessamment détruit par les partages, est presque devenu inobservable, quoique le paysan continue à s'épuiser à chaque génération pour le reconstituer de pièces et de morceaux. Dans la ferme, le paysan est locataire, mais pour peu que le pays lui en offre la possibilité, il ne se contente pas de cette

qualité. Il ne vise qu'à monter par elle à la position qu'il considère comme supérieure et comme la seule capable de le satisfaire. Il quitte, dès qu'il le peut, sa ferme pour devenir propriétaire, et il est content d'abandonner une bonne ferme pour s'établir sur sa propriété, généralement inférieure. Si le pays entièrement occupé par des fermes de grands propriétaires, comme dans certaines régions de l'Ouest, l'Anjou, la Vendée, ne lui laisse pas l'espoir de devenir véritablement propriétaire, il le devient d'une certaine manière dans sa ferme en y perpétuant sa famille pendant de longues générations. Les usages, les coutumes, l'opinion publique garantissent à sa postérité le moyen de se maintenir dans la même exploitation. Sauf des cas absolument graves, le propriétaire ne renvoie pas un fermier, ni les héritiers naturels de celui-ci. Quand on connaît le travail du paysan, quand on compare sa façon d'exploiter son bien, ou cette ferme permanente et celles qui lui servent d'échelon pour atteindre à la propriété, on aperçoit clairement le régime de propriété qui lui convient et qu'il a réussi à créer. Il demande la stabilité et il a établi un régime de *propriété permanente*. Nous le verrons en traitant de la transmission du bien. C'est que le paysan n'aspire qu'à une vie traditionnelle et non progressive ; il constitue sa propriété pour une vie qui ne variera pas, pour des générations successives qui s'en contenteront. Il aime surtout à travailler une fois pour toutes, au moins pour très longtemps. Il n'a une certaine générosité que pour ce qui doit durer. Même âgé, il plantera, mais toujours pour les besoins de la famille, en petit, un arbre, qui manquait. Pour cela, il faut être propriétaire ; comme locataire, l'idée qu'une amélioration faite par lui subsistera après lui et pas pour les siens, le révolte et l'entrave, même si elle doit le rémunérer de sa peine ; cela ne lui suffit pas, il n'en aura pas épuisé la jouissance.

Mais, si le paysan réclame la permanence de la propriété, il ne prétend pas sur elle à un *droit exclusif* : sa propriété est plus permanente qu'exclusive. « La terre appartient à celui qui la vivifie, » dit le Coran, et il faudrait ajouter : dans la mesure où il la vivifie. Cette sentence semble inscrite au fond du cœur

de l'homme. Le paysan vivifie pour toujours la terre en la défrichant ; il continue par un petit entretien, en la labourant, à maintenir l'effet de ce premier travail ; il la veut donc pour toujours. Mais on vivifie aussi la terre par la simple récolte, et le paysan compte, autant qu'il peut, sur les produits spontanés du pays, c'est-à-dire sur ceux qui contribuent à la vie sans exiger de travail. Seulement, il ne se reconnaît plus sur eux un droit exclusif, fût-ce chez lui, mais une simple facilité à s'en emparer le premier, comme il se reconnaît chez les autres le droit de s'en emparer s'il arrive le premier. Le droit du premier occupant en ces matières porte une atteinte sensible au droit exclusif du paysan sur sa terre. Nous le verrons à propos des subventions.

Le spécialisé. Il réclame une possession exclusive de la terre pendant son exploitation, mais il ne se soucie pas de garantir la permanence quand même de cette possession. Contrairement à celle du paysan, sa propriété réclame l'*exclusivisme* plus que la *permanence*. Cela se conçoit aisément : la propriété du spécialisé n'est pas un bien de famille, mais le bien de l'affaire. Il ne réclame pas la propriété pour lui et pour ses descendants, mais pour l'affaire. Le paysan réclame une *propriété personnelle,* le spécialisé une *propriété d'affaires*. Et son affaire, il ne la croit pas éternelle, mais au contraire incessamment perfectible, c'est-à-dire modifiable. Au lieu de le figer une fois pour toutes, lui et sa descendance, dans l' « *aurea mediocritas* », elle doit lui faire courir des risques de fortune et de ruine : fortune qu'il veut accroître ou transporter ailleurs, ruine qu'il veut pouvoir rapidement enrayer.

A quel titre possédera-t-il donc la terre? Peu lui importe. Sera-t-il concessionnaire, directeur d'une société anonyme, locataire, propriétaire? Il choisira sans préjugé celui de ces modes qui sauvegardera le plus sa liberté et son droit. Il est même à croire que nous constaterons chez lui une forte répugnance pour la condition de propriétaire, partout où la législation en fait une attache trop difficile à briser avec la terre, où l'opinion publique en fait une sorte de titre de noblesse qui excite l'envie et impose des charges, où la qualité de locataire, moins en-

viée et moins imposée, donne pendant l'occupation les mêmes droits avec plus de liberté.

Cette moindre permanence de la propriété ou de la jouissance exclusive n'empêche pas en revanche le spécialisé, pendant le temps de son exploitation, de se donner tout entier à la terre. C'est lui qui en dirigera personnellement le travail ou qui le fera lui-même. Il ne regrettera pas, comme le paysan, de laisser après lui des améliorations qui continueront à profiter à d'autres, pourvu qu'elles l'aient payé. Nous avons vu déjà, par exemple, le pépiniériste défoncer la terre du paysan qu'il n'a louée que pour cinq ans, quoique l'effet de ce travail doive durer bien davantage. Peu lui importe; la seule question pour lui a été celle-ci : Serai-je, en cinq ans, payé du défonçage avec bénéfice? Inversement, il ne cherchera pas à améliorer pour l'éternité. Il ne considère pas la terre *comme un bien*, mais *comme un instrument de travail* pour atteindre un bien, la fortune. Aussi, loin de se ruiner pour *l'améliorer*, il la ruinera sans scrupule pour *s'améliorer*. Il la stérilisera fort bien pour de longues années, pourvu que la perte qu'il subira sur la vente à son départ soit compensée par le bénéfice qu'il aura tiré de son exploitation. Il n'a pas le respect de la terre, il n'y voit qu'une affaire d'argent. Il vendra sa terre végétale au lieu de la cultiver, exploitera une carrière de pierres, d'argile, de marne, de sable qui laissera ensuite à nu le sous-sol inerte et improductif, s'il reconnaît là l'exploitation la plus rémunératrice. Car il n'est pas cultivateur de sentiment, c'est avant tout un chasseur de dollars, comme disent les Américains.

III. — *Les subventions* montrent comment ceux qui ne possèdent pas un bien participent à sa jouissance. Elles sont *actives* ou *passives*.

Le paysan, il faut bien s'en rendre compte, ne cultive que pour récolter les produits nécessaires à un minimum de vie qu'il accepte et qu'il ne veut pas améliorer au prix d'un plus grand effort. Mais il ne cultive que les produits qu'il ne peut avoir

dans une mesure quelconque à l'état spontané, car il préfère de beaucoup à la culture la simple récolte des produits spontanés. La vaine pâture, les tolérances forestières, le *res nullius* sont les objets de ses plus chères prédilections, ce sont là des « droits », des « usages » qu'il maintient avec la ténacité la plus obstinée, la moins en rapport avec le bénéfice chiffré en argent qu'il en tire. Et c'est ce qu'on ne peut absolument pas comprendre, si l'on n'est pas pénétré de cet équilibre implacable de la ferme, dont on ne saurait, sans rompre tout l'organisme, retirer une partie qui, en soi, paraît insignifiante.

Ainsi, j'assiste depuis plusieurs années dans ma commune à une lutte curieuse de l'Administration, — la grande, celle de l'État, l'Administration tout court — contre le paysan. L'Administration est honteusement battue chaque année et elle n'y comprend rien. Les paysannes font quelquefois pacager à leurs vaches les bas côtés des grandes routes dont les fossés, avec leurs trois faces herbues, constituent la moitié de la surface de pacage. Quand il pleut surtout, ces fossés sont très vite détériorés par les pieds des animaux qui, en défonçant les bords, comblent le fond, et les fossés sont à refaire. C'est un entretien dispendieux et vraiment hors de proportion avec la maigre valeur de l'herbe utilisée. Pour pacager pendant quinze jours 100 mètres de bas côté, le paysan oblige à refaire 100 mètres de fossé à 0 fr. 10 le mètre, soit 10 fr. Le bas côté a 4 mètres de large, soit 400 mètres carrés de terrain, dont l'hectare se loue, dans cet endroit même, 25 fr. par an. On aurait donc ces 400 mètres pour 1 franc par an. Et on ne les utilise qu'une quinzaine de jours, pour y faire 10 fr. de dégâts. C'est absurde. L'Administration l'interdit donc depuis plusieurs années, mais en vain. Son interdiction a beau être tambourinée le dimanche après la grand'messe, toute la commune est en contravention. C'est que l'Administration ne sait pas que ces quinze jours de pacage sont indispensables au printemps pour que la plupart des femmes du pays conservent leurs vaches, c'est-à-dire leur véritable fortune. Elles les ont nourries jusque-là en faisant de l'herbe dans les champs, mais alors les récoltes

ont grandi et il est interdit d'entrer sur les terres; il faut attendre la coupe des foins pour l'ouverture de la prairie communale. C'est dans l'économie de ces pauvres gens un moment critique; ce court pacage de route leur est essentiel; le leur retirer, c'est retirer le rouage d'une montre sous prétexte qu'il est trop petit pour que son absence puisse nuire. Ce serait les obliger à vendre leurs vaches.

Un exemple encore : les habitations voisines de la forêt domaniale se louent 50 fr. de plus que les autres, parce qu'on y a le bois pour rien. La forêt est ravagée. Périodiquement, l'Administration forestière cherche à la défendre par des interdictions, mais elles restent vaines. Le paysan qui a construit là sa maison pour jouir du bois gratis, se considère en effet comme volé; le locataire qui a loué là 50 fr. plus cher qu'ailleurs, veut retrouver son argent et, s'il s'en abstenait, son bailleur ne serait pas satisfait de voir ainsi se déprécier son immeuble : le garde forestier est débordé; le député intervient, et le paysan a, en fait, gain de cause. S'il maintient ainsi victorieusement les subventions qu'il a su tirer des propriétés de l'État, nous pouvons juger du sort réservé au grand propriétaire!

Ce sont là des exemples de subventions dont il jouit sans compensation qui atteigne son bien : ce sont des subventions actives. Mais il y a toute la gamme, indéfiniment variée, des *res nullius* qui lui fait supporter des subventions passives. En pratique, est *res nullius* ce qui ne fait pas de tort au paysan, d'après sa manière de faire générale, comme le libre passage sur ses terres non ensemencées, les produits spontanés, gibiers, poissons, champignons, cresson; tout ce qui pourrait se perdre et, par extension, tout ce qui traîne; le glanage sous toutes ses formes, du grain, du foin, des fruits qui auraient pourri, le ramassage de tout objet sans valeur oublié, ou qui n'a pas été rangé, et duquel on peut dire qu'on pensait qu'il n'aurait pas été utilisé. Toutes ces subventions passives, le paysan les supporte philosophiquement chez lui, parce qu'il s'accorde le droit d'en profiter activement, chez les autres. Si quelque chose de ce genre lui a été pris, il se dit : « Je n'avais qu'à ne pas le laisser traîner », et il en

cherche le remplacement chez un voisin négligent. Si le cresson de son ruisseau, si ses noisettes ou ses prunelles ont disparu, il se dit : « Je n'avais qu'à me lever plus matin et à arriver le premier », et le lendemain, avant le jour, il ira au loin compenser sa perte. Mais la qualité de *res nullius* ou chose sans maître est par lui maintenue avec obstination au genre d'objet que j'ai dit, quand même cet objet serait le fruit d'un certain travail. Faites une cressonnière, faites de la pisciculture, élevez du gibier, vous serez pillé, parce que le gibier, le poisson, le cresson sont *res nullius*. Faites des routes, des allées, le paysan prétendra à un droit de passage : la terre, dit-il, n'est pas ensemencée, il ne fait pas de tort.

Le spécialisé ne prétend à aucune subvention chez les autres et ne veut pas en souffrir chez lui. Bien plus, il ne veut même pas profiter de celles que la nature lui offre chez lui. Il dit qu'il n'a pas de temps à perdre à cela ; que ces produits spontanés occuperaient un terrain qu'il emploiera plus utilement ; ce sont, en effet, généralement des parasites, ménagés par le paysan qui les utilise, détruits par la culture intensive du spécialisé. C'est que le paysan est un homme qui ne compte pas son temps — il le répète sans cesse — mais ses produits ; il lui en faut un certain nombre, une certaine variété pour vivre et, d'une manière ou d'une autre, bon an mal an, il les obtient. Pour le spécialisé, le « temps est de l'argent », et il chiffre la valeur du produit. Il achètera son plat de champignons parce que perdre une demi-journée à les chercher dans les bois du voisin lui revient plus cher. S'il fait une cressonnière, c'est une affaire comme celle de Gonesse qui occupe 10 hectares et expédie à Paris de 10 à 12.000 bottes par jour ; ce n'est pas pour manger une salade. Et si l'herbager a du cresson dans le ruisseau qui arrose ses prés, il sera amené à le détruire, pour couper court aux allées et venues des maraudeurs, malfaisantes à son herbe qui ne vient plus toute seule, mais à laquelle il n'a ménagé ni l'engrais, ni les soins. Il détruira les lapins chez lui, s'ils gênent son exploitation, et louera en même temps une chasse au dehors, s'il en a le goût : ce qui paraît une monstruosité au paysan, qui établit une cote

mal taillée, mais toujours en perte, entre le tort que lui font les lapins et le plaisir et le profit qu'il en tire.

IV. — La transmission indique dans quelles conditions le bien passe d'un propriétaire à un autre.

Le paysan. Nous avons dit que le paysan, exigeant la stabilité plus que l'exclusivisme, avait réussi à établir un régime de propriété *permanente*. Notre régime de propriété foncière favorise-t-il assez énergiquement en effet la stabilité de la propriété, sa permanence? Grâce à lui, la terre est devenue un bien d'une nature toute particulière, un bien qui n'a pas de libre circulation. Sa vente, son achat, son échange, sa location sont soumis à des formalités longues et compliquées (la purge des hypothèques légales demande des mois) à des formalités plus que coûteuses, ruineuses. C'est bien là un régime *tutélaire*, qui vise à défendre le bien de famille même contre son possesseur, contre l'incapacité d'une génération, contre le dissipateur qui en disloquerait l'équilibre et par là le ruinerait en vendant une partie. Et ce n'est pas assez : on a toujours visé à en interdire absolument la vente pour le maintenir dans la famille qui l'avait une fois possédé; c'est ce qu'une certaine noblesse voulait obtenir par les majorats; on rêve encore aujourd'hui de doter le paysan d'un bien inaliénable. Toute notre législation tend à maintenir la permanence de la propriété foncière entre les mains du paysan et de sa descendance. C'est toujours l'idée du paysan : en arrivant à la propriété de la terre, il a atteint le *summum*, il n'a plus qu'à s'y maintenir sous peine de déchéance. Notre loi de partage n'est pas en contradiction avec ce que nous venons de dire; elle a séduit d'abord la cupidité du paysan en lui facilitant l'accession à la propriété de la terre; elle ne l'a pas révolté ensuite parce que, en donnant des droits à ses enfants sur son bien, elle ne fait que leur assurer cette transmission qu'il aurait faite peut-être autrement, mais qu'il leur aurait faite; les effets désastreux de cette loi, il les a constatés plus tard, mais il les juge un mal nécessaire, il n'en rend pas la loi responsable et il connaît le remède : l'enfant unique.

Le spécialisé. Cette manière de concevoir la transmission de la propriété ne convient pas du tout au spécialisé. Au lieu d'un régime tutélaire, il réclame un régime *libéral*. Il ne voit pas dans la possession de la terre, ou dans le titre de propriétaire, un *summum* social d'où l'on ne saurait que déchoir et qu'il faut par conséquent maintenir à tout prix; il n'y voit qu'un instrument de travail qui lui paraît aujourd'hui supérieur à un autre, mais qui peut ne plus l'être demain. Il désire donc les moyens de s'en défaire aisément. De même qu'il exige avant tout d'en avoir la disposition absolument exclusive, tant qu'il l'emploie, il veut pouvoir le vendre à son gré en partie ou en totalité, l'acheter, le louer, l'échanger facilement, suivant les besoins de son affaire. Comme sa propriété représente à ses yeux un capital, il veut pouvoir profiter du crédit qu'elle lui donne pour emprunter sur elle suivant ses besoins, pour se libérer promptement, pour la dégager de nouveau, tout cela sans formalités ni frais exagérés, comme il le ferait pour toute autre valeur que la loi ne protège pas et dont elle n'entrave pas la libre disposition. C'est, par exemple, ce qu'une simple inscription sur le titre de propriété permet déjà de faire dans les pays à culture spécialisée où l'on a perdu la notion du bien de « famille ».

Pour conclure, ni la composition du bien du paysan, ni ses modes de possession et de transmission ne conviennent au spécialisé, mais il les rencontre de fait, établis par l'usage, sanctionnés par la loi, et il faut bien qu'il s'en tire, en attendant qu'il ait obtenu la consécration d'un nouvel état de choses. Et comment s'en tire-t-il?

D'abord par l'*abstention,* parce qu'il ne trouve pas, comme *condition préalable,* la propriété qu'il lui faut pour assurer son travail. On ne se doute guère, malheureusement, de la foule de spécialisés en puissance qui ont déserté la campagne ou qui ne s'y sont pas fixés, parce qu'ils ont jugé la situation en général comme trop difficile pour eux, ou parce qu'ils ont estimé en particulier que les campagnes qu'ils connaissaient se refusaient par des conditions inintelligentes à la spécialité à laquelle ils avaient

pensé. Ceux-là vont faire leur affaire ailleurs, mais leur éloignement est une perte nette pour la terre ou pour le pays, perte terrible parce qu'elle représente l'abstention des capacités repoussées des campagnes par un régime défectueux de la propriété. On déplore la désertion des campagnes et l'on ferait mieux de rechercher si l'on ne maintient pas, pour sauver les impuissants qui sombrent, une cause justifiée à la retraite des capables.

Mais il est des spécialisés qui rencontrent des conditions suffisantes pour réaliser leurs vues, ou surtout qui espèrent les créer. Ceux-là sont des colons en pays nègre. D'ordinaire, ils sont obligés d'abord de remanier péniblement et coûteusement par des ventes et par des adjonctions la propriété toute faite qu'ils ont achetée ; puis d'utiliser ensuite les bâtiments en en modifiant l'usage. Les plus favorisés sont ceux qui rencontrent une propriété démembrée par un marchand de bien qui s'est dit : « Il y aura toujours un Parisien ignorant pour s'engouer de cette propriété désorganisée ; » et ils l'obtiennent moins cher à cause de cette tare de « déséquilibre ». Ils auront, par exemple, trouvé une spécialité qui ne réclame pas de prés et à laquelle conviendra une ferme dont le marchand de bien aura réalisé les prés. J'ai sous les yeux l'exemple d'une propriété sans pré, sans terres suffisantes pour utiliser un attelage ; on riait de celui qui, en l'achetant, prouvait son ignorance aux yeux du pays : il a su y adapter une spécialité avantageuse.

Mais, quelle que soit la propriété, le nouveau propriétaire, qui croit avoir sur elle tous les droits que lui reconnaît la loi, n'en jouit qu'en théorie et hérite, en fait, du mode de possession que lui a légué son prédécesseur. Il a à supporter toutes les subventions d'usage et celles que le précédent propriétaire a laissées s'établir. Toujours, plus ou moins, mais plutôt plus que moins, sa propriété est pillée et c'est à partir de ce point de départ, l'état de choses laissé par son prédécesseur, qu'il doit péniblement conquérir ses droits en pratique. Le spécialisé a besoin de la disposition exclusive du sol et il ne la trouve guère. La propriété rurale est livrée à la bonne foi publique, telle que la morale relâ-

chée du pays l'a faite. La surveillance du garde champêtre est illusoire; mille entraves sont opposées à la surveillance personnelle du propriétaire et à celle de son garde. Celui-ci doit être *persona grata* de l'administration, qui consulte la localité avant de l'admettre à l'assermentation. La surveillance du garde, en tous cas, ne peut s'exercer que suivant les usages du pays et seulement pour prévenir de nouveaux abus : même dans ces limites, comme le spécialisé est généralement au-dessus de la condition ouvrière, l'estimation publique le place sous un régime d'exception : il est dans une catégorie qui doit supporter plus que le commun. Avec les faux témoins qui se multiplient, la dangereuse sanction extrême du procès-verbal est devenue illusoire.

Le spécialisé n'atteindra donc pas son but par la surveillance et la lutte, mais seulement par des mesures radicales comme la destruction des produits spontanés. Il est surtout un moyen auquel il a généralement recours, qui lui restitue tous ses droits en les augmentant même : c'est *la clôture*. Heureux les propriétaires clos! La clôture est connue du paysan et constitue à ses yeux une propriété toute particulière, qu'il a fait sanctionner par la loi après la coutume. Avec elle, l'escalade et l'effraction donnent lieu au droit de légitime défense; l'agresseur de la propriété close peut risquer jusqu'au coup de fusil. Le paysan a inventé la clôture pour son jardin dont il vivifie incessamment la terre par un travail intense; le travail de la clôture ajoute encore au droit de la propriété. Pour le mode exclusif de propriété que la spécialité réclame, le spécialisé est presque fatalement amené à se clore. De fait, les clôtures s'observent surtout en pays spécialisés; et, dans les pays de culture intégrale, c'est la partie spécialisée qui est close : le potager, le verger, une vigne, un pré. Le spécialisé doit envisager la mesure radicale qui assurera son exploitation exclusiviste, c'est-à-dire la dépense d'une clôture, comme condition *préalable de sa propriété*.

Le régime tutélaire de transmission que le paysan a dû créer pour son bien de famille et a fait sanctionner par la loi, ne gêne pas moins que son mode de possession le spécialisé. Cette diffi-

culté peut-elle être tournée aussi ? Pour le paysan, la terre étant un bien constitué en vue de la situation des personnes, le titre de propriétaire est le but; pour le spécialisé, c'est le succès de l'affaire qui est la question. Il ne tient plus à la possession de la terre si l'affaire ne paye pas, mais l'affaire n'admet pas qu'on partage par suite d'accidents personnels indépendants d'elle. Que le propriétaire meure, l'affaire n'en a pas moins besoin de disposer de toute la terre. De plus, l'affaire qui espère se développer a besoin de pouvoir augmenter aisément la surface occupée. Notre régime de propriété ne répond pas à ces besoins et les entrave au contraire. Il est vrai que les frais, les formalités de transmission, le partage forcé excitent justement les plus vives critiques, mais on ne peut attendre, comme réforme sur ces points, que des simplifications, c'est-à-dire un régime plus libéral, dans le sens que réclame la spécialisation. La réforme libérale est toujours plus facile à obtenir que la réforme protectrice ; mais elle ne vient pas de soi ; il faut que quelque chose l'impose.

Les spécialisés imposeront le régime libéral en l'établissant chacun pour son compte, et leur succès en se généralisant amènera tôt ou tard la consécration en droit du régime de propriété qu'ils auront déjà constitué en fait ; ils ne doivent pas se contenter de regarder venir cette consécration, qui sanctionnera leur succès, mais de laquelle leur succès ne dépend pas.

Comme la clôture assure aux spécialisés la disposition exclusive du sol dont ils ont besoin, des combinaisons nombreuses et infiniment variées leur permettent d'établir le régime de propriété qui convient à chaque spécialité. Par la location, par la société en commandite, ils peuvent assurer à l'affaire une possession qui dépasse de beaucoup la vie humaine. La possession du locataire peut durer un siècle par le bail emphytéotique, il permet la création et l'exploitation d'une forêt ; il suffit donc à assurer la plus longue des spécialisations. D'un autre côté, le bail de location avec résiliation prévue, à des termes échelonnés, avec toutes les combinaisons qu'il autorise, permet de réduire autant que l'on veut la possession. On peut donc par la location

s'assurer une possession plus longue que par le titre de propriétaire et en même temps s'assurer une retraite plus rapide que la vente en prévision de l'insuccès. La location, la société réduite, même la société anonyme paraissent des formes d'exploitation de grand avenir pour les spécialisés. Les cas en sont déjà nombreux. C'est ainsi que la colonie de Mettray combine la propriété et la location en louant à une foule de petits propriétaires des champs qui la bordent et dont elle peut donner un prix de location bien supérieur au revenu qu'en tiraient ces petits propriétaires ; c'est ainsi que les fermiers du Nord cumulent les locations en joignant à leurs grandes fermes des terres louées pour la durée de leur bail à de petits propriétaires des environs. Malgré les entraves légales, la terre tend donc à passer dans les mains des plus capables, de ceux qui savent le mieux l'exploiter. C'est là une loi sociale. Les spécialisés représentent un progrès qui leur assure, en fin de compte, la possession de la terre suivant leurs besoins.

La fixité de la propriété de la terre dans une même famille, pendant des générations, est bien ébranlée, mais la disposition du sol sera de plus en plus exclusive et, contrairement aux prétentions du socialisme, la propriété sera de plus en plus *particularisée*.

Le régime libéral et exclusif de la propriété foncière, que réclame la spécialisation commerciale, remplacera nécessairement le régime protecteur et communautaire du paysan, parce que les exigences du travail sont plus fortes que les préjugés et les utopies.

(*A suivre.*)

A. Dauprat.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

XVI

PRÉDOMINANCE DES SAXONS SUR LES DANOIS EN GRANDE-BRETAGNE (1)

J'ai déjà dit que la condition générale d'un peuple se reflète dans le régime de ses transports, parce que ce régime est la résultante très claire des ressources de la vie privée et des aptitudes des pouvoirs publics.

Nous avons assisté au développement des Saxons en Grande-Bretagne depuis leur débarquement à la pointe du Kent sous la conduite d'Hengist et d'Horsa, chefs des Jutes, jusqu'à l'établissement de leur domination sur toute l'île, sauf les montagnes de l'ouest et du nord, à la suite d'Egbert, roi de Wessex, vainqueur des Angles (449-827). Sachant maintenant quel état social ils ont fondé, nous verrons combien y correspond le régime de leurs transports. C'est ce qui ressortira très sensiblement d'une simple comparaison faite entre eux et les Francs.

C'était à peu près en même temps que les émigrants de la Plaine Saxonne étaient entrés en Gaule et en Grande-Bretagne, et c'est à peu près en même temps aussi que ces deux émigrations aboutissaient, l'une à Charlemagne, l'autre à Egbert, dit le Grand. Mais l'armée d'Egbert allait à pied : celle de Charlemagne, à cheval. Et le royaume d'Egbert atteignait, à peine, au

(1) Voir l'article précédent, novembre 1904 : *Science sociale*, t. XXXII, p. 423.

huitième de l'empire de Charlemagne. Cette différence dans les moyens de transport et cette disproportion dans la puissance d'expansion étaient en exacte corrélation avec les divergences qui s'étaient produites entre les deux organisations sociales des Francs et des Anglo-Saxons.

Chez les Francs, le type saxon avait été surmené; chez les Anglo-Saxons, il s'était développé normalement.

Chez les Francs, le type avait été surmené, parce que les petits domaines avaient dû se lier strictement aux grands domaines : de là, une aristocratie strictement dirigeante; or, partout où une élite tient solidement en main la direction du reste, il se fait un mouvement d'ascension précipité : tout est mené sans résistance par les capables. C'est ce qui explique les magnifiques progrès des Francs et l'extraordinaire extension de leur territoire. Les grands propriétaires, pour conduire la guerre, comme toutes choses, avaient fini par se la réserver, à eux et à leurs vassaux, riches propriétaires, eux-mêmes. Les uns et les autres étaient pourvus de tout ce qu'il fallait pour combattre à cheval. D'ailleurs ce mode de transport était, dans de si lointaines expéditions, une condition essentielle de succès. Ainsi les Francs avaient bien un moyen principal de transport qui ressortait de leur constitution sociale elle-même et en était le fruit.

Chez les Anglo-Saxons, au contraire, le type saxon s'était développé normalement. Une fois la chasse donnée aux Celtes, chaque émigrant saxon avait pu se créer un domaine parfaitement indépendant et se maintenir dans cette condition. Ce n'était que la continuation de ce qui s'était fait dans la Plaine Saxonne. A la différence cependant de la Plaine Saxonne, la Grande-Bretagne, par l'abondance et la fertilité de son sol, avait fourni à l'élite le moyen de grandir. Mais, dans cette élite, on grandissait uniquement sur son domaine, non sur celui d'autrui; on étendait et perfectionnait son bien, sans acquérir aucun droit de régir celui des autres. Les moins aptes restaient, autant que les plus capables, absolument maîtres chez eux. C'est pourquoi l'ensemble de la nation a monté beaucoup moins vite que chez les Francs; les plus capables ont eu sur les autres infini-

ment moins de prise. Le *gentleman*, l'homme éminent du libre voisinage, ne commandait pas comme le *suzerain*, seigneur du lieu par la foi jurée. Le peuple suivait les gentlemen, quand il lui plaisait de le faire ; il les laissait agir à sa place et profitait de leur capacité, quand il y trouvait avantage : ce gouvernement à l'amiable était loin de pouvoir mener les choses comme l'autorité contractuelle de la féodalité.

Tout compte fait, nous l'avons vu, ceux que nous avons appelés les petits propriétaires, ceux qui avaient une terre suffisante pour en tirer une vie indépendante dans le travail, restaient les maîtres, avaient le dernier mot. C'étaient eux, notamment, qui décidaient de la guerre en se levant librement à l'appel du héraut d'armes ou en demeurant tranquillement chez eux. Dans les habitudes courantes, ils ne rencontraient guère l'occasion de devenir cavaliers, et le cheval représentait pour eux un certain luxe : ils labouraient d'ordinaire avec des bœufs. S'ils partaient en guerre, ils partaient donc à pied. Leur arme principale, très redoutable entre leurs mains, était la hache de travail avec laquelle ils défrichaient eux-mêmes le sol.

Il est impossible de mieux voir que, dans cette comparaison des Francs et des Saxons de Grande-Bretagne, deux régimes différents de transports et deux forces inégales d'expansion résultent directement de deux organisations sociales divergentes.

La différence éclate aux yeux, si on tient bien en même temps sous son regard, d'une part, le « Noble homme » féodal, sur son cheval, dans son armure de fer, avec son importance personnelle comme unité de combat, et, d'autre part, le paysan saxon, à pied, armé de sa hache, groupé avec ses pareils en rang serré et se battant à l'abri d'une palissade ou d'une levée de terre. Ce contraste s'est manifesté d'une façon particulièrement saisissante, dramatique, j'allais dire pittoresque, dans la première rencontre de la féodalité normande et de la paysannerie anglo-saxonne au champ de bataille d'Hastings. Quoique nous ne soyons pas encore arrivés à ce point de notre histoire — qui, après tout, n'est pas bien éloi-

gné — je citerai le fait brièvement, parce qu'il met vivement en lumière ce que je viens de dire. « L'armée (féodale) se trouva en vue du camp saxon au nord-ouest d'Hastings. Un Normand, appelé Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille et entonna le chant, fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec force et la recevait dans sa main droite. Les Normands répétaient ses refrains. Les Anglo-Saxons, tous à pied autour de leur étendard planté en terre, et formant derrière leurs palissades une masse compacte et solide, reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les armures de mailles. Les Normands, ne pouvant pénétrer dans les redoutes ni en arracher les pieux, se replièrent, fatigués d'une attaque inutile, vers la division que commandait Guillaume. Le duc alors fit avancer ses archers et leur ordonna de lancer leurs traits en haut, pour qu'ils tombassent par-dessus le rempart du camp ennemi. Beaucoup d'Anglais furent blessés, la plupart au visage par suite de cette manœuvre; Harold lui-même eut l'œil crevé d'une flèche, mais il n'en continua pas moins de commander et de combattre. Mais les Normands furent repoussés, à l'une des portes du camp, jusqu'à un grand ravin recouvert de broussailles et d'herbes, où leurs chevaux trébuchèrent et où ils tombèrent pêle-mêle, et périrent en grand nombre. Il y eut un moment de terreur dans l'armée d'outre-mer. Le bruit courut que le duc avait était tué, et, à cette nouvelle, la fuite commença. Guillaume se jeta lui-même au-devant des fuyards et leur barra le passage, les menaçant et les frappant de sa lance. Les cavaliers retournèrent aux redoutes, mais ils ne purent davantage en forcer les portes ni faire brèche. Alors le duc s'avisa d'un stratagème pour faire quitter aux Anglais leur position et leurs rangs : il donna ordre à mille cavaliers de s'avancer et de fuir aussitôt. La vue de cette déroute simulée fit perdre aux Saxons leur sang-froid (ou, pour mieux dire, les trompa) ; ils coururent tous à la poursuite, la hache suspendue au cou. A une certaine distance, un corps posté à dessein joi-

gnit les fuyards, qui tournèrent bride; et les Anglais, surpris dans leur désordre, furent assaillis de tous côtés à coups de lances et d'épées dont ils ne pouvaient se garantir, ayant les deux mains occupées à manier leurs grandes haches. Quand ils eurent perdu leurs rangs, les clôtures des redoutes furent enfoncées; cavaliers et fantassins y pénétrèrent; mais le combat fut encore vif, pêle-mêle et corps à corps. Guillaume eut son cheval tué sous lui; le roi Harold et ses deux frères tombèrent morts au pied de leur étendard. Les débris de l'armée anglaise, sans chef et sans drapeau, prolongèrent la lutte jusqu'à la fin du jour, tellement que les combattants des deux partis ne se connaissaient plus qu'au langage. » Aug. Thierry, *La Conquête de l'Angleterre*, t. I, liv. III, p. 232-233.

Ce même Harold, roi d'Angleterre, tué à la bataille d'Hastings, avait eu à réparer la faute et la défaite d'un certain Raoul, venu de chez les Francs et qui, chargé de la défense du pays du côté de la frontière galloise, avait imaginé « d'appeler les Saxons aux armes pour les exercer malgré eux à la tactique du Continent, et de les faire combattre à cheval contre l'usage de leur nation : *Anglos contra morem in equis pugnare jussit.* » (*Ibid.*, p. 184-185.)

Ce sont là des faits clairs et péremptoires. Du reste, il va sans dire que le régime du domaine, du domaine se suffisant complètement à lui-même, pourvoyant à tous les besoins de ses habitants, restreignait, encore plus chez les Anglo-Saxons que chez les Francs, les transports usuels, puisqu'en Angleterre les domaines n'étaient pas liés entre eux comme dans le système féodal et restaient totalement indépendants les uns des autres. Il est inutile d'insister là-dessus.

A ces considérations sur les transports, qui prennent tant d'intérêt quand on voit ainsi le lien qui les rattache à la constitution sociale, nous avons ici une remarque à ajouter.

Le régime de transport, privé et public, civil et militaire, dont nous venons de parler, était le régime de transport ordinaire des Saxons de la Grande-Bretagne ; mais les Saxons avaient usé, pour venir en Grande-Bretagne, d'un moyen special

et *ad hoc :* la navigation. Quelle influence avait-elle eue sur eux?

A peu près aucune, sinon de les séparer du Continent : ce qui veut dire qu'ils n'avaient pas l'usage habituel de la navigation. Et ceci est bien à noter, car on s'imagine volontiers, mais tout à fait à tort, que les Saxons, parce qu'ils ont émigré dans une île, parce qu'ils ont été le prototype des Anglais aujourd'hui maîtres de la mer, devaient être des navigateurs.

Le Saxon est essentiellement un paysan, non pas un marin. J'ai pu le dire aussi, et déjà, du Norvégien lui-même. (V. *Science sociale*, février 1900, t. XXIX, p. 149.) Je l'ai montré repoussant du pied sa barque de pêche quand il vit s'étendre devant lui la Plaine Saxonne. Il ne reprendra cette barque que dans des cas absolument exceptionnels, pour se transporter au loin et y rester. Il est en cela comme le Pélasge : il colonise par mer, mais ses colonies sont agricoles. Nous avons assez nettement saisi la différence des Jutes et des Saxons, les uns marins, les autres paysans, pour ne pas tomber dans l'illusion que les Saxons fussent des navigateurs. Et ils l'étaient si peu, que nous les verrons plus tard contraints à se créer une marine par politique, à peu près comme les Romains furent amenés à s'en faire une contre les Carthaginois.

Mais la navigation accidentelle qui a transporté les Saxons en dehors du Continent, a eu ce très grand effet de les placer pendant six siècles à l'abri du régime féodal, qui s'étendait de proche en proche sur le Continent, où il était né des nécessités du rude conflit de la liberté saxonne avec l'administration romano-barbare. De sorte que, quand la rencontre a eu lieu entre les Saxons de la Grande-Bretagne et les Féodaux, les Saxons avaient eu le temps de grandir dans les conditions de leur développement normal, et ils purent résister à ce choc terrible, auquel nous ne tarderons pas à assister.

Ces explications sur l'état des transports dans le régime social anglo-saxon, que nous avons décrit, étaient d'autant plus nécessaires que nous allons voir ces Saxons de Grande-Bretagne aux prises avec un peuple, dont l'existence reposait

précisément sur l'usage habituel et fondamental du mode de transport qui n'était qu'accidentel et exceptionnel chez les Saxons : la navigation.

Il s'agit des Danois.

Egbert le Grand avait à peine rattaché les Angles aux Saxons et uni l'Heptarchie sous la prédominance du Wessex, que les Danois menaçaient la Grande-Bretagne d'une invasion nouvelle.

Suivant le mouvement le plus naturel de tous ceux qui abordent l'Angleterre avec la connaissance de son littoral, et qui n'y vont pas chercher, comme les Angles, ce qui peut s'y trouver encore de terres primitives, ils l'abordèrent par le sud. Ils tombaient mal. Là, ils avaient affaire directement aux Saxons : ils furent complètement repoussés. Mais s'étant ensuite rejetés sur le territoire angle, encore peu saxonnisé, ils y pénétrèrent, soit après quelque résistance, soit même sans combat, et ils en prirent possession sans peine du nord au sud jusqu'à la Tamise. Là encore, rencontrant de nouveau les Saxons, ils furent arrêtés pour longtemps. On voit ici se dessiner clairement la différence de résistance des deux races saxonne et angle, au lendemain de l'union de leurs territoires.

C'est en 867 que les Danois descendirent ainsi victorieusement sur les rivages de l'Est-Anglie et de la Northumbrie ; c'est trois ans après (870), qu'ils arrivèrent au nord de la Tamise à travers la Mercie ; et c'est pendant huit ans tout d'abord, qu'ils furent arrêtés là par les Saxons (870-878). — (Voir pour les détails de cette histoire : Aug. Thierry, *La Conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 91 à 102.)

De la sorte, il se trouva que les anciens royaumes angles auxquels nous avons vu qu'Egbert, roi de Wessex, avait laissé en 827 leurs chefs et leur autonomie provinciale, étaient remplacés en 870 par un royaume danois au nord de la Tamise. Le sud de la Tamise restait intact entre les mains des Saxons.

Voilà donc nos Saxons en face d'un élément social nouveau : les Danois, établis sur les terres des Angles.

Qu'étaient-ce que les Danois?

Il y a eu Danois et Danois. Il y a eu les Danois pirates ou aventuriers, et les Danois réguliers. Ils sont venus les uns après les autres en Angleterre : les premiers, de 867 à 934; les seconds, de 1004 à 1041. Ils n'étaient pas exactement de la même formation sociale.

Commençons par ceux qui sont venus les premiers en Angleterre : les Danois pirates. Leur formation nous fait voir la suite curieuse de l'histoire des Odiniques.

Les Angles, nous l'avons dit, étaient dans le Schleswig les plus proches voisins des Goths et, avec eux, les derniers demeurants de tous ces Vieux-Germains qui avaient vidé la Plaine Baltique avant la fin du cinquième siècle. Quand les Odiniques eurent emmené les Angles en Grande-Bretagne, il ne leur resta plus à remuer que leur propre pays. Et ce fut entre eux à qui le remuerait davantage. Il y avait bien, dans la Plaine Baltique, à la place des Vieux-Germains, les peuplades slaves ou wendes qui venaient remplir les vides, mais j'ai déjà indiqué (*Science sociale*, février 1901, t. XXXI, p. 163 et 164) pourquoi les Odiniques avaient moins de prise sur elles que sur les Germains : encore verrons-nous plus tard qu'ils ne se firent pas faute de poursuivre dans la race slave d'assez retentissantes expéditions.

Dans leur propre pays, les Odiniques, en qualité de nobles, de Jarls, régnaient en assez bons princes sur les Karls, les paysans goths, qui payaient leur protection militaire en les nourrissant. Chaque Jarl exploitait ainsi avec prudence sa petite part de population. Le territoire des Goths se partageait en une multitude de petites principautés. Il y en avait communément autant que de petites îles, et, quant aux grandes îles et grandes presqu'îles au sud de la Suède et au nord-est du Jutland, elles se divisaient en autant de principautés que de promontoires et de découpures des terres entre les fiords innombrables. Quand, une fois le midi de la Baltique complètement vidé de Germains, ces Jarls se trouvèrent en face les uns des autres, leur inévitable idée fut d'empiéter les uns sur les autres. C'est alors, et alors seulement, que s'éveilla un effort pour unifier toutes ces petites

dominations : les plus forts et les plus rusés d'entre les Jarls cherchèrent à accaparer le pays aux dépens des autres.

Ceux qui succombaient dans la lutte, qui n'avaient plus de terres, et qui ne trouvaient plus de population germanique voisine à entraîner à des conquêtes, se mettaient à habiter la mer sur leurs grandes barques et à recruter un à un sur la côte les individus de toute sorte qui tendaient, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, à se détacher du pays. On les appela *Vikings*, du mot *vik*, baie, havre, c'est-à-dire habitants des refuges de mer. Ceux qui s'élevaient parmi eux et auxquels se ralliaient les autres avec leurs recrues, ou ceux qui venaient les rejoindre après avoir perdu quelques petits royaumes qu'ils avaient d'abord fondés en expulsant un certain nombre de leurs pareils, prenaient le titre de rois, mais de *Rois de la Mer*, puisque la mer était leur seul domaine.

Telle est l'origine des fameux Vikings et Rois de Mer. Leur nombre et leur importance allèrent croissant à mesure que la lutte entre les Jarls qui se disputaient les terres multiplia les évictions et que, la sélection se continuant, de plus puissants furent chassés après de plus faibles. En fin de compte, la population gothique se trouva groupée sous un petit nombre de chefs : les autres allèrent accroître et renforcer les Vikings. Leur manière de vivre était de faire des razzias sur les rivages scandinaves, enlevant tout ce dont ils avaient besoin. Cette opération les dédommageait de n'avoir plus de terres à eux : ils appelaient cela le *strandhug*. Mais ceux des Odiniques qui avaient fini par triompher de tous les autres sur la terre ferme, ne tardèrent pas à pouvoir établir une bonne police, organisée méthodiquement et avec ensemble le long des côtes. Ce jour-là, les Rois de la Mer furent obligés de gagner le large et de chercher des pays lointains pour y exercer leur piraterie.

Ce fut le commencement des invasions dites danoises et normandes. Elles apparurent à la fin des règnes de Charlemagne et d'Egbert le Grand.

On sait quel fut l'étonnement des peuples à l'aspect tout particulier de ces invasions. C'étaient de véritables incursions de

navigateurs et non plus de simples débarquements de gens auxquels on faisait passer la mer. La méthode de ces nouvelles « infestations », méthode qu'aucune autre invasion n'avait pratiquée, était de remonter les grands fleuves aussi haut que possible pour atteindre d'un premier coup le cœur même du pays. Nous avons vu les Saxons aborder aux ports maritimes du midi de la Grande-Bretagne, les Angles s'abriter dans les petits estuaires des rivières côtières de la Tyne, de la Tweed et de la Tees; mais les Danois enfilèrent à fond le fleuve du Humber comme, bientôt après, les Normands pénétrèrent au plus loin qu'ils purent dans la Seine et dans la Loire.

Nous voilà en présence d'un type social bien différent de celui du Saxon et de celui de l'Angle : ce n'est ni une collectivité homogène de paysans émigrants à famille particulariste, ni la transplantation en masse d'un peuple agricole à régime communautaire. C'est un composé de nombreux Odiniques expulsés, rompus au combat sur terre et sur mer, et d'une multitude d'émigrants de toute provenance, tirés surtout des Goths cultivateurs et urbains à formation patriarcale, des Norvégiens pêcheurs-côtiers et des Saxons paysans à formation particulariste. Tout ce monde cherchait fortune, mais chacun la cherchait à sa manière, chacun y apportait des vues différentes. Les Odiniques, grands ou petits, visaient à exploiter des populations par la domination politique et les tributs. Les émigrants de race patriarcale, les Goths, se partageaient entre une élite, qui désirait se créer une vie agricole à méthode communautaire, et une masse déclassée qui se promettait la rapine et le pillage. Les émigrants de formation particulariste sortant directement de la pêche-côtière, les Norvégiens, acceptaient volontiers l'idée des navigations successives, des bénéfices de la piraterie et du commerce, mais pour un temps seulement, afin de retomber plus tard, riches et dans la maturité de l'âge, sur un domaine indépendant. Enfin, les émigrants de formation particulariste sortant de la pure culture, les Saxons, aspiraient avant tout et le plus vite possible à la possession d'un domaine indépendant.

Cette composition des invasions danoises, qui sera aussi celle

des invasions normandes, explique à merveille leur allure. Dans leur généralité, elles se fixent peu; elles ont beaucoup de peine à s'arrêter quelque part; elles vont de pays en pays, même quand elles ont triomphé et fait vider la région. Quand elles s'y arrêtent, il y a parmi elles toute une classe prétendue supérieure qui vit du pouvoir, et, sous cette classe, toute une soldatesque qui ne vit pas de sa solde seulement, mais de rapines et de méfaits; puis, sur des points déterminés, apparaissent des installations agricoles à la manière saxonne; ce sont elles qui produisent une race fondamentale et durable; mais cette race-là sort des Saxons et des Norvégiens, le reste s'élimine peu à peu.

On peut donc, par l'analyse sociale, définir strictement les Danois pirates, comme il suit : Ce sont des issus de patriarcaux guerriers (les Odiniques) ou de patriarcaux laboureurs (les Goths), qui, au moyen des armes comme instruments de travail et au moyen de la navigation comme mode de transport, vivent de la culture des autres, soit par la méthode du pillage, soit par la méthode de la domination militaire et de l'impôt; ils entraînent avec eux un certain nombre d'émigrants, soit de la pêche-côtière (les Norvégiens), soit de la culture en famille particulariste (les Saxons), qui les uns et les autres cherchent à créer des domaines indépendants.

Nous avons de la sorte clairement débrouillé ce vaste pêle-mêle, et il n'y a pas un trait caractéristique des invasions de Danois pirates qui ne se comprenne par ces données précises et ne vienne les justifier. Je renvoie à n'importe quel historien pour recueillir en surabondance ce témoignage des faits.

La conséquence, en résumé, de cette constitution sociale des pirates danois, est qu'ils ne pouvaient faire en Grande-Bretagne qu'une occupation militaire, semant tout au plus çà et là sur le sol leurs émigrants de formation particulariste. Ils ne firent pas autre chose en effet dans toute la partie du pays peuplé par les Angles, où nous les avons vus se répandre en trois ans, de 867 à 870. Restant en armes, grands et petits, et se constituant pouvoir et force publics, ils vivaient comme des

gouvernants et des agents de gouvernement aux dépens des habitants par des prélèvements méthodiques ou arbitraires. Ils s'étaient trouvés arrêtés net au nord de la Tamise, à la frontière de la population saxonne. Les Saxons avaient mis à leur tête, par élection comme toujours, un descendant de Cerdic et d'Egbert, digne de ses pères : Alfred, qui mérita d'être appelé le Grand.

Mais c'est ici qu'on va voir une des conduites les plus mémorables de cette race saxonne d'Angleterre et saisir plus sensiblement encore les ressorts de son action.

« Le roi Alfred, dit Augustin Thierry, avait plus étudié qu'aucun de ses compatriotes; il avait parcouru, jeune, *les contrées méridionales de l'Europe* et en avait observé les mœurs (je souligne les causes qui faillirent faire dévier Alfred du type saxon). Il connaissait *les langues savantes* et la plupart des *livres de l'antiquité*. La supériorité de connaissances que ce roi saxon avait acquise lui inspirait une sorte de dédain pour la nation qu'il gouvernait. Il faisait peu de cas des lumières et de la prudence du grand conseil national. Rempli des idées de pouvoir absolu que présente *la littérature et l'histoire de l'Empire romain,* il avait un désir violent de réformes politiques. La tradition a vaguement gardé le souvenir de quelques traits sévères du gouvernement d'Alfred; et, longtemps après sa mort, on parlait de la rigueur excessive qu'il avait mise à punir les prévaricateurs et les mauvais juges. *Quoique cette rigueur eût pour objet l'intérêt de la nation anglaise, elle ne pouvait être agréable à cette nation, qui faisait plus de cas de la vie d'un homme libre que de la régularité dans les affaires publiques.* D'ailleurs, cette sévérité d'Alfred envers les grands n'était pas accompagnée d'affabilité envers les petits. » (*La Conquête de l'Angleterre*, t. I, liv. II, p. 101 et 102.)

Aussi quand, sept ans après son élection et huit ans après les premières tentatives des Danois sur la Tamise, Alfred eut à repousser un nouvel effort des envahisseurs, ce fut en vain qu'il envoya par les campagnes et par les bourgs son messager de guerre portant la flèche et l'épée nue et criant : « Qui n'est

pas un homme de rien, sorte de chez lui et vienne! *That œlc man the were un-nithing sceel de cuman!* » Peu d'hommes vinrent et Alfred se trouva à peu près seul. On voit bien là se manifester le gouvernement (*self-government*) que le peuple saxon se donne à lui-même, au-dessus du Witenagemot qui n'avait pas déposé Alfred. On le voit décider à sa manière les questions pendantes, sans recourir ni à la violence, ni aux agitations politiques, sans sortir de son droit, ni de l'action privée.

Ce qui, sans illusion possible, attendait les Saxons demeurés ainsi chacun chez soi, c'était d'être taxés par les Danois, qui, sans obstacle cette fois, se répandirent au sud de la Tamise sur le territoire propre de la population saxonne. Évidemment les Saxons aimaient mieux payer très cher que de créer parmi eux régulièrement un gouvernement national autocratique.

Voilà donc l'occupation militaire des Danois établie sur toute la surface de l'Angleterre. Il semble qu'ici la puissance saxonne touche le fond, soit à bout, et qu'elle ait tout perdu. Il n'en est rien pourtant, car la race n'a pas disparu, elle n'a pas changé de formation : tout demeure par conséquent et on ne tardera pas à le sentir.

Alfred fut réveillé de ses rêves romanistes et féodaux par la ferme décision qu'avait prise son peuple de subir les exigences des Danois plutôt que de le suivre. Cette fois, il s'y prit à la manière saxonne ; on en va voir le succès.

Demeuré seul, absolument seul, fuyant les Danois à travers les bois, il songea à user, comme le plus simple des Saxons, du *self-help*. Il cacha son nom et alla s'établir aux limites extrêmes du territoire saxon, près de la Cornouailles, au confluent de deux rivières, la Tone et le Parret, dans une presqu'île fermée par des marais, chez un paysan-pêcheur où il surveillait à son tour la cuisson du pain sous la cendre. Là, attirant à lui discrètement quelques voisins et quelques amis, il se mit avec leur aide à fortifier de levées de terre et de palissades sa presqu'île. Puis, il augmenta un peu sa bande, fit des sorties et commença à inquiéter les postes danois des environs. Après six mois, il

pensa le temps venu de faire savoir aux Saxons comment il s'y prenait : il dévoila son nom et, par ses messagers, indiqua un rendez-vous à la Pierre d'Egbert, près du Grand-Bois, à quelques milles de distance seulement du principal campement des Danois. Cette fois, les Saxons se levèrent. Je le crois bien! Et Alfred voulut encore aller en personne observer la position de l'ennemi : habillé en joueur de harpe, il parcourut le camp à loisir en divertissant les soldats danois.

Enfin le Wessex leva son étendard.

Que le lecteur pardonne à mon émotion de spectateur premier de cette patiente et grandissante épopée de la race saxonne, mais je ne puis voir, après tant d'efforts déjà faits, se lever pour une libération nouvelle et plus laborieuse cette vaillante bannière du Wessex, sans la saluer d'un triple *hurrah!* L'attaque fut si formidable que Godrun, le roi danois, sortit de tout le territoire saxon et fit alliance avec Alfred. C'était en 879, six mois seulement après l'envahissement du Wessex.

Le Wessex, libéré si rapidement, s'en tint là pour quelque temps. Mais, vingt-cinq ans après, il reprit l'offensive et, en trente ans, il libéra tout le territoire angle comme il s'était libéré lui-même (de 905 à 934). Les pirates danois étaient rejetés en dehors de toute l'Angleterre, et Ethelstan, roi de Wessex, descendant de Cerdic, d'Egbert et d'Alfred, affirmait une fois de plus le triomphe de la race saxonne dans toute l'île !

Mais n'oublions pas que nous avons en vue un second banc de Danois : les Danois réguliers. Cinquante ans après l'éviction des pirates, les réguliers arrivaient à leur tour en Angleterre (991).

Il faut avouer que ce peuple saxon a été mis à terrible besogne.

Qu'étaient-ce donc que ces Danois réguliers ?

C'étaient précisément ceux qui avaient expulsé de la Scandinavie les Danois pirates. C'étaient ceux qui avaient absorbé pour eux les terres et s'étaient fait *Rois du Pays* (*Theod-Kongs, Filke-Kongs*)

en contraignant les autres à se faire Rois de la Mer. Un de ces rois du pays avait fini par grouper sous son autorité les grandes îles scandinaves, le sud de la Suède ou Scanie et le Jutland : c'est là ce qu'on appela *le Danemark*. Nous avons vu les Odiniques, évincés des terres, descendre sur l'Europe avec la partie irrégulière de la population ; nous voyons maintenant les Odiniques, restés maîtres des terres, descendre à leur tour sur l'Europe avec la partie régulière de la population, après avoir suffisamment établi leur puissance chez eux. Avec quelle merveilleuse précision cette poussée odinique suit sa loi !

Les Danois réguliers, qui appartenaient au type goth pur, apportèrent à la Grande-Bretagne quelque chose de pareil à ce que lui avait apporté la race angle. Mais ils venaient après et par-dessus celle-ci, c'est-à-dire qu'ils trouvaient le sol déjà occupé par la culture et non plus à l'état primitif où les Angles l'avaient pris des mains des Bretons. Il y a plus : les contacts tels quels des Saxons avec les Angles avaient poussé les uns et les autres en avant et il est notoire que la population anglo-saxonne était, tout compte fait, plus avancée en civilisation que la population danoise même régulière. Or, quand une race de formation patriarcale, comme celle de ces Danois, trouve le sol occupé déjà par la culture et par une culture déjà développée, elle ne sait pas se faire sa place dans la culture ; elle ne sait que se constituer en classe de « gouvernants » et vivre systématiquement aux dépens des autres. Aussi la nouvelle invasion danoise ne fut-elle qu'une conquête politique.

C'est ce qui explique l'attitude toute particulière, et surprenante au premier aspect, que les Saxons prirent vis-à-vis d'elle. Quelques historiens l'ont compris ; les autres ont cherché quantité d'explications que l'examen des faits a démenties. Les Saxons entrèrent en arrangement, purement et simplement et du premier coup, avec ce pouvoir conquérant politique et régulier : ils lui offrirent, en véritables hommes d'affaires, de lui donner directement l'argent qu'ils dépenseraient à lui faire la guerre, en lui demandant de se tenir en paix au milieu d'eux. Ce fut l'impôt célèbre du *danegeld*. On retrouve bien là

ces Saxons de Tacite qui, flegmatiquement, sont près à se battre « *si res poscit,* si la chose en vaut la peine », mais autrement, non.

Il fallait que cette population saxonne d'Angleterre, ce peuple en petits domaines, fût singulièrement puissante au travail : on est stupéfait de la voir, à travers de si fréquentes et de si rudes épreuves, produire de quoi attirer la convoitise de tant de spoliateurs de tout genre ; et on constate qu'ils font chez elle un prodigieux butin et qu'elle leur paie, comme une combinaison économique, des sommes énormes pour qu'ils la laissent tranquillement poursuivre son travail.

Après avoir enlevé leur premier *danegeld,* les rois de Danemark revinrent à la charge dans une seconde expédition. Il se trouva que les Saxons estimèrent encore que le mieux était de payer, bien que ce fût plus cher. Et, comme il n'y avait pas de raison pour que cette rançon ne fût pas demandée de nouveau, ils jugèrent plus court et moins dispendieux de laisser le roi de Danemark lever directement et périodiquement l'impôt en le considérant comme roi d'Angleterre. Ainsi fut faite très simplement la substitution de la royauté danoise à la royauté saxonne en Angleterre.

Mais si une royauté était substituée à une autre, nous savons qu'une race n'était pas substituée à une autre : et, la race saxonne demeurant, rien au fond n'était changé. Conformément au procédé que nous lui avons toujours vu suivre, elle étudia les circonstances. A la mort du roi de Danemark, elle revint à l'élection d'un roi saxon, comme si rien ne s'était passé : et elle retrouva, de ce coup, la liberté politique du Wessex, mais du Wessex seulement. Toujours le Wessex en avant! Divers accidents lui firent tour à tour adopter un roi danois et reprendre un roi saxon. Les rois, nous l'avons assez vu, ne sont que singulièrement secondaires chez elle !

Enfin, vingt-sept ans seulement après que les Saxons avaient accepté pour la première fois un roi danois, voici ce qui se produisit, et cela si spontanément et si simplement, qu'aucun historien n'a trouvé, quelque part que ce soit, matière pour en faire un plus long récit :

« A la mort du roi danois Hardeknut, qui arriva subitement au milieu d'un festin de noces, avant que les Danois ne fussent assemblés pour l'élection d'un nouveau roi, une armée insurrectionnelle se forma sous la conduite d'un Saxon appelé Hown. Malheureusement les exploits patriotiques de cette armée sont aujourd'hui aussi inconnus que le nom de son chef est obscur. (C'était encore le *self-help*.) Godwin, un Saxon qui s'était élevé sous le gouvernement des rois danois, et avec lui son fils nommé Harold levèrent cette fois l'étendard pour l'indépendance du pays contre tout Danois, roi ou prétendant, chef ou soldat. (Et écoutez bien ceci :) *Refoulés rapidement vers le nord et chassés de ville en ville, les Danois partirent sur leurs vaisseaux et abordèrent, diminués de nombre, aux rivages de leur ancienne patrie.* » (Aug. Thierry : *La Conquête de l'Angleterre*, t. I, liv. II, p. 162.)

Et c'était fini. La domination danoise avait complètement pris fin à tout jamais.

Il est manifeste maintenant, je pense, que cette invasion, comme j'en ai donné l'explication, n'avait été qu'une conquête politique, et l'on ne saurait trop admirer, contrairement au jugement mal éclairé de la plupart des historiens, la conduite qu'a tenue dans cette rude occurrence le peuple saxon.

Cette fois encore, l'Angleterre était aux Saxons, depuis le Forth en Écosse jusqu'au Tamer en Cornouailles.

Mais tout n'était pas dit : les Normands allaient arriver.

(*La suite au prochain numéro.*)

Henri de Tourville.

LES SOLUTIONS THÉORIQUES

DE LA QUESTION DU SALAIRE

Il n'y a certainement pas de question qui s'impose plus aujourd'hui aux esprits réfléchis que celle de la détermination du salaire. C'est la « Question de la vie ouvrière », et, sous le nom de « problème de la démocratie moderne », elle se retrouve au fond de tout ce qui agite présentement le monde social. Qui déterminera, par une exacte appréciation du salaire, les conditions d'existence de l'ouvrier? Qui donnera cette première base solide à la constitution de la démocratie? Tout se relie à ce point de départ; c'est l'énigme radicale, qui tient en suspens la solution dernière des autres.

Mais la question de la valeur du travail n'est pas seulement celle de la vie du travailleur et du régime de la démocratie; elle est la question du travail lui-même, c'est-à-dire de la puissance créatrice que l'homme exerce sur le globe. Suivant que la valeur du travail monte, descend ou est influencée d'une manière quelconque, le travail s'accroît, diminue ou se modifie, et avec lui l'empire de l'homme sur les choses.

Tel est l'intérêt profond et général que présente la détermination du salaire ouvrier.

Ce qui lui donne aujourd'hui une actualité hors de pair, c'est que les méthodes de l'organisation du travail ayant été bouleversées de fond en comble par les découvertes scientifiques, les anciens modes d'appréciation du travail ont disparu, ou sont en train de disparaître, ne sont plus applicables, ou ne le seront bientôt plus. Quel moyen nouveau viendra pro-

portionner le salaire aux conditions nouvelles du travail et fonder normalement l'état de vie du travailleur?

Dans une étude monographique sur les grèves récentes d'Elbeuf, j'ai précédemment montré, ici même (1), vers quelle solution l'observation conduit; c'est à savoir la très sérieuse et très solide constitution de syndicats, patronaux d'une part, ouvriers de l'autre, pour débattre, en connaissance de cause, dans des conditions d'indépendance pondérées, avec les garanties d'une entente finale éclairée et ferme, le prix vrai du travail.

Je me propose maintenant de rendre compte, en quelques mots, de l'enquête que j'ai faite sur les solutions théoriques qui ont été mises en avant au sujet de ce même problème. Je dois me borner à celles qui, par des causes diverses, obtiennent aujourd'hui plus que d'autres l'attention du public. Elles sont désignées sous le nom de Parti démocrate chrétien, de Coopération et de Collectivisme. Je les mettrai en comparaison avec ce que fournit l'observation scientifique des faits.

Je traiterai, cette fois, des deux premières : les Démocrates chrétiens et la Coopération.

I. — LES DÉMOCRATES CHRÉTIENS.

« Le catholicisme social — dit un démocrate chrétien — comprend deux grands chapitres, dont l'un concerne les rapports des hommes avec les biens de la terre, et l'autre les rapports des hommes entre eux.

« En tête du premier chapitre, vous trouvez ces textes essentiels :

« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » (Genèse.)

« Que celui qui ne veut point travailler ne mange pas. » (Saint Paul.)

« Les biens sont communs à tous quant à l'usage. » (Saint Thomas.)

(1) Voir *La Science sociale*, livraisons d'avril, t. XXXI, p. 293; juin, p. 511 et août 1901, t. XXXII, p. 120.

« Le développement du second chapitre est tout entier réglé par cette idée que la volonté des hommes, même enregistrée et ratifiée par des contrats, ne saurait prévaloir contre la justice naturelle; que cette justice impose à chaque homme le devoir de vivre et lui en confère le droit; que ce devoir est inviolable et ce droit inaliénable, et que certains abus de notre régime économique, même acceptés par ceux qui en sont victimes, demeurent mauvais en soi et contraires au droit chrétien.

« Voilà le Credo des catholiques sociaux (1). »

Ces paroles d'un jeune écrivain catholique dont on ne saurait trop admirer le grand talent, le labeur infatigable et l'abnégation toute chrétienne, indiquent avec une grande netteté les deux principes sur lesquels repose toute la doctrine des démocrates chrétiens, dénommés aussi chrétiens sociaux.

On sait comment le second de ces deux principes fut spécialement commenté, le 16 mai 1891, par la Lettre Encyclique *Rerum novarum*, dans laquelle le pape Léon XIII, renouant les traditions des meilleures époques de l'Église où l'initiative des fidèles et des prêtres frayait la voie aux grands mouvements qui renouvelaient ensuite la foi et la charité de la chrétienté tout entière, exposa et développa avec l'autorité qui s'attache à la chaire de saint Pierre les idées dont les Ketteler en Allemagne, les Decurtins en Suisse, les Daens en Belgique, les de Mun et les La Tour du Pin en France s'étaient fait, depuis tantôt vingt années, les apôtres éloquents et écoutés. Cette Encyclique est connue de tous ceux qui ont étudié les questions sociales. Bornons-nous à en rapporter deux passages essentiels.

« C'est pourquoi (le Souverain Pontife vient de rappeler le devoir de l'État de faire régner la justice et la paix entre les citoyens), s'il arrive que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous

(1) Georges Goyau, *Autour du Catholicisme social*. Paris, 1901, p. 15.

le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes ou dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe : dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, avec certaines limites, la force et l'autorité des lois... Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, au-dessus de leur libre volonté il est une loi de justice naturelle plus claire et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier probe et honnête. Que si, contraint par la nécessité ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures — que d'ailleurs il n'était pas libre de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail — c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste (1). »

Il est superflu de dire que ces belles paroles donnèrent lieu à des interprétations très diverses et même opposées. La chose ne doit pas surprendre, car, en dépit de quelques affirmations hardies, l'Église catholique ne propose pas à ses fidèles de formulaire d'économie politique, pas plus qu'elle ne leur présente un formulaire de géologie ou d'astronomie, et son universalité même, dans le temps et dans l'espace, lui imposant l'obligation d'évangéliser les sociétés les plus diverses, lui interdit de considérer comme nécessaire tel ou tel régime de travail ou d'atelier. Donc, les commentaires les plus variés furent donnés, lorsqu'il s'agit de tirer des prémisses posées les commentaires qu'elles comportaient. Tandis qu'à l'extrême droite, certains écrivains catholiques demeurèrent sur le terrain de la morale et ne virent dans l'Encyclique *Rerum novarum* que le rappel

(1) *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII*. Paris, Maison de la Bonne Presse t. III, p. 49 et 57. — Quatre ans auparavant, en 1887, M. le comte Albert de Mun déclarait à l'assemblée générale des catholiques que « le christianisme intervient dans le régime du travail pour faire respecter la dignité de l'homme, de la femme et de l'enfant, pour empêcher l'abus qui peut être fait de leur force, pour leur garantir la sécurité du lendemain, le pain de la vieillesse, l'honneur du foyer domestique ». (Goyau, *op. cit.*, p. 243.)

très salutaire de préceptes trop souvent méconnus, d'autres, à l'extrême gauche, ne craignirent pas d'aller jusqu'au socialisme inclusivement et exposèrent avec complaisance la critique de la société capitaliste et bourgeoise, qu'ils déclaraient viciée dans son essence même (1).

La plupart des démocrates chrétiens refusèrent d'aller aussi loin ; mais, du moins, deux conclusions générales rallièrent parmi eux à peu près tous les suffrages, comme un *minimum* nécessaire : l'intervention extensive de l'État dans le contrat de travail ; le rétablissement des Corporations.

« L'intervention de l'État en faveur de la classe ouvrière est justifiée, nécessaire, urgente » ; des lois devront donc protéger le travailleur manuel, toutes les fois que celui-ci sera empêché d'exercer les droits inaliénables ou de remplir les devoirs essentiels que Dieu lui a conférés ou imposés. Le repos du dimanche, le travail des enfants et des jeunes gens, des femmes, la durée de la journée de travail des hommes mêmes, la protection des femmes enceintes, la promiscuité des sexes, enfin l'assistance de l'ouvrier âgé ou victime du chômage, d'un accident ou de la maladie : tels sont les principaux points sur lesquels l'intervention de l'État doit se manifester sans retard. Le pouvoir social a la mission de maintenir la race et d'empêcher que les salariés ne deviennent des dégénérés ; si les ouvriers

(1) On se rappelle la fraternelle entente qui s'établit au Congrès de la Protection ouvrière à Zurich (23 avril 1897) entre les 165 socialistes et les 98 catholiques de l'assemblée. (Cf. *Circulaire du Musée social*, série B, n° 14.) On connait aussi la campagne de M. l'abbé Daens en Belgique, et de plusieurs autres prêtres en France. Voici au surplus une résolution votée, en 1887, par l'Union des Études sociales de Fribourg, qui reflétait spécialement la pensée des démocrates chrétiens les plus illustres, le futur cardinal Mermillod et M. Gaspard Decurtins : « Le système capitaliste s'appuie sur l'idée de la productivité du capital et de l'argent, sur la considération de l'argent comme producteur général et suprême qui fructifie toujours. Ce n'est pas toujours tel ou tel acte qui est à incriminer, c'est le régime lui-même, qui est usuraire ; et il l'est dans son essence, puisqu'il repose tout entier sur l'intérêt de valeurs improductives. » (Cité dans Goyau, *op. cit.*, p. 247.) Certes, déclarer à la fin du dix-neuvième siècle que le capital est une valeur improductive, n'est pas chose banale. Pourquoi ne va-t-on pas demander aux 50.000 dentellières à la main du Calvados, qui ont été *radicalement ruinées* par la concurrence du métier mécanique de Saint-Pierre-les-Calais, si les 25.000 fr., qui sont le prix moyen de chacun de ces métiers, sont improductifs?

n'ont pas la prévoyance d'insérer dans le contrat de travail les clauses essentielles, il incombe à l'État de suppléer à leur négligence.

Mais l'État, si désireux de bien faire qu'on le suppose, n'a qu'une action limitée, et notamment il est impuissant à fixer le taux des salaires, cette citadelle inexpugnable où la concurrence défie tous les interventionnistes : aussi le rétablissement des Corporations viendra-t-il compléter l'œuvre de l'État. La conception des démocrates chrétiens a été sur ce point très clairement exposée par M. Henri Lorin :

« L'homme à l'égard du monde extérieur est caractérisé par deux traits : la position qu'il occupe et le travail auquel il s'applique. La communauté d'un de ces traits constitue un rapprochement qui entraîne un état de dépendance réciproque. Quand ce rapprochement a de la consistance et de la durée, il donne lieu à un groupement naturel. Il y en a un qui naît de la communauté de résidence, un second qui dérive de la communauté d'occupation. Le fait que les hommes appliquent leur travail personnel à une même production ou à une même opération d'utilité publique, en un mot qu'ils ont la même profession, peut être assimilé au fait qu'ils habitent la même localité. Dans les deux cas, il s'établit des relations spéciales, il se crée des besoins similaires, il surgit des concurrences forcées, des connexions et des oppositions d'intérêt, tout un ensemble de rapports dont la coordination, suivant un régime régulier, est nécessaire pour procurer la sauvegarde à tous, et à chacun la faculté de poursuivre sa fin. Il appartient à chaque individu de choisir comme il l'entend son domicile et sa profession. Les nécessités d'ordre social l'obligent à se soumettre aux lois du pays où il élit domicile et à se plier aux règlements de la profession qu'il embrasse (1). »

On devine que de pareilles prémisses engendrent, suivant les tempéraments, des conséquences diverses. M. Henri Lorin reconnaît à chaque individu *le droit de choisir* sa profession

(1) M. Henri Lorin : Étude sur les principes de l'Association professionnelle (*Association catholique*, 15 juillet 1891).

en se pliant aux règlements : ces derniers mots risquent d'être menaçants pour la liberté que plus tard peut-être on regrettera d'avoir proclamée. Aussi un grand nombre de démocrates chrétiens, qui n'ont, semble-t-il, d'autre tort que de prévoir les conséquences inéluctables qui doivent découler des prémisses, laissent-ils entendre qu'on ne pourra plus à son gré venir encombrer une profession déjà suffisamment pourvue, ni multiplier en un moment inopportun (!) les achats d'une marchandise, « vu que cette opération entraînerait une surproduction bientôt suivie de chômage ». Puisque la profession constitue pour chaque individu un droit de propriété, il faut empêcher que les excès de la liberté causent préjudice à ce droit, et un démocrate chrétien exposait un jour, dans une réunion, que la construction des maisons à Paris, dont on connaît les mouvements irréguliers, devrait être réglementée ; toute personne désirant faire bâtir une maison se ferait inscrire sur un registre, recevrait un numéro d'ordre et n'obtiendrait la licence nécessaire qu'après que l'administration municipale aurait calculé le nombre moyen de maisons devant être construites dans l'année ; on préserverait ainsi du chômage les ouvriers du bâtiment.

Ce démocrate chrétien reconnaissait aussi qu'une indemnité pécuniaire devrait être allouée à tout ouvrier exproprié de son métier par l'invention d'une machine nouvelle.

Quand on admet de semblables conclusions, on peut donner la main aux socialistes les plus purs : aussi bien, un grand nombre de démocrates chrétiens inclinent-ils vers cette solution, qui leur permet seule de demeurer fidèles à la logique de leurs conceptions (1).

(1) Voici d'ailleurs un autre document, dont on ne peut contester l'autorité et qui s'inspire des mêmes idées socialistes : c'est un résumé des propositions adoptées par la réunion de 1897 des Revues catholiques d'économie sociale sur la formation des Corps professionnels :

« L'organisation des Corps professionnels étant reconnue indispensable, il y a lieu d'indiquer quels sont les éléments essentiels de cette organisation et les moyens qui pourraient en préparer la formation.

« 1° Tous les membres de chaque profession, dans une circonscription à déterminer, devraient être inscrits d'office sur une liste spéciale par les soins de l'administration

Tel est, en un résumé beaucoup trop sommaire, la doctrine des chrétiens sociaux.

Quel témoignage la méthode d'observation lui rend-elle et en quoi est-elle harmonique avec les faits ou les contredit-elle?

Si l'on considère d'abord les préceptes moraux que le Souverain Pontife a développés avec tant de force dans son Encyclique *Rerum novarum*, il est incontestable que non seulement l'observation universelle de ces préceptes serait un grand bienfait, mais encore que le rappel de ces règles morales trop souvent oubliées était opportun. Bien des esprits, même parmi ceux qui faisaient profession d'admettre l'intégrité de la doctrine chrétienne, étaient trop facilement enclins à se reposer sur la complaisante théorie de la liberté des contrats : « Sans doute cet ouvrier ne reçoit qu'un salaire dérisoire avec lequel il lui est impossible d'élever décemment sa famille, mais il a accepté de travailler pour ce prix-là, tout est bien, je n'ai pas à chercher au delà. » Et avec ce raisonnement on fermait souvent les oreilles

publique, ainsi que cela a lieu pour l'Inscription maritime, les Conseils de prud'hommes et les Chambres de commerce.

« 2° Les membres de chaque profession inscrits sur cette liste constitueraient le Corps professionnel.

« 3° Chaque Corps professionnel aurait des règlements spéciaux auxquels seraient soumis tous les membres de la profession.

« 4° Dans chaque Corps professionnel se formeraient librement des Syndicats divers, soit de patrons, soit d'ouvriers, soit mixtes, conformément à la loi de 1886.

« 5° A la tête de ce Corps professionnel il y aurait un Conseil composé de délégués des Syndicats, de manière à assurer une égale représentation aux divers éléments de la profession.

« 6° Les Conseils des Corps professionnels feraient les règlements d'application des lois générales relatives à l'organisation du travail et fixeraient les coutumes de la profession.

« 7° Les règlements des Conseils des Corps professionnels devraient être sanctionnés par voie de *referendum* quand un certain nombre de membres de la profession le demanderaient. Ils devraient toujours être homologués par les pouvoirs publics.

« 8° Les Conseils des Corps professionnels seraient investis d'un certain nombre d'attributions judiciaires et du droit de prélever certaines contributions sur les membres de la profession, dans les limites fixées par la loi, ainsi que cela a lieu pour les Chambres de commerce.

« 9° Les Conseils nommeraient la représentation de la profession au degré supérieur. » (*Association catholique*, 15 janvier 1901.)

aux protestations de sa conscience. Les démocrates chrétiens ont mis en relief sur ce point l'antique doctrine de l'Église et ils ont rendu aux prolétaires un excellent service. On ne leur doit pas moins de reconnaissance pour avoir rappelé que la liberté des contrats, qui ne peut supprimer les droits inamissibles des enfants de Dieu, ne peut non plus se flatter d'échapper toujours à l'action du législateur ; le pouvoir civil doit concourir au maintien de la justice et lutter contre l'oppression, et on peut fort bien soutenir que, dans certaines hypothèses, c'est son abstention et non son intervention qui compromet la liberté.

Si maintenant on descend des principes abstraits vers les applications concrètes que les démocrates chrétiens préconisent, il est difficile de partager leur enthousiasme pour les deux remèdes qu'ils proposent. Il ne faut jamais oublier que l'intervention de l'État ne peut agir que sur certains points très limités du contrat de travail, et ces points ne sont pas nécessairement ceux où le mal est le plus grave. On peut empêcher des enfants de dix ans d'aller à l'usine, mais on ne peut leur garantir que leur mère pourra les garder au foyer; on peut décider que l'adulte du sexe masculin ne travaillera pas plus de dix heures par jour, mais on ne peut lui assurer qu'à la sortie de l'atelier, il trouvera une nourriture saine, servie dans un appartement salubre. Il serait absurde, il est vrai, lorsqu'un homme souffre de sept maladies différentes, de conclure à l'abstention totale sous prétexte qu'on ne peut le guérir que de trois; mais qu'on reconnaisse du moins que l'action de l'État est fort restreinte, que la véritable solution n'est pas là. C'est la concurrence qui réduit sans cesse le taux des salaires et de ce taux dépend toute l'économie de la vie ouvrière ; or l'intervention de l'État ne peut rien pour atténuer l'effet de la loi des salaires. Elle peut imposer aux employeurs certaines charges supplémentaires qui accroîtront le coût de production, mais en quoi l'âpreté de la concurrence sera-t-elle par là diminuée? Dans les courses, la place du poteau de départ et la multiplicité des obstacles ne diminuent, ni n'augmentent l'ardeur des coureurs à conquérir la première place, et la concurrence entre les filateurs de coton n'est pas moins grande

pendant les années où ils achètent plus cher le coton ou la houille.

A cette première critique on peut en joindre une seconde non moins grave. S'il est vrai, comme on peut, semble-t-il, le démontrer, que l'énergie personnelle, la valeur individuelle sont les meilleurs moyens que l'homme ait à sa disposition pour améliorer sa condition, ne croit-on pas que la constante critique de la liberté individuelle — à chaque instant, les démocrates chrétiens aiment à répéter qu'elle n'engendre que l'anarchie — et la perpétuelle disposition à solliciter l'intervention de l'État devront énerver cette énergie et diminuer cette valeur? Sans doute, il est illégitime de crier au socialisme d'État à propos de toutes les dispositions, même les plus urgentes, votées par le Parlement, et les individualistes les plus attachés, comme l'auteur de ces lignes, à la libre expansion de la personne humaine ne doivent pas oublier que les lois les meilleures et les moins discutées aujourd'hui, comme notre loi française de 1841 qui interdit le travail dans les usines aux enfants de dix ans, ont rencontré l'opposition des partisans d'un individualisme faussé. Mais néanmoins l'observation qui vient d'être présentée mérite une grande attention. Un Anglais, qui était un éducateur admirable, nous disait un jour : « Dans cette école, lorsqu'une discussion s'élève entre deux enfants et qu'ils en viennent aux coups, je n'interviens qu'à la dernière extrémité, car aussitôt que je le fais, l'enfant perd confiance en lui-même et devient moins apte à se protéger seul : or, même en intervenant fréquemment, je puis peu de chose pour lui en comparaison de ce qu'il peut lui-même pour son bonheur. » Cette profonde parole peut être méditée avec fruit par un grand nombre de démocrates chrétiens.

Quant au rétablissement des corporations, il a toujours paru que ce désir n'était qu'une des manifestations de l'amour général d'un grand nombre de personnes pour toutes les « restaurations ». L'apparition du machinisme a entraîné la mort des corporations; le machinisme mille fois plus développé et plus puissant du XXe siècle ne les laissera pas rétablir. Ne suffit-il pas de franchir la porte d'un de ces grands bazars modernes, comme

le Bon Marché, le Louvre ou le Bazar de l'Hôtel de Ville, pour discerner que la fabrication d'une aussi prodigieuse quantité de marchandises de toutes sortes, d'étoffes de toute nature et de toutes nuances, échappe à la réglementation. Lorsqu'on aura reconnu et consacré, au moyen des rouages les plus compliqués, le droit professionnel des ouvriers tisseurs de telle étoffe de laine, le premier venu apportera au métier à tisser un petit perfectionnement ou imaginera telle autre variété d'étoffe : si on lui interdit de fabriquer, les consommateurs auront vite fait d'obtenir l'abrogation d'un règlement suranné; si au contraire on respecte la liberté de l'inventeur, quelle sera l'utilité du règlement? « Les fleuves ne remontent pas vers leur source » et, en dépit du proverbe que « rien n'est nouveau sous le soleil », la Providence créatrice ne se répète jamais dans ses œuvres. Sans doute, une constitution organique de l'industrie doit succéder au régime anarchique sous lequel elle se trouve encore dans la plupart des nations commerçantes, mais les corporations ne recueilleront pas la succession. On pouvait autrefois réglementer la production purement locale de quelques artisans habitués à toujours fabriquer de la même manière des marchandises toujours identiques à elles-mêmes, mais on ne réglemente pas la production d'un tissage de 3.000 ouvriers qui est en concurrence avec les tissages du monde entier et que la compétition pousse sans cesse vers les variétés nouvelles et les dessins inédits. La production moderne, infiniment souple, malléable et progressive, ne permet plus les règlements minutieux, car elle les oblige à devenir vexatoires. Encore une fois, qu'on parcoure les catalogues du Bon Marché et que l'on compare seulement celui de 1902 avec celui de 1900 : cette modeste distraction est très suggestive.

Pour conclure, il semble bien que les démocrates chrétiens auraient tout avantage à rester sur le terrain des principes moraux et à moins insister sur les conclusions concrètes qu'ils en tirent, surtout sur la seconde qui est nettement inacceptable. Néanmoins si l'on considère l'ensemble de leur action depuis vingt-cinq années, on ne peut douter qu'elle n'ait été l'origine d'un

grand bien. Que d'hommes fortunés sont disposés à trouver tout naturel qu'il y ait des riches et des pauvres ! Que de jeunes gens, ayant trouvé dans leur berceau une fortune toute faite — ou un nom à vendre, ce qui revient au même — ne se sont jamais demandé pourquoi on rencontrait de telles inégalités de fortune ! Les démocrates chrétiens sont venus rappeler les devoirs de la richesse, l'antique doctrine de l'Évangile, si compatissante pour les petits ; ils nous ont montré que notre société, aux dehors si brillants, comptait un grand nombre de prolétaires réduits à des salaires de famine : ce sont là des choses utiles à entendre et à méditer. Les prêtres qui les ont rappelées ont été parfois dénoncés à leurs supérieurs et molestés de diverses manières ; il faut se réjouir de constater que cette période touche à son terme et que la sainteté et la générosité de cœur de ces vrais ministres du Christ qui ont répondu à l'appel du souverain pontife sont enfin reconnues de tous. Mais, de grâce, que les chrétiens sociaux évitent à leur tour de tomber dans les mêmes excès et que jamais ils n'excommunient leurs frères qui repoussent l'interventionnisme et les corporations ! Il ne faut pas mêler le mystère de la Sainte Trinité ou le dogme de l'Incarnation à la question de savoir si la restauration des corporations doit être désirée.

II. — LA COOPÉRATION [1].

Quoique d'apparence modeste et rassurante, la doctrine de la coopération n'est rien moins, en réalité, que le renversement du régime actuel de la production. Sous prétexte d'appliquer la fameuse formule : « il faut que le capital travaille et que le travail possède », on prétend que désormais c'est le travail qui doit louer le capital et le rémunérer par un intérêt au lieu que le capital loue le travail et le rémunère par un salaire ; à mesure

[1] L'ordre des idées appellerait ici une étude de la Participation aux bénéfices ; mais, cette étude, je l'ai donnée dans une publication antérieure : *L'Association de l'ouvrier aux profits patronaux et la Participation aux bénéfices*, chez Arthur Rousseau, Paris, 1897. Depuis cinq années, les enquêtes que j'ai faites m'ont semblé en confirmer les conclusions.

que le machinisme progresse et réduit l'effort musculaire, la distinction si profonde autrefois entre le travail de direction et le travail d'exécution tend à disparaître : il faut donc que le patron disparaisse et que les travailleurs manuels eux-mêmes, conscients de la discipline nécessaire et de la responsabilité nouvelle qui leur incombe, assument à leur tour la tâche de diriger l'entreprise. « Pourquoi, dit le savant et éloquent apôtre de la coopération, ne pas partager en commun comme de bons enfants? Nous allons entreprendre une production quelconque: moi, j'apporte une certaine quantité de richesse acquise, sous forme de matière première, instrument, terre, argent; vous, vous apportez vos bras, votre puissance de travail, qui est un élément également indispensable: impossible de savoir lequel est le plus indispensable des deux, de même que, quand on coupe une feuille de papier avec des ciseaux, il est impossible de dire laquelle des deux lames des ciseaux a été le plus nécessaire : dès lors, partageons. Mais cette première solution qui n'est pas mauvaise, — puisque c'est à celle-là, en fin de compte, que nous tâcherons de revenir — n'est pas facile à faire accepter des deux parties. Ni l'une ni l'autre n'en veut (1). »

Retenons au passage cet aveu autorisé et écoutons maintenant M. Zola, qui dans son dernier roman, *Travail,* s'est fait le prestigieux narrateur des merveilles réalisées par les sociétés coopératives de production :

« La journée ne dépassait pas quatre heures et jamais un ouvrier ne faisait une tâche pendant plus de deux heures, relayé par un camarade, passant lui-même à un travail autre, art industriel, culture, ou fonction publique. Comme l'emploi général de la force électrique supprimait à peu près l'ancien vacarme dont retentissaient les halles, elles s'égayaient du seul chant des travailleurs, cette allégresse chantante qu'ils apportaient des Écoles comme une floraison d'harmonie embellissant leur vie entière. Et ces hommes qui chantaient autour de leur machines si douces et si fortes en leur silence, dans l'éclat de

(1) Charles Gide, *Conférence sur le contrat de salaire et le moyen de l'améliorer*. Nîmes, 1894, p. 7.

leurs aciers et de leurs cuivres, disaient la joie du juste travail, glorieux et sauveur (1). »

Il est inutile d'insister plus longuement sur le système, qui est suffisamment connu. Aussi bien n'est-il pas nouveau, et déjà en 1516 Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre, faisait paraître un livre intitulé : *La meilleure République retrouvée dans l'île nouvelle d'Utopie.* Dans cette république, le travail est attrayant : comme tout le monde travaille et que la production est mieux ordonnée, six heures de travail par jour suffisent pour assurer l'abondance à la communauté ; on va au travail comme à une fête et on en revient aux sons des instruments (2).

D'ailleurs la coopération est patronnée par des hommes de tendances assez divergentes : tandis que les uns y voient le terme, actuel tout au moins, d'une évolution qui se concilie fort bien avec le capitalisme et qui ne serait que le développement de la participation aux bénéfices greffée elle-même sur le salariat, d'autres ne la considèrent que comme une étape vers le collectivisme. « Les associations coopératives de production, disait récemment le camarade Fagot, au Conseil municipal de Lyon, sont visiblement, pour ceux qui suivent le profond mouvement

(1) *Travail*, Paris, Charpentier, 1901, p. 546. — Voici une autre page : « A quarante ans, le citoyen avait payé sa dette de travailleur à la Cité, il œuvrait seulement pour sa joie personnelle. Et tandis que la coopération de production faisait ainsi naître cette société de justice et de paix, basée sur le travail consenti par tous, la coopération de consommation avait condamné le commerce à disparaître, rouage inutile, mangeur d'énergie et de gain... Des millions et des millions se trouvaient gagnés de la sorte depuis que rien n'en était détourné au passage par l'agio et le vol. Toute l'existence se simplifiait, ou tendait à la disparition complète du numéraire, à la fermeture des tribunaux et des prisons, les questions d'intérêts privés cessant de se produire, de jeter l'homme sur l'homme, dans une folie de fraude, de pillage et de meurtre... Plus d'octroi, de contributions d'aucune espèce, plus de prohibition, la liberté totale de la production et des échanges. Et depuis surtout que les parasites étaient supprimés, les innombrables employés, fonctionnaires, magistrats, homme de caserne ou d'église qui suçaient autrefois la vie du corps social, une formidable richesse s'était déclarée, un si prodigieux entassement de biens que, d'année en année, les greniers, devenus trop étroits, craquaient sous l'abondance toujours accrue de la fortune publique. » (*Ibid.*, p. 582).

(2) En 1637, le moine italien Campanella publiait la *Cité du Soleil*, inspirée des mêmes principes ; lui aussi, fourieriste avant la lettre, s'appuyait sur l'attraction passionnelle et exigeait l'unité de l'édifice sociétaire. (Voir *Congrès national et international des Associations de Production*, en 1900, compte rendu, p. 109.)

social actuel, le deuxième degré de l'affranchissement ouvrier, dont le syndicat est le premier. On ne saurait donc trop encourager la propagation de cette école pratique qu'est la coopération et qui représente dans la société individualiste actuelle l'embryon socialiste de l'avenir. (1) »

Quoi qu'il en soit de cette appréciation, quelle est la valeur intrinsèque du coopératisme appliqué à la production industrielle?

Il est difficile de nier que l'observation des faits donne à cette question une réponse catégorique et défavorable. Rien de plus lamentable en effet que la liste des 246 associations ouvrières de production existantes au 1er juillet 1899 ! Aucune des grandes industries n'y est représentée, ni la filature et le tissage mécanique de la laine, du coton ou du lin, ni l'extraction intensive de la houille, ni la métallurgie, ni les transports, ni la fabrication du sucre ou de l'alcool, ni la raffinerie du pétrole. En revanche, on y compte 16 associations de cochers, 6 de charpentiers, 8 de menuisiers, 9 de peintres, 11 de typographes; les afficheurs, les biseauteurs, les frotteurs, les lunetiers, les grainetiers, les paveurs, les replanisseurs de parquets, les ouvriers en sacs en papier, etc... forment le complément (2).

Et qu'on ne croie pas que du moins ces sociétés ont fait leurs preuves : cinq ou six seulement ont plus de trente ans d'existence :

(1) Séance de Conseil municipal du Lyon, du 21 mai 1901 : *L'Association ouvrière*, 15 juin 1901. — M. Zola a développé dans son roman cette manière de voir, qui paraît maintenant admise aussi par la majorité des socialistes. On sait que les collectivistes parisiens, à la suite de leur échec aux élections municipales de 1900, ont résolu de de fonder un grand nombre de sociétés coopératives *de consommation* pour exterminer le petit commerce. La conversion des socialistes à la doctrine coopérationniste date de 1899, année pendant laquelle s'affirma définitivement, après de longues et dures épreuves, le succès de la verrerie ouvrière d'Albi. Cette conversion n'est d'ailleurs, qu'apparente et on joue plutôt sur les mots : la société coopérative de production, au sens où l'entendent les socialistes, n'est qu'une société anonyme ordinaire, dont les actionnaires sont des syndicats ou des groupements socialistes et dont les bénéfices servent à créer ou à soutenir des œuvres prolétariennes. Consulter deux Circulaires très intéressantes du *Musée Social*, octobre et novembre 1900, sur *la Verrerie ouvrière d'Albi*, dues à la plume de M. Léon de Seilhac, dont les études, toujours admirablement documentées, ne manquent jamais d'instruire et d'intéresser.

(2) *Bulletin de l'Office du Travail*, 1899, p. 1092.

trente à peine datent de plus de quinze ans et la grande majorité n'ont que quelques années ou quelques mois d'existence. Sans l'intervention factice de quelque philanthrope ou des subventions gouvernementales, la plupart n'auraient même jamais existé. Mais, comme il fallait s'y attendre, des politiciens en quête de popularité n'ont pas manqué de flatter l'idée à la mode : on a inscrit au budget de 1898 une somme de 111.800 francs pour favoriser la fondation et le développement des sociétés coopératives de production et, comme ce crédit est très supérieur à celui de 1896 qui n'était que de 12.700 francs, plusieurs sociétés coopératives se sont formées pour profiter de la manne gouvernementale : le nombre des associations coopératives de production, qui n'était que de 184 en 1897, s'est élevé à 214 au 1er janvier 1898 et a atteint 246 au 1er juillet 1899 (1).

N'essayez pas de savoir pourquoi telle association de menuisiers ou de typographes reçoit une allocation de 3.000 ou de 500 francs, ni pourquoi la Société coopérative des boutonniers en os, à Méru (Oise), émarge pour 1.000 francs, tandis que « la Prévoyante », association des frotteurs-encaustiqueurs de Paris et du département de la Seine, touche 500 francs, et la société pour la teinture des filets de pêche de Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), 1.000 francs. On vous répondra que « la coopération est évidemment dans l'air » et que « le devoir du gouvernement est de favoriser un mouvement qui ne peut éveiller que des sympathies ». Dans quelques années, on constatera que la plupart de ces sociétés auront disparu et on radiera le crédit..., jusqu'au jour du reflux favorable à l'idée de la coopération. Ainsi vont les choses et ainsi elles iront, tant que l'on croira que la sentimentalité dispense de l'observation méthodique des faits.

Et pourtant les faits parlent ici un langage assez clair : ils disent tous que les sociétés coopératives de production sont toujours prises entre deux feux : ou bien elles font de mauvaises affaires et, dans ce cas, disparaissent ; ou bien elles en font de bonnes et, dans ce cas, elles disparaissent encore, évoluant fatalement, dé-

(1) *Bulletin de l'Office du Travail*, 1899, p. 236.

rision suprême, vers la forme bourgeoise de sociétés anonymes.

L'exemple le plus récent de cette évolution est fourni par *la Mine aux Mineurs* de Monthieux. On se rappelle qu'en 1891 une association fut formée entre plusieurs des ouvriers mineurs de la Compagnie des Mines de Monthieux qui renonçait à exploiter sa concession ; la ville de Saint-Etienne fit un don de 10.000 francs, M. Marinoni envoya un chèque de 50.000 francs — il y a toujours des donations à l'origine des sociétés coopératives de production — et avec ce capital de 60.000 francs, on résolut d'exploiter la mine délaissée. En rédigeant les statuts, « on s'était surtout préoccupé de garantir les associés contre tout retour de tyrannie patronale » ; aussi, personne n'admettant la direction d'un supérieur, l'entreprise périclita, et comme une clause des statuts prononçait l'accession de plein droit, au titre de sociétaire, de tout ouvrier travaillant à la mine, l'entreprise de Monthieux fut le champ d'expérience du régime anarchique le plus caractérisé. En 1895, le capital social était anéanti et il y avait en outre un passif de 50.000 francs. Comme il devenait impossible de solder régulièrement les salaires — à plusieurs mineurs il était dû jusqu'à soixante-quinze journées de travail — la moitié des associés se retira. Soixante-dix vaillants restèrent, indomptables dans leur énergie et, pendant plusieurs années, « se contentant de toucher des paies dérisoires, tout juste de quoi ne pas crever de faim », ils luttèrent contre les éléments contraires. Tant de vaillance méritait une récompense : elle la reçut, et à partir de 1897, la situation s'améliora.

Ce fut le commencement d'une nouvelle épreuve : la société avait été obligée d'embaucher des ouvriers que l'on appelait « auxiliaires » pour les distinguer des ouvriers sociétaires. Ces auxiliaires, qui avaient toujours reçu le salaire courant dans la région, songèrent à s'armer de l'article des statuts relatif à l'admission des nouveaux membres et requirent l'intégrale application de la doctrine coopérative. Mais l'assaut avait été prévu et, le 8 décembre 1900, les 62 actionnaires réunis en assemblée générale, faisant usage des pouvoirs conférés par l'article 32 qui « autorisait à apporter aux statuts toute modifi-

cation reconnue utile », changèrent la clause compromettante. Ils signifièrent leur volonté de ne pas se laisser exproprier par ceux qui, n'ayant pas semé dans l'épreuve, ne demandaient pas mieux que de récolter dans la joie (1).

On sait que les auxiliaires ont attaqué leurs adversaires devant le tribunal de Saint-Étienne, qui les a déboutés de leur demande. Il est probable qu'un appel devant la cour de Lyon ne sera pas plus favorable à la cause des auxiliaires, et voilà comment les sociétaires, qui primitivement devaient être au nombre de 600, ne sont plus que 62 !! On a beau s'indigner, la Chambre syndicale des Mineurs de la Loire peut faire placarder des affiches de blâme, la Mine de Monthieux n'est plus la Mine aux Mineurs : elle a suivi l'exemple de ses devancières qui ont réussi; et, après elle, les sociétés coopératives qui réussiront partageront la même destinée. L'esprit humain obéit à des lois précises, et jamais des hommes qui ont eu le courage de se lancer dans une entreprise à tout le moins risquée et la fermeté plus admirable encore de lutter par les privations et le travail opiniâtre contre la mauvaise fortune, n'accepteront de partager gratuitement leurs bénéfices avec de nouveaux venus que l'annonce des gains réalisés a seul attirés.

A la suite de cet exemple d'une association coopérative de production qui disparaît parce qu'elle réussit, on pourrait en citer d'autres, beaucoup plus nombreux, d'associations coopératives qui disparaissent parce qu'elles liquident avec un passif

(1) Voici le texte revisé de l'article relatif à l'admission de nouveaux membres. « En cas de décès, retrait volontaire ou révocation régulière d'un ou de plusieurs actionnaires, leurs actions feront retour de plein droit à la Société, qui décidera en assemblée générale la répartition de ces actions entre les actionnaires restant, ou entre de nouveaux actionnaires dont l'admission sera faite à la majorité fixée pour la modification des statuts. » — A un autre point de vue, la mine de Monthieux peut suggérer des réflexions utiles : si on l'observait de près, on y verrait que le directeur M. Prudhomme, s'inspire beaucoup plus de la méthode patronale que de la méthode représentative qui devrait être en honneur dans une Société coopérative. « Il ne veut pas qu'on l'en...trave, quand il fait son devoir *les autocrates ne tiennent pas un autre langage* et il n'a pas hésité en maintes circonstances, alors qu'il était seul de son avis, à jeter sa démission dans le plateau de la balance. » (*L'Association ouvrière*, 15 juin 1901.) Il est secondé, à la tête des divers services, par des ouvriers d'élite, la plupart anciens dans l'association et qu'on appelle des gouverneurs (titre assez peu démocratique, semble-t-il).

plus ou moins élevé, et on verrait comment le coopératisme, qui est incompatible avec le succès, est souvent au contraire une cause de ruine. On veut se protéger contre tout retour de la tyrannie patronale et on tombe dans l'anarchie. Depuis le grand mouvement coopératif de 1848, qui a si misérablement avorté, bien des coopérateurs « ont appris leur leçon » et constaté que la fonction patronale n'est pas si aisée ou si inutile que plusieurs se sont plu à le dire.

La coopération repose sur l'illusion que les profits patronaux sont considérables et que ce lourd prélèvement est la cause de la modicité des salaires. Mais cette croyance, que probablement l'opinion publique gardera longtemps encore, est démontrée fausse par les témoignages convergents de tous les faits économiques; aussi bien, les socialistes éclairés ne la professent-ils plus et ils savent que la concurrence, non la voracité patronale, est la force souveraine qui règle et restreint les salaires.

S'il fallait fournir une preuve nouvelle de cette vérité, les bilans eux-mêmes des sociétés coopératives de production la fourniraient aussi péremptoire qu'on peut le souhaiter. Même si on n'examine que les bilans des sociétés coopératives dont la prospérité paraît avoir quelque durée, on constate que la répartition entre les associés des profits qui, dans une entreprise patronale, eussent été retenus par le patron, ne fournit qu'un appoint très limité, à peine égal à l'accroissement de salaires que les ouvriers obtiennent quotidiennement de leurs employeurs (1). Et celui-ci est autrement avantageux que l'autre,

(1) Voir le bilan de la Société coopérative, « le Travail », société ouvrière d'entreprise générale de peinture, au capital d'un million.

	1898-1899	1899-1900
Chiffres d'affaires	1.529.413	3.235.082
Bénéfices bruts	261.863	673.907
Frais généraux	125.414	231.794
Amortissements	27.795	253.447
Bénéfices nets	136.448	442.110
Salaires	501.918	1.006.870
Attributions bénéficiaires	25.095	49.941
Coefficient	5 %	5 %
Nombre de participants	576	1.475

La banque coopérative des Associations ouvrières de production de France, au capi-

car il est beaucoup plus durable et n'est pas compensé par des pertes.

L'origine du mal dont souffrent les ouvriers se trouve dans la formidable pression que la concurrence exerce sur le contrat de travail pour en rendre les clauses aussi rigoureuses que possible : en quoi la coopération remédierait-elle à ce mal, ou comment lutterait-elle contre cette pression ? On doit au contraire penser qu'elle rendrait plus intense, plus aiguë, la concurrence entre les travailleurs en les divisant d'intérêt, en les opposant les uns aux autres dans leurs entreprises rivales, et bientôt on verrait, de leur fait, le salaire diminuer en même temps que la durée de la journée de travail s'allonger. Tant que l'atelier coopératif reste rare et clairsemé au milieu des ateliers patronaux, ce résultat ne peut se produire et on a beau jeu pour recommander une pratique dont la généralisation démontrerait bien vite les funestes effets ; mais *tout ce qui brise ou affaiblit la cohésion professionnelle des ouvriers doit nécessairement amener une baisse des salaires*. Si les ateliers coopératifs venaient à se multiplier — ce qui n'est pas à craindre — on contemplerait à nouveau le spectacle des calamités dont les salariés de 1840 furent les victimes : les ouvriers travailleraient quinze heures par jour dans des ateliers infects pour un salaire famélique (*starving wage*) !

Paul Bureau.

(*A suivre.*)

tal de 50.000 francs, *a reçu 575.000 francs de subventions et de dons*, et pourtant elle a gagné, en six ans, du 1er janvier 1894 au 1er janvier 1900, juste 11.806 fr. 09 !

LE MOUVEMENT SOCIAL

I. — UN EXEMPLE D'INITIATIVE

Les lecteurs de la *Science sociale* qui ont lu les remarquables travaux de M. Demolins sur la culture en famille stable et instable, se rappellent peut-être tous les avantages que procure aux patrons et aux ouvriers la *paye en nature*.

Dans un pays de grande culture de l'ancienne Picardie, l'usage a été pendant longtemps de payer les ouvriers de ferme « au blé et à l'argent », c'est-à-dire de leur donner la moitié du salaire en blé et l'autre partie en argent. Depuis bien des années, on a abandonné cette coutume. Voici pourquoi. Les boulangers livraient autrefois 42 pains de 8 livres pour un sac de blé de 150 kilog.; ils ne donnèrent plus ensuite que 39 pains, puis 29 et enfin 28, pour la même quantité de blé.

Les ouvriers, trouvant ce nombre de pains insuffisant pour la quantité de blé qu'ils livraient, ne purent accepter ces conditions nouvelles.

Quelques femmes courageuses se mirent à faire leur pain, mais c'était le petit nombre...

La fabrication du pain exige un certain déploiement de force, et les femmes de nos ouvriers de ferme ne sont plus, à ce point de vue, ce qu'étaient leurs aïeules.

De plus, les maisonnettes actuelles ne comportent pas de fournil, et la fabrication du pain dans le ménage est souvent impossible pour une de ces diverses causes.

Les patrons furent donc amenés à payer intégralement le salaire en argent. Cependant, dans certains villages du Vermandois (arrondissement de Saint-Quentin), l'ancienne coutume avait force de loi. Il y a quelques années, les boulangers ayant voulu de nouveau réduire le nombre de pains fournis par sacs de blé, les ouvriers du village de L*** présentèrent leurs doléances à leurs patrons, et demandèrent à être payés comme « tout le monde ». Que pensez-vous que répondirent ces patrons?

Sans doute ils auraient fait comme les autres, s'il ne se fût trouvé

à leur tête un propriétaire *résidant* que l'on peut comparer à un gentleman anglais. Au lieu de se soumettre à la loi que les boulangers voulaient établir, il fut assez habile pour grouper tous les patrons, les *unir* et les engager à rester maîtres chez eux.

Cet agriculteur répondit donc à ses ouvriers : « Le boulanger ne veut plus prendre votre blé? Eh bien, moi, je l'accepte et je vous fabrique votre pain. » — La réponse fut la même chez les fermiers et petits propriétaires du village.

Pendant quelques mois, on cuisait le pain à la ferme, et, au grand désespoir des boulangers, cette manière de faire paraissait devoir durer longtemps.

Cependant le « grand patron » dont je parle eut l'intuition que la fatigue viendrait vite, que les fermières, effrayées de l'embarras qu'occasionnait cette fabrication, finiraient par céder, et qu'on ne pouvait compter sur un résultat sérieux.

Il établit, à l'aide de tous les propriétaires, cultivateurs, rentiers, du pays, une petite société coopérative au capital de 4.000 francs, dont il devint le principal actionnaire. A la hâte, on construisit une boulangerie, et, au bout de très peu de temps, le boulanger choisi, on fut en mesure d'accepter le blé des ouvriers et de leur donner 31 pains de 4 livres par sac de blé.

Tout le monde, d'ailleurs, peut acheter du pain à cette boulangerie. On a l'avantage de le payer 0 fr. 10 de moins qu'ailleurs, d'avoir un poids exact et de manger du pain qui n'est pas falsifié.

Voilà six ans maintenant que cette société fonctionne. Tous les ans, elle a donné des dividendes à ses actionnaires, et remis 0 fr. 05 par pain à tout acheteur.

Pour un minime capital de 4.000 francs, elle fait par an 4 ou 5.000 francs d'affaires.

C'est le principal actionnaire qui est chargé de l'achat des farines. — Alors, lui disais-je, vous êtes devenu commerçant? — Jusqu'à présent, dit-il, j'ai été très favorisé par la chance, mais je n'achète jamais par grandes quantités, je ne fais pas de spéculation... Mais, malgré cette chance, si nous n'avions pas un boulanger honnête, notre société végéterait. C'est à moi qu'on attribue l'honneur de sa prospérité, mais je n'y suis pour rien ; c'est l'honnêteté du boulanger qui est tout.

Et même, ajoutait-il, si j'étais moins occupé, si je ne craignais pas de perdre un jour ce directeur, nous pourrions étendre cette société coopérative. Ce serait un immense bienfait pour le pays, car nous possédons l'homme qu'il nous faut.

Tout cela est peut-être très vrai, et, si j'en crois les rapports qui ont été faits sur diverses sociétés coopératives, notamment sur le Vooruit de Gand, on a toujours remarqué que la prospérité de ce genre de sociétés dépend surtout de l'honnêteté et de l'intelligence du directeur. Mais, aux lecteurs de la *Science sociale*, ce n'est pas là ce que je veux montrer; c'est l'initiative d'un homme qui a compris sérieusement ses intérêts, ceux de ses ouvriers, qui possède assez d'autorité dans sa commune pour grouper des intérêts communs, qui sait faire accepter ses décisions à ses ouvriers et garder ces derniers *longtemps*. Il me semble que cet agriculteur, malgré sa modestie qui lui fait *tout rapporter* à son boulanger, est digne d'être remarqué et offert en exemple aux lecteurs de la *Science sociale*.

Mme Louis Oudaille.

II. — LE NOUVEAU LIVRE DE M. PAUL DE ROUSIERS

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Science sociale* qu'il est nécessaire de présenter M. Paul de Rousiers. C'est chez nous que cet écrivain, aujourd'hui en possession de la célébrité, fit ses premières armes, et, tout dernièrement encore, il voulait bien nous envoyer son étude si lumineuse et si forte sur le comptoir métallurgique de Longwy.

Cette étude fait partie d'un vaste ensemble que l'auteur vient de publier en volume sous ce titre : *Les Syndicats industriels de Producteurs en France et à l'Étranger* (*trusts, cartells, comptoirs*) (1).

Pourquoi des syndicats se forment-ils entre les producteurs de la plupart des pays industriels? Comment, d'autre part, ces syndicats revêtent-ils de pays en pays des caractères très différents? Telle est la double question que notre collaborateur a voulu examiner, question éminemment actuelle à l'heure où l'opinion s'émeut de l'existence de certains monopoles, et où l'énormité de quelques combinaisons industrielles en fait redouter d'autres.

M. de Rousiers avait étudié sur place les *trusts* américains en 1896. Son ouvrage sur les *Industries monopolisées aux États-Unis* contient les monographies des principaux trusts existant alors. Depuis cette époque, il a suivi leur curieux développement, sur-

(1) *Les Syndicats industriels de Producteurs en France et l'Étranger* (*Trusts, Cartells Comptoirs*), par M. Paul de Rousiers. 1 vol. in-18 jésus (librairie Armand Colin, rue de Mezieres, 5, Paris ; broché, 3 fr. 50.

tout la toute récente et colossale création du trust de la métallurgie. Au cours des années 1899 et 1900, il a visité l'Allemagne et observé l'organisation des *cartells* qui s'y forment. Enfin, en 1901, il a complété son observation en analysant le type français du *comptoir de vente*.

Voici du reste, pour achever de renseigner nos lecteurs, la table des matières de cet ouvrage :

CHAPITRE I

Déterminations du phénomène étudié.

CHAPITRE II

Les trusts américains.

I. — Définition du trust.
II. — La concentration industrielle et commerciale.
III. — Les éléments anormaux du trust.
IV. — Les trusts de l'acier.
V. — Les effets des trusts.

CHAPITRE III

Les cartells allemands.

I. — La nature des cartells.
II. — Les causes des cartells.
III. — L'organisation des cartells.
IV. — Les effets des cartells.

CHAPITRE IV

Les syndicats industriels des producteurs français.

I. — La monopolisation industrielle en France.
II. — L'organisation du comptoir de Longwy.
III. — Les causes de la création du comptoir de Longwy.
IV. — Le comptoir de Longwy et sa clientèle.
V. — Le comptoir de Longwy et ses adhérents.
VI. — Le comptoir de Longwy et le marché national.
VII. — Les comptoirs métallurgiques des spécialités.

CHAPITRE V

Conclusion.

I. — La cause générale des syndicats de producteurs.
II. — Les divers types de syndicats de producteurs.
III. — Le syndicat de producteurs est-il un danger ?

III. — LES MUTUALISTES DE LA VIENNE

On nous écrit :

Le 13 octobre dernier, 1.300 auditeurs (peut-être surtout 1.300 convives, représentant les 15.000 mutualistes du département de la Vienne, étaient réunis à Poitiers pour écouter la parole de M. Paul Deschanel et de M. L. Mabilleau. Parmi tous les discours qui furent prononcés nous ne pouvons en signaler que trois :

« Et d'abord celui de M. Ridouard, député, président de la Société de secours mutuels des cantonniers de la Vienne, qui, après avoir remercié et loué le président de la Chambre, a essayé de montrer quels étaient et devaient être les avantages sociaux de la mutualité :

« Elle est principalement un *remède à l'insécurité* dans la maladie, la vieillesse; dès maintenant, elle enseigne et facilite l'*économie*, l'*épargne*, l'idée d'association; et en assurant l'avenir du mutualiste, elle le détourne d'écouter les révolutionnaires et de devenir un adversaire de l'*ordre social*. — Le développement de la mutualité pousse à « la *décentralisation* si nécessaire pour faire naître la vie locale » et à l'*initiative* en amenant progressivement les citoyens à ne pas tout attendre de l'État et à ne pas se courber sous le joug des pouvoirs publics. » — « Otons ces noms qui divisent, dit en terminant l'orateur, unissons-nous fraternellement pour l'œuvre sociale à accomplir, pour réaliser un ordre social meilleur... Perfectionnons encore ce puissant moyen de sécurité et de concorde. » Suivons la belle devise : « Aimons-nous les uns les autres ». C'est un noble appel à l'*union sociale* et à l'abandon de la politique de clan.

« Le même appel a été fait par M. P. Deschanel pour l'union des partis et l'union des classes. Il a déclaré que les membres honoraires étaient nécessaires à l'existence de ces associations et que de cette nécessité sortait une conséquence heureuse pour la société. Il a ensuite cité cette autre conséquence heureuse d'une forte *économie pour l'assistance publique* dans une dépense cinq fois moindre, mais faite judicieusement et préventivement par les particuliers. Et je regrette de n'avoir plus à la mémoire, pour les citer, quelques autres traits heureux d'un discours à tendances nettement particularistes.

« Le discours de M. Mabilleau a été plus didactique. Il a exhorté l'*initiative individuelle* à ne pas se laisser effrayer ni remplacer par le projet de loi sur les retraites obligatoires. Sans se départir de l'impartialité qui pour lui, disait-il, se confondait avec l'honneur, M. Deschanel a repris avec force la même idée en montrant

d'abord que les mutuelles et la caisse nationale seraient traitées sur le même pied et que, bien plus, partisans et adversaires de l'obligation les approuveraient unanimement, les uns heureux d'y trouver un indice de l'utilité et de la nécessité de ces sociétés, et les autres d'y trouver un nouvel exemple de ce que peut une *association libre* non contrainte. »

P. L.

Nota. — Il y a relativement peu de mutualistes dans le département de la Vienne, mais ils forment un grand nombre de petits groupes. Cela doit tenir au caractère à la fois rural et invidualiste de ce département.

IV. — COUP D'ŒIL SUR LES REVUES

Le cheval kirghiz.

M. Paul Diffloth publie dans le *Cosmos* (26 octobre 1901) un article sur les diverses races de chevaux que l'on trouve dans l'empire russe. Voici quelques fragments sur le cheval kirghiz.

« Les Kirghiz sont des populations nomades de race turque qui habitent les steppes de l'Asie centrale sur une étendue de la Sibérie qui comprend environ 3 millions de kilomètres carrés. L'élément turc a été modifié par divers croisements, notamment avec les Mongols, mais les caractères sont assez fixés pour qu'on ait pu définir deux populations distinctes, les Kirghiz noirs ou Bouroutes et les Kirghiz Kazaks. La race, dans son ensemble, est essentiellement nomade ; sa seule richesse, sa seule industrie, consistent dans l'élevage. Les troupeaux paissent autour des « kibitkas » de feutre, et, plus loin, les chevaux sont en pleine liberté, répandus sur l'immensité des steppes.

« Une portion de la population kirghiz a émigré en Europe avec son bétail et occupe la région située au nord de la mer Caspienne, entre le Volga et l'Oural dans les provinces d'Orenbourg, d'Ouralsk et de Semipalatinsk. Sur les steppes des bords de la Caspienne paissent les chevaux kirghiz réunis en petites troupes nommées « kossiaks ». Ces kossiaks se composent d'une douzaine de juments, dirigées par un étalon qui les guide et les défend. La réunion des kossiaks forme des « tabounes » de plusieurs milliers de têtes.

« Le plus pauvre ménage kirghiz ne possède pas moins de vingt chevaux et les nobles en élèvent jusqu'à 8.000.

« Le cheval kirghiz est de petite taille, la robe est la plupart du

temps isabelle, aubère ou rouan ; sa tête est un peu forte, l'encolure renversée et le garrot élevé. Le dos est droit, la croupe avalée, les membres secs, le pied sûr. La conformation générale manque de distinction, mais le cheval kirghiz possède des qualités qui le rendent précieux : la vigueur, la rusticité et la sobriété...

« Au premier printemps, dès que l'herbe croît, la tribu roule ses tentes de feutres sur les « arbas » — grands chariots à roues massives traînés par des chameaux — et parcourt lentement le steppe, se déplaçant lorsque les ressources fourragères sont épuisées. La saison estivale n'est guère plus favorable aux chevaux, les chaleurs deviennent accablantes, la température peut s'élever jusqu'à 52° avec des vents brûlants et desséchants.

L'agilité des chevaux kirghiz est entretenue par les courses qui sont les fêtes nationales de ces populations. Ces épreuves ont lieu le plus souvent à l'occasion des fêtes religieuses et les parcours atteignent souvent 50 ou 60 verstes (64 kilomètres).

« Deux partis se rendent l'un à l'arrivée, l'autre au point de départ. Les cavaliers se mettent en ligne et partent à un signal donné de toute la vitesse de leur monture qu'ils excitent de leur petit fouet. Les prix décernés aux vainqueurs représentent souvent une valeur considérable et comprennent parfois 200 chevaux, 400 moutons, des armes précieuses...

« Tous les concurrents doivent atteindre le but sous peine d'être déshonorés ; aussi n'est-il pas rare de voir un cheval épuisé traîné à la corde par son cavalier jusqu'au but. Les femmes kirghiz sont des écuyères incomparables et manifestent une adresse remarquable qu'elles ont lieu de déployer lors de leurs fiançailles. A la date fixée, les jeunes filles nubiles se réunissent en dehors du campement ; revêtues de riches vêtements, elles montent chacune un étalon des « kossiaks » de leur famille. Une des jeunes filles se détache du groupe et part au galop, suivie immédiatement de tous les cavaliers qui prétendent à sa main. Chacun d'eux s'efforce de joindre l'amazone, de la saisir et de la placer sur son propre cheval ; ce projet est d'une exécution difficile ; la jeune fille possède, en effet, un énergique moyen de défense dont elle use largement, surtout si le poursuivant n'est pas de son goût ; c'est le fouet dont elle frappe implacablement cavalier et monture jusqu'au moment où un rival favorisé triomphe.

« L'administration des haras russes, reconnaissant les précieuses qualités du cheval kirghiz, s'est attachée à régulariser sa conformation et à accroître sa taille par des croisements judicieux et un élevage plus rationnel. La cavalerie des Cosaques d'Orenbourg et d'Ouralsk se remonte en grande partie parmi les tabounes kirghiz ;

beaucoup de ces robustes petits chevaux passent dans les provinces de Samara et de Saratow, où ils sont vendus aisément aux foires de Simbirsk. »

V. — A TRAVERS LES FAITS RÉCENTS.

En France. — La journée de huit heures dans les mines. — La célérité de l'assistance publique. — Un mendiant psychologue. — Un club de boxe à Paris. — Les marines marchandes.
Dans les colonies. — L'emprunt algérien. — Un soldat-colon.
A l'Étranger. — L'échec de Tammany à New-York. — Pour punir les Chinois.

En France.

La fameuse question de la grève générale a encore fait verser beaucoup d'encre depuis un mois. De sourdes agitations ont continué à se manifester dans les centres houillers. Les chefs attitrés du parti socialiste ont continué à jouer leur rôle nouveau de conseillers pondérés et raisonnables, rôle qui, sous un autre ministère, se changerait instantanément en celui d'agitateurs. Les ouvriers eux-mêmes ont continué à se trouver dans un certain désarroi, tiraillés qu'ils sont entre les propos enflammés qu'on leur tenait hier et les sages observations qu'on leur fait entendre aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, ne tenaient et ne tiennent nullement à se mettre en grève. Les autres sont tenus en bride, et par les conseillers dont nous parlons, et par l'attitude du gouvernement, qui promet de « faire quelque chose » pour satisfaire une partie tout au moins de leurs revendications.

A la suite de conférences entre M. Baudin, ministre des travaux publics, et la commission du travail de la Chambre des députés, cette commission, d'accord avec le gouvernement, a accepté le principe de la journée de huit heures pour les mineurs. On n'arriverait pas d'emblée à cette réduction, mais progressivement. A partir du 1er juillet qui suivrait la promulgation de la loi, la durée du travail serait fixée à neuf heures; puis, de deux ans en deux ans, elle le serait de nouveau à huit heures et demie et à huit heures. Ainsi, quatre ans après la promulgation de la loi, le but visé serait atteint, et personne en France ne travaillerait dans les mines au delà des huit heures réglementaires par jour.

La chose serait parfaite si cette réduction de travail correspondait véritablement à l'ordre naturel des choses, si elle était le *produit* des conditions du travail. Or, c'est justement le problème à résoudre. L'industrie minière française est-elle en état de supporter cette

réduction de la journée de travail? Il est à présumer que les compagnies minières, voyant diminuer la somme de travail fournie par les mineurs, chercheront à réduire le salaire de ceux-ci, que ceux-ci protesteront, qu'ils chercheront, comme ils le cherchent déjà aujourd'hui, à faire fixer par l'État un minimum de salaire, et l'État, une fois dans l'engrenage de l'intervention, se verra obligé d'aller toujours plus loin. En outre, toutes ces mesures peuvent avoir pour conséquence la hausse du prix du charbon, et, par contre-coup, l'importation croissante des houilles étrangères. Les faiseurs de lois, pour compléter leur œuvre, devraient donc mettre des droits prohibitifs sur ces houilles. Moyennant tout ce vaste système de lois ouvrières et douanières, les mineurs constitueraient enfin une corporation privilégiée et exceptionnelle, gratifiée d'un surplus de bien-être par le moyen d'une taxe indirecte payée, dans la France entière, par tous les acheteurs de charbon.

Cette amélioration de leur sort à coup de lois ne serait-elle pas payée un peu cher et ne ferait-elle pas bien des jaloux?

*
* *

Puisque nous sommes sur le chapitre de la façon dont l'État patronne et assiste les particuliers, citons l'anecdote suivante, que nous avons soin de ne pas emprunter à un organe d'opposition, mais, au contraire, à un journal considéré comme « officieux », le *Matin :*

Dans un théâtre, un homme est atteint de tuberculose et hors d'état de continuer son travail. Le médecin consulté déclare :

— Il n'y a qu'un moyen de salut, c'est de partir immédiatement pour un sanatorium.

L'infortuné, pauvre, sans ressources, va trouver l'Assistance publique. Le médecin de l'Assistance l'ausculte, l'examine. Son examen n'est pas long.

— Vous êtes atteint, gravement atteint. Il vous faut partir de suite. Je vous admets. Voici votre certificat.

Muni de son certificat dûment signé et paraphé, le malade retourne à l'Assistance. Et alors, il se passe ce fait formidable, monstrueux, que l'Assistance publique déclare qu'il lui faut *trente jours* pour remplir les formalités nécessaires avant que le malheureux puisse entrer au sanatorium; *trente jours*, alors que huit suffisent à le tuer; *trente jours* pour que la paperasserie soit bien en règle!...

Que serait-ce si, conformément au vœu de certains politiciens, on arrivait à tuer toutes les œuvres d'assistance privée au profit de l'Assistance publique, laquelle, régnant seule et sans concurrence,

serait chargée du soulagement universel de toutes les misères par le mécanisme d'une bureaucratie deux ou trois fois plus compliquée que la bureaucratie actuelle?

*
* *

Cette histoire d'un pauvre diable nous fait songer à un trait curieux qu'un autre journal mentionnait récemment, et dont le héros était un vulgaire mendiant des rues.

L'hiver est mauvais, on le sait, pour ceux qui vont solliciter la charité dans les cours. Il fait froid, et l'on se décide difficilement à ouvrir les fenêtres pour leur lancer la pièce de deux sous enveloppée dans le petit papier blanc traditionnel.

Le mendiant en question avait déjà débité deux ou trois fois son boniment : « Pauvre vieillard paralysé, etc... », et rien ne venait.

Alors, tirant de sa poche un décime, il le projeta avec une certaine force sur le pavé de la cour. Il amorçait!

A ce bruit, deux ou trois fenêtres s'ouvrirent, et le mendiant fit une assez jolie récolte de gros sous.

Pourtant, ce quêteur psychologue n'avait certainement pas lu les *Lois de l'Imitation* de M. Tarde. Il avait confusément conscience, dans tous les cas, d'une des causes qui engendrent les « courants sociaux ». Pour déterminer un mouvement, le secret des habiles est de faire croire qu'il existe, car, tout en nous flattant bien souvent d'être originaux, l'instinct de sociabilité nous porte généralement à faire ce que font les autres, c'est-à-dire, en définitive, à subir l'influence tyrannique de notre milieu.

*
* *

Un exemple de cette influence tyrannique nous est offert par la coutume du duel. L'autre jour encore, deux élèves de Saint-Cyr allaient sur le terrain, et l'autorité militaire les punissait pour cette incartade. S'ils avaient refusé de se battre, on les aurait punis plus sévèrement peut-être. C'est du moins ce qui se pratique assez communément. Vous vous battez? Une punition. Vous ne vous battez pas? Punition quand même. Et, si « l'honneur est satisfait », ni la logique ni la morale ne le sont.

De là le succès que continue à avoir l'art de l'escrime. Ceux qui l'apprennent pensent quelquefois à développer simplement leurs forces. Mais beaucoup l'étudient par précaution, afin de pouvoir relever des défis ou, au besoin, défier eux-mêmes. Ce n'est pas un bien. Dans le journalisme, par exemple, un bon tireur peut se permettre

les pires insolences ou les diffamations les plus osées. Un maladroit, ou un chrétien scrupuleux, ne peuvent pas même hasarder, en certains cas, de justes critiques, par crainte des « affaires » que cela risque de leur jeter sur les bras.

Un autre art moins cultivé chez nous, mais que quelques-uns veulent cependant acclimater, est celui de la boxe. Un club de boxeurs vient de se fonder à Paris, sous les auspices de l'*International Boxing Club*. Le fait a paru bizarre, et les journaux l'ont signalé en raison même de cette bizarrerie. La plupart des membres fondateurs appartiennent d'ailleurs à la colonie américaine, ce qui n'est pas fait pour nous surprendre.

Pratiquement, la boxe est, semble-t-il, plus utile que l'escrime. Si ce dernier art est celui du duel, la boxe est l'art de la légitime défense. Un monsieur attaqué au coin d'une rue par un malfaiteur ne peut utiliser que faiblement et indirectement les qualités qu'a dû lui faire acquérir la salle d'armes. Un bon boxeur, au contraire, peut user de tous ses moyens, et se débarrasser victorieusement de son adversaire.

Maintenant, on dira que c'est moins élégant. Peut-être, mais ce n'est pas une raison.

*
* *

Voici quelle était en 1899, d'après les relevés du *Board of Trade*, la situation des principales nations maritimes au point de vue de la marine marchande :

Grande-Bretagne	10.602.000	tonneaux
Allemagne	1.738.000	—
Norvège	1.535.000	—
France	958.000	—
Italie	873.000	—
États-Unis	848.000	—
Russie	602.000	—

Les États-Unis ne viennent qu'au sixième rang, parce qu'il n'est tenu compte, dans le tableau, que du commerce extérieur. Le tonnage total de la flotte américaine (commerce intérieur et extérieur) atteint 2.384.000 tonneaux. On sait en effet l'activité maritime qui règne sur les grands lacs. Les États-Unis, cette rectification opérée, viennent au second rang. La France n'occupe que le cinquième, avec une flotte marchande onze fois moins considérable que la flotte marchande britannique. Le tonnage français est même inférieur, comme on le voit, au tonnage norvégien. Pour le tonnage spécial de la flotte à vapeur, la France reprend une légère avance sur la Norvège (507.000 tonneaux contre 482.000).

C'est une situation dont nous ne pouvons pas nous enorgueillir.

Dans les colonies.

Les délégations algériennes, sorte de petit parlement qu'une loi récente a octroyé à l'Algérie, viennent de clore leur session. Grâce à la collaboration de l'Assemblée et de l'administration, les séances ont été laborieuses et ont produit des résultats. Une des questions agitées a été celle de l'emprunt. Les délégations ont décidé qu'on demanderait au Parlement l'autorisation d'emprunter 100 millions et que, cette autorisation une fois obtenue, on n'emprunterait d'abord que 50 millions, réservant les 50 autres millions pour une période ultérieure. Dans ces conditions, il suffira d'une simple autorisation par décret pour réaliser cette seconde partie de l'emprunt de 100 millions. Il y a, ainsi que le *Journal des Débats* le fait remarquer, une certaine prudence dans cette manière de faire, et ce n'est pas une qualité qui surcharge ordinairement le bagage des assemblées politiques.

Les 50 premiers millions empruntés seront répartis de la façon suivante : 31 millions pour les travaux publics, 12.900.000 fr. pour la colonisation et 6.200.000 fr. pour les forêts. Les dépenses de travaux publics sont principalement des dépenses d'irrigation. C'est là une chose bien nécessaire et qui, du temps des Romains, paraît avoir été, sur cette terre d'Afrique, mieux organisée que de nos jours. La seule crainte qu'émettent de bons esprits est de voir ces fonds gaspillés, dans le détail, à des travaux entrepris sans études suffisantes, ou pour satisfaire secrètement des intérêts particuliers. Le choix des points où il s'agit de creuser des puits, de ceux où il convient de faire passer des canaux, peut donner lieu à bien des compétitions, et il faudrait que ceux dont dépend ce choix pussent, avec une prévoyance éclairée doublée d'une impartialité souveraine, se mettre au-dessus de toute mesquine considération. On a le droit d'espérer qu'il en sera ainsi; mais, comme de juste, il ne faut pas trop y compter.

* *

Si les travaux publics peuvent aider la colonisation, il ne faut pas oublier que la première ressource du colon, et la plus nécessaire, c'est son initiative personnelle, soutenue par des qualités physiques et morales d'endurance et de persévérance.

Justement, il y a quelques jours, une communication faite à la Société de Géographie nous apprenait les heureux résultats obtenus dans la Haute-Guinée par un soldat laboureur, le maréchal des logis chef Poirey, des spahis soudanais. Instruit par neuf années de séjour

au Sénégal, au Soudan et en Guinée, par de laborieux essais de culture tentés à Vélimane (Sahel) et à Kati, ce sous-officier, chef de poste de Banco, a pu, en 1900, avec huit manœuvres indigènes, rembourser à la colonie les avances qu'il en avait reçues.

Cette année, après l'hivernage, le maréchal des logis Poirey avait complètement aménagé son poste et mis en culture, avec dix manœuvres et une seule charrue arabe, seize hectares de terrain. La récolte est aujourd'hui rentrée ; elle a dépassé les prévisions les plus optimistes.

Il suffirait que les *cas* de ce genre devinssent fréquents, au lieu d'être exceptionnels, et cités comme des curiosités, pour que la race française se répandît largement sur nos territoires coloniaux.

A l'Étranger.

La société dite Tammany, qui tenait sous sa coupe la ville de New-York, a éprouvé enfin une défaite électorale. Cette sorte de bande noire, à laquelle l'affluence des Irlandais et des émigrants cosmopolites prêtent une singulière puissance, date de 1789. Ce fut une société philanthropique dont l'orientation devint ensuite politique. On s'occupa d'abord de caser et de diriger les émigrants, puis d'exploiter la puissance électorale des masses. (On est promptement électeur aux États-Unis.)

Le budget de Tammany est énorme. Il est alimenté surtout par des taxes de contrebande établies sur les maisons de jeu, les estaminets louches, les tripots. Les Compagnies publiques payent une redevance à Tammany pour prévenir des lois gênantes. Les particuliers payent pour avoir le droit de tourner ou d'enfreindre impunément un règlement de police. Les fonctionnaires payent pour être nommés ou pour avoir de l'avancement.

En 1894, un poste de policeman coûtait 1.500 francs, un poste de sergent en coûtait 7.500. Le poste de capitaine dans le même corps ne s'obtenait guère à moins de 75.000 francs. En 1899, une place de juge à la Cour suprême valait entre 50.000 et 120.000 francs. Hier encore, on payait 1.500 francs le droit d'ouvrir un tripot. Tammany réclamait en outre au tenancier une redevance annuelle de 600 à 750 francs s'il voulait éviter le brusque retrait de son privilège. On évalue à 15 millions la somme que Tammany extorquait annuellement de la sorte aux patrons de maisons de jeu. Cette association retire un profit analogue des maisons de débauche clandestines et des estaminets qui ont pour spécialité de demeurer ouverts en dehors des heures légales. On a calculé que les taxes acquittées par

les tenanciers de cette dernière catégorie d'établissements figurent au budget de Tammany pour environ 3 millions de francs par an. Une campagne électorale revient à 1.500.000 francs.

L'art des libéralités intelligentes n'est pas inconnu à la célèbre association. Tammany fait don chaque année d'une somme importante à une œuvre charitable quelconque, particulièrement intéressante. Lors d'une année de disette, les pauvres de New-York reçurent d'elle, tout d'un coup, une subvention de 200.000 francs. A une date plus récente, les blessés de Cuba furent gratifiés de la même largesse. Puis c'est aux héritiers de Parnell que s'adressèrent les magnificences de ces manœuvriers émérites.

De la sorte, l'association se ménage les sympathies des gens de bien un peu naïfs — et l'on sait que l'espèce n'est pas rare — sans compter la reconnaissance de nombreux obligés, fortifiée par l'espoir d'obtenir des libéralités nouvelles. On sent que l'esprit pratique des Anglo-Saxons a pénétré cette masse cosmopolite. Seulement, dans le cas qui nous occupe, cet esprit pratique est loin d'être consacré au triomphe du bien public.

*
* *

Tammany est punie comme elle devait l'être : par l'exclusion de ses chefs d'un pouvoir dont ils abusaient. Passons maintenant le Pacifique, et nous trouverons un autre exemple de châtiment mérité, remarquablement approprié à la formation sociale de ceux qu'il s'agit de punir. Parmi les mesures prises par les autorités européennes à la suite de la campagne de Chine, figure *la suspension des examens*, pendant cinq ans, dans les villes où des étrangers ont été massacrés ou molestés. Comme les lettrés chinois étaient à la tête du mouvement insurrectionnel d'où étaient provenus les massacres, on peut dire que le châtiment est conforme à la justice, et, d'autre part, comme les Chinois tiennent énormement à leurs examens, il est certain que la privation sera dure pour eux. Elle serait dure en France même, où pourtant le mandarinisme n'a pas toute l'ampleur qu'il possède au pays des véritables mandarins.

On aurait pu aussi punir les Chinois, et en même temps les moraliser dans une certaine mesure, en interdisant la vente de l'opium. Mais la diplomatie européenne, qui a jadis forcé la Chine à subir l'introduction de cette denrée, n'aurait eu garde d'avoir recours à une punition semblable. Nous continuerons donc à nous plaindre des vices des Chinois,.... et à les entretenir. La logique humaine est coutumière de ces inconséquences, et, comme les races supérieures ne se montrent pas toujours exclusivement par leurs beaux côtés aux races inférieures, on conçoit que les résistances

de celles-ci se prolongent parfois plus que de raison. C'est alors un autre genre de châtiment, toujours mérité, toujours providentiel, mais infligé cette fois par l'inférieur au supérieur. Car toutes les fautes se paient, celles des grands peuples comme celles des grands hommes, et il est bon qu'il en soit ainsi.

G. D'AZAMBUJA.

VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Marine et le Progrès. — Pendant longtemps, l'opinion publique en France s'était fâcheusement désintéressée des questions maritimes. Vers la fin de l'Empire, on semblait avoir oublié le rôle capital de notre flotte pendant la guerre de Crimée. Après 1870, la part que la marine avait prise à la défense nationale se réduisit, pour la masse du public, à l'appui prêté par les marins à la défense de Paris et aux luttes héroïques des armées de la Loire et du Nord. Le duel sans résultat du *Meteor* et du *Bouvet* dans les eaux de la Havane, le blocus de l'*Augusta* dans un port espagnol avaient passé pour ainsi dire inaperçus, et l'inutilité des croisières de Bonet-Villaumez dans la Baltique et de Fourichon dans la mer du Nord avait été trop évidente. Et pourtant, au cours de cette guerre néfaste, le rôle de la flotte fut des plus importants, mais comme il ne prêtait pas à des actions d'éclat, les services rendus restèrent ignorés.

Aussi s'explique-t-on facilement qu'après nos désastres, l'armée beaucoup plus que la marine ait été l'objet des préoccupations du pays. Aujourd'hui il ne saurait plus en être de même.

En 1870, il n'existait guère au monde que deux grandes marines, celle de la France et celle de l'Angleterre. Aujourd'hui toutes les nations qui possèdent des ressources suffisantes — l'Italie, l'Allemagne, la Russie, les États-Unis, le Japon, pour ne citer que les principales — se sont constitué une flotte de guerre. Chacun sait qu'en cas d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne, nous n'aurions plus sur la flotte ennemie cette supériorité qui, en 1870 — et c'est là le grand service que nous rendit la marine — assurait la liberté de la mer aux navires venant d'Angleterre ou des États-Unis débarquer dans nos ports des armes, des munitions et des vivres. La guerre continentale se doublerait donc d'une guerre navale à laquelle nous sentons le besoin d'être préparés.

De même la politique d'expansion coloniale à laquelle nous sommes revenus, que la Russie a continuée, et qui a été résolument inaugurée par l'Allemagne, les États-Unis et le Japon, nous a conduits chaque jour davantage à nous préoccuper des choses de la marine.

Les intérêts commerciaux et militaires que nous avons à défendre se sont accrus en même temps que notre empire colonial.

Or, la guerre hispano-américaine a prouvé une fois de plus que les colonies sont pareilles aux villes fortifiées, et que, livrées à elles-mêmes, et si bien pourvues de troupes qu'elles soient, elles tombent fatalement aux mains d'un ennemi maître de la mer. De sorte qu'il est apparu à chacun de nous qu'il fallait, ou bien abandonner la plupart des colonies que nous avons si chèrement acquises, ou bien nous mettre en état de les disputer à l'ennemi, ce qui n'est possible qu'avec une puissante marine.

Quelle que soit donc la puissance avec laquelle nous envisagions la possibilité d'un conflit, qu'il s'agisse d'une puissance ultra-continentale comme l'Allemagne, d'une puissance ultra-maritime comme l'Angleterre, d'une puissance voisine comme l'Italie, ou d'une puissance très éloignée comme le Japon, nous serions acculés, que nous le voulions ou non, à la guerre navale.

Aussi, depuis quelques années, les questions maritimes ont-elles retrouvé la faveur du public. Les opinions diverses des marins sur la composition et l'utilisation de nos forces navales, tout particulièrement, ont été exposées et développées avec insistance. La question des torpilleurs, celle de la vitesse, celle des sous-marins, etc., ont fourni le sujet d'un grand nombre d'articles de journaux ou de revues. Mais il n'existait pas, à notre connaissance du moins, d'ouvrage où toutes ces questions fussent présentées au grand public, dans l'ordre logique qui les relie les unes aux autres.

Cette lacune vient d'être comblée par le livre de MM. les lieutenants de vaisseau Loir et de Cacqueray sur *la Marine et le Progrès* (1). Dans cette « œuvre de vulgarisation qui, disent-ils, n'a pas de prétention scientifique », ils ont apporté un rare esprit de méthode. Ils ont brièvement, quoique d'une manière suffisante, exposé « l'évolution subie par le matériel naval depuis le premier vaisseau à vapeur et le premier cuirassé ». Ils ont surtout montré de la façon la plus claire que « chacune des étapes de cette évolution a été l'effet d'une cause qui est devenue à son tour la cause d'un effet ». Aussi, malgré leur modestie, leur œuvre mérite la qualification de scientifique, puisque la science consiste à montrer les liens entre les effets et les causes.

Un tel livre ne s'analyse pas, car l'analyse, à moins d'être poussée au delà de toute proportion, serait d'une trop grande sécheresse. Mais il est à lire avec soin, et nous recommandons surtout à l'attention du lecteur les deux derniers chapitres intitulés : *Le prix de revient d'une marine* et *Regard sur l'avenir*.

J. Baillache.

(1) *La Marine et le Progrès*, libraire Hachette et Cie, Paris, 1901.

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XXXI ET XXXII

(ANNÉE 1901)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suivantes, et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570, etc.)

MÉTHODE GÉNÉRALE

Celui qui fait de la science sociale doit se dégager des préjugés, XXXII, 416. — — Pour avoir prise sur les faits sociaux, rien ne sert d'imaginer des solutions *a priori*, il faut observer, XXXII, 421. — Pour opérer des réformes, il faut utiliser les forces sociales, et pour cela, les connaître, XXXII, 421.

LIEU

GÉNÉRALITÉS. — La route crée le type social, XXXI, 205. — Les préférences de la terre poussent à la spécialisation agricole, XXXI, 56. — Le lieu asservit le paysan, mais non l'agriculteur spécialisé, XXXI, 225. — Le lieu est un auxiliaire du petit magasin, qui agit par proximité, XXXII, 279.

EUROPE. — **Allemagne.** — La plaine saxonne se prêtait à l'établissement des émigrants de Norvège, venant s'établir en petits domaines, XXXI, 30. — Elle complète le merveilleux appareil qui a engendré la famille particulariste, 42. — La plaine saxonne a été pour les particularistes un point d'atterrissement, un terrain de groupement, un centre de rayonnement, XXXI, 45. — Les bords du Rhin sont très favorables aux vignobles et aux fruits, XXXII, 453. — Le climat rend pourtant la récolte aléatoire, 456.

Angleterre. — Description de la Grande-Bretagne occupée par les Saxons. Ce sol était riche et les Saxons l'ont rendu vacant, XXXII, 200. — La région entre la Tamise et la Manche se prêtait à la colonisation agricole des Saxons, XXXII, 296.

Danemark. — La péninsule danoise offrait aux émigrants de Norvège une route vers la Plaine Saxonne, XXXI, 28.

France. — Territoires envahis par les Francs, XXXI, 241, 316. — Les deux régions de la Gascogne : la Lande et l'éventail de vallées au sud de la Garonne, XXXII, 310, 327.

Grèce. — L'embouchure des vallées où s'établissaient les Pélasges était marécageuse et éloignait les habitants de la mer, XXXI, 122. — L'île de Lesbos était propre à rendre la vie facile en diminuant le travail, XXXI, 334.

Italie. — Le territoire de Rome constituait un excellent lieu de refuge pour les habitants des pays voisins, XXXI, 138. — L'exposition de Rome n'était pas favorable au commerce, 145.

ASIE. — **Sibérie.** — Le sud de la Sibérie constituait une route propice aux ancêtres des Japonais pour les conduire au Japon, XXXI, 66. — La route du sud de la Sibérie se prêtait à l'organisation de villages et d'un pouvoir local, XXXI, 71.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Situation du village de Lorette, sur une terrasse entre la montagne forestière et la vallée du Saint-Laurent, XXXII, 336.

TRAVAIL

GÉNÉRALITÉS. — La culture intégrale est traditionnelle, faible et se fait protéger comme une « œuvre », XXXI, 49. — La culture commerciale est nouvelle, forte et se passe de professeurs, XXXI, 52. — La division du travail, en passant de l'industrie à l'agriculture, condamne la culture intégrale, XXXI, 55. — La culture commerciale oblige ceux qui travaillent à perte à s'arrêter dans la mauvaise voie, XXXI, 61.

— La spécialisation dans la culture tend à faire produire par chaque région ce qu'elle produit le mieux, XXXI, 62. — L'ouvrier de la culture ménagère est spécialiste de pays et de méthode, XXXI, 232. — A mesure que le travail progresse, la disposition en échappe à la famille ouvrière. XXXI, 218. — Dans la culture ménagère, l'ouvrier travaille à son compte; il arrive à se suffire. Mais il donne à son produit un minimum d'efforts, et se contente de l'avoir inférieur, XXXI, 222. — L'ouvrier de l'agriculteur spécialisé, intéressé par le travail à la tâche, donne le maximum d'effet utile, XXXI, 225. — Le paysan (culture intégrale) sait beaucoup de choses, mais les sait mal. Le spécialisé sait à fond tout ce qui concerne l'objet de sa culture XXXI, 226. — Dans la culture intégrale, la variété des occupations distrait et fait illusion, mais elle rend incapable de l'application à une tâche continue et lucrative. XXXI, 229. — La spécialisation de la culture permet à l'ouvrier de s'élever et le déspécialise, XXXI, 236. — La fabrication, née du développement de la culture, la développe à son tour, XXXI, 412. — La culture ménagère intégrale fait naître de petites industries défectueuses, qu'entretiennent des préjugés, XXXI, 413. — La grande fabrication trouble et scandalise le paysan, mais lui est utile, XXXI, 419. — La grande fabrication est essentiellement démocratique, XXXI, 423. — Imperfection de la fabrication ménagère, XXXI, 413, 425. — La grande fabrication provient : 1° de la grande exploitation des mines; 2° de la grande exploitation des produits de simple récolte; 3° de la culture en grand, XXXI, 427. — Les progrès de l'agriculture et de l'industrie font disparaître de beaux sites, XXXI, 478-484. — Les moyens de transport rendent accessibles des sites qui ne l'étaient pas, 485. — Les transports, normalement, proviennent des échanges, et, une fois créés, les augmentent, XXXII, 39. — La culture ménagère ne développe pas les transports, et les transports ne développent pas la culture ménagère, XXXII, 42. — Les transports favorisent la culture commerciale, XXXII, 42. — Quand un produit exportable est avantageux, l'existence des transports porte l'agriculteur à le produire malgré la résistance du sol, XXXII, 50. — Les modifications de l'organisation du travail démentent de plus en plus les assertions du marxisme, XXXII, 88-96. — Pour que l'institution des brevets apparût, il fallait que l'industrie fût libre, XXXI, 178. — Les aveugles peuvent rendre des services à la société. XXXII, 503. — Les aveugles peuvent travailler. Travaux dont ils sont capables. XXXII, 495.

EUROPE. — **Allemagne.** — Aux bords du Rhin, la culture de la vigne réclame un travail assidu, XXXII, 455. — Culture des arbres fruitiers, culture maraîchère, culture accessoire des céréales, 457.

France. — Cultures de la Lande : seigle, mil, chanvre, etc., XXXII, 314. — Le Landais s'adonne volontiers à la chasse, XXXII, 322. — La culture, dans la Gascogne des vallées, est plus compliquée que dans la Lande. Cultures : blé, vigne, fruits, prairies artificielles, XXXII, 328. — Perfectionnements introduits par Jacquart dans l'industrie de la soie, XXXII, 442. — Technique de l'ancienne fabrication de la soie à Lyon, XXXII, 62. — Ce métier était pénible, 64. — Presque partout, en France, les relations entre employeurs et employés sont inorganiques, anarchiques et instables, XXXI, 407. — Les grèves en France ne sont pas seulement nombreuses. Elles atteignent des industries très variées, XXXI, 412. — En France, il y a crise pour les régions à culture intégrale qui, ayant des transports, s'adonnent à la culture qui convient aux régions privées de transports, XXXII, 53.

Grèce. — Les travaux faciles, comme la cueillette, favorisaient à Lesbos le développement de la musique, XXXI, 342.

Italie. — Les Romains gagnaient de l'argent par la culture et le dépensaient pour la culture, XXXI, 22.

Suisse. — La vendange et le travail des vins au val d'Anniviers, XXXI, 362. — Petites industries locales du Valais, XXXI, 530. — Le mouvement industriel y est dans l'enfance, 533.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les Hurons de Lorette délaissent la culture, XXXII, 340, ou pratiquent une culture rudimentaire, 343. — Le contact avec les blancs les rejette vers la chasse ou la simple récolte, 344. — Le Huron de Lorette s'adonne à la chasse, mais se plaint de la diminution du gibier et de la restriction du droit de chasse, 345. — On chasse surtout pour la fourrure, 347. — Le délaissement de la culture et la diminution des produits de simple récolte ont développé chez le Huron de Lorette des fabrications d'objets en bois ou en peau, 348. — La préparation des peaux, 349.

États-Unis. — La spécialisation agricole fait la prospérité des États-Unis, XXXII, 54.

PROPRIÉTÉ

GÉNÉRALITÉS. — Le degré de propriété du sol dépend de la nature du travail, XXXII, 510. — La certitude de la propriété est la condition préalable du travail, 512. — Caractères différents de la propriété paysanne et de la propriété du spécialisé, XXXII, 513-530.

EUROPE. — **Allemagne.** — La vigne engendre, aux bords du Rhin, la culture parcellaire, et le morcellement de la propriété, XXXII, 459. — Le petit domaine saxon ne s'élargissait pas, mais il engendrait d'autres domaines, XXXI, 160.

Angleterre. — Les Saxons se créent en Angleterre des domaines indépendants, XXXII, 303. — Les Angles accaparaient la terre comme une provision de biens à distribuer, et non comme une force productive à mettre en œuvre, XXXII, 430. — La prédomination du petit domaine chez les Saxons engendrait un régime de transports à pied, XXXII, 533.

France. — Le Franc, en s'installant en Gaule, transformait le domaine et le rendait particulariste, XXXI, 169. — Le propriétaire franc tendait à devenir un petit souverain sur sa propriété, XXXI, 173. — L'indépendance du Franc sur son domaine se traduisait par sa résistance à l'impôt royal et à la juridiction royale, XXXI, 320. — Le Franc prend une partie de son domaine pour servir l'autre; il établit un fonds servant et un fonds servi, XXXI, 324. — La culture du domaine maître est le prix principal du fermage, 328. — Le personnel du domaine franc est puissamment attaché au domaine et au maître, XXXI, 329. — Le Franc assure l'indépendance de son domaine : 1° en concédant sa terre à un héritier, avec charge de maintenir les choses en l'état; 2° en transformant les colons en serfs pour les exempter du service militaire, XXXI, 330. — La coalition des propriétaires francs contre la truste s'est faite au moyen des droits sur la terre, XXXI, 432. — Bénéfices et alleux. Puissance croissante des bénéficiers, XXXI, 443. — Le domaine triomphe du gouvernement central, 445. — Amour de Charlemagne pour ses domaines, XXXI, 490. — Le type du tenancier roturier provenait de l'émancipation graduelle des serfs, XXXII, 110. — La paix et la trêve de Dieu attestent le besoin fortement senti de défendre le domaine, XXXII, 113. — Le régime français actuel de la propriété est conçu en vue de la propriété paysanne et gêne le propriétaire spécialisé, XXXII, 526.

Italie. — Les Romains cherchaient à entourer la propriété privée et personnelle de garanties absolues, XXXI, 148.

Suisse. — Les jeunes ménages valaisans sont dotés d'une parcelle de pré ou de champ, XXXI, 263.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — A Lorette, la propriété individuelle du sol n'existe pas, sauf exception, XXXII, 358.

BIENS MOBILIERS

GÉNÉRALITÉS. — Bien des objets considérés comme objets de luxe sont considérés aujourd'hui comme ordinaires, ce qui fait ouvrir de nouveaux magasins, XXXII, 287.

EUROPE. — **France.** — Les vaches et les brebis landaises sont de qualité médiocre, XXXII, 312. — Le Landais a remplacé les vaches de travail par des mules, 312. — Le mobilier du Landais est réduit au strict nécessaire, XXXII, 321.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les Hurons de Lorette ont peu d'animaux, des fusils de chasse et un grand nombre de pièges, XXXII, 343-347. — Les biens meubles, à Lorette, sont propriété individuelle ou familiale, 358. — Des femmes huronnes, pour gagner davantage, achètent des machines à coudre, XXXII, 351.

SALAIRE

GÉNÉRALITÉS. — Le contrat individuel de travail dans la grande industrie ne permet pas de procéder à l'amiable à la revision des salaires, XXXI, 115. — Avec le salaire à la tâche, la « roublardise » consiste à travailler plus que les autres, XXXI, 229. Les pays où le salaire est le plus élevé l'emportent dans le commerce d'exportation, XXXI, 523. — Tout ce qui brise ou affaiblit la cohésion professionnelle des ouvriers entraîne une baisse des salaires, XXXII, 567. — Le problème du salaire est insuffisamment résolu par la doctrine des démocrates chrétiens, XXXII, 549. — Il ne l'est pas non plus par la théorie coopérative, XXXII, 549.

EUROPE. — **France.** — Après des grèves, les ouvriers travaillent souvent eux-mêmes à diminuer le tarif obtenu, en proposant de travailler à de moindres salaires, XXXII, 136.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les femmes

huronnes employées à la fabrication des mocassins gagnent de 30 à 50 sous par jour, ou davantage, XXXII, 351.

ÉPARGNE

GÉNÉRALITÉS. — Le paysan, gagnant son argent sou à sou, le dépense sou à sou, XXXI, 10. — Les conditions où se sont trouvés les Juifs ont développé chez eux l'aptitude à thésauriser, XXXI, 6.

EUROPE. — **Allemagne.** — Caisse d'épargne annexée à l'usine Brandts, XXXI, 397, 393, 406. — Le vigneron des bords du Rhin emploie ses gains à « construire » de nouvelles vignes ou à affermer des terres nouvelles, XXXII, 457.

France. — Une partie de la bourgeoisie française, ne gagnant plus d'argent, essaye de se sauver en rognant sur le confortable, XXXI, 19.

FAMILLE

GÉNÉRALITÉS. — L'éducation doit développer l'aptitude à gagner de l'argent et l'aptitude à le dépenser, XXXI, 5, 27. — Les enfants élevés en « fils de famille », risquent fort de mal tourner, XXXI, 15. — L'argent sert à la morale et au progrès à deux conditions : le gagner honnêtement et péniblement, le dépenser utilement et largement, XXXI, 26. — La famille particulariste, comme liens entre les personnes, ne conserve que ceux du mari et de la femme, et ceux qui unissent les parents aux jeunes enfants, XXXI, 430.

EUROPE. — **Allemagne.** — La vigne, aux bords du Rhin, développe la famille instable, XXXII, 459.

France. — Communautés pastorales de la Lande. Nombreux enfants. Obéissance. Peu d'initiative, XXXII, 315. — Résumé des traits de la famille landaise, 325. — Les communautés se sont réduites dans la Gascogne des vallées, XXXII, 330.

Italie. — Chez le Romain, l'individu prédominait sur la communauté, XXXI, 140. — Les Romains voulaient être maîtres de leurs enfants et gouverner librement leur famille, XXXI, 146. — Les Romains ne purent se détacher complètement de la forme patriarcale de la famille, XXXI, 155.

Suisse. — Dans le Valais, les jeunes couples n'habitent pas avec les parents, et s'établissent à part, XXXI, 260. — Souvent, dans le Valais, un seul des frères contracte mariage et les biens des collatéraux retournent au tronc principal, XXXI, 260, 263. — Dans le Valais, l'autorité paternelle s'amoindrit, XXXI, 263. — Des ménages valaisans améliorent leur situation en hébergeant des vieillards, XXXI, 371. — Au Valais, il y a déclin de la communauté familiale, mais non destruction, XXXI, 372.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Famille huronne de Thomas Tsioui, XXXII, 341.

Etats-Unis. — Exemple d'un millionnaire américain élevant son fils à la dure, XXXI, 15.

MODE D'EXISTENCE

GÉNÉRALITÉS. — La vie pastorale forme plus à dépenser qu'à gagner, XXXI, 11. — La propension à dépenser, chez ceux qui ne savent pas gagner, produit une déchéance morale, XXXI, 14. — Le progrès du bien-être permet à plus de gens de se déplacer pour aller jouir de sites pittoresques, XXXI, 486. — Les aveugles jouissent de la société en suppléant, par le développement des sens qui leur restent, aux contacts sociaux qui s'établissent ordinairement par la vue, XXXII, 491. — L'aveugle, dans son mode d'existence, a moins besoin d'être aidé qu'on ne le croit communément, XXXII, 500.

EUROPE. — **Allemagne.** — L'habitude de l'habitation séparée portait les Saxons à installer leurs esclaves dans des habitations à part, XXXI, 39. — Cette installation est le point de départ du servage, 40. — Logements d'ouvriers allemands à Gladbach, XXXI, 401, 406. — Vie d'une famille ouvrière à Gladbach, XXXI, 403. — La vigne, aux bords du Rhin, fait naître l'esprit de critique et les grasses plaisanteries, XXXII, 460. — Le dimanche, le vigneron rhénan s'amuse ferme, 462.

France. — Charlemagne avait toutes les allures d'un simple particulier, XXXI, 496, 501. — Les Landais sont sobres, sans dédaigner les plaisirs du goût. L'ordinaire s'est amélioré récemment. L'habitation est très pauvre, XXXII, 319. — Mœurs analogues dans la Gascogne des vallées, 331. — La sobriété, dans la Gascogne des vallées, cède à l'attrait du bien-être, XXXII, 332.

Suisse. — Cérémonie des noces dans le Valais, XXXI, 262. — Description de l'habitation valaisanne, XXXI, 375. — Le chalet au mayen, 378. — Veillées valaisannes dans les étables, 378. — La vie du berger, 379. — La vie au vignoble, 381. — Au vignoble valaisan plusieurs familles [illegible]

tassent provisoirement dans le même, « mazot », XXXI, 361. — L'alimentation du Valaisan est sobre. On vend le fromage plutôt qu'on ne le consomme, XXXI, 363. — Vêtements des Valaisans. Il varie selon les vallées, XXXI, 365. — Les Valaisans n'aiment pas à se promener, XXXI, 366. — Ils affectionnent les divertissements sédentaires, 367, 368. — Les habitudes sédentaires nuisent à l'hygiène dans les localités peu aérées du Valais, XXXI, 367.

PHASES DE L'EXISTENCE

EUROPE. — Allemagne. — La pratique antérieure du domaine facilitait à l'émigrant norvégien son installation dans la plaine saxonne, XXXI, 38. — La famille saxonne aidait les enfants à s'établir à part et les mettait en mesure de se passer d'elle, XXXI, 159. La subvention familiale venait, en complément de la subvention du sol, 161.

France. — Le régime de la truste servait d'échelle à l'émigrant franc pour arriver à un domaine, XXXI, 318.

Suisse. — Dans le Valais, les fiancés prennent eux-mêmes l'initiative de leur mariage, XXXI, 261. — La facilité d'établissement rend les mariages précoces, 265. — Les orphelins, dans le Valais, son recueillis volontiers par des personnes qui s'acquittent consciencieusement de leur tâche, XXXI, 266, 371.

PATRONAGE

GÉNÉRALITÉS. — Le paternalisme n'est pas le patronage, XXXI, 390. — Pour patronner les aveugles, il vaut mieux les mettre en état de gagner leur vie que de leur faire simplement l'aumône, XXXII, 194.

EUROPE. — Allemagne. — Les institutions de l'usine Brandts laissent percer le paternalisme, XXXI, 396. — Les ouvriers patronnés par M. Brandts sont heureux de leur condition, mais peu armés pour la vie, XXXI, 408. — Le paternalisme allemand empêche la constitution d'une élite ouvrière, 389-409.

Angleterre. — La richesse du sol anglais fit que certains propriétaires s'élevèrent et devinrent des hommes supérieurement doués pour s'occuper des intérêts publics, XXXII, 307. — Il y avait chez les Anglais des nobles et des paysans, XXXII, 429.

France. — Les grands propriétaires ruraux du Moyen Age se sont enrichis en défrichant, et ont su, par leurs dépenses, encourager les artisans, XXXI, 22. — Grâce aux procédés d'installation du propriétaire franc, l'esclavage fait place au servage, XXXI, 326. — En passant du petit domaine au grand, le propriétaire franc acquiert des aptitudes patronales, XXXI, 433. — Rapports avec les « hôtes » ou vassaux, 434. — Les « hôtes » du propriétaire franc se trouvent affranchis grâce à lui du service militaire et de la justice du comte, XXXI, 439. — Les petits propriétaires francs se recommandaient aux grands, XXXI, 440. — La bourgeoisie actuelle est trop absorbée par le fonctionnarisme et les luttes politiques pour prendre efficacement l'initiative du relèvement social, XXXI, 459. — Le grand domaine exerçait sur les serfs une influence émancipatrice, XXXII, 112. — Le patronage de la cour était d'une extrême importance pour la Fabrique lyonnaise, XXXII, 240.

Italie. — Échec des tentatives du fisc romain pour patronner la culture, XXXI, 322.

COMMERCE

GÉNÉRALITÉS. — La culture spécialisée participe aux aléas du commerce, XXXI, 236. — Beaucoup de petits magasins se maintiennent, il s'en crée de nouveaux, et le grand magasin suscite l'ouverture de petits magasins, XXXII, 277-294. — Le commerce des comestibles maintient plus facilement que d'autres le petit magasin, XXXII, 282. — Le progrès du bien-être et les inventions nouvelles tendent à multiplier les magasins, XXXII, 285. — Le grand magasin ne nuit pas à tous les petits, mais à certaines catégories de ceux-ci seulement, XXXII, 292. — La crise du petit magasin exige une éducation qui apprenne aux commerçants à se retourner, XXXII, 293.

EUROPE. — Angleterre. — Physionomie commerciale des Jutes, XXXII, 211.

France. — Le comptoir métallurgique de Longwy est un organisme commercial commun à plusieurs entreprises industrielles, XXXII, 382-413. — Il doit son origine à la nécessité d'organiser la vente des fontes lorraines, et à la possibilité de les vendre en commun à cause de leur qualité semblable, 388. — Le comptoir de Longwy ne détruit pas l'initiative des entreprises. Au contraire, il la fortifie, XXXII, 408. — Il diminue le prix de revient de la fonte, 409. — Son existence n'est pas liée à la protection douanière, 412. — Le commerce et les transports étaient peu nécessaires à l'époque

féodale, XXXII, 30. — L'excès des produits donna pourtant naissance aux foires, 33.

Grèce. — Les Grecs anciens étaient aptes à gagner de l'argent par le commerce, et à le dépenser intelligemment, XXXI, 21. — Les Éoliens se sont moins signalés dans le commerce que les Ioniens, XXXI, 338.

Suisse. — Les traditions du Valais sont hostiles au commerce, XXXI, 533. — L'infériorité commerciale du Valaisan nuit à l'exportation de ses vins, XXXI, 535. — Exportations variées du Valais, XXXI, 539. — Un certain nombre de Valaisans réussissent dans le maquignonnage, XXXI, 536; — dans la banque, 540. — Crise de la banque du Valais, 541. — Le seul commerce dont le Valaisan soit capable est celui qui n'exige ni assiduité, ni écritures compliquées, XXXI, 542.

AMÉRIQUE. — **Canada.** — Les progrès du commerce ont encouragé la fabrication des raquettes et des mocassins chez les Hurons, XXXII, 354.

CULTURES INTELLECTUELLES

GÉNÉRALITÉS. — Pour que l'institution des brevets apparût, il fallait que les inventeurs fussent assez nombreux pour faire triompher leur cause, XXXI, 176. — Grâce aux brevets, un plus grand nombre de personnes s'appliquent à faire des inventions, XXXI, 180. — Grâce aux brevets, le travail de l'inventeur tend à devenir son unique moyen d'existence, XXXI, 183. — L'institution des brevets pousse la fabrication en avant, mais rend plus difficile à résoudre la question du progrès des méthodes, XXXI, 187. — L'institution des brevets permet à l'invention de contrebalancer le pouvoir de l'argent, XXXI, 189. — Les progrès de l'instruction permettent à plus de gens de goûter la beauté des sites ou des monuments, XXXI, 487. — La beauté des monuments anciens s'accroît à mesure qu'ils vieillissent, ce qui compense la perte de quelques uns, XXXI, 484. — Des édifices qui ne semblent pas beaux pourront le devenir plus tard dans l'esprit des générations futures, XXXI, 489. — La force du socialisme n'est pas dans sa théorie fausse, mais dans les aspirations auxquelles il sert d'exutoire et dans les résistances aveugles des ennemis de toute réforme, XXXII, 96. — La connaissance de l'histoire et le prosélytisme des idées agissent sur les alliances politiques, XXXII, 190-199.

EUROPE. — **Allemagne.** — Le vigneron rhénan est sentimental, a du goût pour la poésie et la musique et montre du goût dans la disposition de son intérieur, XXXII, 463.

France. — La Bretagne a produit peu d'artistes, beaucoup de savants, et des littérateurs à tournure d'esprit romantique, XXXII, 225.

Grèce. — L'île de Lesbos s'est distinguée en Grèce par le développement plus rapide et plus ingénieux de la musique, XXXI, 340. — L'originalité de la poésie lesbienne consiste dans la promotion à la dignité artistique de chants spontanés dont les analogues existaient ailleurs, XXXI, 343. — L'état social de Lesbos favorisait les chants bachiques, l'admiration de la nature, l'expression de l'amour, le lyrisme politique et religieux, XXXI, 344-354.

Suisse. — Les meubles anciens et artistiques sont peu appréciés dans le Valais, et cèdent la place à des mobiliers vulgaires, XXXI, 357. — La culture intellectuelle est souvent plus développée chez les Valaisans de la montagne que chez ceux de la plaine, XXXI, 368. — L'instruction est restée longtemps arriérée dans le Valais, par l'effet de l'isolement, XXXII, 140. — Le Valais produit des légistes trop nombreux, XXXII, 143, quelques ingénieurs de mérite, 145; des lettrés mal révélés, 147. — Au point de vue intellectuel, le Valaisan commence à se tourner vers la Suisse, XXXII, 146. — Les instituteurs valaisans sont très peu payés, XXXII, 148. — L'enseignement moyen et supérieur est exclusivement congréganiste, 150. — Les cultures intellectuelles du Valais se résument en deux types puissants : l'homme d'Église et l'homme de loi, XXXII, 159.

RELIGION

GÉNÉRALITÉS. — Les faits prouvent : que la répudiation de l'autorité de l'Église n'engendre pas le particularisme, que le particularisme s'adapte à l'Église et lui est favorable, que le particularisme n'est pas né du protestantisme, que le protestantisme doit au particularisme d'ordre social naturel ce qu'il a acquis de tendances particularistes, que l'Église doit à la formation quasi communautaire des races latines ses résistances accidentelles aux tendances particularistes, XXXI, 211. — Le développement actuel de la science rend plus difficile aujourd'hui la tâche de l'apologiste du christia

nisme, XXXII, 7. — Ces conditions rendent nécessaire au prêtre la culture de l'esprit, 11. — Le séminaire n'est pas une école de culture intellectuelle, et ne suffit pas à former le prêtre, XXXII, 13. — Il faut le compléter par l'Université, 14. — L'identité de religion porte les nations à sympathiser, XXXII, 196. — La vie religieuse, chez les aveugles, revêt des aspects particuliers, XXXII, 494. — La doctrine des démocrates chrétiens, en ce qu'elle a de bon, contient un utile rappel des patrons à la morale, rappel soutenu par l'autorité religieuse, XXXII, 555.

EUROPE. — Allemagne. — Le pouvoir religieux des évêchés était plus propre que des pouvoirs laïques à encadrer les Saxons, XXXI, 509.

Angleterre. — Le régime des biens ecclésiastiques, chez les Angles, donnait lieu à des abus et à des intrusions laïques, XXXII, 431.

France. — Une congrégation religieuse spécialement organisée à l'intention des aveugles, XXXII, 490. — Les domaines ecclésiastiques francs offraient des garanties spéciales aux vassaux : censures protectrices, immunités, précautions canoniques pour le choix des titulaires, XXXI, 442. — Rôle du clergé dans l'organisation de la Paix et de la Trêve de Dieu, XXXII, 114. — Cette influence de l'Église est un symptôme du bon état social qui règne dans les domaines, 116. — Beaucoup de superstitions règnent dans la Lande. Dans la religion, le Landais attache une importance spéciale au culte des morts, XXXII, 324.

Grèce. — Les mythes d'Uranus et de Cybèle attestent le caractère agricole des Pélasges, XXXI, 123.

Italie. — Le dieu Terme atteste le culte de la propriété chez les Romains, XXXI, 149. — Les Lares montrent la force qu'y avait le culte de la famille, 150.

Suisse. — La vie pastorale agit sur l'esprit du Valaisan en le portant à certaines superstitions, XXXI, 359. — Le clergé, dans le Valais, est pouvu de « bénéfices ». Le prince-évêque est élu par le canton. Les curés du Haut-Valais sont séculiers. Ceux du Bas-Valais viennent de l'abbaye de Saint-Maurice et du grand Saint-Bernard, XXXII, 150-153. — Le clergé est populaire dans le Haut-Valais et rencontre de l'opposition dans le Bas Valais, XXXII, 153. — Les fêtes religieuses du Valais donnent lieu à d'imposantes processions, XXXII, 155. — Le clergé valaisan reçoit des dons traditionnels, XXXII, 156. — Le clergé valaisan joue un grand rôle dans l'instruction, XXXII, 157.

ASIE. — Japon. — Le Sinthos, vieux culte du Japon, se rattache au brahmanisme, XXXI, 75. — Ce culte a un caractère non dogmatique, mais moral, 79.

Sibérie. — La route du Sud de la Sibérie ne se prêtait pas, chez les ancêtres des Japonais, à la conservation du culte des ancêtres, XXXI, 71. — Une caste de jongleurs ou devins s'est développée dans les villages du sud de la Sibérie, XXXI, 72. — De là le chamanisme, dont il reste des traces au Japon, 73.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — La condition des États-Unis favorise le développement extérieur et matériel du catholicisme, XXXII, 17. — C'est aux États-Unis que, pour la première fois peut-être dans l'histoire, l'Église possède une vraie liberté, 19.

VOISINAGE

GÉNÉRALITÉS. — La culture commerciale enrichit le producteur, et, malgré la réprobation des traditionnels, suscite l'imitation des voisins, XXXI, 58.

EUROPE. — Angleterre. — La féodalité n'avait pas besoin de se créer chez les Saxons d'Angleterre. Tous les propriétaires étaient égaux, XXXII, 306.

France. — Les Landais, bien qu'habitant des maisons souvent isolées, recherchent les occasions de se réunir, XXXII, 323. — On voisine aussi, mais moins, dans la Gascogne des vallées, 332.

Suisse. — Les Valaisans voisinent difficilement de village à village, ce qui circonscrit les choix pour les mariages, XXXI, 261, 369.

CORPORATIONS

GÉNÉRALITÉS. — Les syndicats, dans l'ensemble, ne poussent pas à la grève, XXXI, 118. — Toute grève ne prouve pas une mauvaise organisation de relations entre employeurs et employés, et l'absence de grève ne suffit pas à attester la bonne organisation de ces relations, XXXI, 294. — L'esprit d'association, de nos jours, est favorable aux amis de l'art, XXXI, 492. — Les fonctions syndicales peuvent assagir les ouvriers, XXXII, 128. — Actuellement, des syndicats sont nécessaires pour la bonne organisation du travail, XXXII, 137.

L'idée de restaurer les anciennes cor-

porations est condamnée par le développement du machinisme, XXXII, 557.

EUROPE. — Allemagne. — La vie publique, chez les Saxons, ressemblait à un phénomène d'association libre pour un but spécial, XXXI, 41. — Le comité d'ouvriers de l'usine Brandts, XXXI, 393. — Les syndicats à Gladbach, 395. — Les syndicats allemands prennent volontiers un caractère confessionnel, XXXI, 408. — Les syndicats de vente allemands sont animés d'un esprit corporatif et enchaînent la liberté des entreprises qui en font partie, XXXII, 399.

Angleterre. — Chez les Angles régnait, autour du chef, le système de la truste, XXXII, 430. — La multiplication des Unions ouvrières, en Angleterre, n'a pas pour effet de multiplier les grèves, XXX, 117. — Types de grève bien organisée, les mécaniciens anglais (1897), XXXI, 297-301.

France. — Type de grève défectueusement organisée : les industries de la laine d'Elbeuf (1900), XXXI, 301-314. — La multiplicité des grèves en France s'explique par le manque de cohésion entre les patrons d'une part et entre les ouvriers de l'autre, XXXI, 511. — L'absence de syndicats cause des grèves, 515. — Les grèves font improviser des syndicats par des gens inaptes normalement à se syndiquer, XXXI, 515. — Faiblesse des groupements ouvriers à Elbeuf, XXXI, 514-521. — Faiblesse des groupements patronaux à Elbeuf, 521-525. — Les grèves d'Elbeuf éclataient subitement, pour donner aux ouvriers l'arme de la surprise, signe de faiblesse chez les ouvriers, XXXI, 525. — Aversion de certains patrons français pour les syndicats, XXXII, 122. — Ils recourent au boycottage de certains ouvriers, 123. — Les grèves françaises renaissent facilement, lorsqu'elles ont été victorieuses, XXXII, 130. — Des difficultés surgissent et l'on ne se considère pas comme lié par les conventions, 133. — Il n'est presque pas de syndicats en France qui soient aptes à remplir leur fonction, XXXII, 137. — La communauté de la soierie lyonnaise était devenue une corporation sévèrement fermée, XXXII, 245. — Privilèges aux enfants de maîtres tisseurs, 246. — La corporation de la soie, à Lyon, dégénéra vite en instrument de domination au service de quelques-uns, XXXII, 252. — Les coopératives de production échouent ou tournent au type de la société anonyme, XXXII, 552. — Exemple de la mine aux mineurs de Monthieux, 564.

COMMUNE

EUROPE. — France. — L'organisation des communes fut un phénomène salutaire, mais gâté par l'exclusivisme des communes, XXXI, 450. — Les villes, à l'époque féodale, comptaient pour peu et gravitaient autour du fief rural, XXXII, 32. — Le sol de la Lande était autrefois propriété communale, XXXII, 316. — La paroisse était administrée par des syndics, 324.

AMÉRIQUE. — Canada. — La commune de Lorette est propriété collective des Hurons avec répartition en lots de jouissance, XXXII, 357.

UNIONS DE COMMUNES

(Mémoire)

CITÉ

GÉNÉRALITÉS. — Les services publics urbains sont mieux exploités par les municipalités que par des compagnies, quand les premières sont à la hauteur de leur tâche, XXXII, 99. — La construction de maisons ouvrières n'est pas un service public urbain, XXXII, 100.

EUROPE. — Angleterre. — Le « socialisme municipal » anglais n'est que la mise en régie de services publics confiés jadis à des compagnies, XXXII, 97.

France. — Développement des cités et de la bourgeoisie vers le XIVe siècle, XXXI, 449. — Les bourgeois tendaient à prendre dans l'État une place importante, 454. — Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. — Son rôle, XXXI, 455. — Seules ont prospéré à Lyon les entreprises dirigées par les notables de la ville, XXXII, 59. — L'industrie de la soie a eu de l'influence sur l'aspect de la ville de Lyon, XXXII, 238. — La ville de Lyon a imprimé à l'esprit des ouvriers son caractère d'activité rêveuse, 239. — La ville de Lyon conservait la nomination des maîtres de métiers. Cette nomination fut accaparée par une aristocratie bourgeoise, XXXII, 247.

Grèce. — Les guerres intestines des cités pélasgiques produisirent le type du banni, qui gagnait la montagne, XXXI, 123. — Les bannis montagnards, devenus maîtres dans les cités grecques, procédaient à de grands travaux d'intérêt public, XXXI, 125. — La poésie d'Alcée reflète les luttes intérieures de la cité, XXXI, 551.

Italie. — La cité romaine n'était qu'un [illegible]

trument pour sauvegarder les droits de l'individu, XXXI, 151. — Le groupement exclusivement urbain entrava l'essor du type romain, XXXI, 155. — Les Romains, malgré leurs conquêtes, sont restés à l'état de « bourgeoisie » et ont maintenu la prédominance de leur cité, XXXI, 246.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — Dans plusieurs villes américaines, la concurrence entre compagnies pour les services a produit des monopoles fâcheux, XXXII, 98. —

PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

EUROPE. — France. — Dans chaque « pagus » gaulois, le mérovingien plaçait un comte, ou « compagnon » de sa truste, XXXI, 249. — Le comte avait autour de lui une « truste » comtale, 252. — Charlemagne disparu, on vit clairement que les propriétaires seigneurs étaient *souverains* sur leurs domaines, XXXII, 20. — Progrès de la féodalité après Charlemagne. Les grands propriétaires s'émancipent de plus en plus de la royauté, XXXII, 20-34. — Apogée de la féodalité, 102-119. — Sous la féodalité, les vassaux sont plus nombreux à la défense du domaine qu'aux guerres de l'extérieur, XXXII, 110.

Suisse. — Les Valaisans, cloisonnés par vallées, se cantonnent volontiers dans l'endroit qu'ils habitent, XXXI, 258. — Particularités tenant à l'autonomie relative du val d'Anniviers, XXXI, 362, 364.

PROVINCE

EUROPE. — France. — Pour commander à une région, le mérovingien, à l'imitation des empereurs, envoyait un fidèle appelé dux, ou « duc », XXXI, 249. — L'esprit provincial, au XIXe siècle, empêchait encore le développement du patriotisme unitaire, XXXI, 451. — Impuissance de la monarchie aux Xe et XIe siècles, XXXII, 26. — Aucun des devoirs féodaux n'était sérieusement rempli par les grands feudataires, 27. — Le féodal, après Charlemagne, se dérobe le plus possible au service militaire du suzerain, XXXII, 103. — Les armées féodales sont des escouades et les guerres des coups de main, 106. — L'extrême réduction des armées féodales donne une importance personnelle énorme au chevalier, XXXII, 108. Elle explique l'armure et le château fort, 108. — Situation de la Bretagne à l'époque de l'affaire La Chalotais. Il eût mieux valu décentraliser la France que lui rattacher plus étroitement la Bretagne XXXII, 215. — Notabilités de la Bretagne. Leur caractère spécial, XXXII, 214-259. — Les Bretons aiment l'opposition en politique, 251.

Italie. — Un proconsul, dans sa province, était un Romain à la tête d'une « truste », XXXI, 247.

Suisse. — Les politiciens valaisans se font de l'industrie et du commerce un instrument de popularité, XXXI, 531, 535. — Échec des autorités valaisiennes dans leur tentative de créer une banque de canton, XXXI, 541.

ÉTAT

GÉNÉRALITÉS. — La guerre fait disparaître des monuments de l'art, XXXI, 482. — Les sympathies entre nations ont trois causes : union contre l'ennemi commun, perception d'une parenté entre les races, prosélytisme des idées, XXXII, 184-199.

EUROPE. — Allemagne. — Les Odiniques jouèrent, pour les Saxons, le rôle de conducteurs militaires, organisateurs d'émigrations lointaines, XXXI, 164. — Le chef odinique avait autour de lui une *truste* d'hommes dévoués, XXXI, 164, 253. — Le paternalisme d'État en Allemagne, XXXI, 389, 405.

Angleterre. — Peu de Saxons se rendaient aux assemblées politiques, XXXII, 305. — La masse s'en remettait spontanément aux plus entendus, 395. — Le rôle de chef odinique, chez les Saxons établis en Grande-Bretagne, fut précaire et restreint, XXXII, 304.

France. — Le guerrier chef de bande franque se substituait, après la conquête, au représentant de l'empereur romain, XXXI, 168. — Il y eut lutte entre les chefs odiniques, héritiers du concept impérial romain, et les propriétaires francs, jaloux de leur indépendance, XXXI, 171. — Le chef de de truste mérovingien entrait facilement dans le régime proconsulaire romain, XXXI, 249. — C'est parce que la Neustrie était le siège du pouvoir et la région où il s'exerçait le mieux qu'elle a retenu le nom de France, XXXI, 317. — Le Mérovingien se dépouille de sa juridiction en faveur des propriétaires, XXXI, 439. — L'avènement des Carlovingiens représente plus qu'un changement de dynastie. C'est l'avènement de la souveraineté fondée sur le domaine, XXXI, 394. — Charlemagne gouvernait surtout par la persuasion, grâce au mécanisme

des *missi* et des *pairs*, XXXI, 502. — Beaucoup de capitulaires sont des résolutions prises à l'amiable, 503. — Charlemagne entraînait des armées de volontaires par son prestige personnel, XXXI, 506. — Organisation du service militaire sous Charlemagne, XXXII, 103. — Le type de Charlemagne s'explique par sa qualité de grand propriétaire, XXXI, 495. — Le prince n'est que le premier entre ses pairs, 504. — Ses décisions étaient soumises au Champ-de-Mai, 507. — La dignité impériale de Charlemagne n'eut pas d'effet sur la constitution sociale des Francs, XXXI, 509. — La simple disposition des routes et des voies ferrées convergeant vers Paris témoigne de l'omnipotence de l'État, XXXII, 37. — L'État crée des moyens de transports qui coûtent plus qu'ils ne rapportent, pour satisfaire des intérêts de clans, XXXII, 41. — Les rois de France ont aidé à se développer, à Lyon, l'industrie de la soie, qui se serait développée sans eux, mais plus difficilement. Fautes commises par Louis XI. Heureuse tentative de François Ier, XXXII, 56-60. — Les ordonnances royales ont gêné, aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'industrie de la soie à Lyon, XXXII, 242. — Les traités de commerce, sous le second Empire, favorisèrent la fabrique lyonnaise, XXXII, 448.

Italie. — L'organisation militaire des anciens Romains n'était qu'un instrument pour sauvegarder les droits de l'individu, XXXI, 153. — La centralisation des pouvoirs publics à Rome éloigna les Romains du type particulariste, XXXI, 156. — Le régime impérial fut une évolution vers le type barbare, 247.

Russie. — La Russie n'est sympathique à la France que par la communauté des antipathies politiques, XXXII, 198.

EXPANSION DE LA RACE

EUROPE. — **Allemagne.** — Les Saxons, normalement, émigraient un à un, XXXI, 162.

Angleterre. — Migration de quelques Saxons en Grande-Bretagne avec les Jutes, XXXII, 200-213; d'autres Saxons, 295-308. — L'émigration des Angles en Grande-Bretagne est la mise en marche de tout un peuple, XXXII, 424. — Les Angles envahissent hâtivement des espaces démesurés, etc.

Danemark. — Les Danois pirates étaient des Odiniques guerriers entraînant avec eux des aventuriers goths, mêlés de Saxons et de Norvégiens particularistes, XXXII, 538. — Les Danois réguliers étaient des Goths conduits par des princes odiniques 544.

France. — Chaque bande émigrante de Francs constituait une « nation franque », XXXI, 166. — Le Franc installé en pays conquis tend à abandonner le chef odinique, XXXI, 242. — Sous Charlemagne, triple expansion du type franc : 1° chez les Vieux-Germains (Goths, Lombards, etc.); 2° chez les non-Germains (Slaves, Italiens); 3° chez les Saxons, XXXI, 507. — Le bon état social dû à l'organisation féodale se manifeste par la puissante expansion qui se produit à l'issue du XIe siècle, XXXII, 117. — La Lande fournit une émigration temporaire, XXXII, 325. — Bien des Gascons émigrent en Amérique, XXXII, 332, ou dans les métiers urbains, 333. — L'émigrant gascon fait un bon ouvrier, 333.

Grèce. — La supériorité du type hellène se manifeste par les expéditions héroïques, XXXI, 127. — Le type ionien était doué d'une grande aptitude à l'expansion par mer, XXXI, 131.

ÉTRANGER

EUROPE. — **Allemagne.** — Le paternalisme s'accentue vers l'est de l'Allemagne, où se trouvent des populations slaves, XXXI, 391.

Italie. — Les Barbares ont facilement adopté les institutions des Romains, parce que les Romains avaient adopté, en fait, celles des Barbares, XXXI, 245. — Les Italiens ont joué un rôle dans les origines de l'industrie à Lyon, XXXII, 58-62.

Suisse. — Beaucoup de commerçants établis dans le Valais sont Piémontais ou Savoyards, XXXI, 534.

HISTOIRE DE LA RACE

GÉNÉRALITÉS. — Il n'y a pas eu de « nuit » et de « chaos » de la féodalité. L'histoire est suspendue parce qu'il ne se passe plus de drame historique à grand effet, XXXII, 23. — L'histoire des races, connue par les peuples, peut déterminer des rapprochements politiques, XXXII, 190-194.

EUROPE. — **Allemagne.** — Les *Chauci* de Tacite correspondent aux Saxons et les *Chérusques* aux Germains communautaires, XXXI, 34. — Le type du Chauque diffère des autres types germains, 37. — On voit poindre chez les Saxons la division des pous-

voirs et la souplesse des institutions publiques, XXXI, 42. — Les Germains communautaires ont envahi l'Empire romain sans rien établir de durable. Les Saxons ont organisé l'Europe, XXXI, 44, 240.

Angleterre. — Les Romains ont laissé peu de trace en Grande-Bretagne, XXXII, 201. — Les Odiniques chefs des Saxons n'y trouvaient pas une organisation romaine et une population romanisée, 204. — Divers types de Bretons qui occupaient la Grande-Bretagne avant les Saxons, XXXII, 204. — Expédition des Jutes en Grande-Bretagne sous Hengist et Horsa, XXXII, 207. — L'installation des Saxons dans le Sussex ressemble, dans ses traits fondamentaux, à l'installation des colons anglais en Amérique, XXXII, 298. — Conquêtes des Angles en Grande-Bretagne. Elles sont vastes, et manquent de stabilité, comme celles des Français en Amérique, XXXII, 423-440. — Conquête éphémère des Danois, XXXII, 537-547.

France. — Histoire de l'établissement des Francs en Gaule, XXXI, 158, 239, 315. — L'Austrasie fut le lieu où fleurit par excellence l'action de l'émigrant franc, XXXI, 316. — Un essai de révolution bourgeoise au XIVe siècle. Étienne Marcel, XXXI, 447-459. — On retrouve, sur le grand domaine féodal, l'organisation du petit domaine saxon, XXXII, 22. — Histoire de l'industrie de la soie à Lyon, XXXII, 54-65, 441-449.

Grèce. — Le triomphe de Jupiter sur les Titans représente le triomphe des montagnards sur les gens de plaine, XXXI, 125. — Le type du bandit s'est perpétué de siècle en siècle en Grèce, XXXI, 126. — Les Doriens ont dû leurs caractères spéciaux à ce qu'ils étaient les plus montagnards des Hellènes, XXXI, 129. — Les Ioniens durent leurs caractères spéciaux à l'éloignement de l'influence de la montagne et à l'influence plus grande des ports, XXXI, 131. — L'empire d'Alexandre a été créé par des montagnards du type albanais, conduits par des chefs à formation hellénique, XXXI, 133. — Les nouveaux habitants de Lesbos étaient issus des montagnards éoliens, XXXI, 336. — La liberté des femmes à Lesbos paraît se rattacher à des traditions de la montagne éolienne, XXXI, 378.

Italie. — Les Romains étaient des ruraux renforcés pour trois causes : 1° ils étaient issus d'agriculteurs ; 2° ils cherchèrent refuge non dans la montagne, mais dans le marais ; 3° le commerce avait peu d'influence, XXXI, 142.

ASIE. — Japon. — Les ancêtres des Japonais ont dû suivre longtemps l'itinéraire commun au gros de la race jaune, et se séparer, à un moment, des ancêtres des Chinois, XXXI, 65. — Les Japonais paraissent originaires de populations arrivées par le sud de la Sibérie, XXXI, 64-82.

AMÉRIQUE. — Canada. — Dispersion des Hurons après leur défaite par les Iroquois, XXXII, 334. — L'histoire des Hurons explique le développement ultérieur de la fabrication, XXXII, 353.

RANG DE LA RACE

EUROPE. — Angleterre. — L'Anglo-Saxon représente aujourd'hui le type le plus apte à gagner de l'argent et à le dépenser, XXXI, 23. — Quand l'Anglo-Saxon vole ou fait le mal, il organise son entreprise supérieurement, et la rend plus dangereuse, XXXI, 25. — Les Saxons ont fourni à l'Europe une organisation sociale supérieure à celle des Romains, XXXI, 45. — Prédominance des Saxons sur les Bretons. Inutilité des attaques de ceux-ci, XXXII, 299-303. — Supériorité des Angles sur les Bretons, XXXII, 424, et des Saxons sur les Angles, 435. — Les Saxons ont prédominé sur les Angles en colonisant mieux, en pratiquant le gouvernement libre et égal, en se conservant et se développant de manière à mieux soutenir une lutte, en rencontrant des sympathies chez les populations adverses, en leur laissant la liberté de se gouverner et en s'étendant chez elles, XXXII, 436. — Prédominance des Saxons sur les Danois, XXXII, 531-547.

France. — Le type saxon se développa plus vite en France où il fut surmené, qu'en Angleterre, où il évolua normalement, XXXII, 532.

Grèce. — Les peuples d'Occident priment aujourd'hui les Grecs : 1° par leur nombreuse population agricole ; 2° par l'action qu'a eue sur eux le particularisme ; 3° par leur position maritime sur l'Atlantique, XXXI, 134.

Italie. — Les Romains représentent, dans l'antiquité, le plus grand effort des communautaires pour sortir de la communauté, XXXI, 136.

AMÉRIQUE. — Canada. — Le Huron de Lorette, malgré son contact avec les blancs et ses travaux modernes, est resté sauvage à plusieurs égards, XXXII, 357.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TRENTE-DEUXIÈME

LIVRAISON DE JUILLET 1901

Pages.

Questions du jour. — Le clergé catholique et la formation intellectuelle en Amérique, par **Mgr Spalding, évêque de Péoria** 5

Histoire de la formation particulariste. — XI. Le féodal (DEUXIÈME PARTIE : *La Décadence carlovingienne*), par M. **Henri de Tourville**..... 20

La révolution agricole suivant la méthode d'observation. (DEUXIÈME PARTIE.) — VI. Le travail. Les transports, par M. **A. Dauprat**..... 35

La Fabrique lyonnaise. Le type ancien. — La Fabrique sous le régime de la réglementation du travail. La technique de l'ancienne fabrication, par M. **H. de Boissieu**..... 55

Mouvement social. — I. L'atavisme et l'art (correspondance). — II. Le chômage plutôt qu'un « trou » (correspondance). — III. La mendicité politique. — IV. Une proposition étrange. — V. L'opinion d'un Américain sur les Boers. — VI. Coup d'œil sur les revues. — VII. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**..... 66

LIVRAISON D'AOUT 1901

Questions du jour. — L'évolution du socialisme, à propos d'un ouvrage récent, par M. **Paul de Rousiers**..... 85

Histoire de la formation particulariste. — XII. Le féodal. (TROISIÈME PARTIE : *L'Apogée de la Féodalité*), par M. **Henri de Tourville**.... 102

Le règne de l'anarchie dans les relations entre employeurs et employés. — Les grèves d'Elbeuf (*suite*), par M. **Paul Bureau**..... 120

Le Valaisan et son rôle social. — VII. Les cultures intellectuelles, par M. **Louis Courthion**..... 140

Mouvement social. — I. Notes de voyage. La ville de Glasgow, par M. **L. Alf. Agache.** — II. Coup d'œil sur les revues. — III. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — IV. Bulletin bibliographique 160

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1901

Le nouveau Cours de Science sociale 181

Questions du jour. — A propos de l'alliance russe. Les sympathies entre nations, par M. **G. d'Azambuja**..... 184

Histoire de la formation particulariste. — XIII. L'introduction des Saxons dans la Grande-Bretagne par les Jutes, par M. **Henri de Tourville**..... 200

Les notabilités bretonnes. — Comment la nature des célébrités est en rapport avec la formation de la race, par M. **Ch. de Calan**..... 214

La Fabrique lyonnaise. Le type ancien. — La Fabrique sous le régime de la réglementation du travail. La manufacture et le milieu ambiant. Formation du type industriel de Lyon, par M. **H. de Boissieu**..... 237

Mouvement social. — I. Le métier d'actionnaire est-il bien gai? par M. **H. La Bourdonnière**. — II. Les syndicats professionnels en

Pages.

1901. — III. L'attrait de la foule. — IV. Une magnanimité d'intellectuels. — V. Coup d'œil sur les Revues. — VI. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — VII. Bulletin bibliographique..... 255

LIVRAISON D'OCTOBRE 1901

Questions du jour. — Les grands magasins doivent-ils tuer les petits? par M. **G. d'Azambuja**..... 277
Histoire de la formation particulariste. — XIV. Prédominance des Saxons sur les Celtes et sur les Jutes en Grande-Bretagne, par M. **Henri de Tourville**..... 295
Essai sur le type gascon. — I. La Lande et la Vallée, par M. **J. Garas**. 309
Le Huron de Lorette. — I. A quels égards il est resté sauvage, par M. **Léon Gérin**..... 334
Mouvement social. — I. Coin de Londres, par M. **G. d'Azambuja**. — II. Une théorie de M. Jaurès, par M. **H. La Bourdonnière**. — III. Coup d'œil sur les revues. — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — V. Bulletin bibliographique..... 361

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1901

Questions du jour. — Les nouvelles combinaisons commerciales. — Le comptoir métallurgique de Longwy, par M. **Paul de Rousiers**..... 381
La Science sociale et sa constitution indépendante (avec introduction de la Rédaction), par M. **G. Melin**..... 414
Histoire de la formation particulariste. — XV. Prédominance des Saxons sur les Angles en Grande-Bretagne, par M. **Henri de Tourville**.... 423
La Fabrique Lyonnaise. — Le type ancien. — III. La fabrique sous le régime de la liberté du travail, par M. **H. de Boissieu**..... 441
Travaux et fêtes des bords du Rhin. — Notes de géographie sociale, par M. **D. Alf. Agache**..... 450
Mouvement social. — I. Enseignement de la Science sociale. — II. Les idées de M. Ribot et la Science sociale. — III. L'assurance mutuelle contre les accidents, par M. **L. P.** — IV. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — V. Bulletin bibliographique.... 464

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1901

Questions du jour. — Les aveugles dans la société, d'après un livre récent, par M. **G. d'Azambuja**..... 489
La révolution agricole suivant la méthode d'observation. (Deuxième partie.) — VII. La propriété, par M. **A. Dauprat**..... 509
Histoire de la formation particulière. — XVI. Prédominance des Saxons sur les Danois en Grande-Bretagne, par M. **Henri de Tourville**.... 524
Les solutions théoriques de la question du salaire, par M. **Paul Bureau**. 548
Mouvement social. — I. Un exemple d'initiative, par **Mme Louis Oudaille**. — II. Le nouveau livre de M. Paul de Rousiers. — III. Les mutualistes de la Vienne, par M. **P. L.** — IV. Coup d'œil sur les revues. — V. A travers les faits récents, par M. **G. d'Azambuja**. — VI. Bulletin bibliographique..... 568
Table analytique des tomes XXXI et XXXII..... 584

Le Directeur Gérant : Edmond Demolins.

IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS